Montréal

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 3

Le mardi 29 novembre 2022

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le mardi 29 novembre 2022

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le mardi 29 novembre 2022, à 13 h**, Compte tenu de l'arrêté ministériel 2022-024 du 25 mars 2022, cette assemblée aura lieu obligatoirement en personne et devant public **dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2e étage du 155, rue Notre-Dame Est**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

_____

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

Montréal

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 3

Le mardi 29 novembre 2022

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du mardi 29 novembre 2022 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 25 novembre 2022.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des points 30.09 et 41.06.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception du point 30.10 pour lequel aucun document ne sera livré.

Assemblée extraordinaire du conseil municipal
du mardi 29 novembre 2022

ORDRE DU JOUR

VERSION 3

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe* - 1229514033

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Étude publique du Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations »

04.02 *Service du greffe* - 1229514034

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations »

30 – Administration et finances

30.01 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1223843021

Dépôt du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

30.02 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1225929001

Dépôt du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

30.03 *Service du greffe* - 1220310003

Dépôt du budget 2023 de la Corporation Anjou 80

30.04 *Service du greffe* - 1220310004

Dépôt du budget 2023 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

30.05 *Service du greffe* - 1220310005

Dépôt du budget 2023 de l'Agence de mobilité durable

30.06 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1223843014

Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

30.07 *Service des finances , Direction des revenus* - 1223843009

Dépôt d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2023)

30.08 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1223843023

Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2023 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

30.09 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1223843025

Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire, de la politique des équipements et des infrastructures ainsi que de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

30.10 *Service du greffe*

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service des finances , Direction des revenus* - 1223843005

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2023)

41.02 *Service des finances , Direction des revenus* - 1223843006

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les taxes (exercice financier 2023)

41.03 *Service des finances , Direction des revenus* - 1223843007

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2023)

41.04 *Service des finances , Direction des revenus* - 1223843008

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

41.05 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1229135001

Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) qui relève de la compétence du conseil municipal

41.06 *Service des finances , Direction des revenus* - 1223843026

Avis de motion et dépôt – Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2023)

44 – Rapport de consultation publique / Adoption du règlement d'urbanisme

44.01 *Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité* - 1217400001

Adoption du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital Royal Victoria »

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service des ressources humaines , Direction attraction et acquisition de talents - 1227520003*

Recommander au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination de M. Fady Dagher à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 04.01

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1229514033

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 dd) soutenir des processus budgétaires publics reliés à la préparation du budget de la Ville de Montréal et de son PTI
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Étude publique Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations ».

Il est recommandé :

- au comité exécutif de mandater la Direction générale afin de mettre en oeuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse.
- au conseil municipal et au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Étude publique Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations » et ses recommandations.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-11-22 13:56

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1229514033**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 dd) soutenir des processus budgétaires publics reliés à la préparation du budget de la Ville de Montréal et de son PTI
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Étude publique Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations ».

CONTENU

CONTEXTE

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des personnes élues au niveau municipal et d'agglomération et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.
La Commission permanente sur les finances et l'administration a déposé un rapport comportant 41 recommandations auprès du conseil municipal le 20 janvier 2022 et du conseil d'agglomération le 21 janvier 2022 dans son document intitulé « Étude publique Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0003 - 20 janvier 2022 - Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes
CG22 0005 - 21 janvier 2022 - Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme décennal d'immobilisation 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

DESCRIPTION

S. O.

JUSTIFICATION

Conformément à la réglementation, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport de la Commission et dépose une réponse ayant trait à celui-ci.
Ayant pris connaissance avec attention et intérêt des 41 recommandations contenues dans le document intitulé « Étude publique Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations », le comité exécutif dépose son rapport sur ces questions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux des commissions permanentes permettent d'enrichir, en relayant les préoccupations de la population et celles des diverses personnes élues, les décisions, projets et politiques de l'Administration municipale. Les réponses déposées par le comité exécutif permettent de faire une rétroaction aux rapports déposés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette réponse est soumise en tenant compte du contexte de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint et chef de division de la réglementation

Tél : 514 872-3144
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-11

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint et chef de division de la réglementation

Tél : 514 872-3125
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2022-11-22

Montréal

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION, INTITULÉ ÉTUDE PUBLIQUE - BUDGET 2022 ET PDI 2022-2031

En janvier, la Commission permanente sur les finances et l'administration a initié des travaux visant à étudier le budget 2022 et le PDI 2022-2031. Le document intitulé Étude publique - Budget 2022 et PDI 2022-2031 déposé à la conclusion de ces travaux, a été déposé à la séance du conseil municipal du 20 janvier 2022.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente des finances et de l'administration, ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des 41 recommandations émises par la Commission.

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
1	Adopter les budgets de fonctionnement de 2022 de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) qui lui ont été déposés.	Service des finances	Les budgets de fonctionnement 2022 ainsi que les prévisions du PDI 2022-2031 ont été adoptés lors de la séance extraordinaire des conseils, municipal et d'agglomération, des 20 et 21 janvier 2022.
2	Adopter les prévisions d'investissements du PDI 2022-2031 de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) qui lui ont été déposées.	Service des finances	
3	Poursuivre l'optimisation des dépenses de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) en ne ménageant aucun effort pour offrir un service de qualité.	Service des finances	**État de la recommandation :** En cours **Commentaires additionnels** L'optimisation des dépenses est un souci constant de l'Administration. La Direction générale en collaboration

			avec l'Administration mettra en place un vaste chantier de révision des activités et des processus de la Ville afin d'offrir au citoyen montréalais le meilleur service au moindre coût et ce, à travers toute l'organisation.
4	Appuyer l'initiative d'organiser, dès cette année, un sommet sur la fiscalité municipale et la diversification des revenus pour explorer diverses modalités innovantes, justes et équitables en vue d'un élargissement de l'assiette fiscale de la Ville. Prospecter, dans une perspective d'optimisation des recettes, un pourcentage minimal des revenus provenant de nouvelles sources diversifiées en fonction des principes écofiscaux.	BRGM, BTER	**État de la recommandation :** En cours **Commentaires additionnels** Une première étape, le Forum sur la fiscalité montréalaise, s'est déroulée le 7 novembre. Ce Forum a permis d'établir certains consensus avec des membres de la société civile sur des pistes de diversification des revenus et a jeté les bases pour l'organisation et la tenue du Sommet sur la fiscalité municipale, au printemps 2023. Ce sommet aura pour objectif d'identifier de nouvelles sources de revenus, telles que l'écofiscalité, que Montréal et d'autres municipalités souhaitent implanter. La Ville travaille présentement à l'identification d'un panier de mesures écofiscales qui permettraient à la fois l'optimisation des recettes et des bienfaits environnementaux, tels la réduction des émissions de GES.
5	Développer une stratégie afin d'assurer que la Ville ait la disponibilité financière nécessaire pour investir suffisamment, dans le cadre de son PDI, dans le maintien et le développement d'infrastructures prioritaires.	Service des finances	**État de la recommandation :** En cours **Commentaires additionnels** La stratégie de financement des dépenses en immobilisations est établie en fonction du niveau d'endettement et des diverses formes de financement disponibles. Elle vise à maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs existants et le développement de nouvelles infrastructures, tant pour répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques qu'à l'évolution des besoins de la

			population montréalaise. De plus, des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier et maintenir à long terme les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures, notamment celles relatives à la gestion de l'eau et du réseau routier afin de résorber leurs déficits d'entretien respectifs. Rappelons, qu'au-delà des besoins d'investissements et des contraintes budgétaires, la Ville est également tributaire tant de sa propre capacité de réalisation que de celle du marché.
6	Tenir compte des coûts récurrents et réels des budgets des années précédentes pour établir les projections budgétaires de l'année suivante.	Service des finances	**État de la recommandation :** En continu **Commentaires additionnels** À travers les comités de budget administratif et politique, la Direction générale et l'Administration tiennent compte des résultats historiques des services dans la détermination des orientations et des enveloppes budgétaires.
7	Présenter les dépenses municipales et d'agglomération associées aux mesures exceptionnelles liées à la Covid-19 dans les bilans financiers de manière à les différencier de celles des activités courantes, en vue d'assurer l'équilibre budgétaire.	Service des finances, SIM	**État de la recommandation :** Non retenue **Commentaires additionnels** Cette information ne peut être incluse séparément dans les états financiers standards de la Ville, car la présentation est dictée par les normes du secteur public et par le MAMH. Elle est cependant présente dans la reddition de compte financière pour chacune des années visées. Par ailleurs, le Centre de sécurité civile produira un rapport d'événement, lequel traitera

			tous les aspects de la réponse à la pandémie et pour la durée totale de l'activation du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal. Ce rapport sera public et comprendra, entre autres, toutes les dépenses réalisées dans ce contexte pour l'année 2022. La publication de ce rapport est prévue au printemps 2023. Les rapports financiers pour le premier état d'urgence local ainsi que celui pour le deuxième état d'urgence ont été publiés.
8	Mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale afin de travailler avec le Service des finances pour doter la Ville d'un budget sensible au genre, dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), et de mettre en oeuvre des mesures en ce sens dès 2022: ● lors des consultations prébudgétaires; ● lors de la confection du budget de fonctionnement 2023 et du PDI 2023-2032; ● et lors des prochaines présentations des services à la CFA.	Service des finances, SDIS	**État de la recommandation :** En cours. **Commentaires additionnels** L'ADS+ est une priorité de l'administration. Les ressources expertes en la matière sont actuellement mobilisées dans la poursuite de son implantation au sein des unités d'affaires. En 2022, une grille d'analyse a été introduite pour les PDI, faisant un arrimage avec les priorités de Montréal 2030 et les engagements en équité et inclusion pour la population dans toute sa diversité afin d'améliorer la situation des personnes vivant des discriminations.
9	Intégrer un budget carbone lors de l'élaboration des prochains budgets de fonctionnement et du PDI des services et le présenter lors des exercices d'étude publique du budget ultérieurs.	Service des finances, BTER	**État de la recommandation :** À venir. **Commentaires additionnels** La Ville présentera en 2023 la version pilote de son budget climat, incluant une première quantification de certaines mesures phares du Plan climat 2020-2030. À terme, le budget climat couvrira l'ensemble des actions visant à réduire les émissions de GES à Montréal. Ce nouvel outil de quantification permettra à la Ville d'identifier d'éventuels écarts

			entre les résultats observés et ses cibles de réduction.
10	Détailler, dans les présentations des budgets de fonctionnement et du PDI, les compétences partagées avec les gouvernements supérieurs pour clarifier la marge de manœuvre dont dispose la Ville.	Service des finances, BRGM	**État de la recommandation :** À venir. **Commentaires additionnels** Le partage de compétence est un des éléments qui seront analysés dans la démarche de révision des activités que l'Administration met en place. Au terme de cet exercice, les compétences partagées seront clairement identifiées et pourront être reflétées dans la présentation des budgets de fonctionnement et des PDI.
11	Recevoir dans les temps demandés les présentations budgétaires et du PDI de façon à ce qu'ils soient consciencieusement étudiés en commission.	Service du greffe	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** La Direction générale a été mandatée afin de revoir, avec les services concernés, l'échéancier de dépôt des présentations budgétaires et du PDI à la commission de même que le gabarit de présentation budgétaire.
12	Poursuivre les efforts permettant d'intégrer l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) et la prise en compte des meilleures pratiques en accessibilité universelle dans la planification des projets et l'offre de services de l'ensemble unités municipales	SDIS	**État de la recommandation:** En continu. **Commentaires additionnels** Le SDIS a poursuivi, en 2022, l'implantation de l'ADS+ afin d'accroître l'offre de services municipaux inclusifs à la population en formant plus de 500 membres du personnel (25 unités d'affaires) en présentiel et plus de 1284 en ligne. De plus, des plans d'implantation de l'ADS+ sont mis en œuvre au sein de 5 unités d'affaires.

			Le SDIS a mis en place un Chantier sur l'accessibilité universelle, une démarche collective d'amélioration des pratiques et qui se déroule jusqu'en 2024. C'est dans ce cadre qu'un diagnostic organisationnel a été mené de manière à offrir une réponse aux obstacles persistants. Le SDIS a aussi piloté la réalisation d'une vidéo de sensibilisation aux enjeux de capacitisme et d'accessibilité universelle (AU) dans la poursuite du Chantier AU.

13	Favoriser un déploiement souple, réactif et équitable sur le territoire montréalais des ressources en fonction des besoins prioritaires en matière de sécurité urbaine, de prévention de la violence commise et subie par les jeunes et d'itinérance.	SDIS, SPVM	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** La Ville a mis en place l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) en projet pilote avec 15 intervenants psychosociaux à Ville-Marie et dans le Sud-Ouest. Une extension progressive vers d'autres arrondissements est prévue au cours des prochains mois. En matière de prévention en sécurité urbaine, 4 395 000 $ ont été investis dans les organismes des 19 arrondissements via le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes et le programme d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU). Ces fonds ont été répartis entre les arrondissements à partir d'indicateurs. En ce qui concerne la lutte contre l'itinérance, le budget bonifié, totalisant près de 6M$ a permis de: ● augmenter de 30% le budget des projets financés dans le cadre du plan d'action 2018-2020; ● soutenir 75 projets portant sur les questions de cohabitation et de sensibilisation à l'itinérance dans 15 arrondissements. De son côté, le SPVM collabore avec ses partenaires communautaires et institutionnels afin d'offrir des services adaptés aux clientèles vivant des vulnérabilités. Plusieurs équipes mixtes spécialisées ont été créées selon les besoins prioritaires sur l'ensemble du territoire. Aux neuf conseillers et conseillères en développement communautaire qui

			œuvrent dans différents postes de quartier, s'est ajoutée, en 2022, une conseillère en développement communautaire aux relations avec les peuples autochtones. De plus, chaque poste de quartier (PDQ) détient au moins un(e) agent(e) sociocommunautaire au sein de son équipe dont le rôle est de développer des relations de partenariat avec les organismes communautaires et les institutions de son quartier. Plusieurs équipes mixtes spécialisées ont été créées selon les besoins prioritaires sur l'ensemble du territoire : ● Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (EMIE) ● Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) ● Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP) ● Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) ● Équipe métro d'intervention et de concertation (EMIC) ● Patrouilles conjointes autochtones
14	Entreprendre, conformément à la Politique montréalaise pour l'action communautaire, adoptée en 2021, des travaux pour viser une harmonisation et une équité des programmes municipaux de financement des organismes communautaires, qui sont ses partenaires, ainsi que la mise en place de processus qui respectent les pratiques du milieu communautaire.	SDIS	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** Le SDIS a mis en place le comité de suivi de la politique à l'automne 2021. Celui-ci, formé de représentants du SDIS, des arrondissements et du milieu communautaire, s'est doté d'un plan d'action 2021-2023 qui comprend, entre autres, l'harmonisation des redditions de compte et l'allègement du fardeau administratif. Pour une plus grande transparence et

			équité, une annexe à la politique, mise à jour annuellement, et disponible sur le site de la Ville, présente les programmes de soutien financier en indiquant leurs objectifs, les budgets associés, la fréquence et les références. Le respect des pratiques du milieu communautaire est assuré lors de la mise en place de groupes de travail conjoint ainsi que lors des appels à projets
15	Faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec dans l'objectif de rehausser significativement l'Entente Ville-MTESS qui vient à échéance en 2023.	SDIS, BRGM	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** Les travaux visant le renouvellement de l'Entente sont amorcés et la Ville y fait des représentations pour une hausse du budget de l'Entente. Des séances de travail entre le MTESS et la Ville ont déjà eu lieu et se poursuivront en 2023.
16	Assurer la mise en place d'un plan qui permettra de rétablir un équilibre dans le financement des organismes communautaires désavantagés.	SDIS	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** L'équité est une grande préoccupation de l'Administration. Elle s'inscrit dans les priorités de Montréal 2030 et, dans ce contexte, des travaux sont menés, en collaboration avec plusieurs services, afin de renforcer l'équité territoriale notamment par l'application d'un indice d'équité des milieux de vie qui permettra de mieux appréhender les inégalités et de cibler davantage les investissements.
17	En appui aux arrondissements, renforcer le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments de la Ville (11-018), afin que les	SGPI, SUM, BTER et Environnement	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels**

	nouvelles constructions soient plus performantes sur le plan énergétique et en matière de gestion des matières résiduelles.		Le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté ses services pour introduire dans le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) des normes d'efficacité énergétique et de gestion des matières résiduelles pour accroître la performance des nouveaux bâtiments de la collectivité . Les travaux sont d'ailleurs en cours pour intégrer les solutions les mieux adaptées au contexte montréalais. Par ailleurs, la Ville déploiera dès 2023 sa feuille de route Vers des bâtiments zéro émission dès 2040, laquelle fait l'objet d'une consultation publique entamée à l'automne 2022. En parallèle, le SGPI a développé, en collaboration avec les unités concernées, un cahier des exigences propriétaires dont certains chapitres traitent des performances énergétiques et de la gestion des matières résiduelles. Ceux-ci portent notamment sur l'aménagement des sites, les composantes architecturales, les aménagements intérieurs et les mesures en énergie et émissions de gaz à effet de serre.
18	Encourager activement l'optimisation du processus des centres de tri et à mettre en place des mesures visant à minimiser l'impact des contaminants pour le papier (verre, plastique souple, etc.), afin de réduire les investissements de fonds publics nécessaires à leurs opérations et d'assurer le respect de l'environnement.	Environnement	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** Diverses mesures sont mises en place ou le seront prochainement: ● Entrée en vigueur du Règlement de bannissement des sacs de plastiques, source de contamination majeure des ballots de papier, en septembre 2022. ● Entrée en vigueur du règlement de bannissement d'articles à usage unique en plastique, en mars 2023. ● Adoption du règlement visant la réduction des

			impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires par l'exigence qu'un article publicitaire puisse seulement être déposé sur une propriété si le résident l'accepte expressément et que les circulaires ne puissent plus être distribuées dans un sac en plastique. L'entrée en vigueur du règlement est planifiée pour mai 2023. ● Contribution aux projets pilotes visant l'élargissement de la consigne pour les contenants de boissons de moins de 2 L quelque soit leur nature (2 pilotes pour la Ville de Montréal) en partenariat avec Recyc-Québec. Le déploiement à grande échelle de la consigne élargie est prévu pour novembre 2023. ● En lien avec le bannissement des articles à usage unique, préparation d'une campagne de sensibilisation visant la réduction à la source Par ailleurs, notons une amélioration de la performance des opérations au centre de tri des matières recyclables de Lachine, notamment par une structure contractuelle faisant assumer les coûts d'élimination des matières non valorisées au titulaire du contrat.
19	Présenter, dans les faits saillants de la documentation budgétaire, les programmes et initiatives réalisés sur le territoire qui visent la réduction à la source, autant au Service de l'eau que celui de l'environnement, qui ont eu des effets positifs significatifs, notamment sur les coûts associés.	Environnement, Service de l'eau, Service de l'expérience citoyenne et des communications	**État de la recommandation:** À venir. **Commentaires additionnels** Le comité exécutif mandate le Service des finances, le Service de l'Environnement ainsi que le Service de l'expérience citoyenne et des communications afin que soient ajoutées ces informations aux faits saillants de la documentation budgétaire des années ultérieures.

20	Soutenir l'occupation transitoire de locaux commerciaux et espaces de bureaux désertés en raison du télétravail consécutif à la pandémie, notamment à des fins communautaires, culturelles, de logement et institutionnel de proximité (ex: CPE).	SDÉ, SDIS, Service de la culture, Service de l'habitation, BRGM	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** Des actions ont été déployées par la Ville. Il y a tout d'abord la création de la subvention pour l'aménagement d'espaces de travail collaboratif au centre-ville. Parmi les acteurs pouvant faire une demande d'aide financière, il y a notamment les entreprises d'économie sociale. Il y a également le financement Créer des ponts, une initiative avec Art Souterrain, qui vise à offrir à des créateurs et des créatrices montréalais.es des espaces de travail et d'échange, dans des locaux commerciaux vacants du centre-ville de Montréal.
21	Mettre en place, à l'instar d'autres villes canadiennes et américaines, des mesures fiscales afin d'inciter les propriétaires d'un bâtiment cité ou figurant sur la liste des «Témoins architecturaux significatifs» d'un arrondissement à réaliser des travaux de restauration, de rénovation ou d'entretien.	Service des finances, SUM	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** Plusieurs actions et programmes de la ville concourent à l'objectif de protection et de préservation des immeubles architecturalement significatifs. Sur le plan fiscal, la majorité des bâtiments classés sont déchargés de taxes municipales ou en payent très peu, ce qui leur donne une marge de manœuvre appréciable pour rénover. En complément, la Ville a mis sur pied le Programme d'aide à la restauration et à la rénovation des bâtiments patrimoniaux afin de soutenir leur rénovation. Enfin, le Ville finalise actuellement la révision de son règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments, dont les immeubles patrimoniaux qui sera dévoilée en 2023. La révision de la réglementation a pour objectif d'avoir plus de mordant et ainsi d'encourager la préservation du cadre bâti montréalais.

22	Poursuivre ses représentations auprès des paliers de gouvernement supérieurs visant le financement de cette infrastructure structurante *(un anneau de patinage quatre saisons sur le site du parc et de la station de métro Angrignon)* et afin d'en devancer la réalisation.	SGPMRS, BRGM	**État de la recommandation:** À venir. **Commentaires additionnels** Le SGPMRS prévoit présenter le dossier de financement de l'anneau de glace extérieur réfrigéré de 400 m lors d'un prochain appel de projets pour le soutien des installations sportives et récréatives du gouvernement du Québec dans le 2e quinquennat du PDI 2022-2031 considérant la capacité du service à financer ce projet.
23	Développer une expertise interne afin de faciliter le processus d'accès à l'eau et établir des partenariats avec les autres paliers gouvernementaux afin de réaliser ces projets.	SGPMRS, BRGM	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** Le SGPMRS poursuit la mise en œuvre de son programme de réhabilitation des berges, en lien avec les subventions du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC). Dans le cadre de la réhabilitation des berges, le nouveau parc riverain de Lachine et le parc de la promenade Bellerive feront l'objet d'un réaménagement important dans le prochain PDI et l'accès à l'eau fait partie des orientations d'aménagement visées.
24	Poursuivre et accélérer le dépistage et le remplacement des entrées de services de plomb et mieux communiquer les changements à la population.	Service de l'eau	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** Le Service de l'eau poursuit la mise en œuvre du plan d'action sur le remplacement des entrées de service en plomb visant à donner accès à une eau potable de qualité à toute la population montréalaise: 1. Accélération du dépistage des entrées d'eau en plomb, avec une fin de programme planifiée en 2025. 2. Accélération du remplacement des entrées d'eau

			en plomb, avec une fin de programme planifiée en 2032 3. Publication du Bilan annuel sur le plan d'action des remplacements d'entrées d'eau en plomb 4. Campagne régulière de communication massive à tous les occupants et propriétaires de logements ayant une possibilité d'entrée d'eau en plomb 5. Mise en place d'un parcours citoyen de communication, dans le but d'uniformiser et optimiser les messages transmis tout au long du projet 6. Mise à jour de la carte interactive disponible sur montreal.ca à la fin de l'année 2022 pour intégrer les dépistages et remplacements à jour.
25	Démontrer la compétitivité des prix des travaux de remplacement des entrées de service en plomb réalisés par les entrepreneurs pour le compte de la Ville et qui sont aux frais des propriétaires montréalais, mais également pour les coûts de tous travaux qui sont effectués sur recommandation de la Ville et doivent être assumés par les propriétaires.	Service de l'eau	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** La Ville propose une stratégie de lancement d'appels d'offres publics pour maximiser la concurrence (gros et petits contrats, appels d'offres étalés sur une longue période). Pour assurer la compétitivité des prix soumis dans les contrats de remplacement des entrées de service en plomb, une équipe d'estimateurs effectue les estimés de contrôle des projets confiés pour réalisation dont les projet de remplacement ponctuels d'entrées de service en plomb. Les estimations sont effectuées avec des données mises à jour régulièrement afin de refléter le prix du marché au niveau des ressources affectées au travaux et des prix des matériaux. Les soumissions qui sont à plus de 20 % au-delà des estimations sont rejetées. En 2022, les prix soumis par les entrepreneurs spécialisés ont été inférieurs aux

			estimations. Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb sont faits également dans les projets intégrés, où il n'y a pas d'enjeu de concurrence, ce qui permet de valider la compétitivité de nos prix unitaires dans nos autres appels d'offres. Des validations du prix de revient par unité sont aussi effectuées afin d'assurer le respect de l'atteinte des objectifs de coûts fixés pour la portion privée dans la planification stratégique soumise en 2019. Le tout a été balisé avec différentes études réalisées entre 2015-2019 afin d'établir les coûts de travaux équivalents dans différentes villes canadiennes et américaines. 94% des factures émises n'ont pas fait l'objet de contestation. On peut donc présumer que les propriétaires privés étaient satisfaits de la qualité et du prix des travaux.
26	Faire des représentations auprès des gouvernements supérieurs afin de demander un soutien financier substantiel, sous forme de subvention, au maintien et remplacement des infrastructures des eaux de la Ville pour assurer la pérennité de ses infrastructures.	Service de l'eau, BRGM	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** La Ville de Montréal poursuit ses représentations autant auprès du gouvernement fédéral que provincial pour la reconduction et la bonification des programmes de soutien financier destinés à maintenir et améliorer ses infrastructures des eaux.
27	Développer une stratégie d'investissement pour assurer le maintien et le rattrapage des	Service de l'eau	**État de la recommandation:** En cours.

	infrastructures d'eau jusqu'à 2030 minimalement.		**Commentaires additionnels** Le Service de l'eau déclare annuellement, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ses besoins d'investissements en fonction de l'état des actifs. Le plan d'investissement 10 ans est élaboré en fonction de ces données, et particulièrement celles sur les besoins en maintien et en rattrapage du déficit.
28	Respecter les limites du budget du SPVM et optimiser ses ressources et ses coûts d'opération afin d'assurer un service de police de proximité, un temps de réponse équivalent et un service équitable pour l'ensemble des Montréalais-es de l'agglomération.	Service des finances, SPVM	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** Des mesures de contrôle sont constamment mises en place par le SPVM . Par ailleurs, la Ville et le ministère de la Sécurité publique ont convenu d'une entente quinquennale de 225 M$ pour l'ajout d'effectifs policiers afin de renforcer la lutte contre les violences armées. De plus, le SPVM a procédé à la modernisation des codes de temps supplémentaire afin d'avoir un meilleur suivi du temps supplémentaire effectué.
29	Explorer de nouvelles avenues permettant à des employés civils de faire davantage de tâches administratives afin de permettre aux effectifs policiers de se concentrer sur leurs missions premières soit les opérations policières.	SPVM	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** Le SPVM a entamé une analyse de structure dans quelques unités à caractère plus administratif afin de rendre civiles des fonctions policières syndiquées ou cadres. Le déploiement progressif de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) permettra

			de rediriger certaines interventions prises en charge par les policiers vers d'autres acteurs sociaux.
30	Développer une stratégie de gestion des heures supplémentaires permettant de respecter les objectifs initialement déterminés.	SPVM, SRH	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** La Ville et le ministère de la Sécurité publique ont convenu d'une entente quinquennale de 225 M$ pour l'ajout d'effectifs policiers, ce qui devrait avoir une incidence positive sur les heures supplémentaires.
31	Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour réclamer un nouveau pacte fiscal pour le financement du transport en commun aux côtés de l'ARTM afin d'augmenter de façon pérenne le financement dédié au transport en commun pour mettre un terme au déficit structurel et accroître la part modale.	BRGM	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** La Ville continue d'appuyer l'ARTM dans ses demandes de financement auprès du gouvernement du Québec. La Ville poursuit également ses représentations auprès de Québec pour obtenir un financement accru, par exemple lors de la préparation du budget ou la négociation à venir du prochain Pacte fiscal.
32	Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il finance l'entièreté des coûts associés à l'électrification du réseau en vue d'atteindre les cibles qu'il a lui-même fixées. Également, afin de respecter les délais demandés, raccourcir les délais d'autorisation des subventions.	BRGM	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** Le gouvernement a haussé le pourcentage de financement pour l'achat d'autobus électriques. La Ville poursuit ses représentations auprès du gouvernement du Québec pour obtenir un financement accru destiné à l'électrification des transports et un allègement administratif dans le traitement des demandes.
33	Faire des représentations auprès du gouvernement	BRGM	**État de la recommandation:** En cours.

	du Québec afin d'octroyer les aides financières requises pour arrimer l'offre de transport adapté à Montréal aux demandes croissantes.		**Commentaires additionnels** La Ville continue d'appuyer l'ARTM dans ses demandes de financement auprès du gouvernement du Québec, y compris celui du transport adapté. La Ville poursuit également ses représentations à ce sujet, par exemple lors de la préparation du Budget ou la négociation à venir du prochain Pacte fiscal.
34	Travailler à un partenariat étroit et efficace entre l'ARTM, le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la STM et clarifier les rôles respectifs de façon à promouvoir en haut lieu le transport en commun.	BRGM	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. La Ville, l'ARTM et la STM se rencontrent mensuellement pour identifier les besoins en financement du transport en commun. Ces rencontres incluent le ministère des Transports du Québec, 3 fois par année.
35	Analyser les scénarios permettant un partage plus équitable de la dette de la STM entre la ville de Montréal, l'ARTM et le gouvernement du Québec.	Service des finances, BRGM	**État de la recommandation :** En cours **Commentaires additionnels** Le comité exécutif prend acte de cette recommandation. Un comité de travail a été créé réunissant Ville, STM et ARTM. Différents scénarios sont actuellement à l`étude.
36	Réclamer de l'ARTM de faire un exercice de transparence et de pédagogie pour expliquer le processus du financement du transport en commun et intégrer une présentation du budget de l'ARTM dans le cadre des prochains exercices d'étude du budget de la Commission sur les finances et l'administration.	BRGM, Service des finances	**État de la recommandation :** À venir. **Commentaires additionnels:** Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. Une demande sera faite auprès de l'ARTM en vue de l'étude des prochains budgets de la Ville. Il faut souligner que les processus budgétaires de

			l'ARTM et des OPTC se font en parallèle avec ceux des municipalités tout en y étant liés. Cela étant dit, selon la gouvernance du transport collectif de la région métropolitaine, la politique de financement de l'ARTM est approuvée par la Communauté métropolitaine de Montréal. Lors du processus budgétaire annuel, l'ARTM adopte ses prévisions budgétaires pour chaque exercice. Ces prévisions budgétaires, qui doivent être conformes à sa politique de financement, sont transmises à la CMM. De plus, l'ARTM transmet et présente, chaque année, pour approbation, son programme d'immobilisations, à la CMM. L'ARTM rend donc des comptes aux instances de la CMM, notamment à son conseil, dont la moitié des membres sont des élus-es de l'agglomération de Montréal.
37	Recevoir dans les temps demandés les documents budgétaires et du PDI de la STM de façon à ce qu'ils soient consciencieusement étudiés en commission.	Direction générale	**État de la recommandation :** En cours. **Commentaires additionnels** Le comité exécutif prend acte de cette recommandation et s'engage à exprimer à la STM cette demande de la commission.
38	Réclamer aux partenaires gouvernementaux de débloquer les sommes suffisantes pour rénover le parc immobilier de HLM dans les plus brefs délais, pour financer convenablement la construction de logements sociaux et abordables.	BRGM, Service de l'habitation	**État de la recommandation :** En cours. **Commentaires additionnels** La Ville de Montréal poursuit ses représentations visant à ce qu'un programme gouvernemental dédié soit de nouveau disponible pour la construction, le maintien du parc immobilier de logements sociaux, ainsi que la disponibilité de services de soutien communautaire nécessaires au maintien en logement de personnes vulnérables à faible revenu. Ces représentations se font également de concert avec des partenaires tels

			que la Communauté métropolitaine de Montréal et d'autres municipalités du Québec. La Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec et du Canada d'être proactifs et d'investir dans le logement social.
39	Poursuivre les efforts afin de développer de nouveaux modèles de financement pour le logement social et abordable.	Service des finances, Service de l'habitation	**État de la recommandation :** En cours. **Commentaires additionnels** La Ville a mis en place, en 2022, le Chantier Montréal abordable, lequel se déroulera sur dix ans, avec un objectif de 60 000 logements. Il permettra à la Ville d'identifier de nouveaux leviers d'action en matière d'habitation, tout en mettant en place des projets pilotes. Le Chantier se décline en 4 axes d'intervention, dont celui du financement et de la fiscalité. Les solutions envisagées pourront prendre différentes formes dont de nouveaux outils fonciers et financiers ainsi que des programmes d'aide.
40	Travailler en continue à l'amélioration d'une gestion efficace et performante des besoins en équipement et œuvrer à l'équité entre arrondissements via les investissements du PDI du Service du matériel roulant et des ateliers pour faciliter l'accès à des équipements de qualité et en quantité.	SMRA	**État de la recommandation :** En cours. **Commentaires additionnels** Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. Le plan de transformation du SMRA vise à assurer l'équité du PDI entre arrondissements. La nouvelle approche pour l'utilisation du PDI d'acquisition répertorie les besoins des arrondissements pour opérer dans des conditions optimales plutôt que d'allouer un pourcentage du budget PDI à chaque arrondissement et service. Concernant la quantité de véhicules, notons que le

			SMRA, en accord avec les principes de la planification stratégique de Montréal 2030, prône une réduction de consommation des ressources par l'optimisation de l'utilisation de son parc de véhicules. Toujours dans cette optique, le SMRA souhaite offrir une qualité de services équitable et en amélioration continue aux citoyens, peu importe leur milieu de vie.
41	Faciliter le partage d'équipement par le biais d'ententes locales de matériel roulant entre arrondissements.	SMRA	**État de la recommandation :** En cours. **Commentaires additionnels** Le partage des équipements est au cœur de la vision du SMRA. Le SMRA privilégie une approche globale, plutôt que locale, répondant ainsi à l'ensemble des besoins des arrondissements et des services. De plus, dans son plan de transformation, le SMRA propose de couvrir l'ensemble des besoins opérationnels par la mise en commun des véhicules pour en partager l'utilisation entre unités clientes. Le SMRA propose également de créer un parc de véhicules et équipements spécialisés partagés entre les arrondissements et les services (mutualisation). La création de parcs d'autopartage est également proposée. Un projet pilote à cet effet est actuellement en cours au site de Brennan.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 04.02

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1229514034

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 dd) soutenir des processus budgétaires publics reliés à la préparation du budget de la Ville de Montréal et de son PTI
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations »

Il est recommandé :

- au comité exécutif de mandater la Direction générale afin de mettre en oeuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse.
- au conseil municipal et au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations » et ses recommandations.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-11-22 13:57

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1229514034
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 dd) soutenir des processus budgétaires publics reliés à la préparation du budget de la Ville de Montréal et de son PTI
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations »

CONTENU

CONTEXTE

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des personnes élues au niveau municipal et d'agglomération et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.
La Commission permanente sur les finances et l'administration a déposé un rapport comportant 23 recommandations auprès du conseil municipal le 22 août 2022 et du conseil d'agglomération le 25 août 2022 dans son document intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0813 - 22 août 2022 - Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations »
CG22 0436 - 25 août 2022 - Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations »

DESCRIPTION

S. O.

JUSTIFICATION

Conformément à la réglementation, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport de la Commission et dépose une réponse ayant trait

à celui-ci.
Ayant pris connaissance avec attention et intérêt des 23 recommandations contenues dans le document intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations », le comité exécutif dépose son rapport sur ces questions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux des commissions permanentes permettent d'enrichir, en relayant les préoccupations de la population et celles des diverses personnes élues, les décisions, projets et politiques de l'Administration municipale. Les réponses déposées par le comité exécutif permettent de faire une rétroaction aux rapports déposés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette réponse est soumise en tenant compte du contexte de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-11
Domenico ZAMBITO Greffier adjoint et chef de division de la réglementation	Domenico ZAMBITO Greffier adjoint et chef de division de la réglementation
Tél : 514 872-3125 **Télécop. :**	**Tél :** 514-872-3125 **Télécop. :** 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2022-11-22

Montréal

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION, INTITULÉ CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2023

En août, la Commission permanente sur les finances et l'administration a initié des travaux visant à étudier la consultation prébudgétaire 2023. Le document intitulé Consultation prébudgétaire 2023 déposé à la conclusion de ces travaux, a été déposé à la séance du conseil municipal du 22 août 2022.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente des finances et de l'administration, ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des 23 recommandations émises par la Commission.

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
1	Poursuivre une maîtrise serrée des dépenses et identifier toutes les sources d'économies possibles.	Service des finances	**État de la recommandation:** En continu. **Commentaires additionnels** Le contrôle serré des dépenses, tant pour les unités d'affaires que pour les des sociétés paramunicipales et autres organismes, est une préoccupation constante du comité exécutif. Il est pris en compte dans chaque processus budgétaire. Le comité exécutif a un souci constant de respecter la capacité de payer des contribuables tout en restant à l'écoute des priorités de la population.
2	Assurer la soutenabilité de la dette, en maîtrisant	Service des finances	**État de la recommandation:** En continu.

	l'endettement, et contenir le rythme des dépenses.		**Commentaires additionnels** Le principal facteur est de continuer la stratégie d'accroissement de paiement au comptant, ce qui est poursuivi dans le budget 2023.
3	Évaluer les impacts socioéconomiques par le recours à la méthode de l'ADS+ dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 de la Ville de Montréal et des budgets subséquents.	Service des finances, SDIS	**État de la recommandation :** En analyse. **Commentaires additionnels** L'ADS+ est une priorité de l'Administration. Les ressources expertes en la matière sont actuellement mobilisées dans la poursuite de l'implantation de l'ADS+ dans les unités d'affaires. Par ailleurs, en 2022, une grille d'analyse a été introduite pour les PDI, faisant un arrimage avec les priorités de Montréal 2030 et les engagements en équité et inclusion pour la population dans toute sa diversité afin d'améliorer la situation des personnes vivant des discriminations.
4	Présenter pour chaque service municipal et organisme paramunicipal relevant du périmètre comptable de la Ville, lors de l'étude publique du budget 2023 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, des projections qui font état des impacts potentiels d'une augmentation continue de l'inflation sur l'ensemble de leurs activités.	Service des finances	**État de la recommandation :** Non retenue. **Commentaires additionnels** Le Service des finances suit les diverses projections d'inflation réalisées par les institutions financières, le gouvernement du Québec et le Conference Board du Canada. Ces projections sont prises en compte dans l'élaboration du budget. Étant donné qu'il n'existe pas de projection d'inflation par secteur d'activité, il serait donc difficile pour les unités d'affaires d'exécuter une tâche semblable et qui soit de qualité.
5	Mettre en place à court terme des mesures écofiscales pour inciter la population montréalaise à adopter des comportements en faveur de la transition écologique.	Service des finances, BTER	**État de la recommandation:** En cours **Commentaires additionnels** La Ville travaille présentement à l'identification d'un

			panier de mesures écofiscales et en intègre dans le budget 2023. L'administration a mis en place en 2022-2023 un Chantier sur la fiscalité, lequel permettra d'identifier possiblement d'autres mesures écofiscales pouvant être mises en place à court et moyen terme.
6	Poursuivre des représentations auprès du gouvernement du Québec pour que l'agglomération de Montréal acquiert de nouveaux pouvoirs lui permettant de diversifier ses sources de revenus.	Service des finances, BRGM	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** Le Chantier sur la fiscalité permettra d'établir des mesures innovantes en matière de diversification de sources de revenus. Phase 1: Forum sur la fiscalité montréalaise (automne 2022) Phase 2: Sommet sur la fiscalité municipale (printemps 2023). L'obtention de nouvelles sources de revenu sera également au cœur des négociations touchant le prochain Pacte fiscal, qui devraient s'amorcer au début de 2023.
7	Réclamer du gouvernement du Québec un nouveau pacte fiscal pour le financement du transport collectif, actif, adapté et alternatif afin d'augmenter de façon pérenne son financement et qu'il assure la totalité des coûts de l'électrification des transports.	Service des finances, BRGM	**État de la recommandation :** En continu. **Commentaires additionnels** Le Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM) a coordonné la production d'un mémoire déposé auprès du gouvernement fédéral et portant sur le fonds permanent du transport en commun 2026 -2031; Le MTQ a annoncé en mai 2022 un cadre financier sur

			5 ans à venir pour soutenir le transport en commun. Le BRGM suit le dossier de près avec l'ARTM et la STM en proposant un cadre de travail avec ses partenaires. Le financement du transport collectif est au centre des revendications de la Ville auprès des autres paliers de gouvernement, comme par exemple lors du dépôt des demandes de la Ville dans le cadre de la campagne électorale provinciale 2022.
8	Faire un décompte exhaustif des services relégués à la Ville et dont la responsabilité première incombe aux autres paliers de gouvernement. Réclamer les montants compensatoires budgétaires pour ces dépenses assumées par la Ville qui relèvent en tout ou en partie des autres ordres de gouvernement, à l'instar de la sécurité publique et civile, l'itinérance, l'habitation, les institutions muséales d'envergure nationale, le transport adapté et scolaire, l'immigration, le patrimoine bâti, etc.	Service des finances, BRGM	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** Dans le cadre du Chantier sur la fiscalité, une analyse des sources de financements et des champs de compétences est en train d'être effectuée. Cet exercice permettra à la Ville de dresser un portrait exhaustif des montants budgétaires compensatoires pour les dépenses qu'elle assume et qui relèvent en tout ou en partie des autres ordres de gouvernements.
9	Consentir, en partenariat avec les gouvernements du Québec et du Canada, des investissements plus substantiels des infrastructures de sport et de loisir sur le territoire de l'agglomération, en s'assurant de leur accessibilité par un mode de transport collectif.	Service des finances, SGPMRS BRGM	**État de la recommandation:** En continu. **Commentaires additionnels** Lorsque les opportunités de soutien sont lancées par les gouvernements du Québec et du Canada, les services de la Ville travaillent de concert pour tirer profit de cette source de financement. L'enjeu du financement des infrastructures municipales sera au cœur des travaux du Chantier sur fiscalité amorcé par la Ville. Les programmes de soutien aux arrondissements pour

			l'aménagement ou la mise aux normes d'installations sportives s'adressent aux arrondissements seulement.
10	Demander au gouvernement du Québec de combler les pertes - estimées à 30 M$ pour la Ville de Montréal seule - de revenus de l'agglomération de Montréal et des villes liées à l'issue de la refonte du calcul des paiements tenant lieu de taxes.	Service des finances, BRGM	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** La Ville entend poursuivre cette demande, notamment dans le cadre des négociations touchant le renouvellement du prochain Pacte fiscal. Lors des travaux budgétaires 2023 (et suivants), les pertes seront quantifiées par rapport à la situation qui aurait prévalue avant cette "refonte".
11	Réclamer du gouvernement du Québec la part des taxes municipales non perçues par l'agglomération de Montréal en raison d'une exemption fiscale provinciale des lieux de culte et des immeubles de communautés religieuses sur le territoire de Montréal.	Service des finances, BRGM	**État de la recommandation:** Aucun dossier en cours. **Commentaires additionnels** Il n'y a aucun dossier en cours à cet égard à la Ville de Montréal en ce moment. À titre de rappel, les taxes sont de niveau local (Ville de Montréal) et non d'agglomération. Bien entendu, s'il y avait une volonté conjointe des 16 municipalités liées de faire des représentations conjointes, cela pourrait être fait.
12	Réclamer un financement massif et soutenu des paliers de gouvernement supérieurs dans le maintien, la réhabilitation et le développement du parc immobilier locatif social, abordable et communautaire.	Service des finances, BRGM, Service de l'habitation	**État de la recommandation:** En continu. **Commentaires additionnels** La Ville effectue des démarches sur plusieurs fronts afin d'assurer le financement des mesures énoncées. Au niveau provincial, Montréal travaille notamment à : ● modifier/bonifier le nouveau Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ); ● optimiser l'utilisation des sommes issues du programme AccèsLogis;

			● poursuivre les démarches en lien avec le renouvellement et la bonification de l'Entente en habitation de la Ville de Montréal; ● demander de manière urgente la mise en place d'un programme dédié au logement social. Au niveau fédéral, la Ville de Montréal travaille activement à faire connaître les besoins et obtenir la juste part de Montréal en lien avec les différentes mesures de soutien et de financement existantes (ICRL, etc.), mais aussi influencer l'élaboration de nouvelles mesures afin que celles-ci soient cohérentes et complémentaires aux actions et besoins de la Ville. Un travail de représentation soutenu est effectué de pair avec des partenaires régionaux, provinciaux et nationaux, et ce, auprès des paliers gouvernementaux concernés.
13	Réclamer du gouvernement du Québec les financements nécessaires pour rehausser de façon significative et pérenne l'offre d'hébergement d'urgence et l'accompagnement nécessaire en faveur des personnes en situation d'itinérance.	SDIS, Service des finances, BRGM	**État de la recommandation:** En continu. **Commentaires additionnels** La Ville de Montréal effectue des représentations soutenues auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour assurer le maintien de services existants jugés essentiels, assurer une période de transition post-covid en matière de disponibilité de certains services et réclamer du soutien financier conséquent pour assurer la pérennité d'une offre de services destinée aux nouvelles réalités et au nombre croissant de personnes en situation d'itinérance (incluant les services d'urgence, d'hébergement, de soutien communautaire pour le maintien en logement, etc.). Ceci se déroule en parallèle de travaux auxquels la Ville collabore, notamment avec le réseau de la

			santé et des services sociaux, à différentes planifications et mesures visant le territoire et la clientèle de la métropole, mais aussi une réflexion entourant la définition des rôles et responsabilités des différents partenaires impliqués.
14	Évaluer les coûts-bénéfices associés au report de dépenses, notamment au maintien des infrastructures névralgiques comme les actifs routiers et l'eau avec comme objectif de trouver les meilleurs compromis.	Service des finances, SIRR, Service de l'eau	**État de la recommandation :** En continu. **Commentaires additionnels** Les investissements sont priorisés afin d'éliminer principalement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts tout en considérant la capacité de réalisation du marché et de la Ville. Grâce à une meilleure connaissance de l'état de ses infrastructures, la Ville peut maintenant mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cela permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie.
15	Assurer le financement nécessaire, pérenne et prévisible des infrastructures notamment en eau, indispensable à leur maintien.	Service des finances, SIRR, Service de l'eau	**État de la recommandation :** En continu. **Commentaires additionnels** Lors de la confection des budgets PDI, les investissements visant tant le maintien régulier d'actifs que le rattrapage du déficit d'entretien sont priorisés afin de conserver ou rétablir un niveau de service satisfaisant (volet protection représentant plus de 70% du budget). Par ailleurs, des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier et maintenir à long terme les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures, notamment celles relatives à la gestion

			de l'eau. Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023, le SIRR a présenté la projection à long terme de l'état du réseau routier basée sur le niveau d'investissement actuel, le niveau d'investissement requis pour maintenir l'état actuel du réseau routier et le niveau d'investissement requis pour récupérer le déficit d'entretien sur 10 ans. En vertu des obligations relatives à la Stratégie d'économie d'eau potable, le Service de l'eau doit déclarer d'ici le 31 décembre ses besoins d'investissement en maintien d'actif, en rattrapage du déficit de maintien sur 10 ans, les améliorations de service (principalement liées à l'application de la réglementation) et en construction d'infrastructures. La planification budgétaire des investissements et leur priorisation tient compte de l'état des actifs ainsi que de l'ampleur des besoins.
16	Préciser aux prochains budgets et programmes décennaux d'immobilisations (PDI) les montants alloués pour les différentes mesures du Plan climat et identifier à quelle hauteur ces montants contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan en faveur de la résilience climatique.	Service des finances, BTER	**État de la recommandation** : En cours. **Commentaires additionnels** Dans le cadre du PDI 2023-2032, une première démarche est en cours afin d'identifier les investissements relatifs à l'action 46 (consacrer 10 à 15 % du budget du PDI à l'adaptation aux changements climatiques) du Plan climat 2020-2030.
17	Adopter des mesures d'écofiscalité susceptibles d'encourager des comportements écoresponsables, notamment la taxe sur le stationnement et l'imperméabilisation des sols et s'assurer que les coûts associés à ces mesures n'affectent pas de	Service des finances, BTER	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** La Ville travaille présentement à l'identification d'un panier de mesures écofiscales. Une attention

	façon disproportionnée les ménages à revenu faible et modeste.		particulière aux impacts sur les ménages à revenu faible et modeste sera portée lors de leur conception. Certaines mesures écofiscales sont déjà en place, telles que la tarification pour les rejets d'eaux usées industrielles ainsi que la taxe sur les parcs de stationnement au centre-ville. En 2022, la Ville a lancé un projet d'inventaire des terrains de stationnement à l'extérieur du centre-ville, en vue de l'agrandissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement, qui aura lieu en 2023.
18	Explorer les niveaux de contribution à l'assiette fiscale municipale des différents secteurs de Montréal et analyser l'impact de la densité conjugué à des facteurs socio-économiques afin de moduler une fiscalité municipale plus juste et équitable.	Service des finances, BRGM, Service des finances	**État de la recommandation:** Non retenue. **Commentaires additionnels** La fiscalité foncière elle-même ne peut être modulée en fonction des revenus des ménages par les villes, l'encadrement législatif actuel prévoyant que les mesures de redistribution de la richesse sont une prérogative des gouvernements du Québec et du Canada. De la même façon, les pouvoirs de la Ville sont limités quant à la modulation d'autres mesures fiscales (tarifications, taxes sur d'autres bases) par rapport aux revenus des ménages.
19	Assurer l'équité de services, et leurs coûts, entre les citoyennes et citoyens des différents quartiers de Montréal et des villes liées dans une perspective de réduction des inégalités en évitant que cela résulte en une détérioration des services offerts dans les arrondissements et villes-liées.	Service des finances, SPSPO	**État de la recommandation:** En cours. **Commentaires additionnels** Dans le cadre du Chantier sur la fiscalité, l'équité territoriale des différentes activités du champ de compétence de la Ville et de l'agglomération de

			Montréal, ainsi que leur mode de financement, seront abordés.
20	Aménager l'espace urbain en tenant compte d'autres paramètres, notamment la qualité de vie et la mixité sociale et en assurer une équité de services entre les citoyennes et citoyens des différents quartiers montréalais.	SPSPO, SUM, SDIS	**État de la recommandation:** En continu. **Commentaires additionnels** L'équité et l'inclusion sont des paramètres considérés dans tous les projets d'aménagement de l'espace urbain portés par le SUM. L'ADS+ est maintenant intégrée dans plusieurs projets (ex.:Place des Montréalaises) et une approche en concertation est privilégiée, l'objectif prioritaire étant de développer des espaces favorisant la qualité de vie pour l'ensemble de la population montréalaise. Par ailleurs, le SDIS, en collaboration avec le SUM et 9 autres services, parachève un indice d'équité des milieux de vie basé sur une approche commune et multisectorielle des vulnérabilités urbaines (sociales, économiques, environnementales, culturelles, d'accès, etc). Ce nouvel outil permettra à la Ville de localiser les milieux de vie cumulant les vulnérabilités et de susciter la convergence des priorités d'investissement, en faveur d'une plus grande équité sociale et territoriale à l'échelle des quartiers.
21	Demander au Service des finances d'effectuer une étude pour cartographier les revenus et coûts de la Ville dans le cadre du Sommet de la fiscalité afin de faciliter la compréhension de la fiscalité municipale par le grand public et d'illustrer la marge de manœuvre dont dispose la Ville.	Service des finances, BRGM	**État de la recommandation:** En analyse. **Commentaires additionnels** Le Service des finances analysera la faisabilité et la pertinence d'une telle étude dans le cadre du Chantier sur la fiscalité.

22	Réévaluer la tenue de la consultation prébudgétaire 2024 afin de bonifier les modes de participation citoyenne, définir les objectifs de participation, en assurer l'accessibilité et adapter les outils de démarche participative et leur communication afin d'encourager l'expression de points de vue et propositions du plus grand nombre de citoyennes et citoyens de la ville de Montréal et des villes liées de l'agglomération de Montréal.	Service du greffe, Service des finances, SECC	**État de la recommandation:** En analyse. **Commentaires additionnels** L'Administration propose que la consultation prébudgétaire 2024 porte sur les conclusions et les pistes de solutions pour la diversification de sources de revenu, proposées dans le cadre du Chantier sur la fiscalité. Phase 1: Forum sur la fiscalité montréalaise (automne 2022) Phase 2: Sommet sur la fiscalité municipale (printemps 2023).
23	Recevoir ses réponses aux recommandations de la Commission afin qu'elle puisse en prendre connaissance avant le lancement d'un nouveau cycle consultatif prébudgétaire.	Direction générale, Service du greffe, Service des finances	**État de la recommandation:** Fait. Les réponses ont été déposées le 29 novembre

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1223843021

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2023 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal

Il est recommandé :

- d'adopter les prévisions budgétaires 2023 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:26

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1223843021**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2023 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Adopter les prévisions budgétaires 2023 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0004 - 20 janvier 2022 – Adoption du budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM20 1218 - 9 décembre 2020 – Adoption du budget 2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM19 1250 - 11 décembre 2019 – Adoption du budget 2020 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM18 1402 - 28 novembre 2018 – Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM18 0120 - 24 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

S. o.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

MONTRÉAL 2030

Le budget est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-22

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2022-11-28

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-11-28

Budget 2023 et PDI 2023-2032

Bâtir le Montréal de demain

Crédit photo : Myriam Baril-Tessier

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 29 novembre 2022

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - Les données réelles de 2018 à 2021 ainsi que les données du budget de 2022 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2023. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - Les données du réel prévu de 2022 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2022 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2023.
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin précis dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps, alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes;
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2023-2025 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 (PDI).

Sommaire exécutif

Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,76 G$ pour 2023 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de 22 G$. Cette programmation budgétaire permettra de continuer à rendre la métropole plus verte, inclusive et sécuritaire, tout en mettant en œuvre des solutions pour relever les défis les plus immédiats.

Un budget équilibré de 6,76 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2023 permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre plusieurs mesures limitant l'impact de l'inflation élevée sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises, tout en renforçant ses actions en matière de sécurité publique, d'habitation, de mobilité et de transition écologique.

Répartition des dépenses par activité

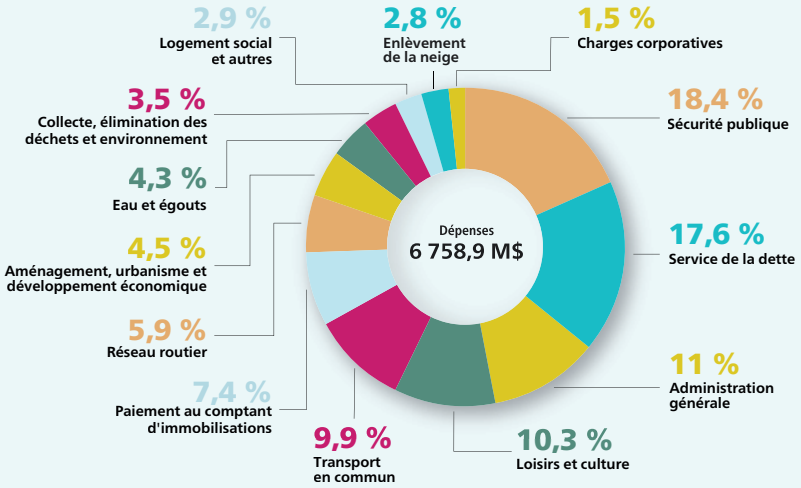

Provenance des revenus

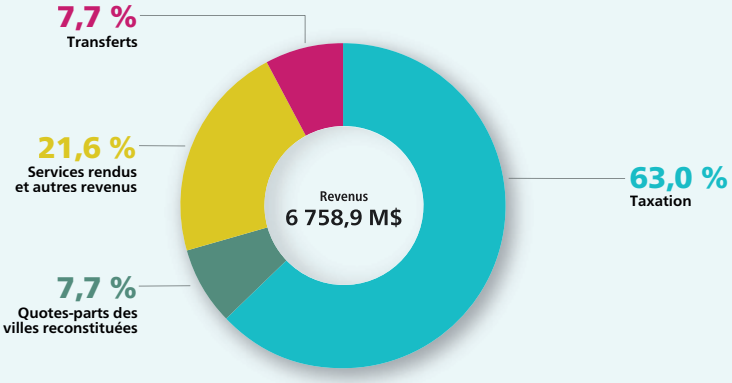

Fiscalité

Malgré l'inflation, la Ville limite la hausse des charges fiscales à 4,1 % pour les immeubles résidentiels et à 2,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

⬆ 2,7 %	Taxe foncière générale	⬆ 3,4 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
⬆ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ 0,6 %	Taxes de services	⬆ 0,7 % Décisions des conseils d'arrondissement
⬆ 0,1 %	Taxes d'investissement	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 4,1 %		

Immeubles non résidentiels

⬆ 2,1 %	Taxe foncière générale	⬆ 2,8 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
⬆ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ 0,1 %	Taxes de services	⬆ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 2,9 %		

Un PDI de 22 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 68,1 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 31,9 %.

Investissements par catégorie d'actifs

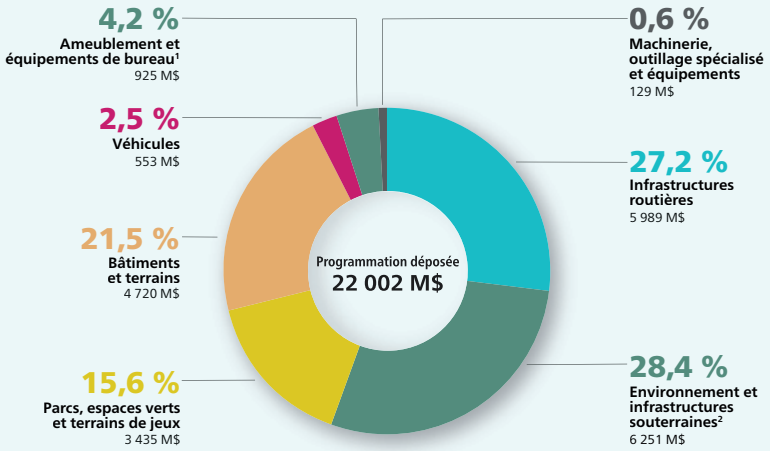

Modes de financement

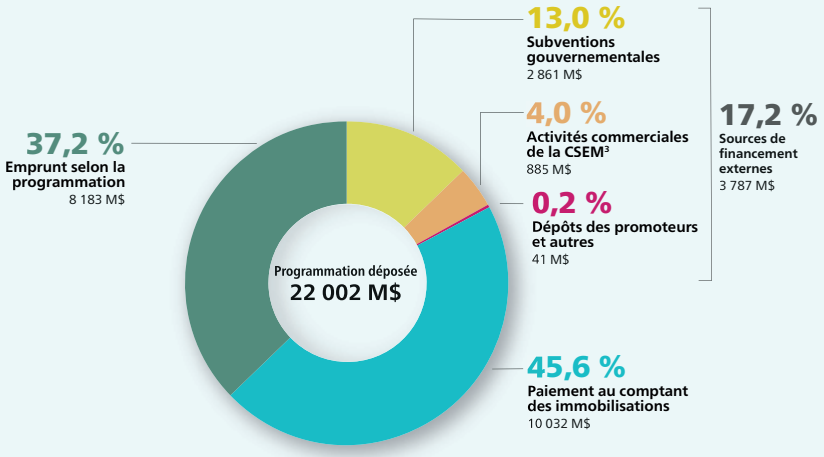

[1] Intègre l'informatique
[2] Intègre l'eau
[3] Commission des services électriques de Montréal

Budget 2023 et PDI 2023-2032

Bâtir le Montréal de demain

Faits saillants

Crédit photo : Myriam Baril-Tessier

Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot de la présidente du comité exécutif

Mot du directeur général

7 Faits saillants

Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

Sécurité urbaine

Transition écologique

Mobilité et développement urbain

Habitation

Solidarité, équité et inclusion

Démocratie, participation et innovation

Développement économique et culturel

25 Budget de fonctionnement 2023

Un budget équilibré de 6,76 G$

Fiscalité locale

36 Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

Un PDI de 22 G$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

41 Arrondissements

Mot de la mairesse

Nous sommes très fiers de vous présenter le budget 2023 et le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032. Cet exercice, réalisé avec rigueur et cohérence, respecte la capacité de payer de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

La transformation de la métropole est bien amorcée et ce budget nous permettra de passer à la vitesse supérieure. Les priorités que nous partageons avec la population sont claires : la transition écologique, l'habitation, la sécurité urbaine et la mobilité. Ces défis, nous les relèverons ensemble, ce qui nous permettra de léguer aux générations futures une ville plus verte, plus sécuritaire et plus inclusive.

À l'instar de chacun de nos budgets précédents et dans un souci constant de ne laisser personne pour compte, le budget de 6,76 G$ que nous présentons tient compte du contexte actuel et des efforts nécessaires pour faire face concrètement et durablement aux enjeux majeurs qui nous attendent.

Avec ce budget, la Ville a fait tout en son pouvoir pour limiter l'augmentation du fardeau fiscal, tout en continuant à offrir des services de qualité à la population. Ainsi, malgré l'inflation, Montréal réussit à limiter à 4,1 % la hausse des taxes foncières pour le secteur résidentiel, soit 3,4 % pour la Ville centre et 0,7 % pour les arrondissements. Pour les commerces, la hausse est limitée à 2,9 %.

Dans un contexte où les responsabilités de la métropole vont bien au-delà de ses revenus, il est plus que jamais essentiel d'identifier de nouvelles sources de financement. À cet égard, un renouvellement de l'entente de partenariat financier avec le gouvernement du Québec est nécessaire afin que Montréal puisse continuer de répondre aux besoins de sa population.

Ce budget fait une place de choix à la protection de la biodiversité et plus largement, de notre environnement. Parmi les gestes posés, une enveloppe de 682 M$ permettra le remplacement des incinérateurs à la station Jean-R.-Marcotte, responsables à eux seuls de 30 % des GES de nos bâtiments municipaux. Une somme de 461 M$ est aussi prévue pour l'usine d'ozonation, ce qui permettra d'améliorer considérablement la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et ce, jusqu'au lac Saint-Pierre.

Du côté de l'habitation, plusieurs initiatives nous permettront d'agir encore plus efficacement. Une somme de 480 M$ supplémentaire sera investie sur 10 ans pour le développement de logements abordables, notamment pour l'achat de terrains et de bâtiments grâce au droit de préemption. Ce montant nous permettra de progresser encore plus rapidement vers les objectifs du Chantier Montréal abordable.

Cette programmation budgétaire nous permettra aussi d'agir résolument en matière de sécurité urbaine et de prévention, un dossier que nous prenons très au sérieux. Montréal est reconnue comme l'une des métropoles les plus sécuritaires en Amérique et ce budget inclut plusieurs mesures pour appuyer le travail exceptionnel que font nos policières et nos policiers. Nous allouons également 10 M$ à l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS), qui joue un rôle crucial en matière de prévention.

Enfin, la mobilité, qui occupe une place prépondérante dans ce budget, profitera d'investissements importants. Pour encourager davantage de Montréalaises et de Montréalais à utiliser le vélo pour leurs déplacements, 507 M$ sur 10 ans seront investis pour sécuriser, développer et maintenir en bon état notre réseau cyclable.

Dès le 1er juillet 2023, la gratuité du transport collectif sur le territoire de l'île de Montréal sera offerte aux personnes aînées, qui sont particulièrement frappées par l'inflation[1].

Bien sûr, il demeure essentiel de maintenir et d'améliorer l'état de nos infrastructures routières. Une somme de 476 M$ est ainsi prévue à cet effet en 2023.

Je suis très fière du travail que nous avons accompli pour mener à bien cet exercice, dans un contexte difficile. Toutes les actions présentées dans ce budget convergent vers un même objectif : offrir à l'ensemble de la population une ville sécuritaire, abordable, qui se distingue par sa qualité de vie et qui est un modèle en matière de transition écologique.

Avec ce budget, nous renouvelons notre engagement à collaborer avec la population montréalaise pour continuer de bâtir une ville à leur image.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

[1] La ville de Montréal a réservé les sommes nécessaires dans son budget 2023 pour que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) mette en place cette initiative dans la zone A.

Mot de la présidente du comité exécutif

C'est dans un esprit d'équité que nous avons préparé le budget 2023 et le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal. Ce budget responsable et rigoureux exprime notre souci de consolider les finances de la métropole en investissant consciencieusement dans les priorités que nous partageons avec la collectivité montréalaise.

L'inflation, avec laquelle nous devons toutes et tous composer, a de lourdes conséquences sur la population. Elle ajoute aussi un fardeau important sur la Ville, qui doit faire face à des responsabilités grandissantes. Devant cette situation, il apparaît clairement que le modèle de financement des villes, basé largement sur la taxe foncière, a atteint ses limites. D'autres sources de revenus pérennes doivent être identifiées.

Cette réflexion est à la base du chantier sur la fiscalité que porte Montréal. L'objectif est clair : doter la Ville d'un cadre financier et légal adapté aux réalités et aux défis du 21e siècle.

Cette année, avec le dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière et l'augmentation de la valeur des immeubles, nous avons mis en place une série de mesures pour que le compte de taxes de la population montréalaise se rapproche de celui des années précédentes.

Nous avons ainsi ajusté à la baisse le taux de taxation pour contrebalancer la variation des valeurs foncières. Nous avons également reconduit l'étalement sur trois ans de cette hausse, dans le but d'en réduire les impacts.

De façon proactive, la Ville explore déjà d'autres avenues pour optimiser les services offerts à la population. Et parce qu'une meilleure adaptation aux changements climatiques passe également par l'adoption de nouveaux comportements plus respectueux de l'environnement, la Ville mettra en place deux nouvelles mesures écofiscales en 2023, soit l'élargissement de la taxe sur le stationnement et la tarification de la consommation d'eau pour les immeubles non résidentiels.

Notre administration continue de gérer les finances de façon responsable. Dans une optique de saine gestion des deniers publics, Montréal poursuit sa stratégie de paiement au comptant des immobilisations, qui augmente de 107 M$ cette année, une somme considérable. Nous sommes également en voie d'assurer un retour à un taux d'endettement de 100 % en 2027.

La hausse de notre Programme décennal d'immobilisations à 22 G$ permet de faire face à des années de sous-investissement dans l'entretien des infrastructures, notamment de l'eau et du réseau routier.

Ces investissements permettront à la collectivité montréalaise de profiter d'infrastructures plus résilientes, à la hauteur de ses besoins et qui s'inscrivent dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

Mieux protéger notre environnement et faire de Montréal une ville plus résiliente est un défi que nous souhaitons relever avec la population. Dans cet esprit de participation et d'implication citoyenne, la Ville lancera, au cours de l'année 2023, le 3e appel à projets du budget participatif, d'un montant de 45 M$, pour réaliser des projets citoyens.

Comme vous pouvez le constater, le budget que nous présentons exprime notre engagement profond à travailler pour l'ensemble des membres de notre collectivité. Je suis confiante que les choix responsables que nous avons faits dans ce budget nous permettront de continuer à construire le Montréal de demain. Une ville inclusive, verte, résiliente et prospère, qui offre à l'ensemble de la population la chance de s'épanouir pleinement.

La présidente du comité exécutif,

Dominique Ollivier

Mot du directeur général

Montréal continue à accélérer sa transformation en 2023, en une ville plus verte, plus abordable et plus sécuritaire pour ses citoyennes et ses citoyens. Nous déposons un budget responsable et équilibré, qui respecte la capacité de payer des Montréalaises et des Montréalais, tout en investissant dans leurs priorités. Ce budget s'inscrit en continuité avec celui de l'année dernière, et nous permet de réaffirmer la bonne santé financière de la Ville. Cette bonne santé financière a d'ailleurs été reconnue par l'agence de notation S&P Global Ratings, qui vient de relever la cote de crédit de la Ville.

Justement, en 2022, nous avons renouvelé notre structure organisationnelle, pour mieux relever les défis auxquels la métropole est confrontée. Nous avons notamment créé deux nouvelles directions générales adjointes (DGA). D'une part, la DGA Économie et rayonnement de la métropole travaille à mieux positionner Montréal aux niveaux économiques national et international, tout en créant de nouveaux partenariats. Nous prévoyons d'ailleurs plus de 22 G$ dans notre Programme décennal d'immobilisations 2023-2032, soit plus de 2 G$ de plus que notre dernier exercice. Ces investissements contribuent à rajeunir nos infrastructures vieillissantes, tout en stimulant la vitalité économique de Montréal.

D'autre part, la DGA Sécurité urbaine et conformité agit dorénavant à titre de levier supplémentaire pour maintenir le caractère sécuritaire de Montréal. Cette DGA collabore étroitement avec tous les partenaires liés de près ou de loin à la sécurité urbaine, dans le but de coordonner nos efforts pour plus de cohérence et d'impact, tant du côté des interventions que de la prévention.

Rappelons que le gouvernement du Québec a octroyé 250 M$ de plus sur 5 ans pour lutter contre la violence armée à Montréal. De ce montant, 225 M$ permettront de renforcer la présence policière. Ces nouvelles ressources, en plus de celles déjà engagées par la Ville en 2022, permettront de doter 270 postes de policières et policiers supplémentaires. Les 25 M$ restants contribueront à bonifier considérablement l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS), une somme qui s'ajoute aux 25 M$ sur 5 ans investis par la Ville de Montréal (10 M$ au budget 2023).

Avec son budget 2023, la Ville de Montréal poursuit la mise en œuvre de Montréal 2030. Cette planification stratégique guide, depuis maintenant deux ans, les actions de la Ville autour d'une vision claire et commune. Dans la foulée de cette vision, la Ville a adopté plusieurs plans et cibles dans les deux dernières années, des plans qui se concrétisent en projets audacieux et innovants. Je pense entre autres à notre Plan climat, dont nous accélérons la mise en œuvre pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et réaliser plus d'infrastructures et d'espaces verts, qui rendront la ville plus résiliente face aux changements climatiques. Je pense aussi à notre Plan d'action solidarité, équité et inclusion, ainsi qu'au Projet de Ville, en vue de notre futur Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM).

Dans le cadre du chantier sur la fiscalité, entamé en 2022, la Ville réalisera dans la prochaine année une revue de ses activités, pilotée par son nouveau Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle. Cette révision a pour but de revoir et d'optimiser nos processus et, au final, se montrer encore plus efficaces.

Nous continuons à transformer notre métropole, et nous le faisons en grande partie grâce aux forces vives que nous retrouvons au sein des équipes de la Ville. Nos employées et nos employés mettent l'épaule à la roue, en participant activement à cet effort collectif. Je tiens donc à les remercier, de tout cœur, pour leur engagement et leur désir d'innover, toujours au bénéfice de la population montréalaise.

Le directeur général,

Serge Lamontagne, MBA, ASC

Faits saillants

Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

Avec son budget de fonctionnement équilibré de 6,76 G$ pour 2023 et le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de 22 G$, la Ville de Montréal se donne les moyens de continuer à rendre la métropole plus verte, inclusive et sécuritaire, tout en mettant en oeuvre des solutions pour relever les défis les plus immédiats.

Atténuer les effets de l'inflation

Parmi ceux-ci, l'inflation élevée a mené la Ville à adopter plusieurs mesures limitant son impact sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises.

Ainsi, l'augmentation des taxes foncières, sous la responsabilité du conseil municipal, est contenue en dessous du niveau d'inflation. De plus, la variation des valeurs foncières liée au dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025 est étalée sur 3 ans, ce qui en atténuera les effets.

Pour les immeubles non résidentiels, la Ville poursuit la mesure des taux différenciés, introduite en 2019, ce qui devrait donner un répit à une large majorité de commerces et d'entreprises.

Sur un tout autre plan, la Ville offrira, à partir du 1er juillet 2023, la gratuité des transports collectifs aux résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus.

Poursuivre les changements entrepris

À plus long terme, la Ville persiste dans les changements qui permettront à Montréal de faire face concrètement et durablement aux enjeux majeurs qui se posent à elle, principalement l'urgence climatique, la crise du logement et la sécurité urbaine.

Pour toutes ces questions, les investissements seront augmentés de manière à répondre aux besoins les plus pressants. Par exemple, la mise en œuvre du Plan climat 2020-2030 sera accélérée, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que la réalisation d'espaces verts et d'infrastructures susceptibles d'accroître la résilience de la Ville face aux changements climatiques. Il en va de même pour le développement du transport actif et collectif, ainsi que pour accélérer le développement de nouveaux quartiers durables et inclusifs.

Pour concrétiser les objectifs du Chantier Montréal abordable, le logement fera aussi l'objet d'investissements massifs d'ici 2032.

Enfin, pour assurer la sécurité de la métropole, la Ville misera sur la bonification des mesures de prévention et sur l'augmentation des ressources policières pour mettre en œuvre son modèle montréalais en matière de sécurité publique.

Dans leur ensemble, les initiatives prévues dans le budget 2023 et le PDI 2023-2032 s'alignent sur le plan stratégique Montréal 2030 et les divers plans d'action qui y sont associés. Là encore, la Ville prend les moyens d'accélérer la réalisation de cette stratégie sur 10 ans en créant le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle, ainsi qu'en révisant ses programmes et ses activités pour mieux les optimiser.

Revoir le financement de la métropole du Québec

Résolument tourné vers l'avenir, le budget déposé démontre la nécessité d'un débat plus large sur les sources de financement dont disposent les municipalités pour répondre aux besoins de leur population à long terme. Amorcée dans le cadre de la consultation prébudgétaire, la réflexion à ce sujet est à la base du chantier sur la fiscalité mis de l'avant par la Ville et qui culminera en 2023 avec l'organisation d'un sommet sur la fiscalité municipale.

Elle met également en exergue l'urgence d'ouvrir le dialogue avec le gouvernement du Québec quant au rôle prépondérant que joue la métropole pour l'atteinte de divers objectifs à l'échelle provinciale, la latitude et les moyens supplémentaires que cela peut exiger.

Le résultat attendu est clair : doter la Ville d'un cadre financier et légal adapté aux défis et aux réalités du 21e siècle afin de répondre aux besoins de la population et de bâtir ensemble le Montréal de demain.

Sécurité urbaine

Il est primordial pour la Ville de Montréal d'offrir des milieux de vie sécuritaires et de qualité. À cette fin, elle s'est donné une vision globale de la sécurité urbaine qui mise sur la prévention et l'intervention psychosociale. Mettant à contribution l'ensemble des intervenants, cette vision s'exprime par le déploiement de mesures novatrices. Elle passe aussi par l'augmentation des budgets accordés aux services policiers, notamment pour lutter contre les violences armées.

Agir avec la communauté

Dans la foulée des engagements pris lors du Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée, en mars 2022, la Ville renforce les actions effectuées en matière de prévention, particulièrement en ce qui a trait à la sécurité urbaine. La création d'une équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (ÉMIE), pour appuyer la police dans son travail et consolider les actions locales déjà en place, s'inscrit dans cette logique.

Avec l'appel de projets *Par et pour les jeunes*, la Ville soutiendra également des initiatives développées et menées directement par les jeunes. Ces projets pourront prendre la forme de campagnes de sensibilisation, d'événements et d'activités tant sociales que sportives ou culturelles.

Les ressources accordées à l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS) sont par ailleurs considérablement bonifiées. Cette équipe d'intervenants sociaux de première ligne vise à fournir une réponse mieux adaptée, mobile et rapide dans l'espace public face à des situations de détresse ou de cohabitation, en plus d'accompagner les citoyennes et les citoyens vulnérables vers des ressources sécuritaires.

Prévention en sécurité urbaine
5 M$ au budget 2023

Sécurisation école (ÉMIE)
1,3 M$ au budget 2023

Appel de projets *Par et pour les jeunes*
1,7 M$ au budget 2023

ÉMMIS
10 M$ au budget 2023

Soutenir l'effort policier

Le budget accordé au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) atteindra 787,1 M$ en 2023, ce qui représente une hausse de 63,2 M$. La majeure partie de cette somme découle de l'aide financière de 225 M$ sur 5 ans accordée par le gouvernement du Québec pour renforcer la présence policière dans la région métropolitaine.

Ces nouvelles ressources, en plus de celles déjà engagées par la Ville en 2022, permettront d'embaucher 270 effectifs supplémentaires. Au total, d'ici 2025, ce sont 4 793 policières et policiers qui assureront la sécurité de la population. Des efforts seront aussi déployés pour que les effectifs du SPVM soient plus représentatifs de la diversité montréalaise.

Ces ressources supplémentaires soutiendront également diverses initiatives de lutte contre les violences armées et le crime organisé. La poursuite du projet ARRET (Action-Répression-Résolution-Engagement-Terrain), conçu pour accentuer la pression sur les éléments criminels à l'origine des événements de violence armée et renforcer le sentiment de sécurité de la population, en est un exemple concret.

Pour sa part, l'Équipe de surveillance des délinquants sexuels (ÉSDS) sera aussi bonifiée afin de répondre aux besoins grandissants.

Préparer l'avenir en sécurité civile

En 2023, le schéma de couverture de risques révisé pour l'agglomération de Montréal sera déposé aux instances pour consultation. Après son adoption, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) s'appuiera sur cet outil pour gérer et organiser les ressources sur son territoire.

La nouvelle Direction de la sécurité civile entamera, quant à elle, la révision du plan de sécurité civile de l'agglomération, notamment pour renforcer la résilience urbaine et assurer une gestion intégrée des risques.

Par ailleurs, les travaux de modernisation du système d'appel 9-1-1 se poursuivront. La solution numérique qui sera implantée permettra aux Montréalaises et aux Montréalais de contacter les services d'urgence par de multiples plateformes, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Centre d'appels 9-1-1
32,3 M$ au PDI 2023-2032

Transition écologique

La concrétisation du Plan climat et de ses 46 mesures s'accélère en 2023. En réponse à l'urgence climatique, la Ville mise sur la réalisation de projets majeurs afin de réduire les émissions de GES et adapter les infrastructures municipales aux défis posés par les changements climatiques. D'importants efforts de préservation de la biodiversité et de réhabilitation des parcs seront également déployés.

Changer les comportements par l'écofiscalité

L'adaptation aux changements climatiques passe par l'adoption de nouvelles habitudes plus respectueuses de l'environnement. Les deux mesures écofiscales que la Ville mettra en place dans la prochaine année encourageront ces changements, tout en générant de nouveaux revenus selon le principe de l'utilisateur-payeur.

Pour les parcs de stationnement des immeubles non résidentiels, le territoire d'application de la taxe sera étendu à l'ensemble du territoire de la Ville pour les stationnements extérieurs de plus de 20 000 m^2, une mesure qui incitera à optimiser l'usage des terrains concernés et dont les revenus financeront en partie le transport collectif.

Concernant la facturation de l'eau, une tarification écofiscale sera introduite auprès des propriétaires d'immeubles non résidentiels. La Ville enverra une « facture à blanc » qui informera les propriétaires sur la nouvelle mesure et sur l'importance d'optimiser la consommation de l'eau. En 2024, une première facture sera envoyée pour l'eau consommée en 2023.

Combattre les GES et la pollution de l'air

Le transport et les bâtiments sont deux des plus importantes sources de GES à Montréal. Pour réduire les émissions liées au transport, la Ville mise notamment sur l'électrification en visant l'acquisition de 175 véhicules électriques et hybrides. Elle compte également poursuivre l'installation de bornes publiques de recharge dans les différents arrondissements. Environ 2 000 stations de recharge supplémentaires devraient être installées d'ici 2025.

Du côté des bâtiments, la Ville poursuit en 2023 la transition écologique de son parc immobilier. Ambitieux, son programme vise l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2030 dans les bâtiments neufs et existants, ce qui représente une réduction de 30 000 tonnes de GES.

La Ville poursuivra également les études techniques nécessaires pour le remplacement des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées J.-R.-Marcotte. Les nouveaux équipements permettront de diminuer de 92 % les émissions de la station.

Par ailleurs, en ce qui a trait à la pollution atmosphérique, une nouvelle station de surveillance sera implantée afin de mesurer les impacts de la circulation sur la qualité de l'air.

Enfin, en 2023, la Ville présentera la version pilote de son budget climat, incluant une première quantification de certaines mesures phares du Plan climat 2020-2030. À terme, le budget climat couvrira l'ensemble des actions visant à réduire les émissions de GES à Montréal. Ce nouvel outil de quantification permettra à la Ville d'identifier d'éventuels écarts entre les résultats observés et ses cibles de réduction. Elle pourra ainsi renforcer ses efforts en la matière lorsque nécessaire.

Véhicules municipaux électriques et hybrides
85,3 M$ au PDI 2023-2032

Bornes de recharge publiques pour véhicules électriques
18 M$ au PDI 2023-2032

Transition écologique du parc immobilier
145 M$ au PDI 2023-2032

Station Jean-R.-Marcotte — Remplacement des incinérateurs
682,2 M$ au PDI 2023-2032

Réseau de surveillance de la qualité de l'air
1,4 M$ au PDI 2023-2032

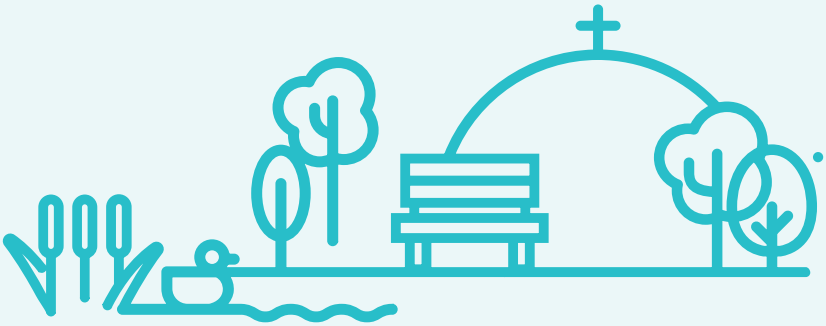

Réduire la pollution de l'eau

Pour améliorer la qualité de l'eau et pour préserver le fleuve Saint-Laurent, le projet de construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone se poursuivra. Pour Montréal et tout le Québec, il s'agit d'un projet porteur en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, qui permettra une élimination quasi complète des bactéries, virus et substances émergentes rejetés dans le fleuve.

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb suivront aussi leur cours. L'objectif demeure le même, à savoir remplacer la totalité des branchements problématiques, soit environ 51 000, d'ici 2032.

Usine de désinfection des eaux usées
461,2 M$ au PDI jusqu'en 2025

Branchements au plomb
350 M$ au PDI 2023-2032

S'adapter aux changements climatiques

Les villes de partout dans le monde font face aux impacts des changements climatiques. Montréal n'y fait pas exception. À cet effet, la Ville a adopté une cible d'investissement en matière d'adaptation aux changements climatiques, allant de 10 % à 15 % de son PDI. En 2023, on évalue que 180,9 M$ seront investis par les services centraux à la réalisation d'infrastructures naturelles.

Dans la prochaine année, la Ville déploiera le programme d'infrastructures vertes multifonctionnelles. Ce programme permettra notamment la réalisation d'espaces résilients (parcs, places publiques, etc.), d'infrastructures vertes résilientes sur rue et d'aménagements dans les parcs et les milieux naturels. L'ensemble devrait améliorer la gestion des eaux lors de pluies diluviennes et limiter les surverses d'eau polluée dans le fleuve.

Parallèlement, Montréal mettra en place un nouveau programme de réhabilitation et de développement de digues pour protéger les personnes et les biens lors de périodes de crues importantes.

Infrastructures vertes
49,3 M$ au PDI jusqu'en 2029

Programme des digues
16 M$ au PDI à partir de 2025

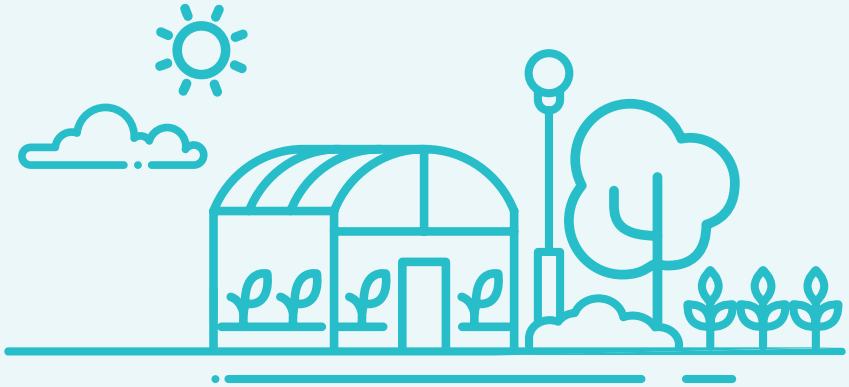

Protéger et valoriser la nature

Dans l'esprit du Plan nature et sports adopté en 2021, la Ville maintiendra ses efforts pour accroître de 10 % la part de milieux naturels protégés sur son territoire, ce qui inclut les boisés, les habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. Afin d'atteindre l'objectif de 500 000 arbres plantés d'ici 2030 et de faire passer l'indice de canopée de 20 à 26 % d'ici 2025, elle maintiendra également un rythme de plantation élevé sur les domaines privé et public et poursuivra la lutte contre l'agrile du frêne.

La volonté d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais un contact quotidien avec la nature sera également soutenue par la réalisation de travaux au Grand parc de l'Ouest, au parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et au parc-nature des Sources, de même que par le déploiement du pôle nature de l'Est. L'aménagement du parc riverain de Lachine suivra aussi son cours.

Dans la même logique, la Ville entend relier les grands parcs et les milieux de vie par un réseau de corridors verts favorables à la mobilité récréative. Elle compte également poursuivre les travaux d'aménagement au parc Frédéric-Back.

Afin de protéger les cours d'eau et de rendre les berges plus accessibles, les efforts de réhabilitation des berges des grands parcs seront maintenus.

De fait, plusieurs parcs, espaces verts et sites emblématiques feront l'objet d'importants travaux de mise à niveau et de valorisation. C'est le cas des parcs du Mont-Royal et Jeanne-Mance, dont l'accès sera repensé. Enfin, le programme de soutien aux arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement de différents équipements des parcs locaux se poursuivra.

Sur un autre plan, la Ville misera sur l'aménagement ou la réfection de jardins communautaires et la création de jardins collectifs dans différents arrondissements, en réponse à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

Milieux naturels
270 M$ au PDI 2023-2032

Forêt urbaine
281,7 M$ au PDI 2023-2032

Grands parcs et parc riverain
184,8 M$ au PDI 2023-2032[2]

Corridors verts
53,5 M$ au PDI 2023-2032

Parc Frédéric-Back
112,6 M$ au PDI 2023-2032

Réhabilitation des berges
130,1 M$ au PDI 2023-2032

Parcs du Mont-Royal et Jeanne-Mance
111,6 M$ au PDI 2023-2032

Parcs et espaces verts locaux
477,1 M$ au PDI 2023-2032[3]

Agriculture urbaine
10 M$ au PDI 2023-2032

[2] Grand parc de l'Ouest : 84,6 M$; Parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise : 62,7 M$; Parc-nature des Sources : 1,5 M$; Pôle nature de l'Est : 22,6 M$ et parc riverain de Lachine : 13,4 M$.

[3] PDI arrondissements : 415 M$; PDI corporatif : 62,1 M$.

Mobilité et développement urbain

La Ville de Montréal souhaite proposer une organisation du territoire cohérente, favorable à l'accessibilité, à la santé, à la sécurité et à l'épanouissement de l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais. Le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, en cours d'élaboration, et les investissements projetés en matière de transport actif et collectif témoignent de cette volonté et posent les bases d'une vision à long terme en matière de développement.

Investir dans le transport collectif

L'accroissement et la diversification de l'offre de transport à des fins de mobilité durable représentent plus que jamais une priorité à Montréal. La prochaine année permettra à la Ville de poursuivre le travail commencé en ce qui a trait au transport collectif, notamment en accompagnant ses partenaires dans la réalisation de chantiers majeurs :

- Construction du Réseau express métropolitain (REM) de l'Ouest (CDPQ Infra);
- Prolongement de la ligne bleue (STM);
- Déploiement du Service rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX.

Elle amorcera également les réflexions en vue de développer un axe de transport structurant pour l'est de la ville et effectuera une étude d'opportunité pour l'implantation d'un mode de transport collectif dans le secteur Grand Sud-Ouest (ligne rose).

Enfin, la Ville offrira, à partir du 1er juillet 2023, la gratuité des transports collectifs aux résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus. Une enveloppe de 24 M$ y sera consacrée.

REM de l'Ouest
133,1 M$ au PDI 2023-2032

Ligne bleue
68,4 M$ au PDI 2023-2032

SRB Pie-IX
34,5 M$ au PDI jusqu'en 2025

Investir davantage dans le réseau cyclable

D'ici 2025, la Ville espère accroître de 15 % le nombre de personnes se déplaçant par vélo sur son territoire. Dans cet objectif, elle augmente fortement le budget alloué au vélo, pour atteindre 507,1 M$ sur 10 ans, ce qui permettra d'accélérer la structuration d'un réseau cyclable performant.

En 2023, le développement des axes Henri-Bourassa et Saint-Antoine-Saint-Jacques du Réseau express vélo se poursuivra. Des travaux d'entretien seront aussi effectués sur différents tronçons du réseau cyclable afin qu'ils demeurent sécuritaires.

Par ailleurs, pour répondre à la demande croissante, 100 vélos à assistance électrique et 36 stations seront ajoutés à l'offre de vélos en libre-service BIXI.

Réseau express vélo et réseau cyclable
300 M$ au PDI 2023-2032

Réseau cyclable — Maintien
100 M$ au PDI 2023-2032

Véloroute — Réseau métropolitain
91,7 M$ au PDI 2023-2032

Vélos en libre-service
15,4 M$ au PDI 2023-2032

Assurer la sécurité et la fluidité des déplacements

Cherchant à éliminer les décès et les blessures graves sur les routes, la Ville mettra encore plus d'efforts dans la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro. À cette fin, elle augmente substantiellement les sommes servant à sécuriser les abords des écoles ainsi que les lieux utilisés par les personnes aînées. Un soutien financier sera aussi accordé aux arrondissements afin d'améliorer la circulation piétonnière.

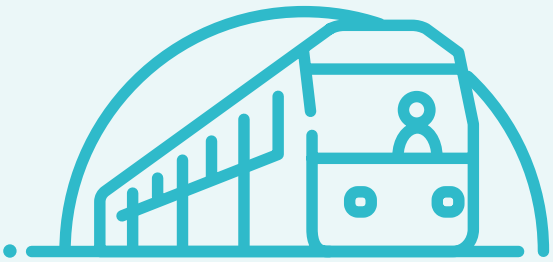

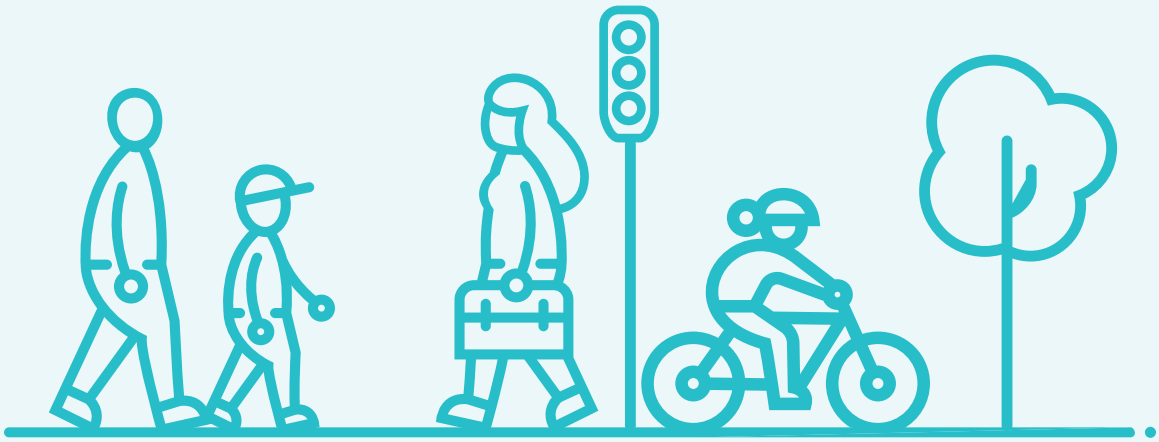

Par ailleurs, en collaboration avec ses partenaires, la Ville de Montréal tiendra en 2023 un sommet sur les chantiers routiers. L'événement a pour objectif de trouver des solutions à la multiplication des entraves routières dans la métropole et fait écho aux engagements pris dans la Charte montréalaise des chantiers. Afin de favoriser l'adoption des meilleures pratiques sur ses chantiers, la Ville entend d'ailleurs poursuivre le déploiement des engagements inscrits dans cette charte.

La portée des interventions de l'Escouade mobilité sera également bonifiée, notamment quant au respect des corridors piétons autour des chantiers.

Enfin, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment afin d'éviter la prolifération des nids-de-poule, la Ville augmente fortement ses investissements dans le réseau artériel et local.

Approche Vision Zéro
157,6 M$ au PDI 2023-2032

Escouade mobilité
1,9 M$ au budget 2023

Programmes de planage-revêtement
880,6 M$ au PDI 2023-2032

Développer des quartiers durables et inclusifs

Depuis quelques années déjà, Montréal travaille à la mise en place de milieux de vie innovants, où l'offre résidentielle, commerciale, industrielle et de services publics permet d'accueillir une population aux profils et aux besoins variés.

Afin d'accélérer le développement de ces futurs quartiers, les investissements prévus au cours des prochaines années sont fortement augmentés. C'est le cas du secteur des Faubourgs, qui recevra une première enveloppe budgétaire, et des écoquartiers Lachine-Est, Louvain Est et Namur-Hippodrome. Sans oublier le projet de raccordement du boulevard Cavendish, appelé à devenir un boulevard urbain axé sur la mobilité durable.

De plus, la Ville poursuivra la planification concertée du secteur Bridge-Bonaventure et les chantiers en cours du côté de Griffintown et du campus MIL.

Secteur des Faubourgs
131,7 M$ au PDI 2023-2032

Écoquartiers
287,8 M$ au PDI 2023-2032[4]

Boulevard Cavendish
434,2 M$ au PDI 2023-2032

Bridge-Bonaventure
163,3 M$ au PDI jusqu'en 2029

Griffintown
150,1 M$ au PDI 2023-2032

Campus MIL
122,1 M$ au PDI 2023-2032

[4] Louvain Est : 67,2 M$; Lachine-Est : 64 M$; Namur-Hippodrome : 156,6 M$.

Vers le Montréal de demain

La Ville est engagée dans une vaste démarche citoyenne devant mener à l'élaboration de son Plan d'urbanisme et de mobilité. Attendu pour 2024, ce plan fera l'objet lors de la prochaine année d'une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal. Il sera ensuite décliné en divers plans d'action. L'ensemble s'inscrira en continuité avec les grandes orientations de l'administration municipale et posera les bases du Montréal de demain.

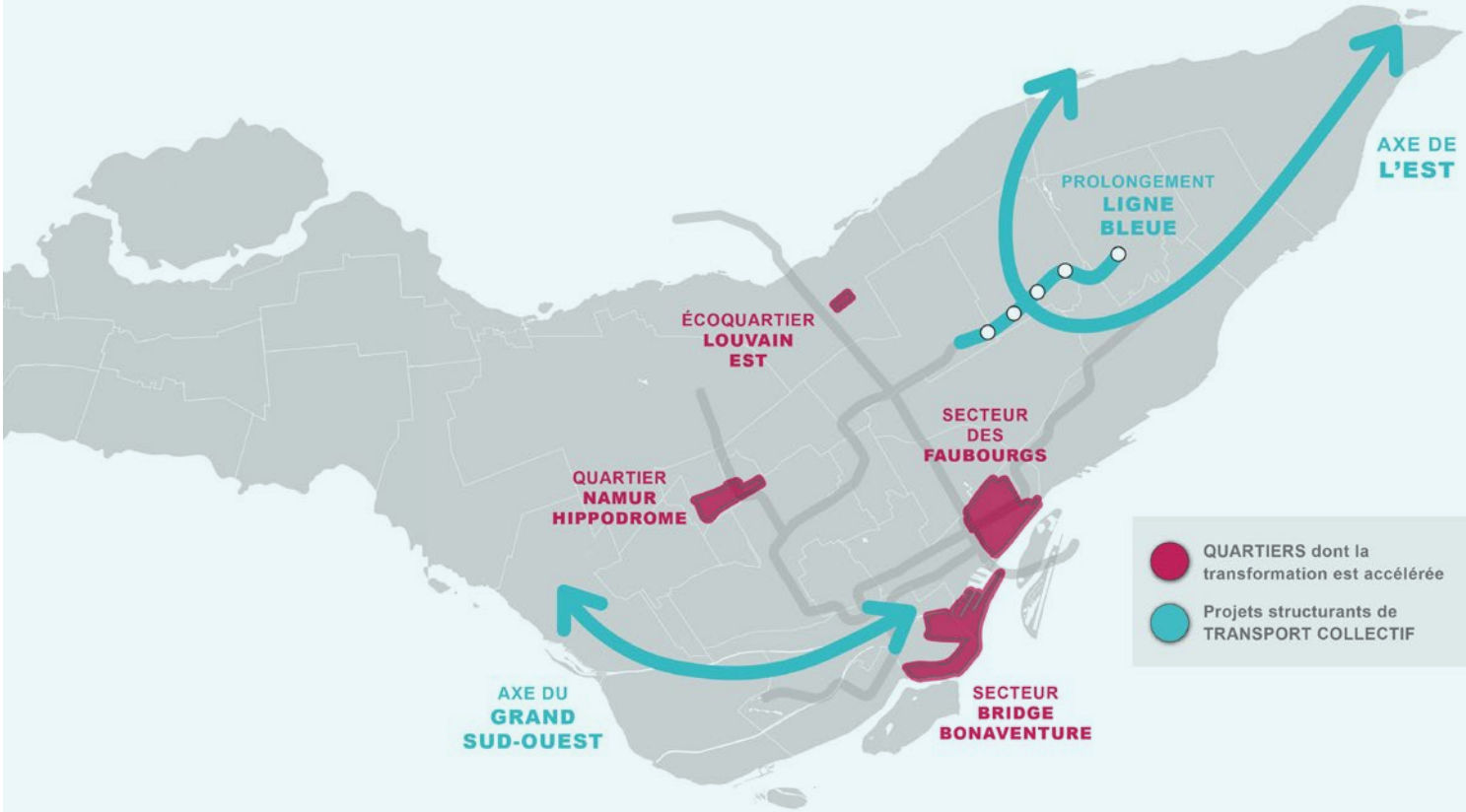

Habitation

Avoir accès à un logement abordable constitue un défi pour de nombreux ménages montréalais. La Ville multipliera les efforts au cours de la prochaine année pour construire, acquérir et sauvegarder des logements abordables, tout en soutenant davantage les locataires. Ces mesures s'inscrivent dans une importante stratégie à long terme, portée par des investissements majeurs et la négociation d'une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec.

Accroître l'offre

Pour concrétiser les objectifs du Chantier Montréal abordable, la Ville compte, entre autres, acquérir des immeubles en recourant à son droit de préemption, pour lequel elle a réservé une enveloppe globale de 480 M$. Elle soutiendra également les organismes à but non lucratif désireux d'acquérir des terrains, des immeubles résidentiels ou des maisons de chambre en vue de réaliser des projets d'habitation sociale ou abordable, un apport de 20 M$ sur trois ans.

La création d'une équipe multidisciplinaire responsable de la réalisation de projets concrets et innovants en habitation permettra de réaliser des gains rapides en matière de construction et de sauvegarde de logements abordables. D'une durée de trois ans, le mandat de cette équipe découle du Chantier Montréal abordable, amorcé en 2022 en réponse à la crise du logement et réunissant des experts des milieux immobiliers, financiers et sociaux.

Par ailleurs, la Ville continuera de s'assurer que l'offre en logements abordables est adéquate dans les nouveaux quartiers en développement. Elle compte aussi investir dans les travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, qui sont nécessaires à la concrétisation des projets de logements sociaux et communautaires.

Acquisitions pour logement social et communautaire
120,4 M$ au PDI 2023-2032

Acquisitions pour logement abordable
480 M$ au PDI 2023-2032

Soutien aux organismes
6 M$ au budget 2023

Travaux d'infrastructures et d'aménagement
25,9 M$ au PDI 2023-2032

Soutenir les locataires

Afin de favoriser l'accès à des logements sains, sécuritaires et abordables, la Ville développera, en 2023, le programme de certification Propriétaire responsable, associé à un registre des loyers. Unique au Québec, cette mesure forcera les propriétaires à attester du bon entretien de leurs bâtiments et de leurs logements ainsi qu'à dévoiler le montant de leurs loyers.

Trouver des solutions durables

Les mesures énoncées précédemment le démontrent, la Ville de Montréal active tous les leviers réglementaires et financiers dont elle dispose pour répondre aux besoins en matière d'habitation. Face à l'ampleur de la crise, elle souhaite toutefois accroître la latitude dont elle dispose en matière de développement et les moyens financiers mis à sa disposition pour aider la population montréalaise à se loger convenablement. À ce titre, au cours de la prochaine année, elle entreprendra de renégocier les termes de l'entente en habitation conclue avec le gouvernement du Québec en 2018.

Solidarité, équité et inclusion

À Montréal, l'humain est au centre des décisions. De la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale aux services offerts aux personnes les plus vulnérables, la Ville croit à l'importance de construire un tissu social fort et solidaire. Elle accorde aussi le plus grand soin aux enjeux d'équité et d'inclusion.

Mieux outiller l'administration municipale

Au cours de la prochaine année, la Ville entend analyser en profondeur et prendre en compte les caractéristiques sociales des diverses populations montréalaises. Elle va notamment produire des portraits sociaux dynamiques pour chaque arrondissement. Ces outils aideront la Ville a mieux cibler ses efforts en matière d'équité territoriale.

La Ville poursuivra l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) dans ses différentes unités d'affaires. En outre, elle dévoilera le Baromètre Écho 2023 sur l'inclusion des personnes immigrantes, en y incluant cette approche.

Réduire les inégalités

En matière d'action sociale, la Ville renforce les investissements faits dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Afin de tenir compte des enjeux sociaux actuels et émergents, elle travaillera aussi au renouvellement et à la bonification de l'entente conclue avec le gouvernement du Québec concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance continuera de bénéficier, par ailleurs, d'une attention soutenue. La Ville entend notamment renforcer les actions de médiation et de cohabitation sociale dans les espaces publics.

Un accès équitable aux installations sportives et récréatives contribue grandement à améliorer la qualité de vie et la cohésion sociale dans tous les quartiers. Des investissements totalisant 785 M$ sont notamment prévus pour les infrastructures sportives dans les 10 prochaines années. Le complexe aquatique de Pierrefonds, en cours de réalisation, ou les interventions prévues au complexe récréatif Gadbois, illustrent la portée de cette mesure.

Soutien aux personnes en situation d'itinérance
4,9 M$ au budget 2023

Installations aquatiques
413,4 M$ au PDI 2023-2032

Installations sportives — Maintien
171,8 M$ au PDI 2023-2032

Installations sportives — Développement
144,8 M$ au PDI 2023-2032

Installations réfrigérées extérieures
20 M$ au PDI 2023-2032

Lutter contre toutes les discriminations

Le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques profitera de la prochaine année pour effectuer une deuxième reddition de comptes publique. Celle-ci fera état des différentes avancées au sein de l'appareil municipal qui contribuent à lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et à transformer la culture organisationnelle. La commissaire consolidera aussi les travaux de sensibilisation amorcés auprès des gestionnaires sur l'importance des démarches de diversité, équité et inclusion (DEI) en emploi et proposera des outils de codéveloppement en la matière.

Par ailleurs, la Ville poursuivra le déploiement de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025.

En matière d'accessibilité universelle, l'administration municipale mettra en œuvre les recommandations issues du chantier de travail amorcé en 2020 et continuera à renforcer l'expertise de ses unités d'affaires dans ce domaine. La Ville travaille déjà depuis plusieurs années à faire de Montréal une ville accessible à tout le monde. En 2023, cela se traduira notamment par des investissements dans les aménagements de parcs ou les accès d'immeubles municipaux. D'ici 2032, 60 M$ seront, entre autres, investis dans le cadre des Programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU). Par ailleurs, les critères d'accessibilité universelle sont désormais intégrés à la majorité des investissements inscrits au PDI.

Soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes et racisées

Pour favoriser la diversité de ses propres effectifs, la Ville lancera, en 2023, un programme de relève diversifiée pour les postes de direction.

En matière de services à la population, la Ville profitera de la prochaine année pour développer et tester la station Montréal, nouveau départ, à l'intention des personnes nouvellement arrivées.

Enfin, la Ville misera sur la culture comme véhicule d'intégration. À ce titre, elle accroîtra son soutien à l'organisation des événements culturels dans les quartiers à forte diversité afin d'offrir des programmations représentatives de la population.

Démocratie, participation et innovation

Les citoyennes et les citoyens ont un rôle important à jouer dans la vie municipale. En 2023, la Ville multipliera les initiatives favorables à leur participation à la vie démocratique et à la prise de décision. Elle souhaite aussi déployer de nouveaux outils numériques à leur intention et soutenir l'innovation dans les services.

Valoriser la vie municipale

La pandémie a eu un impact majeur sur les activités d'initiation à la démocratie municipale. En 2023, la Ville entend remédier à la situation et accueillera de nouveau à l'hôtel de ville, à l'occasion de sa 35e édition, le Jeune conseil de Montréal, qui réunira pendant trois jours 75 jeunes Montréalaises et Montréalais pour une simulation du conseil municipal. La même invitation sera faite aux femmes intéressées par la politique municipale, notamment celles issues de la diversité et des communautés autochtones, avec Cité Elles MTL. Ces initiatives mettront à contribution plusieurs personnes élues.

Donner sa pleine dimension au budget participatif

Le budget participatif permet à la population de proposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux, puis de voter pour les projets que la Ville réalisera. Devenu un programme en bonne et due forme, l'exercice se fera dorénavant sur une base annuelle.

En 2023, la Ville poursuivra l'appel à projets de la deuxième édition, avec l'organisation du vote citoyen pour déterminer les projets lauréats. L'exercice, doté d'une enveloppe de 30 M$, porte sur les thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité. Afin de stimuler la participation citoyenne, la Ville continuera de déployer d'importants efforts de communication, particulièrement auprès des jeunes et des populations des quartiers les plus vulnérables. La planification et la réalisation des projets issus de la première édition se poursuivront en parallèle.

Par ailleurs, la Ville entend augmenter graduellement les sommes allouées aux prochaines éditions. Le troisième appel à projets sera lancé à l'automne 2023, à la suite du vote pour déterminer les lauréats de la deuxième édition, et se poursuivra en 2024. Il bénéficiera d'un montant de 45 M$. À terme, 60 M$ seront consacrés chaque année à la réalisation des projets issus du budget participatif.

Budget participatif
510 M$ au PDI 2023-2032

Évolution des investissements annuels inscrits au PDI 2023-2032 pour la réalisation des projets lauréats du budget participatif

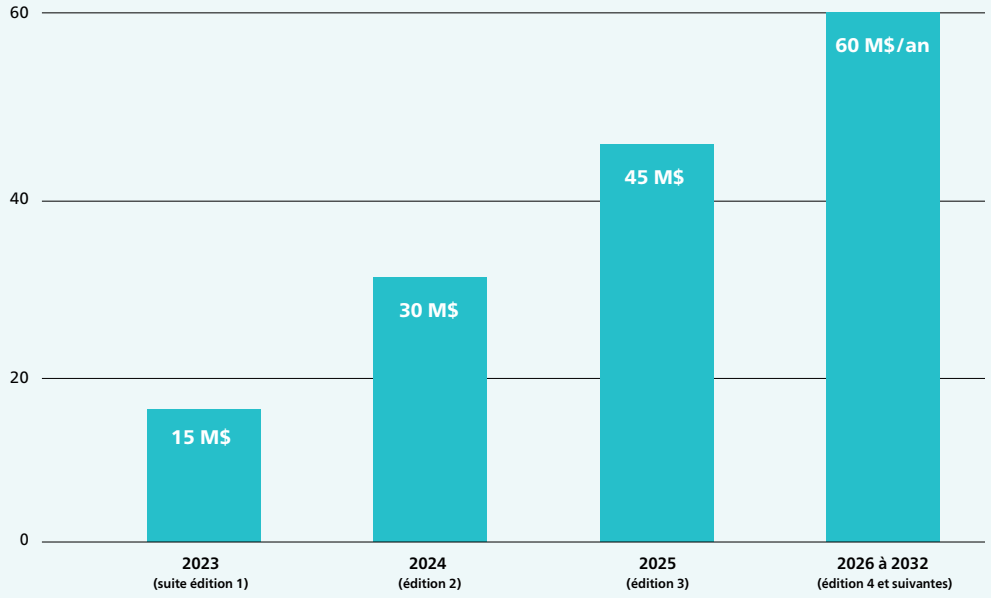

Favoriser l'expérimentation

Toujours dans un esprit de mobilisation, la Ville continuera les démarches d'expérimentation et de cocréation comme le programme Citoyens testeurs, visant à obtenir la rétroaction des Montréalaises et des Montréalais sur les projets et les services municipaux qui leur sont destinés. Elle maintiendra aussi les projets pilotes développés dans le cadre de la communauté d'innovation Montréal en commun en ce qui a trait à l'accès à l'alimentation, à la mobilité et à la réglementation municipale et encouragera les nouvelles avenues d'expérimentation dans une optique de ville intelligente.

Accélérer la transformation numérique

Pour bonifier ses services directs à la population, la Ville mise plus que jamais sur la technologie. Parallèlement à l'amélioration des fonctionnalités de **Montréal.ca**, de nouveaux outils de communication numériques seront développés, tels que la cour numérique.

Enfin, la Ville fera en sorte d'offrir un accès WiFi sur ses principales artères et dans certains parcs de proximité en soutenant le déploiement de son service MTLWiFi sur le boulevard Saint-Laurent, les rues Saint-Denis et Rachel ainsi que sur les avenues Christophe-Colomb et du Mont-Royal.

Cour municipale numérique
23,2 M$ au PDI 2023-2032

Nouvelles fonctionnalités sur montreal.ca
2,6 M$ au PDI en 2023

MTLWiFi
8,2 M$ au PDI 2023-2032

Développement économique et culturel

Profondément marqués par la pandémie, les secteurs économiques et culturels montréalais ont su faire preuve de résilience et ont connu une reprise vigoureuse. Afin de poursuivre la relance et préparer l'avenir, la Ville va multiplier les actions pour soutenir les commerces et les secteurs vulnérables, tout en accompagnant le développement des zones d'innovation et du milieu culturel. Elle accordera également une attention particulière au centre-ville, pour en faire un secteur fort et résilient.

Soutenir l'économie et le rayonnement de la métropole

Plus que jamais, Montréal doit miser sur une économie prospère, durable et compétitive. Pour relever ce défi, la Ville a créé en 2022, la nouvelle direction générale adjointe (DGA) Économie et rayonnement de la métropole. Regroupant les services du développement économique, de la stratégie immobilière, de l'évaluation foncière, de l'approvisionnement, ainsi que le bureau des relations internationales, cette nouvelle DGA a pour missions de soutenir la vitalité économique, commerciale et immobilière de Montréal.

En 2023, elle aura pour priorité de créer de nouveaux partenariats avec le monde des affaires afin d'assurer le positionnement de la métropole sur l'échiquier économique national et international. Elle assurera également la relance économique et pilotera des projets immobiliers stratégiques, notamment pour accélérer la création de logements abordables à Montréal.

Développer l'économie de demain et soutenir les entreprises

Plusieurs mesures seront déployées au cours de la prochaine année afin de poser les bases d'une économie verte, résiliente et inclusive. Parmi celles-ci, la Ville apportera un appui financier et technique aux entreprises pour s'assurer que le développement de pôles et de zones d'innovation, comme dans l'est de Montréal, soit adapté à l'économie de demain.

Fer de lance de l'économie montréalaise, les commerces et les entreprises bénéficieront en outre de services d'accompagnement renforcés, notamment par le maintien de la ligne Affaires Montréal. De nouvelles mesures de soutien financier seront aussi déployées pour garantir l'accès à des locaux commerciaux de qualité et à prix abordable, ainsi que la revitalisation durable des quartiers.

Tout comme en 2022, une aide financière et technique ponctuelle sera accordée à certains secteurs ou intervenants vulnérables ou prometteurs, notamment l'industrie créative et culturelle, l'économie sociale et l'écosystème des « startups ».

Enfin, près de 90 % des immeubles non résidentiels continueront à profiter d'une bonification de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière. La Ville continue également à réduire l'écart du fardeau fiscal foncier entre les immeubles résidentiels et non résidentiels. Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal augmenteront de 2,925 % pour les immeubles non résidentiels, comparativement à 3,9 % pour les immeubles résidentiels.

Soutien aux zones d'innovation
4,5 M$ au budget 2023

Aide financière pour locaux abordables
17,9 M$ au budget 2023

Aide financière et technique pour secteurs vulnérables
23,3 M$ au budget 2023

Propulser le centre-ville

Dans la même logique, la Ville dévoilera la nouvelle stratégie de développement du centre-ville, élaborée en collaboration avec les acteurs socioéconomiques de la métropole. La cellule facilitatrice, mise en place pour favoriser l'accompagnement des projets immobiliers et faciliter l'arrimage entre les différents acteurs du milieu, déploiera son plan d'action.

De nombreux chantiers seront menés dans le but de renforcer la vitalité du centre-ville, d'améliorer la sécurité et la mobilité urbaine ainsi que l'expérience des usagères et des usagers. Ainsi, les travaux de réaménagement de la rue Saint-Catherine, de la rue Peel et du Quartier des gares se poursuivront, tout comme l'aménagement de la place des Montréalaises, aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, qui, à terme, reliera le centre-ville et le Vieux-Montréal.

Rue Saint-Catherine Ouest
451,5 M$ au PDI 2023-2032

Rue Peel
40,4 M$ au PDI 2023-2032

Quartier des gares
91,5 M$ au PDI 2023-2032

Place des Montréalaises
45,9 M$ au PDI jusqu'en 2025

Accompagner le développement culturel

Après une période extrêmement difficile, l'année 2023 sera finalement marquée par le renouveau du secteur culturel. Pour appuyer cette reprise, la Ville élaborera une nouvelle politique de développement culturel et dressera les grandes lignes d'une nouvelle entente avec le ministère de la Culture et des Communications sur le développement culturel de la métropole. Portant sur trois ans, cette entente sera assortie d'investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars. Le programme de financement des festivals et des événements sera aussi revisité afin de soutenir une plus grande variété de projets et de refléter les nouvelles réalités du milieu.

La prochaine année donnera lieu, en outre, à des actions ciblées dans le secteur muséal. Le MEM – Centre des mémoires montréalaises, auparavant Centre d'histoire de Montréal, sera notamment inauguré dans le Quartier des spectacles.

MEM — Centre des mémoires montréalaises
1,9 M$ au PDI jusqu'en 2023

Investir dans les infrastructures culturelles

La mise à niveau des infrastructures culturelles participera à ce nouvel essor. Tout d'abord, l'année 2023 verra la réouverture de deux bibliothèques ayant fait l'objet de travaux importants, soit les bibliothèques Maisonneuve et L'Octogone. Elle sera aussi marquée par la planification d'un nouveau chantier à la bibliothèque Saint-Charles et par la fin des travaux liés à l'implantation de la technologie RFID, à la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs. L'aménagement d'aires d'accueil aux bibliothèques Marie-Uguay et interculturelle est également planifié.

Les maisons de la culture ne seront pas en reste. Outre des travaux de mise à niveau à la maison d'Ahuntsic, la Ville entend en effet planifier, avec les arrondissements, les travaux requis pour faire de ces lieux d'exposition et de diffusion des environnements plus accessibles, accueillants et visibles. De la même manière, les projets des trois espaces culturels mixtes (Centre Sanaaq, Centre Cœur-Nomade et Centre Espace-Rivière) chemineront vers la mise en chantier.

Réseau des bibliothèques
409,6 M$ au PDI 2023-2032

Maisons de la culture
13,5 M$ au PDI 2023-2032[5]

Espaces culturels mixtes
121,4 M$ au PDI 2023-2032[6]

Préserver le patrimoine

Le patrimoine unique de Montréal représente une richesse pour la métropole. Ainsi, diverses mesures pour le préserver seront mises de l'avant. La Ville procédera à l'inventaire des bâtiments à valeur patrimoniale construits avant 1940. Par ailleurs, une enveloppe conséquente sera consacrée à la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux.

Restauration d'immeubles municipaux patrimoniaux
64,7 M$ au PDI 2023-2032

[5] Les arrondissements participent également au financement.
[6] Sanaaq : 23,5 M$; Coeur-Nomade : 37,9 M$; Espace-Rivère : 60 M$.

Budget de fonctionnement 2023

Un budget équilibré de 6,76 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités

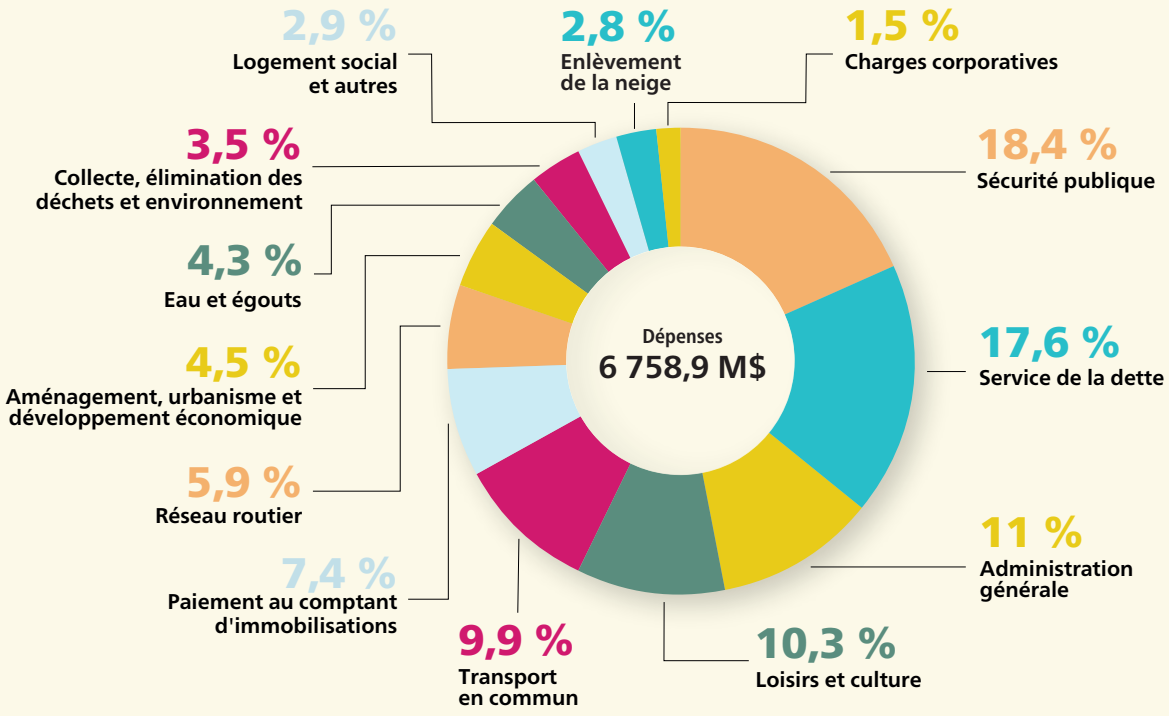

Provenance des revenus

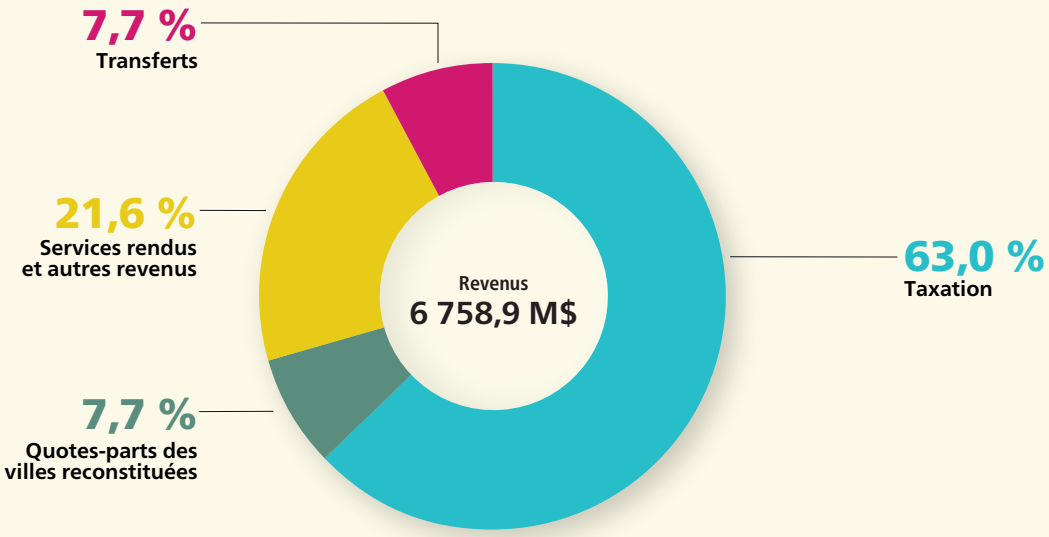

Fiscalité locale

La fiscalité de la Ville de Montréal pour l'année 2023 est marquée par :

- Une hausse des charges fiscales limitée à 4,1 % pour les immeubles résidentiels et à 2,9 % pour les immeubles non résidentiels;
- Le dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025;
- L'harmonisation des dernières tarifications pour les immeubles non résidentiels, datant de la période précédant les fusions municipales de 2002;
- La mise en œuvre de deux mesures écofiscales pour les immeubles non résidentiels :
  - L'introduction d'une tarification volumétrique de l'eau consommée sur l'ensemble du territoire de la Ville pour le financement des services de l'eau, qui rapportera environ 15 M$ de nouveaux revenus;
  - L'élargissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement à l'ensemble du territoire de la Ville pour les terrains de stationnement extérieurs de plus de 20 000 m^2, qui rapportera un peu moins de 5 M$ de nouveaux revenus.

Décisions fiscales

Pour l'année 2023, le **conseil municipal** choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 3,9 % pour les immeubles résidentiels et de 2,925 % pour les immeubles non résidentiels, soit sous le niveau anticipé de l'inflation pour 2023.

- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles non résidentiels.
- Les décisions du conseil municipal ont pour effet d'augmenter les charges fiscales foncières de 3,4 % pour les immeubles résidentiels et de 2,8 % pour les immeubles non résidentiels.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** choisissent d'augmenter les revenus de leurs taxes de services de 8,3 % et de leurs taxes d'investissements de 2,7 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles non résidentiels.
- Les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont globalement pour effet d'augmenter les charges fiscales foncières de 0,7 % pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels.

Lorsque l'on additionne les effets des décisions du **conseil municipal** et des **conseils d'arrondissement**, on observe une variation des charges fiscales foncières de 4,1 % pour les immeubles résidentiels et de 2,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

⬆ 2,7 % Taxe foncière générale	⬆ 3,4 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,6 % Taxe relative à l'eau	
⬆ 0,1 % Taxe relative aux dettes	
0 % Taxe relative à la voirie	
0 % Taxe relative à l'ARTM	
⬆ 0,6 % Taxes de services	⬆ 0,7 % Décisions des conseils d'arrondissement
⬆ 0,1 % Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 4,1 %	

Immeubles non résidentiels

⬆ 2,1 % Taxe foncière générale	⬆ 2,8 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,6 % Taxe relative à l'eau	
⬆ 0,1 % Taxe relative aux dettes	
0 % Taxe relative à la voirie	
0 % Taxe relative à l'ARTM	
⬆ 0,1 % Taxes de services	⬆ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 % Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 2,9 %	

Décisions des conseils d'arrondissement – Taxe relative aux services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résidentielles	Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résidentielles
Ahuntsic-Cartierville	10,7 %	0,6 %	Le Plateau-Mont-Royal	6,0 %	0,5 %
Anjou	12,2 %	1,7 %	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	5,0 %	0,5 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	12,5 %	0,7 %	Rosemont–La Petite-Patrie	11,3 %	0,7 %
Lachine	8,2 %	0,5 %	Saint-Laurent	8,0 %	0,6 %
LaSalle	20,0 %	1,3 %	Saint-Léonard	6,0 %	0,6 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	17,0 %	1,6 %	Le Sud-Ouest	5,0 %	0,2 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	13,7 %	1,1 %	Verdun	4,0 %	0,3 %
Montréal-Nord	2,0 %	0,3 %	Ville-Marie	4,0 %	0,4 %
Outremont	12,5 %	0,7 %	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	11,3 %	0,8 %
Pierrefonds-Roxboro	8,0 %	0,8 %	**Total**	**8,3 %**	**0,6 %**

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé en dessous du seuil de valeur foncière non résidentielle de 900 000 $.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM. Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger d'un peu plus de 16 % leurs charges fiscales foncières. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficieront de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	24 160 $	19 638 $
Taxes spéciales	4 023 $	3 844 $
Taxes d'arrondissement	743 $	743 $
Total	**28 926 $**	**24 225 $**
Effet de la mesure	(4 701 $) (16,3 %)	

Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient très différentes les unes des autres. Depuis, la Ville a posé de nombreux gestes pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs[7] qui la composent :

- Abandon des taxes locatives (en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services);
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier;
- Abandon graduel des tarifications par logement liées à l'eau et les matières résiduelles pour les immeubles résidentiels;
- Abandon graduel des tarifications liées aux matières résiduelles pour les immeubles non résidentiels;
- Harmonisation des taux de la taxe foncière générale par la création de la taxe relative aux dettes des anciennes villes en 2022.
- Harmonisation de la structure fiscale pour le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels en 2023.

À partir de l'exercice financier 2023, le fardeau fiscal de l'ensemble des immeubles de la Ville de Montréal est harmonisé, et ce, pour toutes les catégories d'immeubles.

[7] Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.

Deux mesures écofiscales pour les immeubles non résidentiels : la taxe sur les parcs de stationnement et la tarification volumétrique de l'eau

Élargissement du territoire de la taxe sur les parcs de stationnement

La taxe sur les parcs de stationnement des immeubles non résidentiels ne visait que les immeubles situés sur le territoire du centre-ville de Montréal jusqu'en 2022.

En 2023, le territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement est élargi à toute la Ville. La taxe vise l'ensemble des stationnements extérieurs d'immeubles non résidentiels si leur superficie est supérieure à 20 000 m^2.

En plus de financer le transport collectif, l'élargissement du territoire d'application de la taxe aux grands terrains de stationnement extérieurs a pour objectif additionnel d'inciter les propriétaires des terrains concernés à mener une réflexion sur l'utilisation du territoire qu'ils occupent.

Cette mesure permettra à la Ville de générer un peu moins de 5 M$ de revenus additionnels.

Introduction de l'écofiscalité dans le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels

En 2020, l'implantation de l'écofiscalité par le biais de la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels était annoncée. Toutefois, en raison de la pandémie et de ses conséquences sur les entreprises et commerces montréalais, la Ville a décidé de reporter cette décision, jugeant le contexte peu favorable aux changements de structure fiscale.

En 2023, la nouvelle tarification volumétrique sera déployée auprès des immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire de la Ville, marquant le début de l'écofiscalité pour le financement des services de l'eau à Montréal.

Cette tarification sera imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau. Le taux est progressif, selon la consommation d'eau de l'immeuble.

Taux de tarification de 2023 – Tarification pour l'eau
($ par mètre cube d'eau consommée)

Consommation	Tarifs / m^3
Moins de 1 000 m^3	- $
Plus de 1 000 m^3 et moins de 10 000 m^3	0,10 $
Plus de 10 000 m^3 et moins de 100 000 m^3	0,20 $
Plus de 100 000 m^3	0,60 $

Cette mesure permettra à la Ville de générer environ 15 M$ de revenus additionnels qui seront versés au fonds de l'eau pour le financement des activités relatives à la gestion de l'eau.

Rôle d'évaluation foncière

Le rôle d'évaluation foncière reflète la valeur marchande des propriétés. Ces valeurs sont mises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières. Le nouveau rôle d'évaluation foncière couvrira les années 2023, 2024 et 2025. Il entre en vigueur à partir du 1er janvier 2023.

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse.

La Ville ayant décidé d'étaler la variation des valeurs sur trois ans, l'ajustement à la baisse des taux se fera annuellement. Une fois les taux ajustés, le conseil municipal augmentera ses charges fiscales selon le pourcentage fixé pour l'année.

Les graphiques qui suivent illustrent, qu'historiquement, l'augmentation des charges fiscales demeure inférieure à la hausse des valeurs foncières inscrites dans les rôles d'évaluation foncière.

Évolution des indices des charges fiscales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, entre 2013 et 2023

Indice (2013=100)

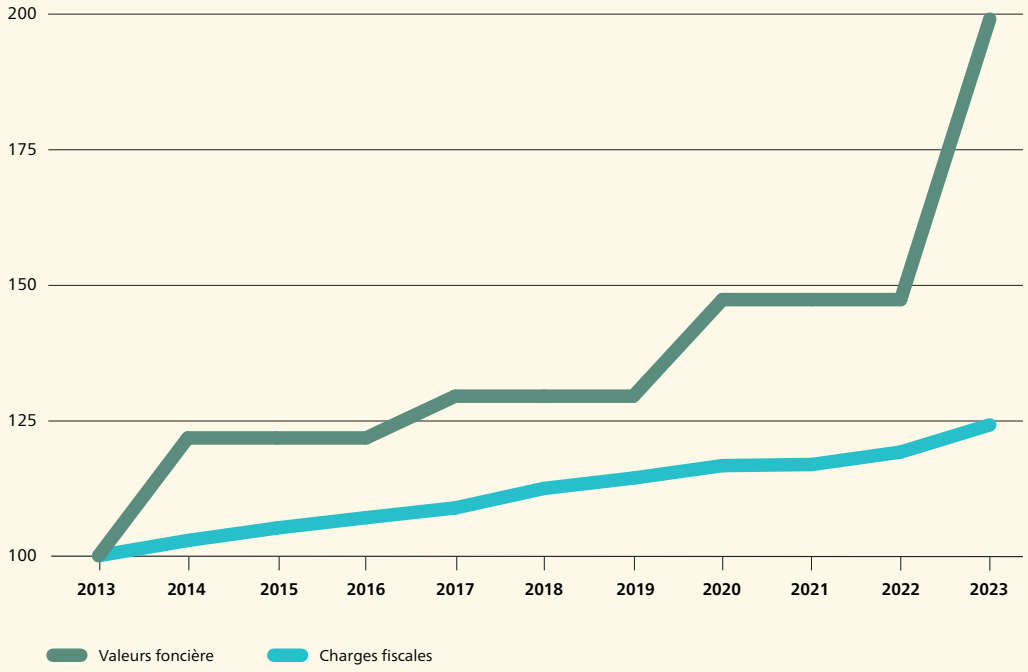

Évolution du taux moyen cumulé de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), entre 2013 et 2023
($ par 100 $ d'évaluation foncière)

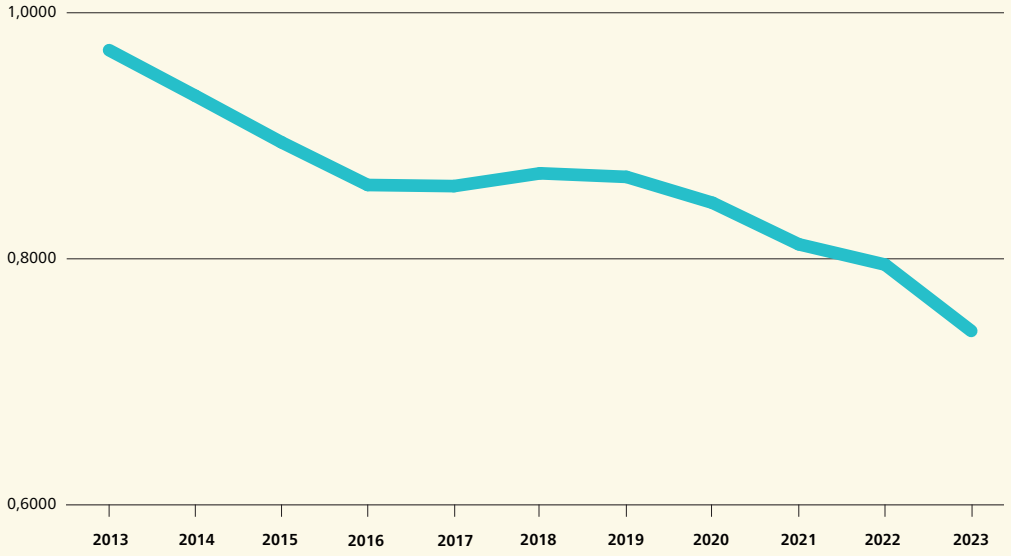

Variation des charges fiscales foncières de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal à celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales foncières relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- Les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs des immeubles, les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025 seront répartis sur 3 ans. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la Ville de Montréal.

Variation des charges fiscales foncières entre 2022 et 2023, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières[8]
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total[8]	Taxes de services	Taxes d'investis-sements	Sous-total[8]	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,2 %	0,6 %	**3,5 %**	0,6 %	0,1 %	**0,7 %**	**4,2 %**
Anjou	2,4 %	0,0 %	0,5 %	**2,9 %**	1,7 %	0,4 %	**2,1 %**	**5,0 %**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,8 %	0,2 %	0,6 %	**4,6 %**	0,7 %	0,1 %	**0,8 %**	**5,4 %**
Lachine	3,8 %	0,0 %	0,6 %	**4,4 %**	0,5 %	0,0 %	**0,5 %**	**4,9 %**
LaSalle	2,4 %	0,0 %	0,6 %	**3,0 %**	1,3 %	(0,1 %)	**1,2 %**	**4,2 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,4 %	0,0 %	0,5 %	**3,0 %**	1,6 %	1,4 %	**3,0 %**	**6,0 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,8 %	0,2 %	0,6 %	**4,6 %**	1,1 %	0,0 %	**1,1 %**	**5,7 %**
Montréal-Nord	2,3 %	0,0 %	0,5 %	**2,8 %**	0,3 %	0,0 %	**0,4 %**	**3,2 %**
Outremont	2,4 %	0,0 %	0,6 %	**3,1 %**	0,7 %	1,0 %	**1,8 %**	**4,8 %**
Pierrefonds-Roxboro	4,6 %	0,0 %	0,6 %	**5,3 %**	0,8 %	(0,6 %)	**0,2 %**	**5,4 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,2 %	0,6 %	**3,3 %**	0,5 %	0,1 %	**0,5 %**	**3,9 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	2,8 %	0,2 %	0,6 %	**3,5 %**	0,5 %	0,6 %	**1,1 %**	**4,6 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	2,6 %	0,2 %	0,6 %	**3,4 %**	0,7 %	(0,1 %)	**0,6 %**	**3,9 %**
Saint-Laurent	2,8 %	0,0 %	0,6 %	**3,4 %**	0,6 %	(0,1 %)	**0,4 %**	**3,8 %**
Saint-Léonard	1,6 %	0,0 %	0,6 %	**2,2 %**	0,6 %	0,4 %	**1,1 %**	**3,3 %**
Le Sud-Ouest	3,1 %	0,1 %	0,6 %	**3,9 %**	0,2 %	0,0 %	**0,2 %**	**4,0 %**
Verdun	2,7 %	0,0 %	0,6 %	**3,3 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**3,8 %**
Ville-Marie	0,5 %	0,1 %	0,6 %	**1,2 %**	0,4 %	0,1 %	**0,5 %**	**1,7 %**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	3,0 %	0,2 %	0,6 %	**3,8 %**	0,8 %	(0,1 %)	**0,7 %**	**4,5 %**
Ville de Montréal	**2,7 %**	**0,1 %**	**0,6 %**	**3,4 %**	**0,6 %**	**0,1 %**	**0,7 %**	**4,1 %**

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant pas l'objet d'une variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

[8] Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières[9]
		Taxes spéciales						
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Sous-total[9]	Taxes de services	Taxes d'investis-sements	Sous-total[9]	
Ahuntsic-Cartierville	1,6 %	0,2 %	0,8 %	**2,5 %**	0,1 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,5 %**
Anjou	7,4 %	0,0 %	0,6 %	**8,0 %**	0,5 %	0,1 %	**0,6 %**	**8,6 %**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,2 %	0,2 %	0,7 %	**4,1 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**4,2 %**
Lachine	14,3 %	0,0 %	0,6 %	**14,9 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**15,2 %**
LaSalle	7,6 %	0,0 %	0,4 %	**8,0 %**	0,3 %	0,0 %	**0,3 %**	**8,4 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	1,4 %	0,0 %	0,6 %	**2,0 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**2,5 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	5,7 %	0,3 %	(0,3 %)	**5,7 %**	0,2 %	0,0 %	**0,2 %**	**5,9 %**
Montréal-Nord	6,2 %	0,0 %	0,1 %	**6,3 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**6,4 %**
Outremont	5,2 %	0,0 %	0,9 %	**6,2 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**6,6 %**
Pierrefonds-Roxboro	1,8 %	0,0 %	0,8 %	**2,5 %**	0,0 %	(0,3 %)	**(0,3 %)**	**2,3 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,7 %	0,2 %	0,9 %	**3,8 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**3,8 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	6,3 %	0,3 %	0,5 %	**7,1 %**	0,1 %	0,1 %	**0,3 %**	**7,3 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	4,8 %	0,3 %	0,9 %	**6,0 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**6,1 %**
Saint-Laurent	10,6 %	0,0 %	0,4 %	**11,0 %**	0,2 %	0,0 %	**0,2 %**	**11,2 %**
Saint-Léonard	7,5 %	0,0 %	0,2 %	**7,8 %**	0,2 %	0,1 %	**0,4 %**	**8,2 %**
Le Sud-Ouest	4,0 %	0,3 %	0,2 %	**4,4 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**4,3 %**
Verdun	1,1 %	0,0 %	0,7 %	**1,8 %**	0,0 %	0,0 %	**(0,1 %)**	**1,8 %**
Ville-Marie	(3,4 %)	0,0 %	0,7 %	**(2,7 %)**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**(2,7 %)**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	3,4 %	0,2 %	0,8 %	**4,4 %**	0,1 %	(0,1 %)	**0,1 %**	**4,4 %**
Ville de Montréal	**2,1 %**	**0,1 %**	**0,6 %**	**2,8 %**	**0,1 %**	**0,0 %**	**0,1 %**	**2,9 %**

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant pas l'objet d'une variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

[9] Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

Un PDI de 22 G$

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier les investissements à long terme

La Ville présente son troisième programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). La mise en place du PDI lui permet de se doter d'une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser et de les planifier de manière stratégique et intégrée, dans un contexte où les besoins attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours importants.

Réaliser les investissements selon Montréal 2030

Les investissements réalisés dans le cadre du PDI 2023-2032 prennent en compte les priorités du premier plan stratégique de la Ville, Montréal 2030. Plusieurs outils ont été mis en place pour évaluer la contribution des différents projets ou programmes aux orientations stratégiques, comme la transition écologique ou la solidarité, l'équité et l'inclusion. Par exemple, les différents investissements sont désormais évalués selon un test climat ou selon l'analyse différenciée entre les sexes et intersectionnelle (ADS+). Dans son plan climat, la Ville s'est également engagée à ce que 10 à 15 % des investissements inscrits à son PDI soient consacrés à l'adaptation aux changements climatiques d'ici 2030.

Investir de manière équilibrée et responsable

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2023-2032 sont de 22 001,6 M$. La protection des éléments des actifs représente 68,1 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 31,9 %. Ainsi, le PDI 2023-2032 permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population montréalaise.

Donner la priorité aux infrastructures vieillissantes

Après des années de sous-investissement dans l'entretien et le maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier, la Ville a augmenté de manière significative ses réalisations depuis 2015. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de cibler davantage les investissements nécessaires et d'en optimiser les coûts.

Les besoins demeurent toutefois importants. La Ville compte investir 11 318,1 M$ au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures de l'eau et du réseau routier, soit 51,4 % des investissements.

Investir dans les installations municipales

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit d'investir 4 719,8 M$ dans le maintien en bon état de ses bâtiments et terrains, de même que dans de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2023-2032 comporte plusieurs programmes destinés :

- à la protection de l'actif immobilier (389,4 M$);
- au réseau des bibliothèques (409,6 M$);
- aux actifs immobiliers du SPVM et du SIM (264,3 M$);
- à l'Espace pour la vie (259,8 M$);
- aux rénovations majeures pour le complexe Claude-Robillard, l'hôtel de ville et la cour municipale (201,6 M$);
- aux cours de service des arrondissements (183,4 M$);
- aux équipements culturels (146,8 M$).

D'autre part, des investissements de 915,2 M$ sont prévus afin de rehausser et développer les systèmes de technologies de l'information de la Ville.

Investissements par catégorie d'actifs

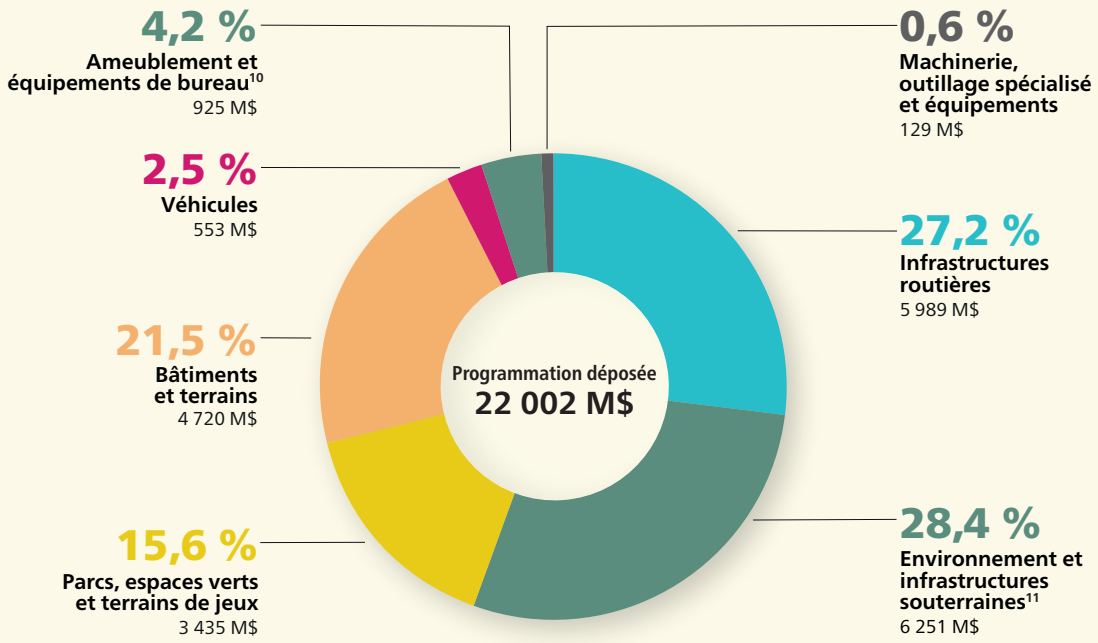

Modes de financement

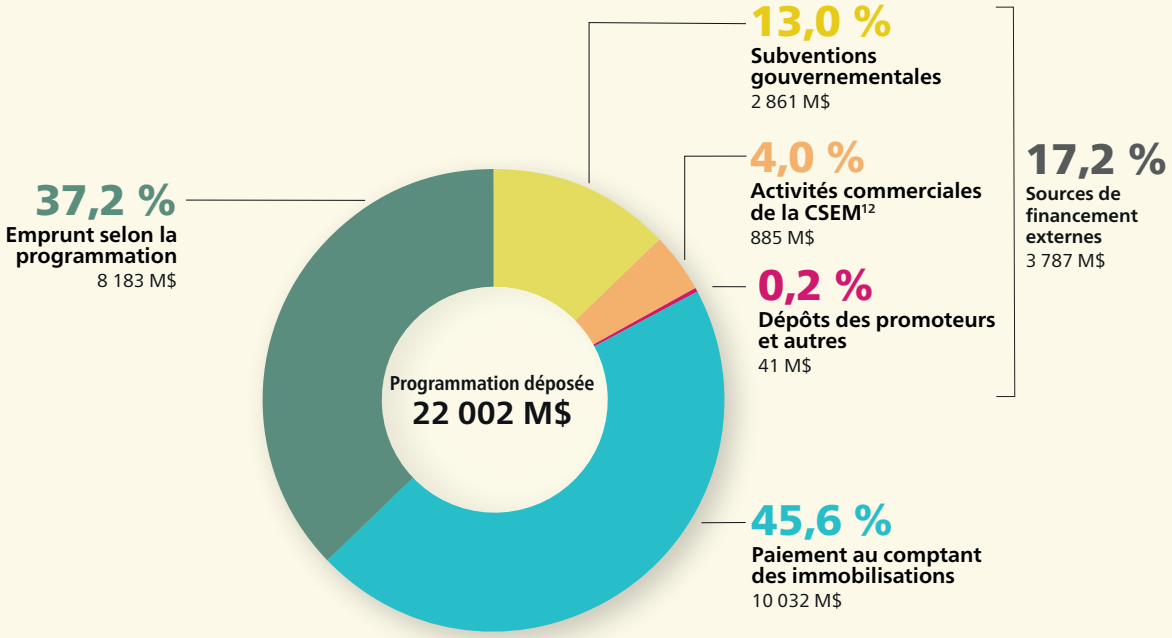

[10] Intègre l'informatique
[11] Intègre l'eau
[12] Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2023 à 2032, 5 329,1 M$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 763,4 M$ en 2023. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout demeure une priorité : 1 800 M$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le réseau primaire d'aqueduc (509 M$), les ouvrages de rétention (339,5 M$) et le réseau primaire d'égout (244 M$).

Eau potable

Le PDI 2023-2032 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines de traitement (422,9 M$), ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (97,8 M$). De plus, la Ville poursuivra la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes et mettra en œuvre des mesures pour fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de l'ouest, notamment ceux de Lachine et de Dorval.

Réservoir et station de pompage McTavish
245,2 M$ au PDI 2023-2032

Réseaux d'alimentation de l'ouest
168 M$ au PDI 2023-2032

Eaux usées

Le PDI 2023-2032 prévoit des sommes importantes pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs (272,7 M$). De plus, la Ville va poursuivre la construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone et les études pour le remplacement des incinérateurs.

Station Jean-R.-Marcotte - Construction de l'usine de désinfection
461,2 M$ au PDI jusqu'en 2025

Station Jean-R.-Marcotte - Remplacement des incinérateurs
682,2 M$ au PDI 2023-2032

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)

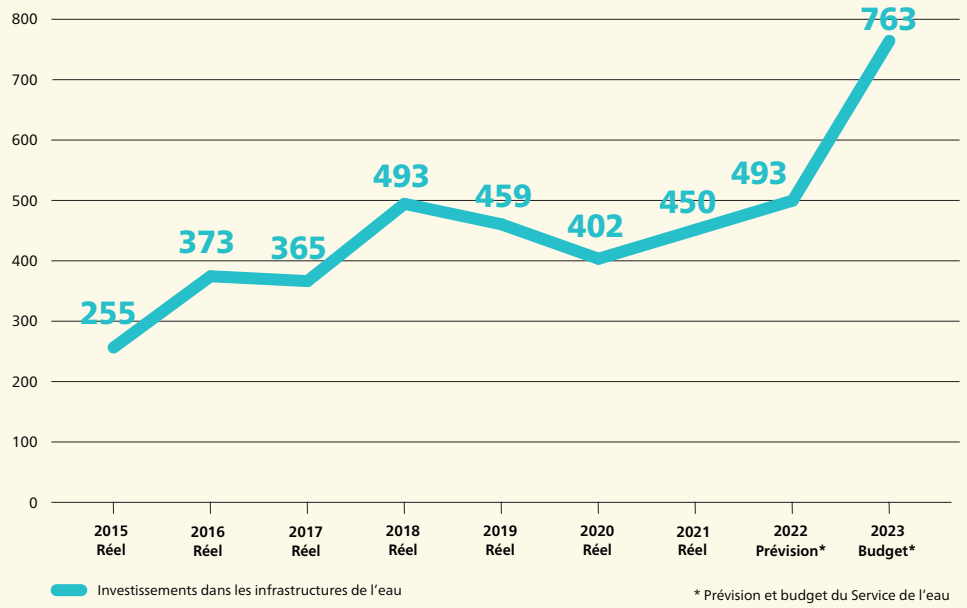

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2023 à 2032, 5 989,1 M$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 476 M$ en 2023. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 4 227,6 M$. La Ville compte, par exemple, augmenter ses investissements dans les programmes de planage-revêtement destinés au réseau artériel et local, pour atteindre 880,6 M$. Ces sommes permettront de prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment pour éviter la prolifération des nids-de-poule.

D'autre part, des investissements de 1 244,9 M$ seront consacrés à améliorer l'aménagement des rues, du réseau artériel et local, devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces sommes permettront notamment de favoriser la sécurité, ainsi que les transports actifs et collectifs.

La Ville réalisera également sur son réseau routier des interventions en lien avec les grands projets de ses partenaires, tels que le complexe Turcot et l'autoroute métropolitaine, du ministère des Transports du Québec.

Complexe Turcot
130,8 M$ au PDI 2023-2032

Autoroute métropolitaine
44,4 M$ au PDI 2023-2032

Enfin, plusieurs projets majeurs de réaménagement vont se poursuivre ou seront amorcés afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité de vie des résidentes et des résidents, tels que le réaménagement de la rue Jean-Talon Est, en vue du prolongement de la ligne bleue du métro.

Rue Jean-Talon Est
132,3 M$ au PDI 2023-2032

Avenue Souligny et boulevard de L'Assomption
104,4 M$ au PDI 2023-2032

Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance
90 M$ au PDI 2023-2032

Avenue des Pins
70 M$ au PDI 2023-2032

Pont Jacques-Bizard
57,7 M$ au PDI 2023-2032

Centre universitaire de santé McGill
47,8 M$ au PDI 2023-2032

Nord de L'Île-des-Sœurs
42,7 M$ au PDI 2023-2032

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières

(en millions de dollars)

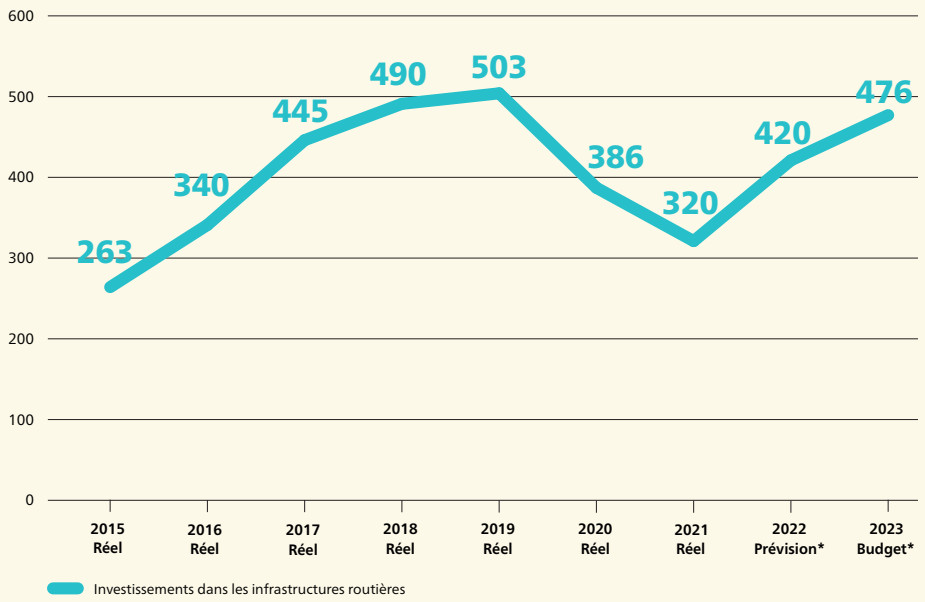

Arrondissements

Arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leurs budgets respectifs pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux divers besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les diverses collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local ou soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2023, 1 029,6 M$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement des parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2023 à 2032, 4 312,6 M$[13] seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement - condo	Budget de fonctionnement 2023	PDI 2023-2032	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	139 587	24,2 km²	809 100 $	362 600 $	63,3 M$	71,1 M$	439,5
Anjou	45 484	13,7 km²	575 500 $	329 600 $	30,7 M$	56,6 M$	223,9
CDN–NDG	170 545	21,4 km²	1 154 400 $	532 100 $	76,3 M$	68,3 M$	529,4
Lachine	46 794	17,7 km²	629 800 $	356 200 $	32,1 M$	36,8 M$	244,4
LaSalle	81 329	16,3 km²	644 900 $	387 700 $	45,2 M$	68,7 M$	288,2
IBSG	20 034	23,6 km²	666 900 $	303 500 $	13,1 M$	29, M$ 3	123,7
MHM	143 354	25,4 km²	551 800 $	353 600 $	76,4 M$	84,7 M$	599,8
Montréal-Nord	86 786	11,1 km²	451 800 $	302 700 $	46,8 M$	49,2 M$	380,1
Outremont	26 159	3,9 km²	2 110 900 $	740 500 $	17,3 M$	25,6 M$	126,1
Pierrefonds-Roxboro	73 889	27,1 km²	601 100 $	325 100 $	36,2 M$	58 M$	279,7
Le Plateau–Mont-Royal	106 784	8,1 km²	1 156 500 $	542 300 $	59,6 M$	57 M$	448,4
RDP–PAT	115 587	42,3 km²	473 800 $	269 900 $	66,7 M$	127,3 M$	450,3
Rosemont–La Petite-Patrie	146 212	15,9 km²	847 100 $	466 900 $	71,2 M$	88,4 M$	702,5
Saint-Laurent	103 967	42,8 km²	871 200 $	436 900 $	78,4 M$	183,2 M$	578,2
Saint-Léonard	82 241	13,5 km²	714 400 $	394 500 $	40,6 M$	73,1 M$	249,3
Le Sud-Ouest	84 629	15,7 km²	764 200 $	517 000 $	63,1 M$	76,5 M$	436
Verdun	71 850	9,7 km²	1 101 600 $	568 600 $	39,9 M$	41,2 M$	324,2
Ville-Marie	95 653	16,5 km²	1 542 200 $	614 500 $	107,4 M$	141,9 M$	605,8
VSMPE	143 797	16,5 km²	625 900 $	432 000 $	65,4 M$	77,5 M$	449,5

[13] PDI Arrondissements : 1 414,2 M$; PDI Conseil municipal destiné aux arrondissements : 2 898,4 M$.

Budget de fonctionnement 2023 et PDI 2023-2032 détaillés

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

		(en milliers de dollars)	
		Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a)	**Pour le service de la dette**		
	Répartition du coût total du service de la dette		
	▪ Frais de financement	302 169,9	161 580,3
	▪ Remboursement de la dette à long terme	537 146,4	269 924,6
b)	**Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises**		
	▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	655 757,4	291 715,7
	▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	208 998,9	924 476,5
	▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 350 900,4	1 263 489,0

La trésorière et directrice du Service des finances,

Francine Laverdière

Le 29 novembre 2022

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

A. Mise en contexte 2023

1. Plan stratégique Montréal 2030 — 1

2. Processus budgétaire et innovations — 3

3. Perspectives économiques de 2023 — 6

4. Aperçu du budget et du PDI – DGA et arrondissements — 10

4.1. Services administratifs — 11

4.2. Économie et rayonnement de la métropole — 29

4.3. Qualité de vie — 39

4.4. Sécurité urbaine et conformité — 55

4.5. Service aux citoyens — 65

4.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures — 80

4.7. Arrondissements — 93

B. Budget de fonctionnement 2023 détaillé

5. Sommaire des revenus et des dépenses — 135

6. Analyse des revenus — 139

6.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes — 139

6.2. Quotes-parts — 142

6.3. Transferts — 144

6.4. Services rendus — 147

6.5. Amendes et pénalités — 149

6.6. Imposition de droits — 150

6.7. Intérêts — 151

6.8. Autres revenus — 152

6.9. Affectations de revenus — 153

7. Analyse des dépenses corporatives — 155

7.1. Service de la dette brute — 155

7.2. Paiement au comptant des immobilisations — 158

7.3. Dépenses communes — 160

7.4. Dépenses de contributions — 162

7.5. Élimination des transactions internes et interentités — 163

8. Détail des dépenses des services et des arrondissements — 164

8.1. Services administratifs — 164

8.2. Économie et rayonnement de la métropole — 168

8.3. Qualité de vie — 170

8.4. Sécurité urbaine et Conformité — 172

8.5. Service aux citoyens — 174

8.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures — 176

8.7. Arrondissements — 178

9. Renseignements complémentaires 187
9.1. Fiscalité locale 187
9.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération 212
9.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale 225
9.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette 234
9.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales 236
C. PDI 2023-2032 détaillé
10. Orientations du PDI 2023-2032 239
10.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI 239
10.2. Vision à long terme des investissements 239
10.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes 240
10.4. Hausses rapides des réalisations 240
10.5. Capacité financière de la Ville 241
10.6. Indispensables programmes de subventions gouvernementaux 242
10.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure 242
11. Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 243
11.1. Répartition des budgets par compétences 243
11.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement 247
11.3. Investissements par catégories d'actifs 251
11.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes 256
12. Gestion de la dette 289
12.1. Stratégies de financement à long terme des investissements 289
13. Détail des investissements pour chacune des unités d'affaires 299
13.1. Investissements par unités d'affaires 299
13.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires 303
13.3. Détail des projets et des programmes par arrondissements 307
13.4. Détail des projets et des programmes par services centraux 315
D. Annexes
14. Structure de la présentation de l'information budgétaire 335
15. Partage des compétences et confection du budget 337
16. Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif 344
17. Compétences des arrondissements et des services centraux 345
18. Synthèse des politiques financières 347
19. Fonds de l'eau 355
20. Glossaire 357
21. Idiomes 365
22. Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations 367

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2023 – DGA et arrondissements 10
Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 – DGA et arrondissements 10
Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2023 11
Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2023 12
Tableau 5 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget 2023 29
Tableau 6 – Qualité de vie – Budget 2023 39
Tableau 7 – Qualité de vie – PDI 2023-2032 39
Tableau 8 – Sécurité urbaine et conformité – Budget 2023 55
Tableau 9 – Sécurité urbaine et conformité – PDI 2023-2032 55
Tableau 10 – Service aux citoyens – Budget 2023 65
Tableau 11 – Service aux citoyens – PDI 2023-2032 65
Tableau 12 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget 2023 80
Tableau 13 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – PDI 2023-2032 80
Tableau 14 – Arrondissements – Budget 2023 93
Tableau 15 – Arrondissements – PDI 2023-2032 93
Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget de la Ville de Montréal 136
Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil municipal 137
Tableau 18 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil d'agglomération 138
Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal 139
Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal 140
Tableau 21 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération 141
Tableau 22 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal 142
Tableau 23 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération 142
Tableau 24 – Quotes-parts des villes liées 143
Tableau 25 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal 144
Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil municipal 145
Tableau 27 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération 146
Tableau 28 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal 147
Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil municipal 147
Tableau 30 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération 148
Tableau 31 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal 149
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal 150
Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal 150
Tableau 34 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération 150
Tableau 35 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal 151
Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil municipal 151
Tableau 37 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération 151
Tableau 38 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal 152
Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil municipal 152
Tableau 40 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération 152
Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal 153
Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal 153
Tableau 43 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération 154
Tableau 44 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal 155
Tableau 45 – Frais de financement – Budget du conseil municipal 156
Tableau 46 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal 156
Tableau 47 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération 157
Tableau 48 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération 157
Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal 158
Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal 158
Tableau 51 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération 159

Tableau 52 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal 160
Tableau 53 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal 162
Tableau 54 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal 163
Tableau 55 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 164
Tableau 56 – Autres services administratifs 164
Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets 164
Tableau 58 – Finances – Dépenses par objets 165
Tableau 59 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets 165
Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets 165
Tableau 61 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 166
Tableau 62 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 166
Tableau 63 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 166
Tableau 64 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 167
Tableau 65 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal 168
Tableau 66 – Approvisionnement – Dépenses par objets 168
Tableau 67 – Développement économique – Dépenses par objets 168
Tableau 68 – Évaluation foncière – Dépenses par objets 169
Tableau 69 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets 169
Tableau 70 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 170
Tableau 71 – Culture – Dépenses par objets 170
Tableau 72 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 170
Tableau 73 – Environnement – Dépenses par objets 171
Tableau 74 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 171
Tableau 75 – Habitation – Dépenses par objets 171
Tableau 76 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal 172
Tableau 77 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 172
Tableau 78 – Greffe – Dépenses par objets 172
Tableau 79 – Police – Dépenses par objets 173
Tableau 80 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 173
Tableau 81 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal 174
Tableau 82 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets 174
Tableau 83 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets 174
Tableau 84 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets 175
Tableau 85 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 175
Tableau 86 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 175
Tableau 87 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal 176
Tableau 88 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 176
Tableau 89 – Eau – Dépenses par objets 176
Tableau 90 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets 177
Tableau 91 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 177
Tableau 92 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets 177
Tableau 93 – Budgets des arrondissements 178
Tableau 94 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal 179
Tableau 95 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 180
Tableau 96 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 180
Tableau 97 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 180
Tableau 98 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 181
Tableau 99 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 181
Tableau 100 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 181
Tableau 101 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 182
Tableau 102 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 182
Tableau 103 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 182
Tableau 104 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 183

Tableau 105 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 183
Tableau 106 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 183
Tableau 107 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 184
Tableau 108 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 184
Tableau 109 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 184
Tableau 110 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets 185
Tableau 111 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 185
Tableau 112 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 185
Tableau 113 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 186
Tableau 114 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement 187
Tableau 115 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière générale 188
Tableau 116 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2023 189
Tableau 117 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) 190
Tableau 118 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière relative à l'eau 191
Tableau 119 – Taux de tarification de 2023 – Tarification pour l'eau 192
Tableau 120 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à l'ARTM 192
Tableau 121 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à la voirie 193
Tableau 122 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement, en 2023 194
Tableau 123 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2022 et en 2023, et taux applicables en 2023 196
Tableau 124 – Taux des taxes relatives aux investissements, en 2023 197
Tableau 125 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025 198
Tableau 126 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie résiduelle 199
Tableau 127 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus 200
Tableau 128 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 201
Tableau 129 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels 203
Tableau 130 – Variation des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles 204
Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 206
Tableau 132 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 207
Tableau 133 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 208
Tableau 134 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 209
Tableau 135 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles non résidentiels 211
Tableau 136 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2022 à 2023 213
Tableau 137 – Quotes-parts de 2023 214
Tableau 138 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2022 et 2023 216
Tableau 139 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2022 à 2023 217
Tableau 140 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2017 à 2021 221
Tableau 141 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2017 à 2021 et budgets de 2022 et 2023 222
Tableau 142 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 224
Tableau 143 – Répartition de l'effectif 227
Tableau 144 – Évolution de la rémunération globale 229
Tableau 145 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur 230
Tableau 146 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés 231
Tableau 147 – Profil de l'endettement de Montréal 234
Tableau 148 – Coût de la dette 235
Tableau 149 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2022 et 2023 236
Tableau 150 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2018 à 2020 (global) et réel 2021, par compétences 237
Tableau 151 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs 240

Tableau 152 – Comparaison du PDI 2022-2031 et du PDI 2023-2032, par arrondissements 245
Tableau 153 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement 246
Tableau 154 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal 248
Tableau 155 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal 249
Tableau 156 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération 250
Tableau 157 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal 252
Tableau 158 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal 253
Tableau 159 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération 254
Tableau 160 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2022-2031, par catégories d'actifs 255
Tableau 161 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau 258
Tableau 162 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables 261
Tableau 163 – Coût de la dette, de 2022 à 2025 292
Tableau 164 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 300
Tableau 165 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 301
Tableau 166 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 302
Tableau 167 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 304
Tableau 168 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 305
Tableau 169 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 306
Tableau 170 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 339
Tableau 171 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 346
Tableau 172 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau 356

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2019-2023 _____ *7*
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2019-2023 _____ *7*
Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2014-2023 _____ *8*
Graphique 4 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2023 _____ *9*
Graphique 5 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement _____ *205*
Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement _ *210*
Graphique 7 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2023 _____ *218*
Graphique 8 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement ____ *228*
Graphique 9 – Charges de retraite – budgets de 2014 à 2023 _____ *232*
Graphique 10 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2014 à 2023 __ *233*
Graphique 11 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations _____ *241*
Graphique 12 – Répartition des investissements par compétences _____ *243*
Graphique 13 – Répartition des investissements du conseil municipal _____ *244*
Graphique 14 – Évolution des sources de financement, de 2023 à 2027 _____ *247*
Graphique 15 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau _____ *256*
Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières _____ *260*
Graphique 17 – Sources de financement externes, en 2023 _____ *290*
Graphique 18 – Évolution de la dette directe brute et nette _____ *293*
Graphique 19 – Évolution de la dette consolidée brute et nette _____ *294*
Graphique 20 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville _____ *296*
Graphique 21 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses _____ *297*
Graphique 22 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée _____ *298*

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités _____ *2*
Figure 2 – Processus budgétaire annuel _____ *4*
Figure 3 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ *194*
Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ *337*
Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ *343*

Mise en contexte 2023

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Ancré dans une vision d'avenir, le plan stratégique Montréal 2030 vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, tout en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité. Adopté en décembre 2020, il se déploie sur 10 ans et repose sur 4 orientations incontournables, 3 échelles d'intervention et 20 priorités.

La Ville de Montréal s'engage ainsi à :

- **accélérer la transition écologique** en posant des gestes concrets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine;
- **renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion** en mettant en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires;
- **amplifier la démocratie et la participation** en rendant la gouvernance de la Ville plus engageante, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole;
- **stimuler l'innovation et la créativité** en faisant émerger une culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage, en collaboration avec la population ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels.

Le plan stratégique Montréal 2030 est le prisme à travers lequel la Ville priorise ses actions et planifie sa prospérité et son développement, notamment en matière de relance économique, de mobilité durable et d'habitation, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole. La mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 permettra de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole, et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI) sont essentiels à la réussite du plan stratégique Montréal 2030. Ainsi, la prise en compte des priorités de la Ville à toutes les étapes du processus budgétaire permettra une allocation stratégique des ressources financières et humaines. Diverses analyses des investissements figurent d'ailleurs au PDI 2023-2032, telles que le test climat, pour lutter contre les changements climatiques, ou encore l'analyse différenciée entre les sexes et intersectorielle (ADS+), pour favoriser l'équité et l'inclusion. Cette nouvelle façon de considérer les investissements permet de renforcer l'alignement des différents projets et programmes de la Ville sur les priorités du plan stratégique Montréal 2030 et de démontrer la contribution de ces investissements.

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités

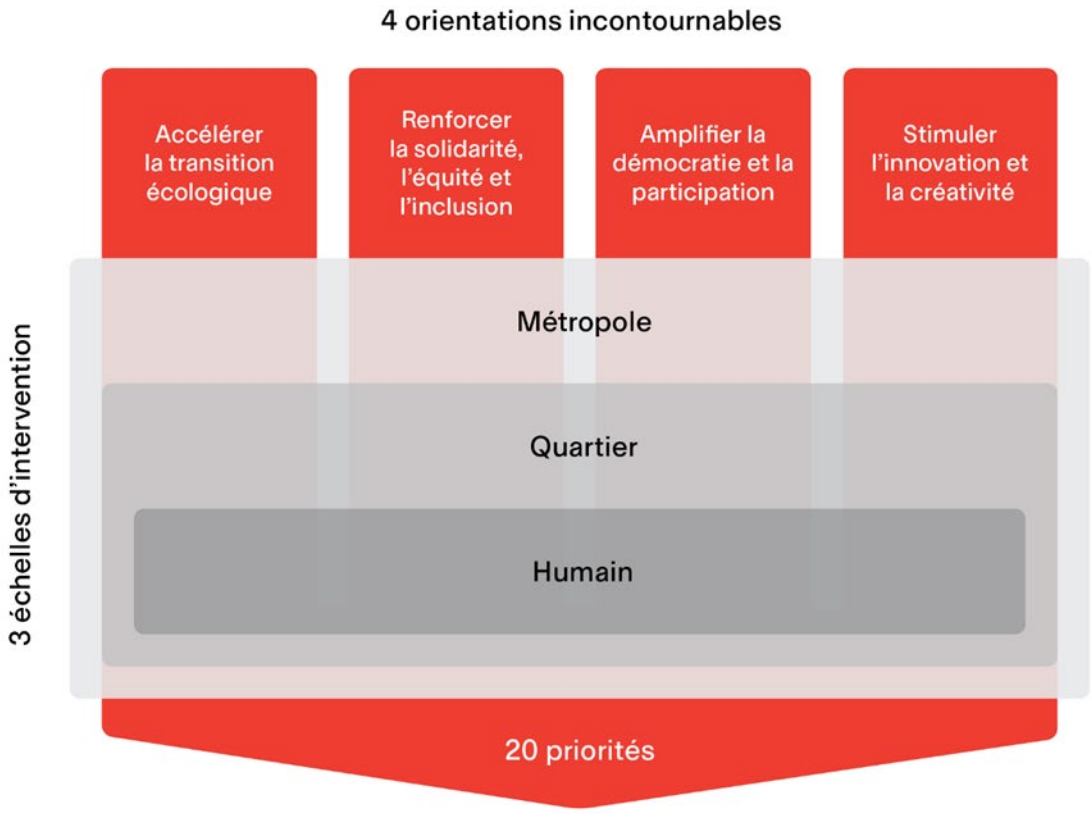

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?
Le budget est la résultante finale et ultime d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, de discussions, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer des citoyennes et citoyens.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement (BF) et le Programme décennal d'immobilisations (PDI), qui sont essentiels à la réussite du plan stratégique Montréal 2030. Ce plan est le prisme à travers lequel la Ville priorise ses actions et planifie sa prospérité et son développement. Le BF regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Par ailleurs, le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaudrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Processus budgétaire annuel

Chaque année, dans le cadre de la préparation du budget, la Ville s'engage dans un processus budgétaire visant à équilibrer ses dépenses et ses revenus[1]. Ce processus commence dès le début de janvier par la détermination des orientations budgétaires. Une consultation prébudgétaire a lieu en mai-juin afin, entre autres, d'appuyer l'établissement de ces orientations. Une fois les grandes orientations établies, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et arrondissements de la Ville à la fin de juin. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements établis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au cours des mois de septembre et d'octobre.

Bien qu'il soit annuel, le budget s'appuie sur une vision à moyen et à long terme qui tient compte de l'ensemble des enjeux à considérer (comme les ressources humaines, financières, matérielles, etc.) afin d'offrir un bon service à moindre coût. La Ville s'est dotée d'un outil favorisant l'efficacité et l'efficience du processus budgétaire : le cadre financier pluriannuel, qui est un élément de planification financière et également un élément opérationnel, puisque la confection budgétaire annuelle en découlera.

Entre la mi-automne et la fin de l'année[2], le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

---

1. Rappelons que, selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, et l'article 954 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, la Ville est obligée d'être en équilibre budgétaire.
2. La date du dépôt du budget varie d'année en année, elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre, puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

Figure 2 – Processus budgétaire annuel

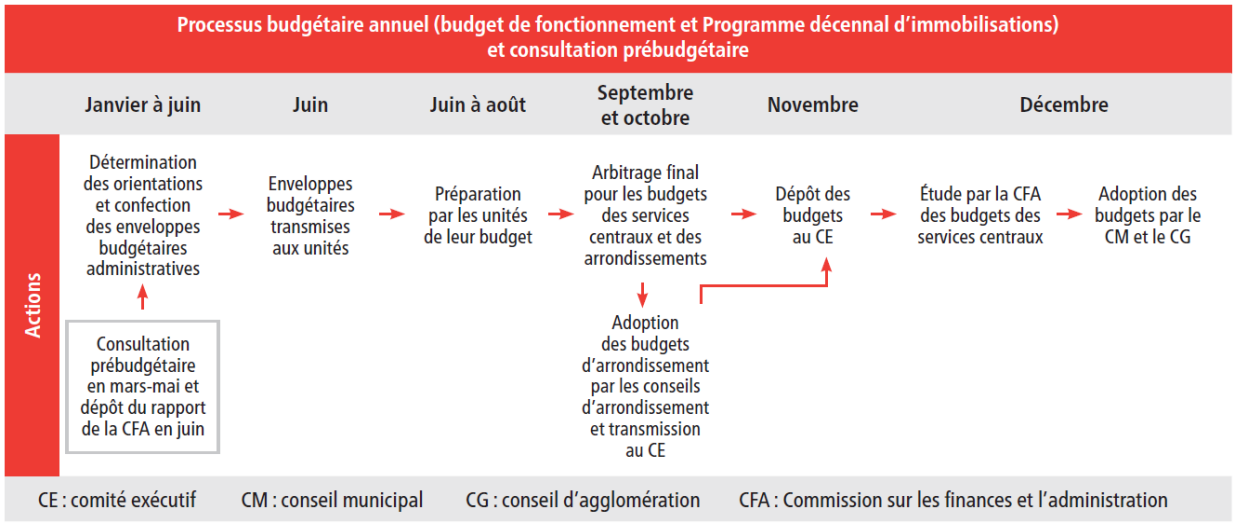

Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en rendant la ville plus ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un autre outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget, afin de contribuer directement à l'élaboration de celui-ci.

En juin 2022 s'est tenue la consultation publique sous la forme de trois séances d'audition des mémoires et avis en format virtuel et en personne. La CFA a reçu les mémoires et opinions du public du 4 mai au 10 juin 2022. Les grandes pistes thématiques soumises à la consultation étaient le financement des activités assumées par la Ville dans son rôle de métropole du Québec, la diversification des sources de financement des activités de la Ville et la revue des activités de base.

La CFA a ensuite adopté les recommandations découlant de cette démarche. Ces recommandations ont été analysées, puis ont guidé la production du présent budget. Cet exercice de transparence budgétaire a permis à l'Administration de présenter ses orientations budgétaires, de prendre le pouls de la population et des organismes, et d'inclure les citoyennes et citoyens dans le processus budgétaire.

Budget participatif

Le budget participatif est une autre orientation incontournable du plan stratégique Montréal 2030. Il s'agit d'une autre démarche innovante d'engagement citoyen qui contribue à accroître la participation de la population en lui donnant un pouvoir effectif et un contrôle avec la gestion autonome d'un programme. Le budget participatif offre l'occasion à la population de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement. C'est un processus qui lui permet de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal.

En 2021, la Ville a lancé, avec succès, la première édition du budget participatif à l'échelle de Montréal. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés ont amorcé et continueront en 2023 la planification et la réalisation des douze projets lauréats. En parallèle, la deuxième édition du budget participatif a été lancée. L'exercice, doté d'une enveloppe de 30 M$, porte sur les thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité.

Chantier sur la fiscalité

Dans une démarche novatrice, la Ville a lancé en 2022, un chantier sur la fiscalité afin d'engager un débat plus large sur les sources de financement dont disposent les municipalités pour répondre aux besoins de leur population à long terme. Il faut rappeler que plus de 60 % du budget de la Ville est financé par les taxes foncières. Alors que la population fait face à une importante inflation et que les villes doivent assumer des dépenses croissantes, notamment en matière de transition écologique, d'habitation, et de lutte contre les inégalités sociales, cette démarche est nécessaire pour mieux doter la Ville d'un cadre financier et légal afin de répondre aux besoins de la population montréalaise.

Ce chantier se compose d'un Forum sur la fiscalité montréalaise (qui s'est tenu le 7 novembre 2022) et d'un sommet sur la fiscalité municipale prévu en 2023.

Le forum, qui a réuni des partenaires de l'ensemble de l'agglomération de Montréal, visait à établir un consensus autour du rôle et des responsabilités de la métropole, des limintes de ses sources de revenus et de l'importance d'une équité fiscale avec les autres paliers de gouvernement. Le tout avait pour objectif d'établir une feuille de route afin de guider la suite du chantier sur la fiscalité.

Le Sommet, quant à lui, aura lieu en 2023 et rassemblera l'ensemble des partenaires du milieu municipal. Il aura pour objectif de bâtir une vaste coalition montréalaise et métropolitaine pour l'obtention de nouvelles sources récurrentes de revenus en lien avec les responsabilités des villes en matière d'habitation, de changements climatiques et de transport collectif. Ce sera égelement l'occasion pour les villes de discuter des mesures législatives et fiscales susceptibles de faire l'objet de négociations lors du renouvellement de l'entente de partenariat financier 2020-2024 qui a été conclue entre les municipalités et le gouvernement du Québec, et qui viendra à échéance le 31 décembre 2024.

3. Perspectives économiques de 2023[3,4]

Regard sur le monde

L'économie mondiale fait face à des turbulences au sein desquelles les décideuses et décideurs doivent négocier des virages serrés. En plus de la multitude de drames humains qu'elle a engendrés, la pandémie de COVID-19 a fragilisé les chaînes d'approvisionnement à l'échelle planétaire et mené de nombreux États à engager de fortes sommes pour offrir un soutien financier transitoire à leurs citoyennes et citoyens ainsi qu'à leurs entreprises. Cela s'est ultimement traduit, depuis l'été 2021, en une importante poussée inflationniste à laquelle sont venues s'ajouter les perturbations économiques découlant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. Cette guerre, entravant notamment les exportations de céréales et d'engrais, a fait bondir les prix mondiaux du secteur agroalimentaire tandis que le soutien occidental offert à l'Ukraine a mené à une riposte russe se traduisant en une explosion des prix de l'énergie en Europe.

Pour ramener l'inflation à des niveaux acceptables, la Réserve fédérale des États-Unis et bon nombre de banques centrales durcissent présentement leur politique monétaire en ajustant leur taux directeur à la hausse. Cette avenue affectera l'endettement des ménages et les dépenses de consommation, et mènera ainsi à un ralentissement de l'économie. Si l'escalade des taux directeurs est mal calibrée, elle mènera à une récession dans plusieurs pays. Au moment où plusieurs États se sont lourdement endettés pour combattre la pandémie, ce resserrement des politiques monétaires combiné à un affaiblissement de l'économie pourrait accroître le coût du service de la dette des États, réduire les revenus de ces derniers et les contraindre à faire des choix budgétaires et fiscaux difficiles, à l'heure où des investissements sans précédent sont nécessaires pour faire face aux changements climatiques.

Si le rétablissement graduel des chaînes d'approvisionnement apporte une dose d'optimisme, plusieurs éléments incitent à la prudence. L'apparition de nouveaux variants plus contagieux du virus COVID-19 ne peut être écartée. De nombreuses tensions géopolitiques susceptibles d'escalade sont également à surveiller de près, notamment la guerre en Ukraine et les ambitions de la Chine par rapport à Taiwan. Par ailleurs, le maintien de la politique « zéro COVID » en Chine entrave la croissance du pays tandis qu'une crise du secteur immobilier y présente des risques de dérapage. À ces éléments perturbateurs, il faut aussi ajouter la multiplication d'événements climatiques majeurs (comme des feux de forêt, des inondations, des sécheresses, etc.). On anticipe une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel mondial de 2,9 % en 2022 et de 2,4 % en 2023.

---

3. Sources : Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec. « Statistiques de ventes résidentielles Centris – 3e trimestre de 2022 », *Baromètre résidentiel*, 13 oct. 2022.
   Conference Board du Canada. Sept. 2022.
   Études économiques Desjardins. « Les risques augmentent alors que l'inflation élevée se montre persistante », *Prévisions économiques et financières*, 24 oct. 2022.
   Études économiques Desjardins. « La lutte contre l'inflation qui s'intensifie pourrait orchestrer une récession mondiale », *Prévisions économiques et financières*, 22 sept. 2022.
   Études économiques Desjardins. « Perspectives de l'immobilier résidentiel canadien », *Point de vue économique*, 6 oct. 2022.
   Fonds monétaire international. *World Economic Outlook*, oct. 2022.
   JLL. « Grand Montréal », *Perspectives du commerce de détail*, aut. 2022.
   JLL. « Montreal », *Office Insight*, T2 2022.
   JLL. « Greater Montreal Area », *Industrial Insight*, T2 2022.
   Montréal en statistiques. *Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal*, mai 2022.
   RBC Economics. « Hot provincial momentum to lose steam », *Provincial Outlook,* 12 sept. 2022.
   TD Economics. « Most Economies to Narrowly Keep Their Heads Above Water in 2023 », *Provincial Economic Forecast,* 21 sept. 2022.
4. Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : Fonds monétaire international, BMO, Desjardins, RBC, TD, VMBL et Conference Board du Canada.

Le Québec et le Canada

Un ralentissement économique se fait sentir au Canada alors que le resserrement de la politique monétaire se traduit par un fort coup de frein sur le marché de l'habitation. Le prix des propriétés faiblit dans plusieurs régions, particulièrement dans celles caractérisées par une plus grande frénésie au cours des dernières années. La consommation de biens, particulièrement de biens durables, devrait également diminuer. Il est estimé que le PIB réel canadien enregistrera une hausse de 3,2 % en 2022 et de 0,7 % en 2023. Malgré ces prévisions de croissance du PIB, une récession est envisageable.

La perte de vitesse du marché immobilier est déjà visible au Québec et se répercutera dans les secteurs de la construction et de la rénovation. Les difficultés évoquées en Europe et en Asie devraient affecter les exportations québécoises, dont 25 % se destinent à ces marchés. Il en va de même pour le ralentissement économique anticipé aux États-Unis, qui accueillent 70 % des exportations québécoises. La croissance du PIB québécois est estimée à 3,3 % en 2022 et à 0,6 % en 2023.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

La région métropolitaine n'échappera pas au ralentissement économique anticipé en 2023. Le Conference Board du Canada prévoit une croissance de 3,1 % en 2022 et de 1,2 % en 2023 pour l'économie de la région de Montréal, mais cette dernière projection pourrait s'avérer optimiste. De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront l'industrie de la construction. Plusieurs chantiers ciblent d'importantes infrastructures de transport : Réseau express métropolitain, tunnels Ville-Marie et Viger, pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, etc. En mai 2022, on dénombrait 63 chantiers de 5 M$ et plus en cours sur l'île, pour une valeur totale de 22 G$. Il est attendu que le taux de chômage de la région descende à 5 % en 2022 avant de remonter à 5,3 % en 2023.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)[5], Québec et Canada, 2019-2023

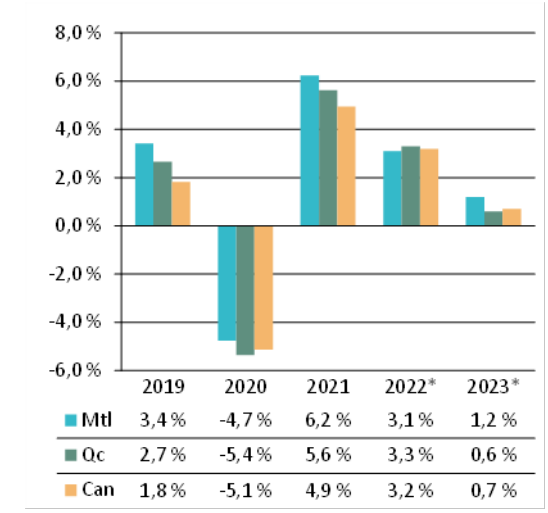

**Prévisions.*

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2019-2023

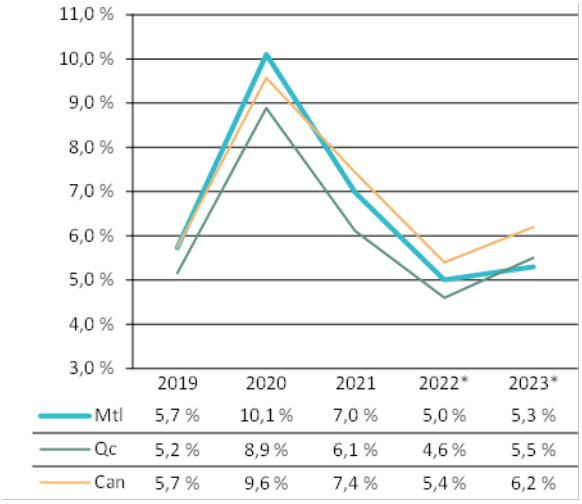

**Prévisions.*

5. RMR : Région métropolitaine de recensement.

Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Au 3e trimestre de 2022, le nombre de ventes dans la région métropolitaine de Montréal était de 23 % inférieur à celui du 3e trimestre de 2021 (comparativement à 18 % pour le Québec en entier). Le nombre d'inscriptions en vigueur est en hausse, tant pour les résidences unifamiliales que pour les copropriétés et les immeubles à plusieurs logements. Alors que le marché redevient plus équilibré, les signes de surchauffe s'amenuisent et les surenchères se font plus rares. Cela se reflète dans les prix : le prix de vente médian dans la région a diminué de 10 % par rapport à son sommet du printemps 2022. Desjardins prévoit que cette diminution des prix se poursuivra jusqu'à la fin de 2023, mais que ces derniers demeureront nettement supérieurs à leur niveau prépandémique. L'institution anticipe néanmoins une légère amélioration de l'abordabilité en 2023 par rapport à 2022.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait passer d'un sommet de 32 300 en 2021 à environ 25 100 en 2022, puis à 22 900 en 2023, ce qui se situe tout juste au-dessus de la moyenne des 10 dernières années.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2014-2023

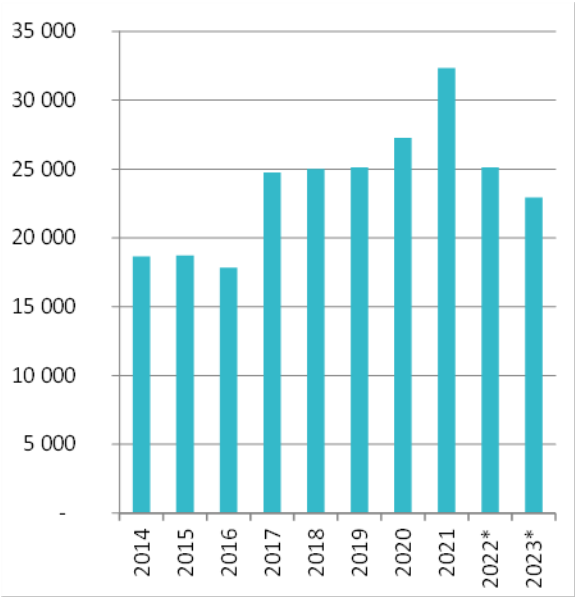

**Prévisions.*
Source : Conference Board du Canada, sept. 2022.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

Le commerce de détail reprend du mieux à Montréal, notamment au centre-ville. La détente des restrictions sanitaires ainsi que le retour du tourisme et des travailleurs au centre-ville expliquent en bonne partie cette embellie. Les taux d'inoccupation des locaux sont en baisse, mais demeurent élevés. Les locataires continuent aussi à signer des baux plus courts que par le passé.

Le marché des locaux pour les bureaux

La pandémie de COVID-19 et l'essor fulgurant du télétravail ont mené plusieurs locataires à suspendre des décisions concernant leurs locaux ainsi qu'à réduire les superficies louées ou encore la durée des

renouvellements. Le ralentissement économique anticipé encourage les locataires à maintenir cette posture. Le taux d'inoccupation globale atteint maintenant 13,2 % dans la région métropolitaine et 12,8 % au centre-ville de Montréal, en diminution par rapport à l'an dernier.

Le marché des locaux industriels
La situation est tout autre sur le marché des locaux industriels. On y observe un taux de disponibilité de seulement 1,7 % dans la région métropolitaine. Les loyers connaissent de fortes hausses alors que de nouveaux locaux sont en construction, notamment dans l'est de l'île.

Inflation

La Banque du Canada s'est donné l'objectif de maintenir l'inflation dans une fourchette allant de 1 % à 3 %. Si les institutions financières prévoient une diminution de l'inflation en 2023 par rapport à 2022, elles anticipent néanmoins que l'inflation demeurera supérieure à la fourchette cible de la Banque du Canada. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada l'établit à 4 % en 2023. Les estimations d'inflation des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada varient pour leur part entre 3,2 % et 4,7 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 4 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2023

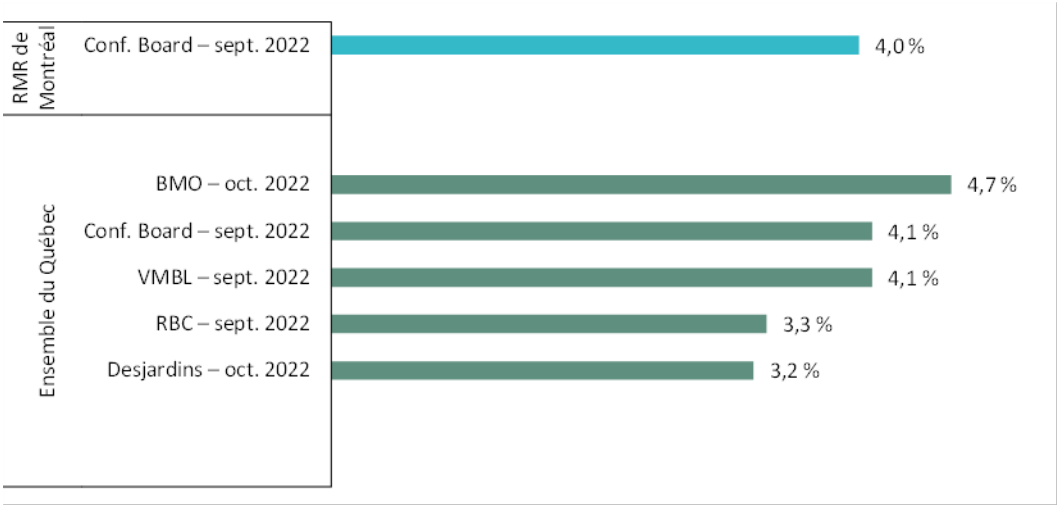

4. APERÇU DU BUDGET ET DU PDI – DGA ET ARRONDISSEMENTS

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2023 – DGA et arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	133 099,8	134 251,5	145 153,8	151 443,4	174 884,5	157 299,3	168 152,3
Économie et rayonnement de la métropole	131 150,2	197 064,8	200 583,3	226 681,0	240 360,0	192 247,1	204 671,4
Qualité de vie	369 146,9	385 578,4	413 119,3	460 727,3	538 656,2	504 782,0	560 777,8
Sécurité urbaine et conformité	1 102 644,2	1 126 058,1	1 225 531,9	1 249 854,0	1 280 352,2	1 186 429,2	1 283 220,2
Service aux citoyens	373 362,1	384 234,8	368 973,6	372 737,8	448 827,8	385 515,4	424 264,8
Urbanisme, mobilité et infrastructures	509 975,6	551 450,8	533 494,8	603 092,5	617 221,8	596 503,9	667 103,4
Arrondissements	882 671,0	913 786,6	879 520,1	914 617,4	1 022 952,2	979 758,9	1 029 619,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 502 049,8**	**3 692 425,0**	**3 766 376,8**	**3 979 153,4**	**4 323 254,7**	**4 002 535,8**	**4 337 809,1**

Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 – DGA et arrondissements

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Qualité de vie	183 453,0	160 849,0	169 581,0	172 527,0	174 105,0	860 515,0	981 130,0	1 841 645,0
Sécurité urbaine et conformité	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Service aux citoyens	414 138,0	485 053,0	516 113,0	532 717,0	515 453,0	2 463 474,0	2 466 672,0	4 930 146,0
Urbanisme, mobilité et infrastructures	1 598 275,0	1 493 972,0	1 491 008,0	1 375 990,0	1 319 963,0	7 279 208,0	7 036 465,0	14 315 673,0
Total – DGA	2 198 566,0	2 140 674,0	2 177 502,0	2 082 034,0	2 010 321,0	**10 609 097,0**	10 488 267,0	21 097 364,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(15 000,0)**	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(210 000,0)**	**(300 000,0)**	**(510 000,0)**
Arrondissements	166 740,0	177 741,0	147 453,0	134 127,0	133 336,0	759 397,0	654 850,0	1 414 247,0
Total – Investissements	**2 350 306,0**	**2 288 415,0**	**2 279 955,0**	**2 156 161,0**	**2 083 657,0**	**11 158 494,0**	**10 843 117,0**	**22 001 611,0**

4.1. Services administratifs

Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	16 892,2	14 731,8	17 089,0	19 711,9	20 362,6	19 892,1	21 371,7
Finances	47 195,8	46 602,0	47 439,8	50 609,1	56 497,9	51 278,5	54 167,9
Planification stratégique et performance organisationnelle	6 178,1	7 405,3	13 193,0	13 280,4	19 483,6	6 936,3	9 639,8
Ressources humaines	52 684,0	55 599,4	56 944,5	56 840,6	64 339,6	64 166,6	67 227,5
Autres services administratifs	10 149,7	9 913,0	10 487,5	11 001,4	14 200,8	15 025,8	15 745,4
Total – Services administratifs	**133 099,8**	**134 251,5**	**145 153,8**	**151 443,4**	**174 884,5**	**157 299,3**	**168 152,3**

Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville de Montréal. Pour l'appuyer dans ses activités, il délègue à cinq directrices et directeurs généraux adjoints la supervision des services centraux, à l'exception de trois services ayant des fonctions névralgiques au sein de la Ville et dont il a conservé la direction, soit les Ressources humaines, les Finances, et la Planification stratégique et la performance organisationnelle.

Notre impact et nos réalisations en 2022

En 2022, le **Service des ressources humaines** a procédé à un diagnostic afin de disposer d'une vision globale de l'ensemble des enjeux en matière de ressources humaines rencontrés par les équipes de la Ville de Montréal, dont celui de la représentativité des groupes visés par le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE). Le service s'est doté d'une nouvelle direction Stratégie, talents, diversité, équité et inclusion (DEI), qui a pour mission d'effectuer un virage culturel en matière de DEI et d'assurer la mise en place de programmes afin d'accroître l'attraction, la mobilisation et la fidélisation de la main-d'œuvre. Avec l'assouplissement des mesures sanitaires, la dernière année a aussi été l'occasion d'accompagner les membres du personnel dans le retour au travail en mode hybride. Un sondage de mobilisation a également été déployé à l'ensemble du personnel de la Ville pour repérer les forces, mais aussi agir concrètement sur ce qui peut être amélioré.

Le **Service des finances** a, pour sa part, continué de démontrer sa capacité de gestion financière, qui est étroitement liée à la vision qu'ont les créanciers de la Ville. Il a ainsi assuré à l'organisation le maintien d'une cote de crédit Aa2, attribuée par l'agence de notation Moody's en 2006, et d'une cote AA stable, attribuée par Standard & Poor's en juin 2022. Au cours des derniers mois, il a poursuivi la bonification de la section du rapport financier de la Ville concernant les changements climatiques. Il a également publié le document « Bilan financier 2021 – Faits saillants », qui permet de divulguer l'information financière et opérationnelle des différentes activités de la Ville et qui se veut un complément d'information à la reddition de comptes financière.

Pour propulser sa planification stratégique des 10 prochaines années et favoriser le virage vers une culture organisationnelle axée sur la planification stratégique et l'innovation, la Ville a créé le **Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle** (SPSPO). Les efforts de mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 ont été poursuivis, notamment par la définition d'un cycle de planification stratégique et la proposition d'un système de gestion pour assurer le suivi des résultats et du plan de mise en œuvre. En matière de performance organisationnelle, le SPSPO a rendu possible

l'optimisation de nombreux processus au sein des unités d'affaires, dont l'émission des permis, le suivi en temps réel des opérations de plantation d'arbres, l'entretien préventif de l'éclairage de rue et la gestion des sols contaminés. Il a aussi contribué à définir le plan de transformation organisationnelle du Service du matériel roulant et des ateliers.

Nos actions prioritaires en 2023

Le **Service des ressources humaines** continuera à mettre en œuvre diverses initiatives visant l'attraction et la fidélisation des ressources humaines de la Ville de Montréal, dont le développement d'une marque employeur distinctive. Il déploiera aussi plusieurs stratégies pour favoriser un environnement inclusif et exempt de discriminations, dont la formation des intervenantes et intervenants en ressources humaines, la diffusion des recours possibles en cas de discrimination et la création d'un comité organisationnel d'arrimage des actions en matière de DEI.

En 2023, le **Service des finances** sera responsable d'un budget de fonctionnement de l'ordre de 6,8 G$ ainsi que d'un Programme décennal d'immobilisations de l'ordre de 22 G$. Il en assurera une saine gestion et en produira la reddition de comptes. D'autre part, il révisera et mettra à jour les politiques financières de la Ville. Il poursuivra également le développement d'outils informatiques permettant de meilleures prises de décisions financières et des gains en efficacité pour l'ensemble des services de la Ville.

De son côté, le **Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle** déploiera le cycle annuel de planification stratégique de la Ville de Montréal, incluant la mise en place d'un système de gestion axée sur les résultats et sur l'utilisation de données. Il entamera également le projet de revue des programmes et des activités de manière à garantir l'adéquation de ses activités avec la mission de base, ses champs de compétence, le plan stratégique Montréal 2030 et les autres priorités organisationnelles.

Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 186,0	4 500,2	4 508,2	4 274,3	6 488,4	6 640,6	6 945,8
Bureau du vérificateur général	5 300,7	4 976,1	5 558,6	5 941,7	6 786,0	6 786,0	7 091,2
Commission de la fonction publique de Montréal	624,5	351,7	336,7	698,2	834,5	834,5	918,2
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	38,5	85,0	84,0	87,2	91,9	764,7	790,2
Total – Autres services administratifs	**10 149,7**	**9 913,0**	**10 487,5**	**11 001,4**	**14 200,8**	**15 025,8**	**15 745,4**

Direction générale

Budget de fonctionnement 2023 : 21,4 M$, soit une hausse de 1,5 M$
Effectif : 118,2 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion et coordination des activités administratives de la Ville
- Planification stratégique Montréal 2030
- Lutte au racisme et aux discriminations systémiques
- Transition écologique et résilience
- Développement et maintien des relations avec les différents gouvernements et organismes municipaux
- Promotion de Montréal sur la scène internationale, accueils et événements protocolaires
- Contrôle interne auprès des unités de la Ville et gestion des risques corporatifs

Notre mission
Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Dans le but de renforcer la mobilisation et l'engagement, le directeur général a misé sur une communication constante avec l'ensemble du personnel. La démarche de mobilisation, lancée en 2019, s'est poursuivie avec la tenue d'un deuxième sondage auprès de l'ensemble du personnel. Les résultats obtenus permettront d'apprécier l'évolution et, surtout, de maintenir le dialogue avec les équipes pour continuer de s'améliorer.

Pour renforcer la mise en œuvre de la planification stratégique Montréal 2030, des ajustements ont été apportés à la structure administrative. Deux nouvelles directions générales adjointes (DGA) ont ainsi été créées : d'abord, la DGA à la sécurité urbaine et à la conformité, afin de maintenir le caractère sécuritaire de Montréal et d'y augmenter la qualité de vie; ensuite, la DGA à l'économie et au rayonnement de la métropole, en vue d'assurer une économie prospère, durable et compétitive, notamment par la création de liens forts avec le milieu des affaires. Pour sa part, le nouveau Service de la stratégie immobilière donnera à la Ville plus d'agilité pour déployer des stratégies immobilières intégrées, saisir toutes les occasions sur le marché et en réaliser les transactions.

La Direction générale a aussi coordonné l'accueil de la deuxième partie de la COP 15, soit la conférence de l'ONU sur la biodiversité. Cet événement majeur, d'envergure internationale, se tiendra en décembre 2022 et réunira des milliers de personnes provenant d'une centaine de pays. La Ville s'assure notamment de faciliter le dialogue avec différentes instances et de planifier, de déployer et de mobiliser de très nombreuses ressources en matière de sécurité pendant 14 jours, en collaboration avec de multiples partenaires.

Le **Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques** (BRDS) a coordonné la première reddition de comptes publique visant à présenter les avancées significatives en matière de lutte au racisme et aux discriminations systémiques. Pour maintenir des engagements annuels et accélérer la transition inclusive, le Bureau assure une sensibilisation continue au sein de l'appareil municipal, le tout afin de prévenir les pratiques discriminatoires et de valoriser les actions qui visent la lutte contre le racisme et les meilleures pratiques municipales en matière d'équité.

Le **Bureau de la transition écologique et de la résilience** (BTER) a publié la première reddition de comptes annuelle du Plan climat 2020-2030. Ce bilan démontre que la Ville progresse sur 45 des 46 actions prévues au Plan. Une méthodologie a été élaborée pour calculer les investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques. Cette démarche innovante à l'échelle mondiale démontre que 8 % du PDI sera

consacré aux infrastructures vertes en plus des sommes servant aux infrastructures grises liées à l'adaptation. Enfin, la Ville a dévoilé une feuille de route sur la décarbonation des bâtiments qui devance de 2050 à 2040 l'atteinte des objectifs de Montréal pour ce secteur. La Ville et le gouvernement du Québec ont par ailleurs conclu une entente financière de 117 M$, qui permettra de réaliser les ambitions du Plan climat.

Le **Bureau des relations gouvernementales et municipales** (BRGM) a coordonné les travaux du chantier sur la fiscalité municipale et réalisé le premier jalon de ce processus en organisant le Forum montréalais sur la fiscalité. Le BRGM a véhiculé auprès des gouvernements les prises de position de la Ville notamment en matière de transport collectif, de sécurité publique, d'habitation et de développement économique. Enfin, le BRGM a veillé à la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 et du premier plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal.

Le **Bureau des relations internationales** (BRI) a su notamment démontrer le leadership de Montréal en matière de transition écologique. Trois déclarations importantes ont été signées pour réduire notre consommation d'énergie fossile, réduire la consommation de viande dans les installations de la Ville et augmenter l'étendue de nos forêts urbaines.

L'**Unité du protocole et de l'accueil** a assuré l'accueil et la tenue d'événements, dont la reprise de la tant attendue réception du corps consulaire et la remise des insignes de l'Ordre de Montréal. Cette unité a accompagné deux missions de la mairesse à l'international pour assurer un décorum de haut niveau.

Le **Contrôleur général** a finalisé la cartographie des risques organisationnels prioritaires de la Ville. Il a élaboré des guides d'évaluation des procédures visant la conformité avec la *Loi sur l'accès aux organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Il a continué sa collaboration avec les unités dans le suivi de recommandations du Bureau du vérificateur général et du Bureau de l'inspecteur général et dans l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Nos actions prioritaires en 2023

Direction générale :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030;
- Entamer la revue des programmes et des activités de la Ville de manière à en assurer l'adéquation avec le plan stratégique;
- Poursuivre la tournée du Directeur général auprès des unités de la Ville, ainsi qu'une communication efficace et régulière avec l'ensemble du personnel.

Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques :

- Coordonner la deuxième reddition de comptes publique, pour faire état de l'avancement des engagements, des initiatives et des plans visant la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques ainsi que la transformation de la culture organisationnelle;
- Poursuivre la sensibilisation auprès des gestionnaires pour la production de démarches en diversité, équité et inclusion;
- Coordonner les sensibilisations en matière d'incidents et de crimes haineux avec le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Bureau de la transition écologique et de la résilience :

- Adopter des règlements visant l'atteinte de la carboneutralité dans les bâtiments neufs et existants;

- Adopter une cible d'investissement en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- Mettre en place, pour l'application du test climat, des seuils à ne pas franchir pour certaines décisions, comme le niveau d'émissions d'un véhicule motorisé;
- Soutenir le déploiement des mesures d'écofiscalité.

Bureau des relations gouvernementales et municipales :

- Poursuivre les travaux du chantier sur la fiscalité municipale en organisant notamment le Sommet sur la fiscalité municipale et amorcer la négociation du futur pacte fiscal (2024-2028) avec le gouvernement du Québec;
- Négocier le renouvellement des ententes en matière d'habitation et de lutte contre la pauvreté;
- Poursuivre le déploiement de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 et du premier Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville.

Bureau des relations internationales :

- Élaborer une feuille de route à l'international pour assurer une couverture optimale du territoire et des priorités de l'Administration;
- Recenser l'implication de la Ville de Montréal dans les réseaux internationaux pour en maximiser les retombées;
- Coordonner les missions avec les partenaires de l'écosystème international montréalais dans un objectif de cohérence et d'adhésion aux priorités de l'Administration;
- Appuyer la relance et les priorités du plan stratégique Montréal 2030 au moyen des accueils et des événements protocolaires ainsi que des missions.

Contrôleur général :

- Faire des suivis auprès des unités afin de constater les mesures et correctifs apportés à la suite de non-conformités qui concernent l'aspect technique ainsi que la santé et sécurité au travail et qui ont été soulevées lors des visites de chantier effectuées dans le cadre des travaux réalisés en régie;
- Accompagner le greffier et le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements professionnels dans la mise en application des modifications apportées à la loi;
- Accompagner des unités dans la définition des risques et des contrôles à implanter lors des changements technologiques importants dans leurs opérations.

Finances

Budget de fonctionnement 2023 : 54,2 M$, une hausse de 2,9 M$
Effectif : 399,4 années-personnes

Notre mission
Chef de file de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Champs d'action :
- Planification financière à long terme de la Ville
- Expertise-conseil en stratégies financières et fiscales
- Planification et optimisation des ressources financières
- Normes et exactitude des informations financières
- Taxation, transactions de facturation et de déboursés
- Informations financières statutaires et de gestion
- Expertise comptable
- Activités de financement, de placement et de trésorerie
- Administration, dans le cadre de mandats délégués, des régimes de retraite

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le Service des finances exerce un leadership stratégique au sein de l'organisation en participant aux activités de planification, de réalisation et de reddition de comptes pour l'ensemble des missions de la Ville. Par son expertise et sa prévoyance, il permet à la Ville de mettre en œuvre des stratégies et des projets destinés à poursuivre ses orientations et à répondre aux priorités fixées par l'Administration. En faisant l'adéquation entre les besoins exprimés et la capacité de payer de la population, il conseille l'appareil municipal sur les choix devant être faits. Responsable des revenus (principalement ceux de la taxation), le Service des finances perçoit et gère avec prudence et diligence les sommes qui sont confiées à la Ville. À titre de leader régional, il conseille activement l'Administration en matière de finances publiques locales afin de s'assurer que toute la population contribue de façon juste et équitable aux services municipaux qui sont fournis.

Le Service des finances s'assure que les lois et règlements liés à la fonction « finance » sont respectés au sein de l'appareil municipal et que la Ville bénéficie des meilleures conditions de financement et de placement sur les marchés financiers. Sa capacité de gestion financière, étroitement liée à la vision qu'ont les créanciers de la Ville, assure à l'organisation le maintien d'une cote de crédit Aa2, attribuée par l'agence de notation Moody's en 2006, et d'une cote AA stable, attribuée par Standard & Poor's en juin 2022.

Le Service des finances a poursuivi la bonification de la section du rapport financier de la Ville concernant les changements climatiques. Il a également publié le document « Bilan financier 2021 – Faits saillants », qui permet de divulguer l'information financière et opérationnelle des différentes activités de la Ville et se veut un complément d'information à la reddition de comptes financière.

Enfin, le Bureau des régimes de retraite continue à optimiser les processus liés à la gouvernance des différentes commissions des régimes de retraite ainsi qu'à celle de la Caisse Commune. Ces changements se sont traduits par une amélioration du service au fiduciaire sans ajout de ressources et ont également permis de former davantage de sous-comités de travail afin de concrétiser certaines initiatives avec les fiduciaires des commissions de retraite.

Nos actions prioritaires en 2023

- Intégrer les orientations de l'alignement stratégique de la Ville afin que les actions posées et l'accompagnement offert embrassent les priorités et les valeurs municipales;
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de l'ordre de 6,8 G$ ainsi qu'un PDI de l'ordre de 22 G$, en assurer le suivi et produire la reddition de comptes de l'année 2022;
- Réviser et mettre à jour les politiques financières de la Ville;
- Poursuivre le développement d'outils informatiques permettant de meilleures prises de décisions financières et des gains en efficacité pour l'ensemble des services de la Ville (Simon+, Qlik Sense, saisie décentralisée des factures, gestion des factures, et projet de solution d'affaires pour la gestion de la dette, des placements et de la trésorerie);
- Poursuivre les travaux en vue du changement du système de taxation de la Ville;
- Poursuivre les travaux sur les nouvelles normes comptables ainsi que sur le développement d'un budget carbone afin de pouvoir quantifier les impacts des changements climatiques.

Planification stratégique et performance organisationnelle

Budget de fonctionnement 2023 : 9,6 M$, soit une augmentation de 2,7 M$
Effectif : 49,5 années-personnes

Champs d'action :
- Planification stratégique
- Performance organisationnelle
- Gouvernance et suivi des projets et programmes d'envergure
- Gestion des actifs et de projets
- Démarche d'expérimentation de mobilisation
- Gouvernance des données et données ouvertes

Notre mission
Le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO) assure la coordination du cycle de planification stratégique de la Ville, incluant sa mise en œuvre. Il met en place des mécanismes et des outils nécessaires à la gestion axée sur les résultats ainsi qu'à l'arrimage entre les processus décisionnels. Il assure la cohérence et la priorisation des actions, des projets et des programmes afin d'optimiser la gestion efficiente des ressources humaines et financières. Il met de l'avant des projets stratégiques permettant la capitalisation des apprentissages, l'innovation et l'amélioration continue de l'organisation, et permettant de répondre aux grands défis urbains.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le SPSPO a été créé afin d'assurer une culture organisationnelle axée sur la planification stratégique et l'innovation. Pour ce faire, dès janvier 2022, les équipes du Service de la performance organisationnelle, du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, et du Bureau des projets et programmes d'immobilisations ainsi que la Division de la planification stratégique de la Direction générale ont été intégrées au sein d'une même unité, et une offre de services adaptée aux besoins de l'organisation a été développée.

Les efforts de mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 ont été poursuivis, notamment en définissant le cycle de planification stratégique et en proposant un système de gestion permettant le suivi des résultats et du plan de mise en œuvre au sein de la Ville.

En matière de performance organisationnelle, le SPSPO a rendu possible l'optimisation de nombreux processus au sein des unités d'affaires, dont l'émission des permis, le suivi en temps réel des opérations de plantation d'arbres, l'entretien préventif de l'éclairage de rue et la gestion des sols contaminés. Il a également contribué à définir le plan de transformation organisationnelle du Service du matériel roulant et des ateliers, et a encouragé le développement d'une culture interne d'amélioration continue, en offrant aux unités la possibilité de se former pour gagner en autonomie. Enfin, il a développé une réflexion sur la définition d'indicateurs de mesure et les mécanismes y afférant, dans le cadre du déploiement de Montréal 2030.

En plus de veiller à l'application du cadre de gouvernance des projets et programmes et de coordonner les comités de gouvernance en 2022, le SPSPO a assuré le suivi des projets et programmes d'envergure (PPE) et d'envergure majeure (PPEM) et a produit trimestriellement un tableau présentant l'état de 300 PPE et PPEM. Il a également poursuivi ses efforts pour déployer une culture de gestion de projet au sein de la Ville, en rédigeant un nouveau guide sur la gestion de projet, en offrant des formations et en accompagnant les unités d'affaires dans la préparation de leurs dossiers d'approbation de projet. À titre de responsable de l'application de la Directive sur la connaissance de l'état des actifs, le service a élaboré le portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville à l'attention de la Direction générale. Dans ce contexte, il a accompagné les unités d'affaires dans la préparation de leurs rapports. Des projets d'encadrement en matière de gestion des actifs ont été élaborés ainsi qu'un plan d'action pour les mettre

en œuvre dans l'ensemble de la Ville. Aussi, le SPSPO agit à titre de promoteur pour le déploiement de l'outil corporatif de gestion de projet (OCGP); la solution acquise par la Ville sera déployée auprès des unités d'affaires désignées à titre de pilotes.

Les activités en matière d'innovation urbaine ont été marquées par le déploiement d'une série d'initiatives de mobilisation dans le cadre des Rendez-vous Montréal 2030, menant à l'émergence de plusieurs projets pilotes en transition écologique. Par l'entremise du programme de Citoyens-testeurs, la population a donné de la rétroaction sur des projets de la Ville qui lui sont destinés, et des activités de formation ont été réalisées à l'interne afin d'outiller le personnel pour qu'il intègre une connaissance commune de l'innovation. Le mandat de données ouvertes et de stratégie de données s'est poursuivi avec, entre autres : la mise à jour de la Politique de données ouvertes et la Directive sur la gouvernance des données; l'amélioration du site Web de données ouvertes; l'implication à l'organisation de la compétition HackQC en 2022; la publication ou l'évolution de plus de 45 jeux de données et la création de visualisations; la révision du processus d'automatisation de ces publications en collaboration; et les travaux sur la gouvernance de données. Le SPSPO a aussi mis en œuvre le déploiement du troisième projet de test des navettes autonomes aux abords de la Plaza St-Hubert. Avec le programme Montréal en commun, le service est aussi intervenu dans les expérimentations entourant le déploiement de trois serres solaires passives sur rues pour favoriser l'agriculture urbaine auprès de la population. Également, la plateforme numérique LocoMotion a été inaugurée dans un troisième arrondissement, permettant ainsi le partage de vélos cargos, de remorques de vélos et de voitures personnelles entre citoyennes et citoyens.

Nos actions prioritaires en 2023

- Déployer le cycle annuel de planification stratégique au sein de la Ville de Montréal, incluant la mise en place d'un système de gestion axée sur les résultats et sur l'utilisation de données;
- Entamer le projet de revue des programmes et des activités de manière à garantir l'adéquation de ses activités avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles;
- Poursuivre les activités de suivi des PPE ainsi que de coordination des comités et améliorer les outils d'aide à la décision et de suivi;
- Coordonner la mise en œuvre d'un système de gestion des actifs de l'organisation;
- Augmenter l'offre de formation et d'accompagnement auprès des unités d'affaires en matière de gestion des actifs, de gestion de projets et d'amélioration continue;
- Assurer le déploiement progressif de l'outil corporatif de gestion de projet;
- Poursuivre les démarches d'expérimentation, de cocréation et de mobilisation telles que le programme de Citoyens-testeurs et les Rendez-vous Montréal 2030, favorisant une culture d'innovation au sein des services;
- Assurer la définition, la promotion et le suivi de la démarche de gouvernance des données, améliorer l'accès aux données ouvertes et adapter le service à l'image de l'expérience citoyenne;
- Soutenir le déploiement en continu du service MTLWiFi en priorisant les artères Saint-Laurent, Saint-Denis, Mont-Royal, Rachel et Christophe-Colomb et en incluant des parcs à proximité;
- Poursuivre le déploiement des projets de Montréal en commun (dans le cadre du Défi des villes intelligentes) en mettant l'accent sur l'adoption des plans de pérennisation et l'identification du budget résiduel pour lancer ou bonifier de nouvelles initiatives;
- Développer la stratégie d'adaptation aux véhicules autonomes afin de définir les critères gagnants en vue des prochaines expérimentations sur le terrain en 2024.

Ressources humaines

Budget de fonctionnement 2023 : 67,2 M$, soit une augmentation de 3,1 M$
Effectif : 499,5 années-personnes

Champs d'action :
- Attraction de talents
- Diversité, équité, inclusion et lutte contre les discriminations systémiques
- Apprentissage et formation
- Développement de la relève
- Négociation et conseil en relations de travail
- Planification de main-d'œuvre
- Gestion du changement
- Climat de travail et respect de la personne
- Accompagnement et conseil en santé et sécurité du travail, et programme d'aide aux employées et employés
- Administration des régimes d'assurance collective
- Paie et politiques de rémunération
- Accompagnement et conseil à la gestion

Notre mission
Le Service des ressources humaines (SRH) exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose de ressources humaines compétentes, mobilisées et en santé.

Notre impact et nos réalisations 2022
- Mise en place d'un diagnostic pour disposer d'une vision globale sur l'ensemble des enjeux en matière de ressources humaines de chaque service et arrondissement, dont celui de la représentativité des groupes visés par le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE);
- Création de la direction Stratégie, talents, diversité, équité et inclusion, qui a pour mission d'effectuer un virage culturel en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) à la Ville, et également d'assurer la mise en place de programmes afin d'accroître l'attraction, la mobilisation et la fidélisation de la main-d'œuvre;
- Réalisation et lancement d'une vidéo sur l'importance de l'auto-identification pour le personnel issu des groupes visés par le PAEE;
- Mise en place d'un mécanisme d'enquête sur les plaintes relatives à de la discrimination;
- Élaboration d'un calendrier organisationnel sur les occasions de communication en matière de DEI;
- Accompagnement du retour au travail en mode hybride;
- Signature de la convention collective des brigadières et brigadiers scolaires;
- Élaboration d'une campagne de communication pour faire connaître le rôle de pompière ou pompier aux femmes et aux membres des communautés culturelles, afin d'inciter davantage de jeunes d'une part à s'inscrire à un programme menant à cette profession et d'autre part à postuler à un emploi dans ce domaine à la Ville;
- Déploiement de la postulation sans CV via un code QR pour les emplois étudiants et saisonniers;
- Tenue de plus de 45 événements de recrutement (ex. : présence dans les écoles, cégeps, universités et salons d'emplois, séance d'information sur les métiers non traditionnels (cols bleus, police, pompières et pompiers), événements éphémères de recrutement dans des fêtes de quartier, dans le métro ou dans divers lieux publics, etc.);
- Accélération du développement de la relève en gestion issue de la diversité pour une meilleure représentation de la population montréalaise;
- Déploiement progressif d'un programme de prévention en santé psychologique;
- Déploiement d'un sondage de mobilisation à l'ensemble du personnel de la Ville permettant de cibler les forces et les zones d'amélioration (y compris le sentiment d'inclusion des groupes ciblés par le PAEE), en vue de poser des actions concrètes;
- Définition de nouvelles attentes à l'égard des leaders de la Ville comprenant quatre caractéristiques clés : bienveillance, esprit rassembleur, agilité et détermination;

- Négociation de la convention collective des policières et policiers ainsi que des contremaîtresses et contremaîtres syndiqués;
- Obtention de la 18e place au classement Glassdoor 2022 des 25 meilleurs employeurs au Canada, obtention de la certification platine – Gouvernance au féminin pour la parité femmes-hommes dans les postes de gestion, et nomination comme finaliste au Prix d'excellence 2022 de l'Institut d'administration publique du Québec, volet ressources humaines, pour le programme de relève en gestion issue de la diversité.

Nos actions prioritaires en 2023

- Mettre en œuvre diverses initiatives visant l'attraction et la fidélisation des ressources humaines de la Ville de Montréal;
- Augmenter l'embauche de recrues policières et d'intervenantes et intervenants psychosociaux;
- Concevoir une nouvelle offre en développement du leadership pour les gestionnaires et la relève en gestion;
- Mettre en place un programme de formation pour les cols bleus;
- Mettre en œuvre diverses stratégies favorisant un environnement inclusif et exempt de discriminations (ex. : formation des intervenantes et intervenants en ressources humaines, diffusion des recours possibles en cas de discrimination, création d'un comité organisationnel pour l'arrimage des actions en matière de DEI, etc.);
- Se conformer aux nouvelles exigences de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;
- Lancer le programme de relève diversifiée pour les postes de direction afin d'obtenir une meilleure représentation de la population montréalaise.

Bureau de l'inspecteur général

Budget de fonctionnement 2023 : 6,9 M$, soit une hausse de 0,3 M$
Effectif total: 34 années-personnes

Notre mission
Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville concernant ces activités.

Champs d'action :
- Processus d'octroi de contrats
- Surveillance de l'exécution de contrats
- Activités de formation
- Rapports d'enquêtes administratives
- Recommandations aux instances

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le Bureau de l'inspecteur général adapte ses façons de faire et continue ses activités telles que l'analyse des dossiers de préenquête, les enquêtes, les rencontres de témoins, la surveillance de chantiers ainsi que la formation, et ce, que ce soit en présence ou en mode virtuel.

Afin de maintenir et d'accroître la conformité et l'intégrité des processus contractuels, en sus de son rapport annuel ainsi que de son rapport de mi-année, le Bureau de l'inspecteur général a publié cinq rapports d'enquête concernant :
- l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal;
- la gestion contractuelle du projet de construction du centre de transport Bellechasse par la Société de transport de Montréal (STM);
- l'exécution, par Services Ricova, de deux contrats de la Ville de Montréal sur le centre de gestion de tri et la gestion des matières recyclables;
- la passation et l'exécution de contrats de services professionnels par la STM;
- l'octroi de sous-contrats de déneigement à une personne déclarée inadmissible par le conseil municipal de la Ville de Montréal.

Des bulletins de prévention mettant en lumière certaines pratiques à modifier sont publiés deux fois par année.

Le Bureau de l'inspecteur général a procédé à la mise en place d'une plateforme logicielle de gestion d'enquêtes. Ce nouveau système de gestion de preuves facilite ainsi l'archivage, protégeant davantage l'accès aux renseignements et optimisant les travaux de recherche et d'analyse de documents.

À la suite de la refonte complète du site internet du Bureau de l'inspecteur général, des capsules résumant les principales formations dispensées s'ajoutent à la section sur la formation. Ces capsules mettent en lumière les formations données par le Bureau de l'inspecteur général au personnel de la Ville ainsi qu'à des entités externes intéressées par ces activités.

La sécurité informatique demeure une priorité pour le Bureau de l'inspecteur général. Il est primordial de rester à l'affût des tendances en cybersécurité et de maintenir une vigie constante sur les menaces pouvant se répercuter sur les activités du bureau. Celui-ci poursuit la sensibilisation de son personnel à la

sécurité informatique ainsi qu'aux différentes procédures mises en place pour protéger son actif informatique.

Une nouvelle formation offerte conjointement avec le contrôleur général de la Ville et portant sur les appels d'offres dirigés ainsi que les devis de performance s'est ajoutée au programme de formation 2022.

Nos actions prioritaires en 2023

- Étudier la mise en œuvre d'un projet pilote pour la création et l'utilisation d'un bureau virtuel afin de faciliter l'accessibilité des outils de travail pour le personnel;
- Optimiser les interventions en amont par la vigie pour réussir à développer des outils de prévention;
- Poursuivre le programme de surveillance des chantiers par le Bureau de l'inspecteur général afin d'éviter tout manquement à l'intégrité.

Bureau du vérificateur général

Budget de fonctionnement 2023 : 7,1 M$, hausse de 0,3 M$
Effectif : 37 années-personnes

Champs d'action :
- Audit financier
- Audit de conformité aux lois et règlements
- Audit de performance
- Mandats spéciaux

Notre mission
La *Loi sur les cités et villes* (« LCV ») impose aux municipalités de 100 000 habitantes et habitants et plus de désigner une ou un fonctionnaire portant le titre de « vérificatrice générale » ou « vérificateur général ». Cette personne joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités, car elle rassure les élues et élus ainsi que la population quant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics. L'article 107.5 de cette même loi dicte également le budget minimal que la municipalité doit verser au Bureau du vérificateur général.

Ainsi, le Bureau du vérificateur général a pour mission de fournir au conseil municipal et à la population un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris sur l'utilisation économique, efficiente et efficace des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le Bureau du vérificateur général a le mandat de réaliser l'audit des comptes et des affaires de la Ville de Montréal ainsi que des organismes visés par l'article 107.7 de la LCV, soit principalement les personnes morales :
- faisant partie du périmètre comptable de la Ville de Montréal ou pour lesquelles la Ville nomme plus de 50 % des membres du conseil d'administration ou détient 50 % des parts ou actions avec droit de vote en circulation;
- dont le financement est assuré, pour plus de la moitié, par des fonds provenant de la Ville de Montréal, et dont les revenus annuels sont égaux ou supérieurs à 1 M$.

La vérification des comptes et des affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale, l'audit financier, l'audit de performance ainsi que l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives.

En mai 2022, le Bureau du vérificateur général a déposé au conseil municipal son rapport annuel faisant état de ses réalisations en 2021-2022 :
- Production des rapports de l'auditeur sans réserve pour les états financiers consolidés de la Ville de Montréal, sur le tableau de ventilation des charges mixtes ainsi que pour cinq organismes pour lesquels le Bureau du vérificateur général de Montréal a choisi de procéder à l'audit en vertu de la LCV, soit la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, l'Agence de mobilité durable et Transgesco;
- Réalisation de huit missions d'audit de performance et des technologies de l'information ainsi que d'un test d'intrusion portant sur la gestion des technologies de l'information utilisées pour le télétravail, la gestion du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises par PME MTL, la gestion centralisée des identités et des accès, le plan d'action montréalais en itinérance, la gestion des chantiers sur la voie publique, la gestion de la qualité des données géolocalisées, la gestion des systèmes de contrôles industriels et la mise en œuvre de la Politique de l'arbre – volet de l'entretien;

- Production d'un rapport exposant les résultats des travaux effectués par le Bureau du vérificateur général quant aux 283 organismes ayant reçu au moins 100 000 $ en subventions de la Ville, pour un total de 149,4 M$;
- Diffusion des résultats du suivi de plus de 471 recommandations dans le rapport 2021;
- Mise en œuvre du plan stratégique, pour la troisième année consécutive, qui définit les objectifs qui guident les actions du Bureau du vérificateur général pour les cinq prochaines années. Le bureau a aligné ses travaux d'audit et administratifs pour atteindre les cibles qu'il s'était fixées pour 2021. Une reddition de compte complète est présentée dans le rapport annuel de 2021.

Nos actions prioritaires en 2023

- Réaliser les mandats prévus à la planification en audit financier, en audit de performance et en audit de conformité aux lois et règlements dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale;
- Mettre en place les différentes cibles prévues pour 2023 afin de répondre aux objectifs contenus dans la planification stratégique 2019-2023;
- Revoir les pratiques du Bureau du vérificateur général et mettre en place toutes les mesures nécessaires pour qu'il se conforme aux nouvelles dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

Commission de la fonction publique de Montréal

Budget de fonctionnement 2023 : 0,9 M$, soit une augmentation de 0,1 M$
Effectif : 5 années-personnes

Champs d'action :
- Traitement des plaintes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre
- Production d'avis et de recommandations en lien avec son mandat
- Vigie sur les meilleures pratiques en dotation et gestion de la main-d'œuvre

Notre mission
La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. Elle réalise également des missions d'audit dans son champ d'expertise.

La CFPM mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance du personnel et de la population envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des avis, produit des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et collaborative, tout en demeurant objective et neutre.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Au 30 septembre 2022, la CFPM a reçu plus de 57 demandes d'intervention en lien avec des processus de dotation de la Ville ou des nominations sans appel de candidatures. De ce nombre, la CFPM a mené plus de 26 enquêtes jusqu'à maintenant, sommaires ou approfondies, relatives à des allégations faites par des personnes plaignantes, soit des candidates et candidats externes ou des employées et employés de la Ville.

La CFPM a contribué à la priorité organisationnelle visant à assurer une saine gestion des ressources humaines de la Ville de Montréal en poursuivant la réalisation d'une étude, entamée en 2021, sur la progression de carrière en contexte de diversité culturelle. Le rapport de l'étude a été déposé au conseil municipal le 25 avril 2022. La CFPM y fait huit recommandations concernant divers enjeux, notamment l'actualisation des compétences des cadres, le besoin d'accentuer le soutien-conseil individuel ou par petits groupes offerts par les ressources humaines auprès des gestionnaires et la mise à jour de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, la CFPM a continué la mise en œuvre de son plan stratégique 2021-2024. Une analyse des recommandations et des faits préoccupants ressortant du traitement des plaintes des cinq dernières années est en cours; des recommandations seront proposées et la publication des résultats se fera au cours du premier trimestre de 2023. Faisant suite à l'adoption, par le conseil municipal, d'une modification du règlement en septembre 2021 afin de rétablir le pouvoir de la CFPM de réaliser des missions d'audit, le personnel de la CFPM a reçu de la formation de même que conçu et mis en place l'encadrement et les outils nécessaires pour effectuer des audits. Une matrice de risque a été développée. Deux audits portant sur les communications en dotation et ainsi que sur l'accueil et l'intégration du nouveau personnel sont en cours et paraîtront en 2023.

La CFPM a poursuivi le déploiement d'activités de visibilité et de rayonnement afin de faire connaître sa mission, son mandat et son offre de services à un plus grand nombre de personnes. Un article a été rédigé et publié dans le *Journal Métro,* une intervention à la radio a eu lieu et deux articles dans la presse

spécialisée sont parus. De plus, deux capsules vidéo ont été produites afin de présenter la CFPM et son processus de plainte. Le développement d'activités de formation ludiques a également débuté.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre le déploiement d'activités de visibilité et de rayonnement pour faire connaître la mission, le mandat et l'offre de services de la CFPM à un plus grand nombre de personnes;
- Poursuivre le développement d'activités de formation ludiques et début de leur diffusion auprès des clientèles ciblées;
- Réaliser deux nouvelles missions d'audit et une nouvelle étude sur les pratiques exemplaires entourant la dotation et la gestion de la main-d'œuvre;
- Réaliser une démarche d'amélioration continue du processus de traitement des plaintes de la CFPM.

Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Budget de fonctionnement 2023 : 0,8 M $, stable
Effectif : 2 années-personnes

Champs d'action :
- Réponse aux demandes d'information des membres de l'agglomération
- Lien entre les membres du conseil d'agglomération et le directeur général

Notre mission
Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en fonction le 1er janvier 2009 à la suite de l'adoption par le gouvernement du Québec, en juin 2008, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération. Son mandat consiste à répondre à toutes les demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le SLAM assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des mairesses et maires des villes liées. En maintenant un délai de traitement minimal des requêtes, le SLAM offre un service à la clientèle de qualité qui comble les besoins des membres de l'agglomération.

Durant les 9 premiers mois de 2022, le SLAM a traité 94 demandes en provenance des mairesses et maires des villes liées, soit 11 demandes de plus que pour la même période en 2021.

Le SLAM a également coordonné, durant les neuf premiers mois de 2022, quatre demandes de présentation sous la forme de séances d'information :
- Une séance d'information avec le Service de sécurité incendie de Montréal afin de présenter un état de situation des mesures d'urgence;
- Une séance d'information avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports afin de présenter le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains ainsi que les actions mises de l'avant par les gestionnaires auprès des fédérations sportives et des villes liées;
- Une séance d'information avec le Service de l'environnement afin de présenter la démarche de la Ville de Montréal concernant la distribution d'articles publicitaires;
- Une séance d'information sur la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français avec le Bureau des relations gouvernementales et municipales.

Nos actions prioritaires en 2023
- Maintenir la qualité des services offerts;
- Donner une réponse rapide et efficace aux requêtes des mairesses et maires des villes liées afin d'assurer un service à la clientèle répondant aux besoins.

4.2. Économie et rayonnement de la métropole

Tableau 5 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Économie et rayonnement de la métropole							
Approvisionnement	26 158,9	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 931,8	30 903,5	35 065,3
Développement économique	61 723,0	92 830,1	93 640,9	122 237,5	132 603,7	88 887,3	88 042,0
Évaluation foncière	15 941,6	15 463,2	16 150,3	15 918,1	17 043,0	17 118,0	18 425,7
Stratégie immobilière	27 326,7	56 087,1	62 481,1	60 664,7	58 781,5	55 338,3	63 138,4
Total – Économie et rayonnement de la métropole	**131 150,2**	**197 064,8**	**200 583,3**	**226 681,0**	**240 360,0**	**192 247,1**	**204 671,4**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à l'économie et au rayonnement de la métropole soutient la vitalité économique, commerciale et immobilière de Montréal. Elle bâtit des ponts avec le monde des affaires pour assurer le positionnement de la métropole sur l'échiquier économique québécois, canadien et international. Elle accélère aussi la création de logements abordables à Montréal. Cette DGA est responsable du Service du développement économique, du Service de la stratégie immobilière, du Service de l'évaluation foncière, du Service de l'approvisionnement et du Bureau des relations internationales.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Montréal est la locomotive économique du Québec. La pandémie de COVID-19 aura profondément marqué le secteur économique et accéléré des changements déjà amorcés avant la crise sanitaire. Plus que jamais, Montréal a besoin d'une économie prospère, durable et compétitive. Pour relever ces grands défis, la DGA a été créée au cours de la dernière année.

Le **Service du développement économique** a réalisé la phase 1 (25 M$) et mis en œuvre la phase 2 (7 M$) du plan de relance du centre-ville établi par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. L'année a aussi été marquée par l'annonce de la Stratégie centre-ville renouvelée et de ses principaux chantiers en février 2022 et la tenue de plusieurs activités de concertation. Se sont également poursuivis les travaux entourant la cellule facilitatrice immobilière, le renouvellement de la planification économique conjointe avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la gestion des ententes financières avec le gouvernement du Québec. Pour assurer la vitalité des artères commerciales, des investissements ont été réalisés du côté des aménagements et de la piétonnisation. Des subventions ont aussi été accordées aux commerçantes et commerçants et aux sociétés de développement commercial.

Responsable des transactions immobilières (achats, ventes, servitudes, emphytéoses, etc.), des locations, des analyses et des évaluations immobilières, le **Service de la stratégie immobilière** est devenu une unité à part entière en juin 2022. Ce nouveau service donnera à la Ville plus d'agilité pour déployer des stratégies immobilières intégrées ainsi que pour saisir toutes les occasions sur le marché et en réaliser les transactions. Au cours de la dernière année, il a procédé à six acquisitions visant la création de grands parcs et la protection des milieux naturels. Il a également contribué au Chantier Montréal abordable par l'analyse des sites potentiels, par des transactions immobilières et par la gestion du droit de préemption.

Pour sa part, le **Service de l'évaluation foncière** a procédé à la confection des rôles d'évaluation 2023-2024-2025, déposés le 14 septembre 2022. La valeur de tous les immeubles de l'agglomération a été mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier qui prévalaient au 1er juillet 2021. Cette opération d'envergure a été réalisée pour la première fois dans un mode qui met largement à profit le télétravail et

les outils collaboratifs. De nouvelles pratiques de collecte d'information et d'inspection des immeubles qui allient visites réelles et inspections virtuelles ont aussi été introduites, ce qui contribue à réduire les déplacements et leurs impacts environnementaux.

Le **Service de l'approvisionnement** a concentré ses efforts à augmenter les achats regroupés. Au moins une dizaine d'ententes-cadres ont été ajoutées, spécifiquement pour les domaines de la gestion de la flotte motorisée et de la gestion immobilière, sans compter le renouvellement de plus de 50 ententes organisationnelles échues. Ces achats regroupés ont permis de réaliser des économies de près de 31 M$ entre 2021 et 2022. La mise en place du plan en approvisionnement responsable 2020-2025 a aussi été finalisée en collaboration avec plusieurs partenaires internes et externes. Les actions phares de ce plan soutiennent la réalisation des initiatives incluses dans les plans stratégiques de la Ville tels que le Plan climat, le Plan d'action solidarité, équité et inclusion, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles et la Stratégie d'électrification des transports.

Nos actions prioritaires en 2023

Au cours de la prochaine année, la DGA aura plusieurs priorités, dont celle de créer de nouveaux partenariats afin d'activer les connexions entre le monde des affaires et le monde municipal. Elle assurera aussi la relance économique, incluant la mise en œuvre de la stratégie pour un centre-ville fort et résilient. Elle fera le suivi du Plan d'action issu de l'entente Réflexe Montréal, doté d'une enveloppe de 150 M$, pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. Enfin, elle développera les secteurs de l'est de Montréal.

Le **Service du développement économique** mettra en œuvre la Stratégie centre-ville 2022-2030 ainsi que le plan d'action de la cellule facilitatrice immobilière. Il déploiera de nouvelles actions de soutien financier offert aux commerces montréalais, pour favoriser l'abordabilité des locaux et la revitalisation durable des quartiers.

Le **Service de la stratégie immobilière** assurera le pilotage et les liens avec les partenaires pour l'avancement des projets immobiliers stratégiques : l'Îlot Voyageur, le complexe du Royal-Victoria, l'ex-Hôpital de la Miséricorde, la Cité-des-Hospitalières, l'Hôtel-Dieu, l'Institut des Sourdes-Muettes et l'édifice Lucien-Saulnier. Il participera activement au Chantier Montréal abordable et réalisera aussi des analyses immobilières et des transactions prioritaires pour la Ville.

Le **Service de l'évaluation foncière** recevra et traitera les demandes de révision des rôles. Il évaluera et mettra au rôle la valeur des nombreuses nouvelles constructions et rénovations sur le territoire, et transformera cette activité économique en revenus pour la Ville. Il participera aussi aux travaux d'implantation du nouveau système informatique d'évaluation foncière.

Le **Service de l'approvisionnement** finalisera la centralisation des activités d'achats sous le seuil de l'appel d'offres public en y intégrant le Service de police de la Ville de Montréal ainsi que les achats de 25 000 $ à 200 000 $ des arrondissements volontaires. Il ciblera de nouveaux regroupements d'achats ayant le potentiel de générer des économies substantielles pour la Ville.

Approvisionnement

Budget de fonctionnement 2023 : 35,1 M$, soit une augmentation de 4,2 M$
Effectif : 337,9 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'approvisionnement (SA) soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels, de services et d'opérations. Il joue un rôle central et très actif dans la gestion des processus d'approvisionnement et dans l'harmonisation des pratiques d'achats et de gestion des stocks. Il a aussi pour rôle de développer des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Champs d'action :
- Élaboration des politiques, encadrements et directives régissant la fonction d'approvisionnement
- Production, publication et suivi des appels d'offres de biens et services, de services professionnels, généraux et techniques (excluant les exécutions de travaux)
- Création, gestion et maintien des ententes corporatives d'acquisition de divers biens et services
- Planification des besoins de la Ville en acquisition et renouvellement des ententes corporatives
- Expertise-conseil en stratégies d'acquisition et analyses de marché
- Accompagnement des services et arrondissements dans la définition de leurs besoins et leur arrimage avec le marché
- Gestion de la chaîne logistique des actifs de la Ville et gestion des stocks municipaux, incluant ceux des arrondissements
- Formation des représentants des services et arrondissements sur les pratiques et systèmes d'achat (évaluation des fournisseurs, émission des documents d'achat, gestion contractuelle, etc.)

Notre impact et nos réalisations en 2022
La fonction approvisionnement exerce une influence directe sur l'atteinte des objectifs organisationnels de la Ville. De ce fait, le SA se donne comme objectifs de suivre l'évolution des marchés et d'appliquer les nouvelles tendances en approvisionnement responsable afin de faire profiter les unités d'affaires du meilleur rapport qualité-prix sur les produits et services dont elles ont besoin pour assurer un service adéquat à la population.

Dans ce contexte, le SA se positionne comme un service qui génère de la valeur et dégage des bénéfices grâce aux économies sur ententes, profitables pour la Ville et ses unités d'affaires.

En 2022, le SA a concentré ses efforts sur l'augmentation de ses achats regroupés en ajoutant au moins une dizaine d'ententes-cadres spécifiquement pour les domaines de la gestion de la flotte motorisée et de la gestion immobilière, sans compter le renouvellement de plus de 50 ententes corporatives échues. Ces achats regroupés ont permis de réaliser des économies de près de 31 M$ entre 2021 et 2022.

La centralisation des achats des services centraux et de certains arrondissements (sur une base volontaire) est entrée dans sa phase de stabilisation. Les bienfaits de cette centralisation se font déjà ressentir par une augmentation de la consommation sur les ententes, qui a atteint un peu plus de 42 % en 18 mois (comparativement à 30 % avant la centralisation). L'application rigoureuse des clauses de la loi et du règlement de gestion contractuelle (RGC) par les acheteurs du service a mené à un taux de conformité de 89,36 % (comparativement à 81,23 % en 2020), ce qui démontre aussi la volonté du SA de traiter les fournisseurs de façon équitable en respectant les règles de rotation et en variant ses sources d'approvisionnement, le tout dans l'optique d'une saine gestion des fonds publics.

De plus, le SA a finalisé la mise en place du Plan approvisionnement responsable 2020-2025 en collaboration avec plusieurs partenaires internes (services et arrondissements) et externes. Les actions

phares de ce plan visent à soutenir la réalisation des initiatives incluses dans les plans stratégiques de la Ville tels que le Plan climat, le Plan d'action solidarité, équité et inclusion, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles et la Stratégie d'électrification des transports, pour ne citer que ceux-là.

La mise en application du projet de loi 67 combinée aux actions en cours du Plan approvisionnement responsable a permis de renforcer le recours aux achats locaux et d'augmenter les achats auprès des entreprises d'économie sociale et des fournisseurs issus de la diversité (81 M$ à ce jour pour 2022). Ces derniers, moins connus, ont été ciblés spécifiquement. C'est ainsi que plus de 1 600 fournisseurs de cette catégorie ont été approchés et inscrits comme tels dans le fichier de fournisseurs de la Ville.

D'autre part, la chaîne logistique du SA s'est dotée d'une stratégie de planification de matières, qui commence à se concrétiser avec la mise en place d'une équipe de spécialistes de la planification des achats et de la distribution des produits reliés à l'entretien et à la réparation des actifs de la Ville. Grâce à cette nouvelle offre de services, le SA contribue grandement à l'objectif qui est de maintenir opérationnels l'ensemble des actifs de la Ville et d'assurer un meilleur service à la population.

Enfin, la mise en place du système d'excellence opérationnel du Service s'est concrétisée pour assurer l'efficacité des activités d'approvisionnement de même que pour gérer les risques opérationnels pouvant impacter le service rendu aux unités d'affaires et, indirectement, à la population.

Nos actions prioritaires en 2023

- Finaliser la centralisation des activités d'achat (sous le seuil de l'appel d'offres public) en intégrant le dernier service central soit le (Service de police de la Ville de Montréal) et les achats de 25 000 $ à 200 000 $ des arrondissements sur une base volontaire;
- Déployer et lancer l'offre de services en gestion administrative des contrats afin d'offrir un service d'accompagnement aux unités d'affaires, notamment pour l'application des pénalités et des modifications aux contrats lors de l'exécution de ceux-ci et dans l'évaluation de rendement des fournisseurs;
- Cibler de nouveaux regroupements d'achats ayant le potentiel de générer des économies substantielles pour la Ville;
- Poursuivre, en collaboration avec le Service du matériel roulant et des ateliers, l'implantation du processus de planification d'achats et de distribution des produits reliés à l'entretien et à la réparation des actifs mécaniques de la Ville afin de créer une chaîne d'approvisionnement agile et performante, et afin de rationaliser les niveaux actuels des stocks;
- Poursuivre le développement des initiatives du Plan approvisionnement responsable, notamment celles en lien avec les achats locaux et sociaux.

Développement économique

Budget de fonctionnement 2023 : 88 M$, une baisse de 0,8 M$
Effectif total : 74 années-personnes

Champs d'action :
- Développement économique du territoire
- Commerce
- Entrepreneuriat
- Innovation sociale
- Savoir et talents
- Affaires économiques internationales
- PME MTL et partenariats stratégiques
- Design

Notre mission
Le Service du développement économique (SDE) vise à faire de Montréal un leader dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le SDE soutient les entreprises, met en place des programmes d'accompagnement et de financement, assure un arrimage des projets de développement économique avec ses partenaires et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire. Outre l'entente de financement relative à la planification économique conjointe qui est incluse dans le budget de fonctionnement, le SDE assume la gestion de plusieurs ententes financières avec le gouvernement du Québec, notamment pour la décontamination des sols, la revitalisation de l'est de Montréal, la relance du centre-ville et la réalisation d'appels de projets pour les ateliers d'artistes.

En 2022, la mise en œuvre de la deuxième phase des plans de relance économique et de relance du centre-ville a engagé une large part des ressources humaines et financières du service. L'année 2022 a aussi été marquée par l'élaboration de la Stratégie centre-ville renouvelée, la poursuite des travaux entourant la cellule facilitatrice immobilière, le renouvellement de la planification économique conjointe avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la gestion des ententes financières avec le gouvernement du Québec.

Les principales réalisations du SDE sont les suivantes :
Centre-ville :
- Relance du centre-ville : réalisation de la phase 1 du plan de relance de 25 M$ et mise en œuvre de la phase 2 du plan de relance de 7 M$ établi par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec;
- Développement de la Stratégie centre-ville renouvelée : annonce de la Stratégie et de ses principaux chantiers en février 2022 et tenue de plusieurs activités de concertation.

Vitalité commerciale :
- Artères commerciales : investissement dans des projets de soutien (ex. : aménagements, piétonnisations, subventions aux commerçantes et commerçants, subventions aux sociétés de développement commercial, etc.).

Transition écologique :
- Aménagement et mobilité durable : poursuite de la mise en œuvre d'un programme de subvention de 8 M$ sur 4 ans pour favoriser l'attractivité des pôles d'emplois;
- Économie circulaire : mise en place d'une feuille de route pour soutenir la transition vers une économie circulaire.

Soutien à l'entrepreneuriat :

- Innovation : réinvestissement de 1 M$ dans le Programme d'innovation ouverte aux entreprises émergentes et soutien de 1,5 M$ offert à Startup Montréal pour la consolidation de l'écosystème entrepreneurial des jeunes pousses;
- Soutien pour les petites et moyennes entreprises (PME) : investissement additionnel de 16,3 M$ par le réseau PME MTL, grâce au Programme d'aide d'urgence du gouvernement du Québec, pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de COVID-19.

Développement économique du territoire :

- Dynamisation de l'immobilier collectif : adoption, avec l'aide du ministère de la Culture et des Communications, d'un nouveau programme de 30 M$ spécifique aux bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- Reconduction du programme Bâtiments industriels durables : injection de 16,1 M$ supplémentaires sur la période 2021-2033 et mise à disposition de 3,4 M$ en 2022 pour soutenir la construction ou la rénovation verte de bâtiments à vocation économique.

Intelligence économique et rayonnement international :

- Amélioration des pratiques et de l'utilisation effective des connaissances scientifiques à travers le Carrefour de la recherche urbaine de Montréal, qui a mandaté le Collaboratoire Uni-Cité afin d'analyser les processus de collaboration existants avec la recherche universitaire au sein des unités de la Ville de Montréal;
- Investissement total de plus de 0,8 M$ pour coordonner, financer et soutenir 8 événements internationaux économiques d'envergure à Montréal de même qu'organiser 7 missions commerciales, dans une perspective de mise en relation avec une clientèle et des partenaires de l'étranger.

Design :

- Développement de la Trousse Qualité Design, une plateforme numérique de sensibilisation à la qualité en design et en architecture qui sera mise en ligne à l'hiver 2023.

Nos actions prioritaires en 2023

- Mettre en œuvre la Stratégie centre-ville 2022-2030;
- Mettre en œuvre le plan d'action de la cellule facilitatrice;
- Adopter la Politique de vie économique nocturne à la suite du dévoilement d'une feuille de route en 2022;
- Assurer un développement du territoire adapté à l'économie de demain par le soutien technique et financier du développement de pôles et de zones d'innovation, notamment dans l'est de Montréal;
- Adopter une feuille de route montréalaise en économie circulaire;
- Renforcer le service à la clientèle au téléphone et en ligne, notamment par la ligne Affaires Montréal, auprès des entreprises afin d'informer plus rapidement et efficacement les PME des programmes et projets en cours;
- Déployer des actions tournées vers l'international et faire rayonner le savoir et le talent montréalais;
- Poursuivre l'appui financier et technique offert à certains secteurs ou populations plus vulnérables comme l'industrie créative et culturelle, l'économie sociale et l'écosystème des jeunes pousses;
- Déployer de nouvelles actions de soutien financier pour les commerces montréalais, pour favoriser l'abordabilité des locaux et la revitalisation durable des quartiers;
- Coordonner la mise en œuvre de l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture.

Évaluation foncière

Budget de fonctionnement 2023 : 18,4 M$, soit une hausse de 1,3 M$
Effectif total : 183,2 années-personnes

Champs d'action :

- Confection et dépôt des rôles d'évaluation foncière
- Mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et améliorations
- Inspection des immeubles pour la constitution ou la tenue à jour des dossiers
- Traitement des demandes de révision du rôle
- Défense des valeurs foncières contestées devant les tribunaux

Notre mission

L'évaluation foncière est une compétence d'agglomération. Ainsi, la mission du Service de l'évaluation foncière (SEF) est de confectionner, tenir à jour et défendre les rôles d'évaluation foncière des 16 villes de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*. De ce fait, le SEF joue un rôle central dans le système d'imposition foncière de toute l'agglomération, lequel est la source de près de 65 % des revenus des villes.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le rôle d'évaluation foncière est l'instrument permettant d'établir la base de répartition de l'impôt foncier des contribuables de l'agglomération de Montréal. Le SEF agit ainsi comme fiduciaire de l'équité fiscale entre les contribuables, et ce, en fonction des principes et concepts reconnus en matière d'évaluation foncière et en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le Service a développé une expertise de premier plan en matière d'évaluation des immeubles, ce qui lui permet de constituer et de maintenir, à faible coût, une base d'imposition foncière équitable pour les contribuables et fiable pour les municipalités. Depuis quelques années, le volume de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments connaît une croissance importante. Bien que momentanément ralenti par la crise sanitaire en 2020, ce volume correspond à quelque 30 000 permis de construction, pour un coût déclaré de l'ordre de 6 à 7 G$, qui sont soumis au SEF annuellement. Ce dernier est au premier plan pour transposer cette activité économique en valeur foncière et en revenus pour la Ville. Au cours des 5 dernières années, c'est plus de 21 G$ de nouvelles valeurs qui ont été ajoutées aux rôles d'évaluation foncière de l'agglomération.

Au cours de l'année 2022, le SEF a procédé à la confection des rôles d'évaluation 2023-2024-2025, déposés le 14 septembre 2022. La valeur de tous les immeubles de l'agglomération a ainsi été mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier qui prévalaient au 1er juillet 2021. Cette opération d'envergure, qui monopolise une très grande partie des effectifs du SEF, a été réalisée pour la première fois dans un mode qui met largement à profit le télétravail et les outils collaboratifs. La quantité de documents imprimés utilisés dans le processus de confection des rôles a ainsi été significativement réduite. L'opération a aussi été l'occasion d'introduire de nouvelles pratiques de collecte d'information et d'inspection des immeubles qui allient visites réelles et inspections virtuelles, ce qui contribue à réduire le nombre de déplacements et leurs impacts environnementaux.

Nos actions prioritaires en 2023

- Recevoir et traiter les demandes de révision des rôles;
- Évaluer et mettre au rôle la valeur des nombreuses nouvelles constructions et rénovations réalisées sur le territoire, et transformer cette activité économique en revenus pour la Ville;
- Participer aux travaux d'implantation du nouveau système informatique d'évaluation foncière;
- Améliorer le processus de collecte d'information auprès des propriétaires d'immeubles en introduisant de nouvelles pratiques ayant une plus faible empreinte écologique;
- Profiter du renouvellement des baux pour revoir les besoins du SEF en matière de locaux pour bureaux, diminuer les coûts de fonctionnement et contribuer à la transition écologique;
- Poursuivre la transformation numérique de la documentation nécessaire au processus d'évaluation pour optimiser la capacité de fonctionnement en télétravail.

Stratégie immobilière

Budget de fonctionnement 2023 : 63,1 M$, soit une hausse de 7,8 M$
Effectif : 78 années-personnes

Notre mission
Le Service de la stratégie immobilière (SSI) élabore, réalise et recommande des stratégies immobilières intégrées ainsi que des transactions immobilières pour l'ensemble du territoire montréalais.

Champs d'action :
- Stratégies et analyses immobilières
- Projets immobiliers stratégiques
- Évaluations immobilières
- Transactions immobilières :
  - Achats et ventes d'immeubles
  - Servitudes
  - Emphytéoses
  - Locations et gestion des baux

Notre impact et nos réalisations en 2022
L'équipe responsable des transactions immobilières (achats, ventes, servitudes, emphytéoses, etc.), des locations, des analyses et des évaluations immobilières a quitté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) en juin 2022 pour constituer le SSI. Ce nouveau service offre à l'ensemble des unités de la Ville une plus grande agilité pour déployer des stratégies immobilières intégrées afin de saisir toutes les opportunités du marché et de réaliser des transactions, dont les principales apparaissent ci-dessous.

- Visant la création de grands parcs et la protection des milieux naturels, six acquisitions :
  - Par le droit de préemption dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et dans le village de Senneville,
  - De gré à gré dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- Pour faciliter le développement de projets de logements sociaux et de logements abordables, accompagnement du Service de l'habitation dans l'analyse des sites potentiels, réalisation des transactions immobilières et gestion du droit de préemption, notamment par les réalisations plus précises suivantes :
  - Trois acquisitions (2160, avenue de l'Église; 214, rue Hall; et 2510, rue Rachel Est),
  - Cession pour la construction de 15 logements pour personnes vulnérables dans l'arrondissement de Verdun,
  - Lancement d'un appel public de soumissions et lancement d'un appel à candidatures pour la vente de deux lots sur le site de l'ancien hippodrome;
- Mesures visant à assurer la solidarité, l'équité et l'inclusion :
  - Prolongation des emphytéoses pour quatre coopératives afin que celles-ci réalisent des travaux,
  - Projets d'aide aux personnes en situation d'itinérance (ex. : location de sites d'accueil et d'hébergement, dont ceux du Complexe Guy-Favreau, de l'église de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire et de l'Hôtel des Arts);
- Conclusion d'une entente avec Hydro-Québec visant l'acquisition de terrains pour l'élargissement du boulevard de l'Assomption et la création d'une réserve foncière dans le nouveau secteur économique de l'Écoparc Longue-Pointe dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- Acquisition de terrains pour les cours de services pour les arrondissements Le Plateau–Mont-Royal et Le Sud-Ouest;
- Acquisition de servitudes pour la construction d'un collecteur pluvial et sanitaire dans l'est de Montréal (collecteur d'agglomération pour le Service de l'eau);

- Cession d'un terrain au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour la construction d'une école secondaire et d'un centre de formation aux adultes (dans l'arrondissement d'Anjou);
- Analyses immobilières pour le développement des grands secteurs de planification tels que les projets du quartier Namur-Hippodrome, du site Louvain-Est, de l'Assomption Sud–Longue-Pointe, du Grand parc de l'Ouest et des corridors verts;
- Conclusion de plus d'une centaine de baux pour différents usages répondant aux besoins de la Ville à titre de locataire (centres communautaires, espaces culturels, bureaux, postes de police, etc.) et à titre de locateur dans le cas des immeubles de la Ville (Marché Bonsecours, centres d'affaires du Technoparc, Centre interculturel Strathearn, etc.) loués à des partenaires externes, et gestion de 450 baux (bâtiments et terrains);
- Conclusion d'ententes de location dans le cadre des projets d'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières et à l'Îlot Voyageur;
- Réécriture et modernisation du système informatique de la gestion des mandats afin d'assurer le suivi des dossiers et de la charge de travail.

Nos actions prioritaires en 2023

- Piloter ou contribuer à la réalisation des projets immobiliers stratégiques de la Ville et du gouvernement du Québec : Îlot Voyageur, complexe du Royal-Victoria, ex-Hôpital de la Miséricorde, Cité-des-Hospitalières, Institut des Sourdes et muettes, et édifice Lucien-Saulnier;
- Dans le cadre du Chantier Montréal abordable et, plus précisément, du Chantier foncier et immobilier, dont le SSI est responsable :
    - Repérer des leviers afin d'acquérir, de développer et de détenir des immeubles selon différentes tenures de propriété en vue de réaliser des logements abordables pérennes ou de protéger un parc de logements abordables existant,
    - Cibler des pistes innovantes pour le développement de logements abordables pérenne,
    - Élaborer une stratégie immobilière en habitation qui prend en compte des logements communautaires, propriétés abordables privées, logements locatifs abordables privés, etc.,
    - Accompagner le Service de l'habitation dans l'élaboration d'une Politique de cession des terrains municipaux aux fins d'habitation;
- Réaliser les analyses immobilières et les transactions prioritaires pour l'ensemble de la Ville;
- Effectuer le suivi des travaux sur la rue de la Commune pour la première édition de l'initiative Reinventing Cities de C40, réaliser la vente de l'immeuble situé au 4000, rue Saint-Patrick pour la deuxième édition, et procéder au démarrage de la troisième édition;
- Poursuivre l'intégration des exigences de transition écologique dans nos pratiques ainsi que dans les ententes de location et de transactions immobilières, et obtenir les données des locateurs pour l'étalonnage des impacts en GES.

4.3. Qualité de vie

Tableau 6 – Qualité de vie – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Qualité de vie							
Culture	67 222,6	64 213,8	61 339,2	61 962,7	70 716,9	66 726,9	69 373,3
Diversité et inclusion sociale	28 887,4	28 935,7	34 310,6	34 648,9	46 748,2	38 400,7	38 316,2
Environnement	174 566,4	146 424,8	168 702,5	148 820,6	162 650,6	172 296,1	189 644,9
Espace pour la vie	57 913,7	59 063,8	59 161,6	69 444,6	83 933,3	81 225,1	85 711,1
Habitation	40 556,8	86 940,3	89 605,4	145 850,5	174 607,2	146 133,2	177 732,3
Total – Qualité de vie	**369 146,9**	**385 578,4**	**413 119,3**	**460 727,3**	**538 656,2**	**504 782,0**	**560 777,8**

Tableau 7 – Qualité de vie – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Qualité de vie								
Culture	57 050,0	53 844,0	61 237,0	68 009,0	66 916,0	307 056,0	343 690,0	650 746,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Environnement	61 385,0	20 444,0	18 353,0	15 464,0	18 265,0	133 911,0	42 670,0	176 581,0
Espace pour la vie	22 639,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	126 493,0	148 296,0	274 789,0
Habitation	35 020,0	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	255 994,0	401 762,0	657 756,0
Total – Qualité de vie	**183 453,0**	**160 849,0**	**169 581,0**	**172 527,0**	**174 105,0**	**860 515,0**	**981 130,0**	**1 841 645,0**

Notre mission

Faire de Montréal une ville où il fait bon vivre, où chaque personne s'épanouit à son plein potentiel, dans des milieux de vie dynamiques, riches, accessibles et sains, voilà ce qui est au cœur du mandat de la Direction générale adjointe (DGA) à la qualité de vie. En concevant le milieu de vie comme un tout, cette DGA appuie fortement les orientations de Montréal 2030 pour une ville à échelle humaine, plus solidaire, inclusive et résiliente. Elle y arrive en concertation avec les autres unités de la Ville et, plus particulièrement, avec les équipes qui la composent, soit le Service de la culture, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, le Service d'Espace pour la vie, le Service de l'environnement, le Service de l'habitation et le Bureau de la transition écologique et de la résilience.

Notre impact et nos réalisations en 2022

De concert avec un grand nombre de partenaires, en mettant à profit toutes leurs expertises et leur capacité d'innovation, les unités d'affaires de la DGA n'ont pas cessé de chercher à atténuer les effets de la pandémie sur les citoyennes et citoyens, notamment les plus vulnérables, et à leur offrir un milieu de vie digne, sain, accueillant et stimulant.

Dans un contexte de crise du logement, plusieurs mesures ont été déployées par le **Service de l'habitation** pour favoriser une offre de logements permettant de renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion. Parmi elles, notons l'extension de l'usage du droit de préemption par un nouveau règlement visant l'assujettissement de lots à des fins d'habitation. Ce nouveau règlement renforce celui déjà en place qui concerne le logement social. Le lancement du Chantier Montréal abordable a mené à la concertation de dizaines d'organisations reconnues pour leur expertise dans les secteurs de l'immobilier, du financement et de l'économie sociale. Et pour encourager encore plus de familles à choisir Montréal, le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle a été bonifié pour élargir les aides à l'achat d'une propriété.

La création de l'indice d'équité des milieux de vie par le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale**, en collaboration avec plusieurs services, permettra de tenir compte des enjeux d'équité territoriale dans le choix des investissements municipaux. Le service s'est aussi impliqué dans la prévention en sécurité

urbaine et de la violence commise et subie par les jeunes en investissant 5 M$ dans 100 projets couvrant 19 arrondissements. C'est 7 400 personnes à risque qui en ont bénéficié. Le soutien des personnes en situation de vulnérabilité a aussi été prioritaire : 10 M$ ont été investis auprès des communautés pour contrer les enjeux d'insécurité alimentaire et d'itinérance ainsi que pour lutter contre les exclusions.

Le **Service de la culture** a soutenu le milieu culturel dans son retour à la normale, tout en contribuant de près à la relance du centre-ville avec le Service du développement économique. Deux grandes inaugurations ont marqué 2022, soit celle du Théâtre de Verdure, au parc La Fontaine, et celle de la patinoire réfrigérée et du chalet urbain de l'esplanade Tranquille, au Quartier des spectacles. De leur côté, les maisons de la culture se sont dotées d'une nouvelle vision et d'une stratégie de développement; elles se feront plus visibles et accessibles particulièrement auprès des communautés culturelles et des clientèles plus éloignées de la culture.

C'était le grand retour du public dans les musées d'**Espace pour la vie** après deux ans de pandémie. C'est 1,9 million de personnes qui s'y sont rendues pour une visite, qui ont été exposées à la richesse de la biodiversité ainsi qu'aux enjeux environnementaux et qui s'y sont outillées pour réaliser la transition écologique. Depuis son ouverture en avril, l'Insectarium métamorphosé, qui affiche souvent complet, est un franc succès. Le bâtiment est en voie d'obtenir la certification LEED or. La Biosphère a, pour sa part, complété une première année d'exploitation, en offrant des activités mariant l'art et l'environnement. Enfin, lancé à la fin de 2021, le Passeport Espace pour la vie constitue un élément fort pour accroître l'accessibilité des institutions dans une perspective de diversité et d'inclusion.

Le **Service de l'environnement** a poursuivi le déploiement de son Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025, notamment par l'adoption du règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique ainsi que du règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires. Est aussi entrée en vigueur la modification du règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes pour qu'il s'applique à l'ensemble des sacs d'emplettes en plastique dans les commerces de détail et les établissements de restauration. Le service a aussi poursuivi le déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus dans 6 arrondissements : plus de 34 000 portes additionnelles ainsi que 65 écoles ont été incluses. Le mandat réglementaire pour le respect des normes de qualité de l'air et de l'eau s'est aussi poursuivi.

Nos actions prioritaires en 2023

Le Chantier Montréal abordable sera au cœur des priorités du **Service de l'habitation**. Il structurera une ambitieuse stratégie en habitation afin de préserver le caractère inclusif de la métropole. Des investissements totalisant 348 M$ sur 10 ans sont prévus, notamment pour acquérir des immeubles à des fins de logement social et abordable. Les travaux préparatoires de la certification propriétaire responsable et du registre des loyers seront aussi réalisés. La Ville souhaite renégocier les termes de l'entente en habitation conclue en 2018 avec le gouvernement du Québec. Plus de latitude, ainsi que l'ensemble des moyens financiers nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins de sa population seront demandés.

Le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale** déploiera progressivement l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) afin d'offrir une réponse sociale de première ligne aux situations de conflit et de détresse dans l'espace public. Il poursuivra ses efforts pour améliorer le sentiment de sécurité de la population par le renforcement des actions de prévention de la violence, notamment chez les jeunes.

Il améliorera aussi les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et renforcera les actions de médiation et de cohabitation sociale dans l'espace public.

Le **Service de la culture** continuera de soutenir le milieu culturel, fortement éprouvé par la pandémie, et de favoriser l'accès à la culture à toutes et à tous. L'année 2023 se fera sous le signe du renouveau avec l'élaboration d'une nouvelle politique de développement culturel et la préparation de la prochaine Entente sur le développement culturel de Montréal avec le ministère de la Culture et des Communications. Le Centre des mémoires montréalaises – MEM sera aussi inauguré dans le Quartier des spectacles.

Les cinq institutions muséales d'**Espace pour la vie** poursuivront leurs efforts de vulgarisation scientifique, notamment face aux enjeux liés aux changements climatiques. Les prévisions d'achalandage pour 2023 se chiffrent à 2 millions de visites, pour des recettes d'exploitation de 24,7 M$. Les contributions prévues pour la Biosphère (6 M$) portent les revenus à 30,7 M$.

Le **Service de l'environnement** continuera de mettre en œuvre le PDGMR 2020-2025, notamment par l'entrée en vigueur des règlements interdisant les pesticides, les sacs de plastique, les articles à usage unique et les circulaires, dans un objectif de zéro déchet. Il poursuivra la révision du règlement sur les émissions de contaminants dans l'air ainsi que des règlements sur les rejets dans l'eau.

Culture

Budget de fonctionnement 2023 : 69,4 M$, soit une hausse de 2,6 M$
PDI 2023-2032 : 650,7 M$
Effectif : 190,7 années-personnes

Champs d'action :
- Bibliothèques
- Réseau des Maisons de la culture
- Art public et patrimoine artistique
- Événements publics
- Festivals et événements culturels
- Industrie du cinéma et de la télévision
- Industries culturelles et créatives
- Quartiers culturels
- Loisir culturel, pratique artistique amateur et patrimoine immatériel
- Musées

Notre mission
Le Service de la culture a pour mission de favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous et d'enrichir l'expérience culturelle des Montréalaises et des Montréalais dans tous les arrondissements et au Quartier des spectacles (QDS). Cette culture de proximité s'exprime dans un esprit d'inclusion et de diversité et dans une perspective de transition écologique.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le Service de la culture a travaillé étroitement avec le milieu culturel pour un retour à la normale, tout en contribuant à la relance du centre-ville. Il a développé de nouveaux soutiens, comme ceux pour les salles alternatives ou des projets en transition écologique, et a approfondi les soutiens déjà existants, notamment pour les ateliers d'artistes et les artistes autochtones. Les lieux culturels ne sont pas en reste, avec deux inaugurations majeures au centre de l'île et des travaux de construction et de rénovation progressant aux quatre coins de la ville. Chaque projet, imprégné de la vision Montréal 2030, fait participer davantage la collectivité, s'assure de l'inclusivité et de l'équité des mesures, promeut des valeurs de transition écologique et soutient activement la créativité.

Nouveaux lieux culturels, rénovation et art public :
- Après huit ans de fermeture, réouverture du Théâtre de Verdure en juin 2022. Quelque 32 spectacles ont été présentés gratuitement à plus de 47 000 personnes, ce qui constitue un véritable succès;
- Inauguration de la patinoire réfrigérée et du chalet urbain de l'esplanade Tranquille au QDS. Cette nouvelle offre de plein air urbain gratuit et accessible à toutes et tous célèbre la nordicité de Montréal;
- Avancement important de trois projets d'espaces culturels mixtes[6]: les plans et devis du projet Sanaaq (Ville-Marie) sont terminés, alors que ceux de Cœur-Nomade (Montréal-Nord et Ahuntsic-Cartierville) ont démarré. Un concours d'architecture pour Espace Rivière (Rivière-des-Prairies) a été lancé;
- Concrétisation de nombreux projets d'embellissement artistique : 4 œuvres d'art public ont enrichi le paysage urbain, 4 autres ont été restaurées, 22 ont été entretenues et 6 nouvelles murales ont été réalisées.

Soutien direct au milieu culturel :
- En collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) ainsi que le Service du développement économique (SDE), investissement de 14 M$ du Service de la culture pour la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes. D'autres initiatives concrètes ont été déployées avec le Conseil des arts de Montréal;
- Soutien de sept salles de spectacles alternatives pour la réduction des nuisances nocturnes liées au bruit, en collaboration avec le SDE. L'enveloppe totale est de 1,4 M$.

6. Projet soutenu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le MCC et la Ville de Montréal.

Actions concrètes pour une plus grande vitalité culturelle du centre-ville et des quartiers :

- Nouvelle vision et stratégie de développement pour que les Maisons de la culture soient plus visibles et accessibles, particulièrement auprès des communautés culturelles et des clientèles plus éloignées de la culture;
- Soutien de 12 projets développés avec le SDE pour contribuer à la relance du centre-ville.

Solidarité, diversité et inclusion :

- Concrétisation de plus de 250 initiatives, dont un sondage des publics des Maisons de la culture et des bibliothèques pour faire état de la mixité des usagères et des usagers;
- Nouveau volet en art mural pour les artistes de la relève autochtone[6];
- Tenue de centaines de spectacles d'artistes autochtones et issus de la diversité;
- Activités pour les personnes aînées en bibliothèque et dans les résidences[6].

Transition écologique :

- Réalisation d'une cinquantaine d'initiatives, dont l'appel de projets Montréal culturelle, verte et résiliente[6];
- Programmation de dizaines d'activités en bibliothèque.

Francisation et valorisation de la langue française :

- Déploiement de quelque 900 activités, dont un projet de francisation auprès de communautés culturelles;
- Compétition de rap en français pour adolescentes et adolescents financée par un programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- Réalisation de 40 ateliers unissant le Théâtre La Roulotte[6] et 20 organismes, qui ont rassemblé plus de 650 participantes et participants.

Nos actions prioritaires en 2023

L'année 2023 se fera sous le signe du renouveau avec l'élaboration d'une nouvelle Politique de développement culturel et la préparation de la prochaine Entente sur le développement culturel de Montréal avec le MCC. Cette entente, qui comprend des investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars sur trois ans, soutient le développement de projets et de programmes favorisant notamment une vie culturelle participative et engagée.

- Inaugurer le MEM – Centre des mémoires montréalaises, dans le QDS;
- Procéder à l'ouverture des bibliothèques Maisonneuve[6] et L'Octogone[6], et lancer un concours d'architecture pour la bibliothèque Saint-Charles[6];
- Mettre à niveau la Maison de la culture Ahuntsic;
- Finir les travaux à la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs[6];
- Réaliser les plans et travaux aux bibliothèques Marie-Uguay[6] et interculturelle[6];
- Planifier les travaux de mise à niveau des Maisons de la culture, en collaboration avec les arrondissements, pour créer des espaces culturels plus accessibles, accueillants et visibles;
- Installer cinq œuvres d'art public et quatre murales, et restaurer deux œuvres;
- Dévoiler le portrait et le diagnostic des musées montréalais afin de définir des champs d'interventions structurants pour soutenir et développer le milieu muséal;
- Procéder à la refonte des programmes de financement destinés aux festivals et aux événements pour favoriser une plus grande variété de projets soutenus et refléter les nouvelles réalités du milieu;
- Offrir un soutien accru aux événements culturels dans les quartiers ayant une forte présence de communautés culturelles;
- Déployer un indice encourageant la diversité auprès des promoteurs d'événements et de festivals;

- Déployer un indice sensibilisant les promoteurs d'événements et de festivals à des pratiques écoresponsables;
- Bonifier l'offre d'activités en bibliothèque;
- Lancer le Programme mutualisé de valorisation de la langue française pour les membres du Forum des festivals du QDS, financé par un programme de l'UMQ.

Diversité et inclusion sociale

Budget de fonctionnement 2023 : 38,3 M$, soit une baisse de 0,1 M$
PDI 2023-2032 : 81,8 M$
Effectif : 63 années-personnes

Champs d'action :
- Renforcement du virage de l'inclusion
- Lutte contre les discriminations
- Réduction des inégalités
- Accélération de l'intégration des personnes immigrantes et racisées
- Mise sur pied d'une intelligence d'affaires sociale

Notre mission
Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) œuvre de concert avec ses partenaires pour que chaque personne ait sa place à Montréal, quels que soient son statut, son identité, son origine ou ses capacités.

Notre impact et nos réalisations en 2022
S'inscrivant en phase avec le plan stratégique Montréal 2030, le SDIS a répondu à cinq grands enjeux par les actions suivantes :

Renforcer le virage de l'inclusion :
- Poursuite de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) afin d'accroître l'offre de services municipaux inclusifs pour la population en formant plus de 500 membres du personnel (provenant de 25 unités d'affaires) en présentiel et plus de 1 284 membres en ligne[7];
- Création et mise en œuvre de plans d'implantation de l'ADS+ dans cinq unités d'affaires.

Réduire les inégalités :
- Création de l'indice d'équité des milieux de vie pour que les investissements municipaux permettent une meilleure prise en compte des enjeux d'équité territoriale, et bonification de 0,5 M$ pour la réalisation de projets d'aménagement et d'équipements dans les zones de Revitalisation urbaine intégrée (RUI);
- Sécurité urbaine et prévention de la violence commise et subie chez les jeunes : investissement de 5 M$ dans 100 projets dans les 19 arrondissements, ce qui a permis de rejoindre 7 400 personnes à risque;
- Lancement de l'Appel à projet Par et pour les jeunes afin de prévenir la violence;
- Investissement de 1 M$ pour le déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), qui a réalisé plus de 5 300 interventions depuis le démarrage du projet pilote, en septembre 2021;
- Soutien des personnes en situation de vulnérabilité :
    - par un investissement de 10 M$ auprès des communautés pour aborder les enjeux d'insécurité alimentaire, d'itinérance et de lutte contre les exclusions,
    - par un investissement de 2,4 M$ pour la réalisation de 21 projets novateurs en cohabitation sociale et de sensibilisation à l'itinérance,
    - par la contribution du SDIS au maintien de près de 1 600 places d'hébergement d'urgence à Montréal et le développement d'un nouveau site d'hébergement d'urgence pour la communauté autochtone au centre-ville.
- Poursuite de la phase d'occupation transitoire de la Cité-des-Hospitalières en permettant une occupation courante (de 3 à 12 mois) par un potentiel de 20 groupes, organismes ou individus.

7. Selon les données de septembre 2022.

Lutter contre les discriminations :

- Diagnostic organisationnel avec 4 258 participations au sondage, tenue d'un événement de mobilisation des partenaires et réalisation d'une vidéo de sensibilisation aux enjeux de capacitisme et d'accessibilité universelle (AU) dans la poursuite du Chantier AU;
- Intégration de la dimension des droits dans un nouveau programme de financement contribuant à définir une approche de lutte contre les discriminations et de respect des droits de la personne.

Accélérer l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes et racisées :

- Lancement de la seconde édition du Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes, et développement d'une communauté de pratiques en équité, diversité et inclusion pour les entreprises;
- Élargissement de la portée de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur et consolidation des projets au bénéfice des personnes migrantes à statut précaire :
    - par la délivrance de 1 100 cartes d'attestation d'identité et de résidence de la Ville de Montréal par l'entremise des Médecins du monde et l'ouverture d'un premier point d'émission à Ville-Marie;
    - par la mise en place d'un système de gestion des offres citoyennes d'hébergement avec 35 maillages réussis, et formation de 600 agentes et agents du Service de police de la Ville de Montréal sur les statuts migratoires en réponse à l'arrivée importante de milliers de personnes demandeuses d'asile et ressortissantes ukrainiennes.

Bâtir une intelligence d'affaires sociale :

- Poursuite de la stratégie de suivi et d'évaluation des initiatives du SDIS pour s'assurer qu'elles répondent aux enjeux d'une population montréalaise diversifiée en mettant en place le mode Planification, Suivi, Évaluation, Adaptation et un tableau de bord des indicateurs du service pour un meilleur pilotage des projets;
- Développement du pôle de données sociales par la réalisation du portrait des investissements en développement social et l'élaboration d'une série de cartographies interactives sur les enjeux d'itinérance et de sécurité urbaine ainsi que sur les données du recensement;
- Élaboration des indicateurs par la préparation de la deuxième édition du Baromètre Écho.

Nos actions prioritaires en 2023

Renforcer le virage de l'inclusion :

- Renforcer l'équité territoriale par l'utilisation de l'indice d'équité des milieux de vie;
- Poursuivre l'implantation de l'ADS+ auprès des unités d'affaires municipales.

Réduire les inégalités :

- Renforcer les investissements en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et mieux tenir compte des enjeux sociaux émergents en assurant le renouvellement et la bonification de l'entente de lutte contre la pauvreté;
- Déployer progressivement l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (10 M$) afin d'offrir une réponse sociale municipale de première ligne aux situations de conflit et de détresse dans l'espace public;
- Améliorer le sentiment de sécurité de la population par le renforcement des actions de prévention de la violence, notamment chez les jeunes (ex. : projets qui favorisent la création de liens significatifs et d'interventions par l'entremise d'activités sportives, culturelles, etc.);
- Déployer l'appel à projets Par et pour les jeunes en appuyant des initiatives de jeunes Montréalaises et Montréalais visant à contrer l'injustice, les discriminations et la violence;

- Améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et renforcer les actions de médiation et de cohabitation sociale dans l'espace public.

Lutter contre les discriminations :

- Contribuer à la réduction du harcèlement de rue par la sensibilisation et le soutien d'actions spécifiques, notamment dans les festivals;
- Implanter les recommandations du Chantier en AU en développant un plan en AU et en rehaussant l'expertise des unités, notamment grâce au fonds consacré à l'AU.

Accélérer l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes et racisées :

- Développer et tester l'offre de services de la Ville de Montréal pour la Station nouveau départ;
- Produire la saison 2 du balado Biais d'entrée, dans le cadre de l'initiative Montréal inclusive au travail;
- Poursuivre le déploiement du Plan d'intervention de la Ville de Montréal lors d'événements migratoires exceptionnels.

Bâtir une intelligence d'affaires sociale :

- Produire des portraits sociaux dynamiques par arrondissement;
- Dévoiler le Baromètre Écho 2023 de la Ville de Montréal sur l'inclusion des personnes immigrantes avec un regard intersectionnel (ADS+).

Environnement

Budget de fonctionnement 2023 : 189,6 M$, une hausse de 17,3 M$
PDI 2023-2032 : 176,6 M$
Effectif : 270,7 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie offerts par l'agglomération de Montréal. À cette fin, il sensibilise la population aux problématiques environnementales, et promeut et contrôle la qualité du milieu physique en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. Le service assume également, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes reconstituées et d'autres instances, un rôle d'expert en protection de l'environnement et développe à ce titre des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

Champs d'action :
- Gestion des matières résiduelles
- Sols contaminés
- Application réglementaire relative aux rejets dans l'eau et dans l'air
- Suivi du milieu aquatique et surveillance de la qualité de l'air
- Inspection des aliments
- Expertise technique

Les différents mandats du Service de l'environnement sont en lien direct avec plusieurs priorités du plan stratégique Montréal 2030, qu'il s'agisse de la transition écologique, de la participation citoyenne et des parties prenantes, ou de l'offre de milieux de vie de qualité.

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 selon les priorités annoncées :
  - Adoption du règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique ainsi que du règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires,
  - Entrée en vigueur de la modification du règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes pour étendre cette interdiction à l'ensemble des sacs d'emplettes en plastique pour les commerces de détail et les établissements de restauration,
  - Réponse aux recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à la suite des consultations sur la réduction du gaspillage alimentaire par les institutions, commerces et industries (ICI) tenues dans le cadre du droit d'initiative en consultation publique (pétition de 15 000 personnes),
  - Poursuite du déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus dans 6 arrondissements – inclusion de plus de 34 000 portes additionnelles ainsi que de 65 écoles, ce qui représente 26 % des établissements de 9 unités ou plus,
  - Réalisation d'un projet pilote d'espacement des collectes d'ordures ménagères conjointement avec l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et d'un autre portant sur la collecte hors foyer avec l'arrondissement de Saint-Léonard,
  - Lancement d'une campagne de sensibilisation au « Zéro Déchet »;
- Contribution aux groupes de travail visant la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (2025), dont l'élargissement de la consigne aux contenants de boissons dans le cadre de la gestion des matières recyclables afin que soit intégrée la réalité montréalaise (deux projets pilotes de collecte des contenants consignés actuellement en vigueur dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Ville-Marie);

- Poursuite des travaux de construction de deux infrastructures de traitement des matières organiques : le centre de traitement par compostage de Saint-Laurent (travaux effectués à 90 %) et le centre de traitement par biométhanisation de Montréal-Est (travaux effectués à 50 %);
- Révision de la planification des autres centres de traitement des matières organiques (CTMO) pour répondre adéquatement aux besoins à long terme;
- Remplacement de l'opérateur du centre de tri des matières recyclables (CTMR) de Lachine pour le maintien constant du service à la population;
- Mise en service de l'usine de traitement des lixiviats au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- Poursuite du mandat réglementaire pour le respect des normes de qualité de l'air et de l'eau, au 30 septembre 2022, les actions suivantes ont été menées :
    - Délivrance de 260 permis et autorisations pour différents travaux et activités, dépôt en cour de 36 poursuites ou constats d'infraction, et traitement de près de 820 plaintes,
    - Réalisation des améliorations prévues au Réseau de surveillance de la qualité de l'air, dont l'ajout d'une station mobile de mesures dans l'est de l'île et d'autres équipements de pointe,
    - Poursuite du travail conjoint avec la Direction régionale de santé publique visant la sortie d'un document explicatif sur la qualité de l'air et les impacts de celle-ci sur la santé des Montréalaises et Montréalais,
    - Révision de certains articles prioritaires du règlement sur la qualité de l'air ainsi que sur la tarification sur les rejets d'eaux usées,
    - Reprise des activités d'inspection des aliments à un niveau prépandémique tout en tenant compte d'une baisse d'environ 1 000 établissements depuis 2019 et renouvellement de l'entente entre la Ville et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sur le fonctionnement des programmes d'inspection des aliments.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées :
    - Accompagner l'entrée en vigueur des règlements interdisant la distribution de certains articles à usage unique ainsi que celui relatif à la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires,
    - Produire une stratégie pour la réduction du gaspillage vestimentaire et démarrer le plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire,
    - Poursuivre le déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus et dans les ICI assimilables en priorisant les écoles (cible de 95 000 portes et de 8 000 ICI pour permettre d'atteindre plus de 50 % des établissements de 9 unités ou plus à la fin de 2023), et tests de différentes modalités de collecte pour optimiser la participation à la collecte et à la stratégie d'information, de sensibilisation et d'éducation associée,
    - Analyser les impacts et assurer la coordination avec l'organisme désigné par le gouvernement pour la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs de matières recyclables, dont le déploiement de la consigne élargie;
- Poursuivre la construction des CTMO de Saint-Laurent et Montréal-Est ainsi que les travaux de décontamination du site pour l'implantation d'un autre CTMO à LaSalle et les travaux de décontamination du terrain adjacent disponible pour un développement industriel. Assurer un suivi serré de la performance des CTMR de Lachine et de Saint-Michel;
- Ajouter une nouvelle station au Réseau de surveillance de la qualité de l'air spécifique à l'évaluation des impacts de la circulation;
- Poursuivre la révision du règlement sur les émissions de contaminants dans l'air, ainsi que des règlements sur les rejets dans l'eau;

- Faire valoir l’expertise des membres de la Division de l’inspection des aliments afin de contribuer à l’accompagnement des commerçantes et commerçants visant la réduction de leur empreinte écologique;
- Planifier et préparer les travaux de mise à niveau du laboratoire situé sur Crémazie.

Espace pour la vie

Budget de fonctionnement 2023 : 85,7 M$, une hausse de 4,5 M$
PDI 2023-2032 : 274,8 M$
Effectif : 447,2 années-personnes

Champs d'action :
- Éducation aux sciences de la nature
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Recherche fondamentale et appliquée
- Sciences participatives
- Diffusion des connaissances
- Botanique
- Horticulture
- Écologie
- Entomologie
- Astronomie

Notre mission
Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, la Biosphère, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium forment le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada et constituent un important pôle de biodiversité, actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Notre impact et nos réalisations en 2022
En 2022, après deux années de pandémie, le public est de retour, enthousiaste, dans les musées d'Espace pour la vie. Ce sont quelque 1,9 million de visiteuses et visiteurs qui auront fréquenté le Biodôme, la Biosphère, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium d'ici la fin de l'année. Cela représente tout autant de personnes exposées à la richesse de la biodiversité, aux enjeux environnementaux, et à des pistes d'action mobilisantes visant à outiller la population durablement pour réaliser la transition écologique et sociale.

Depuis son ouverture en avril, l'Insectarium métamorphosé, en voie d'obtenir la certification LEED Or, affiche très souvent complet. Son architecture originale, intégrant l'expérience muséale, fait l'objet de nombreux éloges. Après une première année complète en activité, la Biosphère a pris sa vitesse de croisière, offrant de nombreuses activités mariant art et environnement. Le musée consulte par ailleurs la population avec la démarche « Rêver la Biosphère », afin de planifier son avenir. Le Biodôme, deux ans après sa réouverture, continue d'attirer les foules. Qui ne veut pas voir les bébés lynx, témoins du succès des politiques de gestion des collections vivantes, alors que le Biodôme participe au Programme pour les espèces menacées de l'Association des zoos et aquariums américains.

La programmation grand public des musées suscite toujours autant d'émerveillement. Pensons notamment à Bébé symphonique, au Planétarium, qui a fait fureur, à l'étonnante Expédition végétale au Jardin botanique, à la poésie de Jardins de lumière, toujours prisée du grand public, ou à la populaire Nuit des chercheuses et des chercheurs, qui rallie petits et grands dans une ambiance festive et hors du commun.

Le Passeport Espace pour la vie, lancé à la fin de 2021, constitue un élément important pour accroître l'accessibilité des institutions dans une perspective de diversité et d'inclusion. Il connaît un vif succès puisqu'au 31 août 2022, près de 40 000 Passeports étaient vendus, pour un total de plus de 320 000 visites.

L'impact des activités à portée sociétale d'Espace pour la vie est croissant, comme en témoignent notamment les réalisations suivantes :
- Les micromusées cocréés avec la communauté, dans des espaces publics du Grand Montréal, dans le cadre de la Nature près de chez vous;

- Des animations gratuites en classe sur la nature (auprès de 3 200 élèves);
- L'accueil d'Eurêka! à la Biosphère (40 000 festivalières et festivaliers);
- Les camps de jour Espace pour la vie (136 inscriptions gratuites grâce à une contribution de la Fondation Espace pour la vie);
- L'entrée gratuite dans les musées pour les nouveaux arrivants et arrivantes disposant de l'application Canoo (nouveauté en 2022);
- Plus de 300 jardins soumis pour obtenir la certification du programme Mon Jardin Espace pour la vie;
- Le programme de sciences participatives Mission monarque et son succès indéniable (quelque 4 500 observations);
- Plus de 62 000 observations dans le cadre du Défi Biodiversité.

En plus d'offrir, toute l'année, l'accès gratuit au Jardin botanique aux personnes des communautés autochtones, Espace pour la vie a accueilli le Pré-sommet L'Envol du condor, en prélude de l'important Sommet Aigle-Quetzal-Condor, prévu en 2023. Aussi, fait notable du plan d'action d'Espace pour la vie en lien avec la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, une jeune Inuk participant au programme de l'Insectarium Les sentinelles du Nunavik a découvert une sous-espèce de papillons. De quoi susciter une vocation scientifique!

Nos actions prioritaires en 2023

En 2023, les prévisions d'achalandage s'élèvent à 2 millions de visites, pour des recettes d'exploitation de 24,7 M$. Les contributions prévues pour la Biosphère (6 M$) augmentent l'enveloppe totale de revenus à 30,7 M$.

- Au Planétarium, préparer notamment deux spectacles originaux, l'un en collaboration avec l'organisme autochtone Terre Innue et l'autre avec le Cirque Éloize;
- Au Planétarium, offrir une programmation spéciale pour la prochaine éclipse solaire, qui s'annonce spectaculaire;
- À la Biosphère, travailler sur un projet immersif sur le thème de la migration, dans la perspective des célébrations du centenaire de la naissance de Jean Paul Riopelle;
- Poursuivre les travaux majeurs au bâtiment administratif du Jardin botanique, de type art déco, en 2023. Ces travaux s'inscrivent dans le Plan directeur du Jardin botanique qui non seulement vise le maintien des infrastructures de nature patrimoniale, mais aussi met de l'avant une vision renouvelée qui se traduit dans les nombreux projets pour célébrer en grand le 100e anniversaire de l'institution, au tournant des années 2030. Notons que les différents projets contribueront significativement à la réduction des GES et à une gestion optimale de l'eau, concourant ainsi à l'atteinte des objectifs du Plan climat;
- Livraison des travaux entrepris en collaboration avec le Parc olympique dans l'espace extérieur compris entre l'avenue Pierre-De Coubertin, le Biodôme et le Planétarium (la Place Viau) en 2023. Ce projet vise à transformer ce grand espace bétonné en une place publique plus verte favorisant une meilleure perméabilité urbaine et l'appropriation de l'espace par la communauté;
- Soutenir le chercheur du Jardin botanique qui occupera, pendant quatre ans, le poste de directeur de l'Institut de recherche en biologie végétale (une première depuis la création de cet organisme par la Ville et l'Université de Montréal), témoignant de l'importance accordée par la Ville à la protection de la biodiversité et au développement de solutions innovantes favorisant la transition écologique.

Habitation

Budget de fonctionnement 2023 : 177,7 M$, une hausse de 31,6 M$
PDI 2023-2032 : 657,8 M$
Effectif : 122,5 années-personnes

Champs d'action :
- Développement de logements sociaux, abordables et familiaux
- Aide à l'acquisition d'une propriété
- Aide à la rénovation
- Adaptation de domicile pour les personnes vivant avec un handicap
- Aide aux ménages sinistrés et sans-logis
- Soutien aux arrondissements dans la lutte contre l'insalubrité
- Suivi et recherche sur l'habitat

Notre mission
Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Notre impact et nos réalisations en 2022
En cohérence avec Montréal 2030, et en particulier la priorité 7, qui vise à répondre aux besoins de la population en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable, plusieurs mesures ont été déployées pour favoriser une offre de logements permettant de renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion. En 2022, le Service de l'habitation a renforcé les mesures en place et a lancé plusieurs nouvelles initiatives.

Extension de l'usage du droit de préemption
Un nouveau règlement visant l'assujettissement de lots à des fins d'habitation a été mis en place pour renforcer celui déjà existant à des fins de logement social. La Ville a assujetti 200 nouveaux lots, auxquels la Ville a également ajouté 40 immeubles résidentiels occupés (conciergeries) et 106 maisons de chambres. Afin de soutenir la montée en puissance de cet outil, un nouveau règlement d'emprunt d'une valeur de 100 M$ a été mis en œuvre.

Lancement du Chantier Montréal Abordable
La Ville veut accroître la construction et la sauvegarde de logements abordables de manière durable. Cette démarche mise sur la concertation de dizaines d'organisations reconnues pour leur expertise dans les secteurs de l'immobilier, du financement et de l'économie sociale. Afin de tester rapidement les nouveaux modes d'intervention, deux projets pilotes concernant des terrains consacrés au logement abordable dans le futur écoquartier Namur Hippodrome ont été lancés. D'autres projets concrets ont également été réalisés, par exemple avec la sauvegarde de 47 logements abordables à Lachine grâce à une subvention de 2,3 M$, soutenus par une enveloppe de 40 M$ définie dans le cadre des surplus budgétaires de 2021.

Mise en place du projet de certification Propriétaire responsable et du registre des loyers
Pour favoriser l'accès à des logements sains, sécuritaires et abordables, la Ville entend responsabiliser davantage les propriétaires de multilogements. Pour ce faire, elle compte exiger une certification de Propriétaire responsable, associée à un registre de loyers. Ce projet a été déposé en février, a fait l'objet d'une consultation publique et sa mise en œuvre débutera dès 2023.

Élargissement des aides à l'achat d'une propriété
Afin d'aider les nouveaux acheteurs et acheteuses ainsi que les familles à acquérir une propriété à Montréal, la Ville a bonifié le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle. Pour encourager encore plus de familles à choisir Montréal, le prix d'achat maximal des propriétés admissibles à ce programme a été augmenté de 15 % pour les propriétés existantes et de 35 % pour les propriétés neuves.

Nos actions prioritaires en 2023

Alors que le contexte immobilier et économique annonce des défis grandissants en habitation, en particulier pour les ménages à revenus modestes et les familles, le Service de l'habitation garde le cap sur des réponses durables et multiples aux besoins de la population montréalaise :

- Amplifier la mobilisation et réaliser des projets innovants dans le cadre du Chantier Montréal Abordable :
  - Définition des meilleurs leviers d'intervention pour changer la donne en habitation et réaliser des gains éclairs, grâce aux travaux réalisés entre septembre 2022 et février 2023 avec les acteurs de l'écosystème en habitation,
  - Mise sur pied d'une équipe multidisciplinaire afin de garantir la mise en œuvre de ces leviers et la réalisation de projets concrets et innovants qui en découlent. Cette équipe sera composée de spécialistes en habitation, en stratégie immobilière, en finances et en affaires juridiques;
- Structurer une ambitieuse stratégie foncière en habitation :
  - Dans la lignée de l'extension du droit de préemption, augmentation de la capacité d'intervention de la Ville pour préserver le caractère inclusif de Montréal, grâce à des investissements totalisant 600 M$ sur 10 ans pour acquérir des immeubles à des fins de logement social et abordable,
  - Ajout d'une enveloppe de 6 M$ pour mettre en place des programmes visant à soutenir les organismes sans but lucratif qui souhaitent acquérir des terrains, des immeubles résidentiels ou des maisons de chambres afin de réaliser des projets d'habitation sociale ou abordable;
- Amorcer la mise en œuvre de la certification Propriétaire responsable et du registre des loyers :
  - Pour faire suite à la consultation publique de 2022, adoption d'un règlement visant à entériner ce nouvel outil d'intervention, unique à travers le Québec,
  - Afin de garantir une mise en œuvre efficace et simplifiée pour l'ensemble des parties prenantes, embauche des ressources nécessaires au déploiement et à l'opérationnalisation du projet;
- Renégocier les termes de l'Entente en habitation conclue en 2018 avec le gouvernement du Québec. La Ville fait sa part et exerce son rôle de chef de file pour résoudre la crise du logement : elle active tous les leviers réglementaires et financiers dont elle dispose, pour agir au plus près des besoins, et continue d'investir massivement en habitation. Afin d'être mieux accompagnée dans cette mission, la Ville entend demander plus de latitude et tous les moyens financiers nécessaires pour loger l'ensemble de sa population, notamment afin de maximiser les retombées à Montréal des budgets alloués par le gouvernement du Québec pour le développement de logement social.

4.4. Sécurité urbaine et conformité

Tableau 8 – Sécurité urbaine et conformité – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	62 262,6	60 635,0	60 647,5	66 917,3	69 951,4	68 971,4	73 637,0
Greffe	28 355,5	29 279,6	29 360,1	47 359,7	31 535,2	30 671,4	32 394,8
	90 618,1	**89 914,6**	**90 007,6**	**114 277,0**	**101 486,6**	**99 642,8**	**106 031,8**
Services de sécurité publique							
Police	666 839,9	680 299,8	708 134,0	745 009,6	776 030,7	723 956,1	787 143,4
Sécurité incendie	345 186,2	355 843,7	427 390,3	390 567,4	402 834,9	362 830,3	390 045,0
	1 012 026,1	**1 036 143,5**	**1 135 524,3**	**1 135 577,0**	**1 178 865,6**	**1 086 786,4**	**1 177 188,4**
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 102 644,2**	**1 126 058,1**	**1 225 531,9**	**1 249 854,0**	**1 280 352,2**	**1 186 429,2**	**1 283 220,2**

Tableau 9 – Sécurité urbaine et conformité – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Sécurité urbaine et conformité								
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Total – Sécurité urbaine et conformité	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	**5 900,0**	4 000,0	**9 900,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à la sécurité urbaine et à la conformité maintient et améliore le caractère sécuritaire de Montréal et augmente, par le fait même, la qualité de vie des citoyennes et citoyens. C'est avec une vision transversale et dans une optique de prévention qu'elle collabore étroitement avec l'ensemble de ses partenaires qui peuvent avoir une influence sur la sécurité urbaine. Le volet relatif à la conformité de cette DGA favorise la transparence et l'intégrité, lesquelles consolident la confiance envers l'organisation. La DGA regroupe le Service de police, le Service de sécurité incendie, le Service des affaires juridiques et le Service du greffe.

Notre impact et nos réalisations en 2022

La sécurité urbaine est l'une des principales priorités de la Ville de Montréal, notamment face à la montée des violences armées et des groupes criminalisés. C'est dans cette optique qu'a été créée cette année la Direction générale adjointe à la sécurité urbaine et à la conformité. Il s'agit d'un levier supplémentaire pour intervenir sur cet enjeu de grande importance et renforcer la cohérence des interventions en la matière.

Une consultation publique a été menée en vue de la sélection de la cheffe ou du chef du Service de police. Une enquête d'opinion et sept groupes de discussion ont permis au Service de police de déterminer les compétences jugées les plus importantes pour occuper ce poste : de bonnes aptitudes en communication, un engagement fort envers la transparence et l'imputabilité, et la volonté d'entretenir le lien de confiance avec la population. La personne choisie devra avoir une connaissance fine des défis organisationnels du Service de police et des enjeux sociaux montréalais, et soutenir activement une culture de valorisation de la diversité et de l'inclusion. Une embauche est visée dès le début de 2023.

Le gouvernement du Québec a octroyé 225 M$ de plus sur 5 ans pour renforcer la présence policière dans la région métropolitaine et lutter contre la violence armée. Ce montant permettra de doter 225 postes de policières et policiers.

Le **Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)** a poursuivi ses activités pour contrer les violences armées. Il a notamment mené le Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée : s'unir pour la jeunesse afin de trouver des solutions porteuses et de poser des actions concrètes. Parmi les engagements résultant de ce forum, notons la création d'une équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (Projet équipe-école), créée pour appuyer la police dans son travail et consolider les actions locales déjà en place. En décembre, Montréal sera l'hôte de la deuxième partie de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations unies, la COP 15; le SPVM planifie les activités liées à la sécurité de cet événement.

Le **Service de sécurité incendie (SIM)** a continué de répondre à plusieurs situations d'urgence souvent rendues plus complexes en raison de la pandémie de COVID-19. Le Centre de la sécurité civile du SIM a été au cœur des opérations du Centre de coordination des mesures d'urgence, qui a fait face à 800 jours consécutifs d'état d'urgence liés au contexte sanitaire. Le SIM a continué d'améliorer ses performances par la mise en place du projet Système d'alerte en caserne, qui, dès 2023, permettra de diminuer de plusieurs secondes le temps requis pour informer les casernes lors d'un appel d'urgence. Il a aussi poursuivi les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911 avec plusieurs partenaires internes, dont le SPVM. Soulignons qu'une première femme pompière a été nommée cheffe aux opérations en 2022.

Le **Service des affaires juridiques** a, pour sa part, mis en œuvre les premières phases d'implantation de la cour numérique. Il a aussi consolidé sa nouvelle Direction des projets spéciaux, soutien général et service à la clientèle, et créé la division Perception des amendes. Il a lancé le processus d'acquisition d'une nouvelle plateforme de gestion des dossiers et de revue des processus administratifs à la Direction des affaires civiles, à la Division des affaires policières et à la Division du droit du travail.

Le **Service du greffe** a assuré un soutien aux instances en s'ajustant aux règles sanitaires. Il a préparé le retour des instances en présentiel avec la fin des arrêtés ministériels en avril 2022, de même que le retour du public en présentiel lors de la période de questions pour le conseil municipal et le conseil d'agglomération. À la suite de l'élection générale en 2021, il a accueilli les nouvelles personnes élues dans leur mandat 2021-2025 et a assuré leur intégration. Le bilan opérationnel de cette élection a été rendu public le 7 juin 2022.

Nos actions prioritaires en 2023

La DGA déploiera toutes les actions nécessaires pour maintenir le caractère sécuritaire de Montréal et améliorer le sentiment de sécurité de la population. Elle développera un plan de sécurité adapté à la métropole tout en ralliant l'ensemble des intervenantes et intervenants liés de près ou de loin à la sécurité urbaine. Elle le fera en vue de coordonner les efforts pour plus de cohérence et d'impact, tant du côté des interventions que de la prévention.

Le **SPVM** poursuivra sa lutte aux violences armées par des actions concertées des ressources policières et des divers acteurs et partenaires impliqués. Il consolidera ses activités de recrutement pour que ses effectifs policiers reflètent la diversité de la population montréalaise.

De son côté, le **SIM**, avec le SPVM et d'autres partenaires internes, poursuivra les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911. Il présentera également la révision du schéma de couverture de risques.

Le **Service des affaires juridiques** passera en revue les processus de la Division du greffe de la cour municipale et poursuivra l'implantation de la cour numérique. Il collaborera étroitement avec les autorités du ministère de la Justice et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour réaliser divers projets visant l'amélioration de la justice de proximité.

Le **Service du greffe** continuera d'offrir aux instances et à l'administration municipale des services de soutien administratif de première qualité. Dans le contexte de l'état de la situation pandémique qui s'améliore, il relancera les activités d'initiation à la démocratie à l'hôtel de ville auprès des jeunes et des femmes, ce qui implique une forte participation des personnes élues.

Affaires juridiques

Budget de fonctionnement 2023 : 73,6 M$, soit une hausse de 4,7 M$
Effectif : 540,2 années-personnes

Champs d'action :
- Assistance-conseil juridique de la Ville
- Rédaction de règlements municipaux et de contrats
- Représentation devant les tribunaux de droit commun et divers tribunaux administratifs
- Procureur de la poursuite en matière pénale et criminelle
- Administration des programmes sociaux
- Gestion de la cour municipale

Notre mission

Le Service des affaires juridiques a principalement trois grandes missions : pourvoir aux besoins d'accompagnement et de représentation juridique des diverses autorités administratives de la Ville (services centraux et arrondissements), y compris la gestion des réclamations; assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle; et assurer les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir une justice de proximité à l'ensemble des justiciables de l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Mise en œuvre des premières phases d'implantation de la cour numérique en collaboration avec le fournisseur externe retenu;
- Consolidation de la nouvelle Direction des projets spéciaux, soutien général et service à la clientèle, et création de la Division de la perception des amendes;
- Mise en marche du processus d'acquisition d'une nouvelle plateforme de gestion des dossiers et revue des processus administratifs à la Direction des affaires civiles, à la Division des affaires policières et à la Division du droit du travail afin d'améliorer l'agilité de l'équipe en matière de gestion documentaire;
- Revue et optimisation des activités des huissières et huissiers municipaux ainsi que des officières et officiers de liaison de la cour municipale;
- Finalisation de la démarche ciblée de consultation auprès du personnel administratif du périmètre de la cour municipale de Montréal afin de favoriser la mobilisation.

Nos actions prioritaires en 2023

- Consolider les leviers de mobilisation des diverses équipes en collaboration avec les partenaires syndicaux;
- Revoir les processus à la Division du greffe de la cour municipale de Montréal et poursuivre les phases d'implantation de la cour numérique en respect de l'échéancier contractuel;
- Exercer une collaboration rapprochée avec les autorités du ministère de la Justice et du ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour divers projets visant l'amélioration de la justice de proximité;
- Produire une analyse de capacité du Service des affaires juridiques dans l'optique d'une revue des priorités de la Ville en accompagnement et en représentation.

Greffe

Budget de fonctionnement 2023 : 32,4 M$, soit une augmentation de 1,7 M$
Effectif : 216,0 années-personnes

Champs d'action :

- Confection des ordres du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Rédaction des décisions des instances et des procès-verbaux
- Tenue des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Tenue des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil
- Conservation des documents et des archives de la Ville
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Tenue de l'élection générale et des élections partielles
- Ouverture des appels d'offres publics

Notre mission

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure un soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil jeunesse de Montréal. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le Service du greffe a assuré un soutien aux instances, aux commissions permanentes et aux conseils consultatifs. Voici quelques réalisations (entamées, poursuivies ou achevées) en 2022 :

- Offre de soutien aux instances dans le contexte de la COVID-19. Tout au long de l'année, les équipes se sont adaptées aux divers changements annoncés par la Santé publique, notamment par la préparation majeure du retour des instances en mode présentiel à la suite de la fin des arrêtés ministériels en avril 2022. Divers scénarios ont été préparés pour le retour sécuritaire, la formation et l'accompagnement des personnes élues, l'arrimage mensuel avec les équipes (Santé publique, Santé, sécurité et mieux-être, etc.). Mentionnons également la préparation en vue du retour du public en présentiel lors de la période de questions pour le conseil municipal et le conseil d'agglomération;
- Accueil des nouvelles personnes élues pour le mandat 2021-2025 et offre d'un parcours de formation adapté et diversifié. En novembre 2021 débutait un parcours de formation réparti en trois blocs échelonnés sur deux années. En 2022, un total de 32 séances ont été offertes. De plus, des formations en éthique ont été données aux membres du cabinet à quatre reprises;
- Réalisation d'un bilan opérationnel complet de l'élection générale 2021, qui a été rendu public le 7 juin 2022. Ce rapport exhaustif sur l'élection 2021 présente des données et des cartes géographiques inédites sur la participation électorale dans les quartiers montréalais;
- Diffusion proactive de documents et accélération du traitement des archives institutionnelles afin d'en faciliter leur consultation. Les archives témoignent de l'évolution de l'administration montréalaise et de la vie à Montréal. Les documents remis en réponse à quelque 650 demandes d'accès à l'information du Service du greffe et des arrondissements sont accessibles en diffusion proactive sur le site des données ouvertes de la Ville. Environ 35 mètres de documents et 9 000 photographies du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont été traités et décrits afin d'en faciliter la consultation. Ces documents ont beaucoup d'intérêt pour les chercheuses et chercheurs;
- Dévoilement de l'exposition thématique *La Charte montréalaise des droits et responsabilités : votre ville, vos droits*. Le Service du greffe a coordonné la réalisation de cette exposition temporaire, qui a

été inaugurée, sur le parvis extérieur de l'hôtel de ville, le 13 juin 2022 par la présidente du conseil municipal. Cette exposition s'inscrit dans les actions de la Ville visant à reconnaître le caractère systémique et intersectionnel des formes de discrimination, et appuyant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nos actions prioritaires en 2023

- Continuer d'offrir aux instances et à l'Administration municipale des services de soutien administratif de première qualité;
- Créer un comité de reconnaissance (appel des candidatures, recrutement du personnel, mise en place d'un processus de fonctionnement) qui découle du Cadre d'intervention en reconnaissance patrimoniale. Ce comité vise à déterminer des balises pour la mise en place de futures reconnaissances à caractère patrimonial, dans le but de souligner, de mettre en valeur et de faire connaître l'histoire, les valeurs et l'identité de Montréal;
- Relancer des activités d'initiation à la démocratie après la pandémie qui accueillent les jeunes et les femmes à l'hôtel de ville, et se divisent en deux volets impliquant une forte participation des personnes élues :
    - Fin janvier : simulation du Jeune Conseil de Montréal pendant 3 jours avec 75 jeunes entre 18 et 30 ans,
    - Mars : Cité Elles MTL pendant 2 jours avec 65 femmes, dont plusieurs issues de la diversité, mais également des femmes autochtones et celles provenant des arrondissements excentrés;
- Préparer, en collaboration avec les diverses unités administratives concernées, le déménagement vers l'hôtel de ville restauré;
- Poursuivre le traitement des archives institutionnelles afin de faciliter l'accès au patrimoine documentaire de la Ville.

Police

Budget de fonctionnement 2023 : 787,1 M$, une hausse de 63,2 M$
Effectif : 6 172,2 années-personnes

Champs d'action :
- Maintien de la paix et de la sécurité publique
- Prévention et réduction de la criminalité
- Réception et répartition des appels faits au 911

Notre mission
Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyennes et citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime, et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la *Loi sur la police*, RLRQ, c. P-13.1).

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité de même qu'à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Nos réalisations en 2022 s'inscrivent dans les orientations en matière de sécurité publique du plan stratégique Montréal 2030, notamment en lien avec la priorité 19, qui vise à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

- Poursuite des activités pour contrer les violences armées :
  - Organisation du Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée : s'unir pour la jeunesse, qui vise à trouver des solutions porteuses et à mettre en œuvre des actions concrètes pour lutter contre la violence armée,
  - Création de l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (EMIE) afin d'appuyer la police dans son travail de même que les actions locales déjà en place,
  - Lancement du projet ARRET (Action – Répression – Résolution – Engagement – Terrain) dans le but d'accentuer la pression sur les éléments criminels à l'origine des événements de violence armée pour rehausser le sentiment de sécurité de la population,
  - Conclusion d'une entente quinquennale de 225 M$ avec le ministère de la Sécurité publique pour l'ajout d'effectifs policiers afin de renforcer la lutte contre les violences armées;
- Embauche d'une conseillère en développement communautaire d'origine autochtone afin de créer un rapprochement entre la police et la communauté autochtone urbaine;
- Déploiement des équipes de concertation communautaire et de rapprochement dans les secteurs du centre-ville, du nord-est et du sud-ouest de l'île de Montréal, et embauche de conseillères et conseillers en développement communautaire afin de renforcer le dialogue avec la population et les partenaires communautaires et afin de s'occuper des enjeux de cohabitation sociale et de sécurité urbaine vécus dans les quartiers;
- Collaboration avec l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS) afin d'agir rapidement dans l'espace public pour répondre aux situations de conflit, de détresse ou de cohabitation touchant les personnes vulnérables ou en difficulté;
- Mise en fonction officielle de la nouvelle section spécialisée en matière de lutte aux violences conjugales, qui permet d'offrir un accompagnement plus personnalisé aux victimes de violence conjugale et d'optimiser l'orientation des personnes agresseuses vers les ressources appropriées;

- Création de la Division des partenariats et de la diversité, qui inclut six modules : EDI-attraction, EDI-bien-être des employés, bureau de service aux citoyens, recherche scientifique, pratiques internationales et partenariats stratégiques;
- Déploiement de près d'une soixantaine d'activités d'attraction de la main-d'œuvre, particulièrement de la main-d'œuvre diversifiée, dans les écoles secondaires, les cégeps, l'École nationale de police du Québec et les communautés, en collaboration avec la Division de la dotation de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal;
- Mise en place d'une structure d'intelligence d'affaires qui permet un meilleur accès aux données policières, à leur traitement et à leur analyse afin d'optimiser la prise de décision et l'information communiquée à la population;
- Planification des activités liées à la sécurité de la 15e Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies, qui se tiendra en décembre 2022.

Nos actions prioritaires en 2023

- Structurer la vision en matière de sécurité urbaine, principalement pour ce qui est de la lutte à la violence armée :
    - Consolider les moyens du SPVM (embauche de policières et policiers, et augmentation des investissements en matière de prévention),
    - Poursuivre le projet de sécurisation autour des écoles et le développement d'outils de prévention en matière d'armes à feu (avec l'EMIE),
    - Maintenir le projet ARRET de lutte aux armes à feu;
- Consolider les activités d'attraction et de rapprochement auprès des communautés pour assurer une meilleure représentativité des effectifs policiers (présence dans les salons de l'emploi, visites des organismes communautaires, stages de découverte du métier policier avec les jeunes des communautés, etc.);
- Poursuivre les travaux sur l'accès aux données policières afin de mettre en place, en partenariat avec le service des technologies de l'information, des solutions technologiques globales et intégrées permettant l'accès, la transformation et l'analyse des données du SPVM;
- Poursuivre les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911 (considérant l'imposition du 911 de prochaine génération par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications);
- Bonifier l'Équipe de surveillance des délinquants sexuels (ESDS) avec l'ajout de sept ressources (une lieutenante-détective ou un lieutenant-détective, quatre sergentes-détectives ou sergents-détectives, une agente ou un agent de concertation et une agente ou un agent de recherche). Cet ajout permettra de répondre aux besoins grandissants de cette équipe.

Sécurité incendie

Budget de fonctionnement 2023 : 390 M$, soit une hausse de 27,2 M$
PDI 2023-2032 : 9,9 M$
Effectif : 2 757,5 années-personnes

Champs d'action :
- Prévention et combat des incendies
- Intervention médicale – premiers répondants et répondantes
- Sauvetages spécialisés
- Activités de prévention et de sensibilisation communautaire
- Sécurité civile
- Équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd
- Centre de communications et de répartition des appels d'urgence

Notre mission
Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement. Il intervient dans tous les types d'urgence, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et ce, tout en poursuivant des actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile auprès de la population.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Tout au long de l'année 2022, le SIM a maintenu la totalité de sa capacité d'intervention, d'intervenantes et intervenants premiers répondants ainsi que d'inspection en matière de prévention des incendies. Il a été marqué par plusieurs situations d'urgence, notamment par un début d'année fortement mouvementé en raison de la pandémie de COVID-19, obligeant sa direction à innover afin d'assurer un service exemplaire à la population. Malgré ces enjeux sans précédent, le SIM a continué à se développer par l'amélioration de ses processus et l'acquisition d'équipement de façon à mieux répondre aux enjeux et risques de l'agglomération tout en maintenant un service performant et adapté à la population.

Comme indiqué dans le Plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi 2021-2023, le SIM a poursuivi son engagement par le maintien du Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (BEDI) afin de poser des gestes concrets et d'offrir des espaces de travail inclusifs et exempts de discrimination. À titre d'exemple, mentionnons la formation des gestionnaires du service sur les façons de reconnaître et de gérer des situations difficiles. De plus, en 2022, le SIM a promu une première pompière comme cheffe aux opérations.

Afin d'assurer l'efficience des ressources humaines, matérielles et financières du SIM, un cadre de gouvernance et de pratiques en gestion de projet a été implanté et intégré aux pratiques managériales du service. Des rencontres ont été tenues avec les équipes du service afin de favoriser le dialogue, de gérer les préoccupations et d'assurer une compréhension commune.

En 2021, le SIM avait procédé à l'implantation de la nouvelle convention collective avec l'Association des pompiers de Montréal. Cette convention représente une opportunité de transformation des relations de travail et de la performance organisationnelle, conformément aux orientations stratégiques de la Ville de Montréal. Un exemple d'innovation est l'implantation, en 2022, d'un projet pilote optimisant la répartition du personnel aux opérations; un certain nombre de pompières et pompiers identifiés « flottants » sont redistribués sur d'autres quarts de travail où des ressources sont manquantes. La résultante est d'assurer une répartition optimale des effectifs, et ce, 365 jours par année, dans le but de maintenir une force opérationnelle performante.

Conformément à la *Loi sur la sécurité incendie,* le schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal est en révision. Le SIM s'appuiera sur cet outil révisé pour se donner un cadre privilégié de gestion et d'organisation des ressources sur son territoire, et d'autre part continuer d'offrir à l'ensemble de la population, ainsi qu'à ses membres, des milieux de vie sécuritaires et de qualité. Dès 2023, ce schéma sera présenté aux instances de l'agglomération de Montréal pour consultation.

Le Centre de la sécurité civile du SIM a continué d'être au cœur des opérations du Centre de coordination des mesures d'urgence avec plus de 800 jours consécutifs d'état d'urgence concernant la pandémie de COVID-19. Le mode « rétablissement » du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, toujours en cours, a été activé le 19 mai 2022.

En collaboration avec le Service des technologies de l'information, le SIM développe annuellement ses outils technologiques. Dès le début de 2023, il récoltera les premiers bénéfices de la réalisation du projet Système d'alerte en caserne, qui vise à ce que le temps requis pour informer les casernes lors d'un appel d'urgence diminue de plusieurs secondes.

Le SIM collabore activement avec ses partenaires du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service des technologies de l'information et du Service de police de la Ville de Montréal dans la réalisation et la mise en place du projet 911 de prochaine génération, qui vise l'implantation d'une solution numérique pour permettre à la population de rejoindre le 911 par de multiples plateformes.

Nos actions prioritaires en 2023

- Continuer le travail sur la prévention et la réduction des cancers chez les pompières et pompiers et l'état-major, notamment par l'acquisition d'habits de combat de performance supérieure et l'optimisation des procédures opérationnelles de travail;
- Présenter, pour consultation, la révision du schéma de couverture de risques;
- Poursuivre la mise en œuvre de la vision du SIM en matière de prévention incendie, par le biais de changements tels que la réorganisation du travail, l'amélioration d'outils et le changement de culture, afin d'offrir un environnement sécuritaire à l'ensemble de la population;
- Améliorer la performance en ce qui concerne le temps de réponse ainsi que la santé et la sécurité au travail avec l'implantation d'un système d'alerte en caserne évolué;
- Mettre en service 37 véhicules légers hybrides afin de contribuer à la transition écologique;
- Continuer la mise en œuvre d'un programme de développement des officières et officiers afin d'assurer une gestion efficiente de la relève par l'harmonisation des pratiques d'intervention du SIM et son rôle de leader quant à la santé, à la sécurité et au bien-être au travail;
- Reconstruire la nouvelle caserne 26;
- Maximiser l'impact du BEDI en poursuivant la formation et le développement des gestionnaires du SIM dans leur rôle central de leaders et en accompagnant des officières et officiers lors de leur intégration afin qu'ils s'approprient mieux leur nouveau rôle;
- En cas d'extraction, optimiser la réponse et acquérir des outils électriques de nouvelle génération pour la désincarcération afin de réduire le nombre d'outils de même que d'intervenantes et intervenants à former ainsi que le temps requis;
- Poursuivre les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911 (considérant l'imposition du 911 de prochaine génération par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications).

4.5. Service aux citoyens

Tableau 10 – Service aux citoyens – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	102 437,3	105 293,7	98 875,8	96 328,1	119 500,1	95 240,1	98 009,9
Expérience citoyenne et communications	24 746,6	24 896,9	26 690,8	28 785,7	30 422,0	29 569,3	32 867,6
Grands parcs, Mont-Royal et sports	50 532,5	53 204,8	53 145,3	53 087,6	67 044,0	42 165,5	43 377,5
Matériel roulant et ateliers	112 899,5	115 059,9	107 826,0	112 978,4	136 631,7	112 887,0	134 415,7
Technologies de l'information	82 746,2	85 779,5	82 435,7	81 558,0	95 230,0	105 653,5	115 594,1
Total – Service aux citoyens	**373 362,1**	**384 234,8**	**368 973,6**	**372 737,8**	**448 827,8**	**385 515,4**	**424 264,8**

Tableau 11 – Service aux citoyens – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Service aux citoyens								
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	173 239,0	193 482,0	227 868,0	217 877,0	222 977,0	1 035 443,0	1 217 876,0	2 253 319,0
Matériel roulant et ateliers	46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0
Société du parc Jean-Drapeau	46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0
Technologies de l'information	128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0
Total – Service aux citoyens	**414 138,0**	**485 053,0**	**516 113,0**	**532 717,0**	**515 453,0**	**2 463 474,0**	**2 466 672,0**	**4 930 146,0**

Notre mission

Les services municipaux offerts dans les quartiers sont essentiels, car c'est à cette échelle que la vie de tous les jours se vit et que l'attachement à Montréal prend racine. La Direction générale adjointe (DGA) aux services à la population contribue à l'amélioration et à la modernisation continue de la prestation de services afin de l'arrimer aux besoins évolutifs de la population. Ses équipes travaillent en concertation et en complémentarité avec les arrondissements pour créer une expérience citoyenne optimale. La DGA se compose du Service de la concertation des arrondissements, du Service de l'expérience citoyenne et des communications, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du Service du matériel roulant et des ateliers du Service des technologies de l'information, assure le lien avec la Société du parc Jean-Drapeau et les Jeux du Québec.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Au cours de l'année 2022, la DGA s'est retrouvée au cœur de l'action municipale dans un contexte de reprise des activités suivant la pandémie. Elle a, dans la dernière année, accueilli deux unités qui lui ont permis d'élargir sa mission, soit le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et le Service du matériel roulant et des ateliers.

Le **Service de la concertation des arrondissements** a contribué à la coordination de la relance des activités opérationnelles, administratives, culturelles, sportives, de loisirs et de développement social avec les arrondissements et les services municipaux. L'Escouade mobilité a poursuivi son travail dans tous les arrondissements et a réalisé près de 20 000 interventions visant les déplacements actifs, collectifs et véhiculaires. Les brigades de propreté ont continué d'être présentes dans tous les arrondissements pour nettoyer les rues très achalandées et favoriser l'embauche de personnes éloignées du marché de l'emploi. Les travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal se sont poursuivis.

Le **Service de l'expérience citoyenne et des communications** a continué de soutenir la gestion de crise liée à la COVID-19 en assurant un rôle-conseil et une présence au Centre de coordination des mesures d'urgence de Montréal. La deuxième édition du budget participatif a été lancée, dotée d'une enveloppe

de 30 M$ et consacrée aux thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité. La première édition a aussi été bonifiée avec l'ajout de 5 projets, portant à 12 le nombre de projets en cours de réalisation. Le Centre de services 311 a assuré la gestion des appels et des courriels de 13 arrondissements. Pour une deuxième année consécutive, sa performance s'est maintenue au-delà des objectifs. Au 30 juin 2022, le taux d'appels traités en moins de 100 secondes était de 82 %.

Au **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports**, l'année a été marquée par l'octroi du statut projeté du Paysage humanisé de L'Île-Bizard, qui assurera la protection de près de 2 % de territoire additionnel. Du côté des sports, l'ouverture du complexe aquatique de Rosemont et de l'aréna Raymond-Bourque ainsi que le retour des événements sportifs d'envergure ont été des éléments phares. L'aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise et du Grand parc de l'Ouest (GPO) a aussi démarré. La forêt urbaine a, pour sa part, atteint un indice de canopée de 24,3 %, ce qui a mené la Ville à réviser son objectif à la hausse pour atteindre 26 % d'ici 2025.

Le **Service du matériel roulant et des ateliers** a déposé le Plan de transformation sur cinq ans (2023-2027), qui se compose de trois chantiers majeurs et interdépendants : mutualisation, acquisition et entretien. Il a aussi facilité la mise en œuvre de la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 par le remplacement, en 2022, de 120 véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides (dans le cadre de programmes de remplacement de véhicules désuets), pour un total de 171 véhicules écoresponsables.

En 2022, le **Service des technologies de l'information** a bonifié l'offre de services numériques par des services en ligne offerts à la population et aux organisations, notamment pour les permis d'occupation temporaire du domaine public, ainsi que par la création d'un nouveau service numérique au bureau des réclamations et d'un formulaire en ligne de révision de l'évaluation foncière. Il a également développé une nouvelle version de la solution de gestion des factures, utilisée par plus d'un millier de personnes à la Ville, permettant l'accélération du paiement des factures des fournisseurs de la Ville.

Nos actions prioritaires en 2023

Plusieurs scénarios et technologies seront étudiés par le **Service de la concertation des arrondissements** pour augmenter la capacité à disposer de la neige tout en réduisant l'empreinte écologique. La portée des interventions de l'Escouade mobilité sera aussi bonifiée, notamment quant à la sécurité aux abords des écoles et au respect des corridors piétons autour des chantiers.

Le **Service de l'expérience citoyenne et des communications** continuera de déployer avec efficience le programme du budget participatif (30 M$). Il bonifiera et fera connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en poursuivant le regroupement des appels et des courriels des arrondissements volontaires. Il mettra en place un processus de gestion des insatisfactions et déploiera la charte de services à la population.

Le **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports** planifie des investissements de 170,2 M$ pour poursuivre la mise en œuvre, d'une part, du Plan nature et sports en faveur de la transition écologique de Montréal et, d'autre part, de mesures encourageant l'adoption par la population d'un mode de vie sain et actif.

Le **Service du matériel roulant et des ateliers** déploiera le Plan de transformation pour toutes les initiatives prévues en 2023 dans les chantiers de mutualisation, d'entretien et de stratégie d'acquisition.

Pour sa part, le **Service des technologies de l'information** déploiera les nouveaux outils de communication numérique aux citoyennes et citoyens (Cour municipale, Espace pour la vie, service 311, etc.) et au personnel (centre de services des ressources humaines, centre de gestion de la mobilité urbaine, équipe des solutions de téléphonie, etc.). Il déploiera aussi la nouvelle suite bureautique commune à l'ensemble des unités de la Ville, incluant le Service de police de la Ville de Montréal.

Concertation des arrondissements

Budget de fonctionnement 2023 : 98 M$, soit une hausse de 2,8 M$
PDI 2022-2032 : 75,3 M$
Effectif : 104,6 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion contractuelle, soutien technique et opérationnel du déneigement
- Planification et stratégie d'élimination de la neige
- Développement et exploitation de systèmes informatiques
- Amélioration de la propreté
- Gestion animalière
- Amélioration de la mobilité
- Concertation, coordination et mobilisation des arrondissements

Notre mission
Tout en exerçant sa compétence dans les domaines du déneigement, de l'Escouade mobilité et de la gestion animalière, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) travaille avec les services et les arrondissements afin de les soutenir dans leurs activités locales. Le SCA conseille, collabore et contribue à la mise sur pied de programmes, notamment en matière de propreté, visant à bonifier les opérations et développe des outils technologiques adaptés aux besoins de ses clientèles. Le service suit aussi l'évolution des projets d'implantation de nouvelles écoles.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SCA soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent son travail.

Déneigement :
Dans un contexte d'adaptabilité des arrondissements face aux variabilités des conditions météorologiques, trois chargements locaux et cinq décrets de la part du SCA ont été déclarés. L'hiver a été plutôt commun avec ses 162 cm de neige tombés, comparativement aux 137 cm de l'année précédente. L'hiver a tout de même débuté hâtivement avec un premier chargement décrété le 6 décembre. Février a été le mois le plus actif et éprouvant pour les opérations avec trois chargements, dont le dernier a été déclenché trois jours seulement après la fin du deuxième chargement.

Gestion des sols d'excavation :
Après plus d'un an d'exploitation dans le projet du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), qui vise à assurer une gestion standard et conforme des matières issues des travaux d'excavation et à mettre sur pied un modèle d'affaires alliant efficacité et efficience entre trois arrondissements, deux nouveaux arrondissements se sont ajoutés au projet, et une optimisation des opérations a été réalisée. Ce projet de revalorisation des matières pave la voie au développement des notions d'économie circulaire.

Escouade mobilité :
L'Escouade mobilité intervient pour améliorer la mobilité et la sécurité des déplacements des citoyennes et citoyens dans tous les arrondissements.
- Réalisation de près de 20 000 interventions visant les déplacements actifs, collectifs et véhiculaires;
- Élargissement des couvertures en fin de semaine pour assurer des opérations 7 jours sur 7 et à vélo en période estivale;
- Ajustement de la planification opérationnelle visant à cibler des thématiques particulières (ex. : sécurité aux abords des écoles et opérations de camionnage).

Propreté :
Parce que la propreté des quartiers a un impact sur les milieux de vie et l'environnement, les brigades de propreté sont présentes dans tous les arrondissements.

- Nettoyage des rues très achalandées et embauche favorisant les personnes éloignées du marché de l'emploi;
- Déploiement de 1 000 cendriers publics, ce qui a permis de collecter et d'envoyer au recyclage des centaines de milliers de mégots;
- Fin de l'installation des modules d'affichage libre;
- Grâce au volet 2 du programme de réalisation des murales, soutien de plus de 15 projets dans 12 arrondissements.

Gestion animalière :
Les efforts déployés assurent la sécurité du public et favorisent une cohabitation.

- Encadrement des animaux domestiques harmonisé à la réglementation provinciale;
- Réalisation de milliers d'interventions de sensibilisation, d'éducation ou de promotion du respect de la réglementation en vigueur;
- Traitement de plus de 400 incidents concernant des morsures ou des chiens au comportement agressif;
- Poursuite des travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.

Pilotage de systèmes technologiques :
Le SCA contribue à l'amélioration des opérations quotidiennes des arrondissements, promeut les besoins fonctionnels de ces derniers afin d'améliorer les solutions informatiques utilisées et soutient les utilisatrices et les utilisateurs.

- Participation à la mise en œuvre des projets technologiques en arrondissement (ex. : GoGéo, Permis GT, AGIR – volet Permis, GDT Mobile, etc.);
- Contribution à l'application Ludik/Loisirs Montréal afin de bonifier les services offerts aux citoyennes et citoyens en matière de loisirs.

Nos actions prioritaires en 2023

Déneigement :

- Poursuivre les investissements permettant de consolider les actifs des lieux d'élimination de la neige et préserver leur capacité d'élimination, malgré la fermeture de plusieurs sites impactés par de grands projets;
- Étudier différents scénarios et technologies afin d'augmenter la capacité de la Ville à disposer de la neige dans un contexte de réduction de l'empreinte écologique;
- Poursuivre les projets technologiques permettant d'améliorer le suivi des opérations de déneigement (géolocalisation des équipements) et le développement futur d'un nouveau système intelligent de transport de la neige.

Gestion des sols d'excavation :

- Optimiser les opérations du site du PEPSC qui accueille les sols d'excavation de cinq arrondissements en plus de pousser la revalorisation (réutilisation des sols dans les travaux);
- Édifier un site permanent de traitement des sols d'excavation à la Carrière Francon permettant l'analyse et le développement de futurs sites satellites.

Escouade mobilité :

- Bonifier la portée des interventions de l'Escouade mobilité, notamment quant à la sécurité aux abords des écoles et au respect des corridors piétons autour des chantiers, et optimiser la couverture de l'Escouade sur les parcours interarrondissements;
- Mettre en place le nouveau modèle de signalement des entraves de courte durée des réseaux techniques urbains en coordination avec les intervenantes et intervenants de l'Assistance à la gestion des interventions dans la rue (AGIR).

Propreté :

- Développer et proposer un programme de soutien de l'enlèvement des graffitis;
- Bonifier le programme des brigades de propreté (ex. : optimisation des parcours, sensibilisation, équipements, etc.) et améliorer la couverture territoriale du réseau des cendriers urbains.

Gestion animalière :

- Poursuivre le travail de sensibilisation en gestion animalière, veiller au respect de la réglementation et soutenir les arrondissements notamment pour accroître le nombre de permis délivrés afin qu'il représente mieux la population canine et féline sur le territoire montréalais;
- Poursuivre les travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.

Pilotage de systèmes technologiques :

- Poursuivre le déploiement ou l'amélioration de l'offre de services en ligne;
- Mettre en place les solutions pour Ludik/Loisirs Montréal;
- Poursuivre le développement des solutions technologiques destinées au suivi des véhicules dans le cadre des opérations en arrondissement.

Formation :

- Consulter les différentes clientèles en arrondissement afin de bonifier l'offre de formation proposée par le SCA, relativement à ses champs d'expertise.

Expérience citoyenne et des communications

Budget de fonctionnement 2023 : 32,9 M$, soit une hausse de 3,3 M$
PDI 2023-2032 : 510 M$
Effectif : 264,6 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attrayante et accueillante.

Champs d'action :
- Communications
- Expérience citoyenne
- Centre de services 311

Notre impact et nos réalisations en 2022
Pour informer la population sur les programmes et services de la Ville, le SECC s'est doté d'une planification annuelle qui prend appui sur les orientations de Montréal 2030. Afin de maximiser l'impact des communications sur plus de 450 sujets touchant la population, une gestion de contenu a été renforcée, peu importe la plateforme de communication utilisée. Aussi, pour contribuer à soutenir la vitalité commerciale et culturelle ou stimuler le changement des habitudes pour une relance verte et inclusive, des campagnes telles que Vivez votre été en ville ou Zéro Déchet ont été menées, tout comme des promotions ciblées des services et des programmes aux entreprises, avec la mise en valeur de la ligne Affaires. De plus, le SECC apporte toute son expertise pour faire rayonner Montréal comme leader en vue de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité et du Sommet des villes.

Forte de la première édition du budget participatif, l'organisation a érigé celui-ci en programme, qui sera doté d'une enveloppe annuelle de 60 M$ d'ici 2026. La planification et la réalisation des projets de la première édition, bonifiée de 15 M$, ce qui a permis de réaliser 5 projets supplémentaires, se poursuivent bon train : des 12 projets lauréats, plusieurs se sont concrétisés, comme les mini-forêts (Outremont, Rosemont–La Petite-Patrie et Verdun), les jardins verticaux (Ville-Marie) ou le corridor écologique (Sud-Ouest). Le SECC orchestre la deuxième édition, dotée d'une enveloppe de 30 M$, consacrée aux thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité. D'importants efforts de communication et de mobilisation sont déployés pour favoriser la participation citoyenne à la collecte d'idées, notamment auprès des jeunes et des populations des quartiers plus vulnérables. Les stratégies mises en œuvre ont été élaborées en collaboration avec les équipes de l'appel de projets Par et Pour les jeunes du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

En vue d'offrir une expérience simplifiée et accessible à la population, le Centre de services 311 fait dorénavant la gestion des appels et des courriels pour 13 arrondissements, à la suite du rapatriement de 2 arrondissements supplémentaires. Sa performance s'est maintenue au-delà des objectifs pour une deuxième année consécutive : au 30 juin 2022, le taux d'appels traités en moins de 100 secondes était de 82 % (la cible se situe à 80 %). Le délai de réponse aux appels était de 52 secondes (la cible se situe à 100 secondes) tandis que le délai de réponse aux courriels était de 1,6 jour (la cible est de 2 jours). Afin d'assurer une prestation de qualité ainsi que la satisfaction à l'égard du traitement des requêtes citoyennes, des sondages ont été réalisés, toujours dans le souci d'améliorer l'expérience globale.

Afin de rendre l'organisation municipale plus proche encore de la population, le SECC a animé des communautés sur Facebook dans le cadre de travaux (à Griffintown et pour le nouveau pont Jacques-Bizard) et a innové en utilisant TikTok pour effectuer du recrutement. Dans l'optique d'informer la

population sur les chantiers qui perturbent temporairement le quotidien, le nombre de séances d'information a été doublé, des citoyennes et citoyens ont été consultés en vue d'améliorer les outils et des visites exclusives pour la population riveraine ont été mises sur pied.

La Division des relations de presse a accueilli une nouveauté d'importance : la constitution de la Section rédaction et mesures d'urgence, responsable des communications du Service de sécurité incendie et du Centre de sécurité civile. Aussi, le SECC a diffusé, sept jours sur sept, les décisions et les réalisations de l'Administration dans la sphère publique. Le service a traité plus de 1 500 demandes de médias, a rédigé des centaines d'outils en communication, dont des allocutions, des messages et des communiqués de presse, et a organisé une centaine d'événements de presse.

Afin d'offrir à la population une expérience de qualité sur Montréal.ca en proposant un contenu simplifié, utile et accessible, le SECC a notamment procédé à la mise à jour et à la fusion des contenus sur les vignettes de stationnement. De plus, l'ajout d'un calendrier complet, qui regroupe 5 calendriers thématiques et présente les activités des 19 arrondissements, permet à chaque personne d'accéder à l'information selon ses champs d'intérêt. Enfin, puisque la migration des sites de l'ancien portail est achevée, la population a dorénavant accès à toute l'offre de services à un seul endroit. Avec plus de 10 millions de visites en 2022, 24 millions de pages vues et plus de 5 millions d'internautes uniques, Montréal.ca affiche une croissance de 17 % par rapport à la même période en 2021.

Nos actions prioritaires en 2023

- Prioriser les campagnes d'information sur les programmes et services qui sont en lien avec les orientations du plan stratégique Montréal 2030;
- Assurer avec efficience le déploiement du programme du budget participatif, dans un cycle continu;
- Maintenir les efforts de communication engagés pour soutenir la relance économique et accroître ceux favorisant le rayonnement des opportunités d'emplois, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, afin d'assurer le maintien de services essentiels aux citoyennes et citoyens;
- Consolider les acquis en vue d'améliorer l'expérience citoyenne et laisser une empreinte positive à chaque interaction avec la Ville (mise en place d'un processus de gestion des insatisfactions et déploiement de la charte de services à la population);
- Bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en poursuivant le regroupement des appels et des courriels des derniers arrondissements volontaires;
- Poursuivre les actions afin que les citoyennes et citoyens disposent de contenus de qualité accessibles et pertinents répondant à leurs besoins grâce, notamment, à une gouvernance forte;
- Améliorer les services numériques et fonctionnalités sur Montréal.ca ainsi que l'évolution de la plateforme;
- Assurer le déploiement du nouveau Programme Bienvenue Bébé.

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Budget de fonctionnement 2023 : 43,4 M$, soit une hausse de 1,2 M$
PDI 2023-2032 : 2 253,3M$
Effectif : 348,9 années-personnes

Notre mission
Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, de réhabiliter et de mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le service contribue également à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive ainsi que le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs, et il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale ou internationale.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le SGPMRS place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Il rend Montréal plus résiliente et en fait une référence en matière d'écologie urbaine et d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Champs d'action :
- Réseau des grands parcs
- Mont-Royal
- Places publiques
- Forêt urbaine, milieux naturels et pépinière municipale
- Berges et parcs riverains
- Accès à la nature et au plein air
- Réseau des corridors verts
- Réseau des installations sportives et récréatives
- Élite sportive et événements internationaux

Cette année marquait l'an 1 du Plan nature et sports. Mettant en action les priorités organisationnelles de Montréal 2030 (notamment l'accélération de la transition écologique), ce plan présente la vision et les priorités d'intervention du service en réponse aux enjeux environnementaux, ainsi qu'aux besoins de la population en matière de parcs, d'espaces verts, de protection des milieux naturels et de modes de vie actifs.

Pour soutenir la création de parcs, une nouvelle équipe est entrée en fonction afin de démarrer l'aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise et du Grand parc de l'Ouest (GPO), pour lequel des stratégies de mise en œuvre et de concertation des parties prenantes ont été achevées. À Lachine, la création du nouveau parc riverain a débuté avec des travaux de génie civil et la planification du démantèlement de l'ancienne marina. Plusieurs chantiers se sont achevés, ce qui a amélioré significativement l'offre de services dans les espaces verts de la ville. Notons l'ouverture du Théâtre de Verdure au parc La Fontaine, du square Viger, du pôle d'accueil de l'Insectarium au parc Maisonneuve, de la passerelle dans le secteur du Bois-de-L'Île-Bizard du GPO, d'une nouvelle entrée au parc Frédéric-Back et d'une nouvelle exposition au pavillon des Marais de la Pointe-aux-Prairies.

Concernant la protection des milieux naturels, l'année fut marquée par l'octroi du statut projeté du Paysage humanisé de L'Île-Bizard, qui assurera la protection de près de 2 % de territoire additionnel. Le SGPMRS continue de lutter contre les espèces exotiques envahissantes et de protéger la biodiversité locale. Du côté de la forêt urbaine, Montréal a atteint un indice de canopée de 24,3 %, et l'accompagnement de tous les arrondissements dans la production de leurs plans arboricoles est terminé. Le chantier de réhabilitation des berges a débuté avec le dépôt de l'inventaire de l'état des berges du réseau des grands parcs, ainsi que l'avis de projet pour l'étude des impacts sur l'environnement (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques). Aussi, dans le cadre de l'adoption

prochaine du Plan régional des milieux humides et hydriques, les milieux humides et hydriques de Montréal ont été cartographiés.

Sur le Mont-Royal, près de 10 km de sentiers informels ont été fermés et renaturalisés afin de diminuer les impacts des usages sur les milieux sensibles du parc. Le réseau d'accès à la montagne a été consolidé par l'ouverture de l'entrée Trafalgar, et une étude sur la mutualisation des stationnements des établissements aux abords du parc est en cours. Un travail de concordance a également été réalisé avec l'Université de Montréal afin que son plan directeur s'inscrive dans les orientations patrimoniales du Mont-Royal.

Du côté des sports, l'année fut marquée par l'ouverture du complexe aquatique de Rosemont et de l'aréna Raymond-Bourque, ainsi que par le retour des événements sportifs d'envergure. Au chapitre du sport régional, une nouvelle structure de concertation municipale a été mise en place et une consultation visant l'élaboration d'une politique de reconnaissance en sport régional avec les arrondissements a été menée. Afin de mieux répondre aux besoins des arrondissements, les enveloppes budgétaires consacrées aux installations sportives ont été rééquilibrées pour mieux soutenir les projets de mise aux normes des équipements aquatiques locaux. Le Plan directeur des installations sportives intérieures, en cours de rédaction, permettra une planification éclairée des améliorations requises. Par ailleurs, les principes de l'approche différenciée selon les sexes (ADS+) ont été intégrés dans les projets et programmes sportifs, et le prêt gratuit de fauteuils tout-terrain adaptés a été offert dans certains parcs pour permettre des expériences inclusives.

Localement, le service soutient actuellement près de 76 projets dans les 19 arrondissements afin d'améliorer les parcs et les installations sportives extérieures. À ces initiatives s'ajoutent des chantiers d'infrastructures sportives en cours (arénas et complexes sportifs ou aquatiques) qui consolideront le réseau et serviront la population sur l'ensemble du territoire.

Nos actions prioritaires en 2023

En 2023, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports planifie des investissements de 170,2 M$ pour poursuivre la mise en œuvre du Plan nature et sports et poser des gestes concrets pour la transition écologique de Montréal et l'adoption par la population d'un mode de vie sain et actif.

<u>Montréal verte – enraciner la nature dans la métropole :</u>

- Protéger 10 % des milieux naturels, renforcer la forêt urbaine et planter 500 000 arbres d'ici 2030;
- Développer de nouveaux parcs : le GPO, le parc-nature de l'écoterritoire de la falaise, le nouveau parc riverain de Lachine, le pôle nature de l'Est et le parc-nature des Sources;
- Poursuivre les aménagements du parc Frédéric-Back;
- Relier les grands parcs et les milieux de vie par un réseau de corridors verts;
- Revitaliser les parcs du réseau et offrir des expériences de qualité.

<u>Montréal bleue – affirmer le caractère insulaire de Montréal :</u>

- Réhabiliter 10 km de berges situées dans les grands parcs et soutenir les interventions des arrondissements;
- Restaurer et préserver les milieux humides et hydriques;
- Transformer et aménager des parcs riverains, dont le parc de Dieppe.

Montréal des sommets – innover dans la conservation du Mont-Royal :

- Protéger et mettre en valeur les composantes identitaires du Mont-Royal;
- Transformer la mobilité sur la montagne pour rendre ses accès sécuritaires et conviviaux;
- Renouveler l'expérience de visite de ce site emblématique.

Montréal active – bouger plus au quotidien dans la métropole :

- Soutenir les 19 arrondissements et améliorer les installations sportives et récréatives locales;
- Offrir des infrastructures sportives durables et de qualité;
- Développer le réseau d'infrastructures sportives intérieures;
- Soutenir le sport régional;
- Encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

Matériel roulant et des ateliers

Budget de fonctionnement 2023 : 134,4 M$, soit une hausse de 21,5 M$
PDI 2023-2032 : 568,7 M$
Effectif : 511 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion du parc de véhicules et d'équipements des arrondissements et des services, incluant le Service de sécurité incendie de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (acquisition, entretien et mise au rancart)
- Ateliers de mécanique
- Webdiffusion et sonorisation à l'hôtel de ville et aux conseils d'arrondissement
- Gestion du carburant

Notre mission
Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) s'assure de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules et de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des arrondissements et des unités, le tout de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

Notre impact et nos réalisations en 2022
- Dépôt d'un Plan de transformation sur cinq ans (2023-2027), qui se compose de trois chantiers majeurs et interdépendants : mutualisation, acquisition et entretien. Déploiement du Plan pour les projets suivants :
    - Évaluation des besoins opérationnels,
    - Mise en commun et rééquilibrage des véhicules,
    - Création et animation d'une table de concertation avec les arrondissements pour créer un lieu d'échanges et de collaboration sur la nouvelle vision de mise en commun des actifs;
- Contribution du SMRA à la réalisation du plan stratégique Montréal 2030 et du Plan climat 2020-2030 par les initiatives suivantes :
    - Mise en commun du parc de véhicules et d'équipements municipaux,
    - Optimisation de l'utilisation des véhicules,
    - Reconditionnement des actifs,
    - Analyse des demandes de véhicules,
    - Remplacement à même le parc existant (déplacement de véhicules sous-utilisés à la place d'une acquisition);
- Réduction des risques opérationnels et réalisation d'économies d'échelle avec le rééquilibrage des équipements dans les arrondissements et les prêts à court terme de véhicules entre ateliers;
- Amélioration du service aux citoyennes et citoyens par une répartition équitable des véhicules selon les besoins des arrondissements et selon les activités (ex. : arrosage, tonte de gazon, déblaiement des trottoirs, etc.);
- Mise à jour des appels d'offres pour tenir compte des nouvelles réalités du marché (pénurie de pièces et de véhicules, retards imprévus, etc.);
- Facilitation de la mise en œuvre de la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 : remplacement de 120 véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides en 2022 (dans le cadre des programmes de remplacement de véhicules désuets), pour un total de 171 véhicules écoresponsables;
- Mise en place du plan de relève des cadres;
- Projet d'amélioration de la planification de l'entretien des véhicules hors saison.

Nos actions prioritaires en 2023

- Déployer le Plan de transformation pour toutes les initiatives prévues en 2023 dans les chantiers de mutualisation, d'entretien et de stratégie d'acquisition;
- Poursuivre la table de concertation avec les arrondissements pour assurer le rééquilibrage semestriel des véhicules et la mise en place de la nouvelle stratégie d'acquisition basée sur les besoins opérationnels;
- Remettre à neuf 10 véhicules stratégiques avec l'atelier spécialisé en transformation de métal (soudure, mécanique, carrosserie, etc.) pour prolonger la durée de vie utile des véhicules et contrer les défis en approvisionnement;
- Poursuivre la lutte à la désuétude avec les trois programmes de remplacement de véhicules (Ville, Service de police de la Ville de Montréal et Service de sécurité incendie de Montréal), ce qui représente 41,5 M$ du PDI en 2023;
- Viser l'acquisition de 175 véhicules électriques et hybrides;
- Commencer à déployer le système de gestion des actifs Maximo en réalisant les étapes préparatoires à l'implantation.

Technologies de l'information

Budget de fonctionnement 2023 : 115,6 M$, soit une hausse de 9,9 M$
PDI 2023-2032 : 915,2 M$
Effectif : 782,4 années-personnes

Champs d'action :
- Planification et évolution des technologies
- Veille et déploiement des technologies à la Ville
- Optimisation des services numériques de première ligne
- Optimisation des opérations d'arrière-guichet des arrondissements et des services
- Maintien de l'intégrité des systèmes informatiques de la Ville et de la cybersécurité
- Développement et entretien des systèmes informatiques
- Mise en œuvre et gestion des infrastructures des technologies de l'information

Notre mission
La mission du Service des technologies de l'information (STI) est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville afin d'appuyer les projets de transformation et d'améliorer les services à la population.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Les technologies de l'information (TI) sont un vecteur stratégique pour l'amélioration du service aux citoyennes et citoyens. Elles sont directement liées aux opérations quotidiennes de nombreux services offerts par la Ville. Ainsi, au moyen du numérique, les contributions indirectes du STI aux priorités du plan stratégique Montréal 2030 sont nombreuses. Le STI joue un rôle moteur pour la modernisation technologique. Il participe activement à l'alignement stratégique de la Ville dans une vision d'amélioration constante des services, en les rendant plus accessibles à la population. Il veille également à maintenir à jour l'ensemble des systèmes informatiques. Voici quelques exemples :

- Adaptation des processus et de la structure organisationnelle au mode de travail hybride, pour maintenir la mobilisation et le niveau de performance des équipes en TI;
- Mise à niveau de plusieurs infrastructures de TI et de télécommunications pour optimiser les opérations des services de la Ville (ex. : plans de relève, usines de l'eau, réseau principal, centre de données, stockage, pare-feux, etc.) et augmenter leur résilience;
- Modernisation des solutions de communication et des systèmes pour soutenir le déploiement des services aux citoyennes et citoyens (ex. : service du 311, MTLWiFi, etc.);
- Mise en production du volet Planification et du volet Gestion des interventions sur rue de la plateforme Assistance à la gestion des interventions dans la rue;
- Déploiement du système de gestion des actifs municipaux dans certains arrondissements;
- Bonification de l'offre de services numériques par des services en ligne offerts à la population et aux organisations, notamment pour les permis d'occupation temporaire du domaine public, et par la création d'un nouveau service numérique au bureau des réclamations et d'un formulaire en ligne de révision de l'évaluation foncière;
- Rehaussement de l'expérience client à Espace pour la vie à l'aide d'une application mobile et de bornes interactives, pour l'ouverture de l'Insectarium en avril 2022;
- Amélioration et harmonisation de la gestion des projets de la Ville par le déploiement progressif de la solution organisationnelle de gestion de projet;
- Développement d'une nouvelle version de la solution de gestion des factures, utilisée par plus d'un millier de personnes à la Ville, permettant l'accélération du paiement des factures des fournisseurs de la Ville;
- Finalisation du système de suivi véhiculaire en temps réel pour le déneigement des trottoirs et sélection d'une solution de collecte des matières résiduelles;

- Modernisation du parc informatique par la mise à niveau de plus de 2 000 postes de travail et le remplacement de plus de 3 000 postes de travail en désuétude, et déploiement d'une solution de gestion permettant la prise de contrôle à distance des postes de travail afin d'augmenter le niveau de service et afin de faciliter le mode de travail hybride;
- Mise en place d'un pilote de l'application de gestion électronique de documents pour 13 services et arrondissements;
- Modification du système d'horaire des pompières et pompiers pour permettre une flexibilité d'assignation entre les casernes en fonction du schéma de couverture;
- Déploiement d'une application mobile pour l'équipe de prévention des incendies permettant de diminuer le papier et d'augmenter le nombre d'inspections;
- Soutien logistique et technologique d'importance lié aux opérations policières, entre autres pour la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP 15);
- Finalisation de l'expérimentation technologique des caméras portatives de la police sur les téléphones intelligents en arrimage avec le ministère de la Sécurité publique, et démarrage du projet de 911 de prochaine génération.

Nos actions prioritaires en 2023

- Augmenter la maintenance des actifs (c'est-à-dire les solutions en TI) pour rehausser la sécurité du point de vue de la disponibilité, de l'intégrité et de la confidentialité;
- Déployer des plateformes et des fondations technologiques permettant de soutenir la performance des unités d'affaires par des développements rapides et sécuritaires;
- Déployer, auprès de la population (Cour municipale, Espace pour la vie, service 311, etc.) et des membres du personnel (centre de services des ressources humaines, centre de gestion de la mobilité urbaine, équipe des solutions de téléphonie, etc.), les nouveaux outils de communication numériques permettant d'introduire ou d'améliorer plus de cinq regroupements de fonctionnalités;
- Poursuivre les travaux d'innovation technologique favorisant l'utilisation des plateformes-services et des infrastructures-services (de l'infonuagique) ainsi que de l'intelligence artificielle afin de bonifier le service à la population;
- Déployer la nouvelle suite bureautique commune pour la Ville et le Service de police de la Ville de Montréal;
- Poursuivre la transformation numérique de la Ville par une offre de services bonifiée pour l'habitation, la gestion des matières résiduelles, les permis et la gestion des actifs;
- Déployer les outils pour aider au dépistage, à l'inspection et au remplacement des entrées de service en plomb;
- Remplacer progressivement les systèmes administratifs critiques à la Ville (pour les ressources humaines, le secteur financier, la taxation et l'évaluation foncière);
- Augmenter l'autonomie du personnel de la Ville par le déploiement d'un catalogue des logiciels les plus utilisés, offert en libre-service;
- Poursuivre le déploiement progressif de la solution organisationnelle pour la gestion de documents au sein des services et des arrondissements de la Ville;
- Moderniser les postes de travail mobiles de la police et permettre le développement d'applications modernes et sécuritaires;
- Mettre en place le système d'alerte en caserne du Service de sécurité incendie de Montréal pour permettre une diminution du temps de réponse;
- Déployer une nouvelle billetterie et un site Web pour le nouveau Centre des mémoires montréalaises – MEM.

4.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 12 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	64 098,6	65 700,2	69 465,3	72 935,0	80 855,8	80 855,8	93 124,1
Eau	228 531,1	256 690,9	266 912,1	289 194,1	301 561,0	291 306,4	330 249,6
Gestion et planification des immeubles	129 578,9	108 855,3	101 896,9	113 779,5	129 503,1	125 807,0	129 778,3
Infrastructures du réseau routier	38 573,6	37 048,9	37 526,1	71 869,1	29 447,6	33 439,1	40 022,5
Urbanisme et mobilité	49 193,4	83 155,5	57 694,4	55 314,8	75 854,3	65 095,6	73 928,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**509 975,6**	**551 450,8**	**533 494,8**	**603 092,5**	**617 221,8**	**596 503,9**	**667 103,4**

Tableau 13 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Urbanisme, mobilité et infrastructures								
Commission des services électriques	128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Eau	763 380,0	604 292,0	520 099,0	482 002,0	452 824,0	2 822 597,0	2 506 479,0	5 329 076,0
Gestion et planification des immeubles	151 456,0	158 331,0	165 135,0	126 443,0	108 633,0	709 998,0	694 449,0	1 404 447,0
Infrastructures du réseau routier	136 450,0	161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	802 402,0	736 571,0	1 538 973,0
Urbanisme et mobilité	418 306,0	445 476,0	500 657,0	497 522,0	495 035,0	2 356 996,0	2 780 177,0	5 137 173,0
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	1 598 275,0	1 493 972,0	1 491 008,0	1 375 990,0	1 319 963,0	**7 279 208,0**	7 036 465,0	**14 315 673,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à l'urbanisme, à la mobilité et aux infrastructures voit au développement cohérent du territoire ainsi qu'à la planification et à la réalisation des projets de maintien des actifs municipaux, de réaménagement des espaces publics et de développement des secteurs névralgiques. Elle assure également l'exécution de travaux majeurs en infrastructures municipales en plus d'offrir et de développer divers services pour la population. Considérant cette mission, elle participe activement au succès de la transition écologique de Montréal en rendant la métropole plus verte, inclusive et résiliente face aux conséquences des changements climatiques, en conformité avec le plan stratégique Montréal 2030. Cette DGA se compose du Service de l'urbanisme et de la mobilité, du Service de la gestion et planification des immeubles, du Service de l'eau et du Service des infrastructures du réseau routier.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Au cours de la dernière année, la Direction générale adjointe à la mobilité et à l'attractivité est devenue la Direction générale adjointe à l'urbanisme, à la mobilité et aux infrastructures. Inclure le volet de la gestion et du développement des immeubles de la Ville permet d'encore mieux arrimer nos interventions et nos investissements municipaux sur le territoire montréalais, conformément à la vision du plan stratégique Montréal 2030. Le Service de la gestion et planification des immeubles, anciennement nommé Service de la gestion et planification immobilière, a ainsi rejoint les rangs de la DGA en 2022.

En prévision de l'adoption, en 2024, du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, le **Service de l'urbanisme et de la mobilité** s'est assuré de définir et d'inclure tous les besoins locaux en réalisant, notamment, une tournée des arrondissements et une consultation publique, intitulée Réflexion 2050. Le SUM a aussi assuré l'arrimage du PUM 2050 à la Stratégie centre-ville. Au cours de la dernière année, le Cadre d'intervention en reconnaissance du patrimoine a été adopté, lui aussi en cohérence avec la Stratégie centre-ville. La sécurisation des déplacements a continué d'être au cœur des priorités. Plusieurs actions du plan d'action Vision Zéro ont été déployées, dont le développement d'une norme portant sur

le niveau de sécurité des véhicules lourds, le financement de 19 projets de sécurisation aux abords des écoles et la réalisation de 250 interventions aux feux de circulation.

De son côté, le **Service de la gestion et de la planification des immeubles** a notamment réalisé, à titre de requérant, la livraison du nouveau Théâtre de Verdure, la rénovation du chalet du Mont-Royal, l'aménagement intérieur du Centre des mémoires montréalaises – MEM, le réaménagement de la cour de voirie Dickson, la rénovation du bâtiment principal de la cour de voirie du Sud-Ouest, la déconstruction de la station Craig et le nouveau poste de quartier du Service de police de la Ville de Montréal à Pointe-Claire. Il a aussi poursuivi les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et du complexe sportif Claude-Robillard. À titre d'exécutant, le service a livré le nouveau complexe aquatique de Rosemont, le nouvel Insectarium, la bibliothèque Maisonneuve et l'aréna Raymond-Bourque, en plus de poursuivre la construction du centre de traitement des matières organiques (CTMO) de l'arrondissement Saint-Laurent et du centre de biométhanisation à Montréal-Est.

Le **Service de l'eau** a poursuivi ses efforts en vue de maintenir l'état des actifs et de rattraper le déficit de maintien des actifs. Des investissements de plus de 493 M$ sont prévus en 2022. La mise en œuvre du Plan d'action de remplacement des entrées de service en plomb, visant à donner accès à une eau potable de qualité à toute la population montréalaise, s'est poursuivie. L'objectif annuel de 5 000 remplacements sera atteint au 31 décembre 2022. En parallèle, le Service de l'eau a continué d'améliorer sa gestion des eaux de pluie et la limitation des surverses d'eau polluée au fleuve, contribuant ainsi aux priorités de la Ville en matière de transition écologique. Faisant figure d'un autre projet porteur en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, la construction de l'usine de désinfection des eaux usées a aussi débuté. À compter de 2025, près de 100 % des virus et des bactéries, ainsi qu'entre 75 % et 90 % des contaminants émergents, seront éliminés des eaux usées avant qu'elles soient rejetées dans le fleuve Saint-Laurent.

Le **Service des infrastructures du réseau routier** aura réalisé, d'ici la fin de l'année 2022, des travaux d'une valeur de quelque 550 M$, répartis comme suit : réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout (94 M$); remplacement d'entrées de service en plomb (48 M$); travaux de réfection du réseau routier et des structures (77 M$); réalisation de projets intégrés et de projets d'envergure (Henri-Bourassa, Laurentien-Lachapelle, Sainte-Catherine Est, Durocher, Pierre-De Coubertin, etc.) ainsi que de grands projets (Sainte-Catherine, intersection Remembrance/Côte-des-Neiges, nouveau pont Jacques-Bizard, place des Montréalaises, Griffintown, des Pins, etc.) (301 M$). À ces projets s'ajoute notamment celui du service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX, pour lequel le SIRR est responsable de l'exécution des travaux et pour lequel les investissements de la Ville en 2022 se chiffrent à 29 M$.

Nos actions prioritaires en 2023

Le **Service de l'urbanisme et de la mobilité** rédigera le PUM 2050 dans le cadre d'une vaste démarche citoyenne lancée par l'Office de consultation publique de Montréal et amorcera les plans d'action attenants. Se poursuivra la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et des écoquartiers Louvain Est, Lachine-Est et Namur-Hippodrome ainsi que de la planification concertée du secteur Bridge-Bonaventure.

En collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité, le **Service de la gestion et de la planification des immeubles** élaborera une démarche participative et des outils visant la préservation et la requalification des bâtiments et immeubles patrimoniaux municipaux. Il poursuivra la réalisation de plusieurs projets d'envergure, dont : la restauration patrimoniale et la mise aux normes de l'hôtel de ville; la rénovation de la caserne 26, de l'aréna du centre sportif Dollard-St-Laurent, du complexe sportif

Claude-Robillard et de la bibliothèque L'Octogone; la construction des centrales 911 de prochaine génération ainsi que des CTMO de Saint-Laurent et de Montréal-Est; et les travaux d'aménagement de la bibliothèque du centre Sanaaq. Il poursuivra également le déploiement des projets visant la décarbonation des immeubles.

Le **Service de l'eau** soumettra la nouvelle planification décennale de l'ensemble des interventions relatives à l'eau, en cohérence avec le plan stratégique Montréal 2030 et les attentes de la population. Il poursuivra le renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts en investissant près de 262 M$. Des investissements de plus de 134 M$ permettront aussi d'optimiser et de mettre aux normes les usines de traitement d'eau potable, les réservoirs et la station. La mise en œuvre du plan d'action sur le plomb se poursuivra; le remplacement de tous les branchements d'eau en plomb (environ 51 000) est prévu d'ici 2032.

Le **Service des infrastructures du réseau routier** sera impliqué dans la réalisation d'un nombre important de projets d'envergure, notamment la poursuite de grands projets tels que le SRB Pie-IX, la place des Montréalaises et la construction du nouveau pont Jacques-Bizard. Le coût des travaux que réalisera le SIRR en 2023 se situe autour de 596 M$. Dans le cadre de ces travaux, des actions spécifiques seront posées, notamment : la poursuite du déploiement des engagements de la Charte montréalaise des chantiers, et la mesure des bénéfices associés; et la bonification des processus de gestion en vue de réduire les impacts des travaux sur la population et de renforcer la concertation avec les parties prenantes.

Commission des services électriques

Budget de fonctionnement 2023 : 93,1 M$, soit une hausse de 12,3 M$
Budget de PDI 2023-2032 : 906 M$
Effectif : 185,8 années-personnes

Champs d'action :

- Conception et construction de structures souterraines
- Entretien et gestion des réseaux de conduits souterrains
- Raccordement des bâtiments aux réseaux souterrains
- Gestion des ententes avec les entreprises de réseaux câblés
- Gestion et coordination des travaux d'enfouissement de câbles aériens
- Autofinancement du service par la facturation de redevances à ses clients

Notre mission

Mandataire de la Ville, la Commission des services électriques de Montréal s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés aériens sur tout le territoire de la ville. Elle gère et coordonne les interventions sur tout le réseau de conduits souterrains de la ville.

Notre impact et nos réalisations en 2022

La Commission a développé le plus grand réseau de conduits souterrains au Canada, ce qui représente aujourd'hui 26,3 millions de mètres de conduits de distribution électrique et de télécommunication réservés ou disponibles pour quelque 90 entreprises et services municipaux. La Commission gère et coordonne les efforts de l'ensemble des intervenantes et intervenants pour offrir une infrastructure fiable, sécuritaire et durable. Les réseaux enfouis sont moins vulnérables aux conditions météorologiques extrêmes que les réseaux de fils aériens. Ils engendrent des frais d'exploitation et d'entretien bien moindres pour l'Administration municipale et les entreprises utilisant le réseau, de sorte que la population bénéficie d'économies importantes. De plus, l'absence de fils aériens et de poteaux sur rue permet de valoriser les composantes architecturales de plusieurs immeubles et bâtiments montréalais, et rend la ville plus attrayante, plus résiliente et plus sécuritaire. La Commission utilise des techniques d'excavation douce afin de protéger le réseau radiculaire des arbres et de favoriser le maintien de la canopée.

Déjà 89 % des rues artérielles sont occupées et desservies par le réseau souterrain de la Commission, ce qui représente plus de 23 000 structures souterraines et 63 700 raccordements souterrains aux bâtiments. En moyenne, annuellement, la Commission effectue les réalisations suivantes :

- Inspection de plus de 2 500 puits d'accès pour réaliser l'analyse structurale;
- Ajout de 0,8 km de conduits câblés à son réseau en priorisant les nouveaux ensembles résidentiels;
- Retrait de fils et de poteaux sur 8,1 km de rues;
- Coordination de l'ensemble des interventions afin de maximiser l'efficience des travaux, de réaliser des économies importantes dans les budgets municipaux et de minimiser les inconvénients pour la population;
- Volume de travaux de 94,0 M$ pour le programme de construction et de modification de conduits souterrains, dont 27,7 M$ sont des travaux intégrés avec la Ville et la Société de transport de Montréal (STM).

Nos actions prioritaires en 2023

La Commission des services électriques de Montréal a la volonté d'accroître le réseau de conduits souterrains sur l'île de Montréal, d'augmenter l'entretien de ses structures et de continuer à enfouir les câbles aériens. Pour ce faire, elle envisage d'effectuer les actions suivantes :

- Réaliser un carnet de commandes de projets de 122,5 M$ pour le programme de construction et de modification de conduits souterrains;
- Poursuivre les négociations de l'entente de réalisation de projets intégrés, semblable à l'entente de collaboration avec la Ville et avec la STM;
- Enlever des poteaux sur 8,0 km de rues et coordonner les travaux d'enfouissement des fils sur 1,0 km dans de nouveaux ensembles résidentiels;
- Procéder à l'inspection structurale de 3 500 puits d'accès et de 1 250 puits d'accès pour occupation;
- Revenir au taux de redevance de 2021, soit à 3,933 $ du mètre, à la suite d'une réduction exceptionnelle de 7,5 % en 2022 en raison de la pandémie;
- Optimiser les processus relatifs à la gestion des travaux de construction;
- Développer une fonction de communication organisationnelle et élaborer un plan de communication.

Eau

Budget de fonctionnement 2023 : 330,2 M$, une hausse de 38,9 M$
PDI 2023-2032 : 5 329,1 M$
Effectif : 979,8 années-personnes

Champs d'action :

- Produire de l'eau potable de qualité pour 2 millions de personnes
- Assainir les eaux usées et les eaux pluviales rejetées au fleuve
- Entretenir plus de 9 000 km d'aqueduc et d'égouts, en partenariat avec les arrondissements, afin d'en garantir la fiabilité
- Faire fonctionner et entretenir le patrimoine de l'actif de l'eau, estimé à 33 G$
- Offrir un service de proximité 24 h/24, 7 j/7

Notre mission
Le Service de l'eau a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public. Le service se doit d'en assurer la qualité et la continuité dans le respect d'un cadre réglementaire très exigeant.

En 2022, le service disposait d'un budget de fonctionnement (excluant le financement et la dette) de 172,3 M$, dont la moitié a été consacrée à la masse salariale et l'autre moitié, destinée à exploiter les infrastructures et à les entretenir, à respecter la réglementation et à préparer les investissements futurs.

Le service a également poursuivi ses efforts en vue de maintenir l'état des actifs et de rattraper le déficit de maintien des actifs. Il prévoit investir plus de 493 M$ en 2022 dans les grandes catégories d'actifs suivantes :

- Usines de traitement d'eau potable et réservoirs (82M$);
- Station d'épuration des eaux usées et ouvrages de rétention (127M$);
- Conduites primaires d'aqueduc (70M$);
- Collecteurs d'égouts (12 M$);
- Conduites secondaires d'aqueduc et d'égouts (202M$).

Ces investissements majeurs témoignent de la volonté du service de ralentir la croissance du déficit de maintien des actifs et de respecter les exigences réglementaires en vigueur; toutefois, l'analyse des besoins d'investissements de 2021 pour le maintien d'actifs et le rattrapage démontre que, pour résorber le déficit de maintien de 2,8 G$ en 10 ans, 575 M$ sont nécessaires annuellement. Près du quart du budget de fonctionnement a servi à soutenir la réalisation de projets d'investissement, dont la planification des projets, l'auscultation des actifs, l'inspection des vannes et les services professionnels.

En 2022, le service a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action de remplacement des entrées de service en plomb visant à donner accès à une eau potable de qualité à toute la population montréalaise. L'objectif annuel de 5 000 remplacements sera atteint au 31 décembre 2022.

En parallèle, le service a continué d'améliorer sa gestion des eaux de pluie et de limiter les surverses d'eau polluée au fleuve, contribuant ainsi aux priorités de la Ville en matière de transition écologique. Dans cette lignée, il s'est doté d'un nouveau programme d'investissements pour favoriser les infrastructures vertes multifonctionnelles et la résilience aux changements climatiques. Ce programme de 49 M$ sur 10 ans permet au service de développer, sous la forme de soutien technique et financier, la réalisation d'infrastructures multifonctionnelles, incluant notamment :

- les espaces résilients (ex. : parcs, espaces sportifs, places publiques aménagées avec des espaces inondables, etc.);
- les infrastructures vertes drainantes sur rue;
- les ruisseaux secs et autres aménagements pour diriger ou recevoir les eaux de pluie dans les parcs et milieux naturels.

Le service s'est donné des orientations stratégiques ambitieuses en matière de réduction de son empreinte écologique. En 2022, la construction de l'usine de désinfection des eaux usées a débuté. La mise en service devrait se faire en 2025. Il s'agit d'un projet porteur pour la Ville de Montréal et pour le Québec en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité. À compter de 2025, près de 100 % des virus et des bactéries seront éliminés des eaux usées avant qu'elles soient rejetées dans le fleuve. Entre 75 % et 90 % des contaminants émergents le seront également.

Enfin, le service a continué de privilégier la réhabilitation et l'entretien des équipements et des infrastructures. Comparativement à la reconstruction, ces techniques ont des impacts environnementaux moindres et demandent des travaux d'ampleur et de durée moins importantes.

Nos actions prioritaires en 2023

- Soumettre la nouvelle planification décennale de l'ensemble des interventions relatives à l'eau en cohérence avec le plan stratégique Montréal 2030 et les attentes de la population;
- Poursuivre le renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts en investissant près de 262 M$, et optimiser et mettre aux normes les usines de traitement d'eau potable, les réservoirs et la station en y investissant plus de 121 M$;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action sur le plomb – le service prévoit remplacer tous les branchements d'eau en plomb d'ici 2032, soit environ 51 000;
- Dégager des gains d'optimisation pour mieux faire face aux hausses marquées des coûts des produits chimiques (augmentation prévue de 60 % entre 2022 et 2023) et exploiter les nouvelles infrastructures;
- Poursuivre les études d'avant-projet de remplacement des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées;
- Réaliser les études qui améliorent la connaissance de l'état des actifs et préparer les projets d'investissement des années à venir, particulièrement ceux qui sont liés au rattrapage du déficit d'entretien des actifs de l'eau.

Gestion et planification des immeubles

Budget de fonctionnement 2023 : 129,8 M$, soit une hausse de 4 M$
PDI 2023-2032 : 1 404,4 M$
Effectif: 675,2 années-personnes

Champs d'action :
- Rôle propriétaire : gestion des actifs immobiliers municipaux (bâtiments et terrains)
- Réalisation des projets immobiliers
- Transition écologique et énergie
- Entretien technique et sanitaire
- Gestion des espaces et des travaux d'aménagement
- Gardiennage et patrouille
- Centre de services (24 h/24, 7 j/7)
- Expertise technique et soutien professionnel
- Audit des immeubles

Notre mission
Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) vise à protéger et à développer les immeubles de la Ville de Montréal de façon durable.

Notre impact et nos réalisations en 2022
En tant que grand propriétaire, le SGPI assume la protection et l'entretien du parc immobilier de la Ville (compétence centrale), composé de plus de 600 bâtiments et de quelque 150 installations externes. Le SGPI assume également l'entretien de plus de 400 bâtiments et installations d'arrondissement. La valeur de remplacement du parc immobilier sous la responsabilité du SGPI est de l'ordre de 5,1 G$.

En matière de gestion immobilière, notons la planification du programme des cours de services, la planification du développement du site Louvain Est et du 50-150 Louvain Ouest, la réalisation du plan directeur du site des Carrières et la planification d'un projet de requalification de l'édifice Lucien-Saulnier. Relevons aussi la poursuite des projets d'implantation du concept d'usage transitoire à l'Îlot Voyageur et à la Cité-des-Hospitalières, venant en soutien au Service de la diversité et de l'inclusion sociale et au Service du développement économique. Notons enfin la mise en œuvre de la Stratégie portant sur les bâtiments vacants et excédentaires, ainsi que le soutien aux activités immobilières visant l'hébergement des personnes en situation d'itinérance.

En matière de gestion de projets immobiliers, parmi les principales réalisations du SGPI à titre de requérant, il faut souligner la livraison du nouveau Théâtre de Verdure, la rénovation du chalet du Mont-Royal, l'aménagement intérieur du Centre des mémoires montréalaises – MEM, le réaménagement de la cour de voirie Dickson, la rénovation du bâtiment principal de la cour de voirie du Sud-Ouest, la déconstruction de la station Craig, le nouveau poste de quartier du Service de police de la Ville de Montréal à Pointe-Claire de même que la poursuite des travaux de rénovation de l'hôtel de ville et du complexe sportif Claude-Robillard. À titre d'exécutant, le SGPI a livré le nouveau complexe aquatique de Rosemont, le nouvel Insectarium, la bibliothèque Maisonneuve et l'aréna Raymond-Bourque, en plus de poursuivre la construction du centre de traitement des matières organiques (CTMO) de l'arrondissement de Saint-Laurent et du centre de biométhanisation à Montréal-Est.

Pour ce qui est de la transition écologique, la phase 1 du Programme de transition écologique du SGPI a débuté et est en période de mise en œuvre. Ce programme vise l'objectif « zéro carbone » pour le parc immobilier du SGPI d'ici 2030, ce qui implique une réduction de 30 000 tonnes de gaz à effet de serre (GES).

D'ici la fin de 2022, le SGPI compte effectuer 130 audits portant notamment sur l'ancienne station de pompage Riverside, l'édifice du 6000, rue Notre-Dame Ouest, le centre Jean-Claude-Malépart, l'édifice

Shamrock, le bureau d'arrondissement de Pierrefonds, l'aréna Bill-Durnan, la bibliothèque Saint-Charles, le complexe récréatif Gadbois et l'usine de filtration Atwater. Ceux-ci permettront d'illustrer le portrait complet de l'état de santé et de la conformité des immeubles, ainsi que d'alimenter la révision du programme des investissements.

Rappelons qu'en juin 2022, la Direction des transactions immobilières du SGPI, qui est responsable des transactions (achats, ventes, servitudes, emphytéoses, etc.), des locations, des analyses et des évaluations immobilières, a été intégrée au sein du Service de la stratégie immobilière, nouvellement créé.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre la réalisation de plusieurs projets d'envergure, dont :
  - la restauration patrimoniale et la mise aux normes de l'hôtel de ville,
  - la rénovation de la caserne 26, de l'aréna du centre sportif Dollard-St-Laurent, du complexe sportif Claude-Robillard et de la bibliothèque L'Octogone,
  - la construction des sites transitoires du 911 de prochaine génération ainsi que des CTMO de Saint-Laurent et de Montréal-Est,
  - les travaux d'aménagement de la bibliothèque du centre Sanaaq;
- Poursuivre le déploiement des projets visant la décarbonation des immeubles, dont ceux liés à la subvention Plan pour une économie verte — décarbonation des immeubles municipaux (PEV-DIM) du gouvernement du Québec. Ce plan prévoit un investissement de 63 M$ pour accélérer la transformation énergétique de plus de 30 bâtiments organisationnels, d'arrondissement et d'agglomération. Le PEV-DIM cible une réduction de 7 000 tonnes de GES d'ici la fin 2025;
- Mettre en œuvre diverses actions en transition écologique, dont le déploiement du Programme de transition écologique, qui vise à réduire l'empreinte écologique des bâtiments municipaux émetteurs de GES et à améliorer la résilience des édifices face aux aléas climatiques. Le SGPI prévoit également l'élaboration de nouveaux programmes liés à la transition écologique, dont celui visant l'amélioration des enveloppes de bâtiments, l'optimisation des systèmes électromécaniques existants de même que la mise à niveau des systèmes de régulation;
- Déployer les plans de gestion des actifs immobiliers pour chaque client du SGPI, en appui aux schémas de couverture, aux enjeux spécifiques et à la politique de la gestion des actifs de la Ville. Ces plans permettront d'alimenter la planification des investissements du parc immobilier sous la gouverne du SGPI, de mieux cibler les interventions à long terme et de renforcer les objectifs de développement durable.

Infrastructures du réseau routier

Budget de fonctionnement : 40 M$, soit une hausse de 6,6 M$
Budget de PDI : 1 539 M$
Effectif : 437,3 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion, conception et réalisation des projets de la Ville
- Planification intégrée des travaux, gestion des impacts et maintien de la circulation
- Gestion stratégique du maintien des actifs routiers de la Ville
- Gestion des interventions des entreprises de réseaux techniques urbains
- Contrôle des matériaux et études géotechniques
- Protection de l'intégrité du domaine public

Notre mission
Afin de concrétiser le Montréal de demain, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) protège, aménage et développe les infrastructures urbaines, de façon durable et innovante.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le SIRR assure la réalisation de travaux sur l'ensemble des infrastructures urbaines de la Ville. Il reçoit les demandes d'intervention de plusieurs requérantes et requérants internes et externes et réalise une planification intégrée des travaux. C'est ainsi que le SIRR réalisera, d'ici la fin de l'année 2022, des travaux d'une valeur de quelque 550 M$, répartis comme suit :
- Réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout au coût d'environ 94 M$;
- Remplacement d'entrées de service en plomb au coût d'environ 48 M$;
- Travaux de réfection du réseau routier et des structures au coût d'environ 77 M$;
- Réalisation de projets intégrés et de projets d'envergure (Henri-Bourassa, Laurentien-Lachapelle, Sainte-Catherine Est, Durocher, Pierre-De Coubertin, etc.) ainsi que de grands projets (Sainte-Catherine, intersection Remembrance/Côte-des-Neiges, nouveau pont Jacques-Bizard, place des Montréalaises, Griffintown, des Pins, etc.) au coût d'environ 301 M$.

À ces projets s'ajoute notamment celui du service rapide par bus dans l'axe du boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), pour lequel le SIRR est responsable de l'exécution des travaux et pour lequel les investissements de la Ville en 2022 se chiffrent à 29 M$.

À titre de responsable de multiples chantiers, le SIRR déploie l'Escouade chantier, qui a poursuivi sa mission en 2022 afin d'assurer la qualité des travaux et a d'ailleurs produit un bilan après la première année d'existence de la Charte montréalaise des chantiers. Les résultats positifs ont été transmis aux partenaires de la Ville en vue de poursuivre le déploiement d'engagements additionnels pour 2023.

Depuis la mi-année de 2022, le SIRR a repris sous sa responsabilité le maintien et l'amélioration des chaussées du réseau artériel, des ouvrages d'art et de l'éclairage public afin de limiter la croissance du déficit d'entretien. Ainsi, d'ici la fin de 2022, le SIRR aura reconstruit et réaménagé 4 km de chaussées artérielles et réhabilité quelque 85 km de chaussées artérielles et 30 km de voies cyclables. De plus, il aura réhabilité 10 structures et modernisé près de 13 000 lampadaires.

De manière continue, le SIRR est aussi responsable de protéger le domaine public en maintenant l'inventaire des actifs de la Ville et en représentant le territoire montréalais sous plusieurs angles. De même, via un guichet unique, à savoir le volet Consentement de la plateforme AGIR (Assistance à la gestion des interventions dans la rue), il gère l'ensemble des demandes des entreprises des réseaux

techniques urbains (RTU) lorsque ces entreprises doivent intervenir sur les actifs routiers de la Ville ou s'implanter dans l'emprise de ces actifs. Le SIRR traite chaque demande, émet les exigences et effectue un suivi pour s'assurer que les RTU respectent les normes de la Ville. En 2022, environ 4 000 demandes de consentement municipal auront été traitées.

Afin de réduire les impacts des travaux sur la mobilité et sur les citoyennes et citoyens, le SIRR a introduit la notion d'axes sous surveillance ainsi qu'une nouvelle gamme de mesures, notamment des séances d'information sur les travaux et la mise en place de comités de bon voisinage.

De plus, le SIRR a déployé le volet Planification de la plateforme AGIR. Ce nouveau volet contribue à assurer une programmation intégrée et coordonnée des travaux des services centraux.

Nos actions prioritaires en 2023

- Bonifier la stratégie de maintien des actifs de la rue avec des investissements de l'ordre de 126 M$ et assurer que les travaux confiés au SIRR, incluant les réparations de nids-de-poule sur le réseau artériel, sont planifiés et intégrés afin de minimiser les impacts sur la population riveraine;
- Poursuivre le développement de l'outil fédérateur AGIR, notamment en améliorant les volets Planification (par un accès étendu aux arrondissements) et Permis (en misant sur le projet finaliste de l'Institut d'administration publique du Québec en 2022), et assurer son arrimage avec l'outil corporatif de gestion de projet;
- Déployer des projets pilotes concernant la Feuille de route gouvernementale pour la mise en œuvre du BIM (c'est-à-dire la « modélisation du bâtiment ») mais applicable aux infrastructures de rue;
- Organiser activement le sommet sur les chantiers notamment en sollicitant la collaboration de plusieurs partenaires internes et externes à la Ville;
- Prendre part à la réalisation d'un nombre important de projets d'envergure, notamment la poursuite de grands projets tels le SRB Pie-IX, la place des Montréalaises, et la construction du nouveau pont Jacques-Bizard;
- Mettre en œuvre une programmation de travaux au coût d'environ 596 M$. Dans le cadre de ces travaux, des actions spécifiques seront posées, notamment :
    - Poursuite du déploiement des engagements de la Charte montréalaise des chantiers et mesure des bénéfices,
    - Mise en application des critères écologiques dans les appels d'offres,
    - Bonification des processus de gestion afin de maximiser les interventions faites pour réduire les impacts des travaux sur la population et de renforcer la concertation avec les parties prenantes;
- Prendre en compte, dans l'ensemble des interventions du SIRR, les ambitions de Montréal 2030 en matière de transition écologique, par exemple en intégrant la plantation d'arbres, la végétalisation des saillies de trottoirs, l'élargissement des trottoirs, le reprofilage de la géométrie pour favoriser le ruissellement des eaux pluviales, et l'utilisation de la poudre de verre lors de la réfection des structures.

Urbanisme et mobilité

Budget de fonctionnement 2023 : 73,9 M$, soit une hausse de 8,8 M$
PDI 2023-2032 : 5 137,2 M$
Effectif : 335,6 années-personnes

Champs d'action :
- Planification et encadrement du territoire
- Stratégies de mobilité durable
- Reconnaissance et mise en valeur du patrimoine
- Grands projets urbains et de transport (partenariats)
- Aménagement du réseau artériel et du réseau cyclable
- Sécurité et gestion de la mobilité urbaine

Notre mission
Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a pour mission de planifier et d'encadrer la réalisation d'un Montréal attrayant, inclusif et résilient au bénéfice de la population actuelle et future. Il oriente la mise en valeur des milieux de vie, du paysage et du patrimoine en plus de développer des solutions écologiques de mobilité.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le SUM se positionne comme chef de file en matière d'aménagement intégré du territoire. Ses champs d'action lui permettent de planifier le développement du territoire tout en faisant évoluer la mobilité de la population vers des déplacements de plus en plus durables. Ses interventions sont résolument orientées en fonction des quatre piliers de Montréal 2030, soit : la transition écologique; la solidarité, l'équité et l'inclusion; la démocratie et la participation; et l'innovation et la créativité.

- En prévision de l'adoption, en 2024, du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, tournée des arrondissements pour inclure les besoins locaux, travail visant l'arrimage avec la Stratégie centre-ville, et consultation publique (en cours), intitulée Réflexion 2050, avec l'Office de consultation publique de Montréal;
- Définition d'indicateurs pour les écoquartiers et participation à l'élaboration de l'indice d'équité territoriale de Montréal 2030, afin d'assurer le développement équitable du territoire montréalais;
- Adoption du Cadre d'intervention en reconnaissance du patrimoine, arrimé avec la Stratégie centre-ville, déterminant ainsi des balises pour la mise en place de futures reconnaissances à caractère patrimonial;
- Conformément à la Loi sur le patrimoine culturel, finalisation d'une entente totalisant 10 M$ avec le ministère de la Culture et des Communications afin de réaliser l'inventaire des bâtiments construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale;
- Dans les secteurs stratégiques, poursuite de la réalisation d'aménagements résilients et inclusifs, dont le parc Dickie-Moore dans le quartier Parc-Extension;
- Conformément à la posture du SUM axée sur les transports actifs, poursuite des investissements dans le déploiement du Réseau express vélo avec l'ajout des axes Saint-Antoine et Viger dans l'arrondissement Ville-Marie, et ajout d'autres pistes cyclables, notamment sur l'avenue Pierre-De Coubertin dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. L'objectif est d'augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025. Parallèlement, BIXI a fait l'acquisition de 425 nouveaux vélos à assistance électrique dans l'objectif de mise en service graduelle de plus de 2 500 vélos à assistance électrique d'ici 2023;
- Poursuite des investissements dans le réaménagement d'artères majeures visant un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacement :
    - Finalisation des travaux sur l'avenue des Pins entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis,
    - Progression des travaux à l'intersection du chemin Remembrance et du chemin de la Côte-des-Neiges ainsi que des travaux visant le remplacement du pont Jacques-Bizard,

  - Début des travaux sur l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent ainsi que dans le secteur de la rue du Sussex et de la rue Tupper dans l'arrondissement Ville-Marie;
- Sécurisation des déplacements grâce à la réalisation d'actions du plan Vision Zéro :
  - Poursuite du développement d'une norme pour le niveau de sécurité des véhicules lourds,
  - Financement de 19 projets de sécurisation aux abords des écoles,
  - Réalisation de 250 interventions aux feux de circulation;
- Collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec Infrastructures (CDPQ Infra) pour développer le Réseau express métropolitain (REM) de l'Est, puis, cet automne, avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) ainsi qu'avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM) à la suite de la nouvelle orientation donnée au projet;
- En collaboration avec l'ARTM, préparation d'un dossier d'opportunité pour la définition d'un mode structurant électrique de transport en commun pour le secteur du Grand Sud-Ouest (ligne rose), et d'un autre dossier pour le mandat ciblant la décongestion de la ligne orange;
- Poursuite de l'accompagnement de partenaires dans la réalisation de grands projets de transport comme le REM (CDPQ Infra), la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (MTQ) et le prolongement de la ligne bleue de métro (STM).

Nos actions prioritaires en 2023

- Rédiger le PUM 2050 dans le cadre d'une vaste démarche citoyenne lancée par l'Office de consultation publique de Montréal, incluant l'amorce des plans d'action attenants;
- Poursuivre la mise en œuvre des écoquartiers Louvain Est, Lachine-Est et du PPU des Faubourgs ainsi que de la planification concertée des secteurs Namur-Hippodrome et Bridge-Bonaventure;
- Déployer l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant un intérêt patrimonial sur le territoire pour accompagner les arrondissements et les villes reconstituées;
- Poursuivre les grands projets de réaménagement tels que ceux de la rue Sainte-Catherine Ouest et du remplacement du pont Jacques-Bizard. Les travaux à l'intersection Remembrance/Côte-des-Neiges, sur l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent, et dans le secteur de la rue du Sussex et de la rue Tupper devraient, pour leur part, être finalisés en 2023;
- Réaménager les abords du Centre universitaire de santé McGill et la rue Jean-Talon Est, entre la 22e avenue et le boulevard Langelier, et le prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption;
- Poursuivre le réseau cyclable, notamment le Réseau express vélo sur l'axe Henri-Bourassa entre la rue Lajeunesse et le boulevard de l'Acadie, et sur l'axe Saint-Antoine/Saint-Jacques entre la rue Guy et la rue du Square-Victoria;
- Acquérir plus de 100 nouveaux vélos à assistance électrique afin d'être en mesure de continuer à répondre à la demande des utilisatrices et utilisateurs, et implanter 36 nouvelles stations;
- Poursuivre le développement du mode structurant de l'Est faisant suite au projet du REM de l'Est et du dossier d'opportunité pour un mode structurant desservant le Grand Sud-Ouest;
- Poursuivre l'accompagnement des partenaires dans la réalisation des grands projets de transport (prolongement de la ligne bleue, SRB Pie-IX, REM, tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, pont Samuel-De Champlain) et dans la réalisation des projets afférents (pôle Gadbois, réaménagement des rues Notre-Dame Ouest et Jean-Talon, lien de transports actifs et collectifs de l'Ouest).

4.7. Arrondissements

Tableau 14 – Arrondissements – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	55 910,8	59 013,3	58 231,7	60 317,1	69 298,3	60 457,8	63 313,6
Anjou	26 014,9	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 498,4	29 025,9	30 725,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	65 676,5	68 711,6	65 035,2	65 550,9	75 205,8	72 957,6	76 273,4
Lachine	28 878,4	30 553,8	28 158,9	29 373,1	31 447,1	30 635,0	32 101,4
LaSalle	36 185,2	39 359,9	37 322,0	38 243,1	42 369,0	44 333,3	45 172,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 566,9	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 589,3	11 924,9	13 133,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	61 997,8	65 456,3	63 302,7	67 119,3	73 607,9	69 943,4	76 351,4
Montréal-Nord	38 785,0	40 407,0	40 127,8	41 432,5	46 032,9	45 513,7	46 781,5
Outremont	15 162,2	14 114,1	14 453,8	15 399,2	17 503,9	16 506,1	17 303,2
Pierrefonds-Roxboro	32 812,8	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 835,1	35 071,6	36 190,9
Plateau-Mont-Royal	53 728,7	52 933,5	51 829,8	54 599,0	57 703,3	57 218,8	59 570,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	54 941,0	59 496,6	56 939,0	60 286,3	68 671,9	64 460,3	66 676,0
Rosemont–La Petite-Patrie	60 180,8	62 869,5	63 840,5	65 369,7	75 204,5	65 452,7	71 248,1
Saint-Laurent	65 843,5	65 697,4	62 605,3	65 773,8	76 606,4	76 427,6	78 377,0
Saint-Léonard	35 986,4	36 092,8	35 089,6	35 760,1	39 850,8	39 495,0	40 643,0
Sud-Ouest	54 132,3	54 562,0	52 499,9	55 467,4	61 223,8	59 906,3	63 122,9
Verdun	35 998,1	35 709,8	35 617,2	37 446,3	39 013,3	38 753,0	39 901,6
Ville-Marie	89 649,5	95 946,6	90 114,7	93 181,6	105 507,3	99 812,1	107 373,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	60 220,2	62 094,7	58 128,9	58 201,5	64 783,2	61 863,8	65 359,5
Total – Arrondissements	**882 671,0**	**913 786,6**	**879 520,1**	**914 617,4**	**1 022 952,2**	**979 758,9**	**1 029 619,2**

Tableau 15 – Arrondissements – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0
Montréal-Nord	4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0
Saint-Léonard	6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0
Sud-Ouest	14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0
Total – Arrondissements	**166 740,0**	**177 741,0**	**147 453,0**	**134 127,0**	**133 336,0**	**759 397,0**	**654 850,0**	**1 414 247,0**

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

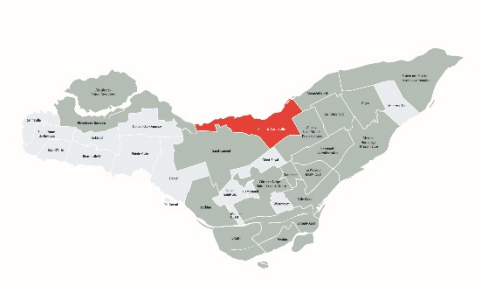

Population : 139 587 habitantes et habitants
Superficie : 24,2 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 809 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 362 600 $
Budget de fonctionnement 2023 : 63,3 M$
PDI 2023-2032 : 71,1 M$
Effectif : 439,5 années-personnes

Profil
La population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est répartie sur un territoire d'une superficie de 24,2 km^2 et se classe au 5e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 1 an par rapport à la population totale, qui est de 17 %, y est plus élevée que dans la majorité des autres arrondissements de la ville de Montréal, tandis que les 15 à 64 ans, pour leur part, représentent 64 % de la population de l'arrondissement. Plus de 60 % des logements sont occupés par des locataires. La moyenne d'âge de la population est de 41,8 ans, et 51 % de la population est de sexe féminin.

Vision
Dans le Plan stratégique de développement durable 2019-2025, l'Administration locale s'est engagée à travailler avec ses partenaires pour faire d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- Un effort collectif est fait pour valoriser l'environnement naturel exceptionnel, diminuer la consommation de ressources, atténuer l'empreinte environnementale et atteindre les cibles de réduction d'émissions de carbone. Il s'agit de contribuer à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte aux changements climatiques;
- Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d'activités économiques et d'emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires, et les habitations répondent aux besoins de la population. Les commerces de proximité et les établissements offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d'activités culturelles et de loisirs en toute saison;
- Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu'elles font partie d'une communauté équitable et solidaire. Les rues, ruelles, parcs et espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Plusieurs projets du Plan stratégique 2022-2025 ont été réalisés en 2022. Ces projets font partie des huit grandes priorités de l'Administration de l'arrondissement : la mobilité; l'habitation; l'environnement et la transition écologique; le développement économique; les services municipaux; le développement social; la culture et le patrimoine; les sports, les loisirs et les parcs; ainsi que la démocratie et la participation publique.

Voici quelques-unes de ces réalisations :

- Mise en œuvre du Plan de développement social;
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan propreté de l'arrondissement;
- Adoption du Plan maître de plantation;

- Réaménagement du parc Ahuntsic : nouveau parc de planche à roulettes et amélioration des installations de baseball du stade Gary-Carter;
- Poursuite de la tenue des marchés d'été d'Ahuntsic et de Cartierville;
- Mise en œuvre des projets sélectionnés au cours des deux premières éditions du budget participatif;
- Poursuite de l'amélioration du réseau cyclable, de l'installation de mesures de sécurisation aux abords des écoles, et des mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers;
- Réaménagement des parcs des Hirondelles (secteur Fleury) et Zotique-Racicot;
- Mise en place d'un projet pilote de saillies de trottoir « virtuelles ».

Nos actions prioritaires en 2023

- Consolider les équipes de l'arrondissement : l'équipe de circulation, l'équipe de culture et l'équipe de jardinières et jardiniers;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan maître de plantation afin de planter au moins 1 300 arbres par année, en priorisant les îlots de chaleur comme lieux de plantation;
- Poursuivre l'implantation d'au moins 100 dos d'âne par année et de mesures d'apaisement de la circulation, en particulier aux abords des lieux où circulent des personnes vulnérables;
- Mettre en œuvre le Plan directeur des parcs et espaces verts, notamment la tenue de consultations publiques pour déterminer les aménagements qui seront effectués dans les parcs;
- Réaménager le parc Avila-Vidal et ses aires de jeux;
- Poursuivre le Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale 2021-2026;
- Mettre en œuvre la vision et le Plan de développement économique de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville 2022-2025;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan propreté de l'arrondissement;
- Commencer à offrir des services au centre culturel et communautaire de Cartierville;
- Mettre en place un premier quartier culturel dans l'arrondissement;
- Procéder à la réfection de la rue Sackville entre les rues Fleury et Prieur, à la construction d'un mur de protection sur la rue Crevier ainsi qu'au prolongement de la rue Yvette-Brillon;
- Mettre en œuvre les projets sélectionnés au cours de la 2e édition et de la 3e édition du budget participatif.

Arrondissement d'Anjou

Population : 45 484 habitantes et habitants
Superficie : 13,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 575 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 329 600 $
Budget de fonctionnement 2023 : 30,7 M$
PDI 2023-2032 : 56,6 M$
Effectif : 223,9 années-personnes

Profil
Stratégiquement situé au croisement de deux axes routiers majeurs de Montréal, les autoroutes 40 et 25, Anjou est un arrondissement de l'est de Montréal comptant près de 45 000 habitantes et habitants. Son positionnement géographique et son offre commerciale abondante et variée, jumelés à son important parc d'affaires – le deuxième en importance sur l'île de Montréal, avec plus de 600 entreprises –, contribuent à sa grande vitalité économique. Avec ses 20 parcs et espaces verts, ses 2 bibliothèques, ses 9 km de pistes cyclables et ses installations sportives, Anjou offre un milieu de vie idéal et attrayant pour les familles et les personnes aînées. Le revenu médian des ménages est de 53 873 $, et plus de 44 % de la population est propriétaire. Bien qu'Anjou soit l'arrondissement regroupant la population la plus âgée de Montréal, 44 % de ses citoyennes et citoyens ont entre 35 et 64 ans. Plus d'une personne sur deux résidant dans l'arrondissement est issue directement ou indirectement de l'immigration.

Vision
L'Arrondissement souhaite offrir aux Angevines et Angevins des services de proximité de qualité, accessibles et diversifiés qui répondent à leurs besoins, dans un milieu de vie sécuritaire, paisible et attractif, grâce à un cadre de gestion responsable, sain et efficace de ses ressources.

Notre impact et nos réalisations en 2022
- Travaux de réaménagement d'aires de jeux et de terrains de balle et de soccer dans divers parcs : d'Allonnes, André-Laurendeau, Anjou-sur-le-Lac, Chénier, Lucie-Bruneau, de Peterborough, Roger-Rousseau, etc.;
- Reprise de l'offre de services complète en culture, en sports et loisirs ainsi qu'en développement social (cours, activités, Les Ateliers-Soleil, fête de quartier, fête de la famille, fête des bénévoles, etc.);
- Construction d'un bâtiment sanitaire et réfection du sentier du parc Anjou-sur-le-Lac;
- Élargissement du boulevard des Roseraies;
- Réfection de divers trottoirs et rues;
- Réfection du Centre Roger-Rousseau;
- Amélioration de l'accessibilité universelle de l'édifice des travaux publics;
- Optimisation de l'embellissement des rues, des plates-bandes et des parcs, notamment par la plantation de 215 arbres;
- Finalisation du projet des panneaux d'affichage dynamique;
- Revitalisation du jardin communautaire Notre-Dame;
- Réalisation de projets dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ou de la Politique municipale d'accessibilité universelle :
    - Travaux de remplacement des aires de jeux pour enfants au parc Chénier,
    - Aménagement de stations d'exercice au parc Roger-Rousseau,
    - Aménagement de stations d'exercice et d'aires de repos au parc des Roseraies.

Nos actions prioritaires en 2023

- Offrir des services de qualité;
- Gérer les ressources de façon efficiente;
- Maintenir le lien de proximité avec la population;
- Poursuivre le déploiement de projets concernant la sécurité (ex. : caméras);
- Poursuivre l'embellissement de nos artères et milieux de vie, notamment par la plantation d'arbres et de végétaux et par l'acquisition de mobilier urbain;
- Poursuivre le réaménagement du Centre Roger-Rousseau;
- Procéder à la réfection de divers rues et trottoirs, incluant les entrées de service en plomb;
- Aménager la piste cyclable Jean-Desprez;
- Poursuivre la réfection des parcs (aires et terrains de jeux);
- Procéder à la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs au parc des Roseraies;
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux.

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Population : 170 545 habitantes et habitants
Superficie : 21,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 154 400 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 532 100 $
Budget de fonctionnement 2023 : 76,3 M$
PDI 2023-2032 : 68,3 M$
Effectif : 529,4 années-personnes

Profil
Situé au cœur de Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus populeux de Montréal ainsi que l'épicentre des plus grands établissements d'enseignement et de santé de l'île. Avec sa population aux origines plurielles (135 langues parlées), où plus de trois personnes sur quatre (77 %) sont issues directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement se démarque dans le paysage montréalais par sa personnalité unique. Une majorité de sa population (61 %) s'exprime aisément dans les deux langues officielles. Le français et l'anglais demeurent les langues les plus couramment utilisées, suivies des langues chinoises et du tagalog. La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Les femmes forment 52 % de la population, et les ménages ont un revenu annuel médian de 45 778 $.

Véritable pôle de mobilité, l'arrondissement compte 1 gare de train de banlieue, 10 stations de métro et 36 km de voies cyclables. Près des trois quarts (73,3 %) des logements sont occupés par des ménages locataires.

Vision
Le territoire étant riche de sa diversité culturelle et d'une forte présence institutionnelle, l'Arrondissement cherche à offrir une gamme complète de quartiers accueillants et accessibles, répondant à une diversité de besoins, afin que toute sa population y trouve un port d'attache pour la vie. Pour ce faire, il favorise le développement d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisirs, tout en encourageant la vitalité économique, une mobilité accrue, et le développement de milieux sains et durables. L'Arrondissement vise à ce que des gens de partout s'installent dans ses quartiers animés, où l'architecture est aussi riche que l'esprit de communauté qui y règne.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Tout au long de l'année 2022, l'Arrondissement a orienté ses actions en cohérence avec le plan stratégique Montréal 2030, en réalisant des projets écoresponsables qui favorisent l'inclusion, la diversité et la participation citoyenne, et qui encouragent la créativité et l'innovation.

Essentiellement, des efforts ont été faits afin de créer des bases solides et d'assurer de meilleurs services à la population, et ce, par différentes mesures :

- Préparation du plan stratégique de l'arrondissement pour orienter les actions futures;
- Amorce de la refonte réglementaire locale en vue de protéger la qualité des milieux de vie;
- Centralisation du service téléphonique 311 pour diminuer le temps d'attente des citoyennes et citoyens;
- Augmentation du nombre d'employées et employés cols bleus permanents pour mieux desservir la population;

- Déploiement d'une collecte de résidus alimentaires pour les immeubles de neuf logements et plus ainsi que dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) de Notre-Dame-de-Grâce.

Des efforts ont également été déployés pour assurer des déplacements sécuritaires ainsi que des quartiers verts et inclusifs :

- Aménagement d'un terrain de soccer temporaire et d'un espace vert multiusage sur le site de la future école dans le secteur du Triangle;
- Inauguration du parc Saidye-Bronfman et de son pavillon;
- Aménagement du nouveau parc Elie-Wiesel;
- Création de cinq nouvelles murales, de trois stations de télétravail et de quatre placottoirs;
- Installation de nouveaux éclairages dans quatre parcs;
- Plantation de 683 arbres de diverses essences;
- Réalisation de plusieurs mesures d'apaisement de la circulation, incluant de la sécurisation aux abords de quatre écoles en plus du réaménagement complet près de l'école Iona;
- Installation de plus de 200 bollards longeant les pistes cyclables.

De plus, de multiples actions ont été mises de l'avant pour soutenir les commerces et favoriser la participation citoyenne :

- Lancement d'un concours d'entrepreneuriat pour vitaliser les artères commerciales;
- Tenue de deux consultations publiques en lien avec le Plan local de déplacements.

Des actions spécifiques ont également été posées afin de soutenir la population dans le contexte d'une importante augmentation du coût de la vie :

- Distribution de 2 000 collations santé par semaine dans les camps de jour;
- Soutien financier de 80 organismes communautaires reconnus, permettant la réalisation de plus de 250 activités.

Finalement, d'autres activités régulières sont à souligner : le plan d'élagage, le contrôle de l'herbe à poux, le projet Vélorution CDN-NDG, la réfection de chaussées et de trottoirs sur plusieurs tronçons de rues locales et artérielles ainsi que la réalisation de plus de 2 500 inspections.

Nos actions prioritaires en 2023

Des ressources additionnelles se joindront aux équipes en 2023, notamment pour intensifier nos efforts en matière de transition écologique, de sécurisation des pistes cyclables, et d'entretien de notre parc arboricole ainsi que pour soutenir nos organismes communautaires, en plus de poursuivre la refonte réglementaire locale.

De plus, l'Arrondissement prévoit réaliser de nombreux projets de soutien et de développement, dont les suivants :

- Obtenir l'accréditation Scène écoresponsable pour les Maisons de la culture;
- Adopter un Plan local de déplacements;
- Multiplier les stratégies de revitalisation et d'animation des artères commerciales;
- Créer un nouveau parc de planche à roulettes au parc Benny;
- Réaménager le parc Jean-Brillant;
- Rénover les chalets des parcs Coffee, Van Horne, Warren-Allmand et Mackenzie-King;
- Agrandir et mettre aux normes le Centre sportif Trenholme;
- Mettre aux normes la Maison de la culture et la bibliothèque de Côte-des-Neiges;
- Installer les premiers terrains de pickleball dans l'arrondissement.

Arrondissement de Lachine

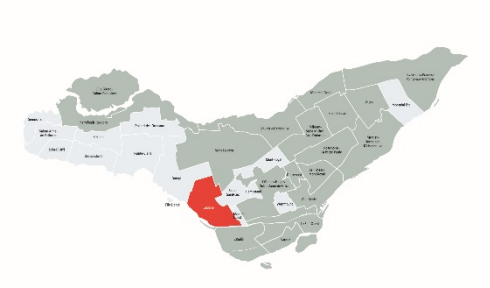

Population : 46 794 habitantes et habitants
Superficie : 17,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 629 800 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 356 200 $
Budget de fonctionnement 2023 : 32,1 M$
PDI 2023-2032 : 36,8 M$
Effectif : 244,4 années-personnes

Profil
L'arrondissement de Lachine a connu, au cours des dernières années, un élan de vitalité sans pareil. Il attire de nouveaux résidents et résidentes qui y trouvent un milieu de vie exceptionnel avec ses magnifiques parcs riverains, ses sites patrimoniaux, ses infrastructures sportives et culturelles ainsi que ses établissements scolaires renommés. On y trouve l'un des plus importants parcs industriels de Montréal. Une forte croissance de la population est prévue au cours des prochaines années, notamment avec le développement du secteur Lachine-Est, un ancien quartier industriel qui pourrait accueillir à terme quelque 4 800 nouvelles familles.

Vision
Fort des richesses patrimoniales, industrielles et naturelles de son territoire, l'Arrondissement de Lachine mise sur le développement de la mobilité durable — des démarches sont en cours pour un tramway reliant Lachine au centre-ville —, la création de milieux améliorant la qualité de vie de toute la population, le verdissement, et la gestion écologique de l'eau et des déchets. La croissance de Lachine se fait dans l'esprit de créer des quartiers pour toutes et tous, alliant mixité sociale et mixité fonctionnelle (commerces, emplois et services publics), tout en mettant en valeur le patrimoine existant et en favorisant une diversité architecturale.

Notre impact et nos réalisations en 2022
- Bonification du budget en culture pour soutenir le plan de développement culturel et lui donner de l'élan;
- Investissement dans le parc Grovehill pour le parc de planche à roulettes, le terrain de basketball et l'installation d'un nouveau système de son au terrain de baseball;
- Programmation de festivités à l'occasion du 75e anniversaire du Musée de Lachine;
- Mise en œuvre du projet de quartier culturel;
- Lancement du plan d'action en développement social 2022-2024;
- Participation à l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme de l'écoquartier de Lachine-Est et collaboration aux consultations publiques de l'Office de consultation publique de Montréal;
- Adoption d'une réglementation pour renforcer les pôles commerciaux et déterminer les vocations des rues commerciales;
- Préparation du réaménagement et du verdissement du quai de la 34e Avenue grâce à l'obtention du financement issu du programme de budget participatif;
- Élaboration de la planification stratégique de l'Arrondissement de Lachine;
- Création d'une nouvelle publication semestrielle distribuée dans tous les foyers de l'arrondissement : Vivre Lachine;
- Projet de reconstruction d'un étang artificiel et construction d'un pavillon au parc du Village Saint-Louis;

- Réfection du terrain de tennis du parc Kirkland;
- Acquisition de radars pédagogiques;
- Instauration de dos d'âne;
- Réfection de 1 450 m de rues et de 2 000 m^2 de trottoirs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Planifier le développement de l'écoquartier Lachine-Est, incluant la création d'espaces publics et institutionnels, dont un centre communautaire et sportif;
- Réaliser des travaux au Musée de Lachine;
- Poursuivre la création du parc riverain;
- Élaborer une vision autour d'un pôle nautique, récréotouristique et culturel;
- Se doter d'un plan directeur du Musée de Lachine;
- Mettre en œuvre le plan d'action en développement social et le plan d'action en développement culturel;
- Planifier plusieurs réfections routières;
- Réaliser des projets de réaménagement dans les parcs, notamment la réfection d'un terrain de baseball du parc LaSalle et des interventions au parc Grovehill pour le terrain de basketball et le parc de planches à roulettes;
- Mettre aux normes l'aréna Martin-Lapointe.

Arrondissement de LaSalle

Population : 81 329 habitantes et habitants
Superficie : 16,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 644 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 387 700 $
Budgetde fonctionnement 2023 : 45,2 M$
PDI 2023-2032 : 68,7 M$
Effectif : 288,2 années-personnes

Profil
Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de LaSalle est dynamique, inclusif et accueillant. Avec 81 000 résidentes et résidents, et plus de 26 000 emplois, c'est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'arrondissement compte de paisibles quartiers résidentiels et de vastes espaces verts, en bordure du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent, où l'on peut admirer les impétueux rapides de Lachine. Selon Statistique Canada, de 2016 à 2021, LaSalle a connu une croissance démographique de 7 %, soit plus de 2 fois plus grande que celle de l'ensemble de la ville de Montréal (3,2 %). Près de 60 % de sa population peut tenir une conversation à la fois en français et en anglais. Après le français, les principales langues parlées à la maison sont l'anglais, les langues chinoises et l'espagnol. Trois résidents sur cinq sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. LaSalle profite d'une riche vie sociale, culturelle et communautaire, de la diversité de sa population et de l'implication de ses citoyennes et ses citoyens.

Vision
D'un point de vue urbanistique, humain, économique et environnemental, LaSalle est un milieu urbain parvenu à maturité, ce qui n'est pas synonyme d'immobilisme. Cette maturité incite à poursuivre le développement en dosant la sagesse et l'audace, la prudence et la témérité, la préservation et l'innovation. LaSalle veut être reconnu comme un cadre de vie vert et bleu, inclusif et en mouvement, fier de son ouverture, riche de sa diversité et favorable à l'épanouissement familial et personnel. L'Arrondissement revendique le caractère compétitif et innovant de son économie ainsi que la créativité et la générosité de sa communauté.

Notre impact et nos réalisations en 2022
L'Arrondissement structure le développement de son territoire avec les cinq orientations qui figurent à la Planification stratégique 2018-2024, en adéquation avec les grandes orientations de la Ville de Montréal. Cette planification guide l'Administration dans ses choix de projets, dans ses priorités en matière de maintien de l'actif et de nouveaux investissements ainsi que dans la sélection de programmes à préserver ou à développer.

Depuis le début de l'année 2022, l'Arrondissement a amorcé ou poursuivi la réalisation de nombreux projets au bénéfice de la population :

- Amorce d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-Laurent, au coût de 28 M$, dont plus de 50 % sont financés par l'Arrondissement, le reste étant pris en charge par la Ville de Montréal (Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports) et les gouvernements du Québec et du Canada (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives [PAFIRS]);

- Mise sur pied d'une démarche participative visant à recueillir les idées et propositions de la population et des acteurs du milieu en vue d'élaborer un projet de vision du développement pour le secteur LaSalle Ouest, au cœur de la partie ouest de l'arrondissement;
- Réalisation des travaux d'aménagement de la promenade Lionel-Boyer, qui reliera le quartier Angrignon à la station de métro Angrignon;
- Lancement d'un deuxième budget participatif, doté d'une enveloppe de 0,2 M$;
- Début des travaux de réfection du parc Raymond, dont l'aménagement d'un parc de planche à roulettes, le remplacement de la piscine désuète par un ensemble de jeux d'eau et la réfection du chalet;
- Ajout de quatre écrans numériques d'information municipale et communautaire;
- Prise en charge de la gestion du carrefour récréatif et communautaire de LaSalle;
- Rénovation complète du parc Albert-Perras sur la rue Jean-Chevalier et aménagement d'un parcours de disque-golf au parc Lefebvre;
- Plantation de 700 arbres en bordure de rues ou autour des écoles et travaux d'élagage;
- Nombreux chantiers de réfection routière (avenue Lafleur et rue Larente), de planage et de revêtement (11e Avenue, rue Bonnier, rue Airlie et rue Bourdeau).

Nos actions prioritaires en 2023

- Prendre possession de la nouvelle bibliothèque L'Octogone et l'inaugurer;
- Aménager le nouveau parc Taishan, à l'angle de la rue Allard et de la rue Viola-Desmond, dans le quartier Angrignon;
- Construire un véloparc dans le parc de l'Aqueduc;
- Relancer les travaux de transformation de l'ancien hôtel de ville de LaSalle en édifice à vocation culturelle et communautaire;
- Sécuriser les alentours des écoles et ajouter des bornes de recharge.

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Population : 20 034 habitantes et habitants
Superficie : 23,6 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 666 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 303 500 $
Budget de fonctionnement 2023 : 13,1 M$
PDI 2023-2032 : 29,3 M$
Effectif : 123,7 années-personnes

Profil
Situé à l'ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève s'étend sur une superficie de 23,6 km^2 et se classe au dernier rang des arrondissements de Montréal pour la taille de sa population. Le cadre de vie idéal pour les familles, les multiples espaces verts (comme l'immense parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard et les trois terrains de golf), les nombreux bâtiments patrimoniaux ainsi que la salle de spectacle Pauline-Julien et le cégep Gérald-Godin constituent de puissants attraits. Une vaste majorité de la population, soit environ 72 %, est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus utilisée quotidiennement à la maison. Près d'une personne sur deux est issue de l'immigration, et le revenu annuel médian des ménages de l'arrondissement est de 81 211 $.

Vision
Riche de ses espaces verts et de son caractère champêtre unique sur le territoire montréalais, l'Arrondissement contribue à leur mise en valeur en appuyant de nombreux projets porteurs et novateurs comme le paysage humanisé, dont la mise en œuvre a débuté en 2022. Il entend améliorer continuellement le milieu de vie en adoptant des pratiques exemplaires en matière de transition écologique et de participation citoyenne, notamment par la mise sur pied d'un exercice consultatif pour créer une maison de jeunes.

La prochaine année sera aussi marquée par la conception et le déploiement de trois plans directeurs (bâtiments, parcs, circulation et signalisation) qui viseront à renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience de la gestion budgétaire et des actions municipales.

La poursuite de la reconstruction des rues et des chaussées, la valorisation du cadre bâti, la gestion des eaux pluviales ainsi que la réfection et la mise à jour des installations sportives et culturelles représenteront également des préoccupations constantes pour l'Arrondissement. Finalement, comme les travaux de construction du nouveau pont Jacques-Bizard ont débuté à l'automne 2022, l'Arrondissement a renforcé et renforcera davantage ses mesures de sécurité publique afin de limiter les impacts de ces travaux sur la population environnante.

Notre impact et nos réalisations en 2022
- Mise en place de mesures de sécurité publique entourant la construction du futur pont Jacques-Bizard;
- Poursuite du projet de paysage humanisé;
- Réfection des huit terrains de tennis au parc Eugène-Dostie;
- Renforcement de la sécurité publique et création d'une centrale d'appels;
- Remplacement du gazon synthétique du terrain de soccer au parc Eugène-Dostie;

- Finalisation des travaux au parc de l'Anse-aux-Rivard;
- Réfection de rues, de trottoirs et de bordures de rues;
- Aménagement de jeux inclusifs pour enfants (phase 1) au parc Eugène-Dostie;
- Mise en place d'un exutoire des eaux pluviales (croissant Barabé);
- Construction d'un nouvel abri (sel de déneigement) dans la cour de voirie;
- Implantation de la collecte des matières résiduelles pour la population, les immeubles de neuf logements et plus, et les commerces;
- Mise en place d'un exercice participatif pour la création d'une maison de jeunes;
- Optimisation du volet des communications internes et externes.

Nos actions prioritaires en 2023

- Procéder à la réfection du chalet Robert-Sauvé;
- Poursuivre l'aménagement de jeux inclusifs pour enfants (phase 2) au parc Eugène-Dostie;
- Aménager un projet de corridor pollinisateur, du côté est, entre la rue Cherrier et le boulevard Chèvremont;
- Procéder à la réfection de rues, de trottoirs et de bordures de rues;
- Remplacer la structure de chaussée et construire un égout sanitaire ainsi qu'un poste de pompage (terrasse Martin);
- Effectuer la canalisation des cours d'eau au nord de la rue Cherrier (angle de la rue Jean-Yves);
- Concevoir les plans directeurs pour les parcs, pour les bâtiments ainsi que pour la circulation et la signalisation.

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Population : 143 354 habitantes et habitants
Superficie : 25,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 551 800 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 353 600 $
Budget de fonctionnement 2023 : 76,4 M$
PDI 2023-2032 : 84,7 M$
Effectif : 599,8 années-personnes

Profil
Bordant le fleuve, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) est en pleine effervescence sur le plan immobilier. Son territoire est desservi par 9 stations de métro, 33 circuits d'autobus, le terminus Radisson (ARTM) et un réseau cyclable de 77 kilomètres. Il est également traversé par des axes routiers importants tels que la rue Sherbrooke, la rue Notre-Dame, le boulevard Pie-IX et l'autoroute 25. L'arrondissement compte 85 parcs et espaces verts, 22 écoles primaires et 9 écoles secondaires. Environ 32 900 familles ont choisi d'y habiter, ce qui le place au troisième rang des arrondissements pour le nombre total de familles qu'on y trouve. Le groupe des 25-34 ans représente 19 % de la population de l'arrondissement, ce qui se situe au-dessus de la moyenne montréalaise.

Vision
En pleine transformation, le territoire de l'arrondissement offre un fort potentiel de développement marqué par des projets majeurs de transport collectif. Des secteurs clés font l'objet de démarches de planification et de revitalisation en appui à la transition écologique dont le Plan climat MHM est le moteur. La mobilité durable est au cœur des priorités de l'Arrondissement, de même que l'accroissement du verdissement et de la biodiversité au bénéfice de l'ensemble des milieux de vie.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Au chapitre du verdissement et de la mobilisation citoyenne, la concrétisation du jardin collectif au parc Carlos-D'Alcantara, un projet issu du budget participatif de Mercier-Est et porté par la communauté, illustre bien la volonté grandissante de la population de s'approprier les espaces publics. La priorité accordée au verdissement a ouvert la voie à la plantation de plus de 2 000 arbres et à la distribution de plus de 180 000 végétaux favorables à la biodiversité, soit le double de l'année précédente. La création d'un boisé au parc Honoré-Mercier et l'aménagement d'infrastructures vertes ont contribué activement à la lutte aux changements climatiques. D'autres mesures innovantes ont été implantées telles qu'un projet pilote d'espacement des collectes de déchets toutes les deux semaines dans deux secteurs de l'arrondissement, visant à réduire l'enfouissement et l'émission de gaz à effet de serre.

La reconduction de la piétonnisation de la rue Ontario, la poursuite de l'aménagement des rues ludiques, et des investissements massifs dans le réaménagement des parcs ont marqué la saison estivale, tout comme la rénovation majeure du chalet du parc Raymond-Préfontaine.

L'achèvement des travaux de la Zone de rencontre Simon-Valois, qui favorise la vitalité commerciale et la vie de quartier, compte parmi les réalisations de grande envergure.

Sur le plan culturel, l'adoption du Plan directeur culturel a été accueillie avec enthousiasme par les acteurs du milieu qui ont nourri la démarche de consultation réalisée de 2020 à 2021.

Le dépôt, en décembre, du premier Plan climat de l'arrondissement, élaboré en concertation avec les partenaires et avec le concours de la population, vient clore l'année de façon marquante.

Autres réalisations de l'Arrondissement :

- Fin des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve;
- Réfection et mise aux normes des chalets des parcs Beauclerk, Félix-Leclerc et Théodore, et agrandissement et mise aux normes du chalet du parc de Saint-Aloysius;
- Installation de 1 000 nouveaux supports à vélos;
- Déploiement du projet pilote de prêt gratuit d'équipement dans quatre parcs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Préparer la réouverture de la bibliothèque Maisonneuve;
- Aménager un parc de planche à roulettes au parc Raymond-Préfontaine;
- Hausser la cible de plantation d'arbres à 2 500 par année et garantir leur entretien pour assurer la réussite du programme de plantation d'arbres;
- Assurer l'entretien de la forêt urbaine vieillissante de l'arrondissement;
- Étendre l'offre de prêt de matériel hivernal et estival;
- Adapter l'offre de services pour répondre aux besoins des clientèles vulnérables (personnes aînées, clientèle jeunesse et familles);
- Améliorer le service offert à la population citoyenne en matière d'émission des permis dans un contexte d'effervescence immobilière;
- Agir sur le front de la réglementation pour accroître le verdissement et favoriser la transition écologique;
- Soutenir la mobilité active et le déploiement de mesures d'apaisement de la circulation.

Arrondissement de Montréal-Nord

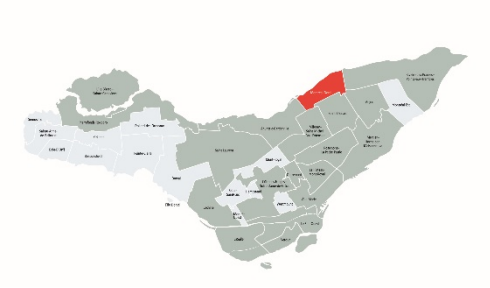

Population : 86 786 habitantes et habitants
Superficie : 11,1 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 451 800 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 302 700 $
Budget de fonctionnement 2023 : 46,8 M$
PDI 2023-2032 : 49,2 M$
Effectif : 380,1 années-personnes

Profil
Montréal-Nord se classe au 10e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est plus élevée que dans l'ensemble de la ville de Montréal, et la concentration d'aînés (65 ans et plus) y est particulièrement importante. Plus de deux personnes résidentes sur trois sont issues directement ou indirectement de l'immigration; leurs cinq principaux pays d'origine sont, dans l'ordre, Haïti, l'Algérie, l'Italie, le Maroc et le Liban. Enfin, 22 % de la population est en situation de faible revenu.

Vision
Dans sa planification stratégique 2016-2025, l'Arrondissement propose une vision audacieuse où citoyennes et citoyens de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, et équipes politique et administrative de l'arrondissement osent penser et agir ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

Notre impact et nos réalisations en 2022
L'Arrondissement, à travers son plan stratégique Oser ensemble Montréal-Nord, fait vivre ses valeurs d'ouverture à la diversité, d'équité et de participation citoyenne. Ainsi, il épouse la vision de Montréal 2030 et contribue à ses orientations stratégiques. Voici quelques-unes de ses réalisations significatives :

Transition écologique :
- Déploiement des programmes Éco-quartier et de sensibilisation environnementale;
- Mise en place d'un plan de contrôle de l'herbe à poux;
- Tenue d'une campagne d'embellissement (plus de 2 800 plants);
- Élargissement du programme de subvention pour les produits d'hygiène durables;
- Conversion de l'éclairage de plusieurs installations municipales du territoire pour qu'il soit écoénergétique;
- Aménagement du parc-école Saint-Rémi et verdissement en bordure du boulevard Pie-IX;
- Optimisation des activités de collecte des matières résiduelles.

Solidarité, équité et inclusion :
- Accompagnement, soutien et évaluation des organismes promoteurs des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité Jeunesse;
- Déploiement d'une nouvelle offre de services au pavillon du parc Henri-Bourassa, à la maison Brignon-Dit-Lapierre et au pôle aquatique Henri-Bourassa;
- Accueil des nouveaux résidents et résidentes, et présentation des services lors d'une visite guidée dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

- Adoption d'une politique locale en équité, en diversité et en inclusion.

Démocratie et participation :

- Poursuite de l'élaboration du plan d'action collectif en développement culturel découlant du Plan de développement culturel de l'arrondissement;
- Déploiement du plan collectif en habitation;
- Élaboration conjointe du Plan de développement social de Montréal-Nord avec la Table de quartier de Montréal-Nord;
- Mise en œuvre des recommandations faites à l'Arrondissement dans une étude sur la violence commise et subie par les jeunes, effectuée par le Centre international pour la prévention de la criminalité;
- Financement de quatre projets en sécurité urbaine (Café jeunesse multiculturel, Centre des jeunes l'Escale, Ma Clinique juridique et Un itinéraire pour tous);
- Financement d'un poste de coordination en sécurité urbaine à la Table de quartier de Montréal-Nord.

Innovation et créativité :

- Collaboration avec le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'installation du Biblioconteneur au parc Le Carignan;
- Ajout d'un terrain de baseball Moustique au parc Charleroi et d'un terrain de basketball au parc Pilon;
- Réfection des terrains de basketball aux parcs Le Carignan et Saint-Laurent;
- Mise en place de mesures d'apaisement de la circulation (afficheurs pédagogiques, panneaux lumineux, dos d'âne, silhouettes, etc.);
- Déploiement d'un programme de sécurisation aux abords des écoles.

Nos actions prioritaires en 2023

- Installer de nouveaux jeux d'eau aux parcs Pilon et Le Carignan;
- Étendre la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation;
- Exécuter les travaux de réfection de la rue Lapierre;
- Déployer un calendrier d'élagage cyclique des arbres de l'arrondissement;
- Poursuivre la conversion de l'éclairage de plusieurs bâtiments municipaux pour qu'il soit écoénergétique;
- Déployer la mise en service progressive de la collecte des résidus alimentaires pour les immeubles de neuf logements et plus;
- Poursuivre le développement du Plan d'action canopée pour lutter contre les îlots de chaleur;
- Aménager une mini-forêt à l'entrée de l'arrondissement, un îlot de biodiversité et de fraîcheur;
- Poursuivre le développement du Parcours Gouin;
- Améliorer l'offre de services des jardins communautaires;
- Poursuivre les démarches pour le développement d'un climat de travail inclusif qui favorise un traitement équitable;
- Élaborer un guide de collaboration en itinérance;
- Régulariser le poste d'agente ou agent de liaison et d'intervention sociale;
- Aménager une rampe d'accès au pavillon du parc Henri-Bourassa pour améliorer l'accessibilité universelle;
- Poursuivre la mise en place de l'accès sans fil à Internet dans les parcs;
- Tenir un Forum pour citoyennes et citoyens aînés et amorcer la mise sur pied d'un conseil des aînées et aînés;
- Moderniser la salle du conseil pour favoriser un usage multifonctionnel (par les organismes partenaires notamment);
- Poursuivre les actions visant à renforcer le sentiment de sécurité de la population.

Arrondissement d'Outremont

Population : 26 159 habitantes et habitants
Superficie : 3,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 2 110 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 740 500 $
Budget de fonctionnement 2023 : 17,3 M$
PDI 2023-2032 : 25,6 M$
Effectif : 126,1 années-personnes

Profil
Possédant un patrimoine architectural exceptionnel qui lui confère un cachet unique, l'arrondissement d'Outremont est situé au cœur de l'île de Montréal. De plus, son accès au mont Royal, ses nombreux parcs et sa forêt urbaine en font une oasis de verdure. La mobilité y est favorisée par la présence de deux stations de métro, d'une future station du Réseau express métropolitain (REM), ainsi que d'avenues sécuritaires favorisant la marche et le vélo.

Sa population est composée majoritairement de francophones et de deux minorités linguistiques qui parlent anglais ou yiddish à la maison. L'âge moyen est de 38,5 ans, et Outremont compte la plus importante proportion d'enfants de 0 à 14 ans de tous les arrondissements de Montréal.

Vision
L'Arrondissement souhaite offrir à sa population une organisation performante, transparente et humaine afin de continuer à développer un milieu de vie attrayant, inclusif et sécuritaire. Outremont améliore continuellement l'expérience citoyenne et son milieu de vie en adoptant des pratiques exemplaires en transition écologique, en favorisant l'harmonie entre ses communautés, en offrant des services innovants, et en mettant en valeur son patrimoine historique et ses espaces verts.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Propreté :
- Campagne de communication innovante;
- Nouvelle réglementation au sujet des bacs à déchets obligatoires;
- Augmentation des amendes;
- Implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que dans les immeubles de neuf logements et plus.

Urgence climatique, verdissement et biodiversité :
- Création d'un comité conseiller expert et d'un groupe de travail de 15 citoyennes et citoyens pour l'élaboration d'un plan d'action;
- Règlement interdisant les souffleurs de feuilles à essence;
- Plantation de 130 arbres;
- Acquisition d'appareils électriques pour rendre les activités de fonctionnement plus vertes;
- Mise sur pied d'un programme de subventions pour les produits d'hygiène menstruelle et les couches lavables en partenariat avec Outremont en famille.

Gestion du territoire, du patrimoine et de la mobilité :
- Piétonnisation de l'avenue Bernard pour une troisième année;

- Refonte du stationnement sur rue afin de réserver des places aux résidentes et résidents;
- Sécurisation des ruelles de l'arrondissement et diminution de la vitesse à 10 km/h;
- Optimisation réglementaire en lien avec les permis et certificats pour simplifier les démarches;
- Mise en ligne de la carte interactive pour la consultation des informations de zonage par propriété;
- Électrification de deux bornes de recharge supplémentaires.

Culture, sports, loisirs et développement social :
- Premières portes ouvertes au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) pour faire connaître son offre de services et ses partenaires;
- Amélioration de l'offre de services en culture, sports et loisirs;
- Mise en place de mesures pour rendre plus écoresponsables les événements publics;
- Reprise des activités de la bibliothèque et de la Galerie d'Outremont (huit expositions, dont quatre professionnelles);
- 19 spectacles extérieurs dans le cadre de la programmation événementielle et culturelle estivale;
- Projets novateurs : expositions de photographies Outremont, regards citoyens et d'une œuvre d'art public éphémère.

Parcs, infrastructures et installations :
- Réfection des terrains de tennis des parcs Joyce et F.-X.-Garneau;
- Réfection du chalet et de l'aire de jeux du parc Outremont;
- Reconstruction complète des égouts, de l'aqueduc, des infrastructures de la chaussée, des trottoirs et de l'éclairage de rue de plusieurs avenues;
- Remplacement des entrées en plomb sur plusieurs avenues et réhabilitation de 571 mètres linéaires du réseau d'égout et de 127 mètres linéaires du réseau d'aqueduc.

Nos actions prioritaires en 2023

Afin de respecter les orientations du Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont, nos actions prioritaires en 2023 auront comme axe principal l'urgence climatique.

Urgence climatique, verdissement et biodiversité :
- Lancer le programme Éco-quartier;
- Déposer le Plan d'urgence climatique de l'arrondissement;
- Réaliser le Plan directeur de mobilité durable et sécuritaire;
- Accomplir plusieurs projets en lien avec le budget participatif (implantation de nouvelles miniforêts, de jardins verticaux et de zones nourricières, verdissement de rues, et « De l'eau dans ta gourde »);
- Embellir le territoire par la construction de 6 nouvelles saillies de trottoir et de 17 saillies verdies;
- Aménager un stationnement écoresponsable à la bibliothèque Robert-Bourassa par la gestion optimale des eaux pluviales et l'ajout de verdissement.

Culture, sports, loisirs et développement social :
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de développement culturel selon les priorités de l'Arrondissement;
- Augmenter la visibilité de l'offre culturelle de l'arrondissement (promotion des activités, identification, plan de communication, etc.);

Parcs, infrastructures et installations :
- Restaurer et mettre aux normes le chalet du parc Saint-Viateur et la mairie de l'arrondissement;
- Réhabiliter le miniparc Champagneur et le parc Beaubien;
- Sécuriser le chemin Bates entre les avenues McEachran et Rockland;

- Reconstruire intégralement les égouts, l’aqueduc, les infrastructures de la chaussée, les trottoirs et l’éclairage de certains tronçons de rue;
- Réhabiliter par gainage les conduites d'égouts et d’aqueducs et poursuivre le remplacement des entrées de service en plomb sur diverses rues.

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

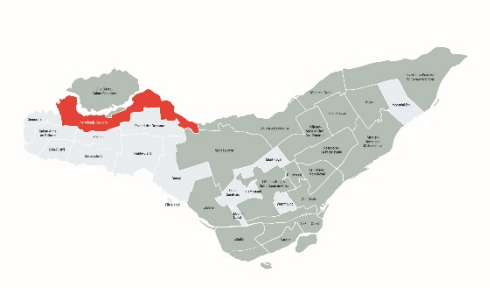

Population : 73 889 habitantes et habitants
Superficie : 27,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 601 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 325 100 $
Budget de fonctionnement 2023 : 36,2 M$
PDI 2023-2032 : 58 M$
Effectif : 279,7 années-personnes

Profil
L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est situé à l'extrémité ouest de l'île de Montréal et est bordé au nord par la rivière des Prairies. Il comporte deux quartiers : Cap-Saint-Jacques et Bois-de-Liesse. La population y trouve un milieu de vie paisible et stimulant du fait de l'accessibilité à de nombreux espaces naturels, dont 4 parcs-nature et 80 parcs de voisinage. Elle bénéficie également de deux piscines extérieures publiques, de deux bibliothèques, d'un centre culturel et de trois centres communautaires.

La population de l'arrondissement est majoritairement bilingue. Les ménages y habitant disposent d'un revenu annuel médian de 70 547 $, et 70 % d'entre eux sont propriétaires de leur résidence. Le parc immobilier est composé presque exclusivement d'immeubles de catégorie résidentielle. Les deux tiers de la population sont issus de l'immigration. La contribution des nouveaux arrivants et arrivantes a permis de créer, au fil des ans, un arrondissement vivant aux multiples visages.

Vision
Comme l'indique sa signature, « On s'occupe de vous », l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro place les citoyennes et citoyens au cœur de ses préoccupations. L'Administration s'engage à toujours faire progresser ses pratiques, à faire preuve de rigueur dans sa gestion et à améliorer la prestation de services rendus à la population. Outre une richesse naturelle incomparable, Pierrefonds-Roxboro offre des installations de grande qualité, une vie culturelle active et de nombreux plateaux sportifs.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le retour à une certaine normalité postpandémique a favorisé la reprise de plusieurs activités culturelles, de sports et loisirs ainsi que de bibliothèque prévues à la programmation. Des efforts importants sont déployés pour bonifier l'offre de services à la population.

Malgré les contraintes rencontrées et le report de nombreux projets, l'Arrondissement a été en mesure d'assurer les réalisations suivantes :

- Journée jardinage, dont ont bénéficié plus de 1 000 citoyennes et citoyens;
- Réaménagement du parc du Millénaire;
- Implantation de la collecte des matières résiduelles de bâtiments de neuf logements ou plus, d'industries, de commerces et d'écoles – phase 2;
- Intégration d'Instagram comme moyen de communication;
- Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles;
- Adoption du plan d'action en culture;
- Adoption du plan d'action en loisirs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Réalisation du programme de mini-forêt au parc de Deauville dans le cadre du budget participatif;
- Rehaussement des services en environnement offerts aux citoyennes et citoyens, et transition écologique de concert avec l'Éco-quartier;
- Poursuite du programme annuel de plantation d'arbres et de la lutte à l'agrile du frêne ainsi que diminution des îlots de chaleur conformément au Plan d'action canopée 2012-2021 et au plan stratégique Montréal 2030;
- Mise en œuvre d'un plan d'action en développement social et en sécurité urbaine;
- Réaménagement du boulevard Lalande;
- Réaménagement du parc du Château-Pierrefonds.

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Population : 106 784 habitantes et habitants
Superficie : 8,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 156 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 542 300 $
Budget de fonctionnement 2023 : 59,6 M$
PDI 2023-2032 : 57 M$
Effectif : 448,4 années-personnes

Profil

Situé au cœur de Montréal, Le Plateau-Mont-Royal exerce un attrait indéniable sur les touristes et est reconnu pour la qualité de vie de ses quartiers à dimension humaine. Sa population est la plus jeune de Montréal, et plus de 80 % des 25 à 64 ans détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les ménages sont constitués de 72 % de locataires et de 52 % de personnes seules. Parmi les personnes de 15 ans ou plus qui étudient ou occupent un emploi, près de 75 % utilisent les transports actifs. Enfin, 69 % de la population peut converser à la fois en français et en anglais, et 53 % des résidentes et résidents sont originaires de l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada.

Vision

Riche de son histoire, Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux-vivre en ville, qui repose en bonne partie sur la création de milieux de vie inclusifs, inspirants et durables. Ses quartiers complets offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois ainsi qu'une vie sociale et culturelle foisonnante. Ses aménagements urbains originaux et conviviaux favorisent les déplacements actifs et sécuritaires. Depuis plus d'une décennie, l'Arrondissement innove en multipliant les îlots de fraîcheur et les lieux de rencontre citoyenne. Une attention particulière est accordée à la préservation de la mixité sociale.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Adoption d'un règlement visant à protéger les maisons de retraite de la spéculation immobilière;
- Modifications au Règlement d'urbanisme pour une nouvelle entente d'usufruit de 25 ans visant une superficie de plancher d'environ 10 760 m^2 au 5425, rue Casgrain, pour le maintien et le développement de lieux de création et de production abordables pour les artistes;
- Bonification de la pratique des rencontres d'information de voisinage;
- Renforcement de la réglementation encadrant les résidences de tourisme et les gîtes;
- Formation sur les normes en accessibilité universelle et la conception sans obstacle;
- Rédaction d'un guide patrimonial illustré pour encadrer les interventions sur les immeubles;
- Plan de relance de la rue Saint-Denis et projet d'illumination permanente de la rue;
- Analyse du potentiel économique et immobilier du secteur d'emplois du Plateau Est;
- Projets de piétonnisation estivale sur les avenues du Mont-Royal et Duluth;
- Modification de la réglementation des cafés-terrasses sur le domaine public afin de les autoriser dans les secteurs de plus faible intensité commerciale – délivrance de plus de 180 permis;
- Remplacement de 37 entrées d'eau en plomb et réalisation de 159 réparations sur le réseau d'aqueduc;
- Prolongement et sécurisation de liens cyclables, et installation de 614 supports à vélos;
- Reconstruction de 28 sections de trottoirs et construction de dos d'âne dans 19 tronçons de rues;

- Financement de 1,1 M$ pour une brigade de propreté (contrat de deux ans) et de 0,7 M$ pour l'enlèvement de graffitis;
- Aménagement de la place des Fleurs-de-Macadam en place multifonctionnelle inondable;
- Réaménagement des parcs des Compagnons-de-Saint-Laurent et Toto-Bissainthe;
- Aménagement d'un espace de repos et événementiel à vocation culturelle sur le terrain de l'École nationale de théâtre, en partenariat avec cette dernière;
- Projet d'agriculture urbaine en collaboration avec le Comité citoyen de Milton-Parc;
- Aménagement de six ruelles vertes, pour un total de 112 ruelles vertes dans Le Plateau;
- Réalisation des projets gagnants du premier budget participatif du Plateau-Mont-Royal sur le thème de la transition écologique (bibliothèque de partage d'outils et projet d'agriculture urbaine);
- Piétonnisation et projet transitoire de l'avenue Émile-Duployé;
- Réouverture de l'aréna Saint-Louis, devenu un espace multisport gratuit pour la population;
- Accès gratuits : terrains de tennis, cinq soirées thématiques avec jeux de lumières à l'aréna Mont-Royal et 10 activités sportives dans les parcs de l'arrondissement;
- Formations gratuites de sauvetage grâce à une subvention gouvernementale de 30 515 $;
- Plusieurs démarches de concertation et ajout de services en lien avec l'itinérance;
- Contributions de 417 000 $ pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de 16 500 $ pour le Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans, et de 137 700 $ pour le Fonds diversité et inclusion sociale pour les enfants et les familles vulnérables, permettant notamment l'attribution gratuite de 172 places en camp de jour pour des enfants vivant dans une habitation à loyer modique ou se trouvant en situation de vulnérabilité;
- Prêt de local au chalet-restaurant du parc La Fontaine à l'organisme Robin des Bois et octroi de locaux gratuits pendant trois ans, au centre du Plateau, à 10 organismes en services d'aide à la personne;
- Ouverture du centre Laurier afin de proposer une programmation tant intérieure qu'extérieure en sports et loisirs, en plus d'offrir un espace en libre accès et le prêt de matériel gratuit;
- Délivrance de 155 permis d'événements sur le domaine public et tenue de 58 jours de marchés fermiers;
- Inauguration du Cabinet des auteurs en hommage à Michel Tremblay;
- Offre de 182 représentations issues de la programmation culturelle de l'arrondissement sur le domaine public, dont le théâtre de marionnettes présenté tout l'été au parc La Fontaine;
- Dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles, présentation de 77 événements répartis équitablement sur le territoire de l'arrondissement;
- Déploiement d'activités en langue des signes québécoise (LSQ) et formation du personnel des bibliothèques pour l'accueil des personnes sourdes;
- Amélioration de l'accessibilité universelle au conseil d'arrondissement : sous-titrage, traduction en LSQ et service d'accompagnement.

Nos actions prioritaires en 2023

- Projet de rénovation du pavillon des baigneurs, de la piscine et de la pataugeoire du parc Baldwin;
- Projet de rénovation de l'aréna Saint-Louis;
- Mise aux normes de la piscine Schubert et réalisation d'un projet d'accessibilité universelle;
- Projets de réfection du terrain de soccer du parc Laurier, de réaménagement du parc Lucia-Kowaluk et du chemin Gilford, et de décontamination du Champ des Possibles;
- Révision du Règlement d'urbanisme sous l'angle de la transition écologique et de l'inclusion sociale;
- Révision du Règlement sur le bruit pour en faciliter l'applicabilité;
- Intégration de critères pour les demandes de dérogation au cadre normatif des réno-évictions;
- Révision des règles d'urbanisme en accessibilité universelle;
- Réalisation d'un plan directeur des parcs et des espaces verts;

- Rédaction du nouveau plan d’action en développement social;
- Rédaction d’un plan d’action en activités physiques et sportives;
- Élaboration d’un plan d’action pour les commerces en collaboration avec les associations de commerçantes et commerçants;
- Accompagnement technique des commerces dans la mise en accessibilité de leur local;
- Rédaction d’un plan local en accessibilité universelle.

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

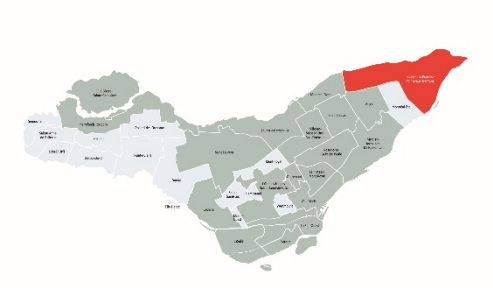

Population : 115 587 habitantes et habitants
Superficie : 42,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 473 800 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 269 900 $
Budget de fonctionnement 2023 : 66,7 M$
PDI 2023-2032 : 127,3 M$
Effectif : 450,3 années-personnes

Profil
Situé à l'extrémité est de l'île de Montréal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles connaît une expansion considérable sur plusieurs plans, compte tenu du fort pouvoir d'attraction que l'arrondissement exerce auprès des familles. Traversé par de grands axes routiers, tels que les autoroutes 25 et 40, il est formé des quartiers de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles et s'étend sur 42,3 km², ce qui en fait l'un des plus grands territoires de l'île de Montréal. Son territoire très étendu s'est développé au fil des ans autour de ses nombreuses zones industrielles, ce qui se traduit par une densité moins élevée que dans le reste de l'île de Montréal, soit 2 525 habitants/km². C'est l'un des rares arrondissements à détenir encore des terrains disponibles pour le développement de zones résidentielles et industrielles. La nature y est omniprésente, avec plus de 135 parcs et espaces verts, dont l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, un golf et près de 75 km de voies cyclables. Plus de 64 % des ménages sont propriétaires.

Près d'une personne sur deux est issue directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (71 %), suivi de l'anglais, de l'italien et de l'espagnol. Le français est la langue unique de travail pour 86 % de la main-d'œuvre. La moyenne d'âge est de 43,5 ans et plus de la moitié de la population (52 %) est de sexe féminin. Les ménages ont un revenu annuel médian de 62 867 $.

Vision
L'Arrondissement se fait un devoir de développer un milieu de vie attrayant, inclusif et sécuritaire, où toutes et tous sont fiers de résider. À cet effet, il poursuit ses efforts pour créer des quartiers fonctionnels et chaleureux, et faciliter l'accès aux établissements du savoir et aux emplois du territoire, tout en assurant une mobilité adéquate. Comme le territoire est délimité notamment par la rivière des Prairies au nord et le fleuve Saint-Laurent au sud, l'Arrondissement continue de mettre en valeur la richesse des attraits naturels en améliorant l'accès aux cours d'eau, aux parcs et aux jardins. Il assure également une revitalisation importante de son patrimoine bâti et une mise en valeur de ses espaces naturels impressionnants.

Outre une belle vitalité économique, le territoire propose les meilleurs prix à Montréal pour se loger, une offre inégalée d'activités sportives et culturelles ainsi que des infrastructures publiques de qualité. Convaincu de la nécessité de s'engager vers la transition écologique, l'Arrondissement valorise l'agriculture urbaine et s'est doté d'une vision ambitieuse et rassembleuse qui guidera les interventions de la collectivité afin que 30 hectares du territoire vibrent au rythme d'une agriculture plurielle et innovante d'ici à 2030.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Cette année, l'Arrondissement a davantage été en mesure de déployer son plan de reprise des activités, de procéder à la réouverture des installations et d'offrir aux organismes partenaires le soutien nécessaire. L'Arrondissement s'est également attelé à offrir une programmation culturelle et sportive alternative, qui a permis à la population de vivre une saison estivale riche en activités.

L'année 2022, tout comme l'année 2021, a été marquée par des projets favorisant le développement durable et la mobilité ainsi que la revitalisation des parcs et des lieux publics :

- Création d'un Plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement, prévoyant notamment la protection des boisés et des milieux naturels;
- Poursuite de la plantation d'arbres afin d'atteindre l'objectif de 7 500 arbres plantés d'ici à 2026;
- Offre continue de soutien aux organismes communautaires;
- Planification des travaux de mise aux normes au complexe sportif St-Jean-Vianney;
- Planification de la mise aux normes de la piscine du parc Saint-Georges;
- Début des travaux de réfection du terrain de soccer synthétique et de la piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson;
- Installation de l'éclairage du terrain de basketball et aménagement du pourtour du pavillon au parc Armand-Bombardier;
- Aménagement des aires de jeux et de mobilier au parc Jeanne-Lapierre;
- Mise aux normes des jardins communautaires existants;
- Début des travaux de la phase 2 de la maison Antoine-Beaudry, réfection du terrain de balle du parc Saint-Joseph et réaménagement du parc Clémentine-De La Rousselière;
- Reconstruction de la passerelle au parc Saint-Valérien;
- Travaux sur le réseau routier dans différents secteurs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Aménager un parc riverain au bout de l'île (Médéric-Archambault) ainsi que des parcs canins à Pointe-aux-Trembles, et créer un nouveau parc dans le secteur Ruisseau Pinel;
- Commencer l'aménagement du parc des Cageux et réaménager le parc Delphis-Delorme;
- Faire l'évaluation préliminaire d'un projet de patinoire réfrigérée;
- Préparer l'aménagement d'une place publique sur le site de la chapelle de la Réparation et bonifier les aménagements du parc de la Traversée;
- Mettre à niveau et entretenir les aires de jeux pour la sécurité des enfants, ajouter des poubelles de grande capacité, déneiger les sentiers et améliorer l'éclairage dans les parcs;
- Embaucher du personnel pour la gestion des arbres et recruter des gardiennes et gardiens de parcs;
- Planifier les travaux à la bibliothèque et à la Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles;
- Procéder aux travaux de mise aux normes de jardins communautaires et du centre communautaire Roussin ainsi que du complexe sportif St-Jean-Vianney;
- Poursuivre les démarches visant la création d'Espace Rivière;
- Restaurer la toiture de la maison Pierre-Chartrand;
- Améliorer les artères commerciales, dont celle du boulevard Maurice-Duplessis, et soutenir les associations de marchandes et marchands locaux;
- Entamer avec la Ville-Centre les plans pour le réaménagement complet de la rue Notre-Dame, prévu pour 2023-2024;
- Procéder à des travaux sur le réseau routier dans différents secteurs;
- Poursuivre le Plan triennal de circulation, le Plan local de déplacement 2020-2030 et le Plan d'apaisement de la circulation.

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Population : 146 212 habitants
Superficie : 15,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 847 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 466 900 $
Budget de fonctionnement 2023 : 71,2 M$
PDI 2023-2032 : 88,4 M$
Effectif : 702,5 années-personnes

Profil
Apprécié pour sa qualité de vie, Rosemont–La Petite-Patrie est un milieu de vie dynamique offrant un vaste réseau cyclable, des commerces de proximité, des ruelles vertes et des saillies verdies ainsi que de nombreux parcs et espaces d'appropriation citoyenne. Les ménages sont en majorité locataires (71,9 %), et 19 % des logements privés sont des copropriétés. Le revenu annuel médian des foyers est de 48 349 $. On dénombre 18 570 familles avec enfants dans l'arrondissement. Près de deux personnes sur cinq sont issues directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (83 %). De plus en plus de résidentes et résidents ainsi que de travailleuses et travailleurs dans l'arrondissement utilisent au quotidien les transports en commun ou les transports actifs.

Vision
Très engagé dans la transition écologique, comme le démontre l'adoption du Plan directeur de biodiversité, l'Arrondissement s'appuie sur des priorités qui répondent aux besoins et aux attentes de la population : biodiversité, propreté, verdissement, accessibilité, mobilité durable… Il offre un milieu de vie animé, sécuritaire et sain où la participation citoyenne est plus que jamais encouragée. Sa gestion efficiente, portée vers l'action, fait écho au progrès collectif et se veut à la fois rassembleuse et bienveillante.

Notre impact et nos réalisations en 2022
En plus d'avoir inauguré le complexe aquatique de Rosemont, l'Arrondissement a terminé l'aménagement d'un nouvel espace citoyen à l'intersection des rues Rachel et Marcel-Pepin : le parc Annie-Montgomery. Le parc Rosemont a aussi fait l'objet d'importants travaux de réaménagement avec, en phase 2, la création d'une plaine de jeux complétant la section récemment boisée à l'est du parc.

Fier de travailler à la création d'un milieu de vie où l'expérience de chaque citoyenne et citoyen est unique, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets permettant à la population de s'approprier son milieu, de réduire son impact environnemental et d'améliorer sa qualité de vie, et ce, dans une perspective d'inclusion, de transition écologique et d'innovation sociale. Il compte de nombreuses réalisations significatives assurant un développement du territoire à échelle humaine :

- Sécurisation du carré Augier : aménagement temporaire de l'intersection des rues Augier et Louis Hémon, et consultation en vue d'un aménagement permanent;
- Sécurisation de zones scolaires et apaisement de la circulation : construction de 52 dos d'âne, de 28 saillies drainantes et de 19 fosses d'arbres drainantes sur la rue Bélanger;
- Adoption d'une nouvelle politique d'implantation du stationnement sur rue réservé aux résidentes et résidents (SRRR) et implantation de 16 nouvelles zones;
- Apaisement de la circulation sur la rue Molson (panneaux, bollards et marquage);

- Troisième année du programme Projets participatifs citoyens , qui a touché 11 milieux de vie et vu naître 80 initiatives en 2022;
- Augmentation du nombre de ruelles vertes, de jardins de rue et de carrés d'arbres végétalisés, notamment pour contrer l'herbe à poux;
- Implantation de quatre nouveaux projets de ruelles actives;
- Écopâturage au parc Maisonneuve (projet Biquette);
- Troisième phase d'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que dans les immeubles de neuf logements et plus;
- Troisième Défi Zéro déchet dans les commerces, et quatrième Défi Zéro déchet destiné aux foyers;
- Investissement de 2,7 M$ pour bonifier l'offre en matière de propreté et de verdissement;
- Aménagement de microforêts au parc du Père-Marquette (quatre en tout) et plantation de 500 arbres sur l'ensemble du territoire;
- Service étendu pour le déneigement des pistes cyclables;
- Corridors de glisse et prêt d'équipement sportif hivernal;
- Réfection du terrain de tennis au parc Jean-Duceppe;
- De nombreux projets d'animation culturelle : Vive la ruelle, Cinéma sous les étoiles, et Ciné-été en collaboration avec le Cinéma Beaubien;
- Aménagements conviviaux : Quais Masson, placettes sur la rue Saint-Zotique, et Espace 40e/Beaubien;
- Animation et prêt d'équipement dans les parcs ainsi que sur la 9e Avenue et location de matériel sportif au parc Maisonneuve;
- Fête de la rentrée au parc du Pélican;
- Inauguration de l'œuvre d'art publique Entrelacs au parc de l'Ukraine;
- Plus de 800 activités offertes par les bibliothèques et la Maison de la culture.

L'Arrondissement est également responsable des activités d'éclairage, d'entretien de la signalisation et du marquage dans 14 arrondissements. Voici ses réalisations en la matière :

- Marquage de 7 850 passages piétons, de 5 295 lignes d'arrêts et de 5 460 passages écoliers, et traçage de plus de 1 840 km de lignes axiales;
- Mise aux normes de plus de 200 feux de circulation et ajout ou modification de 136 feux piétons;
- Marquage et implantation de la signalisation écrite et lumineuse sur le réseau cyclable;
- Amélioration de l'éclairage dans les parcs et dans les rues.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre les interventions accrues en matière de propreté;
- Amorcer la démarche pour l'aménagement d'une nouvelle place publique à l'intersection des rues Beaubien et Boyer ainsi que pour l'aménagement du P'tit Beaubien, dans l'est;
- Procéder au réaménagement du parc Montcalm;
- Poursuivre le verdissement en augmentant le nombre de ruelles vertes et de jardins de rue;
- Mettre en place une piste cyclable sur l'avenue Bourbonnière;
- Reconstruire la pataugeoire et la piscine du parc Joseph-Paré.

Arrondissement de Saint-Laurent

Population : 103 967 habitantes et habitants
Superficie : 42,8 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 871 200 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 436 900 $
Budget de fonctionnement 2023 : 78,4 M$
PDI 2023-2032 : 183,2 M$
Effectif : 578,2 années-personnes

Profil

Situé au carrefour des principaux grands axes routiers de la métropole, l'arrondissement de Saint-Laurent s'étend sur 42,8 km². Plus de 70 % de son territoire sont consacrés aux activités industrielles et commerciales. Avec plus de 4 200 entreprises et de 105 000 emplois, Saint-Laurent représente le deuxième bassin d'emplois de l'île de Montréal et constitue l'un des principaux pôles industriels et technologiques du Québec, une position qui sera renforcée avec l'arrivée de cinq stations du Réseau express métropolitain. Grâce à ses deux bibliothèques, à son centre des loisirs, à son complexe sportif, à son aréna ainsi qu'à une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent offre un vaste éventail de services dans de nombreux domaines comme la culture, les sports et loisirs. Champion de la croissance démographique, Saint-Laurent accueille quelque 104 000 résidentes et résidents, dont 81 % sont issus de l'immigration ou ont au moins un parent né dans un autre pays.

Vision

Devenu « territoire municipal durable » en 2019, Saint-Laurent place le développement durable et la protection de l'environnement au cœur de toutes ses décisions. En 2021, il a élaboré, avec la participation de sa population, le Plan stratégique 2022-2025, qui a mené à l'adoption de 111 projets prioritaires en 2022. Quelques mois plus tard, Saint-Laurent concrétisait la première action inscrite dans son plan stratégique avec l'adoption du Plan d'urgence climatique 2021-2030. Misant sur la collaboration de la population ainsi que de la communauté d'affaires, l'Arrondissement entend s'attaquer concrètement à cette problématique en visant, entre autres, la protection de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Lancement de l'initiative « Mai, mois du jardin » et du nouveau concours « Mon jardin écolo »;
- Lancement de nouvelles subventions pour encourager l'utilisation d'équipements d'entretien paysager sans carburant et d'équipements écologiques domestiques;
- Autorisation d'installer des bardeaux solaires ou des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sur les toits en pente;
- Aménagement d'un nouveau jardin public consacré aux papillons et à d'autres pollinisateurs au parc Beaudet;
- Poursuite de l'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus;
- Réouverture de l'aréna Raymond-Bourque, nouvellement rénové pour offrir de nombreuses améliorations sur le plan de la sécurité, de l'accessibilité universelle et de la performance énergétique;
- Collaboration au lancement de la construction de la Coopérative d'habitation laurentienne, au cœur de l'aire TOD Bois-Franc;

- Autorisation d'installer des microbrasseries et des microdistilleries dans certaines zones commerciales ainsi que de fabriquer des boissons alcoolisées dans certaines zones industrielles;
- Conclusion de la restauration de la maison Robert-Bélanger et lancement d'un concours d'œuvres d'art pour orner le site;
- Installation de six bornes d'information numériques pour mieux joindre la population dans des secteurs névralgiques;
- Lancement d'une consultation pour la création d'un quartier culturel dans le secteur du Vieux-Saint-Laurent;
- Offre d'une programmation culturelle gratuite pour améliorer l'accessibilité à la culture;
- Réaménagement de terrains de bocce et de baseball au parc Noël-Sud.

Nos actions prioritaires en 2023

- Avec l'appui du budget participatif Montréal, réaliser la seconde phase du Corridor de biodiversité, intitulée « Zones écologiques nourricières », pour favoriser l'agriculture urbaine sur le domaine public;
- Réaménager plusieurs parcs, dont les parcs Houde et Aimé-Caron;
- Remplacer des bassins de piscines extérieures, dont celui de la piscine du parc Marlborough;
- Réaménager des terrains de baseball, de bocce, de basketball et de tennis;
- Sécuriser et verdir l'extérieur du Centre des loisirs;
- Mettre à niveau six parcs canins;
- Aménager des promenades urbaines vertes alliant biodiversité et urbanité;
- Concevoir le plan d'aménagement du pôle communautaire et scolaire Jules-Poitras;
- Réaliser plusieurs travaux de réfection du réseau routier local;
- Réhabiliter la maison Robert-Bélanger en valorisant son cachet historique et patrimonial ainsi que l'agriculture urbaine;
- Restaurer et agrandir des milieux naturels;
- Gérer les frênes situés dans les milieux naturels.

Arrondissement de Saint-Léonard

Population : 82 241 habitantes et habitants
Superficie : 13,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 714 400 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 394 500 $
Budget de fonctionnement 2023 : 40,6 M$
PDI 2023-2032 : 73,1 M$
Effectif : 249,3 années-personnes

Profil

L'arrondissement de Saint-Léonard, situé dans l'est de Montréal, a une localisation stratégique avec un grand potentiel de revitalisation économique, grâce à la proximité d'axes routiers majeurs. Une de ses forces est la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. En effet, selon les données du recensement de 2016, les personnes immigrantes représentent 49 % de la population de l'arrondissement, alors que les jeunes de moins de 20 ans et les personnes aînées de 65 ans ou plus totalisent 45 %. Saint-Léonard constitue d'ailleurs le territoire montréalais qui est composé des plus grandes proportions d'enfants (0 à 14 ans) et de personnes aînées. Près de 92 % des résidentes et résidents peuvent soutenir une conversation en français, et 50 % peuvent aussi s'exprimer en anglais. La majorité des citoyennes et citoyens sont des locataires (65 %), et le type de logement le plus répandu est l'appartement faisant partie d'un immeuble de moins de cinq étages (71,9 %). L'arrondissement possède 10 grands parcs et plusieurs espaces verts qui font sa force et sa renommée au sein de sa population.

Vision

La vision de Saint-Léonard, exprimée dans son plan stratégique Saint-Léonard 2030*,* est de représenter un arrondissement qui est incontournable et inspirant pour son effervescence sociale et économique, et qui est résolument engagé envers la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens, la mobilité active et collective, et le développement durable. Pour concrétiser cette vision d'ici 2030, l'Arrondissement travaille sur cinq grands piliers : offrir une expérience citoyenne inspirante, développer le territoire de manière durable, maximiser le potentiel des retombées du prolongement du métro et du Réseau express métropolitain, revitaliser les zones économiques actuelles, et être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable.

Notre impact et nos réalisations en 2022

L'Arrondissement de Saint-Léonard se fait un devoir d'offrir des services de qualité à sa population et de privilégier les investissements permettant de préserver et d'enrichir son patrimoine collectif. Les initiatives et les projets pour le maintien de services adaptés aux besoins et aux attentes de la population, pour la sécurité urbaine, pour la réfection des rues et des trottoirs, pour la propreté et pour la transition écologique se sont avérés prioritaires. Durant l'année 2022, plusieurs actions ont été réalisées en ce sens :

- Mise en place de plusieurs actions concernant la sécurité urbaine (dont l'ajout d'une ressource responsable de la coordination de ces dossiers avec les organismes du milieu), poursuite de plusieurs initiatives (dont les kiosques « Rue aux citoyens »), reconduction du nombre de cadettes et cadets de police en vélo, et embauche d'une nouvelle firme privée qui fournit du personnel de sécurité patrouillant en voiture le territoire, de juin à septembre, afin de renforcer la surveillance dans les lieux publics;
- Adoption d'un plan d'action local en développement social intitulé Ensemble pour un avenir meilleur, couvrant la période de 2022 à 2030;

- Recrutement pour la mise en place d'un conseil jeunesse pour Saint-Léonard;
- Adoption du Plan climat pour l'arrondissement;
- Plantation de 1 300 arbres, un nombre record, pour réduire les îlots de chaleur et augmenter l'indice de canopée, et réalisation du plan d'élagage cyclique et d'essouchage;
- Implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus et dans les institutions, commerces et industries (ICI) situés au sud de l'arrondissement;
- Poursuite des démarches auprès de la ville-centre pour accélérer la réalisation des actions en vue de répondre aux enjeux d'inondation dans le secteur du collecteur Langelier;
- Réalisation d'une nouvelle campagne de communication sur la propreté dans les parcs;
- Adoption du Plan de gestion de la circulation, incluant de nouvelles façons de repenser la sécurité routière et piétonnière;
- Réfection de la chaussée de 11 rues et de 4 km linéaires de trottoirs à divers endroits sur le territoire;
- Ajout de 25 saillies de trottoirs à proximité des écoles primaires Dante, Lambert-Closse et Gabrielle-Roy;
- Bonification des activités et des terrains sportifs, dont l'ajout de la pratique du ski de fond dans certains parcs et la réfection de quatre terrains de tennis au parc Ferland;
- Retour de la traditionnelle Fête du citoyen en septembre, après deux ans d'absence en raison de la pandémie;
- Adoption des règlements de concordance afin que la réglementation de l'arrondissement soit conforme aux modifications apportées par le Programme particulier d'urbanisme de la rue Jean-Talon Est, adopté en 2021.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre le travail sur le sentiment de sécurité, notamment en soutenant la réalisation de projets de prévention et de sensibilisation, en maintenant le nombre de cadettes et cadets de police à son maximum et en retenant les services d'une patrouille de sécurité;
- Poursuivre le programme de réfection routière afin de maintenir la qualité du réseau actuel;
- Mettre en œuvre les actions prioritaires du Plan climat, du plan d'action en développement social et du plan d'action en gestion de la circulation;
- Poursuivre l'objectif de plantation de 1 300 arbres par an;
- Bonifier l'offre de services en culture et loisirs par l'aménagement d'un nouvel espace vert sur la rue Jarry, l'ajout de terrains de basketball au complexe sportif Saint-Léonard et au parc Pie-XII, la réfection des terrains de basketball des parcs Ferland et Coubertin ainsi que l'aménagement de nouvelles passerelles au parc Ermanno-La Riccia.
- Poursuivre le déploiement du plan d'entretien préventif des bâtiments municipaux par la réfection de la piscine et du pavillon du parc Ladauversière ainsi que la réfection de la toiture, de la climatisation et de la ventilation de la mairie d'arrondissement;
- Poursuivre l'amélioration de la propreté et l'entretien des rues, des trottoirs et des parcs, notamment en bonifiant les activités du ménage du printemps et en ajoutant du personnel consacré à ces activités.

Arrondissement du Sud-Ouest

Population : 84 629 habitantes et habitants
Superficie : 15,7 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 764 200 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 517 000 $
Budget de fonctionnement 2023 : 63,1 M$
PDI 2023-2032 : 76,5 M$
Effectif : 436,0 années-personnes

Profil
Situé au sud-ouest de Montréal, d'où son nom, l'arrondissement couvre une superficie de 15,7 km^2 et comprend les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles, Griffintown, Côte-Saint-Paul et Émard. Le territoire compte plus de 158 km de rues, 312 km de trottoirs et plus de 100 parcs et espaces verts. Il offre des installations et des services diversifiés à la population, notamment une Maison de la culture, 4 bibliothèques, 4 piscines intérieures, 2 piscines extérieures, 4 pataugeoires, 10 jeux d'eau, 3 arénas et 16 patinoires extérieures.

Vision
L'arrondissement du Sud-Ouest figure parmi les secteurs offrant le meilleur potentiel de développement à Montréal. Près de la moitié de son territoire est composée d'espaces ou de secteurs en transformation, d'anciennes usines à réaffecter ou de secteurs complets à redéfinir. Considéré comme le berceau de l'industrialisation au pays, Le Sud-Ouest a longtemps été associé à l'activité manufacturière. Sa transformation depuis une décennie crée des enjeux urbanistiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, mixité sociale, et hausse et modification des besoins d'une population en croissance, le tout dans un cadre budgétaire restreint. C'est dans ce contexte et dans une perspective de préservation des particularités locales que l'Arrondissement se donne pour mission de planifier, organiser et coordonner des services de proximité efficaces, efficients et adaptés aux besoins de l'ensemble de la population.

Notre impact et nos réalisations en 2022
L'année 2022 a été marquée par des actions innovantes, solidaires, inclusives, démocratiques et écologiques en lien avec les orientations 2022-2025 locales et le plan stratégique Montréal 2030 :

- Bonification du service de première ligne aux citoyennes et aux citoyens : mobilité, inspection, salubrité, propreté, service au comptoir et bibliothèques;
- Relance culturelle avec la diffusion de 61 spectacles et expositions à la Maison de la culture Marie-Uguay, avec sa programmation spéciale et dans les quartiers;
- Bonification de l'offre culturelle dans Griffintown et Pointe-Saint-Charles;
- Concert de l'Orchestre symphonique de Montréal au parc Angrignon;
- Augmentation des activités visant la clientèle jeunesse et déploiement d'une stratégie en sécurité urbaine pour accompagner les jeunes fragilisés, vulnérables, criminalisés ou à risque de l'être;
- Élaboration du Plan de développement d'une communauté nourricière de l'arrondissement pour mieux soutenir le développement et l'encadrement des pratiques d'agriculture urbaine;
- Lancement de la campagne « Je verdis mon quartier » pour promouvoir les initiatives de verdissement réalisées par les citoyennes et citoyens sur le domaine public, dont le nouveau programme d'adoption de carrés d'arbre;
- Augmentation de 20 % de l'enlèvement de graffitis sur le domaine public par rapport à 2021, soit 300 interventions pour un total de 6 000 m^2 de surface traitée;

- Distribution à la population citoyenne et aux groupes communautaires de 22 000 végétaux favorables à la biodiversité, et plantation écologique de plus de 700 nouveaux arbres pour augmenter la canopée et la diversité de la forêt urbaine;
- Plantation de plus de 10 000 vivaces, de 3 000 plantes comestibles et de 5 900 plantes annuelles sur le territoire comparativement à environ 22 000 plantes annuelles par le passé, qui exigent plus d'entretien et d'eau;
- Implantation de 60 dos d'âne, de 14 saillies permanentes et de 1 saillie temporaire, de 5 nouveaux afficheurs de vitesse et de 12 arrêts toutes directions;
- Appui à l'Association des commerçants de Pointe-Saint-Charles (ACPSC) dans la démarche de création d'une future Société de développement commercial;
- Renouvellement de la contribution financière au Programme de soutien à la diversité commerciale du Sud-Ouest, administré par PME MTL, pour attirer de nouveaux commerces;
- Confirmation de l'équipe d'intervention psychosociale pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance tout en facilitant la cohabitation avec les résidentes et résidents;
- Adoption de la modification-phase 3 de la réglementation d'urbanisme pour des normes supplémentaires en faveur de la transition écologique;
- Augmentation des interventions d'inspection et d'entretien sur le terrain pour assurer la propreté de secteurs vulnérables de Griffintown.

L'Arrondissement a également poursuivi ses efforts dans les projets structurants suivants :

- Mise en œuvre de la phase 1 du Corridor écologique du grand Sud-Ouest, issu du premier budget participatif de la Ville de Montréal, qui inclut des îlots de biodiversité ainsi que la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces;
- Aménagement de 6 nouvelles ruelles vertes en collaboration avec les comités citoyens et l'Éco- quartier du Sud-Ouest pour favoriser le verdissement et la créativité collective, en toute sécurité : 736 m^2 de surface déminéralisée, et plantation de 1 578 arbustes, de vivaces et de 14 arbres;
- Priorité à l'inclusion avec l'inauguration des nouveaux vestiaires de la piscine Saint-Henri, universellement accessibles.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre la bonification du service de première ligne aux citoyennes et citoyens : mobilité, inspection et propreté (dont la salubrité des logements), notamment avec l'ajout de ressources;
- Revoir la planification et la conception des programmes en sports et loisirs afin de mieux répondre aux besoins de la collectivité et des populations vulnérables à court, moyen et long terme;
- Poursuivre le partenariat avec les organismes de défense des droits individuels et collectifs en logement de l'arrondissement pour combattre la précarité des locataires;
- Amorcer le chantier pour l'aménagement du futur Carrefour communautaire dans Émard-Saint-Paul;
- Bonifier nos actions en transition écologique en lien avec le Plan d'action local en transition écologique (PALTE) 2021-2025, dont les suivantes :
    - Augmenter le fonds vert afin d'accélérer nos efforts en matière de transition écologique,
    - Intensifier la plantation de vivaces et de plantes indigènes plutôt que d'annuelles dans les aménagements de l'arrondissement,
    - Déterminer les espaces prioritaires en matière d'aménagement visant à prévenir les aléas climatiques (telles les pluies abondantes et les vagues de chaleur);
- Appuyés par le financement de 5,8 M$ du PDI local, par des contributions provenant de fonds réservés et par la participation de divers partenaires, des investissements de 26,4 M$ sont prévus au PDI 2023 :
    - 2,8 M$ en infrastructures urbaines,

- 9,9 M$ pour l’aménagement et la mise à niveau de parcs,
- 13,4 M$ pour les immeubles de l’arrondissement,
- 0,3 M$ dans des programmes divers : mobilier urbain, petits équipements et éclairage.

Arrondissement de Verdun

Population : 71 850 habitantes et habitants
Superficie : 9,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 101 600 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 568 600 $
Budget de fonctionnement 2023 : 39,9 M$
PDI 2023-2032 : 41,2 M$
Effectif : 324,2 années-personnes

Profil
Situé dans la partie sud-ouest de l'île et bordé par le fleuve et le canal de l'aqueduc, Verdun est choyé par sa situation géographique et son riche passé historique. Habiter Verdun, c'est profiter à la fois de la proximité de l'eau, d'espaces verts et de la vie urbaine. L'omniprésence du fleuve Saint-Laurent et les kilomètres de berges luxuriantes constituent les plus grandes richesses naturelles de Verdun.

La majorité de la population de l'arrondissement (66 %) s'exprime en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus parlée. C'est 1 personne sur 4 qui est originaire de l'extérieur du Canada, pour un total de 16 320 personnes immigrantes. Les ménages ont un revenu annuel médian de 55 428 $, et la moyenne d'âge est de 41,4 ans.

Vision
L'Arrondissement se positionne avantageusement à Montréal et rayonne au-delà de ses frontières grâce à des projets porteurs, notamment le Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun, l'Auditorium et la plage urbaine ainsi que la Promenade Wellington, animée par des événements d'envergure tels que la Cabane Panache et Bois ronds, le Festival de marionnettes, etc.

C'est par un milieu de vie de qualité ainsi que des quartiers conviviaux et verts procurant de nombreux avantages aux familles que Verdun se caractérise. Ce résultat émane des efforts de mise en œuvre de l'ambitieux Plan stratégique 2015-2025 et de sa vision, qui se décline en quatre axes :

1) Pour un milieu de vie familial, complet et durable;
2) Pour des quartiers conviviaux, verts et résilients;
3) Pour une économie de proximité diversifiée et solidaire;
4) Pour une gestion efficace des services et des prestations aux citoyennes et citoyens.

Notre impact et nos réalisations en 2022
<u>Pour un milieu de vie familial, complet et durable :</u>

- Bibliothèque de plage – finaliste pour un prix Coup de cœur de l'Association québécoise du loisir municipal;
- Matinées apaisées (adaptées) à deux des piscines pour les baigneuses et baigneurs à besoins particuliers;
- Avènement de la Ligue élite canadienne de basketball et de l'Alliance de Montréal, à Verdun;
- Adoption du Plan de développement d'une communauté nourricière;
- Incitation à la vie culturelle par l'offre de lieux de rencontres artistiques (événement Verdun à l'avant-scène).

Pour des quartiers conviviaux, verts et résilients :

- Plantation de 823 arbres de gros calibre, de 2 348 petits arbres et de 300 végétaux;
- Projet pilote de bande cyclable (rue de Verdun) et sondage de satisfaction de la population;
- Enneigement des buttes du parc Arthur-Therrien et du parc de West-Vancouver pour la glissade;
- Augmentation du nombre de zones naturalisées sur le boulevard Champlain.

Pour une économie de proximité diversifiée et solidaire :

- Piétonnisation de la rue Wellington, soit « la rue la plus cool au monde! » (selon Time Out);
- Partenariat entre la Société de développement commercial (SDC) Wellington et PME MTL Grand Sud-Ouest en soutien aux entreprises en période pandémique;
- Soutien du projet d'agrandissement de l'Hôpital de Verdun;
- Visibilité accrue pour des organismes et événements grâce à un projet pilote réalisé en collaboration avec le Journal Métro.

Pour une gestion efficace des services et des prestations aux citoyennes et citoyens :

- Actualisation du Plan stratégique 2022-2025 en fonction de Montréal 2030 et de la vision du nouveau conseil d'arrondissement;
- Mises au point réglementaires encadrant le développement de projets à la suite de la refonte de 2021, et simplification du processus de délivrance de permis (réduction des délais);
- Projet participatif « Le Jardin Éthel » (phase 1 : réfection du stationnement) en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);
- Accompagnement des demandes de développement immobilier pour le quartier Pointe-Nord de L'Île-des-Sœurs et pour le secteur Hickson-Dupuis.

Nos actions prioritaires en 2023

- Réaliser les actions du plan stratégique qui sont identifiées prioritaires et actualiser les plans directeurs (Plans d'accessibilité universelle et de déplacement, et Plan climat 2020-30);
- Élaborer les plans directeurs suivants :
    - Plan propreté,
    - Parcs et espaces verts, y compris la protection des berges,
    - Plan de développement économique;
- Améliorer le traitement et le suivi des requêtes citoyennes (311 et Web);
- Réaliser les projets du budget participatif 2023 et finaliser les projets de 2022 (« Le Jardin Éthel »);
- Diffuser (vulgariser) aux usagères et usagers les changements dans la réglementation d'urbanisme;
- Élaborer un plan d'action découlant du rapport de certification Vélosympathique;
- Poursuivre la planification de L'Île-des-Sœurs et du secteur Hickson-Dupuis;
- Ajouter des services pour accompagner les citoyennes et citoyens vivant des situations particulières liées à l'habitation.

Arrondissement de Ville-Marie

Population : 95 653 habitantes et habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 542 200 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 614 500 $
Budget de fonctionnement 2023 : 107,4 M$
PDI 2023-2032 : 141,9 M$
Effectif : 605,8 années-personnes

Profil
Cœur de l'économie et du divertissement de la métropole, l'arrondissement de Ville-Marie est également reconnu comme un haut lieu de diffusion culturelle avec, en toile de fond, un savant mélange d'architecture moderne et de trésors patrimoniaux. Lieu de résidence de plus de 95 000 personnes, le centre-ville de Montréal est l'un des plus peuplés en Amérique du Nord. L'arrondissement offre une expérience urbaine unique, orientée vers les besoins des différents groupes de population (résidentes et résidents, commerçantes et commerçants, travailleuses et travailleurs, population étudiante et touristes) qui fréquentent quotidiennement le centre-ville.

Vision
Avec un centre-ville dense et habité, la mobilité et la sécurité de toutes et tous sont une priorité pour l'Arrondissement, comme en témoignent les actions décrites au Plan local de déplacement 2020-2030. Soucieux de créer des milieux de vie inclusifs, durables et sécuritaires, l'Arrondissement de Ville-Marie s'applique à assurer une cohésion sociale dans ses quartiers. Par le verdissement du territoire, l'animation du domaine public ou encore les services de proximité, Ville-Marie multiplie les initiatives : d'une part, pour offrir à sa population des milieux de vie de qualité à échelle humaine; d'autre part, pour soutenir la vitalité économique, touristique et culturelle qui le caractérise. Le tout se réalise en favorisant le développement commercial et en encourageant la création et l'art.

Notre impact et nos réalisations en 2022
L'Arrondissement de Ville-Marie poursuit ses efforts afin d'offrir des ressources et des milieux de vie adaptés aux besoins changeants de sa population, et de rendre le territoire plus accueillant.

Transition écologique
De nombreuses actions ont été entreprises afin d'accélérer et d'augmenter notre résilience face au défi climatique.

- Plantation de plus de 800 nouveaux arbres dans les fosses sur rues et dans les parcs;
- Utilisation de la technique de permaculture lors de l'aménagement de parcs :
  - Parc P.A.Q. numéro 26,
  - Parc Magnan,
  - Parc Marcelle-Barthe,
  - Passage Albert;
- 1 200 m² d'aménagement paysager écologique;
- Implantation de la collecte de résidus alimentaires dans environ 6 000 unités d'immeubles de neuf logements et plus.

Solidarité, équité et inclusion

- Soutien de plus de 1,5 M$ pour quelque 45 organismes communautaires;
- Plage horaire de bains libres réservée aux personnes transgenres à la piscine Quintal;
- Élaboration d'un plan d'action par le comité interne EDI (équité, diversité, inclusion).

Démocratie et participation

Avec les séances publiques d'information, consultations publiques, sondages en ligne, etc., la démocratie, la communication et la transparence ont continué d'être au rendez-vous.

- Déploiement de la vaste démarche de consultation du Forum du Village pour repenser et bâtir l'avenir du Village;
- Mise en place de la gouvernance du quartier culturel dans l'est de Ville-Marie par une série d'ateliers de cocréation avec les milieux culturel, commercial, communautaire et scolaire;
- Retour de la Brigade de Ville-Marie pour donner des informations sur les chantiers en cours et répondre aux questions des citoyennes et citoyens riverains;
- Rénovation de la salle du conseil d'arrondissement et des locaux du Bureau Accès Montréal afin d'offrir une meilleure expérience citoyenne.

Innovation et créativité

Rues piétonnes vivantes, aménagements temporaires, mobilier ludique, cafés-terrasses invitants et animations dynamiques ont fait vibrer Ville-Marie.

- Tenue de plus de 300 spectacles et activités pour divertir les résidentes et résidents de Ville-Marie dans les parcs, rues et ruelles.

Nos actions prioritaires en 2023

- Aménager et revitaliser des espaces publics pour favoriser la cohabitation, la mobilité active et la transition écologique;
- Rénover et bonifier les bâtiments appartenant à l'Arrondissement (arénas, piscines, Maisons de la culture, etc.);
- Planifier des projets de réaménagement de parcs et de rues afin de créer des quartiers à échelle humaine où les familles peuvent s'épanouir, dont les projets suivants :
    - Réaménager le parc Fleury-Mesplet;
    - Reconstruire l'escalier Beardmore;
    - Réaménager le parc à chiens et le parc de planche à roulettes au parc des Royaux;
    - Réaménager la rue du Square-Amherst;
    - Réaménager la rue Berthier;
    - Réaménager la rue Sainte-Rose.

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Population : 143 797 habitantes et habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 625 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 432 000 $
Budget de fonctionnement 2023 : 65,4 M$
Budget au PDI 2023-2032 : 77,5 M$
Effectif : 449,5 années-personnes

Profil

Situé au centre-nord de la ville, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) compte sur une population jeune, dynamique et diversifiée, une grande solidarité sociale et des institutions reconnues internationalement. L'arrondissement se classe au 3e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. Ses quartiers sont souvent choisis comme terre d'accueil par les nouveaux arrivants et arrivantes. Ses quatre districts aux personnalités distinctes portent l'héritage de leurs vagues d'immigration. L'Arrondissement participe à la notoriété de Montréal notamment grâce à la Cité des arts du cirque, qui regroupe le siège social du Cirque du Soleil, la TOHU et l'École nationale de cirque, ainsi qu'aux deux grands parcs situés sur son territoire, Jarry et Frédéric-Back.

Vision

L'Arrondissement vise à développer son territoire en misant sur la transition écologique, le verdissement, la mobilité et la sécurité. Il aspire aussi à créer des milieux de vie agréables et sécuritaires, notamment pour les familles. Il travaille à offrir à toute sa population des lieux publics accueillants, de nombreux espaces verts, des services de proximité pertinents, des pistes cyclables connectées et sécurisées ainsi qu'un environnement riche en activités économiques, sociales, récréatives et culturelles. En s'appuyant sur la vitalité de ses partenaires, l'Arrondissement veut faire de ses quartiers des lieux dynamiques et inclusifs où les citoyennes et citoyens peuvent s'enraciner et s'épanouir.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Transition écologique et verdissement :

- Innovation réglementaire en urbanisme pour favoriser la transition écologique;
- Verdissement et entretien (317 saillies de trottoirs, 6 000 m² de plates-bandes, 300 pots de fleurs);
- Création et bonification de 11 ruelles vertes;
- Plantation de 1 339 arbres et distribution gratuite de 52 000 végétaux;
- Distribution d'un nouvel outil de collecte (4 000 bacs de recyclage).

Mobilité et sécurité :

- Élaboration et déploiement d'un plan d'apaisement de la circulation dans trois des quatre secteurs de Parc-Extension, et mise en place de mesures d'apaisement dans des endroits ciblés;
- Implantation de trois nouvelles pistes cyclables sur la rue Villeray, la rue Sagard et la 1re Avenue;
- Bonification de l'offre de BIXI avec un ancrage de 18 vélos électriques au parc Nicolas-Tillemont et ajout de 250 supports à vélos et remplacement de 50 autres supports sur le territoire;
- Création du Chemin des tortues, un trajet protégé et ludique conçu avec les élèves de l'école Saint-Bernardin;
- Déploiement de la Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité avec les acteurs du milieu;

- Instauration d'un nouveau projet d'inspection plus systématique des bâtiments pour la salubrité des logements.

Milieux de vie :
- Réaménagement et verdissement des parcs Howard et de Turin;
- Réfection des chalets des parcs De Normanville et Sainte-Yvette;
- Embellissement du territoire grâce à plusieurs nouvelles murales;
- Intensification des actions en matière de propreté et retrait de plus de 600 graffitis;
- Piétonnisation estivale de la rue De Castelnau, entre les rues Saint-Denis et De Gaspé;
- Modification réglementaire permettant et favorisant l'aménagement de cafés-terrasses;
- Création de la Société de développement commercial du quartier Villeray.

Nos actions prioritaires en 2023

Transition écologique et verdissement :
- Appliquer le filtre de la transition écologique à toutes les décisions de l'Arrondissement;
- Assurer un développement du territoire cohérent avec la transition écologique grâce à des modifications réglementaires conséquentes;
- Augmenter la canopée et diversifier la forêt urbaine grâce au Plan maître de plantation;
- Multiplier les saillies de trottoirs et les interventions de verdissement dans les projets d'aménagement des rues locales;
- Bonifier les interventions effectuées dans le cadre de projets d'aménagement d'une ruelle verte;
- Augmenter les surfaces disponibles pour favoriser l'agriculture urbaine;
- Revoir l'aménagement de certaines rues, lors de travaux majeurs, afin de permettre la plantation d'arbres.

Mobilité et sécurité :
- Sécuriser les déplacements dans les autres secteurs (Villeray, Saint-Michel et François-Perrault) à la suite d'une analyse rigoureuse;
- Favoriser les déplacements actifs et sécuriser les abords des établissements scolaires et des parcs;
- Accélérer le développement d'un réseau cyclable connecté et sécurisé;
- Assurer une plus grande équité territoriale en intensifiant les efforts dans certains quartiers ciblés en fonction des besoins;
- Arrimer les visions en intégrant les particularités du territoire de l'arrondissement dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal;
- Contribuer au développement de logements sociaux et communautaires en accompagnant et en appuyant les porteurs de projets;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité en misant sur des actions adaptées et des acteurs significatifs pour les jeunes;
- Accroître la sécurité des filles et des femmes de tous âges en priorisant des initiatives ciblées.

Milieux de vie :
- Poursuivre le réaménagement des parcs, des espaces verts et des terrains sportifs ainsi que la réfection des bassins aquatiques extérieurs;
- Intensifier les efforts en matière de propreté et de salubrité de l'espace public et des logements;
- Accompagner les Sociétés de développement commercial Petit Maghreb et Quartier Villeray pour contribuer au dynamisme économique;
- Rendre le domaine public plus accueillant et fonctionnel en bonifiant le mobilier urbain (supports à vélos, bancs, poubelles, etc.).

Budget de fonctionnement 2023 détaillé

5. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Les dépenses de fonctionnement 2023 de la Ville de Montréal s'élèvent à 6 758,9 M$, soit une hausse de 301,4 M$, ou 4,7 %, par rapport au budget de 2022.

- Une hausse, de 107 M$ du paiement au comptant des immobilisations;
- Une hausse de 100,4 M$ des dépenses en sécurité publique, principalement au Service de la police de la Ville de Montréal pour 62,5 M$ pour lutter contre la violence armée et pour la création de différentes équipes qui sont, pour la plupart, financées par des revenus gouvernementaux, ainsi qu'un montant de 27,2 M$ au Service de sécurité incendie de Montréal;
- Une hausse de 87,5 M$ du service de la dette brute en raison de la croissance des investissements au PDI et des taux d'intérêt;
- Une hausse de 49,9 M$ des budgets des arrondissements;
- Une bonification d'un peu plus de 30 M$ pour les programmes de logements sociaux, d'habitation abordable et d'adaptation de domicile, dont 18,3 M$ est financé par des transferts du gouvernement provincial;
- Une hausse de 24,3 M$ des coûts d'achat de pièces et d'entretien des véhicules ainsi que des coûts d'achat de produits chimiques liés à l'approvisionnement et au traitement de l'eau. Cette hausse est la conséquence directe de l'inflation élevée connue en 2022;
- Une augmentation nette de 20 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
    - une hausse de 31,9 M$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant notamment l'indexation de la contribution de base, la mise en service du REM et la bonification du rabais tarifaire destiné aux personnes âgées sur l'ensemble du réseau de l'ARTM de l'île de Montréal,
    - une diminution de 11,9 M$ de la contribution spécifique au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), qui résulte d'une baisse de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme;
- Une baisse de 123,4 M$ du montant budgété pour le comblement du déficit cumulé de l'agglomération au 31 décembre 2021.

Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
REVENUS							
Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 800 588,1	3 799 500,3	3 977 579,0
Paiements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	263 590,6	265 090,6	280 204,4
Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,7	438 752,6	484 349,3	484 349,3	523 322,0
Transferts	283 067,9	358 667,5	825 162,0	493 004,5	588 000,6	460 960,8	520 577,4
Services rendus	313 509,9	313 994,7	281 776,8	338 519,1	365 388,5	382 482,2	424 993,7
Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,7	129 092,7	160 426,0	167 819,4	218 686,9	210 883,9
Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	440 279,5	431 230,8	351 927,7	372 896,6
Intérêts	160 801,1	172 725,6	148 581,6	147 340,5	182 111,2	165 827,4	213 345,3
Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,7	39 138,9	20 244,0	24 506,1	27 908,1
Affectation de revenus	158 136,6	226 496,9	220 936,8	315 978,0	421 418,9	304 178,4	207 214,3
Total – Revenus	**5 640 267,8**	**5 918 706,9**	**6 352 060,4**	**6 352 505,7**	**6 724 741,4**	**6 457 509,7**	**6 758 924,7**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	133 099,8	134 251,5	145 153,8	151 443,4	174 884,5	157 299,3	168 152,3
Économie et rayonnement de la métropole	131 150,2	197 064,8	200 583,3	226 681,0	240 360,0	192 247,1	204 671,4
Qualité de vie	369 146,9	385 578,4	413 119,3	460 727,3	538 656,2	504 782,0	560 777,8
Sécurité urbaine et conformité	1 102 644,2	1 126 058,1	1 225 531,9	1 249 854,0	1 280 352,2	1 186 429,2	1 283 220,2
Service aux citoyens	373 362,1	384 234,8	368 973,6	372 737,8	448 827,8	385 515,4	424 264,8
Urbanisme, mobilité et infrastructures	509 975,6	551 450,8	533 494,8	603 092,5	617 221,8	596 503,9	667 103,4
Arrondissements	882 671,0	913 786,6	879 520,1	914 617,4	1 022 952,2	979 758,9	1 029 619,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 502 049,8**	**3 692 425,0**	**3 766 376,8**	**3 979 153,4**	**4 323 254,7**	**4 002 535,8**	**4 337 809,1**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	763 845,9	780 813,6	762 212,2	760 945,8	894 329,0	901 217,7	958 834,2
Paiement au comptant d'immobilisations	379 198,4	454 851,5	694 277,0	484 320,2	396 576,5	399 318,2	503 286,8
Total – Dépenses de financement	**1 143 044,3**	**1 235 665,1**	**1 456 489,2**	**1 245 266,0**	**1 290 905,5**	**1 300 535,9**	**1 462 121,0**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	173 780,6	134 997,6	193 748,2	146 254,6	214 754,1	439 603,6	223 420,8
Dépenses de contributions	652 895,2	647 284,0	729 308,5	731 610,7	750 490,9	756 672,4	781 008,3
Total – Autres dépenses corporatives	**826 675,8**	**782 281,6**	**923 056,7**	**877 865,3**	**965 245,0**	**1 196 276,0**	**1 004 429,1**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(44 195,7)**	**(42 524,0)**	**(40 858,5)**	**(42 851,8)**	**(44 795,9)**	**(41 838,0)**	**(45 434,5)**
Total – Dépenses[2]	**5 427 574,2**	**5 667 847,7**	**6 105 064,2**	**6 059 432,9**	**6 534 609,3**	**6 457 509,7**	**6 758 924,7**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**212 693,6**	**250 859,2**	**246 996,2**	**293 072,8**	**190 132,1**	**-**	**-**

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 40,2 M$ en 2022 et 43,9 M$ en 2023. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 1,6 M$ au budget de 2022 et de 1,5 M$ au budget de 2023.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M$ en 2023) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 359,2 M$ en 2023).

Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
REVENUS							
Taxes	3 433 199,2	3 504 898,4	3 611 976,9	3 642 463,8	3 750 877,8	3 748 880,0	3 928 388,7
Paiements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	263 590,6	265 090,6	280 204,4
Transferts	191 101,6	206 161,5	484 190,7	256 920,0	279 745,5	231 027,5	272 409,3
Services rendus	256 932,6	254 509,4	230 245,8	283 359,7	307 410,0	319 764,0	358 949,2
Amendes et pénalités	103 096,2	94 430,2	68 581,5	79 237,6	83 638,0	109 125,1	105 002,6
Imposition de droits	317 009,6	367 493,5	341 774,7	440 118,4	430 993,8	351 690,7	372 633,6
Intérêts	88 341,5	88 901,6	76 799,4	76 491,3	97 169,2	80 899,5	108 622,3
Autres revenus	35 339,1	40 667,5	34 258,5	28 908,2	9 745,4	17 570,4	20 972,4
Affectation de revenus	147 889,6	215 284,5	186 029,7	291 414,9	401 075,8	287 555,1	202 517,3
Total – Revenus	**4 837 326,0**	**5 047 201,8**	**5 312 989,8**	**5 384 757,2**	**5 624 246,1**	**5 411 602,9**	**5 649 699,8**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	130 175,5	131 367,8	143 119,1	149 177,3	168 458,6	155 819,3	166 632,5
Économie et rayonnement de la métropole	63 594,5	91 000,1	80 262,2	98 889,3	100 002,0	75 195,2	92 295,0
Qualité de vie	225 871,6	227 003,1	221 451,5	237 487,4	275 383,8	268 080,8	320 302,1
Sécurité urbaine et conformité	43 547,2	44 455,5	45 929,8	66 024,7	50 255,1	50 008,8	53 579,0
Service aux citoyens	321 146,2	325 226,3	313 799,6	318 459,8	381 355,4	325 384,0	354 392,4
Urbanisme, mobilité et infrastructures	269 170,5	314 372,1	290 993,8	333 993,1	333 943,0	325 140,3	359 854,7
Arrondissements	878 902,7	909 850,9	875 853,6	910 922,4	1 019 340,9	976 147,8	1 025 830,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 932 408,2**	**2 043 275,8**	**1 971 409,6**	**2 114 954,0**	**2 328 738,8**	**2 175 776,2**	**2 372 886,3**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**1 974 506,0**	**2 054 696,6**	**2 007 250,4**	**2 067 728,2**	**2 296 712,4**	**2 296 712,4**	**2 359 206,4**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	517 670,5	536 418,6	596 762,5	610 697,3	646 894,7	645 072,0	681 913,4
Paiement au comptant d'immobilisations	251 380,7	301 190,7	330 318,9	296 895,0	296 593,8	298 379,0	290 132,8
Total – Dépenses de financement	**769 051,2**	**837 609,3**	**927 081,4**	**907 592,3**	**943 488,5**	**943 451,0**	**972 046,2**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(79 600,5)	(94 208,1)	(55 366,7)	(82 822,7)	(22 060,5)	(23 677,6)	(72 843,2)
Dépenses de contributions	53 353,6	54 750,6	58 008,2	58 285,1	59 548,3	59 548,3	62 363,0
Total – Autres dépenses corporatives	**(26 246,9)**	**(39 457,5)**	**2 641,5**	**(24 537,6)**	**37 487,8**	**35 870,7**	**(10 480,2)**
Élimination des transactions internes	**(40 726,1)**	**(39 955,4)**	**(38 025,1)**	**(40 640,0)**	**(42 732,1)**	**(40 207,4)**	**(43 958,9)**
Total – Dépenses	**4 608 992,4**	**4 856 168,8**	**4 870 357,8**	**5 025 096,9**	**5 563 695,4**	**5 411 602,9**	**5 649 699,8**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**228 333,6**	**191 033,0**	**442 632,0**	**359 660,3**	**60 550,7**	**-**	**-**

Tableau 18 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
REVENUS							
Taxes	48 879,2	49 384,6	49 073,6	50 759,5	49 710,3	50 620,3	49 190,3
Quotes-parts	2 392 611,5	2 480 632,9	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 061,7	2 781 061,7	2 882 528,4
Transferts	91 966,5	152 506,1	340 971,3	236 084,4	308 255,1	229 933,3	248 168,1
Services rendus	60 046,9	62 054,1	54 363,3	57 370,7	60 042,2	64 348,8	67 520,1
Amendes et pénalités	85 937,4	85 032,6	60 511,3	81 188,4	84 181,4	109 561,8	105 881,3
Imposition de droits	1 962,7	1 838,4	503,3	161,1	237,0	237,0	263,0
Intérêts	72 459,5	83 824,1	71 782,2	70 849,3	84 942,0	84 927,9	104 723,0
Autres revenus	16 806,5	2 285,6	5 295,2	10 230,7	10 498,6	6 935,7	6 935,7
Affectation de revenus	10 247,1	11 212,4	34 907,1	24 563,1	20 343,1	16 623,3	4 697,0
Total – Revenus	**2 780 917,3**	**2 928 770,8**	**3 049 153,4**	**3 037 688,0**	**3 399 271,4**	**3 344 249,8**	**3 469 906,9**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	2 924,9	2 883,6	2 034,6	2 266,1	6 425,9	1 480,0	1 519,8
Économie et rayonnement de la métropole	67 555,7	106 064,6	120 320,9	127 791,9	140 358,0	117 051,9	112 376,4
Qualité de vie	143 275,4	158 575,7	191 667,5	223 239,9	263 272,5	236 701,2	240 475,7
Sécurité urbaine et conformité	1 059 097,2	1 081 602,7	1 179 601,9	1 183 829,3	1 230 097,2	1 136 420,4	1 229 641,2
Service aux citoyens	52 216,0	59 008,6	55 173,8	54 278,5	67 472,4	60 131,4	69 872,4
Urbanisme, mobilité et infrastructures	240 804,8	237 078,5	242 500,6	269 099,3	283 278,7	271 363,6	307 248,7
Arrondissements	3 767,5	3 936,0	3 666,7	3 693,8	3 611,1	3 611,1	3 788,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 569 641,5**	**1 649 149,7**	**1 794 966,0**	**1 864 198,8**	**1 994 515,8**	**1 826 759,6**	**1 964 922,8**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	246 175,4	244 395,0	165 449,8	150 248,5	247 434,3	256 145,7	276 920,8
Paiement au comptant d'immobilisations	127 817,6	153 660,9	363 958,1	187 425,4	99 982,7	100 939,2	213 154,0
Total – Dépenses de financement	**373 993,0**	**398 055,9**	**529 407,9**	**337 673,9**	**347 417,0**	**357 084,9**	**490 074,8**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	253 381,2	229 205,6	249 115,0	229 077,2	236 814,6	463 281,2	296 264,0
Dépenses de contributions	599 541,6	592 533,4	671 300,3	673 325,6	690 942,6	697 124,1	718 645,3
Total – Autres dépenses corporatives	**852 922,8**	**821 739,0**	**920 415,3**	**902 402,8**	**927 757,2**	**1 160 405,3**	**1 014 909,3**
Total – Dépenses	**2 796 557,3**	**2 868 944,6**	**3 244 789,2**	**3 104 275,5**	**3 269 690,0**	**3 344 249,8**	**3 469 906,9**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**(15 640,0)**	**59 826,2**	**(195 635,8)**	**(66 587,5)**	**129 581,4**	**-**	**-**

6. ANALYSE DES REVENUS

6.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Taxes							
Taxes foncières générales	2 902 569,2	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 069 278,9	3 067 278,9	3 193 599,5
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	356 047,9	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 225,7	414 225,7	454 330,6
Gestion des matières résiduelles	14 096,3	14 191,6	8 495,7	18,9	-	-	-
Contributions au service de la dette	108 128,4	110 781,2	110 542,3	110 572,1	201 116,5	201 116,5	208 846,0
Centre d'urgence 911	13 100,6	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 778,6	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 370,0	37 280,0	35 850,0
Taxe sur le stationnement	21 145,4	20 508,8	19 649,3	19 284,5	19 848,5	19 848,5	24 100,5
Taxe relative à la voirie	16 989,8	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 456,4	19 456,4	19 547,2
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 467,7	11 467,7	11 557,8
Autres	14 222,2	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 484,1	15 486,3	16 407,1
Total – Taxes	**3 482 078,4**	**3 554 283,0**	**3 661 050,5**	**3 693 223,3**	**3 800 588,1**	**3 799 500,3**	**3 977 579,0**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 295,6	37 580,0	37 145,9	36 693,2	35 628,9	35 628,9	36 945,3
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	173 919,4	181 055,3	184 765,1	190 087,7	167 447,1	168 947,1	175 495,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 691,7	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 685,2	1 685,2	1 764,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	35 859,1	39 128,9	39 400,2	40 348,3	40 497,1	40 497,1	44 958,2
Organismes municipaux	13 601,1	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 141,2	16 141,2	18 834,4
Autres	2 049,7	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 191,1	2 191,1	2 206,6
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**264 416,6**	**274 855,2**	**279 132,6**	**285 843,3**	**263 590,6**	**265 090,6**	**280 204,4**

Budget du conseil municipal

Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Taxes							
Taxes foncières générales	2 902 569,2	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 069 278,9	3 067 278,9	3 193 599,5
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	356 047,9	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 225,7	414 225,7	454 330,6
Gestion des matières résiduelles	14 096,3	14 191,6	8 495,7	18,9	-	-	-
Contributions au service de la dette	108 128,4	110 781,2	110 542,3	110 572,1	201 116,5	201 116,5	208 846,0
Taxe sur le stationnement	21 145,4	20 508,8	19 649,3	19 284,5	19 848,5	19 848,5	24 100,5
Taxe relative à la voirie	16 989,8	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 456,4	19 456,4	19 547,2
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 467,7	11 467,7	11 557,8
Autres	14 222,2	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 484,1	15 486,3	16 407,1
Total – Taxes	**3 433 199,2**	**3 504 898,4**	**3 611 976,9**	**3 642 463,8**	**3 750 877,8**	**3 748 880,0**	**3 928 388,7**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 295,6	37 580,0	37 145,9	36 693,2	35 628,9	35 628,9	36 945,3
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	173 919,4	181 055,3	184 765,1	190 087,7	167 447,1	168 947,1	175 495,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 691,7	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 685,2	1 685,2	1 764,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	35 859,1	39 128,9	39 400,2	40 348,3	40 497,1	40 497,1	44 958,2
Organismes municipaux	13 601,1	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 141,2	16 141,2	18 834,4
Autres	2 049,7	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 191,1	2 191,1	2 206,6
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**264 416,6**	**274 855,2**	**279 132,6**	**285 843,3**	**263 590,6**	**265 090,6**	**280 204,4**

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 194,6 M$, soit 4,8 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 3,9 % pour les immeubles résidentiels et de 2,925 % pour les immeubles non résidentiels, générant 118,2 M$ de revenus additionnels :
  - 0,7 % est attribuée à la taxe foncière relative à l'eau afin de financer la croissance des dépenses relatives à la gestion de l'eau, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels,
  - 3,2 % pour les immeubles résidentiels et 2,225 % pour les immeubles non résidentiels sont attribués à la taxe foncière générale du conseil municipal;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 40 M$;
- une hausse de 15,5 M$ des revenus des taxes de services des arrondissements;
- une hausse de 4,5 M$ des revenus provenant de la taxe sur les parcs de stationnement, qui comprend à la fois les effets de l'élargissement du territoire d'application de la taxe, de l'indexation de 3 % des taux sur le territoire du centre-ville, et d'une diminution des superficies sur ce même territoire en fonction de l'évolution constatée en 2022;
- une hausse de 0,9 M$ des contributions prélevées pour les sociétés de développement commercial.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section « Fiscalité locale », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 21 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 100,6	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 778,6	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 370,0	37 280,0	35 850,0
Total – Taxes	**48 879,2**	**49 384,6**	**49 073,6**	**50 759,5**	**49 710,3**	**50 620,3**	**49 190,3**

Variations budgétaires

En 2023, les revenus de taxes totalisent 49,2 M$, en diminution de 1,4 M$ par rapport au budget de 2022. Cette variation s'explique par une réduction des revenus prévus pour la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

6.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2023, ces revenus s'élèvent à 523,3 M$.

Tableau 22 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Quotes-parts							
Dépenses générales	374 024,0	366 945,9	374 656,0	386 127,7	397 637,8	397 637,8	447 099,5
Service de l'eau	22 644,4	23 479,7	24 136,6	24 465,3	25 736,5	25 736,5	33 080,4
Alimentation en eau potable	11 906,2	11 732,8	13 273,2	14 145,7	13 404,0	13 404,0	15 630,3
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 672,1	427,4	417,5	407,6	397,7	397,7	387,8
Service des premiers répondants	1 374,5	1 311,0	1 490,3	1 465,9	1 778,4	1 778,4	2 025,6
Tarifaire (compteurs d'eau)	286,1	209,4	217,5	330,1	122,0	122,0	186,8
Déficit - Exercices antérieurs	-	14 752,9	2 714,7	3 700,8	36 667,6	36 667,6	15 870,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 919,3	4 198,0	4 242,6	4 128,8	4 542,0	4 542,0	5 008,2
Financement des investissements admissibles au FCCQ	2 278,9	2 879,2	3 347,3	3 980,7	4 063,3	4 063,3	4 033,4
Total – Quotes-parts	**418 105,5**	**425 936,3**	**424 495,7**	**438 752,6**	**484 349,3**	**484 349,3**	**523 322,0**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire des 15 villes reconstituées et de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2023, ces revenus totalisent 2 882,5 M$.

Tableau 23 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 135 638,1	2 143 284,4	2 158 492,9	2 221 753,8	2 291 161,3	2 291 161,3	2 475 854,0
Service de l'eau	129 297,1	137 142,0	139 057,1	140 772,0	148 291,6	148 291,6	183 185,9
Alimentation en eau potable	87 843,1	89 413,6	92 908,6	93 677,1	98 246,6	98 246,6	100 484,0
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	21 248,4	5 783,9	5 650,0	5 516,2	5 382,3	5 382,3	5 248,4
Service des premiers répondants	8 314,7	8 108,3	9 079,3	8 921,5	10 834,5	10 834,5	11 869,9
Tarifaire (compteurs d'eau)	4 071,9	3 327,8	1 968,4	1 743,8	1 887,0	1 887,0	2 037,3
Déficit - Exercices antérieurs	-	86 169,7	15 640,1	21 294,0	211 276,0	211 276,0	87 881,4
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 919,3	4 198,0	5 166,4	5 718,1	6 101,1	6 101,1	7 936,1
Financement des investissements admissibles au FCCQ	2 278,9	3 205,2	3 783,3	7 084,3	7 881,3	7 881,3	8 031,4
Total – Quotes-parts	**2 392 611,5**	**2 480 632,9**	**2 431 746,1**	**2 506 480,8**	**2 781 061,7**	**2 781 061,7**	**2 882 528,4**

Variations budgétaires

Il y a en tout neuf quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2023, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses sont en hausse de 101,5 M$, ou 3,6 %, par rapport à l'exercice précédent. Pour plus de détails à ce sujet, de même que pour les variations dans les autres types de quotes-parts, on peut consulter la sous-section « Quotes-parts et fiscalité d'agglomération », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Tableau 24 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	11 668,2	12 256,1	12 290,6	13 115,9	14 531,6	14 531,6	16 588,7
Beaconsfield	20 955,8	21 287,8	23 005,3	24 049,1	26 045,5	26 045,5	29 146,1
Côte-Saint-Luc	28 141,4	28 635,4	27 804,8	28 993,7	31 813,9	31 813,9	35 030,2
Dollard-Des Ormeaux	41 380,6	42 633,1	41 596,8	43 480,5	47 339,9	47 339,9	54 695,1
Dorval	72 018,8	72 511,4	68 454,2	71 601,6	78 744,8	78 744,8	80 830,5
Hampstead	9 889,1	10 058,8	10 914,3	11 158,2	12 288,8	12 288,8	13 667,7
L'Île-Dorval	70,6	81,5	89,1	90,5	98,3	98,3	105,1
Kirkland	29 831,5	29 398,1	30 431,9	31 139,1	34 758,2	34 758,2	36 907,5
Mont-Royal	50 452,6	52 728,4	54 431,1	56 108,7	62 558,8	62 558,8	67 176,3
Montréal-Est	17 995,5	17 675,7	17 373,4	17 122,7	18 879,0	18 879,0	23 058,6
Montréal-Ouest	5 759,6	5 916,9	5 717,0	5 960,6	6 550,9	6 550,9	7 347,7
Pointe-Claire	63 112,5	64 763,7	62 686,7	65 056,1	72 385,7	72 385,7	78 214,8
Senneville	3 470,5	3 452,4	3 126,9	3 241,9	3 580,5	3 580,5	4 064,9
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 554,0	7 297,0	7 913,5	7 722,2	8 623,8	8 623,8	10 117,6
Westmount	54 804,6	57 240,2	58 660,1	59 911,9	66 149,6	66 149,6	66 371,2
Ville de Montréal	1 974 506,0	2 054 696,6	2 007 250,4	2 067 728,2	2 296 712,4	2 296 712,4	2 359 206,4
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 392 611,3**	**2 480 633,1**	**2 431 746,1**	**2 506 480,9**	**2 781 061,7**	**2 781 061,7**	**2 882 528,4**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif. Pour plus d'informations à ce sujet, on peut consulter la rubrique qui traite des quotes-parts, dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

6.3. Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 25 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Transferts							
Contribution au service de la dette	30 745,0	25 448,2	22 460,7	21 499,1	19 728,1	18 686,8	17 087,0
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	23 108,1	28 587,4
CMM	37 603,0	42 988,3	43 275,9	38 774,0	44 647,1	62 730,0	61 776,0
AccèsLogis	978,2	22 996,3	46 318,2	53 386,1	71 661,0	61 320,0	60 720,0
Gestion des matières résiduelles	37 343,5	40 895,8	43 382,8	47 254,7	41 533,2	42 721,3	38 137,7
Rénovation urbaine	10 003,6	7 150,0	5 482,1	15 238,8	14 217,0	14 579,0	15 829,0
Développement économique	8 936,6	20 754,7	19 523,4	34 161,5	43 577,3	800,0	640,0
Sécurité publique (police)	8 126,0	14 277,0	6 493,0	20 046,7	28 430,7	28 301,3	73 327,3
Lutte contre la pauvreté	8 884,2	7 946,2	9 632,9	9 689,3	12 214,2	10 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	7 945,8	7 869,4	9 423,7	8 445,1	10 190,2	7 640,9	8 007,4
Loisirs et culture	13 536,2	13 218,6	12 172,4	9 816,1	11 767,1	4 325,3	4 325,6
Violence conjugale	1 758,8	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 479,7	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	13 259,4	14 167,3	16 603,7	33 150,2	22 305,6	20 488,0	21 951,6
Projets Montréal 2025	-	356,8	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	86 474,2	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	101 190,1	106 249,6
Réflexe Montréal – Développement économique	8 389,4	25 472,5	44 160,8	28 548,4	53 904,5	50 000,0	50 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	150 000,0	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	263 470,2	761,5	-	-	-
Autres	9 084,0	25 006,3	23 207,7	58 827,0	86 566,5	12 963,7	26 832,5
Total – Transferts	**283 067,9**	**358 667,5**	**825 162,0**	**493 004,5**	**588 000,6**	**460 960,8**	**520 577,4**

Budget du conseil municipal

Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Transferts							
Contribution au service de la dette	12 036,6	11 167,7	10 260,4	9 894,4	10 290,9	10 055,5	10 042,9
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	23 108,1	28 587,4
CMM	24 974,7	24 753,0	25 236,4	24 603,2	25 500,0	25 500,0	24 546,0
Gestion des matières résiduelles	37 343,5	34 069,5	33 305,9	37 386,1	38 152,9	34 032,7	34 437,7
Rénovation urbaine	7 998,4	6 418,7	4 641,6	14 040,5	13 908,1	13 954,0	15 204,0
Développement économique	-	10 842,4	3 098,5	12 489,1	12 897,1	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	-	-	-	-	-	5 000,0
Loisirs et culture	10 980,2	12 392,3	11 804,7	9 805,4	11 767,1	4 325,3	4 325,6
Programmes de financements pluriannuels	7 321,8	6 720,9	8 459,1	22 264,4	14 195,3	11 140,5	11 211,6
Projets Montréal 2025	-	356,8	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	86 474,2	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	101 190,1	106 249,6
Réflexe Montréal – Développement économique	600,0	2 373,9	4 140,2	1 635,9	11 571,5	3 000,0	11 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	263 470,2	-	-	-	-
Autres	3 372,2	8 429,6	12 067,6	12 874,7	15 684,2	4 721,3	21 804,5
Total – Transferts	**191 101,6**	**206 161,5**	**484 190,7**	**256 920,0**	**279 745,5**	**231 027,5**	**272 409,3**

Variations budgétaires

En 2023, les revenus de transferts sont en hausse de 41,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 5,5 M$ du transfert découlant de l'entente de partenariat 2020-2024, relativement au partage de la croissance d'un point de la TVQ. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus perçus par le gouvernement du Québec;
- une hausse de 1,8 M$ pour le Programme d'adaptation de domicile (PAD);
- une nouvelle entente avec le ministère de la Sécurité publique pour l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), pour 5 M$;
- une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel », pour 5,1 M$;
- une hausse de 8 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique », due à la planification des dépenses prévues pour 2023;
- un nouveau programme en habitation financé par le gouvernement du Québec, soit le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), pour lequel la Ville reçoit un transfert de 16 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 27 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Transferts							
Contribution au service de la dette	18 708,4	14 280,5	12 200,4	11 604,7	9 437,2	8 631,3	7 044,1
CMM	12 628,4	18 235,3	18 039,5	14 170,8	19 147,1	37 230,0	37 230,0
AccèsLogis	978,2	22 996,3	46 318,2	53 386,1	71 661,0	61 320,0	60 720,0
Gestion des matières résiduelles	-	6 826,3	10 076,9	9 868,6	3 380,3	8 688,6	3 700,0
Rénovation urbaine	2 005,3	731,3	840,5	1 198,2	308,9	625,0	625,0
Développement économique	8 936,6	9 912,2	16 424,8	21 672,4	30 680,2	800,0	640,0
Sécurité publique (police)	8 126,0	14 277,0	6 493,0	20 046,7	28 430,7	28 301,3	73 327,3
Lutte contre la pauvreté	8 884,2	7 946,2	9 632,9	9 689,3	12 214,2	10 000,0	-
Projet des premiers répondants	7 945,8	7 869,4	9 423,7	8 445,1	10 190,2	7 640,9	8 007,4
Loisirs et culture	2 556,0	826,3	367,7	10,7	-	-	-
Violence conjugale	1 758,8	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 479,7	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	5 937,6	7 446,5	8 144,6	10 885,8	8 110,3	9 347,5	10 740,0
Réflexe Montréal – Développement économique	7 789,4	23 098,7	40 020,6	26 912,5	42 333,0	47 000,0	39 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	150 000,0	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	761,5	-	-	-
Autres	5 711,8	16 576,7	11 140,1	45 952,3	70 882,3	8 242,4	5 028,0
Total – Transferts	**91 966,5**	**152 506,1**	**340 971,3**	**236 084,4**	**308 255,1**	**229 933,3**	**248 168,1**

Variations budgétaires

En 2023, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 18,2 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 1,6 M$ de la contribution au service de la dette;
- une diminution de 5 M$ des compensations pour la collecte et le traitement des matières recyclables principalement en raison de la volatilité du prix de vente des matières;
- un soutien de 45 M$ provenant du gouvernement du Québec pour le financement des besoins en ressources policières pour lutter contre la violence armée à Montréal;
- une diminution de 10 M$ attribuable à la fin de l'entente administrative avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales;
- une entente avec le ministère de la Culture et des Communications pour réaliser l'inventaire des bâtiments patrimoniaux sur l'île de Montréal pour 1,6 M$;
- une baisse de 8 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique », en raison d'un réaménagement de la compétence d'agglomération vers la compétence locale en fonction des besoins en dépenses prévues pour 2023.
- une diminution de 3,2 M$ des autres transferts en lien avec la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

6.4. Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 28 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 481,0	8 627,1	8 814,2	8 903,4	9 096,9	9 096,9	9 457,6
Autres services rendus	305 028,9	305 367,6	272 962,6	329 615,7	356 291,6	373 385,3	415 536,1
Total – Services rendus	**313 509,9**	**313 994,7**	**281 776,8**	**338 519,1**	**365 388,5**	**382 482,2**	**424 993,7**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M$ en 2023).

Budget du conseil municipal

Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 216,8	8 306,9	8 464,7	8 642,4	8 867,1	8 867,1	9 212,9
Autres services rendus	248 715,8	246 202,5	221 781,1	274 717,3	298 542,9	310 896,9	349 736,3
Total – Services rendus	**256 932,6**	**254 509,4**	**230 245,8**	**283 359,7**	**307 410,0**	**319 764,0**	**358 949,2**

Variations budgétaires

En 2023, les revenus des services rendus sont en hausse de 39,2 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 20,9 M$ des revenus des stationnements tarifés, principalement due à des ajustements aux tarifs et aux plages horaires ainsi qu'au retour graduel à la normale de l'activité économique dans les zones tarifées qui ont été affectées par la pandémie;
- une augmentation de 9,9 M$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, et des permis de stationnement sur rue réservé aux résidentes et résidents;
- une augmentation de 3,8 M$ des revenus d'Espace pour la vie, dont 2 M$ qui sont attribuables à l'intégration d'un nouveau projet de vente de passeports et 1,1 M$ qui s'explique par la hausse de l'achalandage prévu dans les installations d'Espace pour la vie;
- une augmentation des revenus de 3,6 M$, pour le prêt de personnel à l'Agence de mobilité durable principalement en raison de la création de nouveaux postes reliés aux mandats confiés à l'agence;
- une augmentation des revenus de 1,2 M$ tel qu'il est prévu dans l'entente entre BIXI Montréal et la Ville.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 30 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	264,2	320,3	349,5	260,9	229,8	229,8	244,7
Autres services rendus	59 782,7	61 733,8	54 013,8	57 109,8	59 812,4	64 119,0	67 275,4
Total – Services rendus	**60 046,9**	**62 054,1**	**54 363,3**	**57 370,7**	**60 042,2**	**64 348,8**	**67 520,1**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,2 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse des revenus de 1,7 M$ relatifs aux demandes de révision du nouveau rôle foncier;
- une augmentation de 0,6 M$ au SPVM, provenant de l'entente de prêt de service à la Sûreté du Québec pour l'équipe d'enquêtes spécialisée dans les dossiers de meurtres et disparitions liés au crime organisé.

6.5. Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 210,9 M$ en 2023, ce qui représente une baisse de 7,8 M$ par rapport au budget de 2022. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 188,5 M$, donc en baisse de 7,1 M$.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 22,4 M$, donc en baisse de 0,7 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 31 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Contraventions – Circulation et stationnement	168 130,6	158 658,6	117 606,2	149 903,6	155 221,6	195 590,4	188 490,4
Autres – Amendes et pénalités	20 903,1	20 804,2	11 486,5	10 522,5	12 597,8	23 096,5	22 393,5
Total – Amendes et pénalités	**189 033,7**	**179 462,7**	**129 092,7**	**160 426,0**	**167 819,4**	**218 686,9**	**210 883,9**

Variations budgétaires

La baisse de 7,8 M$ s'explique principalement par le fait qu'en 2023, un montant de 8 M$ sera dorénavant comptabilisé en tant que diminution des revenus aux fins de l'application de la nouvelle norme comptable du secteur public (chapitre 3400). En effet, le changement de norme touche le traitement comptable des mauvaises créances pour ces revenus, dont les dépenses équivalentes prévues dans le poste des dépenses communes seront réduites. Ainsi, l'impact sur le budget global 2023 est nul.

6.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 32 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	253 549,7	313 375,4	288 868,9	383 466,7	374 960,1	314 958,7	329 958,7
Licences et permis	65 422,7	55 956,5	53 409,1	56 812,8	56 270,7	36 969,0	42 937,9
Total – Imposition de droits	**318 972,4**	**369 331,9**	**342 278,0**	**440 279,5**	**431 230,8**	**351 927,7**	**372 896,6**

Budget du conseil municipal

Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	253 549,7	313 375,4	288 868,9	383 466,7	374 960,1	314 958,7	329 958,7
Licences et permis	63 459,9	54 118,1	52 905,8	56 651,7	56 033,7	36 732,0	42 674,9
Total – Imposition de droits	**317 009,6**	**367 493,5**	**341 774,7**	**440 118,4**	**430 993,8**	**351 690,7**	**372 633,6**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 20,9 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 15 M$ des revenus de droits sur les mutations immobilières basée sur l'historique des dernières années, tout en tenant compte de l'évolution du marché immobilier montréalais;
- une augmentation de 6 M$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2023.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 34 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Imposition de droits							
Licences et permis	1 962,7	1 838,4	503,3	161,1	237,0	237,0	263,0
Total – Imposition de droits	**1 962,7**	**1 838,4**	**503,3**	**161,1**	**237,0**	**237,0**	**263,0**

Variations budgétaires

En 2023, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent quasiment stables.

6.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. En 2023, ces revenus sont en hausse de 47,5 M$.

Tableau 35 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Intérêts							
Arriérés de taxes	15 963,2	14 520,9	17 484,1	14 813,5	12 244,1	12 230,0	12 275,0
Fonds d'amortissement	68 998,6	68 104,3	66 235,9	73 140,2	72 996,6	72 996,6	95 768,5
Encaisse et autres intérêts	75 839,3	90 100,4	64 861,6	59 386,8	96 870,5	80 600,8	105 301,8
Total – Intérêts	**160 801,1**	**172 725,6**	**148 581,6**	**147 340,5**	**182 111,2**	**165 827,4**	**213 345,3**

Budget du conseil municipal

Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Intérêts							
Arriérés de taxes	15 963,2	14 520,9	17 484,0	14 809,3	12 230,0	12 230,0	12 275,0
Fonds d'amortissement	45 210,2	46 381,4	46 110,4	51 985,2	53 814,8	53 814,8	70 521,0
Encaisse et autres intérêts	27 168,1	27 999,3	13 205,0	9 696,8	31 124,4	14 854,7	25 826,3
Total – Intérêts	**88 341,5**	**88 901,6**	**76 799,4**	**76 491,3**	**97 169,2**	**80 899,5**	**108 622,3**

Variations budgétaires

La hausse de 27,7 M$ s'explique principalement par :

- une augmentation de 16,7 M$ du fonds d'amortissement, attribuable essentiellement à une croissance des revenus de placement conséquemment à l'augmentation des taux d'intérêt;
- une hausse de 11 M$ de l'encaisse et des autres intérêts, qui s'explique principalement par une augmentation prévue des taux d'intérêt.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 37 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Intérêts							
Arriérés de taxes	-	0,1	0,1	4,3	14,1	-	-
Fonds d'amortissement	23 788,3	21 722,9	20 125,5	21 155,0	19 181,8	19 181,8	25 247,5
Encaisse et autres intérêts	48 671,2	62 101,1	51 656,6	49 690,0	65 746,1	65 746,1	79 475,5
Total – Intérêts	**72 459,5**	**83 824,1**	**71 782,2**	**70 849,3**	**84 942,0**	**84 927,9**	**104 723,0**

Variations budgétaires

La hausse de 19,8 M$ s'explique principalement par :

- une augmentation de 13,7 M$ de l'encaisse et des autres intérêts, due essentiellement à une augmentation prévue des taux d'intérêt;
- une hausse de 6,1 M$ du fonds d'amortissement, qui s'explique principalement par une croissance des revenus de placement conséquemment à l'augmentation des taux d'intérêt.

6.8. Autres revenus

Les « Autres revenus » comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actifs et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 27,9 M$ en 2023, soit une hausse de 3,4 M$.

Tableau 38 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	34 508,9	31 043,4	27 893,5	16 869,7	2 263,1	14 345,6	14 345,6
Autres	17 636,8	11 909,7	11 660,2	22 269,2	17 980,9	10 160,5	13 562,5
Total – Autres revenus	**52 145,7**	**42 953,1**	**39 553,7**	**39 138,9**	**20 244,0**	**24 506,1**	**27 908,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	21 717,9	27 468,1	26 267,0	15 045,4	2 263,1	14 345,6	14 345,6
Autres	13 621,2	13 199,4	7 991,5	13 862,8	7 482,3	3 224,8	6 626,8
Total – Autres revenus	**35 339,1**	**40 667,5**	**34 258,5**	**28 908,2**	**9 745,4**	**17 570,4**	**20 972,4**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,4 M$, ce qui s'explique principalement par des revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux et provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 40 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	12 791,0	3 575,3	1 626,5	1 824,3	-	-	-
Autres	4 015,5	(1 289,7)	3 668,7	8 406,4	10 498,6	6 935,7	6 935,7
Total – Autres revenus	**16 806,5**	**2 285,6**	**5 295,2**	**10 230,7**	**10 498,6**	**6 935,7**	**6 935,7**

Variations budgétaires

En 2023, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

6.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	6 790,0	5 829,8	26 923,7	19 466,8	16 623,3	16 623,3	4 697,0
Financement à long terme – Autres	26 358,7	54 548,2	30 897,8	25 666,8	24 397,8	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	117 979,3	159 110,3	156 106,6	89 485,9	204 819,8	111 977,1	191 327,8
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale pour la COVID-19	-	-	-	178 500,0	-	-	-
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	-	172 778,0	172 778,0	11 189,5
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 800,0	2 800,0	-
Total – Affectations de revenus	**158 136,6**	**226 496,9**	**220 936,8**	**315 978,0**	**421 418,9**	**304 178,4**	**207 214,3**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie.

Budget du conseil municipal

Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	22 923,9	49 184,1	22 914,4	22 274,9	20 678,0	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	117 957,1	159 091,8	156 106,6	87 781,5	204 819,8	111 977,1	191 327,8
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale pour la COVID-19	-	-	-	178 500,0	-	-	-
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	-	172 778,0	172 778,0	11 189,5
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 800,0	2 800,0	-
Total – Affectations de revenus	**147 889,6**	**215 284,5**	**186 029,7**	**291 414,9**	**401 075,8**	**287 555,1**	**202 517,3**

Variations budgétaires

En 2023, les affectations diminuent de 85 M$, pour atteindre 202,5 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 79,4 M$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures, soit :
  - une augmentation de 65,8 M$ pour financer la croissance nette du service de la dette dans le cadre de la gestion responsable de l'endettement,
  - une nouvelle affectation de 5 M$ pour le financement d'études de faisabilité,
  - une augmentation de 20,3 M$ aux fins de l'équilibre budgétaire,

  - une hausse de 0,6 M$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 27,5 M$,
  - une baisse de 12,3 M$ du financement de la portion locale du déficit de l'agglomération, dont le total s'élève à 72,7 M$;
- une diminution de 161,6 M$ de l'affectation de la réserve pour le financement des dépenses en immobilisations payées au comptant qui sont prévues au PDI 2023-2032;
- une baisse de 2,8 M$ de l'emploi de la réserve de voirie pour le financement des opérations de colmatage de nids-de-poule et de scellement de fissures sur le réseau routier. Ces activités sont maintenant financées à partir du budget courant des services concernés.

Notons que les affectations pour le financement de la croissance nette du service de la dette, des études et de la portion locale du déficit de l'agglomération étaient déjà prévues dans les surplus affectés lors du dépôt des états financiers précédents.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 43 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	6 790,0	5 829,8	26 923,7	19 466,8	16 623,3	16 623,3	4 697,0
Financement à long terme – Autres	3 434,9	5 364,1	7 983,4	3 391,9	3 719,8	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	22,2	18,5	-	1 704,4	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**10 247,1**	**11 212,4**	**34 907,1**	**24 563,1**	**20 343,1**	**16 623,3**	**4 697,0**

Variations budgétaires

En 2023, les affectations relatives au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, diminuent de 11,9 M$, pour atteindre 4,7 M$. Cette diminution découle d'une réduction de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.

7. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

7.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2023, le service de la dette brute atteint 1 187,3 M$, soit une hausse de 87,5 M$ par rapport au budget de 2022. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 958,8 M$, et d'un montant de 228,5 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 44 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Service de la dette brute							
Frais de financement	397 165,8	400 983,1	396 696,4	406 616,1	426 639,8	428 707,4	463 750,2
Remboursement de la dette à long terme	473 755,5	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 808,6	603 454,0	655 094,4
Affectation – Remboursement de capital	32 683,8	46 028,5	3 217,9	(21 664,6)	67 573,8	67 573,8	68 405,4
Total – Service de la dette brute	**903 605,1**	**942 972,5**	**934 762,3**	**953 618,0**	**1 090 022,2**	**1 099 735,2**	**1 187 250,0**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 45 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Frais de financement corporatifs	**226 357,3**	**230 920,8**	**223 753,9**	**224 046,7**	**240 110,1**	**239 696,8**	**253 676,2**
Frais de financement additionnels							
Qualité de vie	5 147,7	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 839,6	6 839,6	7 082,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	32 540,1	34 529,1	36 677,1	38 042,2	35 040,5	35 453,8	41 251,4
Arrondissements	407,4	371,1	306,4	250,6	191,4	217,9	160,2
Total – Frais de financement additionnels	**38 095,2**	**40 528,0**	**43 372,1**	**44 823,5**	**42 071,5**	**42 511,3**	**48 493,7**
Total – Frais de financement	**264 452,5**	**271 448,8**	**267 126,0**	**268 870,2**	**282 181,6**	**282 208,1**	**302 169,9**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement augmentent de 20 M$, ce qui s'explique par :

- une hausse de 22,5 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations à des taux d'intérêt plus élevés;
- une baisse de 2,5 M$ attribuable à l'échéance d'emprunts.

Tableau 46 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Remboursement de la dette à long terme corporative	**258 358,7**	**265 177,9**	**336 661,6**	**346 662,8**	**363 685,4**	**362 276,0**	**385 167,9**
Affectation – Remboursement de capital	**32 954,5**	**40 319,9**	**36 347,0**	**39 987,8**	**43 099,2**	**43 099,2**	**43 069,3**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Qualité de vie	6 750,1	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 719,9	11 719,9	12 236,8
Urbanisme, mobilité et infrastructures	47 176,1	59 534,1	61 058,7	67 515,0	63 441,4	64 850,8	72 551,9
Arrondissements	715,0	763,8	816,0	871,7	931,4	904,9	865,3
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**54 641,2**	**67 762,4**	**70 940,4**	**78 822,6**	**76 092,7**	**77 475,6**	**85 654,0**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**345 954,4**	**373 260,2**	**443 949,0**	**465 473,2**	**482 877,3**	**482 850,8**	**513 891,2**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 31 M$, qui découle principalement des éléments suivants :

- Une hausse de 28,4 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 1,9 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 47 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Frais de financement corporatifs	**117 070,8**	**111 754,1**	**109 428,0**	**115 561,9**	**119 232,3**	**120 551,1**	**128 606,7**
Frais de financement additionnels							
Qualité de vie	-	-	-	-	-	41,1	-
Urbanisme, mobilité et infrastructures	15 642,5	17 780,2	20 142,4	22 184,0	25 225,9	25 907,1	32 973,6
Total – Frais de financement additionnels	**15 642,5**	**17 780,2**	**20 142,4**	**22 184,0**	**25 225,9**	**25 948,2**	**32 973,6**
Total – Frais de financement	**132 713,3**	**129 534,3**	**129 570,4**	**137 745,9**	**144 458,2**	**146 499,3**	**161 580,3**

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 15,1 M$, qui s'explique par :

- une hausse de 17,2 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations à des taux d'intérêt plus élevés;
- une baisse de 2,1 M$ attribuable à l'échéance d'emprunts.

Tableau 48 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Remboursement de la dette à long terme corporative	**129 375,3**	**126 932,3**	**89 150,8**	**96 339,0**	**103 727,4**	**111 120,0**	**122 978,0**
Affectation – Remboursement de capital	**(270,7)**	**5 708,6**	**(33 129,0)**	**(61 652,4)**	**24 474,6**	**24 474,6**	**25 336,1**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Qualité de vie	-	-	-	-	-	71,9	-
Urbanisme, mobilité et infrastructures	31 380,3	36 088,3	38 095,2	46 842,1	52 303,1	52 510,5	61 294,5
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**31 380,3**	**36 088,3**	**38 095,2**	**46 842,1**	**52 303,1**	**52 582,4**	**61 294,5**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**160 484,9**	**168 729,2**	**94 117,0**	**81 528,7**	**180 505,1**	**188 177,0**	**209 608,6**

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 21,4 M$, qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 17,6 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une augmentation de 3,8 M$ attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

7.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2023, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 503,3 M$, en hausse de 104 M$.

Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	334 186,5	385 699,3	577 041,9	339 760,4	336 880,2	336 600,0	443 600,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	31 500,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	1 949,4	4 717,1	4 717,1	1 686,3
Affectation – Réserves – Eau	14 978,0	14 878,9	4 393,2	13 911,5	15 854,6	13 829,0	13 829,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(1 869,0)	(797,0)	(554,3)	(882,2)	(2 884,4)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	402,9	270,3	58 596,2	87 481,1	(91,0)	72,1	71,5
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**379 198,4**	**454 851,5**	**694 277,0**	**484 320,2**	**396 576,5**	**399 318,2**	**503 286,8**

Budget du conseil municipal

Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	217 249,8	245 791,8	282 388,4	250 164,8	247 126,3	246 866,5	241 835,8
Affectation – Paiement au comptant – Eau	31 500,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	1 949,4	4 429,4	4 429,4	1 214,5
Affectation – Réserves – Eau	3 902,6	701,6	(7 255,9)	2 947,2	4 936,6	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(1 674,6)	(373,0)	(9,8)	(447,5)	(1 907,5)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	402,9	270,3	396,2	181,1	(91,0)	72,1	71,5
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**251 380,7**	**301 190,7**	**330 318,9**	**296 895,0**	**296 593,8**	**298 379,0**	**290 132,8**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 8,2 M$, pour s'établir à 290,1 M$. Cette diminution par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à deux facteurs :

- La stratégie budgétaire relative au paiement au comptant des dépenses en immobilisations afin d'assurer la croissance des investissements tout en maintenant les ratios d'endettement;
- La variation du montant réservé au paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance des services, conformément à la planification du PDI 2023-2032.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 51 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	116 936,6	139 907,5	294 653,5	89 595,6	89 753,9	89 733,5	201 764,2
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	-	287,7	287,7	471,8
Affectation – Réserves – Eau	11 075,4	14 177,3	11 649,1	10 964,4	10 918,0	10 918,0	10 918,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(194,4)	(423,9)	(544,5)	(434,6)	(976,9)	-	-
Affectation – Fonds réservés	-	-	58 200,0	87 300,0	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**127 817,6**	**153 660,9**	**363 958,1**	**187 425,4**	**99 982,7**	**100 939,2**	**213 154,0**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 112,2 M$, pour s'établir à 213,2 M$. Cette augmentation par rapport à l'année précédente est également attribuable à la stratégie budgétaire relative au paiement au comptant des dépenses en immobilisations pour le volet de l'agglomération.

7.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S'y ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le MAMH.

Tableau 52 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	97 041,4	46 279,6	96 750,5	118 348,0	142 133,8	106 377,5	(40 743,8)
Crédits pour dépenses contingentes	(14 757,8)	44 285,2	21 379,6	6 941,2	18 104,7	38 118,6	38 118,6
Provision pour inflation	-	-	-	-	-	-	10 000,0
Pertes possibles dans la perception	23 299,8	12 246,4	16 959,3	14 387,8	3 122,5	24 150,0	16 700,0
Prêt de personnel au MESS	21 821,2	17 857,6	15 709,7	12 637,7	11 208,1	9 962,5	8 701,8
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	-	575,5	320,3
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	3 029,2	3 018,6	3 036,6	2 350,6	2 448,6	3 048,6	3 110,1
Bureau des régimes de retraite	6 750,9	6 577,9	6 902,6	6 819,1	7 722,1	8 002,9	8 294,4
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	18 973,5	18 800,8	47 764,3	59 634,4	78 031,1	86 108,8	97 242,7
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	-	-	(58 600,0)	(33 100,0)	(33 100,0)	-
Affectation – Régimes de retraite	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0	20 611,1	20 611,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(30 177,6)	(32 168,5)	(32 854,4)	(34 364,2)	(39 467,9)	(39 467,9)	(22 435,8)
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 340,0	2 340,0	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	211 276,0	87 881,4
Affectation – Réserve – Élections	-	-	-	-	-	-	5 000,0
Total – Dépenses communes	**173 780,6**	**134 997,6**	**193 748,2**	**146 254,6**	**214 754,1**	**439 603,6**	**223 420,8**

Le budget des dépenses communes en 2023 affiche une diminution de 216,2 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable aux éléments suivants :

- Une diminution de 147,1 M$ au poste « Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres » reflétant principalement une diminution de 146,3 M$ des charges de retraite. Cette réduction de 146,3 M$ est la conséquence de la hausse du taux d'actualisation dû à la hausse des taux d'intérêts. Pour les services passés cela se traduit par une réduction de la provision de 104,3 M$ ce qui explique le budget négatif;
- Une création d'un poste budgétaire de 10 M$ pour aider à financer des dépenses de fonctionnement qui subiraient de soudaines pressions inflationnistes;
- Une diminution de 7,5 M$ relative au budget de dépenses des mauvaises créances principalement en raison de l'application du chapitre 3400, « Produits », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité visant un meilleur contrôle des constats émis;
- Une diminution de 1,3 M$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- Une augmentation de 11,1 M$ des dépenses budgétées pour l'Agence de mobilité durable. Elle est composée d'un accroissement de 7,6 M$ relatif aux frais de gestion et d'une augmentation de 3,6 M$ associée à la régularisation de la rémunération des employées et employés prêtés à l'agence. L'écart de rémunération est cependant compensé par une augmentation équivalente de revenu au Service des ressources humaines;
- Un impact à la hausse de 33,1 M$, lié à la fin des mesures d'allègement prévues pour les régimes de retraite relativement à la crise sanitaire. Cette mesure d'atténuation servait à reporter sur plusieurs années l'impact de la pandémie sur les charges de retraite;
- Une diminution de 11 M$ reflétant principalement la fin de la période d'amortissement des mesures d'allègement fiscal prévues pour les régimes de retraite lors de l'exercice budgétaire 2017;
- Une augmentation de 17 M$ de l'allègement fiscal révisé annuellement par les actuaires relativement aux régimes de retraite;
- Une diminution de 2,3 M$ correspondant à la fin de la période d'amortissement de la mesure d'allègement fiscal prévue pour la TVQ lors de l'exercice budgétaire 2017;

- Une diminution de 123,4 M$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération;
- Une majoration de 5 M$ relative à la nouvelle affectation pour le financement des élections municipales de 2025.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement
Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et en 2017. Également, la nouvelle mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville utilise depuis 2021, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite
Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres
Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés
Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ
Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Réserve – Élections
Le projet de Loi 49, adopté le 4 novembre 2021, modifiant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (*RLRQ, c. E-2.2) a obligé les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de cette élection.

Affectation – Comblement de déficit anticipé
Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

7.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 53 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	551 450,4	541 829,4	619 946,6	622 644,3	641 207,3	647 253,3	667 258,7
Communauté métropolitaine de Montréal	39 328,0	39 505,0	41 983,8	42 690,5	43 208,7	43 208,7	44 725,1
Conseil des arts	16 950,0	18 450,0	20 235,0	20 427,2	20 835,7	20 835,7	21 506,6
Sociétés de développement commercial	13 572,4	13 748,4	14 950,8	14 477,6	14 935,0	14 935,0	15 836,6
Société du parc Jean-Drapeau	14 104,0	15 053,3	15 194,0	14 214,6	15 808,9	15 808,9	16 372,6
Bureau du taxi de Montréal	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 381,3	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 130,6	8 380,6	8 630,6	8 880,6	9 130,6	9 130,6	9 358,9
Office de consultation publique de Montréal	2 387,1	3 287,6	2 644,4	2 327,0	2 717,0	2 717,0	3 034,9
Ombudsman	1 372,9	1 396,8	1 463,1	1 545,6	1 706,2	1 706,2	1 837,9
Montréal international – FODIM	510,0	510,0	510,0	510,0	515,0	515,0	515,0
BIXI Montréal	-	(78,9)	-	-	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	500,0	384,8	500,0	500,0	414,5	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Total – Contributions corporatives aux organismes	**652 895,2**	**647 284,0**	**729 308,5**	**731 610,7**	**750 490,9**	**756 672,4**	**781 008,3**

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2023, les contributions aux organismes augmentent de 24,3 M$, pour atteindre 781 M$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Une augmentation nette de 20 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
  - une hausse de 31,9 M$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant notamment l'indexation de la contribution de base, la mise en service du REM et la bonification du rabais tarifaire destiné aux personnes âgées sur l'ensemble du réseau de l'ARTM de l'île de Montréal,
  - une diminution de 11,9 M$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL, qui résulte d'une baisse de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme, et qui vient compléter le portrait des variations de la contribution de l'agglomération au transport collectif par rapport au comparatif 2022;
- Une augmentation de 1,5 M$ de la quote-part versée à la CMM;
- Une augmentation de l'ordre de 2,8 M$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial (0,9 M$), au Conseil des arts de Montréal (0,7 M$), à la Société du parc Jean-Drapeau (0,6 M$) et à la Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal (0,2 M$).

7.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 54 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	40 726,1	39 955,4	38 025,1	40 640,0	42 732,1	40 207,4	43 958,9
Élimination des transactions interentités	3 469,6	2 568,6	2 833,4	2 211,8	2 063,8	1 630,6	1 475,6
Total – Transactions à éliminer	**44 195,7**	**42 524,0**	**40 858,5**	**42 851,8**	**44 795,9**	**41 838,0**	**45 434,5**

8. DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

8.1. Services administratifs

Tableau 55 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	16 892,2	14 731,8	17 089,0	19 711,9	20 362,6	19 892,1	21 371,7
Finances	47 195,8	46 602,0	47 439,8	50 609,1	56 497,9	51 278,5	54 167,9
Planification stratégique et performance organisationnelle	6 178,1	7 405,3	13 193,0	13 280,4	19 483,6	6 936,3	9 639,8
Ressources humaines	52 684,0	55 599,4	56 944,5	56 840,6	64 339,6	64 166,6	67 227,5
Autres services administratifs	10 149,7	9 913,0	10 487,5	11 001,4	14 200,8	15 025,8	15 745,4
Total – Services administratifs	**133 099,8**	**134 251,5**	**145 153,8**	**151 443,4**	**174 884,5**	**157 299,3**	**168 152,3**

Tableau 56 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 186,0	4 500,2	4 508,2	4 274,3	6 488,4	6 640,6	6 945,8
Bureau du vérificateur général	5 300,7	4 976,1	5 558,6	5 941,7	6 786,0	6 786,0	7 091,2
Commission de la fonction publique de Montréal	624,5	351,7	336,7	698,2	834,5	834,5	918,2
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	38,5	85,0	84,0	87,2	91,9	764,7	790,2
Total – Autres services administratifs	**10 149,7**	**9 913,0**	**10 487,5**	**11 001,4**	**14 200,8**	**15 025,8**	**15 745,4**

Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	9 261,1	8 948,2	10 440,5	11 633,9	11 895,9	11 910,9	12 937,4
Cotisations de l'employeur	2 590,9	2 230,7	2 632,9	2 826,0	3 246,1	3 251,1	3 592,2
Transport et communications	505,9	280,9	164,9	306,1	459,5	458,5	494,5
Services professionnels	590,3	511,0	969,8	734,6	787,5	446,1	548,2
Services techniques et autres	2 526,3	1 757,1	1 777,9	2 136,8	2 459,2	2 616,6	2 583,3
Location, entretien et réparation	274,3	89,1	62,3	49,3	142,1	87,5	89,5
Biens non durables	94,0	109,2	74,8	53,8	156,9	310,8	314,0
Biens durables	113,4	33,4	18,9	18,8	8,8	7,3	7,3
Contributions à des organismes	873,7	774,5	944,6	2 068,5	1 188,8	785,5	787,5
Autres	62,3	(2,3)	2,4	(115,9)	17,8	17,8	17,8
Total	**16 892,2**	**14 731,8**	**17 089,0**	**19 711,9**	**20 362,6**	**19 892,1**	**21 371,7**

Tableau 58 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	29 697,8	28 939,8	30 192,6	30 595,0	31 743,8	31 572,2	32 623,1
Cotisations de l'employeur	8 385,7	7 557,8	7 828,1	7 729,8	8 851,8	8 813,4	9 206,5
Transport et communications	1 338,8	1 680,9	1 190,9	1 102,2	1 529,4	1 451,9	1 460,4
Services professionnels	922,2	1 421,0	1 491,6	1 564,3	1 385,5	1 605,4	1 841,4
Services techniques et autres	3 222,4	3 436,2	3 171,9	4 277,3	9 268,7	3 959,4	5 039,8
Location, entretien et réparation	103,2	121,7	53,2	51,8	52,3	90,1	90,1
Biens non durables	136,2	133,5	68,2	79,0	59,0	141,1	141,1
Biens durables	66,2	50,0	178,2	51,5	52,5	90,1	90,1
Autres	3 323,3	3 261,1	3 265,1	5 158,2	3 554,9	3 554,9	3 675,4
Total	**47 195,8**	**46 602,0**	**47 439,8**	**50 609,1**	**56 497,9**	**51 278,5**	**54 167,9**

Tableau 59 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	3 848,4	4 299,9	5 217,0	4 365,8	4 012,1	4 194,5	4 303,9
Cotisations de l'employeur	1 005,7	1 039,6	1 210,5	997,7	1 013,3	1 086,5	1 139,3
Transport et communications	91,6	117,2	33,5	54,8	88,6	102,8	103,6
Services professionnels	952,1	1 617,1	1 290,3	1 390,9	3 367,7	1 269,4	1 274,4
Services techniques et autres	145,3	165,0	100,0	115,7	155,3	150,5	2 698,5
Location, entretien et réparation	9,7	6,3	0,5	0,1	6,1	6,5	1,5
Biens non durables	35,9	24,3	33,8	16,9	29,6	52,6	48,6
Biens durables	21,2	10,5	2,5	3,9	0,7	3,5	-
Contributions à des organismes	68,2	125,4	5 371,7	6 334,6	10 810,2	70,0	70,0
Autres	-	-	(66,8)	-	-	-	-
Total	**6 178,1**	**7 405,3**	**13 193,0**	**13 280,4**	**19 483,6**	**6 936,3**	**9 639,8**

Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	35 548,0	39 196,9	41 598,5	41 868,7	45 813,2	45 044,7	47 206,1
Cotisations de l'employeur	10 575,7	9 949,6	10 836,3	10 728,4	12 675,2	12 364,2	13 168,9
Transport et communications	646,5	1 006,9	985,1	938,1	969,8	1 069,3	1 158,8
Services professionnels	3 789,0	4 142,5	2 739,8	2 765,4	3 587,3	3 971,0	4 087,0
Services techniques et autres	1 859,2	943,2	923,4	798,1	983,1	1 307,1	1 269,0
Location, entretien et réparation	73,8	64,7	25,4	17,9	90,0	96,6	86,0
Biens non durables	138,2	118,0	86,5	62,2	150,5	259,9	197,2
Biens durables	44,3	177,6	16,8	22,1	70,5	53,8	54,5
Autres	9,3	-	(267,3)	(360,3)	-	-	-
Total	**52 684,0**	**55 599,4**	**56 944,5**	**56 840,6**	**64 339,6**	**64 166,6**	**67 227,5**

Tableau 61 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	2 996,8	3 187,7	3 319,6	3 014,8	3 487,5	3 607,2	3 838,2
Cotisations de l'employeur	807,2	767,8	801,3	711,3	954,7	987,2	1 069,2
Transport et communications	76,2	76,0	29,2	41,9	108,0	108,0	108,0
Services professionnels	8,5	54,2	210,6	231,7	1 444,4	1 619,4	1 611,6
Services techniques et autres	206,0	261,9	100,7	92,2	207,0	207,0	207,0
Location, entretien et réparation	29,1	34,7	14,5	17,0	34,3	34,3	34,3
Biens non durables	38,1	74,5	21,8	43,8	172,5	47,5	47,5
Biens durables	24,1	43,4	10,5	121,6	80,0	30,0	30,0
Total	**4 186,0**	**4 500,2**	**4 508,2**	**4 274,3**	**6 488,4**	**6 640,6**	**6 945,8**

Tableau 62 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	3 321,0	3 425,1	3 990,3	4 177,1	4 576,0	4 576,0	4 757,5
Cotisations de l'employeur	867,1	816,3	945,1	942,1	1 150,7	1 150,7	1 211,9
Transport et communications	26,1	26,7	17,3	17,6	34,5	34,5	31,0
Services professionnels	807,0	506,6	429,4	621,4	799,6	810,8	854,8
Services techniques et autres	46,1	54,7	100,8	65,3	110,2	101,0	111,0
Location, entretien et réparation	39,2	17,6	10,0	12,3	21,0	19,0	18,0
Biens non durables	194,2	129,1	65,7	105,9	94,0	94,0	107,0
Total	**5 300,7**	**4 976,1**	**5 558,6**	**5 941,7**	**6 786,0**	**6 786,0**	**7 091,2**

Tableau 63 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	393,7	226,0	222,3	453,1	538,3	538,3	559,5
Cotisations de l'employeur	115,3	52,1	51,7	107,0	142,0	142,0	150,6
Transport et communications	7,9	6,5	0,9	56,8	41,3	44,0	51,0
Services professionnels	88,4	50,2	28,5	52,2	68,7	68,7	92,1
Services techniques et autres	17,3	12,5	26,6	24,7	27,0	27,0	37,0
Location, entretien et réparation	0,8	2,7	3,3	1,1	2,5	2,5	4,5
Biens non durables	0,9	0,5	2,2	(0,2)	5,6	7,0	12,5
Biens durables	0,2	1,2	1,2	3,5	9,1	5,0	11,0
Total	**624,5**	**351,7**	**336,7**	**698,2**	**834,5**	**834,5**	**918,2**

Tableau 64 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	27,6	63,7	67,7	71,4	70,3	195,7	201,3
Cotisations de l'employeur	7,9	17,7	15,4	15,8	21,6	54,7	57,1
Transport et communications	-	-	-	-	-	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	152,9	152,9
Services techniques et autres	3,0	3,6	0,9	-	-	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	-	-	-	308,2	325,7
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	**38,5**	**85,0**	**84,0**	**87,2**	**91,9**	**764,7**	**790,2**

8.2. Économie et rayonnement de la métropole

Tableau 65 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Économie et rayonnement de la métropole							
Approvisionnement	26 158,9	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 931,8	30 903,5	35 065,3
Développement économique	61 723,0	92 830,1	93 640,9	122 237,5	132 603,7	88 887,3	88 042,0
Évaluation foncière	15 941,6	15 463,2	16 150,3	15 918,1	17 043,0	17 118,0	18 425,7
Stratégie immobilière	27 326,7	56 087,1	62 481,1	60 664,7	58 781,5	55 338,3	63 138,4
Total – Économie et rayonnement de la métropole	**131 150,2**	**197 064,8**	**200 583,3**	**226 681,0**	**240 360,0**	**192 247,1**	**204 671,4**

Tableau 66 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	19 464,6	19 717,6	20 571,2	20 918,1	22 382,7	21 428,0	23 673,0
Cotisations de l'employeur	5 365,5	5 265,2	5 527,3	5 401,4	6 259,6	6 186,0	6 855,2
Transport et communications	193,1	204,2	190,2	200,7	288,7	251,0	251,0
Services professionnels	161,0	255,6	197,5	319,0	393,6	252,1	252,1
Services techniques et autres	447,0	3 750,9	2 189,6	1 385,1	1 952,1	2 058,0	3 305,6
Location, entretien et réparation	44,4	67,0	12,4	6,6	35,2	56,7	56,7
Biens non durables	229,8	269,4	275,8	113,0	317,6	368,4	368,4
Biens durables	52,5	32,2	24,0	23,8	13,2	14,2	14,2
Autres	201,0	3 122,3	(677,0)	(507,0)	289,1	289,1	289,1
Total	**26 158,9**	**32 684,4**	**28 311,0**	**27 860,7**	**31 931,8**	**30 903,5**	**35 065,3**

Tableau 67 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 483,0	6 523,9	7 372,4	8 489,9	8 001,5	7 703,8	7 990,6
Cotisations de l'employeur	1 549,9	1 671,0	1 807,6	2 006,9	3 141,7	2 050,6	2 185,4
Transport et communications	493,9	540,4	357,0	718,6	958,6	1 085,0	935,5
Services professionnels	1 848,7	2 683,4	4 248,0	5 287,7	5 762,9	2 415,6	3 588,5
Services techniques et autres	1 280,7	461,0	742,4	804,3	826,2	795,2	670,2
Location, entretien et réparation	122,9	25,8	3,4	0,1	31,5	82,6	64,6
Biens non durables	83,7	21,0	82,5	34,6	316,4	43,2	37,7
Biens durables	171,8	40,4	113,4	(17,5)	168,2	86,9	91,4
Contributions à des organismes	51 363,2	80 859,9	78 899,1	104 912,9	113 396,7	74 619,4	72 473,1
Autres	(674,8)	3,3	15,1	-	-	5,0	5,0
Total	**61 723,0**	**92 830,1**	**93 640,9**	**122 237,5**	**132 603,7**	**88 887,3**	**88 042,0**

Tableau 68 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	11 920,2	11 760,9	12 308,3	12 104,7	12 763,7	12 763,7	13 745,7
Cotisations de l'employeur	3 406,2	3 119,8	3 268,3	3 143,7	3 621,3	3 621,3	3 928,7
Transport et communications	197,0	191,9	172,1	218,5	189,4	246,9	246,9
Services professionnels	15,5	10,0	7,1	9,8	10,4	19,2	19,2
Services techniques et autres	291,1	249,1	251,6	359,8	357,0	350,1	350,1
Location, entretien et réparation	24,1	24,5	21,9	32,0	13,0	31,3	31,3
Biens non durables	65,7	57,2	42,8	33,9	65,7	61,7	80,0
Biens durables	21,8	49,8	78,2	15,7	22,5	23,8	23,8
Total	**15 941,6**	**15 463,2**	**16 150,3**	**15 918,1**	**17 043,0**	**17 118,0**	**18 425,7**

Tableau 69 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	10 333,0	6 136,2	9 252,4	7 629,6	6 617,4	6 520,9	7 187,2
Cotisations de l'employeur	2 989,7	1 779,1	2 565,4	1 969,6	1 820,3	1 788,4	1 973,9
Transport et communications	72,0	78,2	112,7	10,2	27,8	43,8	104,7
Services professionnels	66,8	22,0	15,3	97,8	148,1	-	316,9
Services techniques et autres	5 197,7	182,5	168,4	180,6	69,0	-	134,8
Location, entretien et réparation	7 894,9	47 089,8	49 947,7	49 681,6	50 082,4	46 458,0	53 318,5
Biens non durables	742,3	745,7	354,3	784,5	9,5	527,2	64,0
Biens durables	30,3	53,6	64,9	17,6	7,0	-	38,4
Autres	-	-	-	293,2	-	-	-
Total	**27 326,7**	**56 087,1**	**62 481,1**	**60 664,7**	**58 781,5**	**55 338,3**	**63 138,4**

8.3. Qualité de vie

Tableau 70 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Qualité de vie							
Culture	67 222,6	64 213,8	61 339,2	61 962,7	70 716,9	66 726,9	69 373,3
Diversité et inclusion sociale	28 887,4	28 935,7	34 310,6	34 648,9	46 748,2	38 400,7	38 316,2
Environnement	174 566,4	146 424,8	168 702,5	148 820,6	162 650,6	172 296,1	189 644,9
Espace pour la vie	57 913,7	59 063,8	59 161,6	69 444,6	83 933,3	81 225,1	85 711,1
Habitation	40 556,8	86 940,3	89 605,4	145 850,5	174 607,2	146 133,2	177 732,3
Total – Qualité de vie	**369 146,9**	**385 578,4**	**413 119,3**	**460 727,3**	**538 656,2**	**504 782,0**	**560 777,8**

Tableau 71 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	13 766,4	12 178,4	12 753,1	13 149,0	13 682,3	14 155,3	14 698,3
Cotisations de l'employeur	3 805,5	3 161,3	3 376,4	3 304,3	3 815,1	3 942,1	4 166,7
Transport et communications	326,6	213,2	80,4	139,3	417,1	388,0	347,5
Services professionnels	4 994,4	3 825,3	3 822,8	3 986,0	4 099,6	3 905,7	3 980,1
Services techniques et autres	3 012,5	3 693,0	2 870,9	2 941,0	3 090,1	3 079,9	3 270,6
Location, entretien et réparation	95,4	112,2	40,4	72,7	236,4	262,4	371,4
Biens non durables	7 954,7	7 866,1	7 970,7	9 277,1	7 882,5	7 915,6	7 920,8
Biens durables	169,7	210,1	67,1	215,7	165,1	108,3	108,3
Contributions à des organismes	33 097,4	32 954,2	30 357,4	28 877,6	37 328,7	32 969,6	34 509,6
Total	**67 222,6**	**64 213,8**	**61 339,2**	**61 962,7**	**70 716,9**	**66 726,9**	**69 373,3**

Tableau 72 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	3 839,7	4 624,3	5 304,0	5 650,1	6 481,9	4 740,9	5 681,9
Cotisations de l'employeur	1 088,6	1 171,2	1 329,3	1 370,5	1 555,8	1 225,1	1 558,3
Transport et communications	221,3	111,8	412,4	79,1	73,7	45,4	44,9
Services professionnels	1 366,5	1 636,1	1 655,7	2 321,5	6 460,7	2 052,4	3 040,0
Services techniques et autres	293,0	340,7	352,3	535,5	545,5	535,1	9 485,5
Location, entretien et réparation	9,5	1,9	1,3	-	-	24,4	13,0
Biens non durables	42,7	59,5	28,6	45,1	69,0	47,3	47,7
Biens durables	-	10,5	4,4	(0,1)	-	0,6	-
Contributions à des organismes	22 026,1	20 451,6	24 713,4	24 295,8	31 561,6	29 729,5	18 444,9
Autres	-	528,1	509,2	351,4	-	-	-
Total	**28 887,4**	**28 935,7**	**34 310,6**	**34 648,9**	**46 748,2**	**38 400,7**	**38 316,2**

Tableau 73 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	16 986,7	17 044,5	18 072,3	18 193,7	19 246,2	19 421,8	20 370,1
Cotisations de l'employeur	4 843,1	4 527,3	4 812,8	4 654,5	5 520,1	5 594,5	5 897,4
Transport et communications	646,0	513,0	341,6	423,3	502,4	911,1	1 524,9
Services professionnels	493,7	2 865,3	2 427,2	1 264,3	1 208,0	906,7	955,0
Services techniques et autres	111 824,2	120 088,2	127 241,4	126 204,5	135 969,8	147 203,7	161 401,8
Location, entretien et réparation	843,0	890,4	759,5	960,6	1 660,3	1 619,1	2 006,2
Biens non durables	1 718,7	1 242,4	1 105,2	1 301,7	1 843,2	1 905,6	2 053,5
Biens durables	3 321,3	26 390,5	28 274,8	5 898,5	1 940,9	1 471,7	1 709,3
Contributions à des organismes	131,4	146,2	25,0	28,0	175,8	170,5	171,8
Autres	33 758,3	(27 283,0)	(14 357,3)	(10 108,5)	(5 416,1)	(6 908,6)	(6 445,1)
Total	**174 566,4**	**146 424,8**	**168 702,5**	**148 820,6**	**162 650,6**	**172 296,1**	**189 644,9**

Tableau 74 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	23 036,3	22 561,4	22 669,9	26 472,5	29 847,1	29 747,2	30 514,0
Cotisations de l'employeur	6 578,7	6 043,8	6 091,6	6 758,6	9 958,0	10 158,3	10 563,7
Transport et communications	1 980,1	2 168,7	1 278,1	1 459,1	2 210,2	1 753,0	1 777,3
Services professionnels	1 122,9	1 432,1	1 479,5	3 293,2	3 970,0	2 801,4	4 342,1
Services techniques et autres	8 583,1	8 795,4	8 306,5	9 828,1	12 100,0	11 746,5	12 805,5
Location, entretien et réparation	172,0	202,3	157,0	238,1	320,5	238,7	221,7
Biens non durables	4 057,3	4 236,2	2 872,6	3 622,0	5 548,0	5 335,8	5 194,8
Biens durables	62,4	96,6	392,6	463,9	900,0	328,7	350,1
Frais de financement	5 147,7	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 839,6	6 880,7	7 082,1
Remboursement de la dette à long terme	6 750,1	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 719,9	11 791,8	12 236,8
Contributions à des organismes	423,1	435,0	490,7	457,0	520,0	443,0	623,0
Autres	-	-	(31,2)	(114,5)	-	-	-
Total	**57 913,7**	**59 063,8**	**59 161,6**	**69 444,6**	**83 933,3**	**81 225,1**	**85 711,1**

Tableau 75 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	6 874,9	7 625,2	8 566,1	9 503,5	9 479,4	10 075,9	11 835,5
Cotisations de l'employeur	1 963,3	2 029,6	2 240,7	2 383,9	2 656,1	2 826,5	3 332,1
Transport et communications	105,4	76,7	44,6	98,2	117,8	69,6	139,0
Services professionnels	268,1	408,2	556,0	797,6	1 577,8	1 330,7	1 995,6
Services techniques et autres	177,0	84,0	123,4	117,6	163,4	169,5	156,2
Location, entretien et réparation	7,1	19,6	2,4	18,8	0,2	19,1	13,9
Biens non durables	65,3	56,6	44,2	39,8	44,1	69,3	41,0
Biens durables	77,0	82,6	48,1	18,1	31,9	30,0	30,0
Contributions à des organismes	31 018,7	76 557,8	78 065,7	132 875,6	160 536,5	131 542,6	160 189,0
Autres	-	-	(85,8)	(2,6)	-	-	-
Total	**40 556,8**	**86 940,3**	**89 605,4**	**145 850,5**	**174 607,2**	**146 133,2**	**177 732,3**

8.4. Sécurité urbaine et Conformité

Tableau 76 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	62 262,6	60 635,0	60 647,5	66 917,3	69 951,4	68 971,4	73 637,0
Greffe	28 355,5	29 279,6	29 360,1	47 359,7	31 535,2	30 671,4	32 394,8
	90 618,1	**89 914,6**	**90 007,6**	**114 277,0**	**101 486,6**	**99 642,8**	**106 031,8**
Services de sécurité publique							
Police	666 839,9	680 299,8	708 134,0	745 009,6	776 030,7	723 956,1	787 143,4
Sécurité incendie	345 186,2	355 843,7	427 390,3	390 567,4	402 834,9	362 830,3	390 045,0
	1 012 026,1	**1 036 143,5**	**1 135 524,3**	**1 135 577,0**	**1 178 865,6**	**1 086 786,4**	**1 177 188,4**
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 102 644,2**	**1 126 058,1**	**1 225 531,9**	**1 249 854,0**	**1 280 352,2**	**1 186 429,2**	**1 283 220,2**

Tableau 77 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	40 341,7	39 864,4	41 804,8	46 334,4	46 217,1	45 063,8	49 145,3
Cotisations de l'employeur	10 711,9	9 847,3	10 383,0	10 938,6	12 200,8	11 899,1	12 637,9
Transport et communications	2 232,6	1 995,6	1 209,9	1 706,5	2 271,2	2 542,3	2 542,3
Services professionnels	2 102,7	2 241,3	2 480,7	2 275,1	2 000,8	1 955,1	1 955,1
Services techniques et autres	6 069,0	5 899,1	4 206,7	4 755,5	6 352,2	6 891,1	6 536,4
Location, entretien et réparation	158,5	135,5	105,9	250,0	204,6	129,8	129,8
Biens non durables	421,2	467,7	309,2	452,1	494,9	295,1	495,1
Biens durables	218,2	190,4	137,3	169,4	194,8	185,1	185,1
Contributions à des organismes	-	-	10,0	10,0	15,0	10,0	10,0
Autres	6,8	(6,3)	-	25,7	-	-	-
Total	**62 262,6**	**60 635,0**	**60 647,5**	**66 917,3**	**69 951,4**	**68 971,4**	**73 637,0**

Tableau 78 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	19 195,5	20 735,8	21 382,1	26 466,0	22 060,6	21 696,9	23 183,4
Cotisations de l'employeur	6 556,6	6 318,1	6 569,7	6 728,3	7 031,2	6 950,1	7 085,1
Transport et communications	431,0	460,9	215,5	2 462,5	401,7	401,6	401,6
Services professionnels	249,2	288,6	458,2	614,9	523,4	525,1	560,5
Services techniques et autres	896,7	775,7	369,7	7 794,0	920,8	611,2	611,2
Location, entretien et réparation	491,8	401,1	229,9	2 368,1	261,0	269,9	269,9
Biens non durables	108,2	137,3	92,8	563,2	261,2	165,5	232,0
Biens durables	37,6	52,9	52,5	362,7	30,3	11,1	11,1
Contributions à des organismes	320,4	40,0	5,0	-	45,0	40,0	40,0
Autres	68,5	69,2	(15,3)	-	-	-	-
Total	**28 355,5**	**29 279,6**	**29 360,1**	**47 359,7**	**31 535,2**	**30 671,4**	**32 394,8**

Tableau 79 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	514 867,5	526 472,4	552 247,2	570 138,5	594 196,5	553 982,7	598 120,1
Cotisations de l'employeur	130 284,3	131 057,1	134 726,2	150 665,9	151 024,3	145 165,7	156 572,1
Transport et communications	2 055,3	2 233,1	2 018,8	2 704,2	2 903,9	2 524,0	2 765,3
Services professionnels	801,7	976,0	1 180,3	1 057,4	1 329,2	1 215,5	1 445,2
Services techniques et autres	3 433,2	4 263,4	3 902,1	5 188,6	7 526,1	4 402,4	6 411,1
Location, entretien et réparation	2 332,0	2 099,8	2 173,2	2 111,4	2 922,3	2 924,4	2 472,8
Biens non durables	7 014,8	8 165,3	7 221,5	7 611,4	8 899,6	7 766,7	11 276,2
Biens durables	1 890,9	1 430,6	1 644,8	1 736,1	3 620,9	1 178,1	3 078,2
Contributions à des organismes	4 161,9	4 647,8	4 850,1	4 769,7	3 595,4	4 796,6	5 002,4
Autres	(1,7)	(1 045,7)	(1 830,2)	(973,6)	12,5	-	-
Total	**666 839,9**	**680 299,8**	**708 134,0**	**745 009,6**	**776 030,7**	**723 956,1**	**787 143,4**

Tableau 80 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	258 663,9	264 876,9	267 291,6	281 909,5	293 666,4	271 489,6	290 677,3
Cotisations de l'employeur	75 460,1	62 954,3	68 560,1	68 137,1	78 549,1	77 779,1	84 617,9
Transport et communications	740,9	1 027,6	2 505,3	676,7	1 137,5	896,8	955,7
Services professionnels	946,8	1 925,6	1 787,9	1 267,6	2 477,0	1 412,5	1 392,5
Services techniques et autres	1 686,3	3 199,1	19 567,4	9 139,6	5 194,5	2 305,5	2 681,0
Location, entretien et réparation	839,2	3 435,1	21 867,5	13 544,5	6 598,7	862,6	872,9
Biens non durables	4 269,0	8 768,8	28 205,0	6 592,5	8 538,4	4 047,0	4 269,0
Biens durables	2 489,1	3 160,7	6 335,1	2 122,0	3 152,5	3 837,2	4 378,7
Contributions à des organismes	104,4	33,0	26,2	43,9	205,0	200,0	200,0
Autres	(13,5)	6 462,6	11 244,2	7 134,0	3 315,8	-	-
Total	**345 186,2**	**355 843,7**	**427 390,3**	**390 567,4**	**402 834,9**	**362 830,3**	**390 045,0**

8.5. Service aux citoyens

Tableau 81 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	102 437,3	105 293,7	98 875,8	96 328,1	119 500,1	95 240,1	98 009,9
Expérience citoyenne et communications	24 746,6	24 896,9	26 690,8	28 785,7	30 422,0	29 569,3	32 867,6
Grands parcs, Mont-Royal et sports	50 532,5	53 204,8	53 145,3	53 087,6	67 044,0	42 165,5	43 377,5
Matériel roulant et ateliers	112 899,5	115 059,9	107 826,0	112 978,4	136 631,7	112 887,0	134 415,7
Technologies de l'information	82 746,2	85 779,5	82 435,7	81 558,0	95 230,0	105 653,5	115 594,1
Total – Service aux citoyens	**373 362,1**	**384 234,8**	**368 973,6**	**372 737,8**	**448 827,8**	**385 515,4**	**424 264,8**

Tableau 82 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 308,5	6 221,8	6 998,8	7 442,2	7 708,6	7 578,7	8 637,2
Cotisations de l'employeur	1 471,4	1 554,9	1 774,7	1 840,5	2 155,4	2 131,8	2 441,5
Transport et communications	148,1	150,4	168,0	154,7	217,0	254,4	230,0
Services professionnels	276,8	415,1	604,0	551,4	715,5	395,6	637,5
Services techniques et autres	92 869,5	95 428,3	87 979,0	85 086,5	106 468,7	83 414,9	84 444,2
Location, entretien et réparation	1 473,1	602,7	605,2	672,3	1 112,5	620,0	543,8
Biens non durables	492,9	558,3	416,3	215,0	615,9	513,9	549,9
Biens durables	51,9	22,8	20,0	53,4	72,9	30,8	50,8
Contributions à des organismes	309,9	337,2	309,8	312,1	433,6	300,0	475,0
Autres	35,2	2,2	-	-	-	-	-
Total	**102 437,3**	**105 293,7**	**98 875,8**	**96 328,1**	**119 500,1**	**95 240,1**	**98 009,9**

Tableau 83 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	15 808,4	16 032,1	18 545,1	19 756,2	20 232,1	20 052,1	21 261,5
Cotisations de l'employeur	4 339,6	4 139,9	4 799,8	4 958,1	5 590,7	5 633,0	6 012,4
Transport et communications	2 751,7	3 185,8	2 360,7	2 820,0	2 587,2	2 291,7	2 603,8
Services professionnels	307,2	575,1	447,8	439,5	656,1	297,6	497,6
Services techniques et autres	1 109,6	1 014,8	810,0	778,1	1 152,5	1 147,3	1 147,6
Location, entretien et réparation	286,8	20,8	5,7	14,2	13,7	13,2	13,2
Biens non durables	80,6	42,5	88,8	110,4	90,1	123,9	1 321,0
Biens durables	63,2	45,3	62,7	54,4	69,6	10,5	10,5
Contributions à des organismes	(0,5)	-	50,0	-	30,0	-	-
Autres	-	(159,4)	(479,8)	(145,2)	-	-	-
Total	**24 746,6**	**24 896,9**	**26 690,8**	**28 785,7**	**30 422,0**	**29 569,3**	**32 867,6**

Tableau 84 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	17 446,0	17 175,6	15 656,2	16 464,8	17 407,2	17 147,7	17 773,8
Cotisations de l'employeur	4 955,6	4 582,2	4 124,2	4 084,1	5 011,9	4 940,2	5 206,8
Transport et communications	307,9	269,4	189,9	202,0	222,7	206,2	236,9
Services professionnels	2 989,9	3 774,6	2 672,5	1 798,5	4 187,6	2 030,7	1 927,7
Services techniques et autres	9 292,3	7 945,7	6 564,6	12 972,3	24 909,4	6 304,5	8 388,0
Location, entretien et réparation	3 328,7	3 446,4	3 051,2	3 073,2	3 925,1	4 123,3	4 376,4
Biens non durables	952,8	1 069,6	505,3	1 560,3	904,0	571,3	534,7
Biens durables	3 889,1	5 563,4	10 161,1	5 068,0	134,1	33,2	61,2
Contributions à des organismes	7 283,9	9 335,7	10 495,8	7 901,8	10 276,4	6 743,1	4 806,7
Autres	86,3	42,2	(275,5)	(37,4)	65,6	65,3	65,3
Total	**50 532,5**	**53 204,8**	**53 145,3**	**53 087,6**	**67 044,0**	**42 165,5**	**43 377,5**

Tableau 85 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	36 046,5	36 944,3	36 430,4	36 495,5	40 217,3	39 555,0	41 769,6
Cotisations de l'employeur	11 012,0	10 541,4	10 179,5	10 326,9	11 318,8	11 341,3	12 426,1
Transport et communications	174,1	163,9	162,0	95,2	150,2	156,2	142,3
Services professionnels	73,3	163,4	83,9	34,8	65,2	101,8	89,3
Services techniques et autres	2 997,9	2 760,8	2 650,1	3 251,4	3 016,5	3 872,0	4 236,6
Location, entretien et réparation	12 759,0	16 679,1	20 723,5	20 489,3	27 356,1	19 193,7	26 948,6
Biens non durables	52 557,4	49 659,4	38 400,6	43 607,9	56 411,9	42 111,7	52 260,3
Biens durables	142,9	109,9	51,4	46,7	81,0	55,3	42,9
Contributions à des organismes	10,0	12,5	-	-	-	-	-
Autres	(2 873,6)	(1 974,8)	(855,4)	(1 369,3)	(1 985,3)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**112 899,5**	**115 059,9**	**107 826,0**	**112 978,4**	**136 631,7**	**112 887,0**	**134 415,7**

Tableau 86 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	36 931,5	35 745,5	36 881,4	36 942,6	41 188,6	42 821,2	44 163,6
Cotisations de l'employeur	10 109,4	8 662,8	8 862,8	8 384,3	10 503,4	11 392,3	11 937,3
Transport et communications	8 079,9	9 813,6	8 139,1	8 169,1	8 057,5	8 307,0	9 017,3
Services professionnels	1 054,7	788,5	739,8	1 017,1	953,1	1 114,8	1 401,1
Services techniques et autres	3 447,7	1 065,5	1 227,5	1 497,2	30 975,3	1 590,8	45 033,2
Location, entretien et réparation	21 465,3	28 553,2	27 693,1	24 875,6	1 710,5	38 237,8	2 145,5
Biens non durables	275,3	183,3	76,5	150,6	180,3	436,3	67,7
Biens durables	2 151,0	961,6	544,6	582,1	1 672,4	1 753,3	1 828,4
Contributions à des organismes	0,5	5,5	11,8	0,5	-	-	-
Autres	(769,1)	-	(1 740,9)	(61,1)	(11,1)	-	-
Total	**82 746,2**	**85 779,5**	**82 435,7**	**81 558,0**	**95 230,0**	**105 653,5**	**115 594,1**

8.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 87 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	64 098,6	65 700,2	69 465,3	72 935,0	80 855,8	80 855,8	93 124,1
Eau	228 531,1	256 690,9	266 912,1	289 194,1	301 561,0	291 306,4	330 249,6
Gestion et planification des immeubles	129 578,9	108 855,3	101 896,9	113 779,5	129 503,1	125 807,0	129 778,3
Infrastructures du réseau routier	38 573,6	37 048,9	37 526,1	71 869,1	29 447,6	33 439,1	40 022,5
Urbanisme et mobilité	49 193,4	83 155,5	57 694,4	55 314,8	75 854,3	65 095,6	73 928,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**509 975,6**	**551 450,8**	**533 494,8**	**603 092,5**	**617 221,8**	**596 503,9**	**667 103,4**

Tableau 88 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 400,9	5 266,0	5 419,3	6 958,8	5 413,1	5 413,1	8 006,5
Cotisations de l'employeur	1 546,4	1 248,1	1 176,9	1 519,8	1 862,1	1 862,1	2 724,9
Transport et communications	190,7	235,3	196,2	190,4	285,6	285,2	261,2
Services professionnels	350,2	466,4	485,3	413,7	774,4	776,4	1 003,6
Services techniques et autres	3 562,5	3 864,5	4 137,0	2 569,4	7 360,5	7 352,7	6 395,7
Location, entretien et réparation	1 234,8	1 251,9	1 475,9	1 842,7	2 344,9	2 353,7	2 456,5
Biens non durables	500,5	544,2	462,0	560,8	610,0	607,4	623,6
Biens durables	35,8	53,7	58,9	60,5	66,3	66,3	66,3
Frais de financement	22 947,6	20 865,6	20 807,1	22 938,3	21 369,2	21 369,2	25 014,0
Remboursement de la dette à long terme	28 027,9	31 473,5	34 499,9	35 648,2	38 769,7	38 769,7	44 071,8
Contributions à des organismes	301,3	431,0	746,8	232,4	2 000,0	2 000,0	2 500,0
Total	**64 098,6**	**65 700,2**	**69 465,3**	**72 935,0**	**80 855,8**	**80 855,8**	**93 124,1**

Tableau 89 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	59 884,2	60 226,7	64 836,7	68 245,9	70 062,4	66 672,3	71 332,5
Cotisations de l'employeur	18 045,4	16 229,4	17 317,5	17 783,5	19 768,4	19 455,1	21 294,1
Transport et communications	651,0	651,9	640,7	718,1	974,8	1 047,5	999,5
Services professionnels	6 849,0	8 021,8	7 938,8	7 414,6	9 294,3	10 139,6	8 229,3
Services techniques et autres	9 364,8	8 792,3	7 502,8	8 987,9	10 694,8	9 020,6	8 970,7
Location, entretien et réparation	9 951,1	11 467,4	11 145,4	10 693,5	12 251,7	16 152,9	10 254,8
Biens non durables	48 640,7	55 829,6	56 741,3	58 769,7	61 720,0	59 484,5	69 399,0
Biens durables	713,4	783,6	627,2	612,6	611,3	673,4	664,0
Frais de financement	25 235,0	31 443,7	36 012,4	37 287,9	38 897,2	39 991,7	49 211,0
Remboursement de la dette à long terme	50 528,5	64 148,9	64 654,0	78 708,9	76 974,8	78 591,6	89 774,6
Contributions à des organismes	423,2	438,7	30,9	115,7	499,0	477,0	382,0
Autres	(1 755,2)	(1 343,1)	(535,6)	(144,2)	(187,7)	(10 399,8)	(261,9)
Total	**228 531,1**	**256 690,9**	**266 912,1**	**289 194,1**	**301 561,0**	**291 306,4**	**330 249,6**

Tableau 90 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	32 399,7	38 644,7	41 055,4	44 766,4	48 446,4	48 043,7	50 497,6
Cotisations de l'employeur	9 819,9	10 809,6	11 188,6	11 873,9	14 034,8	14 147,5	15 248,5
Transport et communications	619,1	599,9	478,8	405,7	425,0	463,4	483,5
Services professionnels	402,7	662,8	958,1	1 009,0	4 966,4	1 721,6	1 321,9
Services techniques et autres	2 742,7	7 499,3	7 648,8	7 786,1	9 060,8	9 352,0	8 903,5
Location, entretien et réparation	59 430,2	26 004,7	19 159,2	22 339,2	27 623,8	27 332,6	27 099,6
Biens non durables	23 794,1	24 539,2	21 501,8	25 907,0	24 848,0	24 631,1	26 175,7
Biens durables	26,8	104,9	310,8	34,2	97,9	115,1	48,0
Contributions à des organismes	343,7	-	0,2	-	-	-	-
Autres	-	(9,8)	(404,8)	(342,0)	-	-	-
Total	**129 578,9**	**108 855,3**	**101 896,9**	**113 779,5**	**129 503,1**	**125 807,0**	**129 778,3**

Tableau 91 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	19 676,5	18 708,6	18 066,5	52 752,2	17 234,7	16 456,0	20 198,8
Cotisations de l'employeur	4 266,6	3 026,5	6 456,3	6 184,6	4 831,1	4 662,6	5 764,2
Transport et communications	608,4	613,9	446,8	387,3	429,5	628,8	621,3
Services professionnels	2 272,5	1 192,8	806,7	450,2	2 130,1	819,8	1 194,3
Services techniques et autres	1 195,2	2 591,3	588,5	749,9	847,1	504,9	1 041,0
Location, entretien et réparation	7 125,4	7 406,0	8 037,5	7 971,4	703,1	7 169,9	6 802,2
Biens non durables	3 320,8	3 316,4	3 224,7	3 148,0	3 110,8	3 094,3	4 295,5
Biens durables	83,6	192,2	137,4	150,5	78,9	70,5	72,9
Contributions à des organismes	32,6	31,9	75,0	75,0	82,3	32,3	32,3
Autres	(8,0)	(30,7)	(313,3)	-	-	-	-
Total	**38 573,6**	**37 048,9**	**37 526,1**	**71 869,1**	**29 447,6**	**33 439,1**	**40 022,5**

Tableau 92 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	17 461,7	21 925,7	25 108,0	25 965,9	28 345,5	27 646,3	29 368,9
Cotisations de l'employeur	4 974,5	5 505,3	6 340,9	6 271,0	7 986,0	7 518,7	8 075,8
Transport et communications	710,8	971,2	544,6	453,0	517,6	484,9	498,1
Services professionnels	7 003,6	7 624,3	7 676,1	9 489,9	9 508,4	7 931,6	7 986,0
Services techniques et autres	2 953,6	3 174,9	3 045,2	3 389,8	3 107,0	1 377,7	2 103,7
Location, entretien et réparation	3 714,4	382,8	1 513,0	1 397,3	8 325,3	2 223,2	2 392,4
Biens non durables	1 019,3	1 900,5	1 262,6	(1 026,1)	876,5	533,5	1 186,3
Biens durables	989,9	9 289,2	415,4	19,7	42,0	153,0	153,0
Contributions à des organismes	10 368,0	32 381,6	11 800,1	9 347,1	16 981,4	17 226,7	22 164,7
Autres	(2,4)	-	(11,5)	7,2	164,6	-	-
Total	**49 193,4**	**83 155,5**	**57 694,4**	**55 314,8**	**75 854,3**	**65 095,6**	**73 928,9**

8.7. Arrondissements

Tableau 93 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	55 910,8	59 013,3	58 231,7	60 317,1	69 298,3	60 457,8	63 313,6
Anjou	26 014,9	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 498,4	29 025,9	30 725,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	65 676,5	68 711,6	65 035,2	65 550,9	75 205,8	72 957,6	76 273,4
Lachine	28 878,4	30 553,8	28 158,9	29 373,1	31 447,1	30 635,0	32 101,4
LaSalle	36 185,2	39 359,9	37 322,0	38 243,1	42 369,0	44 333,3	45 172,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 566,9	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 589,3	11 924,9	13 133,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	61 997,8	65 456,3	63 302,7	67 119,3	73 607,9	69 943,4	76 351,4
Montréal-Nord	38 785,0	40 407,0	40 127,8	41 432,5	46 032,9	45 513,7	46 781,5
Outremont	15 162,2	14 114,1	14 453,8	15 399,2	17 503,9	16 506,1	17 303,2
Pierrefonds-Roxboro	32 812,8	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 835,1	35 071,6	36 190,9
Plateau-Mont-Royal	53 728,7	52 933,5	51 829,8	54 599,0	57 703,3	57 218,8	59 570,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	54 941,0	59 496,6	56 939,0	60 286,3	68 671,9	64 460,3	66 676,0
Rosemont–La Petite-Patrie	60 180,8	62 869,5	63 840,5	65 369,7	75 204,5	65 452,7	71 248,1
Saint-Laurent	65 843,5	65 697,4	62 605,3	65 773,8	76 606,4	76 427,6	78 377,0
Saint-Léonard	35 986,4	36 092,8	35 089,6	35 760,1	39 850,8	39 495,0	40 643,0
Sud-Ouest	54 132,3	54 562,0	52 499,9	55 467,4	61 223,8	59 906,3	63 122,9
Verdun	35 998,1	35 709,8	35 617,2	37 446,3	39 013,3	38 753,0	39 901,6
Ville-Marie	89 649,5	95 946,6	90 114,7	93 181,6	105 507,3	99 812,1	107 373,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	60 220,2	62 094,7	58 128,9	58 201,5	64 783,2	61 863,8	65 359,5
Total – Arrondissements	**882 671,0**	**913 786,6**	**879 520,1**	**914 617,4**	**1 022 952,2**	**979 758,9**	**1 029 619,2**

Tableau 94 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)		Sources de financement				
	Budget 2022	Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	Budget 2023
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	60 457,8	9 048,0	2 184,2	1 132,5	50 948,9	63 313,6
Anjou	29 025,9	9 143,6	1 582,6	-	19 999,0	30 725,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	72 957,6	11 153,4	3 710,3	1 630,2	59 779,5	76 273,4
Lachine	30 635,0	5 112,5	1 887,7	1 480,4	23 620,8	32 101,4
LaSalle	44 333,3	6 342,1	1 565,6	513,8	36 751,4	45 172,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	11 924,9	2 796,6	580,3	-	9 756,5	13 133,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	69 943,4	12 509,9	3 671,2	2 604,7	57 565,6	76 351,4
Montréal-Nord	45 513,7	10 435,3	848,2	2 011,0	33 487,0	46 781,5
Outremont	16 506,1	3 532,4	3 225,3	76,0	10 469,5	17 303,2
Pierrefonds-Roxboro	35 071,6	7 631,2	1 345,3	800,0	26 414,4	36 190,9
Plateau-Mont-Royal	57 218,8	11 439,6	9 638,1	513,8	37 979,1	59 570,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	64 460,3	11 549,7	2 433,0	200,0	52 493,3	66 676,0
Rosemont–La Petite-Patrie	65 452,7	11 094,6	7 485,3	-	52 668,2	71 248,1
Saint-Laurent	76 427,6	15 524,6	5 154,9	494,6	57 202,9	78 377,0
Saint-Léonard	39 495,0	8 911,8	2 019,3	715,8	28 996,1	40 643,0
Sud-Ouest	59 906,3	9 754,1	5 553,6	3 000,0	44 815,2	63 122,9
Verdun	38 753,0	7 766,6	3 800,3	1 229,0	27 105,7	39 901,6
Ville-Marie	99 812,1	21 187,9	24 457,2	10 668,5	51 060,0	107 373,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	61 863,8	9 480,4	4 105,4	399,9	51 373,8	65 359,5
Total – Arrondissements	**979 758,9**	**184 414,3**	**85 247,8**	**27 470,2**	**732 486,9**	**1 029 619,2**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(886 631,1)	(183 843,7)	-	-	(732 486,9)	(916 330,6)
Total – Arrondissements	**93 127,8**	**570,6**	**85 247,8**	**27 470,2**	**-**	**113 288,6**

Tableau 95 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	28 511,7	30 256,8	30 959,3	31 671,6	32 589,0	30 479,1	32 227,3
Cotisations de l'employeur	8 275,3	8 152,6	8 226,4	8 276,5	9 573,6	8 962,2	9 671,8
Transport et communications	404,8	382,3	283,2	283,6	398,2	349,3	348,2
Services professionnels	313,5	514,8	456,5	397,3	1 218,3	286,3	312,4
Services techniques et autres	4 064,3	4 628,1	3 561,8	4 831,7	6 939,2	3 914,8	3 910,8
Location, entretien et réparation	5 450,5	6 178,6	5 490,8	5 789,8	7 741,0	6 845,9	7 151,1
Biens non durables	4 128,3	4 468,4	3 668,1	4 063,1	4 762,8	4 820,1	4 596,5
Biens durables	354,2	437,0	738,0	363,4	656,4	163,1	298,1
Contributions à des organismes	1 508,6	1 705,2	2 129,4	1 788,4	2 360,8	1 517,0	1 473,4
Autres	2 899,6	2 289,5	2 718,2	2 851,7	3 059,0	3 120,0	3 324,0
Total	**55 910,8**	**59 013,3**	**58 231,7**	**60 317,1**	**69 298,3**	**60 457,8**	**63 313,6**

Tableau 96 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	13 718,9	14 589,6	13 992,1	14 747,2	15 669,0	15 564,0	16 293,9
Cotisations de l'employeur	3 859,5	3 764,0	3 693,8	3 804,9	4 453,1	4 466,8	4 767,3
Transport et communications	356,4	339,6	192,2	238,9	339,1	350,0	338,0
Services professionnels	178,4	172,2	123,3	253,6	293,0	202,1	198,3
Services techniques et autres	2 418,9	2 747,4	1 891,4	2 132,6	2 522,9	2 374,4	3 329,5
Location, entretien et réparation	2 328,9	2 436,0	2 248,4	2 591,1	3 019,6	2 521,6	2 561,4
Biens non durables	2 659,6	2 595,0	2 163,1	2 279,7	2 714,4	2 707,3	2 481,8
Biens durables	124,7	206,6	579,7	202,0	1 004,4	58,3	62,3
Frais de financement	65,7	58,3	50,5	42,1	33,4	59,9	55,9
Remboursement de la dette à long terme	117,3	124,7	132,5	140,9	149,7	123,2	127,2
Contributions à des organismes	205,2	171,9	305,3	281,4	238,6	193,8	193,8
Autres	(18,6)	20,1	48,8	(84,6)	61,2	404,5	315,8
Total	**26 014,9**	**27 225,4**	**25 421,1**	**26 629,8**	**30 498,4**	**29 025,9**	**30 725,2**

Tableau 97 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	32 912,9	34 063,9	34 506,7	34 564,4	37 361,4	36 029,6	38 264,1
Cotisations de l'employeur	9 333,9	9 081,4	9 013,9	9 040,9	10 716,7	10 619,7	11 440,5
Transport et communications	456,5	421,2	353,6	303,3	548,7	511,7	457,0
Services professionnels	489,4	680,8	402,3	559,7	1 264,7	786,2	618,3
Services techniques et autres	4 853,2	6 180,1	4 548,7	5 117,7	7 201,4	7 351,5	7 867,7
Location, entretien et réparation	5 304,2	5 924,2	5 283,9	5 660,1	6 161,2	5 653,1	5 789,0
Biens non durables	5 222,8	4 808,1	4 049,6	3 979,6	4 005,7	5 269,1	5 295,8
Biens durables	575,6	708,4	441,3	606,2	262,7	381,0	372,0
Contributions à des organismes	4 384,1	4 065,8	4 351,9	3 810,9	4 355,6	3 486,8	3 313,0
Autres	2 143,9	2 777,7	2 083,3	1 908,1	3 327,7	2 868,9	2 856,0
Total	**65 676,5**	**68 711,6**	**65 035,2**	**65 550,9**	**75 205,8**	**72 957,6**	**76 273,4**

Tableau 98 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	14 972,6	16 067,1	16 001,8	16 611,5	17 099,9	16 543,0	17 771,3
Cotisations de l'employeur	4 264,2	4 189,9	4 203,9	4 257,7	5 011,1	4 926,2	5 348,0
Transport et communications	438,2	445,0	247,3	251,7	276,1	483,2	307,8
Services professionnels	184,0	286,9	179,4	182,8	400,0	89,0	89,0
Services techniques et autres	2 637,7	3 914,8	1 694,0	2 278,6	2 556,5	2 071,6	2 279,5
Location, entretien et réparation	1 652,5	1 967,3	1 923,2	1 765,2	1 977,7	1 725,9	1 748,9
Biens non durables	3 097,6	3 237,6	2 468,2	2 627,6	2 831,6	3 130,8	3 230,9
Biens durables	476,9	325,0	208,8	201,3	240,4	153,0	148,9
Contributions à des organismes	982,4	1 197,5	927,6	1 113,8	1 030,8	1 157,1	872,1
Autres	172,3	(1 077,3)	304,7	82,9	23,0	355,2	305,0
Total	**28 878,4**	**30 553,8**	**28 158,9**	**29 373,1**	**31 447,1**	**30 635,0**	**32 101,4**

Tableau 99 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	18 121,8	19 565,9	19 596,0	20 570,8	21 214,5	21 281,6	21 892,6
Cotisations de l'employeur	5 130,4	5 081,2	5 128,9	5 297,3	5 834,0	6 136,1	6 433,3
Transport et communications	639,8	584,1	479,4	529,3	663,8	662,8	648,1
Services professionnels	570,3	493,8	420,8	515,3	822,2	563,5	495,2
Services techniques et autres	3 826,5	4 716,9	3 732,5	4 323,9	5 362,0	5 454,6	5 479,0
Location, entretien et réparation	2 377,1	2 829,9	2 489,1	2 442,9	3 186,1	3 421,4	3 568,5
Biens non durables	3 594,0	3 876,1	2 984,0	3 388,4	3 197,1	3 916,6	3 696,3
Biens durables	620,8	731,9	843,8	338,9	430,1	215,1	272,3
Frais de financement	-	12,5	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 267,9	1 427,3	1 800,7	1 030,1	1 118,7	980,9	997,0
Autres	36,6	40,3	(153,2)	(193,8)	540,5	1 700,7	1 690,6
Total	**36 185,2**	**39 359,9**	**37 322,0**	**38 243,1**	**42 369,0**	**44 333,3**	**45 172,9**

Tableau 100 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 839,4	6 374,3	6 481,6	6 953,5	7 132,4	6 964,2	7 373,5
Cotisations de l'employeur	1 664,9	1 638,7	1 726,3	1 834,4	1 881,6	2 008,5	2 206,9
Transport et communications	185,1	228,0	167,9	157,5	178,2	164,8	181,1
Services professionnels	108,9	127,8	61,8	86,5	188,3	46,0	76,5
Services techniques et autres	439,3	507,2	344,6	605,5	625,0	489,6	696,6
Location, entretien et réparation	1 140,7	1 199,8	1 060,5	1 302,9	1 580,4	1 170,5	1 314,9
Biens non durables	1 018,1	1 541,8	972,5	896,3	771,9	933,3	1 028,3
Biens durables	1,2	39,4	86,5	186,7	7,5	7,5	8,0
Contributions à des organismes	126,7	153,0	145,2	126,4	174,0	140,5	147,6
Autres	42,6	(660,2)	(61,7)	37,0	50,0	-	100,0
Total	**10 566,9**	**11 149,8**	**10 985,2**	**12 186,7**	**12 589,3**	**11 924,9**	**13 133,4**

Tableau 101 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	33 080,1	35 173,6	36 421,0	37 359,5	39 717,5	39 063,6	42 315,5
Cotisations de l'employeur	9 641,6	9 472,2	9 688,9	9 761,7	11 505,9	11 327,5	12 553,8
Transport et communications	477,0	396,3	295,1	295,7	443,3	386,6	381,0
Services professionnels	261,1	297,0	213,5	539,5	618,7	212,6	218,0
Services techniques et autres	4 386,7	5 467,3	4 605,8	5 575,9	6 956,9	5 582,8	6 538,5
Location, entretien et réparation	5 689,0	5 306,3	5 175,1	5 541,2	6 199,3	5 848,5	6 170,6
Biens non durables	5 633,3	5 978,9	4 324,4	4 532,9	5 227,2	5 259,9	5 447,6
Biens durables	524,2	993,5	1 002,4	521,9	617,4	225,2	330,4
Contributions à des organismes	3 594,1	3 588,3	3 879,2	3 343,8	3 274,1	2 904,5	3 086,5
Autres	(1 289,3)	(1 217,1)	(2 302,7)	(352,8)	(952,4)	(867,8)	(690,5)
Total	**61 997,8**	**65 456,3**	**63 302,7**	**67 119,3**	**73 607,9**	**69 943,4**	**76 351,4**

Tableau 102 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	22 192,6	23 464,6	24 169,7	25 297,7	27 071,8	26 688,1	27 902,6
Cotisations de l'employeur	6 390,3	6 206,0	6 397,1	6 580,0	7 953,2	7 841,8	8 358,7
Transport et communications	409,6	347,3	296,2	317,7	339,0	326,8	332,8
Services professionnels	670,7	619,4	224,8	275,0	397,0	412,1	412,4
Services techniques et autres	1 964,9	2 047,1	1 842,6	2 183,7	2 875,6	3 144,6	2 734,1
Location, entretien et réparation	1 585,6	1 433,4	840,7	1 385,5	1 728,1	1 536,7	1 761,8
Biens non durables	3 379,6	3 795,4	3 040,1	3 116,4	3 210,3	3 415,5	3 153,5
Biens durables	59,7	28,8	76,1	253,7	138,0	129,5	134,5
Contributions à des organismes	1 963,5	2 432,2	3 353,7	1 995,7	2 222,2	1 920,9	1 918,5
Autres	168,5	32,8	(113,2)	27,1	97,7	97,7	72,6
Total	**38 785,0**	**40 407,0**	**40 127,8**	**41 432,5**	**46 032,9**	**45 513,7**	**46 781,5**

Tableau 103 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	8 080,7	7 782,9	7 790,3	7 934,5	8 707,6	8 393,8	8 795,7
Cotisations de l'employeur	2 305,4	2 013,2	2 036,9	1 991,6	2 539,4	2 497,5	2 640,5
Transport et communications	155,4	122,9	184,2	148,5	218,6	230,0	237,6
Services professionnels	198,2	157,8	228,1	222,7	404,1	443,5	423,0
Services techniques et autres	1 094,1	1 136,0	1 204,1	1 976,0	1 999,1	1 648,3	1 621,9
Location, entretien et réparation	859,1	922,4	960,8	777,8	1 340,1	1 224,9	1 559,0
Biens non durables	1 551,3	1 391,0	1 131,3	1 519,3	1 236,3	1 250,2	1 262,6
Contributions à des organismes	112,7	156,1	518,7	339,3	619,0	381,0	326,0
Autres	805,3	431,8	399,4	489,5	439,7	436,9	436,9
Total	**15 162,2**	**14 114,1**	**14 453,8**	**15 399,2**	**17 503,9**	**16 506,1**	**17 303,2**

Tableau 104 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	19 124,5	20 420,1	18 368,3	19 162,1	20 065,3	20 307,2	21 094,6
Cotisations de l'employeur	5 510,0	5 258,5	4 878,5	5 007,8	5 863,0	5 953,8	6 305,6
Transport et communications	327,5	282,9	180,0	249,0	352,0	327,8	325,0
Services professionnels	212,9	334,4	186,4	153,9	513,8	288,0	279,7
Services techniques et autres	1 063,4	1 558,3	869,5	1 732,8	1 711,3	1 584,7	1 621,9
Location, entretien et réparation	2 302,9	2 592,1	2 551,1	2 797,4	2 939,9	2 722,4	2 772,3
Biens non durables	2 956,0	3 390,4	2 419,1	2 716,2	3 147,0	2 956,5	3 017,6
Biens durables	341,5	117,8	135,2	109,7	436,4	48,2	48,2
Contributions à des organismes	773,9	452,9	420,2	314,8	517,8	627,2	464,7
Autres	200,2	(2 014,9)	(191,5)	36,3	288,6	255,8	261,3
Total	**32 812,8**	**32 392,5**	**29 816,8**	**32 280,0**	**35 835,1**	**35 071,6**	**36 190,9**

Tableau 105 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	29 957,4	29 793,8	28 760,0	30 103,1	30 948,1	31 235,7	32 634,4
Cotisations de l'employeur	8 654,6	7 983,1	7 767,9	7 814,9	9 053,7	9 160,1	9 767,8
Transport et communications	269,6	224,2	195,6	192,6	264,3	274,7	274,4
Services professionnels	642,6	368,1	227,8	249,4	893,9	1 321,6	1 410,2
Services techniques et autres	3 126,4	3 305,9	2 864,6	3 507,6	4 213,5	3 451,8	3 734,5
Location, entretien et réparation	3 126,5	3 136,7	3 366,5	4 405,3	4 091,5	3 821,5	4 095,6
Biens non durables	3 817,4	3 746,5	3 167,8	2 921,3	3 521,1	3 823,4	3 281,2
Biens durables	353,6	787,9	1 052,8	681,2	397,6	213,5	230,3
Contributions à des organismes	1 576,4	1 274,0	1 931,2	1 948,1	1 481,0	1 078,8	1 113,8
Autres	2 204,2	2 313,3	2 495,6	2 775,5	2 838,6	2 837,7	3 028,4
Total	**53 728,7**	**52 933,5**	**51 829,8**	**54 599,0**	**57 703,3**	**57 218,8**	**59 570,6**

Tableau 106 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	27 335,3	29 447,6	29 750,8	31 283,6	32 196,6	31 404,0	33 350,3
Cotisations de l'employeur	7 986,5	7 832,9	7 816,5	8 111,9	9 480,3	9 263,3	10 031,8
Transport et communications	466,0	475,5	410,4	483,5	541,8	548,2	543,6
Services professionnels	931,7	1 090,9	747,0	1 177,4	1 725,5	1 509,3	1 557,5
Services techniques et autres	3 381,5	3 911,6	2 790,1	3 294,8	6 035,3	4 696,3	4 513,3
Location, entretien et réparation	4 990,2	5 154,4	5 230,5	5 785,4	6 993,7	6 452,3	6 626,0
Biens non durables	5 408,1	6 480,5	4 474,2	4 490,8	5 699,8	5 755,5	4 992,6
Biens durables	816,2	676,3	1 118,1	903,1	957,9	248,0	245,0
Contributions à des organismes	2 023,0	2 110,3	2 556,7	2 260,0	2 508,7	2 011,0	2 020,4
Autres	1 602,5	2 316,6	2 044,7	2 495,8	2 532,3	2 572,4	2 795,5
Total	**54 941,0**	**59 496,6**	**56 939,0**	**60 286,3**	**68 671,9**	**64 460,3**	**66 676,0**

Tableau 107 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	44 408,4	46 572,1	47 807,7	50 695,3	53 422,8	48 368,0	51 227,7
Cotisations de l'employeur	12 871,8	12 507,2	12 660,2	13 052,3	15 903,6	14 526,8	15 517,7
Transport et communications	452,7	495,9	471,4	385,0	492,3	415,4	430,5
Services professionnels	752,9	735,5	789,2	1 066,5	1 394,1	392,7	720,7
Services techniques et autres	3 337,3	4 309,5	3 789,6	5 209,0	5 931,5	3 792,1	3 971,5
Location, entretien et réparation	4 612,9	3 858,8	3 927,1	4 294,6	6 022,4	5 457,6	5 786,6
Biens non durables	5 572,2	6 758,9	5 898,2	4 974,0	5 480,5	8 811,8	8 826,8
Biens durables	1 365,6	1 582,4	2 333,8	1 042,1	2 637,9	789,4	2 285,5
Contributions à des organismes	1 931,5	2 150,2	2 737,0	1 991,7	2 079,2	1 451,5	1 512,4
Autres	(15 124,5)	(16 101,0)	(16 573,7)	(17 340,8)	(18 159,8)	(18 552,6)	(19 031,3)
Total	**60 180,8**	**62 869,5**	**63 840,5**	**65 369,7**	**75 204,5**	**65 452,7**	**71 248,1**

Tableau 108 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	35 422,1	36 358,8	35 145,1	36 686,9	40 489,8	40 425,8	41 518,7
Cotisations de l'employeur	9 970,6	9 493,0	9 203,8	9 372,2	11 857,3	12 146,6	12 627,0
Transport et communications	906,3	878,2	622,1	528,6	956,4	1 059,7	954,5
Services professionnels	338,5	391,3	449,8	411,2	890,9	747,0	737,4
Services techniques et autres	6 180,5	6 185,1	4 865,3	6 168,1	7 593,2	7 383,4	7 532,5
Location, entretien et réparation	4 310,9	4 991,3	3 519,8	4 397,7	5 927,8	5 505,6	5 730,1
Biens non durables	6 195,5	6 697,8	5 200,4	5 610,8	6 046,1	6 557,6	6 704,8
Biens durables	325,3	448,9	433,6	249,6	346,5	215,0	208,0
Contributions à des organismes	2 144,6	2 352,1	2 493,6	2 421,7	2 386,7	2 226,2	2 203,3
Autres	49,2	(2 099,1)	671,8	(73,0)	111,7	160,7	160,7
Total	**65 843,5**	**65 697,4**	**62 605,3**	**65 773,8**	**76 606,4**	**76 427,6**	**78 377,0**

Tableau 109 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	16 921,8	16 998,0	16 979,8	17 794,9	19 321,1	19 106,9	19 340,8
Cotisations de l'employeur	4 940,5	4 550,3	4 531,4	4 616,6	5 056,5	5 468,0	5 760,8
Transport et communications	431,7	365,8	302,9	340,4	319,5	343,1	383,0
Services professionnels	256,2	248,2	150,4	277,2	448,6	198,6	208,8
Services techniques et autres	6 082,8	6 404,2	5 700,8	5 747,9	6 807,3	6 782,6	7 195,2
Location, entretien et réparation	2 198,5	2 718,6	2 793,4	2 818,6	3 106,4	2 642,5	2 863,8
Biens non durables	3 493,4	3 410,6	2 677,4	2 745,9	3 153,7	3 374,6	3 406,3
Biens durables	279,7	413,4	528,5	258,6	209,5	156,6	144,6
Frais de financement	341,7	300,2	255,9	208,5	158,0	158,0	104,3
Remboursement de la dette à long terme	597,7	639,2	683,5	730,9	781,7	781,7	738,1
Contributions à des organismes	412,1	431,9	684,8	528,7	519,0	391,5	428,3
Autres	30,3	(387,6)	(199,2)	(308,1)	(30,5)	90,9	69,0
Total	**35 986,4**	**36 092,8**	**35 089,6**	**35 760,1**	**39 850,8**	**39 495,0**	**40 643,0**

Tableau 110 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	29 381,3	29 350,4	29 239,4	31 361,9	32 376,7	32 249,5	33 866,2
Cotisations de l'employeur	8 517,4	7 843,1	7 810,1	8 110,1	9 473,6	9 427,0	10 082,4
Transport et communications	350,9	272,6	274,2	253,5	393,5	366,4	369,4
Services professionnels	363,8	273,4	404,0	454,7	721,1	694,5	715,3
Services techniques et autres	2 683,7	3 425,1	2 447,7	2 972,5	4 451,4	2 950,8	3 694,1
Location, entretien et réparation	4 262,8	4 326,6	4 634,9	4 593,2	5 004,9	5 252,4	5 366,9
Biens non durables	4 289,0	4 583,9	3 380,1	3 728,6	4 274,0	4 341,6	4 245,1
Biens durables	514,9	147,0	512,8	234,0	145,0	71,7	71,7
Contributions à des organismes	2 513,8	2 431,6	2 631,2	2 720,5	2 392,6	2 251,5	2 426,5
Autres	1 254,7	1 908,3	1 165,5	1 038,4	1 991,0	2 300,9	2 285,3
Total	**54 132,3**	**54 562,0**	**52 499,9**	**55 467,4**	**61 223,8**	**59 906,3**	**63 122,9**

Tableau 111 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	20 042,0	20 531,5	20 764,8	22 275,2	22 510,4	22 356,1	23 051,8
Cotisations de l'employeur	5 821,0	5 462,7	5 515,7	5 836,9	6 638,7	6 647,6	7 004,5
Transport et communications	447,6	432,0	286,3	289,3	308,1	493,4	439,0
Services professionnels	329,1	282,6	311,5	375,3	343,1	390,4	389,2
Services techniques et autres	1 947,9	2 151,0	1 959,9	2 116,3	2 797,3	2 260,2	2 389,3
Location, entretien et réparation	1 789,0	934,4	1 279,6	1 827,9	2 271,9	2 072,8	1 980,4
Biens non durables	4 546,3	4 280,5	3 825,3	3 957,1	3 476,0	3 626,6	3 791,1
Biens durables	249,5	597,2	372,9	488,7	217,4	178,7	169,5
Contributions à des organismes	754,5	967,5	945,4	896,2	696,6	639,4	631,0
Autres	71,2	70,4	355,8	(616,6)	(246,2)	87,8	55,8
Total	**35 998,1**	**35 709,8**	**35 617,2**	**37 446,3**	**39 013,3**	**38 753,0**	**39 901,6**

Tableau 112 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	41 092,1	43 347,8	42 823,1	43 770,9	45 684,0	45 286,6	48 017,2
Cotisations de l'employeur	11 932,6	11 644,5	11 501,9	11 462,3	13 325,2	13 003,7	14 020,5
Transport et communications	439,8	447,4	417,9	343,5	481,5	631,8	632,8
Services professionnels	704,7	1 135,4	872,4	1 270,1	1 593,0	1 121,5	1 645,8
Services techniques et autres	9 852,7	12 989,9	11 430,6	11 763,9	16 734,0	12 513,2	14 320,3
Location, entretien et réparation	6 179,9	6 306,7	5 484,9	6 629,4	8 882,1	8 045,2	8 972,4
Biens non durables	7 468,5	8 132,1	7 055,9	6 641,7	6 486,9	6 731,6	7 400,3
Biens durables	1 094,2	1 169,3	1 328,9	1 057,8	2 195,0	255,5	285,5
Contributions à des organismes	6 645,4	7 922,8	6 207,7	6 189,9	6 437,9	4 774,1	4 701,1
Autres	4 239,6	2 850,7	2 991,4	4 052,1	3 687,7	7 448,9	7 377,7
Total	**89 649,5**	**95 946,6**	**90 114,7**	**93 181,6**	**105 507,3**	**99 812,1**	**107 373,6**

Tableau 113 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	30 550,1	32 070,9	30 739,3	31 293,1	33 253,1	31 606,0	34 008,7
Cotisations de l'employeur	8 769,3	8 571,6	8 250,1	8 205,6	9 607,4	9 025,0	9 974,3
Transport et communications	449,4	358,4	305,3	177,2	381,7	516,7	519,2
Services professionnels	677,5	1 184,7	875,3	1 129,5	1 204,1	1 010,4	995,4
Services techniques et autres	3 699,3	3 931,5	2 727,7	2 740,3	4 109,6	3 593,2	3 202,2
Location, entretien et réparation	5 653,4	5 451,7	5 555,7	5 359,7	5 633,1	6 223,3	6 797,6
Biens non durables	5 146,0	5 581,0	4 046,1	4 387,6	4 798,5	4 832,6	4 672,8
Biens durables	659,7	460,1	491,8	293,9	799,5	146,3	146,3
Contributions à des organismes	2 253,0	2 227,8	2 612,3	2 244,1	2 155,2	2 127,9	2 127,9
Autres	2 362,5	2 257,0	2 525,3	2 370,5	2 841,0	2 782,4	2 915,1
Total	**60 220,2**	**62 094,7**	**58 128,9**	**58 201,5**	**64 783,2**	**61 863,8**	**65 359,5**

9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

9.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2023 et du PDI 2023-2032 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2023 et les variations des charges fiscales foncières des propriétaires à Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. S'y trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales foncières sont composées de la somme des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant les présente.

Tableau 114 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases ainsi que des droits, et impose des tarifs relatifs à l'eau.

Taxe foncière générale
La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :
- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins;
- La catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Tableau 115 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière générale
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe foncière générale	0,5305	0,5305	2,1819	2,8181	1,0610

Terrains vagues
Il est à noter que tous les terrains vagues sont assujettis à l'équivalent du double du taux applicable à la catégorie résiduelle; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains sont desservis ou non :
- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels
La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels, mesure qui est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et celui des immeubles non résidentiels. Cette mesure s'applique à la taxe foncière générale, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

En 2023, l'écart entre le taux applicable à la première tranche de valeur foncière et celui applicable à la tranche de valeur foncière supérieure demeure stable à 30 %.

Le seuil d'application de la mesure se situe à 900 000 $. Ainsi, les premiers 900 000 $ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil de valeur.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16,5 % les charges fiscales foncières d'environ 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 116 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2023

Immeuble de 450 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	12 080 $	9 819 $
Taxes spéciales	2 011 $	1 922 $
Taxes d'arrond.	372 $	372 $
	14 463 $	**12 112 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(2 351 $)**	**(16,3 %)**

Immeuble de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	24 160 $	19 638 $
Taxes spéciales	4 023 $	3 844 $
Taxes d'arrond.	743 $	743 $
	28 926 $	**24 225 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(4 701 $)**	**(16,3 %)**

Immeuble de 1,5 M$

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	40 266 $	36 546 $
Taxes spéciales	6 705 $	6 565 $
Taxes d'arrond.	1 239 $	1 239 $
	48 210 $	**44 350 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(3 860 $)**	**(8,0 %)**

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels sur la période 2019-2024. Cela permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre ces deux catégories d'immeubles.

La stratégie prévoit ainsi que, sur cette période, les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

Cette stratégie s'applique aux charges fiscales foncières. À son terme, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation de ses effets afin d'établir ses prochaines interventions.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités sont arrivées dans la nouvelle Ville de Montréal avec des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a fait le choix d'intégrer ce financement à même les taux de la taxe foncière générale. Depuis 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories que celles de la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Pour les secteurs de L'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 117 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Anjou	0,0071	0,0071	0,0194	0,0250	0,0142
Lachine	0,0015	0,0015	0,0042	0,0054	0,0030
LaSalle	0,0040	0,0040	0,0122	0,0157	0,0080
L'Île-Bizard	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Montréal	0,0263	0,0263	0,0844	0,1090	0,0526
Montréal-Nord	0,0150	0,0150	0,0424	0,0547	0,0300
Outremont	0,0070	0,0070	0,0232	0,0300	0,0140
Pierrefonds	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Roxboro	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Sainte-Geneviève	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	0,0036	0,0036	0,0102	0,0131	0,0072
Saint-Léonard	0,0078	0,0078	0,0229	0,0296	0,0156
Verdun	0,0049	0,0049	0,0156	0,0202	0,0098

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau proviennent de la taxe spéciale de l'eau imposée sur la valeur foncière (447,3 M$) et de la nouvelle tarification volumétrique (15,3 M$) visant les immeubles non résidentiels. Ainsi, en 2023, les revenus fiscaux totaux s'élèvent à 462,6 M$, en hausse de 41,3 M$.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 447,3 M$ en 2023, en hausse de 39,4 M$. Cette hausse s'explique d'abord par une hausse de 0,7 % des charges fiscales foncières, et d'autre part, par l'harmonisation des anciennes tarifications visant les immeubles non résidentiels.

En effet, les revenus qui étaient prélevés par ces anciennes tarifications sont dorénavant prélevés par la taxe foncière relative à l'eau. Rappelons que, tel que prévu par l'encadrement juridique applicable à la Ville de Montréal, les tarifications visant les immeubles non résidentiels, héritage des pratiques ayant cours dans les anciennes municipalités avant les fusions de 2002, devaient être harmonisées. C'est ce que la Ville fait en 2023 pour les immeubles non résidentiels. L'harmonisation est complétée pour le secteur résidentiel depuis plusieurs années.

Les taux de la taxe relative à l'eau varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

En 2023, pour les immeubles non résidentiels, la taxe foncière relative à l'eau est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans ces immeubles. Cette modification est liée à l'introduction de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 118 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière relative à l'eau
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels	
		Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0917	0,3334	0,3501

La tarification volumétrique pour la gestion de l'eau

Les revenus de la nouvelle tarification volumétrique de l'eau s'élèvent à 15,3 M$ en 2023.

En 2023, une nouvelle tarification volumétrique est déployée auprès des immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire montréalais, marquant le début de l'écofiscalité pour le financement des services de l'eau à Montréal.

Cette tarification est imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau, et le taux augmente selon la consommation d'eau non résidentielle de l'immeuble.

Tableau 119 – Taux de tarification de 2023 – Tarification pour l'eau
($ par mètre cube d'eau consommée)

Consommation	Tarifs / m^3
Moins de 1 000 m^3	- $
Plus de 1 000 m^3 et moins de 10 000 m^3	0,10 $
Plus de 10 000 m^3 et moins de 100 000 m^3	0,20 $
Plus de 100 000 m^3	0,60 $

Dans le cas d'immeubles non résidentiels mixtes, c'est-à-dire dont une partie d'immeuble qui est résidentielle, une consommation de 225 mètres cubes d'eau est allouée pour chaque logement. Autrement dit, pour établir la consommation d'eau non résidentielle de l'immeuble, 225 mètres cubes pour chaque logement sont soustraits de la consommation totale de l'immeuble.

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM
La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 11,7 M$ en 2023. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 120 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à l'ARTM
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe relative à l'ARTM	0,0020	0,0020	0,0084	0,0108	0,0040

Taxe relative à la voirie
La taxe relative à la voirie génère des revenus de 19,9 M$ en 2023. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 121 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à la voirie
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0029	0,0199

Taxe sur les parcs de stationnement
Les revenus de cette taxe sont de 26,5 M$ en 2023. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où le parc de stationnement est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal[8];
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal[9], en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est présenté à la figure suivante;
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

En 2023, le territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement est élargi. Le secteur D est ainsi créé. Dans ce secteur, l'ensemble des stationnements extérieurs dans les immeubles non résidentiels sont visés par la taxe si leur superficie est supérieure à 20 000 mètres carrés.

En plus de financer le transport collectif, l'élargissement du territoire de la taxe auprès de grands terrains de stationnement extérieurs a pour objectif additionnel d'inciter les propriétaires à mener une réflexion sur l'utilisation de leurs terrains.

Pour l'exercice de 2023, les taux des secteurs A, B et C sont indexés d'environ 3 %. Le taux du secteur D est de 2 $ par mètre carré.

8. Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).
9. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Tableau 122 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement, en 2023

Secteurs	Intérieurs $/m²	Extérieurs $/m²
Secteur A	12,45	50,10
Secteur B	6,25	37,60
Secteur C	6,25	18,80
Secteur D	s. o.	2,00

Figure 3 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

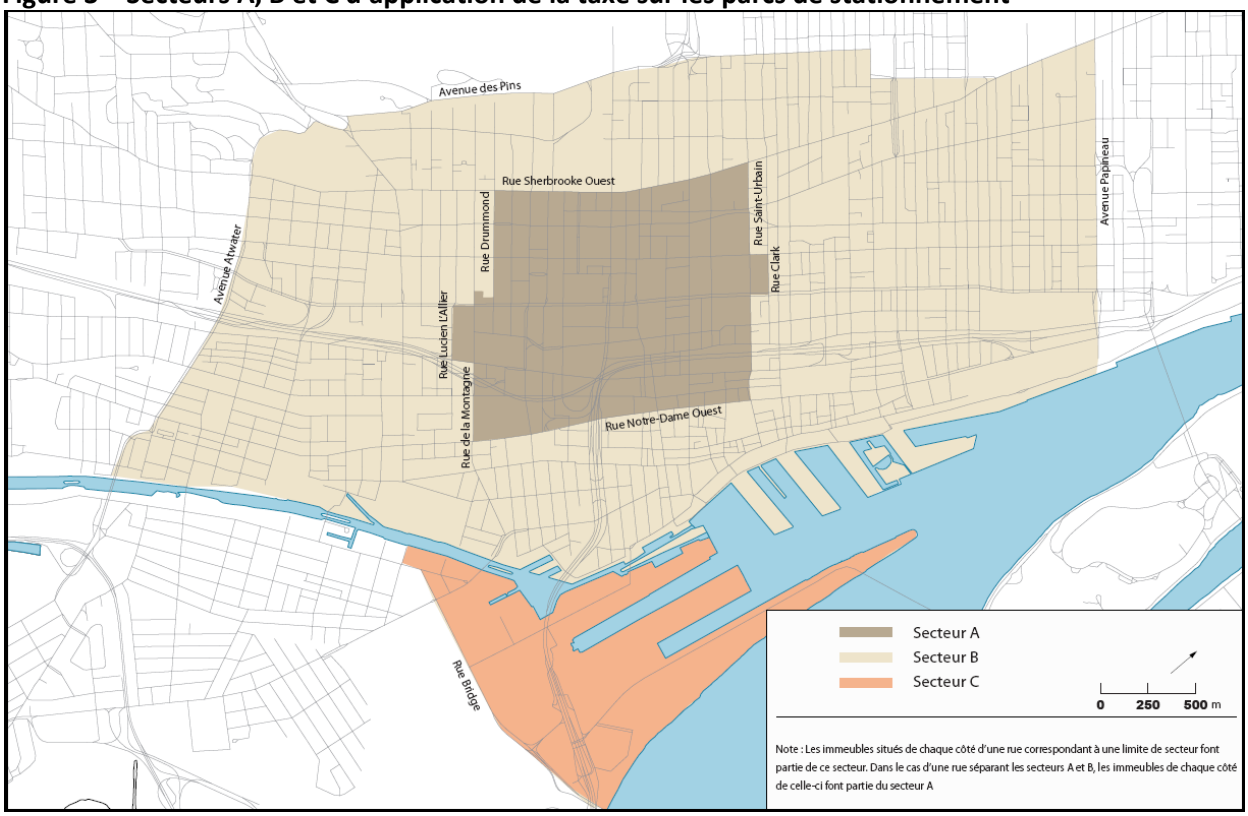

Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les immeubles du gouvernement du Québec, ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles depuis la refonte des compensations. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Les modifications entrées en vigueur en 2022 en raison de la refonte des compensations continuent de générer une perte de revenus importante pour la Ville de Montréal, d'environ 30 M$ en 2022. Les discussions avec le gouvernement du Québec afin de lisser les effets de cette refonte sur le cadre financier de la Ville de Montréal sont toujours en cours.

Pour l'exercice financier de 2023, le TGT utilisé pour le calcul des compensations est estimé à 0,8603 $ par 100 $ d'évaluation et sera basé sur le TGT de 2022. Ce taux sera établi de manière définitive lors du dépôt des états financiers de 2022 de la Ville de Montréal.

<u>Autres immeubles exempts</u>

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à exo ainsi que les immeubles nécessaires à la future exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,7 % les charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % sur celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2022 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 14 M$ entre les revenus de 2022 et ceux de 2023 il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 15,5 M$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2022 et en 2023.

Tableau 123 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2022 et en 2023, et taux applicables en 2023

Arrondissements	Revenus 2022[1]	Revenus 2023	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2023[2]
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic-Cartierville	8 049,6	8 910,9	861,3	10,7	0,6	0,0435
Anjou	8 134,9	9 127,4	992,5	12,2	1,7	0,1250
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 844,1	11 074,7	1 230,5	12,5	0,7	0,0413
Lachine	4 673,2	5 056,9	383,7	8,2	0,5	0,0637
LaSalle	5 200,0	6 240,0	1 040,0	20,0	1,3	0,0538
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 374,3	2 777,9	403,6	17,0	1,6	0,0819
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 825,9	12 314,4	1 488,6	13,7	1,1	0,0663
Montréal-Nord	10 183,2	10 386,8	203,7	2,0	0,3	0,1348
Outremont	3 083,5	3 469,0	385,4	12,5	0,7	0,0452
Pierrefonds-Roxboro	7 019,7	7 581,2	561,6	8,0	0,8	0,0746
Plateau-Mont-Royal	10 792,1	11 439,6	647,5	6,0	0,5	0,0514
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 864,8	11 408,1	543,2	5,0	0,5	0,0788
Rosemont–La Petite-Patrie	9 821,0	10 930,8	1 109,8	11,3	0,7	0,0484
Saint-Laurent	14 190,0	15 325,2	1 135,2	8,0	0,6	0,0674
Saint-Léonard	8 340,5	8 844,9	504,4	6,0	0,6	0,0841
Sud-Ouest	8 760,7	9 198,7	438,0	5,0	0,2	0,0550
Verdun	7 384,4	7 679,7	295,4	4,0	0,3	0,0580
Ville-Marie	19 608,6	20 392,9	784,3	4,0	0,4	0,0392
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 393,1	9 341,6	948,4	11,3	0,8	0,0538
Total	**167 543,6**	**181 500,7**	**13 957,2**	**8,3**	**0,6**	**s. o.**

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2022 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 11 septembre et le 31 décembre 2021.
2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués par les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0482 $/100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme décennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2023, ces taxes génèrent des revenus de 106,6 M$, soit 2,8 M$ de plus qu'en 2022, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2021.

Tableau 124 – Taux des taxes relatives aux investissements, en 2023
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0349
Anjou	0,0703
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0250
Lachine	0,0389
LaSalle	0,0373
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	
L'Île-Bizard	0,0843
Sainte-Geneviève	0,0841
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0410
Montréal-Nord	0,0574
Outremont	0,0343
Pierrefonds-Roxboro	
Pierrefonds	0,0463
Roxboro	0,0462
Plateau-Mont-Royal	0,0282
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0689
Rosemont–La Petite-Patrie	0,0314
Saint-Laurent	0,0427
Saint-Léonard	0,0508
Sud-Ouest	0,0300
Verdun	0,0368
Ville-Marie	0,0070
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0348

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2022 pour les exercices de 2023 à 2025.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2023, 2024 et 2025, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2023 constitue la première année d'application du rôle d'évaluation actuel.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 125 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	422 500 $	545 900 $
Valeur au rôle 2023-2025 (3 ans)	402 700 $	615 200 $
Variation de la valeur au rôle	(19 800) $	69 300 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2020-2022	422 500 $	545 900 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(6 600) $	23 100 $
Valeur ajustée pour 2023	**415 900 $**	**569 000 $**
Valeur ajustée pour 2024	**409 300 $**	**592 100 $**
Valeur ajustée pour 2025	**402 700 $**	**615 200 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 126 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie résiduelle

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[3]
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux investissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0435	0,0349	**0,0784**	**0,7319**
Anjou	0,5305	0,0071	0,0917	0,0029	0,0020	0,1250	0,0703	**0,1953**	**0,8295**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0413	0,0250	**0,0663**	**0,7198**
Lachine	0,5305	0,0015	0,0917	0,0029	0,0020	0,0632	0,0389	**0,1021**	**0,7307**
LaSalle	0,5305	0,0040	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0373	**0,0911**	**0,7222**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0819	0,0843	**0,1662**	**0,7933**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0663	0,0410	**0,1073**	**0,7608**
Montréal-Nord	0,5305	0,0150	0,0917	0,0029	0,0020	0,1348	0,0574	**0,1922**	**0,8343**
Outremont	0,5305	0,0070	0,0917	0,0029	0,0020	0,0452	0,0343	**0,0795**	**0,7136**
Pierrefonds–Roxboro	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0746	0,0463	**0,1209**	**0,7480**
Plateau-Mont-Royal	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0514	0,0282	**0,0796**	**0,7331**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0788	0,0689	**0,1477**	**0,8012**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0484	0,0314	**0,0798**	**0,7333**
Saint-Laurent	0,5305	0,0036	0,0917	0,0029	0,0020	0,0674	0,0427	**0,1101**	**0,7408**
Saint-Léonard	0,5305	0,0078	0,0917	0,0029	0,0020	0,0841	0,0508	**0,1349**	**0,7698**
Sud-Ouest	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0550	0,0300	**0,0850**	**0,7385**
Verdun	0,5305	0,0049	0,0917	0,0029	0,0020	0,0580	0,0368	**0,0948**	**0,7268**
Ville-Marie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0392	0,0070	**0,0462**	**0,6997**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0348	**0,0886**	**0,7421**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,5305**	**0,0186**	**0,0917**	**0,0029**	**0,0020**			**0,0957**	**0,7414**

1. L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,01 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0150 pour cette catégorie d'immeubles.
2. L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0843 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0841 pour le secteur Sainte-Geneviève. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comporte quant à lui un taux relatif aux investissements de 0,0463 pour le secteur Pierrefonds et de 0,0462 pour le secteur Roxboro.
3. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Tableau 127 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[3]
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux inves-tissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Ahuntsic-Cartierville	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0435	0,0349	**0,0784**	**0,7319**
Anjou	0,5305	0,0071	0,0917	0,0029	0,0020	0,1250	0,0703	**0,1953**	**0,8295**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0413	0,0250	**0,0663**	**0,7198**
Lachine	0,5305	0,0015	0,0917	0,0029	0,0020	0,0878	0,0389	**0,1267**	**0,7553**
LaSalle	0,5305	0,0040	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0373	**0,0911**	**0,7222**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0819	0,0843	**0,1662**	**0,7933**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0663	0,0410	**0,1073**	**0,7608**
Montréal-Nord	0,5305	0,0150	0,0917	0,0029	0,0020	0,1348	0,0574	**0,1922**	**0,8343**
Outremont	0,5305	0,0070	0,0917	0,0029	0,0020	0,0452	0,0343	**0,0795**	**0,7136**
Pierrefonds–Roxboro	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0746	0,0463	**0,1209**	**0,7480**
Plateau-Mont-Royal	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0514	0,0282	**0,0796**	**0,7331**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0788	0,0689	**0,1477**	**0,8012**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0484	0,0314	**0,0798**	**0,7333**
Saint-Laurent	0,5305	0,0036	0,0917	0,0029	0,0020	0,0674	0,0427	**0,1101**	**0,7408**
Saint-Léonard	0,5305	0,0078	0,0917	0,0029	0,0020	0,0841	0,0508	**0,1349**	**0,7698**
Sud-Ouest	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0550	0,0300	**0,0850**	**0,7385**
Verdun	0,5305	0,0049	0,0917	0,0029	0,0020	0,0580	0,0368	**0,0948**	**0,7268**
Ville-Marie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0392	0,0070	**0,0462**	**0,6997**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0348	**0,0886**	**0,7421**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,5305**	**0,0216**	**0,0917**	**0,0029**	**0,0020**			**0,0877**	**0,7364**

1. L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,01 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0396 pour cette catégorie d'immeubles.
2. L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0843 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0841 pour le secteur Sainte-Geneviève. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comporte quant à lui un taux relatif aux investissements de 0,0463 pour le secteur Pierrefonds et de 0,0462 pour le secteur Roxboro.
3. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Le tableau suivant présente les taux moyens par arrondissement. Le taux moyen pour chaque arrondissement peut varier par rapport à la moyenne, en fonction de la composition de son assiette non résidentielle. Ceci est dû à l'utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière.

Tableau 128 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale[1]	Dettes anciennes villes[1]	Taxe relative à l'eau[2]	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM[1]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[5]
						Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux investissements[4]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	2,6503	0,1025	0,3358	0,0199	0,0102	0,0435	0,0349	**0,0784**	**3,1971**
Anjou	2,7019	0,0240	0,3340	0,0199	0,0104	0,1250	0,0703	**0,1953**	**3,2855**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,6134	0,1011	0,3373	0,0199	0,0100	0,0413	0,0250	**0,0663**	**3,1480**
Lachine	2,6882	0,0052	0,3354	0,0199	0,0103	0,0520	0,0389	**0,0909**	**3,1498**
LaSalle	2,6651	0,0149	0,3338	0,0199	0,0102	0,0538	0,0373	**0,0911**	**3,1349**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,4782	s. o.	0,3351	0,0199	0,0095	0,0819	0,0843	**0,1662**	**3,0089**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,6705	0,1033	0,3380	0,0199	0,0103	0,0663	0,0410	**0,1073**	**3,2492**
Montréal-Nord	2,4908	0,0484	0,3355	0,0199	0,0096	0,1348	0,0574	**0,1922**	**3,0963**
Outremont	2,4814	0,0264	0,3373	0,0199	0,0095	0,0452	0,0343	**0,0795**	**2,9540**
Pierrefonds–Roxboro	2,5313	s. o.	0,3342	0,0199	0,0097	0,0746	0,0463	**0,1209**	**3,0160**
Plateau-Mont-Royal	2,5069	0,0970	0,3383	0,0199	0,0096	0,0514	0,0282	**0,0796**	**3,0513**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,6041	0,1008	0,3368	0,0199	0,0100	0,0788	0,0689	**0,1477**	**3,2193**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,5309	0,0979	0,3387	0,0199	0,0097	0,0484	0,0314	**0,0798**	**3,0770**
Saint-Laurent	2,7119	0,0127	0,3341	0,0199	0,0104	0,0674	0,0427	**0,1101**	**3,1991**
Saint-Léonard	2,6199	0,0275	0,3336	0,0199	0,0101	0,0841	0,0508	**0,1349**	**3,1459**
Sud-Ouest	2,6230	0,1015	0,3408	0,0199	0,0101	0,0550	0,0300	**0,0850**	**3,1802**
Verdun	2,6431	0,0189	0,3341	0,0199	0,0101	0,0580	0,0368	**0,0948**	**3,1209**
Ville-Marie	2,7638	0,1069	0,3380	0,0199	0,0106	0,0392	0,0070	**0,0462**	**3,2854**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,5735	0,0996	0,3366	0,0199	0,0099	0,0538	0,0348	**0,0886**	**3,1281**
VILLE DE MONTRÉAL	**2,6844**	**0,0785**	**0,3368**	**0,0199**	**0,0103**			**0,0826**	**3,2125**

1. Les taux présentés pour la taxe foncière générale, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et pour la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisqu'ils sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.
2. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.
3. L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,01 $ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0038 pour cette catégorie d'immeubles.
4. L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0843 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0841 pour le secteur Sainte-Geneviève. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comporte quant à lui un taux relatif aux investissements de 0,0463 pour le secteur Pierrefonds et de 0,0462 pour le secteur Roxboro.
5. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels
Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales foncières des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2023-2025 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de six logements ou plus et les immeubles de cinq logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle entre ces deux types d'immeubles. À ce sujet, une demande a été faite au gouvernement du Québec pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 129 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières[1]
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total[1]	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total[1]	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,2 %	0,6 %	**3,5 %**	0,6 %	0,1 %	**0,7 %**	**4,2 %**
Anjou	2,4 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,9 %**	1,7 %	0,4 %	**2,1 %**	**5,0 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,8 %	0,2 %	0,6 %	**4,6 %**	0,7 %	0,1 %	**0,8 %**	**5,4 %**
Lachine	3,8 %	(0,0 %)	0,6 %	**4,4 %**	0,5 %	0,0 %	**0,5 %**	**4,9 %**
LaSalle	2,4 %	(0,0 %)	0,6 %	**3,0 %**	1,3 %	(0,1 %)	**1,2 %**	**4,2 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,4 %	0,0 %	0,5 %	**3,0 %**	1,6 %	1,4 %	**3,0 %**	**6,0 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,8 %	0,2 %	0,6 %	**4,6 %**	1,1 %	0,0 %	**1,1 %**	**5,7 %**
Montréal-Nord	2,3 %	0,0 %	0,5 %	**2,8 %**	0,3 %	0,0 %	**0,4 %**	**3,2 %**
Outremont	2,4 %	0,0 %	0,6 %	**3,1 %**	0,7 %	1,0 %	**1,8 %**	**4,8 %**
Pierrefonds-Roxboro	4,6 %	0,0 %	0,6 %	**5,3 %**	0,8 %	(0,6 %)	**0,2 %**	**5,4 %**
Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,2 %	0,6 %	**3,3 %**	0,5 %	0,1 %	**0,5 %**	**3,9 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,8 %	0,2 %	0,6 %	**3,5 %**	0,5 %	0,6 %	**1,1 %**	**4,6 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,6 %	0,2 %	0,6 %	**3,4 %**	0,7 %	(0,1 %)	**0,6 %**	**3,9 %**
Saint-Laurent	2,8 %	(0,0 %)	0,6 %	**3,4 %**	0,6 %	(0,1 %)	**0,4 %**	**3,8 %**
Saint-Léonard	1,6 %	0,0 %	0,6 %	**2,2 %**	0,6 %	0,4 %	**1,1 %**	**3,3 %**
Sud-Ouest	3,1 %	0,2 %	0,6 %	**3,9 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,2 %**	**4,0 %**
Verdun	2,7 %	0,0 %	0,6 %	**3,3 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**3,8 %**
Ville-Marie	0,5 %	0,1 %	0,6 %	**1,2 %**	0,4 %	0,1 %	**0,5 %**	**1,7 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,0 %	0,2 %	0,6 %	**3,8 %**	0,8 %	(0,1 %)	**0,7 %**	**4,5 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,7 %	0,1 %	0,6 %	**3,4 %**	0,6 %	0,1 %	**0,7 %**	**4,1 %**

1. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.
Note : Puisque les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 130 – Variation des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	**4,2 %**	4,6 %	4,6 %	3,8 %	4,1 %
Anjou	**5,0 %**	6,1 %	4,7 %	5,5 %	2,4 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**5,4 %**	6,6 %	2,9 %	5,2 %	5,8 %
Lachine	**4,9 %**	5,6 %	4,3 %	4,3 %	4,7 %
LaSalle	**4,2 %**	4,0 %	3,6 %	4,6 %	3,9 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**6,0 %**	6,2 %	3,5 %	5,9 %	2,7 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**5,7 %**	5,9 %	5,6 %	5,2 %	6,9 %
Montréal-Nord	**3,2 %**	3,5 %	1,2 %	3,9 %	2,5 %
Outremont	**4,8 %**	4,4 %	4,6 %	6,0 %	5,4 %
Pierrefonds-Roxboro	**5,4 %**	6,0 %	3,4 %	4,3 %	3,1 %
Plateau-Mont-Royal	**3,9 %**	2,9 %	3,2 %	4,2 %	4,4 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**4,6 %**	5,0 %	5,4 %	4,2 %	2,0 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**3,9 %**	4,7 %	3,6 %	3,5 %	5,0 %
Saint-Laurent	**3,8 %**	3,8 %	4,1 %	3,6 %	3,4 %
Saint-Léonard	**3,3 %**	3,9 %	4,0 %	3,4 %	0,5 %
Sud-Ouest	**4,0 %**	6,9 %	2,1 %	5,4 %	4,8 %
Verdun	**3,8 %**	4,4 %	3,2 %	5,1 %	2,7 %
Ville-Marie	**1,7 %**	4,9 %	(0,3 %)	6,4 %	3,1 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**4,5 %**	6,2 %	3,6 %	3,8 %	5,6 %
Ville de Montréal	**4,1 %**	5,0 %	2,7 %	4,5 %	4,3 %

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 5 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement

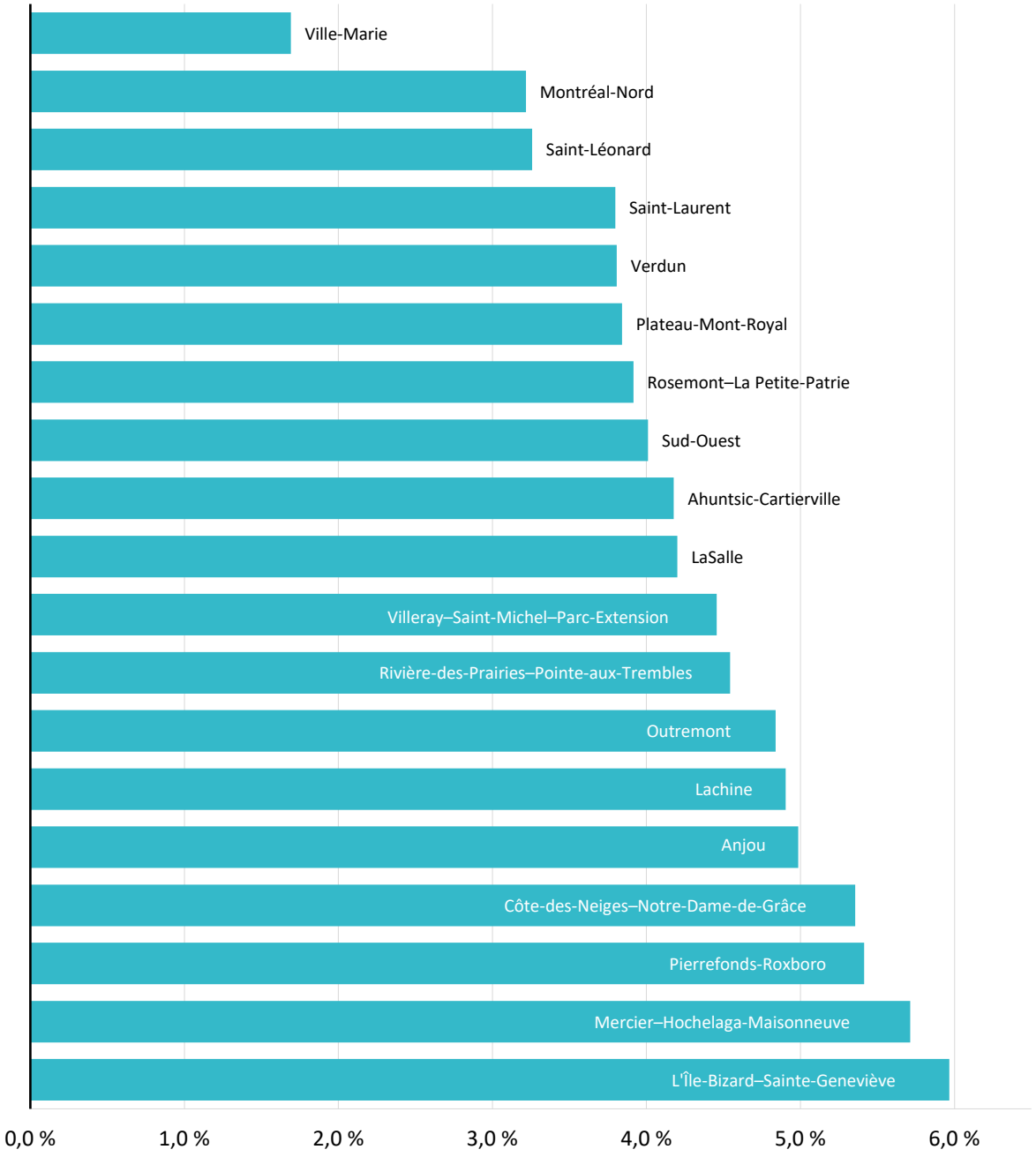

Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration[10]. L'utilisation de cet immeuble théorique, d'une valeur de 567 600 $ au rôle d'évaluation 2023-2025, permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales[1]	Taxes 2022	Taxes 2023	Variations[2]	
			($)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	2 904 $	3 011 $	107 $	2,7 %
Dettes anciennes villes	143 $	150 $	7 $	0,2 %
Taxe relative à l'eau	496 $	520 $	24 $	0,6 %
Taxe relative à la voirie	16 $	16 $	0 $	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	11 $	11 $	0 $	0,0 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	223 $	247 $	24 $	0,6 %
Taxe relative aux investissements	196 $	198 $	2 $	0,1 %
	3 989 $	**4 153 $**	**164 $**	**4,1 %**

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne, évaluée à 567 600 $ au rôle d'évaluation 2023-2025.
2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Avec le dépôt du rôle 2023-2025, les immeubles de six logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter davantage que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. Toutefois, la grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales foncières pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

10. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos), qui sont présentés au tableau suivant.

Tableau 132 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2023	**661 329 $**	**492 459 $**	**865 193 $**	**567 214 $**	**562 047 $**	**534 157 $**	**465 354 $**
Taxes 2022	**4 627 $**	**3 849 $**	**5 844 $**	**3 842 $**	**3 904 $**	**3 990 $**	**3 343 $**
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	3 508 $	2 612 $	4 589 $	3 009 $	2 981 $	2 833 $	2 469 $
Dettes anciennes villes	174 $	35 $	228 $	8 $	23 $	0 $	123 $
Taxe relative à l'eau	606 $	452 $	793 $	520 $	515 $	490 $	427 $
Taxe relative à la voirie	19 $	14 $	25 $	16 $	16 $	15 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	13 $	10 $	18 $	12 $	11 $	11 $	9 $
Taxe relative aux services	288 $	616 $	357 $	273 $	302 $	437 $	309 $
Taxe relative aux investissements	231 $	346 $	217 $	221 $	210 $	449 $	191 $
	4 839 $	**4 085 $**	**6 227 $**	**4 059 $**	**4 059 $**	**4 236 $**	**3 540 $**
Variation totale	**4,6 % 213 $**	**6,1 % 236 $**	**6,6 % 383 $**	**5,6 % 217 $**	**4,0 % 155 $**	**6,2 % 246 $**	**5,9 % 197 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2023	**379 587 $**	**1 793 223 $**	**474 159 $**	**919 328 $**	**393 146 $**	**659 719 $**	**722 603 $**
Taxes 2022	**3 060 $**	**12 254 $**	**3 346 $**	**6 547 $**	**3 000 $**	**4 621 $**	**5 155 $**
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	2 014 $	9 512 $	2 515 $	4 877 $	2 085 $	3 500 $	3 833 $
Dettes anciennes villes	57 $	126 $	0 $	242 $	104 $	174 $	26 $
Taxe relative à l'eau	348 $	1 644 $	435 $	843 $	360 $	605 $	663 $
Taxe relative à la voirie	11 $	51 $	14 $	26 $	11 $	19 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	8 $	37 $	10 $	19 $	8 $	13 $	15 $
Taxe relative aux services	512 $	811 $	354 $	473 $	310 $	319 $	487 $
Taxe relative aux investissements	218 $	615 $	219 $	259 $	271 $	207 $	309 $
	3 167 $	**12 796 $**	**3 546 $**	**6 739 $**	**3 149 $**	**4 837 $**	**5 353 $**
Variation totale	**3,5 % 107 $**	**4,4 % 542 $**	**6,0 % 200 $**	**2,9 % 192 $**	**5,0 % 150 $**	**4,7 % 216 $**	**3,8 % 198 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2023	**607 041 $**	**500 345 $**	**835 783 $**	**1 191 005 $**	**491 425 $**	**592 167 $**
Taxes 2022	**4 499 $**	**3 455 $**	**5 819 $**	**7 945 $**	**3 432 $**	**4 180 $**
Taxes 2023						
Taxe foncière générale	3 220 $	2 654 $	4 433 $	6 318 $	2 607 $	3 141 $
Dettes anciennes villes	47 $	132 $	41 $	314 $	129 $	110 $
Taxe relative à l'eau	557 $	459 $	766 $	1 092 $	451 $	543 $
Taxe relative à la voirie	17 $	14 $	24 $	34 $	14 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	12 $	10 $	17 $	24 $	10 $	12 $
Taxe relative aux services	511 $	275 $	485 $	467 $	264 $	351 $
Taxe relative aux investissements	308 $	150 $	308 $	83 $	171 $	216 $
	4 673 $	**3 694 $**	**6 074 $**	**8 332 $**	**3 647 $**	**4 390 $**
Variation totale	**3,9 % 173 $**	**6,9 % 239 $**	**4,4 % 255 $**	**4,9 % 387 $**	**6,2 % 214 $**	**5,0 % 210 $**

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 133 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2023	**286 695 $**	**239 220 $**	**421 778 $**	**289 884 $**	**325 716 $**	**252 558 $**	**284 784 $**
Taxes 2022	**2 005 $**	**1 895 $**	**2 950 $**	**1 989 $**	**2 270 $**	**1 935 $**	**2 051 $**
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	1 521 $	1 269 $	2 237 $	1 538 $	1 728 $	1 340 $	1 511 $
Dettes anciennes villes	76 $	17 $	111 $	4 $	13 $	0 $	75 $
Taxe relative à l'eau	263 $	219 $	387 $	266 $	299 $	232 $	261 $
Taxe relative à la voirie	8 $	7 $	12 $	8 $	9 $	7 $	8 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	5 $	9 $	6 $	7 $	5 $	6 $
Taxe relative aux services	125 $	299 $	174 $	140 $	175 $	207 $	189 $
Taxe relative aux investissements	100 $	168 $	106 $	113 $	122 $	212 $	117 $
	2 098 $	**1 984 $**	**3 036 $**	**2 074 $**	**2 352 $**	**2 003 $**	**2 166 $**
Variation totale	**4,6 % 93 $**	**4,7 % 89 $**	**2,9 % 85 $**	**4,3 % 85 $**	**3,6 % 82 $**	**3,5 % 68 $**	**5,6 % 116 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2023	**254 826 $**	**609 104 $**	**257 734 $**	**436 524 $**	**228 339 $**	**393 626 $**	**361 134 $**
Taxes 2022	**2 100 $**	**4 155 $**	**1 865 $**	**3 100 $**	**1 735 $**	**2 785 $**	**2 570 $**
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	1 352 $	3 231 $	1 367 $	2 316 $	1 211 $	2 088 $	1 916 $
Dettes anciennes villes	38 $	43 $	0 $	115 $	60 $	104 $	13 $
Taxe relative à l'eau	234 $	559 $	236 $	400 $	209 $	361 $	331 $
Taxe relative à la voirie	7 $	17 $	7 $	13 $	7 $	11 $	10 $
Taxe relative à l'ARTM	5 $	12 $	5 $	9 $	5 $	8 $	7 $
Taxe relative aux services	344 $	275 $	192 $	224 $	180 $	191 $	243 $
Taxe relative aux investissements	146 $	209 $	119 $	123 $	157 $	124 $	154 $
	2 126 $	**4 346 $**	**1 928 $**	**3 200 $**	**1 829 $**	**2 886 $**	**2 675 $**
Variation totale	**1,2 % 26 $**	**4,6 % 191 $**	**3,4 % 63 $**	**3,2 % 100 $**	**5,4 % 94 $**	**3,6 % 101 $**	**4,1 % 105 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2023	**304 201 $**	**414 646 $**	**459 067 $**	**460 378 $**	**349 616 $**	**382 534 $**
Taxes 2022	**2 252 $**	**2 997 $**	**3 232 $**	**3 230 $**	**2 505 $**	**2 763 $**
Taxes 2023						
Taxe foncière générale	1 614 $	2 200 $	2 435 $	2 442 $	1 855 $	2 029 $
Dettes anciennes villes	24 $	109 $	22 $	121 $	92 $	71 $
Taxe relative à l'eau	279 $	380 $	421 $	422 $	321 $	351 $
Taxe relative à la voirie	9 $	12 $	13 $	13 $	10 $	11 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	8 $	9 $	9 $	7 $	8 $
Taxe relative aux services	256 $	228 $	266 $	180 $	188 $	226 $
Taxe relative aux investissements	155 $	124 $	169 $	32 $	122 $	140 $
	2 342 $	**3 062 $**	**3 336 $**	**3 221 $**	**2 594 $**	**2 836 $**
Variation totale	**4,0 % 90 $**	**2,1 % 64 $**	**3,2 % 104 $**	**(0,3 %) (9 $)**	**3,6 % 89 $**	**2,7 % 73 $**

Dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de deux à cinq logements. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Voilà pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 134 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2023	**681 567 $**	**581 512 $**	**783 571 $**	**503 393 $**	**612 112 $**	**540 844 $**	**584 338 $**
Taxes 2022	**4 803 $**	**4 574 $**	**5 362 $**	**3 454 $**	**4 228 $**	**4 051 $**	**4 225 $**
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	3 615 $	3 085 $	4 157 $	2 670 $	3 247 $	2 869 $	3 100 $
Dettes anciennes villes	180 $	41 $	206 $	7 $	25 $	0 $	154 $
Taxe relative à l'eau	625 $	533 $	719 $	462 $	561 $	496 $	536 $
Taxe relative à la voirie	20 $	17 $	22 $	14 $	18 $	16 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	14 $	12 $	16 $	10 $	12 $	11 $	12 $
Taxe relative aux services	296 $	727 $	324 $	243 $	329 $	443 $	387 $
Taxe relative aux investissements	238 $	409 $	196 $	196 $	229 $	456 $	239 $
	4 988 $	**4 823 $**	**5 640 $**	**3 602 $**	**4 421 $**	**4 290 $**	**4 445 $**
Variation totale	**3,8 % 184 $**	**5,5 % 249 $**	**5,2 % 277 $**	**4,3 % 148 $**	**4,6 % 193 $**	**5,9 % 239 $**	**5,2 % 220 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2023	**480 039 $**	**1 518 330 $**	**591 903 $**	**941 353 $**	**517 281 $**	**708 418 $**	**672 237 $**
Taxes 2022	**3 856 $**	**10 225 $**	**4 243 $**	**6 625 $**	**3 977 $**	**5 021 $**	**4 808 $**
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	2 546 $	8 054 $	3 140 $	4 993 $	2 744 $	3 758 $	3 566 $
Dettes anciennes villes	72 $	107 $	0 $	248 $	136 $	187 $	24 $
Taxe relative à l'eau	440 $	1 392 $	543 $	863 $	474 $	650 $	616 $
Taxe relative à la voirie	14 $	44 $	17 $	27 $	15 $	20 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	10 $	31 $	12 $	19 $	11 $	14 $	14 $
Taxe relative aux services	647 $	686 $	442 $	484 $	408 $	343 $	453 $
Taxe relative aux investissements	276 $	521 $	274 $	266 $	356 $	223 $	287 $
	4 005 $	**10 834 $**	**4 427 $**	**6 900 $**	**4 144 $**	**5 194 $**	**4 980 $**
Variation totale	**3,9 % 149 $**	**6,0 % 609 $**	**4,3 % 184 $**	**4,2 % 275 $**	**4,2 % 167 $**	**3,5 % 174 $**	**3,6 % 172 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2023	**751 154 $**	**627 911 $**	**671 894 $**	**720 338 $**	**599 974 $**	**670 292 $**
Taxes 2022	**5 592 $**	**4 400 $**	**4 644 $**	**4 736 $**	**4 288 $**	**4 755 $**
Taxes 2023						
Taxe foncière générale	3 985 $	3 331 $	3 564 $	3 821 $	3 183 $	3 556 $
Dettes anciennes villes	58 $	165 $	33 $	190 $	158 $	125 $
Taxe relative à l'eau	689 $	576 $	616 $	661 $	550 $	615 $
Taxe relative à la voirie	22 $	18 $	19 $	21 $	17 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	15 $	13 $	14 $	15 $	12 $	14 $
Taxe relative aux services	632 $	345 $	390 $	282 $	323 $	397 $
Taxe relative aux investissements	382 $	188 $	247 $	50 $	209 $	245 $
	5 782 $	**4 636 $**	**4 883 $**	**5 040 $**	**4 452 $**	**4 970 $**
Variation totale	**3,4 % 189 $**	**5,4 % 236 $**	**5,1 % 239 $**	**6,4 % 303 $**	**3,8 % 164 $**	**4,5 % 215 $**

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement

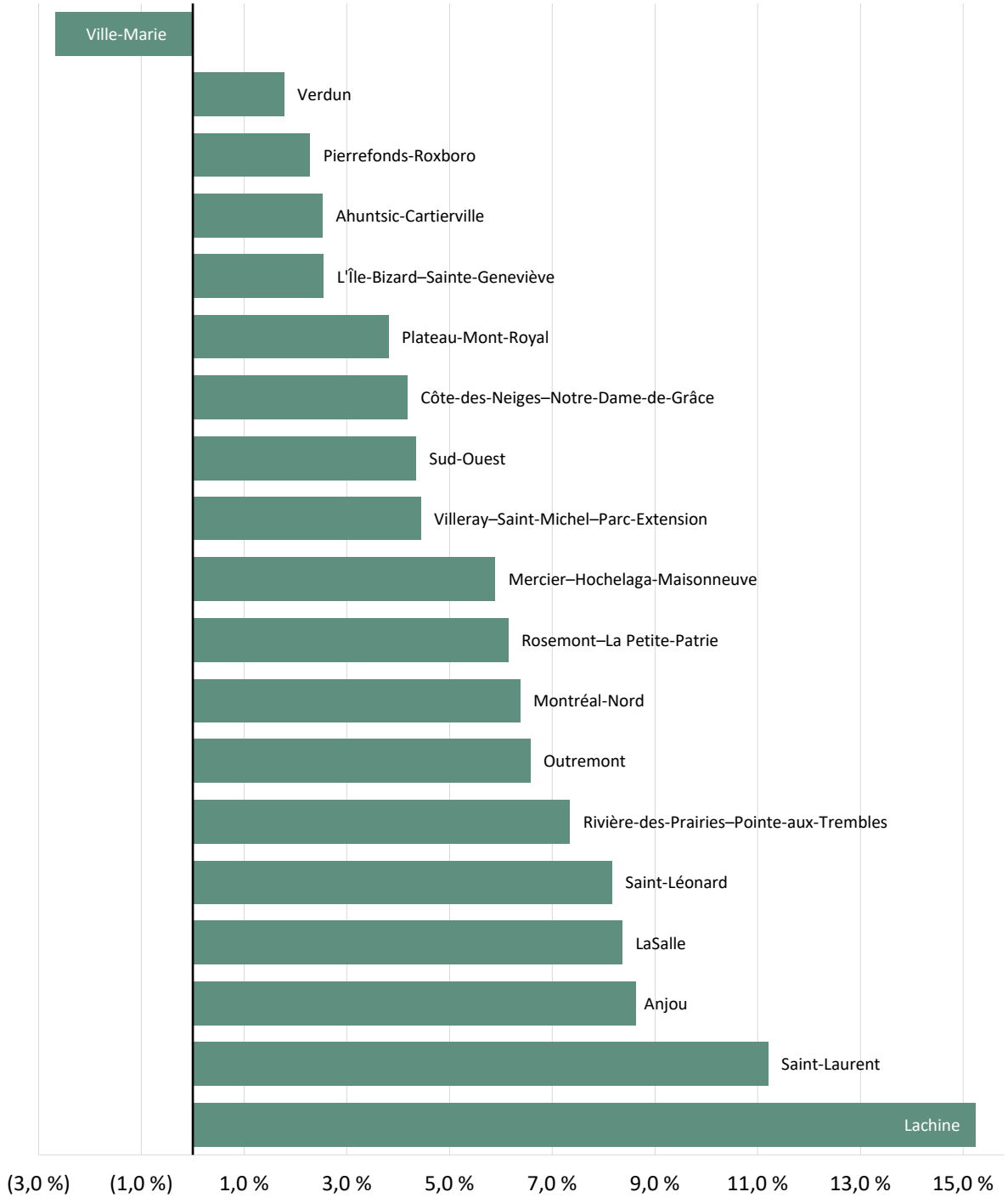

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 135 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales[1]
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total[1]	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total[1]	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,6 %	0,2 %	0,8 %	**2,5 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**2,5 %**
Anjou	7,4 %	(0,0 %)	0,6 %	**8,0 %**	0,5 %	0,1 %	**0,6 %**	**8,6 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,2 %	0,2 %	0,7 %	**4,1 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**4,2 %**
Lachine	14,3 %	0,0 %	0,6 %	**14,9 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**15,2 %**
LaSalle	7,6 %	(0,0 %)	0,4 %	**8,0 %**	0,3 %	(0,0 %)	**0,3 %**	**8,4 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1,4 %	0,0 %	0,6 %	**2,0 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**2,5 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,7 %	0,3 %	(0,3 %)	**5,7 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,2 %**	**5,9 %**
Montréal-Nord	6,2 %	0,0 %	0,1 %	**6,3 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**6,4 %**
Outremont	5,2 %	0,0 %	0,9 %	**6,2 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**6,6 %**
Pierrefonds-Roxboro	1,8 %	0,0 %	0,8 %	**2,5 %**	0,0 %	(0,3 %)	**(0,3 %)**	**2,3 %**
Plateau-Mont-Royal	2,7 %	0,2 %	0,9 %	**3,8 %**	0,0 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**3,8 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	6,3 %	0,3 %	0,5 %	**7,1 %**	0,1 %	0,1 %	**0,3 %**	**7,3 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	4,8 %	0,3 %	0,9 %	**6,0 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**6,1 %**
Saint-Laurent	10,6 %	0,0 %	0,4 %	**11,0 %**	0,2 %	0,0 %	**0,2 %**	**11,2 %**
Saint-Léonard	7,5 %	0,0 %	0,2 %	**7,8 %**	0,2 %	0,1 %	**0,4 %**	**8,2 %**
Sud-Ouest	4,0 %	0,3 %	0,2 %	**4,4 %**	(0,0 %)	(0,0 %)	**(0,0 %)**	**4,3 %**
Verdun	1,1 %	(0,0 %)	0,7 %	**1,8 %**	(0,0 %)	(0,0 %)	**(0,1 %)**	**1,8 %**
Ville-Marie	(3,4 %)	(0,0 %)	0,7 %	**(2,7 %)**	(0,0 %)	0,0 %	**0,0 %**	**(2,7 %)**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,4 %	0,2 %	0,8 %	**4,4 %**	0,1 %	(0,1 %)	**0,1 %**	**4,4 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,1 %	0,1 %	0,6 %	**2,8 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**2,9 %**

1. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.
Note : Puisque les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

9.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés. Conformément aux prévisions budgétaires de 2023, cela s'exprime comme suit :

	En milliers de $
▪ Dépenses totales de l'agglomération	3 469 906,9 $
▪ Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(587 378,5 $)
▪ **Dépenses à financer par quotes-parts**	**2 882 528,4 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, et les quotes-parts spécifiques, qui ciblent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 2 882,5 M$ en 2023, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à 2022.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les deux pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2023.

Tableau 136 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2022 à 2023

Quotes-parts (en milliers de dollars)	**Budget**		**Variation**	
	2022	**2023**	**En valeur**	**En %**
Générales	**2 291 161,3**	**2 475 854,0**	**184 692,7**	***8,1***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	10 834,5	11 869,9	1 035,4	*9,6*
Service de l'eau	148 291,6	183 185,9	34 894,3	*23,5*
Alimentation en eau potable	98 246,6	100 484,0	2 237,4	*2,3*
Compteurs d'eau	1 887,0	2 037,3	150,3	*8,0*
Travaux admissibles au programme TECQ	6 101,1	7 936,1	1 835,0	*30,1*
Travaux admissibles au programme FCCQ	7 881,3	8 031,4	150,1	*1,9*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 382,3	5 248,4	(133,9)	*(2,5)*
Déficit des exercices antérieurs	211 276,0	87 881,4	(123 394,6)	*(58,4)*
Total	**2 781 061,7**	**2 882 528,4**	**101 466,7**	***3,6***

Tableau 137 – Quotes-parts de 2023
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**2 028 754,4**	**9 844,3**	**150 105,5**	**84 853,7**	**1 850,5**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	14 312,0	69,4	1 058,9	372,4	0,1
Beaconsfield	24 610,2	119,4	1 820,9	1 177,6	0,0
Côte-Saint-Luc	29 657,6	-	2 194,3	1 604,7	1,2
Dollard-Des Ormeaux	45 654,3	221,5	3 377,9	2 923,4	3,8
Dorval	69 332,9	336,4	5 129,9	1 757,8	160,2
Hampstead	11 738,2	57,0	868,5	356,2	-
L'Île-Dorval	78,6	0,4	5,8	16,3	-
Kirkland	31 584,7	153,3	2 336,9	1 021,8	1,5
Mont-Royal	57 827,7	280,6	4 278,6	1 565,1	0,0
Montréal-Est	19 049,3	92,4	1 409,4	1 446,4	5,8
Montréal-Ouest	6 310,0	30,6	466,9	207,2	1,5
Pointe-Claire	67 370,4	326,9	4 984,7	1 680,7	11,8
Senneville	3 512,2	17,0	259,9	71,4	0,2
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 610,7	41,8	637,1	319,1	0,1
Westmount	57 450,9	278,8	4 250,7	1 110,2	0,5
Total – Villes reconstituées	**447 099,6**	**2 025,6**	**33 080,4**	**15 630,3**	**186,8**
Agglomération de Montréal	**2 475 854,0**	**11 869,9**	**183 185,9**	**100 484,0**	**2 037,3**

Tableau 137 – Quotes-parts de 2023 (suite)
(en milliers de dollars)

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
2 928,0	**3 998,0**	**4 860,6**	**72 011,4**	**2 359 206,4**	***81,8***	**Montréal**
						Villes reconstituées
150,2	117,5	-	508,0	16 588,6	***0,6***	Baie-D'Urfé
265,9	209,0	69,5	873,5	29 146,1	***1,0***	Beaconsfield
257,0	258,4	4,3	1 052,7	35 030,4	***1,2***	Côte-Saint-Luc
490,1	403,6	-	1 620,5	54 695,1	***1,9***	Dollard-Des Ormeaux
908,3	713,0	30,9	2 461,0	80 830,5	***2,8***	Dorval
130,2	101,0	-	416,7	13 667,7	***0,5***	Hampstead
0,7	0,6	-	2,8	105,2	***0,0***	L'Île-Dorval
388,7	298,5	1,1	1 121,1	36 907,5	***1,3***	Kirkland
612,4	491,6	67,7	2 052,6	67 176,2	***2,3***	Mont-Royal
221,4	157,7	-	676,2	23 058,7	***0,8***	Montréal-Est
52,3	55,2	-	224,0	7 347,6	***0,3***	Montréal-Ouest
680,2	554,9	213,9	2 391,3	78 214,8	***2,7***	Pointe-Claire
45,5	34,0	-	124,7	4 064,9	***0,1***	Senneville
115,1	87,8	0,2	305,6	10 117,5	***0,4***	Sainte-Anne-de-Bellevue
690,2	550,7	-	2 039,2	66 371,3	***2,3***	Westmount
5 008,1	**4 033,4**	**387,8**	**15 870,0**	**523 322,0**	***18,2***	**Total – Villes reconstituées**
7 936,1	**8 031,4**	**5 248,4**	**87 881,4**	**2 882 528,4**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Cette formule de calcul du potentiel fiscal est spécifique au calcul pour les fins de la répartition des dépenses d'agglomération[11].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2022 et 2023.

Les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et répondantes, et de celle pour le service de l'eau.

Tableau 138 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2022 et 2023

Villes liées	Potentiel fiscal 2022		Potentiel fiscal 2023	
	M$	Pourcentages contributifs	M$	Pourcentages contributifs
Montréal	**535 902,7**	**82,64470 %**	**587 886,6**	**81,94160 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	3 395,2	0,52359 %	4 147,3	0,57806 %
Beaconsfield	6 051,4	0,93322 %	7 131,5	0,99401 %
Côte-Saint-Luc	7 302,6	1,12617 %	8 594,1	1,19787 %
Dollard-Des Ormeaux	10 881,8	1,67814 %	13 229,6	1,84398 %
Dorval	18 389,1	2,83589 %	20 091,1	2,80036 %
Hampstead	2 853,2	0,44001 %	3 401,5	0,47411 %
L'Île-Dorval	19,9	0,00307 %	22,8	0,00317 %
Kirkland	8 073,7	1,24509 %	9 152,5	1,27571 %
Mont-Royal	14 612,3	2,25345 %	16 757,1	2,33567 %
Montréal-Est	4 181,1	0,64479 %	5 520,1	0,76940 %
Montréal-Ouest	1 525,5	0,23526 %	1 828,5	0,25486 %
Pointe-Claire	16 870,2	2,60165 %	19 522,4	2,72110 %
Senneville	837,2	0,12912 %	1 017,7	0,14186 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 971,0	0,30396 %	2 495,2	0,34779 %
Westmount	15 574,9	2,40190 %	16 648,0	2,32045 %
Total – Villes reconstituées	**112 539,0**	**17,35530 %**	**129 559,2**	**18,05840 %**
Agglomération de Montréal	**648 441,7**	**100,00000 %**	**717 445,8**	**100,00000 %**

Sources : sommaires des rôles fonciers 2020-2022 et 2023 -2025 des villes liées de l'agglomération de Montréal. Sommaire 2020-2022 actualisé au 11 septembre 2021 pour le potentiel fiscal 2022, et sommaire 2023-2025 actualisé au 14 septembre 2022 pour le potentiel fiscal de 2023.

11. Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2023, les quotes-parts générales totalisent 2 475,9 M$, ce qui représente près de 85,9 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 8,1 % par rapport à l'exercice de 2022. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, tel que l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

Tableau 139 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2022 à 2023

Quotes-parts générales (en milliers de dollars)	**Budget**		**Variation**	
	2022	**2023**	**En valeur**	**En %**
Montréal	**1 893 523,4**	**2 028 754,4**	**135 231,0**	***7,1***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	11 996,2	14 312,0	2 315,8	*19,3*
Beaconsfield	21 381,5	24 610,2	3 228,7	*15,1*
Côte-Saint-Luc	25 802,4	29 657,6	3 855,2	*14,9*
Dollard-Des Ormeaux	38 449,0	45 654,3	7 205,3	*18,7*
Dorval	64 974,8	69 332,9	4 358,1	*6,7*
Hampstead	10 081,4	11 738,2	1 656,8	*16,4*
L'Île-Dorval	70,3	78,6	8,3	*11,8*
Kirkland	28 527,0	31 584,7	3 057,7	*10,7*
Mont-Royal	51 630,3	57 827,7	6 197,4	*12,0*
Montréal-Est	14 773,1	19 049,3	4 276,2	*28,9*
Montréal-Ouest	5 390,1	6 310,0	919,9	*17,1*
Pointe-Claire	59 608,0	67 370,4	7 762,5	*13,0*
Senneville	2 958,3	3 512,2	553,9	*18,7*
Sainte-Anne-de-Bellevue	6 964,2	8 610,7	1 646,6	*23,6*
Westmount	55 031,4	57 450,9	2 419,5	*4,4*
Total – Villes reconstituées	**397 637,9**	**447 099,6**	**49 461,7**	***12,4***
Agglomération de Montréal	**2 291 161,3**	**2 475 854,0**	**184 692,7**	***8,1***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. Comme on peut le constater au graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent près de 67,6 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 7 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2023

Activités	Part relative
Administration générale	6,0 %
Sécurité publique	
Police	27,0 %
Sécurité incendie	15,2 %
Sécurité civile et autres	0,5 %
Transport	
Transport collectif	24,9 %
Réseau routier et autres	0,8 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,0 %
Protection de l'environnement	0,2 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,7 %
Autres	0,3 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	1,6 %
Rénovation urbaine et autres	0,4 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,5 %
Activités culturelles	3,7 %
Sous-total	**85,6 %**
Activités financières et PCI	**14,4 %**
Total	**100,0 %**

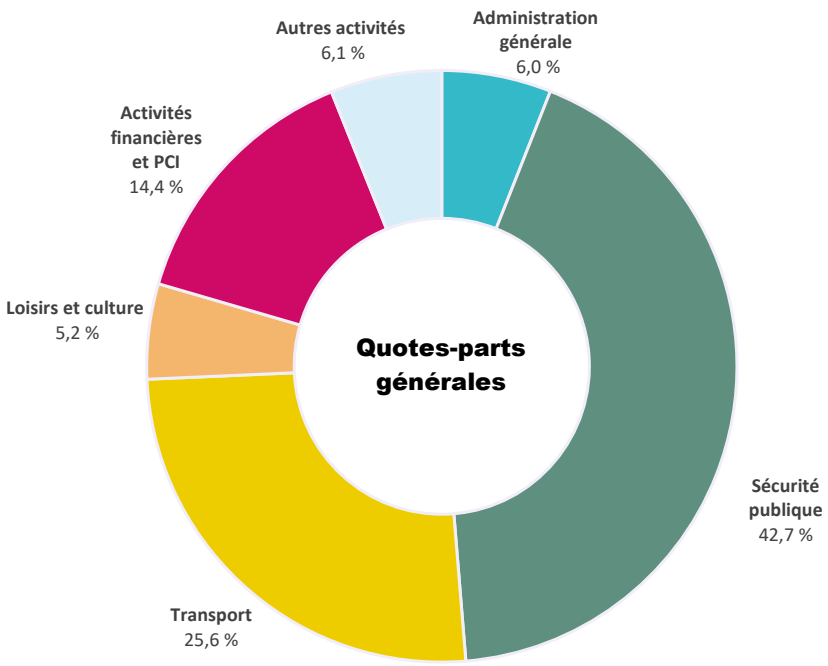

Note : Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 406,7 M$. Elles représentent 14,1 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

En 2023, les prévisions pour ce service s'élèvent à 11,9 M$, en hausse de 1 M$. Deux éléments déterminent ces quotes-parts : les dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération), et la subvention provenant du gouvernement, laquelle est liée au temps de réponse des

interventions. Or, en 2023, les coûts augmenteront de 1,4 M$, ce qui représente une hausse de 7,6 % par rapport à 2022. Par ailleurs, la subvention anticipée augmentera de 0,4 M$, ce qui représente une hausse de 4,8 % par rapport à 2022.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable
Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 100,5 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de l'année 2021, est estimé à 409,8 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,2452 $ par m^3, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2023, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

On observe une augmentation des quotes-parts de 2,3 % par rapport à 2022.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention
Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'Administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2023 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2021, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 7,9 M$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8 M$ pour les travaux

admissibles au volet « Grandes villes » du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 14,2 % par rapport à 2022.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau
L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2022, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 2 M$ pour l'exercice de 2023, soit une augmentation de 0,2 M$, ou 8 %, par rapport à 2022.

Quotes-parts pour le service de l'eau
Les autres dépenses reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées par le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 183,2 M$ en 2023, soit une hausse de 23,5 % par rapport à 2022.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2023, ces quotes-parts totalisent 301,7 M$, soit une augmentation de 39,3 M$, ou 15 %, par rapport à 2022.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)
La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n° 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2023, ces dernières totalisent 5,2 M$, soit une réduction de 2,5 % par rapport à 2022. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs
Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent. Le tableau suivant expose sommairement les résultats financiers pour l'agglomération pour les cinq derniers exercices. En premier, on y trouve les revenus et les charges de fonctionnement pour l'agglomération, ce qui permet de connaître l'excédent avant le financement et les affectations. Les données relatives au financement sont ensuite retranchées, soit le remboursement de la dette à long terme ainsi que l'ensemble des affectations, composées notamment des réserves financières utilisées pour des paiements

au comptant des immobilisations. Enfin, la dernière ligne du tableau présente les résultats des activités de fonctionnement à des fins fiscales, conformément aux normes comptables en vigueur.

Tableau 140 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2017 à 2021

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2017	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2019	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2021
Revenus	2 611,6	2 770,7	2 917,6	3 014,2	3 013,1
Charges de fonctionnement	2 541,7	2 500,6	2 573,6	2 814,0	2 905,6
Excédent avant financement et affectations	**69,9**	**270,0**	**343,9**	**200,2**	**107,6**
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(127,2)	(143,2)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(268,6)	(31,0)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(86,2)**	**(15,6)**	**59,8**	**(195,6)**	**(66,6)**

Sources : rapports financiers annuels de la Ville de Montréal, de 2017 à 2021.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2023, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2021 pour établir le point de départ de l'analyse. Dans le tableau précédent, ces résultats se sont soldés par un déficit de 66,6 M$. À ce montant on doit aussi ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2020, soit 232,6 M$, de sorte que le déficit accumulé après affectations s'élève à 299,2 M$. Enfin, pour compléter ce portrait, on doit retrancher les revenus de 211,3 M$ qui avaient été budgétés en 2022 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l'agglomération en 2023 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 87,9 M$.

Le tableau suivant permet une meilleure compréhension.

Tableau 141 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2017 à 2021 et budgets de 2022 et 2023

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)					Budgets	
	2017	**2018**	**2019**	2020	**2021**	**2022**	**2023**
Quotes-parts							
Générales	2 003,1	2 135,6	2 143,3	2 158,5	2 221,8	2 291,2	2 475,9
Spécifiques (sauf déficit des ex. antérieurs)	242,2	257,0	251,2	257,6	263,4	278,6	318,8
Déficit des exercices antérieurs	-	-	**86,2**	**15,6**	**21,3**	**211,3**	**87,9**
Autres revenus	366,2	378,1	436,9	582,5	506,6	546,6	582,7
Total des revenus	**2 611,6**	**2 770,7**	**2 917,6**	3 014,2 $	**3 013,1**	**3 327,6**	**3 465,2**
Total des charges	**2 541,7**	**2 500,6**	**2 573,6**	**2 814,0**	**2 905,6**	**2 896,3**	**2 977,8**
Excédent avant financement et affectations	**69,9**	**270,0**	**343,9**	**200,2**	**107,6**	**431,3**	**487,4**
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(127,2 $)	(143,2)	(163,7)	(184,3)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(268,6 $)	(31,0)	(267,6)	(303,1)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(86,2)**	**(15,6)**	**59,8**	**(195,6)**	**(66,6)**	**-**	**0,0**
Excédent (déficit) accumulé							
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	4,3	(81,1)	(96,8)	(96,8)	(232,6)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(86,2)	(15,6)	59,8	(195,6)	(66,6)		
Autres affectations nettes	0,8	(0,0)	0,0	**59,8**	**-**		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(81,1)**	**(96,8)**	**(36,9)**	**(232,6)**	**(299,2)**		
Somme déjà prévue au budget de 2022 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :					**211,3**		
Quotes-parts exigées en 2023 pour le déficit des exercices antérieurs :					**87,9**		

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux taxes : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 911
La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 911 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 $ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911. Le tarif mensuel de 0,46 $ est en vigueur depuis le 1er août 2016.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions pour 2023 demeurent stables, à 13,3 M$.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 $ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2023 sont de 35,9 M$, soit une baisse de 1,4 M$ par rapport à 2022.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel (Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les dernières prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 4 %, ce qui porterait la contribution à 9,2 M$ en 2023.

Tableau 142 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5	246,9	260,4	267,5	267,5	295,2
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5	459,2	466,6	476,8	476,8	507,6
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0	550,2	564,0	575,4	575,4	611,7
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5	828,8	839,5	857,4	857,4	941,7
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0	1 379,2	1 416,3	1 448,9	1 448,9	1 430,1
Hampstead	195,4	194,7	195,7	217,7	220,7	224,8	224,8	242,1
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6
Kirkland	595,0	579,8	578,7	599,0	614,3	636,1	636,1	651,5
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0	1 091,9	1 113,9	1 151,3	1 151,3	1 192,7
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7	317,1	320,5	329,4	329,4	392,9
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9	116,7	117,9	120,2	120,2	130,1
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7	1 257,7	1 291,7	1 329,2	1 329,2	1 389,6
Senneville	69,2	67,2	66,7	63,7	64,5	66,0	66,0	72,4
Sainte-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0	145,6	150,4	155,3	155,3	177,6
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4	1 189,6	1 200,4	1 227,2	1 227,2	1 185,0
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	**8 000,0**	**8 168,0**	**8 306,9**	**8 464,7**	**8 642,4**	**8 867,1**	**8 867,1**	**9 221,8**

9.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,6 G$ et représente 38,7 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 40,2 % en 2022. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif
La variation de l'effectif de 2022 à 2023 est de 646,4 années-personnes. Elle est le résultat d'une augmentation de 591,6 années-personnes au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 54,8 années-personnes au budget d'investissement (PDI). En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants :

Arrondissements
Ajout de 203,4 postes liés à des besoins spécifiques.

Police
- 123 postes permanents pour accroître les effectifs policiers dédiés à la lutte contre la criminalité et augmenter ainsi le sentiment de sécurité des Montréalaises et Montréalais. Pour ce faire, la Ville bénéficie d'un soutien du gouvernement du Québec pour lutter contre la violence armée à Montréal;
- 10 postes pour la participation du SPVM à l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025;
- 2 postes inscrits au PDI pour la modernisation des opérations policières.

Technologies de l'information
- 20 postes pour pallier le déficit de capacité en opération;
- 17 postes inscrits au PDI pour la création de postes permanents nécessaires à la réalisation des projets capitalisables du Service des TI;
- 16 postes inscrits au PDI pour la modernisation du traitement des appels du service d'urgence 911.

Approvisionnement
- 27 postes pour le déploiement du nouveau modèle d'affaires et la poursuite de la centralisation des activités d'approvisionnement;
- 5 postes permanents pour atteindre le nouveau plancher d'emploi des cols bleus.

Matériel roulant et ateliers
- 10 postes permanents de mécaniciens d'appareils motorisés à la Direction des ateliers mécaniques et de proximité, en vertu des nouvelles dispositions de la convention collective des cols bleus;
- 8 postes pour les ateliers mécaniques et l'entretien de véhicules;
- 6 postes inscrits au PDI pour le système de gestion des actifs municipaux;
- 4 postes inscrits au PDI pour l'équipe de reconditionnement des véhicules.

Gestion et planification des immeubles
- 10 postes pour augmenter l'entretient de nos bâtiments;
- 5 postes permanents d'architectes;

- 8 postes pour différents programmes du PDI, notamment pour les arénas, la relocalisation du centre d'appels 911 ainsi que des programmes de construction, de réhabilitation ou d'agrandissement d'installations sportives et de bibliothèques.

Eau
- 12 postes pour l'atteinte du plancher d'emploi des cols bleus;
- 4 postes d'une durée de 3 ans, financés par une subvention du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- 2 postes pour la reprise de l'activité des compteurs;
- 4 postes pour la régularisation des postes financés par des revenus réservés dans le cadre du programme PEV-MELCC.

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports
- 17 postes pour différents programmes de réhabilitation, notamment les parcs Angrignon, Jarry, Jeanne-Mance et Maisonneuve;
- 3 postes pour le programme Grand parc de l'Ouest.

Ressources humaines
- 5 postes pour les nouvelles embauches au SPVM;
- 4 postes pour le projet Transfo-RH : la transition au nouveau système de paie 2023-2024;
- 3 postes pour la mise en place de la réorganisation administrative 2022;
- 4 postes inscrits au PDI pour l'amélioration de l'environnement de travail.

Sécurité incendie
- 7 postes pour la mise en place d'une section au Centre de formation afin de déployer le programme de développement des officières et officiers;
- 4 postes pour la création de la Direction de la sécurité civile;
- 1 poste inscrit au PDI pour la modernisation du traitement des appels du service d'urgence 911.

Diversité et inclusion sociale
- 6 postes pour l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS);
- 4 postes permanents de conseillère ou conseiller en planification financés à même les autres familles de dépenses;
- 1 poste pour la pérennisation du pôle de données sociales au SDIS, financé à l'interne.

Finances
- 3 postes subventionnés consacrés au Plan pour une économie verte ainsi qu'aux bureaux d'aide sociale et au Chantier Montréal abordable;
- 4 postes régularisés en lien avec le plan quinquennal de la main-d'œuvre;
- 3 postes inscrits au PDI pour les projets Système de taxation-OASIS ainsi que pour la solution de la gestion de la dette et de la trésorerie.

Urbanisme et mobilité
- 6 postes pour les ressources requises pour la réalisation des projets, pour l'accompagnement du projet Zone Zéro Émission et pour le PPU Des Faubourgs;
- 9 postes inscrits au PDI pour différents programmes tels les abords du campus Outremont, le complexe Turcot, le CHUM-Infrastructures, le PPU Griffintown ainsi que le Réseau express vélo et le développement du réseau cyclable.

Tableau 143 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2022 comparatif			Budget 2023			Variation a-p. 2023-2022		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	111,4	0,5	111,9	117,4	0,8	118,2	6,0	0,3	6,3
Finances	377,1	12,1	389,2	384,1	15,3	399,4	7,0	3,2	10,2
Planification stratégique et performance organisationnelle	41,5	6,0	47,5	41,5	8,0	49,5	-	2,0	2,0
Ressources humaines	456,0	27,3	483,3	468,0	31,5	499,5	12,0	4,2	16,2
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	37,0	-	37,0	37,0	-	37,0	-	-	-
Commission de la fonction publique de Montréal	5,0	-	5,0	5,0	-	5,0	-	-	-
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**1 064,0**	**45,9**	**1 109,9**	**1 089,0**	**55,6**	**1 144,6**	**25,0**	**9,7**	**34,7**
Économie et rayonnement de la métropole									
Approvisionnement	289,3	17,1	306,4	321,3	16,6	337,9	32,0	(0,5)	31,5
Développement économique	69,0	-	69,0	74,0	-	74,0	5,0	-	5,0
Évaluation foncière	180,2	2,0	182,2	180,2	3,0	183,2	-	1,0	1,0
Stratégie immobilière	72,0	-	72,0	78,0	-	78,0	6,0	-	6,0
Total – Économie et rayonnement de la métropole	**610,5**	**19,1**	**629,6**	**653,5**	**19,6**	**673,1**	**43,0**	**0,5**	**43,5**
Qualité de vie									
Culture	176,0	9,9	185,9	180,8	9,9	190,7	4,8	-	4,8
Diversité et inclusion sociale	52,0	-	52,0	63,0	-	63,0	11,0	-	11,0
Environnement	246,6	20,1	266,7	250,6	20,1	270,7	4,0	-	4,0
Espace pour la vie	444,2	4,0	448,2	444,2	3,0	447,2	-	(1,0)	(1,0)
Habitation	114,0	-	114,0	122,0	0,5	122,5	8,0	0,5	8,5
Total – Qualité de vie	**1 032,8**	**34,0**	**1 066,8**	**1 060,6**	**33,5**	**1 094,1**	**27,8**	**(0,5)**	**27,3**
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	522,2	11,0	533,2	527,2	13,0	540,2	5,0	2,0	7,0
Greffe	209,5	2,0	211,5	212,5	3,5	216,0	3,0	1,5	4,5
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 739,5	6,0	2 745,5	2 750,5	7,0	2 757,5	11,0	1,0	12,0
Service de police	6 023,6	13,6	6 037,2	6 155,5	16,7	6 172,2	131,9	3,1	135,0
Total – Sécurité urbaine et conformité	**9 494,8**	**32,6**	**9 527,4**	**9 645,7**	**40,2**	**9 685,9**	**150,9**	**7,6**	**158,5**
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	93,8	2,9	96,7	100,8	3,8	104,6	7,0	0,9	7,9
Expérience citoyenne et communications	250,8	11,5	262,3	255,8	8,8	264,6	5,0	(2,7)	2,3
Grands parcs, Mont-Royal et sports	246,3	81,8	328,1	247,1	101,8	348,9	0,8	20,0	20,8
Matériel roulant et ateliers	478,0	6,0	484,0	496,0	15,0	511,0	18,0	9,0	27,0
Technologies de l'information	463,0	265,0	728,0	484,4	298,0	782,4	21,4	33,0	54,4
Total – Service aux citoyens	**1 531,9**	**367,2**	**1 899,1**	**1 584,1**	**427,4**	**2 011,5**	**52,2**	**60,2**	**112,4**
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	83,5	96,0	179,5	106,8	79,0	185,8	23,3	(17,0)	6,3
Eau	820,8	138,7	959,5	839,2	140,6	979,8	18,4	1,9	20,3
Gestion et planification des immeubles	615,2	36,0	651,2	631,2	44,0	675,2	16,0	8,0	24,0
Infrastructures du réseau routier	191,9	240,4	432,3	226,5	210,8	437,3	34,6	(29,6)	5,0
Urbanisme et mobilité	281,7	43,9	325,6	287,7	47,9	335,6	6,0	4,0	10,0
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**1 993,1**	**555,0**	**2 548,1**	**2 091,4**	**522,3**	**2 613,7**	**98,3**	**(32,7)**	**65,6**
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	58,0	-	58,0	59,0	-	59,0	1,0	-	1,0
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	420,6	5,0	425,6	436,0	3,5	439,5	15,4	(1,5)	13,9
Anjou	218,7	-	218,7	223,9	-	223,9	5,2	-	5,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	509,7	3,0	512,7	525,4	4,0	529,4	15,7	1,0	16,7
Lachine	235,1	2,0	237,1	242,4	2,0	244,4	7,3	-	7,3
LaSalle	279,0	5,0	284,0	283,2	5,0	288,2	4,2	-	4,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	115,9	6,0	121,9	117,7	6,0	123,7	1,8	-	1,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	550,0	10,7	560,7	588,1	11,7	599,8	38,1	1,0	39,1
Montréal-Nord	377,1	1,0	378,1	378,1	2,0	380,1	1,0	1,0	2,0
Outremont	113,1	5,0	118,1	120,6	5,5	126,1	7,5	0,5	8,0
Pierrefonds-Roxboro	270,1	5,0	275,1	274,7	5,0	279,7	4,6	-	4,6
Plateau-Mont-Royal	433,2	1,0	434,2	445,4	3,0	448,4	12,2	2,0	14,2
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	434,5	-	434,5	450,3	-	450,3	15,8	-	15,8
Rosemont–La Petite-Patrie	682,8	2,0	684,8	695,5	7,0	702,5	12,7	5,0	17,7
Saint-Laurent	576,8	-	576,8	578,2	-	578,2	1,4	-	1,4
Saint-Léonard	247,9	-	247,9	249,3	-	249,3	1,4	-	1,4
Sud-Ouest	425,1	2,0	427,1	434,0	2,0	436,0	8,9	-	8,9
Verdun	318,0	4,2	322,2	320,0	4,2	324,2	2,0	-	2,0
Ville-Marie	591,6	-	591,6	605,8	-	605,8	14,2	-	14,2
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	422,5	2,0	424,5	446,5	3,0	449,5	24,0	1,0	25,0
Total – Arrondissements	**7 221,7**	**53,9**	**7 275,6**	**7 415,1**	**63,9**	**7 479,0**	**193,4**	**10,0**	**203,4**
Total – Effectif	**23 006,8**	**1 107,7**	**24 114,5**	**23 598,4**	**1 162,5**	**24 760,9**	**591,6**	**54,8**	**646,4**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2023, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 17,8 M$, ou 0,7 %, passant de 2 596,6 M$ à 2 614,4 M$. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la rémunération régulière. Malgré cette légère hausse, le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement diminue à 38,7 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 8 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

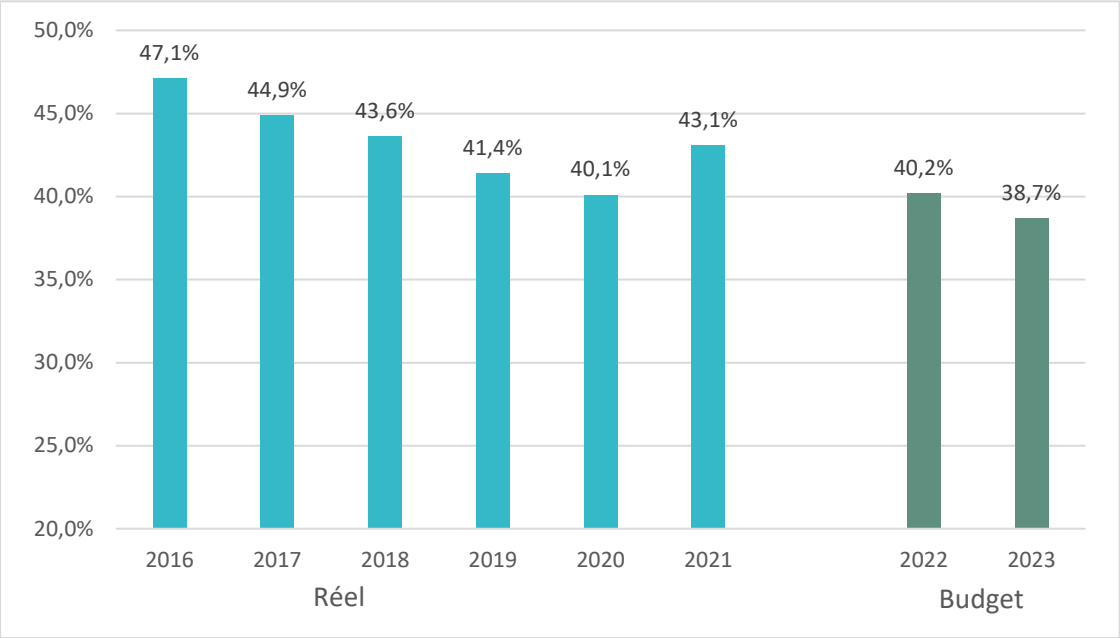

Tableau 144 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Rémunération	1 786 321,5	1 836 527,5	1 913 231,4	2 008 534,5	2 065 313,3	1 982 105,3	2 115 294,4
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	208 523,8	197 269,4	199 012,7	206 513,2	240 277,9	232 450,5	190 472,2
Services passés	139 381,6	107 321,1	64 007,2	42 850,6	32 178,4	59 186,3	(45 073,5)
Total – Régimes de retraite	**347 905,4**	**304 590,5**	**263 019,9**	**249 363,8**	**272 456,3**	**291 636,8**	**145 398,7**
Charges sociales et autres cotisations	233 229,7	208 062,8	274 287,9	353 004,8	382 628,6	322 882,3	353 696,3
Total – Cotisations de l'employeur	**581 135,1**	**512 653,3**	**537 307,8**	**602 368,6**	**655 084,9**	**614 519,1**	**499 095,0**
Total – Rémunération globale	**2 367 456,6**	**2 349 180,8**	**2 450 539,2**	**2 610 903,1**	**2 720 398,2**	**2 596 624,4**	**2 614 389,4**

La rémunération augmente de 133,2 M$, ou 6,7 %, pour atteindre 2 115,3 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

↑ 45,4 M$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;

↑ 31,8 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;

↑ 22,3 M$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires, majoritairement au SPVM;

↑ 6,1 M$ pour l'augmentation des déboursés reliés aux banques de maladie non utilisées.

Arrondissements

↑ 12,9 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;

↑ 14,7 M$ découlant des indexations salariales, des progressions statutaires et d'autres avantages sociaux.

Les cotisations de l'employeur diminuent de manière significative de 115,4 M$, ou 18,8 %, pour atteindre 499,1 M$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

↓ 104,3 M$[12] des services passés du régime de retraite;

↓ 42 M$[12] au service courant du régime de retraite;

↑ 20,4 M$ associée à l'augmentation d'effectifs;

↑ 9,5 M$ associée aux assurances collectives;

↑ 1 M$ associée à la perte de l'exemption en tant que municipalité à la cotisation relative aux normes du travail.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lectorat peut consulter la section « Régimes de retraite ».

12. La réduction de 146,3 M$ des charges de retraite est la conséquence de la hausse du taux d'actualisation du à la hausse des taux d'intérêts. Pour les services passés cela se traduit par une réduction de la provision de 104,3 M$ ce qui explique le budget négatif.

Tableau 145 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élues et élus	103,0	12 235,0	1 248,0	3 314,3	16 797,3
Cadres de gestion	1 370,4	190 699,1	18 909,2	27 911,0	237 519,3
Cadres-conseils	502,9	55 557,8	5 722,4	9 317,6	70 597,8
	1 873,3	**246 256,9**	**24 631,6**	**37 228,6**	**308 117,1**
Contremaîtresses et contremaîtres	403,4	41 400,0	4 567,8	7 582,8	53 550,6
Juges	31,0	8 621,9	360,7	5 806,5	14 789,1
Professionnelles et professionnels	2 887,0	303 889,8	33 068,9	44 796,4	381 755,1
Cols blancs	6 053,1	387 645,5	50 892,4	61 109,2	499 647,1
Cols bleus	4 688,7	334 389,2	43 644,0	55 442,0	433 475,2
Policières et policiers	4 908,2	508 802,5	54 808,3	(3 319,2)	560 291,6
Pompières et pompiers	2 395,0	255 750,4	27 456,1	43 760,6	326 967,1
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	255,7	10 684,3	1 449,6	-	12 133,9
Économie – Gestion des postes vacants	-	(30 231,0)	(3 928,6)	(5 522,7)	(39 682,3)
	23 598,4	**2 079 444,5**	**238 198,8**	**250 198,5**	**2 567 841,8**
Sécurité du revenu[1]		6 666,0	859,9	1 160,9	8 686,8
Bureau du taxi[2]		2 399,4	296,4	414,3	3 110,1
Agence de mobilité durable[3]		26 784,5	3 362,0	4 604,2	34 750,7
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**23 598,4**	**2 115 294,4**	**242 717,1**	**256 377,9**	**2 614 389,4**

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.
2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que son personnel ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.
3. Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 12,2 M$, ou 8,9 %, pour atteindre 149,3 M$. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de l'effectif. L'effectif capitalisable augmente de 4,9 % et passe à 1 162,5 années-personnes.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 146 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	40,6	5 816,6	591,7	1 067,2	7 475,5
Cadres-conseils	23,5	2 865,3	295,0	525,2	3 685,5
	64,1	**8 681,9**	**886,7**	**1 592,4**	**11 161,0**
Contremaîtresses et contremaîtres	2,4	218,9	25,0	40,7	284,6
Professionnelles et professionnels	718,3	76 534,5	8 226,8	12 421,7	97 183,0
Cols blancs	358,4	29 689,2	3 898,0	5 139,8	38 727,0
Cols bleus	16,3	1 211,4	151,5	235,9	1 598,8
Policières et policiers	3,0	275,7	32,5	51,5	359,7
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 162,5**	**116 611,6**	**13 220,5**	**19 482,0**	**149 314,1**
Sources de financement					
Paiement au comptant					13 214,9
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					9 736,3
À la charge des contribuables					126 362,9
Total – Sources de financement					**149 314,1**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- soit le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- soit la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service

courant est assumé par la Ville et les employées et employés (participantes et participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur », représentent 145,4 M$ en 2023, comparativement à 291,6 M$ au budget de 2022. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 123 M$ en 2023, comparativement à 252,2 M$ en 2022, soit une diminution de 129,2 M$. En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place de nouvelles mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme l'impact financier de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. En 2023, aucun allègement n'est disponible compte tenu des gains de rendement réalisés en 2022. En 2023, une charge de 9,6 M$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements de 33,1 M$ et de 70,5 M$ prévus aux budgets de 2022 et 2021 respectivement. En 2022, une charge de 6,5 M$ a été ajoutée afin de pallier l'allègement de 70,5 M$ de 2021, ainsi que des charges (« Affectations ») de 14,1 M$ afin de reconnaître une partie de l'allègement fiscal dont la Ville s'est prévalue en 2017.

Graphique 9 – Charges de retraite – budgets de 2014 à 2023
(en millions de dollars)

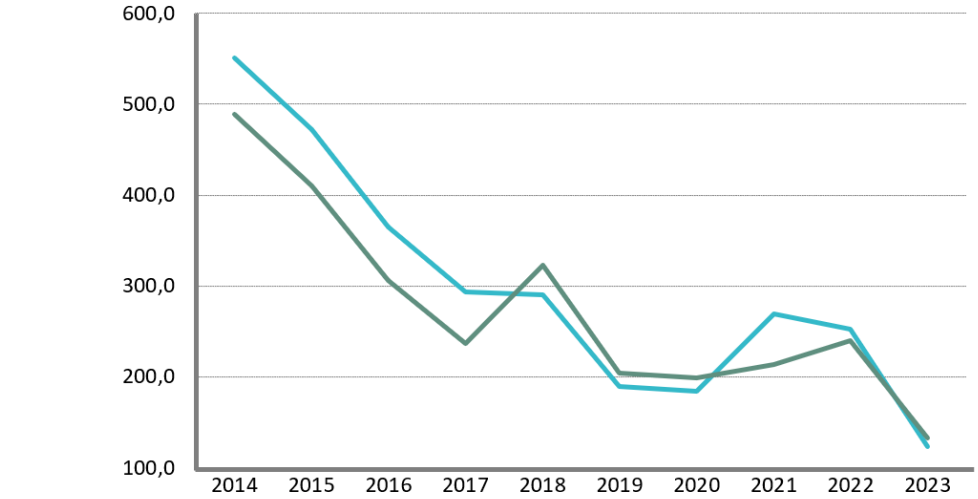

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charge sans allègement	550,3	471,5	365,1	293,7	290,3	189,9	184,4	269,3	252,2	123,0
Charge avec allègement-renversement	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou financement).

Graphique 10 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2014 à 2023
(en millions de dollars)

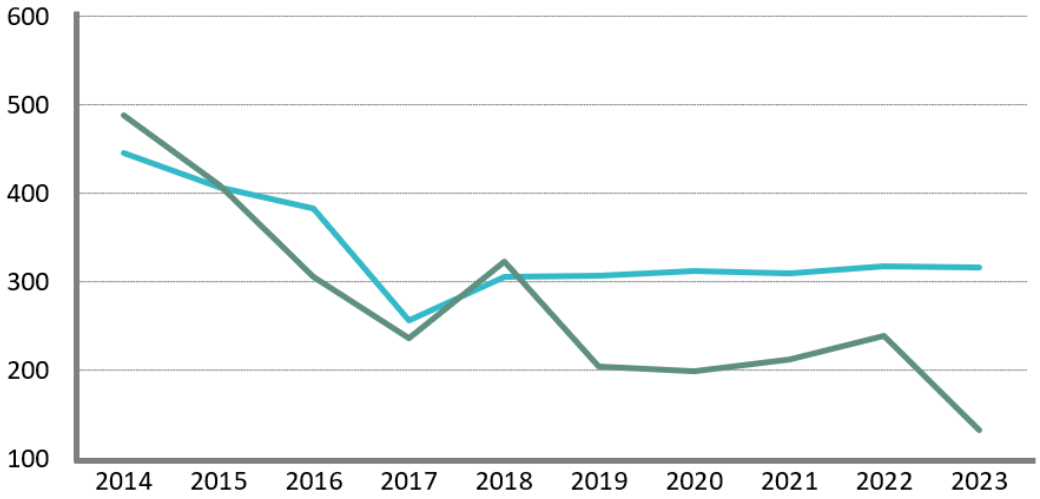

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cotisations de la Ville	446,1	407,0	383,5	257,1	305,2	307,1	312,5	310,0	318,4	316,7
Charge avec allègement-renversement	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6

9.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2023-2032 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 147 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2021	
Dette brute en circulation (en M$)	11 600,2
Dette nette à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	6 655,1
Nombre d'emprunts en circulation	86
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,45
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2022	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	944,4
Refinancements (en M$)	2,8
Besoins de la STM (en M$)	206,7
Programme global (en M$)	1 153,9
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2023	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	916,0
Refinancements (en M$)	10,5
Besoins de la STM (en M$)	207,2
Programme global (en M$)	1 133,7
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2023 (en M$)	98,6
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2021 (en %)	114
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2022 (en %)	111
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2023 (en %)	115
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2023, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	13,1
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2018-2023 est présentée ci-dessous.

Tableau 148 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais[1]	397 165,8	400 970,5	396 695,7	406 616,1	422 769,9	428 707,4	463 750,2
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	473 755,0	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 752,0	603 454,0	655 094,4
	870 920,8	**896 931,4**	**931 543,7**	**975 282,6**	**1 018 521,9**	**1 032 161,4**	**1 118 844,6**
Affectation au remboursement de la dette	32 684,0	46 028,5	3 217,9	(21 664,6)	67 573,8	67 573,8	68 405,4
Remboursement de capital par des subventions[2]	84 845,2	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,3	56 033,4	52 875,5
Remboursement de capital de la STM[3]	30 125,5	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	27 190,9	30 695,7
	147 654,7	**151 898,5**	**96 820,3**	**135 366,4**	**151 126,0**	**150 798,1**	**151 976,6**
Coût brut de la dette	**1 018 575,5**	**1 048 829,9**	**1 028 364,0**	**1 110 649,0**	**1 169 647,9**	**1 182 959,5**	**1 270 821,2**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	68 998,0	68 104,3	66 043,9	73 140,2	84 127,1	71 887,5	94 010,0
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	30 745,0	25 448,2	22 460,7	21 499,1	18 441,9	18 687,0	17 087,2
- pour la portion du capital[2]	84 845,2	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,3	56 033,4	52 875,5
	184 588,2	**173 167,9**	**160 967,1**	**159 367,1**	**158 930,3**	**146 607,9**	**163 972,7**
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	27 696,9	36 190,2	43 009,4	49 965,8	49 653,7	53 893,3	57 074,0
- pour la portion du capital[3]	30 125,5	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	27 190,9	30 695,7
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	40 171,0	41 422,9	43 827,0	45 970,6	46 612,9	51 363,6	51 425,4
	97 993,4	**103 867,7**	**107 976,3**	**188 239,6**	**123 457,5**	**132 447,8**	**139 195,1**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**735 993,9**	**771 794,3**	**759 420,6**	**763 042,3**	**887 260,1**	**903 903,8**	**967 653,4**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	223 004,0	226 071,0	148 352,1	136 549,1	239 858,8	252 970,3	281 823,3
Contribuables de la Ville de Montréal	512 989,9	545 725,3	611 068,5	626 493,3	647 401,3	650 933,5	685 830,1

1. Depuis 2018 les montants de la ligne « Prime à l'émission - Revenus reportés » sont regroupés sous « Intérêts et autres frais ».
2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.
3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

9.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2022 figurent aussi au tableau.

Tableau 149 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2022 et 2023

(en milliers de dollars)	Budget Comparatif 2022				Budget 2023			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 748 880,0	50 620,3	-	3 799 500,3	3 928 388,7	49 190,3	-	3 977 579,0
Paiements tenant lieu de taxes	265 090,6	-	-	265 090,6	280 204,4	-	-	280 204,4
Quotes-parts	-	2 781 061,7	(2 296 712,4)	484 349,3	-	2 882 528,4	(2 359 206,4)	523 322,0
Transferts	231 027,5	229 933,3	-	460 960,8	272 409,3	248 168,1	-	520 577,4
Services rendus	319 764,0	64 348,8	(1 630,6)	382 482,2	358 949,2	67 520,1	(1 475,6)	424 993,7
Amendes et pénalités	109 125,1	109 561,8	-	218 686,9	105 002,6	105 881,3	-	210 883,9
Imposition de droits	351 690,7	237,0	-	351 927,7	372 633,6	263,0	-	372 896,6
Intérêts	80 899,5	84 927,9	-	165 827,4	108 622,3	104 723,0	-	213 345,3
Autres revenus	17 570,4	6 935,7	-	24 506,1	20 972,4	6 935,7	-	27 908,1
	5 124 047,8	**3 327 626,5**	**(2 298 343,0)**	**6 153 331,3**	**5 447 182,5**	**3 465 209,9**	**(2 360 682,0)**	**6 551 710,4**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	531 868,6	332 209,1	(210,2)	863 867,5	504 636,7	262 292,3	(148,2)	766 780,8
Sécurité publique	9 191,5	1 136 609,9	(595,0)	1 145 206,4	9 705,2	1 236 489,8	(600,2)	1 245 594,8
Transport	524 455,5	670 216,9	(66,9)	1 194 605,5	561 505,2	693 015,4	(21,7)	1 254 498,9
Hygiène du milieu	236 059,4	245 433,8	(383,2)	481 110,0	260 758,2	264 688,8	(359,7)	525 087,3
Santé et bien-être	60 375,9	122 800,6	(1,6)	183 174,9	72 368,8	123 335,9	(1,4)	195 703,3
Aménagement, urbanisme et développement	169 327,9	106 524,4	(287,9)	275 564,4	208 307,7	94 565,9	(288,0)	302 585,6
Loisirs et culture	515 761,8	135 992,4	(85,8)	651 668,4	554 668,9	141 848,0	(56,4)	696 460,5
Frais de financement	282 208,1	146 499,3	-	428 707,4	302 169,9	161 580,3	-	463 750,2
	2 329 248,7	**2 896 286,4**	**(1 630,6)**	**5 223 904,5**	**2 474 120,6**	**2 977 816,4**	**(1 475,6)**	**5 450 461,4**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 296 712,4**	**-**	**(2 296 712,4)**	**-**	**2 359 206,4**		**(2 359 206,4)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**498 086,7**	**431 340,1**	**-**	**929 426,8**	**613 855,5**	**487 393,5**	**-**	**1 101 249,0**
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(439 751,6)	(163 702,4)		(603 454,0)	(470 821,9)	(184 272,5)		(655 094,4)
Affectations								
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(122 801,0)	(100 939,2)		(223 740,2)	(283 943,3)	(213 154,0)		(497 097,3)
Excédent de fonctionnement affecté	111 977,1	(211 276,0)		(99 298,9)	191 327,8	(87 881,4)		103 446,4
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(47 511,2)	44 577,5		(2 933,7)	(50 418,1)	(2 085,6)		(52 503,7)
	(58 335,1)	**(267 637,7)**	**-**	**(325 972,8)**	**(143 033,6)**	**(303 121,0)**	**-**	**(446 154,6)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2021, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2018 à 2020, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2023.

Tableau 150 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2018 à 2020 (global) et réel 2021, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels Comparatifs 2018 à 2020 – Global			Réel Comparatif 2021 – Par compétences			
	2018	2019	2020	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 642 463,8	50 759,5	-	3 693 223,3
Paiements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	-	-	285 843,3
Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,7	-	2 506 480,8	(2 067 728,2)	438 752,6
Transferts	283 067,9	358 667,5	825 162,0	256 920,0	236 084,4	-	493 004,4
Services rendus	313 509,9	313 994,7	281 776,8	283 359,7	57 370,7	(2 211,4)	338 519,0
Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,7	129 092,7	79 237,6	81 188,4	-	160 426,0
Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	440 118,4	161,1	-	440 279,5
Intérêts	160 801,1	172 725,6	148 581,6	76 491,3	70 849,3	-	147 340,6
Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,7	28 908,2	10 230,7	-	39 138,9
	5 482 131,2	**5 692 210,0**	**6 131 123,6**	**5 093 342,3**	**3 013 124,9**	**(2 069 939,6)**	**6 036 527,6**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	676 212,9	703 529,0	748 353,3	478 022,0	324 407,2	(185,7)	802 243,5
Sécurité publique	1 075 719,3	1 095 974,9	1 186 835,4	10 471,8	1 184 786,4	(761,8)	1 194 496,4
Transport	1 016 389,2	1 023 159,6	1 107 591,5	490 996,7	654 639,2	(325,0)	1 145 310,9
Hygiène du milieu	467 280,8	443 009,6	471 026,6	235 785,1	234 525,5	(595,6)	469 715,0
Santé et bien-être	94 990,7	123 976,3	147 555,6	60 158,0	123 490,2	(0,5)	183 647,7
Aménagement, urbanisme et développement	200 735,4	278 232,3	234 553,3	172 075,0	117 808,2	(287,7)	289 595,5
Loisirs et culture	595 820,0	616 210,4	594 863,8	493 239,8	128 164,9	(55,1)	621 349,6
Frais de financement	397 165,8	400 983,1	396 696,3	268 870,3	137 745,9	-	406 616,2
	4 524 314,1	**4 685 075,2**	**4 887 475,8**	**2 209 618,7**	**2 905 567,5**	**(2 211,4)**	**5 112 974,8**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**2 067 728,2**	**-**	**(2 067 728,2)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**957 817,1**	**1 007 134,8**	**1 243 647,8**	**815 995,4**	**107 557,4**	**-**	**923 552,8**
Financement							
Remboursement de la dette à long terme	(473 755,5)	(495 960,9)	(534 848,0)	(425 485,4)	(143 181,1)		(568 666,5)
Affectations							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(372 189,8)	(447 843,0)	(687 268,3)	(294 036,5)	(187 425,3)		(481 461,8)
Excédent de fonctionnement affecté	117 979,3	159 110,3	156 106,6	266 281,5	1 704,4		267 985,9
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(17 157,5)	28 418,0	69 358,1	(13 094,7)	154 757,0		141 662,3
	(271 368,0)	**(260 314,7)**	**(461 803,6)**	**(40 849,7)**	**(30 963,9)**	**-**	**(71 813,6)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**212 693,6**	**250 859,2**	**246 996,2**	**349 660,3**	**(66 587,6)**	**-**	**283 072,7**

PDI 2023-2032 détaillé

10. ORIENTATIONS DU PDI 2023-2032

10.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI

Le plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment en matière de transition écologique et de solidarité, d'équité et d'inclusion. La réussite de la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 reposera, par exemple, sur la capacité de la Ville à prioriser les projets et les programmes inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) en fonction de leur contribution aux priorités stratégiques.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en œuvre afin d'analyser les investissements qui figurent au PDI 2023-2032. Un « test climat » a, par exemple, été appliqué aux différents projets et programmes du PDI pour évaluer comment ceux-ci contribuent à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques. La Ville s'est également engagée à ce qu'une part des investissements inscrits au PDI (de 10 % à 15 %) soit éventuellement consacrée à l'adaptation aux changements climatiques.

D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) a été intégrée au PDI afin de s'assurer que les projets et les programmes prennent en compte les réalités et besoins particuliers des personnes dans toute leur diversité. Cette mesure permettra ultimement que toute initiative inscrite au PDI réalise son plein potentiel de développement social et, ainsi, que la solidarité, l'équité et l'inclusion soient renforcées.

10.2. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2023-2032 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques.

10.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 66 G$.

Tableau 151 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs*	
Infrastructures de l'eau	39 200
Voirie	16 000
Bâtiments	4 993
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	4 856
Véhicules	567
Infrastructures technologiques	123
Valeur de remplacement totale	**65 739**

* Données de 2011.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant sa durée de vie. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

10.4. Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2019 (l'augmentation est de près de 96 %), étant passée de quelque 0,9 G$ à 1,8 G. Alors que les années 2020 et 2021 ont fait place à un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, l'année 2022 devrait se rapprocher du niveau d'investissements prépandémique.

Graphique 11 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations
(en millions de dollars)

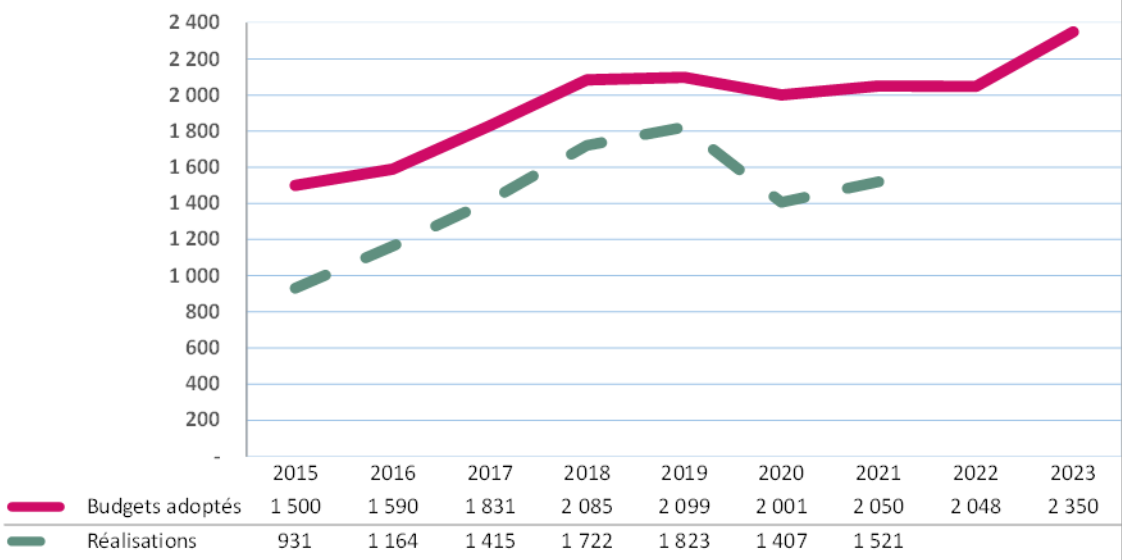

L'accroissement important des dépenses en immobilisations depuis 2015 a accentué le recours à l'emprunt de façon marquée. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, il importe d'établir une planification des investissements pour les années à venir qui soit en adéquation avec les limites d'endettement de la Ville.

10.5. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2023-2032, les investissements prévus s'établissent à 22 G$. Cette planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

10.6. Indispensables programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre indéniablement que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2023-2032 s'établissent à 2,9 G$. De ce montant, 2,6 G$ (89,7 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 0,3 G$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront subséquemment aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

10.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et a entamé une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

Plus précisément, un premier mandat ciblé a porté sur le projet urbain d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, le mandat propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure avec une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur urbain Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure, Les Faubourgs ou encore, en partenariat avec le MTQ, l'ARTM et la STM, pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

11. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2032

11.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 prévoit des investissements totaux de 22 001,6 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 64 %, pour un montant de 14 077,3 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 36 % des investissements totaux, soit 7 924,3 M$.

Graphique 12 – Répartition des investissements par compétences

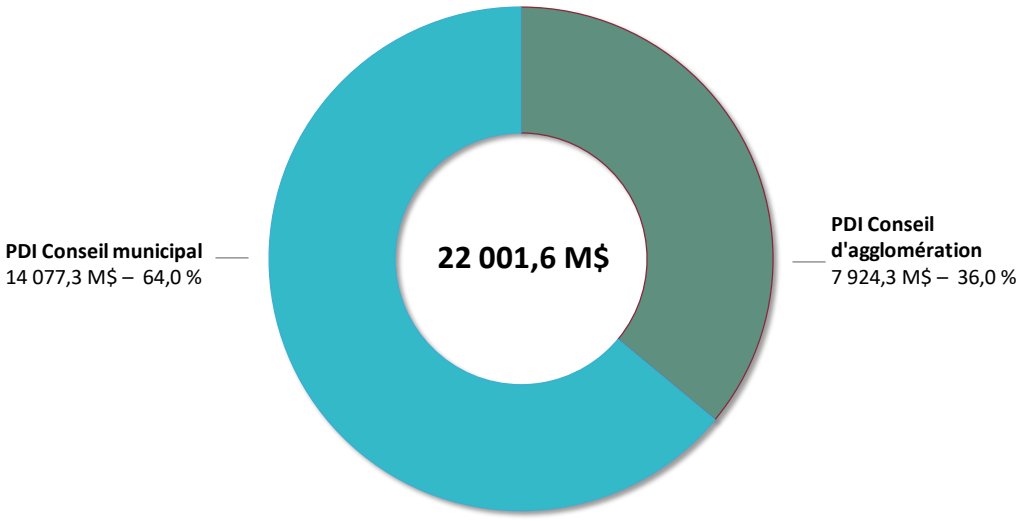

Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 414,2 M$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2023-2032 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 2 898,4 M$, portant ainsi à 4 312,6 M$ (30,6 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 13 – Répartition des investissements du conseil municipal

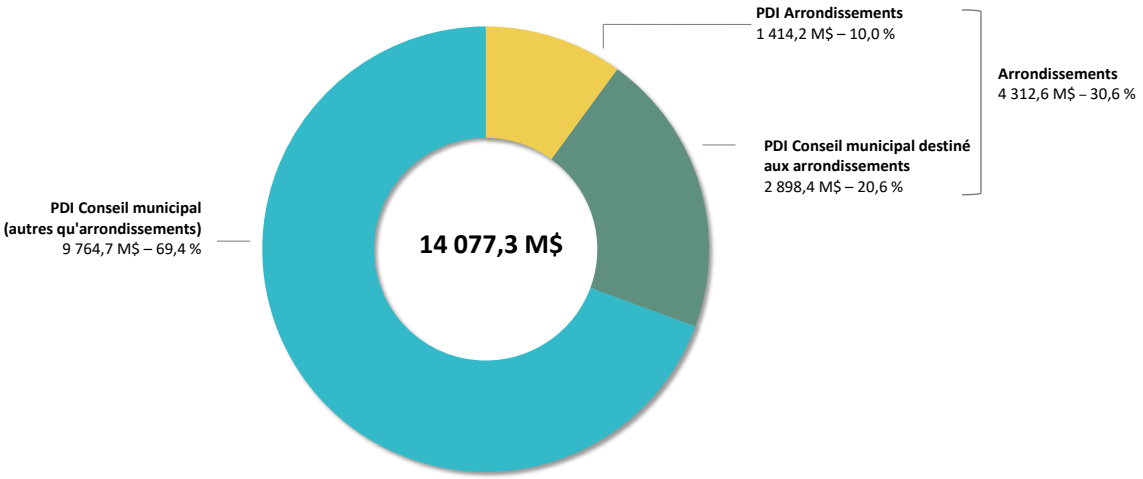

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 312,6 M$ en investissements consacrés aux arrondissements prévus dans le présent PDI, représentent une hausse de 504,3 M$ ou 13,2 % par rapport à ceux du PDI 2022-2031, qui s'établissaient à 3 808,3 M$.

Le montant du PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement (2 898,4 M$) a connu une hausse de 15,5 % par rapport au précédent PDI, soit 389,6 M$. Cette hausse résulte notamment de la bonification des montants alloués au maintien des actifs de la rue, afin de résorber le déficit d'entretien, ainsi qu'aux mesures de sécurisation qui intègrent un volet spécifique aux intersections fréquentées par les piétonnes et piétons aînés, en accord avec l'approche Vision Zéro.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements augmentent également, passant de 1 299,5 M$ au PDI 2022-2031 à 1 414,2 M$ au présent PDI. Cette hausse de 114,7 M$ ou 8,8 % provient principalement de l'apport de nouvelles sources de financement externes et du projet de construction du nouveau pôle communautaire Jules-Poitras, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2023-2032.

Tableau 152 – Comparaison du PDI 2022-2031 et du PDI 2023-2032, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2022-2031	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Ahuntsic-Cartierville	71 130	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	56 630	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 300	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	36 770	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	54 512	16 695	10 962	5 132	5 132	5 132	43 053	25 660	68 713
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	29 270	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	90 113	8 623	8 469	8 454	8 454	8 454	42 454	42 270	84 724
Montréal-Nord	48 514	4 614	9 829	4 564	4 314	4 314	27 635	21 570	49 205
Outremont	25 610	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	57 990	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	56 950	5 695	5 695	5 695	5 695	5 695	28 475	28 475	56 950
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	127 895	12 730	12 730	12 730	12 730	12 730	63 650	63 650	127 300
Rosemont–La Petite-Patrie	88 400	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	96 200	24 469	41 675	21 363	15 082	13 541	116 130	67 025	183 155
Saint-Léonard	68 600	6 790	8 240	11 475	6 940	7 940	41 385	31 700	73 085
Sud-Ouest	58 390	14 679	10 350	8 599	6 839	6 839	47 306	29 195	76 501
Verdun	41 150	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	141 850	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	81 250	10 735	8 081	7 731	7 231	6 981	40 759	36 755	77 514
Total – PDI des arrondissements	**1 299 524**	**166 740**	**177 741**	**147 453**	**134 127**	**133 336**	**759 397**	**654 850**	**1 414 247**
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	2 508 820	251 864	280 135	323 086	289 150	280 988	1 425 223	1 473 136	2 898 359
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**3 808 344**	**418 604**	**457 876**	**470 539**	**423 277**	**414 324**	**2 184 620**	**2 127 986**	**4 312 606**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2023-2032.

Tableau 153 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Diversité et inclusion sociale								
Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
Quartiers intégrés et résilients 2030	2 900	2 900	2 900	2 900	2 900	14 500	14 500	29 000
Programme d'aménagements urbains enfants familles	1 459	1 184	1 408	1 549	1 961	7 561	15 212	22 773
	7 359	**7 084**	**7 308**	**7 449**	**7 861**	**37 061**	**44 712**	**81 773**
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	35 980	30 424	38 070	42 848	47 737	195 059	186 021	381 080
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	8 356	8 571	9 554	8 459	6 755	41 695	105 140	146 835
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	4 092	6 352	2 576	4 560	2 719	20 299	8 247	28 546
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	-	461	1 325	2 108	1 416	5 310	8 238	13 548
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements spécialisés	950	976	1 377	735	1 064	5 102	7 446	12 548
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	250	490	260	250	300	1 550	1 500	3 050
	49 628	**47 274**	**53 162**	**58 960**	**59 991**	**269 015**	**316 592**	**585 607**
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	19 791	15 189	27 655	8 218	5 000	75 853	107 500	183 353
Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI	6 588	13 698	3 592	2 722	11 900	38 500	63 000	101 500
Programme de protection des immeubles de compétence locale	6 100	7 300	13 000	16 300	8 800	51 500	25 000	76 500
Programme de protection des bâtiments culturels	920	5 426	6 111	5 192	5 283	22 932	23 644	46 576
Programme de protection des bâtiments sportifs	3 359	3 231	3 200	3 200	3 000	15 990	17 078	33 068
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
	39 758	**47 844**	**56 558**	**38 632**	**36 983**	**219 775**	**251 222**	**470 997**
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	26 604	28 523	28 191	26 489	25 286	135 093	116 396	251 489
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	10 450	26 798	26 735	4 226	5 173	73 382	175 646	249 028
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	13 908	16 934	25 010	9 500	16 400	81 752	82 600	164 352
Projets de développement d'installations sportives	985	4 567	14 609	36 493	38 594	95 248	49 520	144 768
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	18 764	8 242	2 591	3 569	12 124	45 290	57 637	102 927
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	8 098	15 000	20 000	19 000	-	62 098	-	62 098
Programme des arénas	10 233	11 949	16 802	6 939	45	45 968	-	45 968
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	700	4 200	500	2 500	2 500	10 400	12 500	22 900
	89 742	**116 213**	**134 438**	**108 716**	**100 122**	**549 231**	**494 299**	**1 043 530**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Ville	20 878	16 019	18 440	19 253	20 220	94 810	197 862	292 672
	20 878	**16 019**	**18 440**	**19 253**	**20 220**	**94 810**	**197 862**	**292 672**
Concertation des arrondissements								
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	1 000	**1 000**	**1 000**	**1 000**	**1 000**	**5 000**	**5 000**	**10 000**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	763	845	1 145	1 405	1 255	5 413	1 153	6 566
Outils numériques citoyens pour les services de la Culture et de l a Diversité et de l'inclusion	1 458	956	541	990	817	4 762	1 137	5 899
Intégration technologique des unités d'affaires	88	-	394	745	739	1 966	1 159	3 125
Projet de gestion des marquages sur rue pour les arrondissements	-	500	500	-	-	1 000	-	1 000
Système de gestion des loisirs municipaux	390	-	-	-	-	390	-	390
	2 699	**2 301**	**2 580**	**3 140**	**2 811**	**13 531**	**3 449**	**16 980**
Urbanisme et mobilité								
Vision Zéro - Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	19 800	17 800	15 000	15 000	15 000	82 600	75 000	157 600
	19 800	**17 800**	**15 000**	**15 000**	**15 000**	**82 600**	**75 000**	**157 600**
Infrastructures du réseau routier								
Programme d'aménagement des rues - Local	6 500	8 600	8 600	10 000	10 000	43 700	50 000	93 700
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	10 000	10 000	20 000	20 000	20 000	80 000	-	80 000
Programme de maintien des infrastructures routières	4 500	6 000	6 000	7 000	7 000	30 500	35 000	65 500
	21 000	**24 600**	**34 600**	**37 000**	**37 000**	**154 200**	**85 000**	**239 200**
Total – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	**251 864**	**280 135**	**323 086**	**289 150**	**280 988**	**1 425 223**	**1 473 136**	**2 898 359**

11.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 22 001,6 M$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2023-2032, un montant de 3 786,6 M$, soit 17,2 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (2 860,9 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (884,6 M$), et des revenus divers (41,1 M$).

Un montant de 18 215 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2023-2032, s'établit à 9 415 M$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 10 032,2 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 45,6 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2023-2032.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2023-2032 est de 8 182,8 M$, ce qui représente 37,2 % du financement.

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. Il est possible d'observer que le recours à l'emprunt diminue, passant de 1 206 M$ en 2023 à 833 M$ en 2027, afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

Graphique 14 – Évolution des sources de financement, de 2023 à 2027
(en millions de dollars)

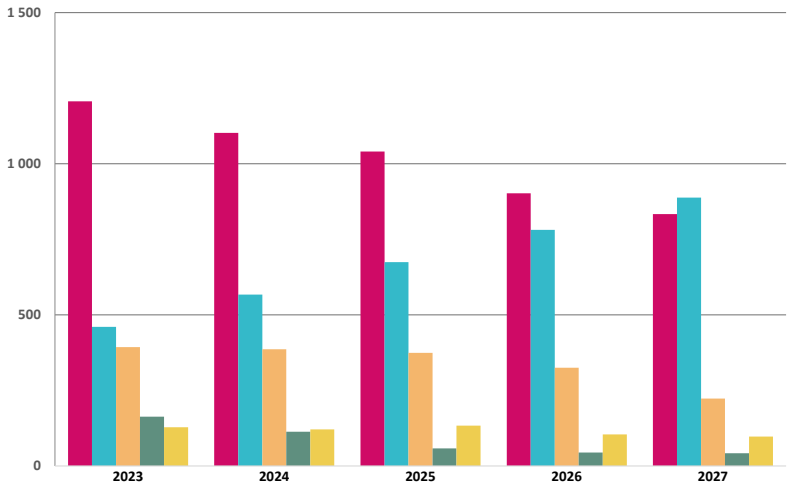

	2023	2024	2025	2026	2027
Emprunts selon la programmation	1 206	1 102	1 040	902	833
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	460	567	674	781	888
Subventions gouvernementales	393	386	374	325	223
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	163	113	58	44	42
Autres sources de financement	128	121	133	104	97

Tableau 154 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	255,0	232,1	234,2	224,4	226,2	1 171,9	1 224,3	2 396,2
Sécurité publique	66,1	78,3	65,6	75,7	81,8	367,5	332,7	700,2
Transport	521,6	581,3	632,0	622,9	620,2	2 978,0	3 338,7	6 316,7
Hygiène du milieu	820,2	615,5	528,7	486,9	472,1	2 923,4	2 559,1	5 482,5
Aménagement, urbanisme et développement	148,3	143,7	155,1	122,3	116,0	685,4	454,5	1 139,9
Loisirs et culture	539,1	637,6	664,3	623,9	567,3	3 032,2	2 933,9	5 966,1
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 350,3**	**2 288,5**	**2 279,9**	**2 156,1**	**2 083,6**	**11 158,4**	**10 843,2**	**22 001,6**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	393,1	386,2	374,2	325,4	223,1	1 702,0	1 158,9	2 860,9
Activités commerciales de la CSEM	122,5	116,5	127,9	102,7	96,2	565,8	318,8	884,6
Dépôts des promoteurs et autres	6,2	5,3	5,4	1,3	1,2	19,4	21,7	41,1
Total – Sources de financement externes	**521,8**	**508,0**	**507,5**	**429,4**	**320,5**	**2 287,2**	**1 499,4**	**3 786,6**
Montant à la charge des contribuables	**1 828,5**	**1 780,5**	**1 772,4**	**1 726,7**	**1 763,1**	**8 871,2**	**9 343,8**	**18 215,0**
Paiement au comptant								
Services	112,6	55,6	17,0	10,9	10,9	207,0	54,8	261,8
Arrondissements	22,5	28,7	13,4	5,5	3,2	73,3	5,1	78,4
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	415,9							
Eau	42,1	567,0	674,0	781,0	888,0	3 370,0	6 045,0	9 415,0
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**460,0**	**567,0**	**674,0**	**781,0**	**888,0**	**3 370,0**	**6 045,0**	**9 415,0**
Total – Paiement au comptant	**622,8**	**679,0**	**732,1**	**825,1**	**929,8**	**3 788,8**	**6 243,4**	**10 032,2**
Emprunts selon la programmation	**1 205,7**	**1 101,5**	**1 040,3**	**901,6**	**833,3**	**5 082,4**	**3 100,4**	**8 182,8**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 14 077,3 M$, soit 64 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 985,7 M$ (21,2 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 884,6 M$.

Par ailleurs, un montant de 6 425 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 4 666,6 M$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 11 091,6 M$, soit 78,8 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 155 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	160,5	156,6	154,4	145,8	145,6	762,9	882,4	1 645,3
Sécurité publique	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport	458,2	504,1	522,8	525,3	533,6	2 544,0	2 865,4	5 409,4
Hygiène du milieu	186,3	191,9	186,5	185,4	186,5	936,6	929,3	1 865,9
Aménagement, urbanisme et développement	145,5	141,1	152,5	119,7	113,4	672,2	420,7	1 092,9
Loisirs et culture	392,9	453,9	469,8	410,5	373,5	2 100,6	1 963,2	4 063,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 343,4**	**1 447,6**	**1 486,0**	**1 386,7**	**1 352,6**	**7 016,3**	**7 061,0**	**14 077,3**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	202,1	255,0	264,5	232,2	159,8	1 113,6	946,4	2 060,0
Activités commerciales de la CSEM	122,5	116,5	127,9	102,7	96,2	565,8	318,8	884,6
Dépôts des promoteurs et autres	6,2	5,3	5,4	1,3	1,2	19,4	21,7	41,1
Total – Sources de financement externes	**330,8**	**376,8**	**397,8**	**336,2**	**257,2**	**1 698,8**	**1 286,9**	**2 985,7**
Montant à la charge des contribuables	**1 012,6**	**1 070,8**	**1 088,2**	**1 050,5**	**1 095,4**	**5 317,5**	**5 774,1**	**11 091,6**
Paiement au comptant								
Services	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0	15,2	30,2
Arrondissements	22,5	28,7	13,4	5,5	3,2	73,3	5,1	78,4
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	218,8							
Eau	42,1	358,7	439,3	502,3	576,5	2 139,7	3 946,7	6 086,4
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**262,9**	**358,7**	**439,3**	**502,3**	**576,5**	**2 139,7**	**3 946,7**	**6 086,4**
Total – Paiement au comptant	**311,4**	**413,4**	**478,7**	**533,8**	**605,7**	**2 343,0**	**4 082,0**	**6 425,0**
Emprunts selon la programmation	**701,2**	**657,4**	**609,5**	**516,7**	**489,7**	**2 974,5**	**1 692,1**	**4 666,6**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 7 924,3 M$, soit 36 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 800,9 M$ (10,1 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 3 607,2 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 3 516,2 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 7 123,4 M$, soit 89,9 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 156 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération
(en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	94,5	75,5	79,8	78,6	80,6	409,0	341,9	750,9
Sécurité publique	66,1	78,3	65,6	75,7	81,8	367,5	332,7	700,2
Transport	63,4	77,2	109,2	97,6	86,6	434,0	473,3	907,3
Hygiène du milieu	633,9	423,6	342,2	301,5	285,6	1 986,8	1 629,8	3 616,6
Aménagement, urbanisme et développement	2,8	2,6	2,6	2,6	2,6	13,2	33,8	47,0
Loisirs et culture	146,2	183,7	194,5	213,4	193,8	931,6	970,7	1 902,3
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 006,9**	**840,9**	**793,9**	**769,4**	**731,0**	**4 142,1**	**3 782,2**	**7 924,3**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	191,0	131,2	109,7	93,2	63,3	588,4	212,5	800,9
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**191,0**	**131,2**	**109,7**	**93,2**	**63,3**	**588,4**	**212,5**	**800,9**
Montant à la charge des contribuables	**815,9**	**709,7**	**684,2**	**676,2**	**667,7**	**3 553,7**	**3 569,7**	**7 123,4**
Paiement au comptant								
Services	109,6	52,6	14,0	7,9	7,9	192,0	39,6	231,6
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	197,1	208,3	234,7	278,7	311,5	1 230,3	2 098,3	3 328,6
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**197,1**	**208,3**	**234,7**	**278,7**	**311,5**	**1 230,3**	**2 098,3**	**3 328,6**
Total – Paiement au comptant	**311,4**	**265,6**	**253,4**	**291,3**	**324,1**	**1 445,8**	**2 161,4**	**3 607,2**
Emprunts selon la programmation	**504,5**	**444,1**	**430,8**	**384,9**	**343,6**	**2 107,9**	**1 408,3**	**3 516,2**

11.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actif ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Sur l'ensemble du territoire de Montréal, 68,1 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 31,9 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2023-2032, la Ville de Montréal compte investir un montant de 12 240,1 M$ dans les infrastructures routières (5 989,1 M$) ainsi que dans l'environnement et les infrastructures souterraines (6 251 M$), soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 77 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 157 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Infrastructures routières	375,1	419,2	464,8	477,3	428,3	2 164,7	2 062,9	4 227,6
Environnement et infrastructures souterraines	509,4	539,0	559,4	518,4	492,7	2 618,9	2 627,9	5 246,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	174,6	181,1	183,3	185,3	186,0	910,3	782,2	1 692,5
Bâtiments et terrains	256,0	294,0	295,6	236,1	240,9	1 322,6	1 335,4	2 658,0
Véhicules	41,5	46,8	46,2	47,9	51,9	234,3	316,9	551,2
Ameublement et équipements de bureau	60,7	51,5	57,0	70,0	62,6	301,8	216,0	517,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,3	8,7	7,4	5,4	6,7	40,5	41,9	82,4
Total – Investissements	**1 429,6**	**1 540,3**	**1 613,7**	**1 540,4**	**1 469,1**	**7 593,1**	**7 383,2**	**14 976,3**
Pourcentage - Protection	60,8 %	67,3 %	70,8 %	71,4 %	70,5 %	68,0 %	68,1 %	68,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Infrastructures routières	101,3	108,5	127,3	126,1	175,9	639,1	1 122,4	1 761,5
Environnement et infrastructures souterraines	382,3	193,6	88,3	58,3	59,0	781,5	222,7	1 004,2
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	164,7	181,2	182,7	175,2	134,1	837,9	903,9	1 741,8
Bâtiments et terrains	189,6	189,8	204,3	203,2	199,2	986,1	1 075,7	2 061,8
Véhicules	2,0	-	-	-	-	2,0	-	2,0
Ameublement et équipements de bureau	69,0	63,3	58,3	49,1	42,4	282,1	124,9	407,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,8	11,8	5,3	3,8	4,0	36,7	10,3	47,0
Total – Investissements	**920,7**	**748,2**	**666,2**	**615,7**	**614,6**	**3 565,4**	**3 459,9**	**7 025,3**
Pourcentage - Développement	39,2 %	32,7 %	29,2 %	28,6 %	29,5 %	32,0 %	31,9 %	31,9 %

Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Infrastructures routières	476,4	527,7	592,1	603,4	604,2	2 803,8	3 185,3	5 989,1
Environnement et infrastructures souterraines	891,7	732,6	647,7	576,7	551,7	3 400,4	2 850,6	6 251,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	339,3	362,3	366,0	360,5	320,1	1 748,2	1 686,1	3 434,3
Bâtiments et terrains	445,6	483,8	499,9	439,3	440,1	2 308,7	2 411,1	4 719,8
Véhicules	43,5	46,8	46,2	47,9	51,9	236,3	316,9	553,2
Ameublement et équipements de bureau	129,7	114,8	115,3	119,1	105,0	583,9	340,9	924,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	24,1	20,5	12,7	9,2	10,7	77,2	52,2	129,4
Total – Investissements	**2 350,3**	**2 288,5**	**2 279,9**	**2 156,1**	**2 083,7**	**11 158,5**	**10 843,1**	**22 001,6**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 158 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Infrastructures routières	361,7	407,4	428,3	433,2	410,3	2 040,9	2 043,7	4 084,6
Environnement et infrastructures souterraines	309,0	317,3	312,0	287,2	280,8	1 506,3	1 246,9	2 753,2
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	125,6	139,6	147,2	138,7	142,3	693,4	631,4	1 324,8
Bâtiments et terrains	186,1	203,1	207,4	154,2	137,8	888,6	860,2	1 748,8
Véhicules	20,9	16,0	18,4	19,3	20,2	94,8	197,9	292,7
Ameublement et équipements de bureau	21,4	21,0	23,8	26,5	20,7	113,4	74,5	187,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	8,8	7,2	6,0	3,9	5,0	30,9	32,5	63,4
Total – Investissements	**1 033,5**	**1 111,6**	**1 143,1**	**1 063,0**	**1 017,1**	**5 368,3**	**5 087,1**	**10 455,4**
Pourcentage - Protection	76,9 %	76,8 %	76,9 %	76,7 %	75,2 %	76,5 %	72,0 %	74,3 %

Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Infrastructures routières	51,7	43,6	55,1	73,2	107,5	331,1	668,7	999,8
Environnement et infrastructures souterraines	3,7	6,8	7,6	-	-	18,1	-	18,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	86,9	83,5	74,1	68,5	42,9	355,9	299,5	655,4
Bâtiments et terrains	122,4	163,4	177,7	157,6	162,3	783,4	938,7	1 722,1
Véhicules	2,0	-	-	-	-	2,0	-	2,0
Ameublement et équipements de bureau	31,4	26,9	23,3	20,8	19,2	121,6	57,0	178,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,8	11,8	5,1	3,6	3,6	35,9	10,0	45,9
Total – Investissements	**309,9**	**336,0**	**342,9**	**323,7**	**335,5**	**1 648,0**	**1 973,9**	**3 621,9**
Pourcentage - Développement	23,1 %	23,2 %	23,1 %	23,3 %	24,8 %	23,5 %	28,0 %	25,7 %

Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Infrastructures routières	413,4	451,0	483,4	506,4	517,8	2 372,0	2 712,4	5 084,4
Environnement et infrastructures souterraines	312,7	324,1	319,6	287,2	280,8	1 524,4	1 246,9	2 771,3
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	212,5	223,1	221,3	207,2	185,2	1 049,3	930,9	1 980,2
Bâtiments et terrains	308,5	366,5	385,1	311,8	300,1	1 672,0	1 798,9	3 470,9
Véhicules	22,9	16,0	18,4	19,3	20,2	96,8	197,9	294,7
Ameublement et équipements de bureau	52,8	47,9	47,1	47,3	39,9	235,0	131,5	366,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	20,6	19,0	11,1	7,5	8,6	66,8	42,5	109,3
Total – Investissements	**1 343,4**	**1 447,6**	**1 486,0**	**1 386,7**	**1 352,6**	**7 016,3**	**7 061,0**	**14 077,3**

Tableau 159 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Infrastructures routières	13,4	11,8	36,5	44,1	18,0	123,8	19,2	143,0
Environnement et infrastructures souterraines	200,4	221,7	247,4	231,2	211,9	1 112,6	1 381,0	2 493,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	49,0	41,5	36,1	46,6	43,7	216,9	150,8	367,7
Bâtiments et terrains	69,9	90,9	88,2	81,9	103,0	433,9	475,3	909,2
Véhicules	20,6	30,8	27,8	28,6	31,7	139,5	119,0	258,5
Ameublement et équipements de bureau	39,3	30,5	33,2	43,5	41,9	188,4	141,5	329,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,5	1,5	1,4	1,5	1,7	9,6	9,4	19,0
Total – Investissements	**396,1**	**428,7**	**470,6**	**477,4**	**451,9**	**2 224,7**	**2 296,2**	**4 520,9**
Pourcentage - Protection	39,3 %	51,0 %	59,3 %	62,0 %	61,8 %	53,7 %	60,7 %	57,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Infrastructures routières	49,6	64,9	72,2	52,9	68,4	308,0	453,7	761,7
Environnement et infrastructures souterraines	378,6	186,8	80,7	58,3	59,0	763,4	222,7	986,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	77,8	97,7	108,6	106,7	91,2	482,0	604,4	1 086,4
Bâtiments et terrains	67,2	26,4	26,6	45,6	36,9	202,7	137,0	339,7
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	37,6	36,4	35,0	28,3	23,2	160,5	67,9	228,4
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,0	0,0	0,2	0,2	0,4	0,8	0,3	1,1
Total – Investissements	**610,8**	**412,2**	**323,3**	**292,0**	**279,1**	**1 917,4**	**1 486,0**	**3 403,4**
Pourcentage - Développement	60,7 %	49,0 %	40,7 %	38,0 %	38,2 %	46,3 %	39,3 %	42,9 %

Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Infrastructures routières	63,0	76,7	108,7	97,0	86,4	431,8	472,9	904,7
Environnement et infrastructures souterraines	579,0	408,5	328,1	289,5	270,9	1 876,0	1 603,7	3 479,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	126,8	139,2	144,7	153,3	134,9	698,9	755,2	1 454,1
Bâtiments et terrains	137,1	117,3	114,8	127,5	139,9	636,6	612,3	1 248,9
Véhicules	20,6	30,8	27,8	28,6	31,7	139,5	119,0	258,5
Ameublement et équipements de bureau	76,9	66,9	68,2	71,8	65,1	348,9	209,4	558,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,5	1,5	1,6	1,7	2,1	10,4	9,7	20,1
Total – Investissements	**1 006,9**	**840,9**	**793,9**	**769,4**	**731,0**	**4 142,1**	**3 782,2**	**7 924,3**

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2022-2031.

Tableau 160 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2022-2031, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2023-2032			PDI 2022-2031			Écarts		
	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total
Infrastructures routières	4 227,6	1 761,5	**5 989,1**	3 824,6	1 016,2	**4 840,8**	403,0	745,3	**1 148,3**
Environnement et infrastructures souterraines	5 246,9	1 004,2	**6 251,1**	4 929,8	1 109,7	**6 039,5**	317,1	(105,5)	**211,6**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 692,5	1 741,8	**3 434,3**	1 437,2	1 414,4	**2 851,6**	255,3	327,4	**582,7**
Bâtiments et terrains	2 658,1	2 061,8	**4 719,9**	2 352,9	1 695,8	**4 048,7**	305,2	366,0	**671,2**
Véhicules	551,1	2,0	**553,1**	524,5	20,0	**544,5**	26,6	(18,0)	**8,6**
Ameublement et équipements de bureau	517,9	407,0	**924,9**	541,6	470,1	**1 011,7**	(23,7)	(63,1)	**(86,8)**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	82,4	46,8	**129,2**	123,6	79,4	**203,0**	(41,2)	(32,6)	**(73,8)**
Total – Investissements	**14 976,5**	**7 025,1**	**22 001,6**	**13 734,2**	**5 805,6**	**19 539,8**	**1 242,3**	**1 219,5**	**2 461,8**

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 2 461,8 M$ ou 12,6 %.

La principale hausse observée (1 148,3 M$) provient de la catégorie d'actifs « Infrastructures routières ». Cette hausse s'explique principalement par le devancement du projet de raccordement du boulevard Cavendish et la bonification des investissements alloués au maintien des actifs de la rue afin de résorber le déficit d'entretien. De plus, l'ajout de mesures de sécurisation aux intersections pour les piétonnes et piétons aînés ainsi que l'intégration de nouveaux projets, tels que le réaménagement de la rue Jean-Talon Est, le prolongement de la ligne bleue du métro (avec l'accompagnement de la Société de transport de Montréal [STM]) et le programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs, contribuent à cette augmentation.

La hausse des investissements relative à la catégorie « Bâtiments et terrains » (671,2 M$) est principalement associée à l'intégration du nouveau programme d'acquisition et de conservation de terrains ainsi que d'immeubles destinés à la réalisation de logements abordables.

Par ailleurs, les investissements budgétés dans les parcs, espaces verts et terrains de jeux affichent aussi une hausse (582,7 M$), notamment à la suite de la bonification de l'offre en espaces verts prévus dans le quartier de Griffintown ainsi que des sommes allouées à la protection des actifs du parc Jean-Drapeau et au réseau des grands parcs.

11.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 771 km de conduites principales d'aqueduc, 3 637 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 400 km de conduites secondaires d'égouts et 115 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les cinq plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 255 M$ en 2015 à plus de 493 M$ prévus en 2022.

Pour la période 2023-2032, un montant de 5 329,1 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 763,4 M$ en 2023.

Graphique 15 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

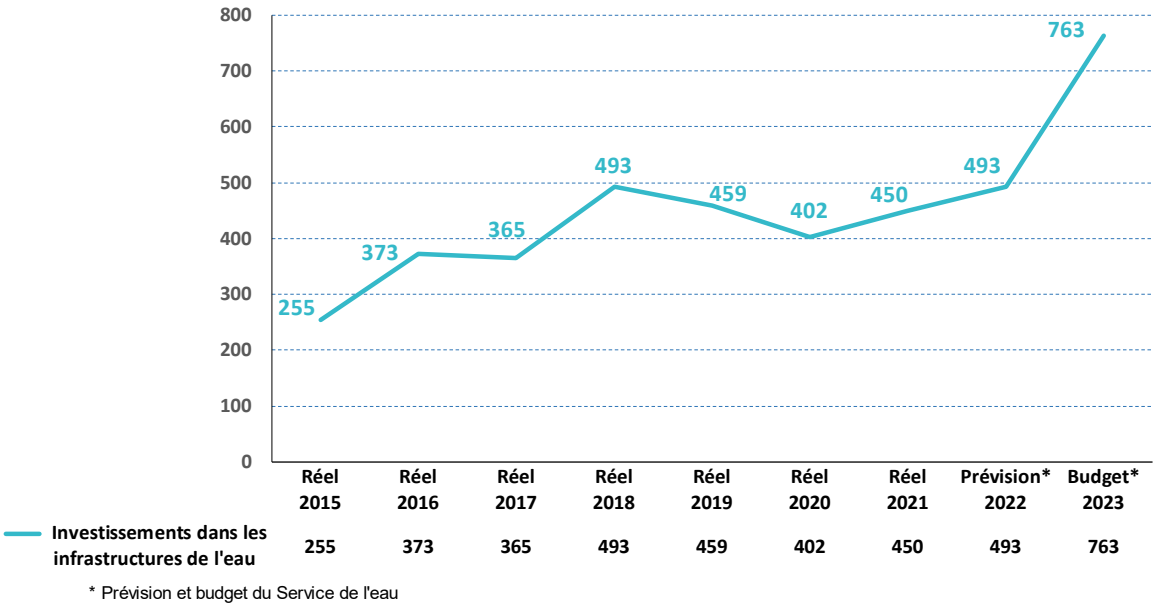

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 1 800 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2021, 84 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le réseau primaire d'aqueduc (509 M$), le plan directeur de drainage (339,5 M$) et le réseau primaire d'égouts (244 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2023-2032 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (422,9 M$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et son réseau d'intercepteurs (272,7 M$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (97,8 M$).

De plus, un montant de 49,3 M$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et Dorval après le démantèlement de leurs usines, 168 M$ seront investis dans le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest, ce qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais, nécessitera un montant de 245,2 M$.

Un autre montant de 13,1 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagères et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la

distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte permettra d'intégrer une nouvelle phase au traitement des eaux usées et, ainsi, de rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra une élimination quasi complète (supérieure à 99 %) des bactéries et des virus ainsi qu'une réduction très importante (supérieure à 80 %) des substances émergentes, ce qui diminuera les risques pour la santé humaine, favorisera l'utilisation des cours d'eau et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 461,2 M$ dans ce PDI.

Par ailleurs, des investissements de 682,2 M$ seront nécessaires afin de remplacer les incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. En lien avec les nouvelles exigences en matière d'adaptation aux changements climatiques, ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES et de particules fines. Les solutions retenues viseront également à maximiser la quantité de matières résiduelles valorisées pour répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Tableau 161 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	51 000,0	58 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	259 000,0	250 000,0	509 000,0
Réservoirs et stations de pompage d'eau potable	7 886,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	47 866,0	49 975,0	97 841,0
Usines de traitement d'eau potable	47 850,0	51 700,0	43 300,0	40 000,0	40 000,0	222 850,0	200 000,0	422 850,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	900 000,0	900 000,0	1 800 000,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	-	1 515,0	400,0	627,0	648,0	3 190,0	11 022,0	14 212,0
Réseau primaire d'égouts	31 000,0	31 000,0	33 000,0	29 000,0	30 000,0	154 000,0	90 000,0	244 000,0
Plan directeur de drainage	37 156,0	24 756,0	34 156,0	34 156,0	34 885,0	165 109,0	174 425,0	339 534,0
Stations d'épuration des eaux usées et intercepteurs	37 701,0	37 000,0	37 000,0	30 000,0	20 000,0	161 701,0	111 000,0	272 701,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	4 316,0	15 843,0	12 000,0	12 493,0	1 865,0	46 517,0	2 736,0	49 253,0
Total – Programmes	**396 909,0**	**409 809,0**	**399 851,0**	**386 271,0**	**367 393,0**	**1 960 233,0**	**1 789 158,0**	**3 749 391,0**
Projets								
Réservoir et station de pompage - Rosemont	2 627,0	-	-	-	-	2 627,0	-	2 627,0
Modernisation du réservoir McTavish	3 631,0	4 195,0	41 991,0	41 991,0	41 991,0	133 799,0	111 441,0	245 240,0
Plan d'alimentation des réseaux de l'Ouest	15 500,0	31 800,0	24 140,0	24 140,0	24 140,0	119 720,0	48 280,0	168 000,0
Mesure de la consommation d'eau	1 594,0	-	-	-	-	1 594,0	-	1 594,0
Optimisation des réseaux	7 561,0	4 632,0	876,0	-	-	13 069,0	-	13 069,0
Chambres de compteurs d'agglomération	1 777,0	3 476,0	461,0	-	-	5 714,0	-	5 714,0
Désinfection de l'effluent	314 181,0	125 580,0	21 480,0	-	-	461 241,0	-	461 241,0
Remplacement des incinérateurs	19 600,0	24 800,0	31 300,0	29 600,0	19 300,0	124 600,0	557 600,0	682 200,0
Total – Projets	**366 471,0**	**194 483,0**	**120 248,0**	**95 731,0**	**85 431,0**	**862 364,0**	**717 321,0**	**1 579 685,0**
Total – Gestion de l'eau	**763 380,0**	**604 292,0**	**520 099,0**	**482 002,0**	**452 824,0**	**2 822 597,0**	**2 506 479,0**	**5 329 076,0**

Commission des services électriques de Montréal

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 884,5 M$ pour la période 2023-2032, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et aux usagers et aux utilisatrices et aux utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 21,5 M$ permettra de corriger prioritairement les tronçons causant un problème de sécurité publique.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, étant passés de 263 M$ en 2015 à près de 420 M$ prévus en 2022. De plus, 476 M$ y seront consacrés en 2023.

Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

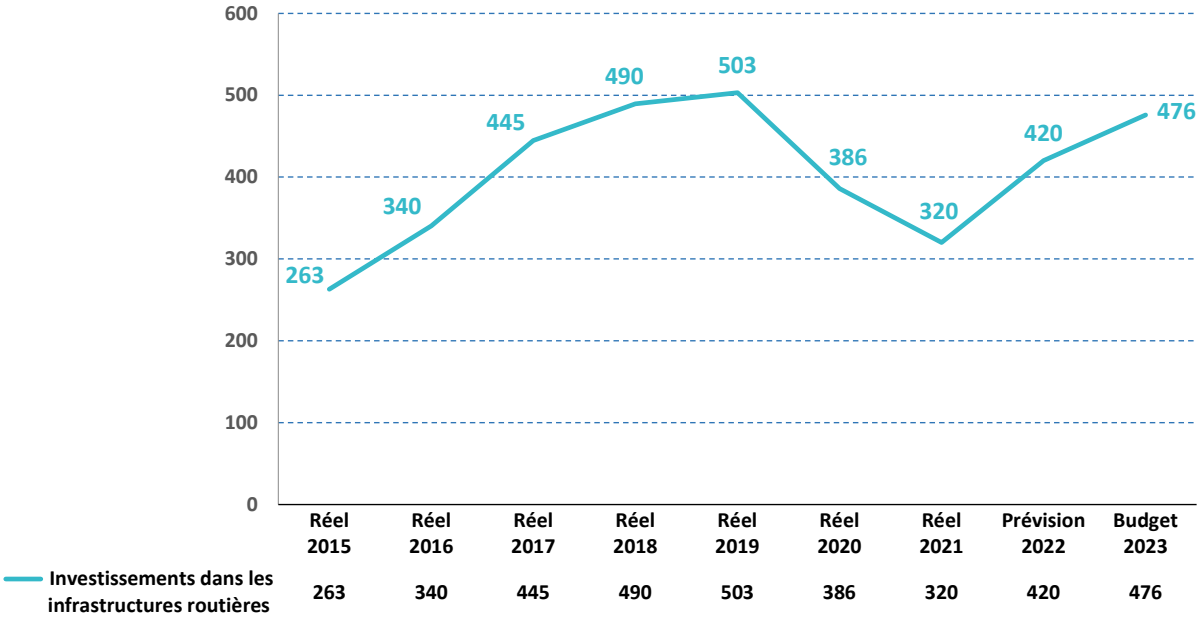

Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2023-2032, la Ville investira un total de 6 481,3 M$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 4 228,1 M$ dans la protection de l'actif et 2 253,2 M$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (58,2 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (3 771,6 M$). De plus, un montant de 492,2 M$ est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 162 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	280,9	354,9	420,4	442,4	391,8	1 890,4	1 881,2	3 771,6
Ponts, tunnels et viaducs	79,7	48,5	34,9	30,0	30,0	223,1	150,0	373,1
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	14,2	15,4	9,1	4,5	6,0	49,2	26,4	75,6
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	5,3	7,3
	375,2	**419,2**	**464,8**	**477,3**	**428,2**	**2 164,7**	**2 062,9**	**4 227,6**
Pistes cyclables	0,1	0,5	-	-	-	0,5	-	0,5
Total – Investissements	**375,3**	**419,7**	**464,8**	**477,3**	**428,2**	**2 165,2**	**2 062,9**	**4 228,1**

Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	80,5	96,0	125,8	125,9	175,5	603,7	1 112,5	1 716,2
Ponts, tunnels et viaducs	0,1	0,3	0,1	0,2	0,4	1,1	9,8	10,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	20,8	12,2	1,4	-	-	34,4	-	34,4
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
	101,4	**108,5**	**127,3**	**126,1**	**175,9**	**639,2**	**1 122,3**	**1 761,5**
Pistes cyclables	41,0	41,5	45,6	45,6	44,0	217,7	274,0	491,7
Total – Investissements	**142,4**	**150,0**	**172,9**	**171,7**	**219,9**	**856,9**	**1 396,3**	**2 253,2**

Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Chemins, rues, routes et trottoirs	361,4	450,9	546,2	568,3	567,3	2 494,1	2 993,7	5 487,8
Ponts, tunnels et viaducs	79,8	48,8	35,0	30,2	30,4	224,2	159,8	384,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	14,2	15,4	9,1	4,5	6,0	49,2	26,4	75,6
Voirie pour projets de transport collectif	20,8	12,2	1,4	-	-	34,4	-	34,4
Autres éléments de l'actif	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	5,3	7,3
	476,6	**527,7**	**592,1**	**603,4**	**604,1**	**2 803,9**	**3 185,2**	**5 989,1**
Pistes cyclables	41,0	42,0	45,6	45,6	44,0	218,2	274,0	492,2
Total – Investissements	**517,6**	**569,7**	**637,7**	**649,0**	**648,1**	**3 022,1**	**3 459,2**	**6 481,3**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 244,9 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise.

Un montant de 315,4 M$ est prévu pour le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable.

Un investissement de 786 M$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 94,6 M$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 65,5 M$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

La Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 157,6 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi qu'aux intersections utilisées par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions, en accord avec l'approche Vision Zéro. Par ailleurs, un montant de 38 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo. À cela s'ajoute un montant de 117 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et usagers.

Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements à pied et à vélo aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement, et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 15 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donné les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire qui favorise une approche de développement durable.

Par ailleurs, un montant de 18 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure avec l'installation d'environ 2 000 bornes de recharge d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Enfin, dans le but d'assurer une intégration harmonieuse de plusieurs chantiers majeurs de transport sur son territoire, la Ville met en place le nouveau programme Parcours Signature Montréal, qui lui permettra d'être le fil conducteur entre les grands projets partenaires. En effet, la présence d'infrastructures lourdes de transport nécessite d'intégrer des liens de connectivité avec les réseaux de transport actif, d'améliorer la mobilité des secteurs impactés ainsi que de saisir les opportunités de verdissement contribuant à réduire les îlots de chaleur. Une somme de 47,4 M$ sera donc consacrée à ce nouveau programme pour améliorer la trame urbaine grâce à l'intégration des interfaces entre les différents projets partenaires.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 507,1 M$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 300 M$ est prévu pour le programme Réseau express vélo (REV) et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'administration municipale, la mise en œuvre du REV vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'Administration consistant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025.

Une somme additionnelle de 100 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est exploité depuis 2009. Outre le territoire montréalais, le service est offert dans les villes de Westmount, Longueuil, Laval, Mont-Royal et Montréal-Est. En 2022, il comprend plus de 7 000 vélos standards et près de 2 400 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 800 stations. Comme les vélos à assistance électrique ont des fréquences d'utilisation quotidienne et des distances moyennes parcourues significativement supérieures aux vélos standards, la Ville en poursuit l'acquisition pour répondre aux besoins croissants de la clientèle : près de 425 vélos à assistance électrique ont notamment été ajoutés dans le réseau en 2022 et d'autres le seront au cours des années suivantes. Un montant de 15,4 M$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal.

De plus, une somme de 91,7 M$ sera consacrée au projet de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Ce projet répond au plan directeur du Réseau vélo métropolitain 2031, paru en 2017. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et permettront le franchissement des barrières naturelles et anthropiques que sont les rivières, autoroutes et voies ferrées, et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La mise en place d'une voie multifonctionnelle canalisera les déplacements actifs vers des intersections sécurisées. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité douce avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 451,5 M$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagères et usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5e Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'une vaste place publique sur l'ensemble de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Raccordement du boulevard Cavendish – 434,2 M$

Le projet consiste à augmenter l'accessibilité du secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie, le tout dans le respect de l'environnement. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish résoudra le problème d'enclavement d'une large portion du secteur Namur-de la Savane. Plusieurs acquisitions de terrains seront nécessaires pour ce projet, notamment afin d'assurer l'accès au site de l'hippodrome.

Tel que le souligne le rapport du groupe de travail Namur-de la Savane, présenté le 28 mai 2019, ce projet offre l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes que le voiturage en solo, et permet de mettre à profit la présence de deux stations de métro qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser les déplacements de la population du secteur. De plus, des aménagements voués au transport collectif, qui accueilleront également une portion du REV, seront implantés sur les nouveaux tronçons du boulevard. Ce nouvel axe de mobilité durable permettra de jumeler verdissement, gestion des eaux pluviales et convivialité des parcours, dans l'objectif d'un quartier carboneutre.

La relance du projet Cavendish s'intègre dans une démarche de planification urbaine du secteur Namur-de la Savane, menée par la Ville, démarche qui englobe le site de l'hippodrome, le parc industriel de la Cité Scientifique, le projet Le Triangle ainsi que les secteurs industriels de Saint-Laurent et de Mont-Royal.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 163,3 M$

L'emplacement exceptionnel du secteur Bridge-Bonaventure, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-De Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui inclura notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 132,3 M$

Étant donné l'arrivée anticipée de quatre nouvelles stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard entre la 22e Avenue et le boulevard Langelier permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie et communautaires. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également à l'étude ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'embellissement qui s'étendra au-delà de la limite du domaine public.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Complexe Turcot – 130,8 M$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports du Québec (MTQ), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTQ sera terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption – Nouvel accès au port – 104,4 M$
Le projet prévoit le prolongement du boulevard de l'Assomption entre les rues Hochelaga et Notre-Dame. Par ailleurs, un nouveau lien sera créé sur l'avenue Souligny afin de la prolonger jusqu'au boulevard de l'Assomption, ce qui comprendra le prolongement vers l'ouest d'un axe du REV en le raccordant au réseau cyclable existant. Le projet permettra ainsi de compléter un lien majeur nord-sud, actuellement interrompu, de faciliter l'accès au port de Montréal et d'alléger le trafic lourd sur la rue Notre-Dame.

Revitalisation du Quartier des gares – 91,5 M$
Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans le cadre de ce projet.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 90 M$
Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin d'être plus sécuritaires et plus agréables pour les déplacements à pied et à vélo. Dans le cadre de cette requalification, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 70,1 M$
Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM comprendra un train électrique entièrement automatisé et suivra un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Avenue des Pins – 70 M$
Les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins approchent de leur fin de vie utile, et leur réfection donnera l'occasion de revoir les aménagements piétons et cyclistes actuels. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des usagères et usagers. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation

ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 68,4 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM (sur près de quatre km) pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité qui rabattent le réseau cyclable vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des impacts pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 63 M$

Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et le Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport actif seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 57,7 M$

La Ville de Montréal est responsable du pont Jacques-Bizard, qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal. Ce pont a été construit en 1966 et approche de sa fin de vie utile, donc son remplacement est nécessaire.
La construction d'un nouveau pont architectural comprenant deux voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant qui sera déconstruit. L'élargissement du trottoir et de la piste cyclable sur le nouveau pont contribuera à la sécurité des usagères et usagers. Ce projet inclut les travaux nécessaires sur les infrastructures souterraines, les réaménagements paysagers ainsi que la réhabilitation des berges sur les rives nord et sud de la rivière des Prairies.

Réaménagements aux abords du CUSM – 47,8 M$
Afin de faciliter la mobilité autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Girouard et de la rue Sherbrooke. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine) – Accompagnement du MTQ – 44,4 M$
La portion surélevée de l'autoroute 40, construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique pour la mobilité des personnes et des marchandises dans la région métropolitaine. Le MTQ effectuera une réfection majeure de cet actif afin d'en assurer la pérennité.

Le projet est constitué de deux tronçons en raison de son envergure. Les premières interventions seront réalisées sur le premier tronçon, entre les boulevards Provencher et Saint-Laurent (tronçon est). Le MTQ n'a prévu aucun investissement pour bonifier les aménagements aux abords de l'autoroute. La Ville inclura donc dans ce projet la correction de problèmes de sécurité et d'aménagement connus et évaluera les possibilités de travaux visant à améliorer la convivialité, la sécurité et l'éclairage aux abords de la structure, mais aussi en dessous. La Ville travaillera également de concert avec le MTQ afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

Pour le tronçon est, les interventions comprennent notamment la réparation des structures municipales avoisinantes ainsi que le remplacement des systèmes d'éclairage sous la structure, la mise en place de systèmes de transport intelligents et la modernisation des systèmes de drainage.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 42,7 M$
Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Réaménagement de la rue Peel – 40,4 M$
En tant qu'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, la rue Peel dispose actuellement d'aménagements peu conviviaux, tant pour la marche que pour le vélo, alors qu'ils pourraient contribuer davantage à sa mise en valeur.

Un réaménagement complet de cette artère permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement et du mobilier urbain, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont complétées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke ainsi que la rue De La Gauchetière Ouest entre les rues Peel et de la Cathédrale.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 34,5 M$
L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX

d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 27 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité la nuit et permettra à la Ville de réduire sa consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet permettra aussi d'agir de façon proactive et d'offrir un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement d'Infrastructure Canada – 16,8 M$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le fleuve Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain (maintenant opérationnel), ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 qui est sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater.

Plusieurs opportunités d'amélioration ont été identifiées par la Ville, dont la participation comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute. L'aménagement de la rue May, les travaux en lien avec les chutes à neige, la mise en place de différentes options de mobilité durable ainsi que plusieurs projets visant à augmenter le couvert végétal sont prévus. D'ailleurs, en mettant en place le nouveau programme Parcours Signature Montréal, qui agit comme fil conducteur entre les grands projets partenaires, la Ville s'assure de l'intégration harmonieuse de plusieurs chantiers majeurs de transport sur son territoire.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTQ – 10,9 M$

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTQ, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 10,1 M$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du PPU du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques s'est terminé en 2019. Les phases subséquentes du projet prévoient notamment le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis), Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) et Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit également dans le cadre du programme Accès

jardins, financé par l'Arrondissement de Ville-Marie, afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'UQAM et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisir.

Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger – Accompagnement du MTQ – 8,6 M$
Afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de premier plan pour la région métropolitaine, le MTQ a annoncé qu'il procédera à une réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Il a été décidé que ces travaux, essentiels pour maintenir la vitalité économique de la métropole, s'échelonneront sur plusieurs années dans le but de limiter les répercussions sur la mobilité, tout en maintenant les activités dans les tunnels. La Ville, en partenariat avec le MTQ, déterminera les possibilités d'amélioration en ce qui a trait à l'intégration urbaine et à la mobilité dans ce secteur.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal
Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années, au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, et certains profiteront à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir de la population montréalaise, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas entièrement inscrits dans le présent PDI.

Ligne rose – Transport électrique structurant pour relier le Grand Sud-Ouest au centre-ville
La ligne rose est un projet structurant de transport collectif devant relier le Grand Sud-Ouest et le nord-est de Montréal au centre-ville. En 2019, l'ARTM a entrepris des études pour trouver une solution à long terme aux enjeux de congestion de la branche est de la ligne orange du métro; cette solution représente l'un des principaux objectifs de la ligne rose. À la fin de 2020, le gouvernement du Québec a confié à l'ARTM le mandat de réaliser, en partenariat avec la Ville de Montréal, un dossier d'opportunité pour implanter un mode structurant dans le Grand Sud-Ouest de Montréal, l'autre secteur visé par la ligne rose.

La ligne rose contribuera donc à accroître et à diversifier les options de mobilité durable pour les résidentes et résidents des secteurs desservis, en favorisant la réduction tant de l'usage de l'automobile que de la dépendance à celle-ci au profit d'un mode de déplacement entièrement électrique. En reliant les quartiers entre eux et au centre-ville, le projet contribuera non seulement à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, mais également à créer des milieux de vie pouvant offrir une réponse de proximité aux besoins des secteurs desservis.

Projet structurant de transport collectif dans l'est de Montréal
En mai 2022, le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal, a octroyé le mandat à l'ARTM, accompagnée de la STM, d'étudier l'implantation d'un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est, un axe de desserte de la ligne rose. La planification de ce projet s'appuie également sur le travail de planification amorcé par CDPQ Infra dans le cadre du mandat antérieur.

Cette implantation, au cœur de certaines emprises routières et le long de celles-ci, impliquera un réaménagement majeur des infrastructures municipales, ce qui concerne tant l'aménagement urbain de ces axes, pour assurer une intégration architecturale réussie, que les réseaux souterrains.

Mode structurant de transport vers Laval

Le gouvernement du Québec a annoncé, au printemps 2019, le lancement d'un mandat d'étude relatif au prolongement du REM vers Laval, sous la responsabilité de CDPQ Infra. En mai dernier, le projet prenait une nouvelle orientation et le gouvernement du Québec a annoncé la mise sur pied d'un bureau de projet pour étudier l'implantation d'un mode structurant de transport dans l'axe de la ligne orange du métro. Le projet permettra d'améliorer les déplacements dans l'axe nord-sud de la ligne orange du métro, dans un corridor allant de la station de métro Côte-Vertu jusqu'au nord de Laval. Des études seront réalisées afin de déterminer la meilleure solution à implanter dans ce corridor pour offrir une solution de transport collectif performante et lutter contre la congestion.

Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problèmes (comme des chaussées dégradées, des déplacements moins sécuritaires, et des sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, soit le principal lien routier entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTQ. La Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : le SRB Pie-IX, les lignes de métro verte et orange, et le train de l'Est.

Le projet vise à revoir l'axe routier et ses abords à partir de la rue Atateken, soit du secteur Les Faubourgs jusqu'à la pointe est de l'île.

Réfection de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La Ville accompagnera le MTQ, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions pour prendre en considération les besoins des riveraines et riverains ainsi que de la population, mais aussi pour améliorer l'intégration de l'échangeur dans son milieu, sur le plan tant de la mobilité durable que des impacts environnementaux et des aménagements urbains.

Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport, qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans

les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdir et de redonner à la population l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet permettra également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Parcs et espaces verts

Adopté en juin 2021, le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 406,5 M$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la ville de Montréal. Près de 10 km de berges nécessitent des actions jugées prioritaires afin de stabiliser et sécuriser ces berges tout en réduisant les impacts sur l'environnement. La vocation de certains secteurs riverains sera également consolidée par des aménagements récréatifs complémentaires. Pour réaliser ces interventions, un montant de 130,1 M$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 82,2 M$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment le réaménagement de la pataugeoire et de la piscine ainsi que la réhabilitation du bassin et de ses abords. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan d'aménagement en cours d'élaboration, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 60,7 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse. Une somme de 49,2 M$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 48,6 M$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection de bassins et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles ainsi qu'à l'installation d'un bâtiment de services.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 35,7 M$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le réaménagement de la bretelle vers le parc Olympique et les stationnements ainsi que l'aménagement d'une aire de jeux.

Parc Jean-Drapeau – 424,8 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 420,8 M$, servira à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène de même que les pavillons de la Jamaïque et de la Corée.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Plan de la forêt urbaine – 281,7 M$

La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 26 % d'ici 2025. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres sur le domaine privé et le domaine public d'ici 2030. Ces interventions permettront également l'implantation de microforêts dans les arrondissements. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 45 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Acquisition de milieux naturels – 270 M$

Après s'être dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres (en 2021, près de 8,3 % ont été protégés grâce aux efforts successifs déjà entrepris). Des investissements sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 111,6 M$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 84,7 M$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui y viennent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 26,9 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain

de soccer, de sentiers et du chalet du parc ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et la mise aux normes de la pataugeoire.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 62,1 M$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien des 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Réseau des corridors verts – 53,5 M$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements, le conseil municipal de Montréal et les villes reconstituées.

La réalisation du corridor vert Saraguay-Angrignon et du corridor vert de l'est permettront d'amorcer la concrétisation de ce réseau en reliant le parc-nature du Bois-de-Liesse au parc Angrignon.

Digues – 16 M$

Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 415 M$ pour la période 2023-2032.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 162,9 M$

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène prévoit un investissement de 74,8 M$, qui servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut, notamment, la réfection complète et la mise aux normes des actifs, la mise en valeur du patrimoine moderne d'Expo 67 et du caractère insulaire du parc, de même que le développement et la diversification des écosystèmes.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale. Ainsi, des investissements de 36,6 M$ seront consacrés à ce projet afin de conserver l'intégrité écologique d'une des principales forêts de Montréal. Les interventions prévues permettront notamment de réhabiliter la surface gazonnée de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et de réaménager le chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la réfection de la tour de Lévis sera l'occasion de donner un accès public à l'observatoire de celle-ci.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera complètement rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. De plus, de nouveaux usages en période hivernale seront développés afin de rendre le bâtiment accessible toute l'année. Ces travaux nécessiteront des investissements de 23,9 M$ dans le cadre de ce PDI.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services. Un montant de 27,6 M$ est prévu à cet effet.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,6 M$

D'une superficie de 153 hectares, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, de sports et de loisirs. La mise à jour du plan directeur et de ses abords a été complétée en 2022.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 84,6 M$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permettra de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, qui sera le plus grand parc urbain municipal au Canada, permettra de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offrira également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole.

Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise – 62,7 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage). Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en transports actifs. Ce nouveau parc-nature constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports adopté en juin 2021, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 164,4 M$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2023-2032 prévoit un montant de 249 M$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones d'affluence sous-dotées, notamment le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro, qui est en cours de réalisation, de même que les projets à venir du centre aquatique de Verdun et des centres aquatiques et sportifs de Montréal-Nord et de Lachine.

Par ailleurs, un investissement de 144,8 M$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et afin de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

La Ville de Montréal compte également investir 102,9 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 46 M$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 22,9 M$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets en cours, mentionnons l'aménagement permanent d'une structure gonflable au stade Hébert.

Afin de répondre aux besoins de plus en plus importants en patinage (auprès des athlètes, de la population et des membres d'organismes récréosportifs) et dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver, la Ville de Montréal souhaite s'équiper de nouvelles installations de glace réfrigérées extérieures. Un montant de 20 M$ sera consacré à cette fin.

Aménagement urbain et des espaces publics

Développement du logement abordable, social et communautaire – 626,3 M$

Le développement du logement abordable, social et communautaire demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'adoption du Règlement pour une métropole mixte. Un montant de 600,4 M$ est prévu pour les programmes d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements abordables, sociaux et communautaires. Ces programmes permettent l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements abordables, sociaux et communautaires. Les terrains et immeubles seront revendus, par la suite, pour la concrétisation de projets de logements. Toutefois, une portion destinée aux logements abordables sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

Un montant de 25,9 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires.

Secteur Namur-de la Savane – 156,6 M$

Le secteur Namur-de la Savane, à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une position géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le raccordement du boulevard Cavendish et la mise en valeur de l'ancien hippodrome.

La Ville de Montréal consacrera des investissements à la mise en valeur du secteur Namur-de la Savane afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent sa transformation. Les travaux municipaux concernent notamment l'aménagement d'espaces verts et de liens physiques rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville, en offrant de nouvelles possibilités de déplacements, incluant des options de mobilité durable. Ce projet permettra également la mise en marché de parcelles prévues pour des développements immobiliers.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 150,1 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 1 500 arbres sur rue seront plantés, 5,3 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 10 km de rues seront réaménagés, dont 6 km privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 18 000 logements est prévue (dont près de 9 400 sont déjà livrés), incluant 1 200 logements sociaux et abordables. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé permettra de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs – 131,7 M$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de la Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de la brasserie Molson Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique,

le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 7 800 logements de toutes sortes et offrira un potentiel d'environ 15 000 emplois. Il bénéficiera de l'implantation de transports actifs avec de nouvelles pistes cyclables, des aménagements piétonniers, des espaces verts, des pôles civiques ainsi que des commerces de proximité. Les interventions en lien avec ce projet comprennent notamment le réaménagement de la rue Notre-Dame Est (incluant de nouveaux parcs et une promenade riveraine) et du square Papineau ainsi que leurs abords respectifs.

Campus MIL – 122,1 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du Campus MIL, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire (dont l'aménagement des quartiers est certifié LEED), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 300 logements abordables et communautaires sur le site et à ses abords ainsi que l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et espaces publics. Dans le cadre du PDI 2023-2032, les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 100 M$

La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Site Louvain-Est – 67,2 M$

En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements mixtes. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple). Les travaux d'aménagement du domaine public pourront être entrepris dès 2023 lorsque la déconstruction de certains bâtiments et la préparation du site seront complétées.

Secteur Turcot–Lachine-Est – 64 M$

Représentant un vaste territoire de plus de 50 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être développé. Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI permettront l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie – 45,9 M$

La Ville de Montréal a débuté la réalisation d'une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès piétonnier a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Cette place fait partie des projets d'aménagement du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, lesquels s'inscrivent dans une vaste requalification du territoire. Cela comprend notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

La Ville de Montréal investit pour l'aménagement de cette nouvelle place publique ainsi que pour les travaux de réaménagement autour du CHUM-CRCHUM. À sa conclusion, ce projet permettra le rétablissement des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé.

Avec l'aménagement d'importants espaces végétalisés et la plantation de plus d'une centaine d'arbres en plein centre-ville, ce projet témoigne de la volonté de Montréal d'enraciner la nature en ville en développant son patrimoine naturel. De plus, en intégrant un projet pilote d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) auprès des groupes ciblés et des intervenantes et intervenants en itinérance, la Ville s'assure que les aménagements seront sécuritaires pour les femmes et les personnes vulnérables.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 31,3 M$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers, venant de Montréal comme de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera à la construction d'un espace logistique et de locaux de production à l'usage des organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, fera par la suite l'objet d'un parc public en surface, au bénéfice de la population du secteur. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin d'assurer la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée ainsi que la pérennité des salles de spectacles avoisinantes.

Programme d'aménagement urbain pour les enfants – 22,8 M$

Avec la Politique de l'enfant – Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence, la Ville reconnaît que la métropole présente des traits distincts de défavorisation matérielle et sociale qui touchent un nombre considérable de jeunes de moins de 18 ans. Elle cherche ainsi à agir dans toutes les sphères de ses responsabilités pour offrir équitablement des conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de l'ensemble des enfants. Le Programme d'aménagement urbain pour les enfants a été adopté en avril 2019 afin de favoriser la présence des enfants dans l'espace public et d'encourager les déplacements à pied et à vélo le long des parcours scolaires et des espaces publics. Les sommes investies seront donc consacrées à la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles, conçus par les enfants et pour les enfants.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030, ce plan s'articule autour de trois grandes priorités : la réduction à la source, le détournement des matières organiques de l'élimination, et la mobilisation des parties prenantes. Il met également l'accent sur les meilleures pratiques respectant la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation). Plus précisément, le Plan directeur 2020-2025 s'est fixé comme objectifs, d'ici 2025, de baisser la génération de matières résiduelles de 10 % (et de 20 % en 2030) et d'atteindre un taux de détournement de l'élimination de 70 % (et de 85 % en 2030).

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville poursuivra la conception, la construction et la mise en service de trois infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (7,3 M$) dans l'arrondissement de Saint-Laurent (dont la mise en service et le début des opérations auront lieu en 2023) ainsi que deux centres de traitement par biométhanisation (50,2 M$). De plus, un montant de 4,3 M$ sera consacré au nouveau centre de tri des matières recyclables qui est déjà en service dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, d'une capacité de 100 000 tonnes par année.

Par ailleurs, le nouveau programme de protection du parc immobilier (37,5 M$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 24,9 M$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 381,1 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 28,5 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 146,8 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de Maisons de la culture (notamment le centre Sanaaq et l'Espace Rivière) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (notamment le Théâtre Outremont) afin de renforcer leur vocation culturelle. De plus, 13,5 M$ seront alloués au programme de mise à niveau pour 12 Maisons de la culture réparties dans 10 arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité tout en bonifiant son déploiement territorial permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 64,7 M$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le programme du Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 4,4 M$.

La Ville prévoit aussi soutenir l'urbanisme transitoire comme pratique émergente d'aménagement, ouverte et inclusive, qui vise à redonner une vocation à des bâtiments vacants. Le programme, d'un montant de 26,8 M$, cible dans un premier temps les bâtiments vacants municipaux patrimoniaux (notamment l'ancienne station de pompage Craig et la caserne 14) comme leviers de la transition sociale et écologique des milieux de vie.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 23,8 M$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Les interventions toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements prévus seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces piétonniers conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 6,9 M$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Mise en valeur du site du Fort-Lorette – 6 M$

Le projet de mise en valeur du Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprend l'aménagement d'un parc ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M$

À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 264,3 M$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 91,1 M$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et la modernisation des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 151,4 M$. Une somme de 16,5 M$ sera également consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras portatives auprès des policières et policiers du SPVM afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers, les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile seront remplacés grâce à un investissement de 9,9 M$. Les nouveaux équipements, comme des pinces de décarcération électriques, seront plus performants et permettront d'intervenir plus rapidement, particulièrement lors des interventions spéciales telles que celles menées dans les ascenseurs ou sur les lieux d'accidents industriels. Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour un montant de 231,4 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif de l'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.

Des investissements de 259,8 M$ divisés en trois volets sont donc prévus dans le cadre de ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique et la rénovation du Pavillon japonais;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la mise aux normes des serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet vise à ce que le travail en hauteur effectué au Biodôme et au Jardin botanique puisse se réaliser en toute sécurité.

Les stations restantes du projet consacré au Parcours des phytotechnologies ainsi que le plan directeur sont désormais inclus dans ce programme. Tous les projets viennent se greffer au plan directeur selon trois orientations : une exemplarité en matière de transition écologique, une expérience inspirante tout en étant accessible et un jardin engagé dans sa communauté.

Afin de bonifier l'expérience lors des visites, des travaux seront aussi entrepris sur l'ensemble du site d'Espace pour la vie, notamment pour le renouvellement de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan.

La Biosphère, seul musée de l'environnement en Amérique du Nord et élément maintenant intégré à Espace pour la vie, fera l'objet d'investissements de 15 M$ visant à revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 747,3 M$ dans les technologies de l'information, dont 86,5 M$ pour assurer l'évolution des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 44,8 M$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 23,2 M$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 14,6 M$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 510 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote). La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années pour en faire un outil phare de participation publique et d'engagement citoyen. Les sommes allouées aux budgets participatifs, qui atteindront progressivement 60 M$ par année à partir de 2026, feront l'objet d'un réaménagement à l'intérieur des projets et programmes existants;
- 389,4 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 78,7 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 76,5 M$ pour des bâtiments de compétence locale, 53,4 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire, 52,4 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 51,8 M$ pour des bâtiments culturels et 33,1 M$ pour des bâtiments sportifs;
- 327,8 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules sous-compacts 100 % électriques d'ici 2030;
- 201,6 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 110,8 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard, 52,4 M$ pour l'hôtel de ville et 38,5 M$ pour la cour municipale;
- 183,4 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 145 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 65,3 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 60 M$ dans les programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tout le monde, le tout dans un environnement sécuritaire (entre autres grâce à la transformation de parcs, à l'aménagement de stations d'exercice et d'aires de repos, etc.). Les immeubles municipaux feront également l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements;
- 10 M$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics, afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

12. GESTION DE LA DETTE

12.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville
portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique_de_la_gestion_de_la_dette.pdf.

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2023, cette contribution s'élève à 98,6 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2023, ces contributions auront pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1 G$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2021 et les contributions de 2022 et 2023 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (181,9 M$).

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2023

La Ville de Montréal poursuit, en 2023, le réalignement majeur de son programme d'investissement amorcé en 2015. Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2023 atteignent 2 350,3 M$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 521,8 M$, tel que le présente le graphique suivant.

Graphique 17 – Sources de financement externes, en 2023

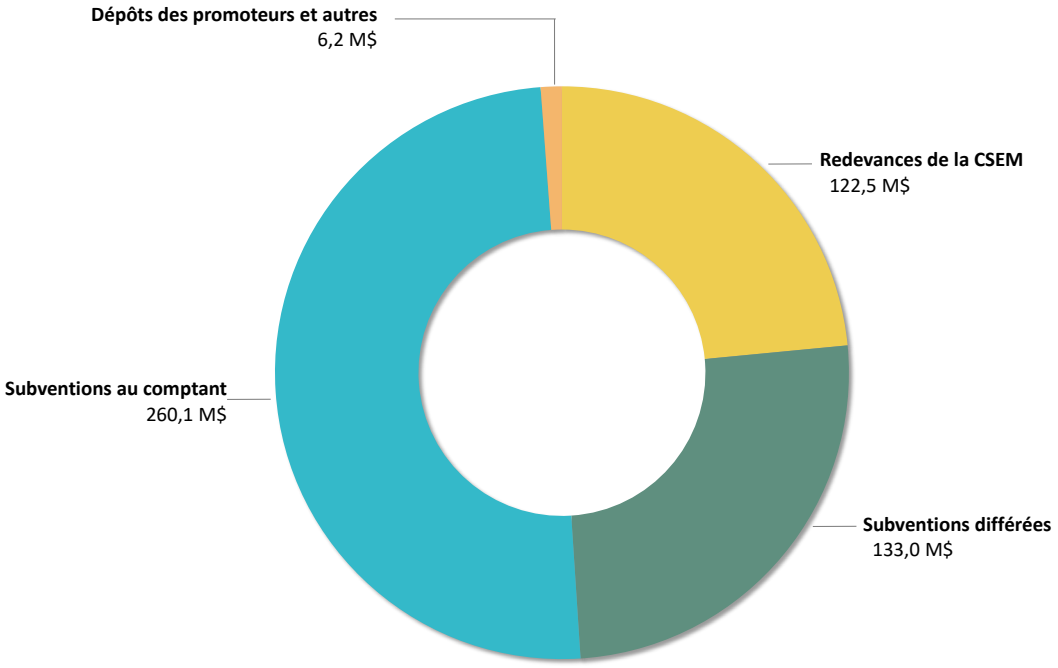

Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 828,5M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 622,8 M$ pour 2023. Le solde des dépenses, soit 1 205,7 M$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2023. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2023. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2022 et 2023, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2023-2032;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit d'émettre en 2023 un volume d'emprunts d'environ 1 133,7 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 207,2 M$ pour la STM. Le solde de 926,5 M$ servira aux refinancements (10,5 M$), aux emprunts à la charge de tiers (98 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (818 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 4,5 % a été prévu.

Pour 2024, le volume annuel d'emprunts tourne autour de 1,2 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 306 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 723,9 M$, à un taux de 4,75 %. Pour 2025, le volume est de 1 G$, avec une prévision de 222,5 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 699 M$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 5 %.

Au 31 décembre 2021, la dette brute de la Ville s'élevait à 11,6 G$[13] et la dette nette, à 6,6 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2021 à 2024 sont présentés dans le tableau suivant.

13. Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2021, qui s'élève à 1 538,6 M$.

Tableau 163 – Coût de la dette, de 2022 à 2025

(en milliers de dollars)	COMPARATIF	BUDGET		
	2022	2023	2024	2025
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	428 707	463 750	478 808	505 193
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	603 454	655 094	673 789	693 160
	1 032 161	**1 118 845**	**1 152 597**	**1 198 352**
Affectation au remboursement de la dette	67 574	68 405	58 098	39 259
Remboursement de capital par des subventions[1]	56 033	52 875	46 118	24 059
Remboursement de capital de la STM[2]	27 191	30 696	84 049	21 050
	150 798	**151 977**	**188 265**	**84 367**
Coût brut de la dette	**1 182 960**	**1 270 821**	**1 340 863**	**1 282 720**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	71 888	94 010	93 179	95 966
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	18 687	17 087	7 629	5 307
- pour la portion du capital[1]	56 033	52 875	46 118	24 059
	146 608	**163 973**	**146 926**	**125 332**
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	53 893	57 074	70 079	90 357
- pour la portion du capital[2]	27 191	30 696	84 049	21 050
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	51 364	51 425	54 458	57 058
	132 448	**139 195**	**208 586**	**168 465**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**903 904**	**967 653**	**985 351**	**988 923**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	252 970	281 823	303 504	311 600
Contribuables de Montréal	650 934	685 830	681 847	677 324

1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.
2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2010.

Graphique 18 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)

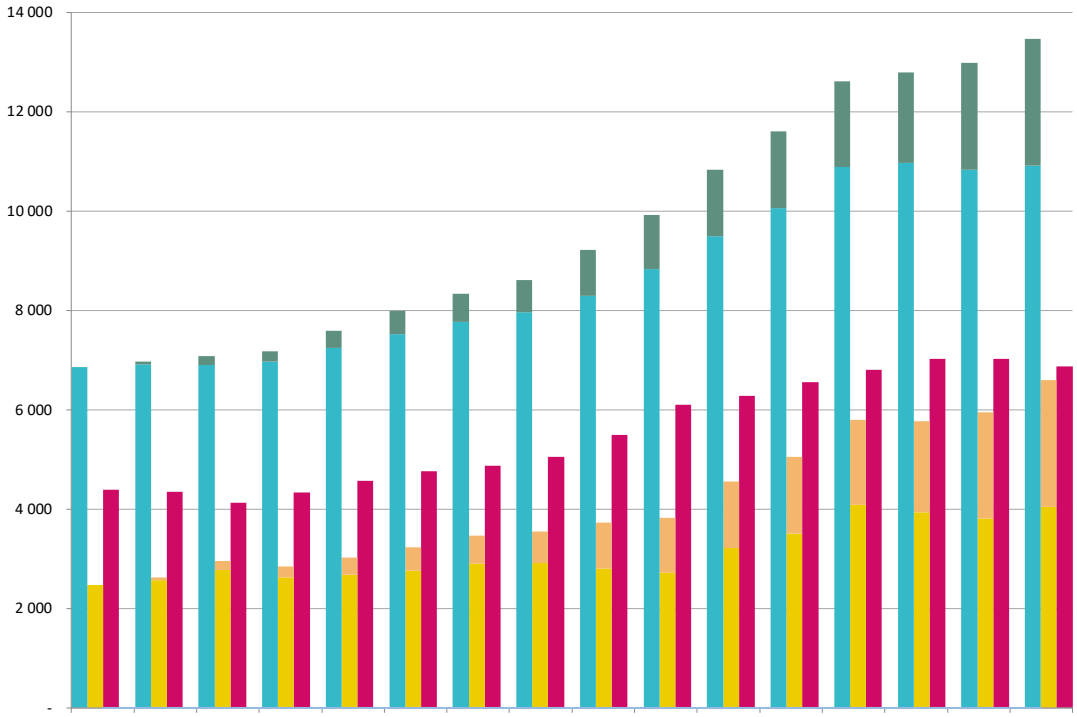

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022e	2023e	2024e	2025e
Dette brute (excluant la STM)	6 865	6 917	6 900	6 966	7 241	7 519	7 774	7 968	8 296	8 828	9 496	10 062	10 888	10 961	10 827	10 918
Dette brute de la STM	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338	1 539	1 718	1 827	2 148	2 550
Déductions[1] (excluant la STM)	2 469	2 566	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 220	3 507	4 081	3 936	3 804	4 043
Déductions de la STM	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338	1 539	1 718	1 827	2 148	2 550
Dette nette (excluant la STM)	4 396	4 351	4 129	4 335	4 567	4 763	4 867	5 054	5 493	6 103	6 276	6 555	6 807	7 025	7 023	6 875

e : estimé

1. Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2010 à 2025. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et la Société en commandite Stationnement de Montréal (remplacée, depuis le 1er janvier 2020, par l'Agence de mobilité durable).

Graphique 19 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)

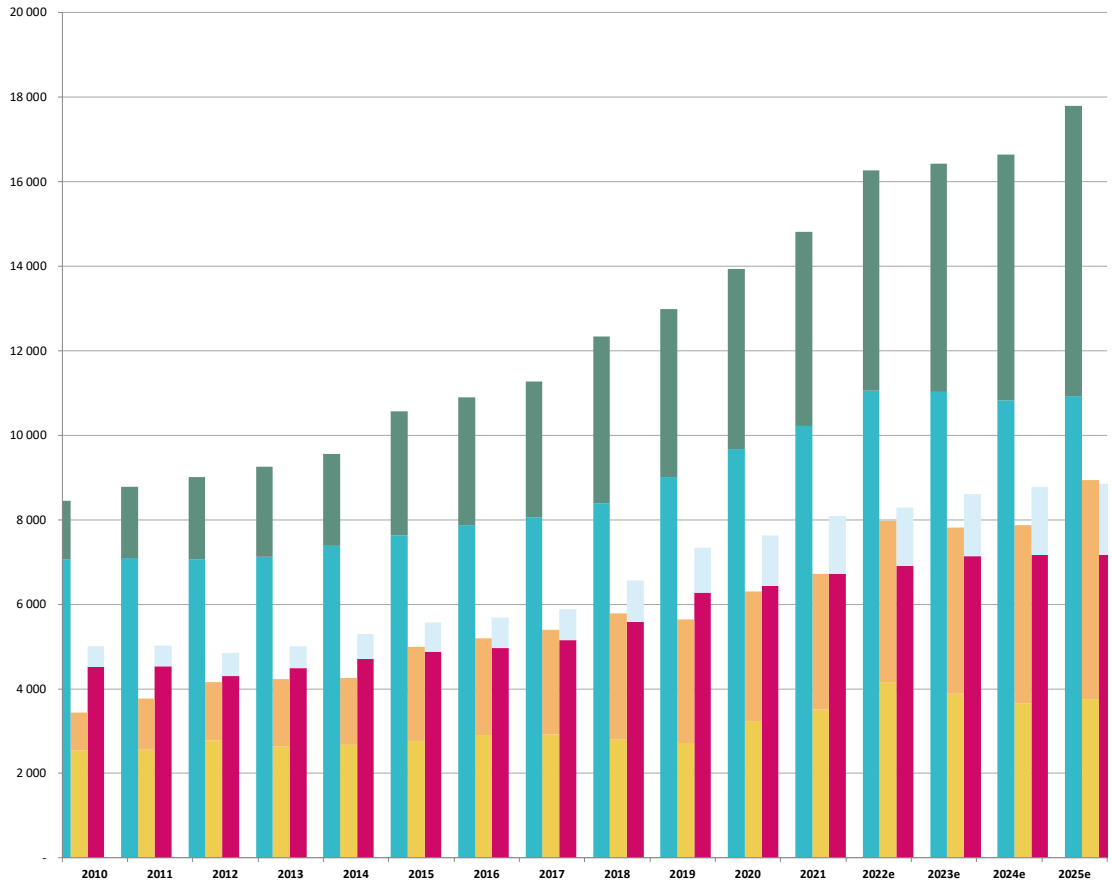

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022e	2023e	2024e	2025e
Dette brute (excluant la STM)	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387	9 006	9 666	10 225	11 053	11 027	10 827	10 922
Dette brute de la STM	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955	3 975	4 275	4 594	5 208	5 395	5 817	6 863
Déductions[1] (excluant la STM)	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 237	3 507	4 149	3 889	3 660	3 757
Déductions de la STM	890	1 200	1 390	1 603	1 587	2 237	2 294	2 480	2 982	2 919	3 074	3 220	3 828	3 929	4 210	5 179
Dette nette (excluant la STM)	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584	6 281	6 429	6 718	6 904	7 138	7 167	7 165
Dette nette de la STM	484	485	550	524	587	693	721	732	973	1 056	1 201	1 374	1 380	1 466	1 607	1 684

e : estimé

1. Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses en immobilisations et de leurs sources de financement. La Ville de Montréal prévoit toujours revenir sous le ratio de 100 % selon l'échéancier déposé lors de la demande de dérogation en 2019, soit en 2027.

Dès janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2022 et 2023 devrait atteindre une valeur avoisinant 111 % en 2022 et 115 % en 2023.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2023 à 2025, un versement total de 1 701 M$, soit 460 M$ pour 2023, 567 M$ pour 2024 et 674 M$ pour 2025;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de cinq ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Graphique 20 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

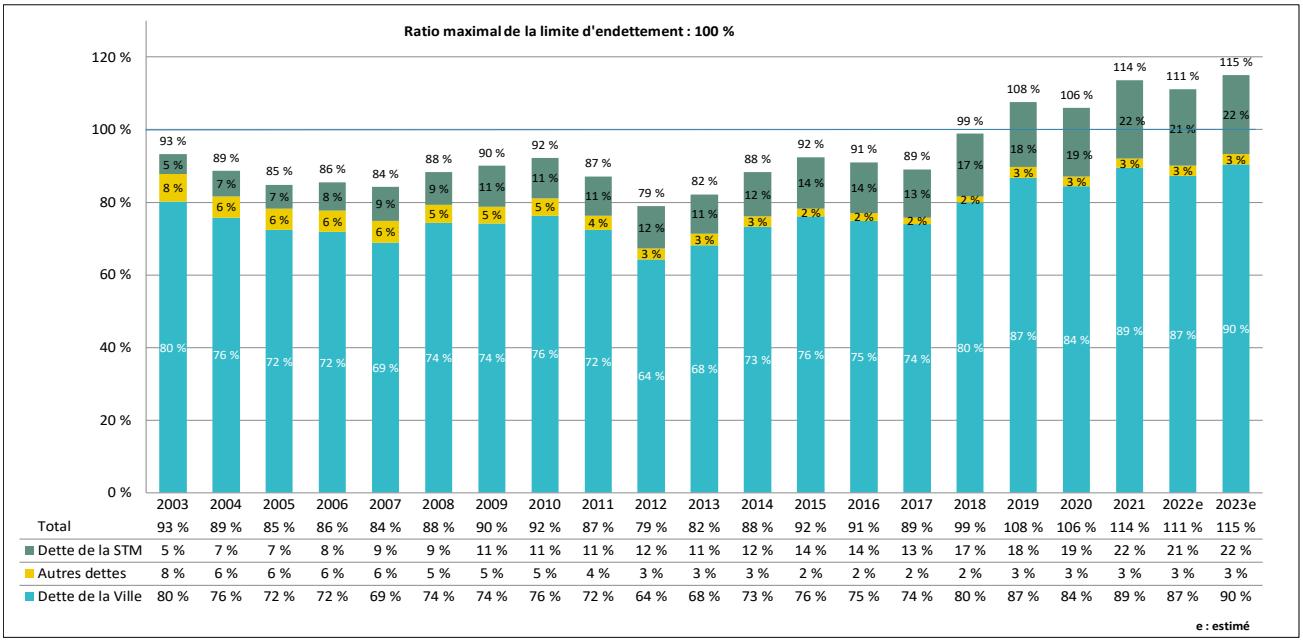

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022e	2023e
Total	93 %	89 %	85 %	86 %	84 %	88 %	90 %	92 %	87 %	79 %	82 %	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	111 %	115 %
Dette de la STM	5 %	7 %	7 %	8 %	9 %	9 %	11 %	11 %	11 %	12 %	11 %	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	21 %	22 %
Autres dettes	8 %	6 %	6 %	6 %	6 %	5 %	5 %	5 %	4 %	3 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	80 %	76 %	72 %	72 %	69 %	74 %	74 %	76 %	72 %	64 %	68 %	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	87 %	90 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[14] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

En 2003, le coût net de la dette représentait 14,7 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. Selon les prévisions budgétaires, ce ratio n'atteindrait que 13,1 % en 2023.

Graphique 21 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

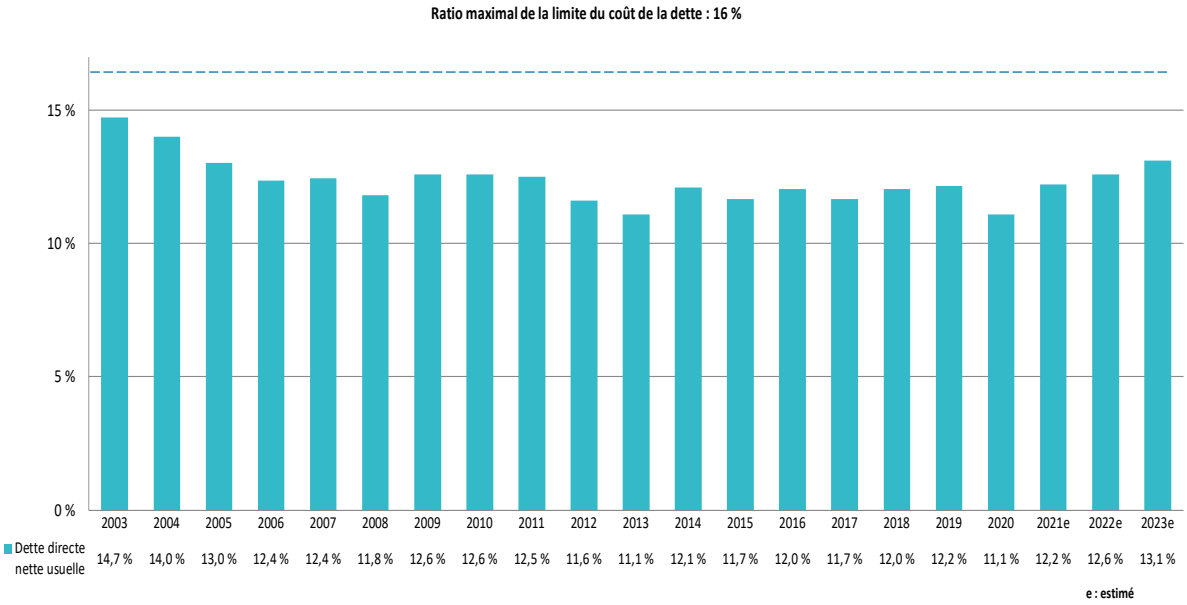

14. Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[15]. Le poids de la dette directe nette est passé de 2,8 % en 2003 à 1,4 % en 2023. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio atteindrait 1,63 % en décembre 2023. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 22 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

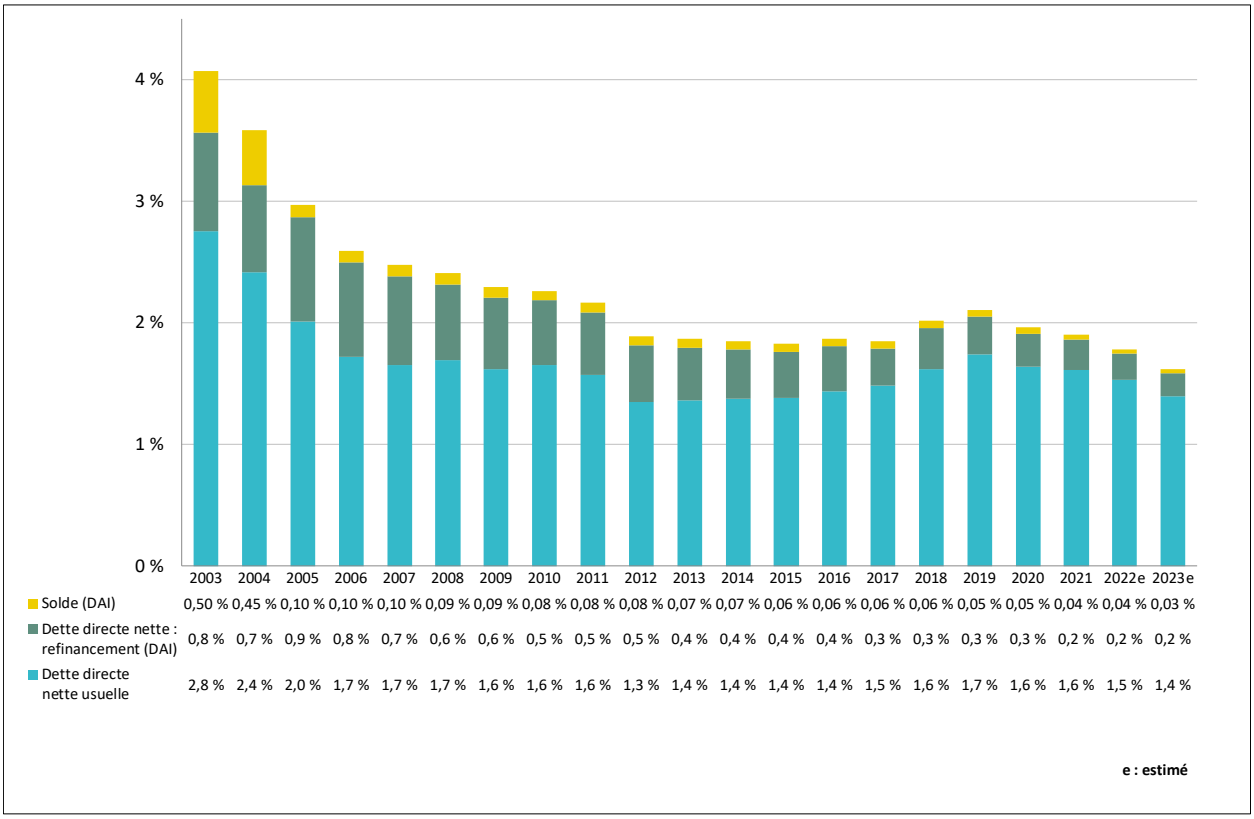

15. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

13. DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES

13.1. Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 164 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0
Montréal-Nord	4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0
Saint-Léonard	6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0
Sud-Ouest	14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0
Total – Arrondissements	**166 740,0**	**177 741,0**	**147 453,0**	**134 127,0**	**133 336,0**	**759 397,0**	**654 850,0**	**1 414 247,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	57 050,0	53 844,0	61 237,0	68 009,0	66 916,0	307 056,0	343 690,0	650 746,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	763 380,0	604 292,0	520 099,0	482 002,0	452 824,0	2 822 597,0	2 506 479,0	5 329 076,0
Environnement	61 385,0	20 444,0	18 353,0	15 464,0	18 265,0	133 911,0	42 670,0	176 581,0
Espace pour la vie	22 639,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	126 493,0	148 296,0	274 789,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	151 456,0	158 331,0	165 135,0	126 443,0	108 633,0	709 998,0	694 449,0	1 404 447,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	173 239,0	193 482,0	227 868,0	217 877,0	222 977,0	1 035 443,0	1 217 876,0	2 253 319,0
Habitation	35 020,0	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	255 994,0	401 762,0	657 756,0
Infrastructures du réseau routier	136 450,0	161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	802 402,0	736 571,0	1 538 973,0
Matériel roulant et ateliers	46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0
Technologies de l'information	128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0
Urbanisme et mobilité	418 306,0	445 476,0	500 657,0	497 522,0	495 035,0	2 356 996,0	2 780 177,0	5 137 173,0
Total – Services centraux	**2 198 566,0**	**2 140 674,0**	**2 177 502,0**	**2 082 034,0**	**2 010 321,0**	**10 609 097,0**	**10 488 267,0**	**21 097 364,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(15 000,0)**	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(210 000,0)**	**(300 000,0)**	**(510 000,0)**
Total – Investissements	**2 350 306,0**	**2 288 415,0**	**2 279 955,0**	**2 156 161,0**	**2 083 657,0**	**11 158 494,0**	**10 843 117,0**	**22 001 611,0**

Tableau 165 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0
Montréal-Nord	4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0
Saint-Léonard	6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0
Sud-Ouest	14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0
Total – Arrondissements	**166 740,0**	**177 741,0**	**147 453,0**	**134 127,0**	**133 336,0**	**759 397,0**	**654 850,0**	**1 414 247,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	56 980,0	53 744,0	61 237,0	68 009,0	64 916,0	304 886,0	341 690,0	646 576,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	184 316,0	195 843,0	192 000,0	192 493,0	181 865,0	946 517,0	902 736,0	1 849 253,0
Environnement	5 303,0	5 333,0	4 265,0	3 442,0	3 659,0	22 002,0	16 604,0	38 606,0
Espace pour la vie	22 639,0	20 385,0	22 836,0	21 281,0	24 352,0	111 493,0	148 296,0	259 789,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	96 140,0	105 363,0	122 013,0	76 944,0	52 334,0	452 794,0	404 548,0	857 342,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	117 268,0	140 966,0	165 755,0	144 771,0	150 215,0	718 975,0	771 824,0	1 490 799,0
Habitation	24 500,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	196 500,0	315 000,0	511 500,0
Infrastructures du réseau routier	126 450,0	151 834,0	159 500,0	157 300,0	157 318,0	752 402,0	686 571,0	1 438 973,0
Matériel roulant et ateliers	25 658,0	17 933,0	19 340,0	20 103,0	21 470,0	104 504,0	204 957,0	309 461,0
Technologies de l'information	51 623,0	46 696,0	46 703,0	46 888,0	39 499,0	231 409,0	129 880,0	361 289,0
Urbanisme et mobilité	324 775,0	336 589,0	354 012,0	362 705,0	371 042,0	1 749 123,0	2 087 295,0	3 836 418,0
Total – Services centraux	**1 191 694,0**	**1 299 809,0**	**1 383 586,0**	**1 312 608,0**	**1 279 303,0**	**6 467 000,0**	**6 706 033,0**	**13 173 033,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(15 000,0)**	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(210 000,0)**	**(300 000,0)**	**(510 000,0)**
Total – Investissements	**1 343 434,0**	**1 447 550,0**	**1 486 039,0**	**1 386 735,0**	**1 352 639,0**	**7 016 397,0**	**7 060 883,0**	**14 077 280,0**

Tableau 166 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Services centraux								
Culture	70,0	100,0	-	-	2 000,0	2 170,0	2 000,0	4 170,0
Eau	579 064,0	408 449,0	328 099,0	289 509,0	270 959,0	1 876 080,0	1 603 743,0	3 479 823,0
Environnement	56 082,0	15 111,0	14 088,0	12 022,0	14 606,0	111 909,0	26 066,0	137 975,0
Espace pour la vie	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	-	15 000,0	-	15 000,0
Gestion et planification des immeubles	55 316,0	52 968,0	43 122,0	49 499,0	56 299,0	257 204,0	289 901,0	547 105,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	55 971,0	52 516,0	62 113,0	73 106,0	72 762,0	316 468,0	446 052,0	762 520,0
Habitation	10 520,0	11 092,0	11 847,0	12 324,0	13 711,0	59 494,0	86 762,0	146 256,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	20 733,0	30 757,0	27 809,0	28 587,0	31 699,0	139 585,0	119 700,0	259 285,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0
Technologies de l'information	76 416,0	66 481,0	67 821,0	71 458,0	64 832,0	347 008,0	206 892,0	553 900,0
Urbanisme et mobilité	93 531,0	108 887,0	146 645,0	134 817,0	123 993,0	607 873,0	692 882,0	1 300 755,0
Total – Services centraux	**1 006 872,0**	**840 865,0**	**793 916,0**	**769 426,0**	**731 018,0**	**4 142 097,0**	**3 782 234,0**	**7 924 331,0**
Total – Investissements	**1 006 872,0**	**840 865,0**	**793 916,0**	**769 426,0**	**731 018,0**	**4 142 097,0**	**3 782 234,0**	**7 924 331,0**

13.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 167 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	9 832,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	30 360,0	25 660,0	56 020,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**130 015,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**631 275,0**	**626 575,0**	**1 257 850,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	6 200,0	7 510,0	7 756,0	-	-	21 466,0	-	21 466,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	40 936,0	39 000,0	43 650,0	48 922,0	45 612,0	218 120,0	263 069,0	481 189,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	411 200,0	321 560,0	311 315,0	292 502,0	335 032,0	1 671 609,0	1 723 208,0	3 394 817,0
Environnement	53 060,0	18 243,0	18 208,0	15 452,0	18 265,0	123 228,0	42 670,0	165 898,0
Espace pour la vie	21 889,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	125 743,0	148 296,0	274 039,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	137 635,0	126 836,0	130 885,0	111 443,0	108 633,0	615 432,0	684 449,0	1 299 881,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	151 897,0	167 700,0	200 904,0	191 708,0	187 652,0	899 861,0	1 117 332,0	2 017 193,0
Habitation	35 020,0	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	255 994,0	401 762,0	657 756,0
Infrastructures du réseau routier	94 050,0	130 584,0	138 250,0	136 050,0	136 068,0	635 002,0	580 321,0	1 215 323,0
Matériel roulant et ateliers	46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	45 719,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	352 656,0	254 236,0	606 892,0
Technologies de l'information	128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0
Urbanisme et mobilité	376 192,0	410 307,0	431 719,0	444 307,0	470 303,0	2 132 828,0	2 698 681,0	4 831 509,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 578 287,0**	**1 600 672,0**	**1 661 723,0**	**1 645 078,0**	**1 683 765,0**	**8 169 525,0**	**8 957 296,0**	**17 126 821,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(15 000,0)**	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(210 000,0)**	**(300 000,0)**	**(510 000,0)**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 693 302,0**	**1 695 987,0**	**1 742 038,0**	**1 710 393,0**	**1 749 080,0**	**8 590 800,0**	**9 283 871,0**	**17 874 671,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	460 000,0	567 000,0	674 000,0	781 000,0	888 000,0	3 370 000,0	6 045 000,0	9 415 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**1 205 602,0**	**1 101 287,0**	**1 040 338,0**	**901 693,0**	**833 380,0**	**5 082 300,0**	**3 100 371,0**	**8 182 671,0**

Tableau 168 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	9 832,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	30 360,0	25 660,0	56 020,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**130 015,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**631 275,0**	**626 575,0**	**1 257 850,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	6 200,0	7 510,0	7 756,0	-	-	21 466,0	-	21 466,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	40 866,0	38 900,0	43 650,0	48 922,0	44 612,0	216 950,0	262 069,0	479 019,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	101 557,0	53 338,0	39 289,0	52 889,0	103 389,0	350 462,0	280 345,0	630 807,0
Environnement	5 303,0	5 333,0	4 265,0	3 442,0	3 659,0	22 002,0	16 604,0	38 606,0
Espace pour la vie	21 889,0	20 385,0	22 836,0	21 281,0	24 352,0	110 743,0	148 296,0	259 039,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	88 470,0	89 699,0	94 691,0	61 944,0	52 334,0	387 138,0	394 548,0	781 686,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	103 898,0	124 444,0	147 422,0	126 148,0	125 940,0	627 852,0	706 225,0	1 334 077,0
Habitation	24 500,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	196 500,0	315 000,0	511 500,0
Infrastructures du réseau routier	84 050,0	120 584,0	128 250,0	126 050,0	126 068,0	585 002,0	530 321,0	1 115 323,0
Matériel roulant et ateliers	25 658,0	17 933,0	19 340,0	20 103,0	21 470,0	104 504,0	204 957,0	309 461,0
Technologies de l'information	51 623,0	46 696,0	46 703,0	46 888,0	39 499,0	231 409,0	129 880,0	361 289,0
Urbanisme et mobilité	290 633,0	317 724,0	336 990,0	353 082,0	366 157,0	1 664 586,0	2 061 072,0	3 725 658,0
Total – Emprunts des services centraux	**872 006,0**	**943 630,0**	**991 500,0**	**976 698,0**	**1 023 960,0**	**4 807 794,0**	**5 427 160,0**	**10 234 954,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(15 000,0)**	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(210 000,0)**	**(300 000,0)**	**(510 000,0)**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**987 021,0**	**1 038 945,0**	**1 071 815,0**	**1 042 013,0**	**1 089 275,0**	**5 229 069,0**	**5 753 735,0**	**10 982 804,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	262 900,0	358 700,0	439 300,0	502 300,0	576 500,0	2 139 700,0	3 946 700,0	6 086 400,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**701 121,0**	**657 245,0**	**609 515,0**	**516 713,0**	**489 775,0**	**2 974 369,0**	**1 692 035,0**	**4 666 404,0**

Tableau 169 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Services centraux								
Culture	70,0	100,0	-	-	1 000,0	1 170,0	1 000,0	2 170,0
Eau	309 643,0	268 222,0	272 026,0	239 613,0	231 643,0	1 321 147,0	1 442 863,0	2 764 010,0
Environnement	47 757,0	12 910,0	13 943,0	12 010,0	14 606,0	101 226,0	26 066,0	127 292,0
Espace pour la vie	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	-	15 000,0	-	15 000,0
Gestion et planification des immeubles	49 165,0	37 137,0	36 194,0	49 499,0	56 299,0	228 294,0	289 901,0	518 195,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	47 999,0	43 256,0	53 482,0	65 560,0	61 712,0	272 009,0	411 107,0	683 116,0
Habitation	10 520,0	11 092,0	11 847,0	12 324,0	13 711,0	59 494,0	86 762,0	146 256,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	20 733,0	30 757,0	27 809,0	28 587,0	31 699,0	139 585,0	119 700,0	259 285,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	45 719,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	352 656,0	254 236,0	606 892,0
Technologies de l'information	76 416,0	66 481,0	67 821,0	71 458,0	64 832,0	347 008,0	206 892,0	553 900,0
Urbanisme et mobilité	85 559,0	92 583,0	94 729,0	91 225,0	104 146,0	468 242,0	637 609,0	1 105 851,0
Total – Emprunts des services centraux	**706 281,0**	**657 042,0**	**670 223,0**	**668 380,0**	**659 805,0**	**3 361 731,0**	**3 530 136,0**	**6 891 867,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	197 100,0	208 300,0	234 700,0	278 700,0	311 500,0	1 230 300,0	2 098 300,0	3 328 600,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**504 481,0**	**444 042,0**	**430 823,0**	**384 980,0**	**343 605,0**	**2 107 931,0**	**1 408 336,0**	**3 516 267,0**

13.3. Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2023-2032 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 150,0	1 072,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	8 222,0	10 000,0	18 222,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	1 500,0	300,0	-	-	-	1 800,0	-	1 800,0
55733	Programme de réfection routière	M	3 688,0	3 017,0	2 913,0	2 913,0	2 913,0	15 444,0	14 565,0	30 009,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	575,0	2 524,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	9 099,0	10 000,0	19 099,0
68056	Programme informatique et technologique	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**

Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	1 714,0	1 064,0	630,0	300,0	350,0	4 058,0	3 150,0	7 208,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	2 194,0	3 284,0	3 798,0	4 063,0	3 893,0	17 232,0	19 355,0	36 587,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 504,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	1 300,0	6 104,0	5 400,0	11 504,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	251,0	215,0	135,0	200,0	120,0	921,0	410,0	1 331,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 532,0	1 400,0	1 500,0	1 151,0	1 170,0	6 753,0	7 170,0	13 923,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	-	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0	500,0	2 500,0
42410	Piscine intérieure du Centre communautaire NDG	M	-	500,0	1 000,0	-	-	1 500,0	-	1 500,0
42420	Centre sportif Trenholme	M	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN - NDG	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 798,0	1 430,0	830,0	2 179,0	2 160,0	8 397,0	11 480,0	19 877,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**

Lachine
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	9 135,0	9 135,0	18 270,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**

LaSalle
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	8 863,0	7 830,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	22 693,0	10 000,0	32 693,0
58800	Projet Quartier culturel 13 Strathyre	M	4 700,0	-	-	-	-	4 700,0	-	4 700,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**16 695,0**	**10 962,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**43 053,0**	**25 660,0**	**68 713,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**16 695,0**	**10 962,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**43 053,0**	**25 660,0**	**68 713,0**

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	627,0	627,0	627,0	627,0	627,0	3 135,0	3 135,0	6 270,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	7 500,0	7 500,0	15 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	2 652,0	1 815,0	1 800,0	1 800,0	1 800,0	9 867,0	9 000,0	18 867,0
55729	Programme de réfection de voirie	M	2 478,0	3 054,0	3 054,0	3 054,0	3 054,0	14 694,0	15 270,0	29 964,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 318,0	3 400,0	3 400,0	3 400,0	3 400,0	16 918,0	17 000,0	33 918,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	175,0	200,0	200,0	200,0	200,0	975,0	1 000,0	1 975,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 623,0**	**8 469,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**42 454,0**	**42 270,0**	**84 724,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**8 623,0**	**8 469,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**42 454,0**	**42 270,0**	**84 724,0**

Montréal-Nord
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
25850	Programme de développement	M	-	1 050,0	-	-	-	1 050,0	-	1 050,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 200,0	2 414,0	1 000,0	300,0	1 000,0	5 914,0	5 000,0	10 914,0
55716	Programme de réfection routière	M	2 514,0	950,0	3 114,0	3 250,0	1 750,0	11 578,0	8 750,0	20 328,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	800,0	5 315,0	350,0	664,0	1 464,0	8 593,0	7 320,0	15 913,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 614,0**	**9 829,0**	**4 564,0**	**4 314,0**	**4 314,0**	**27 635,0**	**21 570,0**	**49 205,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**4 614,0**	**9 829,0**	**4 564,0**	**4 314,0**	**4 314,0**	**27 635,0**	**21 570,0**	**49 205,0**

Outremont
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	500,0	400,0	400,0	300,0	300,0	1 900,0	1 500,0	3 400,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	150,0	150,0	150,0	300,0	300,0	1 050,0	1 500,0	2 550,0
55705	Programme de réfection routière	M	425,0	425,0	425,0	1 025,0	1 025,0	3 325,0	5 125,0	8 450,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 050,0	1 150,0	1 150,0	750,0	750,0	4 850,0	3 750,0	8 600,0
68075	Programme de développement technologique - Ville intelligente	M	-	-	-	50,0	50,0	100,0	250,0	350,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	436,0	436,0	436,0	136,0	136,0	1 580,0	680,0	2 260,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**

Pierrefonds-Roxboro
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 534,0	3 905,0	3 375,0	2 900,0	2 900,0	15 614,0	14 499,0	30 113,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 370,0	1 175,0	1 280,0	1 149,0	1 149,0	6 123,0	5 752,0	11 875,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 895,0	719,0	1 144,0	1 750,0	1 750,0	7 258,0	8 744,0	16 002,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**

Plateau-Mont-Royal
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 200,0	1 200,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	6 750,0	8 500,0	15 250,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	3 495,0	3 495,0	3 245,0	3 245,0	3 245,0	16 725,0	14 975,0	31 700,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	200,0	500,0	500,0	500,0	-	1 700,0	-	1 700,0
30059	Espace Rivière	M	500,0	1 000,0	1 000,0	1 540,0	280,0	4 320,0	-	4 320,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	5 095,0	5 145,0	4 475,0	4 077,0	5 108,0	23 900,0	17 055,0	40 955,0
35001	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	-	-	300,0	100,0	400,0
55731	Programme de réfection routière	M	4 300,0	3 500,0	3 500,0	3 500,0	4 500,0	19 300,0	31 280,0	50 580,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	2 410,0	2 360,0	3 100,0	3 088,0	2 817,0	13 775,0	15 090,0	28 865,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques	M	125,0	125,0	55,0	25,0	25,0	355,0	125,0	480,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**63 650,0**	**63 650,0**	**127 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**63 650,0**	**63 650,0**	**127 300,0**

Rosemont–La Petite-Patrie
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	M	450,0	-	-	-	-	450,0	-	450,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 655,0	2 875,0	2 275,0	2 245,0	1 560,0	11 610,0	12 960,0	24 570,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	850,0	-	-	-	-	850,0	-	850,0
55732	Programme de réfection routière	M	2 590,0	3 590,0	3 645,0	2 890,0	3 210,0	15 925,0	15 450,0	31 375,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 295,0	2 375,0	2 920,0	3 705,0	4 070,0	15 365,0	15 790,0	31 155,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**

Saint-Laurent
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	-	887,0	3 700,0	5 863,0	2 348,0	12 798,0	-	12 798,0
11616	Développement résidentiel - Nouveau Saint-Laurent - Challenger Ouest	M	-	-	-	-	-	-	8 590,0	8 590,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	2 275,0	3 897,0	-	-	-	6 172,0	694,0	6 866,0
30085	Construction d'un complexe sportif	M	6 628,0	13 348,0	-	-	-	19 976,0	-	19 976,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	-	-	-	75,0	500,0	575,0	-	575,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	425,0	3 200,0	564,0	1 636,0	-	5 825,0	-	5 825,0
30095	Mise aux normes des chalets de parc	M	1 126,0	8 779,0	3 031,0	-	-	12 936,0	9 446,0	22 382,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	6 031,0	5 977,0	10 858,0	5 105,0	5 623,0	33 594,0	25 465,0	59 059,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, loisirs et communautaires	M	310,0	-	-	260,0	90,0	660,0	2 880,0	3 540,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	414,0	902,0	-	-	1 470,0	2 786,0	3 675,0	6 461,0
55714	Programme de réfection routière	M	3 660,0	3 585,0	2 210,0	1 643,0	3 010,0	14 108,0	14 275,0	28 383,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	3 500,0	1 000,0	1 000,0	500,0	500,0	6 500,0	2 000,0	8 500,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	-	-	-	200,0	-	200,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**24 469,0**	**41 675,0**	**21 363,0**	**15 082,0**	**13 541,0**	**116 130,0**	**67 025,0**	**183 155,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**24 469,0**	**41 675,0**	**21 363,0**	**15 082,0**	**13 541,0**	**116 130,0**	**67 025,0**	**183 155,0**

Saint-Léonard
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	1 670,0	3 715,0	2 775,0	1 450,0	2 450,0	12 060,0	6 500,0	18 560,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	870,0	1 075,0	5 250,0	2 000,0	2 000,0	11 195,0	7 750,0	18 945,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 300,0	3 300,0	3 300,0	3 340,0	3 340,0	16 580,0	16 700,0	33 280,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	800,0	-	-	-	-	800,0	-	800,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 790,0**	**8 240,0**	**11 475,0**	**6 940,0**	**7 940,0**	**41 385,0**	**31 700,0**	**73 085,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**6 790,0**	**8 240,0**	**11 475,0**	**6 940,0**	**7 940,0**	**41 385,0**	**31 700,0**	**73 085,0**

Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	3 533,0	4 961,0	3 630,0	1 650,0	1 700,0	15 474,0	4 000,0	19 474,0
34334	Programme de développement des parcs	M	181,0	1 368,0	-	-	-	1 549,0	-	1 549,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 750,0	1 450,0	3 099,0	3 244,0	2 550,0	12 093,0	11 590,0	23 683,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	250,0	100,0	350,0	250,0	1 300,0	1 750,0	3 050,0
55757	Piétonnisation des rues	M	75,0	-	-	100,0	100,0	275,0	300,0	575,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	100,0	65,0	80,0	50,0	100,0	395,0	500,0	895,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	2 397,0	1 380,0	1 000,0	735,0	1 629,0	7 141,0	8 505,0	15 646,0
67862	Développement immobilier	M	5 683,0	446,0	250,0	250,0	-	6 629,0	-	6 629,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	50,0	50,0	50,0	100,0	350,0	500,0	850,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	80,0	50,0	60,0	80,0	80,0	350,0	400,0	750,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 679,0**	**10 350,0**	**8 599,0**	**6 839,0**	**6 839,0**	**47 306,0**	**29 195,0**	**76 501,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**14 679,0**	**10 350,0**	**8 599,0**	**6 839,0**	**6 839,0**	**47 306,0**	**29 195,0**	**76 501,0**

Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 165,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	5 825,0	5 825,0	11 650,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 330,0	13 160,0
42812	Aménagement d'un centre aquatique	M	-	-	-	-	-	-	500,0	500,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	5 920,0	5 920,0	11 840,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**

Ville-Marie
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	5 779,0	4 374,0	6 474,0	8 743,0	5 211,0	30 581,0	48 070,0	78 651,0
44220	Programme Accès Jardins	M	370,0	1 206,0	1 133,0	1 319,0	1 319,0	5 347,0	2 420,0	7 767,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 682,0	3 925,0	2 312,0	2 500,0	3 500,0	16 919,0	12 935,0	29 854,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 354,0	4 680,0	4 266,0	1 623,0	4 155,0	18 078,0	7 500,0	25 578,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 025,0	3 400,0	1 550,0	1 500,0	1 150,0	11 625,0	8 375,0	20 000,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	5 210,0	2 175,0	3 164,0	2 540,0	2 777,0	15 866,0	13 085,0	28 951,0
55730	Programme de réfection routière	M	700,0	1 706,0	2 217,0	2 391,0	2 254,0	9 268,0	11 295,0	20 563,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 735,0**	**8 081,0**	**7 731,0**	**7 231,0**	**6 981,0**	**40 759,0**	**36 755,0**	**77 514,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**10 735,0**	**8 081,0**	**7 731,0**	**7 231,0**	**6 981,0**	**40 759,0**	**36 755,0**	**77 514,0**

13.4. Détail des projets et des programmes par services centraux

Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	122 483,0	116 529,0	127 861,0	102 723,0	96 153,0	565 749,0	318 789,0	884 538,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	2 475,0	725,0	125,0	-	-	3 325,0	-	3 325,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	3 725,0	6 785,0	7 631,0	-	-	18 141,0	-	18 141,0
Total des programmes			**128 683,0**	**124 039,0**	**135 617,0**	**102 723,0**	**96 153,0**	**587 215,0**	**318 789,0**	**906 004,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**128 683,0**	**124 039,0**	**135 617,0**	**102 723,0**	**96 153,0**	**587 215,0**	**318 789,0**	**906 004,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**128 683,0**	**124 039,0**	**135 617,0**	**102 723,0**	**96 153,0**	**587 215,0**	**318 789,0**	**906 004,0**

Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	4 000,0	20 000,0	4 000,0	4 500,0	4 619,0	37 119,0	28 131,0	65 250,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
Total des programmes			**5 000,0**	**21 000,0**	**5 000,0**	**5 500,0**	**5 619,0**	**42 119,0**	**33 131,0**	**75 250,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 000,0**	**21 000,0**	**5 000,0**	**5 500,0**	**5 619,0**	**42 119,0**	**33 131,0**	**75 250,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 000,0**	**21 000,0**	**5 000,0**	**5 500,0**	**5 619,0**	**42 119,0**	**33 131,0**	**75 250,0**

Culture
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	1 155,0	1 050,0	1 050,0	1 100,0	1 100,0	5 455,0	5 500,0	10 955,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements	M	950,0	976,0	1 377,0	735,0	1 064,0	5 102,0	7 446,0	12 548,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	775,0	570,0	325,0	799,0	525,0	2 994,0	3 825,0	6 819,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	4 092,0	6 352,0	2 576,0	4 560,0	2 719,0	20 299,0	8 247,0	28 546,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	8 356,0	8 571,0	9 554,0	8 459,0	6 755,0	41 695,0	105 140,0	146 835,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	250,0	490,0	260,0	250,0	300,0	1 550,0	1 500,0	3 050,0
		A	70,0	100,0	-	-	-	170,0	-	170,0
Total des programmes			**15 648,0**	**18 109,0**	**15 142,0**	**15 903,0**	**12 463,0**	**77 265,0**	**131 658,0**	**208 923,0**
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	350,0	350,0	400,0	400,0	300,0	1 800,0	-	1 800,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	1 900,0	500,0	-	-	-	2 400,0	-	2 400,0
35018	Quartier des spectacles - Les coulisses des festivalsEspace logistique et Parc public	M	500,0	4 000,0	5 500,0	6 500,0	500,0	17 000,0	-	17 000,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	750,0	-	800,0	250,0	500,0	2 300,0	7 773,0	10 073,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	-	-	2 000,0	2 000,0	8 000,0	10 000,0
36185	MEM	M	1 922,0	-	-	-	-	1 922,0	-	1 922,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	35 980,0	30 424,0	38 070,0	42 848,0	47 737,0	195 059,0	186 021,0	381 080,0
36630	Contribution BANQ	A	-	-	-	-	2 000,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	-	461,0	1 325,0	2 108,0	1 416,0	5 310,0	8 238,0	13 548,0
Total des projets			**41 402,0**	**35 735,0**	**46 095,0**	**52 106,0**	**54 453,0**	**229 791,0**	**212 032,0**	**441 823,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**56 980,0**	**53 744,0**	**61 237,0**	**68 009,0**	**64 916,0**	**304 886,0**	**341 690,0**	**646 576,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**70,0**	**100,0**	**-**	**-**	**2 000,0**	**2 170,0**	**2 000,0**	**4 170,0**
Total des investissements			**57 050,0**	**53 844,0**	**61 237,0**	**68 009,0**	**66 916,0**	**307 056,0**	**343 690,0**	**650 746,0**

Diversité et inclusion sociale
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
38365	Programme d'aménagements urbains enfants familles	M	1 459,0	1 184,0	1 408,0	1 549,0	1 961,0	7 561,0	15 212,0	22 773,0
38395	Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
38397	Quartiers intégrés et résilients 2030	M	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	14 500,0	14 500,0	29 000,0
Total des programmes			**7 359,0**	**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**7 861,0**	**37 061,0**	**44 712,0**	**81 773,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 359,0**	**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**7 861,0**	**37 061,0**	**44 712,0**	**81 773,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**7 359,0**	**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**7 861,0**	**37 061,0**	**44 712,0**	**81 773,0**

Eau
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	900 000,0	900 000,0	1 800 000,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	4 316,0	15 843,0	12 000,0	12 493,0	1 865,0	46 517,0	2 736,0	49 253,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	-	1 515,0	400,0	627,0	648,0	3 190,0	11 022,0	14 212,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	31 000,0	31 000,0	33 000,0	29 000,0	30 000,0	154 000,0	90 000,0	244 000,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	51 000,0	58 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	259 000,0	250 000,0	509 000,0
56527	Plan directeur de drainage	A	37 156,0	24 756,0	34 156,0	34 156,0	34 885,0	165 109,0	174 425,0	339 534,0
56529	Station d'épuration et intercepteurs	A	37 701,0	37 000,0	37 000,0	30 000,0	20 000,0	161 701,0	111 000,0	272 701,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	47 850,0	51 700,0	43 300,0	40 000,0	40 000,0	222 850,0	200 000,0	422 850,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau	A	7 886,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	47 866,0	49 975,0	97 841,0
Total des programmes			**396 909,0**	**409 809,0**	**399 851,0**	**386 271,0**	**367 393,0**	**1 960 233,0**	**1 789 158,0**	**3 749 391,0**
Projets										
50015	Mesure de la consommation d'eau	A	1 594,0	-	-	-	-	1 594,0	-	1 594,0
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	1 777,0	3 476,0	461,0	-	-	5 714,0	-	5 714,0
56038	Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest	A	15 500,0	31 800,0	24 140,0	24 140,0	24 140,0	119 720,0	48 280,0	168 000,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	314 181,0	125 580,0	21 480,0	-	-	461 241,0	-	461 241,0
56540	Remplacement des incinérateurs	A	19 600,0	24 800,0	31 300,0	29 600,0	19 300,0	124 600,0	557 600,0	682 200,0
56800	Optimisation des réseaux	A	7 561,0	4 632,0	876,0	-	-	13 069,0	-	13 069,0
58080	Réservoir et station de pompage - Rosemont	A	2 627,0	-	-	-	-	2 627,0	-	2 627,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	3 631,0	4 195,0	41 991,0	41 991,0	41 991,0	133 799,0	111 441,0	245 240,0
Total des projets			**366 471,0**	**194 483,0**	**120 248,0**	**95 731,0**	**85 431,0**	**862 364,0**	**717 321,0**	**1 579 685,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**184 316,0**	**195 843,0**	**192 000,0**	**192 493,0**	**181 865,0**	**946 517,0**	**902 736,0**	**1 849 253,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**579 064,0**	**408 449,0**	**328 099,0**	**289 509,0**	**270 959,0**	**1 876 080,0**	**1 603 743,0**	**3 479 823,0**
Total des investissements			**763 380,0**	**604 292,0**	**520 099,0**	**482 002,0**	**452 824,0**	**2 822 597,0**	**2 506 479,0**	**5 329 076,0**

Environnement
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
50013	Protection et réfection de bâtiments - Environnement	A	330,0	150,0	50,0	50,0	50,0	630,0	250,0	880,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 700,0	475,0	475,0	500,0	500,0	3 650,0	2 725,0	6 375,0
52100	Protection du parc immobilier	A	3 500,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	19 500,0	18 000,0	37 500,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement)	M	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	6 175,0	6 175,0	12 350,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	702,0	703,0	735,0	1 007,0	1 224,0	4 371,0	7 279,0	11 650,0
Total des programmes			**7 567,0**	**6 663,0**	**6 595,0**	**6 892,0**	**7 109,0**	**34 826,0**	**34 929,0**	**69 755,0**
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	6 796,0	4,0	75,0	100,0	178,0	7 153,0	138,0	7 291,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	1 200,0	1 200,0	1 200,0	1 200,0	1 200,0	6 000,0	3 150,0	9 150,0
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	425,0	2 312,0	2 526,0	272,0	-	5 535,0	-	5 535,0
50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	M	1 834,0	2 195,0	1 095,0	-	-	5 124,0	-	5 124,0
50050	Outils collecte matières organiques - projets pilotes	M	332,0	-	-	-	-	332,0	-	332,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	14 650,0	4 275,0	423,0	182,0	171,0	19 701,0	2 451,0	22 152,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	24 316,0	3 203,0	78,0	103,0	191,0	27 891,0	145,0	28 036,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	-	592,0	6 361,0	6 715,0	9 416,0	23 084,0	1 857,0	24 941,0
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	4 265,0	-	-	-	-	4 265,0	-	4 265,0
Total des projets			**53 818,0**	**13 781,0**	**11 758,0**	**8 572,0**	**11 156,0**	**99 085,0**	**7 741,0**	**106 826,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 303,0**	**5 333,0**	**4 265,0**	**3 442,0**	**3 659,0**	**22 002,0**	**16 604,0**	**38 606,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**56 082,0**	**15 111,0**	**14 088,0**	**12 022,0**	**14 606,0**	**111 909,0**	**26 066,0**	**137 975,0**
Total des investissements			**61 385,0**	**20 444,0**	**18 353,0**	**15 464,0**	**18 265,0**	**133 911,0**	**42 670,0**	**176 581,0**

Espace pour la vie
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	22 639,0	20 385,0	22 836,0	21 281,0	24 352,0	111 493,0	148 296,0	259 789,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	-	15 000,0	-	15 000,0
Total des programmes			**22 639,0**	**25 385,0**	**27 836,0**	**26 281,0**	**24 352,0**	**126 493,0**	**148 296,0**	**274 789,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**22 639,0**	**20 385,0**	**22 836,0**	**21 281,0**	**24 352,0**	**111 493,0**	**148 296,0**	**259 789,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**5 000,0**	**5 000,0**	**5 000,0**	**-**	**15 000,0**	**-**	**15 000,0**
Total des investissements			**22 639,0**	**25 385,0**	**27 836,0**	**26 281,0**	**24 352,0**	**126 493,0**	**148 296,0**	**274 789,0**

Expérience citoyenne et communications
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Total des programmes			**15 000,0**	**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**210 000,0**	300 000,0	510 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**15 000,0**	**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**210 000,0**	**300 000,0**	**510 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**15 000,0**	**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**210 000,0**	**300 000,0**	**510 000,0**

Gestion et planification des immeubles
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	1 750,0	1 692,0	1 750,0	3 500,0	5 250,0	13 942,0	21 058,0	35 000,0
		A	1 750,0	1 693,0	1 750,0	3 500,0	5 250,0	13 943,0	21 057,0	35 000,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	920,0	5 426,0	6 111,0	5 192,0	5 283,0	22 932,0	23 644,0	46 576,0
		A	102,0	603,0	679,0	577,0	587,0	2 548,0	2 626,0	5 174,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	2 514,0	5 497,0	7 952,0	6 047,0	500,0	22 510,0	30 884,0	53 394,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	2 535,0	6 826,0	4 148,0	5 888,0	2 332,0	21 729,0	25 493,0	47 222,0
		A	1 690,0	4 551,0	2 766,0	3 926,0	1 554,0	14 487,0	16 996,0	31 483,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	16 059,0	26 699,0	31 257,0	19 302,0	830,0	94 147,0	16 603,0	110 750,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	3 359,0	3 231,0	3 200,0	3 200,0	3 000,0	15 990,0	17 078,0	33 068,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	5 502,0	14 063,0	9 376,0	3 225,0	6 550,0	38 716,0	44 970,0	83 686,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	14 376,0	13 293,0	12 452,0	9 033,0	22 788,0	71 942,0	108 630,0	180 572,0
66030	Programme de protection des bâtiments administratifs et commerciaux	M	3 535,0	1 443,0	2 873,0	90,0	3 205,0	11 146,0	36 016,0	47 162,0
		A	393,0	160,0	319,0	9,0	356,0	1 237,0	4 002,0	5 239,0
66032	Programme de protection - Édifices vacants	M	747,0	6 451,0	2 137,0	1 995,0	2 856,0	14 186,0	12 600,0	26 786,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	6 100,0	7 300,0	13 000,0	16 300,0	8 800,0	51 500,0	25 000,0	76 500,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	-	-	-	250,0	250,0	1 250,0	1 500,0
		A	-	-	-	-	250,0	250,0	1 250,0	1 500,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI	M	6 588,0	13 698,0	3 592,0	2 722,0	11 900,0	38 500,0	63 000,0	101 500,0
		A	2 824,0	5 870,0	1 540,0	1 166,0	5 100,0	16 500,0	27 000,0	43 500,0
66190	Programme des cours de services	M	19 791,0	15 189,0	27 655,0	8 218,0	5 000,0	75 853,0	107 500,0	183 353,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	3 284,0	5 235,0	15 338,0	1 490,0	128,0	25 475,0	4 997,0	30 472,0
		A	1 408,0	2 244,0	6 574,0	640,0	55,0	10 921,0	2 142,0	13 063,0
Total des programmes			**98 227,0**	**144 164,0**	**157 469,0**	**99 020,0**	**94 824,0**	**593 704,0**	**628 796,0**	**1 222 500,0**

Gestion et planification des immeubles (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets										
64028	Centre d'appel 911 - Projet de relocalisation	A	7 326,0	7 667,0	7 666,0	27 423,0	13 809,0	63 891,0	27 176,0	91 067,0
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	25 958,0	3 676,0	-	-	-	29 634,0	-	29 634,0
		A	19 945,0	2 824,0	-	-	-	22 769,0	-	22 769,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	-	-	-	-	-	-	4 425,0	4 425,0
		A	-	-	-	-	-	-	34 052,0	34 052,0
Total des projets			**53 229,0**	**14 167,0**	**7 666,0**	**27 423,0**	**13 809,0**	**116 294,0**	**65 653,0**	**181 947,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**96 140,0**	**105 363,0**	**122 013,0**	**76 944,0**	**52 334,0**	**452 794,0**	**404 548,0**	**857 342,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**55 316,0**	**52 968,0**	**43 122,0**	**49 499,0**	**56 299,0**	**257 204,0**	**289 901,0**	**547 105,0**
Total des investissements			**151 456,0**	**158 331,0**	**165 135,0**	**126 443,0**	**108 633,0**	**709 998,0**	**694 449,0**	**1 404 447,0**

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	4 800,0	2 000,0	1 200,0	2 000,0	2 000,0	12 000,0	42 000,0	54 000,0
		A	19 200,0	8 000,0	4 800,0	8 000,0	8 000,0	48 000,0	168 000,0	216 000,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	10 967,0	10 424,0	10 333,0	10 195,0	10 834,0	52 753,0	31 906,0	84 659,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne Mance	A	2 400,0	4 850,0	2 750,0	7 025,0	2 400,0	19 425,0	7 480,0	26 905,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	5 429,0	2 435,0	5 184,0	8 109,0	6 087,0	27 244,0	21 310,0	48 554,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	2 975,0	6 685,0	7 698,0	6 548,0	8 384,0	32 290,0	28 385,0	60 675,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	2 565,0	2 190,0	5 838,0	7 613,0	6 924,0	25 130,0	10 550,0	35 680,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	825,0	607,0	1 082,0	4 273,0	12 447,0	19 234,0	76 801,0	96 035,0
		A	1 312,0	778,0	655,0	978,0	4 499,0	8 222,0	25 798,0	34 020,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains	M	3 979,0	3 911,0	2 235,0	2 877,0	6 944,0	19 946,0	27 500,0	47 446,0
		A	4 171,0	4 306,0	4 919,0	6 266,0	2 956,0	22 618,0	12 130,0	34 748,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	8 098,0	15 000,0	20 000,0	19 000,0	-	62 098,0	-	62 098,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	26 604,0	28 523,0	28 191,0	26 489,0	25 286,0	135 093,0	116 396,0	251 489,0
		A	3 646,0	3 552,0	3 631,0	3 533,0	3 453,0	17 815,0	12 410,0	30 225,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	5 270,0	6 215,0	6 120,0	4 475,0	3 825,0	25 905,0	23 260,0	49 165,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	539,0	1 022,0	4 302,0	5 561,0	5 562,0	16 986,0	36 523,0	53 509,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	700,0	4 200,0	500,0	2 500,0	2 500,0	10 400,0	12 500,0	22 900,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	10 450,0	26 798,0	26 735,0	4 226,0	5 173,0	73 382,0	175 646,0	249 028,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	10 233,0	11 949,0	16 802,0	6 939,0	45,0	45 968,0	-	45 968,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	18 764,0	8 242,0	2 591,0	3 569,0	12 124,0	45 290,0	57 637,0	102 927,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	13 908,0	16 934,0	25 010,0	9 500,0	16 400,0	81 752,0	82 600,0	164 352,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	975,0	710,0	1 960,0	160,0	3 482,0	7 287,0	27 719,0	35 006,0
Total des programmes			**157 810,0**	**169 331,0**	**182 536,0**	**149 836,0**	**149 325,0**	**808 838,0**	**1 016 551,0**	**1 825 389,0**

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	9 566,0	11 769,0	11 932,0	8 561,0	10 240,0	52 068,0	60 544,0	112 612,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	3 220,0	5 855,0	15 321,0	15 567,0	15 648,0	55 611,0	28 971,0	84 582,0
32312	Développement et aménagement du Pôle nature de l'Est	A	150,0	150,0	150,0	830,0	830,0	2 110,0	20 440,0	22 550,0
34307	Réaménagement du square Viger	M	708,0	-	-	-	-	708,0	-	708,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	800,0	1 810,0	3 320,0	6 590,0	8 340,0	20 860,0	41 850,0	62 710,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	985,0	4 567,0	14 609,0	36 493,0	38 594,0	95 248,0	49 520,0	144 768,0
Total des projets			**15 429,0**	**24 151,0**	**45 332,0**	**68 041,0**	**73 652,0**	**226 605,0**	**201 325,0**	**427 930,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**117 268,0**	**140 966,0**	**165 755,0**	**144 771,0**	**150 215,0**	**718 975,0**	**771 824,0**	**1 490 799,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**55 971,0**	**52 516,0**	**62 113,0**	**73 106,0**	**72 762,0**	**316 468,0**	**446 052,0**	**762 520,0**
Total des investissements			**173 239,0**	**193 482,0**	**227 868,0**	**217 877,0**	**222 977,0**	**1 035 443,0**	**1 217 876,0**	**2 253 319,0**

Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
13001	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements abo rdables	M	4 000,0	8 000,0	8 000,0	8 000,0	8 000,0	36 000,0	64 000,0	100 000,0
13003	Acquisition et conservation de terrains à des fins de réalisation de logements abordables	M	16 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	144 000,0	236 000,0	380 000,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	4 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	16 500,0	15 000,0	31 500,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	A	2 900,0	2 700,0	2 000,0	3 300,0	2 500,0	13 400,0	12 500,0	25 900,0
Total des programmes			**27 400,0**	**45 700,0**	**45 000,0**	**46 300,0**	**45 500,0**	**209 900,0**	**327 500,0**	**537 400,0**
Projets										
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	7 620,0	8 392,0	9 847,0	9 024,0	11 211,0	46 094,0	74 262,0	120 356,0
Total des projets			**7 620,0**	**8 392,0**	**9 847,0**	**9 024,0**	**11 211,0**	**46 094,0**	**74 262,0**	**120 356,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**24 500,0**	**43 000,0**	**43 000,0**	**43 000,0**	**43 000,0**	**196 500,0**	**315 000,0**	**511 500,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 520,0**	**11 092,0**	**11 847,0**	**12 324,0**	**13 711,0**	**59 494,0**	**86 762,0**	**146 256,0**
Total des investissements			**35 020,0**	**54 092,0**	**54 847,0**	**55 324,0**	**56 711,0**	**255 994,0**	**401 762,0**	**657 756,0**

Infrastructures du réseau routier
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	45 400,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	165 400,0	150 000,0	315 400,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	40 000,0	74 000,0	74 000,0	74 000,0	74 000,0	336 000,0	370 000,0	706 000,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	10 000,0	10 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	80 000,0	-	80 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	4 500,0	6 000,0	6 000,0	7 000,0	7 000,0	30 500,0	35 000,0	65 500,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	6 500,0	8 600,0	9 500,0	10 000,0	10 000,0	44 600,0	50 000,0	94 600,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	6 500,0	8 600,0	8 600,0	10 000,0	10 000,0	43 700,0	50 000,0	93 700,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	2 500,0	3 484,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	17 984,0	20 000,0	37 984,0
66000	Digues	M	-	-	2 000,0	2 000,0	2 000,0	6 000,0	10 000,0	16 000,0
Total des programmes			**125 400,0**	**150 684,0**	**164 100,0**	**167 000,0**	**167 000,0**	**774 184,0**	**735 000,0**	**1 509 184,0**
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	11 000,0	11 000,0	5 000,0	-	-	27 000,0	-	27 000,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	50,0	150,0	400,0	300,0	318,0	1 218,0	1 571,0	2 789,0
Total des projets			**11 050,0**	**11 150,0**	**5 400,0**	**300,0**	**318,0**	**28 218,0**	**1 571,0**	**29 789,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**126 450,0**	**151 834,0**	**159 500,0**	**157 300,0**	**157 318,0**	**752 402,0**	**686 571,0**	**1 438 973,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 000,0**	**10 000,0**	**10 000,0**	**10 000,0**	**10 000,0**	**50 000,0**	**50 000,0**	**100 000,0**
Total des investissements			**136 450,0**	**161 834,0**	**169 500,0**	**167 300,0**	**167 318,0**	**802 402,0**	**736 571,0**	**1 538 973,0**

Matériel roulant et ateliers
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	2 280,0	1 714,0	600,0	450,0	750,0	5 794,0	3 395,0	9 189,0
		A	-	-	-	-	-	-	400,0	400,0
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	20 878,0	16 019,0	18 440,0	19 253,0	20 220,0	94 810,0	197 862,0	292 672,0
		A	4 583,0	3 077,0	3 609,0	3 787,0	3 999,0	19 055,0	8 000,0	27 055,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	500,0	200,0	300,0	400,0	500,0	1 900,0	3 700,0	5 600,0
		A	150,0	-	-	-	-	150,0	300,0	450,0
68106	Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables	M	2 000,0	-	-	-	-	2 000,0	-	2 000,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	11 000,0	8 980,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	34 980,0	29 000,0	63 980,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	5 000,0	18 700,0	19 200,0	19 800,0	22 700,0	85 400,0	82 000,0	167 400,0
Total des programmes			**46 391,0**	**48 690,0**	**47 149,0**	**48 690,0**	**53 169,0**	**244 089,0**	**324 657,0**	**568 746,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**25 658,0**	**17 933,0**	**19 340,0**	**20 103,0**	**21 470,0**	**104 504,0**	**204 957,0**	**309 461,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**20 733,0**	**30 757,0**	**27 809,0**	**28 587,0**	**31 699,0**	**139 585,0**	**119 700,0**	**259 285,0**
Total des investissements			**46 391,0**	**48 690,0**	**47 149,0**	**48 690,0**	**53 169,0**	**244 089,0**	**324 657,0**	**568 746,0**

Sécurité incendie
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Total des programmes			**2 700,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**5 900,0**	4 000,0	9 900,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**2 700,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**5 900,0**	**4 000,0**	**9 900,0**
Total des investissements			**2 700,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**5 900,0**	**4 000,0**	**9 900,0**

Société du parc Jean-Drapeau
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	14 152,0	25 656,0	37 562,0	55 616,0	50 795,0	183 781,0	236 971,0	420 752,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
Total des programmes			**14 552,0**	**26 056,0**	**37 962,0**	**56 016,0**	**51 195,0**	**185 781,0**	**238 971,0**	**424 752,0**
Projets										
43015	Pavillon du Canada	A	-	-	-	1 050,0	9 500,0	10 550,0	9 449,0	19 999,0
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	3 670,0	28 100,0	25 140,0	17 910,0	-	74 820,0	-	74 820,0
43017	Plage Jean-Doré	A	5 609,0	10 084,0	6 541,0	5 228,0	-	27 462,0	104,0	27 566,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	22 638,0	9 690,0	630,0	-	2 100,0	35 058,0	1 512,0	36 570,0
43020	Complexe aquatique	A	-	4 774,0	6 299,0	2 100,0	6 562,0	19 735,0	4 200,0	23 935,0
Total des projets			**31 917,0**	**52 648,0**	**38 610,0**	**26 288,0**	**18 162,0**	**167 625,0**	**15 265,0**	**182 890,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**46 469,0**	**78 704,0**	**76 572,0**	**82 304,0**	**69 357,0**	**353 406,0**	**254 236,0**	**607 642,0**
Total des investissements			**46 469,0**	**78 704,0**	**76 572,0**	**82 304,0**	**69 357,0**	**353 406,0**	**254 236,0**	**607 642,0**

Technologies de l'information
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets										
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	1 369,0	-	-	-	-	1 369,0	1 479,0	2 848,0
		A	1 431,0	-	-	-	-	1 431,0	1 545,0	2 976,0
60006	Investissements - Ville intelligente et numérique	M	1 037,0	988,0	792,0	1 212,0	-	4 029,0	-	4 029,0
		A	1 083,0	1 032,0	828,0	1 267,0	-	4 210,0	-	4 210,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	1 222,0	1 586,0	2 519,0	-	-	5 327,0	-	5 327,0
		A	1 278,0	1 658,0	2 633,0	-	-	5 569,0	-	5 569,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	2 523,0	2 175,0	1 285,0	718,0	-	6 701,0	-	6 701,0
		A	2 636,0	2 273,0	1 343,0	750,0	-	7 002,0	-	7 002,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	481,0	1 330,0	3 965,0	11 250,0	12 550,0	29 576,0	29 024,0	58 600,0
68037	Réseaux de fondation en télécommunications	M	1 110,0	1 288,0	1 213,0	562,0	1 051,0	5 224,0	5 938,0	11 162,0
		A	1 159,0	1 345,0	1 267,0	588,0	1 099,0	5 458,0	6 207,0	11 665,0
68068	Portail d'accès et de recherches de normes	M	24,0	-	-	-	-	24,0	-	24,0
		A	26,0	-	-	-	-	26,0	-	26,0
68088	Approvisionnement III	M	-	-	-	-	-	-	444,0	444,0
		A	-	-	-	-	-	-	463,0	463,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	4 609,0	2 586,0	1 614,0	1 100,0	1 412,0	11 321,0	699,0	12 020,0
		A	4 816,0	2 703,0	1 686,0	1 150,0	1 475,0	11 830,0	730,0	12 560,0
68096	Solution intégrée de gestion des appels d'offres	M	-	-	-	-	-	-	978,0	978,0
		A	-	-	-	-	-	-	1 022,0	1 022,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	1 090,0	789,0	1 687,0	1 776,0	1 531,0	6 873,0	6 781,0	13 654,0
		A	1 140,0	825,0	1 763,0	1 855,0	1 599,0	7 182,0	7 086,0	14 268,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	919,0	978,0	824,0	-	-	2 721,0	-	2 721,0
		A	961,0	1 022,0	861,0	-	-	2 844,0	-	2 844,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	-	-	244,0	489,0	342,0	1 075,0	392,0	1 467,0
		A	-	-	256,0	511,0	358,0	1 125,0	408,0	1 533,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	416,0	416,0	183,0	183,0	183,0	1 381,0	110,0	1 491,0
		A	434,0	434,0	192,0	192,0	192,0	1 444,0	115,0	1 559,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	-	-	342,0	598,0	552,0	1 492,0	-	1 492,0
		A	-	-	358,0	624,0	576,0	1 558,0	-	1 558,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	100,0	-	-	500,0	2 929,0	3 529,0	3 388,0	6 917,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
68305	Modernisation des opérations policières	A	2 331,0	2 139,0	1 850,0	850,0	2 200,0	9 370,0	13 481,0	22 851,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	9 500,0	6 543,0	7 250,0	5 300,0	2 750,0	31 343,0	14 925,0	46 268,0
68320	Stockage des crimes technologiques du SPVM	A	820,0	175,0	285,0	280,0	-	1 560,0	-	1 560,0
68325	Caméras portatives SPVM	A	775,0	1 000,0	3 000,0	5 000,0	4 000,0	13 775,0	2 725,0	16 500,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	1 636,0	2 500,0	1 680,0	2 700,0	4 450,0	12 966,0	16 250,0	29 216,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	293,0	428,0	489,0	538,0	262,0	2 010,0	-	2 010,0
		A	307,0	448,0	511,0	562,0	274,0	2 102,0	-	2 102,0
69206	Évolution des outils géomatiques	M	-	-	-	-	-	-	4 400,0	4 400,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 600,0	4 600,0
70025	Cour municipale numérique	A	3 178,0	6 290,0	5 170,0	2 185,0	1 500,0	18 323,0	4 910,0	23 233,0
70120	Refonte des plateformes numériques d'Espace pour la vie	M	-	449,0	553,0	445,0	-	1 447,0	-	1 447,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites web	M	565,0	-	-	-	-	565,0	-	565,0
		A	591,0	-	-	-	-	591,0	-	591,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 278,0	1 162,0	1 106,0	1 197,0	115,0	4 858,0	-	4 858,0
		A	1 335,0	1 215,0	1 156,0	1 250,0	121,0	5 077,0	-	5 077,0
70153	Programme de développement de sites web satellites	M	-	-	-	-	1 222,0	1 222,0	6 356,0	7 578,0
		A	-	-	-	-	1 278,0	1 278,0	6 644,0	7 922,0
70155	Gestion de la relation client	M	391,0	636,0	627,0	971,0	983,0	3 608,0	3 551,0	7 159,0
		A	409,0	664,0	655,0	1 015,0	1 027,0	3 770,0	3 711,0	7 481,0
70160	Refonte du portail intranet	M	-	411,0	714,0	-	-	1 125,0	-	1 125,0
		A	-	429,0	746,0	-	-	1 175,0	-	1 175,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	1 500,0	1 500,0	2 000,0	2 800,0	4 500,0	12 300,0	9 813,0	22 113,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	563,0	660,0	675,0	-	-	1 898,0	-	1 898,0
		A	589,0	690,0	705,0	-	-	1 984,0	-	1 984,0
70330	Données ouvertes	M	258,0	302,0	218,0	-	-	778,0	-	778,0
		A	270,0	315,0	227,0	-	-	812,0	-	812,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	510,0	427,0	391,0	685,0	306,0	2 319,0	1 132,0	3 451,0
		A	532,0	447,0	409,0	715,0	319,0	2 422,0	1 182,0	3 604,0
70501	Environnement de travail	M	2 895,0	2 934,0	1 541,0	548,0	639,0	8 557,0	-	8 557,0
		A	3 026,0	3 066,0	1 610,0	573,0	668,0	8 943,0	-	8 943,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	-	-	-	4 367,0	4 367,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 564,0	4 564,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	-	-	-	7 335,0	7 335,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 665,0	7 665,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	-	73,0	307,0	-	-	380,0	-	380,0
		A	-	77,0	320,0	-	-	397,0	-	397,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	439,0	367,0	269,0	511,0	-	1 586,0	-	1 586,0
		A	458,0	383,0	281,0	533,0	-	1 655,0	-	1 655,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	666,0	587,0	1 226,0	1 227,0	1 442,0	5 148,0	4 787,0	9 935,0
		A	695,0	613,0	1 281,0	1 282,0	1 507,0	5 378,0	5 000,0	10 378,0
70752	Production de rapports pour l'application de demande de prix et octroi (DPO)	M	-	-	49,0	-	-	49,0	-	49,0
		A	-	-	51,0	-	-	51,0	-	51,0
70901	Remise aux normes des centres de traitement TI	M	49,0	660,0	440,0	318,0	-	1 467,0	-	1 467,0
		A	51,0	690,0	460,0	332,0	-	1 533,0	-	1 533,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	2 159,0	1 476,0	2 319,0	2 774,0	3 412,0	12 140,0	9 789,0	21 929,0
		A	2 256,0	1 542,0	2 423,0	2 899,0	3 565,0	12 685,0	10 231,0	22 916,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	763,0	845,0	1 145,0	1 405,0	1 255,0	5 413,0	1 153,0	6 566,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	-	-	-	11 931,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	1 264,0	1 125,0	1 086,0	733,0	1 286,0	5 494,0	-	5 494,0
		A	1 321,0	1 175,0	1 135,0	767,0	1 344,0	5 742,0	-	5 742,0
71351	Modernisation de la solution de gestion électronique des documents (GED)	M	-	-	-	-	-	-	856,0	856,0
		A	-	-	-	-	-	-	894,0	894,0
71450	Inspection mobile - Évaluation foncière	A	-	-	-	-	-	-	907,0	907,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	3 500,0	3 500,0	3 700,0	4 100,0	4 100,0	18 900,0	11 569,0	30 469,0
71553	Modernisation des solutions institutionnelles	M	-	-	-	-	-	-	6 845,0	6 845,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 155,0	7 155,0
71560	Modernisation de l'application de gestion des dossiers décisionnels (GDD)	M	-	-	-	-	-	-	734,0	734,0
		A	-	-	-	-	-	-	766,0	766,0
71770	Système de gestion et de dépistage des entrées de service en plomb	M	500,0	550,0	-	-	-	1 050,0	-	1 050,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	8 241,0	8 041,0	6 481,0	6 240,0	2 000,0	31 003,0	1 304,0	32 307,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence du SIM	A	8 005,0	2 148,0	1 095,0	600,0	1 500,0	13 348,0	5 840,0	19 188,0
72515	Système de gestion des loisirs municipaux	M	390,0	-	-	-	-	390,0	-	390,0
72660	Réforme des services d'accueil - Espace pour la vie	M	563,0	-	-	-	-	563,0	-	563,0
72681	Système de gestion - Direction générale	M	-	-	-	-	-	-	3 446,0	3 446,0
		A	-	-	-	-	-	-	3 604,0	3 604,0
72690	Applications mobiles - Espace pour la vie	M	-	-	518,0	954,0	-	1 472,0	-	1 472,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	M	1 458,0	956,0	541,0	990,0	817,0	4 762,0	1 137,0	5 899,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 517,0	1 526,0	736,0	951,0	570,0	5 300,0	2 850,0	8 150,0
74094	Gestion vestimentaire intégrée	M	-	191,0	493,0	1 023,0	-	1 707,0	-	1 707,0
		A	-	199,0	515,0	1 069,0	-	1 783,0	-	1 783,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	4 315,0	3 912,0	3 374,0	3 912,0	2 896,0	18 409,0	6 692,0	25 101,0
		A	4 510,0	4 088,0	3 526,0	4 088,0	3 027,0	19 239,0	6 993,0	26 232,0
74255	Gestion de temps	M	-	181,0	978,0	1 209,0	3 531,0	5 899,0	3 881,0	9 780,0
		A	-	189,0	1 022,0	1 263,0	3 689,0	6 163,0	4 057,0	10 220,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	2 934,0	3 271,0	3 178,0	5 157,0	-	14 540,0	-	14 540,0
		A	3 066,0	3 419,0	3 322,0	5 388,0	-	15 195,0	-	15 195,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 630,0	1 105,0	1 226,0	2 560,0	2 925,0	9 446,0	13 645,0	23 091,0
		A	1 704,0	1 154,0	1 282,0	2 676,0	3 056,0	9 872,0	14 261,0	24 133,0
74825	Projet de gestion des marquages et signalisations pour les arrondissements	M	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	1 300,0	2 600,0	2 000,0	1 907,0	800,0	8 607,0	362,0	8 969,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	2 415,0	1 000,0	-	-	-	3 415,0	-	3 415,0
74951	Bureau des régimes de retraite sans papier	M	-	-	-	-	460,0	460,0	264,0	724,0
		A	-	-	-	-	480,0	480,0	276,0	756,0
74955	Modernisation des activités du bureau des régimes de retraites Mon tréal	M	-	-	-	49,0	785,0	834,0	1 170,0	2 004,0
		A	-	-	-	51,0	821,0	872,0	1 224,0	2 096,0
74990	Infrastructures TI des projets en transport	M	235,0	-	-	-	-	235,0	-	235,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	3 330,0	3 030,0	2 356,0	3 360,0	2 027,0	14 103,0	-	14 103,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	294,0	650,0	1 800,0	1 356,0	-	4 100,0	-	4 100,0
74995	Prise en charge des infrastructures du centre de gestion de mobili té urbaine (CGMU)	M	-	760,0	760,0	-	-	1 520,0	-	1 520,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
76606	Système de gestion contractuelle	M	-	-	-	-	534,0	534,0	2 171,0	2 705,0
		A	-	-	-	-	558,0	558,0	2 268,0	2 826,0
78032	Communications numériques (Centre Contact Client)	M	1 289,0	439,0	-	-	-	1 728,0	-	1 728,0
		A	1 346,0	458,0	-	-	-	1 804,0	-	1 804,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	391,0	224,0	-	-	-	615,0	-	615,0
		A	409,0	235,0	-	-	-	644,0	-	644,0
78045	Déménagements et rehaussements Télécom	M	479,0	479,0	538,0	391,0	391,0	2 278,0	939,0	3 217,0
		A	501,0	501,0	562,0	409,0	409,0	2 382,0	981,0	3 363,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	88,0	-	394,0	745,0	739,0	1 966,0	1 159,0	3 125,0
		A	92,0	-	412,0	778,0	772,0	2 054,0	1 211,0	3 265,0
78100	Système de gestion des vidéos	M	-	-	489,0	685,0	572,0	1 746,0	-	1 746,0
		A	-	-	511,0	715,0	598,0	1 824,0	-	1 824,0
Total des projets			**128 039,0**	**113 177,0**	**114 524,0**	**118 346,0**	**104 331,0**	**578 417,0**	**336 772,0**	**915 189,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**51 623,0**	**46 696,0**	**46 703,0**	**46 888,0**	**39 499,0**	**231 409,0**	**129 880,0**	**361 289,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**76 416,0**	**66 481,0**	**67 821,0**	**71 458,0**	**64 832,0**	**347 008,0**	**206 892,0**	**553 900,0**
Total des investissements			**128 039,0**	**113 177,0**	**114 524,0**	**118 346,0**	**104 331,0**	**578 417,0**	**336 772,0**	**915 189,0**

Urbanisme et mobilité
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	875,0	875,0	875,0	875,0	875,0	4 375,0	17 750,0	22 125,0
		A	2 274,0	2 275,0	2 275,0	2 275,0	2 275,0	11 374,0	31 250,0	42 624,0
45000	Vélo - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	A	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
48043	Parcours signature Montréal	M	-	-	-	-	450,0	450,0	23 231,0	23 681,0
		A	-	-	-	-	450,0	450,0	23 231,0	23 681,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	-	15 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	19 500,0	19 500,0	19 500,0	19 500,0	19 500,0	97 500,0	19 500,0	117 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	56 449,0	87 274,0	89 244,0	101 058,0	95 412,0	429 437,0	721 732,0	1 151 169,0
59071	Vision Zéro - Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	19 800,0	17 800,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	82 600,0	75 000,0	157 600,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	7 500,0	7 500,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	18 000,0	-	18 000,0
Total des programmes			**139 398,0**	**168 224,0**	**160 894,0**	**172 708,0**	**167 962,0**	**809 186,0**	**1 061 694,0**	**1 870 880,0**
Projets										
28039	Réaménagement-Jean-Talon, entre 22e avenue et Langelier	M	1 303,0	2 367,0	7 287,0	7 434,0	18 572,0	36 963,0	95 324,0	132 287,0
28040	Vélo - Développement et optimisation du système de vélo en libre-service Bixi	M	3 000,0	2 900,0	2 500,0	1 000,0	1 000,0	10 400,0	5 000,0	15 400,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	1 080,0	13 283,0	18 655,0	21 070,0	13 917,0	68 005,0	21 995,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	210,0	1 950,0	6 300,0	1 400,0	2 450,0	12 310,0	11 500,0	23 810,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	350,0	2 203,0	2 196,0	2 196,0	6 945,0	-	6 945,0
36209	Plan lumière	A	490,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 890,0	2 500,0	4 390,0
36211	Réaménagement de la rue de la Commune	A	-	-	350,0	350,0	350,0	1 050,0	-	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	-	490,0	490,0	490,0	1 470,0	-	1 470,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	2 361,0	2 492,0	255,0	-	-	5 108,0	-	5 108,0
39001	Campus Outremont - Infrastructures et aménagement	M	9 488,0	11 715,0	11 666,0	13 752,0	10 499,0	57 120,0	65 000,0	122 120,0
39710	Complexe Turcot	M	5 522,0	19 768,0	21 798,0	7 248,0	192,0	54 528,0	629,0	55 157,0
		A	3 736,0	3 509,0	27 194,0	33 904,0	7 302,0	75 645,0	18,0	75 663,0
40139	PPU Griffintown	M	21 425,0	13 477,0	17 227,0	10 782,0	11 200,0	74 111,0	76 000,0	150 111,0
40155	Namur-De la Savane (abords de Namur et hippodrome)	M	-	581,0	1 400,0	11 800,0	14 800,0	28 581,0	128 000,0	156 581,0
40170	Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie	M	29 211,0	15 398,0	1 256,0	-	-	45 865,0	-	45 865,0
40171	Turcot-Lachine Est (secteur Lachine Est)	M	-	1 000,0	3 000,0	5 000,0	5 000,0	14 000,0	50 000,0	64 000,0
40173	Multimodal - Développement des pôles de mobilité	M	-	-	500,0	500,0	-	1 000,0	-	1 000,0
40174	Louvain Est	M	6 358,0	6 810,0	6 591,0	7 787,0	7 961,0	35 507,0	31 701,0	67 208,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	1 616,0	877,0	7 364,0	6 819,0	-	16 676,0	-	16 676,0

Urbanisme et mobilité (suite)
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
40178	Partie nord de L'Île-des-Soeurs	M	-	-	-	-	2 959,0	2 959,0	39 703,0	42 662,0
40179	Fort Lorette	A	-	385,0	559,0	2 159,0	2 218,0	5 321,0	672,0	5 993,0
40182	Atelier du CN - Cours St-Charles	M	3 908,0	1 409,0	-	-	-	5 317,0	-	5 317,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	20 000,0	25 000,0	45 000,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	-	-	15 294,0	12 775,0	39 606,0	67 675,0	95 600,0	163 275,0
40203	PPU DES FAUBOURGS	M	-	576,0	578,0	9 991,0	8 154,0	19 299,0	112 370,0	131 669,0
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	A	-	-	-	250,0	-	250,0	-	250,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	7 909,0	77,0	-	-	-	7 986,0	-	7 986,0
		A	619,0	12,0	-	-	-	631,0	-	631,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	32 742,0	18 533,0	4 927,0	-	-	56 202,0	-	56 202,0
		A	1 538,0	-	-	-	-	1 538,0	-	1 538,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTQ (Lien cyclable)	M	50,0	289,0	100,0	200,0	400,0	1 039,0	9 849,0	10 888,0
48044	Reconstruction de l'Autoroute 40 - Accompagnement du MTQ	M	-	100,0	175,0	200,0	350,0	825,0	21 371,0	22 196,0
		A	-	100,0	175,0	200,0	350,0	825,0	21 372,0	22 197,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM	M	1 570,0	1 925,0	7 000,0	7 000,0	4 550,0	22 045,0	-	22 045,0
		A	2 915,0	3 575,0	13 000,0	13 000,0	8 450,0	40 940,0	-	40 940,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	333,0	534,0	1 952,0	1 969,0	1 414,0	6 202,0	25 892,0	32 094,0
		A	618,0	991,0	3 625,0	3 656,0	2 625,0	11 515,0	48 087,0	59 602,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTQ	M	50,0	200,0	200,0	200,0	400,0	1 050,0	7 500,0	8 550,0
54102	Gestion de corridors de mobilité intégrée	M	500,0	500,0	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
54104	Système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	-	2 500,0
59027	Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de_l'Assomption - Nouvel accès au	A	23 051,0	23 201,0	24 126,0	19 150,0	14 638,0	104 166,0	188,0	104 354,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	600,0	1 750,0	4 750,0	8 757,0	9 700,0	25 557,0	65 893,0	91 450,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM-Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	-	302,0	6 772,0	3 031,0	-	10 105,0	-	10 105,0
68035	Projet Sussex-Tupper (abords de l'ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	8 438,0	20,0	-	-	-	8 458,0	-	8 458,0
68067	Avenue des Pins	M	7 760,0	1 938,0	900,0	8 500,0	400,0	19 498,0	48 400,0	67 898,0
		A	240,0	62,0	-	-	-	302,0	1 800,0	2 102,0
75001	Raccordement du boulevard Cavendish	A	10 500,0	12 460,0	15 680,0	10 930,0	35 300,0	84 870,0	349 360,0	434 230,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	20 801,0	12 237,0	1 420,0	-	-	34 458,0	-	34 458,0

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1 : de De Bleury à Mansfield et square Phillips	M	1 901,0	756,0	16 784,0	13 614,0	3 379,0	36 434,0	-	36 434,0
		A	161,0	84,0	1 865,0	1 865,0	21,0	3 996,0	-	3 996,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2 : Réaménagement - De Mansfield à Atwater	M	15 946,0	15 903,0	13 749,0	30 489,0	38 914,0	115 001,0	149 670,0	264 671,0
		A	5 571,0	5 204,0	3 272,0	6 715,0	6 916,0	27 678,0	17 400,0	45 078,0
75029	Abords du CUSM	M	-	-	1 825,0	-	3 603,0	5 428,0	42 353,0	47 781,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3 : McGill College et Cathcart	M	2 698,0	12 785,0	17 028,0	11 408,0	18 250,0	62 169,0	38 164,0	100 333,0
		A	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	65,0	1 367,0	2 384,0	723,0	2 337,0	6 876,0	-	6 876,0
		A	92,0	1 967,0	3 430,0	1 041,0	3 363,0	9 893,0	-	9 893,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	4 915,0	11 092,0	5 468,0	2 313,0	707,0	24 495,0	30,0	24 525,0
		A	9 128,0	20 599,0	10 154,0	4 296,0	1 310,0	45 487,0	48,0	45 535,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	215,0	215,0	513,0	410,0	2 041,0	3 394,0	24 638,0	28 032,0
		A	310,0	310,0	738,0	590,0	2 939,0	4 887,0	35 456,0	40 343,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Accompagnement PJCCI	M	415,0	-	-	-	-	415,0	-	415,0
		A	599,0	-	-	-	-	599,0	-	599,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	14 971,0	11 964,0	8 575,0	2 000,0	-	37 510,0	-	37 510,0
		A	1 479,0	1 003,0	359,0	-	-	2 841,0	-	2 841,0
Total des projets			**278 908,0**	**277 252,0**	**339 763,0**	**324 814,0**	**327 073,0**	**1 547 810,0**	**1 718 483,0**	**3 266 293,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**324 775,0**	**336 589,0**	**354 012,0**	**362 705,0**	**371 042,0**	**1 749 123,0**	**2 087 295,0**	**3 836 418,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**93 531,0**	**108 887,0**	**146 645,0**	**134 817,0**	**123 993,0**	**607 873,0**	**692 882,0**	**1 300 755,0**
Total des investissements			**418 306,0**	**445 476,0**	**500 657,0**	**497 522,0**	**495 035,0**	**2 356 996,0**	**2 780 177,0**	**5 137 173,0**

Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
76014	Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	M	-15 000,0	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-210 000,0	-300 000,0	-510 000,0
Total des programmes			**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	-300 000,0	-510 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**

Annexes

14. STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- Les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau, de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et de la taxe pour le financement du service 911;
- Les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- Les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- Les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- Les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- La **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élues et élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- Les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et élus ainsi que du personnel présentement à l'embauche et retraité;
- Le **transport** et les **communications**;
- Les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**;
- La **location,** l'**entretien** et la **réparation**;
- Les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- Les **biens durables** non capitalisés;
- Les **frais de financement**;
- Le **remboursement de la dette à long terme**;
- Les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- L'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- L'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- L'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- L'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- L'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- L'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- L'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- L'activité frais de financement englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

15. PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

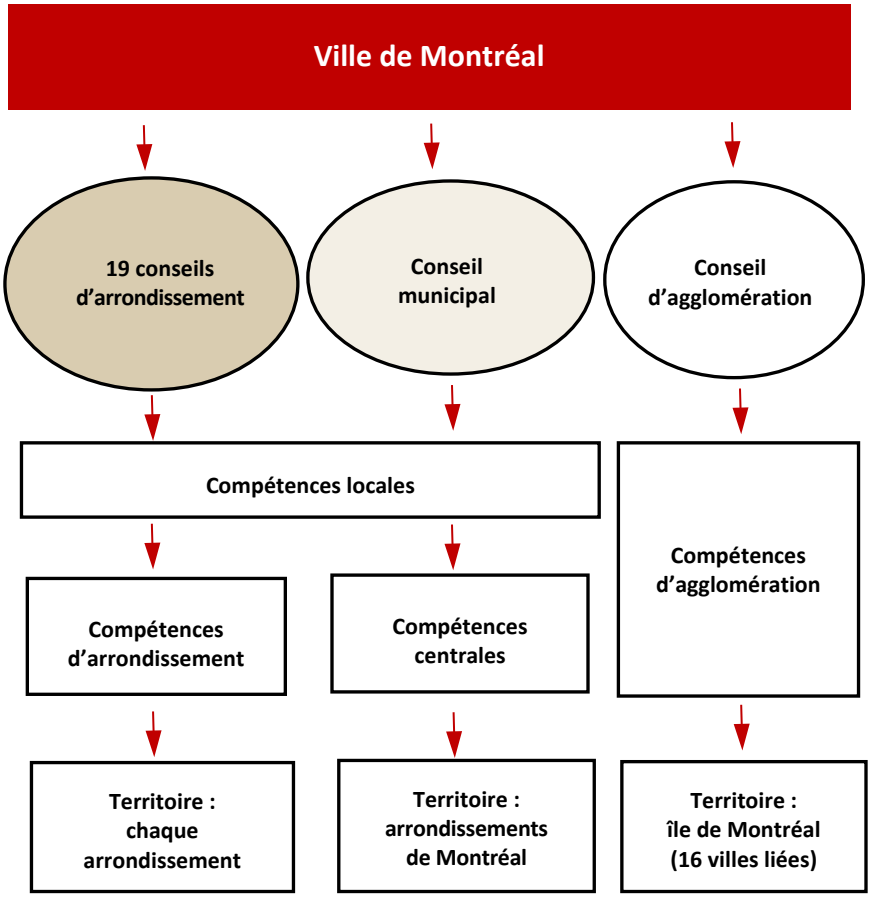

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élues et élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élues et élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) – on nommera l'une de ces personnes à la vice-présidence;
- 1 représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 170 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes , à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (nº 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

La confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et employés de la Ville de Montréal[16].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

16. Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- Le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- La répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – soit les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- Les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- Les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2023, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,26 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information et Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

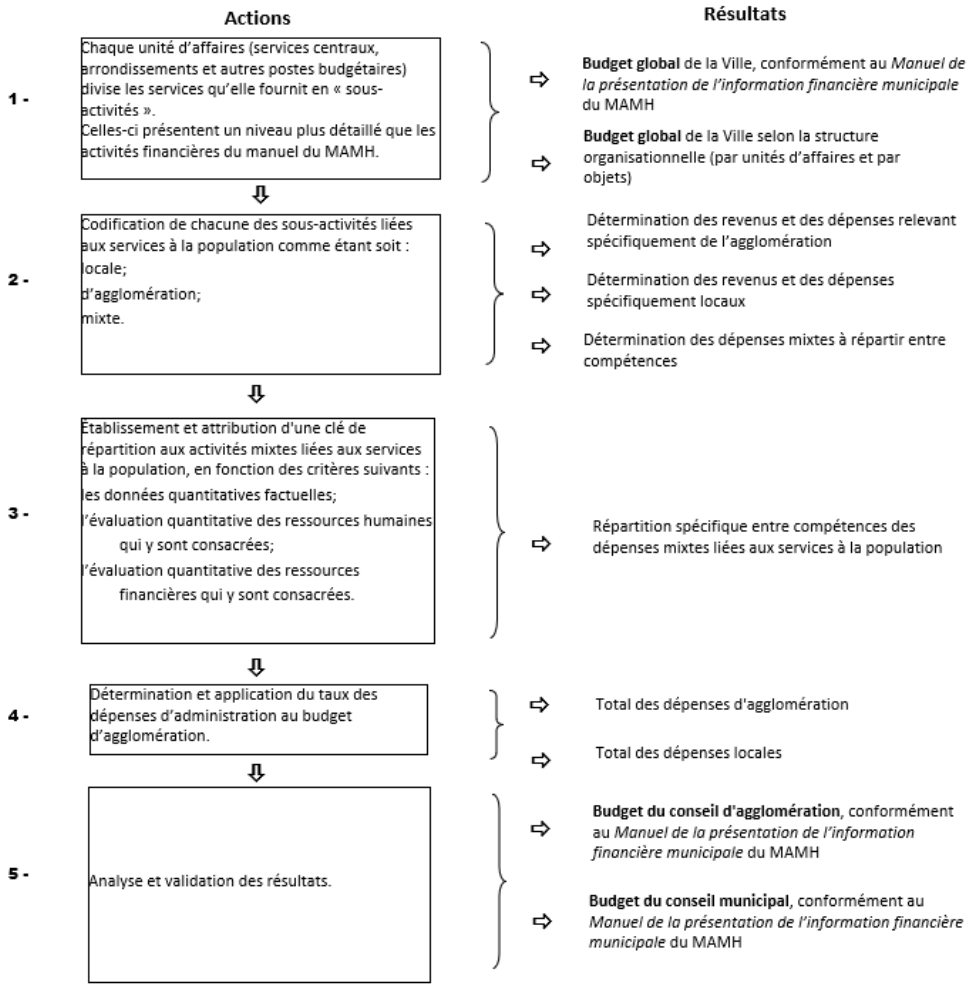

16. ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- Ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

17. COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1er janvier 2015, a nécessité la révision du partage de certaines de ces compétences entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 171 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

18. SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : montreal.ca/sujets/politiques-financieres.

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses, à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé, ou encore, porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- Gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- Définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- Veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- L'équilibre budgétaire annuel;
- L'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- Le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- Éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- Financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- Définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- L'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- L'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Charte de la Ville de Montréal* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- Optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- Voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- Le financement des services publics;
- La diversification des revenus;
- Les frais d'utilisation des services;
- Les revenus difficiles à prévoir;
- Les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- Gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- Faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- Connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- S'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- S'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- S'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- La Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- La Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- La Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- La Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- La Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- Veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- Garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- La Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- Les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d'établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés au manuel de comptabilité de Comptables professionnels agrées Canada pour le secteur public. L'établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d'amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement des immobilisations corporelles par catégorie d'actif, ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d'une solution infonuagique.

19. FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'Administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées.

En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur cinq enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant tant des projets d'investissements que des activités de fonctionnement. Le bilan de cette stratégie a d'ailleurs été déposé en octobre 2022.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2023. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2023 s'élèvent à 531,2 M$, en hausse de 10 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2022. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 474,7 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 243,7 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Tableau 172 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2023
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau	-	183 185,9	(150 105,5)	33 080,4
Quotes-parts – Alimentation en eau potable	-	100 484,0	(84 853,7)	15 630,3
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ	-	7 936,1	(2 928,0)	5 008,1
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ	-	8 031,4	(3 998,0)	4 033,4
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)	-	2 037,3	(1 850,5)	186,8
Taxation relative à l'eau	447 332,1	-	-	447 332,1
Tarification forfaitaire et au compteur	15 276,3	-	-	15 276,3
Tarification des eaux usées	-	4 000,0	-	4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	244,7	-	244,7
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	350,6	-	(350,6)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	189,0	1 074,3	-	1 263,3
Autres tarifications et subventions	4 109,1	1 005,8	-	5 114,9
Total – Revenus	**467 257,1**	**307 999,5**	**(244 086,3)**	**531 170,3**
Dépenses				
Direction - Service de l'eau	(1,5)	(4 173,4)	-	(4 174,9)
Direction de l'eau potable	-	64 166,0	-	64 166,0
Direction de l'épuration des eaux usées	-	76 567,8	-	76 567,8
Direction des réseaux d'eau	9 919,7	12 354,2	(350,6)	21 923,3
Direction de la gestion des actifs	18 552,7	7 306,3	-	25 859,0
Direction des projets majeurs	-	1 133,6	-	1 133,6
Direction des stratégies de la performance	928,0	4 510,6	-	5 438,6
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	70 674,6	-	-	70 674,6
Autres unités (serv. profesionnels et techniques, laboratoire, géomatique, etc.)	16 654,9	15 187,2	-	31 842,1
Frais généraux d'administration	17 064,5	25 761,1	-	42 825,6
Frais de financement	16 237,4	32 973,6	-	49 211,0
Total – Dépenses	**150 030,3**	**235 787,0**	**(350,6)**	**385 466,7**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	27 900,4	61 294,5	-	89 194,9
Total – Financement	**27 900,4**	**61 294,5**	**-**	**89 194,9**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	243 735,7	-	(243 735,7)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**421 666,4**	**297 081,5**	**(244 086,3)**	**474 661,6**
Excédent (déficit) avant affectations	**45 590,7**	**10 918,0**	**-**	**56 508,7**
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(579,7)	-	-	(579,7)
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	891,5	(1 594,3)	-	(702,8)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(42 100,0)	-	-	(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 802,5)	(9 323,7)	-	(13 126,2)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**(0,0)**	**-**	**-**	**0,0**

20. GLOSSAIRE

Acquisitions d'immobilisations
Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme décennal d'immobilisations.

Affectation
Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PDI.

Agglomération
L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement
(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.
(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)
Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)
Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et d'employés convertis en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement
Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget
Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital
Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles
Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle
Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales foncières
Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissements. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2022.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs
La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur
Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux employées et aux employés et aux élues et aux élus.

Coûts des régimes de retraite
Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:
- Les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- Les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente
Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative
Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement
Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- Ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets
Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Dette
Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes
En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)
Objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration, l'ajout de nouvelles infrastructures ou plus spécifiquement l'agrandissement d'installations ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières
Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre
Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire
L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission
Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales
Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables
Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- Les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- Les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

Étalement de la variation des valeurs foncières
Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)
Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)
Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales
Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Immobilisations
Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :
- Ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)
Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')
Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures
Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques, etc.

Investissements
Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures
Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International
Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière
Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public
Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal
Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)
Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes
Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations
Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **La justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique…) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **Le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique…) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **La planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **L'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Programme
Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)
Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet
Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable
Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)
Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant au niveau du maintien régulier d'actifs qu'au niveau du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actifs dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)
Un conseil municipal local, formé de représentants élus et élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)
Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement
Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées
Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement
Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt
Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération
Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et des employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière
Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Secteur
En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central
Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette
Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification
En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation
Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taxe foncière générale
Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts
Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires
Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)
Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

21. IDIOMES

Territoires

Agglomération de Montréal
Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale
- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)
- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- La Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées
- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

Villes liées
Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération
Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération
L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales
- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- Dans le cas de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
    - Soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
    - Soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal
Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal
Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération
Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

22. INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIM	Building information modeling (Modélisation des informations de la construction)
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDN-NDG	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Canadien National
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
COP 15	Conférence biodiversité de l'ONU
CP	Canadien Pacifique
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEI	Démarche de diversité, équité et inclusion
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GES	Gaz à effet de serre
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
LGBTQ2+	Lesbiennes, Gais, Bisexuels, Transgenres, Queers et Bispirituels
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MTQ	Ministère des Transports du Québec
ONU	Organisation des Nations unies
PAEE	Programme d'accès à l'égalité en emploi
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PJCCI	Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée
PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme des installations sportives extérieures

PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
RTU	Réseaux techniques urbains
SHP	Sodium haute pression
SIMON	Système intégré Montréal
SIRR	Service des infrastructures du réseau routier
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TI	Technologies de l'information
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1900-8
Budget de fonctionnement 2023
Programme décennal d'immobilisations 2023-2032
Document imprimé, Français

978-2-7647-1901-5
Budget de fonctionnement 2023
Programme décennal d'immobilisations 2023-2032
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
28656

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.

Montréal

montreal.ca

Ville de Montréal 28656 (11-2022)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1225929001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 du conseil municipal

Il est recommandé :

- d'adopter le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 du conseil municipal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:27

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1225929001**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Les arrondissements ont dressé et déposé au comité exécutif leur Programme d'immobilisations comme prévu aux articles 143.2 et 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal amendée par le projet de loi 33. Également, tel qu'il est stipulé à l'article 144.4 de la charte amendée, le comité exécutif a dressé et soumet au conseil de la Ville, par le présent dossier, le Programme décennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2023-2032 qui inclut celui de chacun des arrondissements. Ce programme dresse l'ensemble des dépenses d'investissement et le mode de financement des projets d'immobilisations relevant de la compétence du conseil municipal.
Le Programme triennal d'immobilisations 2023-2025 (PTI) au sens de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (LRQR c. 19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0005 - 20 janvier 2022 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM20 1219 - 9 décembre 2020 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM19 1251 - 11 décembre 2019 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 1403 - 28 novembre 2018 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 0157 - 13 février 2018 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM16 1298 - 28 novembre 2016 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM15 1282 - 17 novembre 2015 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM14 1061 - 13 novembre 2014 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM13 0870 - 16 septembre 2013 – Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 du conseil municipal prévoit des investissements de l'ordre de 14 077,3 M$ dont 1 343,4 M$ pour 2023. Par ailleurs, il est prévu en 2023, des investissements de 166,7 M$ au PDI des arrondissements et 1 176,7 M$ au PDI des services corporatifs.
Il est à noter que le montant à la charge des contribuables se chiffre à 1 012,6 M$ pour 2023 et totalise 11 091,6 M$ pour la période de 2023-2032.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

MONTRÉAL 2030

Le programme décennal d'immobilisations est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-22
Marie-Natacha SAINT-JEAN Conseillère budgétaire	Philippe BRILLANT Chef de division - Plan d'investissement
Tél : 514 872-5864 **Télécop. :**	**Tél :** 514 887-4009 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Gildas S. GBAGUIDI Directeur par intérim - Budget, planification financière et fiscale	Francine LAVERDIÈRE Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-3402 **Approuvé le :** 2022-11-28	**Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2022-11-28

Budget 2023 et PDI 2023-2032

Bâtir le Montréal de demain

Crédit photo : Myriam Baril-Tessier

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 29 novembre 2022

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - Les données réelles de 2018 à 2021 ainsi que les données du budget de 2022 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2023. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - Les données du réel prévu de 2022 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2022 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2023.
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin précis dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps, alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes;
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2023-2025 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 (PDI).

Sommaire exécutif

Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,76 G$ pour 2023 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de 22 G$. Cette programmation budgétaire permettra de continuer à rendre la métropole plus verte, inclusive et sécuritaire, tout en mettant en œuvre des solutions pour relever les défis les plus immédiats.

Un budget équilibré de 6,76 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2023 permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre plusieurs mesures limitant l'impact de l'inflation élevée sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises, tout en renforçant ses actions en matière de sécurité publique, d'habitation, de mobilité et de transition écologique.

Répartition des dépenses par activité

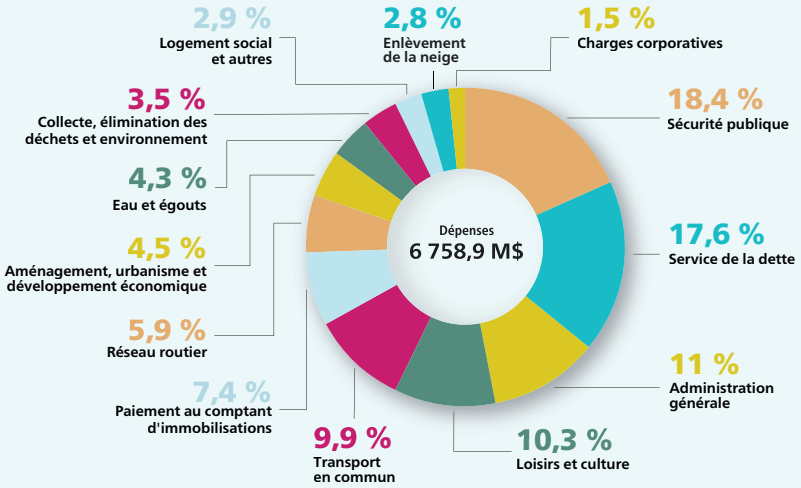

Provenance des revenus

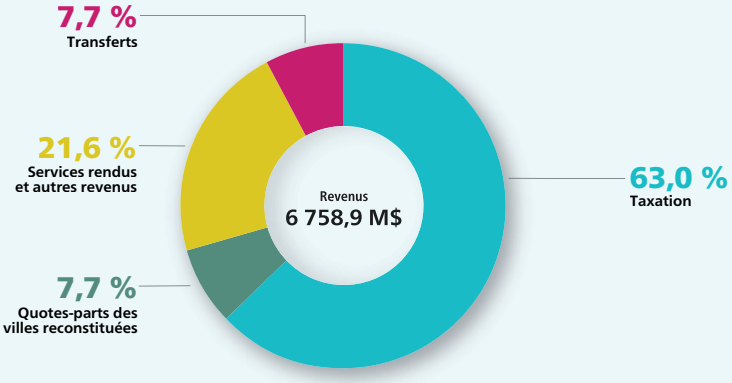

Fiscalité

Malgré l'inflation, la Ville limite la hausse des charges fiscales à 4,1 % pour les immeubles résidentiels et à 2,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

⬆ 2,7 %	Taxe foncière générale	⬆ 3,4 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
⬆ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ 0,6 %	Taxes de services	⬆ 0,7 % Décisions des conseils d'arrondissement
⬆ 0,1 %	Taxes d'investissement	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 4,1 %		

Immeubles non résidentiels

⬆ 2,1 %	Taxe foncière générale	⬆ 2,8 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
⬆ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
⬆ 0,1 %	Taxes de services	⬆ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 2,9 %		

Un PDI de 22 G$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 68,1 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 31,9 %.

Investissements par catégorie d'actifs

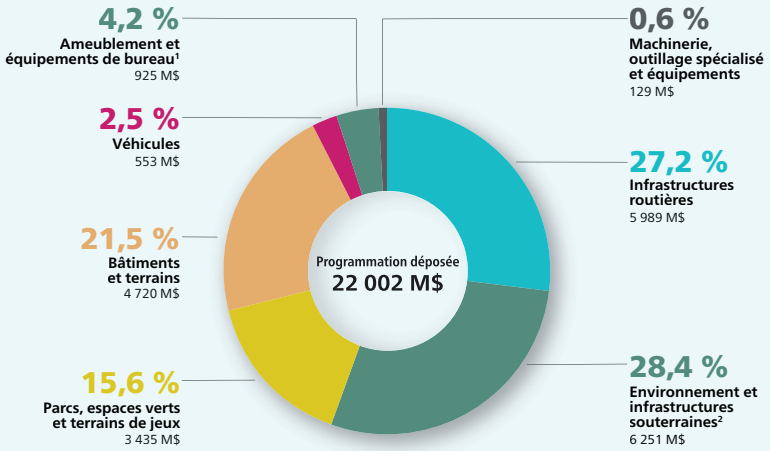

Modes de financement

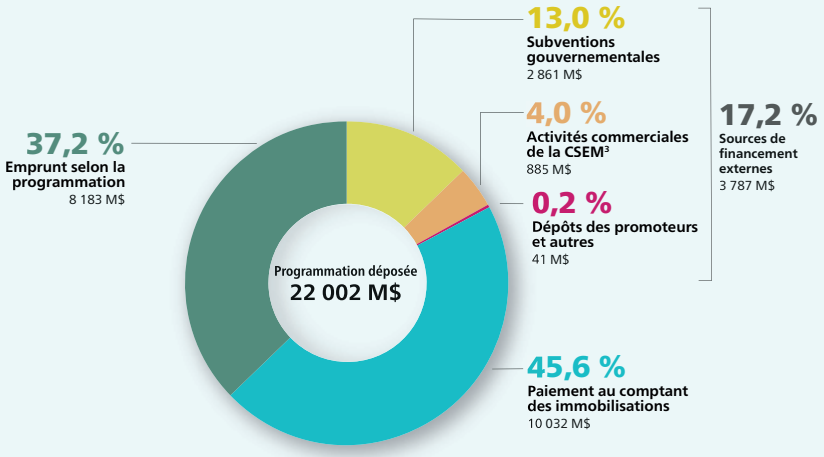

[1] Intègre l'informatique
[2] Intègre l'eau
[3] Commission des services électriques de Montréal

Budget 2023 et PDI 2023-2032

Bâtir le Montréal de demain

Faits saillants

Crédit photo : Myriam Baril-Tessier

Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot de la présidente du comité exécutif

Mot du directeur général

7 Faits saillants

Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

Sécurité urbaine

Transition écologique

Mobilité et développement urbain

Habitation

Solidarité, équité et inclusion

Démocratie, participation et innovation

Développement économique et culturel

25 Budget de fonctionnement 2023

Un budget équilibré de 6,76 G$

Fiscalité locale

36 Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

Un PDI de 22 G$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

41 Arrondissements

Mot de la mairesse

Nous sommes très fiers de vous présenter le budget 2023 et le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032. Cet exercice, réalisé avec rigueur et cohérence, respecte la capacité de payer de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

La transformation de la métropole est bien amorcée et ce budget nous permettra de passer à la vitesse supérieure. Les priorités que nous partageons avec la population sont claires : la transition écologique, l'habitation, la sécurité urbaine et la mobilité. Ces défis, nous les relèverons ensemble, ce qui nous permettra de léguer aux générations futures une ville plus verte, plus sécuritaire et plus inclusive.

À l'instar de chacun de nos budgets précédents et dans un souci constant de ne laisser personne pour compte, le budget de 6,76 G$ que nous présentons tient compte du contexte actuel et des efforts nécessaires pour faire face concrètement et durablement aux enjeux majeurs qui nous attendent.

Avec ce budget, la Ville a fait tout en son pouvoir pour limiter l'augmentation du fardeau fiscal, tout en continuant à offrir des services de qualité à la population. Ainsi, malgré l'inflation, Montréal réussit à limiter à 4,1 % la hausse des taxes foncières pour le secteur résidentiel, soit 3,4 % pour la Ville centre et 0,7 % pour les arrondissements. Pour les commerces, la hausse est limitée à 2,9 %.

Dans un contexte où les responsabilités de la métropole vont bien au-delà de ses revenus, il est plus que jamais essentiel d'identifier de nouvelles sources de financement. À cet égard, un renouvellement de l'entente de partenariat financier avec le gouvernement du Québec est nécessaire afin que Montréal puisse continuer de répondre aux besoins de sa population.

Ce budget fait une place de choix à la protection de la biodiversité et plus largement, de notre environnement. Parmi les gestes posés, une enveloppe de 682 M$ permettra le remplacement des incinérateurs à la station Jean-R.-Marcotte, responsables à eux seuls de 30 % des GES de nos bâtiments municipaux. Une somme de 461 M$ est aussi prévue pour l'usine d'ozonation, ce qui permettra d'améliorer considérablement la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et ce, jusqu'au lac Saint-Pierre.

Du côté de l'habitation, plusieurs initiatives nous permettront d'agir encore plus efficacement. Une somme de 480 M$ supplémentaire sera investie sur 10 ans pour le développement de logements abordables, notamment pour l'achat de terrains et de bâtiments grâce au droit de préemption. Ce montant nous permettra de progresser encore plus rapidement vers les objectifs du Chantier Montréal abordable.

Cette programmation budgétaire nous permettra aussi d'agir résolument en matière de sécurité urbaine et de prévention, un dossier que nous prenons très au sérieux. Montréal est reconnue comme l'une des métropoles les plus sécuritaires en Amérique et ce budget inclut plusieurs mesures pour appuyer le travail exceptionnel que font nos policières et nos policiers. Nous allouons également 10 M$ à l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS), qui joue un rôle crucial en matière de prévention.

Enfin, la mobilité, qui occupe une place prépondérante dans ce budget, profitera d'investissements importants. Pour encourager davantage de Montréalaises et de Montréalais à utiliser le vélo pour leurs déplacements, 507 M$ sur 10 ans seront investis pour sécuriser, développer et maintenir en bon état notre réseau cyclable.

Dès le 1er juillet 2023, la gratuité du transport collectif sur le territoire de l'île de Montréal sera offerte aux personnes aînées, qui sont particulièrement frappées par l'inflation[1].

Bien sûr, il demeure essentiel de maintenir et d'améliorer l'état de nos infrastructures routières. Une somme de 476 M$ est ainsi prévue à cet effet en 2023.

Je suis très fière du travail que nous avons accompli pour mener à bien cet exercice, dans un contexte difficile. Toutes les actions présentées dans ce budget convergent vers un même objectif : offrir à l'ensemble de la population une ville sécuritaire, abordable, qui se distingue par sa qualité de vie et qui est un modèle en matière de transition écologique.

Avec ce budget, nous renouvelons notre engagement à collaborer avec la population montréalaise pour continuer de bâtir une ville à leur image.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

[1] La ville de Montréal a réservé les sommes nécessaires dans son budget 2023 pour que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) mette en place cette initiative dans la zone A.

Mot de la présidente du comité exécutif

C'est dans un esprit d'équité que nous avons préparé le budget 2023 et le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal. Ce budget responsable et rigoureux exprime notre souci de consolider les finances de la métropole en investissant consciencieusement dans les priorités que nous partageons avec la collectivité montréalaise.

L'inflation, avec laquelle nous devons toutes et tous composer, a de lourdes conséquences sur la population. Elle ajoute aussi un fardeau important sur la Ville, qui doit faire face à des responsabilités grandissantes. Devant cette situation, il apparaît clairement que le modèle de financement des villes, basé largement sur la taxe foncière, a atteint ses limites. D'autres sources de revenus pérennes doivent être identifiées.

Cette réflexion est à la base du chantier sur la fiscalité que porte Montréal. L'objectif est clair : doter la Ville d'un cadre financier et légal adapté aux réalités et aux défis du 21e siècle.

Cette année, avec le dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière et l'augmentation de la valeur des immeubles, nous avons mis en place une série de mesures pour que le compte de taxes de la population montréalaise se rapproche de celui des années précédentes.

Nous avons ainsi ajusté à la baisse le taux de taxation pour contrebalancer la variation des valeurs foncières. Nous avons également reconduit l'étalement sur trois ans de cette hausse, dans le but d'en réduire les impacts.

De façon proactive, la Ville explore déjà d'autres avenues pour optimiser les services offerts à la population. Et parce qu'une meilleure adaptation aux changements climatiques passe également par l'adoption de nouveaux comportements plus respectueux de l'environnement, la Ville mettra en place deux nouvelles mesures écofiscales en 2023, soit l'élargissement de la taxe sur le stationnement et la tarification de la consommation d'eau pour les immeubles non résidentiels.

Notre administration continue de gérer les finances de façon responsable. Dans une optique de saine gestion des deniers publics, Montréal poursuit sa stratégie de paiement au comptant des immobilisations, qui augmente de 107 M$ cette année, une somme considérable. Nous sommes également en voie d'assurer un retour à un taux d'endettement de 100 % en 2027.

La hausse de notre Programme décennal d'immobilisations à 22 G$ permet de faire face à des années de sous-investissement dans l'entretien des infrastructures, notamment de l'eau et du réseau routier.

Ces investissements permettront à la collectivité montréalaise de profiter d'infrastructures plus résilientes, à la hauteur de ses besoins et qui s'inscrivent dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

Mieux protéger notre environnement et faire de Montréal une ville plus résiliente est un défi que nous souhaitons relever avec la population. Dans cet esprit de participation et d'implication citoyenne, la Ville lancera, au cours de l'année 2023, le 3e appel à projets du budget participatif, d'un montant de 45 M$, pour réaliser des projets citoyens.

Comme vous pouvez le constater, le budget que nous présentons exprime notre engagement profond à travailler pour l'ensemble des membres de notre collectivité. Je suis confiante que les choix responsables que nous avons faits dans ce budget nous permettront de continuer à construire le Montréal de demain. Une ville inclusive, verte, résiliente et prospère, qui offre à l'ensemble de la population la chance de s'épanouir pleinement.

La présidente du comité exécutif,

Dominique Ollivier

Mot du directeur général

Montréal continue à accélérer sa transformation en 2023, en une ville plus verte, plus abordable et plus sécuritaire pour ses citoyennes et ses citoyens. Nous déposons un budget responsable et équilibré, qui respecte la capacité de payer des Montréalaises et des Montréalais, tout en investissant dans leurs priorités. Ce budget s'inscrit en continuité avec celui de l'année dernière, et nous permet de réaffirmer la bonne santé financière de la Ville. Cette bonne santé financière a d'ailleurs été reconnue par l'agence de notation S&P Global Ratings, qui vient de relever la cote de crédit de la Ville.

Justement, en 2022, nous avons renouvelé notre structure organisationnelle, pour mieux relever les défis auxquels la métropole est confrontée. Nous avons notamment créé deux nouvelles directions générales adjointes (DGA). D'une part, la DGA Économie et rayonnement de la métropole travaille à mieux positionner Montréal aux niveaux économiques national et international, tout en créant de nouveaux partenariats. Nous prévoyons d'ailleurs plus de 22 G$ dans notre Programme décennal d'immobilisations 2023-2032, soit plus de 2 G$ de plus que notre dernier exercice. Ces investissements contribuent à rajeunir nos infrastructures vieillissantes, tout en stimulant la vitalité économique de Montréal.

D'autre part, la DGA Sécurité urbaine et conformité agit dorénavant à titre de levier supplémentaire pour maintenir le caractère sécuritaire de Montréal. Cette DGA collabore étroitement avec tous les partenaires liés de près ou de loin à la sécurité urbaine, dans le but de coordonner nos efforts pour plus de cohérence et d'impact, tant du côté des interventions que de la prévention.

Rappelons que le gouvernement du Québec a octroyé 250 M$ de plus sur 5 ans pour lutter contre la violence armée à Montréal. De ce montant, 225 M$ permettront de renforcer la présence policière. Ces nouvelles ressources, en plus de celles déjà engagées par la Ville en 2022, permettront de doter 270 postes de policières et policiers supplémentaires. Les 25 M$ restants contribueront à bonifier considérablement l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS), une somme qui s'ajoute aux 25 M$ sur 5 ans investis par la Ville de Montréal (10 M$ au budget 2023).

Avec son budget 2023, la Ville de Montréal poursuit la mise en œuvre de Montréal 2030. Cette planification stratégique guide, depuis maintenant deux ans, les actions de la Ville autour d'une vision claire et commune. Dans la foulée de cette vision, la Ville a adopté plusieurs plans et cibles dans les deux dernières années, des plans qui se concrétisent en projets audacieux et innovants. Je pense entre autres à notre Plan climat, dont nous accélérons la mise en œuvre pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et réaliser plus d'infrastructures et d'espaces verts, qui rendront la ville plus résiliente face aux changements climatiques. Je pense aussi à notre Plan d'action solidarité, équité et inclusion, ainsi qu'au Projet de Ville, en vue de notre futur Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM).

Dans le cadre du chantier sur la fiscalité, entamé en 2022, la Ville réalisera dans la prochaine année une revue de ses activités, pilotée par son nouveau Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle. Cette révision a pour but de revoir et d'optimiser nos processus et, au final, se montrer encore plus efficaces.

Nous continuons à transformer notre métropole, et nous le faisons en grande partie grâce aux forces vives que nous retrouvons au sein des équipes de la Ville. Nos employées et nos employés mettent l'épaule à la roue, en participant activement à cet effort collectif. Je tiens donc à les remercier, de tout cœur, pour leur engagement et leur désir d'innover, toujours au bénéfice de la population montréalaise.

Le directeur général,

Serge Lamontagne, MBA, ASC

Faits saillants

Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

Avec son budget de fonctionnement équilibré de 6,76 G$ pour 2023 et le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de 22 G$, la Ville de Montréal se donne les moyens de continuer à rendre la métropole plus verte, inclusive et sécuritaire, tout en mettant en oeuvre des solutions pour relever les défis les plus immédiats.

Atténuer les effets de l'inflation

Parmi ceux-ci, l'inflation élevée a mené la Ville à adopter plusieurs mesures limitant son impact sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises.

Ainsi, l'augmentation des taxes foncières, sous la responsabilité du conseil municipal, est contenue en dessous du niveau d'inflation. De plus, la variation des valeurs foncières liée au dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025 est étalée sur 3 ans, ce qui en atténuera les effets.

Pour les immeubles non résidentiels, la Ville poursuit la mesure des taux différenciés, introduite en 2019, ce qui devrait donner un répit à une large majorité de commerces et d'entreprises.

Sur un tout autre plan, la Ville offrira, à partir du 1er juillet 2023, la gratuité des transports collectifs aux résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus.

Poursuivre les changements entrepris

À plus long terme, la Ville persiste dans les changements qui permettront à Montréal de faire face concrètement et durablement aux enjeux majeurs qui se posent à elle, principalement l'urgence climatique, la crise du logement et la sécurité urbaine.

Pour toutes ces questions, les investissements seront augmentés de manière à répondre aux besoins les plus pressants. Par exemple, la mise en œuvre du Plan climat 2020-2030 sera accélérée, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que la réalisation d'espaces verts et d'infrastructures susceptibles d'accroître la résilience de la Ville face aux changements climatiques. Il en va de même pour le développement du transport actif et collectif, ainsi que pour accélérer le développement de nouveaux quartiers durables et inclusifs.

Pour concrétiser les objectifs du Chantier Montréal abordable, le logement fera aussi l'objet d'investissements massifs d'ici 2032.

Enfin, pour assurer la sécurité de la métropole, la Ville misera sur la bonification des mesures de prévention et sur l'augmentation des ressources policières pour mettre en œuvre son modèle montréalais en matière de sécurité publique.

Dans leur ensemble, les initiatives prévues dans le budget 2023 et le PDI 2023-2032 s'alignent sur le plan stratégique Montréal 2030 et les divers plans d'action qui y sont associés. Là encore, la Ville prend les moyens d'accélérer la réalisation de cette stratégie sur 10 ans en créant le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle, ainsi qu'en révisant ses programmes et ses activités pour mieux les optimiser.

Revoir le financement de la métropole du Québec

Résolument tourné vers l'avenir, le budget déposé démontre la nécessité d'un débat plus large sur les sources de financement dont disposent les municipalités pour répondre aux besoins de leur population à long terme. Amorcée dans le cadre de la consultation prébudgétaire, la réflexion à ce sujet est à la base du chantier sur la fiscalité mis de l'avant par la Ville et qui culminera en 2023 avec l'organisation d'un sommet sur la fiscalité municipale.

Elle met également en exergue l'urgence d'ouvrir le dialogue avec le gouvernement du Québec quant au rôle prépondérant que joue la métropole pour l'atteinte de divers objectifs à l'échelle provinciale, la latitude et les moyens supplémentaires que cela peut exiger.

Le résultat attendu est clair : doter la Ville d'un cadre financier et légal adapté aux défis et aux réalités du 21e siècle afin de répondre aux besoins de la population et de bâtir ensemble le Montréal de demain.

Sécurité urbaine

Il est primordial pour la Ville de Montréal d'offrir des milieux de vie sécuritaires et de qualité. À cette fin, elle s'est donné une vision globale de la sécurité urbaine qui mise sur la prévention et l'intervention psychosociale. Mettant à contribution l'ensemble des intervenants, cette vision s'exprime par le déploiement de mesures novatrices. Elle passe aussi par l'augmentation des budgets accordés aux services policiers, notamment pour lutter contre les violences armées.

Agir avec la communauté

Dans la foulée des engagements pris lors du Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée, en mars 2022, la Ville renforce les actions effectuées en matière de prévention, particulièrement en ce qui a trait à la sécurité urbaine. La création d'une équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (ÉMIE), pour appuyer la police dans son travail et consolider les actions locales déjà en place, s'inscrit dans cette logique.

Avec l'appel de projets *Par et pour les jeunes*, la Ville soutiendra également des initiatives développées et menées directement par les jeunes. Ces projets pourront prendre la forme de campagnes de sensibilisation, d'événements et d'activités tant sociales que sportives ou culturelles.

Les ressources accordées à l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS) sont par ailleurs considérablement bonifiées. Cette équipe d'intervenants sociaux de première ligne vise à fournir une réponse mieux adaptée, mobile et rapide dans l'espace public face à des situations de détresse ou de cohabitation, en plus d'accompagner les citoyennes et les citoyens vulnérables vers des ressources sécuritaires.

Prévention en sécurité urbaine
5 M$ au budget 2023

Sécurisation école (ÉMIE)
1,3 M$ au budget 2023

Appel de projets *Par et pour les jeunes*
1,7 M$ au budget 2023

ÉMMIS
10 M$ au budget 2023

Soutenir l'effort policier

Le budget accordé au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) atteindra 787,1 M$ en 2023, ce qui représente une hausse de 63,2 M$. La majeure partie de cette somme découle de l'aide financière de 225 M$ sur 5 ans accordée par le gouvernement du Québec pour renforcer la présence policière dans la région métropolitaine.

Ces nouvelles ressources, en plus de celles déjà engagées par la Ville en 2022, permettront d'embaucher 270 effectifs supplémentaires. Au total, d'ici 2025, ce sont 4 793 policières et policiers qui assureront la sécurité de la population. Des efforts seront aussi déployés pour que les effectifs du SPVM soient plus représentatifs de la diversité montréalaise.

Ces ressources supplémentaires soutiendront également diverses initiatives de lutte contre les violences armées et le crime organisé. La poursuite du projet ARRET (Action-Répression-Résolution-Engagement-Terrain), conçu pour accentuer la pression sur les éléments criminels à l'origine des événements de violence armée et renforcer le sentiment de sécurité de la population, en est un exemple concret.

Pour sa part, l'Équipe de surveillance des délinquants sexuels (ÉSDS) sera aussi bonifiée afin de répondre aux besoins grandissants.

Préparer l'avenir en sécurité civile

En 2023, le schéma de couverture de risques révisé pour l'agglomération de Montréal sera déposé aux instances pour consultation. Après son adoption, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) s'appuiera sur cet outil pour gérer et organiser les ressources sur son territoire.

La nouvelle Direction de la sécurité civile entamera, quant à elle, la révision du plan de sécurité civile de l'agglomération, notamment pour renforcer la résilience urbaine et assurer une gestion intégrée des risques.

Par ailleurs, les travaux de modernisation du système d'appel 9-1-1 se poursuivront. La solution numérique qui sera implantée permettra aux Montréalaises et aux Montréalais de contacter les services d'urgence par de multiples plateformes, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Centre d'appels 9-1-1
32,3 M$ au PDI 2023-2032

Transition écologique

La concrétisation du Plan climat et de ses 46 mesures s'accélère en 2023. En réponse à l'urgence climatique, la Ville mise sur la réalisation de projets majeurs afin de réduire les émissions de GES et adapter les infrastructures municipales aux défis posés par les changements climatiques. D'importants efforts de préservation de la biodiversité et de réhabilitation des parcs seront également déployés.

Changer les comportements par l'écofiscalité

L'adaptation aux changements climatiques passe par l'adoption de nouvelles habitudes plus respectueuses de l'environnement. Les deux mesures écofiscales que la Ville mettra en place dans la prochaine année encourageront ces changements, tout en générant de nouveaux revenus selon le principe de l'utilisateur-payeur.

Pour les parcs de stationnement des immeubles non résidentiels, le territoire d'application de la taxe sera étendu à l'ensemble du territoire de la Ville pour les stationnements extérieurs de plus de 20 000 m^2, une mesure qui incitera à optimiser l'usage des terrains concernés et dont les revenus financeront en partie le transport collectif.

Concernant la facturation de l'eau, une tarification écofiscale sera introduite auprès des propriétaires d'immeubles non résidentiels. La Ville enverra une « facture à blanc » qui informera les propriétaires sur la nouvelle mesure et sur l'importance d'optimiser la consommation de l'eau. En 2024, une première facture sera envoyée pour l'eau consommée en 2023.

Combattre les GES et la pollution de l'air

Le transport et les bâtiments sont deux des plus importantes sources de GES à Montréal. Pour réduire les émissions liées au transport, la Ville mise notamment sur l'électrification en visant l'acquisition de 175 véhicules électriques et hybrides. Elle compte également poursuivre l'installation de bornes publiques de recharge dans les différents arrondissements. Environ 2 000 stations de recharge supplémentaires devraient être installées d'ici 2025.

Du côté des bâtiments, la Ville poursuit en 2023 la transition écologique de son parc immobilier. Ambitieux, son programme vise l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2030 dans les bâtiments neufs et existants, ce qui représente une réduction de 30 000 tonnes de GES.

La Ville poursuivra également les études techniques nécessaires pour le remplacement des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées J.-R.-Marcotte. Les nouveaux équipements permettront de diminuer de 92 % les émissions de la station.

Par ailleurs, en ce qui a trait à la pollution atmosphérique, une nouvelle station de surveillance sera implantée afin de mesurer les impacts de la circulation sur la qualité de l'air.

Enfin, en 2023, la Ville présentera la version pilote de son budget climat, incluant une première quantification de certaines mesures phares du Plan climat 2020-2030. À terme, le budget climat couvrira l'ensemble des actions visant à réduire les émissions de GES à Montréal. Ce nouvel outil de quantification permettra à la Ville d'identifier d'éventuels écarts entre les résultats observés et ses cibles de réduction. Elle pourra ainsi renforcer ses efforts en la matière lorsque nécessaire.

Véhicules municipaux électriques et hybrides
85,3 M$ au PDI 2023-2032

Bornes de recharge publiques pour véhicules électriques
18 M$ au PDI 2023-2032

Transition écologique du parc immobilier
145 M$ au PDI 2023-2032

Station Jean-R.-Marcotte — Remplacement des incinérateurs
682,2 M$ au PDI 2023-2032

Réseau de surveillance de la qualité de l'air
1,4 M$ au PDI 2023-2032

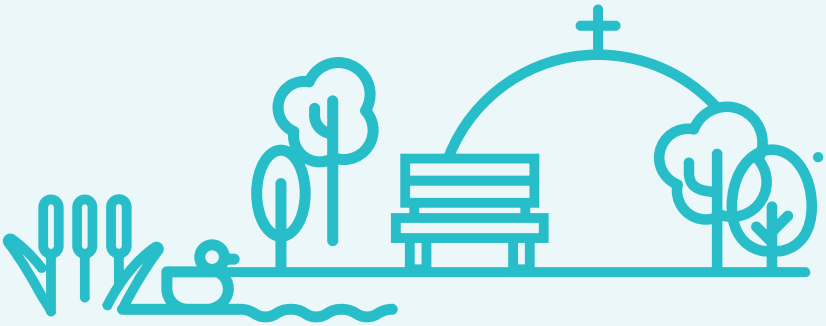

Réduire la pollution de l'eau

Pour améliorer la qualité de l'eau et pour préserver le fleuve Saint-Laurent, le projet de construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone se poursuivra. Pour Montréal et tout le Québec, il s'agit d'un projet porteur en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, qui permettra une élimination quasi complète des bactéries, virus et substances émergentes rejetés dans le fleuve.

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb suivront aussi leur cours. L'objectif demeure le même, à savoir remplacer la totalité des branchements problématiques, soit environ 51 000, d'ici 2032.

Usine de désinfection des eaux usées
461,2 M$ au PDI jusqu'en 2025

Branchements au plomb
350 M$ au PDI 2023-2032

S'adapter aux changements climatiques

Les villes de partout dans le monde font face aux impacts des changements climatiques. Montréal n'y fait pas exception. À cet effet, la Ville a adopté une cible d'investissement en matière d'adaptation aux changements climatiques, allant de 10 % à 15 % de son PDI. En 2023, on évalue que 180,9 M$ seront investis par les services centraux à la réalisation d'infrastructures naturelles.

Dans la prochaine année, la Ville déploiera le programme d'infrastructures vertes multifonctionnelles. Ce programme permettra notamment la réalisation d'espaces résilients (parcs, places publiques, etc.), d'infrastructures vertes résilientes sur rue et d'aménagements dans les parcs et les milieux naturels. L'ensemble devrait améliorer la gestion des eaux lors de pluies diluviennes et limiter les surverses d'eau polluée dans le fleuve.

Parallèlement, Montréal mettra en place un nouveau programme de réhabilitation et de développement de digues pour protéger les personnes et les biens lors de périodes de crues importantes.

Infrastructures vertes
49,3 M$ au PDI jusqu'en 2029

Programme des digues
16 M$ au PDI à partir de 2025

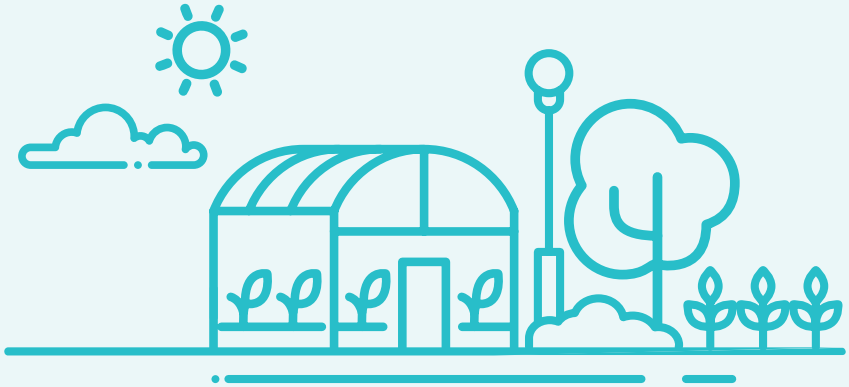

Protéger et valoriser la nature

Dans l'esprit du Plan nature et sports adopté en 2021, la Ville maintiendra ses efforts pour accroître de 10 % la part de milieux naturels protégés sur son territoire, ce qui inclut les boisés, les habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. Afin d'atteindre l'objectif de 500 000 arbres plantés d'ici 2030 et de faire passer l'indice de canopée de 20 à 26 % d'ici 2025, elle maintiendra également un rythme de plantation élevé sur les domaines privé et public et poursuivra la lutte contre l'agrile du frêne.

La volonté d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais un contact quotidien avec la nature sera également soutenue par la réalisation de travaux au Grand parc de l'Ouest, au parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et au parc-nature des Sources, de même que par le déploiement du pôle nature de l'Est. L'aménagement du parc riverain de Lachine suivra aussi son cours.

Dans la même logique, la Ville entend relier les grands parcs et les milieux de vie par un réseau de corridors verts favorables à la mobilité récréative. Elle compte également poursuivre les travaux d'aménagement au parc Frédéric-Back.

Afin de protéger les cours d'eau et de rendre les berges plus accessibles, les efforts de réhabilitation des berges des grands parcs seront maintenus.

De fait, plusieurs parcs, espaces verts et sites emblématiques feront l'objet d'importants travaux de mise à niveau et de valorisation. C'est le cas des parcs du Mont-Royal et Jeanne-Mance, dont l'accès sera repensé. Enfin, le programme de soutien aux arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement de différents équipements des parcs locaux se poursuivra.

Sur un autre plan, la Ville misera sur l'aménagement ou la réfection de jardins communautaires et la création de jardins collectifs dans différents arrondissements, en réponse à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

Milieux naturels
270 M$ au PDI 2023-2032

Forêt urbaine
281,7 M$ au PDI 2023-2032

Grands parcs et parc riverain
184,8 M$ au PDI 2023-2032[2]

Corridors verts
53,5 M$ au PDI 2023-2032

Parc Frédéric-Back
112,6 M$ au PDI 2023-2032

Réhabilitation des berges
130,1 M$ au PDI 2023-2032

Parcs du Mont-Royal et Jeanne-Mance
111,6 M$ au PDI 2023-2032

Parcs et espaces verts locaux
477,1 M$ au PDI 2023-2032[3]

Agriculture urbaine
10 M$ au PDI 2023-2032

[2] Grand parc de l'Ouest : 84,6 M$; Parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise : 62,7 M$; Parc-nature des Sources : 1,5 M$; Pôle nature de l'Est : 22,6 M$ et parc riverain de Lachine : 13,4 M$.

[3] PDI arrondissements : 415 M$; PDI corporatif : 62,1 M$.

Mobilité et développement urbain

La Ville de Montréal souhaite proposer une organisation du territoire cohérente, favorable à l'accessibilité, à la santé, à la sécurité et à l'épanouissement de l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais. Le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, en cours d'élaboration, et les investissements projetés en matière de transport actif et collectif témoignent de cette volonté et posent les bases d'une vision à long terme en matière de développement.

Investir dans le transport collectif

L'accroissement et la diversification de l'offre de transport à des fins de mobilité durable représentent plus que jamais une priorité à Montréal. La prochaine année permettra à la Ville de poursuivre le travail commencé en ce qui a trait au transport collectif, notamment en accompagnant ses partenaires dans la réalisation de chantiers majeurs :

- Construction du Réseau express métropolitain (REM) de l'Ouest (CDPQ Infra);
- Prolongement de la ligne bleue (STM);
- Déploiement du Service rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX.

Elle amorcera également les réflexions en vue de développer un axe de transport structurant pour l'est de la ville et effectuera une étude d'opportunité pour l'implantation d'un mode de transport collectif dans le secteur Grand Sud-Ouest (ligne rose).

Enfin, la Ville offrira, à partir du 1er juillet 2023, la gratuité des transports collectifs aux résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus. Une enveloppe de 24 M$ y sera consacrée.

REM de l'Ouest
133,1 M$ au PDI 2023-2032

Ligne bleue
68,4 M$ au PDI 2023-2032

SRB Pie-IX
34,5 M$ au PDI jusqu'en 2025

Investir davantage dans le réseau cyclable

D'ici 2025, la Ville espère accroître de 15 % le nombre de personnes se déplaçant par vélo sur son territoire. Dans cet objectif, elle augmente fortement le budget alloué au vélo, pour atteindre 507,1 M$ sur 10 ans, ce qui permettra d'accélérer la structuration d'un réseau cyclable performant.

En 2023, le développement des axes Henri-Bourassa et Saint-Antoine-Saint-Jacques du Réseau express vélo se poursuivra. Des travaux d'entretien seront aussi effectués sur différents tronçons du réseau cyclable afin qu'ils demeurent sécuritaires.

Par ailleurs, pour répondre à la demande croissante, 100 vélos à assistance électrique et 36 stations seront ajoutés à l'offre de vélos en libre-service BIXI.

Réseau express vélo et réseau cyclable
300 M$ au PDI 2023-2032

Réseau cyclable — Maintien
100 M$ au PDI 2023-2032

Véloroute — Réseau métropolitain
91,7 M$ au PDI 2023-2032

Vélos en libre-service
15,4 M$ au PDI 2023-2032

Assurer la sécurité et la fluidité des déplacements

Cherchant à éliminer les décès et les blessures graves sur les routes, la Ville mettra encore plus d'efforts dans la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro. À cette fin, elle augmente substantiellement les sommes servant à sécuriser les abords des écoles ainsi que les lieux utilisés par les personnes aînées. Un soutien financier sera aussi accordé aux arrondissements afin d'améliorer la circulation piétonnière.

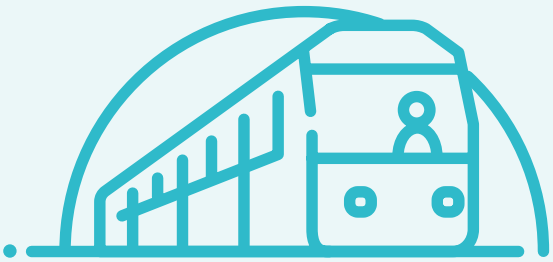

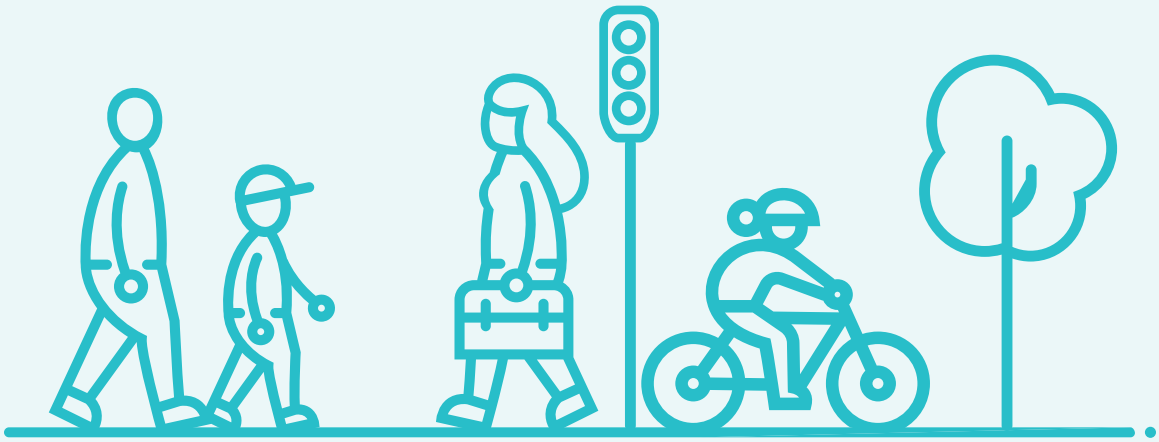

Par ailleurs, en collaboration avec ses partenaires, la Ville de Montréal tiendra en 2023 un sommet sur les chantiers routiers. L'événement a pour objectif de trouver des solutions à la multiplication des entraves routières dans la métropole et fait écho aux engagements pris dans la Charte montréalaise des chantiers. Afin de favoriser l'adoption des meilleures pratiques sur ses chantiers, la Ville entend d'ailleurs poursuivre le déploiement des engagements inscrits dans cette charte.

La portée des interventions de l'Escouade mobilité sera également bonifiée, notamment quant au respect des corridors piétons autour des chantiers.

Enfin, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment afin d'éviter la prolifération des nids-de-poule, la Ville augmente fortement ses investissements dans le réseau artériel et local.

Approche Vision Zéro
157,6 M$ au PDI 2023-2032

Escouade mobilité
1,9 M$ au budget 2023

Programmes de planage-revêtement
880,6 M$ au PDI 2023-2032

Développer des quartiers durables et inclusifs

Depuis quelques années déjà, Montréal travaille à la mise en place de milieux de vie innovants, où l'offre résidentielle, commerciale, industrielle et de services publics permet d'accueillir une population aux profils et aux besoins variés.

Afin d'accélérer le développement de ces futurs quartiers, les investissements prévus au cours des prochaines années sont fortement augmentés. C'est le cas du secteur des Faubourgs, qui recevra une première enveloppe budgétaire, et des écoquartiers Lachine-Est, Louvain Est et Namur-Hippodrome. Sans oublier le projet de raccordement du boulevard Cavendish, appelé à devenir un boulevard urbain axé sur la mobilité durable.

De plus, la Ville poursuivra la planification concertée du secteur Bridge-Bonaventure et les chantiers en cours du côté de Griffintown et du campus MIL.

Secteur des Faubourgs
131,7 M$ au PDI 2023-2032

Écoquartiers
287,8 M$ au PDI 2023-2032[4]

Boulevard Cavendish
434,2 M$ au PDI 2023-2032

Bridge-Bonaventure
163,3 M$ au PDI jusqu'en 2029

Griffintown
150,1 M$ au PDI 2023-2032

Campus MIL
122,1 M$ au PDI 2023-2032

[4] Louvain Est : 67,2 M$; Lachine-Est : 64 M$; Namur-Hippodrome : 156,6 M$.

Vers le Montréal de demain

La Ville est engagée dans une vaste démarche citoyenne devant mener à l'élaboration de son Plan d'urbanisme et de mobilité. Attendu pour 2024, ce plan fera l'objet lors de la prochaine année d'une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal. Il sera ensuite décliné en divers plans d'action. L'ensemble s'inscrira en continuité avec les grandes orientations de l'administration municipale et posera les bases du Montréal de demain.

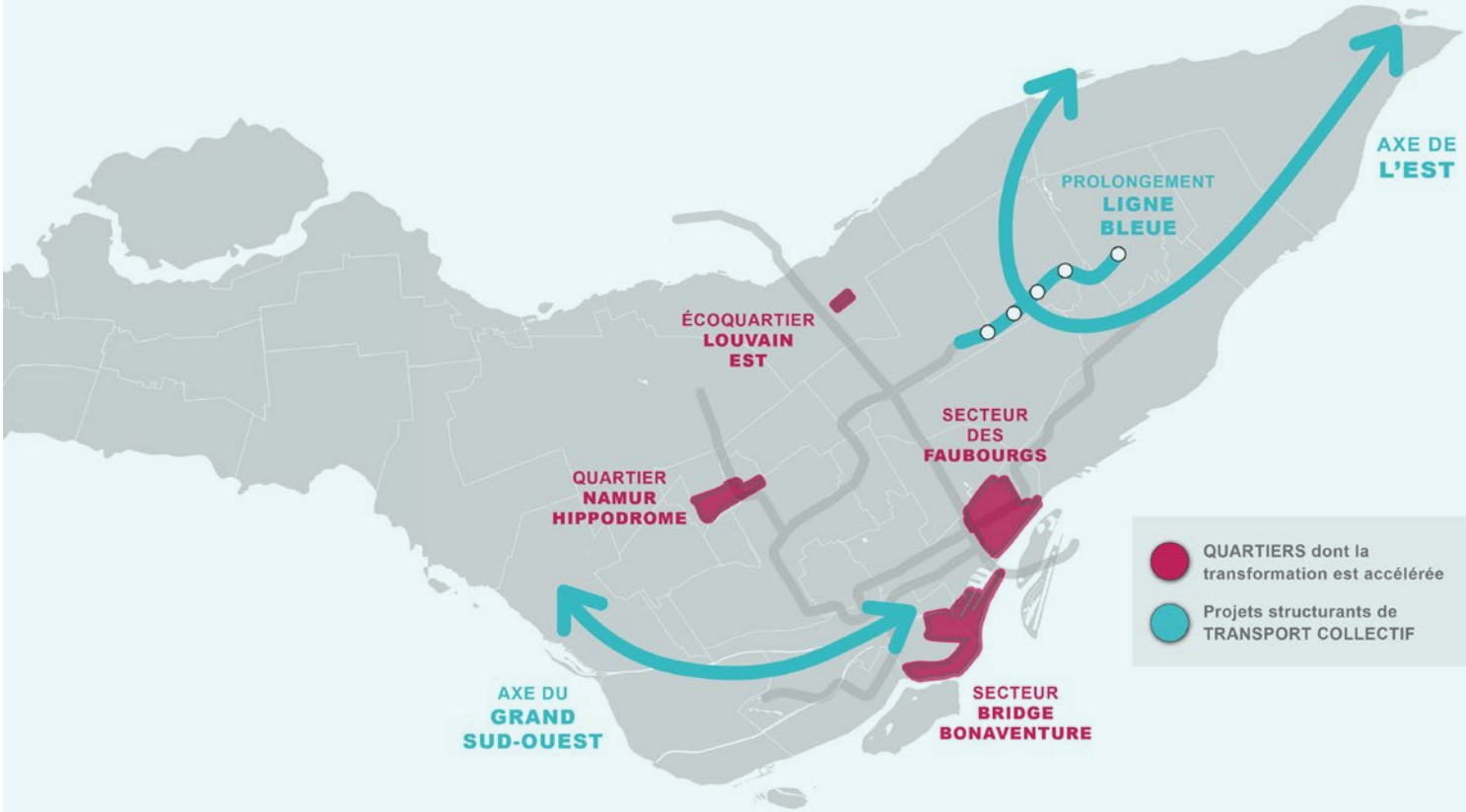

Habitation

Avoir accès à un logement abordable constitue un défi pour de nombreux ménages montréalais. La Ville multipliera les efforts au cours de la prochaine année pour construire, acquérir et sauvegarder des logements abordables, tout en soutenant davantage les locataires. Ces mesures s'inscrivent dans une importante stratégie à long terme, portée par des investissements majeurs et la négociation d'une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec.

Accroître l'offre

Pour concrétiser les objectifs du Chantier Montréal abordable, la Ville compte, entre autres, acquérir des immeubles en recourant à son droit de préemption, pour lequel elle a réservé une enveloppe globale de 480 M$. Elle soutiendra également les organismes à but non lucratif désireux d'acquérir des terrains, des immeubles résidentiels ou des maisons de chambre en vue de réaliser des projets d'habitation sociale ou abordable, un apport de 20 M$ sur trois ans.

La création d'une équipe multidisciplinaire responsable de la réalisation de projets concrets et innovants en habitation permettra de réaliser des gains rapides en matière de construction et de sauvegarde de logements abordables. D'une durée de trois ans, le mandat de cette équipe découle du Chantier Montréal abordable, amorcé en 2022 en réponse à la crise du logement et réunissant des experts des milieux immobiliers, financiers et sociaux.

Par ailleurs, la Ville continuera de s'assurer que l'offre en logements abordables est adéquate dans les nouveaux quartiers en développement. Elle compte aussi investir dans les travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, qui sont nécessaires à la concrétisation des projets de logements sociaux et communautaires.

Acquisitions pour logement social et communautaire
120,4 M$ au PDI 2023-2032

Acquisitions pour logement abordable
480 M$ au PDI 2023-2032

Soutien aux organismes
6 M$ au budget 2023

Travaux d'infrastructures et d'aménagement
25,9 M$ au PDI 2023-2032

Soutenir les locataires

Afin de favoriser l'accès à des logements sains, sécuritaires et abordables, la Ville développera, en 2023, le programme de certification Propriétaire responsable, associé à un registre des loyers. Unique au Québec, cette mesure forcera les propriétaires à attester du bon entretien de leurs bâtiments et de leurs logements ainsi qu'à dévoiler le montant de leurs loyers.

Trouver des solutions durables

Les mesures énoncées précédemment le démontrent, la Ville de Montréal active tous les leviers réglementaires et financiers dont elle dispose pour répondre aux besoins en matière d'habitation. Face à l'ampleur de la crise, elle souhaite toutefois accroître la latitude dont elle dispose en matière de développement et les moyens financiers mis à sa disposition pour aider la population montréalaise à se loger convenablement. À ce titre, au cours de la prochaine année, elle entreprendra de renégocier les termes de l'entente en habitation conclue avec le gouvernement du Québec en 2018.

Solidarité, équité et inclusion

À Montréal, l'humain est au centre des décisions. De la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale aux services offerts aux personnes les plus vulnérables, la Ville croit à l'importance de construire un tissu social fort et solidaire. Elle accorde aussi le plus grand soin aux enjeux d'équité et d'inclusion.

Mieux outiller l'administration municipale

Au cours de la prochaine année, la Ville entend analyser en profondeur et prendre en compte les caractéristiques sociales des diverses populations montréalaises. Elle va notamment produire des portraits sociaux dynamiques pour chaque arrondissement. Ces outils aideront la Ville a mieux cibler ses efforts en matière d'équité territoriale.

La Ville poursuivra l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) dans ses différentes unités d'affaires. En outre, elle dévoilera le Baromètre Écho 2023 sur l'inclusion des personnes immigrantes, en y incluant cette approche.

Réduire les inégalités

En matière d'action sociale, la Ville renforce les investissements faits dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Afin de tenir compte des enjeux sociaux actuels et émergents, elle travaillera aussi au renouvellement et à la bonification de l'entente conclue avec le gouvernement du Québec concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance continuera de bénéficier, par ailleurs, d'une attention soutenue. La Ville entend notamment renforcer les actions de médiation et de cohabitation sociale dans les espaces publics.

Un accès équitable aux installations sportives et récréatives contribue grandement à améliorer la qualité de vie et la cohésion sociale dans tous les quartiers. Des investissements totalisant 785 M$ sont notamment prévus pour les infrastructures sportives dans les 10 prochaines années. Le complexe aquatique de Pierrefonds, en cours de réalisation, ou les interventions prévues au complexe récréatif Gadbois, illustrent la portée de cette mesure.

Soutien aux personnes en situation d'itinérance
4,9 M$ au budget 2023

Installations aquatiques
413,4 M$ au PDI 2023-2032

Installations sportives — Maintien
171,8 M$ au PDI 2023-2032

Installations sportives — Développement
144,8 M$ au PDI 2023-2032

Installations réfrigérées extérieures
20 M$ au PDI 2023-2032

Lutter contre toutes les discriminations

Le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques profitera de la prochaine année pour effectuer une deuxième reddition de comptes publique. Celle-ci fera état des différentes avancées au sein de l'appareil municipal qui contribuent à lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et à transformer la culture organisationnelle. La commissaire consolidera aussi les travaux de sensibilisation amorcés auprès des gestionnaires sur l'importance des démarches de diversité, équité et inclusion (DEI) en emploi et proposera des outils de codéveloppement en la matière.

Par ailleurs, la Ville poursuivra le déploiement de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025.

En matière d'accessibilité universelle, l'administration municipale mettra en œuvre les recommandations issues du chantier de travail amorcé en 2020 et continuera à renforcer l'expertise de ses unités d'affaires dans ce domaine. La Ville travaille déjà depuis plusieurs années à faire de Montréal une ville accessible à tout le monde. En 2023, cela se traduira notamment par des investissements dans les aménagements de parcs ou les accès d'immeubles municipaux. D'ici 2032, 60 M$ seront, entre autres, investis dans le cadre des Programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU). Par ailleurs, les critères d'accessibilité universelle sont désormais intégrés à la majorité des investissements inscrits au PDI.

Soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes et racisées

Pour favoriser la diversité de ses propres effectifs, la Ville lancera, en 2023, un programme de relève diversifiée pour les postes de direction.

En matière de services à la population, la Ville profitera de la prochaine année pour développer et tester la station Montréal, nouveau départ, à l'intention des personnes nouvellement arrivées.

Enfin, la Ville misera sur la culture comme véhicule d'intégration. À ce titre, elle accroîtra son soutien à l'organisation des événements culturels dans les quartiers à forte diversité afin d'offrir des programmations représentatives de la population.

Démocratie, participation et innovation

Les citoyennes et les citoyens ont un rôle important à jouer dans la vie municipale. En 2023, la Ville multipliera les initiatives favorables à leur participation à la vie démocratique et à la prise de décision. Elle souhaite aussi déployer de nouveaux outils numériques à leur intention et soutenir l'innovation dans les services.

Valoriser la vie municipale

La pandémie a eu un impact majeur sur les activités d'initiation à la démocratie municipale. En 2023, la Ville entend remédier à la situation et accueillera de nouveau à l'hôtel de ville, à l'occasion de sa 35e édition, le Jeune conseil de Montréal, qui réunira pendant trois jours 75 jeunes Montréalaises et Montréalais pour une simulation du conseil municipal. La même invitation sera faite aux femmes intéressées par la politique municipale, notamment celles issues de la diversité et des communautés autochtones, avec Cité Elles MTL. Ces initiatives mettront à contribution plusieurs personnes élues.

Donner sa pleine dimension au budget participatif

Le budget participatif permet à la population de proposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux, puis de voter pour les projets que la Ville réalisera. Devenu un programme en bonne et due forme, l'exercice se fera dorénavant sur une base annuelle.

En 2023, la Ville poursuivra l'appel à projets de la deuxième édition, avec l'organisation du vote citoyen pour déterminer les projets lauréats. L'exercice, doté d'une enveloppe de 30 M$, porte sur les thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité. Afin de stimuler la participation citoyenne, la Ville continuera de déployer d'importants efforts de communication, particulièrement auprès des jeunes et des populations des quartiers les plus vulnérables. La planification et la réalisation des projets issus de la première édition se poursuivront en parallèle.

Par ailleurs, la Ville entend augmenter graduellement les sommes allouées aux prochaines éditions. Le troisième appel à projets sera lancé à l'automne 2023, à la suite du vote pour déterminer les lauréats de la deuxième édition, et se poursuivra en 2024. Il bénéficiera d'un montant de 45 M$. À terme, 60 M$ seront consacrés chaque année à la réalisation des projets issus du budget participatif.

Budget participatif
510 M$ au PDI 2023-2032

Évolution des investissements annuels inscrits au PDI 2023-2032 pour la réalisation des projets lauréats du budget participatif

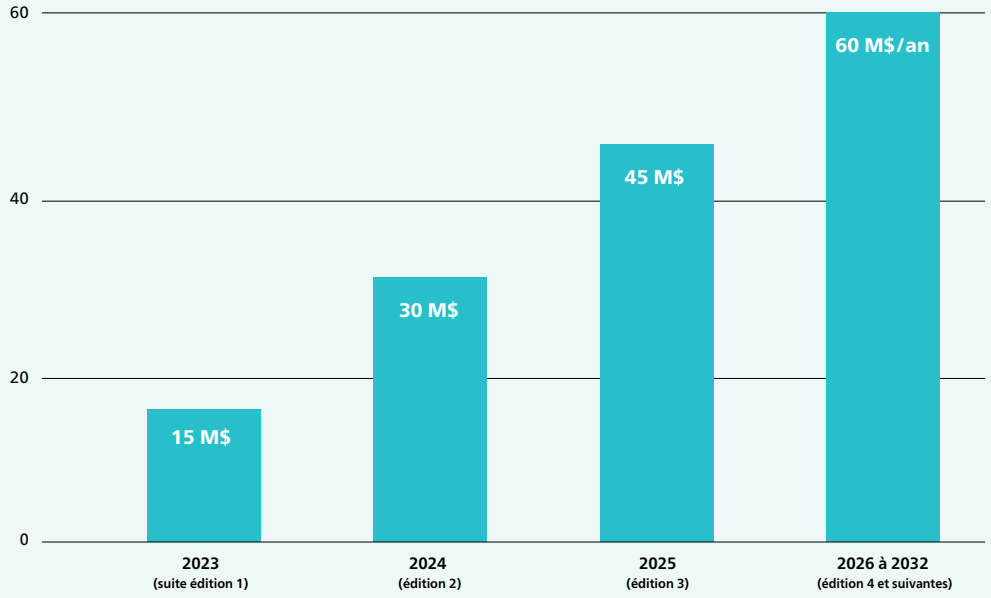

Favoriser l'expérimentation

Toujours dans un esprit de mobilisation, la Ville continuera les démarches d'expérimentation et de cocréation comme le programme Citoyens testeurs, visant à obtenir la rétroaction des Montréalaises et des Montréalais sur les projets et les services municipaux qui leur sont destinés. Elle maintiendra aussi les projets pilotes développés dans le cadre de la communauté d'innovation Montréal en commun en ce qui a trait à l'accès à l'alimentation, à la mobilité et à la réglementation municipale et encouragera les nouvelles avenues d'expérimentation dans une optique de ville intelligente.

Accélérer la transformation numérique

Pour bonifier ses services directs à la population, la Ville mise plus que jamais sur la technologie. Parallèlement à l'amélioration des fonctionnalités de **Montréal.ca**, de nouveaux outils de communication numériques seront développés, tels que la cour numérique.

Enfin, la Ville fera en sorte d'offrir un accès WiFi sur ses principales artères et dans certains parcs de proximité en soutenant le déploiement de son service MTLWiFi sur le boulevard Saint-Laurent, les rues Saint-Denis et Rachel ainsi que sur les avenues Christophe-Colomb et du Mont-Royal.

Cour municipale numérique
23,2 M$ au PDI 2023-2032

Nouvelles fonctionnalités sur montreal.ca
2,6 M$ au PDI en 2023

MTLWiFi
8,2 M$ au PDI 2023-2032

Développement économique et culturel

Profondément marqués par la pandémie, les secteurs économiques et culturels montréalais ont su faire preuve de résilience et ont connu une reprise vigoureuse. Afin de poursuivre la relance et préparer l'avenir, la Ville va multiplier les actions pour soutenir les commerces et les secteurs vulnérables, tout en accompagnant le développement des zones d'innovation et du milieu culturel. Elle accordera également une attention particulière au centre-ville, pour en faire un secteur fort et résilient.

Soutenir l'économie et le rayonnement de la métropole

Plus que jamais, Montréal doit miser sur une économie prospère, durable et compétitive. Pour relever ce défi, la Ville a créé en 2022, la nouvelle direction générale adjointe (DGA) Économie et rayonnement de la métropole. Regroupant les services du développement économique, de la stratégie immobilière, de l'évaluation foncière, de l'approvisionnement, ainsi que le bureau des relations internationales, cette nouvelle DGA a pour missions de soutenir la vitalité économique, commerciale et immobilière de Montréal.

En 2023, elle aura pour priorité de créer de nouveaux partenariats avec le monde des affaires afin d'assurer le positionnement de la métropole sur l'échiquier économique national et international. Elle assurera également la relance économique et pilotera des projets immobiliers stratégiques, notamment pour accélérer la création de logements abordables à Montréal.

Développer l'économie de demain et soutenir les entreprises

Plusieurs mesures seront déployées au cours de la prochaine année afin de poser les bases d'une économie verte, résiliente et inclusive. Parmi celles-ci, la Ville apportera un appui financier et technique aux entreprises pour s'assurer que le développement de pôles et de zones d'innovation, comme dans l'est de Montréal, soit adapté à l'économie de demain.

Fer de lance de l'économie montréalaise, les commerces et les entreprises bénéficieront en outre de services d'accompagnement renforcés, notamment par le maintien de la ligne Affaires Montréal. De nouvelles mesures de soutien financier seront aussi déployées pour garantir l'accès à des locaux commerciaux de qualité et à prix abordable, ainsi que la revitalisation durable des quartiers.

Tout comme en 2022, une aide financière et technique ponctuelle sera accordée à certains secteurs ou intervenants vulnérables ou prometteurs, notamment l'industrie créative et culturelle, l'économie sociale et l'écosystème des « startups ».

Enfin, près de 90 % des immeubles non résidentiels continueront à profiter d'une bonification de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière. La Ville continue également à réduire l'écart du fardeau fiscal foncier entre les immeubles résidentiels et non résidentiels. Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal augmenteront de 2,925 % pour les immeubles non résidentiels, comparativement à 3,9 % pour les immeubles résidentiels.

Soutien aux zones d'innovation
4,5 M$ au budget 2023

Aide financière pour locaux abordables
17,9 M$ au budget 2023

Aide financière et technique pour secteurs vulnérables
23,3 M$ au budget 2023

Propulser le centre-ville

Dans la même logique, la Ville dévoilera la nouvelle stratégie de développement du centre-ville, élaborée en collaboration avec les acteurs socioéconomiques de la métropole. La cellule facilitatrice, mise en place pour favoriser l'accompagnement des projets immobiliers et faciliter l'arrimage entre les différents acteurs du milieu, déploiera son plan d'action.

De nombreux chantiers seront menés dans le but de renforcer la vitalité du centre-ville, d'améliorer la sécurité et la mobilité urbaine ainsi que l'expérience des usagères et des usagers. Ainsi, les travaux de réaménagement de la rue Saint-Catherine, de la rue Peel et du Quartier des gares se poursuivront, tout comme l'aménagement de la place des Montréalaises, aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, qui, à terme, reliera le centre-ville et le Vieux-Montréal.

Rue Saint-Catherine Ouest
451,5 M$ au PDI 2023-2032

Rue Peel
40,4 M$ au PDI 2023-2032

Quartier des gares
91,5 M$ au PDI 2023-2032

Place des Montréalaises
45,9 M$ au PDI jusqu'en 2025

Accompagner le développement culturel

Après une période extrêmement difficile, l'année 2023 sera finalement marquée par le renouveau du secteur culturel. Pour appuyer cette reprise, la Ville élaborera une nouvelle politique de développement culturel et dressera les grandes lignes d'une nouvelle entente avec le ministère de la Culture et des Communications sur le développement culturel de la métropole. Portant sur trois ans, cette entente sera assortie d'investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars. Le programme de financement des festivals et des événements sera aussi revisité afin de soutenir une plus grande variété de projets et de refléter les nouvelles réalités du milieu.

La prochaine année donnera lieu, en outre, à des actions ciblées dans le secteur muséal. Le MEM – Centre des mémoires montréalaises, auparavant Centre d'histoire de Montréal, sera notamment inauguré dans le Quartier des spectacles.

MEM — Centre des mémoires montréalaises
1,9 M$ au PDI jusqu'en 2023

Investir dans les infrastructures culturelles

La mise à niveau des infrastructures culturelles participera à ce nouvel essor. Tout d'abord, l'année 2023 verra la réouverture de deux bibliothèques ayant fait l'objet de travaux importants, soit les bibliothèques Maisonneuve et L'Octogone. Elle sera aussi marquée par la planification d'un nouveau chantier à la bibliothèque Saint-Charles et par la fin des travaux liés à l'implantation de la technologie RFID, à la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs. L'aménagement d'aires d'accueil aux bibliothèques Marie-Uguay et interculturelle est également planifié.

Les maisons de la culture ne seront pas en reste. Outre des travaux de mise à niveau à la maison d'Ahuntsic, la Ville entend en effet planifier, avec les arrondissements, les travaux requis pour faire de ces lieux d'exposition et de diffusion des environnements plus accessibles, accueillants et visibles. De la même manière, les projets des trois espaces culturels mixtes (Centre Sanaaq, Centre Cœur-Nomade et Centre Espace-Rivière) chemineront vers la mise en chantier.

Réseau des bibliothèques
409,6 M$ au PDI 2023-2032

Maisons de la culture
13,5 M$ au PDI 2023-2032[5]

Espaces culturels mixtes
121,4 M$ au PDI 2023-2032[6]

Préserver le patrimoine

Le patrimoine unique de Montréal représente une richesse pour la métropole. Ainsi, diverses mesures pour le préserver seront mises de l'avant. La Ville procédera à l'inventaire des bâtiments à valeur patrimoniale construits avant 1940. Par ailleurs, une enveloppe conséquente sera consacrée à la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux.

Restauration d'immeubles municipaux patrimoniaux
64,7 M$ au PDI 2023-2032

[5] Les arrondissements participent également au financement.
[6] Sanaaq : 23,5 M$; Coeur-Nomade : 37,9 M$; Espace-Rivère : 60 M$.

Budget de fonctionnement 2023

Un budget équilibré de 6,76 G$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités

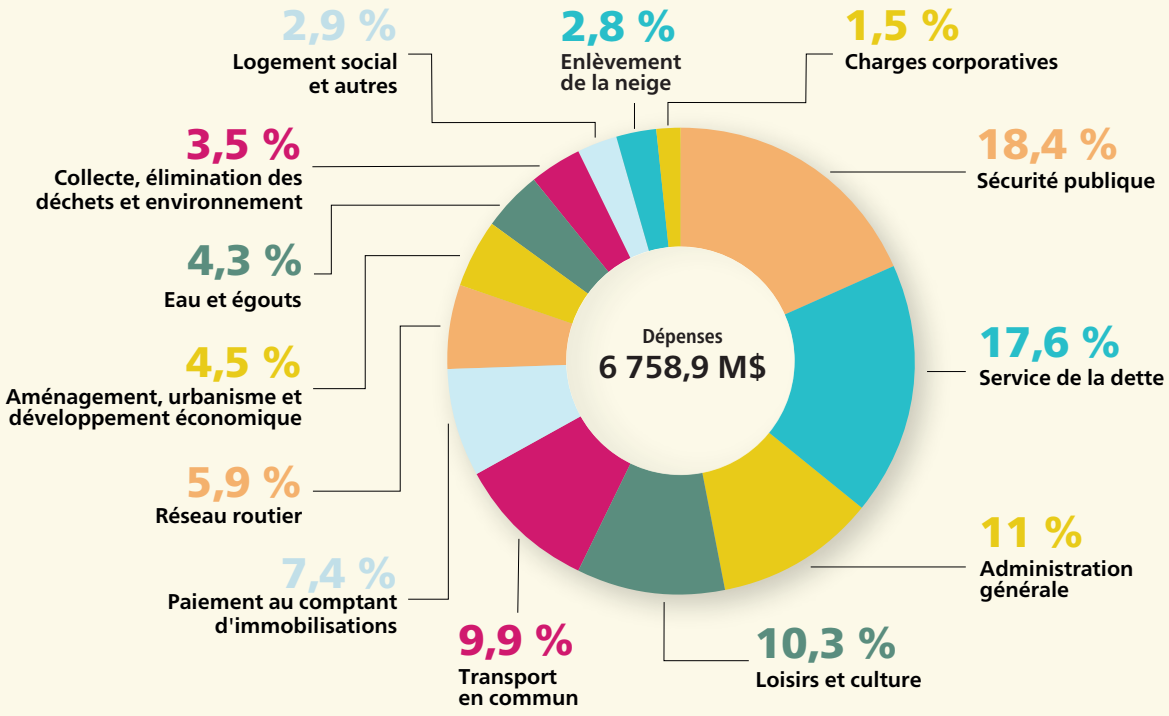

Provenance des revenus

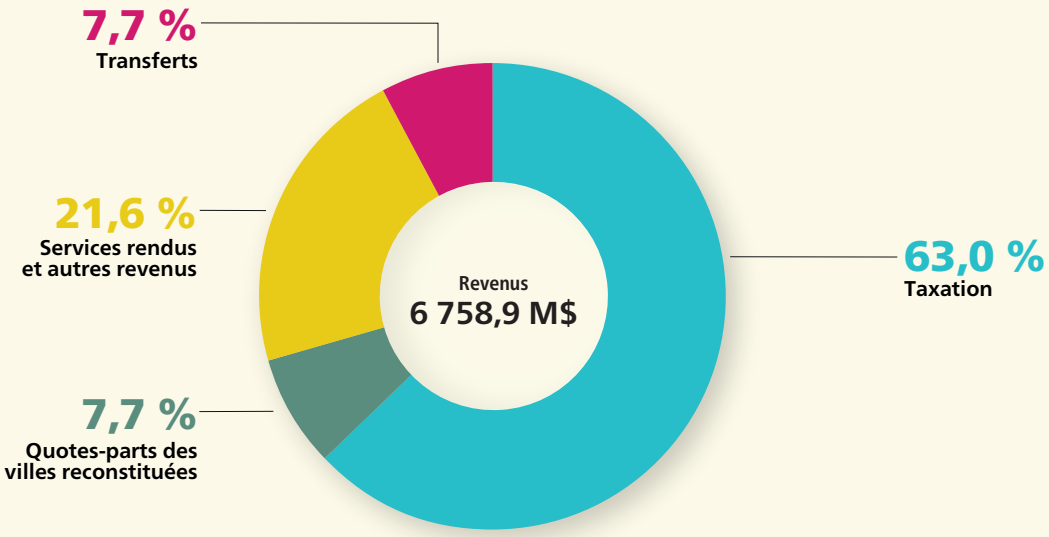

Fiscalité locale

La fiscalité de la Ville de Montréal pour l'année 2023 est marquée par :

- Une hausse des charges fiscales limitée à 4,1 % pour les immeubles résidentiels et à 2,9 % pour les immeubles non résidentiels;
- Le dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025;
- L'harmonisation des dernières tarifications pour les immeubles non résidentiels, datant de la période précédant les fusions municipales de 2002;
- La mise en œuvre de deux mesures écofiscales pour les immeubles non résidentiels :
  - L'introduction d'une tarification volumétrique de l'eau consommée sur l'ensemble du territoire de la Ville pour le financement des services de l'eau, qui rapportera environ 15 M$ de nouveaux revenus;
  - L'élargissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement à l'ensemble du territoire de la Ville pour les terrains de stationnement extérieurs de plus de 20 000 m^2, qui rapportera un peu moins de 5 M$ de nouveaux revenus.

Décisions fiscales

Pour l'année 2023, le **conseil municipal** choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 3,9 % pour les immeubles résidentiels et de 2,925 % pour les immeubles non résidentiels, soit sous le niveau anticipé de l'inflation pour 2023.

- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles non résidentiels.
- Les décisions du conseil municipal ont pour effet d'augmenter les charges fiscales foncières de 3,4 % pour les immeubles résidentiels et de 2,8 % pour les immeubles non résidentiels.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** choisissent d'augmenter les revenus de leurs taxes de services de 8,3 % et de leurs taxes d'investissements de 2,7 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles non résidentiels.
- Les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont globalement pour effet d'augmenter les charges fiscales foncières de 0,7 % pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels.

Lorsque l'on additionne les effets des décisions du **conseil municipal** et des **conseils d'arrondissement**, on observe une variation des charges fiscales foncières de 4,1 % pour les immeubles résidentiels et de 2,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

⬆ 2,7 % Taxe foncière générale	⬆ 3,4 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,6 % Taxe relative à l'eau	
⬆ 0,1 % Taxe relative aux dettes	
0 % Taxe relative à la voirie	
0 % Taxe relative à l'ARTM	
⬆ 0,6 % Taxes de services	⬆ 0,7 % Décisions des conseils d'arrondissement
⬆ 0,1 % Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 4,1 %	

Immeubles non résidentiels

⬆ 2,1 % Taxe foncière générale	⬆ 2,8 % Décisions du conseil municipal
⬆ 0,6 % Taxe relative à l'eau	
⬆ 0,1 % Taxe relative aux dettes	
0 % Taxe relative à la voirie	
0 % Taxe relative à l'ARTM	
⬆ 0,1 % Taxes de services	⬆ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 % Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières ⬆ 2,9 %	

Décisions des conseils d'arrondissement – Taxe relative aux services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résidentielles	Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résidentielles
Ahuntsic-Cartierville	10,7 %	0,6 %	Le Plateau-Mont-Royal	6,0 %	0,5 %
Anjou	12,2 %	1,7 %	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	5,0 %	0,5 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	12,5 %	0,7 %	Rosemont–La Petite-Patrie	11,3 %	0,7 %
Lachine	8,2 %	0,5 %	Saint-Laurent	8,0 %	0,6 %
LaSalle	20,0 %	1,3 %	Saint-Léonard	6,0 %	0,6 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	17,0 %	1,6 %	Le Sud-Ouest	5,0 %	0,2 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	13,7 %	1,1 %	Verdun	4,0 %	0,3 %
Montréal-Nord	2,0 %	0,3 %	Ville-Marie	4,0 %	0,4 %
Outremont	12,5 %	0,7 %	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	11,3 %	0,8 %
Pierrefonds-Roxboro	8,0 %	0,8 %	**Total**	**8,3 %**	**0,6 %**

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé en dessous du seuil de valeur foncière non résidentielle de 900 000 $.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM. Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger d'un peu plus de 16 % leurs charges fiscales foncières. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficieront de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	24 160 $	19 638 $
Taxes spéciales	4 023 $	3 844 $
Taxes d'arrondissement	743 $	743 $
Total	**28 926 $**	**24 225 $**
Effet de la mesure	(4 701 $) (16,3 %)	

Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient très différentes les unes des autres. Depuis, la Ville a posé de nombreux gestes pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs[7] qui la composent :

- Abandon des taxes locatives (en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services);
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier;
- Abandon graduel des tarifications par logement liées à l'eau et les matières résiduelles pour les immeubles résidentiels;
- Abandon graduel des tarifications liées aux matières résiduelles pour les immeubles non résidentiels;
- Harmonisation des taux de la taxe foncière générale par la création de la taxe relative aux dettes des anciennes villes en 2022.
- Harmonisation de la structure fiscale pour le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels en 2023.

À partir de l'exercice financier 2023, le fardeau fiscal de l'ensemble des immeubles de la Ville de Montréal est harmonisé, et ce, pour toutes les catégories d'immeubles.

[7] Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.

Deux mesures écofiscales pour les immeubles non résidentiels : la taxe sur les parcs de stationnement et la tarification volumétrique de l'eau

Élargissement du territoire de la taxe sur les parcs de stationnement

La taxe sur les parcs de stationnement des immeubles non résidentiels ne visait que les immeubles situés sur le territoire du centre-ville de Montréal jusqu'en 2022.

En 2023, le territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement est élargi à toute la Ville. La taxe vise l'ensemble des stationnements extérieurs d'immeubles non résidentiels si leur superficie est supérieure à 20 000 m^2.

En plus de financer le transport collectif, l'élargissement du territoire d'application de la taxe aux grands terrains de stationnement extérieurs a pour objectif additionnel d'inciter les propriétaires des terrains concernés à mener une réflexion sur l'utilisation du territoire qu'ils occupent.

Cette mesure permettra à la Ville de générer un peu moins de 5 M$ de revenus additionnels.

Introduction de l'écofiscalité dans le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels

En 2020, l'implantation de l'écofiscalité par le biais de la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels était annoncée. Toutefois, en raison de la pandémie et de ses conséquences sur les entreprises et commerces montréalais, la Ville a décidé de reporter cette décision, jugeant le contexte peu favorable aux changements de structure fiscale.

En 2023, la nouvelle tarification volumétrique sera déployée auprès des immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire de la Ville, marquant le début de l'écofiscalité pour le financement des services de l'eau à Montréal.

Cette tarification sera imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau. Le taux est progressif, selon la consommation d'eau de l'immeuble.

Taux de tarification de 2023 – Tarification pour l'eau
($ par mètre cube d'eau consommée)

Consommation	Tarifs / m^3
Moins de 1 000 m^3	- $
Plus de 1 000 m^3 et moins de 10 000 m^3	0,10 $
Plus de 10 000 m^3 et moins de 100 000 m^3	0,20 $
Plus de 100 000 m^3	0,60 $

Cette mesure permettra à la Ville de générer environ 15 M$ de revenus additionnels qui seront versés au fonds de l'eau pour le financement des activités relatives à la gestion de l'eau.

Rôle d'évaluation foncière

Le rôle d'évaluation foncière reflète la valeur marchande des propriétés. Ces valeurs sont mises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières. Le nouveau rôle d'évaluation foncière couvrira les années 2023, 2024 et 2025. Il entre en vigueur à partir du 1er janvier 2023.

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse.

La Ville ayant décidé d'étaler la variation des valeurs sur trois ans, l'ajustement à la baisse des taux se fera annuellement. Une fois les taux ajustés, le conseil municipal augmentera ses charges fiscales selon le pourcentage fixé pour l'année.

Les graphiques qui suivent illustrent, qu'historiquement, l'augmentation des charges fiscales demeure inférieure à la hausse des valeurs foncières inscrites dans les rôles d'évaluation foncière.

Évolution des indices des charges fiscales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, entre 2013 et 2023

Indice (2013=100)

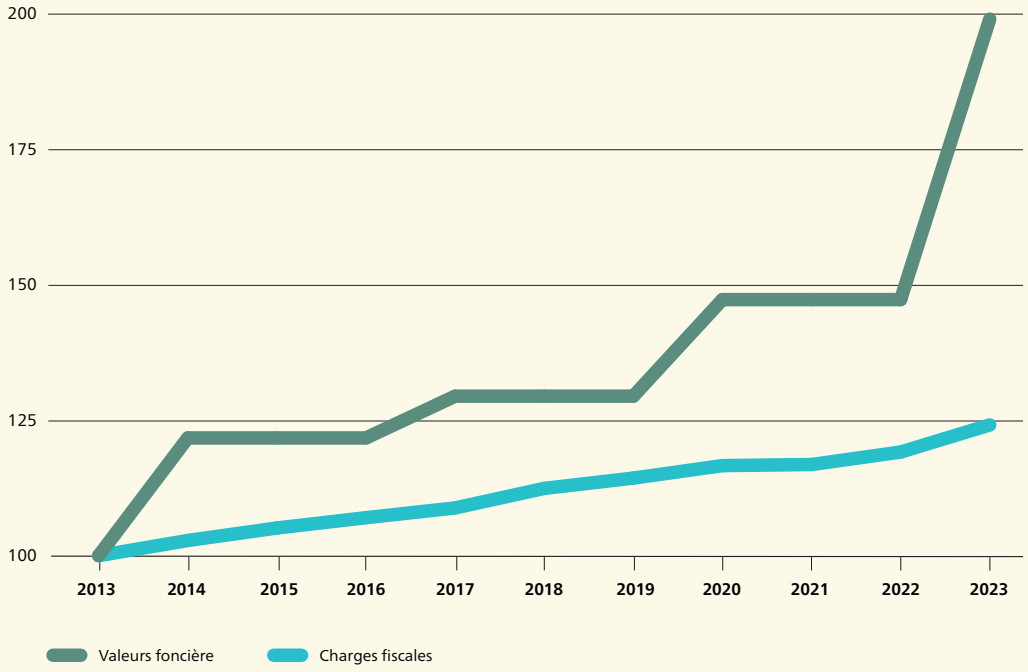

Évolution du taux moyen cumulé de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), entre 2013 et 2023
($ par 100 $ d'évaluation foncière)

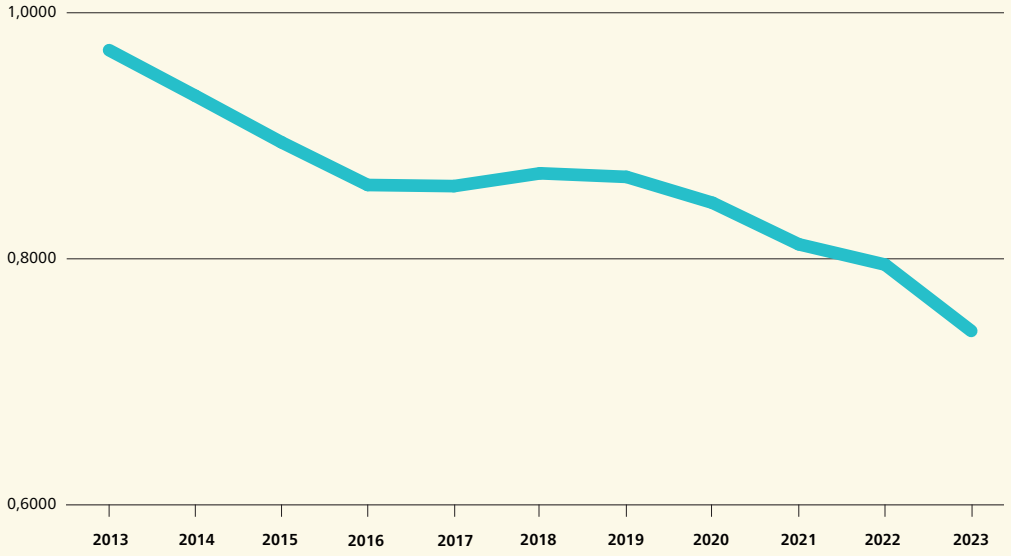

Variation des charges fiscales foncières de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal à celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales foncières relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- Les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs des immeubles, les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025 seront répartis sur 3 ans. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la Ville de Montréal.

Variation des charges fiscales foncières entre 2022 et 2023, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières[8]
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total[8]	Taxes de services	Taxes d'investis-sements	Sous-total[8]	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,2 %	0,6 %	**3,5 %**	0,6 %	0,1 %	**0,7 %**	**4,2 %**
Anjou	2,4 %	0,0 %	0,5 %	**2,9 %**	1,7 %	0,4 %	**2,1 %**	**5,0 %**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,8 %	0,2 %	0,6 %	**4,6 %**	0,7 %	0,1 %	**0,8 %**	**5,4 %**
Lachine	3,8 %	0,0 %	0,6 %	**4,4 %**	0,5 %	0,0 %	**0,5 %**	**4,9 %**
LaSalle	2,4 %	0,0 %	0,6 %	**3,0 %**	1,3 %	(0,1 %)	**1,2 %**	**4,2 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,4 %	0,0 %	0,5 %	**3,0 %**	1,6 %	1,4 %	**3,0 %**	**6,0 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,8 %	0,2 %	0,6 %	**4,6 %**	1,1 %	0,0 %	**1,1 %**	**5,7 %**
Montréal-Nord	2,3 %	0,0 %	0,5 %	**2,8 %**	0,3 %	0,0 %	**0,4 %**	**3,2 %**
Outremont	2,4 %	0,0 %	0,6 %	**3,1 %**	0,7 %	1,0 %	**1,8 %**	**4,8 %**
Pierrefonds-Roxboro	4,6 %	0,0 %	0,6 %	**5,3 %**	0,8 %	(0,6 %)	**0,2 %**	**5,4 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,2 %	0,6 %	**3,3 %**	0,5 %	0,1 %	**0,5 %**	**3,9 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	2,8 %	0,2 %	0,6 %	**3,5 %**	0,5 %	0,6 %	**1,1 %**	**4,6 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	2,6 %	0,2 %	0,6 %	**3,4 %**	0,7 %	(0,1 %)	**0,6 %**	**3,9 %**
Saint-Laurent	2,8 %	0,0 %	0,6 %	**3,4 %**	0,6 %	(0,1 %)	**0,4 %**	**3,8 %**
Saint-Léonard	1,6 %	0,0 %	0,6 %	**2,2 %**	0,6 %	0,4 %	**1,1 %**	**3,3 %**
Le Sud-Ouest	3,1 %	0,1 %	0,6 %	**3,9 %**	0,2 %	0,0 %	**0,2 %**	**4,0 %**
Verdun	2,7 %	0,0 %	0,6 %	**3,3 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**3,8 %**
Ville-Marie	0,5 %	0,1 %	0,6 %	**1,2 %**	0,4 %	0,1 %	**0,5 %**	**1,7 %**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	3,0 %	0,2 %	0,6 %	**3,8 %**	0,8 %	(0,1 %)	**0,7 %**	**4,5 %**
Ville de Montréal	**2,7 %**	**0,1 %**	**0,6 %**	**3,4 %**	**0,6 %**	**0,1 %**	**0,7 %**	**4,1 %**

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant pas l'objet d'une variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

[8] Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières[9]
		Taxes spéciales						
	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Sous-total[9]	Taxes de services	Taxes d'investis-sements	Sous-total[9]	
Ahuntsic-Cartierville	1,6 %	0,2 %	0,8 %	**2,5 %**	0,1 %	0,0 %	**0,0 %**	**2,5 %**
Anjou	7,4 %	0,0 %	0,6 %	**8,0 %**	0,5 %	0,1 %	**0,6 %**	**8,6 %**
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,2 %	0,2 %	0,7 %	**4,1 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**4,2 %**
Lachine	14,3 %	0,0 %	0,6 %	**14,9 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**15,2 %**
LaSalle	7,6 %	0,0 %	0,4 %	**8,0 %**	0,3 %	0,0 %	**0,3 %**	**8,4 %**
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	1,4 %	0,0 %	0,6 %	**2,0 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**2,5 %**
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	5,7 %	0,3 %	(0,3 %)	**5,7 %**	0,2 %	0,0 %	**0,2 %**	**5,9 %**
Montréal-Nord	6,2 %	0,0 %	0,1 %	**6,3 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**6,4 %**
Outremont	5,2 %	0,0 %	0,9 %	**6,2 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**6,6 %**
Pierrefonds-Roxboro	1,8 %	0,0 %	0,8 %	**2,5 %**	0,0 %	(0,3 %)	**(0,3 %)**	**2,3 %**
Le Plateau-Mont-Royal	2,7 %	0,2 %	0,9 %	**3,8 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**3,8 %**
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	6,3 %	0,3 %	0,5 %	**7,1 %**	0,1 %	0,1 %	**0,3 %**	**7,3 %**
Rosemont—La Petite-Patrie	4,8 %	0,3 %	0,9 %	**6,0 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**6,1 %**
Saint-Laurent	10,6 %	0,0 %	0,4 %	**11,0 %**	0,2 %	0,0 %	**0,2 %**	**11,2 %**
Saint-Léonard	7,5 %	0,0 %	0,2 %	**7,8 %**	0,2 %	0,1 %	**0,4 %**	**8,2 %**
Le Sud-Ouest	4,0 %	0,3 %	0,2 %	**4,4 %**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**4,3 %**
Verdun	1,1 %	0,0 %	0,7 %	**1,8 %**	0,0 %	0,0 %	**(0,1 %)**	**1,8 %**
Ville-Marie	(3,4 %)	0,0 %	0,7 %	**(2,7 %)**	0,0 %	0,0 %	**0,0 %**	**(2,7 %)**
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	3,4 %	0,2 %	0,8 %	**4,4 %**	0,1 %	(0,1 %)	**0,1 %**	**4,4 %**
Ville de Montréal	**2,1 %**	**0,1 %**	**0,6 %**	**2,8 %**	**0,1 %**	**0,0 %**	**0,1 %**	**2,9 %**

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant pas l'objet d'une variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

[9] Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

Un PDI de 22 G$

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier les investissements à long terme

La Ville présente son troisième programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). La mise en place du PDI lui permet de se doter d'une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser et de les planifier de manière stratégique et intégrée, dans un contexte où les besoins attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours importants.

Réaliser les investissements selon Montréal 2030

Les investissements réalisés dans le cadre du PDI 2023-2032 prennent en compte les priorités du premier plan stratégique de la Ville, Montréal 2030. Plusieurs outils ont été mis en place pour évaluer la contribution des différents projets ou programmes aux orientations stratégiques, comme la transition écologique ou la solidarité, l'équité et l'inclusion. Par exemple, les différents investissements sont désormais évalués selon un test climat ou selon l'analyse différenciée entre les sexes et intersectionnelle (ADS+). Dans son plan climat, la Ville s'est également engagée à ce que 10 à 15 % des investissements inscrits à son PDI soient consacrés à l'adaptation aux changements climatiques d'ici 2030.

Investir de manière équilibrée et responsable

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2023-2032 sont de 22 001,6 M$. La protection des éléments des actifs représente 68,1 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 31,9 %. Ainsi, le PDI 2023-2032 permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population montréalaise.

Donner la priorité aux infrastructures vieillissantes

Après des années de sous-investissement dans l'entretien et le maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier, la Ville a augmenté de manière significative ses réalisations depuis 2015. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de cibler davantage les investissements nécessaires et d'en optimiser les coûts.

Les besoins demeurent toutefois importants. La Ville compte investir 11 318,1 M$ au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures de l'eau et du réseau routier, soit 51,4 % des investissements.

Investir dans les installations municipales

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit d'investir 4 719,8 M$ dans le maintien en bon état de ses bâtiments et terrains, de même que dans de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2023-2032 comporte plusieurs programmes destinés :

- à la protection de l'actif immobilier (389,4 M$);
- au réseau des bibliothèques (409,6 M$);
- aux actifs immobiliers du SPVM et du SIM (264,3 M$);
- à l'Espace pour la vie (259,8 M$);
- aux rénovations majeures pour le complexe Claude-Robillard, l'hôtel de ville et la cour municipale (201,6 M$);
- aux cours de service des arrondissements (183,4 M$);
- aux équipements culturels (146,8 M$).

D'autre part, des investissements de 915,2 M$ sont prévus afin de rehausser et développer les systèmes de technologies de l'information de la Ville.

Investissements par catégorie d'actifs

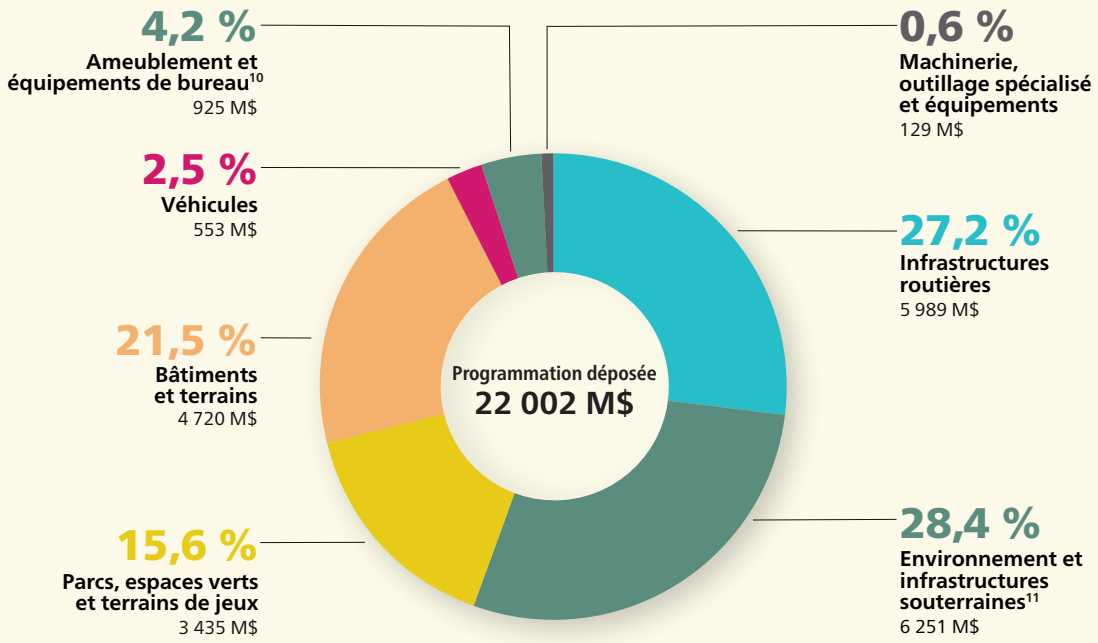

Modes de financement

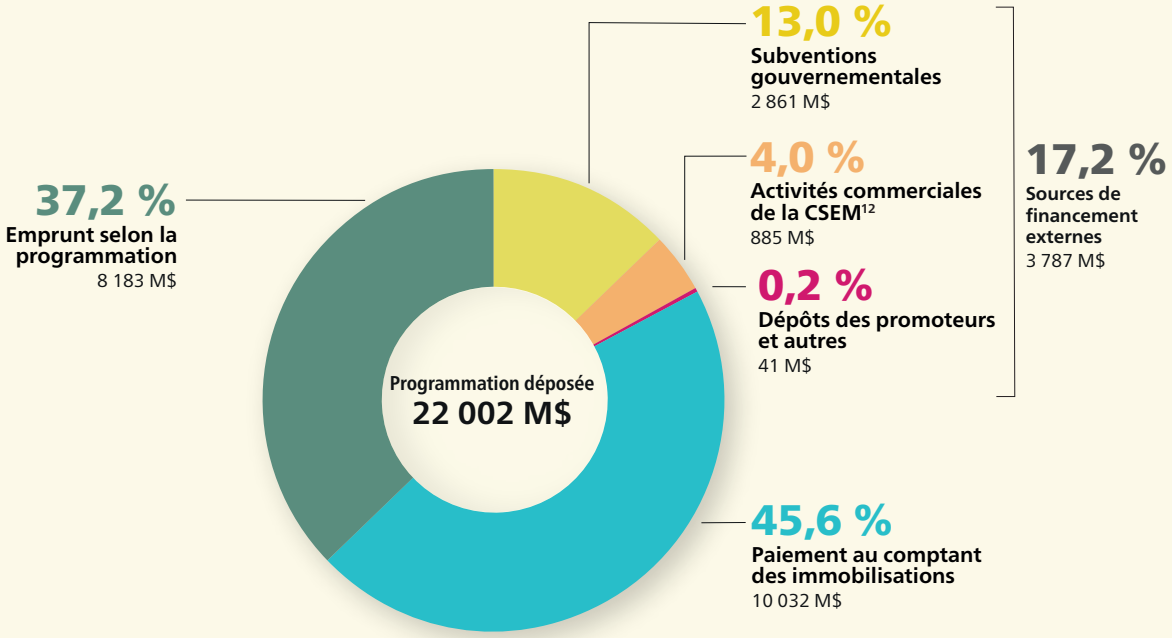

[10] Intègre l'informatique
[11] Intègre l'eau
[12] Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2023 à 2032, 5 329,1 M$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 763,4 M$ en 2023. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout demeure une priorité : 1 800 M$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le réseau primaire d'aqueduc (509 M$), les ouvrages de rétention (339,5 M$) et le réseau primaire d'égout (244 M$).

Eau potable

Le PDI 2023-2032 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines de traitement (422,9 M$), ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (97,8 M$). De plus, la Ville poursuivra la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes et mettra en œuvre des mesures pour fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de l'ouest, notamment ceux de Lachine et de Dorval.

Réservoir et station de pompage McTavish
245,2 M$ au PDI 2023-2032

Réseaux d'alimentation de l'ouest
168 M$ au PDI 2023-2032

Eaux usées

Le PDI 2023-2032 prévoit des sommes importantes pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs (272,7 M$). De plus, la Ville va poursuivre la construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone et les études pour le remplacement des incinérateurs.

Station Jean-R.-Marcotte - Construction de l'usine de désinfection
461,2 M$ au PDI jusqu'en 2025

Station Jean-R.-Marcotte - Remplacement des incinérateurs
682,2 M$ au PDI 2023-2032

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)

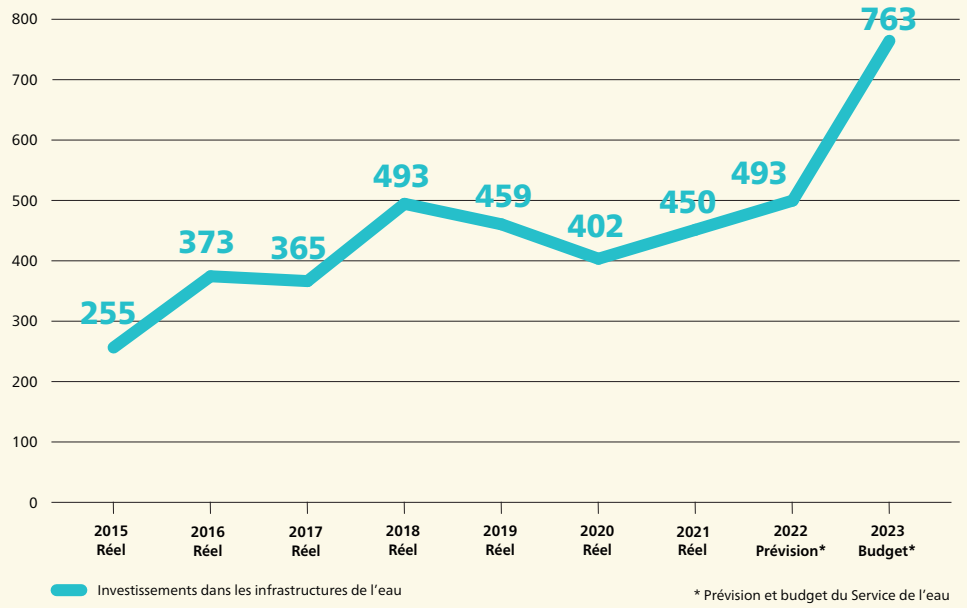

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2023 à 2032, 5 989,1 M$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 476 M$ en 2023. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 4 227,6 M$. La Ville compte, par exemple, augmenter ses investissements dans les programmes de planage-revêtement destinés au réseau artériel et local, pour atteindre 880,6 M$. Ces sommes permettront de prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment pour éviter la prolifération des nids-de-poule.

D'autre part, des investissements de 1 244,9 M$ seront consacrés à améliorer l'aménagement des rues, du réseau artériel et local, devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces sommes permettront notamment de favoriser la sécurité, ainsi que les transports actifs et collectifs.

La Ville réalisera également sur son réseau routier des interventions en lien avec les grands projets de ses partenaires, tels que le complexe Turcot et l'autoroute métropolitaine, du ministère des Transports du Québec.

Complexe Turcot
130,8 M$ au PDI 2023-2032

Autoroute métropolitaine
44,4 M$ au PDI 2023-2032

Enfin, plusieurs projets majeurs de réaménagement vont se poursuivre ou seront amorcés afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité de vie des résidentes et des résidents, tels que le réaménagement de la rue Jean-Talon Est, en vue du prolongement de la ligne bleue du métro.

Rue Jean-Talon Est
132,3 M$ au PDI 2023-2032

Avenue Souligny et boulevard de L'Assomption
104,4 M$ au PDI 2023-2032

Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance
90 M$ au PDI 2023-2032

Avenue des Pins
70 M$ au PDI 2023-2032

Pont Jacques-Bizard
57,7 M$ au PDI 2023-2032

Centre universitaire de santé McGill
47,8 M$ au PDI 2023-2032

Nord de L'Île-des-Sœurs
42,7 M$ au PDI 2023-2032

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières

(en millions de dollars)

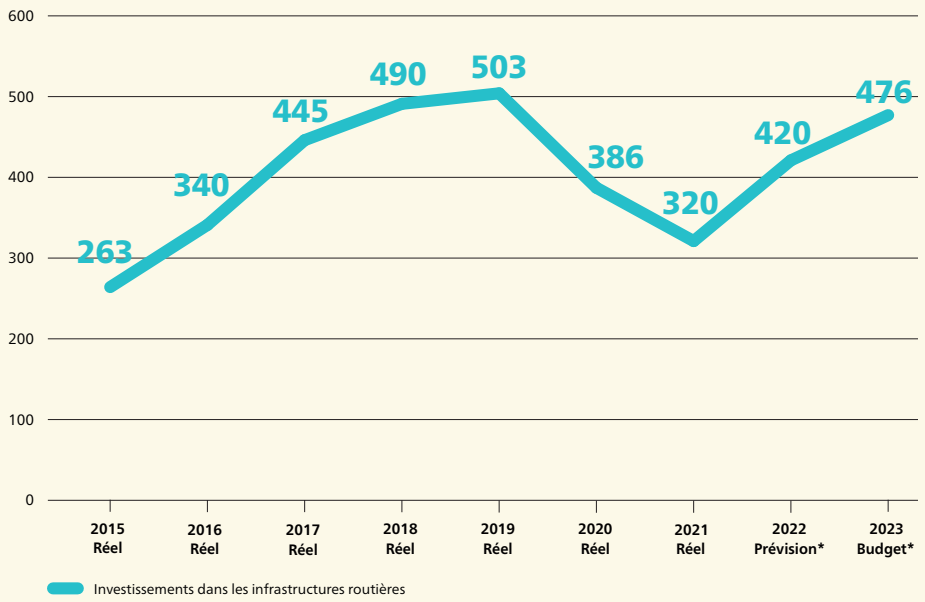

Arrondissements

Arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leurs budgets respectifs pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux divers besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les diverses collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local ou soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2023, 1 029,6 M$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement des parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2023 à 2032, 4 312,6 M$[13] seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement - condo	Budget de fonctionnement 2023	PDI 2023-2032	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	139 587	24,2 km²	809 100 $	362 600 $	63,3 M$	71,1 M$	439,5
Anjou	45 484	13,7 km²	575 500 $	329 600 $	30,7 M$	56,6 M$	223,9
CDN–NDG	170 545	21,4 km²	1 154 400 $	532 100 $	76,3 M$	68,3 M$	529,4
Lachine	46 794	17,7 km²	629 800 $	356 200 $	32,1 M$	36,8 M$	244,4
LaSalle	81 329	16,3 km²	644 900 $	387 700 $	45,2 M$	68,7 M$	288,2
IBSG	20 034	23,6 km²	666 900 $	303 500 $	13,1 M$	29, M$ 3	123,7
MHM	143 354	25,4 km²	551 800 $	353 600 $	76,4 M$	84,7 M$	599,8
Montréal-Nord	86 786	11,1 km²	451 800 $	302 700 $	46,8 M$	49,2 M$	380,1
Outremont	26 159	3,9 km²	2 110 900 $	740 500 $	17,3 M$	25,6 M$	126,1
Pierrefonds-Roxboro	73 889	27,1 km²	601 100 $	325 100 $	36,2 M$	58 M$	279,7
Le Plateau–Mont-Royal	106 784	8,1 km²	1 156 500 $	542 300 $	59,6 M$	57 M$	448,4
RDP–PAT	115 587	42,3 km²	473 800 $	269 900 $	66,7 M$	127,3 M$	450,3
Rosemont–La Petite-Patrie	146 212	15,9 km²	847 100 $	466 900 $	71,2 M$	88,4 M$	702,5
Saint-Laurent	103 967	42,8 km²	871 200 $	436 900 $	78,4 M$	183,2 M$	578,2
Saint-Léonard	82 241	13,5 km²	714 400 $	394 500 $	40,6 M$	73,1 M$	249,3
Le Sud-Ouest	84 629	15,7 km²	764 200 $	517 000 $	63,1 M$	76,5 M$	436
Verdun	71 850	9,7 km²	1 101 600 $	568 600 $	39,9 M$	41,2 M$	324,2
Ville-Marie	95 653	16,5 km²	1 542 200 $	614 500 $	107,4 M$	141,9 M$	605,8
VSMPE	143 797	16,5 km²	625 900 $	432 000 $	65,4 M$	77,5 M$	449,5

[13] PDI Arrondissements : 1 414,2 M$; PDI Conseil municipal destiné aux arrondissements : 2 898,4 M$.

Budget de fonctionnement 2023 et PDI 2023-2032 détaillés

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

		(en milliers de dollars)	
		Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a)	**Pour le service de la dette**		
	Répartition du coût total du service de la dette		
	▪ Frais de financement	302 169,9	161 580,3
	▪ Remboursement de la dette à long terme	537 146,4	269 924,6
b)	**Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises**		
	▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	655 757,4	291 715,7
	▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	208 998,9	924 476,5
	▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 350 900,4	1 263 489,0

La trésorière et directrice du Service des finances,

Francine Laverdière

Le 29 novembre 2022

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

A. Mise en contexte 2023

1. Plan stratégique Montréal 2030 — 1

2. Processus budgétaire et innovations — 3

3. Perspectives économiques de 2023 — 6

4. Aperçu du budget et du PDI – DGA et arrondissements — 10

4.1. Services administratifs — 11

4.2. Économie et rayonnement de la métropole — 29

4.3. Qualité de vie — 39

4.4. Sécurité urbaine et conformité — 55

4.5. Service aux citoyens — 65

4.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures — 80

4.7. Arrondissements — 93

B. Budget de fonctionnement 2023 détaillé

5. Sommaire des revenus et des dépenses — 135

6. Analyse des revenus — 139

6.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes — 139

6.2. Quotes-parts — 142

6.3. Transferts — 144

6.4. Services rendus — 147

6.5. Amendes et pénalités — 149

6.6. Imposition de droits — 150

6.7. Intérêts — 151

6.8. Autres revenus — 152

6.9. Affectations de revenus — 153

7. Analyse des dépenses corporatives — 155

7.1. Service de la dette brute — 155

7.2. Paiement au comptant des immobilisations — 158

7.3. Dépenses communes — 160

7.4. Dépenses de contributions — 162

7.5. Élimination des transactions internes et interentités — 163

8. Détail des dépenses des services et des arrondissements — 164

8.1. Services administratifs — 164

8.2. Économie et rayonnement de la métropole — 168

8.3. Qualité de vie — 170

8.4. Sécurité urbaine et Conformité — 172

8.5. Service aux citoyens — 174

8.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures — 176

8.7. Arrondissements — 178

9. Renseignements complémentaires 187
9.1. Fiscalité locale 187
9.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération 212
9.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale 225
9.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette 234
9.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales 236
C. PDI 2023-2032 détaillé
10. Orientations du PDI 2023-2032 239
10.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI 239
10.2. Vision à long terme des investissements 239
10.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes 240
10.4. Hausses rapides des réalisations 240
10.5. Capacité financière de la Ville 241
10.6. Indispensables programmes de subventions gouvernementaux 242
10.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure 242
11. Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 243
11.1. Répartition des budgets par compétences 243
11.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement 247
11.3. Investissements par catégories d'actifs 251
11.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes 256
12. Gestion de la dette 289
12.1. Stratégies de financement à long terme des investissements 289
13. Détail des investissements pour chacune des unités d'affaires 299
13.1. Investissements par unités d'affaires 299
13.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires 303
13.3. Détail des projets et des programmes par arrondissements 307
13.4. Détail des projets et des programmes par services centraux 315
D. Annexes
14. Structure de la présentation de l'information budgétaire 335
15. Partage des compétences et confection du budget 337
16. Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif 344
17. Compétences des arrondissements et des services centraux 345
18. Synthèse des politiques financières 347
19. Fonds de l'eau 355
20. Glossaire 357
21. Idiomes 365
22. Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations 367

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2023 – DGA et arrondissements 10
Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 – DGA et arrondissements 10
Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2023 11
Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2023 12
Tableau 5 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget 2023 29
Tableau 6 – Qualité de vie – Budget 2023 39
Tableau 7 – Qualité de vie – PDI 2023-2032 39
Tableau 8 – Sécurité urbaine et conformité – Budget 2023 55
Tableau 9 – Sécurité urbaine et conformité – PDI 2023-2032 55
Tableau 10 – Service aux citoyens – Budget 2023 65
Tableau 11 – Service aux citoyens – PDI 2023-2032 65
Tableau 12 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget 2023 80
Tableau 13 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – PDI 2023-2032 80
Tableau 14 – Arrondissements – Budget 2023 93
Tableau 15 – Arrondissements – PDI 2023-2032 93
Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget de la Ville de Montréal 136
Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil municipal 137
Tableau 18 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil d'agglomération 138
Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal 139
Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal 140
Tableau 21 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération 141
Tableau 22 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal 142
Tableau 23 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération 142
Tableau 24 – Quotes-parts des villes liées 143
Tableau 25 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal 144
Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil municipal 145
Tableau 27 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération 146
Tableau 28 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal 147
Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil municipal 147
Tableau 30 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération 148
Tableau 31 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal 149
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal 150
Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal 150
Tableau 34 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération 150
Tableau 35 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal 151
Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil municipal 151
Tableau 37 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération 151
Tableau 38 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal 152
Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil municipal 152
Tableau 40 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération 152
Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal 153
Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal 153
Tableau 43 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération 154
Tableau 44 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal 155
Tableau 45 – Frais de financement – Budget du conseil municipal 156
Tableau 46 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal 156
Tableau 47 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération 157
Tableau 48 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération 157
Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal 158
Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal 158
Tableau 51 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération 159

Tableau 52 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal 160
Tableau 53 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal 162
Tableau 54 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal 163
Tableau 55 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 164
Tableau 56 – Autres services administratifs 164
Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets 164
Tableau 58 – Finances – Dépenses par objets 165
Tableau 59 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets 165
Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets 165
Tableau 61 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 166
Tableau 62 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 166
Tableau 63 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 166
Tableau 64 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 167
Tableau 65 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal 168
Tableau 66 – Approvisionnement – Dépenses par objets 168
Tableau 67 – Développement économique – Dépenses par objets 168
Tableau 68 – Évaluation foncière – Dépenses par objets 169
Tableau 69 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets 169
Tableau 70 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 170
Tableau 71 – Culture – Dépenses par objets 170
Tableau 72 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 170
Tableau 73 – Environnement – Dépenses par objets 171
Tableau 74 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 171
Tableau 75 – Habitation – Dépenses par objets 171
Tableau 76 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal 172
Tableau 77 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 172
Tableau 78 – Greffe – Dépenses par objets 172
Tableau 79 – Police – Dépenses par objets 173
Tableau 80 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 173
Tableau 81 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal 174
Tableau 82 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets 174
Tableau 83 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets 174
Tableau 84 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets 175
Tableau 85 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 175
Tableau 86 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 175
Tableau 87 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal 176
Tableau 88 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 176
Tableau 89 – Eau – Dépenses par objets 176
Tableau 90 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets 177
Tableau 91 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 177
Tableau 92 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets 177
Tableau 93 – Budgets des arrondissements 178
Tableau 94 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal 179
Tableau 95 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 180
Tableau 96 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 180
Tableau 97 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 180
Tableau 98 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 181
Tableau 99 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 181
Tableau 100 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 181
Tableau 101 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 182
Tableau 102 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 182
Tableau 103 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 182
Tableau 104 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 183

Tableau 105 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 183
Tableau 106 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 183
Tableau 107 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 184
Tableau 108 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 184
Tableau 109 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 184
Tableau 110 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets 185
Tableau 111 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 185
Tableau 112 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 185
Tableau 113 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 186
Tableau 114 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement 187
Tableau 115 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière générale 188
Tableau 116 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2023 189
Tableau 117 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs) 190
Tableau 118 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière relative à l'eau 191
Tableau 119 – Taux de tarification de 2023 – Tarification pour l'eau 192
Tableau 120 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à l'ARTM 192
Tableau 121 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à la voirie 193
Tableau 122 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement, en 2023 194
Tableau 123 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2022 et en 2023, et taux applicables en 2023 196
Tableau 124 – Taux des taxes relatives aux investissements, en 2023 197
Tableau 125 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025 198
Tableau 126 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie résiduelle 199
Tableau 127 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus 200
Tableau 128 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 201
Tableau 129 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels 203
Tableau 130 – Variation des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles 204
Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 206
Tableau 132 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 207
Tableau 133 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 208
Tableau 134 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 209
Tableau 135 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles non résidentiels 211
Tableau 136 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2022 à 2023 213
Tableau 137 – Quotes-parts de 2023 214
Tableau 138 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2022 et 2023 216
Tableau 139 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2022 à 2023 217
Tableau 140 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2017 à 2021 221
Tableau 141 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2017 à 2021 et budgets de 2022 et 2023 222
Tableau 142 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 224
Tableau 143 – Répartition de l'effectif 227
Tableau 144 – Évolution de la rémunération globale 229
Tableau 145 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur 230
Tableau 146 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés 231
Tableau 147 – Profil de l'endettement de Montréal 234
Tableau 148 – Coût de la dette 235
Tableau 149 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2022 et 2023 236
Tableau 150 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2018 à 2020 (global) et réel 2021, par compétences 237
Tableau 151 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs 240

Tableau 152 – Comparaison du PDI 2022-2031 et du PDI 2023-2032, par arrondissements 245
Tableau 153 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement 246
Tableau 154 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal 248
Tableau 155 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal 249
Tableau 156 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération 250
Tableau 157 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal 252
Tableau 158 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal 253
Tableau 159 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération 254
Tableau 160 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2022-2031, par catégories d'actifs 255
Tableau 161 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau 258
Tableau 162 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables 261
Tableau 163 – Coût de la dette, de 2022 à 2025 292
Tableau 164 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 300
Tableau 165 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 301
Tableau 166 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 302
Tableau 167 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal 304
Tableau 168 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal 305
Tableau 169 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération 306
Tableau 170 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 339
Tableau 171 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 346
Tableau 172 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau 356

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2019-2023 _____ *7*
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2019-2023 _____ *7*
Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2014-2023 _____ *8*
Graphique 4 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2023 _____ *9*
Graphique 5 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement _____ *205*
Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement _ *210*
Graphique 7 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2023 _____ *218*
Graphique 8 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement ____ *228*
Graphique 9 – Charges de retraite – budgets de 2014 à 2023 _____ *232*
Graphique 10 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2014 à 2023 __ *233*
Graphique 11 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations _____ *241*
Graphique 12 – Répartition des investissements par compétences _____ *243*
Graphique 13 – Répartition des investissements du conseil municipal _____ *244*
Graphique 14 – Évolution des sources de financement, de 2023 à 2027 _____ *247*
Graphique 15 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau _____ *256*
Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières _____ *260*
Graphique 17 – Sources de financement externes, en 2023 _____ *290*
Graphique 18 – Évolution de la dette directe brute et nette _____ *293*
Graphique 19 – Évolution de la dette consolidée brute et nette _____ *294*
Graphique 20 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville _____ *296*
Graphique 21 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses _____ *297*
Graphique 22 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée _____ *298*

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités _____ *2*
Figure 2 – Processus budgétaire annuel _____ *4*
Figure 3 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ *194*
Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ *337*
Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ *343*

Mise en contexte 2023

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Ancré dans une vision d'avenir, le plan stratégique Montréal 2030 vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, tout en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité. Adopté en décembre 2020, il se déploie sur 10 ans et repose sur 4 orientations incontournables, 3 échelles d'intervention et 20 priorités.

La Ville de Montréal s'engage ainsi à :

- **accélérer la transition écologique** en posant des gestes concrets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine;
- **renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion** en mettant en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires;
- **amplifier la démocratie et la participation** en rendant la gouvernance de la Ville plus engageante, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole;
- **stimuler l'innovation et la créativité** en faisant émerger une culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage, en collaboration avec la population ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels.

Le plan stratégique Montréal 2030 est le prisme à travers lequel la Ville priorise ses actions et planifie sa prospérité et son développement, notamment en matière de relance économique, de mobilité durable et d'habitation, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole. La mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 permettra de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole, et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI) sont essentiels à la réussite du plan stratégique Montréal 2030. Ainsi, la prise en compte des priorités de la Ville à toutes les étapes du processus budgétaire permettra une allocation stratégique des ressources financières et humaines. Diverses analyses des investissements figurent d'ailleurs au PDI 2023-2032, telles que le test climat, pour lutter contre les changements climatiques, ou encore l'analyse différenciée entre les sexes et intersectorielle (ADS+), pour favoriser l'équité et l'inclusion. Cette nouvelle façon de considérer les investissements permet de renforcer l'alignement des différents projets et programmes de la Ville sur les priorités du plan stratégique Montréal 2030 et de démontrer la contribution de ces investissements.

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités

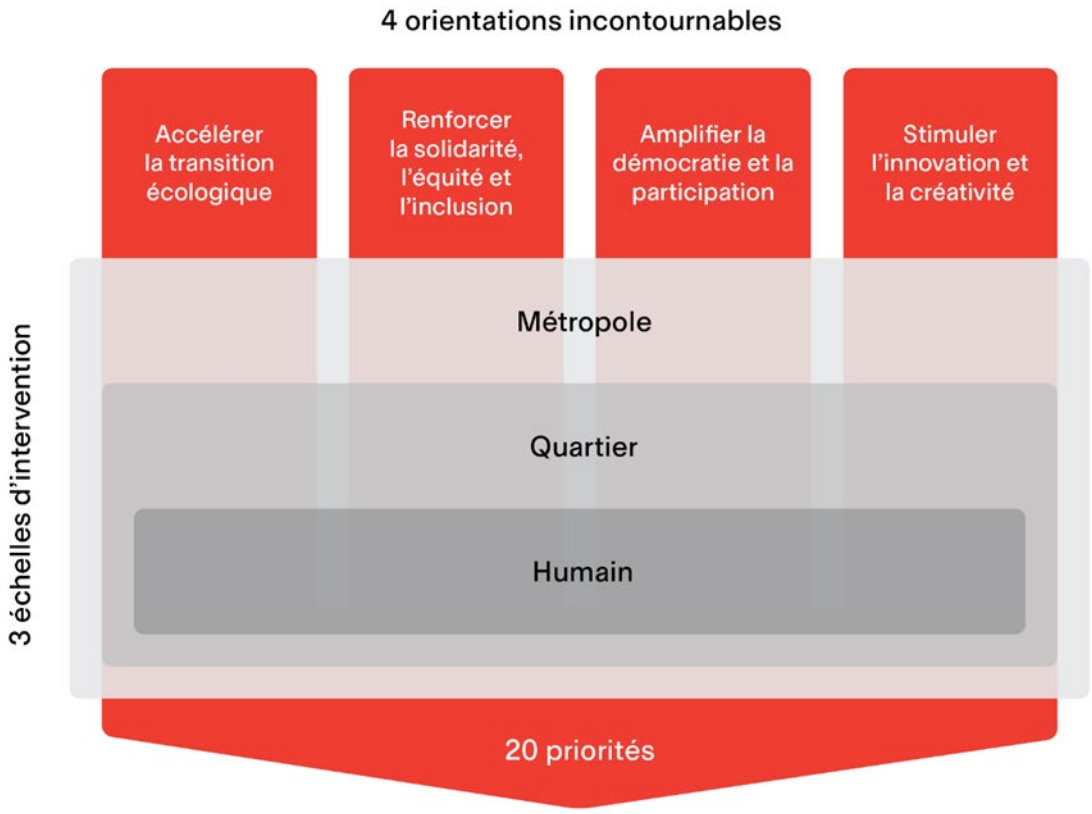

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?
Le budget est la résultante finale et ultime d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, de discussions, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer des citoyennes et citoyens.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement (BF) et le Programme décennal d'immobilisations (PDI), qui sont essentiels à la réussite du plan stratégique Montréal 2030. Ce plan est le prisme à travers lequel la Ville priorise ses actions et planifie sa prospérité et son développement. Le BF regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Par ailleurs, le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaudrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Processus budgétaire annuel

Chaque année, dans le cadre de la préparation du budget, la Ville s'engage dans un processus budgétaire visant à équilibrer ses dépenses et ses revenus[1]. Ce processus commence dès le début de janvier par la détermination des orientations budgétaires. Une consultation prébudgétaire a lieu en mai-juin afin, entre autres, d'appuyer l'établissement de ces orientations. Une fois les grandes orientations établies, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et arrondissements de la Ville à la fin de juin. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements établis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au cours des mois de septembre et d'octobre.

Bien qu'il soit annuel, le budget s'appuie sur une vision à moyen et à long terme qui tient compte de l'ensemble des enjeux à considérer (comme les ressources humaines, financières, matérielles, etc.) afin d'offrir un bon service à moindre coût. La Ville s'est dotée d'un outil favorisant l'efficacité et l'efficience du processus budgétaire : le cadre financier pluriannuel, qui est un élément de planification financière et également un élément opérationnel, puisque la confection budgétaire annuelle en découlera.

Entre la mi-automne et la fin de l'année[2], le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

---

1. Rappelons que, selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, et l'article 954 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, la Ville est obligée d'être en équilibre budgétaire.
2. La date du dépôt du budget varie d'année en année, elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre, puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

Figure 2 – Processus budgétaire annuel

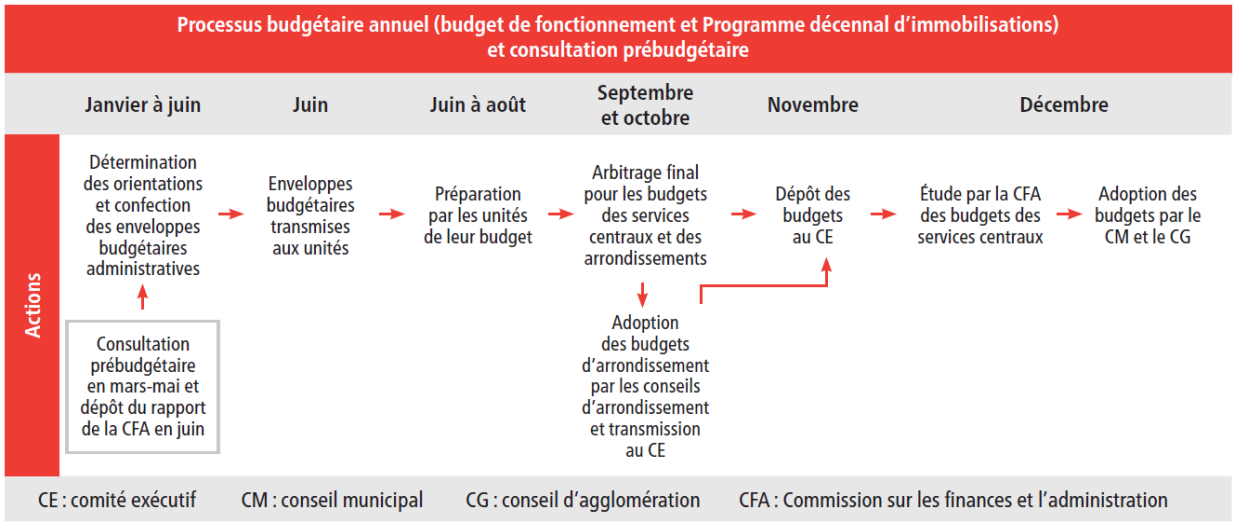

Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en rendant la ville plus ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l'une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un autre outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget, afin de contribuer directement à l'élaboration de celui-ci.

En juin 2022 s'est tenue la consultation publique sous la forme de trois séances d'audition des mémoires et avis en format virtuel et en personne. La CFA a reçu les mémoires et opinions du public du 4 mai au 10 juin 2022. Les grandes pistes thématiques soumises à la consultation étaient le financement des activités assumées par la Ville dans son rôle de métropole du Québec, la diversification des sources de financement des activités de la Ville et la revue des activités de base.

La CFA a ensuite adopté les recommandations découlant de cette démarche. Ces recommandations ont été analysées, puis ont guidé la production du présent budget. Cet exercice de transparence budgétaire a permis à l'Administration de présenter ses orientations budgétaires, de prendre le pouls de la population et des organismes, et d'inclure les citoyennes et citoyens dans le processus budgétaire.

Budget participatif

Le budget participatif est une autre orientation incontournable du plan stratégique Montréal 2030. Il s'agit d'une autre démarche innovante d'engagement citoyen qui contribue à accroître la participation de la population en lui donnant un pouvoir effectif et un contrôle avec la gestion autonome d'un programme. Le budget participatif offre l'occasion à la population de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement. C'est un processus qui lui permet de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal.

En 2021, la Ville a lancé, avec succès, la première édition du budget participatif à l'échelle de Montréal. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés ont amorcé et continueront en 2023 la planification et la réalisation des douze projets lauréats. En parallèle, la deuxième édition du budget participatif a été lancée. L'exercice, doté d'une enveloppe de 30 M$, porte sur les thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité.

Chantier sur la fiscalité

Dans une démarche novatrice, la Ville a lancé en 2022, un chantier sur la fiscalité afin d'engager un débat plus large sur les sources de financement dont disposent les municipalités pour répondre aux besoins de leur population à long terme. Il faut rappeler que plus de 60 % du budget de la Ville est financé par les taxes foncières. Alors que la population fait face à une importante inflation et que les villes doivent assumer des dépenses croissantes, notamment en matière de transition écologique, d'habitation, et de lutte contre les inégalités sociales, cette démarche est nécessaire pour mieux doter la Ville d'un cadre financier et légal afin de répondre aux besoins de la population montréalaise.

Ce chantier se compose d'un Forum sur la fiscalité montréalaise (qui s'est tenu le 7 novembre 2022) et d'un sommet sur la fiscalité municipale prévu en 2023.

Le forum, qui a réuni des partenaires de l'ensemble de l'agglomération de Montréal, visait à établir un consensus autour du rôle et des responsabilités de la métropole, des limintes de ses sources de revenus et de l'importance d'une équité fiscale avec les autres paliers de gouvernement. Le tout avait pour objectif d'établir une feuille de route afin de guider la suite du chantier sur la fiscalité.

Le Sommet, quant à lui, aura lieu en 2023 et rassemblera l'ensemble des partenaires du milieu municipal. Il aura pour objectif de bâtir une vaste coalition montréalaise et métropolitaine pour l'obtention de nouvelles sources récurrentes de revenus en lien avec les responsabilités des villes en matière d'habitation, de changements climatiques et de transport collectif. Ce sera égelement l'occasion pour les villes de discuter des mesures législatives et fiscales susceptibles de faire l'objet de négociations lors du renouvellement de l'entente de partenariat financier 2020-2024 qui a été conclue entre les municipalités et le gouvernement du Québec, et qui viendra à échéance le 31 décembre 2024.

3. Perspectives économiques de 2023[3,4]

Regard sur le monde

L'économie mondiale fait face à des turbulences au sein desquelles les décideuses et décideurs doivent négocier des virages serrés. En plus de la multitude de drames humains qu'elle a engendrés, la pandémie de COVID-19 a fragilisé les chaînes d'approvisionnement à l'échelle planétaire et mené de nombreux États à engager de fortes sommes pour offrir un soutien financier transitoire à leurs citoyennes et citoyens ainsi qu'à leurs entreprises. Cela s'est ultimement traduit, depuis l'été 2021, en une importante poussée inflationniste à laquelle sont venues s'ajouter les perturbations économiques découlant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. Cette guerre, entravant notamment les exportations de céréales et d'engrais, a fait bondir les prix mondiaux du secteur agroalimentaire tandis que le soutien occidental offert à l'Ukraine a mené à une riposte russe se traduisant en une explosion des prix de l'énergie en Europe.

Pour ramener l'inflation à des niveaux acceptables, la Réserve fédérale des États-Unis et bon nombre de banques centrales durcissent présentement leur politique monétaire en ajustant leur taux directeur à la hausse. Cette avenue affectera l'endettement des ménages et les dépenses de consommation, et mènera ainsi à un ralentissement de l'économie. Si l'escalade des taux directeurs est mal calibrée, elle mènera à une récession dans plusieurs pays. Au moment où plusieurs États se sont lourdement endettés pour combattre la pandémie, ce resserrement des politiques monétaires combiné à un affaiblissement de l'économie pourrait accroître le coût du service de la dette des États, réduire les revenus de ces derniers et les contraindre à faire des choix budgétaires et fiscaux difficiles, à l'heure où des investissements sans précédent sont nécessaires pour faire face aux changements climatiques.

Si le rétablissement graduel des chaînes d'approvisionnement apporte une dose d'optimisme, plusieurs éléments incitent à la prudence. L'apparition de nouveaux variants plus contagieux du virus COVID-19 ne peut être écartée. De nombreuses tensions géopolitiques susceptibles d'escalade sont également à surveiller de près, notamment la guerre en Ukraine et les ambitions de la Chine par rapport à Taiwan. Par ailleurs, le maintien de la politique « zéro COVID » en Chine entrave la croissance du pays tandis qu'une crise du secteur immobilier y présente des risques de dérapage. À ces éléments perturbateurs, il faut aussi ajouter la multiplication d'événements climatiques majeurs (comme des feux de forêt, des inondations, des sécheresses, etc.). On anticipe une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel mondial de 2,9 % en 2022 et de 2,4 % en 2023.

---

3. Sources : Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec. « Statistiques de ventes résidentielles Centris – 3e trimestre de 2022 », *Baromètre résidentiel*, 13 oct. 2022.
   Conference Board du Canada. Sept. 2022.
   Études économiques Desjardins. « Les risques augmentent alors que l'inflation élevée se montre persistante », *Prévisions économiques et financières*, 24 oct. 2022.
   Études économiques Desjardins. « La lutte contre l'inflation qui s'intensifie pourrait orchestrer une récession mondiale », *Prévisions économiques et financières*, 22 sept. 2022.
   Études économiques Desjardins. « Perspectives de l'immobilier résidentiel canadien », *Point de vue économique*, 6 oct. 2022.
   Fonds monétaire international. *World Economic Outlook*, oct. 2022.
   JLL. « Grand Montréal », *Perspectives du commerce de détail*, aut. 2022.
   JLL. « Montreal », *Office Insight*, T2 2022.
   JLL. « Greater Montreal Area », *Industrial Insight*, T2 2022.
   Montréal en statistiques. *Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal*, mai 2022.
   RBC Economics. « Hot provincial momentum to lose steam », *Provincial Outlook,* 12 sept. 2022.
   TD Economics. « Most Economies to Narrowly Keep Their Heads Above Water in 2023 », *Provincial Economic Forecast,* 21 sept. 2022.
4. Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : Fonds monétaire international, BMO, Desjardins, RBC, TD, VMBL et Conference Board du Canada.

Le Québec et le Canada

Un ralentissement économique se fait sentir au Canada alors que le resserrement de la politique monétaire se traduit par un fort coup de frein sur le marché de l'habitation. Le prix des propriétés faiblit dans plusieurs régions, particulièrement dans celles caractérisées par une plus grande frénésie au cours des dernières années. La consommation de biens, particulièrement de biens durables, devrait également diminuer. Il est estimé que le PIB réel canadien enregistrera une hausse de 3,2 % en 2022 et de 0,7 % en 2023. Malgré ces prévisions de croissance du PIB, une récession est envisageable.

La perte de vitesse du marché immobilier est déjà visible au Québec et se répercutera dans les secteurs de la construction et de la rénovation. Les difficultés évoquées en Europe et en Asie devraient affecter les exportations québécoises, dont 25 % se destinent à ces marchés. Il en va de même pour le ralentissement économique anticipé aux États-Unis, qui accueillent 70 % des exportations québécoises. La croissance du PIB québécois est estimée à 3,3 % en 2022 et à 0,6 % en 2023.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

La région métropolitaine n'échappera pas au ralentissement économique anticipé en 2023. Le Conference Board du Canada prévoit une croissance de 3,1 % en 2022 et de 1,2 % en 2023 pour l'économie de la région de Montréal, mais cette dernière projection pourrait s'avérer optimiste. De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront l'industrie de la construction. Plusieurs chantiers ciblent d'importantes infrastructures de transport : Réseau express métropolitain, tunnels Ville-Marie et Viger, pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, etc. En mai 2022, on dénombrait 63 chantiers de 5 M$ et plus en cours sur l'île, pour une valeur totale de 22 G$. Il est attendu que le taux de chômage de la région descende à 5 % en 2022 avant de remonter à 5,3 % en 2023.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)[5], Québec et Canada, 2019-2023

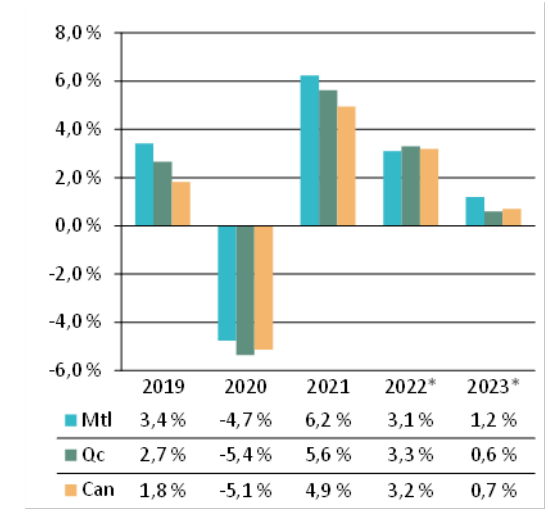

**Prévisions.*

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2019-2023

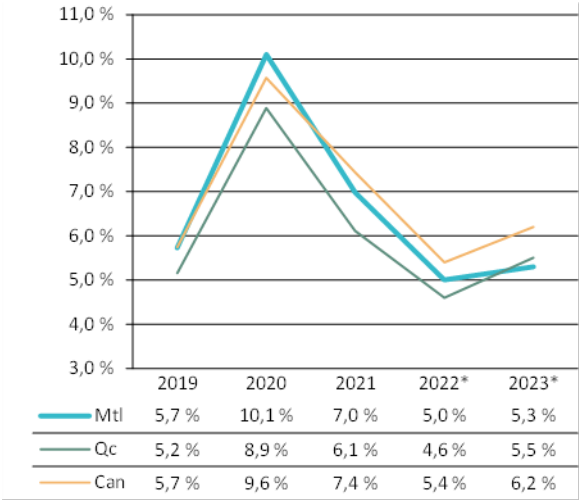

**Prévisions.*

5. RMR : Région métropolitaine de recensement.

Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Au 3e trimestre de 2022, le nombre de ventes dans la région métropolitaine de Montréal était de 23 % inférieur à celui du 3e trimestre de 2021 (comparativement à 18 % pour le Québec en entier). Le nombre d'inscriptions en vigueur est en hausse, tant pour les résidences unifamiliales que pour les copropriétés et les immeubles à plusieurs logements. Alors que le marché redevient plus équilibré, les signes de surchauffe s'amenuisent et les surenchères se font plus rares. Cela se reflète dans les prix : le prix de vente médian dans la région a diminué de 10 % par rapport à son sommet du printemps 2022. Desjardins prévoit que cette diminution des prix se poursuivra jusqu'à la fin de 2023, mais que ces derniers demeureront nettement supérieurs à leur niveau prépandémique. L'institution anticipe néanmoins une légère amélioration de l'abordabilité en 2023 par rapport à 2022.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait passer d'un sommet de 32 300 en 2021 à environ 25 100 en 2022, puis à 22 900 en 2023, ce qui se situe tout juste au-dessus de la moyenne des 10 dernières années.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2014-2023

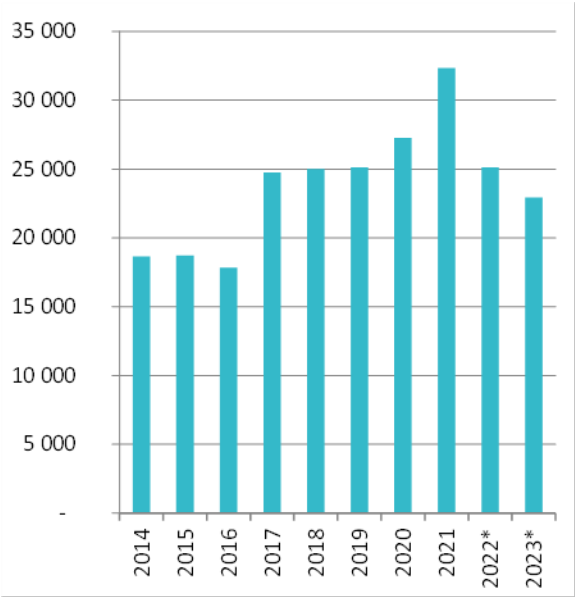

**Prévisions.*
Source : Conference Board du Canada, sept. 2022.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

Le commerce de détail reprend du mieux à Montréal, notamment au centre-ville. La détente des restrictions sanitaires ainsi que le retour du tourisme et des travailleurs au centre-ville expliquent en bonne partie cette embellie. Les taux d'inoccupation des locaux sont en baisse, mais demeurent élevés. Les locataires continuent aussi à signer des baux plus courts que par le passé.

Le marché des locaux pour les bureaux

La pandémie de COVID-19 et l'essor fulgurant du télétravail ont mené plusieurs locataires à suspendre des décisions concernant leurs locaux ainsi qu'à réduire les superficies louées ou encore la durée des

renouvellements. Le ralentissement économique anticipé encourage les locataires à maintenir cette posture. Le taux d'inoccupation globale atteint maintenant 13,2 % dans la région métropolitaine et 12,8 % au centre-ville de Montréal, en diminution par rapport à l'an dernier.

Le marché des locaux industriels
La situation est tout autre sur le marché des locaux industriels. On y observe un taux de disponibilité de seulement 1,7 % dans la région métropolitaine. Les loyers connaissent de fortes hausses alors que de nouveaux locaux sont en construction, notamment dans l'est de l'île.

Inflation

La Banque du Canada s'est donné l'objectif de maintenir l'inflation dans une fourchette allant de 1 % à 3 %. Si les institutions financières prévoient une diminution de l'inflation en 2023 par rapport à 2022, elles anticipent néanmoins que l'inflation demeurera supérieure à la fourchette cible de la Banque du Canada. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada l'établit à 4 % en 2023. Les estimations d'inflation des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada varient pour leur part entre 3,2 % et 4,7 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 4 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2023

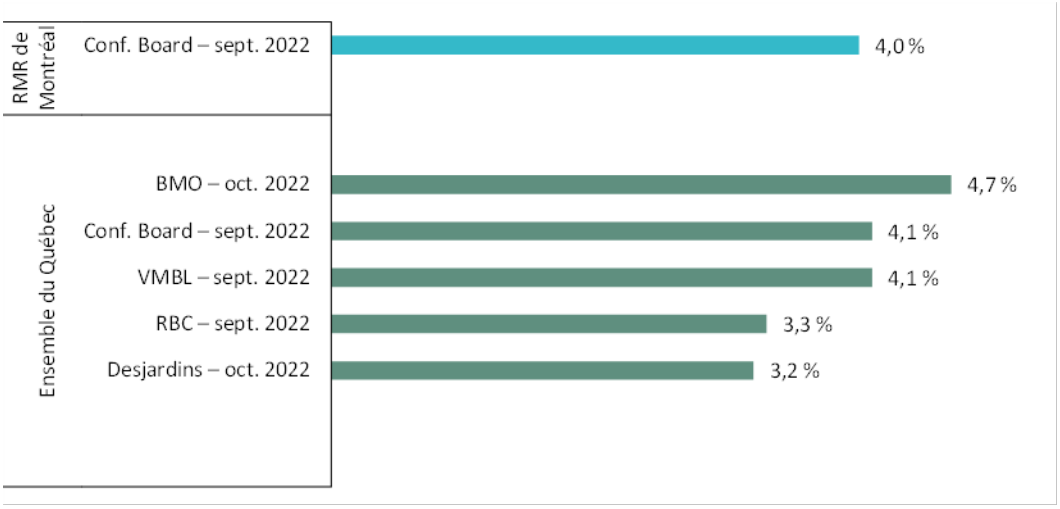

4. APERÇU DU BUDGET ET DU PDI – DGA ET ARRONDISSEMENTS

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2023 – DGA et arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	133 099,8	134 251,5	145 153,8	151 443,4	174 884,5	157 299,3	168 152,3
Économie et rayonnement de la métropole	131 150,2	197 064,8	200 583,3	226 681,0	240 360,0	192 247,1	204 671,4
Qualité de vie	369 146,9	385 578,4	413 119,3	460 727,3	538 656,2	504 782,0	560 777,8
Sécurité urbaine et conformité	1 102 644,2	1 126 058,1	1 225 531,9	1 249 854,0	1 280 352,2	1 186 429,2	1 283 220,2
Service aux citoyens	373 362,1	384 234,8	368 973,6	372 737,8	448 827,8	385 515,4	424 264,8
Urbanisme, mobilité et infrastructures	509 975,6	551 450,8	533 494,8	603 092,5	617 221,8	596 503,9	667 103,4
Arrondissements	882 671,0	913 786,6	879 520,1	914 617,4	1 022 952,2	979 758,9	1 029 619,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 502 049,8**	**3 692 425,0**	**3 766 376,8**	**3 979 153,4**	**4 323 254,7**	**4 002 535,8**	**4 337 809,1**

Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 – DGA et arrondissements

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Qualité de vie	183 453,0	160 849,0	169 581,0	172 527,0	174 105,0	860 515,0	981 130,0	1 841 645,0
Sécurité urbaine et conformité	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Service aux citoyens	414 138,0	485 053,0	516 113,0	532 717,0	515 453,0	2 463 474,0	2 466 672,0	4 930 146,0
Urbanisme, mobilité et infrastructures	1 598 275,0	1 493 972,0	1 491 008,0	1 375 990,0	1 319 963,0	7 279 208,0	7 036 465,0	14 315 673,0
Total – DGA	2 198 566,0	2 140 674,0	2 177 502,0	2 082 034,0	2 010 321,0	**10 609 097,0**	10 488 267,0	21 097 364,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(15 000,0)**	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(210 000,0)**	**(300 000,0)**	**(510 000,0)**
Arrondissements	166 740,0	177 741,0	147 453,0	134 127,0	133 336,0	759 397,0	654 850,0	1 414 247,0
Total – Investissements	**2 350 306,0**	**2 288 415,0**	**2 279 955,0**	**2 156 161,0**	**2 083 657,0**	**11 158 494,0**	**10 843 117,0**	**22 001 611,0**

4.1. Services administratifs

Tableau 3 – Services administratifs – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	16 892,2	14 731,8	17 089,0	19 711,9	20 362,6	19 892,1	21 371,7
Finances	47 195,8	46 602,0	47 439,8	50 609,1	56 497,9	51 278,5	54 167,9
Planification stratégique et performance organisationnelle	6 178,1	7 405,3	13 193,0	13 280,4	19 483,6	6 936,3	9 639,8
Ressources humaines	52 684,0	55 599,4	56 944,5	56 840,6	64 339,6	64 166,6	67 227,5
Autres services administratifs	10 149,7	9 913,0	10 487,5	11 001,4	14 200,8	15 025,8	15 745,4
Total – Services administratifs	**133 099,8**	**134 251,5**	**145 153,8**	**151 443,4**	**174 884,5**	**157 299,3**	**168 152,3**

Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville de Montréal. Pour l'appuyer dans ses activités, il délègue à cinq directrices et directeurs généraux adjoints la supervision des services centraux, à l'exception de trois services ayant des fonctions névralgiques au sein de la Ville et dont il a conservé la direction, soit les Ressources humaines, les Finances, et la Planification stratégique et la performance organisationnelle.

Notre impact et nos réalisations en 2022

En 2022, le **Service des ressources humaines** a procédé à un diagnostic afin de disposer d'une vision globale de l'ensemble des enjeux en matière de ressources humaines rencontrés par les équipes de la Ville de Montréal, dont celui de la représentativité des groupes visés par le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE). Le service s'est doté d'une nouvelle direction Stratégie, talents, diversité, équité et inclusion (DEI), qui a pour mission d'effectuer un virage culturel en matière de DEI et d'assurer la mise en place de programmes afin d'accroître l'attraction, la mobilisation et la fidélisation de la main-d'œuvre. Avec l'assouplissement des mesures sanitaires, la dernière année a aussi été l'occasion d'accompagner les membres du personnel dans le retour au travail en mode hybride. Un sondage de mobilisation a également été déployé à l'ensemble du personnel de la Ville pour repérer les forces, mais aussi agir concrètement sur ce qui peut être amélioré.

Le **Service des finances** a, pour sa part, continué de démontrer sa capacité de gestion financière, qui est étroitement liée à la vision qu'ont les créanciers de la Ville. Il a ainsi assuré à l'organisation le maintien d'une cote de crédit Aa2, attribuée par l'agence de notation Moody's en 2006, et d'une cote AA stable, attribuée par Standard & Poor's en juin 2022. Au cours des derniers mois, il a poursuivi la bonification de la section du rapport financier de la Ville concernant les changements climatiques. Il a également publié le document « Bilan financier 2021 – Faits saillants », qui permet de divulguer l'information financière et opérationnelle des différentes activités de la Ville et qui se veut un complément d'information à la reddition de comptes financière.

Pour propulser sa planification stratégique des 10 prochaines années et favoriser le virage vers une culture organisationnelle axée sur la planification stratégique et l'innovation, la Ville a créé le **Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle** (SPSPO). Les efforts de mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 ont été poursuivis, notamment par la définition d'un cycle de planification stratégique et la proposition d'un système de gestion pour assurer le suivi des résultats et du plan de mise en œuvre. En matière de performance organisationnelle, le SPSPO a rendu possible

l'optimisation de nombreux processus au sein des unités d'affaires, dont l'émission des permis, le suivi en temps réel des opérations de plantation d'arbres, l'entretien préventif de l'éclairage de rue et la gestion des sols contaminés. Il a aussi contribué à définir le plan de transformation organisationnelle du Service du matériel roulant et des ateliers.

Nos actions prioritaires en 2023

Le **Service des ressources humaines** continuera à mettre en œuvre diverses initiatives visant l'attraction et la fidélisation des ressources humaines de la Ville de Montréal, dont le développement d'une marque employeur distinctive. Il déploiera aussi plusieurs stratégies pour favoriser un environnement inclusif et exempt de discriminations, dont la formation des intervenantes et intervenants en ressources humaines, la diffusion des recours possibles en cas de discrimination et la création d'un comité organisationnel d'arrimage des actions en matière de DEI.

En 2023, le **Service des finances** sera responsable d'un budget de fonctionnement de l'ordre de 6,8 G$ ainsi que d'un Programme décennal d'immobilisations de l'ordre de 22 G$. Il en assurera une saine gestion et en produira la reddition de comptes. D'autre part, il révisera et mettra à jour les politiques financières de la Ville. Il poursuivra également le développement d'outils informatiques permettant de meilleures prises de décisions financières et des gains en efficacité pour l'ensemble des services de la Ville.

De son côté, le **Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle** déploiera le cycle annuel de planification stratégique de la Ville de Montréal, incluant la mise en place d'un système de gestion axée sur les résultats et sur l'utilisation de données. Il entamera également le projet de revue des programmes et des activités de manière à garantir l'adéquation de ses activités avec la mission de base, ses champs de compétence, le plan stratégique Montréal 2030 et les autres priorités organisationnelles.

Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 186,0	4 500,2	4 508,2	4 274,3	6 488,4	6 640,6	6 945,8
Bureau du vérificateur général	5 300,7	4 976,1	5 558,6	5 941,7	6 786,0	6 786,0	7 091,2
Commission de la fonction publique de Montréal	624,5	351,7	336,7	698,2	834,5	834,5	918,2
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	38,5	85,0	84,0	87,2	91,9	764,7	790,2
Total – Autres services administratifs	**10 149,7**	**9 913,0**	**10 487,5**	**11 001,4**	**14 200,8**	**15 025,8**	**15 745,4**

Direction générale

Budget de fonctionnement 2023 : 21,4 M$, soit une hausse de 1,5 M$
Effectif : 118,2 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion et coordination des activités administratives de la Ville
- Planification stratégique Montréal 2030
- Lutte au racisme et aux discriminations systémiques
- Transition écologique et résilience
- Développement et maintien des relations avec les différents gouvernements et organismes municipaux
- Promotion de Montréal sur la scène internationale, accueils et événements protocolaires
- Contrôle interne auprès des unités de la Ville et gestion des risques corporatifs

Notre mission
Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Dans le but de renforcer la mobilisation et l'engagement, le directeur général a misé sur une communication constante avec l'ensemble du personnel. La démarche de mobilisation, lancée en 2019, s'est poursuivie avec la tenue d'un deuxième sondage auprès de l'ensemble du personnel. Les résultats obtenus permettront d'apprécier l'évolution et, surtout, de maintenir le dialogue avec les équipes pour continuer de s'améliorer.

Pour renforcer la mise en œuvre de la planification stratégique Montréal 2030, des ajustements ont été apportés à la structure administrative. Deux nouvelles directions générales adjointes (DGA) ont ainsi été créées : d'abord, la DGA à la sécurité urbaine et à la conformité, afin de maintenir le caractère sécuritaire de Montréal et d'y augmenter la qualité de vie; ensuite, la DGA à l'économie et au rayonnement de la métropole, en vue d'assurer une économie prospère, durable et compétitive, notamment par la création de liens forts avec le milieu des affaires. Pour sa part, le nouveau Service de la stratégie immobilière donnera à la Ville plus d'agilité pour déployer des stratégies immobilières intégrées, saisir toutes les occasions sur le marché et en réaliser les transactions.

La Direction générale a aussi coordonné l'accueil de la deuxième partie de la COP 15, soit la conférence de l'ONU sur la biodiversité. Cet événement majeur, d'envergure internationale, se tiendra en décembre 2022 et réunira des milliers de personnes provenant d'une centaine de pays. La Ville s'assure notamment de faciliter le dialogue avec différentes instances et de planifier, de déployer et de mobiliser de très nombreuses ressources en matière de sécurité pendant 14 jours, en collaboration avec de multiples partenaires.

Le **Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques** (BRDS) a coordonné la première reddition de comptes publique visant à présenter les avancées significatives en matière de lutte au racisme et aux discriminations systémiques. Pour maintenir des engagements annuels et accélérer la transition inclusive, le Bureau assure une sensibilisation continue au sein de l'appareil municipal, le tout afin de prévenir les pratiques discriminatoires et de valoriser les actions qui visent la lutte contre le racisme et les meilleures pratiques municipales en matière d'équité.

Le **Bureau de la transition écologique et de la résilience** (BTER) a publié la première reddition de comptes annuelle du Plan climat 2020-2030. Ce bilan démontre que la Ville progresse sur 45 des 46 actions prévues au Plan. Une méthodologie a été élaborée pour calculer les investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques. Cette démarche innovante à l'échelle mondiale démontre que 8 % du PDI sera

consacré aux infrastructures vertes en plus des sommes servant aux infrastructures grises liées à l'adaptation. Enfin, la Ville a dévoilé une feuille de route sur la décarbonation des bâtiments qui devance de 2050 à 2040 l'atteinte des objectifs de Montréal pour ce secteur. La Ville et le gouvernement du Québec ont par ailleurs conclu une entente financière de 117 M$, qui permettra de réaliser les ambitions du Plan climat.

Le **Bureau des relations gouvernementales et municipales** (BRGM) a coordonné les travaux du chantier sur la fiscalité municipale et réalisé le premier jalon de ce processus en organisant le Forum montréalais sur la fiscalité. Le BRGM a véhiculé auprès des gouvernements les prises de position de la Ville notamment en matière de transport collectif, de sécurité publique, d'habitation et de développement économique. Enfin, le BRGM a veillé à la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 et du premier plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal.

Le **Bureau des relations internationales** (BRI) a su notamment démontrer le leadership de Montréal en matière de transition écologique. Trois déclarations importantes ont été signées pour réduire notre consommation d'énergie fossile, réduire la consommation de viande dans les installations de la Ville et augmenter l'étendue de nos forêts urbaines.

L'**Unité du protocole et de l'accueil** a assuré l'accueil et la tenue d'événements, dont la reprise de la tant attendue réception du corps consulaire et la remise des insignes de l'Ordre de Montréal. Cette unité a accompagné deux missions de la mairesse à l'international pour assurer un décorum de haut niveau.

Le **Contrôleur général** a finalisé la cartographie des risques organisationnels prioritaires de la Ville. Il a élaboré des guides d'évaluation des procédures visant la conformité avec la *Loi sur l'accès aux organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Il a continué sa collaboration avec les unités dans le suivi de recommandations du Bureau du vérificateur général et du Bureau de l'inspecteur général et dans l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Nos actions prioritaires en 2023

Direction générale :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030;
- Entamer la revue des programmes et des activités de la Ville de manière à en assurer l'adéquation avec le plan stratégique;
- Poursuivre la tournée du Directeur général auprès des unités de la Ville, ainsi qu'une communication efficace et régulière avec l'ensemble du personnel.

Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques :

- Coordonner la deuxième reddition de comptes publique, pour faire état de l'avancement des engagements, des initiatives et des plans visant la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques ainsi que la transformation de la culture organisationnelle;
- Poursuivre la sensibilisation auprès des gestionnaires pour la production de démarches en diversité, équité et inclusion;
- Coordonner les sensibilisations en matière d'incidents et de crimes haineux avec le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Bureau de la transition écologique et de la résilience :

- Adopter des règlements visant l'atteinte de la carboneutralité dans les bâtiments neufs et existants;

- Adopter une cible d'investissement en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- Mettre en place, pour l'application du test climat, des seuils à ne pas franchir pour certaines décisions, comme le niveau d'émissions d'un véhicule motorisé;
- Soutenir le déploiement des mesures d'écofiscalité.

Bureau des relations gouvernementales et municipales :

- Poursuivre les travaux du chantier sur la fiscalité municipale en organisant notamment le Sommet sur la fiscalité municipale et amorcer la négociation du futur pacte fiscal (2024-2028) avec le gouvernement du Québec;
- Négocier le renouvellement des ententes en matière d'habitation et de lutte contre la pauvreté;
- Poursuivre le déploiement de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 et du premier Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville.

Bureau des relations internationales :

- Élaborer une feuille de route à l'international pour assurer une couverture optimale du territoire et des priorités de l'Administration;
- Recenser l'implication de la Ville de Montréal dans les réseaux internationaux pour en maximiser les retombées;
- Coordonner les missions avec les partenaires de l'écosystème international montréalais dans un objectif de cohérence et d'adhésion aux priorités de l'Administration;
- Appuyer la relance et les priorités du plan stratégique Montréal 2030 au moyen des accueils et des événements protocolaires ainsi que des missions.

Contrôleur général :

- Faire des suivis auprès des unités afin de constater les mesures et correctifs apportés à la suite de non-conformités qui concernent l'aspect technique ainsi que la santé et sécurité au travail et qui ont été soulevées lors des visites de chantier effectuées dans le cadre des travaux réalisés en régie;
- Accompagner le greffier et le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements professionnels dans la mise en application des modifications apportées à la loi;
- Accompagner des unités dans la définition des risques et des contrôles à implanter lors des changements technologiques importants dans leurs opérations.

Finances

Budget de fonctionnement 2023 : 54,2 M$, une hausse de 2,9 M$
Effectif : 399,4 années-personnes

Notre mission
Chef de file de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Champs d'action :
- Planification financière à long terme de la Ville
- Expertise-conseil en stratégies financières et fiscales
- Planification et optimisation des ressources financières
- Normes et exactitude des informations financières
- Taxation, transactions de facturation et de déboursés
- Informations financières statutaires et de gestion
- Expertise comptable
- Activités de financement, de placement et de trésorerie
- Administration, dans le cadre de mandats délégués, des régimes de retraite

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le Service des finances exerce un leadership stratégique au sein de l'organisation en participant aux activités de planification, de réalisation et de reddition de comptes pour l'ensemble des missions de la Ville. Par son expertise et sa prévoyance, il permet à la Ville de mettre en œuvre des stratégies et des projets destinés à poursuivre ses orientations et à répondre aux priorités fixées par l'Administration. En faisant l'adéquation entre les besoins exprimés et la capacité de payer de la population, il conseille l'appareil municipal sur les choix devant être faits. Responsable des revenus (principalement ceux de la taxation), le Service des finances perçoit et gère avec prudence et diligence les sommes qui sont confiées à la Ville. À titre de leader régional, il conseille activement l'Administration en matière de finances publiques locales afin de s'assurer que toute la population contribue de façon juste et équitable aux services municipaux qui sont fournis.

Le Service des finances s'assure que les lois et règlements liés à la fonction « finance » sont respectés au sein de l'appareil municipal et que la Ville bénéficie des meilleures conditions de financement et de placement sur les marchés financiers. Sa capacité de gestion financière, étroitement liée à la vision qu'ont les créanciers de la Ville, assure à l'organisation le maintien d'une cote de crédit Aa2, attribuée par l'agence de notation Moody's en 2006, et d'une cote AA stable, attribuée par Standard & Poor's en juin 2022.

Le Service des finances a poursuivi la bonification de la section du rapport financier de la Ville concernant les changements climatiques. Il a également publié le document « Bilan financier 2021 – Faits saillants », qui permet de divulguer l'information financière et opérationnelle des différentes activités de la Ville et se veut un complément d'information à la reddition de comptes financière.

Enfin, le Bureau des régimes de retraite continue à optimiser les processus liés à la gouvernance des différentes commissions des régimes de retraite ainsi qu'à celle de la Caisse Commune. Ces changements se sont traduits par une amélioration du service au fiduciaire sans ajout de ressources et ont également permis de former davantage de sous-comités de travail afin de concrétiser certaines initiatives avec les fiduciaires des commissions de retraite.

Nos actions prioritaires en 2023

- Intégrer les orientations de l'alignement stratégique de la Ville afin que les actions posées et l'accompagnement offert embrassent les priorités et les valeurs municipales;
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de l'ordre de 6,8 G$ ainsi qu'un PDI de l'ordre de 22 G$, en assurer le suivi et produire la reddition de comptes de l'année 2022;
- Réviser et mettre à jour les politiques financières de la Ville;
- Poursuivre le développement d'outils informatiques permettant de meilleures prises de décisions financières et des gains en efficacité pour l'ensemble des services de la Ville (Simon+, Qlik Sense, saisie décentralisée des factures, gestion des factures, et projet de solution d'affaires pour la gestion de la dette, des placements et de la trésorerie);
- Poursuivre les travaux en vue du changement du système de taxation de la Ville;
- Poursuivre les travaux sur les nouvelles normes comptables ainsi que sur le développement d'un budget carbone afin de pouvoir quantifier les impacts des changements climatiques.

Planification stratégique et performance organisationnelle

Budget de fonctionnement 2023 : 9,6 M$, soit une augmentation de 2,7 M$
Effectif : 49,5 années-personnes

Champs d'action :
- Planification stratégique
- Performance organisationnelle
- Gouvernance et suivi des projets et programmes d'envergure
- Gestion des actifs et de projets
- Démarche d'expérimentation de mobilisation
- Gouvernance des données et données ouvertes

Notre mission
Le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO) assure la coordination du cycle de planification stratégique de la Ville, incluant sa mise en œuvre. Il met en place des mécanismes et des outils nécessaires à la gestion axée sur les résultats ainsi qu'à l'arrimage entre les processus décisionnels. Il assure la cohérence et la priorisation des actions, des projets et des programmes afin d'optimiser la gestion efficiente des ressources humaines et financières. Il met de l'avant des projets stratégiques permettant la capitalisation des apprentissages, l'innovation et l'amélioration continue de l'organisation, et permettant de répondre aux grands défis urbains.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le SPSPO a été créé afin d'assurer une culture organisationnelle axée sur la planification stratégique et l'innovation. Pour ce faire, dès janvier 2022, les équipes du Service de la performance organisationnelle, du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, et du Bureau des projets et programmes d'immobilisations ainsi que la Division de la planification stratégique de la Direction générale ont été intégrées au sein d'une même unité, et une offre de services adaptée aux besoins de l'organisation a été développée.

Les efforts de mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 ont été poursuivis, notamment en définissant le cycle de planification stratégique et en proposant un système de gestion permettant le suivi des résultats et du plan de mise en œuvre au sein de la Ville.

En matière de performance organisationnelle, le SPSPO a rendu possible l'optimisation de nombreux processus au sein des unités d'affaires, dont l'émission des permis, le suivi en temps réel des opérations de plantation d'arbres, l'entretien préventif de l'éclairage de rue et la gestion des sols contaminés. Il a également contribué à définir le plan de transformation organisationnelle du Service du matériel roulant et des ateliers, et a encouragé le développement d'une culture interne d'amélioration continue, en offrant aux unités la possibilité de se former pour gagner en autonomie. Enfin, il a développé une réflexion sur la définition d'indicateurs de mesure et les mécanismes y afférant, dans le cadre du déploiement de Montréal 2030.

En plus de veiller à l'application du cadre de gouvernance des projets et programmes et de coordonner les comités de gouvernance en 2022, le SPSPO a assuré le suivi des projets et programmes d'envergure (PPE) et d'envergure majeure (PPEM) et a produit trimestriellement un tableau présentant l'état de 300 PPE et PPEM. Il a également poursuivi ses efforts pour déployer une culture de gestion de projet au sein de la Ville, en rédigeant un nouveau guide sur la gestion de projet, en offrant des formations et en accompagnant les unités d'affaires dans la préparation de leurs dossiers d'approbation de projet. À titre de responsable de l'application de la Directive sur la connaissance de l'état des actifs, le service a élaboré le portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville à l'attention de la Direction générale. Dans ce contexte, il a accompagné les unités d'affaires dans la préparation de leurs rapports. Des projets d'encadrement en matière de gestion des actifs ont été élaborés ainsi qu'un plan d'action pour les mettre

en œuvre dans l'ensemble de la Ville. Aussi, le SPSPO agit à titre de promoteur pour le déploiement de l'outil corporatif de gestion de projet (OCGP); la solution acquise par la Ville sera déployée auprès des unités d'affaires désignées à titre de pilotes.

Les activités en matière d'innovation urbaine ont été marquées par le déploiement d'une série d'initiatives de mobilisation dans le cadre des Rendez-vous Montréal 2030, menant à l'émergence de plusieurs projets pilotes en transition écologique. Par l'entremise du programme de Citoyens-testeurs, la population a donné de la rétroaction sur des projets de la Ville qui lui sont destinés, et des activités de formation ont été réalisées à l'interne afin d'outiller le personnel pour qu'il intègre une connaissance commune de l'innovation. Le mandat de données ouvertes et de stratégie de données s'est poursuivi avec, entre autres : la mise à jour de la Politique de données ouvertes et la Directive sur la gouvernance des données; l'amélioration du site Web de données ouvertes; l'implication à l'organisation de la compétition HackQC en 2022; la publication ou l'évolution de plus de 45 jeux de données et la création de visualisations; la révision du processus d'automatisation de ces publications en collaboration; et les travaux sur la gouvernance de données. Le SPSPO a aussi mis en œuvre le déploiement du troisième projet de test des navettes autonomes aux abords de la Plaza St-Hubert. Avec le programme Montréal en commun, le service est aussi intervenu dans les expérimentations entourant le déploiement de trois serres solaires passives sur rues pour favoriser l'agriculture urbaine auprès de la population. Également, la plateforme numérique LocoMotion a été inaugurée dans un troisième arrondissement, permettant ainsi le partage de vélos cargos, de remorques de vélos et de voitures personnelles entre citoyennes et citoyens.

Nos actions prioritaires en 2023

- Déployer le cycle annuel de planification stratégique au sein de la Ville de Montréal, incluant la mise en place d'un système de gestion axée sur les résultats et sur l'utilisation de données;
- Entamer le projet de revue des programmes et des activités de manière à garantir l'adéquation de ses activités avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles;
- Poursuivre les activités de suivi des PPE ainsi que de coordination des comités et améliorer les outils d'aide à la décision et de suivi;
- Coordonner la mise en œuvre d'un système de gestion des actifs de l'organisation;
- Augmenter l'offre de formation et d'accompagnement auprès des unités d'affaires en matière de gestion des actifs, de gestion de projets et d'amélioration continue;
- Assurer le déploiement progressif de l'outil corporatif de gestion de projet;
- Poursuivre les démarches d'expérimentation, de cocréation et de mobilisation telles que le programme de Citoyens-testeurs et les Rendez-vous Montréal 2030, favorisant une culture d'innovation au sein des services;
- Assurer la définition, la promotion et le suivi de la démarche de gouvernance des données, améliorer l'accès aux données ouvertes et adapter le service à l'image de l'expérience citoyenne;
- Soutenir le déploiement en continu du service MTLWiFi en priorisant les artères Saint-Laurent, Saint-Denis, Mont-Royal, Rachel et Christophe-Colomb et en incluant des parcs à proximité;
- Poursuivre le déploiement des projets de Montréal en commun (dans le cadre du Défi des villes intelligentes) en mettant l'accent sur l'adoption des plans de pérennisation et l'identification du budget résiduel pour lancer ou bonifier de nouvelles initiatives;
- Développer la stratégie d'adaptation aux véhicules autonomes afin de définir les critères gagnants en vue des prochaines expérimentations sur le terrain en 2024.

Ressources humaines

Budget de fonctionnement 2023 : 67,2 M$, soit une augmentation de 3,1 M$
Effectif : 499,5 années-personnes

Champs d'action :
- Attraction de talents
- Diversité, équité, inclusion et lutte contre les discriminations systémiques
- Apprentissage et formation
- Développement de la relève
- Négociation et conseil en relations de travail
- Planification de main-d'œuvre
- Gestion du changement
- Climat de travail et respect de la personne
- Accompagnement et conseil en santé et sécurité du travail, et programme d'aide aux employées et employés
- Administration des régimes d'assurance collective
- Paie et politiques de rémunération
- Accompagnement et conseil à la gestion

Notre mission
Le Service des ressources humaines (SRH) exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose de ressources humaines compétentes, mobilisées et en santé.

Notre impact et nos réalisations 2022
- Mise en place d'un diagnostic pour disposer d'une vision globale sur l'ensemble des enjeux en matière de ressources humaines de chaque service et arrondissement, dont celui de la représentativité des groupes visés par le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE);
- Création de la direction Stratégie, talents, diversité, équité et inclusion, qui a pour mission d'effectuer un virage culturel en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) à la Ville, et également d'assurer la mise en place de programmes afin d'accroître l'attraction, la mobilisation et la fidélisation de la main-d'œuvre;
- Réalisation et lancement d'une vidéo sur l'importance de l'auto-identification pour le personnel issu des groupes visés par le PAEE;
- Mise en place d'un mécanisme d'enquête sur les plaintes relatives à de la discrimination;
- Élaboration d'un calendrier organisationnel sur les occasions de communication en matière de DEI;
- Accompagnement du retour au travail en mode hybride;
- Signature de la convention collective des brigadières et brigadiers scolaires;
- Élaboration d'une campagne de communication pour faire connaître le rôle de pompière ou pompier aux femmes et aux membres des communautés culturelles, afin d'inciter davantage de jeunes d'une part à s'inscrire à un programme menant à cette profession et d'autre part à postuler à un emploi dans ce domaine à la Ville;
- Déploiement de la postulation sans CV via un code QR pour les emplois étudiants et saisonniers;
- Tenue de plus de 45 événements de recrutement (ex. : présence dans les écoles, cégeps, universités et salons d'emplois, séance d'information sur les métiers non traditionnels (cols bleus, police, pompières et pompiers), événements éphémères de recrutement dans des fêtes de quartier, dans le métro ou dans divers lieux publics, etc.);
- Accélération du développement de la relève en gestion issue de la diversité pour une meilleure représentation de la population montréalaise;
- Déploiement progressif d'un programme de prévention en santé psychologique;
- Déploiement d'un sondage de mobilisation à l'ensemble du personnel de la Ville permettant de cibler les forces et les zones d'amélioration (y compris le sentiment d'inclusion des groupes ciblés par le PAEE), en vue de poser des actions concrètes;
- Définition de nouvelles attentes à l'égard des leaders de la Ville comprenant quatre caractéristiques clés : bienveillance, esprit rassembleur, agilité et détermination;

- Négociation de la convention collective des policières et policiers ainsi que des contremaîtresses et contremaîtres syndiqués;
- Obtention de la 18e place au classement Glassdoor 2022 des 25 meilleurs employeurs au Canada, obtention de la certification platine – Gouvernance au féminin pour la parité femmes-hommes dans les postes de gestion, et nomination comme finaliste au Prix d'excellence 2022 de l'Institut d'administration publique du Québec, volet ressources humaines, pour le programme de relève en gestion issue de la diversité.

Nos actions prioritaires en 2023

- Mettre en œuvre diverses initiatives visant l'attraction et la fidélisation des ressources humaines de la Ville de Montréal;
- Augmenter l'embauche de recrues policières et d'intervenantes et intervenants psychosociaux;
- Concevoir une nouvelle offre en développement du leadership pour les gestionnaires et la relève en gestion;
- Mettre en place un programme de formation pour les cols bleus;
- Mettre en œuvre diverses stratégies favorisant un environnement inclusif et exempt de discriminations (ex. : formation des intervenantes et intervenants en ressources humaines, diffusion des recours possibles en cas de discrimination, création d'un comité organisationnel pour l'arrimage des actions en matière de DEI, etc.);
- Se conformer aux nouvelles exigences de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;
- Lancer le programme de relève diversifiée pour les postes de direction afin d'obtenir une meilleure représentation de la population montréalaise.

Bureau de l'inspecteur général

Budget de fonctionnement 2023 : 6,9 M$, soit une hausse de 0,3 M$
Effectif total: 34 années-personnes

Notre mission
Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville concernant ces activités.

Champs d'action :
- Processus d'octroi de contrats
- Surveillance de l'exécution de contrats
- Activités de formation
- Rapports d'enquêtes administratives
- Recommandations aux instances

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le Bureau de l'inspecteur général adapte ses façons de faire et continue ses activités telles que l'analyse des dossiers de préenquête, les enquêtes, les rencontres de témoins, la surveillance de chantiers ainsi que la formation, et ce, que ce soit en présence ou en mode virtuel.

Afin de maintenir et d'accroître la conformité et l'intégrité des processus contractuels, en sus de son rapport annuel ainsi que de son rapport de mi-année, le Bureau de l'inspecteur général a publié cinq rapports d'enquête concernant :
- l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal;
- la gestion contractuelle du projet de construction du centre de transport Bellechasse par la Société de transport de Montréal (STM);
- l'exécution, par Services Ricova, de deux contrats de la Ville de Montréal sur le centre de gestion de tri et la gestion des matières recyclables;
- la passation et l'exécution de contrats de services professionnels par la STM;
- l'octroi de sous-contrats de déneigement à une personne déclarée inadmissible par le conseil municipal de la Ville de Montréal.

Des bulletins de prévention mettant en lumière certaines pratiques à modifier sont publiés deux fois par année.

Le Bureau de l'inspecteur général a procédé à la mise en place d'une plateforme logicielle de gestion d'enquêtes. Ce nouveau système de gestion de preuves facilite ainsi l'archivage, protégeant davantage l'accès aux renseignements et optimisant les travaux de recherche et d'analyse de documents.

À la suite de la refonte complète du site internet du Bureau de l'inspecteur général, des capsules résumant les principales formations dispensées s'ajoutent à la section sur la formation. Ces capsules mettent en lumière les formations données par le Bureau de l'inspecteur général au personnel de la Ville ainsi qu'à des entités externes intéressées par ces activités.

La sécurité informatique demeure une priorité pour le Bureau de l'inspecteur général. Il est primordial de rester à l'affût des tendances en cybersécurité et de maintenir une vigie constante sur les menaces pouvant se répercuter sur les activités du bureau. Celui-ci poursuit la sensibilisation de son personnel à la

sécurité informatique ainsi qu'aux différentes procédures mises en place pour protéger son actif informatique.

Une nouvelle formation offerte conjointement avec le contrôleur général de la Ville et portant sur les appels d'offres dirigés ainsi que les devis de performance s'est ajoutée au programme de formation 2022.

Nos actions prioritaires en 2023

- Étudier la mise en œuvre d'un projet pilote pour la création et l'utilisation d'un bureau virtuel afin de faciliter l'accessibilité des outils de travail pour le personnel;
- Optimiser les interventions en amont par la vigie pour réussir à développer des outils de prévention;
- Poursuivre le programme de surveillance des chantiers par le Bureau de l'inspecteur général afin d'éviter tout manquement à l'intégrité.

Bureau du vérificateur général

Budget de fonctionnement 2023 : 7,1 M$, hausse de 0,3 M$
Effectif : 37 années-personnes

Champs d'action :
- Audit financier
- Audit de conformité aux lois et règlements
- Audit de performance
- Mandats spéciaux

Notre mission
La *Loi sur les cités et villes* (« LCV ») impose aux municipalités de 100 000 habitantes et habitants et plus de désigner une ou un fonctionnaire portant le titre de « vérificatrice générale » ou « vérificateur général ». Cette personne joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités, car elle rassure les élues et élus ainsi que la population quant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics. L'article 107.5 de cette même loi dicte également le budget minimal que la municipalité doit verser au Bureau du vérificateur général.

Ainsi, le Bureau du vérificateur général a pour mission de fournir au conseil municipal et à la population un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris sur l'utilisation économique, efficiente et efficace des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le Bureau du vérificateur général a le mandat de réaliser l'audit des comptes et des affaires de la Ville de Montréal ainsi que des organismes visés par l'article 107.7 de la LCV, soit principalement les personnes morales :
- faisant partie du périmètre comptable de la Ville de Montréal ou pour lesquelles la Ville nomme plus de 50 % des membres du conseil d'administration ou détient 50 % des parts ou actions avec droit de vote en circulation;
- dont le financement est assuré, pour plus de la moitié, par des fonds provenant de la Ville de Montréal, et dont les revenus annuels sont égaux ou supérieurs à 1 M$.

La vérification des comptes et des affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale, l'audit financier, l'audit de performance ainsi que l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives.

En mai 2022, le Bureau du vérificateur général a déposé au conseil municipal son rapport annuel faisant état de ses réalisations en 2021-2022 :
- Production des rapports de l'auditeur sans réserve pour les états financiers consolidés de la Ville de Montréal, sur le tableau de ventilation des charges mixtes ainsi que pour cinq organismes pour lesquels le Bureau du vérificateur général de Montréal a choisi de procéder à l'audit en vertu de la LCV, soit la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, l'Agence de mobilité durable et Transgesco;
- Réalisation de huit missions d'audit de performance et des technologies de l'information ainsi que d'un test d'intrusion portant sur la gestion des technologies de l'information utilisées pour le télétravail, la gestion du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises par PME MTL, la gestion centralisée des identités et des accès, le plan d'action montréalais en itinérance, la gestion des chantiers sur la voie publique, la gestion de la qualité des données géolocalisées, la gestion des systèmes de contrôles industriels et la mise en œuvre de la Politique de l'arbre – volet de l'entretien;

- Production d'un rapport exposant les résultats des travaux effectués par le Bureau du vérificateur général quant aux 283 organismes ayant reçu au moins 100 000 $ en subventions de la Ville, pour un total de 149,4 M$;
- Diffusion des résultats du suivi de plus de 471 recommandations dans le rapport 2021;
- Mise en œuvre du plan stratégique, pour la troisième année consécutive, qui définit les objectifs qui guident les actions du Bureau du vérificateur général pour les cinq prochaines années. Le bureau a aligné ses travaux d'audit et administratifs pour atteindre les cibles qu'il s'était fixées pour 2021. Une reddition de compte complète est présentée dans le rapport annuel de 2021.

Nos actions prioritaires en 2023

- Réaliser les mandats prévus à la planification en audit financier, en audit de performance et en audit de conformité aux lois et règlements dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale;
- Mettre en place les différentes cibles prévues pour 2023 afin de répondre aux objectifs contenus dans la planification stratégique 2019-2023;
- Revoir les pratiques du Bureau du vérificateur général et mettre en place toutes les mesures nécessaires pour qu'il se conforme aux nouvelles dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

Commission de la fonction publique de Montréal

Budget de fonctionnement 2023 : 0,9 M$, soit une augmentation de 0,1 M$
Effectif : 5 années-personnes

Champs d'action :
- Traitement des plaintes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre
- Production d'avis et de recommandations en lien avec son mandat
- Vigie sur les meilleures pratiques en dotation et gestion de la main-d'œuvre

Notre mission
La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. Elle réalise également des missions d'audit dans son champ d'expertise.

La CFPM mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance du personnel et de la population envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des avis, produit des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et collaborative, tout en demeurant objective et neutre.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Au 30 septembre 2022, la CFPM a reçu plus de 57 demandes d'intervention en lien avec des processus de dotation de la Ville ou des nominations sans appel de candidatures. De ce nombre, la CFPM a mené plus de 26 enquêtes jusqu'à maintenant, sommaires ou approfondies, relatives à des allégations faites par des personnes plaignantes, soit des candidates et candidats externes ou des employées et employés de la Ville.

La CFPM a contribué à la priorité organisationnelle visant à assurer une saine gestion des ressources humaines de la Ville de Montréal en poursuivant la réalisation d'une étude, entamée en 2021, sur la progression de carrière en contexte de diversité culturelle. Le rapport de l'étude a été déposé au conseil municipal le 25 avril 2022. La CFPM y fait huit recommandations concernant divers enjeux, notamment l'actualisation des compétences des cadres, le besoin d'accentuer le soutien-conseil individuel ou par petits groupes offerts par les ressources humaines auprès des gestionnaires et la mise à jour de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, la CFPM a continué la mise en œuvre de son plan stratégique 2021-2024. Une analyse des recommandations et des faits préoccupants ressortant du traitement des plaintes des cinq dernières années est en cours; des recommandations seront proposées et la publication des résultats se fera au cours du premier trimestre de 2023. Faisant suite à l'adoption, par le conseil municipal, d'une modification du règlement en septembre 2021 afin de rétablir le pouvoir de la CFPM de réaliser des missions d'audit, le personnel de la CFPM a reçu de la formation de même que conçu et mis en place l'encadrement et les outils nécessaires pour effectuer des audits. Une matrice de risque a été développée. Deux audits portant sur les communications en dotation et ainsi que sur l'accueil et l'intégration du nouveau personnel sont en cours et paraîtront en 2023.

La CFPM a poursuivi le déploiement d'activités de visibilité et de rayonnement afin de faire connaître sa mission, son mandat et son offre de services à un plus grand nombre de personnes. Un article a été rédigé et publié dans le *Journal Métro,* une intervention à la radio a eu lieu et deux articles dans la presse

spécialisée sont parus. De plus, deux capsules vidéo ont été produites afin de présenter la CFPM et son processus de plainte. Le développement d'activités de formation ludiques a également débuté.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre le déploiement d'activités de visibilité et de rayonnement pour faire connaître la mission, le mandat et l'offre de services de la CFPM à un plus grand nombre de personnes;
- Poursuivre le développement d'activités de formation ludiques et début de leur diffusion auprès des clientèles ciblées;
- Réaliser deux nouvelles missions d'audit et une nouvelle étude sur les pratiques exemplaires entourant la dotation et la gestion de la main-d'œuvre;
- Réaliser une démarche d'amélioration continue du processus de traitement des plaintes de la CFPM.

Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Budget de fonctionnement 2023 : 0,8 M $, stable
Effectif : 2 années-personnes

Champs d'action :
- Réponse aux demandes d'information des membres de l'agglomération
- Lien entre les membres du conseil d'agglomération et le directeur général

Notre mission
Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en fonction le 1er janvier 2009 à la suite de l'adoption par le gouvernement du Québec, en juin 2008, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération. Son mandat consiste à répondre à toutes les demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le SLAM assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des mairesses et maires des villes liées. En maintenant un délai de traitement minimal des requêtes, le SLAM offre un service à la clientèle de qualité qui comble les besoins des membres de l'agglomération.

Durant les 9 premiers mois de 2022, le SLAM a traité 94 demandes en provenance des mairesses et maires des villes liées, soit 11 demandes de plus que pour la même période en 2021.

Le SLAM a également coordonné, durant les neuf premiers mois de 2022, quatre demandes de présentation sous la forme de séances d'information :
- Une séance d'information avec le Service de sécurité incendie de Montréal afin de présenter un état de situation des mesures d'urgence;
- Une séance d'information avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports afin de présenter le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains ainsi que les actions mises de l'avant par les gestionnaires auprès des fédérations sportives et des villes liées;
- Une séance d'information avec le Service de l'environnement afin de présenter la démarche de la Ville de Montréal concernant la distribution d'articles publicitaires;
- Une séance d'information sur la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français avec le Bureau des relations gouvernementales et municipales.

Nos actions prioritaires en 2023
- Maintenir la qualité des services offerts;
- Donner une réponse rapide et efficace aux requêtes des mairesses et maires des villes liées afin d'assurer un service à la clientèle répondant aux besoins.

4.2. Économie et rayonnement de la métropole

Tableau 5 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Économie et rayonnement de la métropole							
Approvisionnement	26 158,9	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 931,8	30 903,5	35 065,3
Développement économique	61 723,0	92 830,1	93 640,9	122 237,5	132 603,7	88 887,3	88 042,0
Évaluation foncière	15 941,6	15 463,2	16 150,3	15 918,1	17 043,0	17 118,0	18 425,7
Stratégie immobilière	27 326,7	56 087,1	62 481,1	60 664,7	58 781,5	55 338,3	63 138,4
Total – Économie et rayonnement de la métropole	**131 150,2**	**197 064,8**	**200 583,3**	**226 681,0**	**240 360,0**	**192 247,1**	**204 671,4**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à l'économie et au rayonnement de la métropole soutient la vitalité économique, commerciale et immobilière de Montréal. Elle bâtit des ponts avec le monde des affaires pour assurer le positionnement de la métropole sur l'échiquier économique québécois, canadien et international. Elle accélère aussi la création de logements abordables à Montréal. Cette DGA est responsable du Service du développement économique, du Service de la stratégie immobilière, du Service de l'évaluation foncière, du Service de l'approvisionnement et du Bureau des relations internationales.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Montréal est la locomotive économique du Québec. La pandémie de COVID-19 aura profondément marqué le secteur économique et accéléré des changements déjà amorcés avant la crise sanitaire. Plus que jamais, Montréal a besoin d'une économie prospère, durable et compétitive. Pour relever ces grands défis, la DGA a été créée au cours de la dernière année.

Le **Service du développement économique** a réalisé la phase 1 (25 M$) et mis en œuvre la phase 2 (7 M$) du plan de relance du centre-ville établi par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. L'année a aussi été marquée par l'annonce de la Stratégie centre-ville renouvelée et de ses principaux chantiers en février 2022 et la tenue de plusieurs activités de concertation. Se sont également poursuivis les travaux entourant la cellule facilitatrice immobilière, le renouvellement de la planification économique conjointe avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la gestion des ententes financières avec le gouvernement du Québec. Pour assurer la vitalité des artères commerciales, des investissements ont été réalisés du côté des aménagements et de la piétonnisation. Des subventions ont aussi été accordées aux commerçantes et commerçants et aux sociétés de développement commercial.

Responsable des transactions immobilières (achats, ventes, servitudes, emphytéoses, etc.), des locations, des analyses et des évaluations immobilières, le **Service de la stratégie immobilière** est devenu une unité à part entière en juin 2022. Ce nouveau service donnera à la Ville plus d'agilité pour déployer des stratégies immobilières intégrées ainsi que pour saisir toutes les occasions sur le marché et en réaliser les transactions. Au cours de la dernière année, il a procédé à six acquisitions visant la création de grands parcs et la protection des milieux naturels. Il a également contribué au Chantier Montréal abordable par l'analyse des sites potentiels, par des transactions immobilières et par la gestion du droit de préemption.

Pour sa part, le **Service de l'évaluation foncière** a procédé à la confection des rôles d'évaluation 2023-2024-2025, déposés le 14 septembre 2022. La valeur de tous les immeubles de l'agglomération a été mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier qui prévalaient au 1er juillet 2021. Cette opération d'envergure a été réalisée pour la première fois dans un mode qui met largement à profit le télétravail et

les outils collaboratifs. De nouvelles pratiques de collecte d'information et d'inspection des immeubles qui allient visites réelles et inspections virtuelles ont aussi été introduites, ce qui contribue à réduire les déplacements et leurs impacts environnementaux.

Le **Service de l'approvisionnement** a concentré ses efforts à augmenter les achats regroupés. Au moins une dizaine d'ententes-cadres ont été ajoutées, spécifiquement pour les domaines de la gestion de la flotte motorisée et de la gestion immobilière, sans compter le renouvellement de plus de 50 ententes organisationnelles échues. Ces achats regroupés ont permis de réaliser des économies de près de 31 M$ entre 2021 et 2022. La mise en place du plan en approvisionnement responsable 2020-2025 a aussi été finalisée en collaboration avec plusieurs partenaires internes et externes. Les actions phares de ce plan soutiennent la réalisation des initiatives incluses dans les plans stratégiques de la Ville tels que le Plan climat, le Plan d'action solidarité, équité et inclusion, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles et la Stratégie d'électrification des transports.

Nos actions prioritaires en 2023

Au cours de la prochaine année, la DGA aura plusieurs priorités, dont celle de créer de nouveaux partenariats afin d'activer les connexions entre le monde des affaires et le monde municipal. Elle assurera aussi la relance économique, incluant la mise en œuvre de la stratégie pour un centre-ville fort et résilient. Elle fera le suivi du Plan d'action issu de l'entente Réflexe Montréal, doté d'une enveloppe de 150 M$, pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. Enfin, elle développera les secteurs de l'est de Montréal.

Le **Service du développement économique** mettra en œuvre la Stratégie centre-ville 2022-2030 ainsi que le plan d'action de la cellule facilitatrice immobilière. Il déploiera de nouvelles actions de soutien financier offert aux commerces montréalais, pour favoriser l'abordabilité des locaux et la revitalisation durable des quartiers.

Le **Service de la stratégie immobilière** assurera le pilotage et les liens avec les partenaires pour l'avancement des projets immobiliers stratégiques : l'Îlot Voyageur, le complexe du Royal-Victoria, l'ex-Hôpital de la Miséricorde, la Cité-des-Hospitalières, l'Hôtel-Dieu, l'Institut des Sourdes-Muettes et l'édifice Lucien-Saulnier. Il participera activement au Chantier Montréal abordable et réalisera aussi des analyses immobilières et des transactions prioritaires pour la Ville.

Le **Service de l'évaluation foncière** recevra et traitera les demandes de révision des rôles. Il évaluera et mettra au rôle la valeur des nombreuses nouvelles constructions et rénovations sur le territoire, et transformera cette activité économique en revenus pour la Ville. Il participera aussi aux travaux d'implantation du nouveau système informatique d'évaluation foncière.

Le **Service de l'approvisionnement** finalisera la centralisation des activités d'achats sous le seuil de l'appel d'offres public en y intégrant le Service de police de la Ville de Montréal ainsi que les achats de 25 000 $ à 200 000 $ des arrondissements volontaires. Il ciblera de nouveaux regroupements d'achats ayant le potentiel de générer des économies substantielles pour la Ville.

Approvisionnement

Budget de fonctionnement 2023 : 35,1 M$, soit une augmentation de 4,2 M$
Effectif : 337,9 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'approvisionnement (SA) soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels, de services et d'opérations. Il joue un rôle central et très actif dans la gestion des processus d'approvisionnement et dans l'harmonisation des pratiques d'achats et de gestion des stocks. Il a aussi pour rôle de développer des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Champs d'action :
- Élaboration des politiques, encadrements et directives régissant la fonction d'approvisionnement
- Production, publication et suivi des appels d'offres de biens et services, de services professionnels, généraux et techniques (excluant les exécutions de travaux)
- Création, gestion et maintien des ententes corporatives d'acquisition de divers biens et services
- Planification des besoins de la Ville en acquisition et renouvellement des ententes corporatives
- Expertise-conseil en stratégies d'acquisition et analyses de marché
- Accompagnement des services et arrondissements dans la définition de leurs besoins et leur arrimage avec le marché
- Gestion de la chaîne logistique des actifs de la Ville et gestion des stocks municipaux, incluant ceux des arrondissements
- Formation des représentants des services et arrondissements sur les pratiques et systèmes d'achat (évaluation des fournisseurs, émission des documents d'achat, gestion contractuelle, etc.)

Notre impact et nos réalisations en 2022
La fonction approvisionnement exerce une influence directe sur l'atteinte des objectifs organisationnels de la Ville. De ce fait, le SA se donne comme objectifs de suivre l'évolution des marchés et d'appliquer les nouvelles tendances en approvisionnement responsable afin de faire profiter les unités d'affaires du meilleur rapport qualité-prix sur les produits et services dont elles ont besoin pour assurer un service adéquat à la population.

Dans ce contexte, le SA se positionne comme un service qui génère de la valeur et dégage des bénéfices grâce aux économies sur ententes, profitables pour la Ville et ses unités d'affaires.

En 2022, le SA a concentré ses efforts sur l'augmentation de ses achats regroupés en ajoutant au moins une dizaine d'ententes-cadres spécifiquement pour les domaines de la gestion de la flotte motorisée et de la gestion immobilière, sans compter le renouvellement de plus de 50 ententes corporatives échues. Ces achats regroupés ont permis de réaliser des économies de près de 31 M$ entre 2021 et 2022.

La centralisation des achats des services centraux et de certains arrondissements (sur une base volontaire) est entrée dans sa phase de stabilisation. Les bienfaits de cette centralisation se font déjà ressentir par une augmentation de la consommation sur les ententes, qui a atteint un peu plus de 42 % en 18 mois (comparativement à 30 % avant la centralisation). L'application rigoureuse des clauses de la loi et du règlement de gestion contractuelle (RGC) par les acheteurs du service a mené à un taux de conformité de 89,36 % (comparativement à 81,23 % en 2020), ce qui démontre aussi la volonté du SA de traiter les fournisseurs de façon équitable en respectant les règles de rotation et en variant ses sources d'approvisionnement, le tout dans l'optique d'une saine gestion des fonds publics.

De plus, le SA a finalisé la mise en place du Plan approvisionnement responsable 2020-2025 en collaboration avec plusieurs partenaires internes (services et arrondissements) et externes. Les actions

phares de ce plan visent à soutenir la réalisation des initiatives incluses dans les plans stratégiques de la Ville tels que le Plan climat, le Plan d'action solidarité, équité et inclusion, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles et la Stratégie d'électrification des transports, pour ne citer que ceux-là.

La mise en application du projet de loi 67 combinée aux actions en cours du Plan approvisionnement responsable a permis de renforcer le recours aux achats locaux et d'augmenter les achats auprès des entreprises d'économie sociale et des fournisseurs issus de la diversité (81 M$ à ce jour pour 2022). Ces derniers, moins connus, ont été ciblés spécifiquement. C'est ainsi que plus de 1 600 fournisseurs de cette catégorie ont été approchés et inscrits comme tels dans le fichier de fournisseurs de la Ville.

D'autre part, la chaîne logistique du SA s'est dotée d'une stratégie de planification de matières, qui commence à se concrétiser avec la mise en place d'une équipe de spécialistes de la planification des achats et de la distribution des produits reliés à l'entretien et à la réparation des actifs de la Ville. Grâce à cette nouvelle offre de services, le SA contribue grandement à l'objectif qui est de maintenir opérationnels l'ensemble des actifs de la Ville et d'assurer un meilleur service à la population.

Enfin, la mise en place du système d'excellence opérationnel du Service s'est concrétisée pour assurer l'efficacité des activités d'approvisionnement de même que pour gérer les risques opérationnels pouvant impacter le service rendu aux unités d'affaires et, indirectement, à la population.

Nos actions prioritaires en 2023

- Finaliser la centralisation des activités d'achat (sous le seuil de l'appel d'offres public) en intégrant le dernier service central soit le (Service de police de la Ville de Montréal) et les achats de 25 000 $ à 200 000 $ des arrondissements sur une base volontaire;
- Déployer et lancer l'offre de services en gestion administrative des contrats afin d'offrir un service d'accompagnement aux unités d'affaires, notamment pour l'application des pénalités et des modifications aux contrats lors de l'exécution de ceux-ci et dans l'évaluation de rendement des fournisseurs;
- Cibler de nouveaux regroupements d'achats ayant le potentiel de générer des économies substantielles pour la Ville;
- Poursuivre, en collaboration avec le Service du matériel roulant et des ateliers, l'implantation du processus de planification d'achats et de distribution des produits reliés à l'entretien et à la réparation des actifs mécaniques de la Ville afin de créer une chaîne d'approvisionnement agile et performante, et afin de rationaliser les niveaux actuels des stocks;
- Poursuivre le développement des initiatives du Plan approvisionnement responsable, notamment celles en lien avec les achats locaux et sociaux.

Développement économique

Budget de fonctionnement 2023 : 88 M$, une baisse de 0,8 M$
Effectif total : 74 années-personnes

Champs d'action :
- Développement économique du territoire
- Commerce
- Entrepreneuriat
- Innovation sociale
- Savoir et talents
- Affaires économiques internationales
- PME MTL et partenariats stratégiques
- Design

Notre mission
Le Service du développement économique (SDE) vise à faire de Montréal un leader dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le SDE soutient les entreprises, met en place des programmes d'accompagnement et de financement, assure un arrimage des projets de développement économique avec ses partenaires et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire. Outre l'entente de financement relative à la planification économique conjointe qui est incluse dans le budget de fonctionnement, le SDE assume la gestion de plusieurs ententes financières avec le gouvernement du Québec, notamment pour la décontamination des sols, la revitalisation de l'est de Montréal, la relance du centre-ville et la réalisation d'appels de projets pour les ateliers d'artistes.

En 2022, la mise en œuvre de la deuxième phase des plans de relance économique et de relance du centre-ville a engagé une large part des ressources humaines et financières du service. L'année 2022 a aussi été marquée par l'élaboration de la Stratégie centre-ville renouvelée, la poursuite des travaux entourant la cellule facilitatrice immobilière, le renouvellement de la planification économique conjointe avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la gestion des ententes financières avec le gouvernement du Québec.

Les principales réalisations du SDE sont les suivantes :
Centre-ville :
- Relance du centre-ville : réalisation de la phase 1 du plan de relance de 25 M$ et mise en œuvre de la phase 2 du plan de relance de 7 M$ établi par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec;
- Développement de la Stratégie centre-ville renouvelée : annonce de la Stratégie et de ses principaux chantiers en février 2022 et tenue de plusieurs activités de concertation.

Vitalité commerciale :
- Artères commerciales : investissement dans des projets de soutien (ex. : aménagements, piétonnisations, subventions aux commerçantes et commerçants, subventions aux sociétés de développement commercial, etc.).

Transition écologique :
- Aménagement et mobilité durable : poursuite de la mise en œuvre d'un programme de subvention de 8 M$ sur 4 ans pour favoriser l'attractivité des pôles d'emplois;
- Économie circulaire : mise en place d'une feuille de route pour soutenir la transition vers une économie circulaire.

Soutien à l'entrepreneuriat :

- Innovation : réinvestissement de 1 M$ dans le Programme d'innovation ouverte aux entreprises émergentes et soutien de 1,5 M$ offert à Startup Montréal pour la consolidation de l'écosystème entrepreneurial des jeunes pousses;
- Soutien pour les petites et moyennes entreprises (PME) : investissement additionnel de 16,3 M$ par le réseau PME MTL, grâce au Programme d'aide d'urgence du gouvernement du Québec, pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de COVID-19.

Développement économique du territoire :

- Dynamisation de l'immobilier collectif : adoption, avec l'aide du ministère de la Culture et des Communications, d'un nouveau programme de 30 M$ spécifique aux bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- Reconduction du programme Bâtiments industriels durables : injection de 16,1 M$ supplémentaires sur la période 2021-2033 et mise à disposition de 3,4 M$ en 2022 pour soutenir la construction ou la rénovation verte de bâtiments à vocation économique.

Intelligence économique et rayonnement international :

- Amélioration des pratiques et de l'utilisation effective des connaissances scientifiques à travers le Carrefour de la recherche urbaine de Montréal, qui a mandaté le Collaboratoire Uni-Cité afin d'analyser les processus de collaboration existants avec la recherche universitaire au sein des unités de la Ville de Montréal;
- Investissement total de plus de 0,8 M$ pour coordonner, financer et soutenir 8 événements internationaux économiques d'envergure à Montréal de même qu'organiser 7 missions commerciales, dans une perspective de mise en relation avec une clientèle et des partenaires de l'étranger.

Design :

- Développement de la Trousse Qualité Design, une plateforme numérique de sensibilisation à la qualité en design et en architecture qui sera mise en ligne à l'hiver 2023.

Nos actions prioritaires en 2023

- Mettre en œuvre la Stratégie centre-ville 2022-2030;
- Mettre en œuvre le plan d'action de la cellule facilitatrice;
- Adopter la Politique de vie économique nocturne à la suite du dévoilement d'une feuille de route en 2022;
- Assurer un développement du territoire adapté à l'économie de demain par le soutien technique et financier du développement de pôles et de zones d'innovation, notamment dans l'est de Montréal;
- Adopter une feuille de route montréalaise en économie circulaire;
- Renforcer le service à la clientèle au téléphone et en ligne, notamment par la ligne Affaires Montréal, auprès des entreprises afin d'informer plus rapidement et efficacement les PME des programmes et projets en cours;
- Déployer des actions tournées vers l'international et faire rayonner le savoir et le talent montréalais;
- Poursuivre l'appui financier et technique offert à certains secteurs ou populations plus vulnérables comme l'industrie créative et culturelle, l'économie sociale et l'écosystème des jeunes pousses;
- Déployer de nouvelles actions de soutien financier pour les commerces montréalais, pour favoriser l'abordabilité des locaux et la revitalisation durable des quartiers;
- Coordonner la mise en œuvre de l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture.

Évaluation foncière

Budget de fonctionnement 2023 : 18,4 M$, soit une hausse de 1,3 M$
Effectif total : 183,2 années-personnes

Champs d'action :

- Confection et dépôt des rôles d'évaluation foncière
- Mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et améliorations
- Inspection des immeubles pour la constitution ou la tenue à jour des dossiers
- Traitement des demandes de révision du rôle
- Défense des valeurs foncières contestées devant les tribunaux

Notre mission

L'évaluation foncière est une compétence d'agglomération. Ainsi, la mission du Service de l'évaluation foncière (SEF) est de confectionner, tenir à jour et défendre les rôles d'évaluation foncière des 16 villes de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*. De ce fait, le SEF joue un rôle central dans le système d'imposition foncière de toute l'agglomération, lequel est la source de près de 65 % des revenus des villes.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le rôle d'évaluation foncière est l'instrument permettant d'établir la base de répartition de l'impôt foncier des contribuables de l'agglomération de Montréal. Le SEF agit ainsi comme fiduciaire de l'équité fiscale entre les contribuables, et ce, en fonction des principes et concepts reconnus en matière d'évaluation foncière et en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le Service a développé une expertise de premier plan en matière d'évaluation des immeubles, ce qui lui permet de constituer et de maintenir, à faible coût, une base d'imposition foncière équitable pour les contribuables et fiable pour les municipalités. Depuis quelques années, le volume de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments connaît une croissance importante. Bien que momentanément ralenti par la crise sanitaire en 2020, ce volume correspond à quelque 30 000 permis de construction, pour un coût déclaré de l'ordre de 6 à 7 G$, qui sont soumis au SEF annuellement. Ce dernier est au premier plan pour transposer cette activité économique en valeur foncière et en revenus pour la Ville. Au cours des 5 dernières années, c'est plus de 21 G$ de nouvelles valeurs qui ont été ajoutées aux rôles d'évaluation foncière de l'agglomération.

Au cours de l'année 2022, le SEF a procédé à la confection des rôles d'évaluation 2023-2024-2025, déposés le 14 septembre 2022. La valeur de tous les immeubles de l'agglomération a ainsi été mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier qui prévalaient au 1er juillet 2021. Cette opération d'envergure, qui monopolise une très grande partie des effectifs du SEF, a été réalisée pour la première fois dans un mode qui met largement à profit le télétravail et les outils collaboratifs. La quantité de documents imprimés utilisés dans le processus de confection des rôles a ainsi été significativement réduite. L'opération a aussi été l'occasion d'introduire de nouvelles pratiques de collecte d'information et d'inspection des immeubles qui allient visites réelles et inspections virtuelles, ce qui contribue à réduire le nombre de déplacements et leurs impacts environnementaux.

Nos actions prioritaires en 2023

- Recevoir et traiter les demandes de révision des rôles;
- Évaluer et mettre au rôle la valeur des nombreuses nouvelles constructions et rénovations réalisées sur le territoire, et transformer cette activité économique en revenus pour la Ville;
- Participer aux travaux d'implantation du nouveau système informatique d'évaluation foncière;
- Améliorer le processus de collecte d'information auprès des propriétaires d'immeubles en introduisant de nouvelles pratiques ayant une plus faible empreinte écologique;
- Profiter du renouvellement des baux pour revoir les besoins du SEF en matière de locaux pour bureaux, diminuer les coûts de fonctionnement et contribuer à la transition écologique;
- Poursuivre la transformation numérique de la documentation nécessaire au processus d'évaluation pour optimiser la capacité de fonctionnement en télétravail.

Stratégie immobilière

Budget de fonctionnement 2023 : 63,1 M$, soit une hausse de 7,8 M$
Effectif : 78 années-personnes

Notre mission
Le Service de la stratégie immobilière (SSI) élabore, réalise et recommande des stratégies immobilières intégrées ainsi que des transactions immobilières pour l'ensemble du territoire montréalais.

Champs d'action :
- Stratégies et analyses immobilières
- Projets immobiliers stratégiques
- Évaluations immobilières
- Transactions immobilières :
  - Achats et ventes d'immeubles
  - Servitudes
  - Emphytéoses
  - Locations et gestion des baux

Notre impact et nos réalisations en 2022
L'équipe responsable des transactions immobilières (achats, ventes, servitudes, emphytéoses, etc.), des locations, des analyses et des évaluations immobilières a quitté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) en juin 2022 pour constituer le SSI. Ce nouveau service offre à l'ensemble des unités de la Ville une plus grande agilité pour déployer des stratégies immobilières intégrées afin de saisir toutes les opportunités du marché et de réaliser des transactions, dont les principales apparaissent ci-dessous.

- Visant la création de grands parcs et la protection des milieux naturels, six acquisitions :
  - Par le droit de préemption dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et dans le village de Senneville,
  - De gré à gré dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- Pour faciliter le développement de projets de logements sociaux et de logements abordables, accompagnement du Service de l'habitation dans l'analyse des sites potentiels, réalisation des transactions immobilières et gestion du droit de préemption, notamment par les réalisations plus précises suivantes :
  - Trois acquisitions (2160, avenue de l'Église; 214, rue Hall; et 2510, rue Rachel Est),
  - Cession pour la construction de 15 logements pour personnes vulnérables dans l'arrondissement de Verdun,
  - Lancement d'un appel public de soumissions et lancement d'un appel à candidatures pour la vente de deux lots sur le site de l'ancien hippodrome;
- Mesures visant à assurer la solidarité, l'équité et l'inclusion :
  - Prolongation des emphytéoses pour quatre coopératives afin que celles-ci réalisent des travaux,
  - Projets d'aide aux personnes en situation d'itinérance (ex. : location de sites d'accueil et d'hébergement, dont ceux du Complexe Guy-Favreau, de l'église de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire et de l'Hôtel des Arts);
- Conclusion d'une entente avec Hydro-Québec visant l'acquisition de terrains pour l'élargissement du boulevard de l'Assomption et la création d'une réserve foncière dans le nouveau secteur économique de l'Écoparc Longue-Pointe dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- Acquisition de terrains pour les cours de services pour les arrondissements Le Plateau–Mont-Royal et Le Sud-Ouest;
- Acquisition de servitudes pour la construction d'un collecteur pluvial et sanitaire dans l'est de Montréal (collecteur d'agglomération pour le Service de l'eau);

- Cession d'un terrain au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour la construction d'une école secondaire et d'un centre de formation aux adultes (dans l'arrondissement d'Anjou);
- Analyses immobilières pour le développement des grands secteurs de planification tels que les projets du quartier Namur-Hippodrome, du site Louvain-Est, de l'Assomption Sud–Longue-Pointe, du Grand parc de l'Ouest et des corridors verts;
- Conclusion de plus d'une centaine de baux pour différents usages répondant aux besoins de la Ville à titre de locataire (centres communautaires, espaces culturels, bureaux, postes de police, etc.) et à titre de locateur dans le cas des immeubles de la Ville (Marché Bonsecours, centres d'affaires du Technoparc, Centre interculturel Strathearn, etc.) loués à des partenaires externes, et gestion de 450 baux (bâtiments et terrains);
- Conclusion d'ententes de location dans le cadre des projets d'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières et à l'Îlot Voyageur;
- Réécriture et modernisation du système informatique de la gestion des mandats afin d'assurer le suivi des dossiers et de la charge de travail.

Nos actions prioritaires en 2023

- Piloter ou contribuer à la réalisation des projets immobiliers stratégiques de la Ville et du gouvernement du Québec : Îlot Voyageur, complexe du Royal-Victoria, ex-Hôpital de la Miséricorde, Cité-des-Hospitalières, Institut des Sourdes et muettes, et édifice Lucien-Saulnier;
- Dans le cadre du Chantier Montréal abordable et, plus précisément, du Chantier foncier et immobilier, dont le SSI est responsable :
    - Repérer des leviers afin d'acquérir, de développer et de détenir des immeubles selon différentes tenures de propriété en vue de réaliser des logements abordables pérennes ou de protéger un parc de logements abordables existant,
    - Cibler des pistes innovantes pour le développement de logements abordables pérenne,
    - Élaborer une stratégie immobilière en habitation qui prend en compte des logements communautaires, propriétés abordables privées, logements locatifs abordables privés, etc.,
    - Accompagner le Service de l'habitation dans l'élaboration d'une Politique de cession des terrains municipaux aux fins d'habitation;
- Réaliser les analyses immobilières et les transactions prioritaires pour l'ensemble de la Ville;
- Effectuer le suivi des travaux sur la rue de la Commune pour la première édition de l'initiative Reinventing Cities de C40, réaliser la vente de l'immeuble situé au 4000, rue Saint-Patrick pour la deuxième édition, et procéder au démarrage de la troisième édition;
- Poursuivre l'intégration des exigences de transition écologique dans nos pratiques ainsi que dans les ententes de location et de transactions immobilières, et obtenir les données des locateurs pour l'étalonnage des impacts en GES.

4.3. Qualité de vie

Tableau 6 – Qualité de vie – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Qualité de vie							
Culture	67 222,6	64 213,8	61 339,2	61 962,7	70 716,9	66 726,9	69 373,3
Diversité et inclusion sociale	28 887,4	28 935,7	34 310,6	34 648,9	46 748,2	38 400,7	38 316,2
Environnement	174 566,4	146 424,8	168 702,5	148 820,6	162 650,6	172 296,1	189 644,9
Espace pour la vie	57 913,7	59 063,8	59 161,6	69 444,6	83 933,3	81 225,1	85 711,1
Habitation	40 556,8	86 940,3	89 605,4	145 850,5	174 607,2	146 133,2	177 732,3
Total – Qualité de vie	**369 146,9**	**385 578,4**	**413 119,3**	**460 727,3**	**538 656,2**	**504 782,0**	**560 777,8**

Tableau 7 – Qualité de vie – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Qualité de vie								
Culture	57 050,0	53 844,0	61 237,0	68 009,0	66 916,0	307 056,0	343 690,0	650 746,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Environnement	61 385,0	20 444,0	18 353,0	15 464,0	18 265,0	133 911,0	42 670,0	176 581,0
Espace pour la vie	22 639,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	126 493,0	148 296,0	274 789,0
Habitation	35 020,0	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	255 994,0	401 762,0	657 756,0
Total – Qualité de vie	**183 453,0**	**160 849,0**	**169 581,0**	**172 527,0**	**174 105,0**	**860 515,0**	**981 130,0**	**1 841 645,0**

Notre mission

Faire de Montréal une ville où il fait bon vivre, où chaque personne s'épanouit à son plein potentiel, dans des milieux de vie dynamiques, riches, accessibles et sains, voilà ce qui est au cœur du mandat de la Direction générale adjointe (DGA) à la qualité de vie. En concevant le milieu de vie comme un tout, cette DGA appuie fortement les orientations de Montréal 2030 pour une ville à échelle humaine, plus solidaire, inclusive et résiliente. Elle y arrive en concertation avec les autres unités de la Ville et, plus particulièrement, avec les équipes qui la composent, soit le Service de la culture, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, le Service d'Espace pour la vie, le Service de l'environnement, le Service de l'habitation et le Bureau de la transition écologique et de la résilience.

Notre impact et nos réalisations en 2022

De concert avec un grand nombre de partenaires, en mettant à profit toutes leurs expertises et leur capacité d'innovation, les unités d'affaires de la DGA n'ont pas cessé de chercher à atténuer les effets de la pandémie sur les citoyennes et citoyens, notamment les plus vulnérables, et à leur offrir un milieu de vie digne, sain, accueillant et stimulant.

Dans un contexte de crise du logement, plusieurs mesures ont été déployées par le **Service de l'habitation** pour favoriser une offre de logements permettant de renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion. Parmi elles, notons l'extension de l'usage du droit de préemption par un nouveau règlement visant l'assujettissement de lots à des fins d'habitation. Ce nouveau règlement renforce celui déjà en place qui concerne le logement social. Le lancement du Chantier Montréal abordable a mené à la concertation de dizaines d'organisations reconnues pour leur expertise dans les secteurs de l'immobilier, du financement et de l'économie sociale. Et pour encourager encore plus de familles à choisir Montréal, le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle a été bonifié pour élargir les aides à l'achat d'une propriété.

La création de l'indice d'équité des milieux de vie par le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale**, en collaboration avec plusieurs services, permettra de tenir compte des enjeux d'équité territoriale dans le choix des investissements municipaux. Le service s'est aussi impliqué dans la prévention en sécurité

urbaine et de la violence commise et subie par les jeunes en investissant 5 M$ dans 100 projets couvrant 19 arrondissements. C'est 7 400 personnes à risque qui en ont bénéficié. Le soutien des personnes en situation de vulnérabilité a aussi été prioritaire : 10 M$ ont été investis auprès des communautés pour contrer les enjeux d'insécurité alimentaire et d'itinérance ainsi que pour lutter contre les exclusions.

Le **Service de la culture** a soutenu le milieu culturel dans son retour à la normale, tout en contribuant de près à la relance du centre-ville avec le Service du développement économique. Deux grandes inaugurations ont marqué 2022, soit celle du Théâtre de Verdure, au parc La Fontaine, et celle de la patinoire réfrigérée et du chalet urbain de l'esplanade Tranquille, au Quartier des spectacles. De leur côté, les maisons de la culture se sont dotées d'une nouvelle vision et d'une stratégie de développement; elles se feront plus visibles et accessibles particulièrement auprès des communautés culturelles et des clientèles plus éloignées de la culture.

C'était le grand retour du public dans les musées d'**Espace pour la vie** après deux ans de pandémie. C'est 1,9 million de personnes qui s'y sont rendues pour une visite, qui ont été exposées à la richesse de la biodiversité ainsi qu'aux enjeux environnementaux et qui s'y sont outillées pour réaliser la transition écologique. Depuis son ouverture en avril, l'Insectarium métamorphosé, qui affiche souvent complet, est un franc succès. Le bâtiment est en voie d'obtenir la certification LEED or. La Biosphère a, pour sa part, complété une première année d'exploitation, en offrant des activités mariant l'art et l'environnement. Enfin, lancé à la fin de 2021, le Passeport Espace pour la vie constitue un élément fort pour accroître l'accessibilité des institutions dans une perspective de diversité et d'inclusion.

Le **Service de l'environnement** a poursuivi le déploiement de son Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025, notamment par l'adoption du règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique ainsi que du règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires. Est aussi entrée en vigueur la modification du règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes pour qu'il s'applique à l'ensemble des sacs d'emplettes en plastique dans les commerces de détail et les établissements de restauration. Le service a aussi poursuivi le déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus dans 6 arrondissements : plus de 34 000 portes additionnelles ainsi que 65 écoles ont été incluses. Le mandat réglementaire pour le respect des normes de qualité de l'air et de l'eau s'est aussi poursuivi.

Nos actions prioritaires en 2023

Le Chantier Montréal abordable sera au cœur des priorités du **Service de l'habitation**. Il structurera une ambitieuse stratégie en habitation afin de préserver le caractère inclusif de la métropole. Des investissements totalisant 348 M$ sur 10 ans sont prévus, notamment pour acquérir des immeubles à des fins de logement social et abordable. Les travaux préparatoires de la certification propriétaire responsable et du registre des loyers seront aussi réalisés. La Ville souhaite renégocier les termes de l'entente en habitation conclue en 2018 avec le gouvernement du Québec. Plus de latitude, ainsi que l'ensemble des moyens financiers nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins de sa population seront demandés.

Le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale** déploiera progressivement l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) afin d'offrir une réponse sociale de première ligne aux situations de conflit et de détresse dans l'espace public. Il poursuivra ses efforts pour améliorer le sentiment de sécurité de la population par le renforcement des actions de prévention de la violence, notamment chez les jeunes.

Il améliorera aussi les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et renforcera les actions de médiation et de cohabitation sociale dans l'espace public.

Le **Service de la culture** continuera de soutenir le milieu culturel, fortement éprouvé par la pandémie, et de favoriser l'accès à la culture à toutes et à tous. L'année 2023 se fera sous le signe du renouveau avec l'élaboration d'une nouvelle politique de développement culturel et la préparation de la prochaine Entente sur le développement culturel de Montréal avec le ministère de la Culture et des Communications. Le Centre des mémoires montréalaises – MEM sera aussi inauguré dans le Quartier des spectacles.

Les cinq institutions muséales d'**Espace pour la vie** poursuivront leurs efforts de vulgarisation scientifique, notamment face aux enjeux liés aux changements climatiques. Les prévisions d'achalandage pour 2023 se chiffrent à 2 millions de visites, pour des recettes d'exploitation de 24,7 M$. Les contributions prévues pour la Biosphère (6 M$) portent les revenus à 30,7 M$.

Le **Service de l'environnement** continuera de mettre en œuvre le PDGMR 2020-2025, notamment par l'entrée en vigueur des règlements interdisant les pesticides, les sacs de plastique, les articles à usage unique et les circulaires, dans un objectif de zéro déchet. Il poursuivra la révision du règlement sur les émissions de contaminants dans l'air ainsi que des règlements sur les rejets dans l'eau.

Culture

Budget de fonctionnement 2023 : 69,4 M$, soit une hausse de 2,6 M$
PDI 2023-2032 : 650,7 M$
Effectif : 190,7 années-personnes

Champs d'action :
- Bibliothèques
- Réseau des Maisons de la culture
- Art public et patrimoine artistique
- Événements publics
- Festivals et événements culturels
- Industrie du cinéma et de la télévision
- Industries culturelles et créatives
- Quartiers culturels
- Loisir culturel, pratique artistique amateur et patrimoine immatériel
- Musées

Notre mission
Le Service de la culture a pour mission de favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous et d'enrichir l'expérience culturelle des Montréalaises et des Montréalais dans tous les arrondissements et au Quartier des spectacles (QDS). Cette culture de proximité s'exprime dans un esprit d'inclusion et de diversité et dans une perspective de transition écologique.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le Service de la culture a travaillé étroitement avec le milieu culturel pour un retour à la normale, tout en contribuant à la relance du centre-ville. Il a développé de nouveaux soutiens, comme ceux pour les salles alternatives ou des projets en transition écologique, et a approfondi les soutiens déjà existants, notamment pour les ateliers d'artistes et les artistes autochtones. Les lieux culturels ne sont pas en reste, avec deux inaugurations majeures au centre de l'île et des travaux de construction et de rénovation progressant aux quatre coins de la ville. Chaque projet, imprégné de la vision Montréal 2030, fait participer davantage la collectivité, s'assure de l'inclusivité et de l'équité des mesures, promeut des valeurs de transition écologique et soutient activement la créativité.

Nouveaux lieux culturels, rénovation et art public :
- Après huit ans de fermeture, réouverture du Théâtre de Verdure en juin 2022. Quelque 32 spectacles ont été présentés gratuitement à plus de 47 000 personnes, ce qui constitue un véritable succès;
- Inauguration de la patinoire réfrigérée et du chalet urbain de l'esplanade Tranquille au QDS. Cette nouvelle offre de plein air urbain gratuit et accessible à toutes et tous célèbre la nordicité de Montréal;
- Avancement important de trois projets d'espaces culturels mixtes[6]: les plans et devis du projet Sanaaq (Ville-Marie) sont terminés, alors que ceux de Cœur-Nomade (Montréal-Nord et Ahuntsic-Cartierville) ont démarré. Un concours d'architecture pour Espace Rivière (Rivière-des-Prairies) a été lancé;
- Concrétisation de nombreux projets d'embellissement artistique : 4 œuvres d'art public ont enrichi le paysage urbain, 4 autres ont été restaurées, 22 ont été entretenues et 6 nouvelles murales ont été réalisées.

Soutien direct au milieu culturel :
- En collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) ainsi que le Service du développement économique (SDE), investissement de 14 M$ du Service de la culture pour la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes. D'autres initiatives concrètes ont été déployées avec le Conseil des arts de Montréal;
- Soutien de sept salles de spectacles alternatives pour la réduction des nuisances nocturnes liées au bruit, en collaboration avec le SDE. L'enveloppe totale est de 1,4 M$.

6. Projet soutenu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le MCC et la Ville de Montréal.

Actions concrètes pour une plus grande vitalité culturelle du centre-ville et des quartiers :

- Nouvelle vision et stratégie de développement pour que les Maisons de la culture soient plus visibles et accessibles, particulièrement auprès des communautés culturelles et des clientèles plus éloignées de la culture;
- Soutien de 12 projets développés avec le SDE pour contribuer à la relance du centre-ville.

Solidarité, diversité et inclusion :

- Concrétisation de plus de 250 initiatives, dont un sondage des publics des Maisons de la culture et des bibliothèques pour faire état de la mixité des usagères et des usagers;
- Nouveau volet en art mural pour les artistes de la relève autochtone[6];
- Tenue de centaines de spectacles d'artistes autochtones et issus de la diversité;
- Activités pour les personnes aînées en bibliothèque et dans les résidences[6].

Transition écologique :

- Réalisation d'une cinquantaine d'initiatives, dont l'appel de projets Montréal culturelle, verte et résiliente[6];
- Programmation de dizaines d'activités en bibliothèque.

Francisation et valorisation de la langue française :

- Déploiement de quelque 900 activités, dont un projet de francisation auprès de communautés culturelles;
- Compétition de rap en français pour adolescentes et adolescents financée par un programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- Réalisation de 40 ateliers unissant le Théâtre La Roulotte[6] et 20 organismes, qui ont rassemblé plus de 650 participantes et participants.

Nos actions prioritaires en 2023

L'année 2023 se fera sous le signe du renouveau avec l'élaboration d'une nouvelle Politique de développement culturel et la préparation de la prochaine Entente sur le développement culturel de Montréal avec le MCC. Cette entente, qui comprend des investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars sur trois ans, soutient le développement de projets et de programmes favorisant notamment une vie culturelle participative et engagée.

- Inaugurer le MEM – Centre des mémoires montréalaises, dans le QDS;
- Procéder à l'ouverture des bibliothèques Maisonneuve[6] et L'Octogone[6], et lancer un concours d'architecture pour la bibliothèque Saint-Charles[6];
- Mettre à niveau la Maison de la culture Ahuntsic;
- Finir les travaux à la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs[6];
- Réaliser les plans et travaux aux bibliothèques Marie-Uguay[6] et interculturelle[6];
- Planifier les travaux de mise à niveau des Maisons de la culture, en collaboration avec les arrondissements, pour créer des espaces culturels plus accessibles, accueillants et visibles;
- Installer cinq œuvres d'art public et quatre murales, et restaurer deux œuvres;
- Dévoiler le portrait et le diagnostic des musées montréalais afin de définir des champs d'interventions structurants pour soutenir et développer le milieu muséal;
- Procéder à la refonte des programmes de financement destinés aux festivals et aux événements pour favoriser une plus grande variété de projets soutenus et refléter les nouvelles réalités du milieu;
- Offrir un soutien accru aux événements culturels dans les quartiers ayant une forte présence de communautés culturelles;
- Déployer un indice encourageant la diversité auprès des promoteurs d'événements et de festivals;

- Déployer un indice sensibilisant les promoteurs d'événements et de festivals à des pratiques écoresponsables;
- Bonifier l'offre d'activités en bibliothèque;
- Lancer le Programme mutualisé de valorisation de la langue française pour les membres du Forum des festivals du QDS, financé par un programme de l'UMQ.

Diversité et inclusion sociale

Budget de fonctionnement 2023 : 38,3 M$, soit une baisse de 0,1 M$
PDI 2023-2032 : 81,8 M$
Effectif : 63 années-personnes

Champs d'action :
- Renforcement du virage de l'inclusion
- Lutte contre les discriminations
- Réduction des inégalités
- Accélération de l'intégration des personnes immigrantes et racisées
- Mise sur pied d'une intelligence d'affaires sociale

Notre mission
Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) œuvre de concert avec ses partenaires pour que chaque personne ait sa place à Montréal, quels que soient son statut, son identité, son origine ou ses capacités.

Notre impact et nos réalisations en 2022
S'inscrivant en phase avec le plan stratégique Montréal 2030, le SDIS a répondu à cinq grands enjeux par les actions suivantes :

Renforcer le virage de l'inclusion :
- Poursuite de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) afin d'accroître l'offre de services municipaux inclusifs pour la population en formant plus de 500 membres du personnel (provenant de 25 unités d'affaires) en présentiel et plus de 1 284 membres en ligne[7];
- Création et mise en œuvre de plans d'implantation de l'ADS+ dans cinq unités d'affaires.

Réduire les inégalités :
- Création de l'indice d'équité des milieux de vie pour que les investissements municipaux permettent une meilleure prise en compte des enjeux d'équité territoriale, et bonification de 0,5 M$ pour la réalisation de projets d'aménagement et d'équipements dans les zones de Revitalisation urbaine intégrée (RUI);
- Sécurité urbaine et prévention de la violence commise et subie chez les jeunes : investissement de 5 M$ dans 100 projets dans les 19 arrondissements, ce qui a permis de rejoindre 7 400 personnes à risque;
- Lancement de l'Appel à projet Par et pour les jeunes afin de prévenir la violence;
- Investissement de 1 M$ pour le déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), qui a réalisé plus de 5 300 interventions depuis le démarrage du projet pilote, en septembre 2021;
- Soutien des personnes en situation de vulnérabilité :
    - par un investissement de 10 M$ auprès des communautés pour aborder les enjeux d'insécurité alimentaire, d'itinérance et de lutte contre les exclusions,
    - par un investissement de 2,4 M$ pour la réalisation de 21 projets novateurs en cohabitation sociale et de sensibilisation à l'itinérance,
    - par la contribution du SDIS au maintien de près de 1 600 places d'hébergement d'urgence à Montréal et le développement d'un nouveau site d'hébergement d'urgence pour la communauté autochtone au centre-ville.
- Poursuite de la phase d'occupation transitoire de la Cité-des-Hospitalières en permettant une occupation courante (de 3 à 12 mois) par un potentiel de 20 groupes, organismes ou individus.

7. Selon les données de septembre 2022.

Lutter contre les discriminations :

- Diagnostic organisationnel avec 4 258 participations au sondage, tenue d'un événement de mobilisation des partenaires et réalisation d'une vidéo de sensibilisation aux enjeux de capacitisme et d'accessibilité universelle (AU) dans la poursuite du Chantier AU;
- Intégration de la dimension des droits dans un nouveau programme de financement contribuant à définir une approche de lutte contre les discriminations et de respect des droits de la personne.

Accélérer l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes et racisées :

- Lancement de la seconde édition du Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes, et développement d'une communauté de pratiques en équité, diversité et inclusion pour les entreprises;
- Élargissement de la portée de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur et consolidation des projets au bénéfice des personnes migrantes à statut précaire :
    - par la délivrance de 1 100 cartes d'attestation d'identité et de résidence de la Ville de Montréal par l'entremise des Médecins du monde et l'ouverture d'un premier point d'émission à Ville-Marie;
    - par la mise en place d'un système de gestion des offres citoyennes d'hébergement avec 35 maillages réussis, et formation de 600 agentes et agents du Service de police de la Ville de Montréal sur les statuts migratoires en réponse à l'arrivée importante de milliers de personnes demandeuses d'asile et ressortissantes ukrainiennes.

Bâtir une intelligence d'affaires sociale :

- Poursuite de la stratégie de suivi et d'évaluation des initiatives du SDIS pour s'assurer qu'elles répondent aux enjeux d'une population montréalaise diversifiée en mettant en place le mode Planification, Suivi, Évaluation, Adaptation et un tableau de bord des indicateurs du service pour un meilleur pilotage des projets;
- Développement du pôle de données sociales par la réalisation du portrait des investissements en développement social et l'élaboration d'une série de cartographies interactives sur les enjeux d'itinérance et de sécurité urbaine ainsi que sur les données du recensement;
- Élaboration des indicateurs par la préparation de la deuxième édition du Baromètre Écho.

Nos actions prioritaires en 2023

Renforcer le virage de l'inclusion :

- Renforcer l'équité territoriale par l'utilisation de l'indice d'équité des milieux de vie;
- Poursuivre l'implantation de l'ADS+ auprès des unités d'affaires municipales.

Réduire les inégalités :

- Renforcer les investissements en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et mieux tenir compte des enjeux sociaux émergents en assurant le renouvellement et la bonification de l'entente de lutte contre la pauvreté;
- Déployer progressivement l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (10 M$) afin d'offrir une réponse sociale municipale de première ligne aux situations de conflit et de détresse dans l'espace public;
- Améliorer le sentiment de sécurité de la population par le renforcement des actions de prévention de la violence, notamment chez les jeunes (ex. : projets qui favorisent la création de liens significatifs et d'interventions par l'entremise d'activités sportives, culturelles, etc.);
- Déployer l'appel à projets Par et pour les jeunes en appuyant des initiatives de jeunes Montréalaises et Montréalais visant à contrer l'injustice, les discriminations et la violence;

- Améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et renforcer les actions de médiation et de cohabitation sociale dans l'espace public.

Lutter contre les discriminations :

- Contribuer à la réduction du harcèlement de rue par la sensibilisation et le soutien d'actions spécifiques, notamment dans les festivals;
- Implanter les recommandations du Chantier en AU en développant un plan en AU et en rehaussant l'expertise des unités, notamment grâce au fonds consacré à l'AU.

Accélérer l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes et racisées :

- Développer et tester l'offre de services de la Ville de Montréal pour la Station nouveau départ;
- Produire la saison 2 du balado Biais d'entrée, dans le cadre de l'initiative Montréal inclusive au travail;
- Poursuivre le déploiement du Plan d'intervention de la Ville de Montréal lors d'événements migratoires exceptionnels.

Bâtir une intelligence d'affaires sociale :

- Produire des portraits sociaux dynamiques par arrondissement;
- Dévoiler le Baromètre Écho 2023 de la Ville de Montréal sur l'inclusion des personnes immigrantes avec un regard intersectionnel (ADS+).

Environnement

Budget de fonctionnement 2023 : 189,6 M$, une hausse de 17,3 M$
PDI 2023-2032 : 176,6 M$
Effectif : 270,7 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie offerts par l'agglomération de Montréal. À cette fin, il sensibilise la population aux problématiques environnementales, et promeut et contrôle la qualité du milieu physique en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. Le service assume également, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes reconstituées et d'autres instances, un rôle d'expert en protection de l'environnement et développe à ce titre des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

Champs d'action :
- Gestion des matières résiduelles
- Sols contaminés
- Application réglementaire relative aux rejets dans l'eau et dans l'air
- Suivi du milieu aquatique et surveillance de la qualité de l'air
- Inspection des aliments
- Expertise technique

Les différents mandats du Service de l'environnement sont en lien direct avec plusieurs priorités du plan stratégique Montréal 2030, qu'il s'agisse de la transition écologique, de la participation citoyenne et des parties prenantes, ou de l'offre de milieux de vie de qualité.

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 selon les priorités annoncées :
  - Adoption du règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique ainsi que du règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires,
  - Entrée en vigueur de la modification du règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes pour étendre cette interdiction à l'ensemble des sacs d'emplettes en plastique pour les commerces de détail et les établissements de restauration,
  - Réponse aux recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à la suite des consultations sur la réduction du gaspillage alimentaire par les institutions, commerces et industries (ICI) tenues dans le cadre du droit d'initiative en consultation publique (pétition de 15 000 personnes),
  - Poursuite du déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus dans 6 arrondissements – inclusion de plus de 34 000 portes additionnelles ainsi que de 65 écoles, ce qui représente 26 % des établissements de 9 unités ou plus,
  - Réalisation d'un projet pilote d'espacement des collectes d'ordures ménagères conjointement avec l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et d'un autre portant sur la collecte hors foyer avec l'arrondissement de Saint-Léonard,
  - Lancement d'une campagne de sensibilisation au « Zéro Déchet »;
- Contribution aux groupes de travail visant la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (2025), dont l'élargissement de la consigne aux contenants de boissons dans le cadre de la gestion des matières recyclables afin que soit intégrée la réalité montréalaise (deux projets pilotes de collecte des contenants consignés actuellement en vigueur dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Ville-Marie);

- Poursuite des travaux de construction de deux infrastructures de traitement des matières organiques : le centre de traitement par compostage de Saint-Laurent (travaux effectués à 90 %) et le centre de traitement par biométhanisation de Montréal-Est (travaux effectués à 50 %);
- Révision de la planification des autres centres de traitement des matières organiques (CTMO) pour répondre adéquatement aux besoins à long terme;
- Remplacement de l'opérateur du centre de tri des matières recyclables (CTMR) de Lachine pour le maintien constant du service à la population;
- Mise en service de l'usine de traitement des lixiviats au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- Poursuite du mandat réglementaire pour le respect des normes de qualité de l'air et de l'eau, au 30 septembre 2022, les actions suivantes ont été menées :
    - Délivrance de 260 permis et autorisations pour différents travaux et activités, dépôt en cour de 36 poursuites ou constats d'infraction, et traitement de près de 820 plaintes,
    - Réalisation des améliorations prévues au Réseau de surveillance de la qualité de l'air, dont l'ajout d'une station mobile de mesures dans l'est de l'île et d'autres équipements de pointe,
    - Poursuite du travail conjoint avec la Direction régionale de santé publique visant la sortie d'un document explicatif sur la qualité de l'air et les impacts de celle-ci sur la santé des Montréalaises et Montréalais,
    - Révision de certains articles prioritaires du règlement sur la qualité de l'air ainsi que sur la tarification sur les rejets d'eaux usées,
    - Reprise des activités d'inspection des aliments à un niveau prépandémique tout en tenant compte d'une baisse d'environ 1 000 établissements depuis 2019 et renouvellement de l'entente entre la Ville et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sur le fonctionnement des programmes d'inspection des aliments.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées :
    - Accompagner l'entrée en vigueur des règlements interdisant la distribution de certains articles à usage unique ainsi que celui relatif à la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires,
    - Produire une stratégie pour la réduction du gaspillage vestimentaire et démarrer le plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire,
    - Poursuivre le déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus et dans les ICI assimilables en priorisant les écoles (cible de 95 000 portes et de 8 000 ICI pour permettre d'atteindre plus de 50 % des établissements de 9 unités ou plus à la fin de 2023), et tests de différentes modalités de collecte pour optimiser la participation à la collecte et à la stratégie d'information, de sensibilisation et d'éducation associée,
    - Analyser les impacts et assurer la coordination avec l'organisme désigné par le gouvernement pour la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs de matières recyclables, dont le déploiement de la consigne élargie;
- Poursuivre la construction des CTMO de Saint-Laurent et Montréal-Est ainsi que les travaux de décontamination du site pour l'implantation d'un autre CTMO à LaSalle et les travaux de décontamination du terrain adjacent disponible pour un développement industriel. Assurer un suivi serré de la performance des CTMR de Lachine et de Saint-Michel;
- Ajouter une nouvelle station au Réseau de surveillance de la qualité de l'air spécifique à l'évaluation des impacts de la circulation;
- Poursuivre la révision du règlement sur les émissions de contaminants dans l'air, ainsi que des règlements sur les rejets dans l'eau;

- Faire valoir l’expertise des membres de la Division de l’inspection des aliments afin de contribuer à l’accompagnement des commerçantes et commerçants visant la réduction de leur empreinte écologique;
- Planifier et préparer les travaux de mise à niveau du laboratoire situé sur Crémazie.

Espace pour la vie

Budget de fonctionnement 2023 : 85,7 M$, une hausse de 4,5 M$
PDI 2023-2032 : 274,8 M$
Effectif : 447,2 années-personnes

Champs d'action :
- Éducation aux sciences de la nature
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Recherche fondamentale et appliquée
- Sciences participatives
- Diffusion des connaissances
- Botanique
- Horticulture
- Écologie
- Entomologie
- Astronomie

Notre mission
Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, la Biosphère, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium forment le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada et constituent un important pôle de biodiversité, actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Notre impact et nos réalisations en 2022
En 2022, après deux années de pandémie, le public est de retour, enthousiaste, dans les musées d'Espace pour la vie. Ce sont quelque 1,9 million de visiteuses et visiteurs qui auront fréquenté le Biodôme, la Biosphère, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium d'ici la fin de l'année. Cela représente tout autant de personnes exposées à la richesse de la biodiversité, aux enjeux environnementaux, et à des pistes d'action mobilisantes visant à outiller la population durablement pour réaliser la transition écologique et sociale.

Depuis son ouverture en avril, l'Insectarium métamorphosé, en voie d'obtenir la certification LEED Or, affiche très souvent complet. Son architecture originale, intégrant l'expérience muséale, fait l'objet de nombreux éloges. Après une première année complète en activité, la Biosphère a pris sa vitesse de croisière, offrant de nombreuses activités mariant art et environnement. Le musée consulte par ailleurs la population avec la démarche « Rêver la Biosphère », afin de planifier son avenir. Le Biodôme, deux ans après sa réouverture, continue d'attirer les foules. Qui ne veut pas voir les bébés lynx, témoins du succès des politiques de gestion des collections vivantes, alors que le Biodôme participe au Programme pour les espèces menacées de l'Association des zoos et aquariums américains.

La programmation grand public des musées suscite toujours autant d'émerveillement. Pensons notamment à Bébé symphonique, au Planétarium, qui a fait fureur, à l'étonnante Expédition végétale au Jardin botanique, à la poésie de Jardins de lumière, toujours prisée du grand public, ou à la populaire Nuit des chercheuses et des chercheurs, qui rallie petits et grands dans une ambiance festive et hors du commun.

Le Passeport Espace pour la vie, lancé à la fin de 2021, constitue un élément important pour accroître l'accessibilité des institutions dans une perspective de diversité et d'inclusion. Il connaît un vif succès puisqu'au 31 août 2022, près de 40 000 Passeports étaient vendus, pour un total de plus de 320 000 visites.

L'impact des activités à portée sociétale d'Espace pour la vie est croissant, comme en témoignent notamment les réalisations suivantes :
- Les micromusées cocréés avec la communauté, dans des espaces publics du Grand Montréal, dans le cadre de la Nature près de chez vous;

- Des animations gratuites en classe sur la nature (auprès de 3 200 élèves);
- L'accueil d'Eurêka! à la Biosphère (40 000 festivalières et festivaliers);
- Les camps de jour Espace pour la vie (136 inscriptions gratuites grâce à une contribution de la Fondation Espace pour la vie);
- L'entrée gratuite dans les musées pour les nouveaux arrivants et arrivantes disposant de l'application Canoo (nouveauté en 2022);
- Plus de 300 jardins soumis pour obtenir la certification du programme Mon Jardin Espace pour la vie;
- Le programme de sciences participatives Mission monarque et son succès indéniable (quelque 4 500 observations);
- Plus de 62 000 observations dans le cadre du Défi Biodiversité.

En plus d'offrir, toute l'année, l'accès gratuit au Jardin botanique aux personnes des communautés autochtones, Espace pour la vie a accueilli le Pré-sommet L'Envol du condor, en prélude de l'important Sommet Aigle-Quetzal-Condor, prévu en 2023. Aussi, fait notable du plan d'action d'Espace pour la vie en lien avec la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, une jeune Inuk participant au programme de l'Insectarium Les sentinelles du Nunavik a découvert une sous-espèce de papillons. De quoi susciter une vocation scientifique!

Nos actions prioritaires en 2023

En 2023, les prévisions d'achalandage s'élèvent à 2 millions de visites, pour des recettes d'exploitation de 24,7 M$. Les contributions prévues pour la Biosphère (6 M$) augmentent l'enveloppe totale de revenus à 30,7 M$.

- Au Planétarium, préparer notamment deux spectacles originaux, l'un en collaboration avec l'organisme autochtone Terre Innue et l'autre avec le Cirque Éloize;
- Au Planétarium, offrir une programmation spéciale pour la prochaine éclipse solaire, qui s'annonce spectaculaire;
- À la Biosphère, travailler sur un projet immersif sur le thème de la migration, dans la perspective des célébrations du centenaire de la naissance de Jean Paul Riopelle;
- Poursuivre les travaux majeurs au bâtiment administratif du Jardin botanique, de type art déco, en 2023. Ces travaux s'inscrivent dans le Plan directeur du Jardin botanique qui non seulement vise le maintien des infrastructures de nature patrimoniale, mais aussi met de l'avant une vision renouvelée qui se traduit dans les nombreux projets pour célébrer en grand le 100e anniversaire de l'institution, au tournant des années 2030. Notons que les différents projets contribueront significativement à la réduction des GES et à une gestion optimale de l'eau, concourant ainsi à l'atteinte des objectifs du Plan climat;
- Livraison des travaux entrepris en collaboration avec le Parc olympique dans l'espace extérieur compris entre l'avenue Pierre-De Coubertin, le Biodôme et le Planétarium (la Place Viau) en 2023. Ce projet vise à transformer ce grand espace bétonné en une place publique plus verte favorisant une meilleure perméabilité urbaine et l'appropriation de l'espace par la communauté;
- Soutenir le chercheur du Jardin botanique qui occupera, pendant quatre ans, le poste de directeur de l'Institut de recherche en biologie végétale (une première depuis la création de cet organisme par la Ville et l'Université de Montréal), témoignant de l'importance accordée par la Ville à la protection de la biodiversité et au développement de solutions innovantes favorisant la transition écologique.

Habitation

Budget de fonctionnement 2023 : 177,7 M$, une hausse de 31,6 M$
PDI 2023-2032 : 657,8 M$
Effectif : 122,5 années-personnes

Champs d'action :
- Développement de logements sociaux, abordables et familiaux
- Aide à l'acquisition d'une propriété
- Aide à la rénovation
- Adaptation de domicile pour les personnes vivant avec un handicap
- Aide aux ménages sinistrés et sans-logis
- Soutien aux arrondissements dans la lutte contre l'insalubrité
- Suivi et recherche sur l'habitat

Notre mission
Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Notre impact et nos réalisations en 2022
En cohérence avec Montréal 2030, et en particulier la priorité 7, qui vise à répondre aux besoins de la population en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable, plusieurs mesures ont été déployées pour favoriser une offre de logements permettant de renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion. En 2022, le Service de l'habitation a renforcé les mesures en place et a lancé plusieurs nouvelles initiatives.

Extension de l'usage du droit de préemption
Un nouveau règlement visant l'assujettissement de lots à des fins d'habitation a été mis en place pour renforcer celui déjà existant à des fins de logement social. La Ville a assujetti 200 nouveaux lots, auxquels la Ville a également ajouté 40 immeubles résidentiels occupés (conciergeries) et 106 maisons de chambres. Afin de soutenir la montée en puissance de cet outil, un nouveau règlement d'emprunt d'une valeur de 100 M$ a été mis en œuvre.

Lancement du Chantier Montréal Abordable
La Ville veut accroître la construction et la sauvegarde de logements abordables de manière durable. Cette démarche mise sur la concertation de dizaines d'organisations reconnues pour leur expertise dans les secteurs de l'immobilier, du financement et de l'économie sociale. Afin de tester rapidement les nouveaux modes d'intervention, deux projets pilotes concernant des terrains consacrés au logement abordable dans le futur écoquartier Namur Hippodrome ont été lancés. D'autres projets concrets ont également été réalisés, par exemple avec la sauvegarde de 47 logements abordables à Lachine grâce à une subvention de 2,3 M$, soutenus par une enveloppe de 40 M$ définie dans le cadre des surplus budgétaires de 2021.

Mise en place du projet de certification Propriétaire responsable et du registre des loyers
Pour favoriser l'accès à des logements sains, sécuritaires et abordables, la Ville entend responsabiliser davantage les propriétaires de multilogements. Pour ce faire, elle compte exiger une certification de Propriétaire responsable, associée à un registre de loyers. Ce projet a été déposé en février, a fait l'objet d'une consultation publique et sa mise en œuvre débutera dès 2023.

Élargissement des aides à l'achat d'une propriété
Afin d'aider les nouveaux acheteurs et acheteuses ainsi que les familles à acquérir une propriété à Montréal, la Ville a bonifié le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle. Pour encourager encore plus de familles à choisir Montréal, le prix d'achat maximal des propriétés admissibles à ce programme a été augmenté de 15 % pour les propriétés existantes et de 35 % pour les propriétés neuves.

Nos actions prioritaires en 2023

Alors que le contexte immobilier et économique annonce des défis grandissants en habitation, en particulier pour les ménages à revenus modestes et les familles, le Service de l'habitation garde le cap sur des réponses durables et multiples aux besoins de la population montréalaise :

- Amplifier la mobilisation et réaliser des projets innovants dans le cadre du Chantier Montréal Abordable :
  - Définition des meilleurs leviers d'intervention pour changer la donne en habitation et réaliser des gains éclairs, grâce aux travaux réalisés entre septembre 2022 et février 2023 avec les acteurs de l'écosystème en habitation,
  - Mise sur pied d'une équipe multidisciplinaire afin de garantir la mise en œuvre de ces leviers et la réalisation de projets concrets et innovants qui en découlent. Cette équipe sera composée de spécialistes en habitation, en stratégie immobilière, en finances et en affaires juridiques;
- Structurer une ambitieuse stratégie foncière en habitation :
  - Dans la lignée de l'extension du droit de préemption, augmentation de la capacité d'intervention de la Ville pour préserver le caractère inclusif de Montréal, grâce à des investissements totalisant 600 M$ sur 10 ans pour acquérir des immeubles à des fins de logement social et abordable,
  - Ajout d'une enveloppe de 6 M$ pour mettre en place des programmes visant à soutenir les organismes sans but lucratif qui souhaitent acquérir des terrains, des immeubles résidentiels ou des maisons de chambres afin de réaliser des projets d'habitation sociale ou abordable;
- Amorcer la mise en œuvre de la certification Propriétaire responsable et du registre des loyers :
  - Pour faire suite à la consultation publique de 2022, adoption d'un règlement visant à entériner ce nouvel outil d'intervention, unique à travers le Québec,
  - Afin de garantir une mise en œuvre efficace et simplifiée pour l'ensemble des parties prenantes, embauche des ressources nécessaires au déploiement et à l'opérationnalisation du projet;
- Renégocier les termes de l'Entente en habitation conclue en 2018 avec le gouvernement du Québec. La Ville fait sa part et exerce son rôle de chef de file pour résoudre la crise du logement : elle active tous les leviers réglementaires et financiers dont elle dispose, pour agir au plus près des besoins, et continue d'investir massivement en habitation. Afin d'être mieux accompagnée dans cette mission, la Ville entend demander plus de latitude et tous les moyens financiers nécessaires pour loger l'ensemble de sa population, notamment afin de maximiser les retombées à Montréal des budgets alloués par le gouvernement du Québec pour le développement de logement social.

4.4. Sécurité urbaine et conformité

Tableau 8 – Sécurité urbaine et conformité – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	62 262,6	60 635,0	60 647,5	66 917,3	69 951,4	68 971,4	73 637,0
Greffe	28 355,5	29 279,6	29 360,1	47 359,7	31 535,2	30 671,4	32 394,8
	90 618,1	**89 914,6**	**90 007,6**	**114 277,0**	**101 486,6**	**99 642,8**	**106 031,8**
Services de sécurité publique							
Police	666 839,9	680 299,8	708 134,0	745 009,6	776 030,7	723 956,1	787 143,4
Sécurité incendie	345 186,2	355 843,7	427 390,3	390 567,4	402 834,9	362 830,3	390 045,0
	1 012 026,1	**1 036 143,5**	**1 135 524,3**	**1 135 577,0**	**1 178 865,6**	**1 086 786,4**	**1 177 188,4**
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 102 644,2**	**1 126 058,1**	**1 225 531,9**	**1 249 854,0**	**1 280 352,2**	**1 186 429,2**	**1 283 220,2**

Tableau 9 – Sécurité urbaine et conformité – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Sécurité urbaine et conformité								
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Total – Sécurité urbaine et conformité	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	**5 900,0**	4 000,0	**9 900,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à la sécurité urbaine et à la conformité maintient et améliore le caractère sécuritaire de Montréal et augmente, par le fait même, la qualité de vie des citoyennes et citoyens. C'est avec une vision transversale et dans une optique de prévention qu'elle collabore étroitement avec l'ensemble de ses partenaires qui peuvent avoir une influence sur la sécurité urbaine. Le volet relatif à la conformité de cette DGA favorise la transparence et l'intégrité, lesquelles consolident la confiance envers l'organisation. La DGA regroupe le Service de police, le Service de sécurité incendie, le Service des affaires juridiques et le Service du greffe.

Notre impact et nos réalisations en 2022

La sécurité urbaine est l'une des principales priorités de la Ville de Montréal, notamment face à la montée des violences armées et des groupes criminalisés. C'est dans cette optique qu'a été créée cette année la Direction générale adjointe à la sécurité urbaine et à la conformité. Il s'agit d'un levier supplémentaire pour intervenir sur cet enjeu de grande importance et renforcer la cohérence des interventions en la matière.

Une consultation publique a été menée en vue de la sélection de la cheffe ou du chef du Service de police. Une enquête d'opinion et sept groupes de discussion ont permis au Service de police de déterminer les compétences jugées les plus importantes pour occuper ce poste : de bonnes aptitudes en communication, un engagement fort envers la transparence et l'imputabilité, et la volonté d'entretenir le lien de confiance avec la population. La personne choisie devra avoir une connaissance fine des défis organisationnels du Service de police et des enjeux sociaux montréalais, et soutenir activement une culture de valorisation de la diversité et de l'inclusion. Une embauche est visée dès le début de 2023.

Le gouvernement du Québec a octroyé 225 M$ de plus sur 5 ans pour renforcer la présence policière dans la région métropolitaine et lutter contre la violence armée. Ce montant permettra de doter 225 postes de policières et policiers.

Le **Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)** a poursuivi ses activités pour contrer les violences armées. Il a notamment mené le Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée : s'unir pour la jeunesse afin de trouver des solutions porteuses et de poser des actions concrètes. Parmi les engagements résultant de ce forum, notons la création d'une équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (Projet équipe-école), créée pour appuyer la police dans son travail et consolider les actions locales déjà en place. En décembre, Montréal sera l'hôte de la deuxième partie de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations unies, la COP 15; le SPVM planifie les activités liées à la sécurité de cet événement.

Le **Service de sécurité incendie (SIM)** a continué de répondre à plusieurs situations d'urgence souvent rendues plus complexes en raison de la pandémie de COVID-19. Le Centre de la sécurité civile du SIM a été au cœur des opérations du Centre de coordination des mesures d'urgence, qui a fait face à 800 jours consécutifs d'état d'urgence liés au contexte sanitaire. Le SIM a continué d'améliorer ses performances par la mise en place du projet Système d'alerte en caserne, qui, dès 2023, permettra de diminuer de plusieurs secondes le temps requis pour informer les casernes lors d'un appel d'urgence. Il a aussi poursuivi les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911 avec plusieurs partenaires internes, dont le SPVM. Soulignons qu'une première femme pompière a été nommée cheffe aux opérations en 2022.

Le **Service des affaires juridiques** a, pour sa part, mis en œuvre les premières phases d'implantation de la cour numérique. Il a aussi consolidé sa nouvelle Direction des projets spéciaux, soutien général et service à la clientèle, et créé la division Perception des amendes. Il a lancé le processus d'acquisition d'une nouvelle plateforme de gestion des dossiers et de revue des processus administratifs à la Direction des affaires civiles, à la Division des affaires policières et à la Division du droit du travail.

Le **Service du greffe** a assuré un soutien aux instances en s'ajustant aux règles sanitaires. Il a préparé le retour des instances en présentiel avec la fin des arrêtés ministériels en avril 2022, de même que le retour du public en présentiel lors de la période de questions pour le conseil municipal et le conseil d'agglomération. À la suite de l'élection générale en 2021, il a accueilli les nouvelles personnes élues dans leur mandat 2021-2025 et a assuré leur intégration. Le bilan opérationnel de cette élection a été rendu public le 7 juin 2022.

Nos actions prioritaires en 2023

La DGA déploiera toutes les actions nécessaires pour maintenir le caractère sécuritaire de Montréal et améliorer le sentiment de sécurité de la population. Elle développera un plan de sécurité adapté à la métropole tout en ralliant l'ensemble des intervenantes et intervenants liés de près ou de loin à la sécurité urbaine. Elle le fera en vue de coordonner les efforts pour plus de cohérence et d'impact, tant du côté des interventions que de la prévention.

Le **SPVM** poursuivra sa lutte aux violences armées par des actions concertées des ressources policières et des divers acteurs et partenaires impliqués. Il consolidera ses activités de recrutement pour que ses effectifs policiers reflètent la diversité de la population montréalaise.

De son côté, le **SIM**, avec le SPVM et d'autres partenaires internes, poursuivra les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911. Il présentera également la révision du schéma de couverture de risques.

Le **Service des affaires juridiques** passera en revue les processus de la Division du greffe de la cour municipale et poursuivra l'implantation de la cour numérique. Il collaborera étroitement avec les autorités du ministère de la Justice et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour réaliser divers projets visant l'amélioration de la justice de proximité.

Le **Service du greffe** continuera d'offrir aux instances et à l'administration municipale des services de soutien administratif de première qualité. Dans le contexte de l'état de la situation pandémique qui s'améliore, il relancera les activités d'initiation à la démocratie à l'hôtel de ville auprès des jeunes et des femmes, ce qui implique une forte participation des personnes élues.

Affaires juridiques

Budget de fonctionnement 2023 : 73,6 M$, soit une hausse de 4,7 M$
Effectif : 540,2 années-personnes

Champs d'action :
- Assistance-conseil juridique de la Ville
- Rédaction de règlements municipaux et de contrats
- Représentation devant les tribunaux de droit commun et divers tribunaux administratifs
- Procureur de la poursuite en matière pénale et criminelle
- Administration des programmes sociaux
- Gestion de la cour municipale

Notre mission

Le Service des affaires juridiques a principalement trois grandes missions : pourvoir aux besoins d'accompagnement et de représentation juridique des diverses autorités administratives de la Ville (services centraux et arrondissements), y compris la gestion des réclamations; assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle; et assurer les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir une justice de proximité à l'ensemble des justiciables de l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Mise en œuvre des premières phases d'implantation de la cour numérique en collaboration avec le fournisseur externe retenu;
- Consolidation de la nouvelle Direction des projets spéciaux, soutien général et service à la clientèle, et création de la Division de la perception des amendes;
- Mise en marche du processus d'acquisition d'une nouvelle plateforme de gestion des dossiers et revue des processus administratifs à la Direction des affaires civiles, à la Division des affaires policières et à la Division du droit du travail afin d'améliorer l'agilité de l'équipe en matière de gestion documentaire;
- Revue et optimisation des activités des huissières et huissiers municipaux ainsi que des officières et officiers de liaison de la cour municipale;
- Finalisation de la démarche ciblée de consultation auprès du personnel administratif du périmètre de la cour municipale de Montréal afin de favoriser la mobilisation.

Nos actions prioritaires en 2023

- Consolider les leviers de mobilisation des diverses équipes en collaboration avec les partenaires syndicaux;
- Revoir les processus à la Division du greffe de la cour municipale de Montréal et poursuivre les phases d'implantation de la cour numérique en respect de l'échéancier contractuel;
- Exercer une collaboration rapprochée avec les autorités du ministère de la Justice et du ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour divers projets visant l'amélioration de la justice de proximité;
- Produire une analyse de capacité du Service des affaires juridiques dans l'optique d'une revue des priorités de la Ville en accompagnement et en représentation.

Greffe

Budget de fonctionnement 2023 : 32,4 M$, soit une augmentation de 1,7 M$
Effectif : 216,0 années-personnes

Champs d'action :

- Confection des ordres du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Rédaction des décisions des instances et des procès-verbaux
- Tenue des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Tenue des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil
- Conservation des documents et des archives de la Ville
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Tenue de l'élection générale et des élections partielles
- Ouverture des appels d'offres publics

Notre mission

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure un soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil jeunesse de Montréal. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le Service du greffe a assuré un soutien aux instances, aux commissions permanentes et aux conseils consultatifs. Voici quelques réalisations (entamées, poursuivies ou achevées) en 2022 :

- Offre de soutien aux instances dans le contexte de la COVID-19. Tout au long de l'année, les équipes se sont adaptées aux divers changements annoncés par la Santé publique, notamment par la préparation majeure du retour des instances en mode présentiel à la suite de la fin des arrêtés ministériels en avril 2022. Divers scénarios ont été préparés pour le retour sécuritaire, la formation et l'accompagnement des personnes élues, l'arrimage mensuel avec les équipes (Santé publique, Santé, sécurité et mieux-être, etc.). Mentionnons également la préparation en vue du retour du public en présentiel lors de la période de questions pour le conseil municipal et le conseil d'agglomération;
- Accueil des nouvelles personnes élues pour le mandat 2021-2025 et offre d'un parcours de formation adapté et diversifié. En novembre 2021 débutait un parcours de formation réparti en trois blocs échelonnés sur deux années. En 2022, un total de 32 séances ont été offertes. De plus, des formations en éthique ont été données aux membres du cabinet à quatre reprises;
- Réalisation d'un bilan opérationnel complet de l'élection générale 2021, qui a été rendu public le 7 juin 2022. Ce rapport exhaustif sur l'élection 2021 présente des données et des cartes géographiques inédites sur la participation électorale dans les quartiers montréalais;
- Diffusion proactive de documents et accélération du traitement des archives institutionnelles afin d'en faciliter leur consultation. Les archives témoignent de l'évolution de l'administration montréalaise et de la vie à Montréal. Les documents remis en réponse à quelque 650 demandes d'accès à l'information du Service du greffe et des arrondissements sont accessibles en diffusion proactive sur le site des données ouvertes de la Ville. Environ 35 mètres de documents et 9 000 photographies du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont été traités et décrits afin d'en faciliter la consultation. Ces documents ont beaucoup d'intérêt pour les chercheuses et chercheurs;
- Dévoilement de l'exposition thématique *La Charte montréalaise des droits et responsabilités : votre ville, vos droits*. Le Service du greffe a coordonné la réalisation de cette exposition temporaire, qui a

été inaugurée, sur le parvis extérieur de l'hôtel de ville, le 13 juin 2022 par la présidente du conseil municipal. Cette exposition s'inscrit dans les actions de la Ville visant à reconnaître le caractère systémique et intersectionnel des formes de discrimination, et appuyant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nos actions prioritaires en 2023

- Continuer d'offrir aux instances et à l'Administration municipale des services de soutien administratif de première qualité;
- Créer un comité de reconnaissance (appel des candidatures, recrutement du personnel, mise en place d'un processus de fonctionnement) qui découle du Cadre d'intervention en reconnaissance patrimoniale. Ce comité vise à déterminer des balises pour la mise en place de futures reconnaissances à caractère patrimonial, dans le but de souligner, de mettre en valeur et de faire connaître l'histoire, les valeurs et l'identité de Montréal;
- Relancer des activités d'initiation à la démocratie après la pandémie qui accueillent les jeunes et les femmes à l'hôtel de ville, et se divisent en deux volets impliquant une forte participation des personnes élues :
    - Fin janvier : simulation du Jeune Conseil de Montréal pendant 3 jours avec 75 jeunes entre 18 et 30 ans,
    - Mars : Cité Elles MTL pendant 2 jours avec 65 femmes, dont plusieurs issues de la diversité, mais également des femmes autochtones et celles provenant des arrondissements excentrés;
- Préparer, en collaboration avec les diverses unités administratives concernées, le déménagement vers l'hôtel de ville restauré;
- Poursuivre le traitement des archives institutionnelles afin de faciliter l'accès au patrimoine documentaire de la Ville.

Police

Budget de fonctionnement 2023 : 787,1 M$, une hausse de 63,2 M$
Effectif : 6 172,2 années-personnes

Champs d'action :
- Maintien de la paix et de la sécurité publique
- Prévention et réduction de la criminalité
- Réception et répartition des appels faits au 911

Notre mission
Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyennes et citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime, et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la *Loi sur la police*, RLRQ, c. P-13.1).

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité de même qu'à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Nos réalisations en 2022 s'inscrivent dans les orientations en matière de sécurité publique du plan stratégique Montréal 2030, notamment en lien avec la priorité 19, qui vise à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

- Poursuite des activités pour contrer les violences armées :
  - Organisation du Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée : s'unir pour la jeunesse, qui vise à trouver des solutions porteuses et à mettre en œuvre des actions concrètes pour lutter contre la violence armée,
  - Création de l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (EMIE) afin d'appuyer la police dans son travail de même que les actions locales déjà en place,
  - Lancement du projet ARRET (Action – Répression – Résolution – Engagement – Terrain) dans le but d'accentuer la pression sur les éléments criminels à l'origine des événements de violence armée pour rehausser le sentiment de sécurité de la population,
  - Conclusion d'une entente quinquennale de 225 M$ avec le ministère de la Sécurité publique pour l'ajout d'effectifs policiers afin de renforcer la lutte contre les violences armées;
- Embauche d'une conseillère en développement communautaire d'origine autochtone afin de créer un rapprochement entre la police et la communauté autochtone urbaine;
- Déploiement des équipes de concertation communautaire et de rapprochement dans les secteurs du centre-ville, du nord-est et du sud-ouest de l'île de Montréal, et embauche de conseillères et conseillers en développement communautaire afin de renforcer le dialogue avec la population et les partenaires communautaires et afin de s'occuper des enjeux de cohabitation sociale et de sécurité urbaine vécus dans les quartiers;
- Collaboration avec l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS) afin d'agir rapidement dans l'espace public pour répondre aux situations de conflit, de détresse ou de cohabitation touchant les personnes vulnérables ou en difficulté;
- Mise en fonction officielle de la nouvelle section spécialisée en matière de lutte aux violences conjugales, qui permet d'offrir un accompagnement plus personnalisé aux victimes de violence conjugale et d'optimiser l'orientation des personnes agresseuses vers les ressources appropriées;

- Création de la Division des partenariats et de la diversité, qui inclut six modules : EDI-attraction, EDI-bien-être des employés, bureau de service aux citoyens, recherche scientifique, pratiques internationales et partenariats stratégiques;
- Déploiement de près d'une soixantaine d'activités d'attraction de la main-d'œuvre, particulièrement de la main-d'œuvre diversifiée, dans les écoles secondaires, les cégeps, l'École nationale de police du Québec et les communautés, en collaboration avec la Division de la dotation de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal;
- Mise en place d'une structure d'intelligence d'affaires qui permet un meilleur accès aux données policières, à leur traitement et à leur analyse afin d'optimiser la prise de décision et l'information communiquée à la population;
- Planification des activités liées à la sécurité de la 15e Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies, qui se tiendra en décembre 2022.

Nos actions prioritaires en 2023

- Structurer la vision en matière de sécurité urbaine, principalement pour ce qui est de la lutte à la violence armée :
    - Consolider les moyens du SPVM (embauche de policières et policiers, et augmentation des investissements en matière de prévention),
    - Poursuivre le projet de sécurisation autour des écoles et le développement d'outils de prévention en matière d'armes à feu (avec l'EMIE),
    - Maintenir le projet ARRET de lutte aux armes à feu;
- Consolider les activités d'attraction et de rapprochement auprès des communautés pour assurer une meilleure représentativité des effectifs policiers (présence dans les salons de l'emploi, visites des organismes communautaires, stages de découverte du métier policier avec les jeunes des communautés, etc.);
- Poursuivre les travaux sur l'accès aux données policières afin de mettre en place, en partenariat avec le service des technologies de l'information, des solutions technologiques globales et intégrées permettant l'accès, la transformation et l'analyse des données du SPVM;
- Poursuivre les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911 (considérant l'imposition du 911 de prochaine génération par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications);
- Bonifier l'Équipe de surveillance des délinquants sexuels (ESDS) avec l'ajout de sept ressources (une lieutenante-détective ou un lieutenant-détective, quatre sergentes-détectives ou sergents-détectives, une agente ou un agent de concertation et une agente ou un agent de recherche). Cet ajout permettra de répondre aux besoins grandissants de cette équipe.

Sécurité incendie

Budget de fonctionnement 2023 : 390 M$, soit une hausse de 27,2 M$
PDI 2023-2032 : 9,9 M$
Effectif : 2 757,5 années-personnes

Champs d'action :
- Prévention et combat des incendies
- Intervention médicale – premiers répondants et répondantes
- Sauvetages spécialisés
- Activités de prévention et de sensibilisation communautaire
- Sécurité civile
- Équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd
- Centre de communications et de répartition des appels d'urgence

Notre mission
Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement. Il intervient dans tous les types d'urgence, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et ce, tout en poursuivant des actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile auprès de la population.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Tout au long de l'année 2022, le SIM a maintenu la totalité de sa capacité d'intervention, d'intervenantes et intervenants premiers répondants ainsi que d'inspection en matière de prévention des incendies. Il a été marqué par plusieurs situations d'urgence, notamment par un début d'année fortement mouvementé en raison de la pandémie de COVID-19, obligeant sa direction à innover afin d'assurer un service exemplaire à la population. Malgré ces enjeux sans précédent, le SIM a continué à se développer par l'amélioration de ses processus et l'acquisition d'équipement de façon à mieux répondre aux enjeux et risques de l'agglomération tout en maintenant un service performant et adapté à la population.

Comme indiqué dans le Plan directeur pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi 2021-2023, le SIM a poursuivi son engagement par le maintien du Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (BEDI) afin de poser des gestes concrets et d'offrir des espaces de travail inclusifs et exempts de discrimination. À titre d'exemple, mentionnons la formation des gestionnaires du service sur les façons de reconnaître et de gérer des situations difficiles. De plus, en 2022, le SIM a promu une première pompière comme cheffe aux opérations.

Afin d'assurer l'efficience des ressources humaines, matérielles et financières du SIM, un cadre de gouvernance et de pratiques en gestion de projet a été implanté et intégré aux pratiques managériales du service. Des rencontres ont été tenues avec les équipes du service afin de favoriser le dialogue, de gérer les préoccupations et d'assurer une compréhension commune.

En 2021, le SIM avait procédé à l'implantation de la nouvelle convention collective avec l'Association des pompiers de Montréal. Cette convention représente une opportunité de transformation des relations de travail et de la performance organisationnelle, conformément aux orientations stratégiques de la Ville de Montréal. Un exemple d'innovation est l'implantation, en 2022, d'un projet pilote optimisant la répartition du personnel aux opérations; un certain nombre de pompières et pompiers identifiés « flottants » sont redistribués sur d'autres quarts de travail où des ressources sont manquantes. La résultante est d'assurer une répartition optimale des effectifs, et ce, 365 jours par année, dans le but de maintenir une force opérationnelle performante.

Conformément à la *Loi sur la sécurité incendie,* le schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal est en révision. Le SIM s'appuiera sur cet outil révisé pour se donner un cadre privilégié de gestion et d'organisation des ressources sur son territoire, et d'autre part continuer d'offrir à l'ensemble de la population, ainsi qu'à ses membres, des milieux de vie sécuritaires et de qualité. Dès 2023, ce schéma sera présenté aux instances de l'agglomération de Montréal pour consultation.

Le Centre de la sécurité civile du SIM a continué d'être au cœur des opérations du Centre de coordination des mesures d'urgence avec plus de 800 jours consécutifs d'état d'urgence concernant la pandémie de COVID-19. Le mode « rétablissement » du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, toujours en cours, a été activé le 19 mai 2022.

En collaboration avec le Service des technologies de l'information, le SIM développe annuellement ses outils technologiques. Dès le début de 2023, il récoltera les premiers bénéfices de la réalisation du projet Système d'alerte en caserne, qui vise à ce que le temps requis pour informer les casernes lors d'un appel d'urgence diminue de plusieurs secondes.

Le SIM collabore activement avec ses partenaires du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service des technologies de l'information et du Service de police de la Ville de Montréal dans la réalisation et la mise en place du projet 911 de prochaine génération, qui vise l'implantation d'une solution numérique pour permettre à la population de rejoindre le 911 par de multiples plateformes.

Nos actions prioritaires en 2023

- Continuer le travail sur la prévention et la réduction des cancers chez les pompières et pompiers et l'état-major, notamment par l'acquisition d'habits de combat de performance supérieure et l'optimisation des procédures opérationnelles de travail;
- Présenter, pour consultation, la révision du schéma de couverture de risques;
- Poursuivre la mise en œuvre de la vision du SIM en matière de prévention incendie, par le biais de changements tels que la réorganisation du travail, l'amélioration d'outils et le changement de culture, afin d'offrir un environnement sécuritaire à l'ensemble de la population;
- Améliorer la performance en ce qui concerne le temps de réponse ainsi que la santé et la sécurité au travail avec l'implantation d'un système d'alerte en caserne évolué;
- Mettre en service 37 véhicules légers hybrides afin de contribuer à la transition écologique;
- Continuer la mise en œuvre d'un programme de développement des officières et officiers afin d'assurer une gestion efficiente de la relève par l'harmonisation des pratiques d'intervention du SIM et son rôle de leader quant à la santé, à la sécurité et au bien-être au travail;
- Reconstruire la nouvelle caserne 26;
- Maximiser l'impact du BEDI en poursuivant la formation et le développement des gestionnaires du SIM dans leur rôle central de leaders et en accompagnant des officières et officiers lors de leur intégration afin qu'ils s'approprient mieux leur nouveau rôle;
- En cas d'extraction, optimiser la réponse et acquérir des outils électriques de nouvelle génération pour la désincarcération afin de réduire le nombre d'outils de même que d'intervenantes et intervenants à former ainsi que le temps requis;
- Poursuivre les travaux en vue de la modernisation du système d'appels 911 (considérant l'imposition du 911 de prochaine génération par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications).

4.5. Service aux citoyens

Tableau 10 – Service aux citoyens – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	102 437,3	105 293,7	98 875,8	96 328,1	119 500,1	95 240,1	98 009,9
Expérience citoyenne et communications	24 746,6	24 896,9	26 690,8	28 785,7	30 422,0	29 569,3	32 867,6
Grands parcs, Mont-Royal et sports	50 532,5	53 204,8	53 145,3	53 087,6	67 044,0	42 165,5	43 377,5
Matériel roulant et ateliers	112 899,5	115 059,9	107 826,0	112 978,4	136 631,7	112 887,0	134 415,7
Technologies de l'information	82 746,2	85 779,5	82 435,7	81 558,0	95 230,0	105 653,5	115 594,1
Total – Service aux citoyens	**373 362,1**	**384 234,8**	**368 973,6**	**372 737,8**	**448 827,8**	**385 515,4**	**424 264,8**

Tableau 11 – Service aux citoyens – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Service aux citoyens								
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	173 239,0	193 482,0	227 868,0	217 877,0	222 977,0	1 035 443,0	1 217 876,0	2 253 319,0
Matériel roulant et ateliers	46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0
Société du parc Jean-Drapeau	46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0
Technologies de l'information	128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0
Total – Service aux citoyens	**414 138,0**	**485 053,0**	**516 113,0**	**532 717,0**	**515 453,0**	**2 463 474,0**	**2 466 672,0**	**4 930 146,0**

Notre mission

Les services municipaux offerts dans les quartiers sont essentiels, car c'est à cette échelle que la vie de tous les jours se vit et que l'attachement à Montréal prend racine. La Direction générale adjointe (DGA) aux services à la population contribue à l'amélioration et à la modernisation continue de la prestation de services afin de l'arrimer aux besoins évolutifs de la population. Ses équipes travaillent en concertation et en complémentarité avec les arrondissements pour créer une expérience citoyenne optimale. La DGA se compose du Service de la concertation des arrondissements, du Service de l'expérience citoyenne et des communications, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du Service du matériel roulant et des ateliers du Service des technologies de l'information, assure le lien avec la Société du parc Jean-Drapeau et les Jeux du Québec.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Au cours de l'année 2022, la DGA s'est retrouvée au cœur de l'action municipale dans un contexte de reprise des activités suivant la pandémie. Elle a, dans la dernière année, accueilli deux unités qui lui ont permis d'élargir sa mission, soit le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et le Service du matériel roulant et des ateliers.

Le **Service de la concertation des arrondissements** a contribué à la coordination de la relance des activités opérationnelles, administratives, culturelles, sportives, de loisirs et de développement social avec les arrondissements et les services municipaux. L'Escouade mobilité a poursuivi son travail dans tous les arrondissements et a réalisé près de 20 000 interventions visant les déplacements actifs, collectifs et véhiculaires. Les brigades de propreté ont continué d'être présentes dans tous les arrondissements pour nettoyer les rues très achalandées et favoriser l'embauche de personnes éloignées du marché de l'emploi. Les travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal se sont poursuivis.

Le **Service de l'expérience citoyenne et des communications** a continué de soutenir la gestion de crise liée à la COVID-19 en assurant un rôle-conseil et une présence au Centre de coordination des mesures d'urgence de Montréal. La deuxième édition du budget participatif a été lancée, dotée d'une enveloppe

de 30 M$ et consacrée aux thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité. La première édition a aussi été bonifiée avec l'ajout de 5 projets, portant à 12 le nombre de projets en cours de réalisation. Le Centre de services 311 a assuré la gestion des appels et des courriels de 13 arrondissements. Pour une deuxième année consécutive, sa performance s'est maintenue au-delà des objectifs. Au 30 juin 2022, le taux d'appels traités en moins de 100 secondes était de 82 %.

Au **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports**, l'année a été marquée par l'octroi du statut projeté du Paysage humanisé de L'Île-Bizard, qui assurera la protection de près de 2 % de territoire additionnel. Du côté des sports, l'ouverture du complexe aquatique de Rosemont et de l'aréna Raymond-Bourque ainsi que le retour des événements sportifs d'envergure ont été des éléments phares. L'aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise et du Grand parc de l'Ouest (GPO) a aussi démarré. La forêt urbaine a, pour sa part, atteint un indice de canopée de 24,3 %, ce qui a mené la Ville à réviser son objectif à la hausse pour atteindre 26 % d'ici 2025.

Le **Service du matériel roulant et des ateliers** a déposé le Plan de transformation sur cinq ans (2023-2027), qui se compose de trois chantiers majeurs et interdépendants : mutualisation, acquisition et entretien. Il a aussi facilité la mise en œuvre de la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 par le remplacement, en 2022, de 120 véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides (dans le cadre de programmes de remplacement de véhicules désuets), pour un total de 171 véhicules écoresponsables.

En 2022, le **Service des technologies de l'information** a bonifié l'offre de services numériques par des services en ligne offerts à la population et aux organisations, notamment pour les permis d'occupation temporaire du domaine public, ainsi que par la création d'un nouveau service numérique au bureau des réclamations et d'un formulaire en ligne de révision de l'évaluation foncière. Il a également développé une nouvelle version de la solution de gestion des factures, utilisée par plus d'un millier de personnes à la Ville, permettant l'accélération du paiement des factures des fournisseurs de la Ville.

Nos actions prioritaires en 2023

Plusieurs scénarios et technologies seront étudiés par le **Service de la concertation des arrondissements** pour augmenter la capacité à disposer de la neige tout en réduisant l'empreinte écologique. La portée des interventions de l'Escouade mobilité sera aussi bonifiée, notamment quant à la sécurité aux abords des écoles et au respect des corridors piétons autour des chantiers.

Le **Service de l'expérience citoyenne et des communications** continuera de déployer avec efficience le programme du budget participatif (30 M$). Il bonifiera et fera connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en poursuivant le regroupement des appels et des courriels des arrondissements volontaires. Il mettra en place un processus de gestion des insatisfactions et déploiera la charte de services à la population.

Le **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports** planifie des investissements de 170,2 M$ pour poursuivre la mise en œuvre, d'une part, du Plan nature et sports en faveur de la transition écologique de Montréal et, d'autre part, de mesures encourageant l'adoption par la population d'un mode de vie sain et actif.

Le **Service du matériel roulant et des ateliers** déploiera le Plan de transformation pour toutes les initiatives prévues en 2023 dans les chantiers de mutualisation, d'entretien et de stratégie d'acquisition.

Pour sa part, le **Service des technologies de l'information** déploiera les nouveaux outils de communication numérique aux citoyennes et citoyens (Cour municipale, Espace pour la vie, service 311, etc.) et au personnel (centre de services des ressources humaines, centre de gestion de la mobilité urbaine, équipe des solutions de téléphonie, etc.). Il déploiera aussi la nouvelle suite bureautique commune à l'ensemble des unités de la Ville, incluant le Service de police de la Ville de Montréal.

Concertation des arrondissements

Budget de fonctionnement 2023 : 98 M$, soit une hausse de 2,8 M$
PDI 2022-2032 : 75,3 M$
Effectif : 104,6 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion contractuelle, soutien technique et opérationnel du déneigement
- Planification et stratégie d'élimination de la neige
- Développement et exploitation de systèmes informatiques
- Amélioration de la propreté
- Gestion animalière
- Amélioration de la mobilité
- Concertation, coordination et mobilisation des arrondissements

Notre mission
Tout en exerçant sa compétence dans les domaines du déneigement, de l'Escouade mobilité et de la gestion animalière, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) travaille avec les services et les arrondissements afin de les soutenir dans leurs activités locales. Le SCA conseille, collabore et contribue à la mise sur pied de programmes, notamment en matière de propreté, visant à bonifier les opérations et développe des outils technologiques adaptés aux besoins de ses clientèles. Le service suit aussi l'évolution des projets d'implantation de nouvelles écoles.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Le SCA soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent son travail.

Déneigement :
Dans un contexte d'adaptabilité des arrondissements face aux variabilités des conditions météorologiques, trois chargements locaux et cinq décrets de la part du SCA ont été déclarés. L'hiver a été plutôt commun avec ses 162 cm de neige tombés, comparativement aux 137 cm de l'année précédente. L'hiver a tout de même débuté hâtivement avec un premier chargement décrété le 6 décembre. Février a été le mois le plus actif et éprouvant pour les opérations avec trois chargements, dont le dernier a été déclenché trois jours seulement après la fin du deuxième chargement.

Gestion des sols d'excavation :
Après plus d'un an d'exploitation dans le projet du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), qui vise à assurer une gestion standard et conforme des matières issues des travaux d'excavation et à mettre sur pied un modèle d'affaires alliant efficacité et efficience entre trois arrondissements, deux nouveaux arrondissements se sont ajoutés au projet, et une optimisation des opérations a été réalisée. Ce projet de revalorisation des matières pave la voie au développement des notions d'économie circulaire.

Escouade mobilité :
L'Escouade mobilité intervient pour améliorer la mobilité et la sécurité des déplacements des citoyennes et citoyens dans tous les arrondissements.
- Réalisation de près de 20 000 interventions visant les déplacements actifs, collectifs et véhiculaires;
- Élargissement des couvertures en fin de semaine pour assurer des opérations 7 jours sur 7 et à vélo en période estivale;
- Ajustement de la planification opérationnelle visant à cibler des thématiques particulières (ex. : sécurité aux abords des écoles et opérations de camionnage).

Propreté :
Parce que la propreté des quartiers a un impact sur les milieux de vie et l'environnement, les brigades de propreté sont présentes dans tous les arrondissements.

- Nettoyage des rues très achalandées et embauche favorisant les personnes éloignées du marché de l'emploi;
- Déploiement de 1 000 cendriers publics, ce qui a permis de collecter et d'envoyer au recyclage des centaines de milliers de mégots;
- Fin de l'installation des modules d'affichage libre;
- Grâce au volet 2 du programme de réalisation des murales, soutien de plus de 15 projets dans 12 arrondissements.

Gestion animalière :
Les efforts déployés assurent la sécurité du public et favorisent une cohabitation.

- Encadrement des animaux domestiques harmonisé à la réglementation provinciale;
- Réalisation de milliers d'interventions de sensibilisation, d'éducation ou de promotion du respect de la réglementation en vigueur;
- Traitement de plus de 400 incidents concernant des morsures ou des chiens au comportement agressif;
- Poursuite des travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.

Pilotage de systèmes technologiques :
Le SCA contribue à l'amélioration des opérations quotidiennes des arrondissements, promeut les besoins fonctionnels de ces derniers afin d'améliorer les solutions informatiques utilisées et soutient les utilisatrices et les utilisateurs.

- Participation à la mise en œuvre des projets technologiques en arrondissement (ex. : GoGéo, Permis GT, AGIR – volet Permis, GDT Mobile, etc.);
- Contribution à l'application Ludik/Loisirs Montréal afin de bonifier les services offerts aux citoyennes et citoyens en matière de loisirs.

Nos actions prioritaires en 2023

Déneigement :

- Poursuivre les investissements permettant de consolider les actifs des lieux d'élimination de la neige et préserver leur capacité d'élimination, malgré la fermeture de plusieurs sites impactés par de grands projets;
- Étudier différents scénarios et technologies afin d'augmenter la capacité de la Ville à disposer de la neige dans un contexte de réduction de l'empreinte écologique;
- Poursuivre les projets technologiques permettant d'améliorer le suivi des opérations de déneigement (géolocalisation des équipements) et le développement futur d'un nouveau système intelligent de transport de la neige.

Gestion des sols d'excavation :

- Optimiser les opérations du site du PEPSC qui accueille les sols d'excavation de cinq arrondissements en plus de pousser la revalorisation (réutilisation des sols dans les travaux);
- Édifier un site permanent de traitement des sols d'excavation à la Carrière Francon permettant l'analyse et le développement de futurs sites satellites.

Escouade mobilité :

- Bonifier la portée des interventions de l'Escouade mobilité, notamment quant à la sécurité aux abords des écoles et au respect des corridors piétons autour des chantiers, et optimiser la couverture de l'Escouade sur les parcours interarrondissements;
- Mettre en place le nouveau modèle de signalement des entraves de courte durée des réseaux techniques urbains en coordination avec les intervenantes et intervenants de l'Assistance à la gestion des interventions dans la rue (AGIR).

Propreté :

- Développer et proposer un programme de soutien de l'enlèvement des graffitis;
- Bonifier le programme des brigades de propreté (ex. : optimisation des parcours, sensibilisation, équipements, etc.) et améliorer la couverture territoriale du réseau des cendriers urbains.

Gestion animalière :

- Poursuivre le travail de sensibilisation en gestion animalière, veiller au respect de la réglementation et soutenir les arrondissements notamment pour accroître le nombre de permis délivrés afin qu'il représente mieux la population canine et féline sur le territoire montréalais;
- Poursuivre les travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.

Pilotage de systèmes technologiques :

- Poursuivre le déploiement ou l'amélioration de l'offre de services en ligne;
- Mettre en place les solutions pour Ludik/Loisirs Montréal;
- Poursuivre le développement des solutions technologiques destinées au suivi des véhicules dans le cadre des opérations en arrondissement.

Formation :

- Consulter les différentes clientèles en arrondissement afin de bonifier l'offre de formation proposée par le SCA, relativement à ses champs d'expertise.

Expérience citoyenne et des communications

Budget de fonctionnement 2023 : 32,9 M$, soit une hausse de 3,3 M$
PDI 2023-2032 : 510 M$
Effectif : 264,6 années-personnes

Notre mission
Le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attrayante et accueillante.

Champs d'action :
- Communications
- Expérience citoyenne
- Centre de services 311

Notre impact et nos réalisations en 2022
Pour informer la population sur les programmes et services de la Ville, le SECC s'est doté d'une planification annuelle qui prend appui sur les orientations de Montréal 2030. Afin de maximiser l'impact des communications sur plus de 450 sujets touchant la population, une gestion de contenu a été renforcée, peu importe la plateforme de communication utilisée. Aussi, pour contribuer à soutenir la vitalité commerciale et culturelle ou stimuler le changement des habitudes pour une relance verte et inclusive, des campagnes telles que Vivez votre été en ville ou Zéro Déchet ont été menées, tout comme des promotions ciblées des services et des programmes aux entreprises, avec la mise en valeur de la ligne Affaires. De plus, le SECC apporte toute son expertise pour faire rayonner Montréal comme leader en vue de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité et du Sommet des villes.

Forte de la première édition du budget participatif, l'organisation a érigé celui-ci en programme, qui sera doté d'une enveloppe annuelle de 60 M$ d'ici 2026. La planification et la réalisation des projets de la première édition, bonifiée de 15 M$, ce qui a permis de réaliser 5 projets supplémentaires, se poursuivent bon train : des 12 projets lauréats, plusieurs se sont concrétisés, comme les mini-forêts (Outremont, Rosemont–La Petite-Patrie et Verdun), les jardins verticaux (Ville-Marie) ou le corridor écologique (Sud-Ouest). Le SECC orchestre la deuxième édition, dotée d'une enveloppe de 30 M$, consacrée aux thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité. D'importants efforts de communication et de mobilisation sont déployés pour favoriser la participation citoyenne à la collecte d'idées, notamment auprès des jeunes et des populations des quartiers plus vulnérables. Les stratégies mises en œuvre ont été élaborées en collaboration avec les équipes de l'appel de projets Par et Pour les jeunes du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

En vue d'offrir une expérience simplifiée et accessible à la population, le Centre de services 311 fait dorénavant la gestion des appels et des courriels pour 13 arrondissements, à la suite du rapatriement de 2 arrondissements supplémentaires. Sa performance s'est maintenue au-delà des objectifs pour une deuxième année consécutive : au 30 juin 2022, le taux d'appels traités en moins de 100 secondes était de 82 % (la cible se situe à 80 %). Le délai de réponse aux appels était de 52 secondes (la cible se situe à 100 secondes) tandis que le délai de réponse aux courriels était de 1,6 jour (la cible est de 2 jours). Afin d'assurer une prestation de qualité ainsi que la satisfaction à l'égard du traitement des requêtes citoyennes, des sondages ont été réalisés, toujours dans le souci d'améliorer l'expérience globale.

Afin de rendre l'organisation municipale plus proche encore de la population, le SECC a animé des communautés sur Facebook dans le cadre de travaux (à Griffintown et pour le nouveau pont Jacques-Bizard) et a innové en utilisant TikTok pour effectuer du recrutement. Dans l'optique d'informer la

population sur les chantiers qui perturbent temporairement le quotidien, le nombre de séances d'information a été doublé, des citoyennes et citoyens ont été consultés en vue d'améliorer les outils et des visites exclusives pour la population riveraine ont été mises sur pied.

La Division des relations de presse a accueilli une nouveauté d'importance : la constitution de la Section rédaction et mesures d'urgence, responsable des communications du Service de sécurité incendie et du Centre de sécurité civile. Aussi, le SECC a diffusé, sept jours sur sept, les décisions et les réalisations de l'Administration dans la sphère publique. Le service a traité plus de 1 500 demandes de médias, a rédigé des centaines d'outils en communication, dont des allocutions, des messages et des communiqués de presse, et a organisé une centaine d'événements de presse.

Afin d'offrir à la population une expérience de qualité sur Montréal.ca en proposant un contenu simplifié, utile et accessible, le SECC a notamment procédé à la mise à jour et à la fusion des contenus sur les vignettes de stationnement. De plus, l'ajout d'un calendrier complet, qui regroupe 5 calendriers thématiques et présente les activités des 19 arrondissements, permet à chaque personne d'accéder à l'information selon ses champs d'intérêt. Enfin, puisque la migration des sites de l'ancien portail est achevée, la population a dorénavant accès à toute l'offre de services à un seul endroit. Avec plus de 10 millions de visites en 2022, 24 millions de pages vues et plus de 5 millions d'internautes uniques, Montréal.ca affiche une croissance de 17 % par rapport à la même période en 2021.

Nos actions prioritaires en 2023

- Prioriser les campagnes d'information sur les programmes et services qui sont en lien avec les orientations du plan stratégique Montréal 2030;
- Assurer avec efficience le déploiement du programme du budget participatif, dans un cycle continu;
- Maintenir les efforts de communication engagés pour soutenir la relance économique et accroître ceux favorisant le rayonnement des opportunités d'emplois, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, afin d'assurer le maintien de services essentiels aux citoyennes et citoyens;
- Consolider les acquis en vue d'améliorer l'expérience citoyenne et laisser une empreinte positive à chaque interaction avec la Ville (mise en place d'un processus de gestion des insatisfactions et déploiement de la charte de services à la population);
- Bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en poursuivant le regroupement des appels et des courriels des derniers arrondissements volontaires;
- Poursuivre les actions afin que les citoyennes et citoyens disposent de contenus de qualité accessibles et pertinents répondant à leurs besoins grâce, notamment, à une gouvernance forte;
- Améliorer les services numériques et fonctionnalités sur Montréal.ca ainsi que l'évolution de la plateforme;
- Assurer le déploiement du nouveau Programme Bienvenue Bébé.

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Budget de fonctionnement 2023 : 43,4 M$, soit une hausse de 1,2 M$
PDI 2023-2032 : 2 253,3M$
Effectif : 348,9 années-personnes

Notre mission
Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, de réhabiliter et de mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le service contribue également à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive ainsi que le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs, et il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale ou internationale.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le SGPMRS place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Il rend Montréal plus résiliente et en fait une référence en matière d'écologie urbaine et d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Champs d'action :
- Réseau des grands parcs
- Mont-Royal
- Places publiques
- Forêt urbaine, milieux naturels et pépinière municipale
- Berges et parcs riverains
- Accès à la nature et au plein air
- Réseau des corridors verts
- Réseau des installations sportives et récréatives
- Élite sportive et événements internationaux

Cette année marquait l'an 1 du Plan nature et sports. Mettant en action les priorités organisationnelles de Montréal 2030 (notamment l'accélération de la transition écologique), ce plan présente la vision et les priorités d'intervention du service en réponse aux enjeux environnementaux, ainsi qu'aux besoins de la population en matière de parcs, d'espaces verts, de protection des milieux naturels et de modes de vie actifs.

Pour soutenir la création de parcs, une nouvelle équipe est entrée en fonction afin de démarrer l'aménagement du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise et du Grand parc de l'Ouest (GPO), pour lequel des stratégies de mise en œuvre et de concertation des parties prenantes ont été achevées. À Lachine, la création du nouveau parc riverain a débuté avec des travaux de génie civil et la planification du démantèlement de l'ancienne marina. Plusieurs chantiers se sont achevés, ce qui a amélioré significativement l'offre de services dans les espaces verts de la ville. Notons l'ouverture du Théâtre de Verdure au parc La Fontaine, du square Viger, du pôle d'accueil de l'Insectarium au parc Maisonneuve, de la passerelle dans le secteur du Bois-de-L'Île-Bizard du GPO, d'une nouvelle entrée au parc Frédéric-Back et d'une nouvelle exposition au pavillon des Marais de la Pointe-aux-Prairies.

Concernant la protection des milieux naturels, l'année fut marquée par l'octroi du statut projeté du Paysage humanisé de L'Île-Bizard, qui assurera la protection de près de 2 % de territoire additionnel. Le SGPMRS continue de lutter contre les espèces exotiques envahissantes et de protéger la biodiversité locale. Du côté de la forêt urbaine, Montréal a atteint un indice de canopée de 24,3 %, et l'accompagnement de tous les arrondissements dans la production de leurs plans arboricoles est terminé. Le chantier de réhabilitation des berges a débuté avec le dépôt de l'inventaire de l'état des berges du réseau des grands parcs, ainsi que l'avis de projet pour l'étude des impacts sur l'environnement (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques). Aussi, dans le cadre de l'adoption

prochaine du Plan régional des milieux humides et hydriques, les milieux humides et hydriques de Montréal ont été cartographiés.

Sur le Mont-Royal, près de 10 km de sentiers informels ont été fermés et renaturalisés afin de diminuer les impacts des usages sur les milieux sensibles du parc. Le réseau d'accès à la montagne a été consolidé par l'ouverture de l'entrée Trafalgar, et une étude sur la mutualisation des stationnements des établissements aux abords du parc est en cours. Un travail de concordance a également été réalisé avec l'Université de Montréal afin que son plan directeur s'inscrive dans les orientations patrimoniales du Mont-Royal.

Du côté des sports, l'année fut marquée par l'ouverture du complexe aquatique de Rosemont et de l'aréna Raymond-Bourque, ainsi que par le retour des événements sportifs d'envergure. Au chapitre du sport régional, une nouvelle structure de concertation municipale a été mise en place et une consultation visant l'élaboration d'une politique de reconnaissance en sport régional avec les arrondissements a été menée. Afin de mieux répondre aux besoins des arrondissements, les enveloppes budgétaires consacrées aux installations sportives ont été rééquilibrées pour mieux soutenir les projets de mise aux normes des équipements aquatiques locaux. Le Plan directeur des installations sportives intérieures, en cours de rédaction, permettra une planification éclairée des améliorations requises. Par ailleurs, les principes de l'approche différenciée selon les sexes (ADS+) ont été intégrés dans les projets et programmes sportifs, et le prêt gratuit de fauteuils tout-terrain adaptés a été offert dans certains parcs pour permettre des expériences inclusives.

Localement, le service soutient actuellement près de 76 projets dans les 19 arrondissements afin d'améliorer les parcs et les installations sportives extérieures. À ces initiatives s'ajoutent des chantiers d'infrastructures sportives en cours (arénas et complexes sportifs ou aquatiques) qui consolideront le réseau et serviront la population sur l'ensemble du territoire.

Nos actions prioritaires en 2023

En 2023, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports planifie des investissements de 170,2 M$ pour poursuivre la mise en œuvre du Plan nature et sports et poser des gestes concrets pour la transition écologique de Montréal et l'adoption par la population d'un mode de vie sain et actif.

<u>Montréal verte – enraciner la nature dans la métropole :</u>

- Protéger 10 % des milieux naturels, renforcer la forêt urbaine et planter 500 000 arbres d'ici 2030;
- Développer de nouveaux parcs : le GPO, le parc-nature de l'écoterritoire de la falaise, le nouveau parc riverain de Lachine, le pôle nature de l'Est et le parc-nature des Sources;
- Poursuivre les aménagements du parc Frédéric-Back;
- Relier les grands parcs et les milieux de vie par un réseau de corridors verts;
- Revitaliser les parcs du réseau et offrir des expériences de qualité.

<u>Montréal bleue – affirmer le caractère insulaire de Montréal :</u>

- Réhabiliter 10 km de berges situées dans les grands parcs et soutenir les interventions des arrondissements;
- Restaurer et préserver les milieux humides et hydriques;
- Transformer et aménager des parcs riverains, dont le parc de Dieppe.

Montréal des sommets – innover dans la conservation du Mont-Royal :

- Protéger et mettre en valeur les composantes identitaires du Mont-Royal;
- Transformer la mobilité sur la montagne pour rendre ses accès sécuritaires et conviviaux;
- Renouveler l'expérience de visite de ce site emblématique.

Montréal active – bouger plus au quotidien dans la métropole :

- Soutenir les 19 arrondissements et améliorer les installations sportives et récréatives locales;
- Offrir des infrastructures sportives durables et de qualité;
- Développer le réseau d'infrastructures sportives intérieures;
- Soutenir le sport régional;
- Encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

Matériel roulant et des ateliers

Budget de fonctionnement 2023 : 134,4 M$, soit une hausse de 21,5 M$
PDI 2023-2032 : 568,7 M$
Effectif : 511 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion du parc de véhicules et d'équipements des arrondissements et des services, incluant le Service de sécurité incendie de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (acquisition, entretien et mise au rancart)
- Ateliers de mécanique
- Webdiffusion et sonorisation à l'hôtel de ville et aux conseils d'arrondissement
- Gestion du carburant

Notre mission
Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) s'assure de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules et de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des arrondissements et des unités, le tout de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

Notre impact et nos réalisations en 2022
- Dépôt d'un Plan de transformation sur cinq ans (2023-2027), qui se compose de trois chantiers majeurs et interdépendants : mutualisation, acquisition et entretien. Déploiement du Plan pour les projets suivants :
    - Évaluation des besoins opérationnels,
    - Mise en commun et rééquilibrage des véhicules,
    - Création et animation d'une table de concertation avec les arrondissements pour créer un lieu d'échanges et de collaboration sur la nouvelle vision de mise en commun des actifs;
- Contribution du SMRA à la réalisation du plan stratégique Montréal 2030 et du Plan climat 2020-2030 par les initiatives suivantes :
    - Mise en commun du parc de véhicules et d'équipements municipaux,
    - Optimisation de l'utilisation des véhicules,
    - Reconditionnement des actifs,
    - Analyse des demandes de véhicules,
    - Remplacement à même le parc existant (déplacement de véhicules sous-utilisés à la place d'une acquisition);
- Réduction des risques opérationnels et réalisation d'économies d'échelle avec le rééquilibrage des équipements dans les arrondissements et les prêts à court terme de véhicules entre ateliers;
- Amélioration du service aux citoyennes et citoyens par une répartition équitable des véhicules selon les besoins des arrondissements et selon les activités (ex. : arrosage, tonte de gazon, déblaiement des trottoirs, etc.);
- Mise à jour des appels d'offres pour tenir compte des nouvelles réalités du marché (pénurie de pièces et de véhicules, retards imprévus, etc.);
- Facilitation de la mise en œuvre de la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 : remplacement de 120 véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides en 2022 (dans le cadre des programmes de remplacement de véhicules désuets), pour un total de 171 véhicules écoresponsables;
- Mise en place du plan de relève des cadres;
- Projet d'amélioration de la planification de l'entretien des véhicules hors saison.

Nos actions prioritaires en 2023

- Déployer le Plan de transformation pour toutes les initiatives prévues en 2023 dans les chantiers de mutualisation, d'entretien et de stratégie d'acquisition;
- Poursuivre la table de concertation avec les arrondissements pour assurer le rééquilibrage semestriel des véhicules et la mise en place de la nouvelle stratégie d'acquisition basée sur les besoins opérationnels;
- Remettre à neuf 10 véhicules stratégiques avec l'atelier spécialisé en transformation de métal (soudure, mécanique, carrosserie, etc.) pour prolonger la durée de vie utile des véhicules et contrer les défis en approvisionnement;
- Poursuivre la lutte à la désuétude avec les trois programmes de remplacement de véhicules (Ville, Service de police de la Ville de Montréal et Service de sécurité incendie de Montréal), ce qui représente 41,5 M$ du PDI en 2023;
- Viser l'acquisition de 175 véhicules électriques et hybrides;
- Commencer à déployer le système de gestion des actifs Maximo en réalisant les étapes préparatoires à l'implantation.

Technologies de l'information

Budget de fonctionnement 2023 : 115,6 M$, soit une hausse de 9,9 M$
PDI 2023-2032 : 915,2 M$
Effectif : 782,4 années-personnes

Champs d'action :
- Planification et évolution des technologies
- Veille et déploiement des technologies à la Ville
- Optimisation des services numériques de première ligne
- Optimisation des opérations d'arrière-guichet des arrondissements et des services
- Maintien de l'intégrité des systèmes informatiques de la Ville et de la cybersécurité
- Développement et entretien des systèmes informatiques
- Mise en œuvre et gestion des infrastructures des technologies de l'information

Notre mission
La mission du Service des technologies de l'information (STI) est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville afin d'appuyer les projets de transformation et d'améliorer les services à la population.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Les technologies de l'information (TI) sont un vecteur stratégique pour l'amélioration du service aux citoyennes et citoyens. Elles sont directement liées aux opérations quotidiennes de nombreux services offerts par la Ville. Ainsi, au moyen du numérique, les contributions indirectes du STI aux priorités du plan stratégique Montréal 2030 sont nombreuses. Le STI joue un rôle moteur pour la modernisation technologique. Il participe activement à l'alignement stratégique de la Ville dans une vision d'amélioration constante des services, en les rendant plus accessibles à la population. Il veille également à maintenir à jour l'ensemble des systèmes informatiques. Voici quelques exemples :

- Adaptation des processus et de la structure organisationnelle au mode de travail hybride, pour maintenir la mobilisation et le niveau de performance des équipes en TI;
- Mise à niveau de plusieurs infrastructures de TI et de télécommunications pour optimiser les opérations des services de la Ville (ex. : plans de relève, usines de l'eau, réseau principal, centre de données, stockage, pare-feux, etc.) et augmenter leur résilience;
- Modernisation des solutions de communication et des systèmes pour soutenir le déploiement des services aux citoyennes et citoyens (ex. : service du 311, MTLWiFi, etc.);
- Mise en production du volet Planification et du volet Gestion des interventions sur rue de la plateforme Assistance à la gestion des interventions dans la rue;
- Déploiement du système de gestion des actifs municipaux dans certains arrondissements;
- Bonification de l'offre de services numériques par des services en ligne offerts à la population et aux organisations, notamment pour les permis d'occupation temporaire du domaine public, et par la création d'un nouveau service numérique au bureau des réclamations et d'un formulaire en ligne de révision de l'évaluation foncière;
- Rehaussement de l'expérience client à Espace pour la vie à l'aide d'une application mobile et de bornes interactives, pour l'ouverture de l'Insectarium en avril 2022;
- Amélioration et harmonisation de la gestion des projets de la Ville par le déploiement progressif de la solution organisationnelle de gestion de projet;
- Développement d'une nouvelle version de la solution de gestion des factures, utilisée par plus d'un millier de personnes à la Ville, permettant l'accélération du paiement des factures des fournisseurs de la Ville;
- Finalisation du système de suivi véhiculaire en temps réel pour le déneigement des trottoirs et sélection d'une solution de collecte des matières résiduelles;

- Modernisation du parc informatique par la mise à niveau de plus de 2 000 postes de travail et le remplacement de plus de 3 000 postes de travail en désuétude, et déploiement d'une solution de gestion permettant la prise de contrôle à distance des postes de travail afin d'augmenter le niveau de service et afin de faciliter le mode de travail hybride;
- Mise en place d'un pilote de l'application de gestion électronique de documents pour 13 services et arrondissements;
- Modification du système d'horaire des pompières et pompiers pour permettre une flexibilité d'assignation entre les casernes en fonction du schéma de couverture;
- Déploiement d'une application mobile pour l'équipe de prévention des incendies permettant de diminuer le papier et d'augmenter le nombre d'inspections;
- Soutien logistique et technologique d'importance lié aux opérations policières, entre autres pour la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP 15);
- Finalisation de l'expérimentation technologique des caméras portatives de la police sur les téléphones intelligents en arrimage avec le ministère de la Sécurité publique, et démarrage du projet de 911 de prochaine génération.

Nos actions prioritaires en 2023

- Augmenter la maintenance des actifs (c'est-à-dire les solutions en TI) pour rehausser la sécurité du point de vue de la disponibilité, de l'intégrité et de la confidentialité;
- Déployer des plateformes et des fondations technologiques permettant de soutenir la performance des unités d'affaires par des développements rapides et sécuritaires;
- Déployer, auprès de la population (Cour municipale, Espace pour la vie, service 311, etc.) et des membres du personnel (centre de services des ressources humaines, centre de gestion de la mobilité urbaine, équipe des solutions de téléphonie, etc.), les nouveaux outils de communication numériques permettant d'introduire ou d'améliorer plus de cinq regroupements de fonctionnalités;
- Poursuivre les travaux d'innovation technologique favorisant l'utilisation des plateformes-services et des infrastructures-services (de l'infonuagique) ainsi que de l'intelligence artificielle afin de bonifier le service à la population;
- Déployer la nouvelle suite bureautique commune pour la Ville et le Service de police de la Ville de Montréal;
- Poursuivre la transformation numérique de la Ville par une offre de services bonifiée pour l'habitation, la gestion des matières résiduelles, les permis et la gestion des actifs;
- Déployer les outils pour aider au dépistage, à l'inspection et au remplacement des entrées de service en plomb;
- Remplacer progressivement les systèmes administratifs critiques à la Ville (pour les ressources humaines, le secteur financier, la taxation et l'évaluation foncière);
- Augmenter l'autonomie du personnel de la Ville par le déploiement d'un catalogue des logiciels les plus utilisés, offert en libre-service;
- Poursuivre le déploiement progressif de la solution organisationnelle pour la gestion de documents au sein des services et des arrondissements de la Ville;
- Moderniser les postes de travail mobiles de la police et permettre le développement d'applications modernes et sécuritaires;
- Mettre en place le système d'alerte en caserne du Service de sécurité incendie de Montréal pour permettre une diminution du temps de réponse;
- Déployer une nouvelle billetterie et un site Web pour le nouveau Centre des mémoires montréalaises – MEM.

4.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 12 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	64 098,6	65 700,2	69 465,3	72 935,0	80 855,8	80 855,8	93 124,1
Eau	228 531,1	256 690,9	266 912,1	289 194,1	301 561,0	291 306,4	330 249,6
Gestion et planification des immeubles	129 578,9	108 855,3	101 896,9	113 779,5	129 503,1	125 807,0	129 778,3
Infrastructures du réseau routier	38 573,6	37 048,9	37 526,1	71 869,1	29 447,6	33 439,1	40 022,5
Urbanisme et mobilité	49 193,4	83 155,5	57 694,4	55 314,8	75 854,3	65 095,6	73 928,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**509 975,6**	**551 450,8**	**533 494,8**	**603 092,5**	**617 221,8**	**596 503,9**	**667 103,4**

Tableau 13 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Urbanisme, mobilité et infrastructures								
Commission des services électriques	128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Eau	763 380,0	604 292,0	520 099,0	482 002,0	452 824,0	2 822 597,0	2 506 479,0	5 329 076,0
Gestion et planification des immeubles	151 456,0	158 331,0	165 135,0	126 443,0	108 633,0	709 998,0	694 449,0	1 404 447,0
Infrastructures du réseau routier	136 450,0	161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	802 402,0	736 571,0	1 538 973,0
Urbanisme et mobilité	418 306,0	445 476,0	500 657,0	497 522,0	495 035,0	2 356 996,0	2 780 177,0	5 137 173,0
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	1 598 275,0	1 493 972,0	1 491 008,0	1 375 990,0	1 319 963,0	**7 279 208,0**	7 036 465,0	**14 315 673,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) à l'urbanisme, à la mobilité et aux infrastructures voit au développement cohérent du territoire ainsi qu'à la planification et à la réalisation des projets de maintien des actifs municipaux, de réaménagement des espaces publics et de développement des secteurs névralgiques. Elle assure également l'exécution de travaux majeurs en infrastructures municipales en plus d'offrir et de développer divers services pour la population. Considérant cette mission, elle participe activement au succès de la transition écologique de Montréal en rendant la métropole plus verte, inclusive et résiliente face aux conséquences des changements climatiques, en conformité avec le plan stratégique Montréal 2030. Cette DGA se compose du Service de l'urbanisme et de la mobilité, du Service de la gestion et planification des immeubles, du Service de l'eau et du Service des infrastructures du réseau routier.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Au cours de la dernière année, la Direction générale adjointe à la mobilité et à l'attractivité est devenue la Direction générale adjointe à l'urbanisme, à la mobilité et aux infrastructures. Inclure le volet de la gestion et du développement des immeubles de la Ville permet d'encore mieux arrimer nos interventions et nos investissements municipaux sur le territoire montréalais, conformément à la vision du plan stratégique Montréal 2030. Le Service de la gestion et planification des immeubles, anciennement nommé Service de la gestion et planification immobilière, a ainsi rejoint les rangs de la DGA en 2022.

En prévision de l'adoption, en 2024, du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, le **Service de l'urbanisme et de la mobilité** s'est assuré de définir et d'inclure tous les besoins locaux en réalisant, notamment, une tournée des arrondissements et une consultation publique, intitulée Réflexion 2050. Le SUM a aussi assuré l'arrimage du PUM 2050 à la Stratégie centre-ville. Au cours de la dernière année, le Cadre d'intervention en reconnaissance du patrimoine a été adopté, lui aussi en cohérence avec la Stratégie centre-ville. La sécurisation des déplacements a continué d'être au cœur des priorités. Plusieurs actions du plan d'action Vision Zéro ont été déployées, dont le développement d'une norme portant sur

le niveau de sécurité des véhicules lourds, le financement de 19 projets de sécurisation aux abords des écoles et la réalisation de 250 interventions aux feux de circulation.

De son côté, le **Service de la gestion et de la planification des immeubles** a notamment réalisé, à titre de requérant, la livraison du nouveau Théâtre de Verdure, la rénovation du chalet du Mont-Royal, l'aménagement intérieur du Centre des mémoires montréalaises – MEM, le réaménagement de la cour de voirie Dickson, la rénovation du bâtiment principal de la cour de voirie du Sud-Ouest, la déconstruction de la station Craig et le nouveau poste de quartier du Service de police de la Ville de Montréal à Pointe-Claire. Il a aussi poursuivi les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et du complexe sportif Claude-Robillard. À titre d'exécutant, le service a livré le nouveau complexe aquatique de Rosemont, le nouvel Insectarium, la bibliothèque Maisonneuve et l'aréna Raymond-Bourque, en plus de poursuivre la construction du centre de traitement des matières organiques (CTMO) de l'arrondissement Saint-Laurent et du centre de biométhanisation à Montréal-Est.

Le **Service de l'eau** a poursuivi ses efforts en vue de maintenir l'état des actifs et de rattraper le déficit de maintien des actifs. Des investissements de plus de 493 M$ sont prévus en 2022. La mise en œuvre du Plan d'action de remplacement des entrées de service en plomb, visant à donner accès à une eau potable de qualité à toute la population montréalaise, s'est poursuivie. L'objectif annuel de 5 000 remplacements sera atteint au 31 décembre 2022. En parallèle, le Service de l'eau a continué d'améliorer sa gestion des eaux de pluie et la limitation des surverses d'eau polluée au fleuve, contribuant ainsi aux priorités de la Ville en matière de transition écologique. Faisant figure d'un autre projet porteur en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, la construction de l'usine de désinfection des eaux usées a aussi débuté. À compter de 2025, près de 100 % des virus et des bactéries, ainsi qu'entre 75 % et 90 % des contaminants émergents, seront éliminés des eaux usées avant qu'elles soient rejetées dans le fleuve Saint-Laurent.

Le **Service des infrastructures du réseau routier** aura réalisé, d'ici la fin de l'année 2022, des travaux d'une valeur de quelque 550 M$, répartis comme suit : réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout (94 M$); remplacement d'entrées de service en plomb (48 M$); travaux de réfection du réseau routier et des structures (77 M$); réalisation de projets intégrés et de projets d'envergure (Henri-Bourassa, Laurentien-Lachapelle, Sainte-Catherine Est, Durocher, Pierre-De Coubertin, etc.) ainsi que de grands projets (Sainte-Catherine, intersection Remembrance/Côte-des-Neiges, nouveau pont Jacques-Bizard, place des Montréalaises, Griffintown, des Pins, etc.) (301 M$). À ces projets s'ajoute notamment celui du service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX, pour lequel le SIRR est responsable de l'exécution des travaux et pour lequel les investissements de la Ville en 2022 se chiffrent à 29 M$.

Nos actions prioritaires en 2023

Le **Service de l'urbanisme et de la mobilité** rédigera le PUM 2050 dans le cadre d'une vaste démarche citoyenne lancée par l'Office de consultation publique de Montréal et amorcera les plans d'action attenants. Se poursuivra la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et des écoquartiers Louvain Est, Lachine-Est et Namur-Hippodrome ainsi que de la planification concertée du secteur Bridge-Bonaventure.

En collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité, le **Service de la gestion et de la planification des immeubles** élaborera une démarche participative et des outils visant la préservation et la requalification des bâtiments et immeubles patrimoniaux municipaux. Il poursuivra la réalisation de plusieurs projets d'envergure, dont : la restauration patrimoniale et la mise aux normes de l'hôtel de ville; la rénovation de la caserne 26, de l'aréna du centre sportif Dollard-St-Laurent, du complexe sportif

Claude-Robillard et de la bibliothèque L'Octogone; la construction des centrales 911 de prochaine génération ainsi que des CTMO de Saint-Laurent et de Montréal-Est; et les travaux d'aménagement de la bibliothèque du centre Sanaaq. Il poursuivra également le déploiement des projets visant la décarbonation des immeubles.

Le **Service de l'eau** soumettra la nouvelle planification décennale de l'ensemble des interventions relatives à l'eau, en cohérence avec le plan stratégique Montréal 2030 et les attentes de la population. Il poursuivra le renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts en investissant près de 262 M$. Des investissements de plus de 134 M$ permettront aussi d'optimiser et de mettre aux normes les usines de traitement d'eau potable, les réservoirs et la station. La mise en œuvre du plan d'action sur le plomb se poursuivra; le remplacement de tous les branchements d'eau en plomb (environ 51 000) est prévu d'ici 2032.

Le **Service des infrastructures du réseau routier** sera impliqué dans la réalisation d'un nombre important de projets d'envergure, notamment la poursuite de grands projets tels que le SRB Pie-IX, la place des Montréalaises et la construction du nouveau pont Jacques-Bizard. Le coût des travaux que réalisera le SIRR en 2023 se situe autour de 596 M$. Dans le cadre de ces travaux, des actions spécifiques seront posées, notamment : la poursuite du déploiement des engagements de la Charte montréalaise des chantiers, et la mesure des bénéfices associés; et la bonification des processus de gestion en vue de réduire les impacts des travaux sur la population et de renforcer la concertation avec les parties prenantes.

Commission des services électriques

Budget de fonctionnement 2023 : 93,1 M$, soit une hausse de 12,3 M$
Budget de PDI 2023-2032 : 906 M$
Effectif : 185,8 années-personnes

Champs d'action :

- Conception et construction de structures souterraines
- Entretien et gestion des réseaux de conduits souterrains
- Raccordement des bâtiments aux réseaux souterrains
- Gestion des ententes avec les entreprises de réseaux câblés
- Gestion et coordination des travaux d'enfouissement de câbles aériens
- Autofinancement du service par la facturation de redevances à ses clients

Notre mission

Mandataire de la Ville, la Commission des services électriques de Montréal s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés aériens sur tout le territoire de la ville. Elle gère et coordonne les interventions sur tout le réseau de conduits souterrains de la ville.

Notre impact et nos réalisations en 2022

La Commission a développé le plus grand réseau de conduits souterrains au Canada, ce qui représente aujourd'hui 26,3 millions de mètres de conduits de distribution électrique et de télécommunication réservés ou disponibles pour quelque 90 entreprises et services municipaux. La Commission gère et coordonne les efforts de l'ensemble des intervenantes et intervenants pour offrir une infrastructure fiable, sécuritaire et durable. Les réseaux enfouis sont moins vulnérables aux conditions météorologiques extrêmes que les réseaux de fils aériens. Ils engendrent des frais d'exploitation et d'entretien bien moindres pour l'Administration municipale et les entreprises utilisant le réseau, de sorte que la population bénéficie d'économies importantes. De plus, l'absence de fils aériens et de poteaux sur rue permet de valoriser les composantes architecturales de plusieurs immeubles et bâtiments montréalais, et rend la ville plus attrayante, plus résiliente et plus sécuritaire. La Commission utilise des techniques d'excavation douce afin de protéger le réseau radiculaire des arbres et de favoriser le maintien de la canopée.

Déjà 89 % des rues artérielles sont occupées et desservies par le réseau souterrain de la Commission, ce qui représente plus de 23 000 structures souterraines et 63 700 raccordements souterrains aux bâtiments. En moyenne, annuellement, la Commission effectue les réalisations suivantes :

- Inspection de plus de 2 500 puits d'accès pour réaliser l'analyse structurale;
- Ajout de 0,8 km de conduits câblés à son réseau en priorisant les nouveaux ensembles résidentiels;
- Retrait de fils et de poteaux sur 8,1 km de rues;
- Coordination de l'ensemble des interventions afin de maximiser l'efficience des travaux, de réaliser des économies importantes dans les budgets municipaux et de minimiser les inconvénients pour la population;
- Volume de travaux de 94,0 M$ pour le programme de construction et de modification de conduits souterrains, dont 27,7 M$ sont des travaux intégrés avec la Ville et la Société de transport de Montréal (STM).

Nos actions prioritaires en 2023

La Commission des services électriques de Montréal a la volonté d'accroître le réseau de conduits souterrains sur l'île de Montréal, d'augmenter l'entretien de ses structures et de continuer à enfouir les câbles aériens. Pour ce faire, elle envisage d'effectuer les actions suivantes :

- Réaliser un carnet de commandes de projets de 122,5 M$ pour le programme de construction et de modification de conduits souterrains;
- Poursuivre les négociations de l'entente de réalisation de projets intégrés, semblable à l'entente de collaboration avec la Ville et avec la STM;
- Enlever des poteaux sur 8,0 km de rues et coordonner les travaux d'enfouissement des fils sur 1,0 km dans de nouveaux ensembles résidentiels;
- Procéder à l'inspection structurale de 3 500 puits d'accès et de 1 250 puits d'accès pour occupation;
- Revenir au taux de redevance de 2021, soit à 3,933 $ du mètre, à la suite d'une réduction exceptionnelle de 7,5 % en 2022 en raison de la pandémie;
- Optimiser les processus relatifs à la gestion des travaux de construction;
- Développer une fonction de communication organisationnelle et élaborer un plan de communication.

Eau

Budget de fonctionnement 2023 : 330,2 M$, une hausse de 38,9 M$
PDI 2023-2032 : 5 329,1 M$
Effectif : 979,8 années-personnes

Champs d'action :

- Produire de l'eau potable de qualité pour 2 millions de personnes
- Assainir les eaux usées et les eaux pluviales rejetées au fleuve
- Entretenir plus de 9 000 km d'aqueduc et d'égouts, en partenariat avec les arrondissements, afin d'en garantir la fiabilité
- Faire fonctionner et entretenir le patrimoine de l'actif de l'eau, estimé à 33 G$
- Offrir un service de proximité 24 h/24, 7 j/7

Notre mission
Le Service de l'eau a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public. Le service se doit d'en assurer la qualité et la continuité dans le respect d'un cadre réglementaire très exigeant.

En 2022, le service disposait d'un budget de fonctionnement (excluant le financement et la dette) de 172,3 M$, dont la moitié a été consacrée à la masse salariale et l'autre moitié, destinée à exploiter les infrastructures et à les entretenir, à respecter la réglementation et à préparer les investissements futurs.

Le service a également poursuivi ses efforts en vue de maintenir l'état des actifs et de rattraper le déficit de maintien des actifs. Il prévoit investir plus de 493 M$ en 2022 dans les grandes catégories d'actifs suivantes :

- Usines de traitement d'eau potable et réservoirs (82M$);
- Station d'épuration des eaux usées et ouvrages de rétention (127M$);
- Conduites primaires d'aqueduc (70M$);
- Collecteurs d'égouts (12 M$);
- Conduites secondaires d'aqueduc et d'égouts (202M$).

Ces investissements majeurs témoignent de la volonté du service de ralentir la croissance du déficit de maintien des actifs et de respecter les exigences réglementaires en vigueur; toutefois, l'analyse des besoins d'investissements de 2021 pour le maintien d'actifs et le rattrapage démontre que, pour résorber le déficit de maintien de 2,8 G$ en 10 ans, 575 M$ sont nécessaires annuellement. Près du quart du budget de fonctionnement a servi à soutenir la réalisation de projets d'investissement, dont la planification des projets, l'auscultation des actifs, l'inspection des vannes et les services professionnels.

En 2022, le service a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action de remplacement des entrées de service en plomb visant à donner accès à une eau potable de qualité à toute la population montréalaise. L'objectif annuel de 5 000 remplacements sera atteint au 31 décembre 2022.

En parallèle, le service a continué d'améliorer sa gestion des eaux de pluie et de limiter les surverses d'eau polluée au fleuve, contribuant ainsi aux priorités de la Ville en matière de transition écologique. Dans cette lignée, il s'est doté d'un nouveau programme d'investissements pour favoriser les infrastructures vertes multifonctionnelles et la résilience aux changements climatiques. Ce programme de 49 M$ sur 10 ans permet au service de développer, sous la forme de soutien technique et financier, la réalisation d'infrastructures multifonctionnelles, incluant notamment :

- les espaces résilients (ex. : parcs, espaces sportifs, places publiques aménagées avec des espaces inondables, etc.);
- les infrastructures vertes drainantes sur rue;
- les ruisseaux secs et autres aménagements pour diriger ou recevoir les eaux de pluie dans les parcs et milieux naturels.

Le service s'est donné des orientations stratégiques ambitieuses en matière de réduction de son empreinte écologique. En 2022, la construction de l'usine de désinfection des eaux usées a débuté. La mise en service devrait se faire en 2025. Il s'agit d'un projet porteur pour la Ville de Montréal et pour le Québec en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité. À compter de 2025, près de 100 % des virus et des bactéries seront éliminés des eaux usées avant qu'elles soient rejetées dans le fleuve. Entre 75 % et 90 % des contaminants émergents le seront également.

Enfin, le service a continué de privilégier la réhabilitation et l'entretien des équipements et des infrastructures. Comparativement à la reconstruction, ces techniques ont des impacts environnementaux moindres et demandent des travaux d'ampleur et de durée moins importantes.

Nos actions prioritaires en 2023

- Soumettre la nouvelle planification décennale de l'ensemble des interventions relatives à l'eau en cohérence avec le plan stratégique Montréal 2030 et les attentes de la population;
- Poursuivre le renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts en investissant près de 262 M$, et optimiser et mettre aux normes les usines de traitement d'eau potable, les réservoirs et la station en y investissant plus de 121 M$;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action sur le plomb – le service prévoit remplacer tous les branchements d'eau en plomb d'ici 2032, soit environ 51 000;
- Dégager des gains d'optimisation pour mieux faire face aux hausses marquées des coûts des produits chimiques (augmentation prévue de 60 % entre 2022 et 2023) et exploiter les nouvelles infrastructures;
- Poursuivre les études d'avant-projet de remplacement des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées;
- Réaliser les études qui améliorent la connaissance de l'état des actifs et préparer les projets d'investissement des années à venir, particulièrement ceux qui sont liés au rattrapage du déficit d'entretien des actifs de l'eau.

Gestion et planification des immeubles

Budget de fonctionnement 2023 : 129,8 M$, soit une hausse de 4 M$
PDI 2023-2032 : 1 404,4 M$
Effectif: 675,2 années-personnes

Champs d'action :
- Rôle propriétaire : gestion des actifs immobiliers municipaux (bâtiments et terrains)
- Réalisation des projets immobiliers
- Transition écologique et énergie
- Entretien technique et sanitaire
- Gestion des espaces et des travaux d'aménagement
- Gardiennage et patrouille
- Centre de services (24 h/24, 7 j/7)
- Expertise technique et soutien professionnel
- Audit des immeubles

Notre mission
Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) vise à protéger et à développer les immeubles de la Ville de Montréal de façon durable.

Notre impact et nos réalisations en 2022
En tant que grand propriétaire, le SGPI assume la protection et l'entretien du parc immobilier de la Ville (compétence centrale), composé de plus de 600 bâtiments et de quelque 150 installations externes. Le SGPI assume également l'entretien de plus de 400 bâtiments et installations d'arrondissement. La valeur de remplacement du parc immobilier sous la responsabilité du SGPI est de l'ordre de 5,1 G$.

En matière de gestion immobilière, notons la planification du programme des cours de services, la planification du développement du site Louvain Est et du 50-150 Louvain Ouest, la réalisation du plan directeur du site des Carrières et la planification d'un projet de requalification de l'édifice Lucien-Saulnier. Relevons aussi la poursuite des projets d'implantation du concept d'usage transitoire à l'Îlot Voyageur et à la Cité-des-Hospitalières, venant en soutien au Service de la diversité et de l'inclusion sociale et au Service du développement économique. Notons enfin la mise en œuvre de la Stratégie portant sur les bâtiments vacants et excédentaires, ainsi que le soutien aux activités immobilières visant l'hébergement des personnes en situation d'itinérance.

En matière de gestion de projets immobiliers, parmi les principales réalisations du SGPI à titre de requérant, il faut souligner la livraison du nouveau Théâtre de Verdure, la rénovation du chalet du Mont-Royal, l'aménagement intérieur du Centre des mémoires montréalaises – MEM, le réaménagement de la cour de voirie Dickson, la rénovation du bâtiment principal de la cour de voirie du Sud-Ouest, la déconstruction de la station Craig, le nouveau poste de quartier du Service de police de la Ville de Montréal à Pointe-Claire de même que la poursuite des travaux de rénovation de l'hôtel de ville et du complexe sportif Claude-Robillard. À titre d'exécutant, le SGPI a livré le nouveau complexe aquatique de Rosemont, le nouvel Insectarium, la bibliothèque Maisonneuve et l'aréna Raymond-Bourque, en plus de poursuivre la construction du centre de traitement des matières organiques (CTMO) de l'arrondissement de Saint-Laurent et du centre de biométhanisation à Montréal-Est.

Pour ce qui est de la transition écologique, la phase 1 du Programme de transition écologique du SGPI a débuté et est en période de mise en œuvre. Ce programme vise l'objectif « zéro carbone » pour le parc immobilier du SGPI d'ici 2030, ce qui implique une réduction de 30 000 tonnes de gaz à effet de serre (GES).

D'ici la fin de 2022, le SGPI compte effectuer 130 audits portant notamment sur l'ancienne station de pompage Riverside, l'édifice du 6000, rue Notre-Dame Ouest, le centre Jean-Claude-Malépart, l'édifice

Shamrock, le bureau d'arrondissement de Pierrefonds, l'aréna Bill-Durnan, la bibliothèque Saint-Charles, le complexe récréatif Gadbois et l'usine de filtration Atwater. Ceux-ci permettront d'illustrer le portrait complet de l'état de santé et de la conformité des immeubles, ainsi que d'alimenter la révision du programme des investissements.

Rappelons qu'en juin 2022, la Direction des transactions immobilières du SGPI, qui est responsable des transactions (achats, ventes, servitudes, emphytéoses, etc.), des locations, des analyses et des évaluations immobilières, a été intégrée au sein du Service de la stratégie immobilière, nouvellement créé.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre la réalisation de plusieurs projets d'envergure, dont :
  - la restauration patrimoniale et la mise aux normes de l'hôtel de ville,
  - la rénovation de la caserne 26, de l'aréna du centre sportif Dollard-St-Laurent, du complexe sportif Claude-Robillard et de la bibliothèque L'Octogone,
  - la construction des sites transitoires du 911 de prochaine génération ainsi que des CTMO de Saint-Laurent et de Montréal-Est,
  - les travaux d'aménagement de la bibliothèque du centre Sanaaq;
- Poursuivre le déploiement des projets visant la décarbonation des immeubles, dont ceux liés à la subvention Plan pour une économie verte — décarbonation des immeubles municipaux (PEV-DIM) du gouvernement du Québec. Ce plan prévoit un investissement de 63 M$ pour accélérer la transformation énergétique de plus de 30 bâtiments organisationnels, d'arrondissement et d'agglomération. Le PEV-DIM cible une réduction de 7 000 tonnes de GES d'ici la fin 2025;
- Mettre en œuvre diverses actions en transition écologique, dont le déploiement du Programme de transition écologique, qui vise à réduire l'empreinte écologique des bâtiments municipaux émetteurs de GES et à améliorer la résilience des édifices face aux aléas climatiques. Le SGPI prévoit également l'élaboration de nouveaux programmes liés à la transition écologique, dont celui visant l'amélioration des enveloppes de bâtiments, l'optimisation des systèmes électromécaniques existants de même que la mise à niveau des systèmes de régulation;
- Déployer les plans de gestion des actifs immobiliers pour chaque client du SGPI, en appui aux schémas de couverture, aux enjeux spécifiques et à la politique de la gestion des actifs de la Ville. Ces plans permettront d'alimenter la planification des investissements du parc immobilier sous la gouverne du SGPI, de mieux cibler les interventions à long terme et de renforcer les objectifs de développement durable.

Infrastructures du réseau routier

Budget de fonctionnement : 40 M$, soit une hausse de 6,6 M$
Budget de PDI : 1 539 M$
Effectif : 437,3 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion, conception et réalisation des projets de la Ville
- Planification intégrée des travaux, gestion des impacts et maintien de la circulation
- Gestion stratégique du maintien des actifs routiers de la Ville
- Gestion des interventions des entreprises de réseaux techniques urbains
- Contrôle des matériaux et études géotechniques
- Protection de l'intégrité du domaine public

Notre mission
Afin de concrétiser le Montréal de demain, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) protège, aménage et développe les infrastructures urbaines, de façon durable et innovante.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le SIRR assure la réalisation de travaux sur l'ensemble des infrastructures urbaines de la Ville. Il reçoit les demandes d'intervention de plusieurs requérantes et requérants internes et externes et réalise une planification intégrée des travaux. C'est ainsi que le SIRR réalisera, d'ici la fin de l'année 2022, des travaux d'une valeur de quelque 550 M$, répartis comme suit :
- Réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout au coût d'environ 94 M$;
- Remplacement d'entrées de service en plomb au coût d'environ 48 M$;
- Travaux de réfection du réseau routier et des structures au coût d'environ 77 M$;
- Réalisation de projets intégrés et de projets d'envergure (Henri-Bourassa, Laurentien-Lachapelle, Sainte-Catherine Est, Durocher, Pierre-De Coubertin, etc.) ainsi que de grands projets (Sainte-Catherine, intersection Remembrance/Côte-des-Neiges, nouveau pont Jacques-Bizard, place des Montréalaises, Griffintown, des Pins, etc.) au coût d'environ 301 M$.

À ces projets s'ajoute notamment celui du service rapide par bus dans l'axe du boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), pour lequel le SIRR est responsable de l'exécution des travaux et pour lequel les investissements de la Ville en 2022 se chiffrent à 29 M$.

À titre de responsable de multiples chantiers, le SIRR déploie l'Escouade chantier, qui a poursuivi sa mission en 2022 afin d'assurer la qualité des travaux et a d'ailleurs produit un bilan après la première année d'existence de la Charte montréalaise des chantiers. Les résultats positifs ont été transmis aux partenaires de la Ville en vue de poursuivre le déploiement d'engagements additionnels pour 2023.

Depuis la mi-année de 2022, le SIRR a repris sous sa responsabilité le maintien et l'amélioration des chaussées du réseau artériel, des ouvrages d'art et de l'éclairage public afin de limiter la croissance du déficit d'entretien. Ainsi, d'ici la fin de 2022, le SIRR aura reconstruit et réaménagé 4 km de chaussées artérielles et réhabilité quelque 85 km de chaussées artérielles et 30 km de voies cyclables. De plus, il aura réhabilité 10 structures et modernisé près de 13 000 lampadaires.

De manière continue, le SIRR est aussi responsable de protéger le domaine public en maintenant l'inventaire des actifs de la Ville et en représentant le territoire montréalais sous plusieurs angles. De même, via un guichet unique, à savoir le volet Consentement de la plateforme AGIR (Assistance à la gestion des interventions dans la rue), il gère l'ensemble des demandes des entreprises des réseaux

techniques urbains (RTU) lorsque ces entreprises doivent intervenir sur les actifs routiers de la Ville ou s'implanter dans l'emprise de ces actifs. Le SIRR traite chaque demande, émet les exigences et effectue un suivi pour s'assurer que les RTU respectent les normes de la Ville. En 2022, environ 4 000 demandes de consentement municipal auront été traitées.

Afin de réduire les impacts des travaux sur la mobilité et sur les citoyennes et citoyens, le SIRR a introduit la notion d'axes sous surveillance ainsi qu'une nouvelle gamme de mesures, notamment des séances d'information sur les travaux et la mise en place de comités de bon voisinage.

De plus, le SIRR a déployé le volet Planification de la plateforme AGIR. Ce nouveau volet contribue à assurer une programmation intégrée et coordonnée des travaux des services centraux.

Nos actions prioritaires en 2023

- Bonifier la stratégie de maintien des actifs de la rue avec des investissements de l'ordre de 126 M$ et assurer que les travaux confiés au SIRR, incluant les réparations de nids-de-poule sur le réseau artériel, sont planifiés et intégrés afin de minimiser les impacts sur la population riveraine;
- Poursuivre le développement de l'outil fédérateur AGIR, notamment en améliorant les volets Planification (par un accès étendu aux arrondissements) et Permis (en misant sur le projet finaliste de l'Institut d'administration publique du Québec en 2022), et assurer son arrimage avec l'outil corporatif de gestion de projet;
- Déployer des projets pilotes concernant la Feuille de route gouvernementale pour la mise en œuvre du BIM (c'est-à-dire la « modélisation du bâtiment ») mais applicable aux infrastructures de rue;
- Organiser activement le sommet sur les chantiers notamment en sollicitant la collaboration de plusieurs partenaires internes et externes à la Ville;
- Prendre part à la réalisation d'un nombre important de projets d'envergure, notamment la poursuite de grands projets tels le SRB Pie-IX, la place des Montréalaises, et la construction du nouveau pont Jacques-Bizard;
- Mettre en œuvre une programmation de travaux au coût d'environ 596 M$. Dans le cadre de ces travaux, des actions spécifiques seront posées, notamment :
    - Poursuite du déploiement des engagements de la Charte montréalaise des chantiers et mesure des bénéfices,
    - Mise en application des critères écologiques dans les appels d'offres,
    - Bonification des processus de gestion afin de maximiser les interventions faites pour réduire les impacts des travaux sur la population et de renforcer la concertation avec les parties prenantes;
- Prendre en compte, dans l'ensemble des interventions du SIRR, les ambitions de Montréal 2030 en matière de transition écologique, par exemple en intégrant la plantation d'arbres, la végétalisation des saillies de trottoirs, l'élargissement des trottoirs, le reprofilage de la géométrie pour favoriser le ruissellement des eaux pluviales, et l'utilisation de la poudre de verre lors de la réfection des structures.

Urbanisme et mobilité

Budget de fonctionnement 2023 : 73,9 M$, soit une hausse de 8,8 M$
PDI 2023-2032 : 5 137,2 M$
Effectif : 335,6 années-personnes

Champs d'action :
- Planification et encadrement du territoire
- Stratégies de mobilité durable
- Reconnaissance et mise en valeur du patrimoine
- Grands projets urbains et de transport (partenariats)
- Aménagement du réseau artériel et du réseau cyclable
- Sécurité et gestion de la mobilité urbaine

Notre mission
Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a pour mission de planifier et d'encadrer la réalisation d'un Montréal attrayant, inclusif et résilient au bénéfice de la population actuelle et future. Il oriente la mise en valeur des milieux de vie, du paysage et du patrimoine en plus de développer des solutions écologiques de mobilité.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le SUM se positionne comme chef de file en matière d'aménagement intégré du territoire. Ses champs d'action lui permettent de planifier le développement du territoire tout en faisant évoluer la mobilité de la population vers des déplacements de plus en plus durables. Ses interventions sont résolument orientées en fonction des quatre piliers de Montréal 2030, soit : la transition écologique; la solidarité, l'équité et l'inclusion; la démocratie et la participation; et l'innovation et la créativité.

- En prévision de l'adoption, en 2024, du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, tournée des arrondissements pour inclure les besoins locaux, travail visant l'arrimage avec la Stratégie centre-ville, et consultation publique (en cours), intitulée Réflexion 2050, avec l'Office de consultation publique de Montréal;
- Définition d'indicateurs pour les écoquartiers et participation à l'élaboration de l'indice d'équité territoriale de Montréal 2030, afin d'assurer le développement équitable du territoire montréalais;
- Adoption du Cadre d'intervention en reconnaissance du patrimoine, arrimé avec la Stratégie centre-ville, déterminant ainsi des balises pour la mise en place de futures reconnaissances à caractère patrimonial;
- Conformément à la Loi sur le patrimoine culturel, finalisation d'une entente totalisant 10 M$ avec le ministère de la Culture et des Communications afin de réaliser l'inventaire des bâtiments construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale;
- Dans les secteurs stratégiques, poursuite de la réalisation d'aménagements résilients et inclusifs, dont le parc Dickie-Moore dans le quartier Parc-Extension;
- Conformément à la posture du SUM axée sur les transports actifs, poursuite des investissements dans le déploiement du Réseau express vélo avec l'ajout des axes Saint-Antoine et Viger dans l'arrondissement Ville-Marie, et ajout d'autres pistes cyclables, notamment sur l'avenue Pierre-De Coubertin dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. L'objectif est d'augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025. Parallèlement, BIXI a fait l'acquisition de 425 nouveaux vélos à assistance électrique dans l'objectif de mise en service graduelle de plus de 2 500 vélos à assistance électrique d'ici 2023;
- Poursuite des investissements dans le réaménagement d'artères majeures visant un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacement :
    - Finalisation des travaux sur l'avenue des Pins entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis,
    - Progression des travaux à l'intersection du chemin Remembrance et du chemin de la Côte-des-Neiges ainsi que des travaux visant le remplacement du pont Jacques-Bizard,

  - Début des travaux sur l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent ainsi que dans le secteur de la rue du Sussex et de la rue Tupper dans l'arrondissement Ville-Marie;
- Sécurisation des déplacements grâce à la réalisation d'actions du plan Vision Zéro :
  - Poursuite du développement d'une norme pour le niveau de sécurité des véhicules lourds,
  - Financement de 19 projets de sécurisation aux abords des écoles,
  - Réalisation de 250 interventions aux feux de circulation;
- Collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec Infrastructures (CDPQ Infra) pour développer le Réseau express métropolitain (REM) de l'Est, puis, cet automne, avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) ainsi qu'avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM) à la suite de la nouvelle orientation donnée au projet;
- En collaboration avec l'ARTM, préparation d'un dossier d'opportunité pour la définition d'un mode structurant électrique de transport en commun pour le secteur du Grand Sud-Ouest (ligne rose), et d'un autre dossier pour le mandat ciblant la décongestion de la ligne orange;
- Poursuite de l'accompagnement de partenaires dans la réalisation de grands projets de transport comme le REM (CDPQ Infra), la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (MTQ) et le prolongement de la ligne bleue de métro (STM).

Nos actions prioritaires en 2023

- Rédiger le PUM 2050 dans le cadre d'une vaste démarche citoyenne lancée par l'Office de consultation publique de Montréal, incluant l'amorce des plans d'action attenants;
- Poursuivre la mise en œuvre des écoquartiers Louvain Est, Lachine-Est et du PPU des Faubourgs ainsi que de la planification concertée des secteurs Namur-Hippodrome et Bridge-Bonaventure;
- Déployer l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant un intérêt patrimonial sur le territoire pour accompagner les arrondissements et les villes reconstituées;
- Poursuivre les grands projets de réaménagement tels que ceux de la rue Sainte-Catherine Ouest et du remplacement du pont Jacques-Bizard. Les travaux à l'intersection Remembrance/Côte-des-Neiges, sur l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent, et dans le secteur de la rue du Sussex et de la rue Tupper devraient, pour leur part, être finalisés en 2023;
- Réaménager les abords du Centre universitaire de santé McGill et la rue Jean-Talon Est, entre la 22e avenue et le boulevard Langelier, et le prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption;
- Poursuivre le réseau cyclable, notamment le Réseau express vélo sur l'axe Henri-Bourassa entre la rue Lajeunesse et le boulevard de l'Acadie, et sur l'axe Saint-Antoine/Saint-Jacques entre la rue Guy et la rue du Square-Victoria;
- Acquérir plus de 100 nouveaux vélos à assistance électrique afin d'être en mesure de continuer à répondre à la demande des utilisatrices et utilisateurs, et implanter 36 nouvelles stations;
- Poursuivre le développement du mode structurant de l'Est faisant suite au projet du REM de l'Est et du dossier d'opportunité pour un mode structurant desservant le Grand Sud-Ouest;
- Poursuivre l'accompagnement des partenaires dans la réalisation des grands projets de transport (prolongement de la ligne bleue, SRB Pie-IX, REM, tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, pont Samuel-De Champlain) et dans la réalisation des projets afférents (pôle Gadbois, réaménagement des rues Notre-Dame Ouest et Jean-Talon, lien de transports actifs et collectifs de l'Ouest).

4.7. Arrondissements

Tableau 14 – Arrondissements – Budget 2023

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	55 910,8	59 013,3	58 231,7	60 317,1	69 298,3	60 457,8	63 313,6
Anjou	26 014,9	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 498,4	29 025,9	30 725,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	65 676,5	68 711,6	65 035,2	65 550,9	75 205,8	72 957,6	76 273,4
Lachine	28 878,4	30 553,8	28 158,9	29 373,1	31 447,1	30 635,0	32 101,4
LaSalle	36 185,2	39 359,9	37 322,0	38 243,1	42 369,0	44 333,3	45 172,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 566,9	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 589,3	11 924,9	13 133,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	61 997,8	65 456,3	63 302,7	67 119,3	73 607,9	69 943,4	76 351,4
Montréal-Nord	38 785,0	40 407,0	40 127,8	41 432,5	46 032,9	45 513,7	46 781,5
Outremont	15 162,2	14 114,1	14 453,8	15 399,2	17 503,9	16 506,1	17 303,2
Pierrefonds-Roxboro	32 812,8	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 835,1	35 071,6	36 190,9
Plateau-Mont-Royal	53 728,7	52 933,5	51 829,8	54 599,0	57 703,3	57 218,8	59 570,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	54 941,0	59 496,6	56 939,0	60 286,3	68 671,9	64 460,3	66 676,0
Rosemont–La Petite-Patrie	60 180,8	62 869,5	63 840,5	65 369,7	75 204,5	65 452,7	71 248,1
Saint-Laurent	65 843,5	65 697,4	62 605,3	65 773,8	76 606,4	76 427,6	78 377,0
Saint-Léonard	35 986,4	36 092,8	35 089,6	35 760,1	39 850,8	39 495,0	40 643,0
Sud-Ouest	54 132,3	54 562,0	52 499,9	55 467,4	61 223,8	59 906,3	63 122,9
Verdun	35 998,1	35 709,8	35 617,2	37 446,3	39 013,3	38 753,0	39 901,6
Ville-Marie	89 649,5	95 946,6	90 114,7	93 181,6	105 507,3	99 812,1	107 373,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	60 220,2	62 094,7	58 128,9	58 201,5	64 783,2	61 863,8	65 359,5
Total – Arrondissements	**882 671,0**	**913 786,6**	**879 520,1**	**914 617,4**	**1 022 952,2**	**979 758,9**	**1 029 619,2**

Tableau 15 – Arrondissements – PDI 2023-2032

(en milliers de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0
Montréal-Nord	4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0
Saint-Léonard	6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0
Sud-Ouest	14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0
Total – Arrondissements	**166 740,0**	**177 741,0**	**147 453,0**	**134 127,0**	**133 336,0**	**759 397,0**	**654 850,0**	**1 414 247,0**

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

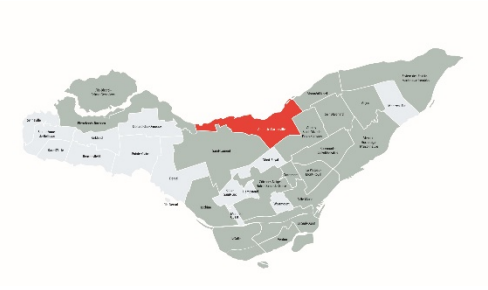

Population : 139 587 habitantes et habitants
Superficie : 24,2 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 809 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 362 600 $
Budget de fonctionnement 2023 : 63,3 M$
PDI 2023-2032 : 71,1 M$
Effectif : 439,5 années-personnes

Profil
La population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est répartie sur un territoire d'une superficie de 24,2 km^2 et se classe au 5e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 1 an par rapport à la population totale, qui est de 17 %, y est plus élevée que dans la majorité des autres arrondissements de la ville de Montréal, tandis que les 15 à 64 ans, pour leur part, représentent 64 % de la population de l'arrondissement. Plus de 60 % des logements sont occupés par des locataires. La moyenne d'âge de la population est de 41,8 ans, et 51 % de la population est de sexe féminin.

Vision
Dans le Plan stratégique de développement durable 2019-2025, l'Administration locale s'est engagée à travailler avec ses partenaires pour faire d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- Un effort collectif est fait pour valoriser l'environnement naturel exceptionnel, diminuer la consommation de ressources, atténuer l'empreinte environnementale et atteindre les cibles de réduction d'émissions de carbone. Il s'agit de contribuer à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte aux changements climatiques;
- Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d'activités économiques et d'emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires, et les habitations répondent aux besoins de la population. Les commerces de proximité et les établissements offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d'activités culturelles et de loisirs en toute saison;
- Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu'elles font partie d'une communauté équitable et solidaire. Les rues, ruelles, parcs et espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Plusieurs projets du Plan stratégique 2022-2025 ont été réalisés en 2022. Ces projets font partie des huit grandes priorités de l'Administration de l'arrondissement : la mobilité; l'habitation; l'environnement et la transition écologique; le développement économique; les services municipaux; le développement social; la culture et le patrimoine; les sports, les loisirs et les parcs; ainsi que la démocratie et la participation publique.

Voici quelques-unes de ces réalisations :

- Mise en œuvre du Plan de développement social;
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan propreté de l'arrondissement;
- Adoption du Plan maître de plantation;

- Réaménagement du parc Ahuntsic : nouveau parc de planche à roulettes et amélioration des installations de baseball du stade Gary-Carter;
- Poursuite de la tenue des marchés d'été d'Ahuntsic et de Cartierville;
- Mise en œuvre des projets sélectionnés au cours des deux premières éditions du budget participatif;
- Poursuite de l'amélioration du réseau cyclable, de l'installation de mesures de sécurisation aux abords des écoles, et des mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers;
- Réaménagement des parcs des Hirondelles (secteur Fleury) et Zotique-Racicot;
- Mise en place d'un projet pilote de saillies de trottoir « virtuelles ».

Nos actions prioritaires en 2023

- Consolider les équipes de l'arrondissement : l'équipe de circulation, l'équipe de culture et l'équipe de jardinières et jardiniers;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan maître de plantation afin de planter au moins 1 300 arbres par année, en priorisant les îlots de chaleur comme lieux de plantation;
- Poursuivre l'implantation d'au moins 100 dos d'âne par année et de mesures d'apaisement de la circulation, en particulier aux abords des lieux où circulent des personnes vulnérables;
- Mettre en œuvre le Plan directeur des parcs et espaces verts, notamment la tenue de consultations publiques pour déterminer les aménagements qui seront effectués dans les parcs;
- Réaménager le parc Avila-Vidal et ses aires de jeux;
- Poursuivre le Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale 2021-2026;
- Mettre en œuvre la vision et le Plan de développement économique de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville 2022-2025;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan propreté de l'arrondissement;
- Commencer à offrir des services au centre culturel et communautaire de Cartierville;
- Mettre en place un premier quartier culturel dans l'arrondissement;
- Procéder à la réfection de la rue Sackville entre les rues Fleury et Prieur, à la construction d'un mur de protection sur la rue Crevier ainsi qu'au prolongement de la rue Yvette-Brillon;
- Mettre en œuvre les projets sélectionnés au cours de la 2e édition et de la 3e édition du budget participatif.

Arrondissement d'Anjou

Population : 45 484 habitantes et habitants
Superficie : 13,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 575 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 329 600 $
Budget de fonctionnement 2023 : 30,7 M$
PDI 2023-2032 : 56,6 M$
Effectif : 223,9 années-personnes

Profil
Stratégiquement situé au croisement de deux axes routiers majeurs de Montréal, les autoroutes 40 et 25, Anjou est un arrondissement de l'est de Montréal comptant près de 45 000 habitantes et habitants. Son positionnement géographique et son offre commerciale abondante et variée, jumelés à son important parc d'affaires – le deuxième en importance sur l'île de Montréal, avec plus de 600 entreprises –, contribuent à sa grande vitalité économique. Avec ses 20 parcs et espaces verts, ses 2 bibliothèques, ses 9 km de pistes cyclables et ses installations sportives, Anjou offre un milieu de vie idéal et attrayant pour les familles et les personnes aînées. Le revenu médian des ménages est de 53 873 $, et plus de 44 % de la population est propriétaire. Bien qu'Anjou soit l'arrondissement regroupant la population la plus âgée de Montréal, 44 % de ses citoyennes et citoyens ont entre 35 et 64 ans. Plus d'une personne sur deux résidant dans l'arrondissement est issue directement ou indirectement de l'immigration.

Vision
L'Arrondissement souhaite offrir aux Angevines et Angevins des services de proximité de qualité, accessibles et diversifiés qui répondent à leurs besoins, dans un milieu de vie sécuritaire, paisible et attractif, grâce à un cadre de gestion responsable, sain et efficace de ses ressources.

Notre impact et nos réalisations en 2022
- Travaux de réaménagement d'aires de jeux et de terrains de balle et de soccer dans divers parcs : d'Allonnes, André-Laurendeau, Anjou-sur-le-Lac, Chénier, Lucie-Bruneau, de Peterborough, Roger-Rousseau, etc.;
- Reprise de l'offre de services complète en culture, en sports et loisirs ainsi qu'en développement social (cours, activités, Les Ateliers-Soleil, fête de quartier, fête de la famille, fête des bénévoles, etc.);
- Construction d'un bâtiment sanitaire et réfection du sentier du parc Anjou-sur-le-Lac;
- Élargissement du boulevard des Roseraies;
- Réfection de divers trottoirs et rues;
- Réfection du Centre Roger-Rousseau;
- Amélioration de l'accessibilité universelle de l'édifice des travaux publics;
- Optimisation de l'embellissement des rues, des plates-bandes et des parcs, notamment par la plantation de 215 arbres;
- Finalisation du projet des panneaux d'affichage dynamique;
- Revitalisation du jardin communautaire Notre-Dame;
- Réalisation de projets dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ou de la Politique municipale d'accessibilité universelle :
    - Travaux de remplacement des aires de jeux pour enfants au parc Chénier,
    - Aménagement de stations d'exercice au parc Roger-Rousseau,
    - Aménagement de stations d'exercice et d'aires de repos au parc des Roseraies.

Nos actions prioritaires en 2023

- Offrir des services de qualité;
- Gérer les ressources de façon efficiente;
- Maintenir le lien de proximité avec la population;
- Poursuivre le déploiement de projets concernant la sécurité (ex. : caméras);
- Poursuivre l'embellissement de nos artères et milieux de vie, notamment par la plantation d'arbres et de végétaux et par l'acquisition de mobilier urbain;
- Poursuivre le réaménagement du Centre Roger-Rousseau;
- Procéder à la réfection de divers rues et trottoirs, incluant les entrées de service en plomb;
- Aménager la piste cyclable Jean-Desprez;
- Poursuivre la réfection des parcs (aires et terrains de jeux);
- Procéder à la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs au parc des Roseraies;
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux.

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Population : 170 545 habitantes et habitants
Superficie : 21,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 154 400 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 532 100 $
Budget de fonctionnement 2023 : 76,3 M$
PDI 2023-2032 : 68,3 M$
Effectif : 529,4 années-personnes

Profil
Situé au cœur de Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus populeux de Montréal ainsi que l'épicentre des plus grands établissements d'enseignement et de santé de l'île. Avec sa population aux origines plurielles (135 langues parlées), où plus de trois personnes sur quatre (77 %) sont issues directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement se démarque dans le paysage montréalais par sa personnalité unique. Une majorité de sa population (61 %) s'exprime aisément dans les deux langues officielles. Le français et l'anglais demeurent les langues les plus couramment utilisées, suivies des langues chinoises et du tagalog. La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Les femmes forment 52 % de la population, et les ménages ont un revenu annuel médian de 45 778 $.

Véritable pôle de mobilité, l'arrondissement compte 1 gare de train de banlieue, 10 stations de métro et 36 km de voies cyclables. Près des trois quarts (73,3 %) des logements sont occupés par des ménages locataires.

Vision
Le territoire étant riche de sa diversité culturelle et d'une forte présence institutionnelle, l'Arrondissement cherche à offrir une gamme complète de quartiers accueillants et accessibles, répondant à une diversité de besoins, afin que toute sa population y trouve un port d'attache pour la vie. Pour ce faire, il favorise le développement d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisirs, tout en encourageant la vitalité économique, une mobilité accrue, et le développement de milieux sains et durables. L'Arrondissement vise à ce que des gens de partout s'installent dans ses quartiers animés, où l'architecture est aussi riche que l'esprit de communauté qui y règne.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Tout au long de l'année 2022, l'Arrondissement a orienté ses actions en cohérence avec le plan stratégique Montréal 2030, en réalisant des projets écoresponsables qui favorisent l'inclusion, la diversité et la participation citoyenne, et qui encouragent la créativité et l'innovation.

Essentiellement, des efforts ont été faits afin de créer des bases solides et d'assurer de meilleurs services à la population, et ce, par différentes mesures :

- Préparation du plan stratégique de l'arrondissement pour orienter les actions futures;
- Amorce de la refonte réglementaire locale en vue de protéger la qualité des milieux de vie;
- Centralisation du service téléphonique 311 pour diminuer le temps d'attente des citoyennes et citoyens;
- Augmentation du nombre d'employées et employés cols bleus permanents pour mieux desservir la population;

- Déploiement d'une collecte de résidus alimentaires pour les immeubles de neuf logements et plus ainsi que dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) de Notre-Dame-de-Grâce.

Des efforts ont également été déployés pour assurer des déplacements sécuritaires ainsi que des quartiers verts et inclusifs :

- Aménagement d'un terrain de soccer temporaire et d'un espace vert multiusage sur le site de la future école dans le secteur du Triangle;
- Inauguration du parc Saidye-Bronfman et de son pavillon;
- Aménagement du nouveau parc Elie-Wiesel;
- Création de cinq nouvelles murales, de trois stations de télétravail et de quatre placottoirs;
- Installation de nouveaux éclairages dans quatre parcs;
- Plantation de 683 arbres de diverses essences;
- Réalisation de plusieurs mesures d'apaisement de la circulation, incluant de la sécurisation aux abords de quatre écoles en plus du réaménagement complet près de l'école Iona;
- Installation de plus de 200 bollards longeant les pistes cyclables.

De plus, de multiples actions ont été mises de l'avant pour soutenir les commerces et favoriser la participation citoyenne :

- Lancement d'un concours d'entrepreneuriat pour vitaliser les artères commerciales;
- Tenue de deux consultations publiques en lien avec le Plan local de déplacements.

Des actions spécifiques ont également été posées afin de soutenir la population dans le contexte d'une importante augmentation du coût de la vie :

- Distribution de 2 000 collations santé par semaine dans les camps de jour;
- Soutien financier de 80 organismes communautaires reconnus, permettant la réalisation de plus de 250 activités.

Finalement, d'autres activités régulières sont à souligner : le plan d'élagage, le contrôle de l'herbe à poux, le projet Vélorution CDN-NDG, la réfection de chaussées et de trottoirs sur plusieurs tronçons de rues locales et artérielles ainsi que la réalisation de plus de 2 500 inspections.

Nos actions prioritaires en 2023

Des ressources additionnelles se joindront aux équipes en 2023, notamment pour intensifier nos efforts en matière de transition écologique, de sécurisation des pistes cyclables, et d'entretien de notre parc arboricole ainsi que pour soutenir nos organismes communautaires, en plus de poursuivre la refonte réglementaire locale.

De plus, l'Arrondissement prévoit réaliser de nombreux projets de soutien et de développement, dont les suivants :

- Obtenir l'accréditation Scène écoresponsable pour les Maisons de la culture;
- Adopter un Plan local de déplacements;
- Multiplier les stratégies de revitalisation et d'animation des artères commerciales;
- Créer un nouveau parc de planche à roulettes au parc Benny;
- Réaménager le parc Jean-Brillant;
- Rénover les chalets des parcs Coffee, Van Horne, Warren-Allmand et Mackenzie-King;
- Agrandir et mettre aux normes le Centre sportif Trenholme;
- Mettre aux normes la Maison de la culture et la bibliothèque de Côte-des-Neiges;
- Installer les premiers terrains de pickleball dans l'arrondissement.

Arrondissement de Lachine

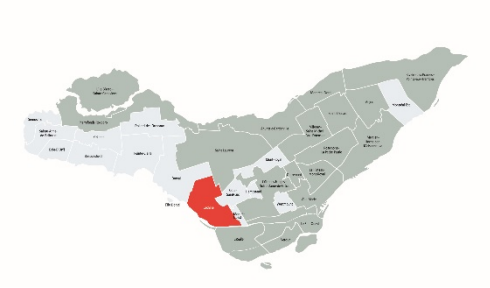

Population : 46 794 habitantes et habitants
Superficie : 17,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 629 800 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 356 200 $
Budget de fonctionnement 2023 : 32,1 M$
PDI 2023-2032 : 36,8 M$
Effectif : 244,4 années-personnes

Profil
L'arrondissement de Lachine a connu, au cours des dernières années, un élan de vitalité sans pareil. Il attire de nouveaux résidents et résidentes qui y trouvent un milieu de vie exceptionnel avec ses magnifiques parcs riverains, ses sites patrimoniaux, ses infrastructures sportives et culturelles ainsi que ses établissements scolaires renommés. On y trouve l'un des plus importants parcs industriels de Montréal. Une forte croissance de la population est prévue au cours des prochaines années, notamment avec le développement du secteur Lachine-Est, un ancien quartier industriel qui pourrait accueillir à terme quelque 4 800 nouvelles familles.

Vision
Fort des richesses patrimoniales, industrielles et naturelles de son territoire, l'Arrondissement de Lachine mise sur le développement de la mobilité durable — des démarches sont en cours pour un tramway reliant Lachine au centre-ville —, la création de milieux améliorant la qualité de vie de toute la population, le verdissement, et la gestion écologique de l'eau et des déchets. La croissance de Lachine se fait dans l'esprit de créer des quartiers pour toutes et tous, alliant mixité sociale et mixité fonctionnelle (commerces, emplois et services publics), tout en mettant en valeur le patrimoine existant et en favorisant une diversité architecturale.

Notre impact et nos réalisations en 2022
- Bonification du budget en culture pour soutenir le plan de développement culturel et lui donner de l'élan;
- Investissement dans le parc Grovehill pour le parc de planche à roulettes, le terrain de basketball et l'installation d'un nouveau système de son au terrain de baseball;
- Programmation de festivités à l'occasion du 75e anniversaire du Musée de Lachine;
- Mise en œuvre du projet de quartier culturel;
- Lancement du plan d'action en développement social 2022-2024;
- Participation à l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme de l'écoquartier de Lachine-Est et collaboration aux consultations publiques de l'Office de consultation publique de Montréal;
- Adoption d'une réglementation pour renforcer les pôles commerciaux et déterminer les vocations des rues commerciales;
- Préparation du réaménagement et du verdissement du quai de la 34e Avenue grâce à l'obtention du financement issu du programme de budget participatif;
- Élaboration de la planification stratégique de l'Arrondissement de Lachine;
- Création d'une nouvelle publication semestrielle distribuée dans tous les foyers de l'arrondissement : Vivre Lachine;
- Projet de reconstruction d'un étang artificiel et construction d'un pavillon au parc du Village Saint-Louis;

- Réfection du terrain de tennis du parc Kirkland;
- Acquisition de radars pédagogiques;
- Instauration de dos d'âne;
- Réfection de 1 450 m de rues et de 2 000 m^2 de trottoirs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Planifier le développement de l'écoquartier Lachine-Est, incluant la création d'espaces publics et institutionnels, dont un centre communautaire et sportif;
- Réaliser des travaux au Musée de Lachine;
- Poursuivre la création du parc riverain;
- Élaborer une vision autour d'un pôle nautique, récréotouristique et culturel;
- Se doter d'un plan directeur du Musée de Lachine;
- Mettre en œuvre le plan d'action en développement social et le plan d'action en développement culturel;
- Planifier plusieurs réfections routières;
- Réaliser des projets de réaménagement dans les parcs, notamment la réfection d'un terrain de baseball du parc LaSalle et des interventions au parc Grovehill pour le terrain de basketball et le parc de planches à roulettes;
- Mettre aux normes l'aréna Martin-Lapointe.

Arrondissement de LaSalle

Population : 81 329 habitantes et habitants
Superficie : 16,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 644 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 387 700 $
Budgetde fonctionnement 2023 : 45,2 M$
PDI 2023-2032 : 68,7 M$
Effectif : 288,2 années-personnes

Profil
Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de LaSalle est dynamique, inclusif et accueillant. Avec 81 000 résidentes et résidents, et plus de 26 000 emplois, c'est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'arrondissement compte de paisibles quartiers résidentiels et de vastes espaces verts, en bordure du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent, où l'on peut admirer les impétueux rapides de Lachine. Selon Statistique Canada, de 2016 à 2021, LaSalle a connu une croissance démographique de 7 %, soit plus de 2 fois plus grande que celle de l'ensemble de la ville de Montréal (3,2 %). Près de 60 % de sa population peut tenir une conversation à la fois en français et en anglais. Après le français, les principales langues parlées à la maison sont l'anglais, les langues chinoises et l'espagnol. Trois résidents sur cinq sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. LaSalle profite d'une riche vie sociale, culturelle et communautaire, de la diversité de sa population et de l'implication de ses citoyennes et ses citoyens.

Vision
D'un point de vue urbanistique, humain, économique et environnemental, LaSalle est un milieu urbain parvenu à maturité, ce qui n'est pas synonyme d'immobilisme. Cette maturité incite à poursuivre le développement en dosant la sagesse et l'audace, la prudence et la témérité, la préservation et l'innovation. LaSalle veut être reconnu comme un cadre de vie vert et bleu, inclusif et en mouvement, fier de son ouverture, riche de sa diversité et favorable à l'épanouissement familial et personnel. L'Arrondissement revendique le caractère compétitif et innovant de son économie ainsi que la créativité et la générosité de sa communauté.

Notre impact et nos réalisations en 2022
L'Arrondissement structure le développement de son territoire avec les cinq orientations qui figurent à la Planification stratégique 2018-2024, en adéquation avec les grandes orientations de la Ville de Montréal. Cette planification guide l'Administration dans ses choix de projets, dans ses priorités en matière de maintien de l'actif et de nouveaux investissements ainsi que dans la sélection de programmes à préserver ou à développer.

Depuis le début de l'année 2022, l'Arrondissement a amorcé ou poursuivi la réalisation de nombreux projets au bénéfice de la population :

- Amorce d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-Laurent, au coût de 28 M$, dont plus de 50 % sont financés par l'Arrondissement, le reste étant pris en charge par la Ville de Montréal (Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports) et les gouvernements du Québec et du Canada (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives [PAFIRS]);

- Mise sur pied d'une démarche participative visant à recueillir les idées et propositions de la population et des acteurs du milieu en vue d'élaborer un projet de vision du développement pour le secteur LaSalle Ouest, au cœur de la partie ouest de l'arrondissement;
- Réalisation des travaux d'aménagement de la promenade Lionel-Boyer, qui reliera le quartier Angrignon à la station de métro Angrignon;
- Lancement d'un deuxième budget participatif, doté d'une enveloppe de 0,2 M$;
- Début des travaux de réfection du parc Raymond, dont l'aménagement d'un parc de planche à roulettes, le remplacement de la piscine désuète par un ensemble de jeux d'eau et la réfection du chalet;
- Ajout de quatre écrans numériques d'information municipale et communautaire;
- Prise en charge de la gestion du carrefour récréatif et communautaire de LaSalle;
- Rénovation complète du parc Albert-Perras sur la rue Jean-Chevalier et aménagement d'un parcours de disque-golf au parc Lefebvre;
- Plantation de 700 arbres en bordure de rues ou autour des écoles et travaux d'élagage;
- Nombreux chantiers de réfection routière (avenue Lafleur et rue Larente), de planage et de revêtement (11e Avenue, rue Bonnier, rue Airlie et rue Bourdeau).

Nos actions prioritaires en 2023

- Prendre possession de la nouvelle bibliothèque L'Octogone et l'inaugurer;
- Aménager le nouveau parc Taishan, à l'angle de la rue Allard et de la rue Viola-Desmond, dans le quartier Angrignon;
- Construire un véloparc dans le parc de l'Aqueduc;
- Relancer les travaux de transformation de l'ancien hôtel de ville de LaSalle en édifice à vocation culturelle et communautaire;
- Sécuriser les alentours des écoles et ajouter des bornes de recharge.

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Population : 20 034 habitantes et habitants
Superficie : 23,6 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 666 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 303 500 $
Budget de fonctionnement 2023 : 13,1 M$
PDI 2023-2032 : 29,3 M$
Effectif : 123,7 années-personnes

Profil
Situé à l'ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève s'étend sur une superficie de 23,6 km^2 et se classe au dernier rang des arrondissements de Montréal pour la taille de sa population. Le cadre de vie idéal pour les familles, les multiples espaces verts (comme l'immense parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard et les trois terrains de golf), les nombreux bâtiments patrimoniaux ainsi que la salle de spectacle Pauline-Julien et le cégep Gérald-Godin constituent de puissants attraits. Une vaste majorité de la population, soit environ 72 %, est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus utilisée quotidiennement à la maison. Près d'une personne sur deux est issue de l'immigration, et le revenu annuel médian des ménages de l'arrondissement est de 81 211 $.

Vision
Riche de ses espaces verts et de son caractère champêtre unique sur le territoire montréalais, l'Arrondissement contribue à leur mise en valeur en appuyant de nombreux projets porteurs et novateurs comme le paysage humanisé, dont la mise en œuvre a débuté en 2022. Il entend améliorer continuellement le milieu de vie en adoptant des pratiques exemplaires en matière de transition écologique et de participation citoyenne, notamment par la mise sur pied d'un exercice consultatif pour créer une maison de jeunes.

La prochaine année sera aussi marquée par la conception et le déploiement de trois plans directeurs (bâtiments, parcs, circulation et signalisation) qui viseront à renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience de la gestion budgétaire et des actions municipales.

La poursuite de la reconstruction des rues et des chaussées, la valorisation du cadre bâti, la gestion des eaux pluviales ainsi que la réfection et la mise à jour des installations sportives et culturelles représenteront également des préoccupations constantes pour l'Arrondissement. Finalement, comme les travaux de construction du nouveau pont Jacques-Bizard ont débuté à l'automne 2022, l'Arrondissement a renforcé et renforcera davantage ses mesures de sécurité publique afin de limiter les impacts de ces travaux sur la population environnante.

Notre impact et nos réalisations en 2022
- Mise en place de mesures de sécurité publique entourant la construction du futur pont Jacques-Bizard;
- Poursuite du projet de paysage humanisé;
- Réfection des huit terrains de tennis au parc Eugène-Dostie;
- Renforcement de la sécurité publique et création d'une centrale d'appels;
- Remplacement du gazon synthétique du terrain de soccer au parc Eugène-Dostie;

- Finalisation des travaux au parc de l'Anse-aux-Rivard;
- Réfection de rues, de trottoirs et de bordures de rues;
- Aménagement de jeux inclusifs pour enfants (phase 1) au parc Eugène-Dostie;
- Mise en place d'un exutoire des eaux pluviales (croissant Barabé);
- Construction d'un nouvel abri (sel de déneigement) dans la cour de voirie;
- Implantation de la collecte des matières résiduelles pour la population, les immeubles de neuf logements et plus, et les commerces;
- Mise en place d'un exercice participatif pour la création d'une maison de jeunes;
- Optimisation du volet des communications internes et externes.

Nos actions prioritaires en 2023

- Procéder à la réfection du chalet Robert-Sauvé;
- Poursuivre l'aménagement de jeux inclusifs pour enfants (phase 2) au parc Eugène-Dostie;
- Aménager un projet de corridor pollinisateur, du côté est, entre la rue Cherrier et le boulevard Chèvremont;
- Procéder à la réfection de rues, de trottoirs et de bordures de rues;
- Remplacer la structure de chaussée et construire un égout sanitaire ainsi qu'un poste de pompage (terrasse Martin);
- Effectuer la canalisation des cours d'eau au nord de la rue Cherrier (angle de la rue Jean-Yves);
- Concevoir les plans directeurs pour les parcs, pour les bâtiments ainsi que pour la circulation et la signalisation.

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Population : 143 354 habitantes et habitants
Superficie : 25,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 551 800 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 353 600 $
Budget de fonctionnement 2023 : 76,4 M$
PDI 2023-2032 : 84,7 M$
Effectif : 599,8 années-personnes

Profil
Bordant le fleuve, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) est en pleine effervescence sur le plan immobilier. Son territoire est desservi par 9 stations de métro, 33 circuits d'autobus, le terminus Radisson (ARTM) et un réseau cyclable de 77 kilomètres. Il est également traversé par des axes routiers importants tels que la rue Sherbrooke, la rue Notre-Dame, le boulevard Pie-IX et l'autoroute 25. L'arrondissement compte 85 parcs et espaces verts, 22 écoles primaires et 9 écoles secondaires. Environ 32 900 familles ont choisi d'y habiter, ce qui le place au troisième rang des arrondissements pour le nombre total de familles qu'on y trouve. Le groupe des 25-34 ans représente 19 % de la population de l'arrondissement, ce qui se situe au-dessus de la moyenne montréalaise.

Vision
En pleine transformation, le territoire de l'arrondissement offre un fort potentiel de développement marqué par des projets majeurs de transport collectif. Des secteurs clés font l'objet de démarches de planification et de revitalisation en appui à la transition écologique dont le Plan climat MHM est le moteur. La mobilité durable est au cœur des priorités de l'Arrondissement, de même que l'accroissement du verdissement et de la biodiversité au bénéfice de l'ensemble des milieux de vie.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Au chapitre du verdissement et de la mobilisation citoyenne, la concrétisation du jardin collectif au parc Carlos-D'Alcantara, un projet issu du budget participatif de Mercier-Est et porté par la communauté, illustre bien la volonté grandissante de la population de s'approprier les espaces publics. La priorité accordée au verdissement a ouvert la voie à la plantation de plus de 2 000 arbres et à la distribution de plus de 180 000 végétaux favorables à la biodiversité, soit le double de l'année précédente. La création d'un boisé au parc Honoré-Mercier et l'aménagement d'infrastructures vertes ont contribué activement à la lutte aux changements climatiques. D'autres mesures innovantes ont été implantées telles qu'un projet pilote d'espacement des collectes de déchets toutes les deux semaines dans deux secteurs de l'arrondissement, visant à réduire l'enfouissement et l'émission de gaz à effet de serre.

La reconduction de la piétonnisation de la rue Ontario, la poursuite de l'aménagement des rues ludiques, et des investissements massifs dans le réaménagement des parcs ont marqué la saison estivale, tout comme la rénovation majeure du chalet du parc Raymond-Préfontaine.

L'achèvement des travaux de la Zone de rencontre Simon-Valois, qui favorise la vitalité commerciale et la vie de quartier, compte parmi les réalisations de grande envergure.

Sur le plan culturel, l'adoption du Plan directeur culturel a été accueillie avec enthousiasme par les acteurs du milieu qui ont nourri la démarche de consultation réalisée de 2020 à 2021.

Le dépôt, en décembre, du premier Plan climat de l'arrondissement, élaboré en concertation avec les partenaires et avec le concours de la population, vient clore l'année de façon marquante.

Autres réalisations de l'Arrondissement :

- Fin des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve;
- Réfection et mise aux normes des chalets des parcs Beauclerk, Félix-Leclerc et Théodore, et agrandissement et mise aux normes du chalet du parc de Saint-Aloysius;
- Installation de 1 000 nouveaux supports à vélos;
- Déploiement du projet pilote de prêt gratuit d'équipement dans quatre parcs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Préparer la réouverture de la bibliothèque Maisonneuve;
- Aménager un parc de planche à roulettes au parc Raymond-Préfontaine;
- Hausser la cible de plantation d'arbres à 2 500 par année et garantir leur entretien pour assurer la réussite du programme de plantation d'arbres;
- Assurer l'entretien de la forêt urbaine vieillissante de l'arrondissement;
- Étendre l'offre de prêt de matériel hivernal et estival;
- Adapter l'offre de services pour répondre aux besoins des clientèles vulnérables (personnes aînées, clientèle jeunesse et familles);
- Améliorer le service offert à la population citoyenne en matière d'émission des permis dans un contexte d'effervescence immobilière;
- Agir sur le front de la réglementation pour accroître le verdissement et favoriser la transition écologique;
- Soutenir la mobilité active et le déploiement de mesures d'apaisement de la circulation.

Arrondissement de Montréal-Nord

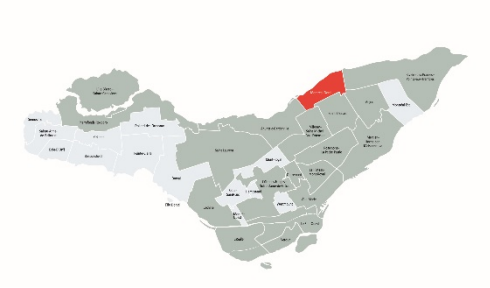

Population : 86 786 habitantes et habitants
Superficie : 11,1 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 451 800 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 302 700 $
Budget de fonctionnement 2023 : 46,8 M$
PDI 2023-2032 : 49,2 M$
Effectif : 380,1 années-personnes

Profil
Montréal-Nord se classe au 10e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est plus élevée que dans l'ensemble de la ville de Montréal, et la concentration d'aînés (65 ans et plus) y est particulièrement importante. Plus de deux personnes résidentes sur trois sont issues directement ou indirectement de l'immigration; leurs cinq principaux pays d'origine sont, dans l'ordre, Haïti, l'Algérie, l'Italie, le Maroc et le Liban. Enfin, 22 % de la population est en situation de faible revenu.

Vision
Dans sa planification stratégique 2016-2025, l'Arrondissement propose une vision audacieuse où citoyennes et citoyens de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, et équipes politique et administrative de l'arrondissement osent penser et agir ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

Notre impact et nos réalisations en 2022
L'Arrondissement, à travers son plan stratégique Oser ensemble Montréal-Nord, fait vivre ses valeurs d'ouverture à la diversité, d'équité et de participation citoyenne. Ainsi, il épouse la vision de Montréal 2030 et contribue à ses orientations stratégiques. Voici quelques-unes de ses réalisations significatives :

Transition écologique :
- Déploiement des programmes Éco-quartier et de sensibilisation environnementale;
- Mise en place d'un plan de contrôle de l'herbe à poux;
- Tenue d'une campagne d'embellissement (plus de 2 800 plants);
- Élargissement du programme de subvention pour les produits d'hygiène durables;
- Conversion de l'éclairage de plusieurs installations municipales du territoire pour qu'il soit écoénergétique;
- Aménagement du parc-école Saint-Rémi et verdissement en bordure du boulevard Pie-IX;
- Optimisation des activités de collecte des matières résiduelles.

Solidarité, équité et inclusion :
- Accompagnement, soutien et évaluation des organismes promoteurs des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité Jeunesse;
- Déploiement d'une nouvelle offre de services au pavillon du parc Henri-Bourassa, à la maison Brignon-Dit-Lapierre et au pôle aquatique Henri-Bourassa;
- Accueil des nouveaux résidents et résidentes, et présentation des services lors d'une visite guidée dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

- Adoption d'une politique locale en équité, en diversité et en inclusion.

Démocratie et participation :

- Poursuite de l'élaboration du plan d'action collectif en développement culturel découlant du Plan de développement culturel de l'arrondissement;
- Déploiement du plan collectif en habitation;
- Élaboration conjointe du Plan de développement social de Montréal-Nord avec la Table de quartier de Montréal-Nord;
- Mise en œuvre des recommandations faites à l'Arrondissement dans une étude sur la violence commise et subie par les jeunes, effectuée par le Centre international pour la prévention de la criminalité;
- Financement de quatre projets en sécurité urbaine (Café jeunesse multiculturel, Centre des jeunes l'Escale, Ma Clinique juridique et Un itinéraire pour tous);
- Financement d'un poste de coordination en sécurité urbaine à la Table de quartier de Montréal-Nord.

Innovation et créativité :

- Collaboration avec le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'installation du Biblioconteneur au parc Le Carignan;
- Ajout d'un terrain de baseball Moustique au parc Charleroi et d'un terrain de basketball au parc Pilon;
- Réfection des terrains de basketball aux parcs Le Carignan et Saint-Laurent;
- Mise en place de mesures d'apaisement de la circulation (afficheurs pédagogiques, panneaux lumineux, dos d'âne, silhouettes, etc.);
- Déploiement d'un programme de sécurisation aux abords des écoles.

Nos actions prioritaires en 2023

- Installer de nouveaux jeux d'eau aux parcs Pilon et Le Carignan;
- Étendre la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation;
- Exécuter les travaux de réfection de la rue Lapierre;
- Déployer un calendrier d'élagage cyclique des arbres de l'arrondissement;
- Poursuivre la conversion de l'éclairage de plusieurs bâtiments municipaux pour qu'il soit écoénergétique;
- Déployer la mise en service progressive de la collecte des résidus alimentaires pour les immeubles de neuf logements et plus;
- Poursuivre le développement du Plan d'action canopée pour lutter contre les îlots de chaleur;
- Aménager une mini-forêt à l'entrée de l'arrondissement, un îlot de biodiversité et de fraîcheur;
- Poursuivre le développement du Parcours Gouin;
- Améliorer l'offre de services des jardins communautaires;
- Poursuivre les démarches pour le développement d'un climat de travail inclusif qui favorise un traitement équitable;
- Élaborer un guide de collaboration en itinérance;
- Régulariser le poste d'agente ou agent de liaison et d'intervention sociale;
- Aménager une rampe d'accès au pavillon du parc Henri-Bourassa pour améliorer l'accessibilité universelle;
- Poursuivre la mise en place de l'accès sans fil à Internet dans les parcs;
- Tenir un Forum pour citoyennes et citoyens aînés et amorcer la mise sur pied d'un conseil des aînées et aînés;
- Moderniser la salle du conseil pour favoriser un usage multifonctionnel (par les organismes partenaires notamment);
- Poursuivre les actions visant à renforcer le sentiment de sécurité de la population.

Arrondissement d'Outremont

Population : 26 159 habitantes et habitants
Superficie : 3,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 2 110 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 740 500 $
Budget de fonctionnement 2023 : 17,3 M$
PDI 2023-2032 : 25,6 M$
Effectif : 126,1 années-personnes

Profil
Possédant un patrimoine architectural exceptionnel qui lui confère un cachet unique, l'arrondissement d'Outremont est situé au cœur de l'île de Montréal. De plus, son accès au mont Royal, ses nombreux parcs et sa forêt urbaine en font une oasis de verdure. La mobilité y est favorisée par la présence de deux stations de métro, d'une future station du Réseau express métropolitain (REM), ainsi que d'avenues sécuritaires favorisant la marche et le vélo.

Sa population est composée majoritairement de francophones et de deux minorités linguistiques qui parlent anglais ou yiddish à la maison. L'âge moyen est de 38,5 ans, et Outremont compte la plus importante proportion d'enfants de 0 à 14 ans de tous les arrondissements de Montréal.

Vision
L'Arrondissement souhaite offrir à sa population une organisation performante, transparente et humaine afin de continuer à développer un milieu de vie attrayant, inclusif et sécuritaire. Outremont améliore continuellement l'expérience citoyenne et son milieu de vie en adoptant des pratiques exemplaires en transition écologique, en favorisant l'harmonie entre ses communautés, en offrant des services innovants, et en mettant en valeur son patrimoine historique et ses espaces verts.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Propreté :
- Campagne de communication innovante;
- Nouvelle réglementation au sujet des bacs à déchets obligatoires;
- Augmentation des amendes;
- Implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que dans les immeubles de neuf logements et plus.

Urgence climatique, verdissement et biodiversité :
- Création d'un comité conseiller expert et d'un groupe de travail de 15 citoyennes et citoyens pour l'élaboration d'un plan d'action;
- Règlement interdisant les souffleurs de feuilles à essence;
- Plantation de 130 arbres;
- Acquisition d'appareils électriques pour rendre les activités de fonctionnement plus vertes;
- Mise sur pied d'un programme de subventions pour les produits d'hygiène menstruelle et les couches lavables en partenariat avec Outremont en famille.

Gestion du territoire, du patrimoine et de la mobilité :
- Piétonnisation de l'avenue Bernard pour une troisième année;

- Refonte du stationnement sur rue afin de réserver des places aux résidentes et résidents;
- Sécurisation des ruelles de l'arrondissement et diminution de la vitesse à 10 km/h;
- Optimisation réglementaire en lien avec les permis et certificats pour simplifier les démarches;
- Mise en ligne de la carte interactive pour la consultation des informations de zonage par propriété;
- Électrification de deux bornes de recharge supplémentaires.

Culture, sports, loisirs et développement social :
- Premières portes ouvertes au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) pour faire connaître son offre de services et ses partenaires;
- Amélioration de l'offre de services en culture, sports et loisirs;
- Mise en place de mesures pour rendre plus écoresponsables les événements publics;
- Reprise des activités de la bibliothèque et de la Galerie d'Outremont (huit expositions, dont quatre professionnelles);
- 19 spectacles extérieurs dans le cadre de la programmation événementielle et culturelle estivale;
- Projets novateurs : expositions de photographies Outremont, regards citoyens et d'une œuvre d'art public éphémère.

Parcs, infrastructures et installations :
- Réfection des terrains de tennis des parcs Joyce et F.-X.-Garneau;
- Réfection du chalet et de l'aire de jeux du parc Outremont;
- Reconstruction complète des égouts, de l'aqueduc, des infrastructures de la chaussée, des trottoirs et de l'éclairage de rue de plusieurs avenues;
- Remplacement des entrées en plomb sur plusieurs avenues et réhabilitation de 571 mètres linéaires du réseau d'égout et de 127 mètres linéaires du réseau d'aqueduc.

Nos actions prioritaires en 2023

Afin de respecter les orientations du Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont, nos actions prioritaires en 2023 auront comme axe principal l'urgence climatique.

Urgence climatique, verdissement et biodiversité :
- Lancer le programme Éco-quartier;
- Déposer le Plan d'urgence climatique de l'arrondissement;
- Réaliser le Plan directeur de mobilité durable et sécuritaire;
- Accomplir plusieurs projets en lien avec le budget participatif (implantation de nouvelles miniforêts, de jardins verticaux et de zones nourricières, verdissement de rues, et « De l'eau dans ta gourde »);
- Embellir le territoire par la construction de 6 nouvelles saillies de trottoir et de 17 saillies verdies;
- Aménager un stationnement écoresponsable à la bibliothèque Robert-Bourassa par la gestion optimale des eaux pluviales et l'ajout de verdissement.

Culture, sports, loisirs et développement social :
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de développement culturel selon les priorités de l'Arrondissement;
- Augmenter la visibilité de l'offre culturelle de l'arrondissement (promotion des activités, identification, plan de communication, etc.);

Parcs, infrastructures et installations :
- Restaurer et mettre aux normes le chalet du parc Saint-Viateur et la mairie de l'arrondissement;
- Réhabiliter le miniparc Champagneur et le parc Beaubien;
- Sécuriser le chemin Bates entre les avenues McEachran et Rockland;

- Reconstruire intégralement les égouts, l’aqueduc, les infrastructures de la chaussée, les trottoirs et l’éclairage de certains tronçons de rue;
- Réhabiliter par gainage les conduites d'égouts et d’aqueducs et poursuivre le remplacement des entrées de service en plomb sur diverses rues.

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

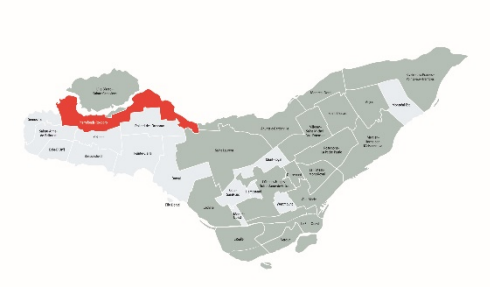

Population : 73 889 habitantes et habitants
Superficie : 27,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 601 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 325 100 $
Budget de fonctionnement 2023 : 36,2 M$
PDI 2023-2032 : 58 M$
Effectif : 279,7 années-personnes

Profil
L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est situé à l'extrémité ouest de l'île de Montréal et est bordé au nord par la rivière des Prairies. Il comporte deux quartiers : Cap-Saint-Jacques et Bois-de-Liesse. La population y trouve un milieu de vie paisible et stimulant du fait de l'accessibilité à de nombreux espaces naturels, dont 4 parcs-nature et 80 parcs de voisinage. Elle bénéficie également de deux piscines extérieures publiques, de deux bibliothèques, d'un centre culturel et de trois centres communautaires.

La population de l'arrondissement est majoritairement bilingue. Les ménages y habitant disposent d'un revenu annuel médian de 70 547 $, et 70 % d'entre eux sont propriétaires de leur résidence. Le parc immobilier est composé presque exclusivement d'immeubles de catégorie résidentielle. Les deux tiers de la population sont issus de l'immigration. La contribution des nouveaux arrivants et arrivantes a permis de créer, au fil des ans, un arrondissement vivant aux multiples visages.

Vision
Comme l'indique sa signature, « On s'occupe de vous », l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro place les citoyennes et citoyens au cœur de ses préoccupations. L'Administration s'engage à toujours faire progresser ses pratiques, à faire preuve de rigueur dans sa gestion et à améliorer la prestation de services rendus à la population. Outre une richesse naturelle incomparable, Pierrefonds-Roxboro offre des installations de grande qualité, une vie culturelle active et de nombreux plateaux sportifs.

Notre impact et nos réalisations en 2022
Le retour à une certaine normalité postpandémique a favorisé la reprise de plusieurs activités culturelles, de sports et loisirs ainsi que de bibliothèque prévues à la programmation. Des efforts importants sont déployés pour bonifier l'offre de services à la population.

Malgré les contraintes rencontrées et le report de nombreux projets, l'Arrondissement a été en mesure d'assurer les réalisations suivantes :

- Journée jardinage, dont ont bénéficié plus de 1 000 citoyennes et citoyens;
- Réaménagement du parc du Millénaire;
- Implantation de la collecte des matières résiduelles de bâtiments de neuf logements ou plus, d'industries, de commerces et d'écoles – phase 2;
- Intégration d'Instagram comme moyen de communication;
- Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles;
- Adoption du plan d'action en culture;
- Adoption du plan d'action en loisirs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Réalisation du programme de mini-forêt au parc de Deauville dans le cadre du budget participatif;
- Rehaussement des services en environnement offerts aux citoyennes et citoyens, et transition écologique de concert avec l'Éco-quartier;
- Poursuite du programme annuel de plantation d'arbres et de la lutte à l'agrile du frêne ainsi que diminution des îlots de chaleur conformément au Plan d'action canopée 2012-2021 et au plan stratégique Montréal 2030;
- Mise en œuvre d'un plan d'action en développement social et en sécurité urbaine;
- Réaménagement du boulevard Lalande;
- Réaménagement du parc du Château-Pierrefonds.

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Population : 106 784 habitantes et habitants
Superficie : 8,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 156 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 542 300 $
Budget de fonctionnement 2023 : 59,6 M$
PDI 2023-2032 : 57 M$
Effectif : 448,4 années-personnes

Profil

Situé au cœur de Montréal, Le Plateau-Mont-Royal exerce un attrait indéniable sur les touristes et est reconnu pour la qualité de vie de ses quartiers à dimension humaine. Sa population est la plus jeune de Montréal, et plus de 80 % des 25 à 64 ans détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les ménages sont constitués de 72 % de locataires et de 52 % de personnes seules. Parmi les personnes de 15 ans ou plus qui étudient ou occupent un emploi, près de 75 % utilisent les transports actifs. Enfin, 69 % de la population peut converser à la fois en français et en anglais, et 53 % des résidentes et résidents sont originaires de l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada.

Vision

Riche de son histoire, Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux-vivre en ville, qui repose en bonne partie sur la création de milieux de vie inclusifs, inspirants et durables. Ses quartiers complets offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois ainsi qu'une vie sociale et culturelle foisonnante. Ses aménagements urbains originaux et conviviaux favorisent les déplacements actifs et sécuritaires. Depuis plus d'une décennie, l'Arrondissement innove en multipliant les îlots de fraîcheur et les lieux de rencontre citoyenne. Une attention particulière est accordée à la préservation de la mixité sociale.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Adoption d'un règlement visant à protéger les maisons de retraite de la spéculation immobilière;
- Modifications au Règlement d'urbanisme pour une nouvelle entente d'usufruit de 25 ans visant une superficie de plancher d'environ 10 760 m^2 au 5425, rue Casgrain, pour le maintien et le développement de lieux de création et de production abordables pour les artistes;
- Bonification de la pratique des rencontres d'information de voisinage;
- Renforcement de la réglementation encadrant les résidences de tourisme et les gîtes;
- Formation sur les normes en accessibilité universelle et la conception sans obstacle;
- Rédaction d'un guide patrimonial illustré pour encadrer les interventions sur les immeubles;
- Plan de relance de la rue Saint-Denis et projet d'illumination permanente de la rue;
- Analyse du potentiel économique et immobilier du secteur d'emplois du Plateau Est;
- Projets de piétonnisation estivale sur les avenues du Mont-Royal et Duluth;
- Modification de la réglementation des cafés-terrasses sur le domaine public afin de les autoriser dans les secteurs de plus faible intensité commerciale – délivrance de plus de 180 permis;
- Remplacement de 37 entrées d'eau en plomb et réalisation de 159 réparations sur le réseau d'aqueduc;
- Prolongement et sécurisation de liens cyclables, et installation de 614 supports à vélos;
- Reconstruction de 28 sections de trottoirs et construction de dos d'âne dans 19 tronçons de rues;

- Financement de 1,1 M$ pour une brigade de propreté (contrat de deux ans) et de 0,7 M$ pour l'enlèvement de graffitis;
- Aménagement de la place des Fleurs-de-Macadam en place multifonctionnelle inondable;
- Réaménagement des parcs des Compagnons-de-Saint-Laurent et Toto-Bissainthe;
- Aménagement d'un espace de repos et événementiel à vocation culturelle sur le terrain de l'École nationale de théâtre, en partenariat avec cette dernière;
- Projet d'agriculture urbaine en collaboration avec le Comité citoyen de Milton-Parc;
- Aménagement de six ruelles vertes, pour un total de 112 ruelles vertes dans Le Plateau;
- Réalisation des projets gagnants du premier budget participatif du Plateau-Mont-Royal sur le thème de la transition écologique (bibliothèque de partage d'outils et projet d'agriculture urbaine);
- Piétonnisation et projet transitoire de l'avenue Émile-Duployé;
- Réouverture de l'aréna Saint-Louis, devenu un espace multisport gratuit pour la population;
- Accès gratuits : terrains de tennis, cinq soirées thématiques avec jeux de lumières à l'aréna Mont-Royal et 10 activités sportives dans les parcs de l'arrondissement;
- Formations gratuites de sauvetage grâce à une subvention gouvernementale de 30 515 $;
- Plusieurs démarches de concertation et ajout de services en lien avec l'itinérance;
- Contributions de 417 000 $ pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de 16 500 $ pour le Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans, et de 137 700 $ pour le Fonds diversité et inclusion sociale pour les enfants et les familles vulnérables, permettant notamment l'attribution gratuite de 172 places en camp de jour pour des enfants vivant dans une habitation à loyer modique ou se trouvant en situation de vulnérabilité;
- Prêt de local au chalet-restaurant du parc La Fontaine à l'organisme Robin des Bois et octroi de locaux gratuits pendant trois ans, au centre du Plateau, à 10 organismes en services d'aide à la personne;
- Ouverture du centre Laurier afin de proposer une programmation tant intérieure qu'extérieure en sports et loisirs, en plus d'offrir un espace en libre accès et le prêt de matériel gratuit;
- Délivrance de 155 permis d'événements sur le domaine public et tenue de 58 jours de marchés fermiers;
- Inauguration du Cabinet des auteurs en hommage à Michel Tremblay;
- Offre de 182 représentations issues de la programmation culturelle de l'arrondissement sur le domaine public, dont le théâtre de marionnettes présenté tout l'été au parc La Fontaine;
- Dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles, présentation de 77 événements répartis équitablement sur le territoire de l'arrondissement;
- Déploiement d'activités en langue des signes québécoise (LSQ) et formation du personnel des bibliothèques pour l'accueil des personnes sourdes;
- Amélioration de l'accessibilité universelle au conseil d'arrondissement : sous-titrage, traduction en LSQ et service d'accompagnement.

Nos actions prioritaires en 2023

- Projet de rénovation du pavillon des baigneurs, de la piscine et de la pataugeoire du parc Baldwin;
- Projet de rénovation de l'aréna Saint-Louis;
- Mise aux normes de la piscine Schubert et réalisation d'un projet d'accessibilité universelle;
- Projets de réfection du terrain de soccer du parc Laurier, de réaménagement du parc Lucia-Kowaluk et du chemin Gilford, et de décontamination du Champ des Possibles;
- Révision du Règlement d'urbanisme sous l'angle de la transition écologique et de l'inclusion sociale;
- Révision du Règlement sur le bruit pour en faciliter l'applicabilité;
- Intégration de critères pour les demandes de dérogation au cadre normatif des réno-évictions;
- Révision des règles d'urbanisme en accessibilité universelle;
- Réalisation d'un plan directeur des parcs et des espaces verts;

- Rédaction du nouveau plan d’action en développement social;
- Rédaction d’un plan d’action en activités physiques et sportives;
- Élaboration d’un plan d’action pour les commerces en collaboration avec les associations de commerçantes et commerçants;
- Accompagnement technique des commerces dans la mise en accessibilité de leur local;
- Rédaction d’un plan local en accessibilité universelle.

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

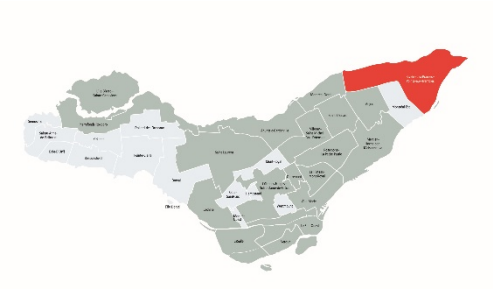

Population : 115 587 habitantes et habitants
Superficie : 42,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 473 800 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 269 900 $
Budget de fonctionnement 2023 : 66,7 M$
PDI 2023-2032 : 127,3 M$
Effectif : 450,3 années-personnes

Profil
Situé à l'extrémité est de l'île de Montréal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles connaît une expansion considérable sur plusieurs plans, compte tenu du fort pouvoir d'attraction que l'arrondissement exerce auprès des familles. Traversé par de grands axes routiers, tels que les autoroutes 25 et 40, il est formé des quartiers de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles et s'étend sur 42,3 km², ce qui en fait l'un des plus grands territoires de l'île de Montréal. Son territoire très étendu s'est développé au fil des ans autour de ses nombreuses zones industrielles, ce qui se traduit par une densité moins élevée que dans le reste de l'île de Montréal, soit 2 525 habitants/km². C'est l'un des rares arrondissements à détenir encore des terrains disponibles pour le développement de zones résidentielles et industrielles. La nature y est omniprésente, avec plus de 135 parcs et espaces verts, dont l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, un golf et près de 75 km de voies cyclables. Plus de 64 % des ménages sont propriétaires.

Près d'une personne sur deux est issue directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (71 %), suivi de l'anglais, de l'italien et de l'espagnol. Le français est la langue unique de travail pour 86 % de la main-d'œuvre. La moyenne d'âge est de 43,5 ans et plus de la moitié de la population (52 %) est de sexe féminin. Les ménages ont un revenu annuel médian de 62 867 $.

Vision
L'Arrondissement se fait un devoir de développer un milieu de vie attrayant, inclusif et sécuritaire, où toutes et tous sont fiers de résider. À cet effet, il poursuit ses efforts pour créer des quartiers fonctionnels et chaleureux, et faciliter l'accès aux établissements du savoir et aux emplois du territoire, tout en assurant une mobilité adéquate. Comme le territoire est délimité notamment par la rivière des Prairies au nord et le fleuve Saint-Laurent au sud, l'Arrondissement continue de mettre en valeur la richesse des attraits naturels en améliorant l'accès aux cours d'eau, aux parcs et aux jardins. Il assure également une revitalisation importante de son patrimoine bâti et une mise en valeur de ses espaces naturels impressionnants.

Outre une belle vitalité économique, le territoire propose les meilleurs prix à Montréal pour se loger, une offre inégalée d'activités sportives et culturelles ainsi que des infrastructures publiques de qualité. Convaincu de la nécessité de s'engager vers la transition écologique, l'Arrondissement valorise l'agriculture urbaine et s'est doté d'une vision ambitieuse et rassembleuse qui guidera les interventions de la collectivité afin que 30 hectares du territoire vibrent au rythme d'une agriculture plurielle et innovante d'ici à 2030.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Cette année, l'Arrondissement a davantage été en mesure de déployer son plan de reprise des activités, de procéder à la réouverture des installations et d'offrir aux organismes partenaires le soutien nécessaire. L'Arrondissement s'est également attelé à offrir une programmation culturelle et sportive alternative, qui a permis à la population de vivre une saison estivale riche en activités.

L'année 2022, tout comme l'année 2021, a été marquée par des projets favorisant le développement durable et la mobilité ainsi que la revitalisation des parcs et des lieux publics :

- Création d'un Plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement, prévoyant notamment la protection des boisés et des milieux naturels;
- Poursuite de la plantation d'arbres afin d'atteindre l'objectif de 7 500 arbres plantés d'ici à 2026;
- Offre continue de soutien aux organismes communautaires;
- Planification des travaux de mise aux normes au complexe sportif St-Jean-Vianney;
- Planification de la mise aux normes de la piscine du parc Saint-Georges;
- Début des travaux de réfection du terrain de soccer synthétique et de la piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson;
- Installation de l'éclairage du terrain de basketball et aménagement du pourtour du pavillon au parc Armand-Bombardier;
- Aménagement des aires de jeux et de mobilier au parc Jeanne-Lapierre;
- Mise aux normes des jardins communautaires existants;
- Début des travaux de la phase 2 de la maison Antoine-Beaudry, réfection du terrain de balle du parc Saint-Joseph et réaménagement du parc Clémentine-De La Rousselière;
- Reconstruction de la passerelle au parc Saint-Valérien;
- Travaux sur le réseau routier dans différents secteurs.

Nos actions prioritaires en 2023

- Aménager un parc riverain au bout de l'île (Médéric-Archambault) ainsi que des parcs canins à Pointe-aux-Trembles, et créer un nouveau parc dans le secteur Ruisseau Pinel;
- Commencer l'aménagement du parc des Cageux et réaménager le parc Delphis-Delorme;
- Faire l'évaluation préliminaire d'un projet de patinoire réfrigérée;
- Préparer l'aménagement d'une place publique sur le site de la chapelle de la Réparation et bonifier les aménagements du parc de la Traversée;
- Mettre à niveau et entretenir les aires de jeux pour la sécurité des enfants, ajouter des poubelles de grande capacité, déneiger les sentiers et améliorer l'éclairage dans les parcs;
- Embaucher du personnel pour la gestion des arbres et recruter des gardiennes et gardiens de parcs;
- Planifier les travaux à la bibliothèque et à la Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles;
- Procéder aux travaux de mise aux normes de jardins communautaires et du centre communautaire Roussin ainsi que du complexe sportif St-Jean-Vianney;
- Poursuivre les démarches visant la création d'Espace Rivière;
- Restaurer la toiture de la maison Pierre-Chartrand;
- Améliorer les artères commerciales, dont celle du boulevard Maurice-Duplessis, et soutenir les associations de marchandes et marchands locaux;
- Entamer avec la Ville-Centre les plans pour le réaménagement complet de la rue Notre-Dame, prévu pour 2023-2024;
- Procéder à des travaux sur le réseau routier dans différents secteurs;
- Poursuivre le Plan triennal de circulation, le Plan local de déplacement 2020-2030 et le Plan d'apaisement de la circulation.

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Population : 146 212 habitants
Superficie : 15,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 847 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 466 900 $
Budget de fonctionnement 2023 : 71,2 M$
PDI 2023-2032 : 88,4 M$
Effectif : 702,5 années-personnes

Profil
Apprécié pour sa qualité de vie, Rosemont–La Petite-Patrie est un milieu de vie dynamique offrant un vaste réseau cyclable, des commerces de proximité, des ruelles vertes et des saillies verdies ainsi que de nombreux parcs et espaces d'appropriation citoyenne. Les ménages sont en majorité locataires (71,9 %), et 19 % des logements privés sont des copropriétés. Le revenu annuel médian des foyers est de 48 349 $. On dénombre 18 570 familles avec enfants dans l'arrondissement. Près de deux personnes sur cinq sont issues directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (83 %). De plus en plus de résidentes et résidents ainsi que de travailleuses et travailleurs dans l'arrondissement utilisent au quotidien les transports en commun ou les transports actifs.

Vision
Très engagé dans la transition écologique, comme le démontre l'adoption du Plan directeur de biodiversité, l'Arrondissement s'appuie sur des priorités qui répondent aux besoins et aux attentes de la population : biodiversité, propreté, verdissement, accessibilité, mobilité durable… Il offre un milieu de vie animé, sécuritaire et sain où la participation citoyenne est plus que jamais encouragée. Sa gestion efficiente, portée vers l'action, fait écho au progrès collectif et se veut à la fois rassembleuse et bienveillante.

Notre impact et nos réalisations en 2022
En plus d'avoir inauguré le complexe aquatique de Rosemont, l'Arrondissement a terminé l'aménagement d'un nouvel espace citoyen à l'intersection des rues Rachel et Marcel-Pepin : le parc Annie-Montgomery. Le parc Rosemont a aussi fait l'objet d'importants travaux de réaménagement avec, en phase 2, la création d'une plaine de jeux complétant la section récemment boisée à l'est du parc.

Fier de travailler à la création d'un milieu de vie où l'expérience de chaque citoyenne et citoyen est unique, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets permettant à la population de s'approprier son milieu, de réduire son impact environnemental et d'améliorer sa qualité de vie, et ce, dans une perspective d'inclusion, de transition écologique et d'innovation sociale. Il compte de nombreuses réalisations significatives assurant un développement du territoire à échelle humaine :

- Sécurisation du carré Augier : aménagement temporaire de l'intersection des rues Augier et Louis Hémon, et consultation en vue d'un aménagement permanent;
- Sécurisation de zones scolaires et apaisement de la circulation : construction de 52 dos d'âne, de 28 saillies drainantes et de 19 fosses d'arbres drainantes sur la rue Bélanger;
- Adoption d'une nouvelle politique d'implantation du stationnement sur rue réservé aux résidentes et résidents (SRRR) et implantation de 16 nouvelles zones;
- Apaisement de la circulation sur la rue Molson (panneaux, bollards et marquage);

- Troisième année du programme Projets participatifs citoyens , qui a touché 11 milieux de vie et vu naître 80 initiatives en 2022;
- Augmentation du nombre de ruelles vertes, de jardins de rue et de carrés d'arbres végétalisés, notamment pour contrer l'herbe à poux;
- Implantation de quatre nouveaux projets de ruelles actives;
- Écopâturage au parc Maisonneuve (projet Biquette);
- Troisième phase d'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que dans les immeubles de neuf logements et plus;
- Troisième Défi Zéro déchet dans les commerces, et quatrième Défi Zéro déchet destiné aux foyers;
- Investissement de 2,7 M$ pour bonifier l'offre en matière de propreté et de verdissement;
- Aménagement de microforêts au parc du Père-Marquette (quatre en tout) et plantation de 500 arbres sur l'ensemble du territoire;
- Service étendu pour le déneigement des pistes cyclables;
- Corridors de glisse et prêt d'équipement sportif hivernal;
- Réfection du terrain de tennis au parc Jean-Duceppe;
- De nombreux projets d'animation culturelle : Vive la ruelle, Cinéma sous les étoiles, et Ciné-été en collaboration avec le Cinéma Beaubien;
- Aménagements conviviaux : Quais Masson, placettes sur la rue Saint-Zotique, et Espace 40e/Beaubien;
- Animation et prêt d'équipement dans les parcs ainsi que sur la 9e Avenue et location de matériel sportif au parc Maisonneuve;
- Fête de la rentrée au parc du Pélican;
- Inauguration de l'œuvre d'art publique Entrelacs au parc de l'Ukraine;
- Plus de 800 activités offertes par les bibliothèques et la Maison de la culture.

L'Arrondissement est également responsable des activités d'éclairage, d'entretien de la signalisation et du marquage dans 14 arrondissements. Voici ses réalisations en la matière :

- Marquage de 7 850 passages piétons, de 5 295 lignes d'arrêts et de 5 460 passages écoliers, et traçage de plus de 1 840 km de lignes axiales;
- Mise aux normes de plus de 200 feux de circulation et ajout ou modification de 136 feux piétons;
- Marquage et implantation de la signalisation écrite et lumineuse sur le réseau cyclable;
- Amélioration de l'éclairage dans les parcs et dans les rues.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre les interventions accrues en matière de propreté;
- Amorcer la démarche pour l'aménagement d'une nouvelle place publique à l'intersection des rues Beaubien et Boyer ainsi que pour l'aménagement du P'tit Beaubien, dans l'est;
- Procéder au réaménagement du parc Montcalm;
- Poursuivre le verdissement en augmentant le nombre de ruelles vertes et de jardins de rue;
- Mettre en place une piste cyclable sur l'avenue Bourbonnière;
- Reconstruire la pataugeoire et la piscine du parc Joseph-Paré.

Arrondissement de Saint-Laurent

Population : 103 967 habitantes et habitants
Superficie : 42,8 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 871 200 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 436 900 $
Budget de fonctionnement 2023 : 78,4 M$
PDI 2023-2032 : 183,2 M$
Effectif : 578,2 années-personnes

Profil

Situé au carrefour des principaux grands axes routiers de la métropole, l'arrondissement de Saint-Laurent s'étend sur 42,8 km². Plus de 70 % de son territoire sont consacrés aux activités industrielles et commerciales. Avec plus de 4 200 entreprises et de 105 000 emplois, Saint-Laurent représente le deuxième bassin d'emplois de l'île de Montréal et constitue l'un des principaux pôles industriels et technologiques du Québec, une position qui sera renforcée avec l'arrivée de cinq stations du Réseau express métropolitain. Grâce à ses deux bibliothèques, à son centre des loisirs, à son complexe sportif, à son aréna ainsi qu'à une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent offre un vaste éventail de services dans de nombreux domaines comme la culture, les sports et loisirs. Champion de la croissance démographique, Saint-Laurent accueille quelque 104 000 résidentes et résidents, dont 81 % sont issus de l'immigration ou ont au moins un parent né dans un autre pays.

Vision

Devenu « territoire municipal durable » en 2019, Saint-Laurent place le développement durable et la protection de l'environnement au cœur de toutes ses décisions. En 2021, il a élaboré, avec la participation de sa population, le Plan stratégique 2022-2025, qui a mené à l'adoption de 111 projets prioritaires en 2022. Quelques mois plus tard, Saint-Laurent concrétisait la première action inscrite dans son plan stratégique avec l'adoption du Plan d'urgence climatique 2021-2030. Misant sur la collaboration de la population ainsi que de la communauté d'affaires, l'Arrondissement entend s'attaquer concrètement à cette problématique en visant, entre autres, la protection de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

Notre impact et nos réalisations en 2022

- Lancement de l'initiative « Mai, mois du jardin » et du nouveau concours « Mon jardin écolo »;
- Lancement de nouvelles subventions pour encourager l'utilisation d'équipements d'entretien paysager sans carburant et d'équipements écologiques domestiques;
- Autorisation d'installer des bardeaux solaires ou des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sur les toits en pente;
- Aménagement d'un nouveau jardin public consacré aux papillons et à d'autres pollinisateurs au parc Beaudet;
- Poursuite de l'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus;
- Réouverture de l'aréna Raymond-Bourque, nouvellement rénové pour offrir de nombreuses améliorations sur le plan de la sécurité, de l'accessibilité universelle et de la performance énergétique;
- Collaboration au lancement de la construction de la Coopérative d'habitation laurentienne, au cœur de l'aire TOD Bois-Franc;

- Autorisation d'installer des microbrasseries et des microdistilleries dans certaines zones commerciales ainsi que de fabriquer des boissons alcoolisées dans certaines zones industrielles;
- Conclusion de la restauration de la maison Robert-Bélanger et lancement d'un concours d'œuvres d'art pour orner le site;
- Installation de six bornes d'information numériques pour mieux joindre la population dans des secteurs névralgiques;
- Lancement d'une consultation pour la création d'un quartier culturel dans le secteur du Vieux-Saint-Laurent;
- Offre d'une programmation culturelle gratuite pour améliorer l'accessibilité à la culture;
- Réaménagement de terrains de bocce et de baseball au parc Noël-Sud.

Nos actions prioritaires en 2023

- Avec l'appui du budget participatif Montréal, réaliser la seconde phase du Corridor de biodiversité, intitulée « Zones écologiques nourricières », pour favoriser l'agriculture urbaine sur le domaine public;
- Réaménager plusieurs parcs, dont les parcs Houde et Aimé-Caron;
- Remplacer des bassins de piscines extérieures, dont celui de la piscine du parc Marlborough;
- Réaménager des terrains de baseball, de bocce, de basketball et de tennis;
- Sécuriser et verdir l'extérieur du Centre des loisirs;
- Mettre à niveau six parcs canins;
- Aménager des promenades urbaines vertes alliant biodiversité et urbanité;
- Concevoir le plan d'aménagement du pôle communautaire et scolaire Jules-Poitras;
- Réaliser plusieurs travaux de réfection du réseau routier local;
- Réhabiliter la maison Robert-Bélanger en valorisant son cachet historique et patrimonial ainsi que l'agriculture urbaine;
- Restaurer et agrandir des milieux naturels;
- Gérer les frênes situés dans les milieux naturels.

Arrondissement de Saint-Léonard

Population : 82 241 habitantes et habitants
Superficie : 13,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 714 400 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 394 500 $
Budget de fonctionnement 2023 : 40,6 M$
PDI 2023-2032 : 73,1 M$
Effectif : 249,3 années-personnes

Profil

L'arrondissement de Saint-Léonard, situé dans l'est de Montréal, a une localisation stratégique avec un grand potentiel de revitalisation économique, grâce à la proximité d'axes routiers majeurs. Une de ses forces est la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. En effet, selon les données du recensement de 2016, les personnes immigrantes représentent 49 % de la population de l'arrondissement, alors que les jeunes de moins de 20 ans et les personnes aînées de 65 ans ou plus totalisent 45 %. Saint-Léonard constitue d'ailleurs le territoire montréalais qui est composé des plus grandes proportions d'enfants (0 à 14 ans) et de personnes aînées. Près de 92 % des résidentes et résidents peuvent soutenir une conversation en français, et 50 % peuvent aussi s'exprimer en anglais. La majorité des citoyennes et citoyens sont des locataires (65 %), et le type de logement le plus répandu est l'appartement faisant partie d'un immeuble de moins de cinq étages (71,9 %). L'arrondissement possède 10 grands parcs et plusieurs espaces verts qui font sa force et sa renommée au sein de sa population.

Vision

La vision de Saint-Léonard, exprimée dans son plan stratégique Saint-Léonard 2030*,* est de représenter un arrondissement qui est incontournable et inspirant pour son effervescence sociale et économique, et qui est résolument engagé envers la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens, la mobilité active et collective, et le développement durable. Pour concrétiser cette vision d'ici 2030, l'Arrondissement travaille sur cinq grands piliers : offrir une expérience citoyenne inspirante, développer le territoire de manière durable, maximiser le potentiel des retombées du prolongement du métro et du Réseau express métropolitain, revitaliser les zones économiques actuelles, et être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable.

Notre impact et nos réalisations en 2022

L'Arrondissement de Saint-Léonard se fait un devoir d'offrir des services de qualité à sa population et de privilégier les investissements permettant de préserver et d'enrichir son patrimoine collectif. Les initiatives et les projets pour le maintien de services adaptés aux besoins et aux attentes de la population, pour la sécurité urbaine, pour la réfection des rues et des trottoirs, pour la propreté et pour la transition écologique se sont avérés prioritaires. Durant l'année 2022, plusieurs actions ont été réalisées en ce sens :

- Mise en place de plusieurs actions concernant la sécurité urbaine (dont l'ajout d'une ressource responsable de la coordination de ces dossiers avec les organismes du milieu), poursuite de plusieurs initiatives (dont les kiosques « Rue aux citoyens »), reconduction du nombre de cadettes et cadets de police en vélo, et embauche d'une nouvelle firme privée qui fournit du personnel de sécurité patrouillant en voiture le territoire, de juin à septembre, afin de renforcer la surveillance dans les lieux publics;
- Adoption d'un plan d'action local en développement social intitulé Ensemble pour un avenir meilleur, couvrant la période de 2022 à 2030;

- Recrutement pour la mise en place d'un conseil jeunesse pour Saint-Léonard;
- Adoption du Plan climat pour l'arrondissement;
- Plantation de 1 300 arbres, un nombre record, pour réduire les îlots de chaleur et augmenter l'indice de canopée, et réalisation du plan d'élagage cyclique et d'essouchage;
- Implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus et dans les institutions, commerces et industries (ICI) situés au sud de l'arrondissement;
- Poursuite des démarches auprès de la ville-centre pour accélérer la réalisation des actions en vue de répondre aux enjeux d'inondation dans le secteur du collecteur Langelier;
- Réalisation d'une nouvelle campagne de communication sur la propreté dans les parcs;
- Adoption du Plan de gestion de la circulation, incluant de nouvelles façons de repenser la sécurité routière et piétonnière;
- Réfection de la chaussée de 11 rues et de 4 km linéaires de trottoirs à divers endroits sur le territoire;
- Ajout de 25 saillies de trottoirs à proximité des écoles primaires Dante, Lambert-Closse et Gabrielle-Roy;
- Bonification des activités et des terrains sportifs, dont l'ajout de la pratique du ski de fond dans certains parcs et la réfection de quatre terrains de tennis au parc Ferland;
- Retour de la traditionnelle Fête du citoyen en septembre, après deux ans d'absence en raison de la pandémie;
- Adoption des règlements de concordance afin que la réglementation de l'arrondissement soit conforme aux modifications apportées par le Programme particulier d'urbanisme de la rue Jean-Talon Est, adopté en 2021.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre le travail sur le sentiment de sécurité, notamment en soutenant la réalisation de projets de prévention et de sensibilisation, en maintenant le nombre de cadettes et cadets de police à son maximum et en retenant les services d'une patrouille de sécurité;
- Poursuivre le programme de réfection routière afin de maintenir la qualité du réseau actuel;
- Mettre en œuvre les actions prioritaires du Plan climat, du plan d'action en développement social et du plan d'action en gestion de la circulation;
- Poursuivre l'objectif de plantation de 1 300 arbres par an;
- Bonifier l'offre de services en culture et loisirs par l'aménagement d'un nouvel espace vert sur la rue Jarry, l'ajout de terrains de basketball au complexe sportif Saint-Léonard et au parc Pie-XII, la réfection des terrains de basketball des parcs Ferland et Coubertin ainsi que l'aménagement de nouvelles passerelles au parc Ermanno-La Riccia.
- Poursuivre le déploiement du plan d'entretien préventif des bâtiments municipaux par la réfection de la piscine et du pavillon du parc Ladauversière ainsi que la réfection de la toiture, de la climatisation et de la ventilation de la mairie d'arrondissement;
- Poursuivre l'amélioration de la propreté et l'entretien des rues, des trottoirs et des parcs, notamment en bonifiant les activités du ménage du printemps et en ajoutant du personnel consacré à ces activités.

Arrondissement du Sud-Ouest

Population : 84 629 habitantes et habitants
Superficie : 15,7 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 764 200 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 517 000 $
Budget de fonctionnement 2023 : 63,1 M$
PDI 2023-2032 : 76,5 M$
Effectif : 436,0 années-personnes

Profil
Situé au sud-ouest de Montréal, d'où son nom, l'arrondissement couvre une superficie de 15,7 km^2 et comprend les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles, Griffintown, Côte-Saint-Paul et Émard. Le territoire compte plus de 158 km de rues, 312 km de trottoirs et plus de 100 parcs et espaces verts. Il offre des installations et des services diversifiés à la population, notamment une Maison de la culture, 4 bibliothèques, 4 piscines intérieures, 2 piscines extérieures, 4 pataugeoires, 10 jeux d'eau, 3 arénas et 16 patinoires extérieures.

Vision
L'arrondissement du Sud-Ouest figure parmi les secteurs offrant le meilleur potentiel de développement à Montréal. Près de la moitié de son territoire est composée d'espaces ou de secteurs en transformation, d'anciennes usines à réaffecter ou de secteurs complets à redéfinir. Considéré comme le berceau de l'industrialisation au pays, Le Sud-Ouest a longtemps été associé à l'activité manufacturière. Sa transformation depuis une décennie crée des enjeux urbanistiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, mixité sociale, et hausse et modification des besoins d'une population en croissance, le tout dans un cadre budgétaire restreint. C'est dans ce contexte et dans une perspective de préservation des particularités locales que l'Arrondissement se donne pour mission de planifier, organiser et coordonner des services de proximité efficaces, efficients et adaptés aux besoins de l'ensemble de la population.

Notre impact et nos réalisations en 2022
L'année 2022 a été marquée par des actions innovantes, solidaires, inclusives, démocratiques et écologiques en lien avec les orientations 2022-2025 locales et le plan stratégique Montréal 2030 :

- Bonification du service de première ligne aux citoyennes et aux citoyens : mobilité, inspection, salubrité, propreté, service au comptoir et bibliothèques;
- Relance culturelle avec la diffusion de 61 spectacles et expositions à la Maison de la culture Marie-Uguay, avec sa programmation spéciale et dans les quartiers;
- Bonification de l'offre culturelle dans Griffintown et Pointe-Saint-Charles;
- Concert de l'Orchestre symphonique de Montréal au parc Angrignon;
- Augmentation des activités visant la clientèle jeunesse et déploiement d'une stratégie en sécurité urbaine pour accompagner les jeunes fragilisés, vulnérables, criminalisés ou à risque de l'être;
- Élaboration du Plan de développement d'une communauté nourricière de l'arrondissement pour mieux soutenir le développement et l'encadrement des pratiques d'agriculture urbaine;
- Lancement de la campagne « Je verdis mon quartier » pour promouvoir les initiatives de verdissement réalisées par les citoyennes et citoyens sur le domaine public, dont le nouveau programme d'adoption de carrés d'arbre;
- Augmentation de 20 % de l'enlèvement de graffitis sur le domaine public par rapport à 2021, soit 300 interventions pour un total de 6 000 m^2 de surface traitée;

- Distribution à la population citoyenne et aux groupes communautaires de 22 000 végétaux favorables à la biodiversité, et plantation écologique de plus de 700 nouveaux arbres pour augmenter la canopée et la diversité de la forêt urbaine;
- Plantation de plus de 10 000 vivaces, de 3 000 plantes comestibles et de 5 900 plantes annuelles sur le territoire comparativement à environ 22 000 plantes annuelles par le passé, qui exigent plus d'entretien et d'eau;
- Implantation de 60 dos d'âne, de 14 saillies permanentes et de 1 saillie temporaire, de 5 nouveaux afficheurs de vitesse et de 12 arrêts toutes directions;
- Appui à l'Association des commerçants de Pointe-Saint-Charles (ACPSC) dans la démarche de création d'une future Société de développement commercial;
- Renouvellement de la contribution financière au Programme de soutien à la diversité commerciale du Sud-Ouest, administré par PME MTL, pour attirer de nouveaux commerces;
- Confirmation de l'équipe d'intervention psychosociale pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance tout en facilitant la cohabitation avec les résidentes et résidents;
- Adoption de la modification-phase 3 de la réglementation d'urbanisme pour des normes supplémentaires en faveur de la transition écologique;
- Augmentation des interventions d'inspection et d'entretien sur le terrain pour assurer la propreté de secteurs vulnérables de Griffintown.

L'Arrondissement a également poursuivi ses efforts dans les projets structurants suivants :

- Mise en œuvre de la phase 1 du Corridor écologique du grand Sud-Ouest, issu du premier budget participatif de la Ville de Montréal, qui inclut des îlots de biodiversité ainsi que la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces;
- Aménagement de 6 nouvelles ruelles vertes en collaboration avec les comités citoyens et l'Éco- quartier du Sud-Ouest pour favoriser le verdissement et la créativité collective, en toute sécurité : 736 m^2 de surface déminéralisée, et plantation de 1 578 arbustes, de vivaces et de 14 arbres;
- Priorité à l'inclusion avec l'inauguration des nouveaux vestiaires de la piscine Saint-Henri, universellement accessibles.

Nos actions prioritaires en 2023

- Poursuivre la bonification du service de première ligne aux citoyennes et citoyens : mobilité, inspection et propreté (dont la salubrité des logements), notamment avec l'ajout de ressources;
- Revoir la planification et la conception des programmes en sports et loisirs afin de mieux répondre aux besoins de la collectivité et des populations vulnérables à court, moyen et long terme;
- Poursuivre le partenariat avec les organismes de défense des droits individuels et collectifs en logement de l'arrondissement pour combattre la précarité des locataires;
- Amorcer le chantier pour l'aménagement du futur Carrefour communautaire dans Émard-Saint-Paul;
- Bonifier nos actions en transition écologique en lien avec le Plan d'action local en transition écologique (PALTE) 2021-2025, dont les suivantes :
    - Augmenter le fonds vert afin d'accélérer nos efforts en matière de transition écologique,
    - Intensifier la plantation de vivaces et de plantes indigènes plutôt que d'annuelles dans les aménagements de l'arrondissement,
    - Déterminer les espaces prioritaires en matière d'aménagement visant à prévenir les aléas climatiques (telles les pluies abondantes et les vagues de chaleur);
- Appuyés par le financement de 5,8 M$ du PDI local, par des contributions provenant de fonds réservés et par la participation de divers partenaires, des investissements de 26,4 M$ sont prévus au PDI 2023 :
    - 2,8 M$ en infrastructures urbaines,

- 9,9 M$ pour l’aménagement et la mise à niveau de parcs,
- 13,4 M$ pour les immeubles de l’arrondissement,
- 0,3 M$ dans des programmes divers : mobilier urbain, petits équipements et éclairage.

Arrondissement de Verdun

Population : 71 850 habitantes et habitants
Superficie : 9,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 101 600 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 568 600 $
Budget de fonctionnement 2023 : 39,9 M$
PDI 2023-2032 : 41,2 M$
Effectif : 324,2 années-personnes

Profil
Situé dans la partie sud-ouest de l'île et bordé par le fleuve et le canal de l'aqueduc, Verdun est choyé par sa situation géographique et son riche passé historique. Habiter Verdun, c'est profiter à la fois de la proximité de l'eau, d'espaces verts et de la vie urbaine. L'omniprésence du fleuve Saint-Laurent et les kilomètres de berges luxuriantes constituent les plus grandes richesses naturelles de Verdun.

La majorité de la population de l'arrondissement (66 %) s'exprime en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus parlée. C'est 1 personne sur 4 qui est originaire de l'extérieur du Canada, pour un total de 16 320 personnes immigrantes. Les ménages ont un revenu annuel médian de 55 428 $, et la moyenne d'âge est de 41,4 ans.

Vision
L'Arrondissement se positionne avantageusement à Montréal et rayonne au-delà de ses frontières grâce à des projets porteurs, notamment le Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun, l'Auditorium et la plage urbaine ainsi que la Promenade Wellington, animée par des événements d'envergure tels que la Cabane Panache et Bois ronds, le Festival de marionnettes, etc.

C'est par un milieu de vie de qualité ainsi que des quartiers conviviaux et verts procurant de nombreux avantages aux familles que Verdun se caractérise. Ce résultat émane des efforts de mise en œuvre de l'ambitieux Plan stratégique 2015-2025 et de sa vision, qui se décline en quatre axes :

1) Pour un milieu de vie familial, complet et durable;
2) Pour des quartiers conviviaux, verts et résilients;
3) Pour une économie de proximité diversifiée et solidaire;
4) Pour une gestion efficace des services et des prestations aux citoyennes et citoyens.

Notre impact et nos réalisations en 2022
<u>Pour un milieu de vie familial, complet et durable :</u>

- Bibliothèque de plage – finaliste pour un prix Coup de cœur de l'Association québécoise du loisir municipal;
- Matinées apaisées (adaptées) à deux des piscines pour les baigneuses et baigneurs à besoins particuliers;
- Avènement de la Ligue élite canadienne de basketball et de l'Alliance de Montréal, à Verdun;
- Adoption du Plan de développement d'une communauté nourricière;
- Incitation à la vie culturelle par l'offre de lieux de rencontres artistiques (événement Verdun à l'avant-scène).

Pour des quartiers conviviaux, verts et résilients :

- Plantation de 823 arbres de gros calibre, de 2 348 petits arbres et de 300 végétaux;
- Projet pilote de bande cyclable (rue de Verdun) et sondage de satisfaction de la population;
- Enneigement des buttes du parc Arthur-Therrien et du parc de West-Vancouver pour la glissade;
- Augmentation du nombre de zones naturalisées sur le boulevard Champlain.

Pour une économie de proximité diversifiée et solidaire :

- Piétonnisation de la rue Wellington, soit « la rue la plus cool au monde! » (selon Time Out);
- Partenariat entre la Société de développement commercial (SDC) Wellington et PME MTL Grand Sud-Ouest en soutien aux entreprises en période pandémique;
- Soutien du projet d'agrandissement de l'Hôpital de Verdun;
- Visibilité accrue pour des organismes et événements grâce à un projet pilote réalisé en collaboration avec le Journal Métro.

Pour une gestion efficace des services et des prestations aux citoyennes et citoyens :

- Actualisation du Plan stratégique 2022-2025 en fonction de Montréal 2030 et de la vision du nouveau conseil d'arrondissement;
- Mises au point réglementaires encadrant le développement de projets à la suite de la refonte de 2021, et simplification du processus de délivrance de permis (réduction des délais);
- Projet participatif « Le Jardin Éthel » (phase 1 : réfection du stationnement) en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);
- Accompagnement des demandes de développement immobilier pour le quartier Pointe-Nord de L'Île-des-Sœurs et pour le secteur Hickson-Dupuis.

Nos actions prioritaires en 2023

- Réaliser les actions du plan stratégique qui sont identifiées prioritaires et actualiser les plans directeurs (Plans d'accessibilité universelle et de déplacement, et Plan climat 2020-30);
- Élaborer les plans directeurs suivants :
    - Plan propreté,
    - Parcs et espaces verts, y compris la protection des berges,
    - Plan de développement économique;
- Améliorer le traitement et le suivi des requêtes citoyennes (311 et Web);
- Réaliser les projets du budget participatif 2023 et finaliser les projets de 2022 (« Le Jardin Éthel »);
- Diffuser (vulgariser) aux usagères et usagers les changements dans la réglementation d'urbanisme;
- Élaborer un plan d'action découlant du rapport de certification Vélosympathique;
- Poursuivre la planification de L'Île-des-Sœurs et du secteur Hickson-Dupuis;
- Ajouter des services pour accompagner les citoyennes et citoyens vivant des situations particulières liées à l'habitation.

Arrondissement de Ville-Marie

Population : 95 653 habitantes et habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 542 200 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 614 500 $
Budget de fonctionnement 2023 : 107,4 M$
PDI 2023-2032 : 141,9 M$
Effectif : 605,8 années-personnes

Profil
Cœur de l'économie et du divertissement de la métropole, l'arrondissement de Ville-Marie est également reconnu comme un haut lieu de diffusion culturelle avec, en toile de fond, un savant mélange d'architecture moderne et de trésors patrimoniaux. Lieu de résidence de plus de 95 000 personnes, le centre-ville de Montréal est l'un des plus peuplés en Amérique du Nord. L'arrondissement offre une expérience urbaine unique, orientée vers les besoins des différents groupes de population (résidentes et résidents, commerçantes et commerçants, travailleuses et travailleurs, population étudiante et touristes) qui fréquentent quotidiennement le centre-ville.

Vision
Avec un centre-ville dense et habité, la mobilité et la sécurité de toutes et tous sont une priorité pour l'Arrondissement, comme en témoignent les actions décrites au Plan local de déplacement 2020-2030. Soucieux de créer des milieux de vie inclusifs, durables et sécuritaires, l'Arrondissement de Ville-Marie s'applique à assurer une cohésion sociale dans ses quartiers. Par le verdissement du territoire, l'animation du domaine public ou encore les services de proximité, Ville-Marie multiplie les initiatives : d'une part, pour offrir à sa population des milieux de vie de qualité à échelle humaine; d'autre part, pour soutenir la vitalité économique, touristique et culturelle qui le caractérise. Le tout se réalise en favorisant le développement commercial et en encourageant la création et l'art.

Notre impact et nos réalisations en 2022
L'Arrondissement de Ville-Marie poursuit ses efforts afin d'offrir des ressources et des milieux de vie adaptés aux besoins changeants de sa population, et de rendre le territoire plus accueillant.

Transition écologique
De nombreuses actions ont été entreprises afin d'accélérer et d'augmenter notre résilience face au défi climatique.

- Plantation de plus de 800 nouveaux arbres dans les fosses sur rues et dans les parcs;
- Utilisation de la technique de permaculture lors de l'aménagement de parcs :
  - Parc P.A.Q. numéro 26,
  - Parc Magnan,
  - Parc Marcelle-Barthe,
  - Passage Albert;
- 1 200 m² d'aménagement paysager écologique;
- Implantation de la collecte de résidus alimentaires dans environ 6 000 unités d'immeubles de neuf logements et plus.

Solidarité, équité et inclusion

- Soutien de plus de 1,5 M$ pour quelque 45 organismes communautaires;
- Plage horaire de bains libres réservée aux personnes transgenres à la piscine Quintal;
- Élaboration d'un plan d'action par le comité interne EDI (équité, diversité, inclusion).

Démocratie et participation

Avec les séances publiques d'information, consultations publiques, sondages en ligne, etc., la démocratie, la communication et la transparence ont continué d'être au rendez-vous.

- Déploiement de la vaste démarche de consultation du Forum du Village pour repenser et bâtir l'avenir du Village;
- Mise en place de la gouvernance du quartier culturel dans l'est de Ville-Marie par une série d'ateliers de cocréation avec les milieux culturel, commercial, communautaire et scolaire;
- Retour de la Brigade de Ville-Marie pour donner des informations sur les chantiers en cours et répondre aux questions des citoyennes et citoyens riverains;
- Rénovation de la salle du conseil d'arrondissement et des locaux du Bureau Accès Montréal afin d'offrir une meilleure expérience citoyenne.

Innovation et créativité

Rues piétonnes vivantes, aménagements temporaires, mobilier ludique, cafés-terrasses invitants et animations dynamiques ont fait vibrer Ville-Marie.

- Tenue de plus de 300 spectacles et activités pour divertir les résidentes et résidents de Ville-Marie dans les parcs, rues et ruelles.

Nos actions prioritaires en 2023

- Aménager et revitaliser des espaces publics pour favoriser la cohabitation, la mobilité active et la transition écologique;
- Rénover et bonifier les bâtiments appartenant à l'Arrondissement (arénas, piscines, Maisons de la culture, etc.);
- Planifier des projets de réaménagement de parcs et de rues afin de créer des quartiers à échelle humaine où les familles peuvent s'épanouir, dont les projets suivants :
    - Réaménager le parc Fleury-Mesplet;
    - Reconstruire l'escalier Beardmore;
    - Réaménager le parc à chiens et le parc de planche à roulettes au parc des Royaux;
    - Réaménager la rue du Square-Amherst;
    - Réaménager la rue Berthier;
    - Réaménager la rue Sainte-Rose.

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Population : 143 797 habitantes et habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 625 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 432 000 $
Budget de fonctionnement 2023 : 65,4 M$
Budget au PDI 2023-2032 : 77,5 M$
Effectif : 449,5 années-personnes

Profil

Situé au centre-nord de la ville, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) compte sur une population jeune, dynamique et diversifiée, une grande solidarité sociale et des institutions reconnues internationalement. L'arrondissement se classe au 3e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. Ses quartiers sont souvent choisis comme terre d'accueil par les nouveaux arrivants et arrivantes. Ses quatre districts aux personnalités distinctes portent l'héritage de leurs vagues d'immigration. L'Arrondissement participe à la notoriété de Montréal notamment grâce à la Cité des arts du cirque, qui regroupe le siège social du Cirque du Soleil, la TOHU et l'École nationale de cirque, ainsi qu'aux deux grands parcs situés sur son territoire, Jarry et Frédéric-Back.

Vision

L'Arrondissement vise à développer son territoire en misant sur la transition écologique, le verdissement, la mobilité et la sécurité. Il aspire aussi à créer des milieux de vie agréables et sécuritaires, notamment pour les familles. Il travaille à offrir à toute sa population des lieux publics accueillants, de nombreux espaces verts, des services de proximité pertinents, des pistes cyclables connectées et sécurisées ainsi qu'un environnement riche en activités économiques, sociales, récréatives et culturelles. En s'appuyant sur la vitalité de ses partenaires, l'Arrondissement veut faire de ses quartiers des lieux dynamiques et inclusifs où les citoyennes et citoyens peuvent s'enraciner et s'épanouir.

Notre impact et nos réalisations en 2022

Transition écologique et verdissement :

- Innovation réglementaire en urbanisme pour favoriser la transition écologique;
- Verdissement et entretien (317 saillies de trottoirs, 6 000 m² de plates-bandes, 300 pots de fleurs);
- Création et bonification de 11 ruelles vertes;
- Plantation de 1 339 arbres et distribution gratuite de 52 000 végétaux;
- Distribution d'un nouvel outil de collecte (4 000 bacs de recyclage).

Mobilité et sécurité :

- Élaboration et déploiement d'un plan d'apaisement de la circulation dans trois des quatre secteurs de Parc-Extension, et mise en place de mesures d'apaisement dans des endroits ciblés;
- Implantation de trois nouvelles pistes cyclables sur la rue Villeray, la rue Sagard et la 1re Avenue;
- Bonification de l'offre de BIXI avec un ancrage de 18 vélos électriques au parc Nicolas-Tillemont et ajout de 250 supports à vélos et remplacement de 50 autres supports sur le territoire;
- Création du Chemin des tortues, un trajet protégé et ludique conçu avec les élèves de l'école Saint-Bernardin;
- Déploiement de la Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité avec les acteurs du milieu;

- Instauration d'un nouveau projet d'inspection plus systématique des bâtiments pour la salubrité des logements.

Milieux de vie :
- Réaménagement et verdissement des parcs Howard et de Turin;
- Réfection des chalets des parcs De Normanville et Sainte-Yvette;
- Embellissement du territoire grâce à plusieurs nouvelles murales;
- Intensification des actions en matière de propreté et retrait de plus de 600 graffitis;
- Piétonnisation estivale de la rue De Castelnau, entre les rues Saint-Denis et De Gaspé;
- Modification réglementaire permettant et favorisant l'aménagement de cafés-terrasses;
- Création de la Société de développement commercial du quartier Villeray.

Nos actions prioritaires en 2023

Transition écologique et verdissement :
- Appliquer le filtre de la transition écologique à toutes les décisions de l'Arrondissement;
- Assurer un développement du territoire cohérent avec la transition écologique grâce à des modifications réglementaires conséquentes;
- Augmenter la canopée et diversifier la forêt urbaine grâce au Plan maître de plantation;
- Multiplier les saillies de trottoirs et les interventions de verdissement dans les projets d'aménagement des rues locales;
- Bonifier les interventions effectuées dans le cadre de projets d'aménagement d'une ruelle verte;
- Augmenter les surfaces disponibles pour favoriser l'agriculture urbaine;
- Revoir l'aménagement de certaines rues, lors de travaux majeurs, afin de permettre la plantation d'arbres.

Mobilité et sécurité :
- Sécuriser les déplacements dans les autres secteurs (Villeray, Saint-Michel et François-Perrault) à la suite d'une analyse rigoureuse;
- Favoriser les déplacements actifs et sécuriser les abords des établissements scolaires et des parcs;
- Accélérer le développement d'un réseau cyclable connecté et sécurisé;
- Assurer une plus grande équité territoriale en intensifiant les efforts dans certains quartiers ciblés en fonction des besoins;
- Arrimer les visions en intégrant les particularités du territoire de l'arrondissement dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal;
- Contribuer au développement de logements sociaux et communautaires en accompagnant et en appuyant les porteurs de projets;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie jeunesse en prévention de la criminalité en misant sur des actions adaptées et des acteurs significatifs pour les jeunes;
- Accroître la sécurité des filles et des femmes de tous âges en priorisant des initiatives ciblées.

Milieux de vie :
- Poursuivre le réaménagement des parcs, des espaces verts et des terrains sportifs ainsi que la réfection des bassins aquatiques extérieurs;
- Intensifier les efforts en matière de propreté et de salubrité de l'espace public et des logements;
- Accompagner les Sociétés de développement commercial Petit Maghreb et Quartier Villeray pour contribuer au dynamisme économique;
- Rendre le domaine public plus accueillant et fonctionnel en bonifiant le mobilier urbain (supports à vélos, bancs, poubelles, etc.).

Budget de fonctionnement 2023 détaillé

5. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Les dépenses de fonctionnement 2023 de la Ville de Montréal s'élèvent à 6 758,9 M$, soit une hausse de 301,4 M$, ou 4,7 %, par rapport au budget de 2022.

- Une hausse, de 107 M$ du paiement au comptant des immobilisations;
- Une hausse de 100,4 M$ des dépenses en sécurité publique, principalement au Service de la police de la Ville de Montréal pour 62,5 M$ pour lutter contre la violence armée et pour la création de différentes équipes qui sont, pour la plupart, financées par des revenus gouvernementaux, ainsi qu'un montant de 27,2 M$ au Service de sécurité incendie de Montréal;
- Une hausse de 87,5 M$ du service de la dette brute en raison de la croissance des investissements au PDI et des taux d'intérêt;
- Une hausse de 49,9 M$ des budgets des arrondissements;
- Une bonification d'un peu plus de 30 M$ pour les programmes de logements sociaux, d'habitation abordable et d'adaptation de domicile, dont 18,3 M$ est financé par des transferts du gouvernement provincial;
- Une hausse de 24,3 M$ des coûts d'achat de pièces et d'entretien des véhicules ainsi que des coûts d'achat de produits chimiques liés à l'approvisionnement et au traitement de l'eau. Cette hausse est la conséquence directe de l'inflation élevée connue en 2022;
- Une augmentation nette de 20 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
    - une hausse de 31,9 M$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant notamment l'indexation de la contribution de base, la mise en service du REM et la bonification du rabais tarifaire destiné aux personnes âgées sur l'ensemble du réseau de l'ARTM de l'île de Montréal,
    - une diminution de 11,9 M$ de la contribution spécifique au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), qui résulte d'une baisse de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme;
- Une baisse de 123,4 M$ du montant budgété pour le comblement du déficit cumulé de l'agglomération au 31 décembre 2021.

Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
REVENUS							
Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 800 588,1	3 799 500,3	3 977 579,0
Paiements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	263 590,6	265 090,6	280 204,4
Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,7	438 752,6	484 349,3	484 349,3	523 322,0
Transferts	283 067,9	358 667,5	825 162,0	493 004,5	588 000,6	460 960,8	520 577,4
Services rendus	313 509,9	313 994,7	281 776,8	338 519,1	365 388,5	382 482,2	424 993,7
Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,7	129 092,7	160 426,0	167 819,4	218 686,9	210 883,9
Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	440 279,5	431 230,8	351 927,7	372 896,6
Intérêts	160 801,1	172 725,6	148 581,6	147 340,5	182 111,2	165 827,4	213 345,3
Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,7	39 138,9	20 244,0	24 506,1	27 908,1
Affectation de revenus	158 136,6	226 496,9	220 936,8	315 978,0	421 418,9	304 178,4	207 214,3
Total – Revenus	**5 640 267,8**	**5 918 706,9**	**6 352 060,4**	**6 352 505,7**	**6 724 741,4**	**6 457 509,7**	**6 758 924,7**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	133 099,8	134 251,5	145 153,8	151 443,4	174 884,5	157 299,3	168 152,3
Économie et rayonnement de la métropole	131 150,2	197 064,8	200 583,3	226 681,0	240 360,0	192 247,1	204 671,4
Qualité de vie	369 146,9	385 578,4	413 119,3	460 727,3	538 656,2	504 782,0	560 777,8
Sécurité urbaine et conformité	1 102 644,2	1 126 058,1	1 225 531,9	1 249 854,0	1 280 352,2	1 186 429,2	1 283 220,2
Service aux citoyens	373 362,1	384 234,8	368 973,6	372 737,8	448 827,8	385 515,4	424 264,8
Urbanisme, mobilité et infrastructures	509 975,6	551 450,8	533 494,8	603 092,5	617 221,8	596 503,9	667 103,4
Arrondissements	882 671,0	913 786,6	879 520,1	914 617,4	1 022 952,2	979 758,9	1 029 619,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 502 049,8**	**3 692 425,0**	**3 766 376,8**	**3 979 153,4**	**4 323 254,7**	**4 002 535,8**	**4 337 809,1**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	763 845,9	780 813,6	762 212,2	760 945,8	894 329,0	901 217,7	958 834,2
Paiement au comptant d'immobilisations	379 198,4	454 851,5	694 277,0	484 320,2	396 576,5	399 318,2	503 286,8
Total – Dépenses de financement	**1 143 044,3**	**1 235 665,1**	**1 456 489,2**	**1 245 266,0**	**1 290 905,5**	**1 300 535,9**	**1 462 121,0**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	173 780,6	134 997,6	193 748,2	146 254,6	214 754,1	439 603,6	223 420,8
Dépenses de contributions	652 895,2	647 284,0	729 308,5	731 610,7	750 490,9	756 672,4	781 008,3
Total – Autres dépenses corporatives	**826 675,8**	**782 281,6**	**923 056,7**	**877 865,3**	**965 245,0**	**1 196 276,0**	**1 004 429,1**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(44 195,7)**	**(42 524,0)**	**(40 858,5)**	**(42 851,8)**	**(44 795,9)**	**(41 838,0)**	**(45 434,5)**
Total – Dépenses[2]	**5 427 574,2**	**5 667 847,7**	**6 105 064,2**	**6 059 432,9**	**6 534 609,3**	**6 457 509,7**	**6 758 924,7**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**212 693,6**	**250 859,2**	**246 996,2**	**293 072,8**	**190 132,1**	**-**	**-**

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 40,2 M$ en 2022 et 43,9 M$ en 2023. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 1,6 M$ au budget de 2022 et de 1,5 M$ au budget de 2023.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M$ en 2023) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 359,2 M$ en 2023).

Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
REVENUS							
Taxes	3 433 199,2	3 504 898,4	3 611 976,9	3 642 463,8	3 750 877,8	3 748 880,0	3 928 388,7
Paiements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	263 590,6	265 090,6	280 204,4
Transferts	191 101,6	206 161,5	484 190,7	256 920,0	279 745,5	231 027,5	272 409,3
Services rendus	256 932,6	254 509,4	230 245,8	283 359,7	307 410,0	319 764,0	358 949,2
Amendes et pénalités	103 096,2	94 430,2	68 581,5	79 237,6	83 638,0	109 125,1	105 002,6
Imposition de droits	317 009,6	367 493,5	341 774,7	440 118,4	430 993,8	351 690,7	372 633,6
Intérêts	88 341,5	88 901,6	76 799,4	76 491,3	97 169,2	80 899,5	108 622,3
Autres revenus	35 339,1	40 667,5	34 258,5	28 908,2	9 745,4	17 570,4	20 972,4
Affectation de revenus	147 889,6	215 284,5	186 029,7	291 414,9	401 075,8	287 555,1	202 517,3
Total – Revenus	**4 837 326,0**	**5 047 201,8**	**5 312 989,8**	**5 384 757,2**	**5 624 246,1**	**5 411 602,9**	**5 649 699,8**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	130 175,5	131 367,8	143 119,1	149 177,3	168 458,6	155 819,3	166 632,5
Économie et rayonnement de la métropole	63 594,5	91 000,1	80 262,2	98 889,3	100 002,0	75 195,2	92 295,0
Qualité de vie	225 871,6	227 003,1	221 451,5	237 487,4	275 383,8	268 080,8	320 302,1
Sécurité urbaine et conformité	43 547,2	44 455,5	45 929,8	66 024,7	50 255,1	50 008,8	53 579,0
Service aux citoyens	321 146,2	325 226,3	313 799,6	318 459,8	381 355,4	325 384,0	354 392,4
Urbanisme, mobilité et infrastructures	269 170,5	314 372,1	290 993,8	333 993,1	333 943,0	325 140,3	359 854,7
Arrondissements	878 902,7	909 850,9	875 853,6	910 922,4	1 019 340,9	976 147,8	1 025 830,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 932 408,2**	**2 043 275,8**	**1 971 409,6**	**2 114 954,0**	**2 328 738,8**	**2 175 776,2**	**2 372 886,3**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**1 974 506,0**	**2 054 696,6**	**2 007 250,4**	**2 067 728,2**	**2 296 712,4**	**2 296 712,4**	**2 359 206,4**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	517 670,5	536 418,6	596 762,5	610 697,3	646 894,7	645 072,0	681 913,4
Paiement au comptant d'immobilisations	251 380,7	301 190,7	330 318,9	296 895,0	296 593,8	298 379,0	290 132,8
Total – Dépenses de financement	**769 051,2**	**837 609,3**	**927 081,4**	**907 592,3**	**943 488,5**	**943 451,0**	**972 046,2**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(79 600,5)	(94 208,1)	(55 366,7)	(82 822,7)	(22 060,5)	(23 677,6)	(72 843,2)
Dépenses de contributions	53 353,6	54 750,6	58 008,2	58 285,1	59 548,3	59 548,3	62 363,0
Total – Autres dépenses corporatives	**(26 246,9)**	**(39 457,5)**	**2 641,5**	**(24 537,6)**	**37 487,8**	**35 870,7**	**(10 480,2)**
Élimination des transactions internes	**(40 726,1)**	**(39 955,4)**	**(38 025,1)**	**(40 640,0)**	**(42 732,1)**	**(40 207,4)**	**(43 958,9)**
Total – Dépenses	**4 608 992,4**	**4 856 168,8**	**4 870 357,8**	**5 025 096,9**	**5 563 695,4**	**5 411 602,9**	**5 649 699,8**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**228 333,6**	**191 033,0**	**442 632,0**	**359 660,3**	**60 550,7**	**-**	**-**

Tableau 18 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2023 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
REVENUS							
Taxes	48 879,2	49 384,6	49 073,6	50 759,5	49 710,3	50 620,3	49 190,3
Quotes-parts	2 392 611,5	2 480 632,9	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 061,7	2 781 061,7	2 882 528,4
Transferts	91 966,5	152 506,1	340 971,3	236 084,4	308 255,1	229 933,3	248 168,1
Services rendus	60 046,9	62 054,1	54 363,3	57 370,7	60 042,2	64 348,8	67 520,1
Amendes et pénalités	85 937,4	85 032,6	60 511,3	81 188,4	84 181,4	109 561,8	105 881,3
Imposition de droits	1 962,7	1 838,4	503,3	161,1	237,0	237,0	263,0
Intérêts	72 459,5	83 824,1	71 782,2	70 849,3	84 942,0	84 927,9	104 723,0
Autres revenus	16 806,5	2 285,6	5 295,2	10 230,7	10 498,6	6 935,7	6 935,7
Affectation de revenus	10 247,1	11 212,4	34 907,1	24 563,1	20 343,1	16 623,3	4 697,0
Total – Revenus	**2 780 917,3**	**2 928 770,8**	**3 049 153,4**	**3 037 688,0**	**3 399 271,4**	**3 344 249,8**	**3 469 906,9**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	2 924,9	2 883,6	2 034,6	2 266,1	6 425,9	1 480,0	1 519,8
Économie et rayonnement de la métropole	67 555,7	106 064,6	120 320,9	127 791,9	140 358,0	117 051,9	112 376,4
Qualité de vie	143 275,4	158 575,7	191 667,5	223 239,9	263 272,5	236 701,2	240 475,7
Sécurité urbaine et conformité	1 059 097,2	1 081 602,7	1 179 601,9	1 183 829,3	1 230 097,2	1 136 420,4	1 229 641,2
Service aux citoyens	52 216,0	59 008,6	55 173,8	54 278,5	67 472,4	60 131,4	69 872,4
Urbanisme, mobilité et infrastructures	240 804,8	237 078,5	242 500,6	269 099,3	283 278,7	271 363,6	307 248,7
Arrondissements	3 767,5	3 936,0	3 666,7	3 693,8	3 611,1	3 611,1	3 788,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 569 641,5**	**1 649 149,7**	**1 794 966,0**	**1 864 198,8**	**1 994 515,8**	**1 826 759,6**	**1 964 922,8**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	246 175,4	244 395,0	165 449,8	150 248,5	247 434,3	256 145,7	276 920,8
Paiement au comptant d'immobilisations	127 817,6	153 660,9	363 958,1	187 425,4	99 982,7	100 939,2	213 154,0
Total – Dépenses de financement	**373 993,0**	**398 055,9**	**529 407,9**	**337 673,9**	**347 417,0**	**357 084,9**	**490 074,8**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	253 381,2	229 205,6	249 115,0	229 077,2	236 814,6	463 281,2	296 264,0
Dépenses de contributions	599 541,6	592 533,4	671 300,3	673 325,6	690 942,6	697 124,1	718 645,3
Total – Autres dépenses corporatives	**852 922,8**	**821 739,0**	**920 415,3**	**902 402,8**	**927 757,2**	**1 160 405,3**	**1 014 909,3**
Total – Dépenses	**2 796 557,3**	**2 868 944,6**	**3 244 789,2**	**3 104 275,5**	**3 269 690,0**	**3 344 249,8**	**3 469 906,9**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**(15 640,0)**	**59 826,2**	**(195 635,8)**	**(66 587,5)**	**129 581,4**	**-**	**-**

6. ANALYSE DES REVENUS

6.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Taxes							
Taxes foncières générales	2 902 569,2	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 069 278,9	3 067 278,9	3 193 599,5
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	356 047,9	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 225,7	414 225,7	454 330,6
Gestion des matières résiduelles	14 096,3	14 191,6	8 495,7	18,9	-	-	-
Contributions au service de la dette	108 128,4	110 781,2	110 542,3	110 572,1	201 116,5	201 116,5	208 846,0
Centre d'urgence 911	13 100,6	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 778,6	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 370,0	37 280,0	35 850,0
Taxe sur le stationnement	21 145,4	20 508,8	19 649,3	19 284,5	19 848,5	19 848,5	24 100,5
Taxe relative à la voirie	16 989,8	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 456,4	19 456,4	19 547,2
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 467,7	11 467,7	11 557,8
Autres	14 222,2	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 484,1	15 486,3	16 407,1
Total – Taxes	**3 482 078,4**	**3 554 283,0**	**3 661 050,5**	**3 693 223,3**	**3 800 588,1**	**3 799 500,3**	**3 977 579,0**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 295,6	37 580,0	37 145,9	36 693,2	35 628,9	35 628,9	36 945,3
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	173 919,4	181 055,3	184 765,1	190 087,7	167 447,1	168 947,1	175 495,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 691,7	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 685,2	1 685,2	1 764,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	35 859,1	39 128,9	39 400,2	40 348,3	40 497,1	40 497,1	44 958,2
Organismes municipaux	13 601,1	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 141,2	16 141,2	18 834,4
Autres	2 049,7	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 191,1	2 191,1	2 206,6
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**264 416,6**	**274 855,2**	**279 132,6**	**285 843,3**	**263 590,6**	**265 090,6**	**280 204,4**

Budget du conseil municipal

Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Taxes							
Taxes foncières générales	2 902 569,2	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 069 278,9	3 067 278,9	3 193 599,5
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	356 047,9	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 225,7	414 225,7	454 330,6
Gestion des matières résiduelles	14 096,3	14 191,6	8 495,7	18,9	-	-	-
Contributions au service de la dette	108 128,4	110 781,2	110 542,3	110 572,1	201 116,5	201 116,5	208 846,0
Taxe sur le stationnement	21 145,4	20 508,8	19 649,3	19 284,5	19 848,5	19 848,5	24 100,5
Taxe relative à la voirie	16 989,8	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 456,4	19 456,4	19 547,2
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 467,7	11 467,7	11 557,8
Autres	14 222,2	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 484,1	15 486,3	16 407,1
Total – Taxes	**3 433 199,2**	**3 504 898,4**	**3 611 976,9**	**3 642 463,8**	**3 750 877,8**	**3 748 880,0**	**3 928 388,7**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 295,6	37 580,0	37 145,9	36 693,2	35 628,9	35 628,9	36 945,3
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	173 919,4	181 055,3	184 765,1	190 087,7	167 447,1	168 947,1	175 495,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 691,7	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 685,2	1 685,2	1 764,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	35 859,1	39 128,9	39 400,2	40 348,3	40 497,1	40 497,1	44 958,2
Organismes municipaux	13 601,1	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 141,2	16 141,2	18 834,4
Autres	2 049,7	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 191,1	2 191,1	2 206,6
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**264 416,6**	**274 855,2**	**279 132,6**	**285 843,3**	**263 590,6**	**265 090,6**	**280 204,4**

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 194,6 M$, soit 4,8 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 3,9 % pour les immeubles résidentiels et de 2,925 % pour les immeubles non résidentiels, générant 118,2 M$ de revenus additionnels :
  - 0,7 % est attribuée à la taxe foncière relative à l'eau afin de financer la croissance des dépenses relatives à la gestion de l'eau, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels,
  - 3,2 % pour les immeubles résidentiels et 2,225 % pour les immeubles non résidentiels sont attribués à la taxe foncière générale du conseil municipal;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 40 M$;
- une hausse de 15,5 M$ des revenus des taxes de services des arrondissements;
- une hausse de 4,5 M$ des revenus provenant de la taxe sur les parcs de stationnement, qui comprend à la fois les effets de l'élargissement du territoire d'application de la taxe, de l'indexation de 3 % des taux sur le territoire du centre-ville, et d'une diminution des superficies sur ce même territoire en fonction de l'évolution constatée en 2022;
- une hausse de 0,9 M$ des contributions prélevées pour les sociétés de développement commercial.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section « Fiscalité locale », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 21 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 100,6	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 778,6	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 370,0	37 280,0	35 850,0
Total – Taxes	**48 879,2**	**49 384,6**	**49 073,6**	**50 759,5**	**49 710,3**	**50 620,3**	**49 190,3**

Variations budgétaires

En 2023, les revenus de taxes totalisent 49,2 M$, en diminution de 1,4 M$ par rapport au budget de 2022. Cette variation s'explique par une réduction des revenus prévus pour la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

6.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2023, ces revenus s'élèvent à 523,3 M$.

Tableau 22 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Quotes-parts							
Dépenses générales	374 024,0	366 945,9	374 656,0	386 127,7	397 637,8	397 637,8	447 099,5
Service de l'eau	22 644,4	23 479,7	24 136,6	24 465,3	25 736,5	25 736,5	33 080,4
Alimentation en eau potable	11 906,2	11 732,8	13 273,2	14 145,7	13 404,0	13 404,0	15 630,3
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 672,1	427,4	417,5	407,6	397,7	397,7	387,8
Service des premiers répondants	1 374,5	1 311,0	1 490,3	1 465,9	1 778,4	1 778,4	2 025,6
Tarifaire (compteurs d'eau)	286,1	209,4	217,5	330,1	122,0	122,0	186,8
Déficit - Exercices antérieurs	-	14 752,9	2 714,7	3 700,8	36 667,6	36 667,6	15 870,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 919,3	4 198,0	4 242,6	4 128,8	4 542,0	4 542,0	5 008,2
Financement des investissements admissibles au FCCQ	2 278,9	2 879,2	3 347,3	3 980,7	4 063,3	4 063,3	4 033,4
Total – Quotes-parts	**418 105,5**	**425 936,3**	**424 495,7**	**438 752,6**	**484 349,3**	**484 349,3**	**523 322,0**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire des 15 villes reconstituées et de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2023, ces revenus totalisent 2 882,5 M$.

Tableau 23 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 135 638,1	2 143 284,4	2 158 492,9	2 221 753,8	2 291 161,3	2 291 161,3	2 475 854,0
Service de l'eau	129 297,1	137 142,0	139 057,1	140 772,0	148 291,6	148 291,6	183 185,9
Alimentation en eau potable	87 843,1	89 413,6	92 908,6	93 677,1	98 246,6	98 246,6	100 484,0
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	21 248,4	5 783,9	5 650,0	5 516,2	5 382,3	5 382,3	5 248,4
Service des premiers répondants	8 314,7	8 108,3	9 079,3	8 921,5	10 834,5	10 834,5	11 869,9
Tarifaire (compteurs d'eau)	4 071,9	3 327,8	1 968,4	1 743,8	1 887,0	1 887,0	2 037,3
Déficit - Exercices antérieurs	-	86 169,7	15 640,1	21 294,0	211 276,0	211 276,0	87 881,4
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 919,3	4 198,0	5 166,4	5 718,1	6 101,1	6 101,1	7 936,1
Financement des investissements admissibles au FCCQ	2 278,9	3 205,2	3 783,3	7 084,3	7 881,3	7 881,3	8 031,4
Total – Quotes-parts	**2 392 611,5**	**2 480 632,9**	**2 431 746,1**	**2 506 480,8**	**2 781 061,7**	**2 781 061,7**	**2 882 528,4**

Variations budgétaires

Il y a en tout neuf quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2023, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses sont en hausse de 101,5 M$, ou 3,6 %, par rapport à l'exercice précédent. Pour plus de détails à ce sujet, de même que pour les variations dans les autres types de quotes-parts, on peut consulter la sous-section « Quotes-parts et fiscalité d'agglomération », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Tableau 24 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	11 668,2	12 256,1	12 290,6	13 115,9	14 531,6	14 531,6	16 588,7
Beaconsfield	20 955,8	21 287,8	23 005,3	24 049,1	26 045,5	26 045,5	29 146,1
Côte-Saint-Luc	28 141,4	28 635,4	27 804,8	28 993,7	31 813,9	31 813,9	35 030,2
Dollard-Des Ormeaux	41 380,6	42 633,1	41 596,8	43 480,5	47 339,9	47 339,9	54 695,1
Dorval	72 018,8	72 511,4	68 454,2	71 601,6	78 744,8	78 744,8	80 830,5
Hampstead	9 889,1	10 058,8	10 914,3	11 158,2	12 288,8	12 288,8	13 667,7
L'Île-Dorval	70,6	81,5	89,1	90,5	98,3	98,3	105,1
Kirkland	29 831,5	29 398,1	30 431,9	31 139,1	34 758,2	34 758,2	36 907,5
Mont-Royal	50 452,6	52 728,4	54 431,1	56 108,7	62 558,8	62 558,8	67 176,3
Montréal-Est	17 995,5	17 675,7	17 373,4	17 122,7	18 879,0	18 879,0	23 058,6
Montréal-Ouest	5 759,6	5 916,9	5 717,0	5 960,6	6 550,9	6 550,9	7 347,7
Pointe-Claire	63 112,5	64 763,7	62 686,7	65 056,1	72 385,7	72 385,7	78 214,8
Senneville	3 470,5	3 452,4	3 126,9	3 241,9	3 580,5	3 580,5	4 064,9
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 554,0	7 297,0	7 913,5	7 722,2	8 623,8	8 623,8	10 117,6
Westmount	54 804,6	57 240,2	58 660,1	59 911,9	66 149,6	66 149,6	66 371,2
Ville de Montréal	1 974 506,0	2 054 696,6	2 007 250,4	2 067 728,2	2 296 712,4	2 296 712,4	2 359 206,4
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 392 611,3**	**2 480 633,1**	**2 431 746,1**	**2 506 480,9**	**2 781 061,7**	**2 781 061,7**	**2 882 528,4**

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif. Pour plus d'informations à ce sujet, on peut consulter la rubrique qui traite des quotes-parts, dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

6.3. Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 25 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Transferts							
Contribution au service de la dette	30 745,0	25 448,2	22 460,7	21 499,1	19 728,1	18 686,8	17 087,0
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	23 108,1	28 587,4
CMM	37 603,0	42 988,3	43 275,9	38 774,0	44 647,1	62 730,0	61 776,0
AccèsLogis	978,2	22 996,3	46 318,2	53 386,1	71 661,0	61 320,0	60 720,0
Gestion des matières résiduelles	37 343,5	40 895,8	43 382,8	47 254,7	41 533,2	42 721,3	38 137,7
Rénovation urbaine	10 003,6	7 150,0	5 482,1	15 238,8	14 217,0	14 579,0	15 829,0
Développement économique	8 936,6	20 754,7	19 523,4	34 161,5	43 577,3	800,0	640,0
Sécurité publique (police)	8 126,0	14 277,0	6 493,0	20 046,7	28 430,7	28 301,3	73 327,3
Lutte contre la pauvreté	8 884,2	7 946,2	9 632,9	9 689,3	12 214,2	10 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	7 945,8	7 869,4	9 423,7	8 445,1	10 190,2	7 640,9	8 007,4
Loisirs et culture	13 536,2	13 218,6	12 172,4	9 816,1	11 767,1	4 325,3	4 325,6
Violence conjugale	1 758,8	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 479,7	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	13 259,4	14 167,3	16 603,7	33 150,2	22 305,6	20 488,0	21 951,6
Projets Montréal 2025	-	356,8	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	86 474,2	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	101 190,1	106 249,6
Réflexe Montréal – Développement économique	8 389,4	25 472,5	44 160,8	28 548,4	53 904,5	50 000,0	50 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	150 000,0	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	263 470,2	761,5	-	-	-
Autres	9 084,0	25 006,3	23 207,7	58 827,0	86 566,5	12 963,7	26 832,5
Total – Transferts	**283 067,9**	**358 667,5**	**825 162,0**	**493 004,5**	**588 000,6**	**460 960,8**	**520 577,4**

Budget du conseil municipal

Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Transferts							
Contribution au service de la dette	12 036,6	11 167,7	10 260,4	9 894,4	10 290,9	10 055,5	10 042,9
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	23 108,1	28 587,4
CMM	24 974,7	24 753,0	25 236,4	24 603,2	25 500,0	25 500,0	24 546,0
Gestion des matières résiduelles	37 343,5	34 069,5	33 305,9	37 386,1	38 152,9	34 032,7	34 437,7
Rénovation urbaine	7 998,4	6 418,7	4 641,6	14 040,5	13 908,1	13 954,0	15 204,0
Développement économique	-	10 842,4	3 098,5	12 489,1	12 897,1	-	-
Lutte contre la pauvreté	-	-	-	-	-	-	5 000,0
Loisirs et culture	10 980,2	12 392,3	11 804,7	9 805,4	11 767,1	4 325,3	4 325,6
Programmes de financements pluriannuels	7 321,8	6 720,9	8 459,1	22 264,4	14 195,3	11 140,5	11 211,6
Projets Montréal 2025	-	356,8	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	86 474,2	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	101 190,1	106 249,6
Réflexe Montréal – Développement économique	600,0	2 373,9	4 140,2	1 635,9	11 571,5	3 000,0	11 000,0
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	263 470,2	-	-	-	-
Autres	3 372,2	8 429,6	12 067,6	12 874,7	15 684,2	4 721,3	21 804,5
Total – Transferts	**191 101,6**	**206 161,5**	**484 190,7**	**256 920,0**	**279 745,5**	**231 027,5**	**272 409,3**

Variations budgétaires

En 2023, les revenus de transferts sont en hausse de 41,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 5,5 M$ du transfert découlant de l'entente de partenariat 2020-2024, relativement au partage de la croissance d'un point de la TVQ. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus perçus par le gouvernement du Québec;
- une hausse de 1,8 M$ pour le Programme d'adaptation de domicile (PAD);
- une nouvelle entente avec le ministère de la Sécurité publique pour l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), pour 5 M$;
- une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel », pour 5,1 M$;
- une hausse de 8 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique », due à la planification des dépenses prévues pour 2023;
- un nouveau programme en habitation financé par le gouvernement du Québec, soit le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), pour lequel la Ville reçoit un transfert de 16 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 27 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Transferts							
Contribution au service de la dette	18 708,4	14 280,5	12 200,4	11 604,7	9 437,2	8 631,3	7 044,1
CMM	12 628,4	18 235,3	18 039,5	14 170,8	19 147,1	37 230,0	37 230,0
AccèsLogis	978,2	22 996,3	46 318,2	53 386,1	71 661,0	61 320,0	60 720,0
Gestion des matières résiduelles	-	6 826,3	10 076,9	9 868,6	3 380,3	8 688,6	3 700,0
Rénovation urbaine	2 005,3	731,3	840,5	1 198,2	308,9	625,0	625,0
Développement économique	8 936,6	9 912,2	16 424,8	21 672,4	30 680,2	800,0	640,0
Sécurité publique (police)	8 126,0	14 277,0	6 493,0	20 046,7	28 430,7	28 301,3	73 327,3
Lutte contre la pauvreté	8 884,2	7 946,2	9 632,9	9 689,3	12 214,2	10 000,0	-
Projet des premiers répondants	7 945,8	7 869,4	9 423,7	8 445,1	10 190,2	7 640,9	8 007,4
Loisirs et culture	2 556,0	826,3	367,7	10,7	-	-	-
Violence conjugale	1 758,8	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 479,7	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	5 937,6	7 446,5	8 144,6	10 885,8	8 110,3	9 347,5	10 740,0
Réflexe Montréal – Développement économique	7 789,4	23 098,7	40 020,6	26 912,5	42 333,0	47 000,0	39 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	150 000,0	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	761,5	-	-	-
Autres	5 711,8	16 576,7	11 140,1	45 952,3	70 882,3	8 242,4	5 028,0
Total – Transferts	**91 966,5**	**152 506,1**	**340 971,3**	**236 084,4**	**308 255,1**	**229 933,3**	**248 168,1**

Variations budgétaires

En 2023, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 18,2 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 1,6 M$ de la contribution au service de la dette;
- une diminution de 5 M$ des compensations pour la collecte et le traitement des matières recyclables principalement en raison de la volatilité du prix de vente des matières;
- un soutien de 45 M$ provenant du gouvernement du Québec pour le financement des besoins en ressources policières pour lutter contre la violence armée à Montréal;
- une diminution de 10 M$ attribuable à la fin de l'entente administrative avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales;
- une entente avec le ministère de la Culture et des Communications pour réaliser l'inventaire des bâtiments patrimoniaux sur l'île de Montréal pour 1,6 M$;
- une baisse de 8 M$ des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Engagement en matière de développement économique », en raison d'un réaménagement de la compétence d'agglomération vers la compétence locale en fonction des besoins en dépenses prévues pour 2023.
- une diminution de 3,2 M$ des autres transferts en lien avec la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

6.4. Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 28 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 481,0	8 627,1	8 814,2	8 903,4	9 096,9	9 096,9	9 457,6
Autres services rendus	305 028,9	305 367,6	272 962,6	329 615,7	356 291,6	373 385,3	415 536,1
Total – Services rendus	**313 509,9**	**313 994,7**	**281 776,8**	**338 519,1**	**365 388,5**	**382 482,2**	**424 993,7**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,5 M$ en 2023).

Budget du conseil municipal

Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 216,8	8 306,9	8 464,7	8 642,4	8 867,1	8 867,1	9 212,9
Autres services rendus	248 715,8	246 202,5	221 781,1	274 717,3	298 542,9	310 896,9	349 736,3
Total – Services rendus	**256 932,6**	**254 509,4**	**230 245,8**	**283 359,7**	**307 410,0**	**319 764,0**	**358 949,2**

Variations budgétaires

En 2023, les revenus des services rendus sont en hausse de 39,2 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 20,9 M$ des revenus des stationnements tarifés, principalement due à des ajustements aux tarifs et aux plages horaires ainsi qu'au retour graduel à la normale de l'activité économique dans les zones tarifées qui ont été affectées par la pandémie;
- une augmentation de 9,9 M$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, et des permis de stationnement sur rue réservé aux résidentes et résidents;
- une augmentation de 3,8 M$ des revenus d'Espace pour la vie, dont 2 M$ qui sont attribuables à l'intégration d'un nouveau projet de vente de passeports et 1,1 M$ qui s'explique par la hausse de l'achalandage prévu dans les installations d'Espace pour la vie;
- une augmentation des revenus de 3,6 M$, pour le prêt de personnel à l'Agence de mobilité durable principalement en raison de la création de nouveaux postes reliés aux mandats confiés à l'agence;
- une augmentation des revenus de 1,2 M$ tel qu'il est prévu dans l'entente entre BIXI Montréal et la Ville.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 30 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	264,2	320,3	349,5	260,9	229,8	229,8	244,7
Autres services rendus	59 782,7	61 733,8	54 013,8	57 109,8	59 812,4	64 119,0	67 275,4
Total – Services rendus	**60 046,9**	**62 054,1**	**54 363,3**	**57 370,7**	**60 042,2**	**64 348,8**	**67 520,1**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,2 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse des revenus de 1,7 M$ relatifs aux demandes de révision du nouveau rôle foncier;
- une augmentation de 0,6 M$ au SPVM, provenant de l'entente de prêt de service à la Sûreté du Québec pour l'équipe d'enquêtes spécialisée dans les dossiers de meurtres et disparitions liés au crime organisé.

6.5. Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 210,9 M$ en 2023, ce qui représente une baisse de 7,8 M$ par rapport au budget de 2022. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 188,5 M$, donc en baisse de 7,1 M$.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 22,4 M$, donc en baisse de 0,7 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 31 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Contraventions – Circulation et stationnement	168 130,6	158 658,6	117 606,2	149 903,6	155 221,6	195 590,4	188 490,4
Autres – Amendes et pénalités	20 903,1	20 804,2	11 486,5	10 522,5	12 597,8	23 096,5	22 393,5
Total – Amendes et pénalités	**189 033,7**	**179 462,7**	**129 092,7**	**160 426,0**	**167 819,4**	**218 686,9**	**210 883,9**

Variations budgétaires

La baisse de 7,8 M$ s'explique principalement par le fait qu'en 2023, un montant de 8 M$ sera dorénavant comptabilisé en tant que diminution des revenus aux fins de l'application de la nouvelle norme comptable du secteur public (chapitre 3400). En effet, le changement de norme touche le traitement comptable des mauvaises créances pour ces revenus, dont les dépenses équivalentes prévues dans le poste des dépenses communes seront réduites. Ainsi, l'impact sur le budget global 2023 est nul.

6.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 32 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	253 549,7	313 375,4	288 868,9	383 466,7	374 960,1	314 958,7	329 958,7
Licences et permis	65 422,7	55 956,5	53 409,1	56 812,8	56 270,7	36 969,0	42 937,9
Total – Imposition de droits	**318 972,4**	**369 331,9**	**342 278,0**	**440 279,5**	**431 230,8**	**351 927,7**	**372 896,6**

Budget du conseil municipal

Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	253 549,7	313 375,4	288 868,9	383 466,7	374 960,1	314 958,7	329 958,7
Licences et permis	63 459,9	54 118,1	52 905,8	56 651,7	56 033,7	36 732,0	42 674,9
Total – Imposition de droits	**317 009,6**	**367 493,5**	**341 774,7**	**440 118,4**	**430 993,8**	**351 690,7**	**372 633,6**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 20,9 M$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 15 M$ des revenus de droits sur les mutations immobilières basée sur l'historique des dernières années, tout en tenant compte de l'évolution du marché immobilier montréalais;
- une augmentation de 6 M$ des revenus de permis de construction projetés par les arrondissements pour l'année 2023.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 34 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Imposition de droits							
Licences et permis	1 962,7	1 838,4	503,3	161,1	237,0	237,0	263,0
Total – Imposition de droits	**1 962,7**	**1 838,4**	**503,3**	**161,1**	**237,0**	**237,0**	**263,0**

Variations budgétaires

En 2023, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent quasiment stables.

6.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. En 2023, ces revenus sont en hausse de 47,5 M$.

Tableau 35 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Intérêts							
Arriérés de taxes	15 963,2	14 520,9	17 484,1	14 813,5	12 244,1	12 230,0	12 275,0
Fonds d'amortissement	68 998,6	68 104,3	66 235,9	73 140,2	72 996,6	72 996,6	95 768,5
Encaisse et autres intérêts	75 839,3	90 100,4	64 861,6	59 386,8	96 870,5	80 600,8	105 301,8
Total – Intérêts	**160 801,1**	**172 725,6**	**148 581,6**	**147 340,5**	**182 111,2**	**165 827,4**	**213 345,3**

Budget du conseil municipal

Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Intérêts							
Arriérés de taxes	15 963,2	14 520,9	17 484,0	14 809,3	12 230,0	12 230,0	12 275,0
Fonds d'amortissement	45 210,2	46 381,4	46 110,4	51 985,2	53 814,8	53 814,8	70 521,0
Encaisse et autres intérêts	27 168,1	27 999,3	13 205,0	9 696,8	31 124,4	14 854,7	25 826,3
Total – Intérêts	**88 341,5**	**88 901,6**	**76 799,4**	**76 491,3**	**97 169,2**	**80 899,5**	**108 622,3**

Variations budgétaires

La hausse de 27,7 M$ s'explique principalement par :

- une augmentation de 16,7 M$ du fonds d'amortissement, attribuable essentiellement à une croissance des revenus de placement conséquemment à l'augmentation des taux d'intérêt;
- une hausse de 11 M$ de l'encaisse et des autres intérêts, qui s'explique principalement par une augmentation prévue des taux d'intérêt.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 37 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Intérêts							
Arriérés de taxes	-	0,1	0,1	4,3	14,1	-	-
Fonds d'amortissement	23 788,3	21 722,9	20 125,5	21 155,0	19 181,8	19 181,8	25 247,5
Encaisse et autres intérêts	48 671,2	62 101,1	51 656,6	49 690,0	65 746,1	65 746,1	79 475,5
Total – Intérêts	**72 459,5**	**83 824,1**	**71 782,2**	**70 849,3**	**84 942,0**	**84 927,9**	**104 723,0**

Variations budgétaires

La hausse de 19,8 M$ s'explique principalement par :

- une augmentation de 13,7 M$ de l'encaisse et des autres intérêts, due essentiellement à une augmentation prévue des taux d'intérêt;
- une hausse de 6,1 M$ du fonds d'amortissement, qui s'explique principalement par une croissance des revenus de placement conséquemment à l'augmentation des taux d'intérêt.

6.8. Autres revenus

Les « Autres revenus » comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actifs et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 27,9 M$ en 2023, soit une hausse de 3,4 M$.

Tableau 38 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	34 508,9	31 043,4	27 893,5	16 869,7	2 263,1	14 345,6	14 345,6
Autres	17 636,8	11 909,7	11 660,2	22 269,2	17 980,9	10 160,5	13 562,5
Total – Autres revenus	**52 145,7**	**42 953,1**	**39 553,7**	**39 138,9**	**20 244,0**	**24 506,1**	**27 908,1**

Budget du conseil municipal

Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	21 717,9	27 468,1	26 267,0	15 045,4	2 263,1	14 345,6	14 345,6
Autres	13 621,2	13 199,4	7 991,5	13 862,8	7 482,3	3 224,8	6 626,8
Total – Autres revenus	**35 339,1**	**40 667,5**	**34 258,5**	**28 908,2**	**9 745,4**	**17 570,4**	**20 972,4**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,4 M$, ce qui s'explique principalement par des revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux et provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 40 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	12 791,0	3 575,3	1 626,5	1 824,3	-	-	-
Autres	4 015,5	(1 289,7)	3 668,7	8 406,4	10 498,6	6 935,7	6 935,7
Total – Autres revenus	**16 806,5**	**2 285,6**	**5 295,2**	**10 230,7**	**10 498,6**	**6 935,7**	**6 935,7**

Variations budgétaires

En 2023, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

6.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	6 790,0	5 829,8	26 923,7	19 466,8	16 623,3	16 623,3	4 697,0
Financement à long terme – Autres	26 358,7	54 548,2	30 897,8	25 666,8	24 397,8	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	117 979,3	159 110,3	156 106,6	89 485,9	204 819,8	111 977,1	191 327,8
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale pour la COVID-19	-	-	-	178 500,0	-	-	-
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	-	172 778,0	172 778,0	11 189,5
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 800,0	2 800,0	-
Total – Affectations de revenus	**158 136,6**	**226 496,9**	**220 936,8**	**315 978,0**	**421 418,9**	**304 178,4**	**207 214,3**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie.

Budget du conseil municipal

Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	22 923,9	49 184,1	22 914,4	22 274,9	20 678,0	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	117 957,1	159 091,8	156 106,6	87 781,5	204 819,8	111 977,1	191 327,8
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale pour la COVID-19	-	-	-	178 500,0	-	-	-
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	-	172 778,0	172 778,0	11 189,5
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 800,0	2 800,0	-
Total – Affectations de revenus	**147 889,6**	**215 284,5**	**186 029,7**	**291 414,9**	**401 075,8**	**287 555,1**	**202 517,3**

Variations budgétaires

En 2023, les affectations diminuent de 85 M$, pour atteindre 202,5 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 79,4 M$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures, soit :
  - une augmentation de 65,8 M$ pour financer la croissance nette du service de la dette dans le cadre de la gestion responsable de l'endettement,
  - une nouvelle affectation de 5 M$ pour le financement d'études de faisabilité,
  - une augmentation de 20,3 M$ aux fins de l'équilibre budgétaire,

  - une hausse de 0,6 M$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 27,5 M$,
  - une baisse de 12,3 M$ du financement de la portion locale du déficit de l'agglomération, dont le total s'élève à 72,7 M$;
- une diminution de 161,6 M$ de l'affectation de la réserve pour le financement des dépenses en immobilisations payées au comptant qui sont prévues au PDI 2023-2032;
- une baisse de 2,8 M$ de l'emploi de la réserve de voirie pour le financement des opérations de colmatage de nids-de-poule et de scellement de fissures sur le réseau routier. Ces activités sont maintenant financées à partir du budget courant des services concernés.

Notons que les affectations pour le financement de la croissance nette du service de la dette, des études et de la portion locale du déficit de l'agglomération étaient déjà prévues dans les surplus affectés lors du dépôt des états financiers précédents.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 43 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	6 790,0	5 829,8	26 923,7	19 466,8	16 623,3	16 623,3	4 697,0
Financement à long terme – Autres	3 434,9	5 364,1	7 983,4	3 391,9	3 719,8	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	22,2	18,5	-	1 704,4	-	-	-
Total – Affectations de revenus	**10 247,1**	**11 212,4**	**34 907,1**	**24 563,1**	**20 343,1**	**16 623,3**	**4 697,0**

Variations budgétaires

En 2023, les affectations relatives au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, diminuent de 11,9 M$, pour atteindre 4,7 M$. Cette diminution découle d'une réduction de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.

7. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

7.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2023, le service de la dette brute atteint 1 187,3 M$, soit une hausse de 87,5 M$ par rapport au budget de 2022. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 958,8 M$, et d'un montant de 228,5 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 44 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Service de la dette brute							
Frais de financement	397 165,8	400 983,1	396 696,4	406 616,1	426 639,8	428 707,4	463 750,2
Remboursement de la dette à long terme	473 755,5	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 808,6	603 454,0	655 094,4
Affectation – Remboursement de capital	32 683,8	46 028,5	3 217,9	(21 664,6)	67 573,8	67 573,8	68 405,4
Total – Service de la dette brute	**903 605,1**	**942 972,5**	**934 762,3**	**953 618,0**	**1 090 022,2**	**1 099 735,2**	**1 187 250,0**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 45 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Frais de financement corporatifs	**226 357,3**	**230 920,8**	**223 753,9**	**224 046,7**	**240 110,1**	**239 696,8**	**253 676,2**
Frais de financement additionnels							
Qualité de vie	5 147,7	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 839,6	6 839,6	7 082,1
Urbanisme, mobilité et infrastructures	32 540,1	34 529,1	36 677,1	38 042,2	35 040,5	35 453,8	41 251,4
Arrondissements	407,4	371,1	306,4	250,6	191,4	217,9	160,2
Total – Frais de financement additionnels	**38 095,2**	**40 528,0**	**43 372,1**	**44 823,5**	**42 071,5**	**42 511,3**	**48 493,7**
Total – Frais de financement	**264 452,5**	**271 448,8**	**267 126,0**	**268 870,2**	**282 181,6**	**282 208,1**	**302 169,9**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement augmentent de 20 M$, ce qui s'explique par :

- une hausse de 22,5 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations à des taux d'intérêt plus élevés;
- une baisse de 2,5 M$ attribuable à l'échéance d'emprunts.

Tableau 46 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Remboursement de la dette à long terme corporative	**258 358,7**	**265 177,9**	**336 661,6**	**346 662,8**	**363 685,4**	**362 276,0**	**385 167,9**
Affectation – Remboursement de capital	**32 954,5**	**40 319,9**	**36 347,0**	**39 987,8**	**43 099,2**	**43 099,2**	**43 069,3**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Qualité de vie	6 750,1	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 719,9	11 719,9	12 236,8
Urbanisme, mobilité et infrastructures	47 176,1	59 534,1	61 058,7	67 515,0	63 441,4	64 850,8	72 551,9
Arrondissements	715,0	763,8	816,0	871,7	931,4	904,9	865,3
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**54 641,2**	**67 762,4**	**70 940,4**	**78 822,6**	**76 092,7**	**77 475,6**	**85 654,0**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**345 954,4**	**373 260,2**	**443 949,0**	**465 473,2**	**482 877,3**	**482 850,8**	**513 891,2**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 31 M$, qui découle principalement des éléments suivants :

- Une hausse de 28,4 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 1,9 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 47 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Frais de financement corporatifs	**117 070,8**	**111 754,1**	**109 428,0**	**115 561,9**	**119 232,3**	**120 551,1**	**128 606,7**
Frais de financement additionnels							
Qualité de vie	-	-	-	-	-	41,1	-
Urbanisme, mobilité et infrastructures	15 642,5	17 780,2	20 142,4	22 184,0	25 225,9	25 907,1	32 973,6
Total – Frais de financement additionnels	**15 642,5**	**17 780,2**	**20 142,4**	**22 184,0**	**25 225,9**	**25 948,2**	**32 973,6**
Total – Frais de financement	**132 713,3**	**129 534,3**	**129 570,4**	**137 745,9**	**144 458,2**	**146 499,3**	**161 580,3**

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 15,1 M$, qui s'explique par :

- une hausse de 17,2 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations à des taux d'intérêt plus élevés;
- une baisse de 2,1 M$ attribuable à l'échéance d'emprunts.

Tableau 48 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Remboursement de la dette à long terme corporative	**129 375,3**	**126 932,3**	**89 150,8**	**96 339,0**	**103 727,4**	**111 120,0**	**122 978,0**
Affectation – Remboursement de capital	**(270,7)**	**5 708,6**	**(33 129,0)**	**(61 652,4)**	**24 474,6**	**24 474,6**	**25 336,1**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Qualité de vie	-	-	-	-	-	71,9	-
Urbanisme, mobilité et infrastructures	31 380,3	36 088,3	38 095,2	46 842,1	52 303,1	52 510,5	61 294,5
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**31 380,3**	**36 088,3**	**38 095,2**	**46 842,1**	**52 303,1**	**52 582,4**	**61 294,5**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**160 484,9**	**168 729,2**	**94 117,0**	**81 528,7**	**180 505,1**	**188 177,0**	**209 608,6**

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 21,4 M$, qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 17,6 M$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une augmentation de 3,8 M$ attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

7.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2023, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 503,3 M$, en hausse de 104 M$.

Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	334 186,5	385 699,3	577 041,9	339 760,4	336 880,2	336 600,0	443 600,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	31 500,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	1 949,4	4 717,1	4 717,1	1 686,3
Affectation – Réserves – Eau	14 978,0	14 878,9	4 393,2	13 911,5	15 854,6	13 829,0	13 829,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(1 869,0)	(797,0)	(554,3)	(882,2)	(2 884,4)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	402,9	270,3	58 596,2	87 481,1	(91,0)	72,1	71,5
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**379 198,4**	**454 851,5**	**694 277,0**	**484 320,2**	**396 576,5**	**399 318,2**	**503 286,8**

Budget du conseil municipal

Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	217 249,8	245 791,8	282 388,4	250 164,8	247 126,3	246 866,5	241 835,8
Affectation – Paiement au comptant – Eau	31 500,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	1 949,4	4 429,4	4 429,4	1 214,5
Affectation – Réserves – Eau	3 902,6	701,6	(7 255,9)	2 947,2	4 936,6	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(1 674,6)	(373,0)	(9,8)	(447,5)	(1 907,5)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	402,9	270,3	396,2	181,1	(91,0)	72,1	71,5
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**251 380,7**	**301 190,7**	**330 318,9**	**296 895,0**	**296 593,8**	**298 379,0**	**290 132,8**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 8,2 M$, pour s'établir à 290,1 M$. Cette diminution par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à deux facteurs :

- La stratégie budgétaire relative au paiement au comptant des dépenses en immobilisations afin d'assurer la croissance des investissements tout en maintenant les ratios d'endettement;
- La variation du montant réservé au paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance des services, conformément à la planification du PDI 2023-2032.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 51 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	116 936,6	139 907,5	294 653,5	89 595,6	89 753,9	89 733,5	201 764,2
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	-	287,7	287,7	471,8
Affectation – Réserves – Eau	11 075,4	14 177,3	11 649,1	10 964,4	10 918,0	10 918,0	10 918,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(194,4)	(423,9)	(544,5)	(434,6)	(976,9)	-	-
Affectation – Fonds réservés	-	-	58 200,0	87 300,0	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**127 817,6**	**153 660,9**	**363 958,1**	**187 425,4**	**99 982,7**	**100 939,2**	**213 154,0**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 112,2 M$, pour s'établir à 213,2 M$. Cette augmentation par rapport à l'année précédente est également attribuable à la stratégie budgétaire relative au paiement au comptant des dépenses en immobilisations pour le volet de l'agglomération.

7.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S'y ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le MAMH.

Tableau 52 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	97 041,4	46 279,6	96 750,5	118 348,0	142 133,8	106 377,5	(40 743,8)
Crédits pour dépenses contingentes	(14 757,8)	44 285,2	21 379,6	6 941,2	18 104,7	38 118,6	38 118,6
Provision pour inflation	-	-	-	-	-	-	10 000,0
Pertes possibles dans la perception	23 299,8	12 246,4	16 959,3	14 387,8	3 122,5	24 150,0	16 700,0
Prêt de personnel au MESS	21 821,2	17 857,6	15 709,7	12 637,7	11 208,1	9 962,5	8 701,8
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	-	575,5	320,3
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	3 029,2	3 018,6	3 036,6	2 350,6	2 448,6	3 048,6	3 110,1
Bureau des régimes de retraite	6 750,9	6 577,9	6 902,6	6 819,1	7 722,1	8 002,9	8 294,4
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	18 973,5	18 800,8	47 764,3	59 634,4	78 031,1	86 108,8	97 242,7
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	-	-	(58 600,0)	(33 100,0)	(33 100,0)	-
Affectation – Régimes de retraite	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0	20 611,1	20 611,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(30 177,6)	(32 168,5)	(32 854,4)	(34 364,2)	(39 467,9)	(39 467,9)	(22 435,8)
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 340,0	2 340,0	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	211 276,0	87 881,4
Affectation – Réserve – Élections	-	-	-	-	-	-	5 000,0
Total – Dépenses communes	**173 780,6**	**134 997,6**	**193 748,2**	**146 254,6**	**214 754,1**	**439 603,6**	**223 420,8**

Le budget des dépenses communes en 2023 affiche une diminution de 216,2 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable aux éléments suivants :

- Une diminution de 147,1 M$ au poste « Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres » reflétant principalement une diminution de 146,3 M$ des charges de retraite. Cette réduction de 146,3 M$ est la conséquence de la hausse du taux d'actualisation dû à la hausse des taux d'intérêts. Pour les services passés cela se traduit par une réduction de la provision de 104,3 M$ ce qui explique le budget négatif;
- Une création d'un poste budgétaire de 10 M$ pour aider à financer des dépenses de fonctionnement qui subiraient de soudaines pressions inflationnistes;
- Une diminution de 7,5 M$ relative au budget de dépenses des mauvaises créances principalement en raison de l'application du chapitre 3400, « Produits », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité visant un meilleur contrôle des constats émis;
- Une diminution de 1,3 M$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- Une augmentation de 11,1 M$ des dépenses budgétées pour l'Agence de mobilité durable. Elle est composée d'un accroissement de 7,6 M$ relatif aux frais de gestion et d'une augmentation de 3,6 M$ associée à la régularisation de la rémunération des employées et employés prêtés à l'agence. L'écart de rémunération est cependant compensé par une augmentation équivalente de revenu au Service des ressources humaines;
- Un impact à la hausse de 33,1 M$, lié à la fin des mesures d'allègement prévues pour les régimes de retraite relativement à la crise sanitaire. Cette mesure d'atténuation servait à reporter sur plusieurs années l'impact de la pandémie sur les charges de retraite;
- Une diminution de 11 M$ reflétant principalement la fin de la période d'amortissement des mesures d'allègement fiscal prévues pour les régimes de retraite lors de l'exercice budgétaire 2017;
- Une augmentation de 17 M$ de l'allègement fiscal révisé annuellement par les actuaires relativement aux régimes de retraite;
- Une diminution de 2,3 M$ correspondant à la fin de la période d'amortissement de la mesure d'allègement fiscal prévue pour la TVQ lors de l'exercice budgétaire 2017;

- Une diminution de 123,4 M$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération;
- Une majoration de 5 M$ relative à la nouvelle affectation pour le financement des élections municipales de 2025.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement
Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et en 2017. Également, la nouvelle mesure d'allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville utilise depuis 2021, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite
Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres
Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés
Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ
Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Réserve – Élections
Le projet de Loi 49, adopté le 4 novembre 2021, modifiant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (*RLRQ, c. E-2.2) a obligé les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu'elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l'année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de cette élection.

Affectation – Comblement de déficit anticipé
Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l'agglomération de Montréal à même le budget de l'année en cours.

7.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 53 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	551 450,4	541 829,4	619 946,6	622 644,3	641 207,3	647 253,3	667 258,7
Communauté métropolitaine de Montréal	39 328,0	39 505,0	41 983,8	42 690,5	43 208,7	43 208,7	44 725,1
Conseil des arts	16 950,0	18 450,0	20 235,0	20 427,2	20 835,7	20 835,7	21 506,6
Sociétés de développement commercial	13 572,4	13 748,4	14 950,8	14 477,6	14 935,0	14 935,0	15 836,6
Société du parc Jean-Drapeau	14 104,0	15 053,3	15 194,0	14 214,6	15 808,9	15 808,9	16 372,6
Bureau du taxi de Montréal	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 381,3	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 130,6	8 380,6	8 630,6	8 880,6	9 130,6	9 130,6	9 358,9
Office de consultation publique de Montréal	2 387,1	3 287,6	2 644,4	2 327,0	2 717,0	2 717,0	3 034,9
Ombudsman	1 372,9	1 396,8	1 463,1	1 545,6	1 706,2	1 706,2	1 837,9
Montréal international – FODIM	510,0	510,0	510,0	510,0	515,0	515,0	515,0
BIXI Montréal	-	(78,9)	-	-	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	500,0	384,8	500,0	500,0	414,5	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Total – Contributions corporatives aux organismes	**652 895,2**	**647 284,0**	**729 308,5**	**731 610,7**	**750 490,9**	**756 672,4**	**781 008,3**

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2023, les contributions aux organismes augmentent de 24,3 M$, pour atteindre 781 M$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Une augmentation nette de 20 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
  - une hausse de 31,9 M$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant notamment l'indexation de la contribution de base, la mise en service du REM et la bonification du rabais tarifaire destiné aux personnes âgées sur l'ensemble du réseau de l'ARTM de l'île de Montréal,
  - une diminution de 11,9 M$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL, qui résulte d'une baisse de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme, et qui vient compléter le portrait des variations de la contribution de l'agglomération au transport collectif par rapport au comparatif 2022;
- Une augmentation de 1,5 M$ de la quote-part versée à la CMM;
- Une augmentation de l'ordre de 2,8 M$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial (0,9 M$), au Conseil des arts de Montréal (0,7 M$), à la Société du parc Jean-Drapeau (0,6 M$) et à la Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal (0,2 M$).

7.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 54 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	40 726,1	39 955,4	38 025,1	40 640,0	42 732,1	40 207,4	43 958,9
Élimination des transactions interentités	3 469,6	2 568,6	2 833,4	2 211,8	2 063,8	1 630,6	1 475,6
Total – Transactions à éliminer	**44 195,7**	**42 524,0**	**40 858,5**	**42 851,8**	**44 795,9**	**41 838,0**	**45 434,5**

8. DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

8.1. Services administratifs

Tableau 55 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	16 892,2	14 731,8	17 089,0	19 711,9	20 362,6	19 892,1	21 371,7
Finances	47 195,8	46 602,0	47 439,8	50 609,1	56 497,9	51 278,5	54 167,9
Planification stratégique et performance organisationnelle	6 178,1	7 405,3	13 193,0	13 280,4	19 483,6	6 936,3	9 639,8
Ressources humaines	52 684,0	55 599,4	56 944,5	56 840,6	64 339,6	64 166,6	67 227,5
Autres services administratifs	10 149,7	9 913,0	10 487,5	11 001,4	14 200,8	15 025,8	15 745,4
Total – Services administratifs	**133 099,8**	**134 251,5**	**145 153,8**	**151 443,4**	**174 884,5**	**157 299,3**	**168 152,3**

Tableau 56 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 186,0	4 500,2	4 508,2	4 274,3	6 488,4	6 640,6	6 945,8
Bureau du vérificateur général	5 300,7	4 976,1	5 558,6	5 941,7	6 786,0	6 786,0	7 091,2
Commission de la fonction publique de Montréal	624,5	351,7	336,7	698,2	834,5	834,5	918,2
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	38,5	85,0	84,0	87,2	91,9	764,7	790,2
Total – Autres services administratifs	**10 149,7**	**9 913,0**	**10 487,5**	**11 001,4**	**14 200,8**	**15 025,8**	**15 745,4**

Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	9 261,1	8 948,2	10 440,5	11 633,9	11 895,9	11 910,9	12 937,4
Cotisations de l'employeur	2 590,9	2 230,7	2 632,9	2 826,0	3 246,1	3 251,1	3 592,2
Transport et communications	505,9	280,9	164,9	306,1	459,5	458,5	494,5
Services professionnels	590,3	511,0	969,8	734,6	787,5	446,1	548,2
Services techniques et autres	2 526,3	1 757,1	1 777,9	2 136,8	2 459,2	2 616,6	2 583,3
Location, entretien et réparation	274,3	89,1	62,3	49,3	142,1	87,5	89,5
Biens non durables	94,0	109,2	74,8	53,8	156,9	310,8	314,0
Biens durables	113,4	33,4	18,9	18,8	8,8	7,3	7,3
Contributions à des organismes	873,7	774,5	944,6	2 068,5	1 188,8	785,5	787,5
Autres	62,3	(2,3)	2,4	(115,9)	17,8	17,8	17,8
Total	**16 892,2**	**14 731,8**	**17 089,0**	**19 711,9**	**20 362,6**	**19 892,1**	**21 371,7**

Tableau 58 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	29 697,8	28 939,8	30 192,6	30 595,0	31 743,8	31 572,2	32 623,1
Cotisations de l'employeur	8 385,7	7 557,8	7 828,1	7 729,8	8 851,8	8 813,4	9 206,5
Transport et communications	1 338,8	1 680,9	1 190,9	1 102,2	1 529,4	1 451,9	1 460,4
Services professionnels	922,2	1 421,0	1 491,6	1 564,3	1 385,5	1 605,4	1 841,4
Services techniques et autres	3 222,4	3 436,2	3 171,9	4 277,3	9 268,7	3 959,4	5 039,8
Location, entretien et réparation	103,2	121,7	53,2	51,8	52,3	90,1	90,1
Biens non durables	136,2	133,5	68,2	79,0	59,0	141,1	141,1
Biens durables	66,2	50,0	178,2	51,5	52,5	90,1	90,1
Autres	3 323,3	3 261,1	3 265,1	5 158,2	3 554,9	3 554,9	3 675,4
Total	**47 195,8**	**46 602,0**	**47 439,8**	**50 609,1**	**56 497,9**	**51 278,5**	**54 167,9**

Tableau 59 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	3 848,4	4 299,9	5 217,0	4 365,8	4 012,1	4 194,5	4 303,9
Cotisations de l'employeur	1 005,7	1 039,6	1 210,5	997,7	1 013,3	1 086,5	1 139,3
Transport et communications	91,6	117,2	33,5	54,8	88,6	102,8	103,6
Services professionnels	952,1	1 617,1	1 290,3	1 390,9	3 367,7	1 269,4	1 274,4
Services techniques et autres	145,3	165,0	100,0	115,7	155,3	150,5	2 698,5
Location, entretien et réparation	9,7	6,3	0,5	0,1	6,1	6,5	1,5
Biens non durables	35,9	24,3	33,8	16,9	29,6	52,6	48,6
Biens durables	21,2	10,5	2,5	3,9	0,7	3,5	-
Contributions à des organismes	68,2	125,4	5 371,7	6 334,6	10 810,2	70,0	70,0
Autres	-	-	(66,8)	-	-	-	-
Total	**6 178,1**	**7 405,3**	**13 193,0**	**13 280,4**	**19 483,6**	**6 936,3**	**9 639,8**

Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	35 548,0	39 196,9	41 598,5	41 868,7	45 813,2	45 044,7	47 206,1
Cotisations de l'employeur	10 575,7	9 949,6	10 836,3	10 728,4	12 675,2	12 364,2	13 168,9
Transport et communications	646,5	1 006,9	985,1	938,1	969,8	1 069,3	1 158,8
Services professionnels	3 789,0	4 142,5	2 739,8	2 765,4	3 587,3	3 971,0	4 087,0
Services techniques et autres	1 859,2	943,2	923,4	798,1	983,1	1 307,1	1 269,0
Location, entretien et réparation	73,8	64,7	25,4	17,9	90,0	96,6	86,0
Biens non durables	138,2	118,0	86,5	62,2	150,5	259,9	197,2
Biens durables	44,3	177,6	16,8	22,1	70,5	53,8	54,5
Autres	9,3	-	(267,3)	(360,3)	-	-	-
Total	**52 684,0**	**55 599,4**	**56 944,5**	**56 840,6**	**64 339,6**	**64 166,6**	**67 227,5**

Tableau 61 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	2 996,8	3 187,7	3 319,6	3 014,8	3 487,5	3 607,2	3 838,2
Cotisations de l'employeur	807,2	767,8	801,3	711,3	954,7	987,2	1 069,2
Transport et communications	76,2	76,0	29,2	41,9	108,0	108,0	108,0
Services professionnels	8,5	54,2	210,6	231,7	1 444,4	1 619,4	1 611,6
Services techniques et autres	206,0	261,9	100,7	92,2	207,0	207,0	207,0
Location, entretien et réparation	29,1	34,7	14,5	17,0	34,3	34,3	34,3
Biens non durables	38,1	74,5	21,8	43,8	172,5	47,5	47,5
Biens durables	24,1	43,4	10,5	121,6	80,0	30,0	30,0
Total	**4 186,0**	**4 500,2**	**4 508,2**	**4 274,3**	**6 488,4**	**6 640,6**	**6 945,8**

Tableau 62 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	3 321,0	3 425,1	3 990,3	4 177,1	4 576,0	4 576,0	4 757,5
Cotisations de l'employeur	867,1	816,3	945,1	942,1	1 150,7	1 150,7	1 211,9
Transport et communications	26,1	26,7	17,3	17,6	34,5	34,5	31,0
Services professionnels	807,0	506,6	429,4	621,4	799,6	810,8	854,8
Services techniques et autres	46,1	54,7	100,8	65,3	110,2	101,0	111,0
Location, entretien et réparation	39,2	17,6	10,0	12,3	21,0	19,0	18,0
Biens non durables	194,2	129,1	65,7	105,9	94,0	94,0	107,0
Total	**5 300,7**	**4 976,1**	**5 558,6**	**5 941,7**	**6 786,0**	**6 786,0**	**7 091,2**

Tableau 63 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	393,7	226,0	222,3	453,1	538,3	538,3	559,5
Cotisations de l'employeur	115,3	52,1	51,7	107,0	142,0	142,0	150,6
Transport et communications	7,9	6,5	0,9	56,8	41,3	44,0	51,0
Services professionnels	88,4	50,2	28,5	52,2	68,7	68,7	92,1
Services techniques et autres	17,3	12,5	26,6	24,7	27,0	27,0	37,0
Location, entretien et réparation	0,8	2,7	3,3	1,1	2,5	2,5	4,5
Biens non durables	0,9	0,5	2,2	(0,2)	5,6	7,0	12,5
Biens durables	0,2	1,2	1,2	3,5	9,1	5,0	11,0
Total	**624,5**	**351,7**	**336,7**	**698,2**	**834,5**	**834,5**	**918,2**

Tableau 64 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	27,6	63,7	67,7	71,4	70,3	195,7	201,3
Cotisations de l'employeur	7,9	17,7	15,4	15,8	21,6	54,7	57,1
Transport et communications	-	-	-	-	-	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	-	152,9	152,9
Services techniques et autres	3,0	3,6	0,9	-	-	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	-	-	-	308,2	325,7
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	**38,5**	**85,0**	**84,0**	**87,2**	**91,9**	**764,7**	**790,2**

8.2. Économie et rayonnement de la métropole

Tableau 65 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Économie et rayonnement de la métropole							
Approvisionnement	26 158,9	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 931,8	30 903,5	35 065,3
Développement économique	61 723,0	92 830,1	93 640,9	122 237,5	132 603,7	88 887,3	88 042,0
Évaluation foncière	15 941,6	15 463,2	16 150,3	15 918,1	17 043,0	17 118,0	18 425,7
Stratégie immobilière	27 326,7	56 087,1	62 481,1	60 664,7	58 781,5	55 338,3	63 138,4
Total – Économie et rayonnement de la métropole	**131 150,2**	**197 064,8**	**200 583,3**	**226 681,0**	**240 360,0**	**192 247,1**	**204 671,4**

Tableau 66 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	19 464,6	19 717,6	20 571,2	20 918,1	22 382,7	21 428,0	23 673,0
Cotisations de l'employeur	5 365,5	5 265,2	5 527,3	5 401,4	6 259,6	6 186,0	6 855,2
Transport et communications	193,1	204,2	190,2	200,7	288,7	251,0	251,0
Services professionnels	161,0	255,6	197,5	319,0	393,6	252,1	252,1
Services techniques et autres	447,0	3 750,9	2 189,6	1 385,1	1 952,1	2 058,0	3 305,6
Location, entretien et réparation	44,4	67,0	12,4	6,6	35,2	56,7	56,7
Biens non durables	229,8	269,4	275,8	113,0	317,6	368,4	368,4
Biens durables	52,5	32,2	24,0	23,8	13,2	14,2	14,2
Autres	201,0	3 122,3	(677,0)	(507,0)	289,1	289,1	289,1
Total	**26 158,9**	**32 684,4**	**28 311,0**	**27 860,7**	**31 931,8**	**30 903,5**	**35 065,3**

Tableau 67 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 483,0	6 523,9	7 372,4	8 489,9	8 001,5	7 703,8	7 990,6
Cotisations de l'employeur	1 549,9	1 671,0	1 807,6	2 006,9	3 141,7	2 050,6	2 185,4
Transport et communications	493,9	540,4	357,0	718,6	958,6	1 085,0	935,5
Services professionnels	1 848,7	2 683,4	4 248,0	5 287,7	5 762,9	2 415,6	3 588,5
Services techniques et autres	1 280,7	461,0	742,4	804,3	826,2	795,2	670,2
Location, entretien et réparation	122,9	25,8	3,4	0,1	31,5	82,6	64,6
Biens non durables	83,7	21,0	82,5	34,6	316,4	43,2	37,7
Biens durables	171,8	40,4	113,4	(17,5)	168,2	86,9	91,4
Contributions à des organismes	51 363,2	80 859,9	78 899,1	104 912,9	113 396,7	74 619,4	72 473,1
Autres	(674,8)	3,3	15,1	-	-	5,0	5,0
Total	**61 723,0**	**92 830,1**	**93 640,9**	**122 237,5**	**132 603,7**	**88 887,3**	**88 042,0**

Tableau 68 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	11 920,2	11 760,9	12 308,3	12 104,7	12 763,7	12 763,7	13 745,7
Cotisations de l'employeur	3 406,2	3 119,8	3 268,3	3 143,7	3 621,3	3 621,3	3 928,7
Transport et communications	197,0	191,9	172,1	218,5	189,4	246,9	246,9
Services professionnels	15,5	10,0	7,1	9,8	10,4	19,2	19,2
Services techniques et autres	291,1	249,1	251,6	359,8	357,0	350,1	350,1
Location, entretien et réparation	24,1	24,5	21,9	32,0	13,0	31,3	31,3
Biens non durables	65,7	57,2	42,8	33,9	65,7	61,7	80,0
Biens durables	21,8	49,8	78,2	15,7	22,5	23,8	23,8
Total	**15 941,6**	**15 463,2**	**16 150,3**	**15 918,1**	**17 043,0**	**17 118,0**	**18 425,7**

Tableau 69 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	10 333,0	6 136,2	9 252,4	7 629,6	6 617,4	6 520,9	7 187,2
Cotisations de l'employeur	2 989,7	1 779,1	2 565,4	1 969,6	1 820,3	1 788,4	1 973,9
Transport et communications	72,0	78,2	112,7	10,2	27,8	43,8	104,7
Services professionnels	66,8	22,0	15,3	97,8	148,1	-	316,9
Services techniques et autres	5 197,7	182,5	168,4	180,6	69,0	-	134,8
Location, entretien et réparation	7 894,9	47 089,8	49 947,7	49 681,6	50 082,4	46 458,0	53 318,5
Biens non durables	742,3	745,7	354,3	784,5	9,5	527,2	64,0
Biens durables	30,3	53,6	64,9	17,6	7,0	-	38,4
Autres	-	-	-	293,2	-	-	-
Total	**27 326,7**	**56 087,1**	**62 481,1**	**60 664,7**	**58 781,5**	**55 338,3**	**63 138,4**

8.3. Qualité de vie

Tableau 70 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Qualité de vie							
Culture	67 222,6	64 213,8	61 339,2	61 962,7	70 716,9	66 726,9	69 373,3
Diversité et inclusion sociale	28 887,4	28 935,7	34 310,6	34 648,9	46 748,2	38 400,7	38 316,2
Environnement	174 566,4	146 424,8	168 702,5	148 820,6	162 650,6	172 296,1	189 644,9
Espace pour la vie	57 913,7	59 063,8	59 161,6	69 444,6	83 933,3	81 225,1	85 711,1
Habitation	40 556,8	86 940,3	89 605,4	145 850,5	174 607,2	146 133,2	177 732,3
Total – Qualité de vie	**369 146,9**	**385 578,4**	**413 119,3**	**460 727,3**	**538 656,2**	**504 782,0**	**560 777,8**

Tableau 71 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	13 766,4	12 178,4	12 753,1	13 149,0	13 682,3	14 155,3	14 698,3
Cotisations de l'employeur	3 805,5	3 161,3	3 376,4	3 304,3	3 815,1	3 942,1	4 166,7
Transport et communications	326,6	213,2	80,4	139,3	417,1	388,0	347,5
Services professionnels	4 994,4	3 825,3	3 822,8	3 986,0	4 099,6	3 905,7	3 980,1
Services techniques et autres	3 012,5	3 693,0	2 870,9	2 941,0	3 090,1	3 079,9	3 270,6
Location, entretien et réparation	95,4	112,2	40,4	72,7	236,4	262,4	371,4
Biens non durables	7 954,7	7 866,1	7 970,7	9 277,1	7 882,5	7 915,6	7 920,8
Biens durables	169,7	210,1	67,1	215,7	165,1	108,3	108,3
Contributions à des organismes	33 097,4	32 954,2	30 357,4	28 877,6	37 328,7	32 969,6	34 509,6
Total	**67 222,6**	**64 213,8**	**61 339,2**	**61 962,7**	**70 716,9**	**66 726,9**	**69 373,3**

Tableau 72 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	3 839,7	4 624,3	5 304,0	5 650,1	6 481,9	4 740,9	5 681,9
Cotisations de l'employeur	1 088,6	1 171,2	1 329,3	1 370,5	1 555,8	1 225,1	1 558,3
Transport et communications	221,3	111,8	412,4	79,1	73,7	45,4	44,9
Services professionnels	1 366,5	1 636,1	1 655,7	2 321,5	6 460,7	2 052,4	3 040,0
Services techniques et autres	293,0	340,7	352,3	535,5	545,5	535,1	9 485,5
Location, entretien et réparation	9,5	1,9	1,3	-	-	24,4	13,0
Biens non durables	42,7	59,5	28,6	45,1	69,0	47,3	47,7
Biens durables	-	10,5	4,4	(0,1)	-	0,6	-
Contributions à des organismes	22 026,1	20 451,6	24 713,4	24 295,8	31 561,6	29 729,5	18 444,9
Autres	-	528,1	509,2	351,4	-	-	-
Total	**28 887,4**	**28 935,7**	**34 310,6**	**34 648,9**	**46 748,2**	**38 400,7**	**38 316,2**

Tableau 73 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	16 986,7	17 044,5	18 072,3	18 193,7	19 246,2	19 421,8	20 370,1
Cotisations de l'employeur	4 843,1	4 527,3	4 812,8	4 654,5	5 520,1	5 594,5	5 897,4
Transport et communications	646,0	513,0	341,6	423,3	502,4	911,1	1 524,9
Services professionnels	493,7	2 865,3	2 427,2	1 264,3	1 208,0	906,7	955,0
Services techniques et autres	111 824,2	120 088,2	127 241,4	126 204,5	135 969,8	147 203,7	161 401,8
Location, entretien et réparation	843,0	890,4	759,5	960,6	1 660,3	1 619,1	2 006,2
Biens non durables	1 718,7	1 242,4	1 105,2	1 301,7	1 843,2	1 905,6	2 053,5
Biens durables	3 321,3	26 390,5	28 274,8	5 898,5	1 940,9	1 471,7	1 709,3
Contributions à des organismes	131,4	146,2	25,0	28,0	175,8	170,5	171,8
Autres	33 758,3	(27 283,0)	(14 357,3)	(10 108,5)	(5 416,1)	(6 908,6)	(6 445,1)
Total	**174 566,4**	**146 424,8**	**168 702,5**	**148 820,6**	**162 650,6**	**172 296,1**	**189 644,9**

Tableau 74 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	23 036,3	22 561,4	22 669,9	26 472,5	29 847,1	29 747,2	30 514,0
Cotisations de l'employeur	6 578,7	6 043,8	6 091,6	6 758,6	9 958,0	10 158,3	10 563,7
Transport et communications	1 980,1	2 168,7	1 278,1	1 459,1	2 210,2	1 753,0	1 777,3
Services professionnels	1 122,9	1 432,1	1 479,5	3 293,2	3 970,0	2 801,4	4 342,1
Services techniques et autres	8 583,1	8 795,4	8 306,5	9 828,1	12 100,0	11 746,5	12 805,5
Location, entretien et réparation	172,0	202,3	157,0	238,1	320,5	238,7	221,7
Biens non durables	4 057,3	4 236,2	2 872,6	3 622,0	5 548,0	5 335,8	5 194,8
Biens durables	62,4	96,6	392,6	463,9	900,0	328,7	350,1
Frais de financement	5 147,7	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 839,6	6 880,7	7 082,1
Remboursement de la dette à long terme	6 750,1	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 719,9	11 791,8	12 236,8
Contributions à des organismes	423,1	435,0	490,7	457,0	520,0	443,0	623,0
Autres	-	-	(31,2)	(114,5)	-	-	-
Total	**57 913,7**	**59 063,8**	**59 161,6**	**69 444,6**	**83 933,3**	**81 225,1**	**85 711,1**

Tableau 75 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	6 874,9	7 625,2	8 566,1	9 503,5	9 479,4	10 075,9	11 835,5
Cotisations de l'employeur	1 963,3	2 029,6	2 240,7	2 383,9	2 656,1	2 826,5	3 332,1
Transport et communications	105,4	76,7	44,6	98,2	117,8	69,6	139,0
Services professionnels	268,1	408,2	556,0	797,6	1 577,8	1 330,7	1 995,6
Services techniques et autres	177,0	84,0	123,4	117,6	163,4	169,5	156,2
Location, entretien et réparation	7,1	19,6	2,4	18,8	0,2	19,1	13,9
Biens non durables	65,3	56,6	44,2	39,8	44,1	69,3	41,0
Biens durables	77,0	82,6	48,1	18,1	31,9	30,0	30,0
Contributions à des organismes	31 018,7	76 557,8	78 065,7	132 875,6	160 536,5	131 542,6	160 189,0
Autres	-	-	(85,8)	(2,6)	-	-	-
Total	**40 556,8**	**86 940,3**	**89 605,4**	**145 850,5**	**174 607,2**	**146 133,2**	**177 732,3**

8.4. Sécurité urbaine et Conformité

Tableau 76 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	62 262,6	60 635,0	60 647,5	66 917,3	69 951,4	68 971,4	73 637,0
Greffe	28 355,5	29 279,6	29 360,1	47 359,7	31 535,2	30 671,4	32 394,8
	90 618,1	**89 914,6**	**90 007,6**	**114 277,0**	**101 486,6**	**99 642,8**	**106 031,8**
Services de sécurité publique							
Police	666 839,9	680 299,8	708 134,0	745 009,6	776 030,7	723 956,1	787 143,4
Sécurité incendie	345 186,2	355 843,7	427 390,3	390 567,4	402 834,9	362 830,3	390 045,0
	1 012 026,1	**1 036 143,5**	**1 135 524,3**	**1 135 577,0**	**1 178 865,6**	**1 086 786,4**	**1 177 188,4**
Total – Sécurité urbaine et conformité	**1 102 644,2**	**1 126 058,1**	**1 225 531,9**	**1 249 854,0**	**1 280 352,2**	**1 186 429,2**	**1 283 220,2**

Tableau 77 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	40 341,7	39 864,4	41 804,8	46 334,4	46 217,1	45 063,8	49 145,3
Cotisations de l'employeur	10 711,9	9 847,3	10 383,0	10 938,6	12 200,8	11 899,1	12 637,9
Transport et communications	2 232,6	1 995,6	1 209,9	1 706,5	2 271,2	2 542,3	2 542,3
Services professionnels	2 102,7	2 241,3	2 480,7	2 275,1	2 000,8	1 955,1	1 955,1
Services techniques et autres	6 069,0	5 899,1	4 206,7	4 755,5	6 352,2	6 891,1	6 536,4
Location, entretien et réparation	158,5	135,5	105,9	250,0	204,6	129,8	129,8
Biens non durables	421,2	467,7	309,2	452,1	494,9	295,1	495,1
Biens durables	218,2	190,4	137,3	169,4	194,8	185,1	185,1
Contributions à des organismes	-	-	10,0	10,0	15,0	10,0	10,0
Autres	6,8	(6,3)	-	25,7	-	-	-
Total	**62 262,6**	**60 635,0**	**60 647,5**	**66 917,3**	**69 951,4**	**68 971,4**	**73 637,0**

Tableau 78 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	19 195,5	20 735,8	21 382,1	26 466,0	22 060,6	21 696,9	23 183,4
Cotisations de l'employeur	6 556,6	6 318,1	6 569,7	6 728,3	7 031,2	6 950,1	7 085,1
Transport et communications	431,0	460,9	215,5	2 462,5	401,7	401,6	401,6
Services professionnels	249,2	288,6	458,2	614,9	523,4	525,1	560,5
Services techniques et autres	896,7	775,7	369,7	7 794,0	920,8	611,2	611,2
Location, entretien et réparation	491,8	401,1	229,9	2 368,1	261,0	269,9	269,9
Biens non durables	108,2	137,3	92,8	563,2	261,2	165,5	232,0
Biens durables	37,6	52,9	52,5	362,7	30,3	11,1	11,1
Contributions à des organismes	320,4	40,0	5,0	-	45,0	40,0	40,0
Autres	68,5	69,2	(15,3)	-	-	-	-
Total	**28 355,5**	**29 279,6**	**29 360,1**	**47 359,7**	**31 535,2**	**30 671,4**	**32 394,8**

Tableau 79 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	514 867,5	526 472,4	552 247,2	570 138,5	594 196,5	553 982,7	598 120,1
Cotisations de l'employeur	130 284,3	131 057,1	134 726,2	150 665,9	151 024,3	145 165,7	156 572,1
Transport et communications	2 055,3	2 233,1	2 018,8	2 704,2	2 903,9	2 524,0	2 765,3
Services professionnels	801,7	976,0	1 180,3	1 057,4	1 329,2	1 215,5	1 445,2
Services techniques et autres	3 433,2	4 263,4	3 902,1	5 188,6	7 526,1	4 402,4	6 411,1
Location, entretien et réparation	2 332,0	2 099,8	2 173,2	2 111,4	2 922,3	2 924,4	2 472,8
Biens non durables	7 014,8	8 165,3	7 221,5	7 611,4	8 899,6	7 766,7	11 276,2
Biens durables	1 890,9	1 430,6	1 644,8	1 736,1	3 620,9	1 178,1	3 078,2
Contributions à des organismes	4 161,9	4 647,8	4 850,1	4 769,7	3 595,4	4 796,6	5 002,4
Autres	(1,7)	(1 045,7)	(1 830,2)	(973,6)	12,5	-	-
Total	**666 839,9**	**680 299,8**	**708 134,0**	**745 009,6**	**776 030,7**	**723 956,1**	**787 143,4**

Tableau 80 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	258 663,9	264 876,9	267 291,6	281 909,5	293 666,4	271 489,6	290 677,3
Cotisations de l'employeur	75 460,1	62 954,3	68 560,1	68 137,1	78 549,1	77 779,1	84 617,9
Transport et communications	740,9	1 027,6	2 505,3	676,7	1 137,5	896,8	955,7
Services professionnels	946,8	1 925,6	1 787,9	1 267,6	2 477,0	1 412,5	1 392,5
Services techniques et autres	1 686,3	3 199,1	19 567,4	9 139,6	5 194,5	2 305,5	2 681,0
Location, entretien et réparation	839,2	3 435,1	21 867,5	13 544,5	6 598,7	862,6	872,9
Biens non durables	4 269,0	8 768,8	28 205,0	6 592,5	8 538,4	4 047,0	4 269,0
Biens durables	2 489,1	3 160,7	6 335,1	2 122,0	3 152,5	3 837,2	4 378,7
Contributions à des organismes	104,4	33,0	26,2	43,9	205,0	200,0	200,0
Autres	(13,5)	6 462,6	11 244,2	7 134,0	3 315,8	-	-
Total	**345 186,2**	**355 843,7**	**427 390,3**	**390 567,4**	**402 834,9**	**362 830,3**	**390 045,0**

8.5. Service aux citoyens

Tableau 81 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	102 437,3	105 293,7	98 875,8	96 328,1	119 500,1	95 240,1	98 009,9
Expérience citoyenne et communications	24 746,6	24 896,9	26 690,8	28 785,7	30 422,0	29 569,3	32 867,6
Grands parcs, Mont-Royal et sports	50 532,5	53 204,8	53 145,3	53 087,6	67 044,0	42 165,5	43 377,5
Matériel roulant et ateliers	112 899,5	115 059,9	107 826,0	112 978,4	136 631,7	112 887,0	134 415,7
Technologies de l'information	82 746,2	85 779,5	82 435,7	81 558,0	95 230,0	105 653,5	115 594,1
Total – Service aux citoyens	**373 362,1**	**384 234,8**	**368 973,6**	**372 737,8**	**448 827,8**	**385 515,4**	**424 264,8**

Tableau 82 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 308,5	6 221,8	6 998,8	7 442,2	7 708,6	7 578,7	8 637,2
Cotisations de l'employeur	1 471,4	1 554,9	1 774,7	1 840,5	2 155,4	2 131,8	2 441,5
Transport et communications	148,1	150,4	168,0	154,7	217,0	254,4	230,0
Services professionnels	276,8	415,1	604,0	551,4	715,5	395,6	637,5
Services techniques et autres	92 869,5	95 428,3	87 979,0	85 086,5	106 468,7	83 414,9	84 444,2
Location, entretien et réparation	1 473,1	602,7	605,2	672,3	1 112,5	620,0	543,8
Biens non durables	492,9	558,3	416,3	215,0	615,9	513,9	549,9
Biens durables	51,9	22,8	20,0	53,4	72,9	30,8	50,8
Contributions à des organismes	309,9	337,2	309,8	312,1	433,6	300,0	475,0
Autres	35,2	2,2	-	-	-	-	-
Total	**102 437,3**	**105 293,7**	**98 875,8**	**96 328,1**	**119 500,1**	**95 240,1**	**98 009,9**

Tableau 83 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	15 808,4	16 032,1	18 545,1	19 756,2	20 232,1	20 052,1	21 261,5
Cotisations de l'employeur	4 339,6	4 139,9	4 799,8	4 958,1	5 590,7	5 633,0	6 012,4
Transport et communications	2 751,7	3 185,8	2 360,7	2 820,0	2 587,2	2 291,7	2 603,8
Services professionnels	307,2	575,1	447,8	439,5	656,1	297,6	497,6
Services techniques et autres	1 109,6	1 014,8	810,0	778,1	1 152,5	1 147,3	1 147,6
Location, entretien et réparation	286,8	20,8	5,7	14,2	13,7	13,2	13,2
Biens non durables	80,6	42,5	88,8	110,4	90,1	123,9	1 321,0
Biens durables	63,2	45,3	62,7	54,4	69,6	10,5	10,5
Contributions à des organismes	(0,5)	-	50,0	-	30,0	-	-
Autres	-	(159,4)	(479,8)	(145,2)	-	-	-
Total	**24 746,6**	**24 896,9**	**26 690,8**	**28 785,7**	**30 422,0**	**29 569,3**	**32 867,6**

Tableau 84 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	17 446,0	17 175,6	15 656,2	16 464,8	17 407,2	17 147,7	17 773,8
Cotisations de l'employeur	4 955,6	4 582,2	4 124,2	4 084,1	5 011,9	4 940,2	5 206,8
Transport et communications	307,9	269,4	189,9	202,0	222,7	206,2	236,9
Services professionnels	2 989,9	3 774,6	2 672,5	1 798,5	4 187,6	2 030,7	1 927,7
Services techniques et autres	9 292,3	7 945,7	6 564,6	12 972,3	24 909,4	6 304,5	8 388,0
Location, entretien et réparation	3 328,7	3 446,4	3 051,2	3 073,2	3 925,1	4 123,3	4 376,4
Biens non durables	952,8	1 069,6	505,3	1 560,3	904,0	571,3	534,7
Biens durables	3 889,1	5 563,4	10 161,1	5 068,0	134,1	33,2	61,2
Contributions à des organismes	7 283,9	9 335,7	10 495,8	7 901,8	10 276,4	6 743,1	4 806,7
Autres	86,3	42,2	(275,5)	(37,4)	65,6	65,3	65,3
Total	**50 532,5**	**53 204,8**	**53 145,3**	**53 087,6**	**67 044,0**	**42 165,5**	**43 377,5**

Tableau 85 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	36 046,5	36 944,3	36 430,4	36 495,5	40 217,3	39 555,0	41 769,6
Cotisations de l'employeur	11 012,0	10 541,4	10 179,5	10 326,9	11 318,8	11 341,3	12 426,1
Transport et communications	174,1	163,9	162,0	95,2	150,2	156,2	142,3
Services professionnels	73,3	163,4	83,9	34,8	65,2	101,8	89,3
Services techniques et autres	2 997,9	2 760,8	2 650,1	3 251,4	3 016,5	3 872,0	4 236,6
Location, entretien et réparation	12 759,0	16 679,1	20 723,5	20 489,3	27 356,1	19 193,7	26 948,6
Biens non durables	52 557,4	49 659,4	38 400,6	43 607,9	56 411,9	42 111,7	52 260,3
Biens durables	142,9	109,9	51,4	46,7	81,0	55,3	42,9
Contributions à des organismes	10,0	12,5	-	-	-	-	-
Autres	(2 873,6)	(1 974,8)	(855,4)	(1 369,3)	(1 985,3)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**112 899,5**	**115 059,9**	**107 826,0**	**112 978,4**	**136 631,7**	**112 887,0**	**134 415,7**

Tableau 86 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	36 931,5	35 745,5	36 881,4	36 942,6	41 188,6	42 821,2	44 163,6
Cotisations de l'employeur	10 109,4	8 662,8	8 862,8	8 384,3	10 503,4	11 392,3	11 937,3
Transport et communications	8 079,9	9 813,6	8 139,1	8 169,1	8 057,5	8 307,0	9 017,3
Services professionnels	1 054,7	788,5	739,8	1 017,1	953,1	1 114,8	1 401,1
Services techniques et autres	3 447,7	1 065,5	1 227,5	1 497,2	30 975,3	1 590,8	45 033,2
Location, entretien et réparation	21 465,3	28 553,2	27 693,1	24 875,6	1 710,5	38 237,8	2 145,5
Biens non durables	275,3	183,3	76,5	150,6	180,3	436,3	67,7
Biens durables	2 151,0	961,6	544,6	582,1	1 672,4	1 753,3	1 828,4
Contributions à des organismes	0,5	5,5	11,8	0,5	-	-	-
Autres	(769,1)	-	(1 740,9)	(61,1)	(11,1)	-	-
Total	**82 746,2**	**85 779,5**	**82 435,7**	**81 558,0**	**95 230,0**	**105 653,5**	**115 594,1**

8.6. Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 87 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	64 098,6	65 700,2	69 465,3	72 935,0	80 855,8	80 855,8	93 124,1
Eau	228 531,1	256 690,9	266 912,1	289 194,1	301 561,0	291 306,4	330 249,6
Gestion et planification des immeubles	129 578,9	108 855,3	101 896,9	113 779,5	129 503,1	125 807,0	129 778,3
Infrastructures du réseau routier	38 573,6	37 048,9	37 526,1	71 869,1	29 447,6	33 439,1	40 022,5
Urbanisme et mobilité	49 193,4	83 155,5	57 694,4	55 314,8	75 854,3	65 095,6	73 928,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**509 975,6**	**551 450,8**	**533 494,8**	**603 092,5**	**617 221,8**	**596 503,9**	**667 103,4**

Tableau 88 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 400,9	5 266,0	5 419,3	6 958,8	5 413,1	5 413,1	8 006,5
Cotisations de l'employeur	1 546,4	1 248,1	1 176,9	1 519,8	1 862,1	1 862,1	2 724,9
Transport et communications	190,7	235,3	196,2	190,4	285,6	285,2	261,2
Services professionnels	350,2	466,4	485,3	413,7	774,4	776,4	1 003,6
Services techniques et autres	3 562,5	3 864,5	4 137,0	2 569,4	7 360,5	7 352,7	6 395,7
Location, entretien et réparation	1 234,8	1 251,9	1 475,9	1 842,7	2 344,9	2 353,7	2 456,5
Biens non durables	500,5	544,2	462,0	560,8	610,0	607,4	623,6
Biens durables	35,8	53,7	58,9	60,5	66,3	66,3	66,3
Frais de financement	22 947,6	20 865,6	20 807,1	22 938,3	21 369,2	21 369,2	25 014,0
Remboursement de la dette à long terme	28 027,9	31 473,5	34 499,9	35 648,2	38 769,7	38 769,7	44 071,8
Contributions à des organismes	301,3	431,0	746,8	232,4	2 000,0	2 000,0	2 500,0
Total	**64 098,6**	**65 700,2**	**69 465,3**	**72 935,0**	**80 855,8**	**80 855,8**	**93 124,1**

Tableau 89 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	59 884,2	60 226,7	64 836,7	68 245,9	70 062,4	66 672,3	71 332,5
Cotisations de l'employeur	18 045,4	16 229,4	17 317,5	17 783,5	19 768,4	19 455,1	21 294,1
Transport et communications	651,0	651,9	640,7	718,1	974,8	1 047,5	999,5
Services professionnels	6 849,0	8 021,8	7 938,8	7 414,6	9 294,3	10 139,6	8 229,3
Services techniques et autres	9 364,8	8 792,3	7 502,8	8 987,9	10 694,8	9 020,6	8 970,7
Location, entretien et réparation	9 951,1	11 467,4	11 145,4	10 693,5	12 251,7	16 152,9	10 254,8
Biens non durables	48 640,7	55 829,6	56 741,3	58 769,7	61 720,0	59 484,5	69 399,0
Biens durables	713,4	783,6	627,2	612,6	611,3	673,4	664,0
Frais de financement	25 235,0	31 443,7	36 012,4	37 287,9	38 897,2	39 991,7	49 211,0
Remboursement de la dette à long terme	50 528,5	64 148,9	64 654,0	78 708,9	76 974,8	78 591,6	89 774,6
Contributions à des organismes	423,2	438,7	30,9	115,7	499,0	477,0	382,0
Autres	(1 755,2)	(1 343,1)	(535,6)	(144,2)	(187,7)	(10 399,8)	(261,9)
Total	**228 531,1**	**256 690,9**	**266 912,1**	**289 194,1**	**301 561,0**	**291 306,4**	**330 249,6**

Tableau 90 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	32 399,7	38 644,7	41 055,4	44 766,4	48 446,4	48 043,7	50 497,6
Cotisations de l'employeur	9 819,9	10 809,6	11 188,6	11 873,9	14 034,8	14 147,5	15 248,5
Transport et communications	619,1	599,9	478,8	405,7	425,0	463,4	483,5
Services professionnels	402,7	662,8	958,1	1 009,0	4 966,4	1 721,6	1 321,9
Services techniques et autres	2 742,7	7 499,3	7 648,8	7 786,1	9 060,8	9 352,0	8 903,5
Location, entretien et réparation	59 430,2	26 004,7	19 159,2	22 339,2	27 623,8	27 332,6	27 099,6
Biens non durables	23 794,1	24 539,2	21 501,8	25 907,0	24 848,0	24 631,1	26 175,7
Biens durables	26,8	104,9	310,8	34,2	97,9	115,1	48,0
Contributions à des organismes	343,7	-	0,2	-	-	-	-
Autres	-	(9,8)	(404,8)	(342,0)	-	-	-
Total	**129 578,9**	**108 855,3**	**101 896,9**	**113 779,5**	**129 503,1**	**125 807,0**	**129 778,3**

Tableau 91 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	19 676,5	18 708,6	18 066,5	52 752,2	17 234,7	16 456,0	20 198,8
Cotisations de l'employeur	4 266,6	3 026,5	6 456,3	6 184,6	4 831,1	4 662,6	5 764,2
Transport et communications	608,4	613,9	446,8	387,3	429,5	628,8	621,3
Services professionnels	2 272,5	1 192,8	806,7	450,2	2 130,1	819,8	1 194,3
Services techniques et autres	1 195,2	2 591,3	588,5	749,9	847,1	504,9	1 041,0
Location, entretien et réparation	7 125,4	7 406,0	8 037,5	7 971,4	703,1	7 169,9	6 802,2
Biens non durables	3 320,8	3 316,4	3 224,7	3 148,0	3 110,8	3 094,3	4 295,5
Biens durables	83,6	192,2	137,4	150,5	78,9	70,5	72,9
Contributions à des organismes	32,6	31,9	75,0	75,0	82,3	32,3	32,3
Autres	(8,0)	(30,7)	(313,3)	-	-	-	-
Total	**38 573,6**	**37 048,9**	**37 526,1**	**71 869,1**	**29 447,6**	**33 439,1**	**40 022,5**

Tableau 92 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	17 461,7	21 925,7	25 108,0	25 965,9	28 345,5	27 646,3	29 368,9
Cotisations de l'employeur	4 974,5	5 505,3	6 340,9	6 271,0	7 986,0	7 518,7	8 075,8
Transport et communications	710,8	971,2	544,6	453,0	517,6	484,9	498,1
Services professionnels	7 003,6	7 624,3	7 676,1	9 489,9	9 508,4	7 931,6	7 986,0
Services techniques et autres	2 953,6	3 174,9	3 045,2	3 389,8	3 107,0	1 377,7	2 103,7
Location, entretien et réparation	3 714,4	382,8	1 513,0	1 397,3	8 325,3	2 223,2	2 392,4
Biens non durables	1 019,3	1 900,5	1 262,6	(1 026,1)	876,5	533,5	1 186,3
Biens durables	989,9	9 289,2	415,4	19,7	42,0	153,0	153,0
Contributions à des organismes	10 368,0	32 381,6	11 800,1	9 347,1	16 981,4	17 226,7	22 164,7
Autres	(2,4)	-	(11,5)	7,2	164,6	-	-
Total	**49 193,4**	**83 155,5**	**57 694,4**	**55 314,8**	**75 854,3**	**65 095,6**	**73 928,9**

8.7. Arrondissements

Tableau 93 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	55 910,8	59 013,3	58 231,7	60 317,1	69 298,3	60 457,8	63 313,6
Anjou	26 014,9	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 498,4	29 025,9	30 725,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	65 676,5	68 711,6	65 035,2	65 550,9	75 205,8	72 957,6	76 273,4
Lachine	28 878,4	30 553,8	28 158,9	29 373,1	31 447,1	30 635,0	32 101,4
LaSalle	36 185,2	39 359,9	37 322,0	38 243,1	42 369,0	44 333,3	45 172,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 566,9	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 589,3	11 924,9	13 133,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	61 997,8	65 456,3	63 302,7	67 119,3	73 607,9	69 943,4	76 351,4
Montréal-Nord	38 785,0	40 407,0	40 127,8	41 432,5	46 032,9	45 513,7	46 781,5
Outremont	15 162,2	14 114,1	14 453,8	15 399,2	17 503,9	16 506,1	17 303,2
Pierrefonds-Roxboro	32 812,8	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 835,1	35 071,6	36 190,9
Plateau-Mont-Royal	53 728,7	52 933,5	51 829,8	54 599,0	57 703,3	57 218,8	59 570,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	54 941,0	59 496,6	56 939,0	60 286,3	68 671,9	64 460,3	66 676,0
Rosemont–La Petite-Patrie	60 180,8	62 869,5	63 840,5	65 369,7	75 204,5	65 452,7	71 248,1
Saint-Laurent	65 843,5	65 697,4	62 605,3	65 773,8	76 606,4	76 427,6	78 377,0
Saint-Léonard	35 986,4	36 092,8	35 089,6	35 760,1	39 850,8	39 495,0	40 643,0
Sud-Ouest	54 132,3	54 562,0	52 499,9	55 467,4	61 223,8	59 906,3	63 122,9
Verdun	35 998,1	35 709,8	35 617,2	37 446,3	39 013,3	38 753,0	39 901,6
Ville-Marie	89 649,5	95 946,6	90 114,7	93 181,6	105 507,3	99 812,1	107 373,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	60 220,2	62 094,7	58 128,9	58 201,5	64 783,2	61 863,8	65 359,5
Total – Arrondissements	**882 671,0**	**913 786,6**	**879 520,1**	**914 617,4**	**1 022 952,2**	**979 758,9**	**1 029 619,2**

Tableau 94 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)		Sources de financement				
	Budget 2022	Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	Budget 2023
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	60 457,8	9 048,0	2 184,2	1 132,5	50 948,9	63 313,6
Anjou	29 025,9	9 143,6	1 582,6	-	19 999,0	30 725,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	72 957,6	11 153,4	3 710,3	1 630,2	59 779,5	76 273,4
Lachine	30 635,0	5 112,5	1 887,7	1 480,4	23 620,8	32 101,4
LaSalle	44 333,3	6 342,1	1 565,6	513,8	36 751,4	45 172,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	11 924,9	2 796,6	580,3	-	9 756,5	13 133,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	69 943,4	12 509,9	3 671,2	2 604,7	57 565,6	76 351,4
Montréal-Nord	45 513,7	10 435,3	848,2	2 011,0	33 487,0	46 781,5
Outremont	16 506,1	3 532,4	3 225,3	76,0	10 469,5	17 303,2
Pierrefonds-Roxboro	35 071,6	7 631,2	1 345,3	800,0	26 414,4	36 190,9
Plateau-Mont-Royal	57 218,8	11 439,6	9 638,1	513,8	37 979,1	59 570,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	64 460,3	11 549,7	2 433,0	200,0	52 493,3	66 676,0
Rosemont–La Petite-Patrie	65 452,7	11 094,6	7 485,3	-	52 668,2	71 248,1
Saint-Laurent	76 427,6	15 524,6	5 154,9	494,6	57 202,9	78 377,0
Saint-Léonard	39 495,0	8 911,8	2 019,3	715,8	28 996,1	40 643,0
Sud-Ouest	59 906,3	9 754,1	5 553,6	3 000,0	44 815,2	63 122,9
Verdun	38 753,0	7 766,6	3 800,3	1 229,0	27 105,7	39 901,6
Ville-Marie	99 812,1	21 187,9	24 457,2	10 668,5	51 060,0	107 373,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	61 863,8	9 480,4	4 105,4	399,9	51 373,8	65 359,5
Total – Arrondissements	**979 758,9**	**184 414,3**	**85 247,8**	**27 470,2**	**732 486,9**	**1 029 619,2**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(886 631,1)	(183 843,7)	-	-	(732 486,9)	(916 330,6)
Total – Arrondissements	**93 127,8**	**570,6**	**85 247,8**	**27 470,2**	**-**	**113 288,6**

Tableau 95 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	28 511,7	30 256,8	30 959,3	31 671,6	32 589,0	30 479,1	32 227,3
Cotisations de l'employeur	8 275,3	8 152,6	8 226,4	8 276,5	9 573,6	8 962,2	9 671,8
Transport et communications	404,8	382,3	283,2	283,6	398,2	349,3	348,2
Services professionnels	313,5	514,8	456,5	397,3	1 218,3	286,3	312,4
Services techniques et autres	4 064,3	4 628,1	3 561,8	4 831,7	6 939,2	3 914,8	3 910,8
Location, entretien et réparation	5 450,5	6 178,6	5 490,8	5 789,8	7 741,0	6 845,9	7 151,1
Biens non durables	4 128,3	4 468,4	3 668,1	4 063,1	4 762,8	4 820,1	4 596,5
Biens durables	354,2	437,0	738,0	363,4	656,4	163,1	298,1
Contributions à des organismes	1 508,6	1 705,2	2 129,4	1 788,4	2 360,8	1 517,0	1 473,4
Autres	2 899,6	2 289,5	2 718,2	2 851,7	3 059,0	3 120,0	3 324,0
Total	**55 910,8**	**59 013,3**	**58 231,7**	**60 317,1**	**69 298,3**	**60 457,8**	**63 313,6**

Tableau 96 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	13 718,9	14 589,6	13 992,1	14 747,2	15 669,0	15 564,0	16 293,9
Cotisations de l'employeur	3 859,5	3 764,0	3 693,8	3 804,9	4 453,1	4 466,8	4 767,3
Transport et communications	356,4	339,6	192,2	238,9	339,1	350,0	338,0
Services professionnels	178,4	172,2	123,3	253,6	293,0	202,1	198,3
Services techniques et autres	2 418,9	2 747,4	1 891,4	2 132,6	2 522,9	2 374,4	3 329,5
Location, entretien et réparation	2 328,9	2 436,0	2 248,4	2 591,1	3 019,6	2 521,6	2 561,4
Biens non durables	2 659,6	2 595,0	2 163,1	2 279,7	2 714,4	2 707,3	2 481,8
Biens durables	124,7	206,6	579,7	202,0	1 004,4	58,3	62,3
Frais de financement	65,7	58,3	50,5	42,1	33,4	59,9	55,9
Remboursement de la dette à long terme	117,3	124,7	132,5	140,9	149,7	123,2	127,2
Contributions à des organismes	205,2	171,9	305,3	281,4	238,6	193,8	193,8
Autres	(18,6)	20,1	48,8	(84,6)	61,2	404,5	315,8
Total	**26 014,9**	**27 225,4**	**25 421,1**	**26 629,8**	**30 498,4**	**29 025,9**	**30 725,2**

Tableau 97 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	32 912,9	34 063,9	34 506,7	34 564,4	37 361,4	36 029,6	38 264,1
Cotisations de l'employeur	9 333,9	9 081,4	9 013,9	9 040,9	10 716,7	10 619,7	11 440,5
Transport et communications	456,5	421,2	353,6	303,3	548,7	511,7	457,0
Services professionnels	489,4	680,8	402,3	559,7	1 264,7	786,2	618,3
Services techniques et autres	4 853,2	6 180,1	4 548,7	5 117,7	7 201,4	7 351,5	7 867,7
Location, entretien et réparation	5 304,2	5 924,2	5 283,9	5 660,1	6 161,2	5 653,1	5 789,0
Biens non durables	5 222,8	4 808,1	4 049,6	3 979,6	4 005,7	5 269,1	5 295,8
Biens durables	575,6	708,4	441,3	606,2	262,7	381,0	372,0
Contributions à des organismes	4 384,1	4 065,8	4 351,9	3 810,9	4 355,6	3 486,8	3 313,0
Autres	2 143,9	2 777,7	2 083,3	1 908,1	3 327,7	2 868,9	2 856,0
Total	**65 676,5**	**68 711,6**	**65 035,2**	**65 550,9**	**75 205,8**	**72 957,6**	**76 273,4**

Tableau 98 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	14 972,6	16 067,1	16 001,8	16 611,5	17 099,9	16 543,0	17 771,3
Cotisations de l'employeur	4 264,2	4 189,9	4 203,9	4 257,7	5 011,1	4 926,2	5 348,0
Transport et communications	438,2	445,0	247,3	251,7	276,1	483,2	307,8
Services professionnels	184,0	286,9	179,4	182,8	400,0	89,0	89,0
Services techniques et autres	2 637,7	3 914,8	1 694,0	2 278,6	2 556,5	2 071,6	2 279,5
Location, entretien et réparation	1 652,5	1 967,3	1 923,2	1 765,2	1 977,7	1 725,9	1 748,9
Biens non durables	3 097,6	3 237,6	2 468,2	2 627,6	2 831,6	3 130,8	3 230,9
Biens durables	476,9	325,0	208,8	201,3	240,4	153,0	148,9
Contributions à des organismes	982,4	1 197,5	927,6	1 113,8	1 030,8	1 157,1	872,1
Autres	172,3	(1 077,3)	304,7	82,9	23,0	355,2	305,0
Total	**28 878,4**	**30 553,8**	**28 158,9**	**29 373,1**	**31 447,1**	**30 635,0**	**32 101,4**

Tableau 99 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	18 121,8	19 565,9	19 596,0	20 570,8	21 214,5	21 281,6	21 892,6
Cotisations de l'employeur	5 130,4	5 081,2	5 128,9	5 297,3	5 834,0	6 136,1	6 433,3
Transport et communications	639,8	584,1	479,4	529,3	663,8	662,8	648,1
Services professionnels	570,3	493,8	420,8	515,3	822,2	563,5	495,2
Services techniques et autres	3 826,5	4 716,9	3 732,5	4 323,9	5 362,0	5 454,6	5 479,0
Location, entretien et réparation	2 377,1	2 829,9	2 489,1	2 442,9	3 186,1	3 421,4	3 568,5
Biens non durables	3 594,0	3 876,1	2 984,0	3 388,4	3 197,1	3 916,6	3 696,3
Biens durables	620,8	731,9	843,8	338,9	430,1	215,1	272,3
Frais de financement	-	12,5	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 267,9	1 427,3	1 800,7	1 030,1	1 118,7	980,9	997,0
Autres	36,6	40,3	(153,2)	(193,8)	540,5	1 700,7	1 690,6
Total	**36 185,2**	**39 359,9**	**37 322,0**	**38 243,1**	**42 369,0**	**44 333,3**	**45 172,9**

Tableau 100 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	5 839,4	6 374,3	6 481,6	6 953,5	7 132,4	6 964,2	7 373,5
Cotisations de l'employeur	1 664,9	1 638,7	1 726,3	1 834,4	1 881,6	2 008,5	2 206,9
Transport et communications	185,1	228,0	167,9	157,5	178,2	164,8	181,1
Services professionnels	108,9	127,8	61,8	86,5	188,3	46,0	76,5
Services techniques et autres	439,3	507,2	344,6	605,5	625,0	489,6	696,6
Location, entretien et réparation	1 140,7	1 199,8	1 060,5	1 302,9	1 580,4	1 170,5	1 314,9
Biens non durables	1 018,1	1 541,8	972,5	896,3	771,9	933,3	1 028,3
Biens durables	1,2	39,4	86,5	186,7	7,5	7,5	8,0
Contributions à des organismes	126,7	153,0	145,2	126,4	174,0	140,5	147,6
Autres	42,6	(660,2)	(61,7)	37,0	50,0	-	100,0
Total	**10 566,9**	**11 149,8**	**10 985,2**	**12 186,7**	**12 589,3**	**11 924,9**	**13 133,4**

Tableau 101 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	33 080,1	35 173,6	36 421,0	37 359,5	39 717,5	39 063,6	42 315,5
Cotisations de l'employeur	9 641,6	9 472,2	9 688,9	9 761,7	11 505,9	11 327,5	12 553,8
Transport et communications	477,0	396,3	295,1	295,7	443,3	386,6	381,0
Services professionnels	261,1	297,0	213,5	539,5	618,7	212,6	218,0
Services techniques et autres	4 386,7	5 467,3	4 605,8	5 575,9	6 956,9	5 582,8	6 538,5
Location, entretien et réparation	5 689,0	5 306,3	5 175,1	5 541,2	6 199,3	5 848,5	6 170,6
Biens non durables	5 633,3	5 978,9	4 324,4	4 532,9	5 227,2	5 259,9	5 447,6
Biens durables	524,2	993,5	1 002,4	521,9	617,4	225,2	330,4
Contributions à des organismes	3 594,1	3 588,3	3 879,2	3 343,8	3 274,1	2 904,5	3 086,5
Autres	(1 289,3)	(1 217,1)	(2 302,7)	(352,8)	(952,4)	(867,8)	(690,5)
Total	**61 997,8**	**65 456,3**	**63 302,7**	**67 119,3**	**73 607,9**	**69 943,4**	**76 351,4**

Tableau 102 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	22 192,6	23 464,6	24 169,7	25 297,7	27 071,8	26 688,1	27 902,6
Cotisations de l'employeur	6 390,3	6 206,0	6 397,1	6 580,0	7 953,2	7 841,8	8 358,7
Transport et communications	409,6	347,3	296,2	317,7	339,0	326,8	332,8
Services professionnels	670,7	619,4	224,8	275,0	397,0	412,1	412,4
Services techniques et autres	1 964,9	2 047,1	1 842,6	2 183,7	2 875,6	3 144,6	2 734,1
Location, entretien et réparation	1 585,6	1 433,4	840,7	1 385,5	1 728,1	1 536,7	1 761,8
Biens non durables	3 379,6	3 795,4	3 040,1	3 116,4	3 210,3	3 415,5	3 153,5
Biens durables	59,7	28,8	76,1	253,7	138,0	129,5	134,5
Contributions à des organismes	1 963,5	2 432,2	3 353,7	1 995,7	2 222,2	1 920,9	1 918,5
Autres	168,5	32,8	(113,2)	27,1	97,7	97,7	72,6
Total	**38 785,0**	**40 407,0**	**40 127,8**	**41 432,5**	**46 032,9**	**45 513,7**	**46 781,5**

Tableau 103 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	8 080,7	7 782,9	7 790,3	7 934,5	8 707,6	8 393,8	8 795,7
Cotisations de l'employeur	2 305,4	2 013,2	2 036,9	1 991,6	2 539,4	2 497,5	2 640,5
Transport et communications	155,4	122,9	184,2	148,5	218,6	230,0	237,6
Services professionnels	198,2	157,8	228,1	222,7	404,1	443,5	423,0
Services techniques et autres	1 094,1	1 136,0	1 204,1	1 976,0	1 999,1	1 648,3	1 621,9
Location, entretien et réparation	859,1	922,4	960,8	777,8	1 340,1	1 224,9	1 559,0
Biens non durables	1 551,3	1 391,0	1 131,3	1 519,3	1 236,3	1 250,2	1 262,6
Contributions à des organismes	112,7	156,1	518,7	339,3	619,0	381,0	326,0
Autres	805,3	431,8	399,4	489,5	439,7	436,9	436,9
Total	**15 162,2**	**14 114,1**	**14 453,8**	**15 399,2**	**17 503,9**	**16 506,1**	**17 303,2**

Tableau 104 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	19 124,5	20 420,1	18 368,3	19 162,1	20 065,3	20 307,2	21 094,6
Cotisations de l'employeur	5 510,0	5 258,5	4 878,5	5 007,8	5 863,0	5 953,8	6 305,6
Transport et communications	327,5	282,9	180,0	249,0	352,0	327,8	325,0
Services professionnels	212,9	334,4	186,4	153,9	513,8	288,0	279,7
Services techniques et autres	1 063,4	1 558,3	869,5	1 732,8	1 711,3	1 584,7	1 621,9
Location, entretien et réparation	2 302,9	2 592,1	2 551,1	2 797,4	2 939,9	2 722,4	2 772,3
Biens non durables	2 956,0	3 390,4	2 419,1	2 716,2	3 147,0	2 956,5	3 017,6
Biens durables	341,5	117,8	135,2	109,7	436,4	48,2	48,2
Contributions à des organismes	773,9	452,9	420,2	314,8	517,8	627,2	464,7
Autres	200,2	(2 014,9)	(191,5)	36,3	288,6	255,8	261,3
Total	**32 812,8**	**32 392,5**	**29 816,8**	**32 280,0**	**35 835,1**	**35 071,6**	**36 190,9**

Tableau 105 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	29 957,4	29 793,8	28 760,0	30 103,1	30 948,1	31 235,7	32 634,4
Cotisations de l'employeur	8 654,6	7 983,1	7 767,9	7 814,9	9 053,7	9 160,1	9 767,8
Transport et communications	269,6	224,2	195,6	192,6	264,3	274,7	274,4
Services professionnels	642,6	368,1	227,8	249,4	893,9	1 321,6	1 410,2
Services techniques et autres	3 126,4	3 305,9	2 864,6	3 507,6	4 213,5	3 451,8	3 734,5
Location, entretien et réparation	3 126,5	3 136,7	3 366,5	4 405,3	4 091,5	3 821,5	4 095,6
Biens non durables	3 817,4	3 746,5	3 167,8	2 921,3	3 521,1	3 823,4	3 281,2
Biens durables	353,6	787,9	1 052,8	681,2	397,6	213,5	230,3
Contributions à des organismes	1 576,4	1 274,0	1 931,2	1 948,1	1 481,0	1 078,8	1 113,8
Autres	2 204,2	2 313,3	2 495,6	2 775,5	2 838,6	2 837,7	3 028,4
Total	**53 728,7**	**52 933,5**	**51 829,8**	**54 599,0**	**57 703,3**	**57 218,8**	**59 570,6**

Tableau 106 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	27 335,3	29 447,6	29 750,8	31 283,6	32 196,6	31 404,0	33 350,3
Cotisations de l'employeur	7 986,5	7 832,9	7 816,5	8 111,9	9 480,3	9 263,3	10 031,8
Transport et communications	466,0	475,5	410,4	483,5	541,8	548,2	543,6
Services professionnels	931,7	1 090,9	747,0	1 177,4	1 725,5	1 509,3	1 557,5
Services techniques et autres	3 381,5	3 911,6	2 790,1	3 294,8	6 035,3	4 696,3	4 513,3
Location, entretien et réparation	4 990,2	5 154,4	5 230,5	5 785,4	6 993,7	6 452,3	6 626,0
Biens non durables	5 408,1	6 480,5	4 474,2	4 490,8	5 699,8	5 755,5	4 992,6
Biens durables	816,2	676,3	1 118,1	903,1	957,9	248,0	245,0
Contributions à des organismes	2 023,0	2 110,3	2 556,7	2 260,0	2 508,7	2 011,0	2 020,4
Autres	1 602,5	2 316,6	2 044,7	2 495,8	2 532,3	2 572,4	2 795,5
Total	**54 941,0**	**59 496,6**	**56 939,0**	**60 286,3**	**68 671,9**	**64 460,3**	**66 676,0**

Tableau 107 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	44 408,4	46 572,1	47 807,7	50 695,3	53 422,8	48 368,0	51 227,7
Cotisations de l'employeur	12 871,8	12 507,2	12 660,2	13 052,3	15 903,6	14 526,8	15 517,7
Transport et communications	452,7	495,9	471,4	385,0	492,3	415,4	430,5
Services professionnels	752,9	735,5	789,2	1 066,5	1 394,1	392,7	720,7
Services techniques et autres	3 337,3	4 309,5	3 789,6	5 209,0	5 931,5	3 792,1	3 971,5
Location, entretien et réparation	4 612,9	3 858,8	3 927,1	4 294,6	6 022,4	5 457,6	5 786,6
Biens non durables	5 572,2	6 758,9	5 898,2	4 974,0	5 480,5	8 811,8	8 826,8
Biens durables	1 365,6	1 582,4	2 333,8	1 042,1	2 637,9	789,4	2 285,5
Contributions à des organismes	1 931,5	2 150,2	2 737,0	1 991,7	2 079,2	1 451,5	1 512,4
Autres	(15 124,5)	(16 101,0)	(16 573,7)	(17 340,8)	(18 159,8)	(18 552,6)	(19 031,3)
Total	**60 180,8**	**62 869,5**	**63 840,5**	**65 369,7**	**75 204,5**	**65 452,7**	**71 248,1**

Tableau 108 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	35 422,1	36 358,8	35 145,1	36 686,9	40 489,8	40 425,8	41 518,7
Cotisations de l'employeur	9 970,6	9 493,0	9 203,8	9 372,2	11 857,3	12 146,6	12 627,0
Transport et communications	906,3	878,2	622,1	528,6	956,4	1 059,7	954,5
Services professionnels	338,5	391,3	449,8	411,2	890,9	747,0	737,4
Services techniques et autres	6 180,5	6 185,1	4 865,3	6 168,1	7 593,2	7 383,4	7 532,5
Location, entretien et réparation	4 310,9	4 991,3	3 519,8	4 397,7	5 927,8	5 505,6	5 730,1
Biens non durables	6 195,5	6 697,8	5 200,4	5 610,8	6 046,1	6 557,6	6 704,8
Biens durables	325,3	448,9	433,6	249,6	346,5	215,0	208,0
Contributions à des organismes	2 144,6	2 352,1	2 493,6	2 421,7	2 386,7	2 226,2	2 203,3
Autres	49,2	(2 099,1)	671,8	(73,0)	111,7	160,7	160,7
Total	**65 843,5**	**65 697,4**	**62 605,3**	**65 773,8**	**76 606,4**	**76 427,6**	**78 377,0**

Tableau 109 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	16 921,8	16 998,0	16 979,8	17 794,9	19 321,1	19 106,9	19 340,8
Cotisations de l'employeur	4 940,5	4 550,3	4 531,4	4 616,6	5 056,5	5 468,0	5 760,8
Transport et communications	431,7	365,8	302,9	340,4	319,5	343,1	383,0
Services professionnels	256,2	248,2	150,4	277,2	448,6	198,6	208,8
Services techniques et autres	6 082,8	6 404,2	5 700,8	5 747,9	6 807,3	6 782,6	7 195,2
Location, entretien et réparation	2 198,5	2 718,6	2 793,4	2 818,6	3 106,4	2 642,5	2 863,8
Biens non durables	3 493,4	3 410,6	2 677,4	2 745,9	3 153,7	3 374,6	3 406,3
Biens durables	279,7	413,4	528,5	258,6	209,5	156,6	144,6
Frais de financement	341,7	300,2	255,9	208,5	158,0	158,0	104,3
Remboursement de la dette à long terme	597,7	639,2	683,5	730,9	781,7	781,7	738,1
Contributions à des organismes	412,1	431,9	684,8	528,7	519,0	391,5	428,3
Autres	30,3	(387,6)	(199,2)	(308,1)	(30,5)	90,9	69,0
Total	**35 986,4**	**36 092,8**	**35 089,6**	**35 760,1**	**39 850,8**	**39 495,0**	**40 643,0**

Tableau 110 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	29 381,3	29 350,4	29 239,4	31 361,9	32 376,7	32 249,5	33 866,2
Cotisations de l'employeur	8 517,4	7 843,1	7 810,1	8 110,1	9 473,6	9 427,0	10 082,4
Transport et communications	350,9	272,6	274,2	253,5	393,5	366,4	369,4
Services professionnels	363,8	273,4	404,0	454,7	721,1	694,5	715,3
Services techniques et autres	2 683,7	3 425,1	2 447,7	2 972,5	4 451,4	2 950,8	3 694,1
Location, entretien et réparation	4 262,8	4 326,6	4 634,9	4 593,2	5 004,9	5 252,4	5 366,9
Biens non durables	4 289,0	4 583,9	3 380,1	3 728,6	4 274,0	4 341,6	4 245,1
Biens durables	514,9	147,0	512,8	234,0	145,0	71,7	71,7
Contributions à des organismes	2 513,8	2 431,6	2 631,2	2 720,5	2 392,6	2 251,5	2 426,5
Autres	1 254,7	1 908,3	1 165,5	1 038,4	1 991,0	2 300,9	2 285,3
Total	**54 132,3**	**54 562,0**	**52 499,9**	**55 467,4**	**61 223,8**	**59 906,3**	**63 122,9**

Tableau 111 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	20 042,0	20 531,5	20 764,8	22 275,2	22 510,4	22 356,1	23 051,8
Cotisations de l'employeur	5 821,0	5 462,7	5 515,7	5 836,9	6 638,7	6 647,6	7 004,5
Transport et communications	447,6	432,0	286,3	289,3	308,1	493,4	439,0
Services professionnels	329,1	282,6	311,5	375,3	343,1	390,4	389,2
Services techniques et autres	1 947,9	2 151,0	1 959,9	2 116,3	2 797,3	2 260,2	2 389,3
Location, entretien et réparation	1 789,0	934,4	1 279,6	1 827,9	2 271,9	2 072,8	1 980,4
Biens non durables	4 546,3	4 280,5	3 825,3	3 957,1	3 476,0	3 626,6	3 791,1
Biens durables	249,5	597,2	372,9	488,7	217,4	178,7	169,5
Contributions à des organismes	754,5	967,5	945,4	896,2	696,6	639,4	631,0
Autres	71,2	70,4	355,8	(616,6)	(246,2)	87,8	55,8
Total	**35 998,1**	**35 709,8**	**35 617,2**	**37 446,3**	**39 013,3**	**38 753,0**	**39 901,6**

Tableau 112 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	41 092,1	43 347,8	42 823,1	43 770,9	45 684,0	45 286,6	48 017,2
Cotisations de l'employeur	11 932,6	11 644,5	11 501,9	11 462,3	13 325,2	13 003,7	14 020,5
Transport et communications	439,8	447,4	417,9	343,5	481,5	631,8	632,8
Services professionnels	704,7	1 135,4	872,4	1 270,1	1 593,0	1 121,5	1 645,8
Services techniques et autres	9 852,7	12 989,9	11 430,6	11 763,9	16 734,0	12 513,2	14 320,3
Location, entretien et réparation	6 179,9	6 306,7	5 484,9	6 629,4	8 882,1	8 045,2	8 972,4
Biens non durables	7 468,5	8 132,1	7 055,9	6 641,7	6 486,9	6 731,6	7 400,3
Biens durables	1 094,2	1 169,3	1 328,9	1 057,8	2 195,0	255,5	285,5
Contributions à des organismes	6 645,4	7 922,8	6 207,7	6 189,9	6 437,9	4 774,1	4 701,1
Autres	4 239,6	2 850,7	2 991,4	4 052,1	3 687,7	7 448,9	7 377,7
Total	**89 649,5**	**95 946,6**	**90 114,7**	**93 181,6**	**105 507,3**	**99 812,1**	**107 373,6**

Tableau 113 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Dépenses par objets							
Rémunération	30 550,1	32 070,9	30 739,3	31 293,1	33 253,1	31 606,0	34 008,7
Cotisations de l'employeur	8 769,3	8 571,6	8 250,1	8 205,6	9 607,4	9 025,0	9 974,3
Transport et communications	449,4	358,4	305,3	177,2	381,7	516,7	519,2
Services professionnels	677,5	1 184,7	875,3	1 129,5	1 204,1	1 010,4	995,4
Services techniques et autres	3 699,3	3 931,5	2 727,7	2 740,3	4 109,6	3 593,2	3 202,2
Location, entretien et réparation	5 653,4	5 451,7	5 555,7	5 359,7	5 633,1	6 223,3	6 797,6
Biens non durables	5 146,0	5 581,0	4 046,1	4 387,6	4 798,5	4 832,6	4 672,8
Biens durables	659,7	460,1	491,8	293,9	799,5	146,3	146,3
Contributions à des organismes	2 253,0	2 227,8	2 612,3	2 244,1	2 155,2	2 127,9	2 127,9
Autres	2 362,5	2 257,0	2 525,3	2 370,5	2 841,0	2 782,4	2 915,1
Total	**60 220,2**	**62 094,7**	**58 128,9**	**58 201,5**	**64 783,2**	**61 863,8**	**65 359,5**

9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

9.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2023 et du PDI 2023-2032 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2023 et les variations des charges fiscales foncières des propriétaires à Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. S'y trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales foncières sont composées de la somme des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant les présente.

Tableau 114 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases ainsi que des droits, et impose des tarifs relatifs à l'eau.

Taxe foncière générale
La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :
- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins;
- La catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Tableau 115 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière générale
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe foncière générale	0,5305	0,5305	2,1819	2,8181	1,0610

Terrains vagues
Il est à noter que tous les terrains vagues sont assujettis à l'équivalent du double du taux applicable à la catégorie résiduelle; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains sont desservis ou non :
- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels
La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels, mesure qui est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et celui des immeubles non résidentiels. Cette mesure s'applique à la taxe foncière générale, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

En 2023, l'écart entre le taux applicable à la première tranche de valeur foncière et celui applicable à la tranche de valeur foncière supérieure demeure stable à 30 %.

Le seuil d'application de la mesure se situe à 900 000 $. Ainsi, les premiers 900 000 $ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil de valeur.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16,5 % les charges fiscales foncières d'environ 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 $ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 116 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2023

Immeuble de 450 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	12 080 $	9 819 $
Taxes spéciales	2 011 $	1 922 $
Taxes d'arrond.	372 $	372 $
	14 463 $	**12 112 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(2 351 $)**	**(16,3 %)**

Immeuble de 900 000 $

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	24 160 $	19 638 $
Taxes spéciales	4 023 $	3 844 $
Taxes d'arrond.	743 $	743 $
	28 926 $	**24 225 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(4 701 $)**	**(16,3 %)**

Immeuble de 1,5 M$

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	40 266 $	36 546 $
Taxes spéciales	6 705 $	6 565 $
Taxes d'arrond.	1 239 $	1 239 $
	48 210 $	**44 350 $**
Effet cumulatif de la mesure	**(3 860 $)**	**(8,0 %)**

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels sur la période 2019-2024. Cela permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre ces deux catégories d'immeubles.

La stratégie prévoit ainsi que, sur cette période, les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

Cette stratégie s'applique aux charges fiscales foncières. À son terme, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation de ses effets afin d'établir ses prochaines interventions.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités sont arrivées dans la nouvelle Ville de Montréal avec des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal a fait le choix d'intégrer ce financement à même les taux de la taxe foncière générale. Depuis 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories que celles de la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Pour les secteurs de L'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 117 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Anjou	0,0071	0,0071	0,0194	0,0250	0,0142
Lachine	0,0015	0,0015	0,0042	0,0054	0,0030
LaSalle	0,0040	0,0040	0,0122	0,0157	0,0080
L'Île-Bizard	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Montréal	0,0263	0,0263	0,0844	0,1090	0,0526
Montréal-Nord	0,0150	0,0150	0,0424	0,0547	0,0300
Outremont	0,0070	0,0070	0,0232	0,0300	0,0140
Pierrefonds	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Roxboro	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Sainte-Geneviève	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	0,0036	0,0036	0,0102	0,0131	0,0072
Saint-Léonard	0,0078	0,0078	0,0229	0,0296	0,0156
Verdun	0,0049	0,0049	0,0156	0,0202	0,0098

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau proviennent de la taxe spéciale de l'eau imposée sur la valeur foncière (447,3 M$) et de la nouvelle tarification volumétrique (15,3 M$) visant les immeubles non résidentiels. Ainsi, en 2023, les revenus fiscaux totaux s'élèvent à 462,6 M$, en hausse de 41,3 M$.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 447,3 M$ en 2023, en hausse de 39,4 M$. Cette hausse s'explique d'abord par une hausse de 0,7 % des charges fiscales foncières, et d'autre part, par l'harmonisation des anciennes tarifications visant les immeubles non résidentiels.

En effet, les revenus qui étaient prélevés par ces anciennes tarifications sont dorénavant prélevés par la taxe foncière relative à l'eau. Rappelons que, tel que prévu par l'encadrement juridique applicable à la Ville de Montréal, les tarifications visant les immeubles non résidentiels, héritage des pratiques ayant cours dans les anciennes municipalités avant les fusions de 2002, devaient être harmonisées. C'est ce que la Ville fait en 2023 pour les immeubles non résidentiels. L'harmonisation est complétée pour le secteur résidentiel depuis plusieurs années.

Les taux de la taxe relative à l'eau varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

En 2023, pour les immeubles non résidentiels, la taxe foncière relative à l'eau est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans ces immeubles. Cette modification est liée à l'introduction de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 118 – Taux de taxation de 2023 – Taxe foncière relative à l'eau
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels	
		Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0917	0,3334	0,3501

La tarification volumétrique pour la gestion de l'eau

Les revenus de la nouvelle tarification volumétrique de l'eau s'élèvent à 15,3 M$ en 2023.

En 2023, une nouvelle tarification volumétrique est déployée auprès des immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire montréalais, marquant le début de l'écofiscalité pour le financement des services de l'eau à Montréal.

Cette tarification est imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau, et le taux augmente selon la consommation d'eau non résidentielle de l'immeuble.

Tableau 119 – Taux de tarification de 2023 – Tarification pour l'eau
($ par mètre cube d'eau consommée)

Consommation	Tarifs / m^3
Moins de 1 000 m^3	- $
Plus de 1 000 m^3 et moins de 10 000 m^3	0,10 $
Plus de 10 000 m^3 et moins de 100 000 m^3	0,20 $
Plus de 100 000 m^3	0,60 $

Dans le cas d'immeubles non résidentiels mixtes, c'est-à-dire dont une partie d'immeuble qui est résidentielle, une consommation de 225 mètres cubes d'eau est allouée pour chaque logement. Autrement dit, pour établir la consommation d'eau non résidentielle de l'immeuble, 225 mètres cubes pour chaque logement sont soustraits de la consommation totale de l'immeuble.

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM
La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 11,7 M$ en 2023. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 120 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à l'ARTM
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 $	Valeur excédant 900 000 $	
Taxe relative à l'ARTM	0,0020	0,0020	0,0084	0,0108	0,0040

Taxe relative à la voirie
La taxe relative à la voirie génère des revenus de 19,9 M$ en 2023. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 121 – Taux de taxation de 2023 – Taxe relative à la voirie
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0029	0,0199

Taxe sur les parcs de stationnement
Les revenus de cette taxe sont de 26,5 M$ en 2023. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où le parc de stationnement est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal[8];
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal[9], en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est présenté à la figure suivante;
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

En 2023, le territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement est élargi. Le secteur D est ainsi créé. Dans ce secteur, l'ensemble des stationnements extérieurs dans les immeubles non résidentiels sont visés par la taxe si leur superficie est supérieure à 20 000 mètres carrés.

En plus de financer le transport collectif, l'élargissement du territoire de la taxe auprès de grands terrains de stationnement extérieurs a pour objectif additionnel d'inciter les propriétaires à mener une réflexion sur l'utilisation de leurs terrains.

Pour l'exercice de 2023, les taux des secteurs A, B et C sont indexés d'environ 3 %. Le taux du secteur D est de 2 $ par mètre carré.

8. Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).
9. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Tableau 122 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement, en 2023

Secteurs	Intérieurs $/m²	Extérieurs $/m²
Secteur A	12,45	50,10
Secteur B	6,25	37,60
Secteur C	6,25	18,80
Secteur D	s. o.	2,00

Figure 3 – Secteurs A, B et C d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

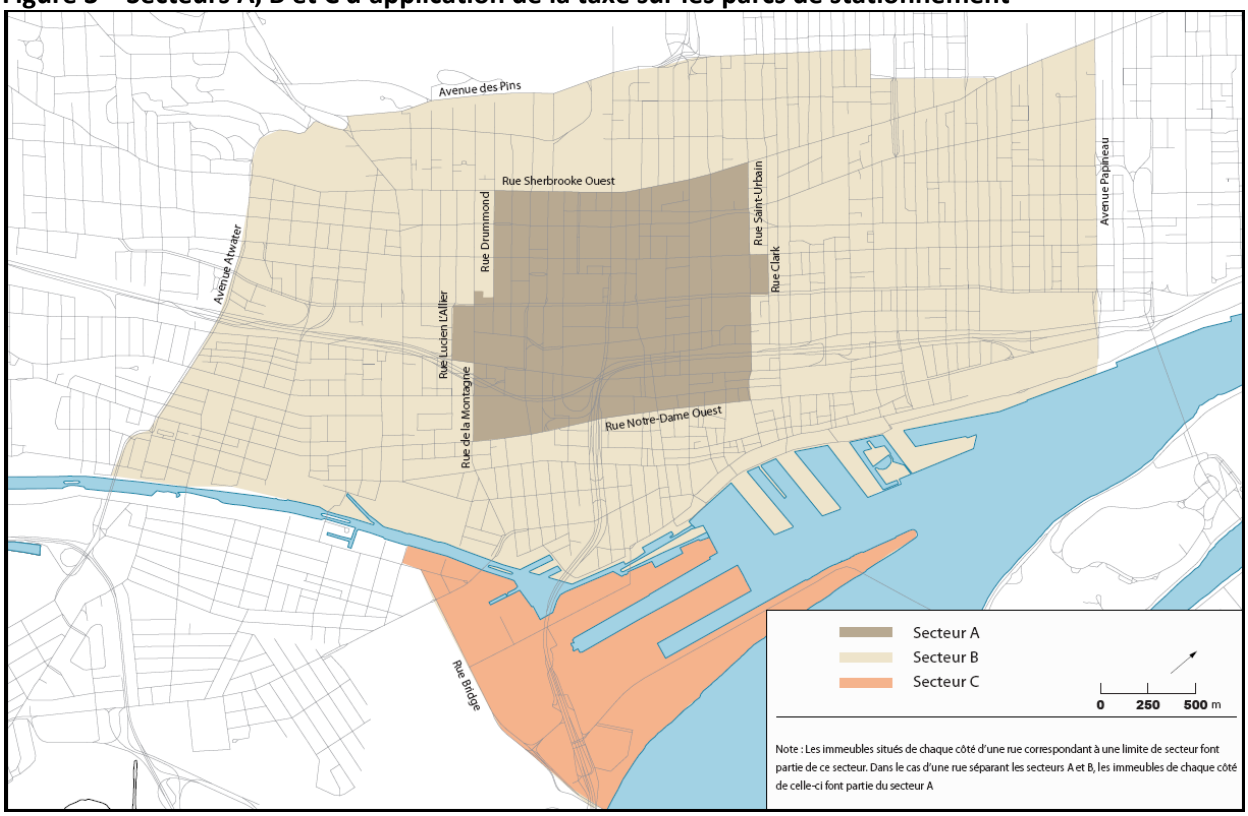

Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les immeubles du gouvernement du Québec, ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles depuis la refonte des compensations. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Les modifications entrées en vigueur en 2022 en raison de la refonte des compensations continuent de générer une perte de revenus importante pour la Ville de Montréal, d'environ 30 M$ en 2022. Les discussions avec le gouvernement du Québec afin de lisser les effets de cette refonte sur le cadre financier de la Ville de Montréal sont toujours en cours.

Pour l'exercice financier de 2023, le TGT utilisé pour le calcul des compensations est estimé à 0,8603 $ par 100 $ d'évaluation et sera basé sur le TGT de 2022. Ce taux sera établi de manière définitive lors du dépôt des états financiers de 2022 de la Ville de Montréal.

<u>Autres immeubles exempts</u>

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à exo ainsi que les immeubles nécessaires à la future exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,7 % les charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % sur celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2022 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 14 M$ entre les revenus de 2022 et ceux de 2023 il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 15,5 M$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2022 et en 2023.

Tableau 123 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2022 et en 2023, et taux applicables en 2023

Arrondissements	Revenus 2022[1]	Revenus 2023	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2023[2]
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic-Cartierville	8 049,6	8 910,9	861,3	10,7	0,6	0,0435
Anjou	8 134,9	9 127,4	992,5	12,2	1,7	0,1250
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 844,1	11 074,7	1 230,5	12,5	0,7	0,0413
Lachine	4 673,2	5 056,9	383,7	8,2	0,5	0,0637
LaSalle	5 200,0	6 240,0	1 040,0	20,0	1,3	0,0538
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 374,3	2 777,9	403,6	17,0	1,6	0,0819
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 825,9	12 314,4	1 488,6	13,7	1,1	0,0663
Montréal-Nord	10 183,2	10 386,8	203,7	2,0	0,3	0,1348
Outremont	3 083,5	3 469,0	385,4	12,5	0,7	0,0452
Pierrefonds-Roxboro	7 019,7	7 581,2	561,6	8,0	0,8	0,0746
Plateau-Mont-Royal	10 792,1	11 439,6	647,5	6,0	0,5	0,0514
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 864,8	11 408,1	543,2	5,0	0,5	0,0788
Rosemont–La Petite-Patrie	9 821,0	10 930,8	1 109,8	11,3	0,7	0,0484
Saint-Laurent	14 190,0	15 325,2	1 135,2	8,0	0,6	0,0674
Saint-Léonard	8 340,5	8 844,9	504,4	6,0	0,6	0,0841
Sud-Ouest	8 760,7	9 198,7	438,0	5,0	0,2	0,0550
Verdun	7 384,4	7 679,7	295,4	4,0	0,3	0,0580
Ville-Marie	19 608,6	20 392,9	784,3	4,0	0,4	0,0392
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 393,1	9 341,6	948,4	11,3	0,8	0,0538
Total	**167 543,6**	**181 500,7**	**13 957,2**	**8,3**	**0,6**	**s. o.**

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2022 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 11 septembre et le 31 décembre 2021.
2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués par les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0482 $/100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme décennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2023, ces taxes génèrent des revenus de 106,6 M$, soit 2,8 M$ de plus qu'en 2022, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2021.

Tableau 124 – Taux des taxes relatives aux investissements, en 2023
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0349
Anjou	0,0703
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0250
Lachine	0,0389
LaSalle	0,0373
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	
L'Île-Bizard	0,0843
Sainte-Geneviève	0,0841
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0410
Montréal-Nord	0,0574
Outremont	0,0343
Pierrefonds-Roxboro	
Pierrefonds	0,0463
Roxboro	0,0462
Plateau-Mont-Royal	0,0282
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0689
Rosemont–La Petite-Patrie	0,0314
Saint-Laurent	0,0427
Saint-Léonard	0,0508
Sud-Ouest	0,0300
Verdun	0,0368
Ville-Marie	0,0070
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0348

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2022 pour les exercices de 2023 à 2025.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2023, 2024 et 2025, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2023 constitue la première année d'application du rôle d'évaluation actuel.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 125 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	422 500 $	545 900 $
Valeur au rôle 2023-2025 (3 ans)	402 700 $	615 200 $
Variation de la valeur au rôle	(19 800) $	69 300 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2020-2022	422 500 $	545 900 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(6 600) $	23 100 $
Valeur ajustée pour 2023	**415 900 $**	**569 000 $**
Valeur ajustée pour 2024	**409 300 $**	**592 100 $**
Valeur ajustée pour 2025	**402 700 $**	**615 200 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 126 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie résiduelle

($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[3]
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux investissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0435	0,0349	**0,0784**	**0,7319**
Anjou	0,5305	0,0071	0,0917	0,0029	0,0020	0,1250	0,0703	**0,1953**	**0,8295**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0413	0,0250	**0,0663**	**0,7198**
Lachine	0,5305	0,0015	0,0917	0,0029	0,0020	0,0632	0,0389	**0,1021**	**0,7307**
LaSalle	0,5305	0,0040	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0373	**0,0911**	**0,7222**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0819	0,0843	**0,1662**	**0,7933**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0663	0,0410	**0,1073**	**0,7608**
Montréal-Nord	0,5305	0,0150	0,0917	0,0029	0,0020	0,1348	0,0574	**0,1922**	**0,8343**
Outremont	0,5305	0,0070	0,0917	0,0029	0,0020	0,0452	0,0343	**0,0795**	**0,7136**
Pierrefonds–Roxboro	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0746	0,0463	**0,1209**	**0,7480**
Plateau-Mont-Royal	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0514	0,0282	**0,0796**	**0,7331**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0788	0,0689	**0,1477**	**0,8012**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0484	0,0314	**0,0798**	**0,7333**
Saint-Laurent	0,5305	0,0036	0,0917	0,0029	0,0020	0,0674	0,0427	**0,1101**	**0,7408**
Saint-Léonard	0,5305	0,0078	0,0917	0,0029	0,0020	0,0841	0,0508	**0,1349**	**0,7698**
Sud-Ouest	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0550	0,0300	**0,0850**	**0,7385**
Verdun	0,5305	0,0049	0,0917	0,0029	0,0020	0,0580	0,0368	**0,0948**	**0,7268**
Ville-Marie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0392	0,0070	**0,0462**	**0,6997**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0348	**0,0886**	**0,7421**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,5305**	**0,0186**	**0,0917**	**0,0029**	**0,0020**			**0,0957**	**0,7414**

1. L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,01 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0150 pour cette catégorie d'immeubles.
2. L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0843 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0841 pour le secteur Sainte-Geneviève. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comporte quant à lui un taux relatif aux investissements de 0,0463 pour le secteur Pierrefonds et de 0,0462 pour le secteur Roxboro.
3. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Tableau 127 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[3]
						Taxe relative aux services[1]	Taxe relative aux inves-tissements[2]	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Ahuntsic-Cartierville	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0435	0,0349	**0,0784**	**0,7319**
Anjou	0,5305	0,0071	0,0917	0,0029	0,0020	0,1250	0,0703	**0,1953**	**0,8295**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0413	0,0250	**0,0663**	**0,7198**
Lachine	0,5305	0,0015	0,0917	0,0029	0,0020	0,0878	0,0389	**0,1267**	**0,7553**
LaSalle	0,5305	0,0040	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0373	**0,0911**	**0,7222**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0819	0,0843	**0,1662**	**0,7933**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0663	0,0410	**0,1073**	**0,7608**
Montréal-Nord	0,5305	0,0150	0,0917	0,0029	0,0020	0,1348	0,0574	**0,1922**	**0,8343**
Outremont	0,5305	0,0070	0,0917	0,0029	0,0020	0,0452	0,0343	**0,0795**	**0,7136**
Pierrefonds–Roxboro	0,5305	s. o.	0,0917	0,0029	0,0020	0,0746	0,0463	**0,1209**	**0,7480**
Plateau-Mont-Royal	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0514	0,0282	**0,0796**	**0,7331**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0788	0,0689	**0,1477**	**0,8012**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0484	0,0314	**0,0798**	**0,7333**
Saint-Laurent	0,5305	0,0036	0,0917	0,0029	0,0020	0,0674	0,0427	**0,1101**	**0,7408**
Saint-Léonard	0,5305	0,0078	0,0917	0,0029	0,0020	0,0841	0,0508	**0,1349**	**0,7698**
Sud-Ouest	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0550	0,0300	**0,0850**	**0,7385**
Verdun	0,5305	0,0049	0,0917	0,0029	0,0020	0,0580	0,0368	**0,0948**	**0,7268**
Ville-Marie	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0392	0,0070	**0,0462**	**0,6997**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,5305	0,0263	0,0917	0,0029	0,0020	0,0538	0,0348	**0,0886**	**0,7421**
VILLE DE MONTRÉAL	**0,5305**	**0,0216**	**0,0917**	**0,0029**	**0,0020**			**0,0877**	**0,7364**

1. L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,01 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0396 pour cette catégorie d'immeubles.
2. L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0843 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0841 pour le secteur Sainte-Geneviève. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comporte quant à lui un taux relatif aux investissements de 0,0463 pour le secteur Pierrefonds et de 0,0462 pour le secteur Roxboro.
3. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Le tableau suivant présente les taux moyens par arrondissement. Le taux moyen pour chaque arrondissement peut varier par rapport à la moyenne, en fonction de la composition de son assiette non résidentielle. Ceci est dû à l'utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière.

Tableau 128 – Taux de taxation de 2023 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
($ par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale[1]	Dettes anciennes villes[1]	Taxe relative à l'eau[2]	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM[1]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[5]
						Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux investissements[4]	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	2,6503	0,1025	0,3358	0,0199	0,0102	0,0435	0,0349	**0,0784**	**3,1971**
Anjou	2,7019	0,0240	0,3340	0,0199	0,0104	0,1250	0,0703	**0,1953**	**3,2855**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,6134	0,1011	0,3373	0,0199	0,0100	0,0413	0,0250	**0,0663**	**3,1480**
Lachine	2,6882	0,0052	0,3354	0,0199	0,0103	0,0520	0,0389	**0,0909**	**3,1498**
LaSalle	2,6651	0,0149	0,3338	0,0199	0,0102	0,0538	0,0373	**0,0911**	**3,1349**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,4782	s. o.	0,3351	0,0199	0,0095	0,0819	0,0843	**0,1662**	**3,0089**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,6705	0,1033	0,3380	0,0199	0,0103	0,0663	0,0410	**0,1073**	**3,2492**
Montréal-Nord	2,4908	0,0484	0,3355	0,0199	0,0096	0,1348	0,0574	**0,1922**	**3,0963**
Outremont	2,4814	0,0264	0,3373	0,0199	0,0095	0,0452	0,0343	**0,0795**	**2,9540**
Pierrefonds–Roxboro	2,5313	s. o.	0,3342	0,0199	0,0097	0,0746	0,0463	**0,1209**	**3,0160**
Plateau-Mont-Royal	2,5069	0,0970	0,3383	0,0199	0,0096	0,0514	0,0282	**0,0796**	**3,0513**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,6041	0,1008	0,3368	0,0199	0,0100	0,0788	0,0689	**0,1477**	**3,2193**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,5309	0,0979	0,3387	0,0199	0,0097	0,0484	0,0314	**0,0798**	**3,0770**
Saint-Laurent	2,7119	0,0127	0,3341	0,0199	0,0104	0,0674	0,0427	**0,1101**	**3,1991**
Saint-Léonard	2,6199	0,0275	0,3336	0,0199	0,0101	0,0841	0,0508	**0,1349**	**3,1459**
Sud-Ouest	2,6230	0,1015	0,3408	0,0199	0,0101	0,0550	0,0300	**0,0850**	**3,1802**
Verdun	2,6431	0,0189	0,3341	0,0199	0,0101	0,0580	0,0368	**0,0948**	**3,1209**
Ville-Marie	2,7638	0,1069	0,3380	0,0199	0,0106	0,0392	0,0070	**0,0462**	**3,2854**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,5735	0,0996	0,3366	0,0199	0,0099	0,0538	0,0348	**0,0886**	**3,1281**
VILLE DE MONTRÉAL	**2,6844**	**0,0785**	**0,3368**	**0,0199**	**0,0103**			**0,0826**	**3,2125**

1. Les taux présentés pour la taxe foncière générale, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et pour la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisqu'ils sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.
2. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.
3. L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,01 $ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0038 pour cette catégorie d'immeubles.
4. L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0843 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0841 pour le secteur Sainte-Geneviève. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comporte quant à lui un taux relatif aux investissements de 0,0463 pour le secteur Pierrefonds et de 0,0462 pour le secteur Roxboro.
5. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels
Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales foncières des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2023-2025 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de six logements ou plus et les immeubles de cinq logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle entre ces deux types d'immeubles. À ce sujet, une demande a été faite au gouvernement du Québec pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 129 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières[1]
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total[1]	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total[1]	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,2 %	0,6 %	**3,5 %**	0,6 %	0,1 %	**0,7 %**	**4,2 %**
Anjou	2,4 %	(0,0 %)	0,5 %	**2,9 %**	1,7 %	0,4 %	**2,1 %**	**5,0 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,8 %	0,2 %	0,6 %	**4,6 %**	0,7 %	0,1 %	**0,8 %**	**5,4 %**
Lachine	3,8 %	(0,0 %)	0,6 %	**4,4 %**	0,5 %	0,0 %	**0,5 %**	**4,9 %**
LaSalle	2,4 %	(0,0 %)	0,6 %	**3,0 %**	1,3 %	(0,1 %)	**1,2 %**	**4,2 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,4 %	0,0 %	0,5 %	**3,0 %**	1,6 %	1,4 %	**3,0 %**	**6,0 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,8 %	0,2 %	0,6 %	**4,6 %**	1,1 %	0,0 %	**1,1 %**	**5,7 %**
Montréal-Nord	2,3 %	0,0 %	0,5 %	**2,8 %**	0,3 %	0,0 %	**0,4 %**	**3,2 %**
Outremont	2,4 %	0,0 %	0,6 %	**3,1 %**	0,7 %	1,0 %	**1,8 %**	**4,8 %**
Pierrefonds-Roxboro	4,6 %	0,0 %	0,6 %	**5,3 %**	0,8 %	(0,6 %)	**0,2 %**	**5,4 %**
Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,2 %	0,6 %	**3,3 %**	0,5 %	0,1 %	**0,5 %**	**3,9 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,8 %	0,2 %	0,6 %	**3,5 %**	0,5 %	0,6 %	**1,1 %**	**4,6 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,6 %	0,2 %	0,6 %	**3,4 %**	0,7 %	(0,1 %)	**0,6 %**	**3,9 %**
Saint-Laurent	2,8 %	(0,0 %)	0,6 %	**3,4 %**	0,6 %	(0,1 %)	**0,4 %**	**3,8 %**
Saint-Léonard	1,6 %	0,0 %	0,6 %	**2,2 %**	0,6 %	0,4 %	**1,1 %**	**3,3 %**
Sud-Ouest	3,1 %	0,2 %	0,6 %	**3,9 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,2 %**	**4,0 %**
Verdun	2,7 %	0,0 %	0,6 %	**3,3 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**3,8 %**
Ville-Marie	0,5 %	0,1 %	0,6 %	**1,2 %**	0,4 %	0,1 %	**0,5 %**	**1,7 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,0 %	0,2 %	0,6 %	**3,8 %**	0,8 %	(0,1 %)	**0,7 %**	**4,5 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,7 %	0,1 %	0,6 %	**3,4 %**	0,6 %	0,1 %	**0,7 %**	**4,1 %**

1. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.
Note : Puisque les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 130 – Variation des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	**4,2 %**	4,6 %	4,6 %	3,8 %	4,1 %
Anjou	**5,0 %**	6,1 %	4,7 %	5,5 %	2,4 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**5,4 %**	6,6 %	2,9 %	5,2 %	5,8 %
Lachine	**4,9 %**	5,6 %	4,3 %	4,3 %	4,7 %
LaSalle	**4,2 %**	4,0 %	3,6 %	4,6 %	3,9 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**6,0 %**	6,2 %	3,5 %	5,9 %	2,7 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**5,7 %**	5,9 %	5,6 %	5,2 %	6,9 %
Montréal-Nord	**3,2 %**	3,5 %	1,2 %	3,9 %	2,5 %
Outremont	**4,8 %**	4,4 %	4,6 %	6,0 %	5,4 %
Pierrefonds-Roxboro	**5,4 %**	6,0 %	3,4 %	4,3 %	3,1 %
Plateau-Mont-Royal	**3,9 %**	2,9 %	3,2 %	4,2 %	4,4 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**4,6 %**	5,0 %	5,4 %	4,2 %	2,0 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**3,9 %**	4,7 %	3,6 %	3,5 %	5,0 %
Saint-Laurent	**3,8 %**	3,8 %	4,1 %	3,6 %	3,4 %
Saint-Léonard	**3,3 %**	3,9 %	4,0 %	3,4 %	0,5 %
Sud-Ouest	**4,0 %**	6,9 %	2,1 %	5,4 %	4,8 %
Verdun	**3,8 %**	4,4 %	3,2 %	5,1 %	2,7 %
Ville-Marie	**1,7 %**	4,9 %	(0,3 %)	6,4 %	3,1 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**4,5 %**	6,2 %	3,6 %	3,8 %	5,6 %
Ville de Montréal	**4,1 %**	5,0 %	2,7 %	4,5 %	4,3 %

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 5 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement

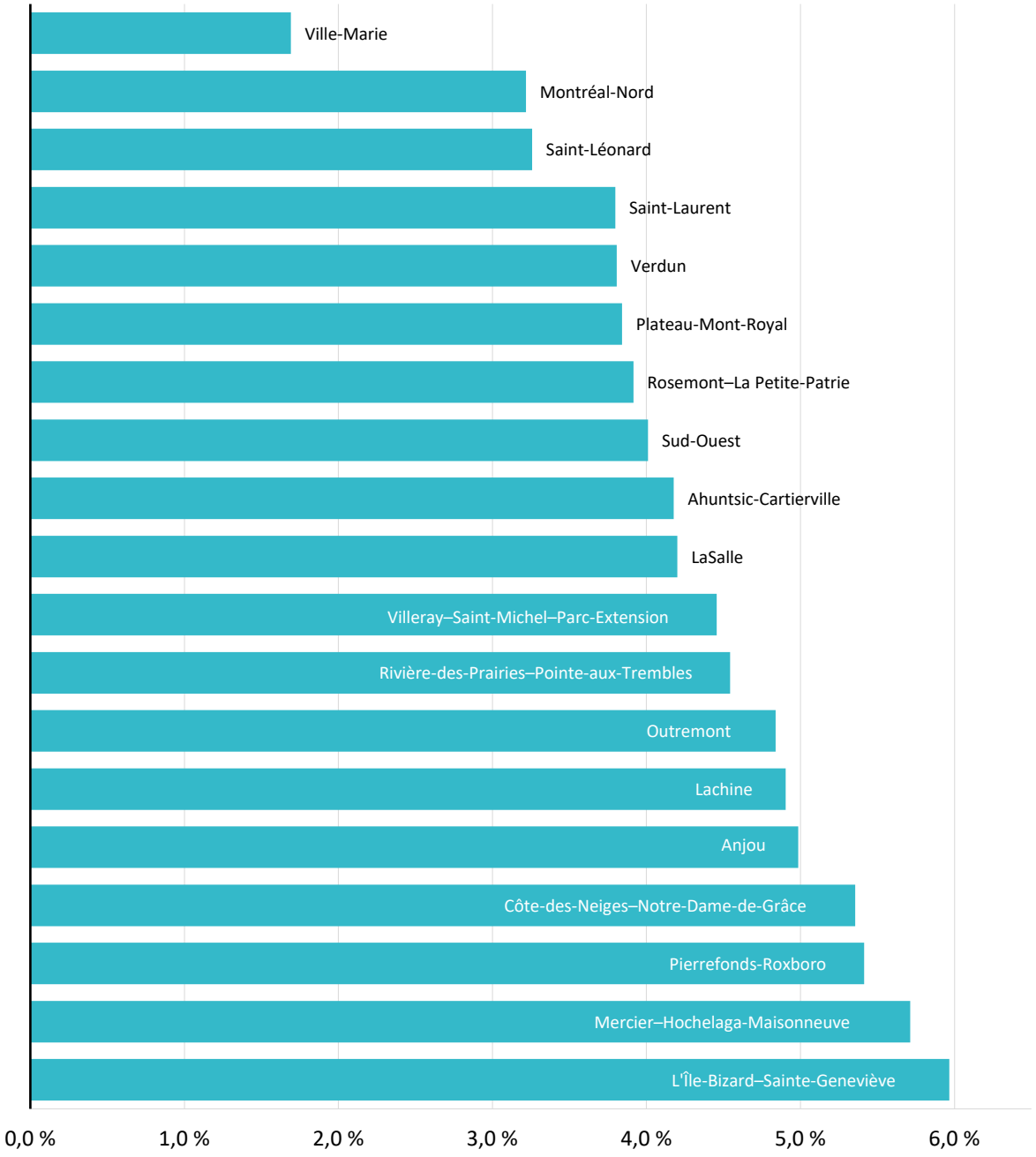

Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration[10]. L'utilisation de cet immeuble théorique, d'une valeur de 567 600 $ au rôle d'évaluation 2023-2025, permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 131 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales[1]	Taxes 2022	Taxes 2023	Variations[2]	
			($)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	2 904 $	3 011 $	107 $	2,7 %
Dettes anciennes villes	143 $	150 $	7 $	0,2 %
Taxe relative à l'eau	496 $	520 $	24 $	0,6 %
Taxe relative à la voirie	16 $	16 $	0 $	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	11 $	11 $	0 $	0,0 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	223 $	247 $	24 $	0,6 %
Taxe relative aux investissements	196 $	198 $	2 $	0,1 %
	3 989 $	**4 153 $**	**164 $**	**4,1 %**

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne, évaluée à 567 600 $ au rôle d'évaluation 2023-2025.
2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Avec le dépôt du rôle 2023-2025, les immeubles de six logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter davantage que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. Toutefois, la grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales foncières pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

10. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos), qui sont présentés au tableau suivant.

Tableau 132 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2023	**661 329 $**	**492 459 $**	**865 193 $**	**567 214 $**	**562 047 $**	**534 157 $**	**465 354 $**
Taxes 2022	**4 627 $**	**3 849 $**	**5 844 $**	**3 842 $**	**3 904 $**	**3 990 $**	**3 343 $**
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	3 508 $	2 612 $	4 589 $	3 009 $	2 981 $	2 833 $	2 469 $
Dettes anciennes villes	174 $	35 $	228 $	8 $	23 $	0 $	123 $
Taxe relative à l'eau	606 $	452 $	793 $	520 $	515 $	490 $	427 $
Taxe relative à la voirie	19 $	14 $	25 $	16 $	16 $	15 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	13 $	10 $	18 $	12 $	11 $	11 $	9 $
Taxe relative aux services	288 $	616 $	357 $	273 $	302 $	437 $	309 $
Taxe relative aux investissements	231 $	346 $	217 $	221 $	210 $	449 $	191 $
	4 839 $	**4 085 $**	**6 227 $**	**4 059 $**	**4 059 $**	**4 236 $**	**3 540 $**
Variation totale	**4,6 % 213 $**	**6,1 % 236 $**	**6,6 % 383 $**	**5,6 % 217 $**	**4,0 % 155 $**	**6,2 % 246 $**	**5,9 % 197 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2023	**379 587 $**	**1 793 223 $**	**474 159 $**	**919 328 $**	**393 146 $**	**659 719 $**	**722 603 $**
Taxes 2022	**3 060 $**	**12 254 $**	**3 346 $**	**6 547 $**	**3 000 $**	**4 621 $**	**5 155 $**
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	2 014 $	9 512 $	2 515 $	4 877 $	2 085 $	3 500 $	3 833 $
Dettes anciennes villes	57 $	126 $	0 $	242 $	104 $	174 $	26 $
Taxe relative à l'eau	348 $	1 644 $	435 $	843 $	360 $	605 $	663 $
Taxe relative à la voirie	11 $	51 $	14 $	26 $	11 $	19 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	8 $	37 $	10 $	19 $	8 $	13 $	15 $
Taxe relative aux services	512 $	811 $	354 $	473 $	310 $	319 $	487 $
Taxe relative aux investissements	218 $	615 $	219 $	259 $	271 $	207 $	309 $
	3 167 $	**12 796 $**	**3 546 $**	**6 739 $**	**3 149 $**	**4 837 $**	**5 353 $**
Variation totale	**3,5 % 107 $**	**4,4 % 542 $**	**6,0 % 200 $**	**2,9 % 192 $**	**5,0 % 150 $**	**4,7 % 216 $**	**3,8 % 198 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2023	**607 041 $**	**500 345 $**	**835 783 $**	**1 191 005 $**	**491 425 $**	**592 167 $**
Taxes 2022	**4 499 $**	**3 455 $**	**5 819 $**	**7 945 $**	**3 432 $**	**4 180 $**
Taxes 2023						
Taxe foncière générale	3 220 $	2 654 $	4 433 $	6 318 $	2 607 $	3 141 $
Dettes anciennes villes	47 $	132 $	41 $	314 $	129 $	110 $
Taxe relative à l'eau	557 $	459 $	766 $	1 092 $	451 $	543 $
Taxe relative à la voirie	17 $	14 $	24 $	34 $	14 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	12 $	10 $	17 $	24 $	10 $	12 $
Taxe relative aux services	511 $	275 $	485 $	467 $	264 $	351 $
Taxe relative aux investissements	308 $	150 $	308 $	83 $	171 $	216 $
	4 673 $	**3 694 $**	**6 074 $**	**8 332 $**	**3 647 $**	**4 390 $**
Variation totale	**3,9 % 173 $**	**6,9 % 239 $**	**4,4 % 255 $**	**4,9 % 387 $**	**6,2 % 214 $**	**5,0 % 210 $**

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 133 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2023	**286 695 $**	**239 220 $**	**421 778 $**	**289 884 $**	**325 716 $**	**252 558 $**	**284 784 $**
Taxes 2022	**2 005 $**	**1 895 $**	**2 950 $**	**1 989 $**	**2 270 $**	**1 935 $**	**2 051 $**
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	1 521 $	1 269 $	2 237 $	1 538 $	1 728 $	1 340 $	1 511 $
Dettes anciennes villes	76 $	17 $	111 $	4 $	13 $	0 $	75 $
Taxe relative à l'eau	263 $	219 $	387 $	266 $	299 $	232 $	261 $
Taxe relative à la voirie	8 $	7 $	12 $	8 $	9 $	7 $	8 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	5 $	9 $	6 $	7 $	5 $	6 $
Taxe relative aux services	125 $	299 $	174 $	140 $	175 $	207 $	189 $
Taxe relative aux investissements	100 $	168 $	106 $	113 $	122 $	212 $	117 $
	2 098 $	**1 984 $**	**3 036 $**	**2 074 $**	**2 352 $**	**2 003 $**	**2 166 $**
Variation totale	**4,6 % 93 $**	**4,7 % 89 $**	**2,9 % 85 $**	**4,3 % 85 $**	**3,6 % 82 $**	**3,5 % 68 $**	**5,6 % 116 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2023	**254 826 $**	**609 104 $**	**257 734 $**	**436 524 $**	**228 339 $**	**393 626 $**	**361 134 $**
Taxes 2022	**2 100 $**	**4 155 $**	**1 865 $**	**3 100 $**	**1 735 $**	**2 785 $**	**2 570 $**
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	1 352 $	3 231 $	1 367 $	2 316 $	1 211 $	2 088 $	1 916 $
Dettes anciennes villes	38 $	43 $	0 $	115 $	60 $	104 $	13 $
Taxe relative à l'eau	234 $	559 $	236 $	400 $	209 $	361 $	331 $
Taxe relative à la voirie	7 $	17 $	7 $	13 $	7 $	11 $	10 $
Taxe relative à l'ARTM	5 $	12 $	5 $	9 $	5 $	8 $	7 $
Taxe relative aux services	344 $	275 $	192 $	224 $	180 $	191 $	243 $
Taxe relative aux investissements	146 $	209 $	119 $	123 $	157 $	124 $	154 $
	2 126 $	**4 346 $**	**1 928 $**	**3 200 $**	**1 829 $**	**2 886 $**	**2 675 $**
Variation totale	**1,2 % 26 $**	**4,6 % 191 $**	**3,4 % 63 $**	**3,2 % 100 $**	**5,4 % 94 $**	**3,6 % 101 $**	**4,1 % 105 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2023	**304 201 $**	**414 646 $**	**459 067 $**	**460 378 $**	**349 616 $**	**382 534 $**
Taxes 2022	**2 252 $**	**2 997 $**	**3 232 $**	**3 230 $**	**2 505 $**	**2 763 $**
Taxes 2023						
Taxe foncière générale	1 614 $	2 200 $	2 435 $	2 442 $	1 855 $	2 029 $
Dettes anciennes villes	24 $	109 $	22 $	121 $	92 $	71 $
Taxe relative à l'eau	279 $	380 $	421 $	422 $	321 $	351 $
Taxe relative à la voirie	9 $	12 $	13 $	13 $	10 $	11 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	8 $	9 $	9 $	7 $	8 $
Taxe relative aux services	256 $	228 $	266 $	180 $	188 $	226 $
Taxe relative aux investissements	155 $	124 $	169 $	32 $	122 $	140 $
	2 342 $	**3 062 $**	**3 336 $**	**3 221 $**	**2 594 $**	**2 836 $**
Variation totale	**4,0 % 90 $**	**2,1 % 64 $**	**3,2 % 104 $**	**(0,3 %) (9 $)**	**3,6 % 89 $**	**2,7 % 73 $**

Dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de deux à cinq logements. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Voilà pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 134 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2023	**681 567 $**	**581 512 $**	**783 571 $**	**503 393 $**	**612 112 $**	**540 844 $**	**584 338 $**
Taxes 2022	**4 803 $**	**4 574 $**	**5 362 $**	**3 454 $**	**4 228 $**	**4 051 $**	**4 225 $**
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	3 615 $	3 085 $	4 157 $	2 670 $	3 247 $	2 869 $	3 100 $
Dettes anciennes villes	180 $	41 $	206 $	7 $	25 $	0 $	154 $
Taxe relative à l'eau	625 $	533 $	719 $	462 $	561 $	496 $	536 $
Taxe relative à la voirie	20 $	17 $	22 $	14 $	18 $	16 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	14 $	12 $	16 $	10 $	12 $	11 $	12 $
Taxe relative aux services	296 $	727 $	324 $	243 $	329 $	443 $	387 $
Taxe relative aux investissements	238 $	409 $	196 $	196 $	229 $	456 $	239 $
	4 988 $	**4 823 $**	**5 640 $**	**3 602 $**	**4 421 $**	**4 290 $**	**4 445 $**
Variation totale	**3,8 % 184 $**	**5,5 % 249 $**	**5,2 % 277 $**	**4,3 % 148 $**	**4,6 % 193 $**	**5,9 % 239 $**	**5,2 % 220 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2023	**480 039 $**	**1 518 330 $**	**591 903 $**	**941 353 $**	**517 281 $**	**708 418 $**	**672 237 $**
Taxes 2022	**3 856 $**	**10 225 $**	**4 243 $**	**6 625 $**	**3 977 $**	**5 021 $**	**4 808 $**
Taxes 2023							
Taxe foncière générale	2 546 $	8 054 $	3 140 $	4 993 $	2 744 $	3 758 $	3 566 $
Dettes anciennes villes	72 $	107 $	0 $	248 $	136 $	187 $	24 $
Taxe relative à l'eau	440 $	1 392 $	543 $	863 $	474 $	650 $	616 $
Taxe relative à la voirie	14 $	44 $	17 $	27 $	15 $	20 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	10 $	31 $	12 $	19 $	11 $	14 $	14 $
Taxe relative aux services	647 $	686 $	442 $	484 $	408 $	343 $	453 $
Taxe relative aux investissements	276 $	521 $	274 $	266 $	356 $	223 $	287 $
	4 005 $	**10 834 $**	**4 427 $**	**6 900 $**	**4 144 $**	**5 194 $**	**4 980 $**
Variation totale	**3,9 % 149 $**	**6,0 % 609 $**	**4,3 % 184 $**	**4,2 % 275 $**	**4,2 % 167 $**	**3,5 % 174 $**	**3,6 % 172 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2023	**751 154 $**	**627 911 $**	**671 894 $**	**720 338 $**	**599 974 $**	**670 292 $**
Taxes 2022	**5 592 $**	**4 400 $**	**4 644 $**	**4 736 $**	**4 288 $**	**4 755 $**
Taxes 2023						
Taxe foncière générale	3 985 $	3 331 $	3 564 $	3 821 $	3 183 $	3 556 $
Dettes anciennes villes	58 $	165 $	33 $	190 $	158 $	125 $
Taxe relative à l'eau	689 $	576 $	616 $	661 $	550 $	615 $
Taxe relative à la voirie	22 $	18 $	19 $	21 $	17 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	15 $	13 $	14 $	15 $	12 $	14 $
Taxe relative aux services	632 $	345 $	390 $	282 $	323 $	397 $
Taxe relative aux investissements	382 $	188 $	247 $	50 $	209 $	245 $
	5 782 $	**4 636 $**	**4 883 $**	**5 040 $**	**4 452 $**	**4 970 $**
Variation totale	**3,4 % 189 $**	**5,4 % 236 $**	**5,1 % 239 $**	**6,4 % 303 $**	**3,8 % 164 $**	**4,5 % 215 $**

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2022 à 2023, par arrondissement

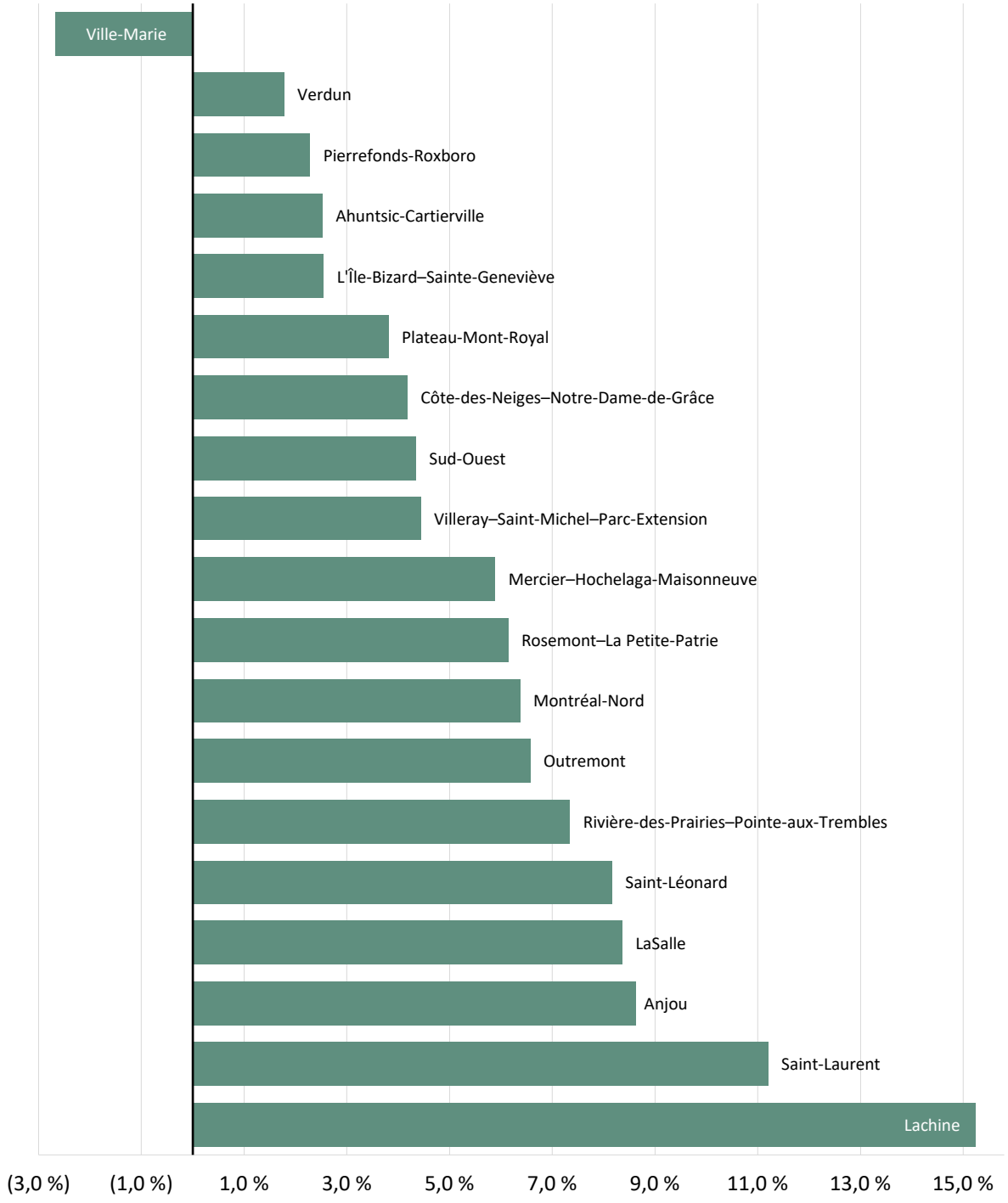

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 135 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales[1]
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total[1]	Taxes de services	Taxes d'investis-sement	Sous-total[1]	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,6 %	0,2 %	0,8 %	**2,5 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**2,5 %**
Anjou	7,4 %	(0,0 %)	0,6 %	**8,0 %**	0,5 %	0,1 %	**0,6 %**	**8,6 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,2 %	0,2 %	0,7 %	**4,1 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**4,2 %**
Lachine	14,3 %	0,0 %	0,6 %	**14,9 %**	0,2 %	0,1 %	**0,3 %**	**15,2 %**
LaSalle	7,6 %	(0,0 %)	0,4 %	**8,0 %**	0,3 %	(0,0 %)	**0,3 %**	**8,4 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1,4 %	0,0 %	0,6 %	**2,0 %**	0,3 %	0,2 %	**0,5 %**	**2,5 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,7 %	0,3 %	(0,3 %)	**5,7 %**	0,2 %	(0,0 %)	**0,2 %**	**5,9 %**
Montréal-Nord	6,2 %	0,0 %	0,1 %	**6,3 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**6,4 %**
Outremont	5,2 %	0,0 %	0,9 %	**6,2 %**	0,2 %	0,2 %	**0,4 %**	**6,6 %**
Pierrefonds-Roxboro	1,8 %	0,0 %	0,8 %	**2,5 %**	0,0 %	(0,3 %)	**(0,3 %)**	**2,3 %**
Plateau-Mont-Royal	2,7 %	0,2 %	0,9 %	**3,8 %**	0,0 %	(0,0 %)	**0,0 %**	**3,8 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	6,3 %	0,3 %	0,5 %	**7,1 %**	0,1 %	0,1 %	**0,3 %**	**7,3 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	4,8 %	0,3 %	0,9 %	**6,0 %**	0,1 %	(0,0 %)	**0,1 %**	**6,1 %**
Saint-Laurent	10,6 %	0,0 %	0,4 %	**11,0 %**	0,2 %	0,0 %	**0,2 %**	**11,2 %**
Saint-Léonard	7,5 %	0,0 %	0,2 %	**7,8 %**	0,2 %	0,1 %	**0,4 %**	**8,2 %**
Sud-Ouest	4,0 %	0,3 %	0,2 %	**4,4 %**	(0,0 %)	(0,0 %)	**(0,0 %)**	**4,3 %**
Verdun	1,1 %	(0,0 %)	0,7 %	**1,8 %**	(0,0 %)	(0,0 %)	**(0,1 %)**	**1,8 %**
Ville-Marie	(3,4 %)	(0,0 %)	0,7 %	**(2,7 %)**	(0,0 %)	0,0 %	**0,0 %**	**(2,7 %)**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,4 %	0,2 %	0,8 %	**4,4 %**	0,1 %	(0,1 %)	**0,1 %**	**4,4 %**
VILLE DE MONTRÉAL	2,1 %	0,1 %	0,6 %	**2,8 %**	0,1 %	0,0 %	**0,1 %**	**2,9 %**

1. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.
Note : Puisque les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

9.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés. Conformément aux prévisions budgétaires de 2023, cela s'exprime comme suit :

	En milliers de $
▪ Dépenses totales de l'agglomération	3 469 906,9 $
▪ Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(587 378,5 $)
▪ **Dépenses à financer par quotes-parts**	**2 882 528,4 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, et les quotes-parts spécifiques, qui ciblent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 2 882,5 M$ en 2023, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à 2022.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les deux pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2023.

Tableau 136 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2022 à 2023

Quotes-parts (en milliers de dollars)	**Budget**		**Variation**	
	2022	**2023**	**En valeur**	**En %**
Générales	**2 291 161,3**	**2 475 854,0**	**184 692,7**	***8,1***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	10 834,5	11 869,9	1 035,4	*9,6*
Service de l'eau	148 291,6	183 185,9	34 894,3	*23,5*
Alimentation en eau potable	98 246,6	100 484,0	2 237,4	*2,3*
Compteurs d'eau	1 887,0	2 037,3	150,3	*8,0*
Travaux admissibles au programme TECQ	6 101,1	7 936,1	1 835,0	*30,1*
Travaux admissibles au programme FCCQ	7 881,3	8 031,4	150,1	*1,9*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 382,3	5 248,4	(133,9)	*(2,5)*
Déficit des exercices antérieurs	211 276,0	87 881,4	(123 394,6)	*(58,4)*
Total	**2 781 061,7**	**2 882 528,4**	**101 466,7**	***3,6***

Tableau 137 – Quotes-parts de 2023
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**2 028 754,4**	**9 844,3**	**150 105,5**	**84 853,7**	**1 850,5**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	14 312,0	69,4	1 058,9	372,4	0,1
Beaconsfield	24 610,2	119,4	1 820,9	1 177,6	0,0
Côte-Saint-Luc	29 657,6	-	2 194,3	1 604,7	1,2
Dollard-Des Ormeaux	45 654,3	221,5	3 377,9	2 923,4	3,8
Dorval	69 332,9	336,4	5 129,9	1 757,8	160,2
Hampstead	11 738,2	57,0	868,5	356,2	-
L'Île-Dorval	78,6	0,4	5,8	16,3	-
Kirkland	31 584,7	153,3	2 336,9	1 021,8	1,5
Mont-Royal	57 827,7	280,6	4 278,6	1 565,1	0,0
Montréal-Est	19 049,3	92,4	1 409,4	1 446,4	5,8
Montréal-Ouest	6 310,0	30,6	466,9	207,2	1,5
Pointe-Claire	67 370,4	326,9	4 984,7	1 680,7	11,8
Senneville	3 512,2	17,0	259,9	71,4	0,2
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 610,7	41,8	637,1	319,1	0,1
Westmount	57 450,9	278,8	4 250,7	1 110,2	0,5
Total – Villes reconstituées	**447 099,6**	**2 025,6**	**33 080,4**	**15 630,3**	**186,8**
Agglomération de Montréal	**2 475 854,0**	**11 869,9**	**183 185,9**	**100 484,0**	**2 037,3**

Tableau 137 – Quotes-parts de 2023 (suite)
(en milliers de dollars)

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
2 928,0	**3 998,0**	**4 860,6**	**72 011,4**	**2 359 206,4**	***81,8***	**Montréal**
						Villes reconstituées
150,2	117,5	-	508,0	16 588,6	***0,6***	Baie-D'Urfé
265,9	209,0	69,5	873,5	29 146,1	***1,0***	Beaconsfield
257,0	258,4	4,3	1 052,7	35 030,4	***1,2***	Côte-Saint-Luc
490,1	403,6	-	1 620,5	54 695,1	***1,9***	Dollard-Des Ormeaux
908,3	713,0	30,9	2 461,0	80 830,5	***2,8***	Dorval
130,2	101,0	-	416,7	13 667,7	***0,5***	Hampstead
0,7	0,6	-	2,8	105,2	***0,0***	L'Île-Dorval
388,7	298,5	1,1	1 121,1	36 907,5	***1,3***	Kirkland
612,4	491,6	67,7	2 052,6	67 176,2	***2,3***	Mont-Royal
221,4	157,7	-	676,2	23 058,7	***0,8***	Montréal-Est
52,3	55,2	-	224,0	7 347,6	***0,3***	Montréal-Ouest
680,2	554,9	213,9	2 391,3	78 214,8	***2,7***	Pointe-Claire
45,5	34,0	-	124,7	4 064,9	***0,1***	Senneville
115,1	87,8	0,2	305,6	10 117,5	***0,4***	Sainte-Anne-de-Bellevue
690,2	550,7	-	2 039,2	66 371,3	***2,3***	Westmount
5 008,1	**4 033,4**	**387,8**	**15 870,0**	**523 322,0**	***18,2***	**Total – Villes reconstituées**
7 936,1	**8 031,4**	**5 248,4**	**87 881,4**	**2 882 528,4**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Cette formule de calcul du potentiel fiscal est spécifique au calcul pour les fins de la répartition des dépenses d'agglomération[11].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2022 et 2023.

Les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et répondantes, et de celle pour le service de l'eau.

Tableau 138 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2022 et 2023

Villes liées	Potentiel fiscal 2022		Potentiel fiscal 2023	
	M$	Pourcentages contributifs	M$	Pourcentages contributifs
Montréal	**535 902,7**	**82,64470 %**	**587 886,6**	**81,94160 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	3 395,2	0,52359 %	4 147,3	0,57806 %
Beaconsfield	6 051,4	0,93322 %	7 131,5	0,99401 %
Côte-Saint-Luc	7 302,6	1,12617 %	8 594,1	1,19787 %
Dollard-Des Ormeaux	10 881,8	1,67814 %	13 229,6	1,84398 %
Dorval	18 389,1	2,83589 %	20 091,1	2,80036 %
Hampstead	2 853,2	0,44001 %	3 401,5	0,47411 %
L'Île-Dorval	19,9	0,00307 %	22,8	0,00317 %
Kirkland	8 073,7	1,24509 %	9 152,5	1,27571 %
Mont-Royal	14 612,3	2,25345 %	16 757,1	2,33567 %
Montréal-Est	4 181,1	0,64479 %	5 520,1	0,76940 %
Montréal-Ouest	1 525,5	0,23526 %	1 828,5	0,25486 %
Pointe-Claire	16 870,2	2,60165 %	19 522,4	2,72110 %
Senneville	837,2	0,12912 %	1 017,7	0,14186 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 971,0	0,30396 %	2 495,2	0,34779 %
Westmount	15 574,9	2,40190 %	16 648,0	2,32045 %
Total – Villes reconstituées	**112 539,0**	**17,35530 %**	**129 559,2**	**18,05840 %**
Agglomération de Montréal	**648 441,7**	**100,00000 %**	**717 445,8**	**100,00000 %**

Sources : sommaires des rôles fonciers 2020-2022 et 2023 -2025 des villes liées de l'agglomération de Montréal. Sommaire 2020-2022 actualisé au 11 septembre 2021 pour le potentiel fiscal 2022, et sommaire 2023-2025 actualisé au 14 septembre 2022 pour le potentiel fiscal de 2023.

11. Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2023, les quotes-parts générales totalisent 2 475,9 M$, ce qui représente près de 85,9 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 8,1 % par rapport à l'exercice de 2022. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, tel que l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

Tableau 139 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2022 à 2023

Quotes-parts générales (en milliers de dollars)	**Budget**		**Variation**	
	2022	**2023**	**En valeur**	**En %**
Montréal	**1 893 523,4**	**2 028 754,4**	**135 231,0**	***7,1***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	11 996,2	14 312,0	2 315,8	*19,3*
Beaconsfield	21 381,5	24 610,2	3 228,7	*15,1*
Côte-Saint-Luc	25 802,4	29 657,6	3 855,2	*14,9*
Dollard-Des Ormeaux	38 449,0	45 654,3	7 205,3	*18,7*
Dorval	64 974,8	69 332,9	4 358,1	*6,7*
Hampstead	10 081,4	11 738,2	1 656,8	*16,4*
L'Île-Dorval	70,3	78,6	8,3	*11,8*
Kirkland	28 527,0	31 584,7	3 057,7	*10,7*
Mont-Royal	51 630,3	57 827,7	6 197,4	*12,0*
Montréal-Est	14 773,1	19 049,3	4 276,2	*28,9*
Montréal-Ouest	5 390,1	6 310,0	919,9	*17,1*
Pointe-Claire	59 608,0	67 370,4	7 762,5	*13,0*
Senneville	2 958,3	3 512,2	553,9	*18,7*
Sainte-Anne-de-Bellevue	6 964,2	8 610,7	1 646,6	*23,6*
Westmount	55 031,4	57 450,9	2 419,5	*4,4*
Total – Villes reconstituées	**397 637,9**	**447 099,6**	**49 461,7**	***12,4***
Agglomération de Montréal	**2 291 161,3**	**2 475 854,0**	**184 692,7**	***8,1***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. Comme on peut le constater au graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent près de 67,6 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 7 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2023

Activités	Part relative
Administration générale	6,0 %
Sécurité publique	
Police	27,0 %
Sécurité incendie	15,2 %
Sécurité civile et autres	0,5 %
Transport	
Transport collectif	24,9 %
Réseau routier et autres	0,8 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,0 %
Protection de l'environnement	0,2 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,7 %
Autres	0,3 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	1,6 %
Rénovation urbaine et autres	0,4 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,5 %
Activités culturelles	3,7 %
Sous-total	**85,6 %**
Activités financières et PCI	**14,4 %**
Total	**100,0 %**

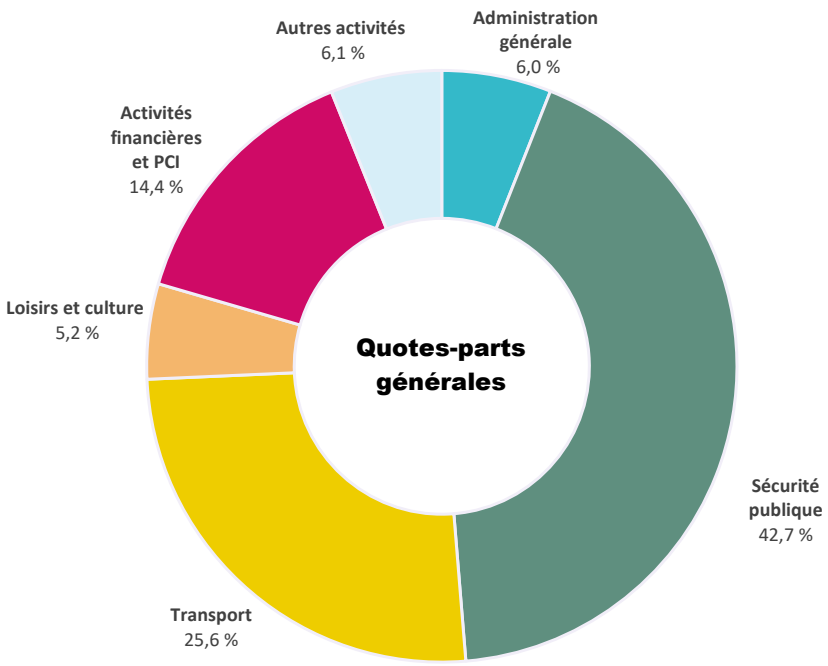

Note : Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 406,7 M$. Elles représentent 14,1 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

En 2023, les prévisions pour ce service s'élèvent à 11,9 M$, en hausse de 1 M$. Deux éléments déterminent ces quotes-parts : les dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération), et la subvention provenant du gouvernement, laquelle est liée au temps de réponse des

interventions. Or, en 2023, les coûts augmenteront de 1,4 M$, ce qui représente une hausse de 7,6 % par rapport à 2022. Par ailleurs, la subvention anticipée augmentera de 0,4 M$, ce qui représente une hausse de 4,8 % par rapport à 2022.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable
Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 100,5 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de l'année 2021, est estimé à 409,8 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,2452 $ par m^3, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2023, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

On observe une augmentation des quotes-parts de 2,3 % par rapport à 2022.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention
Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'Administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2023 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2021, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 7,9 M$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8 M$ pour les travaux

admissibles au volet « Grandes villes » du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 14,2 % par rapport à 2022.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau
L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2022, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 2 M$ pour l'exercice de 2023, soit une augmentation de 0,2 M$, ou 8 %, par rapport à 2022.

Quotes-parts pour le service de l'eau
Les autres dépenses reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées par le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 183,2 M$ en 2023, soit une hausse de 23,5 % par rapport à 2022.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2023, ces quotes-parts totalisent 301,7 M$, soit une augmentation de 39,3 M$, ou 15 %, par rapport à 2022.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)
La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n° 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2023, ces dernières totalisent 5,2 M$, soit une réduction de 2,5 % par rapport à 2022. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs
Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent. Le tableau suivant expose sommairement les résultats financiers pour l'agglomération pour les cinq derniers exercices. En premier, on y trouve les revenus et les charges de fonctionnement pour l'agglomération, ce qui permet de connaître l'excédent avant le financement et les affectations. Les données relatives au financement sont ensuite retranchées, soit le remboursement de la dette à long terme ainsi que l'ensemble des affectations, composées notamment des réserves financières utilisées pour des paiements

au comptant des immobilisations. Enfin, la dernière ligne du tableau présente les résultats des activités de fonctionnement à des fins fiscales, conformément aux normes comptables en vigueur.

Tableau 140 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2017 à 2021

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2017	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2019	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2021
Revenus	2 611,6	2 770,7	2 917,6	3 014,2	3 013,1
Charges de fonctionnement	2 541,7	2 500,6	2 573,6	2 814,0	2 905,6
Excédent avant financement et affectations	**69,9**	**270,0**	**343,9**	**200,2**	**107,6**
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(127,2)	(143,2)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(268,6)	(31,0)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(86,2)**	**(15,6)**	**59,8**	**(195,6)**	**(66,6)**

Sources : rapports financiers annuels de la Ville de Montréal, de 2017 à 2021.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2023, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2021 pour établir le point de départ de l'analyse. Dans le tableau précédent, ces résultats se sont soldés par un déficit de 66,6 M$. À ce montant on doit aussi ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2020, soit 232,6 M$, de sorte que le déficit accumulé après affectations s'élève à 299,2 M$. Enfin, pour compléter ce portrait, on doit retrancher les revenus de 211,3 M$ qui avaient été budgétés en 2022 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l'agglomération en 2023 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 87,9 M$.

Le tableau suivant permet une meilleure compréhension.

Tableau 141 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2017 à 2021 et budgets de 2022 et 2023

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)					Budgets	
	2017	**2018**	**2019**	2020	**2021**	**2022**	**2023**
Quotes-parts							
Générales	2 003,1	2 135,6	2 143,3	2 158,5	2 221,8	2 291,2	2 475,9
Spécifiques (sauf déficit des ex. antérieurs)	242,2	257,0	251,2	257,6	263,4	278,6	318,8
Déficit des exercices antérieurs	-	-	**86,2**	**15,6**	**21,3**	**211,3**	**87,9**
Autres revenus	366,2	378,1	436,9	582,5	506,6	546,6	582,7
Total des revenus	**2 611,6**	**2 770,7**	**2 917,6**	3 014,2 $	**3 013,1**	**3 327,6**	**3 465,2**
Total des charges	**2 541,7**	**2 500,6**	**2 573,6**	**2 814,0**	**2 905,6**	**2 896,3**	**2 977,8**
Excédent avant financement et affectations	**69,9**	**270,0**	**343,9**	**200,2**	**107,6**	**431,3**	**487,4**
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(127,2 $)	(143,2)	(163,7)	(184,3)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(268,6 $)	(31,0)	(267,6)	(303,1)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(86,2)**	**(15,6)**	**59,8**	**(195,6)**	**(66,6)**	**-**	**0,0**
Excédent (déficit) accumulé							
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	4,3	(81,1)	(96,8)	(96,8)	(232,6)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(86,2)	(15,6)	59,8	(195,6)	(66,6)		
Autres affectations nettes	0,8	(0,0)	0,0	**59,8**	**-**		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(81,1)**	**(96,8)**	**(36,9)**	**(232,6)**	**(299,2)**		
Somme déjà prévue au budget de 2022 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :					**211,3**		
Quotes-parts exigées en 2023 pour le déficit des exercices antérieurs :					**87,9**		

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux taxes : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 911
La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 911 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 $ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911. Le tarif mensuel de 0,46 $ est en vigueur depuis le 1er août 2016.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions pour 2023 demeurent stables, à 13,3 M$.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 $ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2023 sont de 35,9 M$, soit une baisse de 1,4 M$ par rapport à 2022.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel (Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les dernières prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 4 %, ce qui porterait la contribution à 9,2 M$ en 2023.

Tableau 142 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5	246,9	260,4	267,5	267,5	295,2
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5	459,2	466,6	476,8	476,8	507,6
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0	550,2	564,0	575,4	575,4	611,7
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5	828,8	839,5	857,4	857,4	941,7
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0	1 379,2	1 416,3	1 448,9	1 448,9	1 430,1
Hampstead	195,4	194,7	195,7	217,7	220,7	224,8	224,8	242,1
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6
Kirkland	595,0	579,8	578,7	599,0	614,3	636,1	636,1	651,5
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0	1 091,9	1 113,9	1 151,3	1 151,3	1 192,7
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7	317,1	320,5	329,4	329,4	392,9
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9	116,7	117,9	120,2	120,2	130,1
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7	1 257,7	1 291,7	1 329,2	1 329,2	1 389,6
Senneville	69,2	67,2	66,7	63,7	64,5	66,0	66,0	72,4
Sainte-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0	145,6	150,4	155,3	155,3	177,6
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4	1 189,6	1 200,4	1 227,2	1 227,2	1 185,0
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	**8 000,0**	**8 168,0**	**8 306,9**	**8 464,7**	**8 642,4**	**8 867,1**	**8 867,1**	**9 221,8**

9.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,6 G$ et représente 38,7 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 40,2 % en 2022. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif
La variation de l'effectif de 2022 à 2023 est de 646,4 années-personnes. Elle est le résultat d'une augmentation de 591,6 années-personnes au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 54,8 années-personnes au budget d'investissement (PDI). En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants :

Arrondissements
Ajout de 203,4 postes liés à des besoins spécifiques.

Police
- 123 postes permanents pour accroître les effectifs policiers dédiés à la lutte contre la criminalité et augmenter ainsi le sentiment de sécurité des Montréalaises et Montréalais. Pour ce faire, la Ville bénéficie d'un soutien du gouvernement du Québec pour lutter contre la violence armée à Montréal;
- 10 postes pour la participation du SPVM à l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025;
- 2 postes inscrits au PDI pour la modernisation des opérations policières.

Technologies de l'information
- 20 postes pour pallier le déficit de capacité en opération;
- 17 postes inscrits au PDI pour la création de postes permanents nécessaires à la réalisation des projets capitalisables du Service des TI;
- 16 postes inscrits au PDI pour la modernisation du traitement des appels du service d'urgence 911.

Approvisionnement
- 27 postes pour le déploiement du nouveau modèle d'affaires et la poursuite de la centralisation des activités d'approvisionnement;
- 5 postes permanents pour atteindre le nouveau plancher d'emploi des cols bleus.

Matériel roulant et ateliers
- 10 postes permanents de mécaniciens d'appareils motorisés à la Direction des ateliers mécaniques et de proximité, en vertu des nouvelles dispositions de la convention collective des cols bleus;
- 8 postes pour les ateliers mécaniques et l'entretien de véhicules;
- 6 postes inscrits au PDI pour le système de gestion des actifs municipaux;
- 4 postes inscrits au PDI pour l'équipe de reconditionnement des véhicules.

Gestion et planification des immeubles
- 10 postes pour augmenter l'entretient de nos bâtiments;
- 5 postes permanents d'architectes;

- 8 postes pour différents programmes du PDI, notamment pour les arénas, la relocalisation du centre d'appels 911 ainsi que des programmes de construction, de réhabilitation ou d'agrandissement d'installations sportives et de bibliothèques.

Eau
- 12 postes pour l'atteinte du plancher d'emploi des cols bleus;
- 4 postes d'une durée de 3 ans, financés par une subvention du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- 2 postes pour la reprise de l'activité des compteurs;
- 4 postes pour la régularisation des postes financés par des revenus réservés dans le cadre du programme PEV-MELCC.

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports
- 17 postes pour différents programmes de réhabilitation, notamment les parcs Angrignon, Jarry, Jeanne-Mance et Maisonneuve;
- 3 postes pour le programme Grand parc de l'Ouest.

Ressources humaines
- 5 postes pour les nouvelles embauches au SPVM;
- 4 postes pour le projet Transfo-RH : la transition au nouveau système de paie 2023-2024;
- 3 postes pour la mise en place de la réorganisation administrative 2022;
- 4 postes inscrits au PDI pour l'amélioration de l'environnement de travail.

Sécurité incendie
- 7 postes pour la mise en place d'une section au Centre de formation afin de déployer le programme de développement des officières et officiers;
- 4 postes pour la création de la Direction de la sécurité civile;
- 1 poste inscrit au PDI pour la modernisation du traitement des appels du service d'urgence 911.

Diversité et inclusion sociale
- 6 postes pour l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS);
- 4 postes permanents de conseillère ou conseiller en planification financés à même les autres familles de dépenses;
- 1 poste pour la pérennisation du pôle de données sociales au SDIS, financé à l'interne.

Finances
- 3 postes subventionnés consacrés au Plan pour une économie verte ainsi qu'aux bureaux d'aide sociale et au Chantier Montréal abordable;
- 4 postes régularisés en lien avec le plan quinquennal de la main-d'œuvre;
- 3 postes inscrits au PDI pour les projets Système de taxation-OASIS ainsi que pour la solution de la gestion de la dette et de la trésorerie.

Urbanisme et mobilité
- 6 postes pour les ressources requises pour la réalisation des projets, pour l'accompagnement du projet Zone Zéro Émission et pour le PPU Des Faubourgs;
- 9 postes inscrits au PDI pour différents programmes tels les abords du campus Outremont, le complexe Turcot, le CHUM-Infrastructures, le PPU Griffintown ainsi que le Réseau express vélo et le développement du réseau cyclable.

Tableau 143 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2022 comparatif			Budget 2023			Variation a-p. 2023-2022		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	111,4	0,5	111,9	117,4	0,8	118,2	6,0	0,3	6,3
Finances	377,1	12,1	389,2	384,1	15,3	399,4	7,0	3,2	10,2
Planification stratégique et performance organisationnelle	41,5	6,0	47,5	41,5	8,0	49,5	-	2,0	2,0
Ressources humaines	456,0	27,3	483,3	468,0	31,5	499,5	12,0	4,2	16,2
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	37,0	-	37,0	37,0	-	37,0	-	-	-
Commission de la fonction publique de Montréal	5,0	-	5,0	5,0	-	5,0	-	-	-
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**1 064,0**	**45,9**	**1 109,9**	**1 089,0**	**55,6**	**1 144,6**	**25,0**	**9,7**	**34,7**
Économie et rayonnement de la métropole									
Approvisionnement	289,3	17,1	306,4	321,3	16,6	337,9	32,0	(0,5)	31,5
Développement économique	69,0	-	69,0	74,0	-	74,0	5,0	-	5,0
Évaluation foncière	180,2	2,0	182,2	180,2	3,0	183,2	-	1,0	1,0
Stratégie immobilière	72,0	-	72,0	78,0	-	78,0	6,0	-	6,0
Total – Économie et rayonnement de la métropole	**610,5**	**19,1**	**629,6**	**653,5**	**19,6**	**673,1**	**43,0**	**0,5**	**43,5**
Qualité de vie									
Culture	176,0	9,9	185,9	180,8	9,9	190,7	4,8	-	4,8
Diversité et inclusion sociale	52,0	-	52,0	63,0	-	63,0	11,0	-	11,0
Environnement	246,6	20,1	266,7	250,6	20,1	270,7	4,0	-	4,0
Espace pour la vie	444,2	4,0	448,2	444,2	3,0	447,2	-	(1,0)	(1,0)
Habitation	114,0	-	114,0	122,0	0,5	122,5	8,0	0,5	8,5
Total – Qualité de vie	**1 032,8**	**34,0**	**1 066,8**	**1 060,6**	**33,5**	**1 094,1**	**27,8**	**(0,5)**	**27,3**
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	522,2	11,0	533,2	527,2	13,0	540,2	5,0	2,0	7,0
Greffe	209,5	2,0	211,5	212,5	3,5	216,0	3,0	1,5	4,5
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 739,5	6,0	2 745,5	2 750,5	7,0	2 757,5	11,0	1,0	12,0
Service de police	6 023,6	13,6	6 037,2	6 155,5	16,7	6 172,2	131,9	3,1	135,0
Total – Sécurité urbaine et conformité	**9 494,8**	**32,6**	**9 527,4**	**9 645,7**	**40,2**	**9 685,9**	**150,9**	**7,6**	**158,5**
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	93,8	2,9	96,7	100,8	3,8	104,6	7,0	0,9	7,9
Expérience citoyenne et communications	250,8	11,5	262,3	255,8	8,8	264,6	5,0	(2,7)	2,3
Grands parcs, Mont-Royal et sports	246,3	81,8	328,1	247,1	101,8	348,9	0,8	20,0	20,8
Matériel roulant et ateliers	478,0	6,0	484,0	496,0	15,0	511,0	18,0	9,0	27,0
Technologies de l'information	463,0	265,0	728,0	484,4	298,0	782,4	21,4	33,0	54,4
Total – Service aux citoyens	**1 531,9**	**367,2**	**1 899,1**	**1 584,1**	**427,4**	**2 011,5**	**52,2**	**60,2**	**112,4**
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	83,5	96,0	179,5	106,8	79,0	185,8	23,3	(17,0)	6,3
Eau	820,8	138,7	959,5	839,2	140,6	979,8	18,4	1,9	20,3
Gestion et planification des immeubles	615,2	36,0	651,2	631,2	44,0	675,2	16,0	8,0	24,0
Infrastructures du réseau routier	191,9	240,4	432,3	226,5	210,8	437,3	34,6	(29,6)	5,0
Urbanisme et mobilité	281,7	43,9	325,6	287,7	47,9	335,6	6,0	4,0	10,0
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	**1 993,1**	**555,0**	**2 548,1**	**2 091,4**	**522,3**	**2 613,7**	**98,3**	**(32,7)**	**65,6**
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	58,0	-	58,0	59,0	-	59,0	1,0	-	1,0
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	420,6	5,0	425,6	436,0	3,5	439,5	15,4	(1,5)	13,9
Anjou	218,7	-	218,7	223,9	-	223,9	5,2	-	5,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	509,7	3,0	512,7	525,4	4,0	529,4	15,7	1,0	16,7
Lachine	235,1	2,0	237,1	242,4	2,0	244,4	7,3	-	7,3
LaSalle	279,0	5,0	284,0	283,2	5,0	288,2	4,2	-	4,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	115,9	6,0	121,9	117,7	6,0	123,7	1,8	-	1,8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	550,0	10,7	560,7	588,1	11,7	599,8	38,1	1,0	39,1
Montréal-Nord	377,1	1,0	378,1	378,1	2,0	380,1	1,0	1,0	2,0
Outremont	113,1	5,0	118,1	120,6	5,5	126,1	7,5	0,5	8,0
Pierrefonds-Roxboro	270,1	5,0	275,1	274,7	5,0	279,7	4,6	-	4,6
Plateau-Mont-Royal	433,2	1,0	434,2	445,4	3,0	448,4	12,2	2,0	14,2
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	434,5	-	434,5	450,3	-	450,3	15,8	-	15,8
Rosemont–La Petite-Patrie	682,8	2,0	684,8	695,5	7,0	702,5	12,7	5,0	17,7
Saint-Laurent	576,8	-	576,8	578,2	-	578,2	1,4	-	1,4
Saint-Léonard	247,9	-	247,9	249,3	-	249,3	1,4	-	1,4
Sud-Ouest	425,1	2,0	427,1	434,0	2,0	436,0	8,9	-	8,9
Verdun	318,0	4,2	322,2	320,0	4,2	324,2	2,0	-	2,0
Ville-Marie	591,6	-	591,6	605,8	-	605,8	14,2	-	14,2
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	422,5	2,0	424,5	446,5	3,0	449,5	24,0	1,0	25,0
Total – Arrondissements	**7 221,7**	**53,9**	**7 275,6**	**7 415,1**	**63,9**	**7 479,0**	**193,4**	**10,0**	**203,4**
Total – Effectif	**23 006,8**	**1 107,7**	**24 114,5**	**23 598,4**	**1 162,5**	**24 760,9**	**591,6**	**54,8**	**646,4**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employées et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2023, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 17,8 M$, ou 0,7 %, passant de 2 596,6 M$ à 2 614,4 M$. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la rémunération régulière. Malgré cette légère hausse, le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement diminue à 38,7 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 8 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

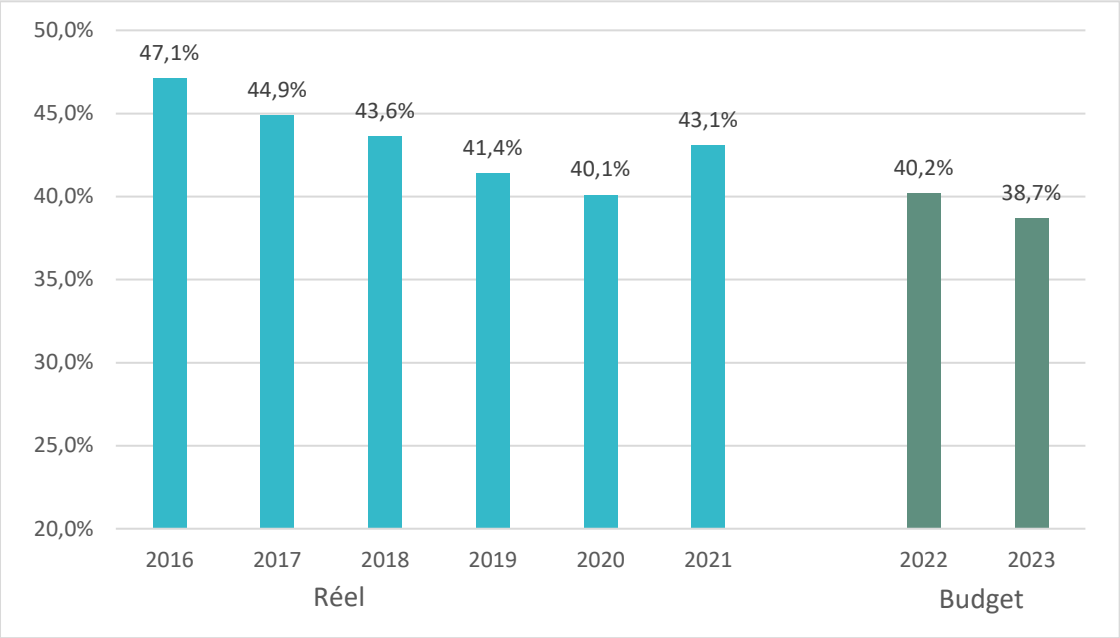

Tableau 144 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Rémunération	1 786 321,5	1 836 527,5	1 913 231,4	2 008 534,5	2 065 313,3	1 982 105,3	2 115 294,4
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	208 523,8	197 269,4	199 012,7	206 513,2	240 277,9	232 450,5	190 472,2
Services passés	139 381,6	107 321,1	64 007,2	42 850,6	32 178,4	59 186,3	(45 073,5)
Total – Régimes de retraite	**347 905,4**	**304 590,5**	**263 019,9**	**249 363,8**	**272 456,3**	**291 636,8**	**145 398,7**
Charges sociales et autres cotisations	233 229,7	208 062,8	274 287,9	353 004,8	382 628,6	322 882,3	353 696,3
Total – Cotisations de l'employeur	**581 135,1**	**512 653,3**	**537 307,8**	**602 368,6**	**655 084,9**	**614 519,1**	**499 095,0**
Total – Rémunération globale	**2 367 456,6**	**2 349 180,8**	**2 450 539,2**	**2 610 903,1**	**2 720 398,2**	**2 596 624,4**	**2 614 389,4**

La rémunération augmente de 133,2 M$, ou 6,7 %, pour atteindre 2 115,3 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

↑ 45,4 M$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;

↑ 31,8 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;

↑ 22,3 M$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires, majoritairement au SPVM;

↑ 6,1 M$ pour l'augmentation des déboursés reliés aux banques de maladie non utilisées.

Arrondissements

↑ 12,9 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;

↑ 14,7 M$ découlant des indexations salariales, des progressions statutaires et d'autres avantages sociaux.

Les cotisations de l'employeur diminuent de manière significative de 115,4 M$, ou 18,8 %, pour atteindre 499,1 M$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

↓ 104,3 M$[12] des services passés du régime de retraite;

↓ 42 M$[12] au service courant du régime de retraite;

↑ 20,4 M$ associée à l'augmentation d'effectifs;

↑ 9,5 M$ associée aux assurances collectives;

↑ 1 M$ associée à la perte de l'exemption en tant que municipalité à la cotisation relative aux normes du travail.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lectorat peut consulter la section « Régimes de retraite ».

12. La réduction de 146,3 M$ des charges de retraite est la conséquence de la hausse du taux d'actualisation du à la hausse des taux d'intérêts. Pour les services passés cela se traduit par une réduction de la provision de 104,3 M$ ce qui explique le budget négatif.

Tableau 145 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élues et élus	103,0	12 235,0	1 248,0	3 314,3	16 797,3
Cadres de gestion	1 370,4	190 699,1	18 909,2	27 911,0	237 519,3
Cadres-conseils	502,9	55 557,8	5 722,4	9 317,6	70 597,8
	1 873,3	**246 256,9**	**24 631,6**	**37 228,6**	**308 117,1**
Contremaîtresses et contremaîtres	403,4	41 400,0	4 567,8	7 582,8	53 550,6
Juges	31,0	8 621,9	360,7	5 806,5	14 789,1
Professionnelles et professionnels	2 887,0	303 889,8	33 068,9	44 796,4	381 755,1
Cols blancs	6 053,1	387 645,5	50 892,4	61 109,2	499 647,1
Cols bleus	4 688,7	334 389,2	43 644,0	55 442,0	433 475,2
Policières et policiers	4 908,2	508 802,5	54 808,3	(3 319,2)	560 291,6
Pompières et pompiers	2 395,0	255 750,4	27 456,1	43 760,6	326 967,1
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	255,7	10 684,3	1 449,6	-	12 133,9
Économie – Gestion des postes vacants	-	(30 231,0)	(3 928,6)	(5 522,7)	(39 682,3)
	23 598,4	**2 079 444,5**	**238 198,8**	**250 198,5**	**2 567 841,8**
Sécurité du revenu[1]		6 666,0	859,9	1 160,9	8 686,8
Bureau du taxi[2]		2 399,4	296,4	414,3	3 110,1
Agence de mobilité durable[3]		26 784,5	3 362,0	4 604,2	34 750,7
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**23 598,4**	**2 115 294,4**	**242 717,1**	**256 377,9**	**2 614 389,4**

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employées et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.
2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que son personnel ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.
3. Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 12,2 M$, ou 8,9 %, pour atteindre 149,3 M$. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de l'effectif. L'effectif capitalisable augmente de 4,9 % et passe à 1 162,5 années-personnes.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 146 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	40,6	5 816,6	591,7	1 067,2	7 475,5
Cadres-conseils	23,5	2 865,3	295,0	525,2	3 685,5
	64,1	**8 681,9**	**886,7**	**1 592,4**	**11 161,0**
Contremaîtresses et contremaîtres	2,4	218,9	25,0	40,7	284,6
Professionnelles et professionnels	718,3	76 534,5	8 226,8	12 421,7	97 183,0
Cols blancs	358,4	29 689,2	3 898,0	5 139,8	38 727,0
Cols bleus	16,3	1 211,4	151,5	235,9	1 598,8
Policières et policiers	3,0	275,7	32,5	51,5	359,7
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 162,5**	**116 611,6**	**13 220,5**	**19 482,0**	**149 314,1**
Sources de financement					
Paiement au comptant					13 214,9
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					9 736,3
À la charge des contribuables					126 362,9
Total – Sources de financement					**149 314,1**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- soit le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- soit la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service

courant est assumé par la Ville et les employées et employés (participantes et participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur », représentent 145,4 M$ en 2023, comparativement à 291,6 M$ au budget de 2022. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 123 M$ en 2023, comparativement à 252,2 M$ en 2022, soit une diminution de 129,2 M$. En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place de nouvelles mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme l'impact financier de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. En 2023, aucun allègement n'est disponible compte tenu des gains de rendement réalisés en 2022. En 2023, une charge de 9,6 M$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements de 33,1 M$ et de 70,5 M$ prévus aux budgets de 2022 et 2021 respectivement. En 2022, une charge de 6,5 M$ a été ajoutée afin de pallier l'allègement de 70,5 M$ de 2021, ainsi que des charges (« Affectations ») de 14,1 M$ afin de reconnaître une partie de l'allègement fiscal dont la Ville s'est prévalue en 2017.

Graphique 9 – Charges de retraite – budgets de 2014 à 2023
(en millions de dollars)

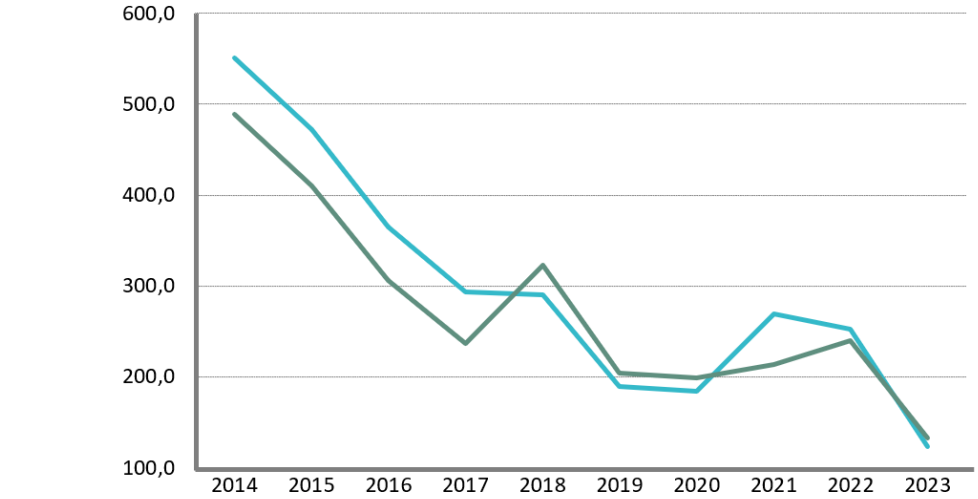

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charge sans allègement	550,3	471,5	365,1	293,7	290,3	189,9	184,4	269,3	252,2	123,0
Charge avec allègement-renversement	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou financement).

Graphique 10 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2014 à 2023
(en millions de dollars)

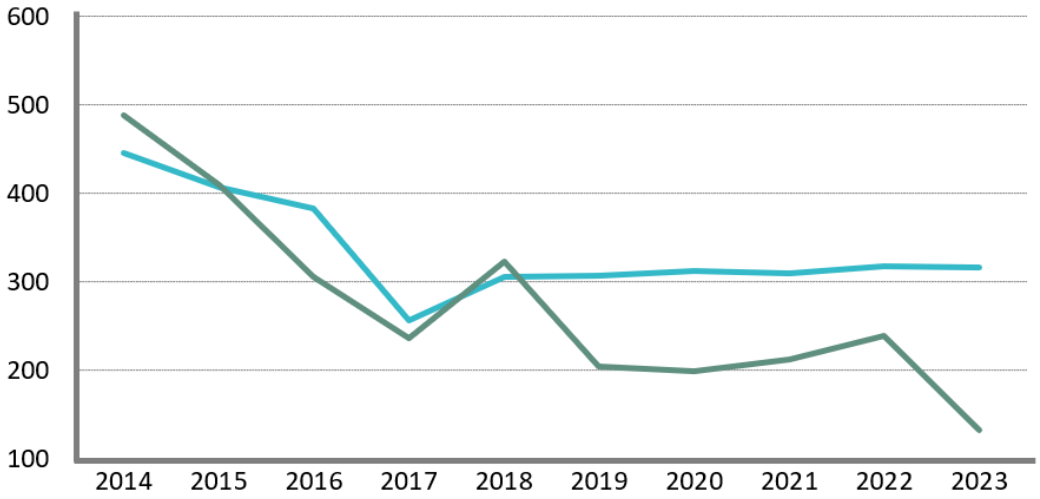

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cotisations de la Ville	446,1	407,0	383,5	257,1	305,2	307,1	312,5	310,0	318,4	316,7
Charge avec allègement-renversement	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1	239,7	132,6

9.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2023-2032 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 147 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2021	
Dette brute en circulation (en M$)	11 600,2
Dette nette à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	6 655,1
Nombre d'emprunts en circulation	86
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,45
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2022	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	944,4
Refinancements (en M$)	2,8
Besoins de la STM (en M$)	206,7
Programme global (en M$)	1 153,9
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2023	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	916,0
Refinancements (en M$)	10,5
Besoins de la STM (en M$)	207,2
Programme global (en M$)	1 133,7
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2023 (en M$)	98,6
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2021 (en %)	114
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2022 (en %)	111
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2023 (en %)	115
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2023, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	13,1
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2018-2023 est présentée ci-dessous.

Tableau 148 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2023
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais[1]	397 165,8	400 970,5	396 695,7	406 616,1	422 769,9	428 707,4	463 750,2
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	473 755,0	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 752,0	603 454,0	655 094,4
	870 920,8	**896 931,4**	**931 543,7**	**975 282,6**	**1 018 521,9**	**1 032 161,4**	**1 118 844,6**
Affectation au remboursement de la dette	32 684,0	46 028,5	3 217,9	(21 664,6)	67 573,8	67 573,8	68 405,4
Remboursement de capital par des subventions[2]	84 845,2	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,3	56 033,4	52 875,5
Remboursement de capital de la STM[3]	30 125,5	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	27 190,9	30 695,7
	147 654,7	**151 898,5**	**96 820,3**	**135 366,4**	**151 126,0**	**150 798,1**	**151 976,6**
Coût brut de la dette	**1 018 575,5**	**1 048 829,9**	**1 028 364,0**	**1 110 649,0**	**1 169 647,9**	**1 182 959,5**	**1 270 821,2**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	68 998,0	68 104,3	66 043,9	73 140,2	84 127,1	71 887,5	94 010,0
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	30 745,0	25 448,2	22 460,7	21 499,1	18 441,9	18 687,0	17 087,2
- pour la portion du capital[2]	84 845,2	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,3	56 033,4	52 875,5
	184 588,2	**173 167,9**	**160 967,1**	**159 367,1**	**158 930,3**	**146 607,9**	**163 972,7**
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	27 696,9	36 190,2	43 009,4	49 965,8	49 653,7	53 893,3	57 074,0
- pour la portion du capital[3]	30 125,5	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	27 190,9	30 695,7
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	40 171,0	41 422,9	43 827,0	45 970,6	46 612,9	51 363,6	51 425,4
	97 993,4	**103 867,7**	**107 976,3**	**188 239,6**	**123 457,5**	**132 447,8**	**139 195,1**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**735 993,9**	**771 794,3**	**759 420,6**	**763 042,3**	**887 260,1**	**903 903,8**	**967 653,4**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	223 004,0	226 071,0	148 352,1	136 549,1	239 858,8	252 970,3	281 823,3
Contribuables de la Ville de Montréal	512 989,9	545 725,3	611 068,5	626 493,3	647 401,3	650 933,5	685 830,1

1. Depuis 2018 les montants de la ligne « Prime à l'émission - Revenus reportés » sont regroupés sous « Intérêts et autres frais ».
2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.
3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

9.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2022 figurent aussi au tableau.

Tableau 149 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2022 et 2023

(en milliers de dollars)	Budget Comparatif 2022				Budget 2023			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 748 880,0	50 620,3	-	3 799 500,3	3 928 388,7	49 190,3	-	3 977 579,0
Paiements tenant lieu de taxes	265 090,6	-	-	265 090,6	280 204,4	-	-	280 204,4
Quotes-parts	-	2 781 061,7	(2 296 712,4)	484 349,3	-	2 882 528,4	(2 359 206,4)	523 322,0
Transferts	231 027,5	229 933,3	-	460 960,8	272 409,3	248 168,1	-	520 577,4
Services rendus	319 764,0	64 348,8	(1 630,6)	382 482,2	358 949,2	67 520,1	(1 475,6)	424 993,7
Amendes et pénalités	109 125,1	109 561,8	-	218 686,9	105 002,6	105 881,3	-	210 883,9
Imposition de droits	351 690,7	237,0	-	351 927,7	372 633,6	263,0	-	372 896,6
Intérêts	80 899,5	84 927,9	-	165 827,4	108 622,3	104 723,0	-	213 345,3
Autres revenus	17 570,4	6 935,7	-	24 506,1	20 972,4	6 935,7	-	27 908,1
	5 124 047,8	**3 327 626,5**	**(2 298 343,0)**	**6 153 331,3**	**5 447 182,5**	**3 465 209,9**	**(2 360 682,0)**	**6 551 710,4**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	531 868,6	332 209,1	(210,2)	863 867,5	504 636,7	262 292,3	(148,2)	766 780,8
Sécurité publique	9 191,5	1 136 609,9	(595,0)	1 145 206,4	9 705,2	1 236 489,8	(600,2)	1 245 594,8
Transport	524 455,5	670 216,9	(66,9)	1 194 605,5	561 505,2	693 015,4	(21,7)	1 254 498,9
Hygiène du milieu	236 059,4	245 433,8	(383,2)	481 110,0	260 758,2	264 688,8	(359,7)	525 087,3
Santé et bien-être	60 375,9	122 800,6	(1,6)	183 174,9	72 368,8	123 335,9	(1,4)	195 703,3
Aménagement, urbanisme et développement	169 327,9	106 524,4	(287,9)	275 564,4	208 307,7	94 565,9	(288,0)	302 585,6
Loisirs et culture	515 761,8	135 992,4	(85,8)	651 668,4	554 668,9	141 848,0	(56,4)	696 460,5
Frais de financement	282 208,1	146 499,3	-	428 707,4	302 169,9	161 580,3	-	463 750,2
	2 329 248,7	**2 896 286,4**	**(1 630,6)**	**5 223 904,5**	**2 474 120,6**	**2 977 816,4**	**(1 475,6)**	**5 450 461,4**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 296 712,4**	**-**	**(2 296 712,4)**	**-**	**2 359 206,4**		**(2 359 206,4)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**498 086,7**	**431 340,1**	**-**	**929 426,8**	**613 855,5**	**487 393,5**	**-**	**1 101 249,0**
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(439 751,6)	(163 702,4)		(603 454,0)	(470 821,9)	(184 272,5)		(655 094,4)
Affectations								
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(122 801,0)	(100 939,2)		(223 740,2)	(283 943,3)	(213 154,0)		(497 097,3)
Excédent de fonctionnement affecté	111 977,1	(211 276,0)		(99 298,9)	191 327,8	(87 881,4)		103 446,4
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(47 511,2)	44 577,5		(2 933,7)	(50 418,1)	(2 085,6)		(52 503,7)
	(58 335,1)	**(267 637,7)**	**-**	**(325 972,8)**	**(143 033,6)**	**(303 121,0)**	**-**	**(446 154,6)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2021, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2018 à 2020, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2023.

Tableau 150 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2018 à 2020 (global) et réel 2021, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels Comparatifs 2018 à 2020 – Global			Réel Comparatif 2021 – Par compétences			
	2018	2019	2020	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 642 463,8	50 759,5	-	3 693 223,3
Paiements tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,3	-	-	285 843,3
Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,7	-	2 506 480,8	(2 067 728,2)	438 752,6
Transferts	283 067,9	358 667,5	825 162,0	256 920,0	236 084,4	-	493 004,4
Services rendus	313 509,9	313 994,7	281 776,8	283 359,7	57 370,7	(2 211,4)	338 519,0
Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,7	129 092,7	79 237,6	81 188,4	-	160 426,0
Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	440 118,4	161,1	-	440 279,5
Intérêts	160 801,1	172 725,6	148 581,6	76 491,3	70 849,3	-	147 340,6
Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,7	28 908,2	10 230,7	-	39 138,9
	5 482 131,2	**5 692 210,0**	**6 131 123,6**	**5 093 342,3**	**3 013 124,9**	**(2 069 939,6)**	**6 036 527,6**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	676 212,9	703 529,0	748 353,3	478 022,0	324 407,2	(185,7)	802 243,5
Sécurité publique	1 075 719,3	1 095 974,9	1 186 835,4	10 471,8	1 184 786,4	(761,8)	1 194 496,4
Transport	1 016 389,2	1 023 159,6	1 107 591,5	490 996,7	654 639,2	(325,0)	1 145 310,9
Hygiène du milieu	467 280,8	443 009,6	471 026,6	235 785,1	234 525,5	(595,6)	469 715,0
Santé et bien-être	94 990,7	123 976,3	147 555,6	60 158,0	123 490,2	(0,5)	183 647,7
Aménagement, urbanisme et développement	200 735,4	278 232,3	234 553,3	172 075,0	117 808,2	(287,7)	289 595,5
Loisirs et culture	595 820,0	616 210,4	594 863,8	493 239,8	128 164,9	(55,1)	621 349,6
Frais de financement	397 165,8	400 983,1	396 696,3	268 870,3	137 745,9	-	406 616,2
	4 524 314,1	**4 685 075,2**	**4 887 475,8**	**2 209 618,7**	**2 905 567,5**	**(2 211,4)**	**5 112 974,8**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**2 067 728,2**	**-**	**(2 067 728,2)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**957 817,1**	**1 007 134,8**	**1 243 647,8**	**815 995,4**	**107 557,4**	**-**	**923 552,8**
Financement							
Remboursement de la dette à long terme	(473 755,5)	(495 960,9)	(534 848,0)	(425 485,4)	(143 181,1)		(568 666,5)
Affectations							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(372 189,8)	(447 843,0)	(687 268,3)	(294 036,5)	(187 425,3)		(481 461,8)
Excédent de fonctionnement affecté	117 979,3	159 110,3	156 106,6	266 281,5	1 704,4		267 985,9
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(17 157,5)	28 418,0	69 358,1	(13 094,7)	154 757,0		141 662,3
	(271 368,0)	**(260 314,7)**	**(461 803,6)**	**(40 849,7)**	**(30 963,9)**	**-**	**(71 813,6)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**212 693,6**	**250 859,2**	**246 996,2**	**349 660,3**	**(66 587,6)**	**-**	**283 072,7**

PDI 2023-2032 détaillé

10. ORIENTATIONS DU PDI 2023-2032

10.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI

Le plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment en matière de transition écologique et de solidarité, d'équité et d'inclusion. La réussite de la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 reposera, par exemple, sur la capacité de la Ville à prioriser les projets et les programmes inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) en fonction de leur contribution aux priorités stratégiques.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en œuvre afin d'analyser les investissements qui figurent au PDI 2023-2032. Un « test climat » a, par exemple, été appliqué aux différents projets et programmes du PDI pour évaluer comment ceux-ci contribuent à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques. La Ville s'est également engagée à ce qu'une part des investissements inscrits au PDI (de 10 % à 15 %) soit éventuellement consacrée à l'adaptation aux changements climatiques.

D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) a été intégrée au PDI afin de s'assurer que les projets et les programmes prennent en compte les réalités et besoins particuliers des personnes dans toute leur diversité. Cette mesure permettra ultimement que toute initiative inscrite au PDI réalise son plein potentiel de développement social et, ainsi, que la solidarité, l'équité et l'inclusion soient renforcées.

10.2. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2023-2032 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques.

10.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 66 G$.

Tableau 151 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs*	
Infrastructures de l'eau	39 200
Voirie	16 000
Bâtiments	4 993
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	4 856
Véhicules	567
Infrastructures technologiques	123
Valeur de remplacement totale	**65 739**

* Données de 2011.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant sa durée de vie. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

10.4. Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2019 (l'augmentation est de près de 96 %), étant passée de quelque 0,9 G$ à 1,8 G. Alors que les années 2020 et 2021 ont fait place à un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, l'année 2022 devrait se rapprocher du niveau d'investissements prépandémique.

Graphique 11 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations
(en millions de dollars)

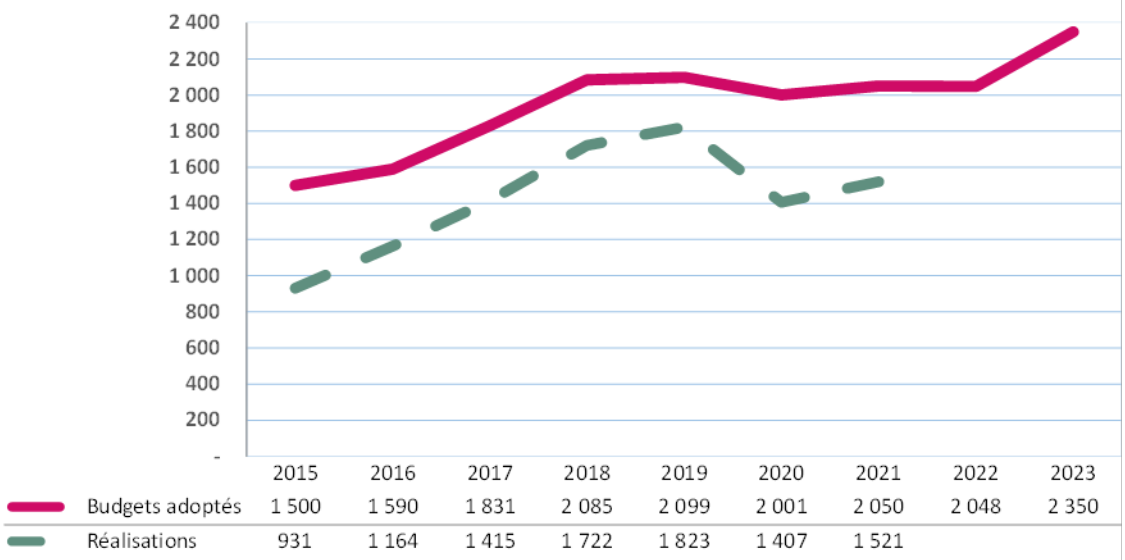

L'accroissement important des dépenses en immobilisations depuis 2015 a accentué le recours à l'emprunt de façon marquée. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, il importe d'établir une planification des investissements pour les années à venir qui soit en adéquation avec les limites d'endettement de la Ville.

10.5. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2023-2032, les investissements prévus s'établissent à 22 G$. Cette planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

10.6. Indispensables programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre indéniablement que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2023-2032 s'établissent à 2,9 G$. De ce montant, 2,6 G$ (89,7 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 0,3 G$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront subséquemment aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

10.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et a entamé une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

Plus précisément, un premier mandat ciblé a porté sur le projet urbain d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, le mandat propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure avec une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur urbain Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure, Les Faubourgs ou encore, en partenariat avec le MTQ, l'ARTM et la STM, pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

11. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2032

11.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 prévoit des investissements totaux de 22 001,6 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 64 %, pour un montant de 14 077,3 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 36 % des investissements totaux, soit 7 924,3 M$.

Graphique 12 – Répartition des investissements par compétences

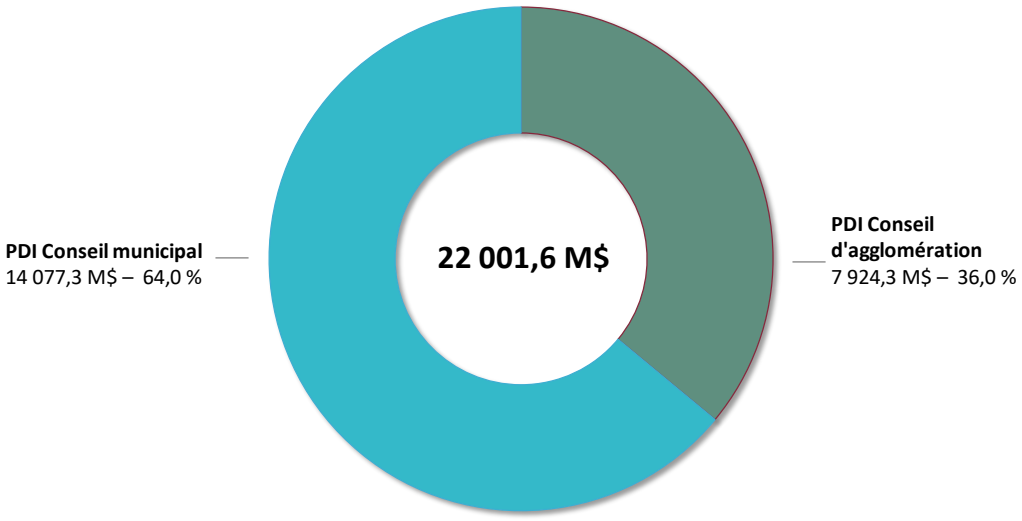

Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 414,2 M$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2023-2032 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 2 898,4 M$, portant ainsi à 4 312,6 M$ (30,6 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 13 – Répartition des investissements du conseil municipal

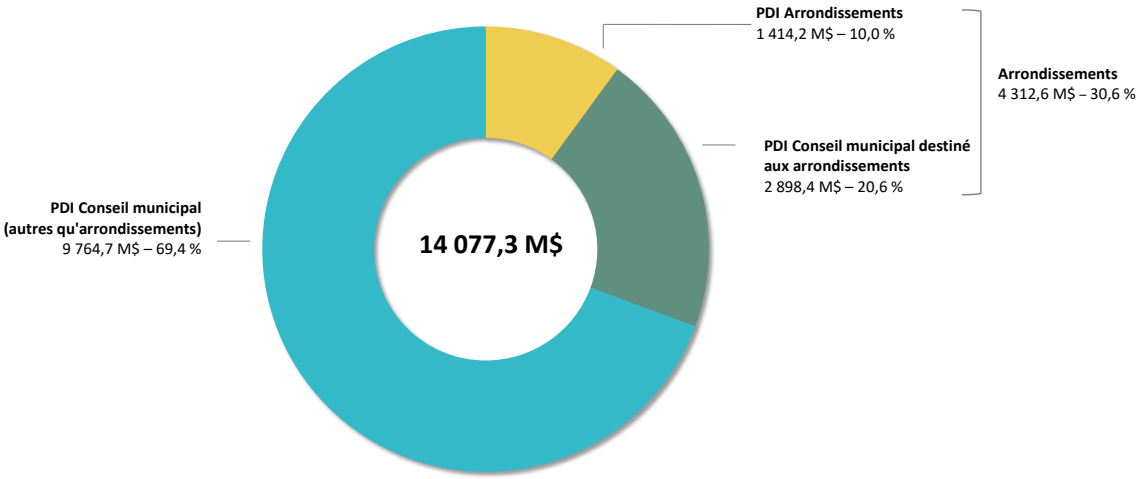

Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 312,6 M$ en investissements consacrés aux arrondissements prévus dans le présent PDI, représentent une hausse de 504,3 M$ ou 13,2 % par rapport à ceux du PDI 2022-2031, qui s'établissaient à 3 808,3 M$.

Le montant du PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement (2 898,4 M$) a connu une hausse de 15,5 % par rapport au précédent PDI, soit 389,6 M$. Cette hausse résulte notamment de la bonification des montants alloués au maintien des actifs de la rue, afin de résorber le déficit d'entretien, ainsi qu'aux mesures de sécurisation qui intègrent un volet spécifique aux intersections fréquentées par les piétonnes et piétons aînés, en accord avec l'approche Vision Zéro.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements augmentent également, passant de 1 299,5 M$ au PDI 2022-2031 à 1 414,2 M$ au présent PDI. Cette hausse de 114,7 M$ ou 8,8 % provient principalement de l'apport de nouvelles sources de financement externes et du projet de construction du nouveau pôle communautaire Jules-Poitras, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2023-2032.

Tableau 152 – Comparaison du PDI 2022-2031 et du PDI 2023-2032, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2022-2031	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Ahuntsic-Cartierville	71 130	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	56 630	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 300	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	36 770	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	54 512	16 695	10 962	5 132	5 132	5 132	43 053	25 660	68 713
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	29 270	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	90 113	8 623	8 469	8 454	8 454	8 454	42 454	42 270	84 724
Montréal-Nord	48 514	4 614	9 829	4 564	4 314	4 314	27 635	21 570	49 205
Outremont	25 610	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	57 990	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	56 950	5 695	5 695	5 695	5 695	5 695	28 475	28 475	56 950
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	127 895	12 730	12 730	12 730	12 730	12 730	63 650	63 650	127 300
Rosemont–La Petite-Patrie	88 400	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	96 200	24 469	41 675	21 363	15 082	13 541	116 130	67 025	183 155
Saint-Léonard	68 600	6 790	8 240	11 475	6 940	7 940	41 385	31 700	73 085
Sud-Ouest	58 390	14 679	10 350	8 599	6 839	6 839	47 306	29 195	76 501
Verdun	41 150	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	141 850	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	81 250	10 735	8 081	7 731	7 231	6 981	40 759	36 755	77 514
Total – PDI des arrondissements	**1 299 524**	**166 740**	**177 741**	**147 453**	**134 127**	**133 336**	**759 397**	**654 850**	**1 414 247**
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	2 508 820	251 864	280 135	323 086	289 150	280 988	1 425 223	1 473 136	2 898 359
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**3 808 344**	**418 604**	**457 876**	**470 539**	**423 277**	**414 324**	**2 184 620**	**2 127 986**	**4 312 606**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2023-2032.

Tableau 153 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Diversité et inclusion sociale								
Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
Quartiers intégrés et résilients 2030	2 900	2 900	2 900	2 900	2 900	14 500	14 500	29 000
Programme d'aménagements urbains enfants familles	1 459	1 184	1 408	1 549	1 961	7 561	15 212	22 773
	7 359	**7 084**	**7 308**	**7 449**	**7 861**	**37 061**	**44 712**	**81 773**
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	35 980	30 424	38 070	42 848	47 737	195 059	186 021	381 080
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	8 356	8 571	9 554	8 459	6 755	41 695	105 140	146 835
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	4 092	6 352	2 576	4 560	2 719	20 299	8 247	28 546
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	-	461	1 325	2 108	1 416	5 310	8 238	13 548
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements spécialisés	950	976	1 377	735	1 064	5 102	7 446	12 548
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	250	490	260	250	300	1 550	1 500	3 050
	49 628	**47 274**	**53 162**	**58 960**	**59 991**	**269 015**	**316 592**	**585 607**
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	19 791	15 189	27 655	8 218	5 000	75 853	107 500	183 353
Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI	6 588	13 698	3 592	2 722	11 900	38 500	63 000	101 500
Programme de protection des immeubles de compétence locale	6 100	7 300	13 000	16 300	8 800	51 500	25 000	76 500
Programme de protection des bâtiments culturels	920	5 426	6 111	5 192	5 283	22 932	23 644	46 576
Programme de protection des bâtiments sportifs	3 359	3 231	3 200	3 200	3 000	15 990	17 078	33 068
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
	39 758	**47 844**	**56 558**	**38 632**	**36 983**	**219 775**	**251 222**	**470 997**
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	26 604	28 523	28 191	26 489	25 286	135 093	116 396	251 489
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	10 450	26 798	26 735	4 226	5 173	73 382	175 646	249 028
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	13 908	16 934	25 010	9 500	16 400	81 752	82 600	164 352
Projets de développement d'installations sportives	985	4 567	14 609	36 493	38 594	95 248	49 520	144 768
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	18 764	8 242	2 591	3 569	12 124	45 290	57 637	102 927
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	8 098	15 000	20 000	19 000	-	62 098	-	62 098
Programme des arénas	10 233	11 949	16 802	6 939	45	45 968	-	45 968
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	700	4 200	500	2 500	2 500	10 400	12 500	22 900
	89 742	**116 213**	**134 438**	**108 716**	**100 122**	**549 231**	**494 299**	**1 043 530**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Ville	20 878	16 019	18 440	19 253	20 220	94 810	197 862	292 672
	20 878	**16 019**	**18 440**	**19 253**	**20 220**	**94 810**	**197 862**	**292 672**
Concertation des arrondissements								
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	1 000	**1 000**	**1 000**	**1 000**	**1 000**	**5 000**	**5 000**	**10 000**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	763	845	1 145	1 405	1 255	5 413	1 153	6 566
Outils numériques citoyens pour les services de la Culture et de l a Diversité et de l'inclusion	1 458	956	541	990	817	4 762	1 137	5 899
Intégration technologique des unités d'affaires	88	-	394	745	739	1 966	1 159	3 125
Projet de gestion des marquages sur rue pour les arrondissements	-	500	500	-	-	1 000	-	1 000
Système de gestion des loisirs municipaux	390	-	-	-	-	390	-	390
	2 699	**2 301**	**2 580**	**3 140**	**2 811**	**13 531**	**3 449**	**16 980**
Urbanisme et mobilité								
Vision Zéro - Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	19 800	17 800	15 000	15 000	15 000	82 600	75 000	157 600
	19 800	**17 800**	**15 000**	**15 000**	**15 000**	**82 600**	**75 000**	**157 600**
Infrastructures du réseau routier								
Programme d'aménagement des rues - Local	6 500	8 600	8 600	10 000	10 000	43 700	50 000	93 700
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	10 000	10 000	20 000	20 000	20 000	80 000	-	80 000
Programme de maintien des infrastructures routières	4 500	6 000	6 000	7 000	7 000	30 500	35 000	65 500
	21 000	**24 600**	**34 600**	**37 000**	**37 000**	**154 200**	**85 000**	**239 200**
Total – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	**251 864**	**280 135**	**323 086**	**289 150**	**280 988**	**1 425 223**	**1 473 136**	**2 898 359**

11.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 22 001,6 M$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2023-2032, un montant de 3 786,6 M$, soit 17,2 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (2 860,9 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (884,6 M$), et des revenus divers (41,1 M$).

Un montant de 18 215 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2023-2032, s'établit à 9 415 M$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 10 032,2 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 45,6 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2023-2032.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2023-2032 est de 8 182,8 M$, ce qui représente 37,2 % du financement.

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. Il est possible d'observer que le recours à l'emprunt diminue, passant de 1 206 M$ en 2023 à 833 M$ en 2027, afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

Graphique 14 – Évolution des sources de financement, de 2023 à 2027
(en millions de dollars)

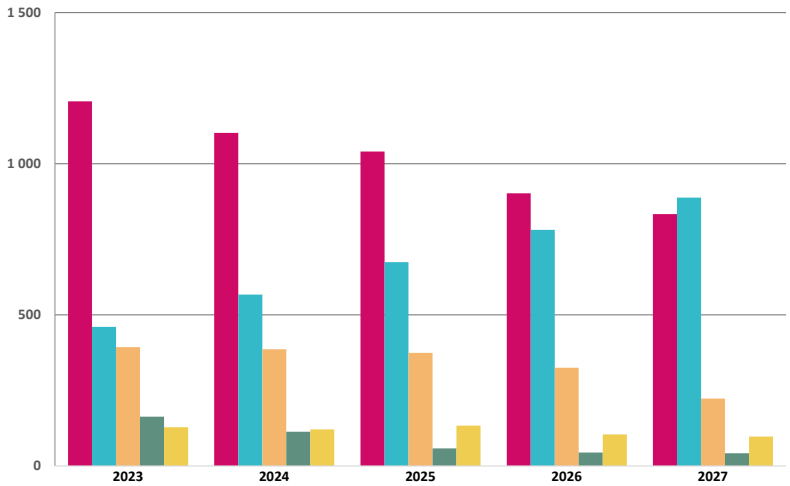

	2023	2024	2025	2026	2027
Emprunts selon la programmation	1 206	1 102	1 040	902	833
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	460	567	674	781	888
Subventions gouvernementales	393	386	374	325	223
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	163	113	58	44	42
Autres sources de financement	128	121	133	104	97

Tableau 154 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	255,0	232,1	234,2	224,4	226,2	1 171,9	1 224,3	2 396,2
Sécurité publique	66,1	78,3	65,6	75,7	81,8	367,5	332,7	700,2
Transport	521,6	581,3	632,0	622,9	620,2	2 978,0	3 338,7	6 316,7
Hygiène du milieu	820,2	615,5	528,7	486,9	472,1	2 923,4	2 559,1	5 482,5
Aménagement, urbanisme et développement	148,3	143,7	155,1	122,3	116,0	685,4	454,5	1 139,9
Loisirs et culture	539,1	637,6	664,3	623,9	567,3	3 032,2	2 933,9	5 966,1
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 350,3**	**2 288,5**	**2 279,9**	**2 156,1**	**2 083,6**	**11 158,4**	**10 843,2**	**22 001,6**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	393,1	386,2	374,2	325,4	223,1	1 702,0	1 158,9	2 860,9
Activités commerciales de la CSEM	122,5	116,5	127,9	102,7	96,2	565,8	318,8	884,6
Dépôts des promoteurs et autres	6,2	5,3	5,4	1,3	1,2	19,4	21,7	41,1
Total – Sources de financement externes	**521,8**	**508,0**	**507,5**	**429,4**	**320,5**	**2 287,2**	**1 499,4**	**3 786,6**
Montant à la charge des contribuables	**1 828,5**	**1 780,5**	**1 772,4**	**1 726,7**	**1 763,1**	**8 871,2**	**9 343,8**	**18 215,0**
Paiement au comptant								
Services	112,6	55,6	17,0	10,9	10,9	207,0	54,8	261,8
Arrondissements	22,5	28,7	13,4	5,5	3,2	73,3	5,1	78,4
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	415,9							
Eau	42,1	567,0	674,0	781,0	888,0	3 370,0	6 045,0	9 415,0
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**460,0**	**567,0**	**674,0**	**781,0**	**888,0**	**3 370,0**	**6 045,0**	**9 415,0**
Total – Paiement au comptant	**622,8**	**679,0**	**732,1**	**825,1**	**929,8**	**3 788,8**	**6 243,4**	**10 032,2**
Emprunts selon la programmation	**1 205,7**	**1 101,5**	**1 040,3**	**901,6**	**833,3**	**5 082,4**	**3 100,4**	**8 182,8**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 14 077,3 M$, soit 64 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 985,7 M$ (21,2 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 884,6 M$.

Par ailleurs, un montant de 6 425 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 4 666,6 M$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 11 091,6 M$, soit 78,8 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 155 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	160,5	156,6	154,4	145,8	145,6	762,9	882,4	1 645,3
Sécurité publique	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport	458,2	504,1	522,8	525,3	533,6	2 544,0	2 865,4	5 409,4
Hygiène du milieu	186,3	191,9	186,5	185,4	186,5	936,6	929,3	1 865,9
Aménagement, urbanisme et développement	145,5	141,1	152,5	119,7	113,4	672,2	420,7	1 092,9
Loisirs et culture	392,9	453,9	469,8	410,5	373,5	2 100,6	1 963,2	4 063,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 343,4**	**1 447,6**	**1 486,0**	**1 386,7**	**1 352,6**	**7 016,3**	**7 061,0**	**14 077,3**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	202,1	255,0	264,5	232,2	159,8	1 113,6	946,4	2 060,0
Activités commerciales de la CSEM	122,5	116,5	127,9	102,7	96,2	565,8	318,8	884,6
Dépôts des promoteurs et autres	6,2	5,3	5,4	1,3	1,2	19,4	21,7	41,1
Total – Sources de financement externes	**330,8**	**376,8**	**397,8**	**336,2**	**257,2**	**1 698,8**	**1 286,9**	**2 985,7**
Montant à la charge des contribuables	**1 012,6**	**1 070,8**	**1 088,2**	**1 050,5**	**1 095,4**	**5 317,5**	**5 774,1**	**11 091,6**
Paiement au comptant								
Services	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0	15,2	30,2
Arrondissements	22,5	28,7	13,4	5,5	3,2	73,3	5,1	78,4
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	218,8							
Eau	42,1	358,7	439,3	502,3	576,5	2 139,7	3 946,7	6 086,4
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**262,9**	**358,7**	**439,3**	**502,3**	**576,5**	**2 139,7**	**3 946,7**	**6 086,4**
Total – Paiement au comptant	**311,4**	**413,4**	**478,7**	**533,8**	**605,7**	**2 343,0**	**4 082,0**	**6 425,0**
Emprunts selon la programmation	**701,2**	**657,4**	**609,5**	**516,7**	**489,7**	**2 974,5**	**1 692,1**	**4 666,6**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 7 924,3 M$, soit 36 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 800,9 M$ (10,1 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 3 607,2 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 3 516,2 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 7 123,4 M$, soit 89,9 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 156 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération
(en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	94,5	75,5	79,8	78,6	80,6	409,0	341,9	750,9
Sécurité publique	66,1	78,3	65,6	75,7	81,8	367,5	332,7	700,2
Transport	63,4	77,2	109,2	97,6	86,6	434,0	473,3	907,3
Hygiène du milieu	633,9	423,6	342,2	301,5	285,6	1 986,8	1 629,8	3 616,6
Aménagement, urbanisme et développement	2,8	2,6	2,6	2,6	2,6	13,2	33,8	47,0
Loisirs et culture	146,2	183,7	194,5	213,4	193,8	931,6	970,7	1 902,3
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 006,9**	**840,9**	**793,9**	**769,4**	**731,0**	**4 142,1**	**3 782,2**	**7 924,3**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	191,0	131,2	109,7	93,2	63,3	588,4	212,5	800,9
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**191,0**	**131,2**	**109,7**	**93,2**	**63,3**	**588,4**	**212,5**	**800,9**
Montant à la charge des contribuables	**815,9**	**709,7**	**684,2**	**676,2**	**667,7**	**3 553,7**	**3 569,7**	**7 123,4**
Paiement au comptant								
Services	109,6	52,6	14,0	7,9	7,9	192,0	39,6	231,6
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	197,1	208,3	234,7	278,7	311,5	1 230,3	2 098,3	3 328,6
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**197,1**	**208,3**	**234,7**	**278,7**	**311,5**	**1 230,3**	**2 098,3**	**3 328,6**
Total – Paiement au comptant	**311,4**	**265,6**	**253,4**	**291,3**	**324,1**	**1 445,8**	**2 161,4**	**3 607,2**
Emprunts selon la programmation	**504,5**	**444,1**	**430,8**	**384,9**	**343,6**	**2 107,9**	**1 408,3**	**3 516,2**

11.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actif ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Sur l'ensemble du territoire de Montréal, 68,1 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 31,9 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2023-2032, la Ville de Montréal compte investir un montant de 12 240,1 M$ dans les infrastructures routières (5 989,1 M$) ainsi que dans l'environnement et les infrastructures souterraines (6 251 M$), soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 77 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 157 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Infrastructures routières	375,1	419,2	464,8	477,3	428,3	2 164,7	2 062,9	4 227,6
Environnement et infrastructures souterraines	509,4	539,0	559,4	518,4	492,7	2 618,9	2 627,9	5 246,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	174,6	181,1	183,3	185,3	186,0	910,3	782,2	1 692,5
Bâtiments et terrains	256,0	294,0	295,6	236,1	240,9	1 322,6	1 335,4	2 658,0
Véhicules	41,5	46,8	46,2	47,9	51,9	234,3	316,9	551,2
Ameublement et équipements de bureau	60,7	51,5	57,0	70,0	62,6	301,8	216,0	517,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,3	8,7	7,4	5,4	6,7	40,5	41,9	82,4
Total – Investissements	**1 429,6**	**1 540,3**	**1 613,7**	**1 540,4**	**1 469,1**	**7 593,1**	**7 383,2**	**14 976,3**
Pourcentage - Protection	60,8 %	67,3 %	70,8 %	71,4 %	70,5 %	68,0 %	68,1 %	68,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Infrastructures routières	101,3	108,5	127,3	126,1	175,9	639,1	1 122,4	1 761,5
Environnement et infrastructures souterraines	382,3	193,6	88,3	58,3	59,0	781,5	222,7	1 004,2
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	164,7	181,2	182,7	175,2	134,1	837,9	903,9	1 741,8
Bâtiments et terrains	189,6	189,8	204,3	203,2	199,2	986,1	1 075,7	2 061,8
Véhicules	2,0	-	-	-	-	2,0	-	2,0
Ameublement et équipements de bureau	69,0	63,3	58,3	49,1	42,4	282,1	124,9	407,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,8	11,8	5,3	3,8	4,0	36,7	10,3	47,0
Total – Investissements	**920,7**	**748,2**	**666,2**	**615,7**	**614,6**	**3 565,4**	**3 459,9**	**7 025,3**
Pourcentage - Développement	39,2 %	32,7 %	29,2 %	28,6 %	29,5 %	32,0 %	31,9 %	31,9 %

Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Infrastructures routières	476,4	527,7	592,1	603,4	604,2	2 803,8	3 185,3	5 989,1
Environnement et infrastructures souterraines	891,7	732,6	647,7	576,7	551,7	3 400,4	2 850,6	6 251,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	339,3	362,3	366,0	360,5	320,1	1 748,2	1 686,1	3 434,3
Bâtiments et terrains	445,6	483,8	499,9	439,3	440,1	2 308,7	2 411,1	4 719,8
Véhicules	43,5	46,8	46,2	47,9	51,9	236,3	316,9	553,2
Ameublement et équipements de bureau	129,7	114,8	115,3	119,1	105,0	583,9	340,9	924,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	24,1	20,5	12,7	9,2	10,7	77,2	52,2	129,4
Total – Investissements	**2 350,3**	**2 288,5**	**2 279,9**	**2 156,1**	**2 083,7**	**11 158,5**	**10 843,1**	**22 001,6**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 158 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Infrastructures routières	361,7	407,4	428,3	433,2	410,3	2 040,9	2 043,7	4 084,6
Environnement et infrastructures souterraines	309,0	317,3	312,0	287,2	280,8	1 506,3	1 246,9	2 753,2
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	125,6	139,6	147,2	138,7	142,3	693,4	631,4	1 324,8
Bâtiments et terrains	186,1	203,1	207,4	154,2	137,8	888,6	860,2	1 748,8
Véhicules	20,9	16,0	18,4	19,3	20,2	94,8	197,9	292,7
Ameublement et équipements de bureau	21,4	21,0	23,8	26,5	20,7	113,4	74,5	187,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	8,8	7,2	6,0	3,9	5,0	30,9	32,5	63,4
Total – Investissements	**1 033,5**	**1 111,6**	**1 143,1**	**1 063,0**	**1 017,1**	**5 368,3**	**5 087,1**	**10 455,4**
Pourcentage - Protection	76,9 %	76,8 %	76,9 %	76,7 %	75,2 %	76,5 %	72,0 %	74,3 %

Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Infrastructures routières	51,7	43,6	55,1	73,2	107,5	331,1	668,7	999,8
Environnement et infrastructures souterraines	3,7	6,8	7,6	-	-	18,1	-	18,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	86,9	83,5	74,1	68,5	42,9	355,9	299,5	655,4
Bâtiments et terrains	122,4	163,4	177,7	157,6	162,3	783,4	938,7	1 722,1
Véhicules	2,0	-	-	-	-	2,0	-	2,0
Ameublement et équipements de bureau	31,4	26,9	23,3	20,8	19,2	121,6	57,0	178,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	11,8	11,8	5,1	3,6	3,6	35,9	10,0	45,9
Total – Investissements	**309,9**	**336,0**	**342,9**	**323,7**	**335,5**	**1 648,0**	**1 973,9**	**3 621,9**
Pourcentage - Développement	23,1 %	23,2 %	23,1 %	23,3 %	24,8 %	23,5 %	28,0 %	25,7 %

Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Infrastructures routières	413,4	451,0	483,4	506,4	517,8	2 372,0	2 712,4	5 084,4
Environnement et infrastructures souterraines	312,7	324,1	319,6	287,2	280,8	1 524,4	1 246,9	2 771,3
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	212,5	223,1	221,3	207,2	185,2	1 049,3	930,9	1 980,2
Bâtiments et terrains	308,5	366,5	385,1	311,8	300,1	1 672,0	1 798,9	3 470,9
Véhicules	22,9	16,0	18,4	19,3	20,2	96,8	197,9	294,7
Ameublement et équipements de bureau	52,8	47,9	47,1	47,3	39,9	235,0	131,5	366,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	20,6	19,0	11,1	7,5	8,6	66,8	42,5	109,3
Total – Investissements	**1 343,4**	**1 447,6**	**1 486,0**	**1 386,7**	**1 352,6**	**7 016,3**	**7 061,0**	**14 077,3**

Tableau 159 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Infrastructures routières	13,4	11,8	36,5	44,1	18,0	123,8	19,2	143,0
Environnement et infrastructures souterraines	200,4	221,7	247,4	231,2	211,9	1 112,6	1 381,0	2 493,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	49,0	41,5	36,1	46,6	43,7	216,9	150,8	367,7
Bâtiments et terrains	69,9	90,9	88,2	81,9	103,0	433,9	475,3	909,2
Véhicules	20,6	30,8	27,8	28,6	31,7	139,5	119,0	258,5
Ameublement et équipements de bureau	39,3	30,5	33,2	43,5	41,9	188,4	141,5	329,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,5	1,5	1,4	1,5	1,7	9,6	9,4	19,0
Total – Investissements	**396,1**	**428,7**	**470,6**	**477,4**	**451,9**	**2 224,7**	**2 296,2**	**4 520,9**
Pourcentage - Protection	39,3 %	51,0 %	59,3 %	62,0 %	61,8 %	53,7 %	60,7 %	57,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Infrastructures routières	49,6	64,9	72,2	52,9	68,4	308,0	453,7	761,7
Environnement et infrastructures souterraines	378,6	186,8	80,7	58,3	59,0	763,4	222,7	986,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	77,8	97,7	108,6	106,7	91,2	482,0	604,4	1 086,4
Bâtiments et terrains	67,2	26,4	26,6	45,6	36,9	202,7	137,0	339,7
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	37,6	36,4	35,0	28,3	23,2	160,5	67,9	228,4
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,0	0,0	0,2	0,2	0,4	0,8	0,3	1,1
Total – Investissements	**610,8**	**412,2**	**323,3**	**292,0**	**279,1**	**1 917,4**	**1 486,0**	**3 403,4**
Pourcentage - Développement	60,7 %	49,0 %	40,7 %	38,0 %	38,2 %	46,3 %	39,3 %	42,9 %

Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Infrastructures routières	63,0	76,7	108,7	97,0	86,4	431,8	472,9	904,7
Environnement et infrastructures souterraines	579,0	408,5	328,1	289,5	270,9	1 876,0	1 603,7	3 479,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	126,8	139,2	144,7	153,3	134,9	698,9	755,2	1 454,1
Bâtiments et terrains	137,1	117,3	114,8	127,5	139,9	636,6	612,3	1 248,9
Véhicules	20,6	30,8	27,8	28,6	31,7	139,5	119,0	258,5
Ameublement et équipements de bureau	76,9	66,9	68,2	71,8	65,1	348,9	209,4	558,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3,5	1,5	1,6	1,7	2,1	10,4	9,7	20,1
Total – Investissements	**1 006,9**	**840,9**	**793,9**	**769,4**	**731,0**	**4 142,1**	**3 782,2**	**7 924,3**

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2022-2031.

Tableau 160 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2022-2031, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2023-2032			PDI 2022-2031			Écarts		
	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total	Protec-tion	Dévelop-pement	Total
Infrastructures routières	4 227,6	1 761,5	**5 989,1**	3 824,6	1 016,2	**4 840,8**	403,0	745,3	**1 148,3**
Environnement et infrastructures souterraines	5 246,9	1 004,2	**6 251,1**	4 929,8	1 109,7	**6 039,5**	317,1	(105,5)	**211,6**
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 692,5	1 741,8	**3 434,3**	1 437,2	1 414,4	**2 851,6**	255,3	327,4	**582,7**
Bâtiments et terrains	2 658,1	2 061,8	**4 719,9**	2 352,9	1 695,8	**4 048,7**	305,2	366,0	**671,2**
Véhicules	551,1	2,0	**553,1**	524,5	20,0	**544,5**	26,6	(18,0)	**8,6**
Ameublement et équipements de bureau	517,9	407,0	**924,9**	541,6	470,1	**1 011,7**	(23,7)	(63,1)	**(86,8)**
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	82,4	46,8	**129,2**	123,6	79,4	**203,0**	(41,2)	(32,6)	**(73,8)**
Total – Investissements	**14 976,5**	**7 025,1**	**22 001,6**	**13 734,2**	**5 805,6**	**19 539,8**	**1 242,3**	**1 219,5**	**2 461,8**

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 2 461,8 M$ ou 12,6 %.

La principale hausse observée (1 148,3 M$) provient de la catégorie d'actifs « Infrastructures routières ». Cette hausse s'explique principalement par le devancement du projet de raccordement du boulevard Cavendish et la bonification des investissements alloués au maintien des actifs de la rue afin de résorber le déficit d'entretien. De plus, l'ajout de mesures de sécurisation aux intersections pour les piétonnes et piétons aînés ainsi que l'intégration de nouveaux projets, tels que le réaménagement de la rue Jean-Talon Est, le prolongement de la ligne bleue du métro (avec l'accompagnement de la Société de transport de Montréal [STM]) et le programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs, contribuent à cette augmentation.

La hausse des investissements relative à la catégorie « Bâtiments et terrains » (671,2 M$) est principalement associée à l'intégration du nouveau programme d'acquisition et de conservation de terrains ainsi que d'immeubles destinés à la réalisation de logements abordables.

Par ailleurs, les investissements budgétés dans les parcs, espaces verts et terrains de jeux affichent aussi une hausse (582,7 M$), notamment à la suite de la bonification de l'offre en espaces verts prévus dans le quartier de Griffintown ainsi que des sommes allouées à la protection des actifs du parc Jean-Drapeau et au réseau des grands parcs.

11.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 771 km de conduites principales d'aqueduc, 3 637 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 400 km de conduites secondaires d'égouts et 115 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les cinq plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 255 M$ en 2015 à plus de 493 M$ prévus en 2022.

Pour la période 2023-2032, un montant de 5 329,1 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 763,4 M$ en 2023.

Graphique 15 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

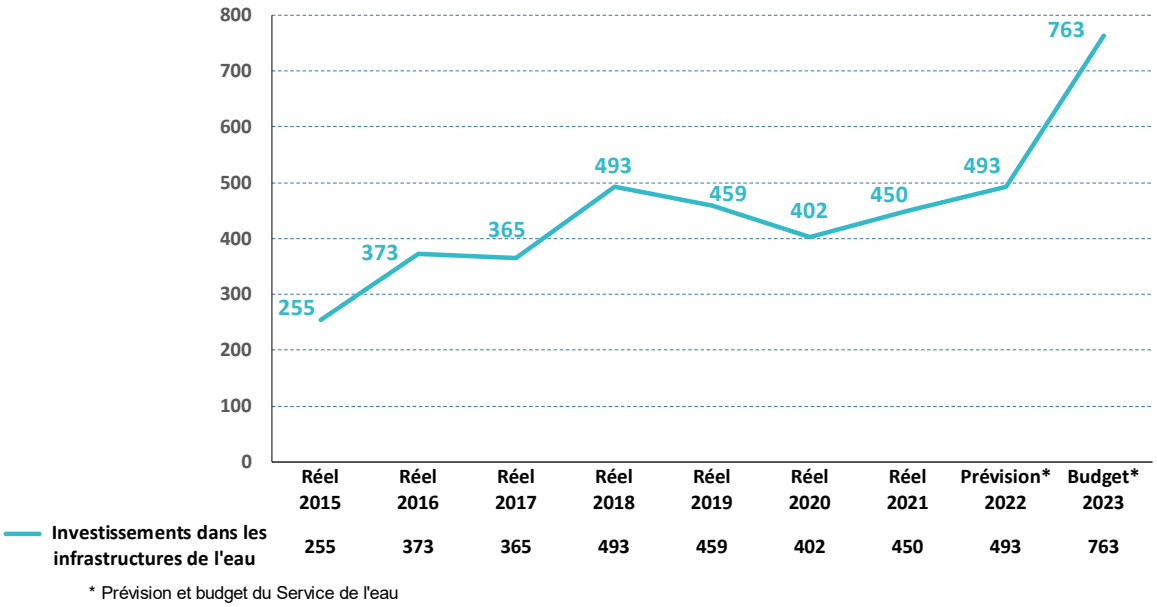

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 1 800 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2021, 84 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le réseau primaire d'aqueduc (509 M$), le plan directeur de drainage (339,5 M$) et le réseau primaire d'égouts (244 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2023-2032 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (422,9 M$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et son réseau d'intercepteurs (272,7 M$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (97,8 M$).

De plus, un montant de 49,3 M$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et Dorval après le démantèlement de leurs usines, 168 M$ seront investis dans le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest, ce qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais, nécessitera un montant de 245,2 M$.

Un autre montant de 13,1 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagères et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la

distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte permettra d'intégrer une nouvelle phase au traitement des eaux usées et, ainsi, de rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra une élimination quasi complète (supérieure à 99 %) des bactéries et des virus ainsi qu'une réduction très importante (supérieure à 80 %) des substances émergentes, ce qui diminuera les risques pour la santé humaine, favorisera l'utilisation des cours d'eau et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 461,2 M$ dans ce PDI.

Par ailleurs, des investissements de 682,2 M$ seront nécessaires afin de remplacer les incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. En lien avec les nouvelles exigences en matière d'adaptation aux changements climatiques, ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES et de particules fines. Les solutions retenues viseront également à maximiser la quantité de matières résiduelles valorisées pour répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Tableau 161 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	51 000,0	58 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	259 000,0	250 000,0	509 000,0
Réservoirs et stations de pompage d'eau potable	7 886,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	47 866,0	49 975,0	97 841,0
Usines de traitement d'eau potable	47 850,0	51 700,0	43 300,0	40 000,0	40 000,0	222 850,0	200 000,0	422 850,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	900 000,0	900 000,0	1 800 000,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	-	1 515,0	400,0	627,0	648,0	3 190,0	11 022,0	14 212,0
Réseau primaire d'égouts	31 000,0	31 000,0	33 000,0	29 000,0	30 000,0	154 000,0	90 000,0	244 000,0
Plan directeur de drainage	37 156,0	24 756,0	34 156,0	34 156,0	34 885,0	165 109,0	174 425,0	339 534,0
Stations d'épuration des eaux usées et intercepteurs	37 701,0	37 000,0	37 000,0	30 000,0	20 000,0	161 701,0	111 000,0	272 701,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	4 316,0	15 843,0	12 000,0	12 493,0	1 865,0	46 517,0	2 736,0	49 253,0
Total – Programmes	**396 909,0**	**409 809,0**	**399 851,0**	**386 271,0**	**367 393,0**	**1 960 233,0**	**1 789 158,0**	**3 749 391,0**
Projets								
Réservoir et station de pompage - Rosemont	2 627,0	-	-	-	-	2 627,0	-	2 627,0
Modernisation du réservoir McTavish	3 631,0	4 195,0	41 991,0	41 991,0	41 991,0	133 799,0	111 441,0	245 240,0
Plan d'alimentation des réseaux de l'Ouest	15 500,0	31 800,0	24 140,0	24 140,0	24 140,0	119 720,0	48 280,0	168 000,0
Mesure de la consommation d'eau	1 594,0	-	-	-	-	1 594,0	-	1 594,0
Optimisation des réseaux	7 561,0	4 632,0	876,0	-	-	13 069,0	-	13 069,0
Chambres de compteurs d'agglomération	1 777,0	3 476,0	461,0	-	-	5 714,0	-	5 714,0
Désinfection de l'effluent	314 181,0	125 580,0	21 480,0	-	-	461 241,0	-	461 241,0
Remplacement des incinérateurs	19 600,0	24 800,0	31 300,0	29 600,0	19 300,0	124 600,0	557 600,0	682 200,0
Total – Projets	**366 471,0**	**194 483,0**	**120 248,0**	**95 731,0**	**85 431,0**	**862 364,0**	**717 321,0**	**1 579 685,0**
Total – Gestion de l'eau	**763 380,0**	**604 292,0**	**520 099,0**	**482 002,0**	**452 824,0**	**2 822 597,0**	**2 506 479,0**	**5 329 076,0**

Commission des services électriques de Montréal

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 884,5 M$ pour la période 2023-2032, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagères et aux usagers et aux utilisatrices et aux utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 21,5 M$ permettra de corriger prioritairement les tronçons causant un problème de sécurité publique.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, étant passés de 263 M$ en 2015 à près de 420 M$ prévus en 2022. De plus, 476 M$ y seront consacrés en 2023.

Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

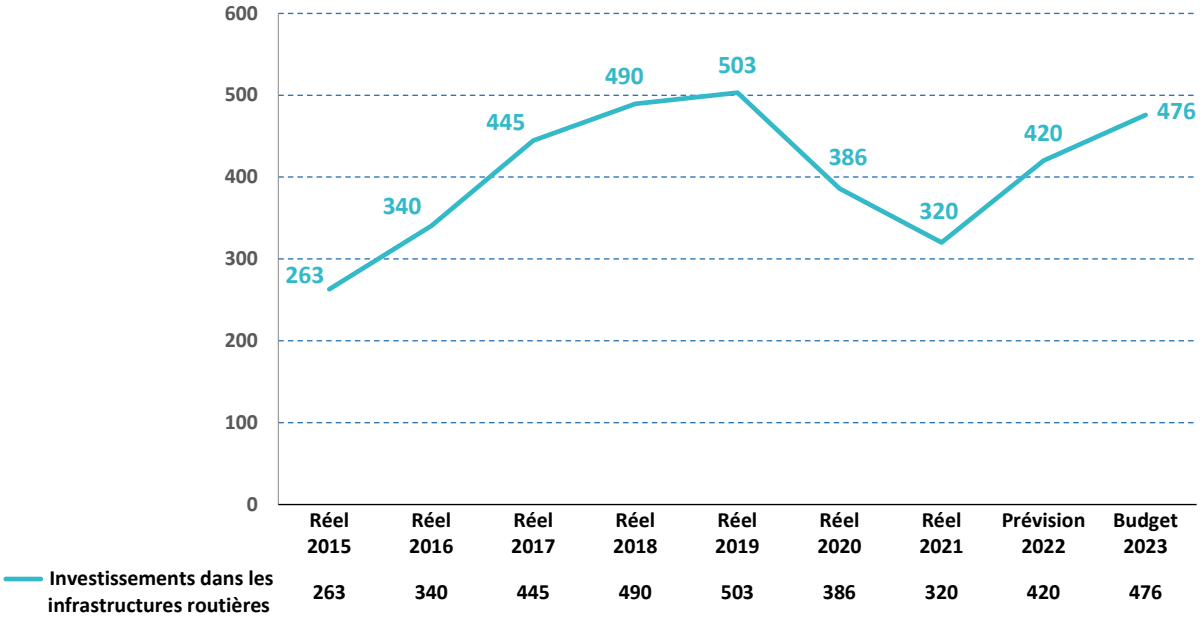

Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2023-2032, la Ville investira un total de 6 481,3 M$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 4 228,1 M$ dans la protection de l'actif et 2 253,2 M$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (58,2 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (3 771,6 M$). De plus, un montant de 492,2 M$ est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 162 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	280,9	354,9	420,4	442,4	391,8	1 890,4	1 881,2	3 771,6
Ponts, tunnels et viaducs	79,7	48,5	34,9	30,0	30,0	223,1	150,0	373,1
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	14,2	15,4	9,1	4,5	6,0	49,2	26,4	75,6
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	5,3	7,3
	375,2	**419,2**	**464,8**	**477,3**	**428,2**	**2 164,7**	**2 062,9**	**4 227,6**
Pistes cyclables	0,1	0,5	-	-	-	0,5	-	0,5
Total – Investissements	**375,3**	**419,7**	**464,8**	**477,3**	**428,2**	**2 165,2**	**2 062,9**	**4 228,1**

Catégories d'actifs - Développement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	80,5	96,0	125,8	125,9	175,5	603,7	1 112,5	1 716,2
Ponts, tunnels et viaducs	0,1	0,3	0,1	0,2	0,4	1,1	9,8	10,9
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	20,8	12,2	1,4	-	-	34,4	-	34,4
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
	101,4	**108,5**	**127,3**	**126,1**	**175,9**	**639,2**	**1 122,3**	**1 761,5**
Pistes cyclables	41,0	41,5	45,6	45,6	44,0	217,7	274,0	491,7
Total – Investissements	**142,4**	**150,0**	**172,9**	**171,7**	**219,9**	**856,9**	**1 396,3**	**2 253,2**

Catégories d'actifs - Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Chemins, rues, routes et trottoirs	361,4	450,9	546,2	568,3	567,3	2 494,1	2 993,7	5 487,8
Ponts, tunnels et viaducs	79,8	48,8	35,0	30,2	30,4	224,2	159,8	384,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	14,2	15,4	9,1	4,5	6,0	49,2	26,4	75,6
Voirie pour projets de transport collectif	20,8	12,2	1,4	-	-	34,4	-	34,4
Autres éléments de l'actif	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	5,3	7,3
	476,6	**527,7**	**592,1**	**603,4**	**604,1**	**2 803,9**	**3 185,2**	**5 989,1**
Pistes cyclables	41,0	42,0	45,6	45,6	44,0	218,2	274,0	492,2
Total – Investissements	**517,6**	**569,7**	**637,7**	**649,0**	**648,1**	**3 022,1**	**3 459,2**	**6 481,3**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 244,9 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise.

Un montant de 315,4 M$ est prévu pour le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable.

Un investissement de 786 M$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 94,6 M$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 65,5 M$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

La Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 157,6 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi qu'aux intersections utilisées par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions, en accord avec l'approche Vision Zéro. Par ailleurs, un montant de 38 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo. À cela s'ajoute un montant de 117 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et usagers.

Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements à pied et à vélo aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement, et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 15 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donné les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire qui favorise une approche de développement durable.

Par ailleurs, un montant de 18 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure avec l'installation d'environ 2 000 bornes de recharge d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Enfin, dans le but d'assurer une intégration harmonieuse de plusieurs chantiers majeurs de transport sur son territoire, la Ville met en place le nouveau programme Parcours Signature Montréal, qui lui permettra d'être le fil conducteur entre les grands projets partenaires. En effet, la présence d'infrastructures lourdes de transport nécessite d'intégrer des liens de connectivité avec les réseaux de transport actif, d'améliorer la mobilité des secteurs impactés ainsi que de saisir les opportunités de verdissement contribuant à réduire les îlots de chaleur. Une somme de 47,4 M$ sera donc consacrée à ce nouveau programme pour améliorer la trame urbaine grâce à l'intégration des interfaces entre les différents projets partenaires.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 507,1 M$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 300 M$ est prévu pour le programme Réseau express vélo (REV) et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'administration municipale, la mise en œuvre du REV vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'Administration consistant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025.

Une somme additionnelle de 100 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est exploité depuis 2009. Outre le territoire montréalais, le service est offert dans les villes de Westmount, Longueuil, Laval, Mont-Royal et Montréal-Est. En 2022, il comprend plus de 7 000 vélos standards et près de 2 400 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 800 stations. Comme les vélos à assistance électrique ont des fréquences d'utilisation quotidienne et des distances moyennes parcourues significativement supérieures aux vélos standards, la Ville en poursuit l'acquisition pour répondre aux besoins croissants de la clientèle : près de 425 vélos à assistance électrique ont notamment été ajoutés dans le réseau en 2022 et d'autres le seront au cours des années suivantes. Un montant de 15,4 M$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal.

De plus, une somme de 91,7 M$ sera consacrée au projet de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Ce projet répond au plan directeur du Réseau vélo métropolitain 2031, paru en 2017. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et permettront le franchissement des barrières naturelles et anthropiques que sont les rivières, autoroutes et voies ferrées, et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La mise en place d'une voie multifonctionnelle canalisera les déplacements actifs vers des intersections sécurisées. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité douce avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 451,5 M$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagères et usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5e Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'une vaste place publique sur l'ensemble de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Raccordement du boulevard Cavendish – 434,2 M$

Le projet consiste à augmenter l'accessibilité du secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie, le tout dans le respect de l'environnement. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish résoudra le problème d'enclavement d'une large portion du secteur Namur-de la Savane. Plusieurs acquisitions de terrains seront nécessaires pour ce projet, notamment afin d'assurer l'accès au site de l'hippodrome.

Tel que le souligne le rapport du groupe de travail Namur-de la Savane, présenté le 28 mai 2019, ce projet offre l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes que le voiturage en solo, et permet de mettre à profit la présence de deux stations de métro qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser les déplacements de la population du secteur. De plus, des aménagements voués au transport collectif, qui accueilleront également une portion du REV, seront implantés sur les nouveaux tronçons du boulevard. Ce nouvel axe de mobilité durable permettra de jumeler verdissement, gestion des eaux pluviales et convivialité des parcours, dans l'objectif d'un quartier carboneutre.

La relance du projet Cavendish s'intègre dans une démarche de planification urbaine du secteur Namur-de la Savane, menée par la Ville, démarche qui englobe le site de l'hippodrome, le parc industriel de la Cité Scientifique, le projet Le Triangle ainsi que les secteurs industriels de Saint-Laurent et de Mont-Royal.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 163,3 M$

L'emplacement exceptionnel du secteur Bridge-Bonaventure, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-De Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui inclura notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 132,3 M$

Étant donné l'arrivée anticipée de quatre nouvelles stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard entre la 22e Avenue et le boulevard Langelier permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie et communautaires. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également à l'étude ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'embellissement qui s'étendra au-delà de la limite du domaine public.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Complexe Turcot – 130,8 M$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports du Québec (MTQ), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTQ sera terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption – Nouvel accès au port – 104,4 M$
Le projet prévoit le prolongement du boulevard de l'Assomption entre les rues Hochelaga et Notre-Dame. Par ailleurs, un nouveau lien sera créé sur l'avenue Souligny afin de la prolonger jusqu'au boulevard de l'Assomption, ce qui comprendra le prolongement vers l'ouest d'un axe du REV en le raccordant au réseau cyclable existant. Le projet permettra ainsi de compléter un lien majeur nord-sud, actuellement interrompu, de faciliter l'accès au port de Montréal et d'alléger le trafic lourd sur la rue Notre-Dame.

Revitalisation du Quartier des gares – 91,5 M$
Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans le cadre de ce projet.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 90 M$
Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin d'être plus sécuritaires et plus agréables pour les déplacements à pied et à vélo. Dans le cadre de cette requalification, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 70,1 M$
Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM comprendra un train électrique entièrement automatisé et suivra un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Avenue des Pins – 70 M$
Les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins approchent de leur fin de vie utile, et leur réfection donnera l'occasion de revoir les aménagements piétons et cyclistes actuels. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des usagères et usagers. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation

ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 68,4 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM (sur près de quatre km) pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité qui rabattent le réseau cyclable vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des impacts pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 63 M$

Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et le Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport actif seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 57,7 M$

La Ville de Montréal est responsable du pont Jacques-Bizard, qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal. Ce pont a été construit en 1966 et approche de sa fin de vie utile, donc son remplacement est nécessaire.
La construction d'un nouveau pont architectural comprenant deux voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant qui sera déconstruit. L'élargissement du trottoir et de la piste cyclable sur le nouveau pont contribuera à la sécurité des usagères et usagers. Ce projet inclut les travaux nécessaires sur les infrastructures souterraines, les réaménagements paysagers ainsi que la réhabilitation des berges sur les rives nord et sud de la rivière des Prairies.

Réaménagements aux abords du CUSM – 47,8 M$
Afin de faciliter la mobilité autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Girouard et de la rue Sherbrooke. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine) – Accompagnement du MTQ – 44,4 M$
La portion surélevée de l'autoroute 40, construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique pour la mobilité des personnes et des marchandises dans la région métropolitaine. Le MTQ effectuera une réfection majeure de cet actif afin d'en assurer la pérennité.

Le projet est constitué de deux tronçons en raison de son envergure. Les premières interventions seront réalisées sur le premier tronçon, entre les boulevards Provencher et Saint-Laurent (tronçon est). Le MTQ n'a prévu aucun investissement pour bonifier les aménagements aux abords de l'autoroute. La Ville inclura donc dans ce projet la correction de problèmes de sécurité et d'aménagement connus et évaluera les possibilités de travaux visant à améliorer la convivialité, la sécurité et l'éclairage aux abords de la structure, mais aussi en dessous. La Ville travaillera également de concert avec le MTQ afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

Pour le tronçon est, les interventions comprennent notamment la réparation des structures municipales avoisinantes ainsi que le remplacement des systèmes d'éclairage sous la structure, la mise en place de systèmes de transport intelligents et la modernisation des systèmes de drainage.

Réaménagement de la partie nord de L'Île-des-Sœurs – 42,7 M$
Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'Île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Réaménagement de la rue Peel – 40,4 M$
En tant qu'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, la rue Peel dispose actuellement d'aménagements peu conviviaux, tant pour la marche que pour le vélo, alors qu'ils pourraient contribuer davantage à sa mise en valeur.

Un réaménagement complet de cette artère permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement et du mobilier urbain, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont complétées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke ainsi que la rue De La Gauchetière Ouest entre les rues Peel et de la Cathédrale.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 34,5 M$
L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX

d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 27 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité la nuit et permettra à la Ville de réduire sa consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet permettra aussi d'agir de façon proactive et d'offrir un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement d'Infrastructure Canada – 16,8 M$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le fleuve Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain (maintenant opérationnel), ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 qui est sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater.

Plusieurs opportunités d'amélioration ont été identifiées par la Ville, dont la participation comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute. L'aménagement de la rue May, les travaux en lien avec les chutes à neige, la mise en place de différentes options de mobilité durable ainsi que plusieurs projets visant à augmenter le couvert végétal sont prévus. D'ailleurs, en mettant en place le nouveau programme Parcours Signature Montréal, qui agit comme fil conducteur entre les grands projets partenaires, la Ville s'assure de l'intégration harmonieuse de plusieurs chantiers majeurs de transport sur son territoire.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTQ – 10,9 M$

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTQ, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 10,1 M$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du PPU du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques s'est terminé en 2019. Les phases subséquentes du projet prévoient notamment le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis), Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) et Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit également dans le cadre du programme Accès

jardins, financé par l'Arrondissement de Ville-Marie, afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'UQAM et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisir.

Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger – Accompagnement du MTQ – 8,6 M$
Afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de premier plan pour la région métropolitaine, le MTQ a annoncé qu'il procédera à une réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Il a été décidé que ces travaux, essentiels pour maintenir la vitalité économique de la métropole, s'échelonneront sur plusieurs années dans le but de limiter les répercussions sur la mobilité, tout en maintenant les activités dans les tunnels. La Ville, en partenariat avec le MTQ, déterminera les possibilités d'amélioration en ce qui a trait à l'intégration urbaine et à la mobilité dans ce secteur.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal
Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années, au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, et certains profiteront à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir de la population montréalaise, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas entièrement inscrits dans le présent PDI.

Ligne rose – Transport électrique structurant pour relier le Grand Sud-Ouest au centre-ville
La ligne rose est un projet structurant de transport collectif devant relier le Grand Sud-Ouest et le nord-est de Montréal au centre-ville. En 2019, l'ARTM a entrepris des études pour trouver une solution à long terme aux enjeux de congestion de la branche est de la ligne orange du métro; cette solution représente l'un des principaux objectifs de la ligne rose. À la fin de 2020, le gouvernement du Québec a confié à l'ARTM le mandat de réaliser, en partenariat avec la Ville de Montréal, un dossier d'opportunité pour implanter un mode structurant dans le Grand Sud-Ouest de Montréal, l'autre secteur visé par la ligne rose.

La ligne rose contribuera donc à accroître et à diversifier les options de mobilité durable pour les résidentes et résidents des secteurs desservis, en favorisant la réduction tant de l'usage de l'automobile que de la dépendance à celle-ci au profit d'un mode de déplacement entièrement électrique. En reliant les quartiers entre eux et au centre-ville, le projet contribuera non seulement à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, mais également à créer des milieux de vie pouvant offrir une réponse de proximité aux besoins des secteurs desservis.

Projet structurant de transport collectif dans l'est de Montréal
En mai 2022, le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal, a octroyé le mandat à l'ARTM, accompagnée de la STM, d'étudier l'implantation d'un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est, un axe de desserte de la ligne rose. La planification de ce projet s'appuie également sur le travail de planification amorcé par CDPQ Infra dans le cadre du mandat antérieur.

Cette implantation, au cœur de certaines emprises routières et le long de celles-ci, impliquera un réaménagement majeur des infrastructures municipales, ce qui concerne tant l'aménagement urbain de ces axes, pour assurer une intégration architecturale réussie, que les réseaux souterrains.

Mode structurant de transport vers Laval

Le gouvernement du Québec a annoncé, au printemps 2019, le lancement d'un mandat d'étude relatif au prolongement du REM vers Laval, sous la responsabilité de CDPQ Infra. En mai dernier, le projet prenait une nouvelle orientation et le gouvernement du Québec a annoncé la mise sur pied d'un bureau de projet pour étudier l'implantation d'un mode structurant de transport dans l'axe de la ligne orange du métro. Le projet permettra d'améliorer les déplacements dans l'axe nord-sud de la ligne orange du métro, dans un corridor allant de la station de métro Côte-Vertu jusqu'au nord de Laval. Des études seront réalisées afin de déterminer la meilleure solution à implanter dans ce corridor pour offrir une solution de transport collectif performante et lutter contre la congestion.

Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problèmes (comme des chaussées dégradées, des déplacements moins sécuritaires, et des sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, soit le principal lien routier entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTQ. La Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : le SRB Pie-IX, les lignes de métro verte et orange, et le train de l'Est.

Le projet vise à revoir l'axe routier et ses abords à partir de la rue Atateken, soit du secteur Les Faubourgs jusqu'à la pointe est de l'île.

Réfection de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La Ville accompagnera le MTQ, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions pour prendre en considération les besoins des riveraines et riverains ainsi que de la population, mais aussi pour améliorer l'intégration de l'échangeur dans son milieu, sur le plan tant de la mobilité durable que des impacts environnementaux et des aménagements urbains.

Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport, qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans

les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdir et de redonner à la population l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet permettra également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Parcs et espaces verts

Adopté en juin 2021, le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 406,5 M$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la ville de Montréal. Près de 10 km de berges nécessitent des actions jugées prioritaires afin de stabiliser et sécuriser ces berges tout en réduisant les impacts sur l'environnement. La vocation de certains secteurs riverains sera également consolidée par des aménagements récréatifs complémentaires. Pour réaliser ces interventions, un montant de 130,1 M$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 82,2 M$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment le réaménagement de la pataugeoire et de la piscine ainsi que la réhabilitation du bassin et de ses abords. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan d'aménagement en cours d'élaboration, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 60,7 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse. Une somme de 49,2 M$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 48,6 M$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection de bassins et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles ainsi qu'à l'installation d'un bâtiment de services.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 35,7 M$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le réaménagement de la bretelle vers le parc Olympique et les stationnements ainsi que l'aménagement d'une aire de jeux.

Parc Jean-Drapeau – 424,8 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 420,8 M$, servira à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène de même que les pavillons de la Jamaïque et de la Corée.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Plan de la forêt urbaine – 281,7 M$

La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 26 % d'ici 2025. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres sur le domaine privé et le domaine public d'ici 2030. Ces interventions permettront également l'implantation de microforêts dans les arrondissements. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 45 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Acquisition de milieux naturels – 270 M$

Après s'être dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres (en 2021, près de 8,3 % ont été protégés grâce aux efforts successifs déjà entrepris). Des investissements sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 111,6 M$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 84,7 M$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui y viennent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 26,9 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain

de soccer, de sentiers et du chalet du parc ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et la mise aux normes de la pataugeoire.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 62,1 M$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien des 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Réseau des corridors verts – 53,5 M$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements, le conseil municipal de Montréal et les villes reconstituées.

La réalisation du corridor vert Saraguay-Angrignon et du corridor vert de l'est permettront d'amorcer la concrétisation de ce réseau en reliant le parc-nature du Bois-de-Liesse au parc Angrignon.

Digues – 16 M$

Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 415 M$ pour la période 2023-2032.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 162,9 M$

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène prévoit un investissement de 74,8 M$, qui servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut, notamment, la réfection complète et la mise aux normes des actifs, la mise en valeur du patrimoine moderne d'Expo 67 et du caractère insulaire du parc, de même que le développement et la diversification des écosystèmes.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale. Ainsi, des investissements de 36,6 M$ seront consacrés à ce projet afin de conserver l'intégrité écologique d'une des principales forêts de Montréal. Les interventions prévues permettront notamment de réhabiliter la surface gazonnée de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et de réaménager le chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la réfection de la tour de Lévis sera l'occasion de donner un accès public à l'observatoire de celle-ci.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera complètement rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. De plus, de nouveaux usages en période hivernale seront développés afin de rendre le bâtiment accessible toute l'année. Ces travaux nécessiteront des investissements de 23,9 M$ dans le cadre de ce PDI.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services. Un montant de 27,6 M$ est prévu à cet effet.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,6 M$

D'une superficie de 153 hectares, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, de sports et de loisirs. La mise à jour du plan directeur et de ses abords a été complétée en 2022.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 84,6 M$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permettra de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, qui sera le plus grand parc urbain municipal au Canada, permettra de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offrira également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole.

Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise – 62,7 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage). Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en transports actifs. Ce nouveau parc-nature constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports adopté en juin 2021, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 164,4 M$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2023-2032 prévoit un montant de 249 M$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones d'affluence sous-dotées, notamment le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro, qui est en cours de réalisation, de même que les projets à venir du centre aquatique de Verdun et des centres aquatiques et sportifs de Montréal-Nord et de Lachine.

Par ailleurs, un investissement de 144,8 M$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et afin de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

La Ville de Montréal compte également investir 102,9 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 46 M$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 22,9 M$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets en cours, mentionnons l'aménagement permanent d'une structure gonflable au stade Hébert.

Afin de répondre aux besoins de plus en plus importants en patinage (auprès des athlètes, de la population et des membres d'organismes récréosportifs) et dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver, la Ville de Montréal souhaite s'équiper de nouvelles installations de glace réfrigérées extérieures. Un montant de 20 M$ sera consacré à cette fin.

Aménagement urbain et des espaces publics

Développement du logement abordable, social et communautaire – 626,3 M$

Le développement du logement abordable, social et communautaire demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'adoption du Règlement pour une métropole mixte. Un montant de 600,4 M$ est prévu pour les programmes d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements abordables, sociaux et communautaires. Ces programmes permettent l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements abordables, sociaux et communautaires. Les terrains et immeubles seront revendus, par la suite, pour la concrétisation de projets de logements. Toutefois, une portion destinée aux logements abordables sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

Un montant de 25,9 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires.

Secteur Namur-de la Savane – 156,6 M$

Le secteur Namur-de la Savane, à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une position géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le raccordement du boulevard Cavendish et la mise en valeur de l'ancien hippodrome.

La Ville de Montréal consacrera des investissements à la mise en valeur du secteur Namur-de la Savane afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent sa transformation. Les travaux municipaux concernent notamment l'aménagement d'espaces verts et de liens physiques rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville, en offrant de nouvelles possibilités de déplacements, incluant des options de mobilité durable. Ce projet permettra également la mise en marché de parcelles prévues pour des développements immobiliers.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 150,1 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 1 500 arbres sur rue seront plantés, 5,3 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 10 km de rues seront réaménagés, dont 6 km privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 18 000 logements est prévue (dont près de 9 400 sont déjà livrés), incluant 1 200 logements sociaux et abordables. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé permettra de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs – 131,7 M$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de la Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de la brasserie Molson Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique,

le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 7 800 logements de toutes sortes et offrira un potentiel d'environ 15 000 emplois. Il bénéficiera de l'implantation de transports actifs avec de nouvelles pistes cyclables, des aménagements piétonniers, des espaces verts, des pôles civiques ainsi que des commerces de proximité. Les interventions en lien avec ce projet comprennent notamment le réaménagement de la rue Notre-Dame Est (incluant de nouveaux parcs et une promenade riveraine) et du square Papineau ainsi que leurs abords respectifs.

Campus MIL – 122,1 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du Campus MIL, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire (dont l'aménagement des quartiers est certifié LEED), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 300 logements abordables et communautaires sur le site et à ses abords ainsi que l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et espaces publics. Dans le cadre du PDI 2023-2032, les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 100 M$

La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Site Louvain-Est – 67,2 M$

En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements mixtes. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple). Les travaux d'aménagement du domaine public pourront être entrepris dès 2023 lorsque la déconstruction de certains bâtiments et la préparation du site seront complétées.

Secteur Turcot–Lachine-Est – 64 M$

Représentant un vaste territoire de plus de 50 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être développé. Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI permettront l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie – 45,9 M$

La Ville de Montréal a débuté la réalisation d'une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès piétonnier a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Cette place fait partie des projets d'aménagement du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, lesquels s'inscrivent dans une vaste requalification du territoire. Cela comprend notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

La Ville de Montréal investit pour l'aménagement de cette nouvelle place publique ainsi que pour les travaux de réaménagement autour du CHUM-CRCHUM. À sa conclusion, ce projet permettra le rétablissement des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé.

Avec l'aménagement d'importants espaces végétalisés et la plantation de plus d'une centaine d'arbres en plein centre-ville, ce projet témoigne de la volonté de Montréal d'enraciner la nature en ville en développant son patrimoine naturel. De plus, en intégrant un projet pilote d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) auprès des groupes ciblés et des intervenantes et intervenants en itinérance, la Ville s'assure que les aménagements seront sécuritaires pour les femmes et les personnes vulnérables.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 31,3 M$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers, venant de Montréal comme de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera à la construction d'un espace logistique et de locaux de production à l'usage des organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, fera par la suite l'objet d'un parc public en surface, au bénéfice de la population du secteur. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin d'assurer la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée ainsi que la pérennité des salles de spectacles avoisinantes.

Programme d'aménagement urbain pour les enfants – 22,8 M$

Avec la Politique de l'enfant – Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence, la Ville reconnaît que la métropole présente des traits distincts de défavorisation matérielle et sociale qui touchent un nombre considérable de jeunes de moins de 18 ans. Elle cherche ainsi à agir dans toutes les sphères de ses responsabilités pour offrir équitablement des conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de l'ensemble des enfants. Le Programme d'aménagement urbain pour les enfants a été adopté en avril 2019 afin de favoriser la présence des enfants dans l'espace public et d'encourager les déplacements à pied et à vélo le long des parcours scolaires et des espaces publics. Les sommes investies seront donc consacrées à la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles, conçus par les enfants et pour les enfants.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030, ce plan s'articule autour de trois grandes priorités : la réduction à la source, le détournement des matières organiques de l'élimination, et la mobilisation des parties prenantes. Il met également l'accent sur les meilleures pratiques respectant la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation). Plus précisément, le Plan directeur 2020-2025 s'est fixé comme objectifs, d'ici 2025, de baisser la génération de matières résiduelles de 10 % (et de 20 % en 2030) et d'atteindre un taux de détournement de l'élimination de 70 % (et de 85 % en 2030).

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville poursuivra la conception, la construction et la mise en service de trois infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (7,3 M$) dans l'arrondissement de Saint-Laurent (dont la mise en service et le début des opérations auront lieu en 2023) ainsi que deux centres de traitement par biométhanisation (50,2 M$). De plus, un montant de 4,3 M$ sera consacré au nouveau centre de tri des matières recyclables qui est déjà en service dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, d'une capacité de 100 000 tonnes par année.

Par ailleurs, le nouveau programme de protection du parc immobilier (37,5 M$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 24,9 M$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 381,1 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 28,5 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 146,8 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de Maisons de la culture (notamment le centre Sanaaq et l'Espace Rivière) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (notamment le Théâtre Outremont) afin de renforcer leur vocation culturelle. De plus, 13,5 M$ seront alloués au programme de mise à niveau pour 12 Maisons de la culture réparties dans 10 arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité tout en bonifiant son déploiement territorial permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 64,7 M$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le programme du Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 4,4 M$.

La Ville prévoit aussi soutenir l'urbanisme transitoire comme pratique émergente d'aménagement, ouverte et inclusive, qui vise à redonner une vocation à des bâtiments vacants. Le programme, d'un montant de 26,8 M$, cible dans un premier temps les bâtiments vacants municipaux patrimoniaux (notamment l'ancienne station de pompage Craig et la caserne 14) comme leviers de la transition sociale et écologique des milieux de vie.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 23,8 M$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Les interventions toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements prévus seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces piétonniers conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 6,9 M$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Mise en valeur du site du Fort-Lorette – 6 M$

Le projet de mise en valeur du Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprend l'aménagement d'un parc ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M$

À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 264,3 M$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 91,1 M$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et la modernisation des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 151,4 M$. Une somme de 16,5 M$ sera également consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras portatives auprès des policières et policiers du SPVM afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers, les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile seront remplacés grâce à un investissement de 9,9 M$. Les nouveaux équipements, comme des pinces de décarcération électriques, seront plus performants et permettront d'intervenir plus rapidement, particulièrement lors des interventions spéciales telles que celles menées dans les ascenseurs ou sur les lieux d'accidents industriels. Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour un montant de 231,4 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif de l'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.

Des investissements de 259,8 M$ divisés en trois volets sont donc prévus dans le cadre de ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique et la rénovation du Pavillon japonais;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la mise aux normes des serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet vise à ce que le travail en hauteur effectué au Biodôme et au Jardin botanique puisse se réaliser en toute sécurité.

Les stations restantes du projet consacré au Parcours des phytotechnologies ainsi que le plan directeur sont désormais inclus dans ce programme. Tous les projets viennent se greffer au plan directeur selon trois orientations : une exemplarité en matière de transition écologique, une expérience inspirante tout en étant accessible et un jardin engagé dans sa communauté.

Afin de bonifier l'expérience lors des visites, des travaux seront aussi entrepris sur l'ensemble du site d'Espace pour la vie, notamment pour le renouvellement de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan.

La Biosphère, seul musée de l'environnement en Amérique du Nord et élément maintenant intégré à Espace pour la vie, fera l'objet d'investissements de 15 M$ visant à revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 747,3 M$ dans les technologies de l'information, dont 86,5 M$ pour assurer l'évolution des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 44,8 M$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 23,2 M$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 14,6 M$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 510 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote). La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années pour en faire un outil phare de participation publique et d'engagement citoyen. Les sommes allouées aux budgets participatifs, qui atteindront progressivement 60 M$ par année à partir de 2026, feront l'objet d'un réaménagement à l'intérieur des projets et programmes existants;
- 389,4 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 78,7 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 76,5 M$ pour des bâtiments de compétence locale, 53,4 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire, 52,4 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 51,8 M$ pour des bâtiments culturels et 33,1 M$ pour des bâtiments sportifs;
- 327,8 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules sous-compacts 100 % électriques d'ici 2030;
- 201,6 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 110,8 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard, 52,4 M$ pour l'hôtel de ville et 38,5 M$ pour la cour municipale;
- 183,4 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 145 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 65,3 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 60 M$ dans les programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tout le monde, le tout dans un environnement sécuritaire (entre autres grâce à la transformation de parcs, à l'aménagement de stations d'exercice et d'aires de repos, etc.). Les immeubles municipaux feront également l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements;
- 10 M$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics, afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

12. GESTION DE LA DETTE

12.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville
portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique_de_la_gestion_de_la_dette.pdf.

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2023, cette contribution s'élève à 98,6 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2023, ces contributions auront pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1 G$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2021 et les contributions de 2022 et 2023 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (181,9 M$).

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2023

La Ville de Montréal poursuit, en 2023, le réalignement majeur de son programme d'investissement amorcé en 2015. Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2023 atteignent 2 350,3 M$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 521,8 M$, tel que le présente le graphique suivant.

Graphique 17 – Sources de financement externes, en 2023

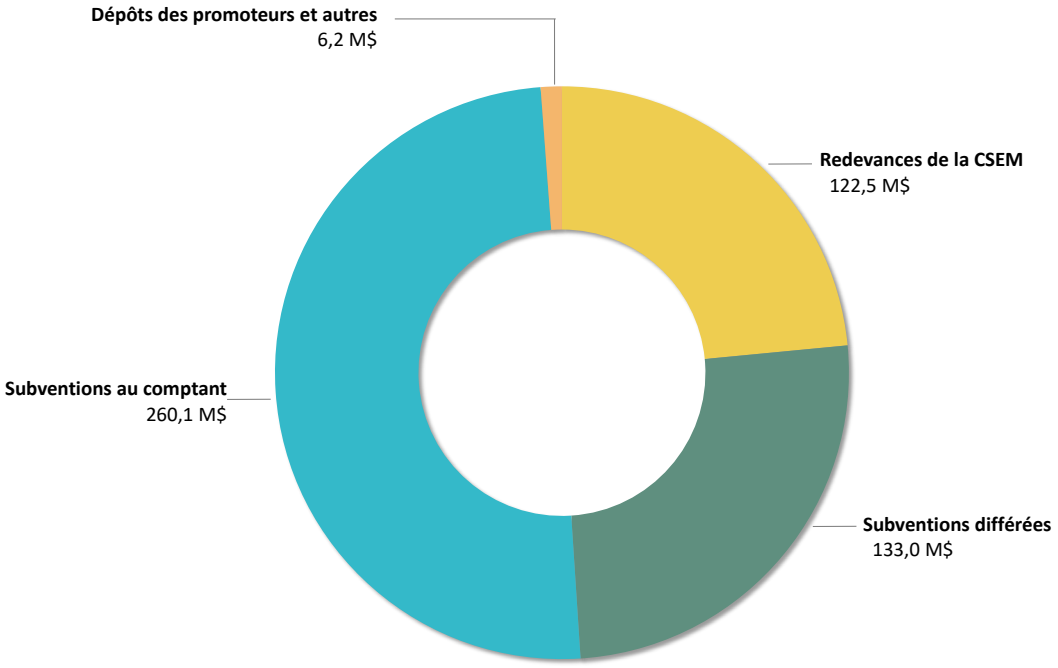

Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagères et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 828,5M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 622,8 M$ pour 2023. Le solde des dépenses, soit 1 205,7 M$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2023. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2023. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2022 et 2023, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2023-2032;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit d'émettre en 2023 un volume d'emprunts d'environ 1 133,7 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 207,2 M$ pour la STM. Le solde de 926,5 M$ servira aux refinancements (10,5 M$), aux emprunts à la charge de tiers (98 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (818 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 4,5 % a été prévu.

Pour 2024, le volume annuel d'emprunts tourne autour de 1,2 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 306 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 723,9 M$, à un taux de 4,75 %. Pour 2025, le volume est de 1 G$, avec une prévision de 222,5 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 699 M$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 5 %.

Au 31 décembre 2021, la dette brute de la Ville s'élevait à 11,6 G$[13] et la dette nette, à 6,6 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2021 à 2024 sont présentés dans le tableau suivant.

13. Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2021, qui s'élève à 1 538,6 M$.

Tableau 163 – Coût de la dette, de 2022 à 2025

(en milliers de dollars)	COMPARATIF	BUDGET		
	2022	2023	2024	2025
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	428 707	463 750	478 808	505 193
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	603 454	655 094	673 789	693 160
	1 032 161	**1 118 845**	**1 152 597**	**1 198 352**
Affectation au remboursement de la dette	67 574	68 405	58 098	39 259
Remboursement de capital par des subventions[1]	56 033	52 875	46 118	24 059
Remboursement de capital de la STM[2]	27 191	30 696	84 049	21 050
	150 798	**151 977**	**188 265**	**84 367**
Coût brut de la dette	**1 182 960**	**1 270 821**	**1 340 863**	**1 282 720**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	71 888	94 010	93 179	95 966
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	18 687	17 087	7 629	5 307
- pour la portion du capital[1]	56 033	52 875	46 118	24 059
	146 608	**163 973**	**146 926**	**125 332**
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	53 893	57 074	70 079	90 357
- pour la portion du capital[2]	27 191	30 696	84 049	21 050
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	51 364	51 425	54 458	57 058
	132 448	**139 195**	**208 586**	**168 465**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**903 904**	**967 653**	**985 351**	**988 923**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	252 970	281 823	303 504	311 600
Contribuables de Montréal	650 934	685 830	681 847	677 324

1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.
2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2010.

Graphique 18 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)

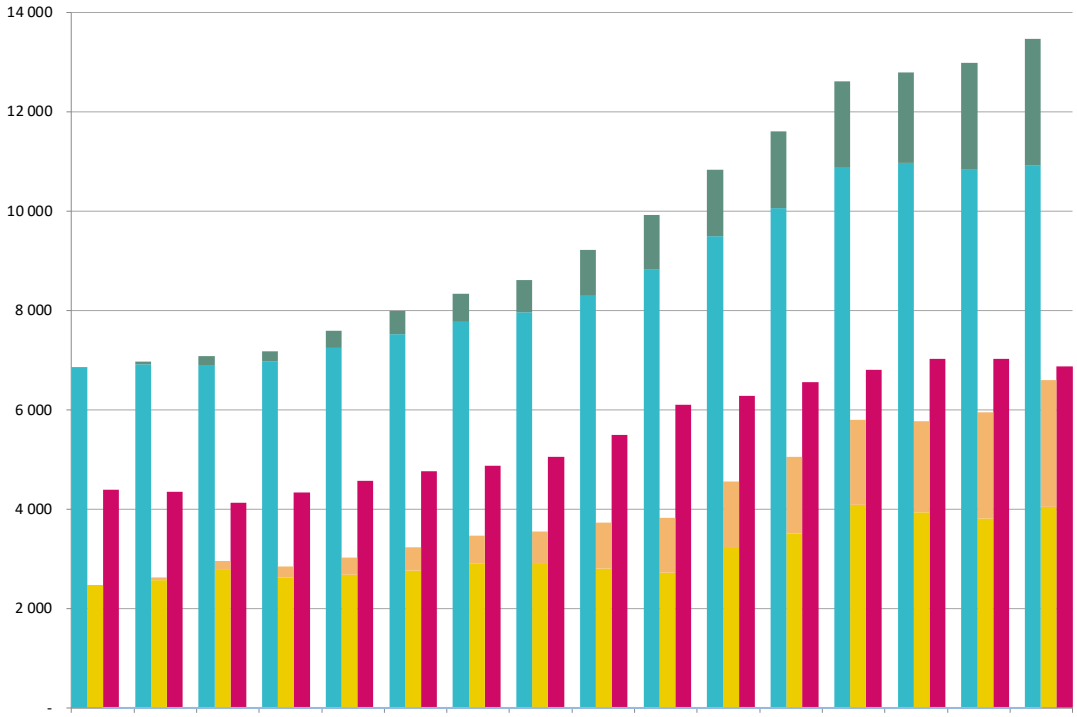

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022e	2023e	2024e	2025e
Dette brute (excluant la STM)	6 865	6 917	6 900	6 966	7 241	7 519	7 774	7 968	8 296	8 828	9 496	10 062	10 888	10 961	10 827	10 918
Dette brute de la STM	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338	1 539	1 718	1 827	2 148	2 550
Déductions[1] (excluant la STM)	2 469	2 566	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 220	3 507	4 081	3 936	3 804	4 043
Déductions de la STM	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338	1 539	1 718	1 827	2 148	2 550
Dette nette (excluant la STM)	4 396	4 351	4 129	4 335	4 567	4 763	4 867	5 054	5 493	6 103	6 276	6 555	6 807	7 025	7 023	6 875

e : estimé

1. Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2010 à 2025. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et la Société en commandite Stationnement de Montréal (remplacée, depuis le 1er janvier 2020, par l'Agence de mobilité durable).

Graphique 19 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)

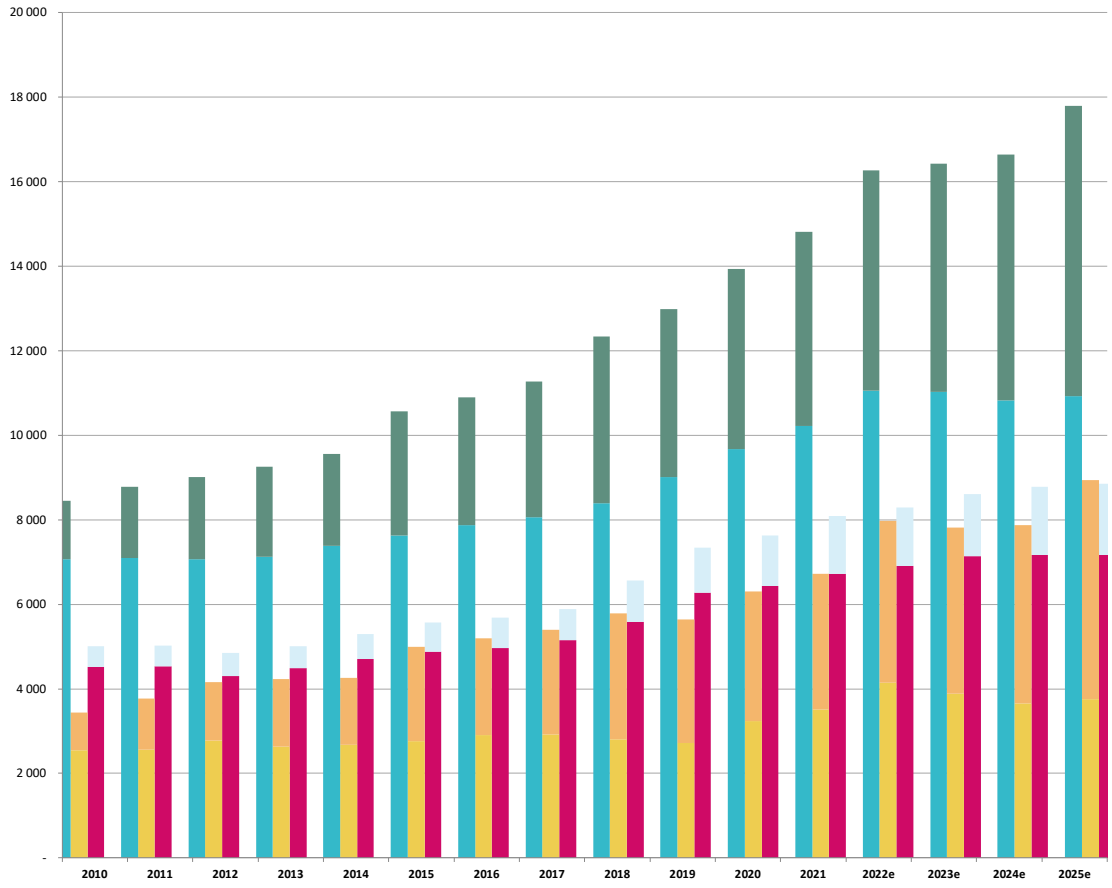

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022e	2023e	2024e	2025e
Dette brute (excluant la STM)	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387	9 006	9 666	10 225	11 053	11 027	10 827	10 922
Dette brute de la STM	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955	3 975	4 275	4 594	5 208	5 395	5 817	6 863
Déductions[1] (excluant la STM)	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 237	3 507	4 149	3 889	3 660	3 757
Déductions de la STM	890	1 200	1 390	1 603	1 587	2 237	2 294	2 480	2 982	2 919	3 074	3 220	3 828	3 929	4 210	5 179
Dette nette (excluant la STM)	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584	6 281	6 429	6 718	6 904	7 138	7 167	7 165
Dette nette de la STM	484	485	550	524	587	693	721	732	973	1 056	1 201	1 374	1 380	1 466	1 607	1 684

e : estimé

1. Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses en immobilisations et de leurs sources de financement. La Ville de Montréal prévoit toujours revenir sous le ratio de 100 % selon l'échéancier déposé lors de la demande de dérogation en 2019, soit en 2027.

Dès janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2022 et 2023 devrait atteindre une valeur avoisinant 111 % en 2022 et 115 % en 2023.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2023 à 2025, un versement total de 1 701 M$, soit 460 M$ pour 2023, 567 M$ pour 2024 et 674 M$ pour 2025;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de cinq ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Graphique 20 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

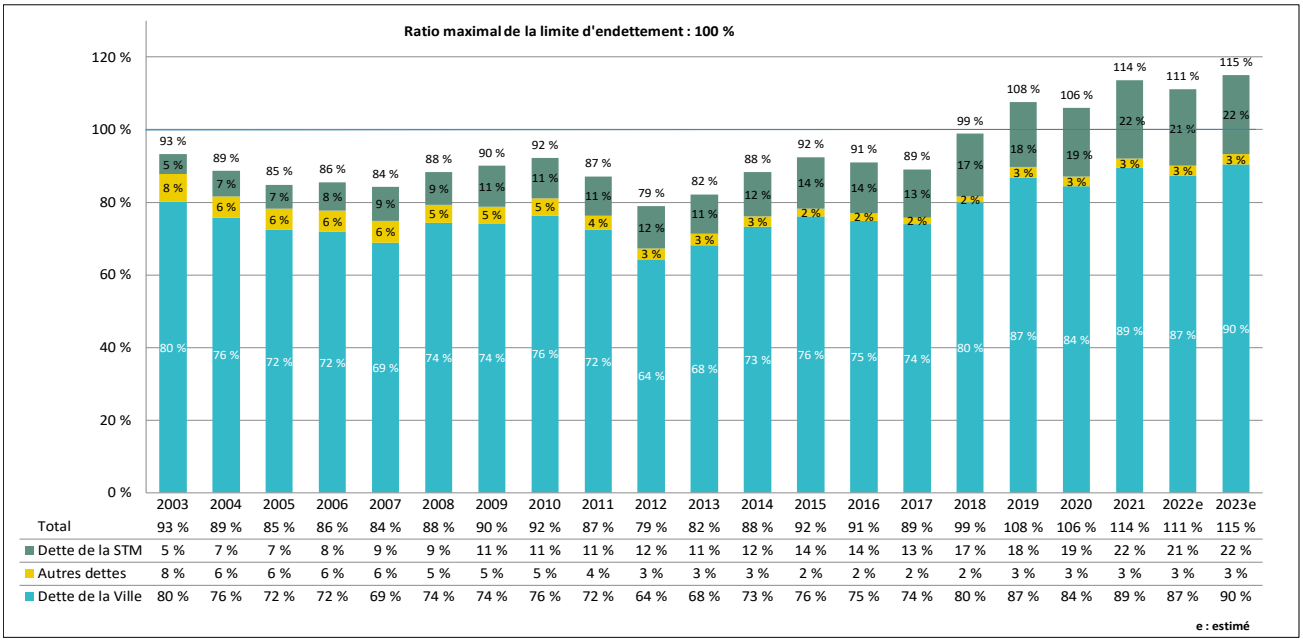

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022e	2023e
Total	93 %	89 %	85 %	86 %	84 %	88 %	90 %	92 %	87 %	79 %	82 %	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	111 %	115 %
Dette de la STM	5 %	7 %	7 %	8 %	9 %	9 %	11 %	11 %	11 %	12 %	11 %	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	21 %	22 %
Autres dettes	8 %	6 %	6 %	6 %	6 %	5 %	5 %	5 %	4 %	3 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	80 %	76 %	72 %	72 %	69 %	74 %	74 %	76 %	72 %	64 %	68 %	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	87 %	90 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[14] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

En 2003, le coût net de la dette représentait 14,7 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. Selon les prévisions budgétaires, ce ratio n'atteindrait que 13,1 % en 2023.

Graphique 21 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

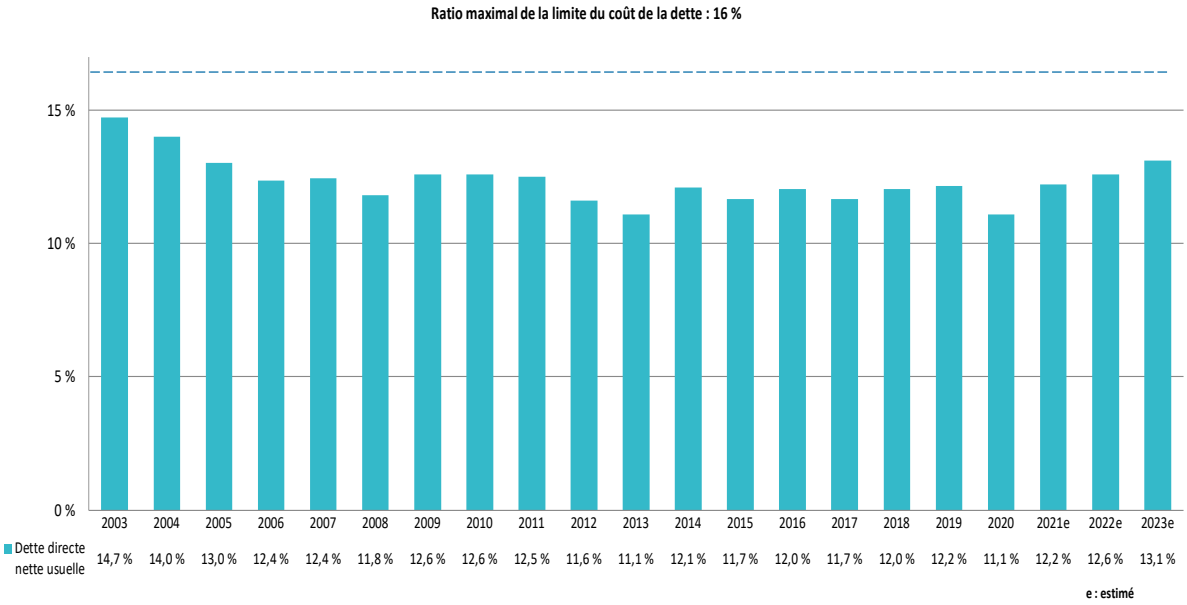

14. Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[15]. Le poids de la dette directe nette est passé de 2,8 % en 2003 à 1,4 % en 2023. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio atteindrait 1,63 % en décembre 2023. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 22 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

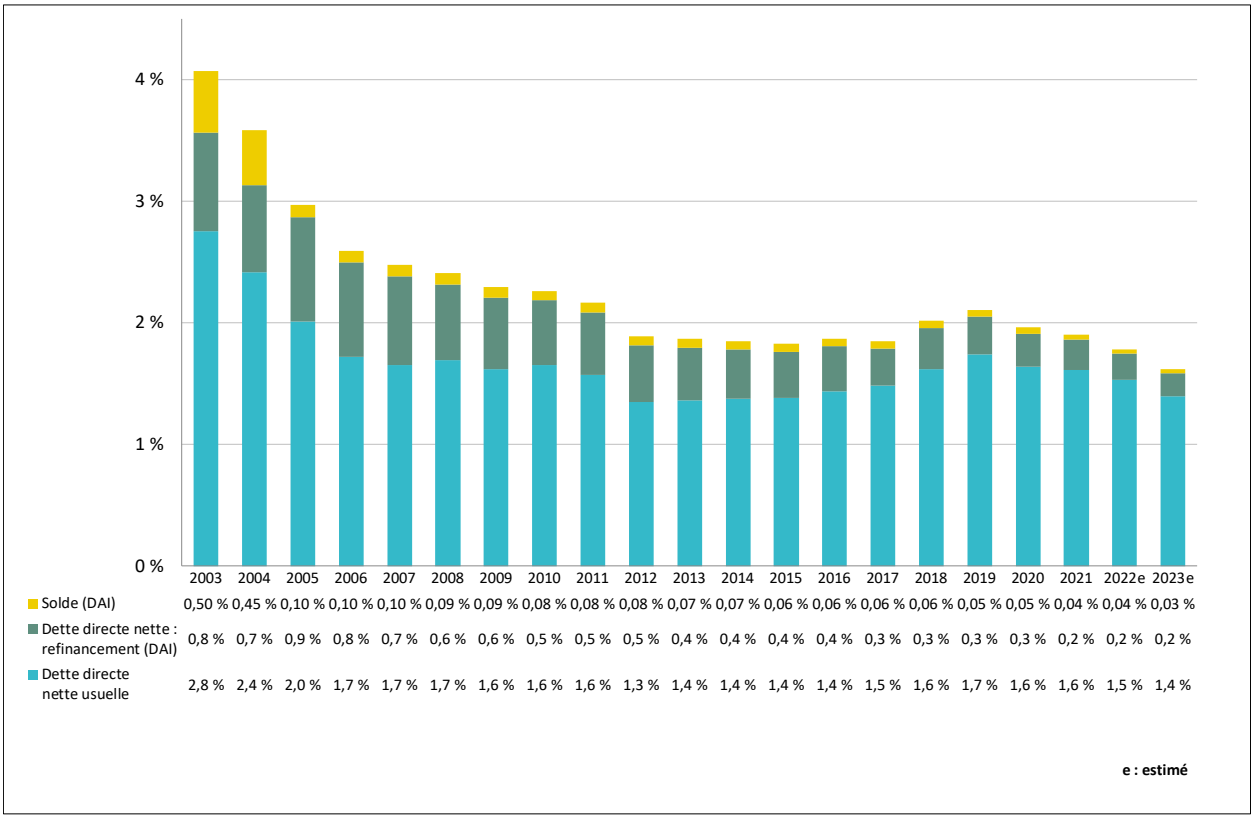

15. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

13. DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES

13.1. Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 164 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0
Montréal-Nord	4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0
Saint-Léonard	6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0
Sud-Ouest	14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0
Total – Arrondissements	**166 740,0**	**177 741,0**	**147 453,0**	**134 127,0**	**133 336,0**	**759 397,0**	**654 850,0**	**1 414 247,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	57 050,0	53 844,0	61 237,0	68 009,0	66 916,0	307 056,0	343 690,0	650 746,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	763 380,0	604 292,0	520 099,0	482 002,0	452 824,0	2 822 597,0	2 506 479,0	5 329 076,0
Environnement	61 385,0	20 444,0	18 353,0	15 464,0	18 265,0	133 911,0	42 670,0	176 581,0
Espace pour la vie	22 639,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	126 493,0	148 296,0	274 789,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	151 456,0	158 331,0	165 135,0	126 443,0	108 633,0	709 998,0	694 449,0	1 404 447,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	173 239,0	193 482,0	227 868,0	217 877,0	222 977,0	1 035 443,0	1 217 876,0	2 253 319,0
Habitation	35 020,0	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	255 994,0	401 762,0	657 756,0
Infrastructures du réseau routier	136 450,0	161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	802 402,0	736 571,0	1 538 973,0
Matériel roulant et ateliers	46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0
Technologies de l'information	128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0
Urbanisme et mobilité	418 306,0	445 476,0	500 657,0	497 522,0	495 035,0	2 356 996,0	2 780 177,0	5 137 173,0
Total – Services centraux	**2 198 566,0**	**2 140 674,0**	**2 177 502,0**	**2 082 034,0**	**2 010 321,0**	**10 609 097,0**	**10 488 267,0**	**21 097 364,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(15 000,0)**	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(210 000,0)**	**(300 000,0)**	**(510 000,0)**
Total – Investissements	**2 350 306,0**	**2 288 415,0**	**2 279 955,0**	**2 156 161,0**	**2 083 657,0**	**11 158 494,0**	**10 843 117,0**	**22 001 611,0**

Tableau 165 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	16 695,0	10 962,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	43 053,0	25 660,0	68 713,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 623,0	8 469,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 454,0	42 270,0	84 724,0
Montréal-Nord	4 614,0	9 829,0	4 564,0	4 314,0	4 314,0	27 635,0	21 570,0	49 205,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	24 469,0	41 675,0	21 363,0	15 082,0	13 541,0	116 130,0	67 025,0	183 155,0
Saint-Léonard	6 790,0	8 240,0	11 475,0	6 940,0	7 940,0	41 385,0	31 700,0	73 085,0
Sud-Ouest	14 679,0	10 350,0	8 599,0	6 839,0	6 839,0	47 306,0	29 195,0	76 501,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 735,0	8 081,0	7 731,0	7 231,0	6 981,0	40 759,0	36 755,0	77 514,0
Total – Arrondissements	**166 740,0**	**177 741,0**	**147 453,0**	**134 127,0**	**133 336,0**	**759 397,0**	**654 850,0**	**1 414 247,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	128 683,0	124 039,0	135 617,0	102 723,0	96 153,0	587 215,0	318 789,0	906 004,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	56 980,0	53 744,0	61 237,0	68 009,0	64 916,0	304 886,0	341 690,0	646 576,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	184 316,0	195 843,0	192 000,0	192 493,0	181 865,0	946 517,0	902 736,0	1 849 253,0
Environnement	5 303,0	5 333,0	4 265,0	3 442,0	3 659,0	22 002,0	16 604,0	38 606,0
Espace pour la vie	22 639,0	20 385,0	22 836,0	21 281,0	24 352,0	111 493,0	148 296,0	259 789,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	96 140,0	105 363,0	122 013,0	76 944,0	52 334,0	452 794,0	404 548,0	857 342,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	117 268,0	140 966,0	165 755,0	144 771,0	150 215,0	718 975,0	771 824,0	1 490 799,0
Habitation	24 500,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	196 500,0	315 000,0	511 500,0
Infrastructures du réseau routier	126 450,0	151 834,0	159 500,0	157 300,0	157 318,0	752 402,0	686 571,0	1 438 973,0
Matériel roulant et ateliers	25 658,0	17 933,0	19 340,0	20 103,0	21 470,0	104 504,0	204 957,0	309 461,0
Technologies de l'information	51 623,0	46 696,0	46 703,0	46 888,0	39 499,0	231 409,0	129 880,0	361 289,0
Urbanisme et mobilité	324 775,0	336 589,0	354 012,0	362 705,0	371 042,0	1 749 123,0	2 087 295,0	3 836 418,0
Total – Services centraux	**1 191 694,0**	**1 299 809,0**	**1 383 586,0**	**1 312 608,0**	**1 279 303,0**	**6 467 000,0**	**6 706 033,0**	**13 173 033,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(15 000,0)**	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(210 000,0)**	**(300 000,0)**	**(510 000,0)**
Total – Investissements	**1 343 434,0**	**1 447 550,0**	**1 486 039,0**	**1 386 735,0**	**1 352 639,0**	**7 016 397,0**	**7 060 883,0**	**14 077 280,0**

Tableau 166 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Services centraux								
Culture	70,0	100,0	-	-	2 000,0	2 170,0	2 000,0	4 170,0
Eau	579 064,0	408 449,0	328 099,0	289 509,0	270 959,0	1 876 080,0	1 603 743,0	3 479 823,0
Environnement	56 082,0	15 111,0	14 088,0	12 022,0	14 606,0	111 909,0	26 066,0	137 975,0
Espace pour la vie	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	-	15 000,0	-	15 000,0
Gestion et planification des immeubles	55 316,0	52 968,0	43 122,0	49 499,0	56 299,0	257 204,0	289 901,0	547 105,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	55 971,0	52 516,0	62 113,0	73 106,0	72 762,0	316 468,0	446 052,0	762 520,0
Habitation	10 520,0	11 092,0	11 847,0	12 324,0	13 711,0	59 494,0	86 762,0	146 256,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	20 733,0	30 757,0	27 809,0	28 587,0	31 699,0	139 585,0	119 700,0	259 285,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	46 469,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	353 406,0	254 236,0	607 642,0
Technologies de l'information	76 416,0	66 481,0	67 821,0	71 458,0	64 832,0	347 008,0	206 892,0	553 900,0
Urbanisme et mobilité	93 531,0	108 887,0	146 645,0	134 817,0	123 993,0	607 873,0	692 882,0	1 300 755,0
Total – Services centraux	**1 006 872,0**	**840 865,0**	**793 916,0**	**769 426,0**	**731 018,0**	**4 142 097,0**	**3 782 234,0**	**7 924 331,0**
Total – Investissements	**1 006 872,0**	**840 865,0**	**793 916,0**	**769 426,0**	**731 018,0**	**4 142 097,0**	**3 782 234,0**	**7 924 331,0**

13.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 167 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	9 832,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	30 360,0	25 660,0	56 020,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**130 015,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**631 275,0**	**626 575,0**	**1 257 850,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	6 200,0	7 510,0	7 756,0	-	-	21 466,0	-	21 466,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	40 936,0	39 000,0	43 650,0	48 922,0	45 612,0	218 120,0	263 069,0	481 189,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	411 200,0	321 560,0	311 315,0	292 502,0	335 032,0	1 671 609,0	1 723 208,0	3 394 817,0
Environnement	53 060,0	18 243,0	18 208,0	15 452,0	18 265,0	123 228,0	42 670,0	165 898,0
Espace pour la vie	21 889,0	25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	125 743,0	148 296,0	274 039,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	137 635,0	126 836,0	130 885,0	111 443,0	108 633,0	615 432,0	684 449,0	1 299 881,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	151 897,0	167 700,0	200 904,0	191 708,0	187 652,0	899 861,0	1 117 332,0	2 017 193,0
Habitation	35 020,0	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	255 994,0	401 762,0	657 756,0
Infrastructures du réseau routier	94 050,0	130 584,0	138 250,0	136 050,0	136 068,0	635 002,0	580 321,0	1 215 323,0
Matériel roulant et ateliers	46 391,0	48 690,0	47 149,0	48 690,0	53 169,0	244 089,0	324 657,0	568 746,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	45 719,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	352 656,0	254 236,0	606 892,0
Technologies de l'information	128 039,0	113 177,0	114 524,0	118 346,0	104 331,0	578 417,0	336 772,0	915 189,0
Urbanisme et mobilité	376 192,0	410 307,0	431 719,0	444 307,0	470 303,0	2 132 828,0	2 698 681,0	4 831 509,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 578 287,0**	**1 600 672,0**	**1 661 723,0**	**1 645 078,0**	**1 683 765,0**	**8 169 525,0**	**8 957 296,0**	**17 126 821,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(15 000,0)**	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(210 000,0)**	**(300 000,0)**	**(510 000,0)**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 693 302,0**	**1 695 987,0**	**1 742 038,0**	**1 710 393,0**	**1 749 080,0**	**8 590 800,0**	**9 283 871,0**	**17 874 671,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	460 000,0	567 000,0	674 000,0	781 000,0	888 000,0	3 370 000,0	6 045 000,0	9 415 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**1 205 602,0**	**1 101 287,0**	**1 040 338,0**	**901 693,0**	**833 380,0**	**5 082 300,0**	**3 100 371,0**	**8 182 671,0**

Tableau 168 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	9 832,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	30 360,0	25 660,0	56 020,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**130 015,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**631 275,0**	**626 575,0**	**1 257 850,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	6 200,0	7 510,0	7 756,0	-	-	21 466,0	-	21 466,0
Concertation des arrondissements	5 000,0	21 000,0	5 000,0	5 500,0	5 619,0	42 119,0	33 131,0	75 250,0
Culture	40 866,0	38 900,0	43 650,0	48 922,0	44 612,0	216 950,0	262 069,0	479 019,0
Diversité et inclusion sociale	7 359,0	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	37 061,0	44 712,0	81 773,0
Eau	101 557,0	53 338,0	39 289,0	52 889,0	103 389,0	350 462,0	280 345,0	630 807,0
Environnement	5 303,0	5 333,0	4 265,0	3 442,0	3 659,0	22 002,0	16 604,0	38 606,0
Espace pour la vie	21 889,0	20 385,0	22 836,0	21 281,0	24 352,0	110 743,0	148 296,0	259 039,0
Expérience citoyenne et communications	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Gestion et planification des immeubles	88 470,0	89 699,0	94 691,0	61 944,0	52 334,0	387 138,0	394 548,0	781 686,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	103 898,0	124 444,0	147 422,0	126 148,0	125 940,0	627 852,0	706 225,0	1 334 077,0
Habitation	24 500,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	43 000,0	196 500,0	315 000,0	511 500,0
Infrastructures du réseau routier	84 050,0	120 584,0	128 250,0	126 050,0	126 068,0	585 002,0	530 321,0	1 115 323,0
Matériel roulant et ateliers	25 658,0	17 933,0	19 340,0	20 103,0	21 470,0	104 504,0	204 957,0	309 461,0
Technologies de l'information	51 623,0	46 696,0	46 703,0	46 888,0	39 499,0	231 409,0	129 880,0	361 289,0
Urbanisme et mobilité	290 633,0	317 724,0	336 990,0	353 082,0	366 157,0	1 664 586,0	2 061 072,0	3 725 658,0
Total – Emprunts des services centraux	**872 006,0**	**943 630,0**	**991 500,0**	**976 698,0**	**1 023 960,0**	**4 807 794,0**	**5 427 160,0**	**10 234 954,0**
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	**(15 000,0)**	**(30 000,0)**	**(45 000,0)**	**(60 000,0)**	**(60 000,0)**	**(210 000,0)**	**(300 000,0)**	**(510 000,0)**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**987 021,0**	**1 038 945,0**	**1 071 815,0**	**1 042 013,0**	**1 089 275,0**	**5 229 069,0**	**5 753 735,0**	**10 982 804,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	262 900,0	358 700,0	439 300,0	502 300,0	576 500,0	2 139 700,0	3 946 700,0	6 086 400,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**701 121,0**	**657 245,0**	**609 515,0**	**516 713,0**	**489 775,0**	**2 974 369,0**	**1 692 035,0**	**4 666 404,0**

Tableau 169 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Services centraux								
Culture	70,0	100,0	-	-	1 000,0	1 170,0	1 000,0	2 170,0
Eau	309 643,0	268 222,0	272 026,0	239 613,0	231 643,0	1 321 147,0	1 442 863,0	2 764 010,0
Environnement	47 757,0	12 910,0	13 943,0	12 010,0	14 606,0	101 226,0	26 066,0	127 292,0
Espace pour la vie	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	-	15 000,0	-	15 000,0
Gestion et planification des immeubles	49 165,0	37 137,0	36 194,0	49 499,0	56 299,0	228 294,0	289 901,0	518 195,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	47 999,0	43 256,0	53 482,0	65 560,0	61 712,0	272 009,0	411 107,0	683 116,0
Habitation	10 520,0	11 092,0	11 847,0	12 324,0	13 711,0	59 494,0	86 762,0	146 256,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	20 733,0	30 757,0	27 809,0	28 587,0	31 699,0	139 585,0	119 700,0	259 285,0
Sécurité incendie	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	45 719,0	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	352 656,0	254 236,0	606 892,0
Technologies de l'information	76 416,0	66 481,0	67 821,0	71 458,0	64 832,0	347 008,0	206 892,0	553 900,0
Urbanisme et mobilité	85 559,0	92 583,0	94 729,0	91 225,0	104 146,0	468 242,0	637 609,0	1 105 851,0
Total – Emprunts des services centraux	**706 281,0**	**657 042,0**	**670 223,0**	**668 380,0**	**659 805,0**	**3 361 731,0**	**3 530 136,0**	**6 891 867,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	197 100,0	208 300,0	234 700,0	278 700,0	311 500,0	1 230 300,0	2 098 300,0	3 328 600,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**504 481,0**	**444 042,0**	**430 823,0**	**384 980,0**	**343 605,0**	**2 107 931,0**	**1 408 336,0**	**3 516 267,0**

13.3. Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2023-2032 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 150,0	1 072,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	8 222,0	10 000,0	18 222,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	1 500,0	300,0	-	-	-	1 800,0	-	1 800,0
55733	Programme de réfection routière	M	3 688,0	3 017,0	2 913,0	2 913,0	2 913,0	15 444,0	14 565,0	30 009,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	575,0	2 524,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	9 099,0	10 000,0	19 099,0
68056	Programme informatique et technologique	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**

Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	1 714,0	1 064,0	630,0	300,0	350,0	4 058,0	3 150,0	7 208,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	2 194,0	3 284,0	3 798,0	4 063,0	3 893,0	17 232,0	19 355,0	36 587,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 504,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	1 300,0	6 104,0	5 400,0	11 504,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	251,0	215,0	135,0	200,0	120,0	921,0	410,0	1 331,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 532,0	1 400,0	1 500,0	1 151,0	1 170,0	6 753,0	7 170,0	13 923,0
42320	Programme de mise aux normes des arénas - Développement	M	-	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0	500,0	2 500,0
42410	Piscine intérieure du Centre communautaire NDG	M	-	500,0	1 000,0	-	-	1 500,0	-	1 500,0
42420	Centre sportif Trenholme	M	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation-Arrondissement CDN - NDG	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 798,0	1 430,0	830,0	2 179,0	2 160,0	8 397,0	11 480,0	19 877,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**

Lachine
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	9 135,0	9 135,0	18 270,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**

LaSalle
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	8 863,0	7 830,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	22 693,0	10 000,0	32 693,0
58800	Projet Quartier culturel 13 Strathyre	M	4 700,0	-	-	-	-	4 700,0	-	4 700,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**16 695,0**	**10 962,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**43 053,0**	**25 660,0**	**68 713,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**16 695,0**	**10 962,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**43 053,0**	**25 660,0**	**68 713,0**

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	627,0	627,0	627,0	627,0	627,0	3 135,0	3 135,0	6 270,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	7 500,0	7 500,0	15 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	2 652,0	1 815,0	1 800,0	1 800,0	1 800,0	9 867,0	9 000,0	18 867,0
55729	Programme de réfection de voirie	M	2 478,0	3 054,0	3 054,0	3 054,0	3 054,0	14 694,0	15 270,0	29 964,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 318,0	3 400,0	3 400,0	3 400,0	3 400,0	16 918,0	17 000,0	33 918,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	175,0	200,0	200,0	200,0	200,0	975,0	1 000,0	1 975,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 623,0**	**8 469,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**42 454,0**	**42 270,0**	**84 724,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**8 623,0**	**8 469,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**42 454,0**	**42 270,0**	**84 724,0**

Montréal-Nord
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
25850	Programme de développement	M	-	1 050,0	-	-	-	1 050,0	-	1 050,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 200,0	2 414,0	1 000,0	300,0	1 000,0	5 914,0	5 000,0	10 914,0
55716	Programme de réfection routière	M	2 514,0	950,0	3 114,0	3 250,0	1 750,0	11 578,0	8 750,0	20 328,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	800,0	5 315,0	350,0	664,0	1 464,0	8 593,0	7 320,0	15 913,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 614,0**	**9 829,0**	**4 564,0**	**4 314,0**	**4 314,0**	**27 635,0**	**21 570,0**	**49 205,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**4 614,0**	**9 829,0**	**4 564,0**	**4 314,0**	**4 314,0**	**27 635,0**	**21 570,0**	**49 205,0**

Outremont
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	500,0	400,0	400,0	300,0	300,0	1 900,0	1 500,0	3 400,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	150,0	150,0	150,0	300,0	300,0	1 050,0	1 500,0	2 550,0
55705	Programme de réfection routière	M	425,0	425,0	425,0	1 025,0	1 025,0	3 325,0	5 125,0	8 450,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 050,0	1 150,0	1 150,0	750,0	750,0	4 850,0	3 750,0	8 600,0
68075	Programme de développement technologique - Ville intelligente	M	-	-	-	50,0	50,0	100,0	250,0	350,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	436,0	436,0	436,0	136,0	136,0	1 580,0	680,0	2 260,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**

Pierrefonds-Roxboro
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 534,0	3 905,0	3 375,0	2 900,0	2 900,0	15 614,0	14 499,0	30 113,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 370,0	1 175,0	1 280,0	1 149,0	1 149,0	6 123,0	5 752,0	11 875,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 895,0	719,0	1 144,0	1 750,0	1 750,0	7 258,0	8 744,0	16 002,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**

Plateau-Mont-Royal
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 200,0	1 200,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	6 750,0	8 500,0	15 250,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	3 495,0	3 495,0	3 245,0	3 245,0	3 245,0	16 725,0	14 975,0	31 700,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**28 475,0**	**28 475,0**	**56 950,0**

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	200,0	500,0	500,0	500,0	-	1 700,0	-	1 700,0
30059	Espace Rivière	M	500,0	1 000,0	1 000,0	1 540,0	280,0	4 320,0	-	4 320,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	5 095,0	5 145,0	4 475,0	4 077,0	5 108,0	23 900,0	17 055,0	40 955,0
35001	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	-	-	300,0	100,0	400,0
55731	Programme de réfection routière	M	4 300,0	3 500,0	3 500,0	3 500,0	4 500,0	19 300,0	31 280,0	50 580,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	2 410,0	2 360,0	3 100,0	3 088,0	2 817,0	13 775,0	15 090,0	28 865,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques	M	125,0	125,0	55,0	25,0	25,0	355,0	125,0	480,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**63 650,0**	**63 650,0**	**127 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**63 650,0**	**63 650,0**	**127 300,0**

Rosemont–La Petite-Patrie
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	M	450,0	-	-	-	-	450,0	-	450,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 655,0	2 875,0	2 275,0	2 245,0	1 560,0	11 610,0	12 960,0	24 570,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	850,0	-	-	-	-	850,0	-	850,0
55732	Programme de réfection routière	M	2 590,0	3 590,0	3 645,0	2 890,0	3 210,0	15 925,0	15 450,0	31 375,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	2 295,0	2 375,0	2 920,0	3 705,0	4 070,0	15 365,0	15 790,0	31 155,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**

Saint-Laurent
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	-	887,0	3 700,0	5 863,0	2 348,0	12 798,0	-	12 798,0
11616	Développement résidentiel - Nouveau Saint-Laurent - Challenger Ouest	M	-	-	-	-	-	-	8 590,0	8 590,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	2 275,0	3 897,0	-	-	-	6 172,0	694,0	6 866,0
30085	Construction d'un complexe sportif	M	6 628,0	13 348,0	-	-	-	19 976,0	-	19 976,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	-	-	-	75,0	500,0	575,0	-	575,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	425,0	3 200,0	564,0	1 636,0	-	5 825,0	-	5 825,0
30095	Mise aux normes des chalets de parc	M	1 126,0	8 779,0	3 031,0	-	-	12 936,0	9 446,0	22 382,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	6 031,0	5 977,0	10 858,0	5 105,0	5 623,0	33 594,0	25 465,0	59 059,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, loisirs et communautaires	M	310,0	-	-	260,0	90,0	660,0	2 880,0	3 540,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	414,0	902,0	-	-	1 470,0	2 786,0	3 675,0	6 461,0
55714	Programme de réfection routière	M	3 660,0	3 585,0	2 210,0	1 643,0	3 010,0	14 108,0	14 275,0	28 383,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	3 500,0	1 000,0	1 000,0	500,0	500,0	6 500,0	2 000,0	8 500,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	-	-	-	200,0	-	200,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**24 469,0**	**41 675,0**	**21 363,0**	**15 082,0**	**13 541,0**	**116 130,0**	**67 025,0**	**183 155,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**24 469,0**	**41 675,0**	**21 363,0**	**15 082,0**	**13 541,0**	**116 130,0**	**67 025,0**	**183 155,0**

Saint-Léonard
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	1 670,0	3 715,0	2 775,0	1 450,0	2 450,0	12 060,0	6 500,0	18 560,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	870,0	1 075,0	5 250,0	2 000,0	2 000,0	11 195,0	7 750,0	18 945,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 300,0	3 300,0	3 300,0	3 340,0	3 340,0	16 580,0	16 700,0	33 280,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	800,0	-	-	-	-	800,0	-	800,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 790,0**	**8 240,0**	**11 475,0**	**6 940,0**	**7 940,0**	**41 385,0**	**31 700,0**	**73 085,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**6 790,0**	**8 240,0**	**11 475,0**	**6 940,0**	**7 940,0**	**41 385,0**	**31 700,0**	**73 085,0**

Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	3 533,0	4 961,0	3 630,0	1 650,0	1 700,0	15 474,0	4 000,0	19 474,0
34334	Programme de développement des parcs	M	181,0	1 368,0	-	-	-	1 549,0	-	1 549,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 750,0	1 450,0	3 099,0	3 244,0	2 550,0	12 093,0	11 590,0	23 683,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	250,0	100,0	350,0	250,0	1 300,0	1 750,0	3 050,0
55757	Piétonnisation des rues	M	75,0	-	-	100,0	100,0	275,0	300,0	575,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	100,0	65,0	80,0	50,0	100,0	395,0	500,0	895,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	2 397,0	1 380,0	1 000,0	735,0	1 629,0	7 141,0	8 505,0	15 646,0
67862	Développement immobilier	M	5 683,0	446,0	250,0	250,0	-	6 629,0	-	6 629,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	50,0	50,0	50,0	100,0	350,0	500,0	850,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	80,0	50,0	60,0	80,0	80,0	350,0	400,0	750,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 679,0**	**10 350,0**	**8 599,0**	**6 839,0**	**6 839,0**	**47 306,0**	**29 195,0**	**76 501,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**14 679,0**	**10 350,0**	**8 599,0**	**6 839,0**	**6 839,0**	**47 306,0**	**29 195,0**	**76 501,0**

Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 165,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	5 825,0	5 825,0	11 650,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 330,0	13 160,0
42812	Aménagement d'un centre aquatique	M	-	-	-	-	-	-	500,0	500,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	5 920,0	5 920,0	11 840,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**

Ville-Marie
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	5 779,0	4 374,0	6 474,0	8 743,0	5 211,0	30 581,0	48 070,0	78 651,0
44220	Programme Accès Jardins	M	370,0	1 206,0	1 133,0	1 319,0	1 319,0	5 347,0	2 420,0	7 767,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 682,0	3 925,0	2 312,0	2 500,0	3 500,0	16 919,0	12 935,0	29 854,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 354,0	4 680,0	4 266,0	1 623,0	4 155,0	18 078,0	7 500,0	25 578,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 025,0	3 400,0	1 550,0	1 500,0	1 150,0	11 625,0	8 375,0	20 000,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	5 210,0	2 175,0	3 164,0	2 540,0	2 777,0	15 866,0	13 085,0	28 951,0
55730	Programme de réfection routière	M	700,0	1 706,0	2 217,0	2 391,0	2 254,0	9 268,0	11 295,0	20 563,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**10 735,0**	**8 081,0**	**7 731,0**	**7 231,0**	**6 981,0**	**40 759,0**	**36 755,0**	**77 514,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**10 735,0**	**8 081,0**	**7 731,0**	**7 231,0**	**6 981,0**	**40 759,0**	**36 755,0**	**77 514,0**

13.4. Détail des projets et des programmes par services centraux

Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	122 483,0	116 529,0	127 861,0	102 723,0	96 153,0	565 749,0	318 789,0	884 538,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	2 475,0	725,0	125,0	-	-	3 325,0	-	3 325,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	3 725,0	6 785,0	7 631,0	-	-	18 141,0	-	18 141,0
Total des programmes			**128 683,0**	**124 039,0**	**135 617,0**	**102 723,0**	**96 153,0**	**587 215,0**	**318 789,0**	**906 004,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**128 683,0**	**124 039,0**	**135 617,0**	**102 723,0**	**96 153,0**	**587 215,0**	**318 789,0**	**906 004,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**128 683,0**	**124 039,0**	**135 617,0**	**102 723,0**	**96 153,0**	**587 215,0**	**318 789,0**	**906 004,0**

Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	4 000,0	20 000,0	4 000,0	4 500,0	4 619,0	37 119,0	28 131,0	65 250,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
Total des programmes			**5 000,0**	**21 000,0**	**5 000,0**	**5 500,0**	**5 619,0**	**42 119,0**	**33 131,0**	**75 250,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 000,0**	**21 000,0**	**5 000,0**	**5 500,0**	**5 619,0**	**42 119,0**	**33 131,0**	**75 250,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**5 000,0**	**21 000,0**	**5 000,0**	**5 500,0**	**5 619,0**	**42 119,0**	**33 131,0**	**75 250,0**

Culture
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	1 155,0	1 050,0	1 050,0	1 100,0	1 100,0	5 455,0	5 500,0	10 955,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements	M	950,0	976,0	1 377,0	735,0	1 064,0	5 102,0	7 446,0	12 548,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	775,0	570,0	325,0	799,0	525,0	2 994,0	3 825,0	6 819,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	4 092,0	6 352,0	2 576,0	4 560,0	2 719,0	20 299,0	8 247,0	28 546,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	8 356,0	8 571,0	9 554,0	8 459,0	6 755,0	41 695,0	105 140,0	146 835,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	250,0	490,0	260,0	250,0	300,0	1 550,0	1 500,0	3 050,0
		A	70,0	100,0	-	-	-	170,0	-	170,0
Total des programmes			**15 648,0**	**18 109,0**	**15 142,0**	**15 903,0**	**12 463,0**	**77 265,0**	**131 658,0**	**208 923,0**
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	350,0	350,0	400,0	400,0	300,0	1 800,0	-	1 800,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	1 900,0	500,0	-	-	-	2 400,0	-	2 400,0
35018	Quartier des spectacles - Les coulisses des festivalsEspace logistique et Parc public	M	500,0	4 000,0	5 500,0	6 500,0	500,0	17 000,0	-	17 000,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	750,0	-	800,0	250,0	500,0	2 300,0	7 773,0	10 073,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	-	-	2 000,0	2 000,0	8 000,0	10 000,0
36185	MEM	M	1 922,0	-	-	-	-	1 922,0	-	1 922,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	35 980,0	30 424,0	38 070,0	42 848,0	47 737,0	195 059,0	186 021,0	381 080,0
36630	Contribution BANQ	A	-	-	-	-	2 000,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	-	461,0	1 325,0	2 108,0	1 416,0	5 310,0	8 238,0	13 548,0
Total des projets			**41 402,0**	**35 735,0**	**46 095,0**	**52 106,0**	**54 453,0**	**229 791,0**	**212 032,0**	**441 823,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**56 980,0**	**53 744,0**	**61 237,0**	**68 009,0**	**64 916,0**	**304 886,0**	**341 690,0**	**646 576,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**70,0**	**100,0**	**-**	**-**	**2 000,0**	**2 170,0**	**2 000,0**	**4 170,0**
Total des investissements			**57 050,0**	**53 844,0**	**61 237,0**	**68 009,0**	**66 916,0**	**307 056,0**	**343 690,0**	**650 746,0**

Diversité et inclusion sociale
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
38365	Programme d'aménagements urbains enfants familles	M	1 459,0	1 184,0	1 408,0	1 549,0	1 961,0	7 561,0	15 212,0	22 773,0
38395	Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
38397	Quartiers intégrés et résilients 2030	M	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	14 500,0	14 500,0	29 000,0
Total des programmes			**7 359,0**	**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**7 861,0**	**37 061,0**	**44 712,0**	**81 773,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 359,0**	**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**7 861,0**	**37 061,0**	**44 712,0**	**81 773,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**7 359,0**	**7 084,0**	**7 308,0**	**7 449,0**	**7 861,0**	**37 061,0**	**44 712,0**	**81 773,0**

Eau
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	180 000,0	900 000,0	900 000,0	1 800 000,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	4 316,0	15 843,0	12 000,0	12 493,0	1 865,0	46 517,0	2 736,0	49 253,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	-	1 515,0	400,0	627,0	648,0	3 190,0	11 022,0	14 212,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	31 000,0	31 000,0	33 000,0	29 000,0	30 000,0	154 000,0	90 000,0	244 000,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	51 000,0	58 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	259 000,0	250 000,0	509 000,0
56527	Plan directeur de drainage	A	37 156,0	24 756,0	34 156,0	34 156,0	34 885,0	165 109,0	174 425,0	339 534,0
56529	Station d'épuration et intercepteurs	A	37 701,0	37 000,0	37 000,0	30 000,0	20 000,0	161 701,0	111 000,0	272 701,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	47 850,0	51 700,0	43 300,0	40 000,0	40 000,0	222 850,0	200 000,0	422 850,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau	A	7 886,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	9 995,0	47 866,0	49 975,0	97 841,0
Total des programmes			**396 909,0**	**409 809,0**	**399 851,0**	**386 271,0**	**367 393,0**	**1 960 233,0**	**1 789 158,0**	**3 749 391,0**
Projets										
50015	Mesure de la consommation d'eau	A	1 594,0	-	-	-	-	1 594,0	-	1 594,0
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	1 777,0	3 476,0	461,0	-	-	5 714,0	-	5 714,0
56038	Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest	A	15 500,0	31 800,0	24 140,0	24 140,0	24 140,0	119 720,0	48 280,0	168 000,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	314 181,0	125 580,0	21 480,0	-	-	461 241,0	-	461 241,0
56540	Remplacement des incinérateurs	A	19 600,0	24 800,0	31 300,0	29 600,0	19 300,0	124 600,0	557 600,0	682 200,0
56800	Optimisation des réseaux	A	7 561,0	4 632,0	876,0	-	-	13 069,0	-	13 069,0
58080	Réservoir et station de pompage - Rosemont	A	2 627,0	-	-	-	-	2 627,0	-	2 627,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	3 631,0	4 195,0	41 991,0	41 991,0	41 991,0	133 799,0	111 441,0	245 240,0
Total des projets			**366 471,0**	**194 483,0**	**120 248,0**	**95 731,0**	**85 431,0**	**862 364,0**	**717 321,0**	**1 579 685,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**184 316,0**	**195 843,0**	**192 000,0**	**192 493,0**	**181 865,0**	**946 517,0**	**902 736,0**	**1 849 253,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**579 064,0**	**408 449,0**	**328 099,0**	**289 509,0**	**270 959,0**	**1 876 080,0**	**1 603 743,0**	**3 479 823,0**
Total des investissements			**763 380,0**	**604 292,0**	**520 099,0**	**482 002,0**	**452 824,0**	**2 822 597,0**	**2 506 479,0**	**5 329 076,0**

Environnement
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
50013	Protection et réfection de bâtiments - Environnement	A	330,0	150,0	50,0	50,0	50,0	630,0	250,0	880,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 700,0	475,0	475,0	500,0	500,0	3 650,0	2 725,0	6 375,0
52100	Protection du parc immobilier	A	3 500,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	19 500,0	18 000,0	37 500,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement)	M	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	6 175,0	6 175,0	12 350,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	702,0	703,0	735,0	1 007,0	1 224,0	4 371,0	7 279,0	11 650,0
Total des programmes			**7 567,0**	**6 663,0**	**6 595,0**	**6 892,0**	**7 109,0**	**34 826,0**	**34 929,0**	**69 755,0**
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	6 796,0	4,0	75,0	100,0	178,0	7 153,0	138,0	7 291,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	1 200,0	1 200,0	1 200,0	1 200,0	1 200,0	6 000,0	3 150,0	9 150,0
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	425,0	2 312,0	2 526,0	272,0	-	5 535,0	-	5 535,0
50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	M	1 834,0	2 195,0	1 095,0	-	-	5 124,0	-	5 124,0
50050	Outils collecte matières organiques - projets pilotes	M	332,0	-	-	-	-	332,0	-	332,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A	14 650,0	4 275,0	423,0	182,0	171,0	19 701,0	2 451,0	22 152,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	24 316,0	3 203,0	78,0	103,0	191,0	27 891,0	145,0	28 036,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	-	592,0	6 361,0	6 715,0	9 416,0	23 084,0	1 857,0	24 941,0
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	4 265,0	-	-	-	-	4 265,0	-	4 265,0
Total des projets			**53 818,0**	**13 781,0**	**11 758,0**	**8 572,0**	**11 156,0**	**99 085,0**	**7 741,0**	**106 826,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 303,0**	**5 333,0**	**4 265,0**	**3 442,0**	**3 659,0**	**22 002,0**	**16 604,0**	**38 606,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**56 082,0**	**15 111,0**	**14 088,0**	**12 022,0**	**14 606,0**	**111 909,0**	**26 066,0**	**137 975,0**
Total des investissements			**61 385,0**	**20 444,0**	**18 353,0**	**15 464,0**	**18 265,0**	**133 911,0**	**42 670,0**	**176 581,0**

Espace pour la vie
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	22 639,0	20 385,0	22 836,0	21 281,0	24 352,0	111 493,0	148 296,0	259 789,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	-	15 000,0	-	15 000,0
Total des programmes			**22 639,0**	**25 385,0**	**27 836,0**	**26 281,0**	**24 352,0**	**126 493,0**	**148 296,0**	**274 789,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**22 639,0**	**20 385,0**	**22 836,0**	**21 281,0**	**24 352,0**	**111 493,0**	**148 296,0**	**259 789,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**5 000,0**	**5 000,0**	**5 000,0**	**-**	**15 000,0**	**-**	**15 000,0**
Total des investissements			**22 639,0**	**25 385,0**	**27 836,0**	**26 281,0**	**24 352,0**	**126 493,0**	**148 296,0**	**274 789,0**

Expérience citoyenne et communications
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	15 000,0	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	210 000,0	300 000,0	510 000,0
Total des programmes			**15 000,0**	**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**210 000,0**	300 000,0	510 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**15 000,0**	**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**210 000,0**	**300 000,0**	**510 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**15 000,0**	**30 000,0**	**45 000,0**	**60 000,0**	**60 000,0**	**210 000,0**	**300 000,0**	**510 000,0**

Gestion et planification des immeubles
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	1 750,0	1 692,0	1 750,0	3 500,0	5 250,0	13 942,0	21 058,0	35 000,0
		A	1 750,0	1 693,0	1 750,0	3 500,0	5 250,0	13 943,0	21 057,0	35 000,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	920,0	5 426,0	6 111,0	5 192,0	5 283,0	22 932,0	23 644,0	46 576,0
		A	102,0	603,0	679,0	577,0	587,0	2 548,0	2 626,0	5 174,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	2 514,0	5 497,0	7 952,0	6 047,0	500,0	22 510,0	30 884,0	53 394,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	2 535,0	6 826,0	4 148,0	5 888,0	2 332,0	21 729,0	25 493,0	47 222,0
		A	1 690,0	4 551,0	2 766,0	3 926,0	1 554,0	14 487,0	16 996,0	31 483,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	16 059,0	26 699,0	31 257,0	19 302,0	830,0	94 147,0	16 603,0	110 750,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	3 359,0	3 231,0	3 200,0	3 200,0	3 000,0	15 990,0	17 078,0	33 068,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	5 502,0	14 063,0	9 376,0	3 225,0	6 550,0	38 716,0	44 970,0	83 686,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	14 376,0	13 293,0	12 452,0	9 033,0	22 788,0	71 942,0	108 630,0	180 572,0
66030	Programme de protection des bâtiments administratifs et commerciaux	M	3 535,0	1 443,0	2 873,0	90,0	3 205,0	11 146,0	36 016,0	47 162,0
		A	393,0	160,0	319,0	9,0	356,0	1 237,0	4 002,0	5 239,0
66032	Programme de protection - Édifices vacants	M	747,0	6 451,0	2 137,0	1 995,0	2 856,0	14 186,0	12 600,0	26 786,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	6 100,0	7 300,0	13 000,0	16 300,0	8 800,0	51 500,0	25 000,0	76 500,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	-	-	-	250,0	250,0	1 250,0	1 500,0
		A	-	-	-	-	250,0	250,0	1 250,0	1 500,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI	M	6 588,0	13 698,0	3 592,0	2 722,0	11 900,0	38 500,0	63 000,0	101 500,0
		A	2 824,0	5 870,0	1 540,0	1 166,0	5 100,0	16 500,0	27 000,0	43 500,0
66190	Programme des cours de services	M	19 791,0	15 189,0	27 655,0	8 218,0	5 000,0	75 853,0	107 500,0	183 353,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	3 284,0	5 235,0	15 338,0	1 490,0	128,0	25 475,0	4 997,0	30 472,0
		A	1 408,0	2 244,0	6 574,0	640,0	55,0	10 921,0	2 142,0	13 063,0
Total des programmes			**98 227,0**	**144 164,0**	**157 469,0**	**99 020,0**	**94 824,0**	**593 704,0**	**628 796,0**	**1 222 500,0**

Gestion et planification des immeubles (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets										
64028	Centre d'appel 911 - Projet de relocalisation	A	7 326,0	7 667,0	7 666,0	27 423,0	13 809,0	63 891,0	27 176,0	91 067,0
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	25 958,0	3 676,0	-	-	-	29 634,0	-	29 634,0
		A	19 945,0	2 824,0	-	-	-	22 769,0	-	22 769,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	-	-	-	-	-	-	4 425,0	4 425,0
		A	-	-	-	-	-	-	34 052,0	34 052,0
Total des projets			**53 229,0**	**14 167,0**	**7 666,0**	**27 423,0**	**13 809,0**	**116 294,0**	**65 653,0**	**181 947,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**96 140,0**	**105 363,0**	**122 013,0**	**76 944,0**	**52 334,0**	**452 794,0**	**404 548,0**	**857 342,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**55 316,0**	**52 968,0**	**43 122,0**	**49 499,0**	**56 299,0**	**257 204,0**	**289 901,0**	**547 105,0**
Total des investissements			**151 456,0**	**158 331,0**	**165 135,0**	**126 443,0**	**108 633,0**	**709 998,0**	**694 449,0**	**1 404 447,0**

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	4 800,0	2 000,0	1 200,0	2 000,0	2 000,0	12 000,0	42 000,0	54 000,0
		A	19 200,0	8 000,0	4 800,0	8 000,0	8 000,0	48 000,0	168 000,0	216 000,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	10 967,0	10 424,0	10 333,0	10 195,0	10 834,0	52 753,0	31 906,0	84 659,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne Mance	A	2 400,0	4 850,0	2 750,0	7 025,0	2 400,0	19 425,0	7 480,0	26 905,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	5 429,0	2 435,0	5 184,0	8 109,0	6 087,0	27 244,0	21 310,0	48 554,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	2 975,0	6 685,0	7 698,0	6 548,0	8 384,0	32 290,0	28 385,0	60 675,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	2 565,0	2 190,0	5 838,0	7 613,0	6 924,0	25 130,0	10 550,0	35 680,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	825,0	607,0	1 082,0	4 273,0	12 447,0	19 234,0	76 801,0	96 035,0
		A	1 312,0	778,0	655,0	978,0	4 499,0	8 222,0	25 798,0	34 020,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains	M	3 979,0	3 911,0	2 235,0	2 877,0	6 944,0	19 946,0	27 500,0	47 446,0
		A	4 171,0	4 306,0	4 919,0	6 266,0	2 956,0	22 618,0	12 130,0	34 748,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	8 098,0	15 000,0	20 000,0	19 000,0	-	62 098,0	-	62 098,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	26 604,0	28 523,0	28 191,0	26 489,0	25 286,0	135 093,0	116 396,0	251 489,0
		A	3 646,0	3 552,0	3 631,0	3 533,0	3 453,0	17 815,0	12 410,0	30 225,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	5 270,0	6 215,0	6 120,0	4 475,0	3 825,0	25 905,0	23 260,0	49 165,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	539,0	1 022,0	4 302,0	5 561,0	5 562,0	16 986,0	36 523,0	53 509,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	700,0	4 200,0	500,0	2 500,0	2 500,0	10 400,0	12 500,0	22 900,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	10 450,0	26 798,0	26 735,0	4 226,0	5 173,0	73 382,0	175 646,0	249 028,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	10 233,0	11 949,0	16 802,0	6 939,0	45,0	45 968,0	-	45 968,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	18 764,0	8 242,0	2 591,0	3 569,0	12 124,0	45 290,0	57 637,0	102 927,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	13 908,0	16 934,0	25 010,0	9 500,0	16 400,0	81 752,0	82 600,0	164 352,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	975,0	710,0	1 960,0	160,0	3 482,0	7 287,0	27 719,0	35 006,0
Total des programmes			**157 810,0**	**169 331,0**	**182 536,0**	**149 836,0**	**149 325,0**	**808 838,0**	**1 016 551,0**	**1 825 389,0**

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	9 566,0	11 769,0	11 932,0	8 561,0	10 240,0	52 068,0	60 544,0	112 612,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	3 220,0	5 855,0	15 321,0	15 567,0	15 648,0	55 611,0	28 971,0	84 582,0
32312	Développement et aménagement du Pôle nature de l'Est	A	150,0	150,0	150,0	830,0	830,0	2 110,0	20 440,0	22 550,0
34307	Réaménagement du square Viger	M	708,0	-	-	-	-	708,0	-	708,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	800,0	1 810,0	3 320,0	6 590,0	8 340,0	20 860,0	41 850,0	62 710,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	985,0	4 567,0	14 609,0	36 493,0	38 594,0	95 248,0	49 520,0	144 768,0
Total des projets			**15 429,0**	**24 151,0**	**45 332,0**	**68 041,0**	**73 652,0**	**226 605,0**	**201 325,0**	**427 930,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**117 268,0**	**140 966,0**	**165 755,0**	**144 771,0**	**150 215,0**	**718 975,0**	**771 824,0**	**1 490 799,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**55 971,0**	**52 516,0**	**62 113,0**	**73 106,0**	**72 762,0**	**316 468,0**	**446 052,0**	**762 520,0**
Total des investissements			**173 239,0**	**193 482,0**	**227 868,0**	**217 877,0**	**222 977,0**	**1 035 443,0**	**1 217 876,0**	**2 253 319,0**

Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
13001	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements abo rdables	M	4 000,0	8 000,0	8 000,0	8 000,0	8 000,0	36 000,0	64 000,0	100 000,0
13003	Acquisition et conservation de terrains à des fins de réalisation de logements abordables	M	16 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	144 000,0	236 000,0	380 000,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	4 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	16 500,0	15 000,0	31 500,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	A	2 900,0	2 700,0	2 000,0	3 300,0	2 500,0	13 400,0	12 500,0	25 900,0
Total des programmes			**27 400,0**	**45 700,0**	**45 000,0**	**46 300,0**	**45 500,0**	**209 900,0**	**327 500,0**	**537 400,0**
Projets										
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	7 620,0	8 392,0	9 847,0	9 024,0	11 211,0	46 094,0	74 262,0	120 356,0
Total des projets			**7 620,0**	**8 392,0**	**9 847,0**	**9 024,0**	**11 211,0**	**46 094,0**	**74 262,0**	**120 356,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**24 500,0**	**43 000,0**	**43 000,0**	**43 000,0**	**43 000,0**	**196 500,0**	**315 000,0**	**511 500,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 520,0**	**11 092,0**	**11 847,0**	**12 324,0**	**13 711,0**	**59 494,0**	**86 762,0**	**146 256,0**
Total des investissements			**35 020,0**	**54 092,0**	**54 847,0**	**55 324,0**	**56 711,0**	**255 994,0**	**401 762,0**	**657 756,0**

Infrastructures du réseau routier
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	45 400,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	165 400,0	150 000,0	315 400,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	40 000,0	74 000,0	74 000,0	74 000,0	74 000,0	336 000,0	370 000,0	706 000,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	10 000,0	10 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	80 000,0	-	80 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	4 500,0	6 000,0	6 000,0	7 000,0	7 000,0	30 500,0	35 000,0	65 500,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	6 500,0	8 600,0	9 500,0	10 000,0	10 000,0	44 600,0	50 000,0	94 600,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	6 500,0	8 600,0	8 600,0	10 000,0	10 000,0	43 700,0	50 000,0	93 700,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	2 500,0	3 484,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	17 984,0	20 000,0	37 984,0
66000	Digues	M	-	-	2 000,0	2 000,0	2 000,0	6 000,0	10 000,0	16 000,0
Total des programmes			**125 400,0**	**150 684,0**	**164 100,0**	**167 000,0**	**167 000,0**	**774 184,0**	**735 000,0**	**1 509 184,0**
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	11 000,0	11 000,0	5 000,0	-	-	27 000,0	-	27 000,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	50,0	150,0	400,0	300,0	318,0	1 218,0	1 571,0	2 789,0
Total des projets			**11 050,0**	**11 150,0**	**5 400,0**	**300,0**	**318,0**	**28 218,0**	**1 571,0**	**29 789,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**126 450,0**	**151 834,0**	**159 500,0**	**157 300,0**	**157 318,0**	**752 402,0**	**686 571,0**	**1 438 973,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**10 000,0**	**10 000,0**	**10 000,0**	**10 000,0**	**10 000,0**	**50 000,0**	**50 000,0**	**100 000,0**
Total des investissements			**136 450,0**	**161 834,0**	**169 500,0**	**167 300,0**	**167 318,0**	**802 402,0**	**736 571,0**	**1 538 973,0**

Matériel roulant et ateliers
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	2 280,0	1 714,0	600,0	450,0	750,0	5 794,0	3 395,0	9 189,0
		A	-	-	-	-	-	-	400,0	400,0
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	20 878,0	16 019,0	18 440,0	19 253,0	20 220,0	94 810,0	197 862,0	292 672,0
		A	4 583,0	3 077,0	3 609,0	3 787,0	3 999,0	19 055,0	8 000,0	27 055,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	500,0	200,0	300,0	400,0	500,0	1 900,0	3 700,0	5 600,0
		A	150,0	-	-	-	-	150,0	300,0	450,0
68106	Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables	M	2 000,0	-	-	-	-	2 000,0	-	2 000,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	11 000,0	8 980,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	34 980,0	29 000,0	63 980,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	5 000,0	18 700,0	19 200,0	19 800,0	22 700,0	85 400,0	82 000,0	167 400,0
Total des programmes			**46 391,0**	**48 690,0**	**47 149,0**	**48 690,0**	**53 169,0**	**244 089,0**	**324 657,0**	**568 746,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**25 658,0**	**17 933,0**	**19 340,0**	**20 103,0**	**21 470,0**	**104 504,0**	**204 957,0**	**309 461,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**20 733,0**	**30 757,0**	**27 809,0**	**28 587,0**	**31 699,0**	**139 585,0**	**119 700,0**	**259 285,0**
Total des investissements			**46 391,0**	**48 690,0**	**47 149,0**	**48 690,0**	**53 169,0**	**244 089,0**	**324 657,0**	**568 746,0**

Sécurité incendie
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	2 700,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 900,0	4 000,0	9 900,0
Total des programmes			**2 700,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**5 900,0**	4 000,0	9 900,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**2 700,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**5 900,0**	**4 000,0**	**9 900,0**
Total des investissements			**2 700,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**800,0**	**5 900,0**	**4 000,0**	**9 900,0**

Société du parc Jean-Drapeau
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	14 152,0	25 656,0	37 562,0	55 616,0	50 795,0	183 781,0	236 971,0	420 752,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
Total des programmes			**14 552,0**	**26 056,0**	**37 962,0**	**56 016,0**	**51 195,0**	**185 781,0**	**238 971,0**	**424 752,0**
Projets										
43015	Pavillon du Canada	A	-	-	-	1 050,0	9 500,0	10 550,0	9 449,0	19 999,0
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	3 670,0	28 100,0	25 140,0	17 910,0	-	74 820,0	-	74 820,0
43017	Plage Jean-Doré	A	5 609,0	10 084,0	6 541,0	5 228,0	-	27 462,0	104,0	27 566,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	22 638,0	9 690,0	630,0	-	2 100,0	35 058,0	1 512,0	36 570,0
43020	Complexe aquatique	A	-	4 774,0	6 299,0	2 100,0	6 562,0	19 735,0	4 200,0	23 935,0
Total des projets			**31 917,0**	**52 648,0**	**38 610,0**	**26 288,0**	**18 162,0**	**167 625,0**	**15 265,0**	**182 890,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**46 469,0**	**78 704,0**	**76 572,0**	**82 304,0**	**69 357,0**	**353 406,0**	**254 236,0**	**607 642,0**
Total des investissements			**46 469,0**	**78 704,0**	**76 572,0**	**82 304,0**	**69 357,0**	**353 406,0**	**254 236,0**	**607 642,0**

Technologies de l'information
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets										
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	1 369,0	-	-	-	-	1 369,0	1 479,0	2 848,0
		A	1 431,0	-	-	-	-	1 431,0	1 545,0	2 976,0
60006	Investissements - Ville intelligente et numérique	M	1 037,0	988,0	792,0	1 212,0	-	4 029,0	-	4 029,0
		A	1 083,0	1 032,0	828,0	1 267,0	-	4 210,0	-	4 210,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	1 222,0	1 586,0	2 519,0	-	-	5 327,0	-	5 327,0
		A	1 278,0	1 658,0	2 633,0	-	-	5 569,0	-	5 569,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	2 523,0	2 175,0	1 285,0	718,0	-	6 701,0	-	6 701,0
		A	2 636,0	2 273,0	1 343,0	750,0	-	7 002,0	-	7 002,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	481,0	1 330,0	3 965,0	11 250,0	12 550,0	29 576,0	29 024,0	58 600,0
68037	Réseaux de fondation en télécommunications	M	1 110,0	1 288,0	1 213,0	562,0	1 051,0	5 224,0	5 938,0	11 162,0
		A	1 159,0	1 345,0	1 267,0	588,0	1 099,0	5 458,0	6 207,0	11 665,0
68068	Portail d'accès et de recherches de normes	M	24,0	-	-	-	-	24,0	-	24,0
		A	26,0	-	-	-	-	26,0	-	26,0
68088	Approvisionnement III	M	-	-	-	-	-	-	444,0	444,0
		A	-	-	-	-	-	-	463,0	463,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	4 609,0	2 586,0	1 614,0	1 100,0	1 412,0	11 321,0	699,0	12 020,0
		A	4 816,0	2 703,0	1 686,0	1 150,0	1 475,0	11 830,0	730,0	12 560,0
68096	Solution intégrée de gestion des appels d'offres	M	-	-	-	-	-	-	978,0	978,0
		A	-	-	-	-	-	-	1 022,0	1 022,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	1 090,0	789,0	1 687,0	1 776,0	1 531,0	6 873,0	6 781,0	13 654,0
		A	1 140,0	825,0	1 763,0	1 855,0	1 599,0	7 182,0	7 086,0	14 268,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	919,0	978,0	824,0	-	-	2 721,0	-	2 721,0
		A	961,0	1 022,0	861,0	-	-	2 844,0	-	2 844,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	-	-	244,0	489,0	342,0	1 075,0	392,0	1 467,0
		A	-	-	256,0	511,0	358,0	1 125,0	408,0	1 533,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	416,0	416,0	183,0	183,0	183,0	1 381,0	110,0	1 491,0
		A	434,0	434,0	192,0	192,0	192,0	1 444,0	115,0	1 559,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	-	-	342,0	598,0	552,0	1 492,0	-	1 492,0
		A	-	-	358,0	624,0	576,0	1 558,0	-	1 558,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	100,0	-	-	500,0	2 929,0	3 529,0	3 388,0	6 917,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
68305	Modernisation des opérations policières	A	2 331,0	2 139,0	1 850,0	850,0	2 200,0	9 370,0	13 481,0	22 851,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	9 500,0	6 543,0	7 250,0	5 300,0	2 750,0	31 343,0	14 925,0	46 268,0
68320	Stockage des crimes technologiques du SPVM	A	820,0	175,0	285,0	280,0	-	1 560,0	-	1 560,0
68325	Caméras portatives SPVM	A	775,0	1 000,0	3 000,0	5 000,0	4 000,0	13 775,0	2 725,0	16 500,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	1 636,0	2 500,0	1 680,0	2 700,0	4 450,0	12 966,0	16 250,0	29 216,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	293,0	428,0	489,0	538,0	262,0	2 010,0	-	2 010,0
		A	307,0	448,0	511,0	562,0	274,0	2 102,0	-	2 102,0
69206	Évolution des outils géomatiques	M	-	-	-	-	-	-	4 400,0	4 400,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 600,0	4 600,0
70025	Cour municipale numérique	A	3 178,0	6 290,0	5 170,0	2 185,0	1 500,0	18 323,0	4 910,0	23 233,0
70120	Refonte des plateformes numériques d'Espace pour la vie	M	-	449,0	553,0	445,0	-	1 447,0	-	1 447,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites web	M	565,0	-	-	-	-	565,0	-	565,0
		A	591,0	-	-	-	-	591,0	-	591,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 278,0	1 162,0	1 106,0	1 197,0	115,0	4 858,0	-	4 858,0
		A	1 335,0	1 215,0	1 156,0	1 250,0	121,0	5 077,0	-	5 077,0
70153	Programme de développement de sites web satellites	M	-	-	-	-	1 222,0	1 222,0	6 356,0	7 578,0
		A	-	-	-	-	1 278,0	1 278,0	6 644,0	7 922,0
70155	Gestion de la relation client	M	391,0	636,0	627,0	971,0	983,0	3 608,0	3 551,0	7 159,0
		A	409,0	664,0	655,0	1 015,0	1 027,0	3 770,0	3 711,0	7 481,0
70160	Refonte du portail intranet	M	-	411,0	714,0	-	-	1 125,0	-	1 125,0
		A	-	429,0	746,0	-	-	1 175,0	-	1 175,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	1 500,0	1 500,0	2 000,0	2 800,0	4 500,0	12 300,0	9 813,0	22 113,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	563,0	660,0	675,0	-	-	1 898,0	-	1 898,0
		A	589,0	690,0	705,0	-	-	1 984,0	-	1 984,0
70330	Données ouvertes	M	258,0	302,0	218,0	-	-	778,0	-	778,0
		A	270,0	315,0	227,0	-	-	812,0	-	812,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	510,0	427,0	391,0	685,0	306,0	2 319,0	1 132,0	3 451,0
		A	532,0	447,0	409,0	715,0	319,0	2 422,0	1 182,0	3 604,0
70501	Environnement de travail	M	2 895,0	2 934,0	1 541,0	548,0	639,0	8 557,0	-	8 557,0
		A	3 026,0	3 066,0	1 610,0	573,0	668,0	8 943,0	-	8 943,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	-	-	-	4 367,0	4 367,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 564,0	4 564,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	-	-	-	7 335,0	7 335,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 665,0	7 665,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	-	73,0	307,0	-	-	380,0	-	380,0
		A	-	77,0	320,0	-	-	397,0	-	397,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	439,0	367,0	269,0	511,0	-	1 586,0	-	1 586,0
		A	458,0	383,0	281,0	533,0	-	1 655,0	-	1 655,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	666,0	587,0	1 226,0	1 227,0	1 442,0	5 148,0	4 787,0	9 935,0
		A	695,0	613,0	1 281,0	1 282,0	1 507,0	5 378,0	5 000,0	10 378,0
70752	Production de rapports pour l'application de demande de prix et octroi (DPO)	M	-	-	49,0	-	-	49,0	-	49,0
		A	-	-	51,0	-	-	51,0	-	51,0
70901	Remise aux normes des centres de traitement TI	M	49,0	660,0	440,0	318,0	-	1 467,0	-	1 467,0
		A	51,0	690,0	460,0	332,0	-	1 533,0	-	1 533,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	2 159,0	1 476,0	2 319,0	2 774,0	3 412,0	12 140,0	9 789,0	21 929,0
		A	2 256,0	1 542,0	2 423,0	2 899,0	3 565,0	12 685,0	10 231,0	22 916,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	763,0	845,0	1 145,0	1 405,0	1 255,0	5 413,0	1 153,0	6 566,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	-	-	-	11 931,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	1 264,0	1 125,0	1 086,0	733,0	1 286,0	5 494,0	-	5 494,0
		A	1 321,0	1 175,0	1 135,0	767,0	1 344,0	5 742,0	-	5 742,0
71351	Modernisation de la solution de gestion électronique des documents (GED)	M	-	-	-	-	-	-	856,0	856,0
		A	-	-	-	-	-	-	894,0	894,0
71450	Inspection mobile - Évaluation foncière	A	-	-	-	-	-	-	907,0	907,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	3 500,0	3 500,0	3 700,0	4 100,0	4 100,0	18 900,0	11 569,0	30 469,0
71553	Modernisation des solutions institutionnelles	M	-	-	-	-	-	-	6 845,0	6 845,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 155,0	7 155,0
71560	Modernisation de l'application de gestion des dossiers décisionnels (GDD)	M	-	-	-	-	-	-	734,0	734,0
		A	-	-	-	-	-	-	766,0	766,0
71770	Système de gestion et de dépistage des entrées de service en plomb	M	500,0	550,0	-	-	-	1 050,0	-	1 050,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	8 241,0	8 041,0	6 481,0	6 240,0	2 000,0	31 003,0	1 304,0	32 307,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence du SIM	A	8 005,0	2 148,0	1 095,0	600,0	1 500,0	13 348,0	5 840,0	19 188,0
72515	Système de gestion des loisirs municipaux	M	390,0	-	-	-	-	390,0	-	390,0
72660	Réforme des services d'accueil - Espace pour la vie	M	563,0	-	-	-	-	563,0	-	563,0
72681	Système de gestion - Direction générale	M	-	-	-	-	-	-	3 446,0	3 446,0
		A	-	-	-	-	-	-	3 604,0	3 604,0
72690	Applications mobiles - Espace pour la vie	M	-	-	518,0	954,0	-	1 472,0	-	1 472,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	M	1 458,0	956,0	541,0	990,0	817,0	4 762,0	1 137,0	5 899,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 517,0	1 526,0	736,0	951,0	570,0	5 300,0	2 850,0	8 150,0
74094	Gestion vestimentaire intégrée	M	-	191,0	493,0	1 023,0	-	1 707,0	-	1 707,0
		A	-	199,0	515,0	1 069,0	-	1 783,0	-	1 783,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	4 315,0	3 912,0	3 374,0	3 912,0	2 896,0	18 409,0	6 692,0	25 101,0
		A	4 510,0	4 088,0	3 526,0	4 088,0	3 027,0	19 239,0	6 993,0	26 232,0
74255	Gestion de temps	M	-	181,0	978,0	1 209,0	3 531,0	5 899,0	3 881,0	9 780,0
		A	-	189,0	1 022,0	1 263,0	3 689,0	6 163,0	4 057,0	10 220,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	2 934,0	3 271,0	3 178,0	5 157,0	-	14 540,0	-	14 540,0
		A	3 066,0	3 419,0	3 322,0	5 388,0	-	15 195,0	-	15 195,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 630,0	1 105,0	1 226,0	2 560,0	2 925,0	9 446,0	13 645,0	23 091,0
		A	1 704,0	1 154,0	1 282,0	2 676,0	3 056,0	9 872,0	14 261,0	24 133,0
74825	Projet de gestion des marquages et signalisations pour les arrondissements	M	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	1 300,0	2 600,0	2 000,0	1 907,0	800,0	8 607,0	362,0	8 969,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	2 415,0	1 000,0	-	-	-	3 415,0	-	3 415,0
74951	Bureau des régimes de retraite sans papier	M	-	-	-	-	460,0	460,0	264,0	724,0
		A	-	-	-	-	480,0	480,0	276,0	756,0
74955	Modernisation des activités du bureau des régimes de retraites Mon tréal	M	-	-	-	49,0	785,0	834,0	1 170,0	2 004,0
		A	-	-	-	51,0	821,0	872,0	1 224,0	2 096,0
74990	Infrastructures TI des projets en transport	M	235,0	-	-	-	-	235,0	-	235,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	3 330,0	3 030,0	2 356,0	3 360,0	2 027,0	14 103,0	-	14 103,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	294,0	650,0	1 800,0	1 356,0	-	4 100,0	-	4 100,0
74995	Prise en charge des infrastructures du centre de gestion de mobili té urbaine (CGMU)	M	-	760,0	760,0	-	-	1 520,0	-	1 520,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
76606	Système de gestion contractuelle	M	-	-	-	-	534,0	534,0	2 171,0	2 705,0
		A	-	-	-	-	558,0	558,0	2 268,0	2 826,0
78032	Communications numériques (Centre Contact Client)	M	1 289,0	439,0	-	-	-	1 728,0	-	1 728,0
		A	1 346,0	458,0	-	-	-	1 804,0	-	1 804,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	391,0	224,0	-	-	-	615,0	-	615,0
		A	409,0	235,0	-	-	-	644,0	-	644,0
78045	Déménagements et rehaussements Télécom	M	479,0	479,0	538,0	391,0	391,0	2 278,0	939,0	3 217,0
		A	501,0	501,0	562,0	409,0	409,0	2 382,0	981,0	3 363,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	88,0	-	394,0	745,0	739,0	1 966,0	1 159,0	3 125,0
		A	92,0	-	412,0	778,0	772,0	2 054,0	1 211,0	3 265,0
78100	Système de gestion des vidéos	M	-	-	489,0	685,0	572,0	1 746,0	-	1 746,0
		A	-	-	511,0	715,0	598,0	1 824,0	-	1 824,0
Total des projets			**128 039,0**	**113 177,0**	**114 524,0**	**118 346,0**	**104 331,0**	**578 417,0**	**336 772,0**	**915 189,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**51 623,0**	**46 696,0**	**46 703,0**	**46 888,0**	**39 499,0**	**231 409,0**	**129 880,0**	**361 289,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**76 416,0**	**66 481,0**	**67 821,0**	**71 458,0**	**64 832,0**	**347 008,0**	**206 892,0**	**553 900,0**
Total des investissements			**128 039,0**	**113 177,0**	**114 524,0**	**118 346,0**	**104 331,0**	**578 417,0**	**336 772,0**	**915 189,0**

Urbanisme et mobilité
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	875,0	875,0	875,0	875,0	875,0	4 375,0	17 750,0	22 125,0
		A	2 274,0	2 275,0	2 275,0	2 275,0	2 275,0	11 374,0	31 250,0	42 624,0
45000	Vélo - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	A	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
48043	Parcours signature Montréal	M	-	-	-	-	450,0	450,0	23 231,0	23 681,0
		A	-	-	-	-	450,0	450,0	23 231,0	23 681,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	-	15 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	19 500,0	19 500,0	19 500,0	19 500,0	19 500,0	97 500,0	19 500,0	117 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	56 449,0	87 274,0	89 244,0	101 058,0	95 412,0	429 437,0	721 732,0	1 151 169,0
59071	Vision Zéro - Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	19 800,0	17 800,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	82 600,0	75 000,0	157 600,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	7 500,0	7 500,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	18 000,0	-	18 000,0
Total des programmes			**139 398,0**	**168 224,0**	**160 894,0**	**172 708,0**	**167 962,0**	**809 186,0**	**1 061 694,0**	**1 870 880,0**
Projets										
28039	Réaménagement-Jean-Talon, entre 22e avenue et Langelier	M	1 303,0	2 367,0	7 287,0	7 434,0	18 572,0	36 963,0	95 324,0	132 287,0
28040	Vélo - Développement et optimisation du système de vélo en libre-service Bixi	M	3 000,0	2 900,0	2 500,0	1 000,0	1 000,0	10 400,0	5 000,0	15 400,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	1 080,0	13 283,0	18 655,0	21 070,0	13 917,0	68 005,0	21 995,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	210,0	1 950,0	6 300,0	1 400,0	2 450,0	12 310,0	11 500,0	23 810,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	350,0	2 203,0	2 196,0	2 196,0	6 945,0	-	6 945,0
36209	Plan lumière	A	490,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 890,0	2 500,0	4 390,0
36211	Réaménagement de la rue de la Commune	A	-	-	350,0	350,0	350,0	1 050,0	-	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	-	490,0	490,0	490,0	1 470,0	-	1 470,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	2 361,0	2 492,0	255,0	-	-	5 108,0	-	5 108,0
39001	Campus Outremont - Infrastructures et aménagement	M	9 488,0	11 715,0	11 666,0	13 752,0	10 499,0	57 120,0	65 000,0	122 120,0
39710	Complexe Turcot	M	5 522,0	19 768,0	21 798,0	7 248,0	192,0	54 528,0	629,0	55 157,0
		A	3 736,0	3 509,0	27 194,0	33 904,0	7 302,0	75 645,0	18,0	75 663,0
40139	PPU Griffintown	M	21 425,0	13 477,0	17 227,0	10 782,0	11 200,0	74 111,0	76 000,0	150 111,0
40155	Namur-De la Savane (abords de Namur et hippodrome)	M	-	581,0	1 400,0	11 800,0	14 800,0	28 581,0	128 000,0	156 581,0
40170	Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie	M	29 211,0	15 398,0	1 256,0	-	-	45 865,0	-	45 865,0
40171	Turcot-Lachine Est (secteur Lachine Est)	M	-	1 000,0	3 000,0	5 000,0	5 000,0	14 000,0	50 000,0	64 000,0
40173	Multimodal - Développement des pôles de mobilité	M	-	-	500,0	500,0	-	1 000,0	-	1 000,0
40174	Louvain Est	M	6 358,0	6 810,0	6 591,0	7 787,0	7 961,0	35 507,0	31 701,0	67 208,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	1 616,0	877,0	7 364,0	6 819,0	-	16 676,0	-	16 676,0

Urbanisme et mobilité (suite)
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
40178	Partie nord de L'Île-des-Soeurs	M	-	-	-	-	2 959,0	2 959,0	39 703,0	42 662,0
40179	Fort Lorette	A	-	385,0	559,0	2 159,0	2 218,0	5 321,0	672,0	5 993,0
40182	Atelier du CN - Cours St-Charles	M	3 908,0	1 409,0	-	-	-	5 317,0	-	5 317,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	20 000,0	25 000,0	45 000,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	-	-	15 294,0	12 775,0	39 606,0	67 675,0	95 600,0	163 275,0
40203	PPU DES FAUBOURGS	M	-	576,0	578,0	9 991,0	8 154,0	19 299,0	112 370,0	131 669,0
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	A	-	-	-	250,0	-	250,0	-	250,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	7 909,0	77,0	-	-	-	7 986,0	-	7 986,0
		A	619,0	12,0	-	-	-	631,0	-	631,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	32 742,0	18 533,0	4 927,0	-	-	56 202,0	-	56 202,0
		A	1 538,0	-	-	-	-	1 538,0	-	1 538,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTQ (Lien cyclable)	M	50,0	289,0	100,0	200,0	400,0	1 039,0	9 849,0	10 888,0
48044	Reconstruction de l'Autoroute 40 - Accompagnement du MTQ	M	-	100,0	175,0	200,0	350,0	825,0	21 371,0	22 196,0
		A	-	100,0	175,0	200,0	350,0	825,0	21 372,0	22 197,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM	M	1 570,0	1 925,0	7 000,0	7 000,0	4 550,0	22 045,0	-	22 045,0
		A	2 915,0	3 575,0	13 000,0	13 000,0	8 450,0	40 940,0	-	40 940,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	333,0	534,0	1 952,0	1 969,0	1 414,0	6 202,0	25 892,0	32 094,0
		A	618,0	991,0	3 625,0	3 656,0	2 625,0	11 515,0	48 087,0	59 602,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTQ	M	50,0	200,0	200,0	200,0	400,0	1 050,0	7 500,0	8 550,0
54102	Gestion de corridors de mobilité intégrée	M	500,0	500,0	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
54104	Système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	-	2 500,0
59027	Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de_l'Assomption - Nouvel accès au	A	23 051,0	23 201,0	24 126,0	19 150,0	14 638,0	104 166,0	188,0	104 354,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	600,0	1 750,0	4 750,0	8 757,0	9 700,0	25 557,0	65 893,0	91 450,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM-Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	-	302,0	6 772,0	3 031,0	-	10 105,0	-	10 105,0
68035	Projet Sussex-Tupper (abords de l'ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	8 438,0	20,0	-	-	-	8 458,0	-	8 458,0
68067	Avenue des Pins	M	7 760,0	1 938,0	900,0	8 500,0	400,0	19 498,0	48 400,0	67 898,0
		A	240,0	62,0	-	-	-	302,0	1 800,0	2 102,0
75001	Raccordement du boulevard Cavendish	A	10 500,0	12 460,0	15 680,0	10 930,0	35 300,0	84 870,0	349 360,0	434 230,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	20 801,0	12 237,0	1 420,0	-	-	34 458,0	-	34 458,0

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Projets (suite)										
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1 : de De Bleury à Mansfield et square Phillips	M	1 901,0	756,0	16 784,0	13 614,0	3 379,0	36 434,0	-	36 434,0
		A	161,0	84,0	1 865,0	1 865,0	21,0	3 996,0	-	3 996,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2 : Réaménagement - De Mansfield à Atwater	M	15 946,0	15 903,0	13 749,0	30 489,0	38 914,0	115 001,0	149 670,0	264 671,0
		A	5 571,0	5 204,0	3 272,0	6 715,0	6 916,0	27 678,0	17 400,0	45 078,0
75029	Abords du CUSM	M	-	-	1 825,0	-	3 603,0	5 428,0	42 353,0	47 781,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3 : McGill College et Cathcart	M	2 698,0	12 785,0	17 028,0	11 408,0	18 250,0	62 169,0	38 164,0	100 333,0
		A	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	65,0	1 367,0	2 384,0	723,0	2 337,0	6 876,0	-	6 876,0
		A	92,0	1 967,0	3 430,0	1 041,0	3 363,0	9 893,0	-	9 893,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	4 915,0	11 092,0	5 468,0	2 313,0	707,0	24 495,0	30,0	24 525,0
		A	9 128,0	20 599,0	10 154,0	4 296,0	1 310,0	45 487,0	48,0	45 535,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	215,0	215,0	513,0	410,0	2 041,0	3 394,0	24 638,0	28 032,0
		A	310,0	310,0	738,0	590,0	2 939,0	4 887,0	35 456,0	40 343,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Accompagnement PJCCI	M	415,0	-	-	-	-	415,0	-	415,0
		A	599,0	-	-	-	-	599,0	-	599,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	14 971,0	11 964,0	8 575,0	2 000,0	-	37 510,0	-	37 510,0
		A	1 479,0	1 003,0	359,0	-	-	2 841,0	-	2 841,0
Total des projets			**278 908,0**	**277 252,0**	**339 763,0**	**324 814,0**	**327 073,0**	**1 547 810,0**	**1 718 483,0**	**3 266 293,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**324 775,0**	**336 589,0**	**354 012,0**	**362 705,0**	**371 042,0**	**1 749 123,0**	**2 087 295,0**	**3 836 418,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**93 531,0**	**108 887,0**	**146 645,0**	**134 817,0**	**123 993,0**	**607 873,0**	**692 882,0**	**1 300 755,0**
Total des investissements			**418 306,0**	**445 476,0**	**500 657,0**	**497 522,0**	**495 035,0**	**2 356 996,0**	**2 780 177,0**	**5 137 173,0**

Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Programmes										
76014	Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	M	-15 000,0	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-210 000,0	-300 000,0	-510 000,0
Total des programmes			**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	-300 000,0	-510 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**-15 000,0**	**-30 000,0**	**-45 000,0**	**-60 000,0**	**-60 000,0**	**-210 000,0**	**-300 000,0**	**-510 000,0**

Annexes

14. STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- Les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau, de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et de la taxe pour le financement du service 911;
- Les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- Les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- Les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- Les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- La **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élues et élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- Les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élues et élus ainsi que du personnel présentement à l'embauche et retraité;
- Le **transport** et les **communications**;
- Les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**;
- La **location,** l'**entretien** et la **réparation**;
- Les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- Les **biens durables** non capitalisés;
- Les **frais de financement**;
- Le **remboursement de la dette à long terme**;
- Les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- L'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- L'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- L'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- L'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- L'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- L'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- L'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- L'activité frais de financement englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

15. PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 4 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

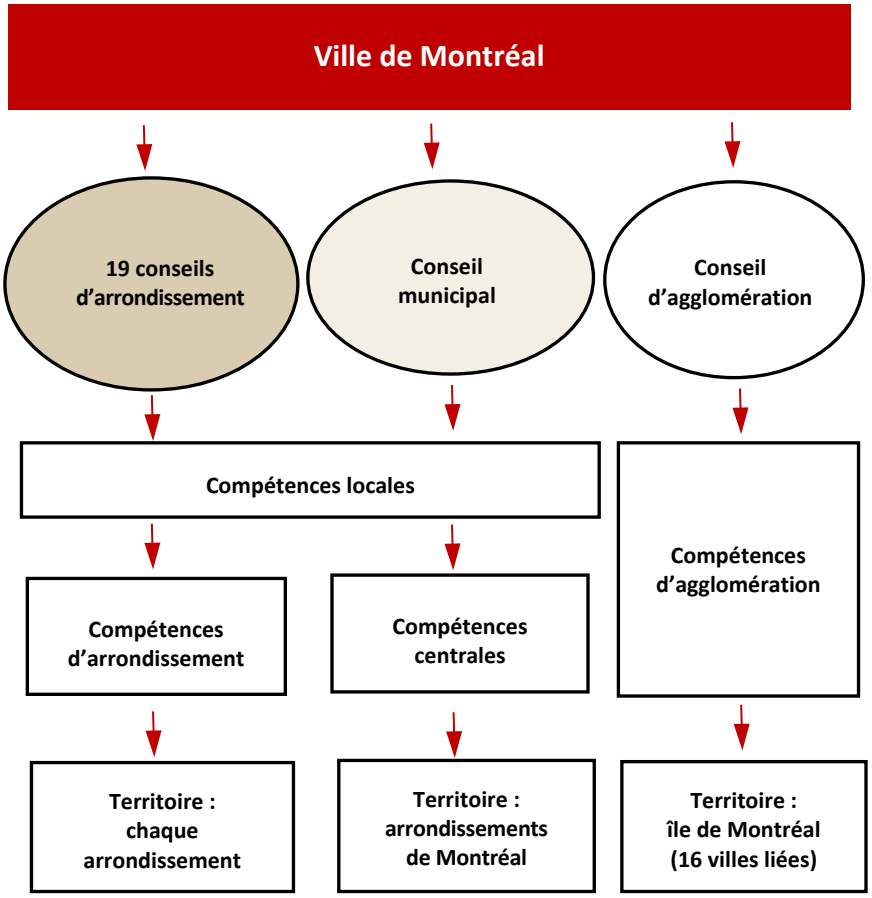

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élues et élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élues et élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) – on nommera l'une de ces personnes à la vice-présidence;
- 1 représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 170 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes , à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (nº 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

La confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employées et employés de la Ville de Montréal[16].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

16. Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employées et employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- Le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- La répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – soit les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- Les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- Les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2023, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,26 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information et Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 5 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

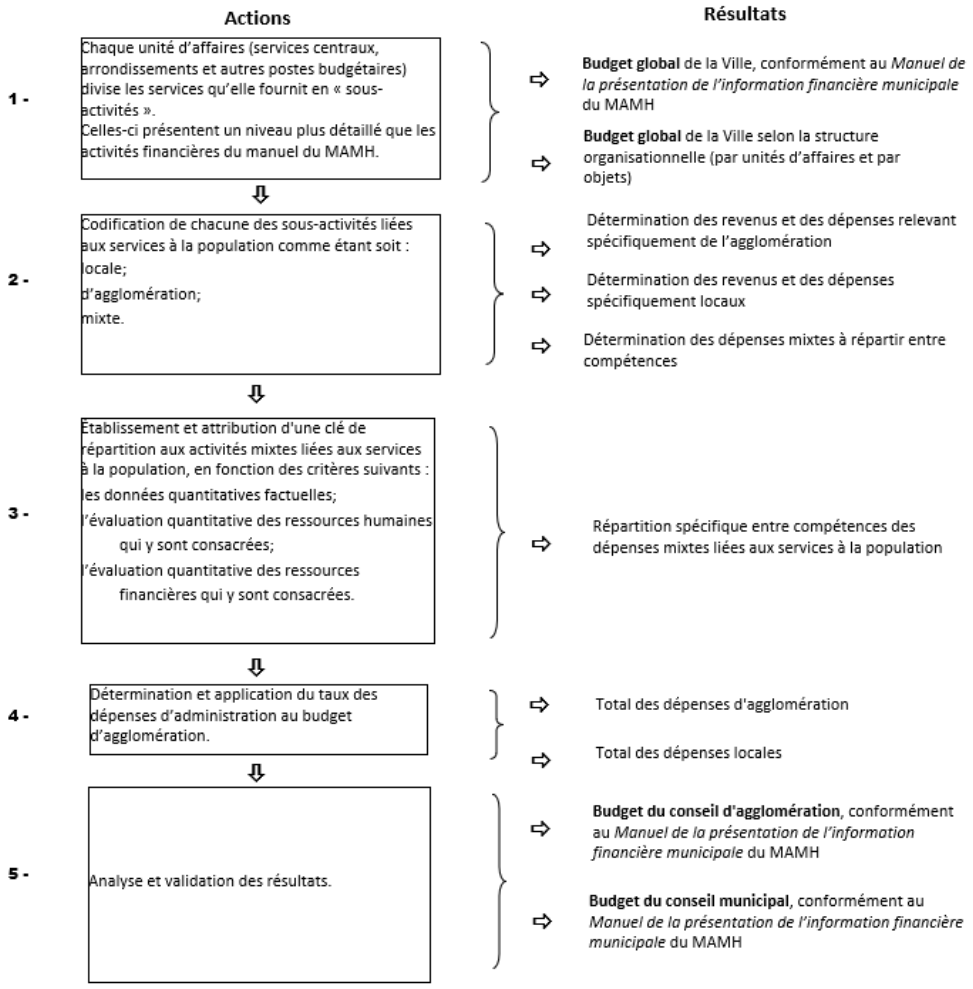

16. ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- Ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

17. COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1er janvier 2015, a nécessité la révision du partage de certaines de ces compétences entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 171 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

18. SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : montreal.ca/sujets/politiques-financieres.

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses, à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé, ou encore, porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- Gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- Définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- Veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- L'équilibre budgétaire annuel;
- L'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- Le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- Éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- Financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- Définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- L'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- L'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Charte de la Ville de Montréal* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- Optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- Voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- Le financement des services publics;
- La diversification des revenus;
- Les frais d'utilisation des services;
- Les revenus difficiles à prévoir;
- Les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- Gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- Faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- Connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- S'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- S'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- S'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- La Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- La Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- La Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- La Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- La Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- Veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- Garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- La Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- Les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d'établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés au manuel de comptabilité de Comptables professionnels agrées Canada pour le secteur public. L'établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d'amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement des immobilisations corporelles par catégorie d'actif, ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d'une solution infonuagique.

19. FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'Administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées.

En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur cinq enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant tant des projets d'investissements que des activités de fonctionnement. Le bilan de cette stratégie a d'ailleurs été déposé en octobre 2022.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2023. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2023 s'élèvent à 531,2 M$, en hausse de 10 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2022. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 474,7 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 243,7 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Tableau 172 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2023
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau	-	183 185,9	(150 105,5)	33 080,4
Quotes-parts – Alimentation en eau potable	-	100 484,0	(84 853,7)	15 630,3
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ	-	7 936,1	(2 928,0)	5 008,1
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ	-	8 031,4	(3 998,0)	4 033,4
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)	-	2 037,3	(1 850,5)	186,8
Taxation relative à l'eau	447 332,1	-	-	447 332,1
Tarification forfaitaire et au compteur	15 276,3	-	-	15 276,3
Tarification des eaux usées	-	4 000,0	-	4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	244,7	-	244,7
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	350,6	-	(350,6)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	189,0	1 074,3	-	1 263,3
Autres tarifications et subventions	4 109,1	1 005,8	-	5 114,9
Total – Revenus	**467 257,1**	**307 999,5**	**(244 086,3)**	**531 170,3**
Dépenses				
Direction - Service de l'eau	(1,5)	(4 173,4)	-	(4 174,9)
Direction de l'eau potable	-	64 166,0	-	64 166,0
Direction de l'épuration des eaux usées	-	76 567,8	-	76 567,8
Direction des réseaux d'eau	9 919,7	12 354,2	(350,6)	21 923,3
Direction de la gestion des actifs	18 552,7	7 306,3	-	25 859,0
Direction des projets majeurs	-	1 133,6	-	1 133,6
Direction des stratégies de la performance	928,0	4 510,6	-	5 438,6
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	70 674,6	-	-	70 674,6
Autres unités (serv. profesionnels et techniques, laboratoire, géomatique, etc.)	16 654,9	15 187,2	-	31 842,1
Frais généraux d'administration	17 064,5	25 761,1	-	42 825,6
Frais de financement	16 237,4	32 973,6	-	49 211,0
Total – Dépenses	**150 030,3**	**235 787,0**	**(350,6)**	**385 466,7**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	27 900,4	61 294,5	-	89 194,9
Total – Financement	**27 900,4**	**61 294,5**	**-**	**89 194,9**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	243 735,7	-	(243 735,7)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**421 666,4**	**297 081,5**	**(244 086,3)**	**474 661,6**
Excédent (déficit) avant affectations	**45 590,7**	**10 918,0**	**-**	**56 508,7**
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(579,7)	-	-	(579,7)
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	891,5	(1 594,3)	-	(702,8)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(42 100,0)	-	-	(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 802,5)	(9 323,7)	-	(13 126,2)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**(0,0)**	**-**	**-**	**0,0**

20. GLOSSAIRE

Acquisitions d'immobilisations
Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme décennal d'immobilisations.

Affectation
Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PDI.

Agglomération
L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement
(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.
(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)
Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)
Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et d'employés convertis en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement
Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget
Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital
Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles
Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle
Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales foncières
Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissements. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2022.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs
La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur
Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux employées et aux employés et aux élues et aux élus.

Coûts des régimes de retraite
Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:
- Les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- Les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente
Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative
Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement
Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- Ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets
Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Dette
Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes
En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)
Objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration, l'ajout de nouvelles infrastructures ou plus spécifiquement l'agrandissement d'installations ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières
Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre
Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire
L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission
Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales
Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables
Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- Les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- Les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

Étalement de la variation des valeurs foncières
Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)
Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)
Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales
Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Immobilisations
Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :
- Ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)
Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')
Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures
Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques, etc.

Investissements
Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures
Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International
Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière
Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public
Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal
Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)
Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes
Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations
Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **La justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique…) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **Le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique…) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **La planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **L'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Programme
Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)
Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet
Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable
Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)
Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant au niveau du maintien régulier d'actifs qu'au niveau du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actifs dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)
Un conseil municipal local, formé de représentants élus et élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)
Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement
Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées
Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement
Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt
Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération
Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et des employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière
Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Secteur
En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central
Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette
Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification
En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation
Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taxe foncière générale
Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts
Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires
Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)
Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

21. IDIOMES

Territoires

Agglomération de Montréal
Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale
- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)
- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- La Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées
- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

Villes liées
Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération
Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération
L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales
- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- Dans le cas de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
    - Soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
    - Soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal
Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal
Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération
Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

22. INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIM	Building information modeling (Modélisation des informations de la construction)
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDN-NDG	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Canadien National
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
COP 15	Conférence biodiversité de l'ONU
CP	Canadien Pacifique
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEI	Démarche de diversité, équité et inclusion
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GES	Gaz à effet de serre
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
LGBTQ2+	Lesbiennes, Gais, Bisexuels, Transgenres, Queers et Bispirituels
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MTQ	Ministère des Transports du Québec
ONU	Organisation des Nations unies
PAEE	Programme d'accès à l'égalité en emploi
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PJCCI	Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée
PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme des installations sportives extérieures

PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
RTU	Réseaux techniques urbains
SHP	Sodium haute pression
SIMON	Système intégré Montréal
SIRR	Service des infrastructures du réseau routier
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TI	Technologies de l'information
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1900-8
Budget de fonctionnement 2023
Programme décennal d'immobilisations 2023-2032
Document imprimé, Français

978-2-7647-1901-5
Budget de fonctionnement 2023
Programme décennal d'immobilisations 2023-2032
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
28656

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.

Montréal

montreal.ca

Ville de Montréal 28656 (11-2022)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1220310003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2023 de la Corporation Anjou 80

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2022, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2022, le budget 2023 de la Corporation Anjou 80.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-11-08 14:43

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1220310003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2023 de la Corporation Anjou 80

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2023 de la Corporation Anjou 80 en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-10-28

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514-872-3142
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2022-10-31

ANJOU 80

BUDGET 2023

ANJOU 80

BUDGET 2023

	BUDGET	
	2 023	**2022**
REVENUS (ANNEXE A)	3 879 730	3 800 125
CHARGES		
FRAIS D'EXPLOITATION (ANNEXE B)	1 409 345	1 394 645
FRAIS D'ENTRETIEN (ANNEXE C)	947 750	922 675
FRAIS D'ADMINISTRATION (ANNEXE D)	734 320	680 980
IMPÔTS FONCIERS (ANNEXE D)	381 250	391 250
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS (ANNEXE D)	55 000	54 450
	3 527 665	**3 444 000**
REVENU NET AVANT TRAVAUX DIVERS	352 065	356 125
TRAVAUX DIVERS	350 000	355 000
EXCÉDENT(DÉFICIT) DE L'EXERCICE	**2 065**	**1 125**

ANNEXE A

REVENUS

	BUDGET	
	2 023	**2022**
REVENU DE LOCATION		
50XX LOYERS	3 804 730	3 730 125
5110 LOYERS VACANTS	10 000	10 000
	3 794 730	**3 720 125**
AUTRES REVENUS		
5000 BUANDERIE ET AUTRES	25 000	20 000
5200 LOCATION DE GARAGES	60 000	60 000
5410 INTÉRÊTS		
	85 000	**80 000**
REVENUS TOTAUX	**3 879 730**	**3 800 125**

ANNEXE B

		BUDGET	
		2 023	**2 022**
FRAIS D'EXPLOITATION			
7010	RÉMUNÉRATION RESPONSABLES D'IMMEUBLES	478 595	436 025
70XX	CHARGES SOCIALES	148 350	133 620
8100	CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE	375 000	400 000
7210	GARDIENNAGE ET SÉCURITÉ	120 000	130 000
7110	DÉNEIGEMENT	75 000	75 000
8110	ÉLECTRICITÉ	65 000	75 000
8390	SERVICE ET ENTRETIEN DE LA PISCINE	40 000	40 000
8425	ENTRETIEN PAYSAGER ET STATIONNEMENT	25 000	25 000
7395	EXTERMINATION	17 200	15 000
7370	FOURNITURES D'ENTRETIEN MÉNAGER	30 000	30 000
7410	ACHAT ET LOCATION D'OUTILLAGE ET D'ÉQUIPEMENT	10 000	10 000
7365	ENTRETIEN DES EXTINCTEURS	7 000	7 000
7120	REMORQUAGE	1 200	1 000
8360	NETTOYAGE DES ÉGOUTS	15 000	15 000
7375	ÉQUIPEMENT ET RÉPARATIONS D'OUTILS	2 000	2 000
		1 409 345	**1 394 645**

ANNEXE C

		BUDGET 2 023	BUDGET 2 022
ENTRETIEN			
8010	RÉMUNÉRATION - ENTRETIEN ET BUREAU	277 000	257 910
80XX	CHARGES SOCIALES	91 000	77 765
8028	ALLOCATIONS DE CAMIONS	15 000	16 500
7385	PLANCHERS - RÉPARATIONS ET SABLAGE	175 000	150 000
7415	DÉGATS D'EAU	50 000	50 000
7430	CONTRAT ET ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE	20 000	20 000
7420	PLOMBERIE ET CHAUFFAGE	100 000	100 000
7350	TRAVAUX DE MENUISERIE	80 000	100 000
7310	RÉPARATIONS - ÉLECTRICITÉ	40 000	45 000
7425	ENTR. REP. ÉCLAIRAGE ALARME D'INCENDIE	35 000	35 000
7396	ENTRETIEN - VENTILATION	10 000	10 000
8430	ENTRETIEN DES PORTES DE GARAGE	15 000	20 000
7384	PEINTURE ET PLÂTRE	20 000	20 000
7405	QUINCAILLERIE	4 000	4 000
7330	SERRURES	5 000	5 000
7335	ENTRETIEN DES TAPIS	4 000	4 000
7406	ESSENCE ET LUBRIFIANT - ÉQUIPEMENT	1 750	1 500
8550	AUTRES DÉPENSES	3 000	3 000
8325	ACHATS DE MOUSTIQUAIRES	2 000	3 000
		947 750	**922 675**

		BUDGET 2 023	BUDGET 2 022
TRAVAUX DIVERS			
9027	EXÉCUTION TRAVAUX AMÉLIORATIONS		355 000
9099	TRAVAUX DIVERS	350 000	
		350 000	**355 000**

ANNEXE D

		BUDGET	
		2 023	**2 022**
ADMINISTRATION			
6010	RÉMUNÉRATION	312 550	289 180
60XX	CHARGES SOCIALES	73 970	68 000
6300	ASSURANCES	180 000	150 000
6410	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS - ÉQUIPEMENT DE BUREAU	10 000	10 000
6130	POSTES ET MESSAGERIES	1 500	1 500
6520	PAPETERIE ET FRAIS DE BUREAU	10 000	10 000
6140	COMMUNICATIONS	15 000	15 000
6112	HONORAIRES PROFESSIONNELS	100 000	100 000
6550	AUTRES DÉPENSES	3 000	3 000
6215	FRAIS DE RECOUVREMENT	4 000	3 000
6110	FRAIS DE DÉPLACEMENT	4 800	4 800
6111	FRAIS DE REPRÉSENTATION DIRECTEUR GÉNÉRAL	3 000	3 000
6114	FRAIS DE REPRÉSENTATION DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE	0	2 000
6545	MAUVAISES CRÉANCES	10 000	15 000
6530	FRAIS BANCAIRES	5 000	5 000
6510	DIVERS, RÉUNION, RÉCEPTION	1 500	1 500
		734 320	**680 980**
IMPÔTS FONCIERS			
6600	TAXES MUNICIPALES	341 250	341 250
6610	TAXES SCOLAIRES	40 000	50 000
		381 250	**391 250**
AMORTISSEMENTS			
6620	AMORTISSEMENT - IMMEUBLES	55 000	54 450
6625	AMORTISSEMENT - ÉQUIPEMENTS		
6626	AMORTISSEMENT - STAT. AIRES DE JEUX,		
6627	AMORTISSEMENT - CAMÉRAS		
6628	AMORTISSEMENT - SYST. ALARME INCENDIE		
		55 000	**54 450**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1220310004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2023 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2022, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2022, le budget 2023 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-11-08 14:45

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1220310004
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2023 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2023 de la Société d'habitation et de développement de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-10-28

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514-872-3142
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2022-10-31

Montréal

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Budget 2023 et Programme triennal d'immobilisations 2023-2025

Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

Date : 1er décembre 2022

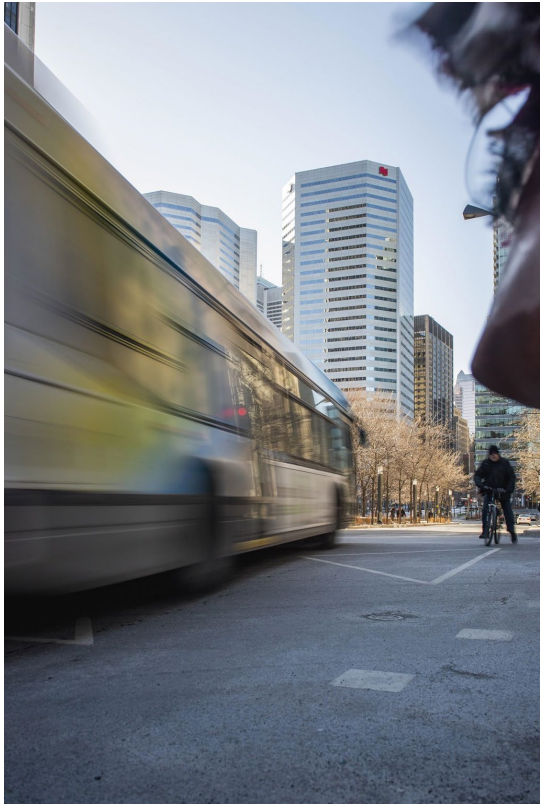

Plan de la présentation

Organigramme 2023
Faits saillants 2022 et impacts

Budget de fonctionnement

1. Indicateurs de performance de la SHDM
2. Évolution budgétaire 2022
3. Objectifs 2023
4. Budget 2023
    a. Sommaire des revenus et dépenses par compétences
    b. Principaux écarts 2023 vs 2022
    c. Variations de l'effectif par catégories d'emplois

Période de questions

Programme triennal d'immobilisations 2023-2025

1. Enjeux
2. Réalisations 2022
3. PTI 2023-2025 par catégories d'actifs
4. Priorités du PTI 2023-2025 : programmes
5. Priorités du PTI 2023-2025 : projets

Période de questions

Organigramme 2023

Nombre total : 147,9 a-p

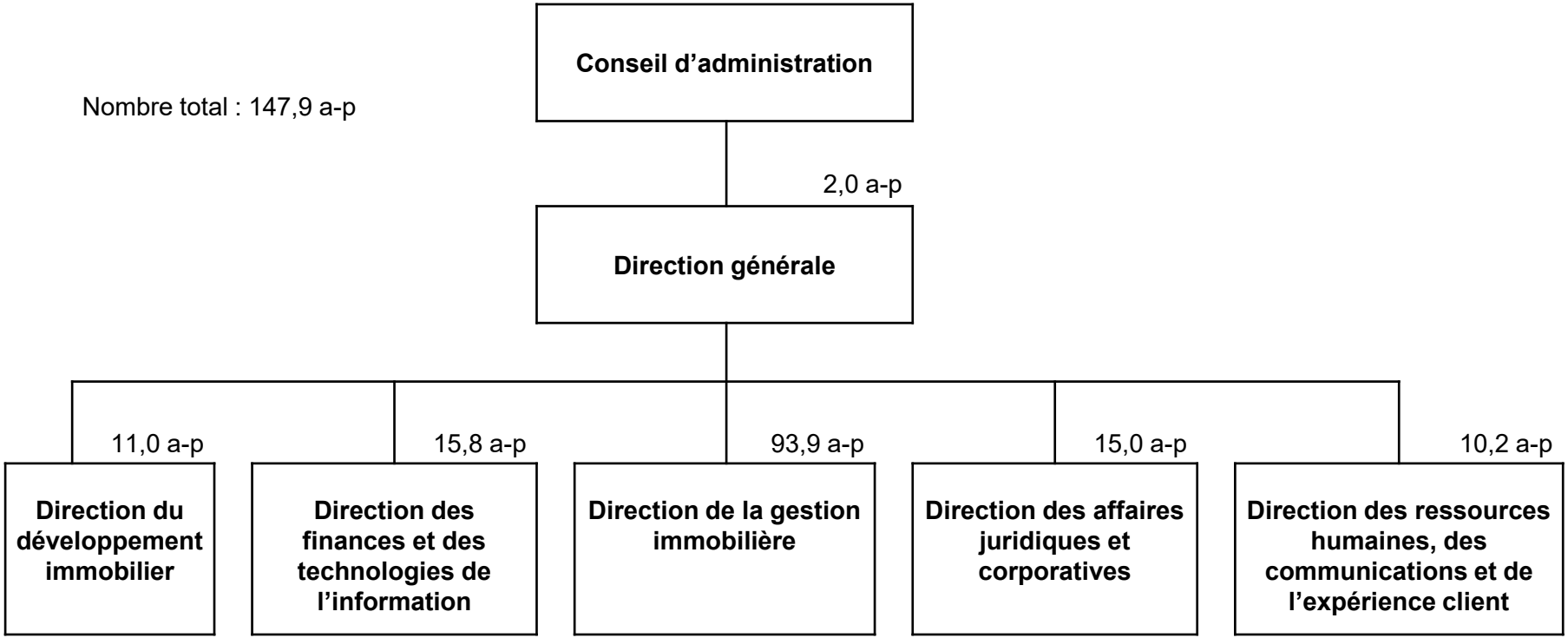

Faits saillants 2022 et impacts

- **Maintien d'une excellente santé financière** avec un bilan positif et permettant des interventions innovantes en lien avec les objectifs des plans et politiques de la Ville.

- **Signature d'ententes de financement de 81,6 M$ pour la rénovation des immeubles du parc immobilier résidentiel**, pour un montant de 69 M$ avec la SCHL, dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL) et pour un montant maximum de 12,6 M$ avec la Ville de Montréal.

- **Chantier Montréal abordable** de la Ville (CMA)
  - Participation de la SHDM au comité-conseil du CMA
  - Pilotage du chantier sur le rôle et les mandats de la SHDM

- **Respect de notre plan stratégique 2021-2024** avec la réalisation des objectifs établis pour répondre aux besoins des différentes clientèles.

- **Accroissement de notre parc immobilier** avec l'acquisition de deux immeubles, permettant d'assurer l'abordabilité de 79 logements dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et de Montréal-Nord.

Montréal

Budget de fonctionnement 2023

Indicateurs de performance de la SHDM

- Indicateurs clés:
    1. Taux de mauvaises créances du portefeuille immobilier résidentiel
    2. Taux de réalisation des projets des programmes d'immobilisations
    3. Taux d'endettement
    4. Accès Condos : nombre de remboursements des crédits d'achats
- Taux d'inoccupation des logements locatifs
- Achalandage des stationnements
- Nombre d'appels d'offres
- Pourcentage de radiation des mauvaises créances

Indicateur clé – 1.
Taux de mauvaises créances du portefeuille immobilier résidentiel

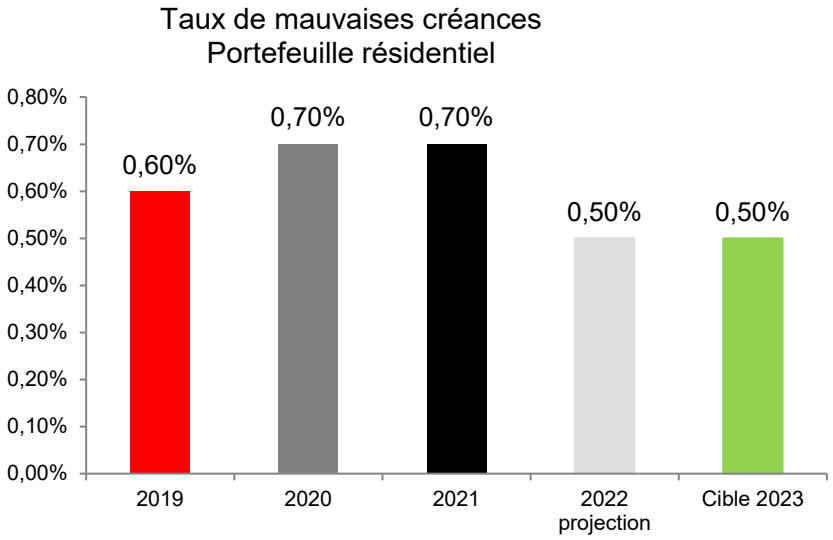

Augmentations en 2020 et 2021 sont en lien avec la pandémie (COVID-19).

Projections 2022 et cible 2023 sont au niveau prépandémie.

Indicateur clé – 2.
Taux de réalisation des projets résidentiels des programmes d'immobilisations

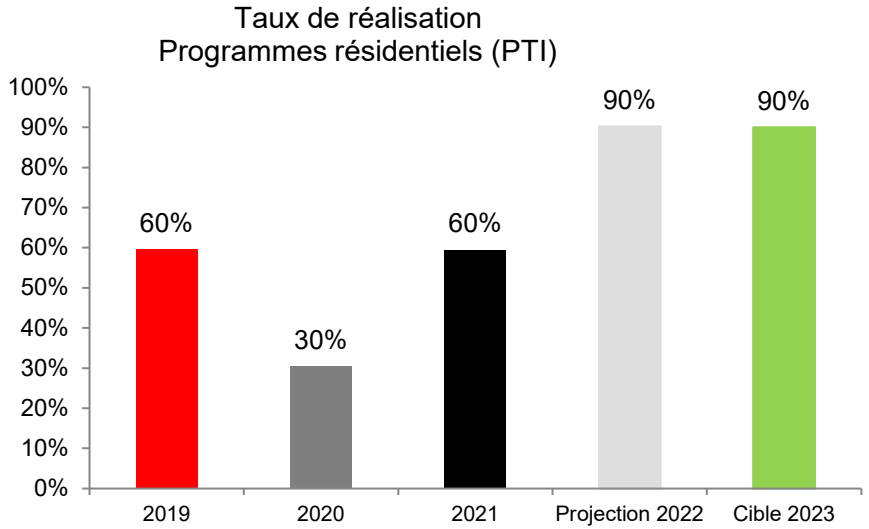

Augmentation du rythme de réalisation pour 2022 et 2023.

Indicateur clé – 3.
Taux d'endettement

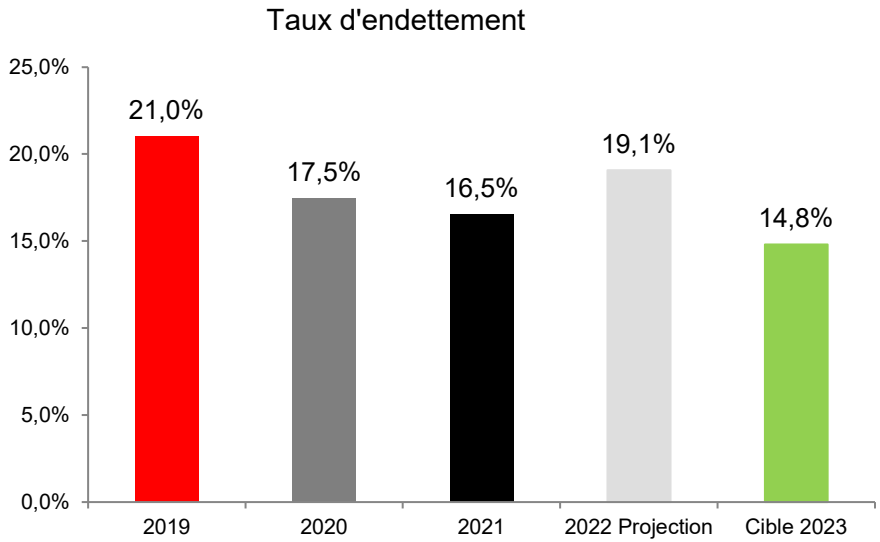

Augmentation du ratio en 2022 suite au refinancement du parc immobilier du PALL de 72,5 M$.

Diminution du ratio prévue en 2023 suite à l'augmentation des valeurs dans le nouveau rôle d'évaluation foncière de nos immeubles.

Indicateur clé – 4.
Accès Condos: nombre de remboursements des crédits d'achat

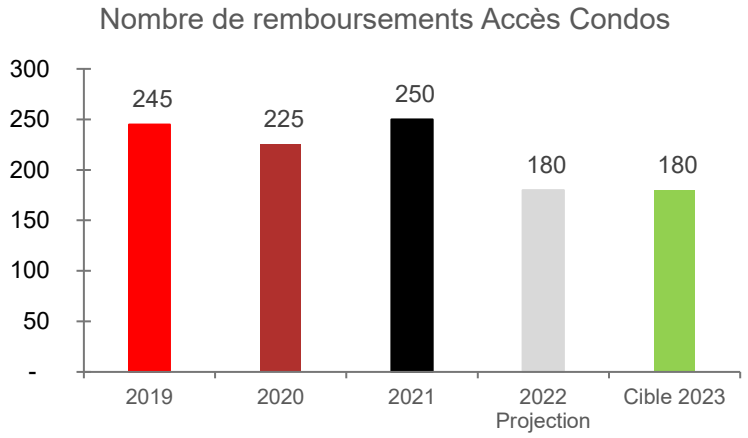

Augmentation de la valeur des remboursements suite à l'appréciation des prix de vente des copropriétés à Montréal.

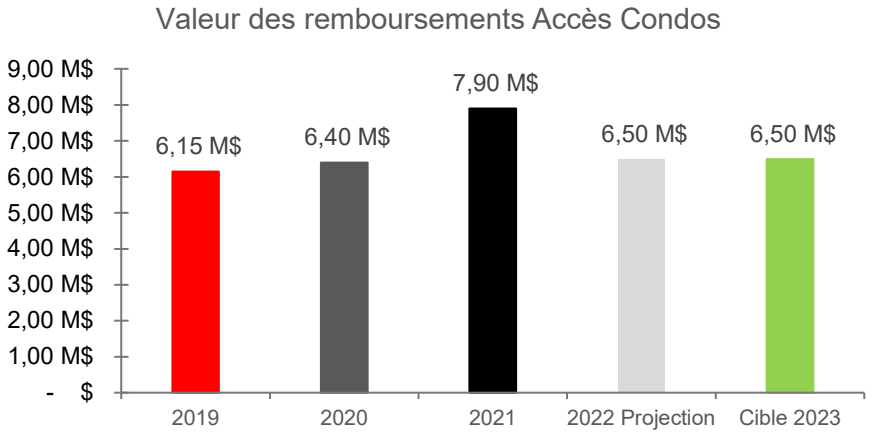

Évolution budgétaire 2022 – Revenus

(en milliers de dollars)	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2022	**72,600.0**	**-**	**72,600.0**
Budget modifié 2022	**72,600.0**	**-**	**72,600.0**
Prévisions 2022	**75,040.0**	**-**	**75,040.0**
Surplus (déficit)	**2,440.0**	**-**	**2,440.0**
Explications des principaux écarts			
Ventes de propriétés	345.0	-	345.0
Programme Accès Condos	400.0	-	400.0
Développement de projets immobiliers	125.0	-	125.0
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	665.0	-	665.0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	932.0	-	932.0
Autres revenus	(27.0)	-	(27.0)
	2,440.0	**-**	**2,440.0**

Évolution budgétaire 2022 – Dépenses

(en milliers de dollars)	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2022	**68,600.0**	**-**	**68,600.0**
Budget modifié 2022	**68,600.0**	**-**	**68,600.0**
Prévisions 2022	**68,540.0**	**-**	**68,540.0**
Surplus (déficit)	**60.0**	**-**	**60.0**
Explications des principaux écarts			
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	(970.0)	-	(970.0)
Développement de projets immobiliers	(359.0)	-	(359.0)
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	1,842.0	-	1,842.0
Ventes de propriétés	(345.0)	-	(345.0)
Autres dépenses	(108.0)	-	(108.0)
	60.0	**-**	**60.0**

Objectifs 2023

Gestion stratégique du portefeuille immobilier

- Développer des indicateurs sur les dépenses et les ratios d'investissement et de rentabilité.
- Poursuivre l'évaluation du portefeuille immobilier et élaborer des stratégies et leviers d'investissement pour les acquisitions.
- Procéder à l'acquisition d'immeubles pour la pérennité de l'abordabilité des loyers à Montréal.

Mise en œuvre de projets de développement immobiliers

- Planifier et réaliser, en partenariat avec les secteurs communautaire et privé, des projets immobiliers.
- Planifier et réaliser le programme d'immobilisations et de revalorisation des actifs.

Une organisation alignée sur l'avenir

- Adapter l'offre de service dans tous nos secteurs d'activités.
- Explorer les approches pouvant générer davantage d'opportunités pour réaliser de l'immobilier responsable.
- Renforcer les partenariats d'affaires et d'accompagnement dans la réalisation de notre mission.

Budget 2023 – Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus						
	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévision comparative 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Conseil municipal	75,475.0	85,923.0	75,890.0	77,490.0	75,040.0	72,600.0	77,000.0
Conseil d'agglomération	-	-	-	-	-	-	-
Total	**75,475.0**	**85,923.0**	**75,890.0**	**77,490.0**	**75,040.0**	**72,600.0**	**77,000.0**

	Dépenses						
	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévision comparative 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Conseil municipal	67,192.5	76,201.0	67,245.0	70,427.0	68,540.0	68,600.0	73,500.0
Conseil d'agglomération	-	-	-	-	-	-	-
Total	**67,192.5**	**76,201.0**	**67,245.0**	**70,427.0**	**68,540.0**	**68,600.0**	**73,500.0**

Principaux écarts 2023 vs 2022 – Revenus

Principaux écarts - volet des revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2022	**72,600.0**	**-**	**72,600.0**
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	3,115.0	-	3,115.0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	1,220.0	-	1,220.0
Programme Accès Condos	300.0	-	300.0
Développement de projets immobiliers	(240.0)	-	(240.0)
Autres revenus	5.0	-	5.0
Variation totale	4,400.0	-	4,400.0
Budget 2023	**77,000.0**	**-**	**77,000.0**

Principaux écarts 2023 vs 2022 – Dépenses

Principaux écarts - volet des dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)

	A-P.	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2022	**139.9**	**68,600.0**	**-**	**68,600.0**
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	7.0	5,365.0	-	5,365.0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	-	(1,380.0)	-	(1,380.0)
Ventes de propriétés	-	-	-	-
Développement de projets immobiliers	1.0	960.0	-	960.0
Autres dépenses	-	(45.0)	-	(45.0)
Variation totale	8.0	4,900.0	-	4,900.0
Budget 2023	**147.9**	**73,500.0**	**-**	**73,500.0**

Budget 2023 – Variations de l'effectif par catégories d'emplois

	Années-personnes					
	Budget comparatif 2018	**Budget comparatif 2019**	**Budget comparatif 2020**	**Budget comparatif 2021**	**Budget comparatif 2022**	**Budget 2023**
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres	27.0	28.5	31.0	30.0	30.4	31.5
Cols blancs	50.2	51.2	55.7	55.0	59.0	61.9
Cols bleus	48.8	40.7	46.9	46.9	50.5	54.5
Total	**126.0**	**120.4**	**133.6**	**131.9**	**139.9**	**147.9**

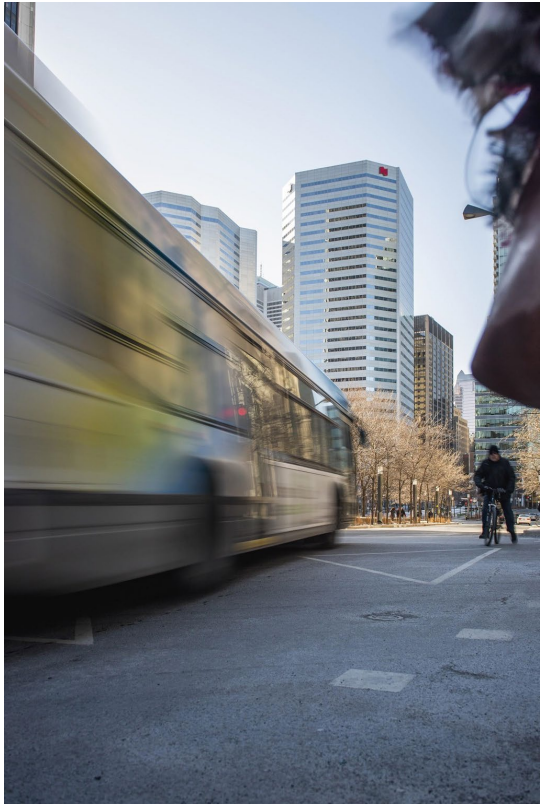

Période de questions

Montréal

Programme triennal d’immobilisations 2023-2025

Enjeux

- Bilan de santé démontrant une vétusté variable du parc immobilier
- Augmentation des coûts de construction
- Certains bâtiments nécessitant des travaux majeurs
- Maintien des activités, des logements offerts et de la qualité des lieux pendant les travaux
- Besoins grandissants de la clientèle dont le vieillissement de la population résidente dans les bâtiments Autonomie +

Réalisations 2022

Volet - Gestion de l'actif

- Programme de maintien d'actifs et CVAC
  Investissement de 8,8 M$:
  - ✓ Travaux de consolidation de la structure et des systèmes
  - ✓ Travaux de remise en état de l'enveloppe du bâtiment
  - ✓ Travaux de remise aux normes pour la sécurité du bâtiment

- Programme de mise à niveau des systèmes d'alarme incendie
  Investissement de 1,0 M$

- Programme de revalorisation d'actifs
  Investissement de 21,7 M$
  - ✓ 3 projets d'hébergement pour la clientèle à risque d'itinérance (près de 200 unités)
- Acquisitions
  Investissement de 15,1M$
  - ✓ Acquisition de 2 immeubles totalisant 79 logements

Volet - Commercial

Investissement de 5,6 M$:
- ✓ Règlement des réclamations en lien avec la construction de Balmoral
- ✓ Travaux maçonnerie de la chapelle du Bon Pasteur
- ✓ Remplacement d'éléments de distribution électrique – Complexe CDL

PTI 2023-2025
par catégories d'actifs

PTI 2023-2025 :
- Brut 111,0 M$
- Net 86,4 M$

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2023-2025		
CONSEIL MUNICIPAL	Protection	Dévelop-pement	Total
Bâtiments	43,000.0	67,700.0	110,700.0
Ameublement et équipements de bureau	-	300.0	300.0
Total :	**43,000.0**	**68,000.0**	**111,000.0**
pourcentage relatif ==>	**38.7 %**	**61.3 %**	

	Total 2023-2025		
CONSEIL AGGLOMÉRATION	Protection	Dévelop-pement	Total
Bâtiments	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	-	-	-
Total :	**-**	**-**	**-**
pourcentage relatif ==>	**0.0 %**	**0.0 %**	

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2023-2025		
GLOBAL	Protection	Dévelop-pement	Total
Bâtiments	43,000.0	67,700.0	110,700.0
Ameublement et équipements de bureau	-	300.0	300.0
Total :	**43,000.0**	**68,000.0**	**111,000.0**
pourcentage relatif ==>	**38.7 %**	**61.3 %**	

PTI 2023-2025 par catégories d’actifs (suite)

Des dépenses nettes de 24,4 M$ (28 %) pour la protection et de 62,0 M$ pour le développement (72 %).

- **Volet - Gestion des actifs**
  - Investissement de 24,4 M$ dans le programme de maintien d’actifs
- **Volet - Revalorisation d’actifs**
  - Investissement de 16,4 M$ pour trois projets immobiliers permettant la création de près de 200 unités d’hébergement stable pour la clientèle itinérante
- **Volet - Développement**
  - Investissement de 45,6 M$ pour l’acquisition de terrains et de bâtiments, le projet Balmoral et l’acquisition de matériel et d’équipements

Priorités du PTI 2023-2025 : programmes

Programmes PTI 2023-2025

• Maintien de l'actif résidentiel et commercial	34,2 M$
• Sécurité et alarme incendie	0,1 M$
• Chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	8,7 M$
Sous-Total	43,0 M$
Contributions / subventions de l'Approche Portefeuille	(18,6) M$
Total	**24,4 M$**

Priorités du PTI 2023-2025 : projets

Projets PTI 2023-2025

• Projets de revalorisation d'actifs	22,4 M$
• Projets de développement	0,3 M$
• Acquisitions de terrains et de bâtiments	45,0 M$
• Acquisitions de matériel et d'équipements	0,3 M$
Sous-Total	68,0 M$
Contributions / subventions	(6,0) M$
Total	**62,0 M$**

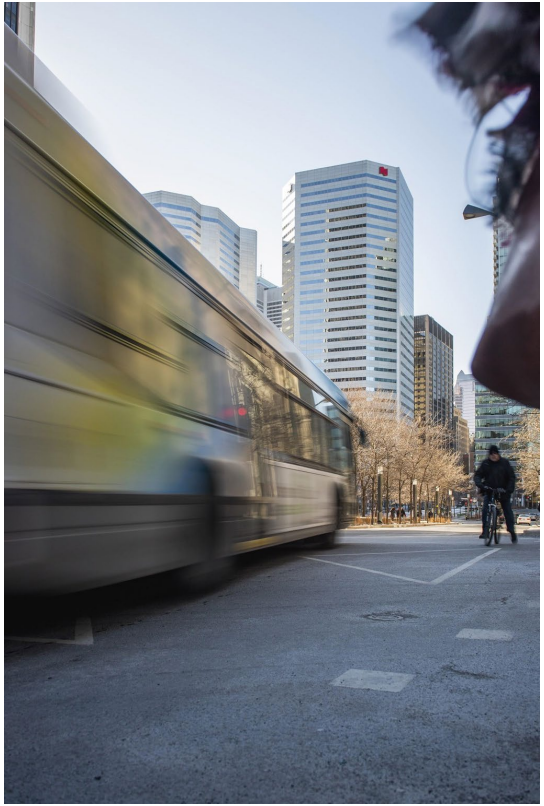

Période de questions

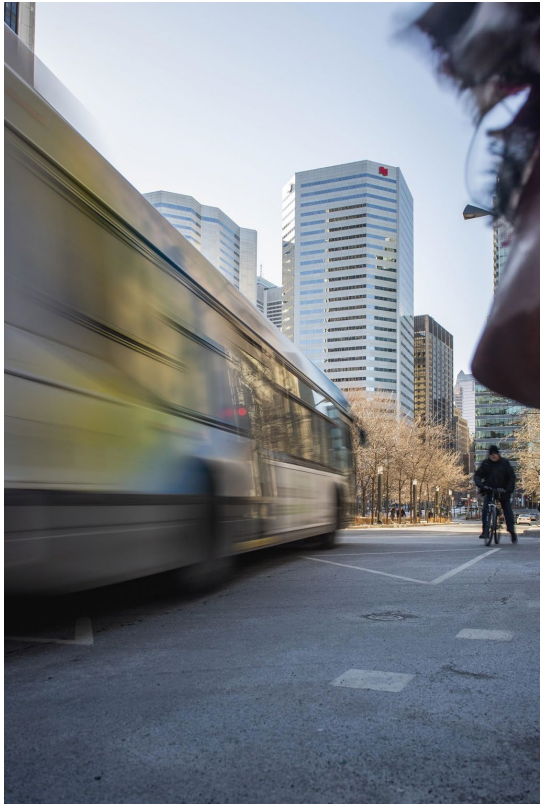

Annexes

Annexes
1.Mission
2.Organigramme 2022
3.Objectifs et réalisations 2022
4.Bilan en matière de santé et sécurité au travail
Annexes - Budget de fonctionnement
1.Budget 2023: Revenus et dépenses par objets
2.Budget 2023: Revenus et dépenses par objets – Explication des écarts
3.Budget 2023: Dépenses par catégories d'emplois
Annexes - Programme triennal d'immobilisations 2023-2025
1. PTI 2023-2025 à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)
2. Liste des programmes
3. Liste des projets
4. Impacts sur le budget de fonctionnement
5. Impacts sociaux et mesures de mitigation
6. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre
7. Liste des programmes par compétences
8. Liste des projets par compétences
9. Liste des projets et programmes et leur provenances de financement externe
10. Écart entre le PTI 2022-2024 et le PTI 2023-2025 sur 3 ans.
11. Liste des acronymes

Mission

La SHDM est une **société paramunicipale à but non lucratif**, mandataire de la Ville de Montréal. Elle opère avec 100 % d'autonomie financière, c'est-à-dire qu'elle ne reçoit aucune contribution budgétaire de la Ville de Montréal. Créée en 1988, elle est constituée sous son statut actuel par lettres patentes datées du 15 juin 2010.

La SHDM a pour **mission** de mettre en valeur des actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle pour contribuer au développement social et économique de Montréal.

La SHDM possède un important parc immobilier de près de **400 bâtiments d'usage commercial et résidentiel**. Elle offre des solutions pour la clientèle non desservie par le secteur privé en matière de logements locatifs abordables et d'accession à la propriété.

Elle est un partenaire de choix pour **réaliser des projets immobiliers innovants**.

Organigramme 2022

Nombre total : 139,9 a-p

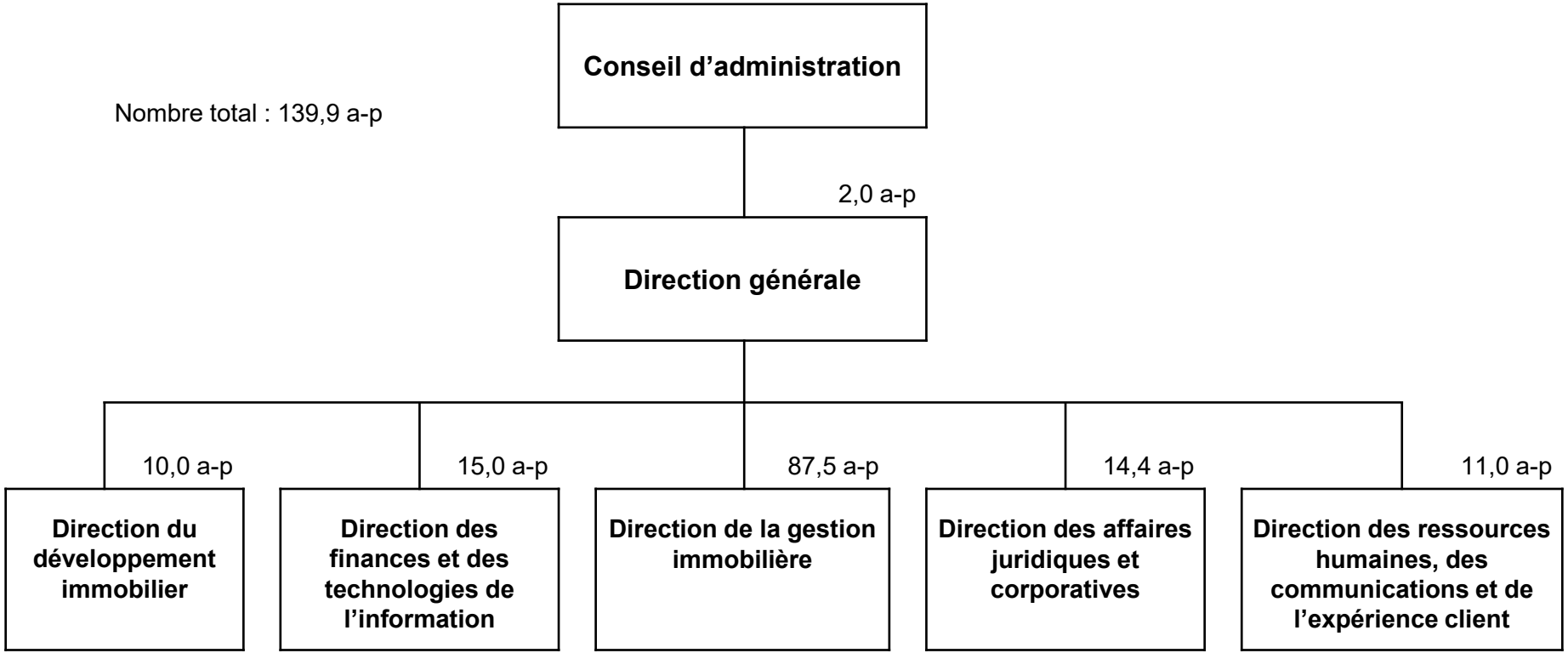

Objectifs et réalisations 2022

Gestion stratégique du portefeuille immobilier

- Développer des indicateurs sur les dépenses et les ratios d'investissement et de rentabilité.
- Poursuivre l'évaluation du portefeuille immobilier et élaborer des stratégies et leviers d'investissement pour les acquisitions.
- Procéder à l'acquisition d'immeubles pour la pérennité de l'abordabilité des loyers à Montréal.

Mise en œuvre de projets de développement immobiliers

- Planifier et réaliser, en partenariat avec les secteurs communautaire et privé, des projets immobiliers.
- Planifier et réaliser le programme d'immobilisations et de revalorisation des actifs.

Une organisation alignée sur l'avenir

- Adapter l'offre de service dans tous nos secteurs d'activités.
- Explorer les approches pouvant générer davantage d'opportunités pour réaliser de l'immobilier responsable.
- Renforcer les partenariats d'affaires et d'accompagnement dans la réalisation de notre mission.

Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Comité paritaire en santé et sécurité au travail

- 3 comités paritaires avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP section locale 301)
- 1 comité paritaire avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-429)

Accidents avec perte de temps 2022

- 2 accidents avec perte de temps

Activités en santé et sécurité du travail axées sur la gestion de la pandémie

- 22 rencontres du comité COVID
- Mise en place du travail hybride pour les employés cols blancs et les cadres à partir de mai 2022
- Poursuite de la promotion du programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF)

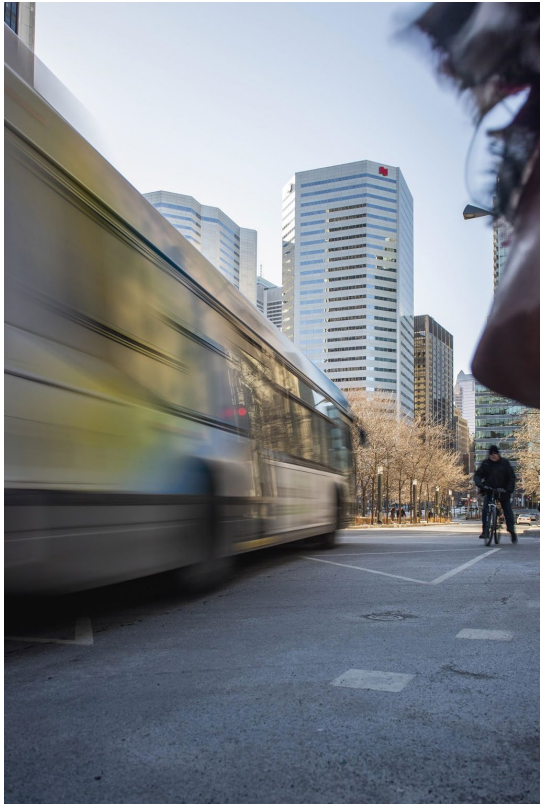

Annexes - Budget de fonctionnement

Budget 2023 – Revenus et dépenses par objets

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévision comparative 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Autres revenus	75,475.0	85,923.0	75,890.0	77,490.0	75,040.0	72,600.0	77,000.0
Total	**75,475.0**	**85,923.0**	**75,890.0**	**77,490.0**	**75,040.0**	**72,600.0**	**77,000.0**

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Prévision comparative 2022	Budget comparatif 2022	Budget 2023
Rémunération et cotisations de l'employeur	9,482.0	10,111.0	9,353.3	9,860.4	10,253.0	11,979.0	13,302.0
Transport et communication	126.0	130.0	126.0	119.5	120.0	111.8	100.0
Services professionnels	2,744.0	2,427.0	1,954.1	2,629.1	2,700.0	2,026.2	2,500.0
Location, entretien et réparation	16,211.0	14,335.0	12,288.3	14,785.1	15,537.0	11,874.0	14,874.0
Biens non durables	5,243.0	5,394.0	4,713.2	5,293.8	5,862.0	5,454.6	6,012.0
Frais de financement	1,302.0	2,135.0	4,442.6	4,503.5	4,391.0	4,278.2	6,275.0
Frais de développements immobiliers	7,316.0	14,021.0	1,314.0	1,367.3	547.0	109.5	525.0
Taxes	12,189.0	14,855.0	19,418.5	17,585.3	17,858.0	18,055.2	18,472.0
Autres objets	12,579.5	12,793.0	13,635.0	14,282.9	11,272.0	14,711.5	11,440.0
Total	**67,192.5**	**76,201.0**	**67,245.0**	**70,426.8**	**68,540.0**	**68,600.0**	**73,500.0**

Budget 2023 – Revenus et dépenses par objets – explications d'écarts

- Augmentation des frais financiers suite au refinancement du prêt des immeubles du PALL de 72,5 M$
- Acquisitions de deux immeubles en octobre 2022
- Début d'exploitation des immeubles De Champlain, Atateken et Christin
- Fin des 11 derniers prêts hypothécaires de l'Article 95
- Réalisation en 2023 du bilan de santé du parc immobilier résidentiel
- Augmentation des revenus de stationnement suite à la reprise post-pandémie

Budget 2023 – Dépenses par catégories d'emplois

	(en milliers de dollars)					
	Budget comparatif 2018	**Budget comparatif 2019**	**Budget comparatif 2020**	**Budget comparatif 2021**	**Budget comparatif 2022**	**Budget 2023**
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres	3,708.3	3,902.8	4,099.3	4,298.6	4,410.8	4,950.5
Cols blancs	3,588.0	3,414.1	4,151.8	4,139.8	4,393.7	4,555.2
Cols bleus	3,318.7	2,736.6	2,998.3	2,936.3	3,174.3	3,796.3
Total	**10,615.0**	**10,053.5**	**11,249.4**	**11,374.7**	**11,978.8**	**13,302.1**

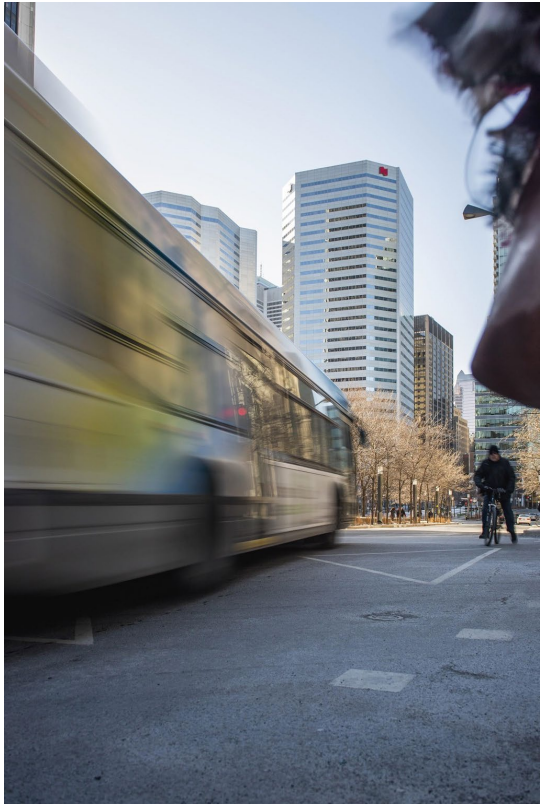

Annexes - Programme triennal d’immobilisations 2023-2025

PTI à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)

PTI 2023-2025 brut : 111,0 M$

- Au net, un montant de 10,4 M$ sera à la charge des contribuables, soit 9 % du PTI planifié
- 14,2 M$ financé par des subventions, soit 13 % du financement total
- 86,4 M$ (78 %) des investissements prévus par la SHDM relèvent du conseil municipal
- 0 M$ (0 %) relèvent du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

MODES DE FINANCEMENT	Total 2023-2025		
	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total
Programmation déposée	111,000.0	-	111,000.0
Source de financement externe			
Contribution SCHL	(14,200.0)	-	(14,200.0)
Autres revenus	(86,400.0)	-	(86,400.0)
	(100,600.0)	-	(100,600.0)
Montant à la charge des contribuables	10,400.0	-	10,400.0

Liste des programmes

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Réalisations antérieures				Budget original	PTI 2023-2025
			2018	2019	2020	2021	2022	Total
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif	4,200.0	7,100.0	1,580.0	5,350.0	12,850.0	34,200.0
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	1,600.0	1,100.0	690.0	1,240.0	400.0	100.0
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	400.0	800.0	50.0	20.0	700.0	8,700.0
Total :			**6,200.0**	**9,000.0**	**2,320.0**	**6,610.0**	**13,950.0**	**43,000.0**

Liste des projets

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	PTI 2023-2025 (brut)	Source externe de financement	Projet net
			Total 2023-2025	Total 2023-2025	Total 2023-2025
SHDM	n/a	Projets de revalorisation d'actifs	22,400.0	6,000.0	16,400.0
SHDM	n/a	Projets de développement	300.0	-	300.0
SHDM	n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	45,000.0	-	45,000.0
SHDM	n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	300.0	-	300.0
Total :			**68,000.0**	**6,000.0**	**62,000.0**

Impacts sur le budget de fonctionnement

- La réalisation des programmes en 2023, 2024 et 2025 occasionnera des dépenses annuelles additionnelles au budget de fonctionnement de 1,2 M$.

Impacts sociaux et mesures de mitigation

Impact social 1 : Travaux majeurs

- Relocalisation de locataires durant les travaux
- Sécurisation de l’environnement et installation de cloisons temporaires

Impact social 2 : Travaux de mise aux normes

- Assurer un parcours permanent aux issues / sorties
- Installation d’escaliers temporaires

Impact social 3 : Nuisances (bruit et poussière)

- Installation d’écrans et de palissades

Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre

Objectifs :

Portrait actuel

- Le parc de la SHDM comporte 19 immeubles résidentiels accessibles totalisant 1 301 logements, soit près de 27 % du nombre de logements du parc immobilier résidentiel.
- Toutes les aires et salles communes sont accessibles sans obstacles pour les 17 immeubles Autonomie+.
- Tous les nouveaux bâtiments des projets offriront des aires communes, des salles communes et plus de 20 % des unités respectant les normes d'accessibilité universelle.

Liste des programmes par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Compétence	Réalisations antérieures				Budget original	PTI 2023-2025		
				2018	2019	2020	2021	2022	Total 2023	Total 2024	Total 2025
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif	M	4,200.0	7,100.0	1,580.0	5,350.0	12,850.0	14,300.0	11,000.0	8,900.0
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	M	1,600.0	1,100.0	690.0	1,240.0	400.0	100.0	-	-
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	M	400.0	800.0	50.0	20.0	700.0	4,000.0	2,200.0	2,500.0
Total :				**6,200.0**	**9,000.0**	**2,320.0**	**6,610.0**	**13,950.0**	**18,400.0**	**13,200.0**	**11,400.0**

Liste des projets par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Compétence	PTI 2023-2025 (brut)			Source externe de financement	Projet net
				Total 2023	Total 2024	Total 2025	Total 2023-2025	Total 2025
SHDM	n/a	Projets de revalorisation d'actifs	M	12,900.0	500.0	9,000.0	6,000.0	16,400.0
SHDM	n/a	Projets de développement	M	300.0	-	-	-	300.0
SHDM	n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	M	15,000.0	15,000.0	15,000.0	-	45,000.0
SHDM	n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	M	300.0	-	-	-	300.0
Total :				**28,500.0**	**15,500.0**	**24,000.0**	**6,000.0**	**62,000.0**

Liste des projets et programmes et leur provenance de financement externe

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	No	PROGRAMME / PROJET	PTI 2023-2025 (brut)	Source externe de financement no 1	Intitulé source externe no 1	Source externe de financement no 2	Intitulé source externe no 2	Source externe de financement no 3	Intitulé source externe no 3	PTI 2023-2025 (net)
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif	34,200.0							
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	100.0	12,300.0	Approche-portefeuille SCHL	6,300.0	Approche portefeuille Ville de Montréal	24,400.0	SHDM	-
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	8,700.0							
SHDM	n/a	Projets de revalorisation d'actifs	22,400.0	1,900.0	SCHL	4,100.0	Ville de Montréal	16,400.0	SHDM	-
SHDM	n/a	Projets de développement	300.0	-	n/a	-	n/a	300.0	SHDM	-
SHDM	n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	45,000.0	-	n/a	-	n/a	45,000.0	SHDM	-
SHDM	n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	300.0	-	n/a	-	n/a	300.0	SHDM	-
										-
Total :			**111,000.0**	**14,200.0**		**10,400.0**		**86,400.0**		**0.0**

Écart entre le PTI 2022-2024 et le PTI 2023-2025 sur 3 ans

(en milliers de dollars)

N°	PROGRAMME / PROJET	PTI 2022-2024 (brut)				PTI 2023-2025 (brut)				Écart total	Explications
		2022	2023	2024	Total	2023	2024	2025	Total		
n/a	Programme de maintien de l'actif	12,850.0	18,485.0	18,235.0	49,570.0	14,300.0	11,000.0	8,900.0	34,200.0	(15,370.0)	Diminution des projets
n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	400.0	-	-	400.0	100.0	-	-	100.0	(300.0)	Programme terminé pour le parc. Budget 2023 pour les nouvelles acquisitions.
n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	700.0	1,000.0	1,900.0	3,600.0	4,000.0	2,200.0	2,500.0	8,700.0	5,100.0	Augmentation des projets
n/a	Projets de revalorisation d'actifs	29,000.0	5,700.0	-	34,700.0	12,900.0	500.0	9,000.0	22,400.0	(12,300.0)	3 projets majeurs terminés en 2023. Nouveau projet pour 2025
n/a	Projets de développement	250.0	-	-	250.0	300.0	-	-	300.0	50.0	Projet terminé
n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	10,000.0	10,000.0	10,000.0	30,000.0	15,000.0	15,000.0	15,000.0	45,000.0	15,000.0	Augmentation de l'enveloppe budgétaire selon le réel 2022
n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	410.0	-	-	410.0	300.0	-	-	300.0	(110.0)	Report de projets
Total des investissements **bruts**		**53,610.0**	35,185.0	30,135.0	**118,930.0**	**46,900.0**	28,700.0	35,400.0	**111,000.0**	**(7,930.0)**	
Source de financement externe - SCHL		7,035.0	6,680.0	5,185.0	18,900.0	6,300.0	3,800.0	4,100.0	14,200.0	(4,700.0)	
Source de financement externe - Ville de Montréal		9,075.0	3,855.0	2,100.0	15,030.0	6,200.0	2,100.0	2,100.0	10,400.0	(4,630.0)	
Total des investissements nets - SHDM		**37,500.0**	**24,650.0**	**22,850.0**	**85,000.0**	**34,400.0**	**22,800.0**	**29,200.0**	**86,400.0**	**1,400.0**	

Liste des acronymes

- SHDM = Société d'habitation et de développement de Montréal
- a-p = années-personnes
- Ville = Ville de Montréal

Société d’habitation et de développement de Montréal (SHDM)
800, boulevard De Maisonneuve Est, bureau 2200, H2L 4L8
www.shdm.org

Monsieur Mario De Fanti, CPA
Directeur des finances et des technologies de l’information
514 380-2171
mdefanti@shdm.org

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1220310005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2023 de l'Agence de mobilité durable

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2022, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2022, le budget 2023 de l'Agence de mobilité durable.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-11-08 14:44

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1220310005
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2023 de l'Agence de mobilité durable

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2023 de l'Agence de mobilité durable en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-10-28

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514-872-3142
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2022-10-31

AGENCE
DE MOBILITÉ
DURABLE
MONTRÉAL

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Budget 2023 et Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

Laurent Chevrot, Directeur général

Date : 2 décembre 2022

Plan de la présentation

Organigramme 2023 **2**

Faits saillants 2022 **3**

Budget de fonctionnement 2023 **4 - 20**

- Indicateurs de performance
- Évolution budgétaire 2022
- Objectifs 2023-2025
- Budget 2023
  - Revenus et dépenses
  - Explication des écarts 2023 vs 2022
  - Variations de l'effectif par catégories d'emplois

Revenus sous la gestion de l'Agence **21 - 23**

Budget PDI 2023 – 2032 **24 - 28**

- Enjeux
- Réalisations 2022
- PDI par catégories d'actifs
- Priorités du PDI par catégories d'actifs

Annexes **29 - 51**

Liste des acronymes **52**

Personnes ressources **53**

Organigramme budget 2023

507,7 ANNÉES-PERSONNES

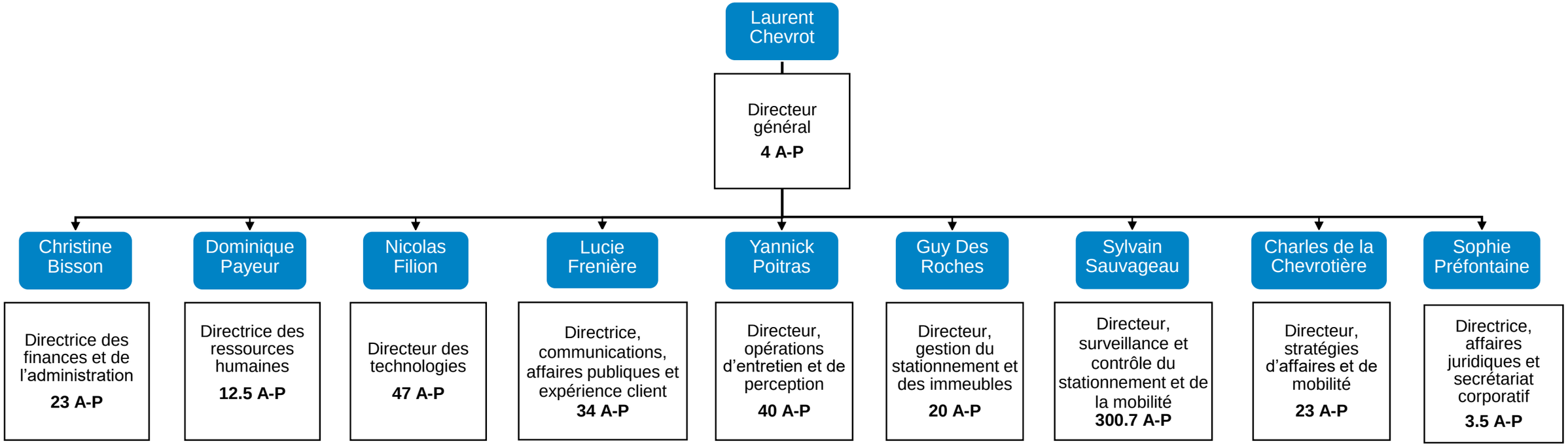

Faits saillants 2022

L'AGENCE DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE AU QUOTIDIEN

Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable

Mise en place du service d'études et d'analyses permettant d'accompagner les initiatives en mobilité

Moderniser la stratégie de surveillance

Finalisation du plan de bonification des effectifs de surveillance permettant de rehausser les services à l'ensemble des citoyens

Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue

Développement des systèmes nécessaires afin de permettre la tarification modulaire

Poursuivre la transformation organisationnelle

Élaboration d'éléments structurants de la culture de l'Agence tels que la philosophie de gestion, l'organisation du travail et la stratégie de développement durable

Améliorer l'information et le paiement du stationnement

Finalisation du projet de modernisation des bornes qui permet dorénavant le paiement sans contact et par Flash Interac (carte de débit)

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE MONTRÉAL

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Indicateurs de l'année 2021

REVENUS*

4 946 $ STATIONNEMENT HORS RUE

39 347 $ STATIONNEMENT SUR RUE

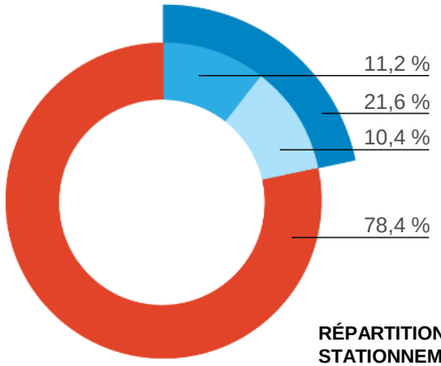

RÉPARTITION DU PAIEMENT DU STATIONNEMENT TARIFÉ SUR RUE

- APPLICATION P$ SERVICE MOBILE
- BORNES
  - CARTE DE CREDIT
  - MONNAIE

NOMBRE DE TRANSACTIONS

10,5 M APPLICATION MOBILE

4,1 M BORNES DE PAIEMENT

MOBILIER URBAIN

1 208 BORNES DE STATIONNEMENT

17 479 PLACES SUR RUE

5 626 ANNEAUX POUR VÉLOS

216 PLACES SUR RUE RÉSERVÉES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

167 PARCOVERTS

OPÉRATION

17 860 REQUÊTES D'INTERVENTION SUR RUE

10 550 VOÛTES RAMASSÉES ET TRAITÉES

SURVEILLANCE DES RÈGLEMENTS

+ 927 070 CONSTATS D'INFRACTIONS ÉMIS

+ 41 000 REMORQUAGES

EMPLOYÉS

746 EMPLOYÉS SUR 3 SITES

TERRAINS

30 TERRAINS DESTATIONNEMENT

3 091 PLACES EN TERRAIN DE STATIONNEMENT

20 261 PERMIS DE STATIONNEMENT ÉMIS

SERVICE À LA CLIENTÈLE

+ 74 100 DEMANDES D'INTERVENTION PROVENANT DE LA CENTRALE 911

+ 20 100 APPELS AU SERVICE À LA CLIENTÈLE

+ 10 740 COURRIELS AU SERVICE À LA CLIENTÈLE

APPLICATION MOBILE

+ 639 5000 UTILISATEURS DE P$ SERVICE MOBILE

*En milliers de dollars – Pour la période se terminant le 31 décembre 2021

Indicateurs en évolution

Les indicateurs de stationnement suivants sont présentement suivis par l'Agence

- Pourcentage de transactions effectuées via l'application mobile
- Capacité du réseau de places tarifées (nombre de places)
- Nombre de places de stationnement tarifées réservées (Parcoverts, personnes à mobilité réduite, Parcojour, bornes de recharge)
- Taux de paiement du stationnement sur rue
- Coûts de gestion des espaces de stationnement tarifés par nombre de place
- Coûts de la mise en application de la réglementation sur le stationnement par nombre de constats

L'Agence est actuellement en définition de nouveaux indicateurs au regard de sa mission et de son plan stratégique

Évolution budgétaire 2022
Revenus

(en milliers de dollars)

Budget original 2022	**55 475,7**
Budget modifié 2022	**55 475,7**
Prévisions 2022	**47 425,8**
Surplus (déficit)	**(8 050,0)**
Explications des principaux écarts	
Diminution des revenus de gestion	(7 570,4)
Hausse des revenus autonomes	497,2
Convention de contribution financière SDÉ	(667,1)
Convention de contribution financière Montréal en Commun	(1 309,7)
Provision projets innovants	1 000,0
	(8 050,0)

Évolution budgétaire 2022
Dépenses

(en milliers de dollars)

Budget original 2022	**55 475,7**
Budget modifié 2022	**55 475,7**
Prévisions 2022	**46 425,8**
Surplus (déficit)	**9 050,0**
<u>Explications des principaux écarts</u>	
Délais d'embauche causés par la pénurie de main d'œuvre	2 719,0
Dépenses non encourues dû au report du financement de Montréal en Commun	1 309,7
Utilisation des budgets de projets moindre que prévue	1 147,3
Amortissement moins élevé dû aux difficultés d'approvisionnement	963,0
Prise en charge du service de répartition des appels reportée	953,0
Gestion efficiente des budgets de surveillance des opérations de déneigement et des effectifs	915,0
Report du déploiement des pôles de surveillance et du déménagement du siège social	854,0
Entretien des bornes et des terrains	189,0
	9 050,0

OBJECTIFS 2023 - 2025

Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable

Priorité : Réaliser les analyses de mobilité nécessaires pour soutenir la Ville et ses arrondissements dans leurs projets et stratégies tout en développant l'entrepôt de données

A C T I O N S 2 0 2 3 - 2 0 2 5

- Doter l'Agence d'une stratégie de rayonnement
- Développer un pôle de données de mobilité

Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue

Priorité : Prendre en charge des terrains de stationnement municipaux additionnels tout en complétant notre compréhension des dynamiques d'utilisation de la bordure

ACTIONS 2023 - 2025

- Planifier un projet de système intégré de gestion des permis, incluant des permis de stationnements résidentiels, et offrir à l'ensemble des arrondissements un outil technologique pour en assurer la gestion
- Convertir des terrains de stationnement en intégrant des normes écoresponsables
- Gérer les stationnements hors rue transférés à l'Agence
- Développer des pôles de mobilité

Améliorer l’information et le paiement du stationnement

Priorité : Poursuivre l’évolution et les améliorations de nos systèmes liés au paiement du stationnement

A C T I O N S 2 0 2 3 - 2 0 2 5

- Mettre en œuvre un projet pilote de tarification modulaire
- Mettre en place un centre de relation avec la clientèle pour améliorer l'expérience client
- Moderniser l'application mobile

Moderniser la stratégie de surveillance

Priorité : Mette en place les pôles ADS et poursuivre le déploiement de nouvelles pratiques de surveillance, tel que l'utilisation de la LAPI et des modes de déplacement plus durables pour les agents

A C T I O N S 2 0 2 3 - 2 0 2 5

- Poursuivre l'implantation de la LAPI nécessaire à la modernisation de la surveillance
- Renouveler la flotte de véhicules en déployant la stratégie de gestion de la flotte de l'Agence
- Mettre en place un centre de contrôle pour la direction du SCSM
- Aménager les nouveaux pôles des ADS afin d'améliorer nos services de surveillance

Poursuivre la transformation organisationnelle de l’Agence

Priorité : Intégrer les nouvelles activités confiées par la Ville tout en poursuivant la mise en place des processus et des systèmes technologiques nécessaires à la réalisation de nos objectifs

ACTIONS 2023 - 2025

- Déployer l’image de marque de l’Agence
- Adopter et débuter la mise en œuvre du plan d'action de développement durable
- Moderniser les systèmes financiers, de gestion d’inventaire et de gestion documentaire
- Déployer le plan d’actions en matière de diversité, d’équité et d’inclusion
- Compléter le déménagement du siège social et le déploiement du modèle de travail en mode hybride
- Développer le tableau de bord corporatif
- Développer un processus de planification prédictive de la main-d'œuvre et de gestion de la relève

BUDGET 2023

Orientations budgétaires 2023

- Déploiement des projets en ligne avec le plan d'affaires triennal, intégration des 5 mandats spécifiques aux activités régulières et considération de la capacité organisationnelle dans la réalisation des projets
- Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence tout en limitant les ajouts de personnel au strict minimum et en mitigeant la surcharge de travail
- Se préparer pour élargir le champ d'activités de l'Agence et saisir les opportunités
- Ajout de nouveaux pôles pour le service de surveillance

Éléments non inclus dans le budget 2023

- Ajout de nouveaux mandats, de nouvelles responsabilités ou d'espaces additionnels sous la gestion de l'Agence

Budget 2023

(en 000$)	Réel	Budget		Δ B2023 vs B2022	
	2021	2022	2023	$	%
Revenus					
Revenus de gestion	36 304	52 329	60 222	7 893	*15,1%*
Contribution pour la réalisation de mandats spécifiques	874	-	-	-	
Revenus autonomes	909	912	1 280	368	*40,4%*
Convention de contribution financière SDÉ	-	925	925	-	*0,0%*
Convention de contribution financière Montréal en Commun	-	1 310	1 140	(170)	*-13,0%*
Total revenus	**38 087**	**55 476**	**63 567**	**8 092**	***14,6%***
Dépenses					
Salaires et charges sociales	26 302	36 995	43 042	(6 047)	*-16,3%*
Frais de cartes de crédit, de manipulation d'argent et de transactions	1 744	2 400	2 855	(455)	*-19,0%*
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	1 748	3 256	3 428	(173)	*-5,3%*
Services opérationnels	975	818	1 083	(265)	*-32,4%*
Fournitures	1 473	1 830	1 695	135	*7,4%*
Honoraires professionnels	1 803	4 654	5 299	(645)	*-13,9%*
Loyer des immeubles	610	1 473	1 813	(340)	*-23,0%*
Télécommunications	278	400	290	110	*27,5%*
Publicité et communications	144	420	124	296	*70,6%*
Taxes et permis	103	127	125	2	*1,2%*
Autres frais	608	802	1 113	(311)	*-38,7%*
Amortissement des immobilisations corporelles	1 299	2 300	2 701	(400)	*-17,4%*
Total dépenses	**37 087**	**55 476**	**63 567**	**(8 092)**	***-14,6%***
Excédent	**1 000**	**-**	**-**		

Principaux écarts 2023 vs 2022
Revenus

(en milliers de dollars)

Comparatif 2022	**55 475,7**
Augmentation des revenus de gestion	7 893,3
Convention de contribution financière Montréal en Commun	(169,7)
Hausse des revenus autonomes	368,1
Variation totale	8 091,7
Budget 2023	**63 567,4**

Principaux écarts 2023 vs 2022
Dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)	A-P.		Total
Budget 2022	**467,1**		**55 475,7**
Continuité des opérations de l'Agence			
Augmentations salariales		1 113,4	
Frais de transaction plus élevés en lien avec la reprise de l'achalandage		454,9	
Aménagements corporatifs et délocalisation des pôles de service de surveillance		338,0	
Autres frais		168,5	2 074,8
Croissance relative aux objectifs de l'Agence			
Postes en support à la croissance des activités	23,1	2 593,1	
Postes en support direct et indirect aux projets	17,5	1 509,9	
Adaptation aux nouvelles pratiques de déneigement et gestion des effectifs de surveillance		845,2	
Amortissement en lien avec la croissance du PDI		400,4	
Évolution des systèmes technologiques		410,1	
Services opérationnels en lien avec la bonification des services de surveillance		258,3	6 016,9
Variation totale	40,6		8 091,7
Budget 2023	**507,7**		**63 567,4**

Dépenses et variations de l’effectif par catégories d’emplois

	(en milliers de dollars)				Années-personnes			
	Budget 2020	**Budget 2021**	**Budget 2022**	**Budget 2023**	**Budget 2020**	**Budget 2021**	**Budget 2022**	**Budget 2023**
Rémunération et cotisations de l'employeur								
Employés Agence de mobilité durable	2 477,4	5 254,1	8 851,2	12 168,9	22,3	35,3	69,9	92,0
Cadres de gestion	1 695,2	1 811,9	2 490,7	2 539,2	14,4	14,4	19,5	19,5
Cols blancs	12 043,2	23 059,5	23 110,8	25 738,4	165,8	312,9	323,7	337,2
Professionnels	1 735,3	2 304,7	3 041,6	3 698,6	15,8	19,2	24,0	29,0
Cols bleus	2 133,0	2 417,5	2 526,7	2 579,7	31,0	31,0	30,0	30,0
Gestion des postes vacants	-	-	(3 026,2)	(3 683,1)	-	-	-	-
Total	**20 084,1**	**34 847,7**	**36 994,9**	**43 041,7**	**249,3**	**412,8**	**467,1**	**507,7**

REVENUS DE STATIONNEMENT TARIFÉ SOUS LA GESTION DE L’AGENCE

Revenus sous la gestion de l'Agence

STATIONNEMENT TARIFÉ SUR RUE ET HORS RUE

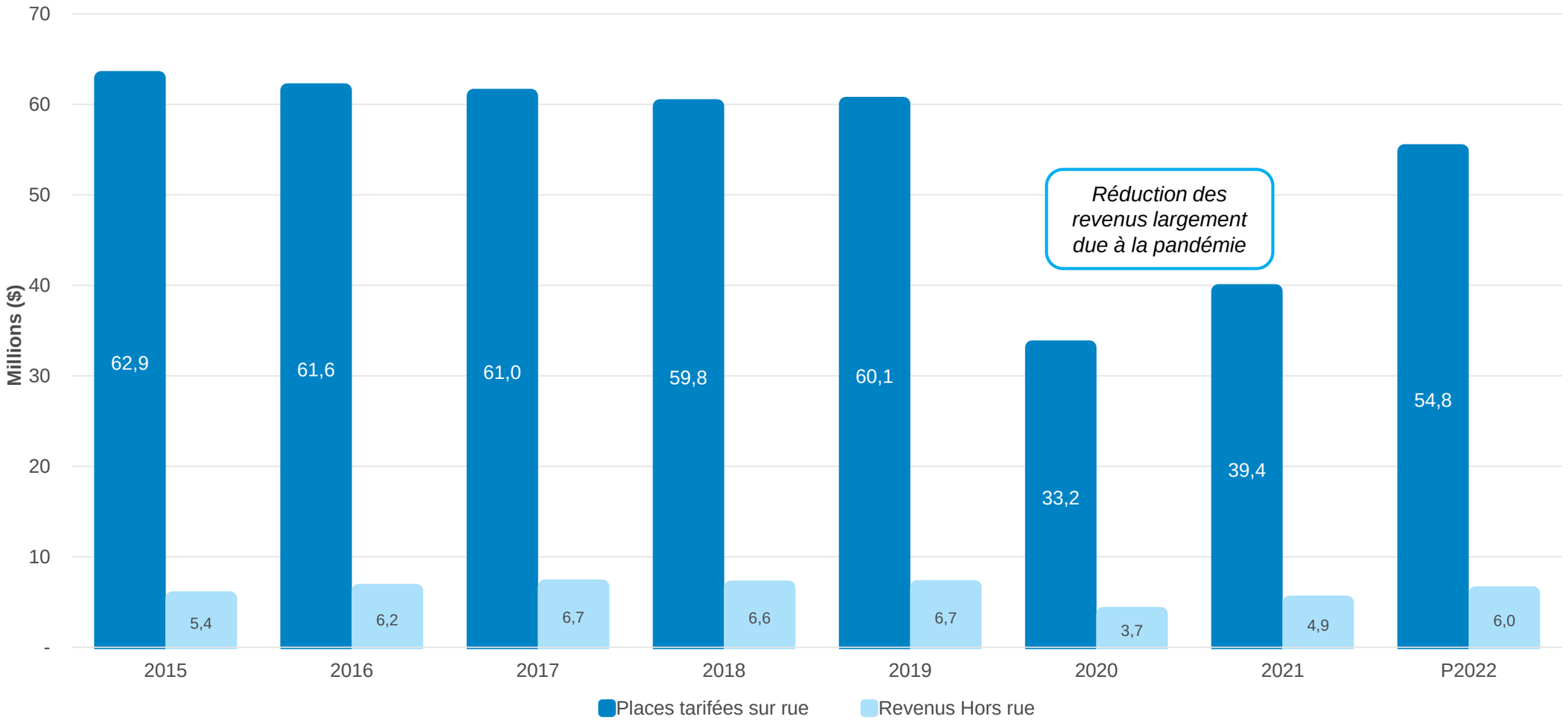

Proportion des revenus de stationnement sur rue par mode de paiement

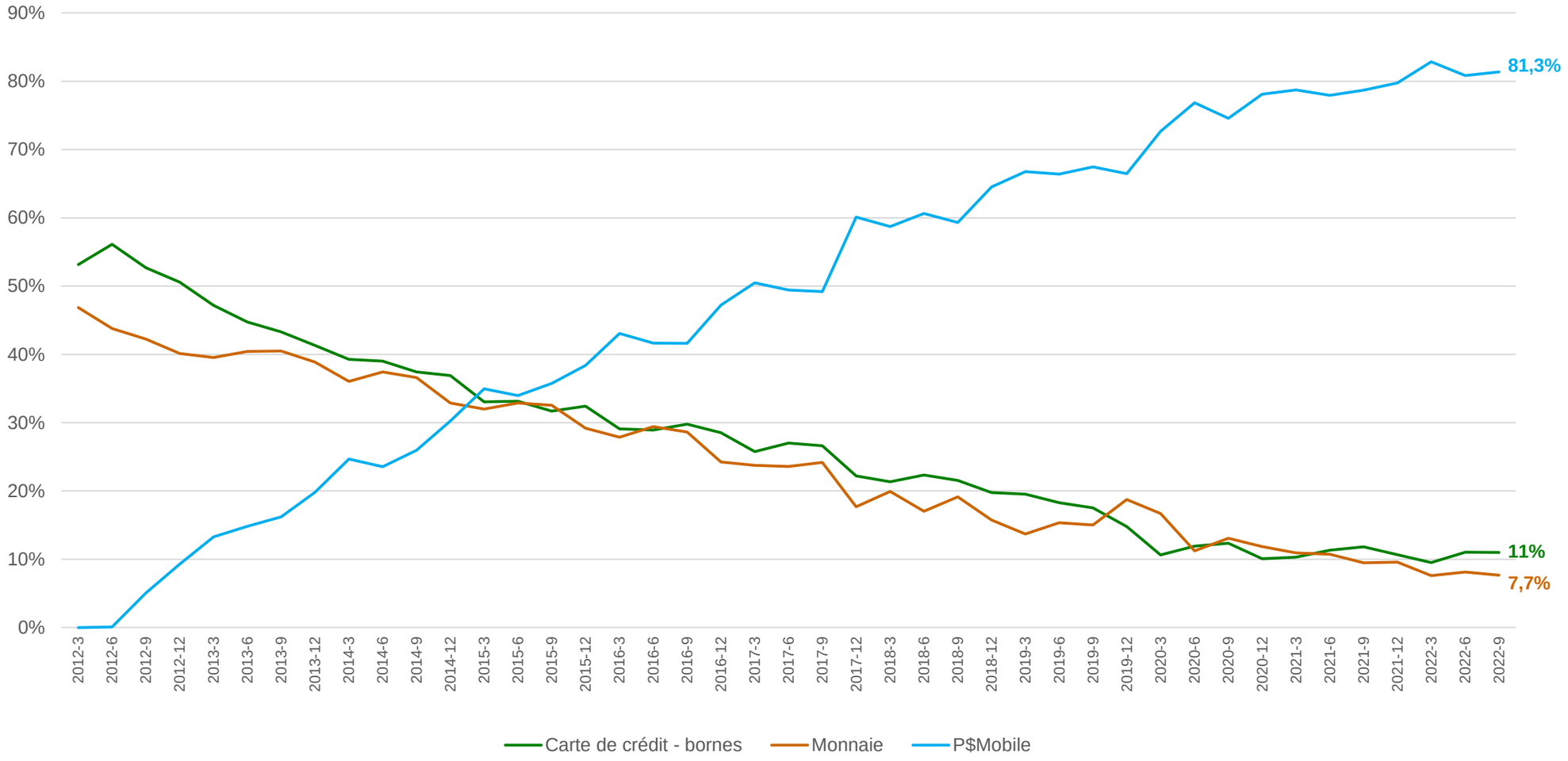

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE MONTRÉAL

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023 - 2032

Enjeux

DÉFICIT D'ENTRETIEN ET GESTION DE LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE

- Les infrastructures héritées de Stationnement de Montréal et du SARS au moment de la création de l'Agence accusent un déficit d'entretien et un sous-investissement important qui prendra plusieurs années à rattraper

- Les systèmes et processus de l'Agence doivent être optimisés pour être sécuritaires, fiables et performants afin de livrer le mandat élargi de l'Agence et assurer la croissance de ses activités

- La vision de l'Agence tournée vers l'innovation technologique et le développement durable, requiert des investissements d'une ampleur importante

Réalisations 2022

- Achats de véhicules électriques et hybrides en lien avec la transition vers l’électrification
- Modernisation des équipements informatiques pour l’émission des constats d’infraction en matière de stationnement ou de circulation
- Achats de vélos et de trottinettes électriques pour offrir une plus grande agilité et flexibilité dans les déplacements

PDI 2023 - 2032 par catégories d’actifs

P D I 6 8 , 9 M $

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2023-2027			Total 2028-2032			Total 2023-2032		
	Protection	Dévelop-pement	Total	Protection	Dévelop-pement	Total	Protection	Dévelop-pement	Total
Véhicules	4 613	5 732	10 345	12 814	-	12 814	17 427	5 732	23 159
Équipements et solutions informatiques	2 956	10 612	13 568	6 272	5 000	11 272	9 228	15 612	24 840
Améliorations locatives	-	3 792	3 792	-	500	500	-	4 292	4 292
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5 198	2 337	7 535	5 110	1 550	6 660	10 308	3 887	14 195
Ameublement et équipements de bureau	350	1 330	1 680	500	250	750	850	1 580	2 430
Total :	**13 117**	**23 803**	**36 920**	**24 696**	**7 300**	**31 996**	**37 813**	**31 103**	**68 916**
pourcentage relatif ==>	**35,5 %**	**64,5 %**		**77,2 %**	**22,8 %**		**54,9 %**	**45,1 %**	

Priorités du PDI 2023-2032 par catégories d’actifs

Véhicules

- Électrifier la flotte
- Disposer des véhicules en quantité suffisante pour offrir les services bonifiés de surveillance
- Moderniser la flotte automobile

Équipements et solutions informatiques

- Moderniser la surveillance par la LAPI
- Poursuivre la transformation organisationnelle par la mise en place de processus et de systèmes technologiques nécessaires
- Améliorer l’information et le paiement du stationnement

Équipements

- Remplacer les bornes de paiement et développer les systèmes de gestion associés
- Ajouter des bornes de recharge électriques pour les opérations de l’Agence

Améliorations locatives, ameublement et équipements de bureau

- Déployer les nouveaux pôles de service des opérations de surveillance
- Adapter les bureaux administratifs au mode de travail hybride et à la croissance des effectifs

ANNEXES

Annexes

Mission et vision	31 - 32
Organigramme 2022	33
Objectifs et réalisations 2022	34 - 41
Bilan en matière de santé et sécurité au travail	42
Annexes - Budget de fonctionnement 2023	43 - 45
• Revenus et dépenses par objets • Explication des écarts	
Annexes - Budget PDI 2023 - 2032	46 – 51
Liste d’acronymes	52
Personnes ressources	53

MISSION

Afin d’améliorer la qualité de vie et d’appuyer la vitalité économique, l’Agence met son expertise en mobilité durable au service de la Ville afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la ville pour tous.

L’Agence innove pour une mobilité plus durable en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité.

L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d’expérimentation pour appuyer la Ville et ses partenaires dans l’atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

Vision

EN 2030, LA VILLE EST ACCESSIBLE À TOUS

L’Agence est une organisation innovante et crédible auprès de la population, de la communauté d’affaires et de la Ville de Montréal. Elle a intégré les services de mobilité que la Ville lui a confiés et elle accomplit les mandats et projets qui lui sont attribués en fédérant les acteurs de la mobilité.

L’Agence est reconnue comme le principal gestionnaire du stationnement sur rue et hors rue à Montréal. Ces derniers sont des pôles de mobilité aménagés de manière écoresponsable qui accueillent plusieurs modes au même endroit. La connaissance fine des comportements de mobilité permet à l’Agence de recommander à la Ville les meilleures options de partage et de tarification de la rue et de ses abords. La meilleure gestion du stationnement permet une affectation des fonctions de la rue entre mobilité, activités et aménagement, en adéquation avec les milieux de vie.

Une meilleure gestion de l'espace permet le développement des modes partagés et alternatifs à l’auto-solo, influant directement sur les comportements de mobilité à Montréal et rendant les déplacements actifs plus sécuritaires et confortables pour tous. La mobilité est facilitée par le respect des espaces dédiés, tels que les pistes cyclables, voies réservées, stationnements pour personnes à mobilité réduite et débarcadères, en raison de la présence des équipes de l’Agence. Les déplacements sont simplifiés grâce à un paiement plus facile et à une information multimodale en temps réel, fiable et accessible permettant de choisir le meilleur mode à emprunter selon les circonstances.

L’Agence soutient la vitalité économique en facilitant l’accès aux emplois, commerces et activités que la ville offre et permet de diminuer la possession automobile et les dépenses en transports des ménages, et d'améliorer leur qualité de vie.

Organigramme 2022

467.1 ANNÉES-PERSONNES

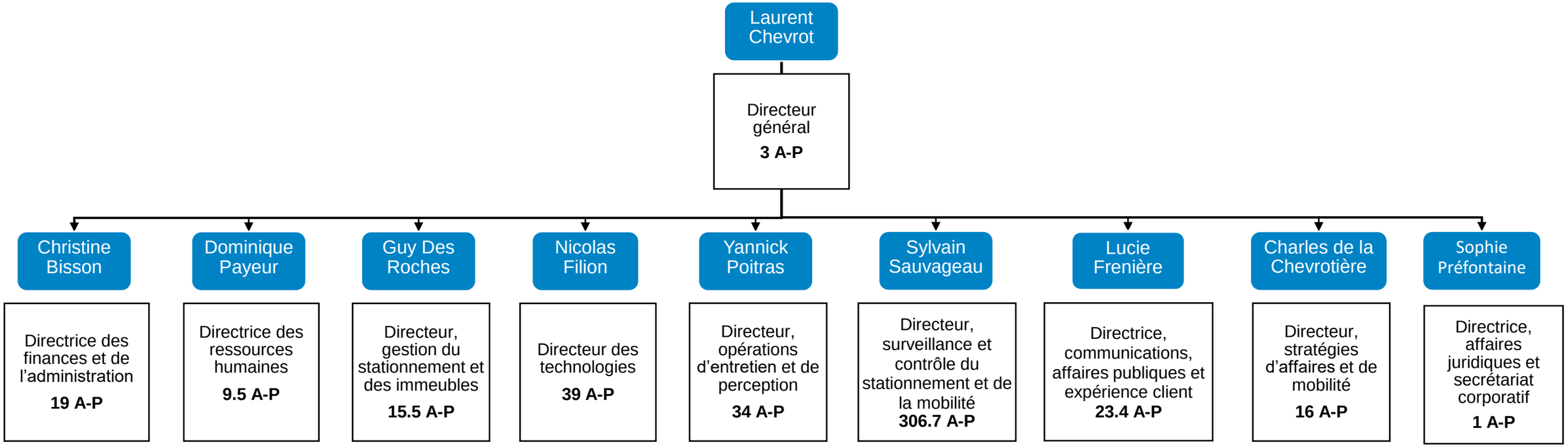

RÉALISATIONS 2022 PAR CHANTIER DU PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Les 5 chantiers du plan stratégique organisationnel 2021-2030

- **Les 5 chantiers du PSO annoncent les priorités qui animent le *Plan d'affaires triennal* de l'Agence.**
- **Ils offrent à la Ville une vue d'ensemble des actions que l'Agence souhaite entreprendre au cours des 3 prochaines années.**

- STIMULER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE
- DEVENIR LE GESTIONNAIRE DE LA BORDURE ET DU STATIONNEMENT HORS RUE
- AMÉLIORER L'INFORMATION ET LE PAIEMENT DU STATIONNEMENT
- MODERNISER LA STRATÉGIE DE SURVEILLANCE
- POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE DE L'AGENCE

Réalisations 2022

AMÉLIORER L'INFORMATION ET LE PAIEMENT DU STATIONNEMENT

1. Déposer une feuille de route technologique pour l'avenir de l'application mobile et son mode de livraison

- Processus de consultation des parties prenantes réalisé à l'automne qui permettra de définir les fonctionnalités à développer et les prioriser

2. Compléter le projet de modernisation des bornes de paiement par le déploiement de paiements sans contact et Flash Interac

- Projet complété avec succès
- Paiement sans contact et Flash Interac (carte débit) accessible à toutes nos bornes

3. Définir les processus pour la gestion des permis de stationnement résidentiels

- Projet en cours de réalisation, en attente des approbations et budgets nécessaires de la Ville

4. Réaliser un projet de vente des permis journaliers aux bornes de stationnement dans un arrondissement

- Projet complété avec succès dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

5. Développer un système de tarification modulaire

- Système de gestion et moteur de tarification développés, tests en cours et déploiement prévu en 2023

Réalisations 2022

DEVENIR LE GESTIONNAIRE DE LA BORDURE ET DU STATIONNEMENT HORS RUE

6. Convertir de manière écoresponsable certains terrains identifiés par la Ville

- Analyses techniques des terrains de la rue Masson complétées et plans et devis complétés
- Financement de la Ville autorisé par la création d'un PDI délégué de la Ville à l'Agence et appel d'offres prévu en 2023

7. Gérer de nouveaux stationnements hors rue transférés par la Ville à l'Agence

- Entente-cadre entre la Ville et l'Agence amendée afin de permettre la prise en charge
- Compilation de la liste de l'ensemble des terrains de la Ville par une équipe de stagiaires à l'été 2022

8. Inventorier et visualiser la bordure

- Demande d'information (RFI) réalisée au printemps, portée du projet définie et stratégie d'approvisionnement élaborée
- Réalisation d'une première collecte dans l'arrondissement de Ville-Marie prévue en 2023

9. Réaliser un premier projet pilote de mutualisation des espaces de stationnement

- Stationnement de l'ETS rendu disponible à de nouveaux utilisateurs pour location via la plateforme Click&Park dans le cadre du programme de la « Vitrine d'innovation » de l'Agence
- Développement technologique pour l'intégration entre Click&Park et les systèmes d'accès utilisés par l'ETS en cours

Réalisations 2022

MODERNISER LA STRATÉGIE DE SURVEILLANCE

10. Implanter un système LAPI pour la surveillance dans une première zone à être identifiée

- Projet en phase d'identification
  - Zone cible, règlements et processus opérationnels à déterminer
  - Équipe mise en place à l’automne afin d’identifier les paramètres appropriés de la solution

11. Moderniser les pratiques de surveillance

- Campagnes d’intervention intensives en application des règlements et en remorquage réalisées afin de diminuer le nombre de contrevenants et les entraves dans les pistes cyclables, les voies réservées et les espaces réservés à la mobilité réduite
- Efforts considérables d’embauche, plus de 80 ADS entrés en service au cours de l’année

12. Rapatrier le centre d’appels et de répartition des demandes d’intervention en matière de surveillance du stationnement

- Projet en cours de réalisation. L'Agence prendra en charge les demandes d'intervention en matière de stationnement

Réalisations 2022

POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE DE L'AGENCE

13. Adopter un programme volontaire de diversité et d'inclusion

- Analyses réalisées à la suite d'un diagnostic organisationnel afin d'élaborer une stratégie et une politique d'équité, diversité et d'inclusion en 2023

14. Aménager les espaces de bureau de l'Agence

- Lieu identifié pour devenir le nouveau siège social de l'Agence
- Sites ciblés pour la délocalisation des centres d'opération des ADS. Négociations en cours pour finaliser les ententes

15. Concevoir une architecture technologique d'entreprise

- Appel d'offres complété

16. Déployer l'image de marque de l'Agence

- Appel d'offres complété
- Volet créatif débuté et déploiement progressif de la nouvelle image de marque en 2023

Réalisations 2022

POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE DE L'AGENCE (SUITE)

17. Développer des indicateurs corporatifs permettant le suivi du Plan stratégique organisationnel 2021 - 2030

- Méthodologie du «Tableau de bord équilibré » sélectionnée pour développer des indicateurs de performance
- Objectifs corporatifs et indicateurs de performance identifiés

18. Intégrer une expertise en mobilité au sein de l'Agence

- Mise en place du service d'études et d'analyses en mobilité qui permet maintenant d'accompagner les partenaires de l'Agence dans leurs diverses initiatives en lien avec la mobilité et l'aménagement du territoire
- Plusieurs projets en cours de réalisation

19. Préparer la modernisation des systèmes financiers

- Plusieurs améliorations de processus et d'outil déployés au cours de l'année incluant notamment l'utilisation de feuille de temps en ligne, un système de traitement des achats et d'approbation de factures, la conciliation automatisée des paiements de stationnement ainsi que les paiements par transfert de fonds électroniques

20. Élaborer une stratégie de développement durable et d'électrification de la flotte

- Stratégie de développement durable adoptée par le conseil d'administration
- Stratégie d'électrification à être déposée au conseil d'administration de l'Agence d'ici la fin 2022

Réalisations 2022

STIMULER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE

21. Doter l'Agence d'un entrepôt de données et d'un environnement analytique

- Début des initiatives visant à agréger diverses données des activités de l'Agence afin d'augmenter la capacité d'analyse en matière de mobilité ou de performance des opérations internes
- Projet de plateforme de données défini, demande de financement auprès de Montréal en commun finalisée et preuve de concept de capteurs réalisée

22. Développer des pôles de mobilité

- Projet démarré. Stratégie de création de pôles de mobilité dans les terrains de stationnement qui comprendra une définition commune du concept de Pôle de mobilité, une démarche de sélection et de priorisation des terrains ainsi qu'une proposition de modèle d'affaires

Bilan en matière de santé et sécurité au travail

40 accidents de travail avec perte de temps en 2022

- 3 accidents à la Direction des opérations d’entretien et de perception
- 37 accidents à la Direction de la surveillance et du contrôle du stationnement et de la mobilité
- 35 % de ces accidents ont été causés par l’état du sol à l’extérieur (ex : chaussée enneigée ou glacée, nid-de-poule, présence d’obstacles)
- Durée moyenne d’absence de 78 jours
- 45 % de ces lésions sont consolidées

Les actions en matière de santé et sécurité au travail ont été orientées afin de se conformer à la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LQ 2021, c. 27) ainsi que sur la sécurité des employés utilisant des moyens alternatifs de mobilité

- Démarches afin d’instaurer un comité de santé et sécurité du travail au siège social
- Formation de deux personnes ressources alliées contre la violence conjugale
- Formation des gestionnaires sur la santé et le mieux-être et les pratiques de gestions favorables à la santé psychologique de leur équipe
- Formation des employés utilisant les moyens alternatifs de transports dans le cadre de leur travail tels que le vélo électrique ou la trottinette électrique
- Correction et amélioration de la distance de freinage des trottinettes électriques

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Budget 2023 – Revenus et dépenses par objets

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel 2021	Prévision 2022	Budget 2022	Budget 2023
Revenus de gestion	36 304,4	45 758,4	52 328,8	60 222,1
Convention de services mandats spécifiques	873,5	-	-	-
Revenus autonomes	909,1	1 409,5	912,3	1 280,4
Convention de contribution financière SDÉ	-	257,9	925,0	925,0
Convention de contribution financière Montréal en Commun	-	-	1 309,7	1 140,0
Total	**38 087,0**	**47 425,8**	**55 475,7**	**63 567,4**

Dépenses par objets

	Réel 2021	Prévision 2022	Budget 2022	Budget 2023
Salaires et charges sociales	26 302,3	32 706,0	36 994,9	43 041,7
Frais de cartes de crédit, de manipulation d'argent et de transactions	1 743,7	2 397,6	2 400,1	2 855,1
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	1 748,4	2 294,4	3 255,7	3 428,3
Services opérationnels	975,5	1 131,8	818,3	1 083,2
Fournitures	1 473,1	2 065,0	1 830,3	1 695,2
Honoraires professionnels	1 802,6	2 703,8	4 654,0	5 298,8
Loyer des immeubles	609,7	631,1	1 473,5	1 813,0
Télécommunications	278,2	211,4	399,8	289,6
Publicité et communications	143,9	130,8	420,1	123,7
Taxes et permis	103,2	115,6	126,8	125,3
Autres frais	607,7	701,0	802,0	1 112,8
Amortissement des immobilisations corporelles	1 298,7	1 337,3	2 300,3	2 700,7
Total	**37 087,0**	**46 425,8**	**55 475,7**	**63 567,4**

Budget 2023 – Explications des écarts de dépenses

Dépenses: +8,1 M$

- Salaires et charges sociales + 6,0 M$:
  - Augmentations salariales (1,1 M$)
  - Croissance des activités et projets (4,1 M$)
  - Adaptation aux nouvelles pratiques de déneigement (0,8 M$)
- Frais de transaction plus élevés en lien avec la reprise de l’achalandage du stationnement (0,5 M$)
- Honoraires professionnels pour la mise à jour des outils technologiques et l’audit des terrains de stationnement (0,6 M$)
- Amortissement des améliorations locatives et des nouveaux véhicules (0,4 M$)
- Augmentation des charges locatives suite à la dotation de locaux adéquats et la décentralisation des pôles de services des opérations de surveillance (0,3 M$)

PROGRAMME DÉCENNAL D’IMMOBILISATIONS

Liste des programmes

PRINCIPALEMENT MAINTIEN DES ACTIFS ET MODERNISATION DE LA SURVEILLANCE

PROGRAMME	Résultats	Budget	PDI 2023-2032		
	2021	2022	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total 2023-2032
Remplacement d'actifs	177	1 906	13 117	24 696	**37 813**
Moderniser la stratégie de surveillance	287	3 095	14 556	500	**15 056**
Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence	172	702	4 687	2 750	**7 437**
Devenir le gestionnaire de la bordure et du stationnement hors rue	-	130	1 860	1 550	**3 410**
Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable	-	192	200	-	**200**
Améliorer l'information et le paiement du stationnement	-	-	2 500	2 500	**5 000**
Total :	**636**	**6 025**	**36 920**	**31 996**	**68 916**

Impact sur le budget de fonctionnement

ENTRETIEN ET SUPPORT

- Le déploiement de solutions technologiques entrainera des coûts récurrents de maintien et de support des solutions, de frais de licences, d'infrastructure informatique et de rehaussement dans les années à venir ainsi que d'entretien des véhicules

- Les charges d'amortissement augmenteront comparativement à la situation actuelle où les actifs sont largement amortis

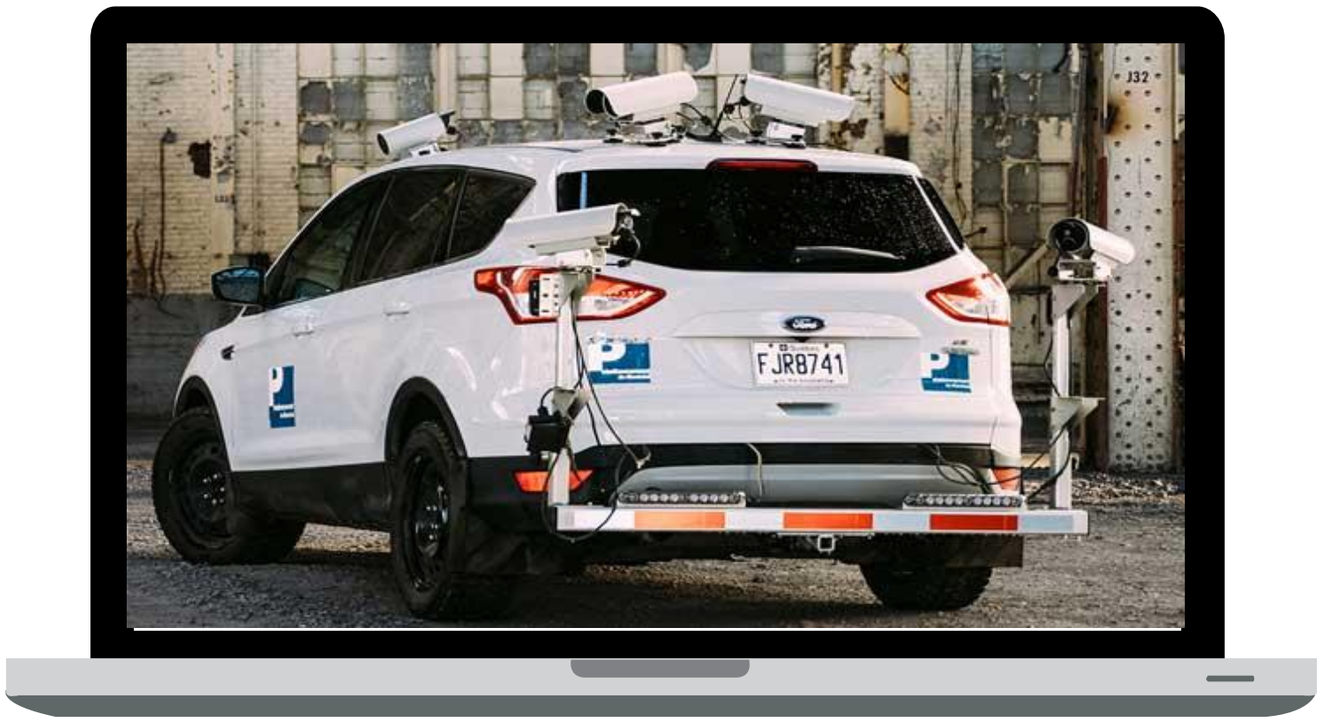

Impacts sociaux et mesures de mitigation

Impacts positifs

- La décentralisation des pôles d'opération des ADS améliorera la qualité du service de surveillance en optimisant le temps des ADS aux services des citoyens, visant ainsi une application équitable des règlements sur le territoire
- La modernisation des systèmes et des outils de gestion permettra d'améliorer la connaissance de la mobilité, et de supporter la Ville dans l'élaboration de ses stratégies de mobilité
- Des locaux adéquats et suffisants permettront de poursuivre la transformation organisationnelle par la création d'une culture unique qui repose sur les valeurs de l'Agence
- Ces investissements permettront de doter l'Agence d'outils innovants et efficaces, afin de mieux jouer son rôle de gestionnaire de la mobilité et d'améliorer la mobilité des montréalaises et des montréalais

Impacts nécessitant des mitigations

- Acceptabilité sociale des mesures de surveillance
  - Échanges avec les différentes parties prenantes pour saisir les enjeux détaillés
  - Communication aux citoyens, notamment pour les véhicules équipés de caméras

Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre

SURVEILLANCE ACCRUE

- L’Agence a renforcé la surveillance afin de diminuer le nombre de contrevenants et les entraves dans les pistes cyclables, les voies réservées et les espaces réservés à la mobilité réduite

- Les activités de surveillance ont été intensifiées sur ces places de stationnement afin de s’assurer que les zones débarcadères demeurent disponibles en tout temps pour l’embarquement et l’arrivée des citoyens et citoyennes à mobilité réduite

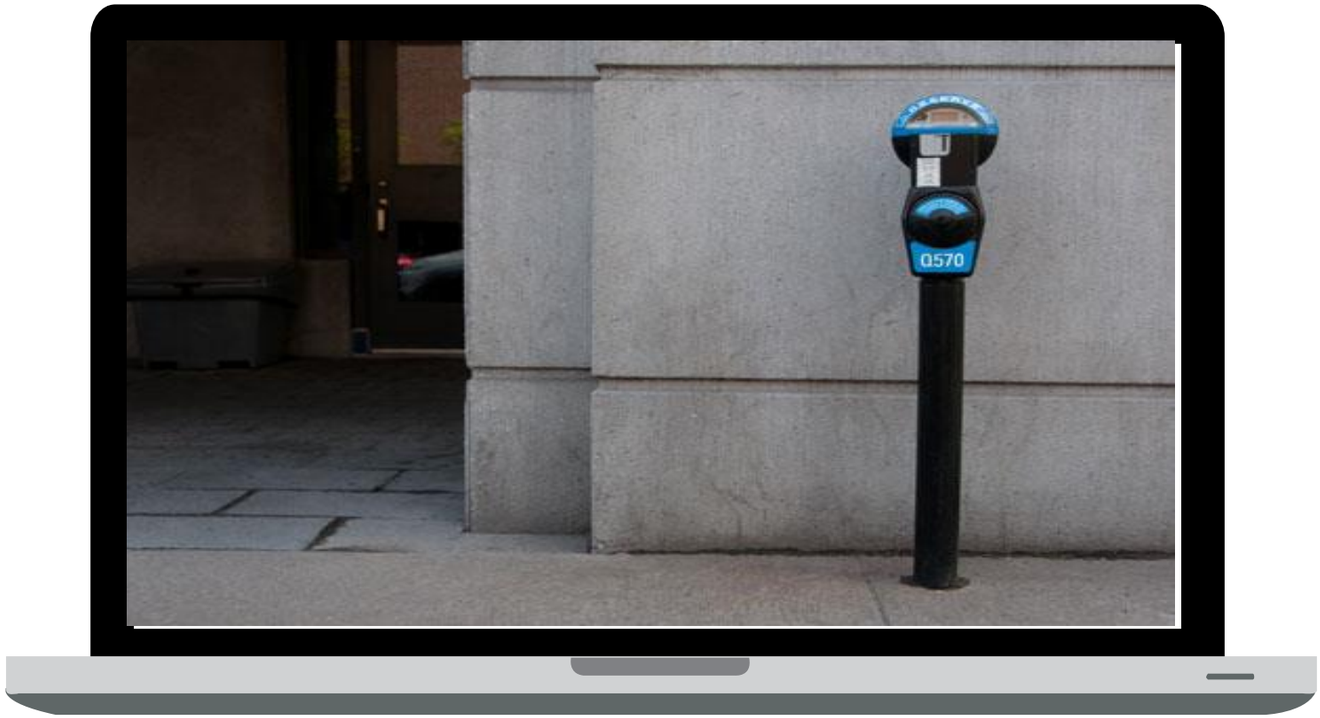

Écart entre le PDI 2022 - 2031 et le PDI 2023 - 2032

Hausse de 7,3 M$ due au rattrapage du renouvellement de véhicules et maintien d'actifs bornes de paiement

CATÉGORIES D'ACTIFS	PDI 2022-2031 (brut)								PDI 2023-2032 (brut)								Écart Total	Explications
	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022 - 2026	Total 2027 - 2031	Total	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023 - 2027	Total 2028-2032	Total		
Véhicules	2 720	4 490	2 785	2 500	2 500	14 995	12 500	27 495	3 412	3 900	2 383	70	580	10 345	12 814	23 159	(4 336)	-10 M$ reclassification achats LAPI entre "Véhicules" et "Équipements informatiques" +6 M$ rattrapage du renouvellement des véhicules
Équipements et solutions informatiques	1 090	1 400	1 325	2 000	2 000	7 815	10 000	17 815	3 034	2 570	2 654	2 654	2 654	13 568	11 272	24 840	7 025	Technologie LAPI
Amélioration locative	1 525	2 200	-	500	500	4 725	2 500	7 225	2 492	1 000	100	100	100	3 792	500	4 292	(2 933)	
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	530	530	530	500	500	2 590	2 500	5 090	2 057	1 482	1 332	1 332	1 332	7 535	6 660	14 195	9 105	Mise à jour bornes de paiements
Ameublement et équipements de bureau	160	150	150	500	500	1 460	2 500	3 960	1 230	100	100	100	150	1 680	750	2 430	(1 530)	
Total	**6 025**	**8 770**	**4 790**	**6 000**	**6 000**	**31 585**	**30 000**	**61 585**	**12 225**	**9 052**	**6 569**	**4 256**	**4 816**	**36 920**	**31 996**	**68 916**	**7 331**	

Liste des acronymes

Agence	Agence de mobilité durable
ADS	Agents de stationnement
A-P	Année-personne
ETS	École de technologie supérieure
LAPI	Lecture automatisée de plaques d’immatriculation
PSO	Plan stratégique organisationnel 2021 - 2030
PDI	Programme décennal d’immobilisations
SARS	Service de l’application du règlement et du stationnement
SCSM	Direction de la surveillance et du contrôle du stationnement et de la mobilité
SDÉ	Service du développement économique
Ville	Ville de Montréal

Personnes-ressources

A G E N C E D E M O B I L I T É D U R A B L E

Laurent Chevrot

Directeur général

lchevrot@agencemobilitedurable.ca

Christine Bisson, CPA

Directrice des finances et de l’administration

cbisson@agencemobilitedurable.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1223843014

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 230,6 M$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:32

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1223843014**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

CONTENU

CONTEXTE

La Ville s'est dotée d'un Programme décennal d'immobilisations (PDI) pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la Ville.
Cette approche de planification sur 10 ans s'accompagne d'une stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI). Ainsi, l'administration municipale a mis en place en 2014 deux réserves financières destinées au financement de dépenses en immobilisations. Les montants annuels versés dans ces réserves visent à financer au comptant des dépenses d'immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0112 - 24 janvier 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM20 1345 - 14 décembre 2020 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM19 1377 - 16 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM18 1516 - 17 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM18 0133 - 24 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (14-010-1)
CM18 0125 - 24 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM16 1320 - 14 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM15 1397 - 9 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM14 1161 - 10 décembre 2014 – Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM14 0188 - 24 février 2014 – Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (Règlement 14-010)
CM14 0082 - 17 février 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations

DESCRIPTION

Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve de compétences locales a été créée prévoit ce que le conseil municipal projette comme montant et mode de financement. Les montants versés dans cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations de compétences locales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2023, un montant de 230,6 M$ sera affecté à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales à même le fonds général.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-22
Stéphanie RAULT Conseillère en planification budgétaire	Gildas S. GBAGUIDI Directeur par intérim - Budget et planification financière et fiscale
Tél : 514 872-8507 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-3402 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Gildas S. GBAGUIDI Directeur par intérim - Budget et planification financière et fiscale	Francine LAVERDIÈRE Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-3402 **Approuvé le :** 2022-11-24	**Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2022-11-27

VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE COMPÉTENCES LOCALES

Il est résolu que la somme de 230,6 M$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

GDD1223843014

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1223843009

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2023)

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2023).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:30

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1223843009

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2023)

CONTENU

CONTEXTE

Jusqu'au 31 décembre 2016, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructure, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par un décret ministériel (*Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal*).
Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016, entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville, et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016, est également à la charge des contribuables de la Ville de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées selon leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0113 - 24 janvier 2022 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2022)
CM20 1346 - 14 décembre 2020 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2021)
CM19 1378 - 16 décembre 2019 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2020)
CM18 1517 - 17 décembre 2018 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2019)
CM18 0126 - 24 janvier 2018 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2018)
CM16 1321 - 14 décembre 2016 – Résolution relative à la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2017)

DESCRIPTION

La résolution présente la répartition de la contribution des villes reconstituées pour les dépenses au centre-ville pour l'exercice financier 2023.
La *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que le montant de la contribution est indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation pour l'exercice visé, tel que publié par le Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal; ce dernier prévoit un taux de croissance de 4 % en 2023. En conséquence, la contribution des villes reconstituées s'élève à 9 221 834 $ pour l'exercice financier de 2023.

JUSTIFICATION

La résolution vise à préciser la répartition de la contribution des villes reconstituées pour les dépenses afférentes au centre-ville pour l'exercice de 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente résolution vise à prélever des revenus de 9 221 834 $**.**

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-22
Eleni KOUROS Conseillère - Recettes fiscales	Isabelle HÉBERT Directrice - Revenus
Tél : 514-868-4438 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-2455 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Isabelle HÉBERT Directrice - Revenus	Francine LAVERDIÈRE Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-2455 **Approuvé le :** 2022-11-27	**Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2022-11-28

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER 2023)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2023, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	**Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville**	
	$	%
Baie-D'Urfé	295 198	*3,201*
Beaconsfield	507 607	*5,504*
Côte-Saint-Luc	611 715	*6,633*
Dollard-Des Ormeaux	941 661	*10,211*
Dorval	1 430 054	*15,507*
Hampstead	242 111	*2,625*
L'Île-Dorval	1 621	*0,018*
Kirkland	651 462	*7,064*
Mont-Royal	1 192 748	*12,934*
Montréal-Est	392 910	*4,261*
Montréal-Ouest	130 149	*1,411*
Pointe-Claire	1 389 576	*15,068*
Senneville	72 442	*0,786*
Sainte-Anne-de-Bellevue	177 604	*1,926*
Westmount	1 184 977	*12,850*
Total	**9 221 834**	***100,000***

2. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe

foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2023, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

GDD 1223843009

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1223843009

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2023)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1223843009 - Contribution centre-ville 2023.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-27

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division par interim
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.08

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1223843023

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2023 à la CMM

Il est recommandé :

1. de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2023 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	32 294 700 $
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	9 358 900 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:34

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1223843023

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2023 à la CMM

CONTENU

CONTEXTE

Approuver les contributions financières et quote-part 2023 à la CMM et aux organismes exerçant des activités relevant des compétences du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0020 - 20 janvier 2022 – Contributions financières 2022 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM20 1216 - 9 décembre 2020 – Contributions financières 2021 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM19 1256 - 11 décembre 2019 – Contributions financières 2020 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM18 1415 - 28 novembre 2018 – Contributions financières 2019 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM18 0124 - 24 janvier 2018 – Contributions financières 2018 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale

DESCRIPTION

La Ville de Montréal verse une contribution financière afin de soutenir les opérations de l'organisme Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.
La Ville doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement.
La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil municipal.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au budget 2023 aux comptes suivants :

Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	
2101-0010000-202004-07251-61900-016209-0000-000000-000000-00000-00000	9 358 900
Communauté métropolitaine de Montréal	
2101-0010000-202006-01101-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	7 792 900
2101-0010000-202006-05301-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	17 207 800
2101-0010000-202006-06501-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	5 599 600
2101-0010000-202006-04601-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	933 600
2101-0010000-202006-03819-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	288 200
2101-0010000-202006-07251-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	472 600
Total - CMM **Grand total**	32 294 700 **41 653 600**

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LAMOUREUX
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-5867
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-21

Dominique MARTHET
Chef de division - Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif

Tél : 514 463-3549
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2022-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-11-27

numéro

Politique d'équilibre budgétaire

Section : Encadrements corporatifs

Sous-section : Ressources financières

Date d'entrée en vigueur : Date de fin :

Commentaire :
Service émetteur : Finances

Responsable : Francine Laverdière

Numéro de résolution :
Service du signataire : Direction générale, Bureau du directeur général

Fonction/Nom du signataire : Directeur général

Type d'encadrement : Politique administrative

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville se doivent d'accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. La planification des ressources budgétaires est l'une des activités pour lesquelles une telle gestion doit être exercée.

Le budget de fonctionnement est un document qui renferme les données chiffrées quant à la provenance des fonds et à leur utilisation projetée au cours de l'année financière à venir. En l'élaborant, les instances décisionnelles s'efforcent de prévoir les difficultés financières qui peuvent être rencontrées et d'identifier des solutions. Elles exercent également un leadership en prenant des décisions qui vont orienter les actions des gestionnaires. Par ailleurs, le budget permet d'effectuer un suivi des décisions tout au long de l'année financière. En somme, la préparation du budget et son exécution permettent aux administrateurs de fonds publics de s'arrimer aux orientations stratégiques qui doivent être en accord avec celles définies à moyen et à long terme.

Afin que le budget de fonctionnement puisse jouer pleinement son rôle, il existe un processus formel qui permet un dialogue démocratique entre le conseil municipal, le conseil d'agglomération, le comité exécutif, les conseils d'arrondissement et les gestionnaires. Comme ce sont ces derniers qui assument la gestion courante, il leur incombe de préparer les propositions budgétaires propres à leurs champs d'activités. Ces propositions servent de base de discussion et permettent de déterminer une unité d'action qui est essentielle à la bonne marche de l'organisation.

La *Loi sur les cités et villes* exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent pour une année donnée un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses, à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé, ou encore, porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion visant à assurer l'équilibre budgétaire

Les pratiques de gestion sont regroupées sous trois énoncés généraux. Chaque énoncé est d'abord expliqué, puis suivi des pratiques de gestion s'y rattachant. Celles-ci servent de guide dans la poursuite et le maintien de l'équilibre budgétaire.

Premier énoncé – Sur l'équilibre budgétaire annuel

La Ville de Montréal se fixe comme objectif de maintenir l'équilibre budgétaire annuel.

Explication

Les revenus et les dépenses doivent s'équilibrer, de telle sorte que la Ville respecte les exigences légales relatives à l'équilibre budgétaire. De plus, une ville financièrement forte et stable est nécessaire afin qu'il soit possible de répondre aux besoins légitimes des citoyens et des citoyennes. À titre exceptionnel, un déficit de fonctionnement peut se produire, mais des mesures concrètes et énergiques doivent être prises pour redresser la situation.

Pratiques de gestion

Les gestionnaires de la Ville doivent respecter l'équilibre budgétaire. Les allocations budgétaires seront donc limitées aux sommes disponibles au titre des revenus et des dépenses qui ont été approuvées pour l'année. Toutefois, les surplus libres accumulés ou les réserves peuvent servir à combler un déficit si la politique prévue à cet effet est respectée.

Les hypothèses sur lesquelles sont fondées les prévisions de revenus et de dépenses doivent être réalistes et prudentes.

- Le budget doit être bien documenté, c'est-à-dire contenir suffisamment d'information sur les projections de revenus et de dépenses afin de faciliter les décisions.

- Les nouveaux revenus ou les augmentations de revenus doivent servir prioritairement au financement des activités existantes; le financement de nouvelles activités ne peut être envisagé que subséquemment.

- Pour faire des prévisions justes, il faut bien comprendre le comportement des coûts. Des analyses de coûts par activité doivent donc être effectuées.

- Les prévisions budgétaires doivent respecter le cadre financier et budgétaire de la Ville. Ces prévisions doivent respecter les priorités de l'Administration.

- Les gestionnaires sont responsables des budgets qui leur sont attribués.

- À l'occasion de la préparation du Programme décennal d'immobilisations, il est nécessaire de prévoir l'incidence, à court et moyen termes, de chaque projet sur le budget de fonctionnement. Dans le respect des limites légales et du cadre financier de la Ville, des emprunts peuvent être contractés pour payer les immobilisations. Dans la mesure du possible, l'utilisation du paiement comptant des immobilisations permettra de réduire ce recours à l'emprunt.

- Le budget global de la Ville doit comporter une réserve pour dépenses contingentes afin de parer aux imprévus mineurs de l'année courante, aux règlements des réclamations et aux paiements des condamnations judiciaires.

Deuxième énoncé – Sur l'équilibre budgétaire à moyen et long termes

La situation budgétaire de la Ville doit demeurer saine à moyen et long termes. Tous les organismes municipaux qui reçoivent des fonds de la Ville de Montréal doivent également maintenir une situation budgétaire saine à moyen et long termes.

Explication

La situation budgétaire doit demeurer saine à moyen et à long terme, de façon à ce que les citoyens et les citoyennes puissent compter sur une ville financièrement forte et stable. À titre exceptionnel, un déficit peut se produire, mais cet écart doit être rigoureusement documenté et justifié. Un plan d'action doit être adopté.

Pratiques de gestion

- Des projections de coûts de fonctionnement doivent être préparées en fonction d'une période de trois à cinq ans afin de déterminer l'effet des décisions budgétaires courantes sur les budgets futurs de la Ville.

- Annuellement, la contribution de la Ville doit être suffisante pour couvrir le coût des régimes de retraite des employés de la Ville.

- Des prévisions de revenus doivent être faites pour une période de trois à cinq ans, afin que puisse être identifiée toute éventuelle situation budgétaire préoccupante.

Troisième énoncé – Sur le suivi budgétaire

Si la préparation d'un budget est une étape importante, son exécution et son suivi sont des étapes importantes du processus budgétaire.

Explication

Le budget étant un outil dynamique de gestion, il importe qu'il fasse l'objet d'un suivi ou de révisions en cours d'année. Cette opération est de première importance puisqu'elle permet d'avoir une meilleure connaissance de la situation et, surtout, de réévaluer les prévisions pour la partie de l'année qui reste à écouler. Il est ainsi possible d'avoir une vision plus claire de la capacité de la Ville de réaliser ses objectifs budgétaires, de mieux planifier et de contrôler son évolution financière.

Pratiques de gestion

- Afin de permettre une information financière régulière, l'administration municipale a opté pour une production trimestrielle de ses résultats financiers anticipés pour l'exercice en cours.

- Si le risque d'un déséquilibre budgétaire est identifié en cours d'année, les gestionnaires doivent en faire l'analyse et proposer des solutions.

- La Ville de Montréal produit et publie depuis 2015 un document de reddition de comptes financière. Ce document explique et vulgarise les différentes informations financières afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux budgétaires et administratifs de la Ville. Son principal objectif est de présenter une information plus détaillée que celle du rapport financier annuel relativement à l'utilisation des ressources financières utilisées par l'administration municipale.

Toute dérogation à cette politique doit, sur recommandation du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération.

Politique des équipements et des infrastructures

Section : Encadrements corporatifs

Sous-section : Ressources financières

Date d'entrée en vigueur :

Date de fin :

Commentaire :

Service émetteur : Service des finances

Responsable : Francine Laverdière

Numéro de résolution :
Service du signataire : Direction générale, Cabinet du directeur général
Fonction/Nom du signataire :
Type d'encadrement : Politique administrative

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville se doivent d'accorder une place prépondérante à la gestion financière des affaires de la Ville de Montréal. Or, une gestion financière responsable implique une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures.

Une telle planification aidera l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens. À cette fin, les administrations municipales, autant locales que centrales devront périodiquement évaluer l'état et la durée de vie de leurs actifs immobiliers et faire des projections établissant quand et à quel coût remplacer divers éléments.

La gestion planifiée des équipements et des infrastructures reposera nécessairement sur des analyses portant sur de longues périodes. Celles-ci permettront de faire des économies ou d'éviter des dépenses. Par exemple, en connaissant le meilleur moment pour le remplacer, les différents gestionnaires de la Ville pourront éviter de réparer à grands frais un équipement qui n'en vaut pas la peine. Les analyses aideront aussi à déterminer comment entretenir les équipements et les infrastructures pour prolonger leur vie utile et ainsi retarder le plus possible leur remplacement. Autrement, un mauvais

entretien entraînerait des bris qui augmenteraient le coût de fonctionnement des services, accapareraient du temps de travail et, surtout, déstabiliseraient la prestation des services aux citoyennes et citoyens.

L'objet et les objectifs de cette politique sont d'abord exposés avant d'en livrer ses divers énoncés.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Les pratiques de gestion des équipements et des infrastructures

Les pratiques de gestion ont été regroupées sous trois énoncés généraux. Chaque énoncé est d'abord expliqué, puis suivi des pratiques de gestion s'y rattachant. Ces pratiques de gestion serviront de guide pour la gestion des équipements et des infrastructures.

Premier énoncé – La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier.

La Ville de Montréal doit disposer d'un inventaire exhaustif et permanent de son actif immobilier. Cet inventaire fera état du nombre, de la qualité et de l'usure des éléments de cet actif.

Explication

La Ville de Montréal doit détenir une information complète sur son actif immobilier. Cette information contribuera à une saine gestion des fonds publics puisqu'elle aidera les gestionnaires et les administrateurs, autant locaux que centraux, à prendre chaque décision en toute connaissance de cause. Cette information doit être stratégique, c'est-à-dire fournir au moment opportun un éclairage pertinent pour la prise de décision. Elle comportera donc une liste exhaustive des éléments de l'actif indiquant non seulement

leur nombre, mais aussi leur état. Un tel inventaire permettra d'appuyer des décisions touchant, par exemple, le remplacement ou la réparation préventive d'un élément.

Pratiques de gestion

- La Ville de Montréal doit tenir un inventaire permanent de son actif immobilier. Cet inventaire peut se faire de façon progressive en commençant naturellement par les infrastructures les plus importantes. Grâce à cet inventaire, la Ville se tiendra informée sur la qualité et l'état de son actif.

- La Ville de Montréal doit créer des groupes réunissant des experts en mesure d'évaluer de façon objective l'état de l'actif immobilier et, surtout, de choisir des indicateurs adéquats pour chaque catégorie de l'actif immobilier. Il sera préférable d'établir une norme ou une base de comparaison lorsque la situation s'y prêtera.

Deuxième énoncé – La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition.

La Ville de Montréal doit disposer d'un actif immobilier en bonne condition pour diminuer, dans la mesure du possible, les effets fâcheux causés par le bris ou le mauvais fonctionnement d'un élément de l'actif.

Explication

L'information issue de l'analyse des immobilisations permettra à la Ville de prendre des décisions stratégiques. Par exemple, elle pourrait décider de remplacer un équipement en mauvais état parce que la réparation n'est pas rentable ou, mieux, de se donner un programme d'entretien préventif adapté à la condition de l'élément afin d'en prolonger la vie utile. Cette analyse servira à assurer aux citoyennes et citoyens des services stables et de qualité.

Pratiques de gestion

- À la lumière de l'état de son actif, la Ville de Montréal doit évaluer le risque que des éléments subissent des bris ou une usure prématurée. Cette évaluation permettra de déterminer les moyens de prévention et les correctifs nécessaires à court, à moyen et à long terme. Le travail d'analyse doit comprendre une estimation de coût, nécessaire à la prise de décision. De plus, cette analyse devrait permettre de classer l'élément de l'actif dans l'une ou l'autre catégorie selon qu'il sera décidé :

  – de le remplacer;
  – de le conserver, mais d'effectuer des réparations majeures à court ou à moyen terme;
  – de le conserver et d'en faire l'entretien normal;
  – d'arrêter l'entretien, de différer les réparations et d'effectuer des études plus poussées.

  L'objectif de ce classement est non seulement de prendre une décision pour chacun des éléments de l'actif, mais aussi d'établir des priorités dans l'allocation des budgets.

- La Ville de Montréal doit fixer des objectifs clairs en ce qui touche l'état dans lequel doivent être maintenus les éléments de l'actif immobilier.

- La Ville de Montréal doit concevoir un programme structuré d'entretien préventif communiquant une information précise sur les travaux à faire pour protéger les éléments de l'actif et en maintenir la qualité.

- Périodiquement, la Ville de Montréal doit faire des analyses destinées à optimiser la gestion de ses mesures de prévention.

Troisième énoncé – La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

Les infrastructures de la Ville ont besoin d'entretien et de réfection pour conserver leur bon fonctionnement. En raison du vieillissement des actifs municipaux et d'un déficit d'entretien accumulé au fil des années, un accroissement considérable des investissements est nécessaire. Par conséquent, une planification efficiente d'allocation des ressources est incontournable afin d'assurer une augmentation de la réalisation des projets et des programmes dans le respect des coûts et des délais fixés, et aussi d'établir une planification à long terme de leur financement.

Explication

La Ville de Montréal s'est dotée d'une politique de gestion de sa dette, dont l'un des indicateurs clés vise à limiter son ratio d'endettement en fonction des revenus totaux qu'elle génère. Pour continuer à atteindre cet objectif, la Ville devra prioriser ses investissements et optimiser l'utilisation des différentes sources de financement des investissements mises à sa disposition.

Ainsi, chaque année, la Ville revoit son PDI afin de tenir de ses priorités d'investissement ainsi que les cibles appropriées pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la ville.

Également, la Ville favorise un accroissement du paiement au comptant (PCI). Afin de contrôler l'endettement de la Ville et de permettre d'intensifier les investissements dans le respect du cadre financier de la Ville et d'assurer ainsi une plus grande équité intergénérationnelle.

Pratiques de gestion

La Ville de Montréal établit les montants alloués au PDI dans le respect de son cadre financier. Elle partage les montants afin de répondre à une double exigence : investir dans de nouveaux projets (développement) et maintenir dans un état de fonctionnement acceptable les éléments existants de l'actif immobilier (protection). La Ville affecte prioritairement les montants alloués au PDI (une cible de 75 % de l'enveloppe annuelle) à la protection des équipements et des infrastructures et le solde, à des projets de développement. Il importe de noter qu'au cours des dernières années dans l'esprit de tendre vers une cible de 75 % en protection, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cette approche permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie. Bien que depuis le PDI 2021-2030, les sommes allouées au volet développement ont progressé plus rapidement que celles allouées au volet protection, les sommes allouées au volet protection sont en constante progression, notamment

dans les catégories d'actifs présentant des déficits d'entretien comme les infrastructures routières, les infrastructures souterraines ainsi que les bâtiments.

Pour les arrondissements seulement, les sommes allouées aux projets annuels qui ne seront pas utilisées seront reportées à l'année suivante et ajoutées au montant d'allocation de cette dernière. Les arrondissements gardent l'autonomie d'utilisation des fonds à l'intérieur de l'enveloppe, pour autant que les enveloppes spécifiques soient respectées. Cependant, si un conseil d'arrondissement désire avoir une dotation décennale supérieure à l'enveloppe décennale reçue, il devra financer cet excédent soit par l'utilisation d'une portion de son budget de fonctionnement, soit de ses surplus non affectés ou par une taxation particulière.

Dans toute circonstance, les gestionnaires doivent s'assurer que les équipements existants sont utilisés de façon optimale avant d'autoriser un nouveau projet de développement.

Toute dérogation à cette politique doit, sur recommandation du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

Signataire : _____ ***Date :***

Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Section :	Encadrements corporatifs		
Sous-section :	Ressources financières		
Date d'entrée en vigueur :	2022-12-01	Date de fin :	

Commentaire :

Service émetteur :	Service des finances
Responsable :	Francine Laverdière
Numéro de résolution :	XXXX-XXXXXX
Service du signataire :	Direction générale, Cabinet du directeur général
Fonction/Nom du signataire :	Directeur général Serge Lamontagne
Type d'encadrement :	Politique administrative

Table des matières

1- Objectif
2- Définitions
3- Principes généraux
4- Modalités d'application
5- Responsable de l'élaboration, de l'implantation, du suivi et de l'évaluation de cette directive
6- Responsables de l'application de cette directive
7- Encadrements antérieurs

Annexe 1 :

CATÉGORIES D'IMMOBILISATIONS ET DURÉE DE VIE UTILE

Directives :
No 1 : Fouille archéologique
No 2 : Frais de décontamination
No 3 : Modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées
No 4 : Système intégré de gestion
No 5 : Programme de réfection routière (PRR)
No 6 : Radiation
No 7 : Immobilisations corporelles louées
No 8 : Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
No 9 : Développement informatique d'une solution infonuagique

1. OBJECTIF

La politique de capitalisation et d'amortissement sert à l'identification et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence significative sur sa situation financière.

Cette politique se veut d'abord et avant tout un guide d'application. Elle ne vise pas à se substituer au Manuel de comptabilité pour le secteur public publié par CPA Canada. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique et les directives incluses, sera interprétée par la Direction de la comptabilité et des informations financières en collaboration avec le service concerné.

2. DÉFINITIONS

Immobilisation corporelle

Actifs non financiers ayant une existence matérielle :

- qui sont destinés à être utilisés pour la production et la fourniture de biens, pour la prestation de services ou pour l'administration, à être donnés en location à des tiers, ou bien à servir au développement ou à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations corporelles;
- dont la durée économique s'étend au-delà d'un exercice;
- qui sont destinés à être utilisés de façon durable;
- qui ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisation corporelle louée

Actif non financier ayant une existence matérielle, dont la durée de vie utile s'étend au-delà d'un exercice et qui est détenu en vertu d'un contrat de location afin d'être utilisé de façon durable pour la production ou la fourniture de biens ou de services. En vertu des conditions du contrat de location, la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété sont, en substance, transférés à la Ville, mais pas nécessairement le droit de propriété (voir directive # 7).

Regroupement aux fins d'immobilisations corporelles

Lorsque plusieurs biens sont nécessaires pour rendre opérationnel un bien, un service ou un système, le choix de capitaliser ou non sera en fonction du montant résultant de ce regroupement d'éléments d'actifs.

Coût

Montant de la contrepartie donnée pour acquérir, construire, développer ou mettre en valeur, ou améliorer une immobilisation corporelle. Il englobe tous les frais **directement rattachés** à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur, ou à l'amélioration de l'immobilisation corporelle, y compris les frais engagés pour amener celle-ci à l'endroit et dans l'état où elle doit se trouver aux fins de son utilisation prévue. Le coût comprend également tous frais à engager pour la mise hors service de l'immobilisation (voir directive # 8).

L'expression "**directement rattachés"** est essentielle pour déterminer si un coût peut être imputé à une immobilisation corporelle. Par exemple, les salaires et les charges sociales des employés du service de

la conception pour les périodes où ceux-ci sont affectés à la réalisation des plans techniques d'une immobilisation à construire peuvent être inclus dans le coût de cette immobilisation corporelle. Cependant, à l'exception de rares situations, on ne considère pas comme un coût directement rattaché à l'immobilisation corporelle la fraction des frais fixes (par exemple, les frais d'occupation ou les frais généraux d'administration associés au service d'ingénierie de la Ville, etc.).

Immobilisation corporelle acquise

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle comprend le prix d'achat de l'immobilisation et les autres frais encourus afin que celle-ci soit opérationnelle, tels les frais d'installation, les frais de conception, les honoraires des ingénieurs, les frais juridiques, les frais d'arpentage, les frais d'assainissement et d'aménagement du terrain, les frais de transport, les frais d'assurance durant le transport, les droits de douane ainsi que les frais devant être encourus pour sa mise hors service, le cas échéant.

Immobilisation corporelle construite

Le coût d'une immobilisation corporelle construite comprend les coûts directs de construction, de développement ou de mise en valeur (comme le coût des matières et de la main-d'œuvre), les coûts indirects spécifiquement imputables à l'activité de construction, de développement ou de mise en valeur ainsi que les frais devant être encourus pour sa mise hors service, lorsque requis. Les activités nécessaires pour préparer une immobilisation corporelle aux fins de son utilisation prévue ne se limitent pas qu'aux travaux de construction de l'immobilisation. Elles comprennent aussi le travail technique et administratif effectué avant le début et durant la construction.

La capitalisation des coûts de construction, de développement, de mise en valeur ou d'amélioration d'une immobilisation débute au moment où les trois conditions ci-dessous sont rencontrées et se poursuit jusqu'à ce que l'immobilisation soit prête à être utilisée aux fins prévues :

i. le projet, y compris lorsque celui-ci se réalise à l'intérieur d'un programme préalablement adopté, est approuvé par la Ville;
ii. le budget pour le coût de réalisation du projet est approuvé et;
iii. la date de réalisation du projet est déterminée.

Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports

Le coût des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports correspond à leur juste valeur à la date de l'apport. L'estimation de cette juste valeur peut se faire au moyen de valeurs de marché ou de valeurs d'expertise**.**

Immobilisation corporelle louée

Le coût d'une immobilisation corporelle louée correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, abstraction faite des frais accessoires déterminés (voir directive # 7).

Le coût d'une immobilisation corporelle ne comprend pas :

1. les frais financiers engendrés pendant la réalisation des travaux ;
2. les frais généraux d'administration;
3. les frais préalables au projet;
4. les frais accessoires encourus dans le cadre d'un projet ou d'un programme, mais non directement rattachés à l'actif (ex.: les frais d'occupation ou de contournement d'une voie, la gestion des impacts, les mesures de mitigation mises en place en raison des travaux effectués, etc.);
5. les frais d'entretien et de réparations;
6. les frais engagés, dans le cadre de projet, avant que les trois conditions suivantes soient rencontrées:
   i. le projet, y compris lorsque celui-ci se réalise à l'intérieur d'un programme préalablement adopté, est approuvé par la Ville;
   ii. le budget pour le coût de réalisation du projet est approuvé et;
   iii. la date de réalisation du projet est déterminée.

Amélioration

Coûts engagés en vue de prolonger la durée de vie utile d'une immobilisation corporelle, d'en accroître sa capacité de production ou de service, d'en réduire les frais d'exploitation ou d'améliorer la qualité des extrants.

Entretien et réparations

Coûts engagés en vue de maintenir le potentiel de service prédéterminé d'une immobilisation corporelle pendant une durée de vie utile donnée.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. La mise hors service signifie l'action de retirer de façon permanente une immobilisation corporelle utilisée dans le cours normal des activités. Ce terme englobe la vente, l'abandon ou la sortie de quelque autre manière d'une immobilisation corporelle.

Frais financiers directement rattachés au coût d'une immobilisation corporelle

Frais financiers directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur d'une immobilisation, engagés entre le début des travaux et la mise en service de cette immobilisation.

Frais généraux d'administration

Frais engagés pour la gestion courante des immobilisations, soit la planification, la gestion des programmes d'entretien, de développement et de mise en valeur des immobilisations.

Frais préalables au projet

Frais engagés pour un projet, y compris lorsque celui-ci se réalise à l'intérieur d'un programme préalablement approuvé par la Ville, avant que les trois conditions suivantes soient rencontrées : i) le projet est accepté, ii) le montage financier est établi et autorisé, et iii) la date de réalisation du projet est déterminée. Ces frais ne respectent pas les critères de capitalisation. Ils doivent être passés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Travail technique et administratif effectué avant le début et au cours de la construction de l'immobilisation

Frais directement rattachés à la réalisation du projet qui sont engagés à compter de la date où les conditions suivantes sont rencontrées:

i. le projet, y compris lorsque celui-ci se réalise à l'intérieur d'un programme préalablement adopté, est approuvé par la Ville;

ii. le budget pour le coût de réalisation du projet est approuvé et;

iii. la date de réalisation du projet est déterminée.

Bien capitalisable

Bien ou groupe de biens faisant partie d'un ensemble dont les coûts correspondent ou excèdent le seuil de capitalisation. L'annexe "*Catégories d'immobilisations et vie utile*" distingue les immobilisations par catégorie et établit leur durée de vie utile aux fins du calcul de l'amortissement.

Durée de vie utile

Période estimative pendant laquelle une immobilisation corporelle est prévue être utilisée dans le cours normal des activités de la Ville. Les immobilisations, sauf les terrains, ont une durée de vie limitée qui correspond normalement à la plus courte des durées physique, technologique, commerciale ou juridique.

Amortissement

Dépense pour rendre compte du fait que la durée de vie d'une immobilisation corporelle est limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de cette immobilisation moins sa valeur résiduelle sur les exercices au cours desquels l'immobilisation est utilisée par la Ville. Les terrains ne sont pas amortis.
La méthode d'amortissement ainsi que l'estimation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles doivent être révisées périodiquement.

Valeur résiduelle

Correspond à la valeur de réalisation nette estimative d'une immobilisation corporelle à la fin de sa durée de vie utile.

Moins-value

Baisse permanente de valeur rendue nécessaire par le fait que la capacité d'une immobilisation corporelle à contribuer à fournir des biens et des services est amoindrie ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette ou valeur résiduelle.

Œuvres d'art et trésors historiques

Biens dont la valeur culturelle ou historique est telle qu'ils méritent que l'on assure leur pérennité. Les unités d'affaires responsables de ces actifs doivent conserver dans leurs auxiliaires ou fichiers les informations permettant de suivre la trace de chacune de ces œuvres d'art.

3. PRINCIPES GÉNÉRAUX

A) Capitalisation d'une immobilisation corporelle

Une immobilisation corporelle doit être comptabilisée au coût (ou à la juste valeur marchande dans les cas de donation) dans les actifs de la Ville dans les cas suivants :

1. elle respecte la définition d'une immobilisation corporelle décrite ci-haut au point 2;
2. elle respecte le seuil de capitalisation établi à 10 000 $ dans le cas d'un actif ou d'un regroupement d'actifs (dans ce cas une valeur unitaire minimum de 1 000 $ est exigée pour l'acquisition de plusieurs items identiques). Cependant, il est important de noter que:
    a. les terrains dont le coût d'acquisition est inférieur à 10 000 $ ne sont pas capitalisés, mais doivent être inscrits à l'auxiliaire des terrains tenu par le service responsable de la gestion des immeubles;
    b. les œuvres d'art et les trésors historiques acquis à ce titre ou reçus par donation ne sont pas constatés à titre d'immobilisations corporelles aux états financiers de la Ville. Leur coût d'acquisition ainsi que les frais liés à leur conservation, à leur nettoyage et à leur restauration doivent être passés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.
3. elle respecte les directives prévues pour les catégories d'actifs suivants :
    a. fouille archéologique (voir directive # 1)
    b. frais de décontamination (voir directive # 2)
    c. modification aux immeubles liés à l'accessibilité des personnes handicapées (voir directive # 3)
    d. système intégré de gestion (voir directive # 4)
    e. programme de réfection routière - PRR (voir directive # 5)
    f. immobilisation corporelle louée (voir directive # 7)
    g. obligations liées à la mise hors service d'immobilisation (voir directive # 8)
    h. développement informatique d'une solution infonuagique (voir directive # 9)

B) Amortissement d'une immobilisation corporelle

Le coût d'une immobilisation corporelle doit être amorti sur sa durée de vie utile d'une manière logique et systématique selon la nature de l'immobilisation et suivant l'utilisation qui en sera faite.

L'amortissement est déterminé par catégorie d'actifs et calculé en fonction des durées de vie utile définies à l'annexe *"Catégories d'immobilisations et vie utile"*. La règle du demi-taux annuel sera applicable lors de l'année d'acquisition ou de la mise en service du bien et lors de l'année de disposition ou de la mise hors service du bien.

La méthode d'amortissement linéaire est celle qui est généralement retenue, sauf lorsqu'une autre méthode est plus représentative.

L'amortissement du coût des immobilisations corporelles est comptabilisé annuellement comme charge à l'état des résultats.

C) Baisse de valeur d'une immobilisation corporelle

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur aux livres (valeur comptable nette), le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter cette baisse de valeur.

La baisse de valeur est constatée lorsque la Ville peut établir qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la diminution des avantages économiques futurs soit permanente.

Parmi les conditions qui peuvent indiquer que la valeur des avantages économiques futurs attachés à une immobilisation corporelle a diminué et que la constatation d'une moins-value est appropriée, on trouve les suivantes :

a. changement dans le degré ou dans le mode d'utilisation de l'immobilisation corporelle;
b. désuétude de l'immobilisation en raison de progrès technologiques importants;
c. dommage matériel;
d. mise hors service de l'immobilisation corporelle;
e. diminution ou disparition du besoin de services que l'immobilisation corporelle permet de satisfaire;
f. décision de mettre fin à la construction de l'immobilisation corporelle avant qu'elle ne soit terminée, utilisable ou vendable;
g. modification de la législation ou de l'environnement ayant une incidence sur la mesure dans laquelle l'immobilisation corporelle peut être utilisée.

Les moins-values sur les immobilisations corporelles constatées de façon permanente sont comptabilisées comme charge à l'état des résultats.

D) Radiation d'une immobilisation corporelle

Lors de la disposition, le démantèlement, la perte ou l'abandon d'une immobilisation corporelle, la Ville radie le coût et l'amortissement cumulé de l'actif. Le gain ou la perte résultant de cette disposition est présenté à l'état des résultats au titre des activités de fonctionnement.

E) Disposition ou échange d'une immobilisation corporelle en faveur d'un organisme apparenté

Lors de la disposition ou de l'échange d'une immobilisation corporelle en faveur d'un organisme lié, la transaction doit être constatée à la valeur comptable nette du bien cédé ou reçu. L'acquisition doit être inscrite aux livres à la valeur d'origine de l'immobilisation et de son amortissement cumulé correspondant.

4. MODALITÉS D'APPLICATION

Les unités administratives responsables devront aviser le Service des finances de toute information concernant les immobilisations corporelles sous leur responsabilité, telle que :

a. l'acquisition, la modification, l'échange, la vente ou un don d'immobilisation;
b. la mise hors service (destruction, perte, abandon) d'une immobilisation;
c. la désuétude d'une immobilisation;
d. les dommages matériels aux immobilisations;
e. la réception à titre gratuit d'une immobilisation;
f. le coût engagé pour les améliorations majeures d'une immobilisation;
g. la révision de la vie utile d'une immobilisation.

5. RESPONSABLE DE L'ÉLABORATION, DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE CET ENCADREMENT

Le Service des finances est responsable d'élaborer, d'implanter, de suivre et d'évaluer cet encadrement.

Des directives et des annexes, publiées par le Service des finances et jointes à la présente politique de capitalisation, apportent des précisions sur cette dernière. L'ajout, le retrait ou la modification des directives et des annexes qui respectent les principes énoncés à la politique de capitalisation seront approuvés uniquement par la Direction du Service des finances.

6. RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE CET ENCADREMENT

Tous les gestionnaires des unités administratives centrales et en arrondissement sont responsables d'appliquer cet encadrement.

7. ENCADREMENTS ANTÉRIEURS

Le présent encadrement annule et remplace tout encadrement antérieur touchant le même sujet.

ANNEXE 1

CATÉGORIES D'IMMOBILISATIONS ET DURÉE DE VIE UTILE

CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	DURÉE DE VIE UTILE
INFRASTRUCTURES		
HYGIÈNE DU MILIEU - ÉGOUT ET AQUEDUC	**Épuration des eaux :**	
	Usines et bassins	60
	Conduites d'égouts - construction Conduites d'égouts - réhabilitation	130 50
	Égouts collecteurs - construction Égouts collecteurs - réhabilitation	130 50
	Égouts - Station de pompage – construction Égouts - Station de pompage – réhabilitation	60 60
	Traitement de l'eau potable:	
	Usine et bassins	60
	Aqueducs - réservoirs et stations de pompage - construction Aqueducs - réservoirs et stations de pompage - réhabilitation	60 60
	Conduites d'aqueduc - construction Conduites d'aqueduc - réhabilitation	100 50
AMÉNAGEMENT PARCS PUBLICS, TERRAINS STATIONNEMENT	Aménagement de parcs - construction Aménagement de parcs - réhabilitation	20 20
	Terrains de stationnements (construction et réhabilitation)	20
TRANSPORTS - TROTTOIRS, RUES ET PAVAGE, PISTES CYCLABLES	Construction de rues - base en béton	35
	Construction de rues - base souple	27
	Réhabilitation de rues	5 à 10
	Construction de trottoirs	40
	Pont, tunnel, viaduc - construction Pont, tunnel, viaduc - réhabilitation	50 20
	Pistes cyclables	20
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE	Conduits souterrains	100
	Système d'éclairage des rues	20
SIGNAUX DE CIRCULATION	Feux de circulation et signalisation	20
SITE D'ENFOUISSEMENT	Site d'enfouissement	Période d'exploitation
AUTRES INFRASTRUCTURES	Chutes à neige	20

CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	VIE UTILE
BÂTIMENTS		
ADMINISTRATIFS	Hôtel de ville, cour municipale	60
COMMUNAUTAIRES ET RÉCRÉATIFS	Centres sportifs et de loisirs, chalets de parcs	60
CULTURELS	Maison de la culture et bibliothèque	60
ATELIERS, GARAGES ET ENTREPÔTS	Ateliers, garages, entrepôts	60
SÉCURITÉ PUBLIQUE	Postes d'incendie et postes de police	60
AMÉLIORATIONS LOCATIVES		Durée du bail
VÉHICULES		
VÉHICULES LÉGERS	Automobiles, bicyclettes, moto et autres véhicules légers	10
VÉHICULES LOURDS	Camions - voirie, incendie, fourgons	15
TERRAINS		Non amorti
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	Ordinateur, périphérique, logiciel	5
AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	Meubles, téléphonie	5
MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT		20 à 25

DIRECTIVE NO 1

OBJET : FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE

La capitalisation de diverses dépenses est permise lorsque ces dépenses répondent à la définition d'une immobilisation corporelle.

Travaux s'inscrivant dans le cadre d'un projet capitalisable

Lorsque des fouilles archéologiques constituent une obligation préalable à la réalisation de travaux, notamment dans un arrondissement historique, et que les travaux s'inscrivent dans le cadre d'un projet capitalisable et défini, il est possible de capitaliser lesdites fouilles archéologiques.

Travaux ne s'inscrivant pas dans le cadre d'un projet capitalisable

La recherche, l'extraction et la mise en exposition d'éléments anciens dans le cadre de fouilles archéologiques ne constituent pas une dépense en immobilisations et de ce fait, ne sont pas capitalisables.

Par ailleurs, dans le cadre de certains travaux, il peut être requis de procéder à des fouilles préalables; ce qui est le cas lors de travaux effectués dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* et pour lequel la *Loi de la protection des biens culturels*, ajoute un caractère d'obligation comme précisé en son article 18:

> "*Nul ne peut altérer, restaurer, modifier de quelque façon ou démolir en tout ou en partie un bien culturel reconnu, ... sans donner au ministre un avis d'intervention d'au moins 60 jours.* "

Ce prérequis et cette obligation ne constituent pas pour autant une autorisation de capitalisation de la dépense, encore faut-il que ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un projet défini et capitalisable.

DIRECTIVE NO 2

OBJET : FRAIS DE DÉCONTAMINATION

Le traitement comptable applicable aux frais de décontamination peut être résumé selon ce qui suit :

Immobilisations détenues ou appartenant à des tiers à des fins municipales

a. Pour les immobilisations pour lesquelles il existe une obligation liée à la mise hors service, voir la directive no 8 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

b. Pour les immobilisations non assujetties à une obligation liée à la mise hors service, les dépenses d'assainissement ou de réhabilitation doivent être évaluées selon les critères de capitalisation décrits dans la présente politique.

Immobilisations détenues à des fins de revente

Ces immobilisations, qui sont aussi la propriété de la Ville, ne sont pas considérées comme des immobilisations puisqu'elles sont destinées à être vendues dans le cours normal des activités. Elles doivent plutôt être considérées comme des stocks dont le coût englobe toutes les dépenses engagées pour les rendre disponibles à la vente. Les dépenses de décontamination doivent donc être ajoutées à leur coût. En fin d'année financière, ces terrains seront présentés au moindre du coût ou de leur valeur de réalisation nette.

Immobilisations détenues ou appartenant à des tiers à d'autres fins que municipales

Toutes les sommes versées pour la réhabilitation de ce type d'actif ne peuvent être capitalisées puisqu'elles ne répondent pas à la définition même d'un actif. Elles doivent donc être comptabilisées comme des charges de fonctionnement.

DIRECTIVE NO 3

OBJET : MODIFICATIONS AUX IMMEUBLES LIÉES À L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Afin de favoriser l'accessibilité aux immeubles de la Ville aux personnes handicapées, plusieurs modifications y sont apportées. L'installation de rampes d'accès, les modifications apportées aux salles d'eau, aux fontaines et aux ascenseurs constituent des types d'interventions qui sont réalisées dans les immeubles municipaux. Lorsque les coûts relatifs à ces interventions sont destinés à la prestation de services, qu'ils sont faits en vue d'une utilisation durable et répondent aux critères de capitalisation définis dans la présente politique, ils pourront être capitalisés.

DIRECTIVE NO 4

OBJET : SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION

Définition :

L'appellation « système intégré de gestion » est associée à tout système permettant d'intégrer les données, services et traitements pour un domaine d'affaires, un secteur d'activités. À titre d'exemple, il peut permettre de gérer certains processus d'une organisation, en intégrant différentes fonctions comme la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière, l'aide à la décision, mais aussi la vente, la distribution, l'approvisionnement, le commerce électronique.

Principales étapes de réalisation d'un système intégré de gestion:

Coûts	**Traitement comptable**
A) Analyse exploratoire : à cette étape, le projet n'a pas obtenu l'autorisation de l'administration. Aucun budget et échéancier officiel n'ont été approuvés.	
a) Analyse des besoins des utilisateurs Coûts de recensement de l'information relative aux besoins des utilisateurs.	**Charge non capitalisable** Ces frais relatifs à l'ébauche du projet ne sont pas capitalisables, car la réalisation de celui-ci est encore incertaine.
b) Analyse du système actuel Coûts d'évaluation des forces et faiblesses du système actuel, coûts des études commandées.	**Charge non capitalisable** Ces frais ne sont pas capitalisables, car la réalisation du projet est encore incertaine.
B) Réalisation du projet, c.-à-d. lorsque les conditions requises pour réaliser le projet (approbation du projet, budget et date de réalisation) sont remplies.	Date à compter de laquelle débute la capitalisation des coûts admissibles au projet.
a) Création de l'équipe de projet Coûts de l'équipe responsable de la conception, de la direction, de la réalisation et du contrôle du projet.	**Charge capitalisable** Ces frais sont capitalisables à l'exception des frais généraux d'administration qui sont exclus conformément à la définition du coût d'une immobilisation corporelle.
b) Acquisition du logiciel Coûts des appels d'offres pour les fournisseurs de bien et de service, analyse des propositions, négociation de contrat et acquisition.	**Charge capitalisable** Ces frais font partie intégrante des coûts du projet et sont considérés capitalisables.

Coûts	Traitement comptable
c) Formation technique de l'équipe de projet Coûts pour acquérir une connaissance spécialisée et technique du progiciel indispensable à l'implantation.	**Charge capitalisable** Ces frais et les coûts accessoires à cette formation (frais de déplacement, d'hébergement) sont capitalisables.
d) Analyse des processus d'affaires Coûts pour évaluer la compatibilité des processus. Ce travail est effectué par l'équipe de projet qui analyse les transactions et les opérations de l'organisation pour les intégrer au progiciel avec ou sans modification de celui-ci. Coûts pour faire l'inventaire, la documentation et la modification des processus de l'organisation. Le travail est effectué par des ressources autres que l'équipe de projet.	**Charge capitalisable** Les frais reliés à l'équipe de projet sont capitalisables. **Charge non capitalisable** Ces frais représentent de la réingénierie et ne sont pas capitalisables.
e) Paramétrisation Coûts pour introduire dans le progiciel les paramètres requis pour le traitement de l'information en conformité avec les règles établies et pour documenter la configuration.	**Charge capitalisable** Ces frais sont directement liés à l'implantation et sont considérés capitalisables.
f) Acquisition et Installation d'équipements connexes Coûts d'acquisition et de mise en place des équipements tels les serveurs et tout autre support informatique (hardware), infrastructure de télécommunication, personnel affecté à l'aménagement du système, frais d'entretien et de support pendant la période d'implantation et tout autres frais d'achat de composantes reliées directement au projet.	**Charge capitalisable** Ces frais sont directement liés au projet et sont considérés capitalisables. À noter que les frais d'aménagement permanent de locaux font partie de la catégorie d'actif « immeuble » plutôt que de la catégorie d'actif « système de gestion ».
g) Test du nouveau système Coûts des tests du nouveau système en mode simulation.	**Charge capitalisable** Ces frais sont directement liés à l'implantation et sont capitalisables.

Coûts	Traitement comptable
h) Formation des formateurs Coûts de formation technique de l'équipe de projet dans le but de former les utilisateurs.	**Charge capitalisable** Ces frais sont capitalisables. **Charge non capitalisable** La diffusion de la formation aux utilisateurs est récurrente et non capitalisable. En ce sens, le temps des formateurs et du personnel à former n'est pas capitalisable.
i) Migration de l'ancien système au nouveau système Coûts de conversion des données de l'ancien système au nouveau.	**Charge capitalisable** Ces frais sont directement liés au système d'information et sont considérés capitalisables. La date de migration de l'ancien système et le début effectif d'utilisation correspondent généralement à la fin du processus de capitalisation des coûts du projet.
j) Suivi du système - évaluation du rendement Coûts d'évaluation du rendement du système, coûts des tests et validations des contrôles.	**Charge non capitalisable** Les frais reliés aux tests de rendement et à la validation des contrôles ne font pas partie des coûts inhérents au projet. Ils ne sont pas considérés comme capitalisables.

DIRECTIVE NO 5

OBJET : PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE (PRR)

Voici une description sommaire des principales activités effectuées dans le cadre du programme de réfection routière. Ces activités, exécutées en régie ou à contrat, sont classées en deux catégories : capitalisables et non capitalisables.

Activités capitalisables

1- Thermo traitement des chaussées par fraisage à chaud

La thermo régénération par fraisage à chaud est un traitement à caractère curatif. Cette intervention consiste en un préchauffage des enrobés bitumineux en place, en la décohésion par fraisage à chaud des enrobés, en l'ajout de réjuvénant approprié, en une mise en place relativement uniforme des matériaux ainsi régénérés avec ajout et profilage distincts de nouveaux enrobés, selon une épaisseur prédéfinie, sans compactage intermédiaire. Le compactage en une seule et même opération, de la couche régénérée et de la couche de nouveaux enrobés, complétera cette intervention.

Ce traitement vise à redonner à une chaussée ses qualités de surface originale. L'imperméabilisation et l'uni de la surface, l'adhérence à la chaussée, la fissuration de surface et les défauts mineurs de drainage de surface sont d'autant d'aspects que cette technique vise à améliorer ou à corriger.

2- Planage

L'activité consiste à enlever en totalité ou en partie la couche de revêtement bitumineux sur certaines chaussées qui recevront un nouveau revêtement bitumineux.

3- Revêtements de chaussées

L'activité consiste à poser un revêtement bitumineux sur une chaussée existante. Préalablement, ces rues sont susceptibles de faire l'objet d'un planage complet, d'un planage de surface ou d'un planage de rive, selon un guide décisionnel préparé à cet effet.

4- Réhabilitation des chaussées

Cette activité regroupe le traitement des chaussées rigides ou flexibles qui présentent une structure en très mauvais état et où la géométrie ne permet pas l'ajout d'une épaisseur importante de nouveaux enrobés.

Dans le cas des chaussées rigides, cette technique consiste à procéder à l'enlèvement de la dalle et du revêtement bitumineux de la chaussée déficiente, à recycler en usine des agrégats de béton de ciment et d'enrobé bitumineux préalablement concassés, à mettre en place les matériaux recyclés et à compléter le tout par la pose d'un nouveau revêtement.

Dans le cas d'une chaussée flexible, cette intervention consiste à pulvériser le revêtement bitumineux existant avec une partie de la fondation granulaire sous-jacente en la réduisant à l'état de matériaux granulaires. Une stabilisation des matériaux est obtenue par une deuxième pulvérisation avec ajout d'un bitume et un compactage des matériaux traités. En dernier lieu, une couche de surface en enrobés bitumineux neufs et compacts vient compléter cette intervention.

5- Reconstruction de trottoirs et de chaussées

L'activité consiste à reconstruire en entier ou en partie des trottoirs, des bordures ou des chaussées en mauvais état.

6- Rampes pour personnes handicapées

L'activité consiste à construire des rampes d'accès pour personnes handicapées dans les rayons des trottoirs existants.

Activités non capitalisables

1- Scellement de fissures

L'application de bouche-fissures est un traitement de type préventif utilisé lorsque la chaussée est en très bon état, mais sujet à une détérioration accélérée et importante à cause d'infiltration d'eau dans les fissures. Ce traitement consiste à remplir les fissures rencontrées sur la chaussée avec un scellant caoutchouté approprié pour imperméabiliser la chaussée à l'endroit des fissures.

2- Opérations nids-de-poule et autres interventions à caractère temporaire

Essentiellement, ce type d'interventions consiste à poser un revêtement bitumineux temporaire sur une chaussée à titre palliatif en attente d'une intervention de nature capitalisable sur cette même chaussée.

DIRECTIVE NO 6

OBJET : RADIATION

Général

Comme mentionné à l'encadrement administratif sur la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations, le coût des immobilisations et l'amortissement cumulé doivent être radiés lors de la disposition ou de la mise hors service du bien en permanence. Les unités d'affaires responsables des actifs radiés doivent conserver dans leurs auxiliaires ou fichiers les informations permettant de suivre la trace de chacune de leurs immobilisations.

Règles particulières :

Infrastructures

Pour la catégorie « infrastructures », la radiation du coût et de l'amortissement cumulé s'effectue lorsque l'immobilisation est complètement amortie, que l'immobilisation soit sous terre ou non (ex. : conduites d'aqueduc et feux de circulation).

Biens mobiliers et équipement et véhicules

Pour les catégories « matériel informatique, véhicules lourds et légers et le mobilier de bureau », la radiation du coût et de l'amortissement cumulé s'effectue lorsque ces actifs sont complètement amortis.

Bâtiments et véhicules

Afin de permettre une conciliation avec les auxiliaires en place, pour les catégories d'actifs bâtiments et véhicules, celles-ci continuent d'être présentées au bilan même si elles sont complètement amorties.

DIRECTIVE NO 7

OBJET : Immobilisations corporelles louées

Définition

Immobilisations corporelles louées

Actif non financier ayant une existence matérielle, dont la durée de vie utile s'étend au-delà d'un exercice et qui est détenu en vertu d'un contrat de location afin d'être utilisé de façon durable pour la production ou la fourniture de biens ou de services. En vertu des conditions du contrat de location, la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété sont, en substance, transférés à la Ville, mais pas nécessairement le droit de propriété.

Détermination du moment où la quasi-totalité des avantages et des risques sont transférés

On peut considérer que les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été transférés à la Ville lorsque, à la date d'entrée en vigueur du bail, l'une des 3 conditions suivantes est remplie :

1. Il existe une assurance raisonnable que la Ville accédera à la propriété du bien loué au terme de la durée du bail. Cette condition se trouve remplie lorsque le bail prévoit que la propriété du bien loué sera cédée à la Ville au terme de la durée du bail ou lorsque le bail comporte une option d'achat à prix de faveur.
2. La durée du bail est tel que la Ville bénéficiera de la quasi-totalité des avantages économiques que l'on prévoit pouvoir tirer de l'utilisation du bien au cours de sa durée de vie (habituellement lorsque le bail couvre 75 % ou plus de la durée économique du bien).
3. Le bailleur est assuré, en raison du bail, de récupérer le capital investi dans le bien loué et de gagner un rendement sur cet investissement. Cette condition est remplie si, au début de la durée du bail, la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, abstraction faite des frais accessoires, représente la quasi-totalité (habituellement 90 % ou plus) de la juste valeur du bien loué à la date d'entrée en vigueur du bail.

Même si aucune des trois conditions mentionnées précédemment n'est remplie, d'autres facteurs doivent être considérés afin de déterminer si les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été transférés à la Ville. La nature du bien loué, le financement apporté par la Ville, le contrôle du bien loué et les risques assumés par la Ville constituent des facteurs à considérer dans cette analyse.

Comptabilisation

L'immobilisation corporelle louée et le passif correspondant sont constatés à la date d'entrée en vigueur du bail.

La valeur de l'immobilisation corporelle louée et du passif découlant du bail correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, abstraction faite des frais accessoires.

Les immobilisations corporelles louées sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue, selon la même méthode que les immobilisations de même nature qui ont été acquises ou construites.

Les paiements faits au titre de la location sont répartis entre le remboursement du passif, les intérêts débiteurs et les frais accessoires.

DIRECTIVE NO 8

OBJET : OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

A - DÉFINITIONS

Activité de mise hors service d'une immobilisation:

Toute activité se rapportant au retrait d'un bien du service, de façon permanente, parce qu'il est devenu impropre à l'usage, obsolescent, trop vieux ou démodé. Il peut s'agir, par exemple :

1. du démantèlement ou de la désaffectation d'une immobilisation corporelle acquise, construite, développée ou mise en valeur;
2. de l'assainissement de sites contaminés, lorsque la contamination résulte de l'utilisation normale d'une immobilisation corporelle;
3. d'une activité postérieure à la mise hors service, comme la surveillance;
4. de la construction d'autres immobilisations corporelles devant servir à l'exercice des activités postérieures à la mise hors service.

Coût de mise hors service d'une immobilisation :

Montant estimatif nécessaire pour couvrir l'ensemble des charges des activités nécessaires à la mise hors service d'une immobilisation corporelle.

Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation :

Obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle.

Obligation juridique

L'obligation juridique établit clairement un engagement ou une responsabilité envers un tiers qui justifie la comptabilisation d'un passif. Cette obligation peut découler:

a) d'accords ou de contrats;
b) des lois d'un autre gouvernement;
c) des propres lois ou règlements du gouvernement ou de la Ville;
d) d'une promesse faite à un tiers qui fait naître chez celui-ci une attente raisonnable d'exécution de la part du promettant.

Opération ou événement passé

Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation peut découler :

a) de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation corporelle;
b) de l'utilisation normale d'une immobilisation corporelle.

Usage productif :

Usage dont fait objet une immobilisation corporelle destinée à être utilisée pour la production ou la fourniture de biens, pour la prestation de services ou pour l'administration, à être donnée en location à des tiers, ou bien à servir au développement, à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations corporelles.

Mise hors service d'une immobilisation corporelle :

Action de retirer une immobilisation corporelle du service de façon permanente. Ce terme englobe la vente, l'abandon ou la sortie de quelque autre manière d'une immobilisation corporelle, mais non son inutilisation temporaire.

B - COMPTABILISATION

Lorsqu'une obligation de mise hors service d'une immobilisation corporelle est constatée en fonction des critères ci-dessous, un passif doit être inscrit aux livres:

a) il existe une obligation juridique qui contraint l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
b) l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
c) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
d) Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

En contrepartie de ce passif, le coût de la mise hors service doit être comptabilisé comme suit:

a) immobilisation corporelle faisant l'objet d'un usage productif

Le coût de la mise hors service est ajouté à celui de l'immobilisation corporelle et amortie sur la durée de vie restante de l'immobilisation.

b) **immobilisation corporelle entièrement amortie et faisant encore l'objet d'un usage productif**

Le coût de mise hors service est ajouté à celui de l'immobilisation corporelle et amorti sur la durée de vie utile restante de l'immobilisation, qui aura fait l'objet d'une nouvelle estimation.

c) immobilisation corporelle non comptabilisée et faisant encore l'objet d'un usage productif

Le coût de mise hors service est passé en charges, car l'immobilisation en cause n'a pas de coût auquel on pourrait le rattacher.

d) immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif

Le coût de mise hors service est alors passé en charges, car il n'y a plus de période de réalisation des avantages futurs à laquelle le rattacher.

DIRECTIVE NO 9

OBJET : DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE D'UNE SOLUTION INFONUAGIQUE

Le développement informatique d'une solution infonuagique réfère à des travaux de conception, de réalisation, d'implantation et de rodage qui se concrétisent soit en un nouveau logiciel ou en une amélioration d'un logiciel déjà en place. Par logiciel, on entend un programme nécessaire au fonctionnement d'un ordinateur ou au traitement de données. Il existe différents types de logiciels, dont les plus fréquents sont des logiciels d'exploitation, des logiciels qui permettent l'utilisation de machine-outil, des logiciels comptables ou de traitement de bases de données.

Accord d'infonuagique :

C'est lorsqu'un fournisseur donne un accès à distance à un logiciel qui n'est pas hébergé dans du matériel (serveur, unité centrale, etc.) appartenant au client ou qui se trouve physiquement dans les installations du client. Le fournisseur a la responsabilité de la gestion de l'infrastructure informatique supportant son logiciel, de l'intégration des applications et du développement des nouvelles capacités et fonctionnalités du logiciel et de la sauvegarde des données du client. Le logiciel est souvent assujetti à un accord de licence à court, moyen ou long terme.

Modes de réalisation

IaaS (Infrastructure as a Service ou Infrastructure en tant que service)
Modèle selon lequel le fournisseur met à la disposition de ses clients l'ensemble de l'infrastructure nécessaire pour répondre à leurs besoins. Le client n'est pas propriétaire de cette infrastructure, mais il peut y installer ses logiciels.
PaaS (Platform as a Service ou Plateforme en tant que service)
Modèle selon lequel le fournisseur met à la disposition de ses clients une ou des plateformes de développement sur lesquelles le client développe ses propres logiciels.
SaaS (Software as a Service ou Logiciel en tant que service)
Modèle selon lequel le fournisseur met à la disposition de ses clients un ensemble d'infrastructures (incluant un ou des logiciels) pour que celui-ci puisse exploiter ses propres données. Cependant, les données du client sont habituellement stockées chez le fournisseur et souvent des coûts internes doivent être assumés afin de permettre à l'organisation d'exploiter ces systèmes.

Contexte :

À l'instar d'autres projets importants en TI, l'intégration d'une solution infonuagique à l'écosystème de la Ville peut nécessiter une démarche de réalisation par phases consistant en des analyses et des conversions de données, des configurations de passerelles ou de connecteurs, voire des développements de modules sur mesure. Les éléments produits dans le cadre de cette démarche sont considérés comme de la propriété intellectuelle de la Ville et justifient donc la capitalisation des efforts d'intégration de la solution.

Coûts	Traitement comptable
● Les coûts associés au processus d'acquisition de la solution (processus d'appel d'offres et de signature de l'entente, activation des licences d'utilisateurs sur les postes des utilisateurs finaux)	Non capitalisables
● Coûts encourus par le fournisseur pour modifier ses infrastructures (Modifications / Mise à jour / Entretien)	Non capitalisables
● Les coûts des licences infonuagiques requises par l'équipe de projet	Capitalisables - Le nombre de licences se limite à celles qui sont requises par l'équipe projet
● Coûts des analyses et des configurations de passerelles ou de connecteurs, des développements de modules par la Ville pour intégrer les infrastructures du fournisseurs	Capitalisables
● Coût des licences des utilisateurs finaux	Non capitalisables

Signataire : ***Date :***

_____

Directeur général
Direction générale, Cabinet du directeur général

Point 30.10

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Budget 2023 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Aucun document ne sera livré.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1223843005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2023)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2023).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:31

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1223843005**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2023)

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement est adopté dans le cadre de l'harmonisation des taux de taxes à la suite de la création de la Ville de Montréal et de la réorganisation municipale de 2006 faisant suite aux scrutins référendaires tenus le 20 juin 2004. Ce règlement a pour but de préciser la partie d'augmentation du fardeau fiscal qui ne relève pas de la constitution de la Ville en ce qui a trait à l'harmonisation des fardeaux fiscaux des différents secteurs lorsque le fardeau fiscal supporté par l'ensemble des unités d'évaluation d'une catégorie d'immeuble est plus élevé en 2023 qu'il ne l'était en 2022.
Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient très différentes les unes des autres. Depuis, la Ville a posé de nombreux gestes pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs qui la composent :

- Abandon des taxes locatives (en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services);
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier;
- Abandon graduel des tarifications par logement liées à l'eau et les matières résiduelles pour les immeubles résidentiels;
- Abandon graduel des tarifications liées aux matières résiduelles pour les immeubles non résidentiels;
- Harmonisation des taux de la taxe foncière générale par la création de la taxe relative aux dettes des anciennes villes en 2022.
- Harmonisation de la structure fiscale pour le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels en 2023.

À partir de l'exercice financier 2023, la structure fiscale de l'ensemble des immeubles de la Ville de Montréal est harmonisée, et ce, pour toutes les catégories d'immeubles.

Par conséquent, c'est la dernière année pour laquelle ce règlement est nécessaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0121 - 24 janvier 2022 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2022), 22-001
CM20 1365 - 14 décembre 2020 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice

financier de 2021), 20-042
CM19 1394 - 17 décembre 2019 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2020), 19-054
CM18 1535 - 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2019), 18-067
CM18 0131 - 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2018), 18-005
CM16 1326 - 14 décembre 2016 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2017), 16-068
Ce règlement a été adopté pour la première fois en 2002 et a été adopté par la suite pour chacun des exercices financiers subséquents.

DESCRIPTION

Le présent règlement vise à donner les précisions requises par l'article 150.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), concernant la partie d'augmentation du fardeau fiscal qui ne relève pas de la constitution de la Ville.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2023) s'applique à l'exercice financier de 2023.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-22

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2022-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-11-28

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT RELATIF AU FARDEAU FISCAL (EXERCICE FINANCIER 2023)

Vu l'article 150.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu la Loi concernant la Ville de Montréal, projet de loi n° 200 (sanctionné - 8 décembre 2021), 2e session, 42e légis. (Qc);

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« fardeau fiscal » : le fardeau fiscal constitué des revenus prévus à l'article 150.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et à l'article 109 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

« secteur » : un territoire visé à l'article 149 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

2. Dans un secteur où le fardeau fiscal supporté par l'ensemble des unités d'évaluation d'une catégorie d'immeubles pour l'exercice financier 2023 est plus élevé que celui supporté pour l'exercice financier 2022 par ces unités d'évaluation, cette augmentation découle de la constitution de la Ville en ce qui a trait à l'harmonisation des fardeaux fiscaux des différents secteurs, mais elle n'en découle pas eu égard :

1° à la tenue à jour du rôle, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

2° au dépôt du rôle en vigueur le 1er janvier 2023;

3° au financement nécessaire d'une partie des dépenses relative à la dette contractée depuis le 1er janvier 2002, aux frais prélevés pour faire face à de nouveaux besoins et aux frais permettant l'atteinte de l'équilibre budgétaire de la Ville.

3. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2023.

_____

GDD 1223843005

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1223843005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2023)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1223843005 - Fardeau fiscal 2023.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-27

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division par interim
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1223843006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2023)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2023).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:31

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1223843006**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2023)

CONTENU

CONTEXTE

À chaque exercice financier, l'adoption du budget de la Ville de Montréal comporte l'obligation d'adopter le règlement requis pour imposer les taxes de l'exercice suivant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 1244 - 24 octobre 2022 – Adoption - Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2023
CM22 0122 - 24 janvier 2022 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2022), 22-002
CM21 0198 - 23 février 2021 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2021), 20-043-1
CM20 1366 - 15 décembre 2020 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2021), 20-043
CM20 0682 - 30 juin 2020 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055-2
CM20 0539 - 26 mai 2020 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055-1
CM19 1395 - 17 décembre 2019 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055
CM19 1138 - 22 octobre 2019 – Adoption - Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2020
CM18 1536 - 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2019), 18-068
CM18 0129 - 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2018), 18-003
CM16 1324 - 14 décembre 2016 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2017), 16-066
CM16 1177 - 24 octobre 2016 – Adoption - Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2017

DESCRIPTION

Le règlement sur les taxes vise à fixer différents taux de taxes applicables pour l'exercice financier 2023. Il s'agit des taux de la taxe foncière générale, de la taxe sur les terrains vagues non desservis, la taxe relative aux dettes des anciennes villes (soient les municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement), des taxes spéciales relatives au service de l'eau et au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM, de la taxe spéciale sur les installations publicitaires, ainsi que des dispositions aux fins de la continuation des règlements existants imposant des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux dans les autres secteurs que « Ville de Montréal » et « Ville de Verdun ». Il indique également les taux de compensation sur les immeubles exempts, dont un taux spécifique applicable à la STM, les taux d'intérêt et de pénalité, les dates d'exigibilité et autres modalités de paiement applicables à tous les immeubles.
En 2023, pour les immeubles non résidentiels, la taxe foncière relative à l'eau est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans ces immeubles. Cette modification est liée à l'introduction de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal pour les immeubles non résidentiels.

Taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels
Pour l'exercice financier 2023, la Ville de Montréal poursuit son utilisation du pouvoir de différencier les taux de la taxe foncière générale selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Ainsi, le taux de la taxe foncière générale, pour les immeubles non résidentiels, sera inférieur pour une première tranche de valeur foncière de 900 000 $ au taux de la taxe foncière générale qui sera appliqué au-delà de ce seuil.

L'implantation des taux différenciés selon la valeur foncière est la première étape d'une stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre le résidentiel et le non résidentiel. Ensuite, suivront quatre années pendant lesquelles les charges fiscales non résidentielles croîtront moins rapidement que les charges fiscales résidentielles. Ceci permettra de réduire graduellement l'écart entre la proportion du fardeau fiscal supporté par les immeubles non résidentiels par rapport à celle supportée par les immeubles résidentiels. Cette stratégie a été prolongée jusqu'en 2024 suite à un gel des charges fiscales pour l'ensemble des immeubles en 2021.

Ainsi, pour les exercices 2020 à 2024, les charges fiscales foncières des immeubles non résidentiels seront augmentées moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. La stratégie prévoit que les charges fiscales foncières des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales foncières résidentielles, les charges fiscales foncières non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

Au terme de la période, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions à cet égard.

La différenciation des taux s'applique également à la taxe relative à l'ARTM ainsi qu'à la taxe relative aux dettes des anciennes villes, selon les mêmes paramètres.

Les taxes prévues par ce règlement visent le territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existe depuis le 1er janvier 2006 et seront établies sur la base de la valeur ajustée des immeubles conformément à la résolution CM22 1244 relative à l'étalement.

JUSTIFICATION

L'imposition des différentes taxes et compensations, la fixation des taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages, les dates d'exigibilité ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier de 2023 doivent être adoptées par règlement conformément aux lois applicables (*Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , *Loi sur la fiscalité*

municipale , *Loi sur les cités et villes*).
Dans les autres secteurs que celui de Montréal les projets antérieurs à la nouvelle politique de financement des travaux d'infrastructures sont régis par les règlements adoptés avant la création de la nouvelle politique. Ils prévoient les taxes spéciales pour ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes budgétaires des taxes et autres recettes imposées par l'adoption de ce règlement totalisent 4,3 G$.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514-868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-22

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2022-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-11-28

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TAXES (EXERCICE FINANCIER 2023)

Vu les articles 149 à 150.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et la sous-section 11 de la section II du chapitre III de l'annexe C de cette Charte;

Vu la sous-section 28 de la section XI de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.1 à 244.67;

Vu l'article 93 de la Loi sur l'autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3);

Vu la Loi concernant la Ville de Montréal, projet de loi n° 200 (sanctionné - 8 décembre 2021), 2e session, 42e légis. (Qc);

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« ARTM » : l'Autorité régionale de transport métropolitain, instituée par la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3);

« installation publicitaire » : toute installation de nature publicitaire ou destinée à une telle fin, notamment une enseigne ou un panneau-réclame, peu importe le support utilisé, qui est située ailleurs qu'à l'endroit où se trouve l'objet du message publicitaire;

« jour férié » : un jour au sens de l'article 61 de la Loi d'interprétation (RLRQ, chapitre I-16);

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« secteur » : un territoire visé à l'article 149 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), identifié au présent règlement par le nom de l'ancienne municipalité locale mentionnée à l'article 5 de cette Charte.

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2023 de la Ville.

CHAPITRE II
TAXES FONCIÈRES

SECTION I
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

3. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière une taxe foncière générale à un taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels :

a) pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 2,1819 %;

b) pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 2,8181 %;

2° celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5305 %;

3° celle des terrains vagues desservis : 1,0610 %;

4° celle qui est résiduelle : 0,5305 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

Le coefficient prévu au 3e alinéa de l'article 244.40 de la Loi est de 5,4.

SECTION II
TAXE SUR LES TERRAINS VAGUES NON DESSERVIS

4. Il est imposé et il sera prélevé sur tout terrain vague non desservi qui constitue une unité d'évaluation remplissant les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 244.65 de la Loi, une taxe au taux de 0,5305 % appliqué sur la valeur imposable des immeubles visés.

SECTION III
TAXE RELATIVE AUX DETTES DES MUNICIPALITÉS AYANT CESSÉ D'EXISTER LORS DU REGROUPEMENT

5. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'un des secteurs suivants, une taxe relative au financement des dettes des municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement au taux fixé ci-après pour chacun de ces secteurs, ce taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1° « Ville d'Anjou » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0194 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0250 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0071 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0142 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0071 %;

2° « Ville de Lachine » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0042 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0054 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0015 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0030 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0015 %;

3° « Ville de LaSalle » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0122 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0157 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0040 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0080 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0040 %;

4° « Ville de Montréal » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0844 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,1090 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0263 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0526 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0263 %;

5° « Ville de Montréal-Nord » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0424 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0547 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0150 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0300 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0150 %;

6° « Ville d'Outremont » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0232 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0300 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0070 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0140 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0070 %;

7° « Ville de Saint-Laurent » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0102 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0131 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0036 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0072 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0036 %;

8° « Ville de Saint-Léonard » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0229 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0296 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0078 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0156 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0078 %;

9° « Ville de Verdun » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0156 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0202 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0049 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0098 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0049 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

SECTION IV
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE

6. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de la voirie à un taux variant selon les catégories suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels : 0,0199 %;

2° celle des immeubles de 6 logements ou plus, celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0029 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés. Dans le cas des immeubles non résidentiels visés à l'article 244.32 de la Loi, ils sont

appliqués selon les combinaisons prévues à l'article 244.53 de cette Loi.

La taxe spéciale prévue au présent article est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

SECTION V
TAXE RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION À L'ARTM

7. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière une taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM à un taux variant selon les catégories d'immeubles suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels :

a) pour la tranche de valeur qui n'excède pas 900 000 $: 0,0084 %;

b) pour la tranche de valeur qui excède 900 000 $: 0,0108 %;

2° celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0020 %;

3° celle des terrains vagues desservis : 0,0040 %;

4° celle qui est résiduelle : 0,0020 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

SECTION VI
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE L'EAU

8. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de l'eau à un taux variant selon les catégories suivantes :

1° celle des immeubles de 6 logements ou plus, celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0917 %;

2° celle des immeubles non résidentiels :

a) pour les immeubles compris dans une unité d'évaluation foncière inscrite au nom d'un propriétaire auquel le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2023) *(insérer le numéro du règlement)* s'applique : 0,3334 %;

b) pour les immeubles compris dans une unité d'évaluation foncière inscrite au nom d'un propriétaire auquel le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2023) *(insérer le*

numéro du règlement) ne s'applique pas : 0,3501 %;

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés. Dans le cas des immeubles non résidentiels visés à l'article 244.32 de la Loi, ils sont appliqués selon les combinaisons prévues à l'article 244.53 de cette Loi.

La taxe spéciale relative au service de l'eau prévue au présent article est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

9. Lorsqu'une modification au rôle d'évaluation foncière fait en sorte que le propriétaire d'un immeuble non résidentiel devient ou cesse d'être visé à l'article 5 du Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2023) *(insérer le numéro du règlement)*, le propriétaire doit payer un supplément de taxe spéciale relative au service de l'eau prévue au deuxième paragraphe du premier alinéa de l'article 8 à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit verser le trop-perçu à cette personne.

On établit le montant du supplément ou du trop-perçu en calculant le montant de la taxe spéciale relative au service de l'eau payable en fonction du rôle modifié, proportionnellement à la partie de l'exercice financier non encore écoulée au moment de la prise d'effet de la modification, et en le comparant au montant de la taxe déjà payée pour cet exercice. Les articles 246 à 251 de la Loi s'appliquent avec les adaptations nécessaires.

CHAPITRE III
TAXES SPÉCIALES

SECTION I
TAXE SPÉCIALE SUR LES INSTALLATIONS PUBLICITAIRES

10. Il est imposé et il sera prélevé une taxe spéciale sur les installations publicitaires, à l'exception de celles situées à l'intérieur d'un bâtiment et de celles situées sur un trottoir faisant partie du domaine public de la Ville, au montant de 600 $ applicable sur chacune des faces d'affichage que comporte l'installation.

La réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Ville ne doit pas servir à interpréter les termes de la définition d'« installation publicitaire » prévue à l'article 1 de façon à en limiter la portée et à limiter l'application du présent article.

SECTION II
TAXES SPÉCIALES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

11. Dans les secteurs autres que « Ville de Montréal » et « Ville de Verdun », les règlements de l'ancienne ville qui constitue ce secteur, imposant, conformément à l'article 487 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), des taxes spéciales pour travaux municipaux qui étaient en vigueur le 31 décembre 2001, s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, sur le territoire de ce secteur.

CHAPITRE IV
COMPENSATIONS RELATIVES AUX IMMEUBLES EXEMPTS

12. Le propriétaire d'un immeuble visé aux paragraphes 5, 10, 11 ou 19 de l'article 204 de la Loi est assujetti au paiement d'une compensation pour services municipaux. Cette compensation est de 0,5000 % appliquée sur la valeur foncière de cet immeuble.

13. Le propriétaire d'un immeuble visé au paragraphe 12 de l'article 204 de la Loi est assujetti au paiement d'une compensation pour services municipaux. Cette compensation est de 0,5800 % appliquée sur la valeur foncière du terrain.

14. Malgré l'article 12, la Société de transport de Montréal est assujettie au paiement d'une compensation pour services municipaux pour les immeubles dont elle est propriétaire au taux de 0,9291 % appliqué sur la valeur foncière de ces immeubles.

CHAPITRE V
TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ, DATES D'EXIGIBILITÉ ET AUTRES MODALITÉS DE PAIEMENT

15. Un intérêt de 0,75 % par mois est appliqué sur toute somme due à la Ville, y compris les arrérages de taxes, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette somme est devenue exigible.

16. Dans le cas où une somme due à la Ville consiste en arrérages de taxes, en plus de l'intérêt payable en vertu de l'article 15, une pénalité de 0,41 % par mois est appliquée sur le montant des arrérages et calculée de jour en jour à compter du jour où la taxe est devenue exigible, ou si le jour où la taxe est devenue exigible est antérieur au 1er janvier 2023, à compter du 1er janvier 2023.

17. Un intérêt au taux de 3,21 % l'an est appliqué sur le montant des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux imposées aux contribuables du secteur « Ville de Montréal » bénéficiant des travaux selon l'étendue en front des immeubles imposables pour les travaux de conduites d'eau secondaires, d'égouts, de pavage de rues, de trottoirs, de bordures de trottoirs, d'éclairage comprenant les conduits souterrains et de pavage de ruelles.

Pour l'application des articles 15 et 16, le montant de l'annuité exigible pour les taxes spéciales relatives aux travaux municipaux constitue la somme due à la Ville sur laquelle l'intérêt et la pénalité prévus à ces articles sont applicables.

18. Le mode de paiement et les dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, de la taxe sur les terrains vagues non desservis, de la taxe relative aux dettes des municipalités ayant cessé d'exister lors du regroupement, de la taxe spéciale relative au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM, de la taxe spéciale relative au service de l'eau, de la taxe spéciale sur les installations publicitaires, des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux et des compensations relatives aux immeubles exempts de taxes, sont les suivants :

1° si le montant du compte est inférieur à 300 $: en un versement unique, le 1er mars;

2° si le montant du compte est de 300 $ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, le 1er mars;

b) soit en deux versements égaux le 1er mars et le 1er juin.

19. Lorsqu'à la suite d'une modification à un rôle d'évaluation ou de perception, un supplément de taxes ou de compensation est exigible, ce supplément est payable comme suit :

1° si le montant dû est inférieur à 300 $: en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

2° si le montant dû est égal ou supérieur à 300 $, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsque le 90e jour mentionné au sous-paragraphe b) du paragraphe 2 du premier alinéa survient un samedi ou un jour férié, le second versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable survenant après ce 90e jour.

20. Lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue au présent règlement, seul le montant du versement échu est exigible.

GDD 1223843006

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1223843006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2023)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT AML - 1223843006 - Règlement sur les taxes 2023.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-27

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division par interim
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1223843007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2023)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2023).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:31

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1223843007**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2023)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de contribuer au financement du transport en commun, la Ville de Montréal impose depuis 2010 une taxe foncière sur les parcs de stationnement non résidentiels sur le territoire du centre-ville.

- En 2023, le territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement est élargi à toute la Ville. Le nouveau bassin vise l'ensemble des stationnements extérieurs d'immeubles non résidentiels si leur superficie est supérieure à 20 000 m^2.

En plus de financer le transport collectif, l'élargissement du territoire d'application de la taxe aux grands terrains de stationnement extérieurs a pour objectif additionnel d'encourager les propriétaires des terrains concernés à mener une réflexion sur l'utilisation du territoire qu'ils occupent.

La taxe est imposée en vertu de pouvoirs prévus aux articles 500.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes.* Avant le 1er janvier 2018, cette taxe était imposée en vertu de dispositions équivalentes dans la *Charte de la Ville de Montré al.*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0123 - 24 janvier 2022 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2022), 22-003
CM20 1367 - 14 décembre 2020 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2021), 20-044
CM19 1396 - 17 décembre 2019 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2020), 19-056
CM18 1537 - 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2019), 18-069
CM18 0130 - 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2018), 18-004
CM16 1325 - 14 décembre 2016 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017), 16-067

DESCRIPTION

En 2023, le territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement est élargi. Le

secteur D est ainsi créé. Dans ce secteur, l'ensemble des stationnements extérieurs dans les immeubles non résidentiels sont visés par la taxe si leur superficie est supérieure à 20 000 mètres carrés.
Ainsi, la taxe imposée par le présent règlement vise les immeubles non résidentiels comportant des parcs de stationnement intérieurs et extérieurs situés dans le centre-ville, et aux stationnements extérieurs de plus de 20 000 mètres carrés.

Les taux varient selon les secteurs suivants :

- Le «secteur A» correspond au centre des affaires de Montréal tel que défini à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;*
- Le «secteur B» correspond au centre-ville de Montréal tel que défini à l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi* , Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), en excluant les secteurs A et C;
- Le «secteur C» correspond à la partie sud-ouest du centre-ville qui est comprise entre le fleuve et le canal Lachine (voir la carte géographique incluse dans le règlement);
- Le «secteur D» correspond qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Les taux applicables aux différents secteurs et parcs de stationnement sont les suivants :

Taux de la taxe sur les parcs de stationnements, 2023

Secteurs	Intérieurs $/m^2	Extérieurs $/m^2
Secteur A	12,45	50,10
Secteur B	6,25	37,60
Secteur C	6,25	18,80
Secteur D	s. o.	2,00

Un parc de stationnement intérieur est un bâtiment ou une partie de bâtiment qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend ses composantes telles que les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets.

Un parc de stationnement intérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels.

Un parc de stationnement extérieur est un espace qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend les composantes telles que les voies d'accès, les voies de circulation, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers.

Le parc de stationnement extérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis.

Le règlement établit les règles de mesure de la superficie brute du parc de stationnement et les taux au mètre carré qui sont appliqués à la superficie taxable des parcs de stationnement, laquelle est obtenue en soustrayant de la superficie brute, une superficie de 390 m^2 pour tous les parcs de stationnement qui ne sont pas situés sur des terrains vagues desservis où un commerce de stationnement est exploité. Cette exonération s'applique dans les secteurs A, B, C alors que dans le secteur D, l'exonération est de 20 000 mètres carrés.

La taxe imposée par le présent règlement est perçue selon les mêmes modalités que la taxe foncière générale. Les dispositions du Règlement sur les taxes (exercice financier de 2023) relatives aux dates d'exigibilité, les taux d'intérêt et de pénalité ainsi que les autres modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale y sont applicables.

Le règlement prévoit enfin des pouvoirs d'enquête et de modification aux données utilisées aux fins de l'imposition de cette taxe ainsi que des règles concernant le paiement de suppléments ou le remboursement de trop-perçus à la suite d'une modification de ces données.

JUSTIFICATION

L'article 500.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit le pouvoir général de taxation de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes de la taxe imposée par le présent règlement totalisent la somme de 26,5 M$.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement s'applique à l'exercice financier de 2023.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514-868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-22

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2022-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-11-28

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT (EXERCICE FINANCIER 2023)

Vu les articles 500.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.29 à 244.37;

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« autobus » : un autobus tel que défini à l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2);

« bâtiment » : une construction utilisée ou destinée à être utilisée pour loger ou abriter des personnes, des animaux ou des choses;

« case » : un espace utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un seul véhicule routier immatriculé;

« catégorie » : une catégorie d'immeubles mentionnée à l'article 244.30 de la Loi;

« composantes » : les éléments d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, tels les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« parc de stationnement intérieur » :

1° un bâtiment ou une partie de bâtiment faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un ou de plusieurs véhicules routiers immatriculés;

2° l'ensemble des cases situées dans un bâtiment détenu en copropriété divise qui fait partie d'une ou plusieurs unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels inscrites au nom d'un même propriétaire;

« parc de stationnement extérieur » :

1° un espace faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis qui ne constitue pas un parc de stationnement intérieur, et qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un ou de plusieurs véhicules routiers immatriculés;

2° l'ensemble des cases d'un immeuble détenu en copropriété divise qui fait partie d'une ou de plusieurs unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis, inscrites au nom d'un même propriétaire et qui ne constitue pas un parc de stationnement intérieur;

« secteur A » : le secteur correspondant au centre des affaires de Montréal, tel que défini à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4). Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur A, quelle que soit son adresse civique;

« secteur B » : le secteur correspondant au centre-ville de Montréal, tel que défini à l'article 8 du règlement Recueil des tarifs du transport privé par taxi Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), à l'exclusion des secteurs A et C ainsi que de la partie située sur le territoire de la ville de Westmount. Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur B, quelle que soit son adresse civique;

« secteur C » : la partie du secteur B identifiée par le trait gras sur le plan présenté à l'annexe A dont les limites sont :

À partir du point de rencontre de la rue de Condé avec la rue St-Patrick, de là allant vers le nord-est et suivant la rue St-Patrick jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là allant vers l'est et suivant la rue Bridge et son prolongement jusqu'au fleuve St-Laurent; de là allant vers le nord suivant la rive du fleuve St-Laurent jusqu'au côté nord du pont de la Concorde; de là allant vers le sud-ouest suivant le pont de la Concorde jusqu'à la rive est du bassin Bickerdyke; de là suivant les rives des bassins Bickerdyke et Windmill-Point jusqu'au point de rencontre avec la rive est du canal de Lachine; de là allant vers le sud suivant la rive du canal de Lachine jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue de Condé; de là allant vers le sud-est et suivant la rue de Condé jusqu'au point de rencontre avec la Rue St-Patrick, étant le point de départ;

Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à la présente définition fait partie du secteur C;

« secteur D » : le territoire de la Ville, à l'exclusion des secteurs A, B et C;

« taxe » : la taxe foncière sur les parcs de stationnement imposée en vertu de l'article 11 du présent règlement;

« véhicule routier » : un véhicule routier tel que défini à l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2023 de la Ville.

CHAPITRE II
RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DE LA SUPERFICIE BRUTE D'UN PARC DE STATIONNEMENT

3. La superficie brute d'un parc de stationnement intérieur est constituée de la surface de ce parc qui s'étend jusqu'à la limite interne des murs extérieurs du parc de stationnement. Elle comprend la surface occupée par les composantes.

4. La superficie brute d'un parc de stationnement extérieur est constituée de la surface totale du parc de stationnement. Elle comprend la surface occupée par les composantes.

5. Malgré les articles 3 et 4, la superficie brute d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, qui est situé dans un immeuble ou dans un bâtiment détenu en copropriété divise, s'obtient en additionnant la superficie brute de chacune des cases détenues par un même propriétaire.

La superficie brute d'une case est de 32,5 mètres carrés.

6. Lorsqu'un parc de stationnement fait partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels et faisant partie des classes 1A à 9 au sens de l'article 244.32 de la Loi, la superficie brute de ce parc s'obtient en soustrayant de la superficie brute du parc de stationnement établie conformément aux articles 3 à 5, la somme des superficies brutes des cases utilisées ou destinées à être utilisées par les personnes qui résident dans l'immeuble.

CHAPITRE III
RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DE LA SUPERFICIE TAXABLE D'UN PARC DE STATIONNEMENT

7. La superficie taxable d'un parc de stationnement intérieur s'obtient en soustrayant 390 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

8. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans un immeuble appartenant uniquement à la catégorie des immeubles non résidentiels, dans l'un des secteurs A, B ou C, s'obtient en soustrayant 390 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

9. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans un immeuble appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis, dans l'un des secteurs A, B ou C, correspond à sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

10. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans le secteur D s'obtient en soustrayant 20 000 m² de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

CHAPITRE IV
TAXE

11. Il est imposé et il sera prélevé une taxe foncière sur les parcs de stationnement comme suit :

1° sur et à l'égard de tout immeuble imposable faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels, inscrit au rôle d'évaluation foncière, qui comporte un parc de stationnement ou une partie d'un tel parc et qui est situé dans l'un des secteurs A, B ou C, aux taux fixés ci-après :

a) « secteur A » :

i. parc de stationnement intérieur : 12,45 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

ii. parc de stationnement extérieur : 50,10 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

b) « secteur B » :

i. parc de stationnement intérieur : 6,25 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

ii. parc de stationnement extérieur : 37,60 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

c) « secteur C » :

i. parc de stationnement intérieur : 6,25 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

ii. parc de stationnement extérieur : 18,80 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement.

2° sur et à l'égard de tout immeuble imposable faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels et faisant partie de la classe 10 identifiée à l'article 244.32 de la Loi, inscrit au rôle d'évaluation foncière,

qui comporte un parc de stationnement extérieur ou une partie d'un tel parc et qui est situé dans le secteur D, au taux de 2,00 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement.

CHAPITRE V
EXONÉRATION

12. Est exonéré de la taxe un immeuble non résidentiel dont le parc de stationnement, intérieur ou extérieur, est principalement utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'autobus.

CHAPITRE VI
ENQUÊTES

13. Le trésorier de la Ville ou son représentant peut, aux fins de l'imposition de la taxe, inspecter tout immeuble entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié.

14. Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès à un immeuble au trésorier de la Ville ou à son représentant agissant en vertu de l'article 13, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

15. Le trésorier de la Ville ou son représentant peut demander au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble de fournir ou de rendre disponibles les renseignements relatifs à cet immeuble dont ce dernier a besoin aux fins de l'imposition de la taxe.

16. Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble qui, sans excuse légitime, refuse de fournir ou de rendre disponibles les renseignements requis par le trésorier de la Ville ou son représentant agissant en vertu de l'article 15 commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

17. Toute demande d'enquête ou de vérification des données utilisées aux fins de l'imposition de la taxe doit être formulée par écrit au Service des finances de la Ville au plus tard 60 jours après l'expédition du compte de taxes.

CHAPITRE VII
MODIFICATIONS AU RÔLE DE PERCEPTION

18. Dans les 180 jours suivant l'inspection prévue à l'article 13 ou la demande de vérification prévue à l'article 17, le trésorier de la Ville modifie le rôle de perception de la taxe afin de le rendre conforme aux dispositions du présent règlement.

19. Lorsque la modification effectuée en vertu de l'article 18 vise à tenir compte du fait que la superficie d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, est agrandie ou réduite, ou lorsqu'un immeuble commence ou cesse de comporter un parc de stationnement, intérieur

ou extérieur, la modification entre en vigueur à la plus récente des dates suivantes :

1° la date de l'événement;

2° la date du premier jour de l'exercice financier qui précède celui au cours duquel la modification est faite.

CHAPITRE VIII
PAIEMENT D'UN SUPPLÉMENT OU REMBOURSEMENT D'UN TROP-PERCU

20. Lorsqu'une modification au rôle de perception ajoute, supprime ou modifie une inscription servant de base d'imposition de la taxe ou servant au calcul du montant de celle-ci, la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation doit payer un supplément de taxe à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit verser le trop-perçu à cette personne. L'inscription au rôle d'évaluation foncière, aux fins de déterminer le débiteur du supplément ou le créancier du trop-perçu, est considérée, selon le cas, à la date où est expédiée la demande de supplément ou à celle où est effectué le remboursement.

On établit le montant du supplément ou du trop-perçu en calculant le montant de la taxe payable en fonction du rôle de perception modifié, proportionnellement à la partie de l'exercice financier municipal non encore écoulée au moment de la prise d'effet de la modification, et en le comparant au montant de taxe déjà payé pour cet exercice.

CHAPITRE IX
MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE PERCEPTION

21. La taxe se perçoit de la même manière que la taxe foncière générale.

22. Les dates d'exigibilité, le taux d'intérêt et la pénalité ainsi que les autres modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale ou à l'égard des suppléments de taxes tel que prévu au Règlement sur les taxes (exercice financier 2023) s'appliquent à la taxe ou à un supplément de la taxe établi en vertu de l'article 20.

23. Le montant d'un remboursement de la taxe établi en vertu de l'article 20, y compris l'intérêt calculé conformément au deuxième alinéa, doit être payé dans les 30 jours de la modification du rôle de perception.

Le montant du remboursement porte intérêt pour la période où l'excédent de taxe a été perçu au taux qui pouvait pendant cette période être exigé sur les arriérés de la taxe foncière générale prévu au Règlement sur les taxes (exercice financier 2023).

ANNEXE A
PLAN DU SECTEUR C

XX-XXX/6

GDD 1223843007

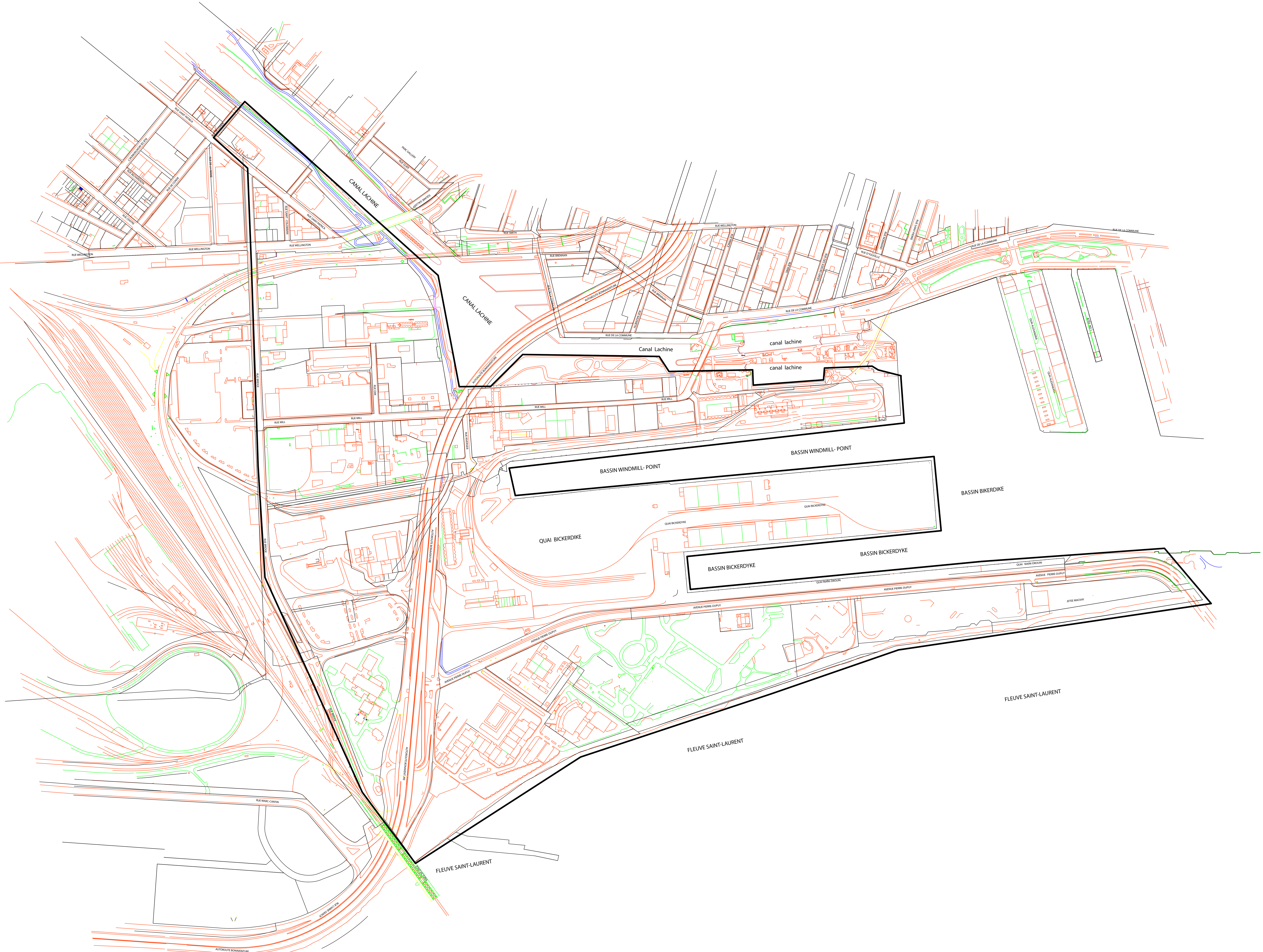
CANAL LACHINE
CANAL LACHINE
Canal Lachine
canal lachine
canal lachine
BASSIN WINDMILL- POINT
BASSIN WINDMILL- POINT
BASSIN BIKERDIKE
QUAI BICKERDIKE
BASSIN BICKERDYKE
BASSIN BICKERDYKE
FLEUVE SAINT-LAURENT
FLEUVE SAINT-LAURENT
FLEUVE SAINT-LAURENT
RUE WELLINGTON
RUE WELLINGTON
RUE WELLINGTON
RUE WELLINGTON
RUE SAINT PATRICK
RUE DE CONDE
RUE DE CONDE
RUE DE MONTMORENCY
RUE RICHARDSON
RUE CENTRE
RUE DE LA FERME
RUE SAINT - COLOMBAN
RUE SAINT-PATRICK
PARC GALLERY
RUE OLIER
SQUARE GALLERY
RUE BRIDGE
RUE BRIDGE
RUE BRIDGE
RUE OAK
RUE MILL
RUE MILL
RUE MILL
RUE MILL
RUE SMITH
RUE BRENNAN
RUE BRENNAN
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA COMMUNE
AUTOROUTE BONNAVENTURE
AUTOROUTE BONNAVENTURE
RUE NAZARETH
RUE PRINCE
RUE QUEEN
RUE KING
RUE DES SOEURS GRISES
RUE D'YOUVILLE
RUE NORMAND
RUE SAINT-PIERRE
QUAI ALEXANDRIA
QUAI ALEXANDRIA
JETEE NO 1
RUE RIVERSIDE
AUTOROUTE BONAVENTURE
AUTOROUTE BONAVENTURE
AUTOROUTE BONAVENTURE
QUAI BICKERDYKE
QUAI BICKERDYKE
QUAI MARK-DROUIN
QUAI MARK-DROUIN
AVENUE PIERRE-DUPUY
AVENUE PIERRE-DUPUY
AVENUE PIERRE-DUPUY
AVENUE PIERRE-DUPUY
AVENUE PIERRE-DUPUY
JETEE MACKAY
RUE MARC-CANTIN
RUE CARRIE-DERICK
PONT VICTORIA

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1223843007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2023)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML & AGT - 1223843007 - Taxe parcs de stationnement 2023.doc

Annexe A - Plan du secteur C.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-27

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division par interim
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1223843008

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:30

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1223843008**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* , RLRQ, c. D-15.1 (ci-après la « Loi ») permet à toute municipalité de percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire. Le calcul du droit de mutation résulte de l'application d'un taux sur une base d'imposition, soit le plus élevé des montants suivants :

§ le montant de la contrepartie fournie pour le transfert de l'immeuble (prix d'achat);
§ le montant de la contrepartie stipulée pour le transfert de l'immeuble (inscrite à l'acte de transfert);
§ le montant de la valeur marchande de l'immeuble au moment du transfert (valeur uniformisée afin de tenir compte de la valeur marchande réelle de l'immeuble).

L'article 2 de la Loi précise les taux à utiliser en fonction des tranches de la base d'imposition, comme suit :

§ 0,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui n'excède pas 53 200 $;
§ 1 % sur la tranche de la base d'imposition comprise entre 53 200 $ et 266 200 $;
§ 1,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 266 200 $.

Le 25 juin 2022, le gouvernement a publié dans la Gazette officielle du Québec un avis concernant le taux d'indexation à utiliser sur les tranches de la base d'imposition, en vertu de l'article 2.1 de la Loi. Ce taux d'indexation est de 3,7651 %, faisant en sorte que les droits de mutation pour l'exercice financier de 2023 seront calculés en fonction des paramètres suivants :

§ 0,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui n'excède pas 55 200 $;
§ 1 % sur la tranche de la base d'imposition comprise entre 55 200 $ et 276 200 $;
§ 1,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 276 200 $.

La Loi permet aussi aux villes d'utiliser des taux plus élevés pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 $, en autant que ces dernières adoptent un règlement à cet effet. La Ville de Montréal se prévaut de ce droit et utilise un tel règlement depuis 2011, le *Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $* (Règlement 10-007), modifié à plusieurs reprises depuis (voir les décisions antérieures).

Par souci de cohérence, le présent sommaire décisionnel vise à modifier le Règlement 10-007 afin que la Ville puisse, elle aussi, utiliser ce facteur d'indexation pour les tranches dont la base d'imposition excède 500 000 $.

En résumé, une fois le règlement adopté, les taux seront appliqués aux tranches suivantes en 2023 :

§ 2 % sur la tranche de la base d’imposition qui excède 552 300 $ sans excéder 1 104 700 $;

§ 2,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 1 104 700 $ sans excéder 2 136 500 $;

§ 3,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 2 136 500 $ sans excéder 3 113 000 $;

§ 4 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 3 113 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0124 - 24 janvier 2022 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007-6
CM20 1368 - 14 décembre 2020 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007-5
CM19 1397 - 17 décembre 2019 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007-4
CM18 1538 - 17 décembre 2018 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007-3
CM18 0132 - 24 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007-2
CM11 1058 - 19 décembre 2011 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007-1
CM10 0044 - 26 janvier 2010 – Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007

DESCRIPTION

L’indexation annuelle des tranches de la base d’imposition est en place depuis l’exercice financier de 2018. Le gouvernement doit émettre un avis publié dans la Gazette officielle du Québec. Pour l’exercice de 2023, le taux d’augmentation permettant d’établir les nouvelles tranches de la base d’imposition est de 3,7651 % (*cf.* Gazette officielle du Québec du 25 juin 2022 – n° 26).
Le tableau suivant compare les tranches de la base d’imposition entre 2022 et 2023, conformément au facteur d’indexation, tant pour les seuils qui sont concernés par la Loi que pour ceux prévus au Règlement 10-007.

Tranches de la base d'imposition 2022	Taux	Tranches de la base d'imposition 2023
Qui n'excède pas 53 200 $	0,5 %	Qui n'excède pas 55 200 $
Qui excède 53 200 $ sans excéder 266 200 $	1,0 %	Qui excède 55 200 $ sans excéder 276 200 $
Qui excède 266 200 $ sans excéder 532 300 $	1,5 %	Qui excède 276 200 $ sans excéder 552 300 $
Qui excède 532 300 $ sans excéder 1 064 600 $	2,0 %	Qui excède 552 300 $ sans excéder 1 104 700 $
Qui excède 1 064 600 $ sans excéder 2 059 000 $	2,5 %	Qui excède 1 104 700 $ sans excéder 2 136 500 $
Qui excède 2 059 000 $ sans excéder 3 000 000 $	3,5 %	Qui excède 2 136 500 $ sans excéder 3 113 000 $
Qui excède 3 000 000 $	4,0 %	Qui excède 3 113 000 $

Modifications apportées en vertu de l'article 2.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*

Modifications apportées par le *Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)*

Ces modifications entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

JUSTIFICATION

En indexant elle aussi ses propres tranches de la base d'imposition selon les paramètres fixés par le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal ajuste le Règlement 10-007 pour le rendre cohérent avec la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications apportées à son Règlement auront un effet de réduire les revenus d'environ 0,3 M$.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le *Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $* entrera en vigueur le 1er janvier 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-22

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2022-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-11-28

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 $ (10-007)

Vu les articles 2 et 2.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, chapitre D-15.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 2 du Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007) est remplacé par le suivant :

> « **2.** Le taux du droit de mutation sur le transfert d'un immeuble est fixé à 2 % pour la tranche de la base d'imposition qui excède 552 300 $ sans excéder 1 104 700 $, à 2,5 % pour la tranche de la base d'imposition qui excède 1 104 700 $ sans excéder 2 136 500 $, à 3,5% pour la tranche de la base d'imposition qui excède 2 136 500 $ sans excéder 3 113 000 $, et à 4 % pour la tranche de la base d'imposition qui excède 3 113 000 $. »

2. Le présent règlement prend effet à compter du 1er janvier 2023.

_____

GDD1223843008

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1223843008

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1223843008 - Modif droit de mutation 2023.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-27

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division par interim
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.05

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1229135001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) qui relève de la compétence du conseil municipal

Il est recommandé :
- d'adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) qui relève de la compétence du conseil municipal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:35

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	Dossier # :1229135001
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) qui relève de la compétence du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0125 - 24 janvier 2022 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) 22-004
CM20 1369 - 15 décembre 2020 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) 20-045
CM19 1398 - 17 décembre 2019 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) 19-057
CM18 1539 - 18 décembre 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019), 18-070
CM18 0128 - 24 janvier 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), 18-002

DESCRIPTION

De façon générale, les tarifs 2023 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences : locale et d'agglomération. Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences locales pour l'exercice 2023 regroupe les tarifs de la Ville de Montréal, visant les services offerts aux citoyens de la Ville, à l'exclusion des tarifs prévus aux règlements des arrondissements et de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour de la tarification 2023 par les différentes unités d'affaires a donné lieu, dans certains cas, à de nouveaux tarifs, à des modifications et à des abolitions de tarifs. L'analyse des tarifs a été effectuée afin de valider les principales modifications pour le budget 2023. Une grille d'analyse et un sommaire des faits saillants sont joints au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : ; Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Parties prenantes

Nissa KARA FRECHET, Service des affaires juridiques
France LESSARD, Bureau de la vérificatrice générale
Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Isabelle POISSON, Commission des services électriques
Kevin DONNELLY, Service de la culture
Annabelle LALIBERTÉ, Service de la culture
Dominique DEVEAU, Service de l'eau
Nicolas DEDOVIC, Direction générale
Julie DESMEULES, Service de l'environnement
Rami ABSI, Service de l'Espace pour la vie
Bernard COTÉ, Service de l'évaluation foncière
Tassadit NAHI, Service des finances
Daniel SIERRA, Service des finances

Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
Patricia DI GENOVA, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Lavinia BADEA, Service du greffe
Jean-Claude GIRARD, Service de l'habitation
Alain GAGNÉ, Service des infrastructures du réseau routier
Sylvain ROY, Service des infrastructures du réseau routier
Guy BOLDUC, Service du matériel roulant et des ateliers
Oussama BOUTAOUR KANDIL, Service de la gestion et planification des immeubles
Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Nathalie BOHEMIER, Service de la stratégie immobilière
Francis OUELLET, Service des finances
Martin SAVARD, Service de la concertation des arrondissements
Dino DAFNIOTIS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Liza SARRAF, Service des technologies de l'information
Manon PAWLAS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Thomas JASMIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marina FRESSANCOURT, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Yannick ROY, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Patrice ALLARD, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Tassadit NAHI, 25 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources financières

Tél : 514 872-3087
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-21

Dominique MARTHET
Chef de division - Budget

Tél : 514 463-3549
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Directeur par intérim - Budget, planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2022-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2022-11-28

Règlements sur les tarifs 2023 - Conseil municipal
Faits saillants

De façon générale, les tarifs de 2023 ont été révisés et indexés de 3 %. Dans certains cas, l'indexation est supérieure à 3 %, car les tarifs ont été augmentés d'un montant fixe ou arrondis au dollar près. Nous présentons ci-dessous les justifications des principales hausses supérieures à 3 %.

Grands parcs, Mont-Royal et sports

COMPLEXE SPORTIF CLAUDE ROBILLARD

- Deux nouvelles tarifications sont offertes pour l'utilisation des installations sportives extérieures du Complexe sportif Claude-Robillard :
  - 900 $ pour l'utilisation du stade extérieur lors d'événements (comprenant la piste d'athlétisme et le terrain naturel);
  - 66 $ et 108 $ selon la période de la semaine pour l'utilisation de six (6) terrains pour une ligue organisée ou un tournoi, sans égard de la détention de la carte Accès Montréal.

  Conseil municipal : article 14 (points 4 et 5)

- Afin de s'arrimer avec les tarifs des installations d'autres unités administratives, une révision est effectuée et une mise à jour se situant entre 15 $ et 26 $ est proposée pour l'usage des installations sportives extérieures du Complexe sportif Claude-Robillard touchant le taux réduit des services suivants :
  - Compétition ou entraînement sanctionné dans un terrain multisports synthétique (terrain complet);
  - Partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal dans un terrain multisports synthétique (terrain complet);
  - Compétition ou entraînement sanctionné dans un terrain multisports synthétique (demi-terrain);
  - Compétition ou entraînement sanctionné dans la piste d'athlétisme et terrain de soccer naturel.

  Conseil municipal : article 14 (points 2b, 3b et 4b))

LES ARÉNAS

- Abolition des tarifs liés à une patinoire avec surface glacée, et ce, pour les périodes de relâche lors d'une compétition sanctionnée et d'entraînement d'athlètes liée à une compétition. Ces services ne sont plus utilisés.
- Une nouvelle tarification de 1 171 $ est offerte pour l'organisation d'événements à l'aréna Maurice-Richard.

  Conseil municipal : article 17

- Une majoration de 5 $ pour le tarif du permis de stationnement et de 2 $ pour la location d'un espace de stationnement est proposée. Il est à noter que ces tarifs n'ont pas augmenté depuis deux ans.

  Conseil municipal : article 18

STADE DE SOCCER

- Afin de s'arrimer avec les tarifs des installations des arrondissements, une augmentation est proposée pour les tarifs liés à l'utilisation d'un terrain de soccer extérieur :
  - 17 $ pour une compétition ou entraînement sanctionné;
  - 20 $ pour une partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal.

  Conseil municipal : article 20 (points 1b, 1c et 2b)

LE TAZ

- Deux nouvelles tarifications sont offertes pour les droits d'accès au TAZ pour les détenteurs de la carte Accès Montréal : 15 $ pour les enfants de 5 à 17 ans et les étudiants et 16 $ pour les 18 ans et plus.

  Conseil municipal : article 22 (point 1b et 1c)

- Une majoration de 10 $ est proposée pour un laissez-passer d'été et une autre de 2 $ pour la carte donnant droit à deux entrées au TAZ. Il est à noter que ces tarifs n'ont pas augmenté depuis deux années.

  Conseil municipal : article 22 (points 2d et 2e)

- Cinq nouvelles tarifications sont offertes pour l'inscription aux cours de skateboard, BMX ou trottinette, par personne :
  - 260 $ pour un forfait de 12 cours de groupe d'une durée de 1 heure;
  - 60 $ pour un cours parent-enfant, l'heure incluant la location d'équipements complets;
  - 160 $ pour un forfait découverte (3 heures/3 sports), incluant location d'équipements complets;
  - 210 $ pour un forfait perfectionnement de 5h;
  - 375 $ pour un forfait perfectionnement de 10h.

  Conseil municipal : article 22 (points 3 : c, f, g, h et i)

- Une augmentation de 500 $ est proposée pour les locations liées à des événements corporatifs. Cette hausse vise à assurer une plus grande disponibilité des installations pour les citoyens privés, en passant de :
  - 6 500 $ à 7 000 $: du lundi au jeudi
  - 8 500 $ à 9 000 $: du vendredi au dimanche.

  Conseil municipal : article 22 (point 7)

COMPLEXE SPORTIF MARIE-VICTORIN

- Une mise à jour des tarifs d'inscription et droit d'entrée à une activité libre pratiquée à l'intérieur telle que le soccer, le ping-pong et le badminton, permet de proposer une augmentation de 1 $. D'ailleurs ces tarifs n'ont pas augmenté depuis plusieurs années.

  Conseil municipal : article 27 (point 4 : a (.i1, i2, i3 et i4) et b (i1, i3 et i4))

PARCS JARRY, LA FONTAINE ET MAISONNEUVE

- Abolition des tarifs des trois parcs corporatifs (Jarry, La Fontaine et Maisonneuve). La tarification des activités est désormais déléguée aux arrondissements par le règlement 08-056-7 adopté le 26 avril 2022 (CM22 0518).

  Conseil municipal : articles 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43 (règlement 2022)

Espace pour la vie

- Un tarif promotionnel est offert aux détenteurs d'un passeport Espace pour la vie, 45 jours avant la fin de l'abonnement et aux nouveaux abonnés du 1er au 9 avril 2023. Le rabais appliqué est de l'ordre de 10 %. Cette promotion fera l'objet d'une campagne de communication.

  Conseil municipal : article 36 (point 4 et 5)

- Une mise à jour des tarifs pour la prise de photos à des fins commerciales et le tournage commercial ou cinématographique, a mené à des augmentations situées entre 10 $ et 125 $ pour les photos et entre 20 $ et 155 $ pour le tournage, afin de refléter le coût réel des ressources et l'organisation sur le terrain.

  Conseil municipal : article 43 (points 1, 2 et 3)

- Dans le but de s'arrimer avec le marché, les tarifs suivants ont été augmentés :

  - Entre 24 $ et 25 $ pour l'inscription à une visite de nuit, incluant collation et petit déjeuner au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan ainsi que pour les fêtes d'enfants;

  Conseil municipal : article 43 (points 6 et 9)

  - 14 $ pour le stationnement mensuel d'un véhicule automobile au Jardin botanique et à l'Insectatrium, au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan.

  Conseil municipal : articles : 47 (point 2) et 48 (point 2 et 3)

- Aucun droit d'entrée n'est exigé dans les institutions de l'Espace pour la vie pour les catégories suivantes :

  - détenteurs du laissez-passer numérique "Spécialiste Montréal" de Tourisme Montréal;
  - membres de Canoo accompagnés d'un maximum de 4 enfants âgés de 5 à 17 ans, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle.

  Conseil municipal : article 51 (points 10 et 11)

Arrondissement / secteur	Grille tarifaire #1 No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59			TARIF MAXIMUM 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59			PERMIS MENSUEL		
		2022	2023	%	2022	2023	%	2022	2023	%
AHUNTSIC-CARTIERVILLE										
Promenade Fleury	335	3,00 $	3,25 $	8,3%	14,00 $	14,00 $	0,0%	82,00 $	84,00 $	2,4%
COTE-DES NEIGES-NOTRE-DAME-DE GRÂCE										
Décarie	182	3,00 $	3,25 $	8,3%	14,00 $	14,00 $	0,0%	84,00 $	86,00 $	2,4%
Namur	199	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	86,00 $	89,00 $	s/o
Trans-Island	401	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	136,00 $	140,00 $	2,9%
PLATEAU-MONT-ROYAL										
Rue Mont-Royal	69	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	105,00 $	108,00 $	2,9%
Rue Mont-Royal	72	4,00 $	4,25 $	6,3%	16,00 $	16,00 $	0,0%	105,00 $	108,00 $	2,9%
Parc Lafontaine	139	4,25 $	4,50 $	5,9%	17,00 $	17,00 $	0,0%	110,00 $	113,00 $	2,7%
Parc Lafontaine	140	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	100,00 $	103,00 $	3,0%
Parc Lafontaine	142	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	110,00 $	113,00 $	2,7%
Parc Lafontaine	197	4,25 $	4,50 $	5,9%	17,00 $	17,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
Parc Lafontaine	216	4,25 $	4,50 $	5,9%	16,00 $	16,00 $	0,0%	103,00 $	106,00 $	2,9%
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE										
Plaza St-Hubert	24	2,75 $	3,00 $	9,1%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	88,00 $	3,5%
Plaza St-Hubert	78	3,50 $	3,75 $	7,1%	14,00 $	14,00 $	0,0%	111,00 $	114,00 $	2,7%
Plaza St-Hubert	191	2,75 $	3,00 $	9,1%	12,00 $	12,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
Plaza St-Hubert	302	2,75 $	3,00 $	9,1%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	88,00 $	3,5%
Plaza St-Hubert	303	2,75 $	3,00 $	9,1%	12,00 $	12,00 $	0,0%	85,00 $	88,00 $	3,5%
Promenade Masson	73	2,50 $	2,75 $	10,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	82,00 $	85,00 $	3,7%
Promenade Masson	74	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	82,00 $	85,00 $	3,7%
Promenade Masson	75	2,50 $	2,75 $	10,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
SUD-OUEST										
Ville-Émard	88	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	81,00 $	83,00 $	2,5%
Parc Angrignon	243	3,50 $	3,75 $	7,1%	15,00 $	15,00 $	0,0%	66,00 $	68,00 $	3,0%
St-Henri	361	2,50 $	2,75 $	10,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	63,00 $	65,00 $	3,2%
VILLE-MARIE										
Terminus centre-ville	184	6,00 $	6,00 $	s/o	17,00 $	17,00 $	0,0%	164,00 $	169,00 $	3,0%
Terminus centre-ville	207	5,50 $	6,00 $	9,1%	18,00 $	17,00 $	-5,6%	140,00 $	144,00 $	2,9%
Terminus centre-ville	400	5,50 $	6,00 $	9,1%	18,00 $	17,00 $	-5,6%	s/o	169,00 $	s/o
VERDUN										
Auditorium / Hôpital	433	3,00 $	3,50 $	16,7%	15,00 $	16,00 $	6,7%	79,50 $	85,00 $	6,9%
Auditorium / Hôpital	434	3,00 $	3,50 $	16,7%	15,00 $	16,00 $	6,7%	79,50 $	85,00 $	6,9%
Auditorium / Hôpital	437	s/o	2,00 $	s/o	s/o	s/o	s/o	79,50 $	85,00 $	6,9%
Commercial de Verdun Ouest	522	1,50 $	1,75 $	16,7%	s/o	12,00 $	s/o	79,50 $	82,00 $	3,1%
Parc en bordure du fleuve	503	s/o	1,75 $	s/o	s/o	12,00 $	s/o	79,50 $	82,00 $	3,1%
Parc en bordure du fleuve	508	s/o	1,75 $	s/o	s/o	s/o	s/o	79,50 $	82,00 $	3,1%
Promenade Wellington	438	1,50 $	2,00 $	33,3%	s/o	12,00 $	s/o	79,50 $	85,00 $	6,9%
Promenade Wellington	519	1,50 $	1,75 $	16,7%	10,00 $	12,00 $	20,0%	79,50 $	82,00 $	3,1%
Promenade Wellington	520	1,50 $	1,75 $	16,7%	10,00 $	12,00 $	20,0%	79,50 $	82,00 $	3,1%

Arrondissement / secteur	Grille tarifaire #2 / No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM JOURNÉE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
		2022	2023	%	2022	2023	%	2022	2023	%
VILLE-MARIE										
Parc du Mont-Royal	115	3,75 $	4,00 $	6,7%	13,00 $	14,00 $	7,7%	78,00 $	80,00 $	2,6%
Parc du Mont-Royal	116	3,75 $	4,00 $	6,7%	13,00 $	14,00 $	7,7%	78,00 $	80,00 $	2,6%
Parc du Mont-Royal	117	3,75 $	4,00 $	6,7%	13,00 $	14,00 $	7,7%	78,00 $	80,00 $	2,6%
Parc du Mont-Royal	118	3,75 $	4,00 $	6,7%	13,00 $	14,00 $	7,7%	78,00 $	80,00 $	2,6%
	Grille tarifaire #3	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			TARIF MAXIMUM JOURNÉE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			PERMIS MENSUEL		
VILLE-MARIE										
Parc du Mont-Royal	275	3,75 $	4,00 $	6,7%	13,00 $	14,00 $	7,7%	s/o	s/o	s/o
	Grille tarifaire #4	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM SOIR ET WE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : de 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
VILLE-MARIE										
Centre Bell	227	5,50 $	6,00 $	9,1%	20,00 $	20,00 $	0,0%	157,00 $	157,00 $	0,0%
	Grille tarifaire #5	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 6 h à 17 h			TARIF MAXIMUM SOIR ET WE Lundi au VENDREDI : 6 h à 17 h			PERMIS MENSUEL		
PLATEAU-MONT-ROYAL										
Aréna St-Louis	270	4,25 $	4,50 $	5,9%	16,00 $	16,00 $	0,0%	95,00 $	98,00 $	3,2%
	Grille tarifaire #6	TARIF HORAIRE 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59			TARIF MAXIMUM 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59			PERMIS MENSUEL		
VERDUN										
Ateliers municipaux	506	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	79,50 $	82,00 $	3,1%
Résidentiel	513	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	79,50 $	82,00 $	3,1%
Résidentiel	518	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	79,50 $	82,00 $	3,1%

Tarification 2023 vs 2022

	Tarif régulier		
	Une institution		
	2022	2023	*Écart*
Adulte	22,00	22,75	*3,4%*
65 ans et +	19,75	20,50	*3,8%*
Étudiant	16,00	16,50	*3,1%*
5 à 17 ans	11,00	11,50	*4,5%*
Famille	60,75	62,75	*3,3%*

	Résidents de la CMM		
	Une institution		
	2022	1023	*Écart*
Adulte	16,50	17,00	*3,0%*
65 ans et +	15,50	16,00	*3,2%*
Étudiant	12,75	13,25	*3,9%*
5 à 17 ans	8,25	8,50	*3,0%*
Famille	46,75	48,25	*3,2%*

	Détenteurs de Carte Accès Montréal		
	Une institution		
	2022	2023	*Écart*
Adulte	12,75	13,25	*3,9%*
65 ans et +	11,75	12,25	*4,3%*
Étudiant	10,00	10,50	*5,0%*
5 à 17 ans	6,50	6,75	*3,8%*
Famille	32,00	33,00	*3,1%*

	Tarif GROUPE														
	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions			Forfait 4 institutions			Forfait 5 institutions		
	2022	2023	*Écart*	2022	2023	*Écart*	2022	2023	*Écart*	2022	2023	*Écart*	2022	2023	*Écart*
Adulte	15,00	15,50	*3,3%*	26,50	27,50	*3,8%*	38,00	39,50	*3,9%*	49,50	51,50	*4,0%*	61,00	63,50	*4,1%*
65 ans et +	14,00	14,50	*3,6%*	24,50	25,50	*4,1%*	35,00	36,50	*4,3%*	45,50	47,50	*4,4%*	56,00	58,50	*4,5%*
Étudiant	11,50	12,00	*4,3%*	19,25	20,00	*3,9%*	27,00	28,00	*3,7%*	34,75	36,00	*3,6%*	42,50	44,00	*3,5%*
5 à 17 ans	7,50	7,75	*3,3%*	13,50	14,00	*3,7%*	19,50	20,25	*3,8%*	25,50	26,50	*3,9%*	31,50	32,75	*4,0%*
Écoles montréalaises	6,75	7,00	*3,7%*	12,50	13,00	*4,0%*	18,25	19,00	*4,1%*	24,00	25,00	*4,2%*	29,75	31,00	*4,2%*
Camps de jour Ville	3,00	3,25	*8,3%*												
Famille	43,50	45,00	*3,4%*	76,50	79,00	SO	109,50	113,00	*3,2%*	142,50	147,00	*3,2%*	175,50	181,00	*3,1%*
Nuit au Biodôme ou Planétarium	51,00	75,00	*47,1%*	62,50	87,00	*39,2%*									
Nuit au Biodôme ou Planétarium enfant	51,00	75,00	*47,1%*	57,00	81,25	*42,5%*									

	Tarif PRÉFÉRENTIEL (organisme touristique)														
	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions			Forfait 4 institutions			Forfait 5 institutions		
	2022	2023	*Écart*	2022	2023	*Écart*	2022	2023	*Écart*	2022	2023	*Écart*	2022	2023	*Écart*
Adulte	14,00	14,50	*3,6%*	24,50	25,50	*4,1%*	35,00	36,50	*4,3%*	45,50	47,50	*4,4%*	56,00	58,50	*4,5%*
65 ans et +	12,75	13,25	*3,9%*	22,00	22,75	*3,4%*	31,25	32,25	*3,2%*	40,50	41,75	*3,1%*	49,75	51,25	*3,0%*
Étudiant	10,75	11,25	*4,7%*	17,75	18,50	*4,2%*	24,75	25,75	*4,0%*	31,75	33,00	*3,9%*	38,75	40,25	*3,9%*
5 à 17 ans	7,00	7,25	*3,6%*	12,50	13,00	*4,0%*	18,00	18,75	*4,2%*	23,50	24,50	*4,3%*	29,00	30,25	*4,3%*
Famille	40,50	41,75	*3,1%*	71,25	73,50	SO	102,00	105,25	*3,2%*	132,75	137,00	*3,2%*	163,50	168,75	*3,2%*

AUTRES TARIFS	2022	2023	*Écart*
Animation, spectacle ou service	3,25	3,50	*7,7%*
Visites guidées/heure (max 15 pers.)	71,00	73,25	*3,2%*
Carte lève-tôt	8,25	8,50	*3,0%*
Passeport Espace pour la vie Solo	80,00	83,00	*3,8%*
Passeport Espace pour la vie Multi	140,00	145,00	*3,6%*

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2023)

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

CHAPITRE I
ÉTUDE DE PROJETS PRÉVUS PAR LA CHARTE DE LA VILLE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC

2. Pour l'étude d'une demande d'autorisation réglementaire pour la réalisation d'un projet visé à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) qui déroge à un règlement d'un arrondissement, il sera perçu :

1° si la dérogation vise l'occupation d'un bâtiment, sans nouvelle construction :	2 650,00 $
2° si la dérogation vise une construction ou une transformation, incluant toute modification, réparation ou remplacement, d'un bâtiment de :	
a) moins de 500 m^2 de superficie de plancher	2 650,00 $
b) 500 m^2 à moins de 10 000 m^2 de superficie de plancher	12 681,00 $
c) 10 000 m^2 à moins de 25 000 m^2 de superficie de plancher	23 047,00 $
d) 25 000 m^2 et plus de superficie de plancher	36 313,00 $
3° s'il s'agit de la modification d'un projet déjà autorisé par un règlement selon l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec :	
a) projet de moins de 500 m^2 de superficie de plancher	2 650,00 $

b) projet de 500 m^2 et plus de superficie de plancher — 4 667,00 $

CHAPITRE II
ÉTUDE DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS

3. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment : — 425,00 $

2° pour l'étude d'une demande de permis visant la construction d'un bâtiment, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire, comme suit :

a) bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel
   i. par 1 000 $ de travaux — 9,80 $
   ii. minimum, par logement ou par local — 968,00 $

b) bâtiment secondaire ou accessoire, tel un garage isolé, d'une superficie d'au plus 25 m^2 et desservant un bâtiment résidentiel
   i. par 1 000 $ de travaux — 9,80 $
   ii. minimum — 244,00 $

c) bâtiment autre que ceux visés aux sous-paragraphes a) et b)
   i. par 1 000 $ de travaux — 9,80 $
   ii. minimum — 487,00 $

3° pour l'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment, incluant toute modification, réparation ou remplacement, avec ou sans aire de stationnement, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire calculé comme suit :

a) bâtiment résidentiel
   i. par 1 000 $ de travaux — 9,80 $
   ii. minimum — 157,00 $

b) bâtiment commercial, industriel ou institutionnel
   i. par 1 000 $ de travaux — 9,80 $
   ii. minimum — 462,00 $

c) pose de pieux d'étançonnement de la structure, par bâtiment — 55,00 $

4° pour le renouvellement d'un permis prévu aux paragraphes 2° ou 3° : — 25 % du coût du permis original

a) minimum, pour un permis relatif à un bâtiment résidentiel — 157,00 $

b) minimum, pour tout autre permis — 462,00 $

4. Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux comprend :

1° les frais de préparation des plans et devis;

2° les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant notamment ceux reliés à l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité, mais excluant les frais de fourniture et d'installation des appareillages reliés à l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes ayant un handicap installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le gouvernement du Québec ou du Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptaion de domicile (20-009);

3° les frais d'excavation et de remblayage des fondations du bâtiment;

4° les frais d'aménagement du terrain tel l'aménagement paysager ou le stationnement lorsque ces travaux sont réalisés simultanément avec un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment et que le règlement sur les certificats de l'arrondissement prévoit qu'ils peuvent être inclus au permis de construction;

5° les taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés au présent article.

5. Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants :

1° pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher, à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial : — 1 425,00 $

2° pour un bâtiment commercial, par mètre carré de superficie de plancher : — 1 695,00 $

3° pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher : 1 097,00 $

4° pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher : 2 079,00 $

6. Aux fins du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041), il sera perçu, pour l'étude d'une demande d'obtention d'un permis annuel d'utilisation de pesticides: 200,00 $

7. Aux fins du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-005), il sera perçu : 275,00 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 50,00 $ par logement, sans excéder : 1 826,00 $

8. Aux fins du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), il sera perçu :

1° pour la délivrance du permis annuel :

a) pour un chien 29,75 $

b) pour un chat 12,75 $

c) de promeneur 105,00 $

d) programme de capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRM) 0,00 $

2° pour la délivrance d'un permis annuel spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux : 157,75 $

3° pour le remplacement d'une médaille perdue, détruite ou endommagée : 10,75 $

4° pour la fourniture de l'affiche annonçant la présence d'un chien potentiellement dangereux : 10,75 $

Des frais de 10,75 $ sont ajoutés aux tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° et au paragraphe 2° du premier alinéa lorsque le renouvellement du permis annuel est effectué après l'échéance dudit permis.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° du premier alinéa ne s'appliquent pas à :

1° la délivrance d'un permis annuel pour un chien guide ou d'assistance ou en formation à cette fin tel que défini à l'article 1 de ce règlement et qui présente le certificat exigé à cet article;

2° la délivrance d'un permis demandé au plus tard le 15e jour qui suit l'adoption d'un chat ou d'un chien provenant d'un refuge par toute personne précédant la demande de permis ou qui suit le premier jour de l'hébergement d'un chien ou d'un chat par une famille d'accueil.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° et au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'appliquent pas à la délivrance d'un permis à une personne ayant eu recours aux services de l'un ou l'autre des organismes mentionnés à l'annexe 1 dans les six (6) mois précédant la demande de permis et qui présente une attestation écrite de cet organisme à ce sujet.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier l'annexe 1 pour y ajouter ou y supprimer des organismes.

9. Aux fins du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), il sera percu, pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de stationnement universel, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :

1°	véhicule à essence ou hybride :	877,00 $
2°	un véhicule électrique :	300,00 $

Les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de délivrance ou du renouvellement du permis.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

10. Aux fins du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), il sera perçu :

1°	pour l'étude d'une demande de permis :	605,00 $
2°	pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis d'exploitation et le droit d'occuper le domaine public, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :	
	a) pour la tranche de 1 à 250 véhicules du même type en service	35 458,00 $

b) pour la tranche de 251 à 500 véhicules du même type en service 27 578,00 $

c) pour chaque tranche supplémentaire d'un maximum de 250 véhicules du même type en service qui excède 500 véhicules du même type en service 24 952,00 $

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de délivrance ou du renouvellement du permis ou au jour de la demande d'ajout de véhicules par l'exploitant au cours d'une même période de validité du permis.

CHAPITRE III
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

SECTION I
ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DE LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

SOUS-SECTION 1
ÉQUIPEMENTS

11. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude Robillard, il sera perçu :

	Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° inscription à la pratique libre du jogging, par session :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. personne de 16 ans à 59 ans	72,00 $	74,00 $
ii. personne de 60 ans et plus	54,00 $	56,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	54,00 $	56,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal, 16 ans et plus	140,00 $	144,00 $
2° inscription à la pratique libre du badminton, par session :		

	Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	26,00 $	27,00 $
ii. personne de 18 ans à 59 ans	72,00 $	74,00 $
iii. personne de 60 ans et plus	54,00 $	56,00 $
iv. prestataire de la Sécurité du revenu	54,00 $	56,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	72,00 $	74,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	140,00 $	144,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	54,00 $	56,00 $
3° droit d'entrée, sans inscription, au jogging ou au badminton, par période :		
a) résident de la Ville de Montréal	14,00 $	14,50 $
b) non-résident de la Ville de Montréal	25,00 $	26,00 $
4° location d'un terrain de tennis intérieur, de racquetball ou de squash pour la pratique libre, l'heure :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	13,00 $	13,50 $
ii. personne de 18 ans à 59 ans	22,00 $	23,00 $
iii. personne de 60 ans et plus	13,00 $	13,50 $
iv. prestataire de la Sécurité du revenu	13,00 $	13,50 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	22,00 $	23,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	42,00 $	43,00 $
iii. prestaire de la Sécurité du revenu	54,00 $	56,00 $
5° pour l'émission d'une première carte d'identité et d'une carte d'accès aux activités de la salle omnisports pour les membres d'organismes qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	5,00 $	5,25 $
ii. personne de 18 ans et plus	14,00 $	14,50 $
b) non-résident de la Ville de Montréal	20,00 $	21,00 $

	Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
6° pour l'émission d'une carte d'accès temporaire, pour une période d'essai aux activités de la salle omnisports pour les membres d'organismes qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu, pour une période de 5 jours, du lundi au vendredi :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	0,00 $	0,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	10,00 $	10,25 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	10,00 $	10,25 $
ii. personne de 18 ans et plus	15,00 $	15,50 $
7° pour le remplacement d'une carte d'activité ou d'une carte d'identité remise lors de l'inscription, il sera perçu par carte :	13,00 $	13,00 $

12. Pour l'usage des locaux et installations du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle omnisports, en totalité :		
a) taux de base	1 171,00 $	1 206,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	206,00 $	212,00 $
ii. société paramunicipale	369,00 $	380,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	369,00 $	380,00 $
2° partie de la salle omnisports (piste entière, partie centrale de la piste, partie nord ou sud de la salle) :		
a) taux de base	681,00 $	702,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	112,00 $	115,00 $
ii. société paramunicipale	197,00 $	203,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	197,00 $	203,00 $
3° couloir de la piste d'athlétisme		
a) taux de base	75,00 $	77,00 $
b) taux réduit		
i. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes)	15,00 $	16,00 $
ii. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 15 athlètes)	25,00 $	26,00 $
iii. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon scolaire de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)	20,00 $	21,00 $
iv. entraînement d'un club d'athlétisme ou de triathlon scolaire de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe (jusqu'à 25 athlètes)	30,00 $	31,00 $
4° gymnase double :		
a) taux de base	514,00 $	529,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	84,00 $	87,00 $
ii. société paramunicipale	150,00 $	155,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	150,00 $	155,00 $
5° gymnase simple :		
a) taux de base	269,00 $	277,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	48,00 $	50,00 $
ii. société paramunicipale	76,00 $	78,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	56,00 $	58,00 $
6° palestre de gymnastique, salle polyvalente, salle de karaté, salle de lutte, salle de judo, salle d'escrime,		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
salle de boxe, espace pour le tir à l'arc ou autre plateau sportif équivalent :		
a) taux de base	220,00 $	227,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	40,00 $	41,00 $
ii. société paramunicipale	68,00 $	70,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	68,00 $	70,00 $
7° terrain de tennis intérieur :		
a) taux de base	176,00 $	181,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	42,00 $	43,00 $
ii. société paramunicipale	71,00 $	73,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	71,00 $	73,00 $

Pour l'application du paragraphe 2° du présent article, lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés, le tarif prévu à ce paragraphe est appliqué proportionnellement à la superficie de l'espace loué.

13. Pour l'usage des installations de la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° un bassin (bassin de plongeon, bassin de natation nord, ou bassin de natation sud) :		
a) taux de base	514,00 $	530,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	85,00 $	88,00 $
ii. société paramunicipale	149,00 $	154,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	149,00 $	154,00 $
2° deux bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord ou bassin de natation sud) :		
a) taux de base	733,00 $	755,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	128,00 $	132,00 $
ii. société paramunicipale	225,00 $	232,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	225,00 $	232,00 $
3° trois bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord et bassin de natation sud) :		
a) taux de base	1 171,00 $	1 206,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	208,00 $	214,00 $
ii. société paramunicipale	369,00 $	380,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	369,00 $	380,00 $
4° terrasse extérieure :		
a) taux de base	124,00 $	128,00 $
b) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
5° terrasse intérieure, côté ouest :		
a) taux de base	40,00 $	41,00 $
b) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $

Malgré le paragraphe 1° du premier alinéa, lorsqu'un bassin de 50 mètres est loué, le tarif fixé au paragraphe 2° de cet alinéa, pour la location de 2 bassins, s'applique à cette location.

Lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

14. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

1° terrain de balle #1 ou #2 :

a) taux de base	319,00 $
b) taux réduit	
i. permis occasionnel pour une équipe de la Ville de Montréal	41,00 $
ii. permis occasionnel pour une équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	79,00 $
iii. compétition ou entraînement sanctionné	53,00 $
c) terrain de balle 1, espace d'appoint lors d'une compétition ou d'un entraînement d'athlétisme	0,00 $
d) partie ou période d'entraînement prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'une association régionale de Montréal pour du sport mineur montréalais	0,00 $

2° terrain multisports synthétique (terrain complet) :

a) taux de base	490,00 $
b) taux réduit	
i. compétition ou entraînement sanctionné	105,00 $
ii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	113,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	126,00 $
iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	250,00 $

3° terrain multisports synthétique (demi-terrain) :

a) taux de base	361,00 $
b) taux réduit	

i. compétition ou entraînement sanctionné	77,00 $
ii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	79,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	94,00 $
iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	184,00 $

4° piste d'athlétisme ou terrain de soccer naturel :

a) taux de base

i. piste d'athlétisme	615,00 $
ii. terrain de soccer	615,00 $
iii. stade extérieur (piste d'athlétisme et terrain de soccer)	900,00 $

b) taux réduit

i. compétition ou entraînement sanctionné	110,00 $
ii. société paramunicipale	155,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	155,00 $
iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	167,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes située sur le terriroire de la Ville de Montréal (permis occasionnel)	197,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal (permis occasionnel)	223,00 $
vii. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 25 athlètes et moins	21,00 $
viii. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 26 athlètes et plus	34,00 $
ix. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes située sur le terriroire de la Ville de Montréal (permis saisonnier)	261,00 $

x. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal (permis occasionnel) 522,00 $

5° terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :

a) détenteur de la carte Accès Montréal, avant 17 h, l'heure
   i. enfant de 17 ans et moins 9,00 $
   ii. personne de 18 ans à 59 ans 14,00 $
   iii. personne de 60 ans et plus 11,00 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal, après 17 h, l'heure et en tout temps lors des jours fériés, l'heure 14,00 $

c) non-détenteur de la carte Accès Montréal en tout temps, l'heure 18,00 $

d) pour une ligue organisée ou un tournoi, sans égard de la détention de la carte Accès Montréal, il sera perçu, l'heure

   i. période de jeu du lundi au vendredi après 17 h 18,00 $
   ii. période de jeu du lundi au vendredi avant 17 h 11,00 $
   iii. période de jeu le samedi ou le dimanche 18,00 $

e) six (6) terrains pour une ligue organisée ou un tournoi, , il sera perçu, l'heure

   i. période de jeu du lundi au vendredi après 17 h 108,00 $
   ii. période de jeu du lundi au vendredi avant 17h 66,00 $
   iii. période de jeu le samedi ou le dimanche 108,00 $

6° terrain de mini-tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :

a) enfant âgé entre 3 et 9 ans, détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure 7,25 $

b) enfant âgé entre 3 et 9 ans, non-détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure 8,25 $

c) personne de 18 à 59 ans, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickelball, en tout temps 10,25 $

d) personne de 60 ans et plus, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickelball, en tout temps 9,25 $

15. Pour l'obtention d'un permis saisonnier pour l'utilisation d'un terrain de balle ou du terrain de soccer synthétique du Complexe sportif Claude-Robillard pour la pratique récréative d'un sport collectif d'une association régionale ayant une convention avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison, par équipe affiliée appartenant à une ligue de quatre équipes et plus :

1°	équipe de Montréal :	260,00 $
2°	équipe de l'extérieur de Montréal :	522,00 $
3°	pour un organisme montréalais de régie en sport mineur :	0,00 $

16. Pour l'usage des biens et des services suivants du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	montage et démontage des installations :		
	a) événement, compétition ou entraînement sanctionné	74,00 $	76,00 $
	b) événement, compétition ou entraînement non sanctionné	143,00 $	147,00 $
2°	installation des toiles de protection des plateaux sportifs :		
	a) salle omnisports en totalité	5 071,00 $	5 223,00 $
	b) partie de la salle omnisports (partie centrale de la piste, partie nord ou partie sud)	2 537,00 $	2 613,00 $
	c) gymnase double	1 724,00 $	1 776,00 $
	d) gymnase simple	863,00 $	889,00 $
	e) salle polyvalente	863,00 $	899,00 $
3°	ouverture et la fermeture de la trappe de sable :	1 858,00 $	1 914,00 $
4°	montage et démontage de la cage de lancer du disque :	1 858,00 $	1 914,00 $
5°	lignage du terrain selon les besoins du sport :	270,00 $	278,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
6° vestiaires ou roulottes, l'heure :		
a) taux de base	30,00 $	31,00 $
b) local d'appoint lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
7° salon des dignitaires, hall du deuxième étage, l'heure :		
a) taux de base	119,00 $	123,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	23,00 $	24,00 $
8° terrasse extérieure, galerie de presse ou espace sous cette galerie, l'heure :		
a) taux de base	121,00 $	125,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	23,00 $	24,00 $
9° salle de réunion, l'heure :		
a) taux de base	38,00 $	39,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
10° pour l'utilisation d'un lien internet externe protégé, pour la durée d'un évènement :		
a) dans l'ensemble du bâtiment par le biais de prises terrestres	236,00 $	243,00 $
b) par le biais de prises terrestres, il sera perçu par jour et par salle	32,00 $	33,00 $
11° pour la location d'un système de son lors d'un évènement :	32,00 $	33,00 $
12° pour la main d'œuvre en électricité, notamment pour l'installation d'un panneau ou la présence d'un	102,00 $	105,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
électricien, il sera perçu, l'heure :		

17. Pour l'usage des locaux et des installations aux arénas de la Division de la gestion des installations sportives, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° patinoire avec surface glacée :		
a) taux de base	356,00 $	367,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	96,00 $	99,00 $
ii. société paramunicipale	78,00 $	80,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	117,00 $	121,00 $
iv. institution d'enseignement située à l'extérieur de la Ville de Montréal	232,00 $	239,00 $
v. club de patinage artistique ou patinage de vitesse pour adultes reconnu par une association sportive de Montréal et affilié à une fédération sportive	146,00 $	151,00 $
vi. club de patinage artistique ou patinage de vitesse pour adultes reconnu par une association sportive de l'extérieur de la Ville Montréal et affilié à une fédération sportive	232,00 $	239,00 $
vii. entraînement d'un club de patinage de vitesse ou de patinage artistique pour mineurs de la Ville de Montréal	42,00 $	43,00 $
viii. entraînement d'un club de patinage de vitesse ou de patinage artistique pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	84,00 $	87,00 $
ix. entraînement d'athlètes dans le cadre d'un programme sport-études reconnu, d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	0,00 $	0,00 $
x. entraînement d'une équipe de hockey ou de ringuette pour mineurs d'un club de la Ville de Montréal	42,00 $	43,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
xi. entraînement d'une77 équipe de hockey ou de ringuette pour mineurs d'un club de l'extérieur de la Ville de Montréal	84,00 $	87,00 $
xii. partie de hockey ou de ringuette prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
xiii. partie de hockey ou de ringuette non prévue au calendrier régulier d'une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	42,00 $	43,00 $
xiv. initiation au patinage dans le cadre d'un programme reconnu pour les clubs pour mineurs d'une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
xv. école de printemps ou estivale organisée par un organisme partenaire dans le cadre de son protocole d'entente avec la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
c) taux réduit pour équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	232,00 $	239,00 $
2° patinoire, sans surface glacée :		
a) taux de base		
i. Aréna Michel-Normandin	356,00 $	367,00 $
ii. Aréna Maurice-Richard	1 171,00 $	1 171,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	96,00 $	99,00 $
ii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale de Montréal	42,00 $	43,00 $
iii. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	96,00 $	99,00 $
iv. équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	109,00 $	112,00 $
v. société paramunicipale	51,00 $	53,00 $
3° patinoire, sans surface glacée avec surface mulisport :		
a) taux de base	356,00 $	367,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	122,00 $	126,00 $
ii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale de Montréal	68,00 $	70,00 $
iii. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	123,00 $	127,00 $
iv. équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	134,00 $	138,00 $
v. société paramunicipale	86,00 $	89,00 $
vi. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale, situés à l'extérieur de la Ville de Montréal	134,00 $	138,00 $
vii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale situés à l'extérieur de la Ville de Montréal	134,00 $	138,00 $
4° local d'entreposage, par mois :		
a) taux de base	60,00 $	62,00 $
b) organisme pour mineurs, de la Ville de Montréal	32,00 $	33,00 $
c) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
5° salle :		
a) taux de base	38,00 $	39,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
6° salon des dignitaires de l'aréna Maurice-Richard :		
a) taux de base	119,00 $	123,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
7° montage et démontage des installations :		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) événement ou compétition sanctionné	74,00 $	76,00 $
b) événement ou compétition non sanctionnée	142,00 $	146,00 $
8° pour la main d'œuvre en électricité, notamment pour l'installation d'un panneau ou la présence d'un électricien, il sera perçu, l'heure :	102,00 $	105,00 $

18. Pour la réservation d'espaces de stationnement des installations de la Division de la gestion des installations sportives**,** il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° pour la location complète du stationnement de l'aréna Maurice-Richard, ou de l'un des stationnements P-2, P-3 ou P-4 du complexe sportif Claude-Robillard, pour une journée :	649,00 $	669,00 $
2° pour la location complète du stationnement P-1 du complexe sportif Claude-Robillard, pour une journée :	1 298,00 $	1 337,00 $
3° pour l'émission d'un permis annuel de sationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives :	50,00 $	55,00 $
4° pour l'émission d'un permis saisonnier de sationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives, valide jusqu'au 30 juin ou valide du 1er juillet au 31 décembre, par période :	30,00 $	35,00 $
5° pour la location d'un espace de stationnement pour une automobile, par jour :	23,00 $	25,00 $
6° pour la location d'un espace de stationnement pour un autobus, par jour :	53,00 $	55,00 $

19. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	231,00 $	238,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	73,00 $	75,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	62,00 $	64,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	62,00 $	64,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	92,00 $	95,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	50,00 $	51,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	112,00 $	115,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	92,00 $	95,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	36,00 $	37,00 $
ix. partie ou entraînement d'un programme sportif pour jeunes défavorisés reconnu par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du lundi au vendredi, de 16 h à 18 h	0,00 $	0,00 $
x. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	72,00 $	74,00 $
xi. fête d'enfants, sans animation	136,00 $	140,00 $
c) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2° terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	346,00 $	356,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	112,00 $	115,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	94,00 $	97,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	94,00 $	97,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	134,00 $	138,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	77,00 $	79,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	204,00 $	210,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	136,00 $	140,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	50,00 $	51,00 $
ix. fête d'enfants, sans animation	204,00 $	210,00 $
x. stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	109,00 $	112,00 $
c) montage et démontage des installations	46,00 $	47,00 $
3° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	688,00 $	709,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou camp d'entraînement sanctionné	220,00 $	226,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	184,00 $	189,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	186,00 $	191,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	270,00 $	278,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	152,00 $	157,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	301,00 $	310,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	270,00 $	278,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	102,00 $	105,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	214,00 $	220,00 $
x. fête d'enfants, sans animation	406,00 $	418,00 $
c) montage et démontage des installations	92,00 $	95,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1e juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	150,00 $	95,00 $	155,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1e juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	94,00 $	95,00 $	97,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	150,00 $	95,00 $	155,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	116,00 $	95,00 $	120,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	196,00 $	115,00 $	202,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	114,00 $	115,00 $	117,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	196,00 $	115,00 $	202,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	126,00 $	115,00 $	130,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	144,00 $	144,00 $	148,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	144,00 $	144,00 $	148,00 $
d) montage et démontage des installations	32,00 $	32,00 $	33,00 $
5° terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	224,00 $	139,00 $	230,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à	138,00 $	139,00 $	142,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1e juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
16 h			
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	224,00 $	139,00 $	230,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	172,00 $	139,00 $	177,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	294,00 $	159,00 $	302,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	157,00 $	159,00 $	161,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	294,00 $	159,00 $	302,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	190,00 $	159,00 $	195,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	208,00 $	208,00 $	214,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	208,00 $	208,00 $	214,00 $
d) montage et démontage des installations	46,00 $	46,00 $	47,00 $
6° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	450,00 $	279,00 $	463,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	276,00 $	279,00 $	284,00 $

	jusqu'au 31 mai	du 1e juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	450,00 $	279,00 $	463,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	346,00 $	279,00 $	356,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	586,00 $	311,00 $	604,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	308,00 $	311,00 $	317,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	586,00 $	311,00 $	604,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	380,00 $	311,00 $	391,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	412,00 $	412,00 $	424,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	412,00 $	412,00 $	424,00 $
d) montage et démontage des installations	92,00 $	92,00 $	95,00 $

20. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer extérieur à 5 ou 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	350,00 $	360,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	58,00 $	75,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	88,00 $	91,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	76,00 $	78,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	72,00 $	74,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	58,00 $	75,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale, mais situé sur le territoire de la Ville de Montréal	90,00 $	93,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	178,50 $	184,00 $
d) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $
2° terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	476,00 $	491,00 $
b) taux réduit		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
i. compétition ou entraînement sanctionné	80,00 $	100,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	118,00 $	122,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	98,00 $	101,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	109,00 $	112,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	86,00 $	89,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale, mais situé sur sur le territoire de la Ville de Montréal	120,00 $	124,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	242,00 $	250,00 $
d) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $

21. Pour l'usage des locaux et des biens du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle multimédia, en totalité, l'heure :		
a) taux de base	117,00 $	120,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	21,00 $	22,00 $
c) activités organisées par des organismes partenaires reconnus par la Ville	72,00 $	74,00 $
d) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $
Les tarifs prévus au présent paragraphe ne sont pas applicables à l'utilisation de la salle multimédia pour les activités d'un organisme à but non lucratif lié à la Ville par un contrat relatif à la gestion du Stade de soccer;		
2° salle-multimédia, demi-salle, l'heure :		
a) taux de base	60,00 $	62,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	12,00 $	13,00 $
c) activités organisées par des organismes partenaires reconnus par la Ville	36,00 $	37,00 $
d) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $
3° salle de réunion ou aire événementielle, l'heure :		
a) taux de base	36,00 $	37,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	0,00 $	0,00 $
c) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $
4° aire polyvalente, l'heure :		
a) taux de base	350,00 $	360,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	56,00 $	57,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) activités organisées par des patenaires reconnus par la Ville	174,00 $	179,00 $
d) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $
5° salle de conditionnement physique, l'heure :		
a) taux de base pour une équipe sportive ou groupe sportif	58,00 $	60,00 $
b) programme sport-études et programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $

22. Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° droit d'entrée au TAZ, par personne :		
a) enfant de 3 et 4 ans en tout temps	6,25 $	6,50 $
b) enfant de 5 à 17 ans et étudiant sur présentation de la carte étudiante		
i. lundi au jeudi	14,25 $	14,75 $
ii. vendredi, session de 15 h à 21 h	14,75 $	14,75 $
iii. vendredi, session de 15 h à minuit	16,00 $	16,75 $
iv. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	17,25 $	17,75 $
v. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète, détenteur carte accès Montréal	15,00 $	15,50 $
vi. samedi et dimanche, période de 13 h à 17 h	14,25 $	14,75 $
vii. samedi et dimanche, période de 17 h à 21 h	14,25 $	14,75 $
viii. heure jeunesse 13 ans et moins, samedi et dimanche, de 10 h à 13 h	14,00 $	14,50 $
c) personne de 18 ans et plus		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
i. lundi au jeudi	15,00 $	15,50 $
ii. vendredi, session de 15 h à 21 h	15,50 $	15,50 $
iii. vendredi, session de 15 h à minuit	17,00 $	17,75 $
iv. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	17,75 $	18,25 $
v. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète, détenteur carte accès Montréal	16,00 $	16,50 $
vi. samedi et dimanche, période de 13 h à 17 h	15,00 $	15,50 $
vii. samedi et dimanche, période de 17 h à 21 h	15,00 $	15,50 $
d) forfait 1 adulte et 1 enfant de 17 ans et moins (journée complète)		
i. lundi au dimanche	29,50 $	30,50 $
ii. ajout d'un enfant	12,00 $	12,00 $
e) forfait famille 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins (journée complète)		
i. lundi au dimanche, par session	43,00 $	45,00 $
ii. ajout d'un enfant	12,00 $	12,00 $
f) admission générale au Skatepark		
i. mardi patin acrobatique et trottinette	12,50 $	13,00 $
ii. mercredi skate	12,50 $	13,00 $
iii. jeudi BMX	12,50 $	13,00 $
iv. lundi écono	12,50 $	13,00 $
2° laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme :		
a) laissez-passer de 10 entrées	125,00 $	130,00 $
b) laissez-passer d'hiver pour une personne, d'une durée de 4 mois valide du 1er janvier au 30 avril ou du 1er décembre au 31 mars	260,00 $	265,00 $
c) laissez-passer annuel	655,00 $	660,00 $
d) laissez-passer d'été, valide du 1er juillet au 31 août	105,00 $	110,00 $
e) carte donnant droit à 2 entrées achetée au mois de décembre	N/A	24,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3°	inscription aux cours de skateboard, BMX ou trottinette, par personne :		
	a) forfait de 6 cours de groupe d'une durée de 1 heure	137,00 $	140,00 $
	b) forfait de 10 cours de groupe d'une durée de 1 heure	215,00 $	220,00 $
	c) forfait de 12 cours de groupe d'une durée de 1 heure	260,00 $	260,00 $
	d) cours privé, l'heure (incluant la formule parent-enfant)	47,00 $	48,00 $
	e) pour chaque personne additionnelle pour un cours privé, l'heure	15,00 $	15,00 $
	f) cours parent-enfant, l'heure avec location d'équipements complète	60,00 $	60,00 $
	g) forfait découverte3 heures 3 sports avec location d'équipements complète	160,00 $	160,00 $
	h) forfait perfectionnement d'une durée de 5h	210,00 $	210,00 $
	i) forfait perfectionnement d'une durée de 10h	375,00 $	375,00 $
4°	location du Skatepark ou du Roulodôme pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures de 21 h à minuit :		
	a) groupe d'un maximum de 20 personnes	355,00 $	355,00 $
	b) par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	12,25 $	12,25 $
5°	location du Roulodôme pour des activités sportives libres, incluant la présence d'un surveillant du TAZ, pour un groupe de 50 personnes maximum, par heure, pour un minimum de 2 heures	145,00 $	150,00 $
6°	location du Skatepark et du Roulodôme pour des		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
activités sportives libres, de 21 h à minuit :		
a) groupe d'un maximum de 40 personnes	500,00 $	500,00 $
b) par personne additionnelle, si plus de 40 personnes	12,25 $	12,50 $
7° location de base pour un événement, comprenant l'électricité de base et l'accès aux salles de bain durant les heures régulières d'ouverture, par jour :		
a) Skatepark		
i. du lundi au jeudi	6 500,00 $	7 000,00 $
ii. vendredi, samedi ou dimanche	8 500,00 $	9 000,00 $
b) Roulodôme		
i. du lundi au jeudi	6 500,00 $	7 000,00 $
ii. vendredi, samedi ou dimanche	8 500,00 $	9 000,00 $
8° activités de groupe : groupe scolaire ou organisme à but non lucratif, accès au TAZ, par personne, par jour pour un minimum de 30 personnes		
a) sans location d'équipement	12,00 $	12,50 $
b) avec location d'équipements sportifs et de protection	16,00 $	17,00 $
9° camp de jour du TAZ :		
a) inscription au camp de jour, par personne, par semaine	230,00 $	235,00 $
b) inscription au service de garde du camp de jour, par personne, par semaine	45,00 $	45,00 $
c) inscription au service de garde du camp de jour, par personne, par semaine, le matin de 8 h à 9 h ou le soir de 16 h à 18 h	25,00 $	25,00 $
d) frais d'administration pour annulation d'une inscription au camp de jour, par demande	25,00 $	25,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
d'annulation		
10° forfaits fêtes d'enfants :		
a) forfait fête, pour 3 heures, entre 9 h et 21 h pour un groupe de 8 enfants âgés de 5 ans à 14 ans, incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, avec animation	260,00 $	265,00 $
b) forfait fête, par enfant, à partir du 9e enfant	15,50 $	15,50 $
11° location des équipements de protection et des équipements sportifs :		
a) patins, planche, BMX ou trottinette, planche des neiges (snowskate) ou trottinette des neiges	12,00 $	12,25 $
b) patins, planche, BMX ou trottinette avec équipements de protection	15,00 $	15,25 $
c) casque	3,00 $	3,00 $
d) protecteurs de coudes, de genoux ou de poignets, la paire	2,00 $	2,00 $
e) forfait équipements de protection (casque et protecteurs de coudes, de genoux et de poignets)	5,00 $	5,00 $
f) location d'équipements complets, par personne, pour les camps ou cours de groupe	45,00 $	45,00 $
12° location des locaux d'appoint, par heure, minimum deux heures	95,00 $	150,00 $

23. Pour l'usage des terrains de soccer intérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre

	Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	231,00 $	238,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	72,00 $	74,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	62,00 $	64,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	62,00 $	64,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	92,00 $	95,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	50,00 $	51,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	112,00 $	115,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	92,00 $	95,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	36,00 $	37,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive située sur le territoire de la Ville de Montréal	72,00 $	74,00 $
x. fête d'enfants, sans animation	136,00 $	140,00 $
c) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $
2° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	688,00 $	709,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	220,00 $	227,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	184,00 $	190,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de	186,00 $	192,00 $

	Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
la Ville de Montréal		
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	270,00 $	278,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	152,00 $	157,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	301,00 $	310,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	270,00 $	278,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	102,00 $	105,00 $
ix. sstage ou formation sanctionné par une association régionale	214,00 $	220,00 $
x. fête d'enfants, sans animation	406,00 $	418,00 $
c) montage et démontage des installations	92,00 $	95,00 $

	Jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	150,00 $	94,00 $	155,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	94,00 $	94,00 $	97,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	150,00 $	94,00 $	155,00 $

	Jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	116,00 $	94,00 $	119,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	196,00 $	112,00 $	200,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	112,00 $	112,00 $	115,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	196,00 $	112,00 $	200,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	126,00 $	112,00 $	130,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	144,00 $	144,00 $	148,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	144,00 $	144,00 $	148,00 $
d) montage et démontage des installations	32,00 $	32,00 $	33,00 $
4° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	450,00 $	279,00 $	463,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	276,00 $	279,00 $	284,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	450,00 $	279,00 $	463,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	346,00 $	279,00 $	356,00 $

	Jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	586,00 $	311,00 $	604,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	308,00 $	311,00 $	317,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	586,00 $	311,00 $	604,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	380,00 $	311,00 $	391,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	412,00 $	412,00 $	424,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	412,00 $	412,00 $	424,00 $
d) montage et démontage des installations	92,00 $	92,00 $	95,00 $

24. Pour l'usage des terrains de soccer extérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	350,00 $	360,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	58,00 $	60,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	88,00 $	91,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	76,00 $	78,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	72,00 $	74,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	58,00 $	60,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal mais non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	90,00 $	93,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	178,00 $	183,00 $
d) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $
2° terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	476,00 $	490,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	80,00 $	82,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
Montréal		
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	118,00 $	122,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	98,00 $	101,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	108,00 $	111,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	86,00 $	89,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal mais non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	120,00 $	124,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	242,00 $	249,00 $
d) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $

25. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	1er septembre au 31 décembre
1° gymnase simple :		
a) taux de base	260,00 $	268,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	44,00 $	45,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	40,00 $	41,00 $

	jusqu'au 31 août	1er septembre au 31 décembre
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	40,00 $	41,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	50,00 $	52,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	40,00 $	41,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	72,00 $	74,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	50,00 $	52,00 $
viii. fête d'enfants, sans animation	72,00 $	74,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	44,00 $	45,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	72,00 $	74,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	50,00 $	52,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	72,00 $	74,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	50,00 $	52,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	84,00 $	87,00
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	57,00 $	59,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	84,00 $	87,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	56,00 $	58,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	116,00 $	120,00 $

	jusqu'au 31 août	1er septembre au 31 décembre
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	84,00 $	87,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	116,00 $	120,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	84,00 $	87,00 $
d) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $
2° gymnase double :		
a) taux de base	500,00 $	515,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	90,00 $	93,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	80,00 $	82,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	80,00 $	82,00 $
ii. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	100,00 $	103,00 $
iii. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	80,00 $	82,00 $
iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	144,00 $	148,00 $
v. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	100,00 $	103,00 $
vi. fête d'enfants, sans animation	144,00 $	148,00 $
vii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	90,00 $	93,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	144,00 $	148,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	100,00 $	103,00 $

	jusqu'au 31 août	1er septembre au 31 décembre
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	144,00 $	148,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	100,00 $	103,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	166,00 $	171,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	112,00 $	115,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	166,00 $	171,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	112,00 $	115,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	233,00 $	240,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	166,00 $	171,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	233,00 $	240,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	166,00 $	171,00 $
d) montage et démontage des installations	62,00 $	64,00 $
3° salle polyvalente ou autre plateau sportif équivalent :		
a) taux de base	208,00 $	214,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	34,00 $	35,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	30,00 $	31,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	30,00 $	31,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	40,00 $	41,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	30,00 $	31,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	62,00 $	64,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	40,00 $	41,00 $

	jusqu'au 31 août	1er septembre au 31 décembre
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	62,00 $	64,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	40,00 $	41,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	62,00 $	64,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	40,00 $	41,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	72,00 $	74,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	44,00 $	45,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	72,00 $	74,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	44,00 $	45,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	100,00 $	103,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	72,00 $	74,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	100,00 $	103,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	72,00 $	74,00 $
d) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $
4° terrain de badminton, pour une location le jour même, l'heure :	22,00 $	23,00 $
5° terrain de volleyball, pour une location le jour même, l'heure :	52,00 $	54,00 $
6° demi-terrain de basketball (un panier seulement), pour une location le jour même, l'heure :	52,00 $	54,00 $
7° salle de conditionnement physique, incluant la présence d'un surveillant, l'heure :		

	jusqu'au 31 août	1er septembre au 31 décembre
a) salle entière	378,00 $	389,00 $
b) section spinning	108,00 $	111,00 $

26. Pour l'usage des locaux et des biens du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle de réunion, l'heure :		
a) taux de base	36,00 $	37,00 $
b) activités des organismes partenaires de la Ville	18,00 $	19,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $
d) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $
2° salle de classe, l'heure :		
a) taux de base	50,00 $	52,00 $
b) activités des organismes partenaires de la Ville	30,00 $	31,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $
d) fête d'enfants, sans animation	34,00 $	35,00 $
e) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $
3° bureau, l'heure :	22,00 $	23,00 $
4° local d'entreposage, par mois :		
a) taux de base	60,00 $	62,00 $
b) organisme pour mineurs situé sur le territoire de la	30,00 $	31,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
Ville de Montréal		
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $

27. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	120,00 $	124,00 $
2. personne de 60 ans et plus	88,00 $	91,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	88,00 $	91,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	159,00 $	164,00 $
2. personne de 60 ans et plus	120,00 $	124,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	120,00 $	124,00 $
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	209,00 $	215,00 $
2. personne de 60 ans et plus	160,00 $	165,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	160,00 $	165,00 $
iv. pour une période de 12 mois, accès les matins, du lundi au vendredi de 6 h à 8 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	80,00 $	82,00 $
2. personne de 60 ans et plus	60,00 $	62,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	60,00 $	62,00 $
v. pour une période de 12 mois, accès les midis, du lundi au vendredi de 12 h à 14 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	80,00 $	82,00 $
2. personne de 60 ans et plus	60,00 $	62,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	60,00 $	62,00 $
vi. pour une période de 12 mois, accès les soirs, du lundi au vendredi de 16 h à 22 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	102,00 $	105,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2. personne de 60 ans et plus	80,00 $	82,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	80,00 $	82,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	168,00 $	173,00 $
2. personne de 60 ans et plus	122,00 $	126,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	122,00 $	126,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	224,00 $	231,00 $
2. personne de 60 ans et plus	168,00 $	173,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	168,00 $	173,00 $
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	298,00 $	307,00 $
2. personne de 60 ans et plus	224,00 $	231,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	224,00 $	231,00 $
iv. pour une période de 12 mois, accès les matins, du lundi au vendredi de 6 h à 8 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	110,00 $	113,00 $
2. personne de 60 ans et plus	84,00 $	87,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	84,00 $	87,00 $
v. pour une période de 12 mois, accès les midis, du lundi au vendredi de 12 h à 14 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	110,00 $	113,00 $
2. personne de 60 ans et plus	84,00 $	87,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	84,00 $	87,00 $
vi. pour une période de 12 mois, accès les soirs, du lundi au vendredi de 16 h à 22 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	144,00 $	148,00 $
2. personne de 60 ans et plus	110,00 $	113,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	110,00 $	113,00 $
c) entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire de la Ville de Montréal (maximum 20 personnes)		
i. entrée unique, l'heure	58,00 $	60,00 $
ii. accès illimité, pour une période de 1 mois	221,00 $	228,00 $
iii. acces illimité, pour une période de 6 mois	1 082,00 $	1 115,00 $
iv. accès illimité, pour une période de 12 mois	2 164,00 $	2 229,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
d) entraînement supervisé d'un groupe d'un minimum de 3 personnes et maximum 6 personnes, par personne		
i. séance de 1 heure	17,00 $	18,00 $
ii. 6 séances de 1 heure	86,00 $	89,00 $
iii. 12 séances de 1 heure	144,00 $	148,00 $
e) entraînement personnel supervisé, par personne		
i. séance de 1 heure	53,00 $	55,00 $
ii. 6 séances de 1 heure	300,00 $	309,00 $
iii. 12 séances de 1 heure	424,00 $	437,00 $
f) pour l'essai de la salle de conditionnement physique, pour une séance, pour une personne accompagnée par une personne détenant un droit d'entrée prévu au sous-paragraphe a), b) ou c) du présent parargraphe, il ne sera perçu aucuns frais;		
2° inscription aux cours en salle :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. pour un cours une fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	56,00 $	58,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	90,00 $	93,00 $
3. personne de 60 ans et plus	66,00 $	68,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	66,00 $	68,00 $
ii. pour un cours deux fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	90,00 $	93,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	134,00 $	138,00 $
3. personne de 60 ans et plus	100,00 $	103,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	100,00 $	103,00 $
iii. accès illimité pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	120,00 $	124,00 $
2. personne de 60 ans et plus	88,00 $	91,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	88,00 $	91,00 $
iv. accès illimité pour une période de 6 mois		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1. personne de 17 ans à 59 ans	160,00 $	165,00 $
2. personne de 60 ans et plus	120,00 $	124,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	120,00 $	124,00 $
v. accès illimité pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	212,00 $	218,00 $
2. personne de 60 ans et plus	160,00 $	165,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	160,00 $	165,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour un cours une fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	76,00 $	78,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	124,00 $	128,00 $
3. personne de 60 ans et plus	92,00 $	95,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	92,00 $	95,00 $
ii. pour un cours deux fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	124,00 $	128,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	186,00 $	192,00 $
3. personne de 60 ans et plus	140,00 $	144,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	140,00 $	144,00 $
iii. accès illimité pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	168,00 $	173,00 $
2. personne de 60 ans et plus	122,00 $	126,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	122,00 $	126,00 $
iv. accès illimité pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	224,00 $	231,00 $
2. personne de 60 ans et plus	168,00 $	173,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	168,00 $	173,00 $
v. accès illimité pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	298,00 $	307,00 $
2. personne de 60 ans et plus	224,00 $	231,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	224,00 $	231,00 $

3° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique et inscription aux cours en salle – accès illimité :

a) résident de la Ville de Montréal

i. pour une période de 4 mois

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1. personne de 17 ans à 59 ans	144,00 $	148,00 $
2. personne de 60 ans et plus	112,00 $	115,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	112,00 $	115,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	196,00 $	202,00 $
2. personne de 60 ans et plus	156,00 $	161,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	156,00 $	161,00 $
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	258,00 $	266,00 $
2. personne de 60 ans et plus	208,00 $	214,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	208,00 $	214,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	202,00 $	208,00 $
2. personne de 60 ans et plus	156,00 $	161,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	156,00 $	161,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	274,00 $	282,00 $
2. personne de 60 ans et plus	218,00 $	225,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	218,00 $	225,00 $
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	362,00 $	373,00 $
2. personne de 60 ans et plus	292,00 $	301,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	292,00 $	301,00 $
4° inscription et droit d'entrée à une activité libre pratiquée à l'intérieur telle que le soccer, le ping-pong et le badminton :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. par séance		
1. personne moins de 17 ans	6,00 $	7,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	12,00 $	13,00 $
3. personne de 60 ans et plus	8,00 $	9,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	8,00 $	9,00 $
ii. une fois par semaine, pour une session de 10 semaines		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1. personne moins de 17 ans	54,00 $	56,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	88,00 $	91,00 $
3. personne de 60 ans et plus	66,00 $	68,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	66,00 $	68,00 $
iii. deux fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	88,00 $	91,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	132,00 $	136,00 $
3. personne de 60 ans et plus	98,00 $	101,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	98,00 $	101,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. par séance		
1. personne moins de 17 ans	8,00 $	9,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	17,00 $	18,00 $
3. personne de 60 ans et plus	12,00 $	13,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	12,00 $	13,00 $
ii. une fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	77,00 $	79,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	122,00 $	126,00 $
3. personne de 60 ans et plus	92,00 $	95,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	92,00 $	95,00 $
iii. deux fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	122,00 $	126,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	184,00 $	190,00 $
3. personne de 60 ans et plus	138,00 $	142,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	138,00 $	142,00 $
5° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique, inscription aux cours en salle et aux activités libres et aux activités libres pratiquées à l'intérieur telles que le soccer, le ping-pong et le badminton :		
a) résident de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois		
i. personne de 17 ans à 59 ans	354,00 $	365,00 $
ii. personne de 60 ans et plus	283,00 $	292,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	283,00 $	292,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois		
i. personne de 17 ans à 59 ans	496,00 $	511,00 $
ii. personne de 60 ans et plus	398,00 $	410,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	398,00 $	410,00 $
c) les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du présent paragraphe sont réduits de 25 % pour toute inscription effectuée durant l'une ou l'autre des périodes suivantes :		
i. jusqu'au 28 janvier		
ii. 30 avril au 13 mai		
iii. 14 au 17 septembre		
6° inscription au camp de jour :		
a) pour le 1er enfant d'une famille		
i. pour une semaine	156,00 $	161,00 $
ii. pour 2 semaines	314,00 $	320,00 $
iii. pour 3 semaines	460,00 $	474,00 $
iv. pour 4 semaines	608,00 $	626,00 $
v. pour 5 semaines	741,00 $	763,00 $
vi. pour 6 semaines	878,00 $	904,00 $
vii. pour 7 semaines	1 001,00 $	1 031,00 $
viii. pour 8 semaines	1 136,00 $	1 170,00 $
b) pour le 2ème enfant d'une famille		
i. pour une semaine	131,00 $	135,00 $
ii. pour 2 semaines	264,00 $	268,00 $
iii. pour 3 semaines	385,00 $	397,00 $
iv. pour 4 semaines	508,00 $	523,00 $
v. pour 5 semaines	616,00 $	635,00 $
vi. pour 6 semaines	728,00 $	750,00 $
vii. pour 7 semaines	826,00 $	851,00 $
viii. pour 8 semaines	936,00 $	964,00 $
c) pour le 3ème enfant et les suivants d'une famille		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
i. pour une semaine	106,00 $	109,00 $
ii. pour 2 semaines	214,00 $	216,00 $
iii. pour 3 semaines	310,00 $	319,00 $
iv. pour 4 semaines	408,00 $	420,00 $
v. pour 5 semaines	491,00 $	506,00 $
vi. pour 6 semaines	578,00 $	595,00 $
vii. pour 7 semaines	0,00 $	0,00 $
viii. pour 8 semaines	0,00 $	0,00 $
d) pour un camp à thématique nécessitant du matériel spécalisé, par semaine, par enfant, en sus des tarifs prévus aux paragraphes a), b) et c)	33,00 $	34,00 $
e) frais d'administration pour annulation d'une inscription au camp de jour, par demande d'annulation	25,00 $	25,00 $
7° inscription au camp de jour, à la journée :		
a) pour le 1er enfant d'une famille	60,00 $	62,00 $
b) pour le 2ème enfant d'une famille	44,00 $	45,00 $
c) pour le 3ème enfant et les suivants d'une famille	29,00 $	30,00 $
8° inscription au service de garde du camp de jour :		
a) pour le 1er enfant d'une famille, par semaine	44,00 $	45,00 $
b) pour le 2ème enfant et les suivants d'une famille, par semaine	34,00 $	35,00 $
c) pour le 3ème enfant et les suivants d'une famille, par semaine	14,00 $	15,00 $
d) pour le 1er enfant d'une famille, le matin de 7 h à 9 h, par semaine	28,00 $	29,00 $
e) pour le 2ème enfant et les suivants d'une famille, le matin de 7 h à 9 h, par semaine	24,00 $	25,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
f) pour le 1er enfant d'une famille, le soir de 16 h à 18 h, par semaine	28,00 $	29,00 $
g) pour le 2ème enfant et les suivants d'une famille, le le soir de 16 h à 18 h, par semaine	24,00 $	25,00 $
9° programme aspirant moniteur DAFA, pour 20 jours de formation, minimum 5 inscriptions, matériel en sus, par personne :	487,00 $	502,00 $

28. Pour l'usage des installations à la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	1er septembre au 31 décembre
1° piscine, l'heure :		
a) taux de base		
i. demi-bassin	144,00 $	148,00 $
ii. bassin complet	288,00 $	297,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	46,00 $	47,00 $
ii. société paramunicipale	84,00 $	87,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	86,00 $	89,00 $
c) montage et démontage des installations	19,00 $	20,00 $
d) période d'entraînement d'athlètes liée à une compétition	19,00 $	20,00 $
e) fête d'enfants, sans animation		
i. ½ bassin	84,00 $	87,00 $
ii. bassin complet	156,00 $	161,00 $
2° terrasse intérieure (côté ouest) :		

	jusqu'au 31 août	1er septembre au 31 décembre
a) taux de base	36,00 $	37,00 $
b) montage et démontage des installations	32,00 $	33,00 $
c) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $

Lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif prévu est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

29. Pour les droits d'entrée relatifs et les frais d'inscription aux activités de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° inscription aux cours de natation (Croix-Rouge), pour une session de 8 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	56,00 $	58,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	68,00 $	70,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	72,00 $	74,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	76,00 $	78,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	84,00 $	87,00 $
b) deuxième personne et les suivantes d'une même famille		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	49,00 $	51,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	61,00 $	63,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	65,00 $	67,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	69,00 $	71,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	77,00 $	79,00 $
c) non résident de la Ville de Montréal		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	76,00 $	78,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	96,00 $	99,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	102,00 $	105,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	108,00 $	111,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	119,00 $	123,00 $
d) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	44,00 $	45,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	48,00 $	49,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	50,00 $	51,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	52,00 $	54,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	60,00 $	62,00 $
2° inscription aux cours de natation (Croix-Rouge), pour une session de 10 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	70,00 $	72,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	85,00 $	88,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	90,00 $	93,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	95,00 $	98,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	105,00 $	108,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) deuxième personne et les suivantes d'une même famille		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	61,00 $	63,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	76,00 $	78,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	81,00 $	83,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	86,00 $	89,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	96,00 $	99,00 $
c) non résident de la Ville de Montréal		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	95,00 $	98,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	120,00 $	124,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	128,00 $	132,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	135,00 $	139,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	149,00 $	154,00 $
d) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	55,00 $	57,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	60,00 $	62,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	63,00 $	65,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	65,00 $	67,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	75,00 $	77,00 $

3° inscription aux cours de natation (Croix-Rouge), pour une session de 12 semaines :

a) résident de la Ville de Montréal

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	84,00 $	86,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	102,00 $	105,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	108,00 $	111,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	114,00 $	117,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	126,00 $	130,00 $
b) deuxième personne et les suivantes d'une même famille		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	73,00 $	75,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	91,00 $	94,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	97,00 $	100,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	103,00	106,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	115,00 $	118,00 $
c) non résident de la Ville de Montréal		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	114,00 $	117,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	144,00 $	148,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 45 minutes)	154,00 $	159,00 $
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	162,00 $	167,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	179,00 $	184,00 $
d) personne d'une famille prestataire de la sécurité du revenu		
i. natation préscolaire (enfant de 4 mois à 6 ans) (cours de 30 minutes)	66,00 $	68,00 $
ii. natation junior 1 à 4 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 30 minutes)	72,00 $	74,00 $
iii. natation junior 5 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans)	76,00 $	78,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
(cours de 45 minutes)		
iv. natation junior 7 à 10 ou 6 (enfant de 5 à 12 ans) (cours de 55 minutes)	78,00 $	80,00 $
v. natation essentiel ou styles de nage (adolescents et adultes) (cours de 55 minutes)	90,00 $	93,00 $
4° inscription aux programmes de formation (matériel en sus) :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. étoile de bronze	108,00 $	111,00 $
ii. médaille de bronze	142,00 $	146,00 $
iii. croix de bronze	162,00 $	167,00 $
iv. sauveteur national	190,00 $	196,00 $
v. premiers soins général	120,00 $	124,00 $
vi. moniteur de sécurité aquatique	190,00 $	196,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. étoile de bronze	152,00 $	157,00 $
ii. médaille de bronze	198,00 $	204,00 $
iii. croix de bronze	228,00 $	235,00 $
iv. sauveteur national	265,00 $	273,00 $
v. premiers soins général	168,00 $	173,00 $
vi. moniteur de sécurité aquatique	265,00 $	273,00 $
c) requalification		
i. croix de bronze	100,00 $	103,00 $
ii. sauveteur national	65,00 $	67,00 $
iii. premiers soins général (DEA)	100,00 $	103,00 $
iv. renouvellement moniteur		
d) renouvellement moniteur de sécurité aquatique	100,00 $	103,00 $
5° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 8 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	87,00 $	90,00 $
2. personne 60 ans et plus	70,00 $	72,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	113,00 $	116,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2. personne 60 ans et plus	96,00 $	99,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	140,00 $	144,00 $
2. personne 60 ans et plus	121,00 $	125,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	121,00 $	125,00 $
2. personne 60 ans et plus	98,00 $	101,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	158,00 $	163,00 $
2. personne 60 ans et plus	135,00 $	139,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	195,00 $	201,00 $
2. personne 60 ans et plus	169,00 $	174,00 $
6° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 10 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	108,00 $	111,00 $
2. personne 60 ans et plus	88,00 $	90,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	142,00 $	146,00 $
2. personne 60 ans et plus	120,00 $	124,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	174,00 $	179,00 $
2. personne 60 ans et plus	152,00 $	157,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	152,00 $	157,00 $
2. personne 60 ans et plus	122,00 $	126,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	198,00 $	204,00 $
2. personne 60 ans et plus	168,00 $	173,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	244,00 $	251,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2. personne 60 ans et plus	212,00 $	218,00 $
7° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 12 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	130,00 $	134,00 $
2. personne 60 ans et plus	105,00 $	108,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	170,00 $	175,00 $
2. personne 60 ans et plus	145,00 $	149,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	209,00 $	215,00 $
2. personne 60 ans et plus	183,00 $	188,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	183,00 $	188,00 $
2. personne 60 ans et plus	147,00 $	151,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	238,00 $	245,00 $
2. personne 60 ans et plus	202,00 $	208,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	293,00 $	302,00 $
2. personne 60 ans et plus	255,00 $	263,00 $
8° inscription aux cours privés, pour une session de 8 semaines, une fois par semaine :		
a) enfant de 0 à 3 ans, 25 minutes	126,00 $	130,00 $
b) enfant de 4 à 5 ans		
i. 25 minutes	160,00 $	165,00 $
ii. 40 minutes	222,00 $	229,00 $
c) enfant de 6 à 13 ans		
i. 25 minutes	192,00 $	198,00 $
ii. 40 minutes	254,00 $	262,00 $
iii. 55 minutes	318,00 $	328,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
d) personne de 14 ans et plus		
i. 25 minutes	222,00 $	229,00 $
ii. 40 minutes	287,00 $	296,00 $
iii. 55 minutes	350,00 $	360,00 $

SOUS-SECTION 2
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

30. Aux fins de l'application de la section I, les réductions et gratuités suivantes sont applicables :

1° Complexe sportif Claude Robillard :

a) la baignade libre est gratuite;

b) l'émission d'une carte d'accès pour le personnel des organismes partenaires se fait gratuitement;

c) pour un salarié de la Ville de Montréal, les frais d'inscription applicables pour les activités et droits d'entrée prévus à aux articles 11 et 13 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

d) un rabais de 25 % est offert sur toute inscription ou une entrée prévue à l'article 11 effectuée du 25 juin au 31 août;

e) les tarifs prévus à l'article 11 ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes ayant un handicap pour lesquelles ce soutien est nécessaire;

f) les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives ont droit, pour deux journées, d'un maximum de 18 heures chacune à une location gratuite du plateau sportif principal, lors d'une compétition sanctionnée;

g) l'usage d'un tennis extérieur et le droit d'entrée dans une piscine sont gratuits pour un événement spécial ou une activité promotionnelle organisé par la Ville;

h) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes ayant un handicap, une réduction de 35 % s'applique aux tarifs fixés aux articles 12, 13 et 14, sauf pour ceux fixés aux

paragraphes 6° et 7° du premier alinéa de l'article 12 et au paragraphe 5° de l'article 14. Cette réduction ne peut être combinée à une autre réduction prévue au présent paragraphe;

2° arénas sous la responsabilité de la Division de la gestion des installations sportives :

a) le patinage libre est gratuit;

b) le hockey libre est gratuit;

c) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes ayant un handicap, une réduction de 35 % des tarifs fixés à l'article 17 s'applique;

3° TAZ :

a) un rabais de 10 % est offert aux détenteurs de la carte Accès Montréal âgés de 18 ans à 64 ans, sur les droits d'entrée individuels et réguliers et sur les locations d'ensembles complets d'équipements sportifs et de protection ainsi que sur le laissez-passer annuel prévus à l'article 22;

b) les tarifs visant la location de mobilier prévus à l'article 22 ne sont pas applicables lorsque la location est faite à un organisme à but non lucratif;

4° Complexe sportif Marie-Victorin :

a) pour un salarié de la Ville de Montréal, les tarifs prévus aux articles 27 et 29 sont ceux d'une personne de 17 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

b) dans le cadre de la convention d'échange de service conclue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin, à titre de partenaire de la Ville, les tarifs prévus aux articles 27 et 29 sont, pour les étudiants et le personnel du Cégep, ceux d'une personne de 17 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

c) dans le cadre de la convention d'échange de service conclue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin, aucun droit d'entrée à la salle de conditionnement physique n'est exigé pour les enseignants en éducation physique de ce Cégep;

d) les tarifs prévus aux articles 27 et 29 ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes ayant un handicap pour lesquelles ce soutien est nécessaire;

e) les tarifs prévus aux paragraphes 6° et 8° de l'article 27 sont réduits de 15 % lorsque l'incription est effectuée entre le 12 février et le 18 mars;

f) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes ayant un handicap, une réduction de 35 % des tarifs fixés à l'article 25 s'applique. Cette réduction ne peut être combinée à une autre réduction prévue au présent pragraphe.

Lorsqu'une entente de partenariat d'une durée minimale d'un an conclue entre la Ville et une personne morale à but non lucratif porte sur l'accès aux équipements collectifs visés à la présente section et prévoit une contrepartie financière ou une gratuité pour cet accès, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas à cette personne.

Lorsque le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports agit comme promoteur d'un événement ou d'une activité, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas.

SOUS-SECTION 3
INTERPRÉTATION

31. Pour l'application de la présente section, une compétition sanctionnée est une compétition dont la tenue est approuvée par un organisme sportif de régie provincial, national ou international reconnu par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada ou le Comité international olympique. Un entraînement sanctionné est un entraînement dont la tenue est coordonnée par un organisme sportif de régie provincial ou national reconnu par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada.

SECTION II
ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE

SOUS-SECTION 1
INTERPRÉTATION

32. Pour l'application de la présente section :

1° les institutions de l'Espace pour la vie sont :

a) le Jardin botanique;

b) le Biodôme;

c) le Planétarium Rio Tinto Alcan;

d) l'Insectarium;

e) la Biosphère, qui est un équipement d'intérêt collectif relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal;

2° organisme touristique : organisme touristique amenant plus de 25 visiteurs par année dans l'une ou l'autre des institutions de l'Espace pour la vie.

3° les sociétés amies : Les Amis du Jardin botanique, Les Amis de l'Insectarium, Les Amis du Biodôme, Société d'astronomie du Planétarium de Montréal, le Cercle des jeunes naturalistes, le Fondation du Jardin et du pavillon japonais,la Société du Jardin de Chine, la Société de bonsaïs et de penjing de Montréal, la Société des Saintpaulia de Montréal et le Cercle des mycologues de MTL.

4° les sociétés partenaires : Les orchidophiles de Montréal, Société des plantes alpines et rocailles du Québec, la Société des roses du Québec, la Société québécoise du Dahlia, la Société des Glaïeuls du Québec et la Société des rhododendrons du Québec.

SOUS-SECTION 2
DROITS D'ENTRÉE

33. Pour les droits d'entrée au Jardin botanique, au Biodôme, Planétarium Rio Tinto Alcan ou à l'Insectarium, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	11,50 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	16,50 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	22,75 $
iv. personne de 65 ans et plus	20,50 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	62,75 $
b) détenteur de la carte Accès Montréal	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	6,75 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,50 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	13,25 $
iv. personne de 65 ans et plus	12,25 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	33,00 $
c) résident de la CMM	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	8,50 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	13,25 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	17,00 $
iv. personne de 65 ans et plus	16,00 $

v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 48,25 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 7,75 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 12,00 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 15,50 $

d) personne de 65 ans et plus 14,50 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 7,00 $

f) enfant d'un camp de jour de la Ville 3,25 $

g) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 45,00 $

3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 7,25 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 11,25 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 14,50 $

d) personne de 65 ans et plus 13,25 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 41,75 $

34. Pour l'obtention de la Carte lève-tôt annuelle donnant accès aux jardins extérieurs entre 6 h et 9 h, ainsi que pour le remplacement de cette carte en cas de perte de vol ou de bris, il sera perçu, par personne : 8,50 $

35. L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit, pour tous les visiteurs du 1er janvier au 30 avril ainsi que du 1er novembre au 31 décembre durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique.

L’accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique, sauf pendant l’événement Jardins de lumière, du 1er septembre au 31 octobre à compter de 17 h.

SOUS-SECTION 3
PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE

36. Pour le Passeport Espace pour la vie permettant l’accès illimité à toutes les institutions de l’Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d’achat, il sera perçu :

1°	passeport solo	83,00 $
2°	passeport multi, permettant l’accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de de 5 à 17 ans	145,00 $
3°	passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l’accès d’un enfant de moins de 5 à 17 ans	31,00 $
4°	passeport acheté par le détenteur d’un passeport espace pour la vie qui effectue cet achat du 45e jour au 22e jour précédant la date de fin de la durée du passeport dont il est déjà détenteur :	
	a) passeport solo	74,50 $
	b) passeport multi, permettant l’accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	130,50 $
	c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l’accès d’un enfant de 5 à 17 ans	27,75 $
5°	passeport acheté du 1er au 9 avril	
	a) passeport solo	74,50 $
	b) passeport multi, permettant l’accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	130,50 $
	c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l’accès d’un enfant de 5 à 17 ans	27,75 $

La part des tarifs prévus au premier alinéa du présent article qui est produite par l'exercice de la compétence de la Ville de Montréal à l'égard du Jardin botanique, du Biodôme, du Planétarium Rio Tinto Alcan et de l'Insectarium est de 90%.

37. En cas de fermeture des institutions de l'Espace pour la vie aux fins de respecter les mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 prises durant l'exercice financier 2023 par le gouvernement du Québec, la durée de tout Passeport Espace pour la vie en vigueur est prolongée d'autant de jours que ces mesures demeurent en vigueur.

SOUS-SECTION 4
FORFAITS (JARDIN BOTANIQUE, BIODÔME, PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN, INSECTARIUM, BIOSPHÈRE)

38. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1°	droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :	
a)	enfant de 5 ans à 17 ans	14,00 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	20,00 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	27,50 $
d)	personne de 65 ans et plus	25,50 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	13,00 $
f)	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	79,00 $
2°	droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	
a)	enfant de 5 ans à 17 ans	13,00 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	18,50 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	25,50 $
d)	personne de 65 ans et plus	22,75 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 73,50 $

39. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 20,25 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 28,00 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 39,50 $

d) personne de 65 ans et plus 36,50 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 19,00 $

f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 113,00 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 18,75 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 25,75 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 36,50 $

d) personne de 65 ans et plus 32,25 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 105,25 $

40. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à quatre (4) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 26,50$

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 36,00 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 51,50 $

d) personne de 65 ans et plus 47,50 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 25,00 $

f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 147,00 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 24,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 33,00 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 47,50 $

d) personne de 65 ans et plus 41,75 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 137,00 $

41. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux cinq (5) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 32,75 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentationde la carte étudiante 44,00 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 63,50 $

d) personne de 65 ans et plus 58,50 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 31,00 $

f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 181,00 $

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 30,25 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 40,25 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 58,50 $

d) personne de 65 ans et plus 51,25 $

e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 168,75 $

42. Lorsque le forfait prévu aux articles 38 à 41 comporte une visite à la Biosphère, les revenus produits produits par l'exercice de la compétence de la Ville de Montréal à l'égard du Jardin botanique, du Biodôme, du Planétarium Rio Tinto Alcan et de l'Insectarium sont les montants que l'on obtient en soustrayant des montants prévus à ces articles, les montants suivants:

1° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant les droits d'entrée pour une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) par enfant de 5 ans à 17 ans 6,25 $

b) par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 8,00 $

c) par personne de 18 ans à 64 ans 12,00 $

d) par personne de 65 ans et plus 11,00 $

e) dans le cadre du programme écoles montréalaises, par enfant et adulte accompagnateur 6,00 $

f) par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 34,00 $

2° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant le droit d'entrée pour une personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) par enfant de 5 ans à 17 ans 5,75 $

b) par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 7,25 $

c) par personne de 18 ans à 64 ans 11,00 $

d) par personne de 65 ans et plus 9,50 $

e) par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 31,75 $

SOUS-SECTION 4
PRISE DE PHOTO, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DU JARDIN BOTANIQUE, DU BIODÔME, DU PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN ET DE L'INSECTARIUM

43. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° prise de photos à des fins commerciales, par institution :

a) pour une durée de 4 heures ou moins :
i. 1 à 5 personnes 560,00 $
ii. 6 à 15 personnes 780,00 $

b) pour une durée de plus de 4 heures sans dépasser 9 heures :

i. 1 à 5 personnes 1 010,00 $
ii. 6 à 15 personnes 1 350,00 $

c) pour chaque heure supplémentaire 225,00 $

2° en sus du droit d'entrée, l'accès aux serres du Jardin botanique pour une séance de photographie amateur ou professionnelle à des fins personnelles telles qu'un mariage, une graduation ou une fête de familiale, pour un maximum de 10 personnes par événement : 115,00 $

3° tournage commercial ou cinématographique :

a) par institution, l'heure, minimum 2 heures :
i. moins de 10 personnes 225,00 $
ii. 10 à 30 personnes 345,00 $

iii. plus de 30 personnes 590,00 $

b) pour chaque journée de préparation ou remise en place, par jour 1 175,00 $

4° réservation de places pour spectacle, animation, vestiaire ou dans un local pour prendre un lunch pour un groupe de 15 enfants et plus, âgés de 4 ans et moins, par jour, par enfant : 3,50 $

5° inscription d'un groupe d'un maximum de 15 personnes aux visites guidées avec un animateur, l'heure : 73,25 $

6° inscription à une visite de nuit, incluant collation et petit déjeuner, par personne :

a) au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan 75,00 $

b) au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan avec une visite d'une autre institution de l'Espace pour la vie
i. adulte 87,00 $
ii. enfant 81,25 $

7° deux animations en classe, soit une animation le matin et une animation l'après-midi, dans deux classes différentes de niveau primaire d'une même école située à Montréal : 340,00 $

8° séance d'animation virtuelle donnée par un éducateur de l'Espace pour la vie, par classe :

a) d'un niveau primaire ou secondaire : 168,00 $

b) d'un niveau primaire ou secondaire d'une école visée par la mesure « Une école montréalaise pour tous » du ministère de l'Éducation du Québec 109,25 $

9° fêtes d'enfants :

a) 10 enfants et 2 adultes accompagnateurs 275,00 $

b) par enfant additionnel, pour un maximum de 15 enfants au total 20,75 $

10° programme Jardins-jeunes 37,00 $

11° Aldébaran - 4 séances d'introduction à la robotique pour les enfants, au Planétarium Rio Tinto Alcan 34,00 $

44. Pour les camps de jour, il sera perçu :

1° camp de jour du Biodôme :

a) inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne 447,00 $

b) inscription au camp de jour de 2 semaine pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne 427,00 $

c) inscription au camp de jour de 2 semaines pour membre d'une société amie ou détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne 397,00 $

d) inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine 32,00 $

e) inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine 43,00 $

f) inscription à la carte au service de garde du camp de jour, par personne, par matin ou par soir 9,00 $

g) frais pour arrivée hâtive ou départ tardif du service de garde, par 15 minutes 9,00 $

2° camp de jour du Jardin botanique :

a) inscription au camp de jour d'une semaine, par personne 253,00 $

b) inscription au camp de jour d'une semaine pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne 238,00 $

c) inscription au camp de jour d'une semaine pour membre d'une société amie ou détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne 223,00 $

d) inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne 421,00 $

e) inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne 401,00 $

f) inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte d'une société amie ou détenteur d'un passeport Espace pour la vie, par personne 371,00 $

g) inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine 32,00 $

h) inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine 43,00 $

i) inscription à la carte au service de garde du camp de jour, par personne, par matin ou par soir 9,00 $

j) frais pour arrivée hâtive ou départ tardif du service de garde, par 15 minutes 9,00 $

45. Pour la location d'un casier situé, au Jardin botanique au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu, par jour : 2,00 $

46. Pour une réservation de groupe composé de membres d'une société amie, il sera perçu, par personne : 3,50 $

SOUS- SECTION 5
STATIONNEMENTS, BOUTIQUES ET LOCATION D'INSTALLATIONS

47. Pour l'accès aux terrains de stationnement du Jardin botanique et de l'Insectatrium (terrains 237 et 238), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :

1° stationnement d'un véhicule automobile, par jour :

a) tarif de base 13,25 $

b) bénévoles des sociétés amies ou partenaires lors des journées où ils effectuent du bénévolat 0,00 $

2° stationnement d'un véhicule automobile, par mois :

a) tarif de base 60,00 $

b) tarif réduit pour les employés des institutions de l'Espace pour la vie
   i. du 1er septembre au 31 mai 0,00 $
   ii. du 1er juin au 31 août 27,00 $

3° stationnement d'un autobus, par jour :

a) avec visite de l'une des institutions de l'Espace pour la vie 0,00 $

b) sans visite des institutions de l'Espace pour la vie 13,25 $

4° remplacement d'une vignette de stationnement perdue ou endommagée 10,50 $

48. Pour l'accès au Stationnement du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan (terrain 206), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :

1° stationnement d'un véhicule automobile, par jour :

a) tarif de base 13,25 $

b) bénévoles des sociétés amies ou partenaires lors des journées où ils effectuent du bénévolat 0,00 $

2° stationnement d'un véhicule automobile, par mois :

a) tarif de base 60,00 $

b) tarif réduit pour les employés des institutions de l'Espace pour la vie
   i. du 1er septembre au 31 mai 0,00 $
   ii. du 1er juin au 31 août 27,00 $

3° stationnement d'un véhicule automobile, par année : 656,50 $

4° stationnement d'un autobus, par jour :

a) avec visite de l'une des institutions de l'Espace pour la vie 0,00 $

b) sans visite des institutions de l'Espace pour la vie 13,25 $

5° remplacement d'une vignette de stationnement perdue ou endommagée 10,50 $

49. Pour la location des salles, jardins, chapiteaux ou bâtiments, relatifs au Jardin botanique, au Biodôme, au Planétarium Rio Tinto Alcan et à l'Insectarium, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 2.

SOUS-SECTION 6
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

50. Une réduction de 25 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal, aux employés des sociétés amies, des sociétés partenaires, de la Fondation Espace pour la vie, de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture, sur présentation de la carte d'employé et une réduction de 15 % est offerte aux employés au service de l'Espace pour la vie, aux membres des sociétés amies et des sociétés partenaires, aux étudiants de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture, aux détenteurs de la carte Accès Montréal ainsi qu'aux détenteurs d'un Passeport Espace pour la vie, sur les achats d'articles au prix régulier dans les boutiques de l'Espace pour la vie.

Une réduction de 50 % est offerte aux employés du restaurant du Jardin botanique, une réduction de 25 % est offerte aux employés de l'Espace pour la vie et aux employés de la Fondation Espace pour la vie, une réduction de 15 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal ou au service de l'Espace pour la vie, aux employés et membres des sociétés amies et des sociétés partenaires, aux employés et étudiants de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture ainsi qu'aux détenteurs d'un Passeport Espace pour la vie, sur les achats au restaurant sur le site du Jardin botanique et de l'Insectarium, sur présentation de la carte d'employé.

Les droits d'entrée applicables aux invités qui accompagnent un employé, œuvrant dans l'une des institutions de l'Espace pour la vie sur présentation de sa carte d'employé, sont les mêmes que ceux des personnes effectuant une visite organisée par un organisme touristique.

Aux fins des spectacles présentés à compter de 17 h 30 les jeudis soirs au Planétarium Rio Tinto Alcan, tout droit d'entrée individuel, à l'exclusion des droits d'entrée applicables aux familles, prévu à l'article 33 d'un montant de plus de 10,00 $ est réduit à 10,00 $.

51. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Jardin botanique, au Biodôme, au Planétarium Rio Tinto Alcan et à l'Insectarium, pour les personnes suivantes :

1° employés œuvrant dans les institutions de l'Espace pour la vie, sur présentation de leur carte d'employé;

2° membres des sociétés amies de l'Espace pour la vie et membres de leurs conseils d'administration lorsque l'entrée a lieu dans l'institution de l'Espace pour la vie avec laquelle cette société est une amie;

3° membres des conseils d'administration des sociétés partenaires de l'Espace pour la vie lorsque l'entrée a lieu dans l'institution de l'Espace pour la vie avec laquelle cette société est un partenaire;

4° membres du corps diplomatique;

5° personnes ou organismes œuvrant au développement de l'Espace pour la vie, dans le cadre d'activités promotionnelles, scientifiques ou éducatives;

6° détenteur de la « Carte Musées Montréal », sur présentation de cette carte;

7° Détenteurs de la carte Passeport MTL, sur présentation de cette carte;

8° accompagnateur d'une personne ayant un handicap;

9° enseignant ou chauffeur d'autobus, dans le cadre d'une visite scolaire de groupe ou dans le cadre d'une visite organisée par un organisme touristique;

10° personnes membres de Canoo accompagnées d'un maximum de 4 enfants âgés de 5 à 17 ans, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle;

11° détenteur du laissez-passer numérique « Spécialiste Montréal » de Tourisme Montréal;

12° détenteur d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par la Fondation Espace pour la vie sur présentation de ce laissez-passer.

52. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Jardin botanique aux personnes autochtones sur présentation d'une carte émise par une autorité gouvernementale ou institutionnelle confirmant ce statut.

53. Le stationnement est gratuit au Biodôme lorsqu'il y est disponible, pour les personnes suivantes :

1° membres des conseils d'administration des sociétés partenaires du Centre Pierre-Charbonneau;

2° bénévoles œuvrant pour des organismes de loisirs ou communautaires, lorsqu'ils utilisent le Centre Pierre-Charbonneau pour des événements spéciaux;

3° personnes inscrites aux activités sportives, culturelles et de loisirs du Centre Pierre-Charbonneau, qui participent aux activités régulières des organismes suivants :

a) Association du Centre Pierre-Charbonneau;

b) Club Gymnacentre Inc.

SECTION IV
MEM - CENTRE DES MÉMOIRES MONTRÉALAISES

54. Pour les droits d'entrée au MEM – Centre des mémoires montréalaises, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarifiation régulière

i. enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii. enfant de 13 à 17 ans	6,70 $
iii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,90 $
iv. personne de 18 ans à 64 ans	15,50 $
v. personne de 65 ans et plus	13,20 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal

i. enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii. enfant de 13 à 17 ans	3,40 $
iii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	5,50 $
iv. personne de 18 ans à 64 ans	7,80 $
v. personne de 65 ans et plus	6,50 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe :

a) groupes de 12 personnes et plus

i. enfant de 12 ans et moins	0,00 $
ii. enfant de 13 à 17 ans	5,70 $
iii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	7,30 $
iv. personne de 18 ans à 64 ans	10,30 $
v. personne de 65 ans et plus	8,80 $

b) groupe des écoles primaire, secondaire, Cégep ou université 5,00 $

Aucun droit d'entrée n'est exigé d'une personne détentrice de la « Carte Musées Montréal ».

55. Pour la location des espaces suivants au MEM – Centre des mémoires montréalaises, il sera perçu :

1° Ateliers 1 et 2 :

a) l'heure 41,20 $

b) la demi-journée, pour une durée maximale de 3h30, durant la période comprise entre 9h00 et 18h00 128,80 $

c) la journée, pour une durée maximale de 7h00, durant la période comprise entre 9h00 et 18h00 231,80 $

2° Cabaret, l'heure, pour un mimum de 3h00 231,80 $

3° Belvédère, l'heure, pour un minimum de 3h00 170,00 $

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 % lorsque la location est consentie à un organisme à but non lucratif.

Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit et avant 7h00 les tarifs prévus aux paragraphes 2° et 3° du présent article sont majorés de 50%.

SECTION V
CITÉ DES HOSPITALIÈRES

56. Pour la location des espaces suivants de la Cité des Hospitalières, située au 251 avenue des Pins, il sera perçu :

1° grande chapelle, pour un maximum de 280 personnes :

a) l'heure, pour un minimum de 2 heures 51,50 $

b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures 206,00 $

c) la journée, pour un maximum de 7 heures 309,00 $

d) journées consécutives pour un maximum de 6 jours, ou journées récurrentes, par jour 206,00 $

e) une semaine, par jour 154,50 $

2° salle de la communauté, pour un maximum de 175 personnes :

a) l'heure, pour un minimum de 2 heures 41,20 $

b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures 103,00 $

c) la journée, pour un maximum de 7 heures 164,80 $

d)	journées consécutives pour un maximum de 6 jours, ou journées récurrentes, par jour	110,20 $
e)	une semaine, par jour	82,40 $

3° salle de rencontre, pour un maximum de 10 personnes :

a)	l'heure, pour un minimum de 2 heures	20,60 $
b)	la demi-journée, pour un maximum de 4 heures	41,20 $
c)	la journée, pour un maximum de 7 heures	61,80$
d)	journées consécutives, pour un maximum de 6 jours, ou journées récurrentes, par jour	41,20 $
e)	une semaine, par jour	30,90$

4° chambre, pour un maximum de 4 personnes :

a)	l'heure, pour un minimum de 2 heures	10,30 $
b)	la demi-journée, pour un maximum de 4 heures	25,75 $
c)	la journée, pour un maximum de 7 heures	41,20 $
d)	journées consécutives, pour un maximum de 6 jours, ou journées récurrentes, par jour	27,80$
e)	une semaine, par jour	20,60$

5° espace extérieur, d'une capacité de 30 personnes et moins

a)	l'heure, pour un minimum de 2 heures	20,60 $
b)	la demi-journée, pour un maximum de 4 heures	41,20 $
c)	la journée, pour un maximum de 7 heures	61,80 $
d)	journées consécutives, pour un maximum de 6 jours, ou journées récurrentes, par jour	41,20 $
e)	une semaine, par jour	30,90 $

6° espace extérieur, d'une capacité de plus de 30 personnes :

a)	l'heure, pour un minimum de 2 heures	41,20 $

b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures 103,00 $

c) la journée, pour un maximum de 7 heures 164,80 $

d) journées consécutives, pour un maximum de 6 jours, ou journées récurrentes, par jour 110,20 $

e) une semaine, par jour 82,40 $

57. Pour la location d'espaces de la Cité des Hospitalières, située au 251, avenue des Pins, aux fins de tournage cinématographique il sera perçu:

1° grande chapelle, pour un maximum de 280 personnes :

a) l'heure, pour un minimum de 2 heures 257,50 $

b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures 1 030,00 $

c) la journée, pour un maximum de 7 heures 1 802,50 $

d) journées consécutives, par jour 1 202,00 $

2° salle de la communauté, pour un maximum de 175 personnes :

a) l'heure, pour un minimum de 2 heures 123,60 $

b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures 494,40 $

c) la journée, pour un maximum de 7 heures 865,20 $

d) journées consécutives, par jour 576,80 $

3° salle de rencontre, pour un maximum de 10 personnes :

a) l'heure, pour un minimum de 2 heures 51,50 $

b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures 206,00 $

c) la journée, pour un maximum de 7 heures 360,50 $

d) journées consécutives, par jour 240,00 $

4° chambre, pour un maximum de 4 personnes :

a) l'heure, pour un minimum de 2 heures 41,20 $

b) la demi-journée, pour un maximum de 4 heures 164,80 $

c) la journée, pour un maximum de 7 heures 288,40 $

d) journées consécutives, par jour 192,60 $

SECTION VI
VÉLOS EN LIBRE SERVICE BIXI

58. Les tarifs prévus par la présente section ne comprennent pas les taxes.

59. Pour un abonnement saisonnier au Service BIXI, valide du 15 avril au 15 novembre 2023, il sera perçu :

1° tarif régulier, abonnement acheté du 16 avril au 31 mai 2023 : 92,00 $

2° tarif printemps hâtif, abonnement acheté du 17 mars au 15 avril 2023 : 83,00 $

60. Pour un abonnement d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu : abonnement d'une durée de 30 jours : 19,00 $

61. Pour l'achat de 20 abonnements saisonniers et plus au Service BIXI achetés au plus tard le 31 mai 2023, il sera perçu, par abonnement saisonnier : 83,00 $

62. Pour l'achat d'un abonnement saisonnier au Service BIXI au plus tard le 31 mai 2023 par une personne faisant partie d'un groupe de 20 personnes ou plus, il sera perçu 83,00 $

63. Pour l'utilisation d'un vélo régulier par le détenteur d'un abonnement saisonnier ou d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation :

1° pour une utilisation d'une durée de 45 minutes ou moins : 0,00 $

2° pour une utilisation de plus de 45 minutes : 0,10 $
maximum 25,00 $

64. Pour l'utilisation d'un vélo à assistance électrique par le détenteur d'un abonnement saisonnier ou d'une durée de 30 jours au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation : 0,12 $
maximum 50,00 $

65. Pour un droit d'accès occasionnel au Service BIXI, accès aller simple, il sera perçu 1,00 $

66. Pour l'utilisation d'un vélo régulier par le détenteur d'un droit occasionnel au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation: 0,15 $
maximum 25,00 $

67. Pour l'utilisation d'un vélo à assistance électrique par le détenteur d'un droit occasionnel au Service BIXI, il sera perçu, par minute d'utilisation : 0,30 $
maximum 50,00 $

68. Aux fins de la présente section, le comité exécutif peut, par ordonnance, définir ou établir de nouvelles catégories d'abonnements, de droits d'accès ou d'utilisation et en fixer le tarif.

CHAPITRE V
UTILISATION DE BIENS PUBLICS

69. Pour l'utilisation d'équipements hydrométriques et d'arpentage, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 3.

70. Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour : 185,00 $

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

71. Pour l'utilisation de la pesée publique, il sera perçu : 14,00 $

CHAPITRE VI
SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION I
SERVICES RELATIFS AUX BIENS PRIVÉS

72. Pour la pose de barricades en application des règlements, pour chaque panneau de 0,0929 m^2, il sera perçu : 11,50 $

SECTION II
SERVICES RELATIFS À DES BIENS PUBLICS

73. Pour le déplacement d'une borne d'incendie située sur le territoire de la ville et qui entrave l'accès à une propriété par le bateau trottoir, il sera perçu :

1° si le déplacement ne nécessite qu'une déviation : 7 560,00 $

2° si le déplacement nécessite une relocalisation : 11 667,00 $

74. Pour la mise à la terre de fils, il sera perçu, l'unité : 388,00 $

SECTION III
INSPECTION ET SURVEILLANCE, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES

75. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu pour une inspection effectuée en dehors des heures régulières de travail :

1° lorsque l'inspection est continuée sur place, dans le prolongement des heures régulières, l'heure : 107,00 $

2° lorsqu'elle est commencée en dehors des heures régulières :

a) minimum (3 heures) 318,00 $

b) pour chaque heure supplémentaire après 3 heures consécutives 107,00 $

76. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu, l'heure :

1° vérificateur général : 263,00 $

2° agent de vérification : 98,00 $

3° conseiller en vérification : 124,00 $

4° vérificateur général adjoint : 191,00 $

5° vérificateur principal : 136,00 $

77. Aux fins du Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023), il sera perçu, pour les frais d'inspections liés à l'utilisation d'une borne d'incendie, durant la période indiquée ci-après :

1° un jour ou moins : 73,00 $

2° plus d'une journée, jusqu'à 2 jours : 150,00 $

3° plus de 2 jours, jusqu'à une semaine : 227,00 $

4° plus d'une semaine, jusqu'à 2 semaines : 302,00 $

5° plus de 2 semaines, jusqu'à 8 semaines : 379,00 $

6° plus de 8 semaines, jusqu'à 26 semaines : 453,00 $

78. Pour la surveillance lors de tests de pression résiduelle aux bornes d'incendie, il sera perçu : 389,00 $

79. Pour les analyses, essais, études et recherches effectués par le laboratoire de la Ville, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 4.

80. Pour un test de repérage de la source d'un écoulement sur le domaine public, il sera perçu : 461,00 $

81. Pour les services de la Division expertise et soutien technique de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports aux fins d'obtenir une expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :

1° sans production de plan : 600,00 $

2° avec production de plan : 1 200,90 $

82. Pour l'obtention d'un droit d'accessibilité sur les réseaux des conduits souterrains, il sera perçu :

1° pour toute demande présentée au centre d'exploitation des structures :

a) demande normale, placée 4 jours et plus avant les travaux, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 22,50 $

b) demande prioritaire (placée entre 3 jours et 4 h avant les travaux), par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 67,40 $

c) demande urgente (placée 4 h avant les travaux), la première heure incluse, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 121,30 $

d) chaque heure supplémentaire (maximum de 45,00 $) 18,10 $

2° pour les travaux effectués du vendredi 20 h au dimanche 20 h, en sus des tarifs prévus au paragraphe 1° :

a) le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 50 % ou 100 % selon la convention collective, ainsi qu'un montant calculé en multipliant ce salaire par 31,6 % pour les avantages sociaux;

b) les frais d'administration au taux de 9,5 % et les frais généraux aux taux de 15 % appliqués sur le total des frais mentionnés au sous-paragraphe a).

83. Pour une analyse d'eau de piscine municipale faite par la Division de l'expertise technique de la Direction de l'environnement du Service de l'environnement, il sera perçu : 139,30 $

SECTION IV
RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS

84. Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

1°	autorisation d'occuper le domaine public :	642,50 $
2°	quittance et mainlevée :	241,00 $
3°	acte de modification, de correction ou d'annulation :	321,30 $
4°	servitude consentie par la Ville :	374,80 $
5°	bail consenti par la Ville :	374,80 $
6°	acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de droit superficiaire et garantie hypothécaire :	1 070,60 $
7°	consentement à opération cadastrale :	374,80 $

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés aux paragraphes 1° à 7° du premier alinéa s'appliquent en sus des tarifs fixés à cet alinéa. Dans le cas d'un acte d'échange, les frais de publication sont payés par toutes les parties à l'acte.

Malgré les paragraphes 5° et 6° du premier alinéa, pour un bail ou une donation consenti à un organisme à but non lucratif, ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi, il ne sera perçu aucuns frais.

Lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains, à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° à 7° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la Ville, dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

85. Pour l'émission d'une copie authentique d'un acte préparé par un notaire de la Ville, autrement que lors de la préparation de cet acte, il sera perçu :

1°	pour la première copie :	53,60 $ plus 1,00 $ par page
2°	pour toute copie authentique additionnelle du même acte émise lors de la demande de la première copie, par page :	1,70 $

SECTION V
TARIFS RELATIFS AU SERVICE DE L'EAU ET D'ÉGOUT

SOUS-SECTION 1
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU

86. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu :

1° diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm :

a)	les premiers 6,7 mètres	
	i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	1 116,00 $
	ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	1 116,00 $
	iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	2 903,00 $
	iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	1 065,00 $
b)	chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres	11,50 $

2° diamètre du branchement d'eau de 38 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 1 824,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 1 756,00 $

iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 3 670,00 $

iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 1 980,00 $

b) chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres — 17,50 $

3° diamètre du branchement d'eau de 50 mm :

a) les premiers 7,9 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 2 495,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 2 418,00 $

iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 4 446,00 $

iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 2 624,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 7,9 mètres et 8,2 mètres — 218,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 8,2 mètres — 34,00 $

4° diamètre du branchement d'eau de 100 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm — 5 548,00 $

ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 6 191,00 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 6 702,00 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 10 195,00 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 150 mm à 300 mm — 4 626,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 388,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres 42,00 $

5° diamètre du branchement d'eau de 150 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
   i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm 6 332,00 $
   ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm 6 470,00 $
   iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm 7 110,00 $
   iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm 10 390,00 $
   v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 150 mm à 300 mm 5 449,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres 390,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres 37,00 $

6° diamètre du branchement d'eau de 200 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
   i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm à 300 mm 7 253,00 $
   ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm 7 709,00 $
   iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm 8 463,00 $
   iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm 12 002,00 $
   v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 200 mm à 300 mm 6 414,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres 422,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres 50,00 $

7° diamètre du branchement d'eau de 250 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
   i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm 9 374,00 $
   ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm 9 756,00 $

iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 10 751,00 $

iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 15 111,00 $

v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 250 mm à 300 mm — 8 053,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 463,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 62,00 $

8° diamètre du branchement d'eau de 300 mm :

a) les premiers 6,7 mètres d'une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 10 478,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 508,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 77,00 $

87. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la pose d'une vanne d'isolement sur une conduite d'eau publique, nécessaire pour assurer la continuité de l'alimentation en eau d'un bâtiment, il sera perçu :

1° sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm : — 3 322,00 $

2° sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : — 4 886,00 $

88. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la disjonction d'un branchement d'eau, il sera perçu :

1° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm et moins :

a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 596,00 $

b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 3 938,00 $

2° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 38 mm à 50 mm :

a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm — 1 004,00 $

b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm — 3 970,00 $

3° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 200 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 200 mm : — 2 508,00 $

4° pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 300 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm : — 5 387,00 $

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

89. Pour les travaux de dégel d'une conduite de service d'eau privé métallique, à l'aide d'un appareil de dégel électrique, dans les limites de la Ville et dans les municipalités où la Ville est propriétaire du système de distribution en eau, il sera perçu :

1° intervention réalisée du lundi au vendredi, de 7h30 à 16h00 :

a) d'une durée de 2h30 ou moins — 1 256,00 $

b) chaque heure supplémentaire après les premières 2h30 — 417,00 $

2° intervention réalisée du lundi au vendredi, après 16h et jusqu'à 21h, et les fins de semaine, de 7h30 à 21h :

a) d'une durée de 2h30 ou moins — 1 609,00 $

b) chaque heure supplémentaire après les premières 2h30 — 536,00 $

90. Pour une demande de vérification d'un compteur d'eau dans un bâtiment utilisé en partie ou en totalité à des fins non résidentielles, il sera perçu, un dépôt de :

1°	pour un compteur ayant un diamètre de 15 millimètres (5/8 pouce) avec ou sans pièce mécanique :	184,00 $
2°	pour un compteur ayant un diamètre de 20 millimètres (3/4 pouce) avec ou sans pièce mécanique :	193,00 $
3°	pour un compteur ayant un diamètre de 25 millimètres (1 pouce) avec ou sans pièce mécanique :	237,00 $
4°	pour un compteur ayant un diamètre de 40 millimètres (1 1/2 pouce) avec ou sans pièce mécanique :	332,00 $
5°	pour un compteur ayant un diamètre de 50 millimètres (2 pouces) mécanique :	362,00 $
6°	pour un compteur ayant un diamètre de 50 millimètres (2 pouces) sans pièce mécanique :	372,00 $
7°	pour un compteur ayant un diamètre de 75 millimètres (3 pouces) sans pièce mécanique :	737,00 $
8°	pour un compteur ayant un diamètre de 100 millimètres (4 pouces) sans pièce mécanique :	867,00 $
9°	pour un compteur ayant un diamètre de 150 millimètres (6 pouces) sans pièce mécanique :	1 276,00 $
10°	pour un compteur ayant un diamètre de 200 millimètres (8 pouces) sans pièce mécanique :	1 534,00 $
11°	pour un compteur ayant un diamètre de 250 millimètres (10 pouces) sans pièce mécanique :	1 737,00 $
12°	pour un compteur ayant un diamètre de 300 millimètres (12 pouces) sans pièce mécanique :	1 952,00 $

SOUS-SECTION 2
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'ÉGOUT

91. Pour le raccordement d'un égout privé à un égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :

a) 100 mm à 150 mm 788,00 $

b) 200 mm 837,00 $

c) 250 mm 1 081,00 $

2° égout privé en PVC de 300 mm : 1 285,00 $

3° égout privé en fonte de :

a) 300 mm 1 081,00 $

b) 375 mm 811,00 $

c) 450 mm 843,00 $

d) 525 mm 880,00 $

e) 600 mm 1 217,00 $

4° égout privé en béton de :

a) 250 mm et 300 mm et moins 811,00 $

b) 375 mm 843,00 $

c) 450 mm 880,00 $

d) 525 mm 1 217,00 $

e) 600 mm 1 486,00 $

92. Pour les inspections de l'égout public lors de travaux de réhabilitation d'un égout privé à partir de l'égout public, il sera perçu : 587,00 $

93. Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	200 mm	1 588,00 $
250 mm	250 mm	1 843,00 $
300 mm	300 mm	1 878,00 $

600 mm en briques	300 mm	2 824,00 $
375 mm à 600 mm	375 mm	2 878,00 $
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	3 040,00 $
450 mm à 600 mm	450 mm	2 896,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	3 172,00 $

2° égout privé en béton de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	150 mm	1 588,00 $
250 mm	150 mm à 200 mm	1 843,00 $
300 mm	200 mm à 250 mm	1 878,00 $
600 mm en briques	200 mm à 250 mm	2 824,00 $
375 mm à 600 mm	250 mm à 300 mm	2 878,00 $
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	250 mm à 300 mm	3 040,00 $
450 mm à 600 mm	375 mm	2 896,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	3 172,00 $
450 mm à 600 mm	450 mm	3 601,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	3 865,00 $
525 mm à 675 mm	525 mm	3 733,00 $
750 mm à 1100 mm et 600 mm x 900 mm en briques	525 mm	4 056,00 $
600 mm à 750 mm	600 mm	3 845,00 $
900 mm à 1200 mm et 600 mm x 900 mm en briques	600 mm	4 314,00 $

94. Pour le murage d'égout privé, il sera perçu :

1° pour un premier murage : 389,00 $

2° pour chaque murage additionnel, consécutif au premier et effectué sur les mêmes lieux : 383,00 $

Le tarif prévu au présent article ne comprend pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

95. Pour l'étude d'une demande d'autorisation de construire un système de gestion des eaux pluviales, il sera perçu :

1° pour la réouverture d'une demande d'autorisation fermée pour défaut de la compléter ou la rendre conforme dans les délais prescrits : 315,00 $

2° pour l'étude d'une modification d'un projet de construction d'un système de gestion des eaux pluviales déjà autorisé, pour un même immeuble : 2 192,00 $

96. Pour l'ouverture et la fermeture d'un robinet d'arrêt extérieur, il sera perçu : 311,00 $

SOUS-SECTION 3
FORMATIONS ET LOCATION DE SALLES AU CENTRE DE FORMATION MAXIM'EAU

97. Pour une séance de formation, matériel didactique compris, au centre de formation Maxim'eau situé au 10 000 Boulevard Louis-H. La Fontaine, il sera perçu, par personne, l'heure : 157,00 $

98. Pour la location de salles au centre de formation Maxim'eau situé au 10000 Boulevard Louis-H. La Fontaine, du lundi au vendredi, il sera perçu :

1° petite salle (maximum de 12 personnes) :

a) par jour, durant la période comprise entre 7h00 et 17h00 297,00 $

b) par demi-journée, pour une durée maximale de 4 heures, durant la période comprise entre entre 7h00 et 17h00 148,00 $

2° grande salle (maximum de 45 personnes) :

a) par jour, durant la période comprise entre 7h00 et 17h00 592,00 $

b) par demi-journée, pour une durée maximale de 4 heures, durant la période comprise entre entre 7h00 et 17h00 283,00 $

CHAPITRE VI
VENTE ET FOURNITURE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I
EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

99. Pour la fourniture d'extraits des rôles**,** les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

100. Pour un abonnement au système CITÉ PLUS concernant les extraits de rôle d'évaluation et de taxation :

1°	pour l'année :	157,60 $
2°	par transaction, pour les abonnés :	7,50 $
3°	par transaction, pour les non-abonnés :	20,00 $

101. Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

Malgré le premier alinéa, une personne physique à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20,00 $.

De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents d'archives suivants :

1°	copie numérique en haute résolution, par fichier :	7,40 $
2°	numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier :	13,70 $
3°	document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier :	26,30 $

102. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents montréalais, il sera perçu, pour un ménage :

1°	première carte :	9,00 $
2°	deuxième carte :	8,00 $
3°	carte supplémentaire :	7,00 $

103. Pour la délivrance d'un certificat requis aux fins de la radiation d'un préavis de vente pour taxes avant la tenue de la vente : 141,90 $

SECTION II
PLANS

104. Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :

1° plan de la Ville :

a) noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité 5,75 $

b) en couleur, 1 : 20 000, l'unité 31,50 $

2° plan de l'arrondissement :

a) noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité 5,75 $

b) en couleur, 1 : 20 000, l'unité 11,00 $

3° plan et profil, le pied carré : 1,75 $

4° plan SQRC (plan surface), en couleur : 5,75 $

5° autres plans, le pied carré : 1,75 $

6° feuillet A0 : 4,75 $

105. Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1° par fichier : 5,75 $

2° par CD, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° : 5,75 $

CHAPITRE VII
AUTRES TARIFS

106. Pour les analyses effectuées dans le cadre des transactions immobilières suivantes, il sera perçu :

1° vente ou échange d'un terrain appartenant à la Ville : 550,00 $

2° établissement, modification ou radiation d'une servitude : 550,00 $

3° bail consenti par la Ville : 550,00 $

Le tarif prévu au paragraphe 1° du premier alinéa ne s'applique pas à la vente par la Ville d'un résidu de terrain, d'une parcelle de terrain ou partie de ruelle, si les conditions suivantes sont respectées :

1° le résidu de terrain, la parcelle de terrain ou la partie de ruelle visé est non constructible isolément et ne constitue pas une subdivision d'un plus grand ensemble constructible;

2° l'acquisition n'est pas faite à des fins de développement d'un nouveau projet de construction;

3° l'acquisition a lieu aux fins d'assemblage à un terrain riverain, qui aura, à la suite de cet assemblage, un indice de superficie de plancher égal ou inférieur à 3.

Le tarif prévu au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'applique pas au renouvellement d'un bail.

Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue à la demande de la Ville ou si elle a pour but de corriger une erreur de la Ville. De plus, ces tarifs ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue entre la Ville et un organisme à but non lucratif et que celle-ci a pour but principal d'accorder une aide à cet organisme.

107. Pour l'analyse effectuée par le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal préalablement à l'émission d'un permis d'occupation du domaine public, il sera perçu, par jour, pour chaque côté d'un tronçon de rue visé par une demande d'utilisation d'un lieu public à des fins de tournage ou de production cinématographiques ou télévisuels : 28,00 $

Aux fins du présent article, on entend par « côté d'un tronçon de rue », la partie d'une voie publique, située entre 2 voies publiques transversales, qui s'étend du trottoir jusqu'au centre de la voie.

Le tarif prévu au présent article n'est pas applicable à un tournage effectué par une personne morale à but non lucratif, à un tournage amateur ainsi qu'à toute production dont le budget est de 100 000 $ ou moins.

108. Pour les frais de notification par poste certifiée d'un avis relatif au recouvrement de toute taxe, cotisation SDC ou tarif impayé, il sera perçu : 16,50 $

109. Pour la vente pour taxes d'un immeuble, il sera perçu :

1° frais d'avis de vente, sauf si le solde en capital de la dette est inférieur à 200 $: 45,00 $

2° à compter du moment où l'immeuble est inscrit sur la liste de publication, des frais de vente de 5 % de la dette réclamée en capital, maximum : 2 000,00 $

110. Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 37,10 $

111. Pour les frais de transmission de tout document de la Ville, demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie seront perçus selon le coût encouru.

112. Pour l'utilisation d'une borne de recharge pour véhicule électrique, il sera perçu, l'heure : 1,00 $

CHAPITRE VIII
PRÊT DE PERSONNEL

113. Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :

1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a) pour un employé permanent 36,32 %

b) pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés 39,80 %

c) pour les heures supplémentaires 4,30 %

2° personnel autre que syndiqué prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué prêté à d'autres organismes : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a) si le prêt est de moins de 6 mois 61,40 %

b) si le prêt est de 6 mois et plus 35,10 %

c) pour les heures supplémentaires 4,30 %

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à une prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE IX
STATIONNEMENT SUR RUE ET HORS RUE

114. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale et artérielle sont prévus à l'annexe 7 intitulée « Tarifs des stationnements sur rue selon les secteurs » selon les secteurs identifiés sur le plan joint à l'annexe 8 intitulée « Réseau de stationnement tarifé sur rue – Tarification des secteurs – 2023 ».

115. Les tarifs pour l'usage d'une place de stationnement sur rue de type parcojour contrôlée par une borne située dans les secteurs identifiés sur le plan joint comme annexe 8 sont établis comme suit :

1° Jusqu'au 31 mars 2023 :

a) Saint-Viateur-Ubisoft (PMR-IS-1) du lundi au vendredi de 9h à 18h — 3,75 $/h, maximum 10,00 $/jour

b) malgré le sous-paragraphe a) sur l'avenue Casgrain et sur la rue Saint-Dominique entre les rues Saint-Viateur Est et la rue Maguire, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h — 3,25 $/h, maximum 10,00 $/jour

c) secteur « Duluth-Hôtel-Dieu » (PMR-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h — 3,75 $/h, maximum 10,00 $/jour

d) secteur « Parc Lafontaine » (PMR-IS-1), du lundi au dimanche, de 9 h à minuit — 3,75 $/h, maximum 10,00 $/jour

e) secteur Angus (RPP-IS-1), du lundi au vendredi de 9 h à 18 h — 3,25 $/h, maximum 12,00 $/jour

2° À compter du 1er avril 2023 :

a) Saint-Viateur-Ubisoft (PMR-IS-1) du lundi au vendredi de 9h à 18h — 4,00 $/h, maximum 12,00 $/jour

b) secteur « Duluth-Hôtel-Dieu » (PMR-IS-1), du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h — 4,00 $/h maximum 12,00 $/jour

c) secteur « Parc Lafontaine » (PMR-IS-1), du lundi au dimanche, de 9 h à minuit — 4,00 $/h maximum 12,00 $/jour

d) secteur Angus (RPP-IS-1), du lundi au vendredi de 9 h à 18 h — 3,50 $/h maximum 12,00 $/jour

116. Malgré les articles 114 et 115, lorsqu'une place de stationnement tarifée sur rue fait également l'objet d'une signalisation indiquant notamment une zone de livraison, une zone de débarcadère, une voie ouverte à la circulation en période de pointe ou une voie réservée au transport collectif, les tarifs sont perçus uniquement durant les périodes ou plages horaires au cours desquelles cette signalisation n'est pas applicable.

117. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue sont établis conformément à l'annexe 6, intitulée « Tarifs des autoparcs », laquelle est jointe au présent règlement à l'égard des stationnements hors rue situés dans les arrondissements mentionnés dans cette annexe.

118. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue dans les arrondissements suivants sont établis comme suit :

1° arrondissement de Lachine : les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles (3.1.19A), 3.1.20, 3.1.21, 3.1.22, et 3.1.23 du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification, en vigueur le 31 décembre 2014;

2° arrondissement d'Outremont :

a) les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 8.20.4, 8.20.5 et 8.23.1 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement 1171, en vigueur le 31 décembre 2014 ainsi que les tarifs prévus aux articles 8.20.2, 8.20.3 et 8.20.6 de ce même règlement en leur appliquant une augmentation de 0,25$/h;

b) les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 69 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) AO-279;

3° arrondissement de Saint-Laurent : les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 27 du Règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs, en vigueur le 31 décembre 2014, pour une place de stationnement hors rue identifiée à la partie de l'annexe A relative au stationnement hors rue du Règlement numéro 878 sur la sécurité routière, en vigueur le 31 décembre 2014;

4° arrondissement de Verdun : les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 21 ainsi qu'à l'annexe A du Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2014), RCA13 21000, en vigueur le 31 décembre 2014 excluant les terrains numéros 3, 6, 8, 13, 18, 19, 20, 22, 33, 34, 37 et 38.

119. Aux fins de la présente section, le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier les jours ou les plages horaires prévus à l'annexe 7 ainsi que les secteurs identifiés sur le plan joint à l'annexe 8.

CHAPITRE X
SITES DE DÉVERSEMENT DE LA NEIGE

120. Pour le déversement de la neige aux endroits désignés à cette fin par la Ville, il sera perçu :

1° pour la période se terminant le 30 juin :

a) pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues (2 essieux)	25,20 $
b) pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues (3 essieux)	37,70 $
c) pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues (4 essieux)	50,30 $
d) pour chaque déversement fait avec un camion semi-remorque	75,40 $
e) pour chaque déversement fait avec une remorque « POP »	50,30 $

2° pour la période du 1er juillet au 31 décembre :

a) pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues (2 essieux)	26,20 $
b) pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues (3 essieux)	39,30 $
c) pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues (4 essieux)	52,40 $
d) pour chaque déversement fait avec un camion semi-remorque	78,50 $

e) pour chaque déversement fait avec une remorque « POP » 52,40 $

Aux fins du premier alinéa, les sites suivants constituent les sites désignés aux fins du déversement de la neige :

1° le site Ray-Lawson situé dans l'arrondissement d'Anjou;

2° les sites Thimens et Sartelon situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

3° le site Armand-Chaput situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

4° le site de la Carrière Saint-Michel situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

5° le site Château Pierrefonds situé dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro;

6° le site 46e Avenue situé dans l'arrondissement Lachine;

7° le site Angrignon dans l'arrondissement de LaSalle.

Les tarifs établis au premier alinéa s'appliquent pour tout autre site qui pourrait être accessible en cours d'année.

CHAPITRE XI
DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

121. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

1° le salaire horaire de la main-d'oeuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 66 % pour les heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la société du Parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 113, les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;

2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'annexe 5 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;

3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;

4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,63 % pour le

fond relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

122. Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil de la ville, conformément à la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

123. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou de contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif fixé par le présent règlement.

CHAPITRE XII
APPLICATION ET PRISE D'EFFET

124. Le présent règlement a préséance sur tout règlement d'une municipalité visée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec portant sur le même objet.

125. Le présent règlement prend effet à la date de sa publication, remplace à compter de cette date le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

ANNEXE 1
ORGANISMES

ANNEXE 2
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAUX ET BÂTIMENTS DU JARDIN BOTANIQUE, DU BIODÔME, DU PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN ET DE L'INSECTARIUM

ANNEXE 3
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

ANNEXE 4
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ANNEXE 5
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

ANNEXE 6
TARIFS DES AUTOPARCS

ANNEXE 7
TARIFS DES STATIONNEMENTS SUR RUE SELON LES SECTEURS

ANNEXE 8
RÉSEAU DE STATIONNEMENT TARIFÉ SUR RUE – TARIFICATION DES SECTEURS – 2023

GDD 1229135001

ANNEXE 1
(article 8)
ORGANISMES

1. Accueil Bonneau
2. Action-Réinsertion (le Sac à dos)
3. Le bon Dieu dans la rue, organisation pour jeunes adultes
4. C.a.c.t.u.s. Montréal
5. La cafétéria communautaire Multi Caf
6. Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.
7. Dîners St-Louis
8. Dopamine
9. Maison des amis du Plateau Mont-Royal
10. La Maison Benoît Labre
11. Mission bon Accueil
12. Mission Old Brewery
13. Plein milieu
14. Rue Action Prévention (RAP) jeunesse
15. Refuge des jeunes de Montréal
16. Spectre de rue Inc.
17. Travail de rue / Action communautaire (TRAC)
18. L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme
19. Y des femmes de Montréal
20. YMCA du Québec (programme Dialogue)

ANNEXE 2
(article 49)
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAUX ET BÂTIMENTS DU JARDIN BOTANIQUE, DU BIODÔME, DU PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN ET DE L'INSECTARIUM

SECTION I
TARIFS DE BASE

1. Pour la location de salles, jardins, chapiteaux et bâtiments des institutions du Jardin botanique, du Biodôme, du Planétarium Rio Tinto Alcan et de l'Insectarium, prévus par la présente annexe, il sera perçu, l'heure, pour un minimum de trois heures :

1° Jardin botanique :

a) Jardin de Chine	
i. jardin entier	1 055,00 $
ii. terrasse seulement	320,00 $
iii. cour d'entrée seulement	320,00 $
iv. cours de penjings	320,00 $
v. pavillon de l'ombre verte	135,00 $
b) Pavillon japonais	
i. Toyota (avec corridor du pavillon)	320,00 $
ii. salle pour cérémonie du thé	215,00 $
c) Belvédère du Jardin japonais	160,00 $
d) Grande serre	320,00 $
e) autres serres	
i. serres numéros 1 à 9, l'ensemble	950,00 $
ii. serres numéros 1 à 10, l'ensemble	1 055,00 $
iii. serres numéros 6 à 10, l'ensemble	635,00 $
iv. serre centrale (connue sous le nom de serre Molson)	210,00 $
f) complexe d'accueil	260,00 $
i. avec serre centrale (connue sous le nom de serre Molson) en plus	365,00 $
ii. avec la grande serre en plus	465,00 $
iii. avec les serres numéros 1 à 10 en plus	1 240,00 $
iv. avec les serres numéros 6 à 10 en plus	775,00 $
v. avec Amphithéâtre Henry-Teuscher en plus	500,00 $
g) salle Chlorophylle	160,00 $

h) salle polyvalente 1	60,00 $
i) salle polyvalente 2	60,00 $
j) Maison de l'arbre	
i. maison entière	425,00 $
ii. salle polyvalente	60,00 $
iii. Gloriette ("gazebo")	110,00 $
k) Amphithéâtre Henry-Teuscher	300,00 $
l) Jardin des Premières-Nations	320,00 $
m) hall d'entrée de l'édifice Marie-Victorin	110,00 $
n) grand chapiteau temporaire	375,00 $
o) chapiteau permanent	320,00 $
p) salle André-Bouchard du Centre sur la biodiversité	
i. salle complète	635,00 $
ii. salle lorsqu'il y a une exposition	375,00 $
q) jardins de la paix (terrasse du restaurant)	365,00 $
r) terrasse du restaurant côté nord	160,00 $

2° Insectarium :

a) Insectarium en entier	1 500,00 $
b) hall d'accueil	250,00 $
c) dôme	320,00 $
d) grand vivarium	375,00 $
e) atelier	250,00 $
f) hall d'accueil et dôme	475,00 $
g) hall d'accueil et grand vivarium	500,00 $
h) dôme et atelier	475,00 $
i) grand vivarium et atelier	500,00 $

j)	halte	60,00 $
k)	parvis extérieur	300,00 $

3° Biodôme :

a)	Biodôme entier (quatre écosystèmes et hall d'accueil)	4 225,00 $
b)	hall d'accueil	465,00 $
c)	atrium	320,00 $
d)	hall d'accueil et atrium	670,00 $
e)	mezzanine	320,00 $
f)	boucle périphérique (exposition « À moi d'agir »)	265,00 $
g)	boucle périphérique et aire de restauration	375,00 $
h)	salle des découvertes	215,00 $
i)	régions subpolaires	530,00 $
j)	régions subpolaires et atrium	740,00 $
k)	belvédère du Golfe du Saint-Laurent	530,00 $
l)	vue sous-marine du Golfe du Saint-Laurent	530,00 $
m)	Golfe du Saint-Laurent	955,00 $
n)	Golfe du Saint-Laurent et atrium	1 160,00 $
o)	érablière des Laurentides	530,00 $
p)	érablière des Laurentides et atrium	740,00 $
q)	forêt tropicale humide	530,00 $
r)	forêt tropicale humide et atrium	740,00 $
s)	Biodôme – niveau 100	265,00 $

4° Planétarium Rio Tinto Alcan :

a)	une salle d'animation	260,00 $
b)	une salle d’animation et un théâtre	560,00 $
c)	deux salles d’animation regroupées	425,00 $
d)	deux salles d’animation et un théâtre	725,00 $
e)	deux salles d’animation et deux théâtres	875,00 $
f)	trois salles d'animation regroupées	620,00 $
g)	trois salles d’animation et un théâtre	855,00 $
h)	un théâtre	425,00 $
i)	les deux théâtres	600,00 $
j)	trois salles d'animation regroupées et les deux théâtres	1 000,00 $
k)	salle d’exposition	370,00 $
l)	salle d'exposition et un théâtre	650,00 $
m)	salle d'exposition et les deux théâtres	795,00 $
n)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration	425,00 $
o)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et un théâtre	700,00 $
p)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et les deux théâtres	845,00 $
q)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et la salle d’exposition	650,00 $
r)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration, la salle d’exposition et un théâtre	1 000,00 $
s)	rez-de-chaussée comprenant le hall, les 2 théâtres et la salle d'exposition	1 100,00 $

SECTION II
TARIFS PARTICULIERS

2. Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit, les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe sont majorés de 50 %.

3. Un rabais de 50 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe.

4. Un rabais de 15 % est appliqué au total des tarifs qui seraient autrement applicables sur toute location de salles multiples dont le tarif n'est pas prévu à l'article 1 de la présente annexe.

5. Les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe ne sont pas applicables aux sociétés amies et aux sociétés partenaires lorsque la location est effectuée pour l'exercice des activités prévues à leurs statuts constitutifs.

ANNEXE 3
(article 69)
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

1.	Analyseur « Mc IIroy », avec deux opérateurs	1 980,40 $/j
2.	Appareil « Sthil » pour percer les égouts	9,60 $/h
3.	Appareil pour localiser les fuites d'eau	17,60 $/h
4.	Coupe tuyau « Smith » (30"x 36")	547,50 $/j
5.	Coupe tuyau « Smith » (42"x 48")	697,70 $/j
6.	Découpeuse à disque «Sthil-Cut-Quick»	9,80 $/h
7.	Digimètre	20,10 $/h
8.	Enregistreur de débits ou manomètre différentiel	18,00 $/j
9.	Enregistreur de pression	16,70 $/j
10.	Instrument de détection	3,90 $/h
11.	Marteau à buriner	7,80 $/h
12.	Opérateur de vanne « Wachs power drive machine »	7,80 $/h
13.	Perceuse « Mueller », CC-25	9,60 $/h
14.	Perceuse « Mueller », CL-12 (4"x 12")	43,20 $/h
15.	Perceuse « Mueller », D-4 ou D-5	6,30 $/h
16.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », B-100	9,10 $/h
17.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », A (2")	9,00 $/h
18.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », J	3,90 $/h
19.	Perceuse et taraudeuse « Mueller », B (1/2"à 1")	8,80 $/h
20.	Pompe pneumatique d'épuisement (200 gal/h)	3,90 $/h
21.	Scie à chaîne	6,40 $/h
22.	Scie pneumatique rotative « Frein » pour tuyau	28,70 $/h
23.	Tube de Pitot (sur réseau)	21,80 $/j
24.	Tube de Pitot (piézomètre sur borne-fontaine)	5,80 $/j
25.	Unité mobile pour la chlorination des conduites	8,80 $/h

ANNEXE 4
(article 79)
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu, les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, géoenvironnement, toiture et étanchéité, édition 2022, publié par l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG) :

A. SOLS ET GRANULATS

1. Analyse granulométrique - S 1 (LC 21-040)
2. Colorimétrie – S 31 (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques – S 13A (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins – S 8B (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers – S 8A (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables – S 11 (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation – S 14 (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulat fin – S 30 (CSA A23.2-11A)
9. Los Angeles – S 4 (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 µm) – S 2 (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval – S 4 (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique – S 28 (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre – APS 1
14. Teneur en particules allongées – S 6 (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates – S 5 (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO4 ou Na2SO4) – S 3 (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau – T 3 (BNQ 2501-170)

B. BÉTON PLASTIQUE ET DURCI

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton – BC 27 (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci – BC 26 (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit «Brésilien») – BC 24 (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton – BC 20 (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton – BC 21 (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton – BC 23 (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 50 cycles – BC 33A (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 56 cycles – BC 33B (BNQ 2621-905)

9. Essai de traction directe en laboratoire – BC 25 (CSA A23.2-6B)

C. MAÇONNERIE

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression – BC 50 (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension – BC 51 (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 – BC 52 (CAN3 A82.2)

D. MORTIER ET COULIS

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier – BC 3 (CSA A3004-C2)

E. PRODUITS DE BÉTON

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard – BC 64 (BNQ 2622-420)
2. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique – BC 63D (ASTM C-140)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglaçant – BC 63 (CSA A231.2)

F. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR BÉTON DE CIMENT ET PRODUITS DE BÉTON

1. Carotteuse électrique pour béton, Préparation – APBC 1A
2. Carotteuse électrique pour béton, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBC 1B
3. Carotteuse électrique pour béton, Génératrice – APBC 1C
4. Détecteur d'acier d'armature – APBC 5
5. Aéromètre, cône d'affaissement et accessoires – APBC 8
6. Appareil de mesure de transmission de vapeur d'eau dans le béton – APBC 20

G. ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carottage d'enrobés bitumineux, Préparation – APBM 1A
2. Nucléodensimètre type Troxler 4640 et 3450 – APMB 3

H. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carotteuse électrique, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1B
2. Génératrice – APBM 1C
3. Carotteuse à essence en opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1D

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

A. ANALYSES CHIMIQUES

1. Demande chimique en oxygène :	36,00 $
2. Dose d'alun :	316,00 $
3. Matières en suspensions (MES) :	24,80 $
4. Phosphore total :	17,90 $

B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES

1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement :	118,40 $
2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions :	111,80 $
3. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage :	486,30 $
4. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage :	131,50 $
5. Grille de puisard, essais de chargement :	118,40 $
6. Grille de puisard, poids et dimensions :	92,10 $
7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens :	486,30 $

B. PRODUITS DE BÉTON

1. Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921) :	358,90 $

C. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES

1. Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions :	519,20 $
2. Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211) :	985,80 $
3. Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135) :	433,80 $
4. Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135) :	433,80 $
5. Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions :	302,40 $

D. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Cueillette d'échantillons lourds, l'heure :	173,60 $

E. ESSAIS ET ÉTUDES

1. Agent technique, l'heure :	123,50 $
2. Agent technique principal, l'heure :	141,10 $
3. Analyste de matériaux, l'heure :	102,70 $
4. Dessinateur, l'heure :	95,10 $
5. Ingénieur groupe 2, l'heure :	160,70 $
6. Ingénieur groupe 4, l'heure :	200,00 $
7. Ingénieur groupe 5, l'heure :	218,60 $

ANNEXE 5
(article 121)
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

1. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 109 Voiturette aspirateur :
   a. Tarif horaire 13,90 $
   b. Tarif pour une demi-journée 54,50 $
   c. Tarif quotidien 110,10 $
   d. Tarif hebdomadaire 549,30 $
   e. Tarif mensuel 2 287,00 $

2. 127 Camionnette 4X4 Cabine simple :
   a. Tarif horaire 8,10 $
   b. Tarif pour une demi-journée 29,00 $
   c. Tarif quotidien 56,80 $
   d. Tarif hebdomadaire 285,10 $
   e. Tarif mensuel 1 186,00 $

3. 134 Automobile sous-compacte 4 cylindres, 4 portes :
   a. Tarif horaire 2,35 $
   b. Tarif pour une demi-journée 8,10 $
   c. Tarif quotidien 16,30 $
   d. Tarif hebdomadaire 78,80 $
   e. Tarif mensuel 339,60 $

4. 140 Automobile compacte électrique :
   a. Tarif horaire 3,50 $
   b. Tarif pour une demi-journée 9,40 $
   c. Tarif quotidien 18,50 $
   d. Tarif hebdomadaire 93,90 $
   e. Tarif mensuel 407,90 $

5. 153 Automobile intermédiaire hybride :
   a. Tarif horaire 2,35 $
   b. Tarif pour une demi-journée 9,40 $
   c. Tarif quotidien 17,30 $
   d. Tarif hebdomadaire 86,90 $
   e. Tarif mensuel 377,80 $

6. 164 VUS ou Multisegment 4 cylindres :
   a. Tarif horaire 3,50 $
   b. Tarif pour une demi-journée 9,40 $
   c. Tarif quotidien 19,70 $
   d. Tarif hebdomadaire 98,50 $

e. Tarif mensuel 426,40 $

7. 176 Fourgonnette 6 cylindres vitrée :
   a. Tarif horaire 3,50 $
   b. Tarif pour une demi-journée 12,70 $
   c. Tarif quotidien 26,70 $
   d. Tarif hebdomadaire 130,90 $
   e. Tarif mensuel 569,00 $

8. 179 Fourgonnette 8 cylindres non-vitrée :
   a. Tarif horaire 4,60 $
   b. Tarif pour une demi-journée 15,10 $
   c. Tarif quotidien 30,10 $
   d. Tarif hebdomadaire 151,80 $
   e. Tarif mensuel 657,00 $

9. 211 Camionnette 5 001-10 000 lb. :
   a. Tarif horaire 4,60 $
   b. Tarif pour une demi-journée 17,30 $
   c. Tarif quotidien 34,80 $
   d. Tarif hebdomadaire 176,10 $
   e. Tarif mensuel 763,60 $

10. 212 Camionnette 5 001-10 000 lb., cabine équipée :
    a. Tarif horaire 8,10 $
    b. Tarif pour une demi-journée 30,10 $
    c. Tarif quotidien 60,30 $
    d. Tarif hebdomadaire 299,00 $
    e. Tarif mensuel 1 243,00 $

11. 217 Camion 5 001-10 000 lb., fourgon :
    a. Tarif horaire 5,80 $
    b. Tarif pour une demi-journée 20,90 $
    c. Tarif quotidien 42,80 $
    d. Tarif hebdomadaire 214,30 $
    e. Tarif mensuel 927,00 $

12. 234 Camion 14 001-16 500 lb., benne basculante, cabine équipée
    a. Tarif horaire 10,40 $
    b. Tarif pour une demi-journée 39,40 $
    c. Tarif quotidien 78,80 $
    d. Tarif hebdomadaire 392,80 $
    e. Tarif mensuel 1637,00 $

13. 237 Camion 14 001-16 500 lb., fourgon :

a. Tarif horaire	10,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	37,10 $
c. Tarif quotidien	74,20 $
d. Tarif hebdomadaire	372,00 $
e. Tarif mensuel	1548,00 $

14. 283 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, benne basculante :

a. Tarif horaire	17,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	68,40 $
c. Tarif quotidien	136,70 $
d. Tarif hebdomadaire	681,40 $
e. Tarif mensuel	2 838,00 $

15. 285 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, nacelle :

a. Tarif horaire	27,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	110,10 $
c. Tarif quotidien	220,20 $
d. Tarif hebdomadaire	1 102,00 $
e. Tarif mensuel	4 586,00 $

16. 293 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, benne basculante :

a. Tarif horaire	29,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	111,20 $
c. Tarif quotidien	223,70 $
d. Tarif hebdomadaire	1117,00 $
e. Tarif mensuel	4 651,00 $

17. 296 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, Grue Treuil :

a. Tarif horaire	32,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	125,10 $
c. Tarif quotidien	250,30 $
d. Tarif hebdomadaire	1 203,00 $
e. Tarif mensuel	5 210,00 $

18. 301 Surfaceuse à glace :

a. Tarif horaire	10,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	39,40 $
c. Tarif quotidien	78,80 $
d. Tarif hebdomadaire	392,80 $
e. Tarif mensuel	1 635,00 $

19. 316 Camion tasseur 20-23.9 VG.CU :

a. Tarif horaire	34,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	136,70 $

c. Tarif quotidien	272,30 $
d. Tarif hebdomadaire	1 308,00 $
e. Tarif mensuel	5 670,00 $

20. 319 Camion vide-puisards :

a. Tarif horaire	45,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	177,30 $
c. Tarif quotidien	354,60 $
d. Tarif hebdomadaire	1 704,00 $
e. Tarif mensuel	7 379,00 $

21. 324 Camion arroseuse 6X4 2 001-3 000 gallons :

a. Tarif horaire	25,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	97,30 $
c. Tarif quotidien	194,70 $
d. Tarif hebdomadaire	974,60 $
e. Tarif mensuel	4 057,00,00 $

22. 347 Camion incendie pompe 1 201-1 600 USGPM :

a. Tarif horaire	53,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	208,60 $
c. Tarif quotidien	418,40 $
d. Tarif hebdomadaire	2 010,00 $
e. Tarif mensuel	8 700,00 $

23. 393 Porteur multimode 4X2 (Sans accessoire) :

a. Tarif horaire	22,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	84,60 $
c. Tarif quotidien	168,10 $
d. Tarif hebdomadaire	841,20 $
e. Tarif mensuel	3 502,00 $

24. 413 Tracteur roues 45 CV - 64.9 CV :

a. Tarif horaire	12,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	47,50 $
c. Tarif quotidien	93,90 $
d. Tarif hebdomadaire	471,60 $
e. Tarif mensuel	1 964,00 $

25. 437 Chargeur sur roues 3.00-3.99 VG.CU. :

a. Tarif horaire	24,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	93,90 $
c. Tarif quotidien	186,60 $
d. Tarif hebdomadaire	934,00 $
e. Tarif mensuel	3 886,00 $

26. 451 Chargeuse pelleteuse (en location) :

a. Tarif horaire	37,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	146,10 $
c. Tarif quotidien	292,10 $
d. Tarif hebdomadaire	1 403,00 $
e. Tarif mensuel	6 071,00 $

27. 513 Tracteur sur chenillettes :

a. Tarif horaire	40,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	162,20 $
c. Tarif quotidien	323,30 $
d. Tarif hebdomadaire	1 555,00 $
e. Tarif mensuel	6 734,00 $

28. 525 Souffleuse 1 601-2 000 TON/HR :

a. Tarif horaire	26,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	102,00 $
c. Tarif quotidien	203,90 $
d. Tarif hebdomadaire	1 020,80 $
e. Tarif mensuel	4 250,00 $

29. 539 Balai aspirateur 5 VG.CU et + (en location) :

a. Tarif horaire	69,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	273,60 $
c. Tarif quotidien	546,90 $
d. Tarif hebdomadaire	2 630,00 $
e. Tarif mensuel	11 387,00 $

30. 545 Chariot élévateur 4 001-5 000 lb. :

a. Tarif horaire	3,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	10,40 $
c. Tarif quotidien	19,70 $
d. Tarif hebdomadaire	99,70 $
e. Tarif mensuel	433,40 $

31. 593 Tondeuse 72 PO. et + :

a. Tarif horaire	6,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	27,80 $
c. Tarif quotidien	54,50 $
d. Tarif hebdomadaire	273,60 $
e. Tarif mensuel	1 137,00 $

32. 597 Tondeuse 7 couteaux :

a. Tarif horaire	20,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	79,90 $
c. Tarif quotidien	159,90 $

d. Tarif hebdomadaire	800,70 $
e. Tarif mensuel	3 332,00 $

33. 635 Aspirateur à feuilles :

a. Tarif horaire	4,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	15,10 $
c. Tarif quotidien	30,10 $
d. Tarif hebdomadaire	150,70 $
e. Tarif mensuel	653,50 $

34. 661 Compresseur 100 PCM :

a. Tarif horaire	1,17 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,50 $
c. Tarif quotidien	5,80 $
d. Tarif hebdomadaire	29,00 $
e. Tarif mensuel	127,50 $

35. 678 Hache Branches :

a. Tarif horaire	5,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	23,10 $
c. Tarif quotidien	46,40 $
d. Tarif hebdomadaire	231,80 $
e. Tarif mensuel	1 002,40 $

36. 752 Fardier 2-4 tonnes :

a. Tarif horaire	1,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	4,60 $
c. Tarif quotidien	8,10 $
d. Tarif hebdomadaire	42,80 $
e. Tarif mensuel	184,30 $

37. 759 Fardier 16 tonnes et + :

a. Tarif horaire	3,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	10,40 $
c. Tarif quotidien	20,90 $
d. Tarif hebdomadaire	105,50 $
e. Tarif mensuel	454,20 $

38. 761 Roulotte :

a. Tarif horaire	1,17 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,50 $
c. Tarif quotidien	5,80 $
d. Tarif hebdomadaire	31,30 $
e. Tarif mensuel	134,50 $

39. 766 Remorque Théâtre :

a. Tarif horaire	6,90 $

b. Tarif pour une demi-journée	23,10 $
c. Tarif quotidien	46,40 $
d. Tarif hebdomadaire	231,80 $
e. Tarif mensuel	1 004,70 $

40. 825 Souffleuse à neige sur tracteur :

a. Tarif horaire	42,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	169,10 $
c. Tarif quotidien	338,40 $
d. Tarif hebdomadaire	1 628,00 $
e. Tarif mensuel	7 052,00 $

41. 970 Essoucheuse (de type vertical) :

a. Tarif horaire	9,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	32,40 $
c. Tarif quotidien	66,10 $
d. Tarif hebdomadaire	327,80 $
e. Tarif mensuel	1 364,00 $

2. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, l'heure, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 100 Motoneige grande puissance :	20,00 $
2. 105 Voiturette électrique :	9,00 $
3. 106 Voiturette à essence :	15,00 $
4. 118 Véhicule tout terrain :	28,00 $
5. 215 Fourgonnette à nacelle aérienne :	32,00 $
6. 247 Camion 16 501 à 19 500 lbs PBV-B.F. :	29,00 $
7. 286 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Treuil :	71,00 $
8. 288 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Tarière :	85,00 $
9. 298 Camion 33 000 lbs PBV et plus. grue. treuil 3 essieux :	85,00 $
10. 307 Camion-traceur :	48,00 $
11. 396 Camion Benne-Épandeur 6 x 4 :	39,00 $
12. 414 Tracteur sur roue 65 à 100 HP :	35,00 $

13. 471 Autoniveleuse louée :	77,00 $
14. 481 Rouleau motorisé (moins de 2 tonnes) – vibrateur :	12,00 $
15. 511 Traceur sur roues - voie étroite :	23,00 $
16. 546 Chariot élévateur à fourche 5 001 à 6 000 lbs :	46,00 $
17. 579 Pulvérisateur motorisé :	9,00 $
18. 645 Génératrice remorquée :	22,00 $
19. 647 Génératrice à dégeler remorquée :	17,00 $
20. 701 Traceuse de ligne remorquée :	16,00 $
21. 712 Boîte pour le transport d'asphalte :	42,00 $
22. 713 Flèche sur remorque :	2,00 $
23. 714 Remorque à panneau afficheur :	2,00 $
24. 749 Génératrice à vapeur :	19,00 $
25. 754 Fardier 6 à 8 tonnes :	11,00 $
26. 760 Remorques diverses :	18,00 $
27. 765 Remorque citerne :	6,00 $
28. 771 Terreauteuse remorquée :	3,00 $
29. 795 Plateau de tonte remorqué 6 à 7 couteaux :	4,00 $
30. 801 Traceuse de ligne motorisée – marquage :	11,00 $
31. 804 Effaceuse de lignes – marquage :	14,00 $
32. 815 Scie à béton :	24,00 $
33. 820 Planeuse à glace de patinoire :	5,00 $
34. 870 Lève-gazon plus de 18 pouces :	12,00 $
35. 875 Aérateur de terre :	15,00 $
36. 879 Arroseuse-gicleuse moins de 800 gallons :	2,00 $

37. 913 Boîte à asphalte :	6,00 $
38. 922 Épandeur détachable 6 v.c. :	16,00 $
39. 923 Épandeur détachable 8 v.c. :	17,00 $

ANNEXE 6
(article 117)
TARIFS DES AUTOPARCS

Grille tarifaire #1

Arrondissement / secteur	**Localisation**	**No. Autoparc**	**TARIF HORAIRE** 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	**TARIF MAXIMUM** 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	**Permis mensuel**
AHUNTSIC-CARTIERVILLE					
Promenade Fleury	Fleury C/N, entre Chambord et Sacré-Coeur	335	3.25$	14.00$	84,00 $
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE					
Décarie	Coolbrook C/E, entre Queen Mary et Snowdon	182	3.25$	14.00 $	86.00 $
Décarie	Décarie C/E, entre Queen-Mary et Snowdon	199	S/O	S/O	89.00 $
Décarie	Trans-Island C/E, entre Isabella et Queen-MAry	401	S/O	S/O	140.00 $
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Rue Mont-Royal	Chambord C/E, entre Gilford et Mont-Royal	69	S/O	S/O	108.00 $
Rue Mont-Royal	Marquette C/E, entre Gilford et Mont-Royal	72	4.25$	16.00$	108.00 $
Parc Lafontaine	Sherbrooke C/N, entre C.-Lavallée et Pc Lafontaine	139	4.50$	17.00$	113.00 $
Parc Lafontaine	Rachel C/N, entre C.-Colomb et St-André	140	S/O	S/O	103.00 $
Parc Lafontaine	Calixa-Lavallée C/O, entre Sherbrooke et Rachel	142	S/O	S/O	113.00 $
Parc Lafontaine	Émile-Duployé C/E, entre Rachel et Sherbrooke	197	4.50$	17.00 $	S/O
Parc Lafontaine	Papineau C/O, entre Rachel et Sherbrooke	216	4.50$	16.00 $	106.00 $
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE					
Plaza St-Hubert	Boyer C/O, entre St-Zotique et Beaubien	24	3.00$	12.00 $	88.00 $
Plaza St-Hubert	Boyer C/O, entre Bélanger et St-Zotique	78	3.75$	14.00$	114.00 $
Plaza St-Hubert	St-André C/E, entre Jean-Talon et Bélanger	191	3.00$	12.00$	S/O

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	TARIF MAXIMUM 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	Permis mensuel
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE (suite)					
Plaza St-Hubert	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	302	3.00$	12.00 $	88.00 $
Plaza St-Hubert	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	303	3.00$	12.00$	88.00 $
Promenade Masson	6e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	73	2.75$	12.00$	85.00 $
Promenade Masson	7e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	74	S/O	S/O	85.00 $
Promenade Masson	8e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	75	2.75$	12.00$	S/O
SUD-OUEST					
Ville-Émard	Monk C/E, entre Jacques-Hertel et Jolicoeur	88	S/O	S/O	83.00 $
Parc Angrignon	Trinitaires C/O, nord la Vérendrye	243	3.75$	15.00$	68.00 $
St-Henri	Pl. St-Henri C/O, entre St-Jacques et Notre-Dame	361	2.75$	12.00$	65.00 $
VILLE-MARIE					
Terminus centre-ville	St-Jacques C/S, entre Cathédrale et Ste-Cécile	184	6.00$	17.00 $	169.00 $
Terminus centre-ville	Notre-Dame C/N, entre Inspecteur et Cathédrale	207	6.00$	17.00$	144.00 $
Terminus centre-ville	Mansfield/St-Jacques	400	6.00$	17.00 $	169.00 $
VERDUN					
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église	433	3.50$	16.00 $	85.00 $
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église (nord aréna)	434	3.50$	16.00$	85.00 $
Auditorium / Hôpital	Gaëtan-Laberge, C/O, entre Hickson et de l'Église	437	2.00$	-	85.00 $
Commercial de Verdun Ouest	Woodland, C/N, entre Bannantyne et de Verdun	522	1.75$	12.00 $	82.00 $
Parc en bordure du fleuve	Boul. Lasalle, entre 1re et 4e Avenue	503	1.75$	12.00$	82.00 $

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	TARIF MAXIMUM 24H Lundi au dimanche : 00 h 00 à 23 h 59	Permis mensuel
VERDUN (suite)					
Parc en bordure du fleuve	Boul. Lasalle, C/E, côté nord du 4560	508	1.75$	-	82.00 $
Promenade Wellington	Éthel, C/E, entre Hickson et de l'Église (garage plusieurs niveaux)	438	2.00$	12.00$	85.00 $
Promenade Wellington	Entre 3e et 4e avenue,immédiatement à l'ouest de Wellington	519	1.75$	12.00$	82.00 $
Promenade Wellington	Gordon, C/S, entre de Verdun et Wellington	520	1.75$	12.00$	82.00 $

Grille tarifaire #2

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	Permis mensuel
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	115	4.00$	14.00 $	80.00 $
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	116	4.00$	14.00$	80.00 $
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	117	4.00$	14.00 $	80.00 $
Parc du Mont-Royal	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	118	4.00$	14.00 $	80.00 $

Grille tarifaire #3

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	Permis mensuel
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	Camilien-Houde C/N, sur le Mont-Royal	275	4.00$	14.00 $	S/O

Grille tarifaire #4

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche: 00h00 à 23 h 59	TARIF MAXIMUM Lundi au vendredi: 17 h à 24 h Samedi et dimanche: 00h00 à 23 h 59	Permis mensuel
VILLE-MARIE					
Centre Bell	Montagne C/O, entre St-Antoine et Torrance	227	6.00$	20.00 $	157.00 $

Grille tarifaire #5

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi de 6h à 17h	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi de 6h à 17h	Permis mensuel
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Aréna St-Louis	St-Dominique C/E, entre Bernard et St-Viateur	270	4.50$	16.00$	98.00 $

Gille tarifaire #6

Arrondissement / secteur	Localisation	No. Autoparc	TARIF HORAIRE	TARIF MAXIMUM	Permis mensuel
VERDUN					
Ateliers municipaux	Rue Lesage, entre rues Dupuis et Hickson	506	-	-	82.00 $
Résidentiel	Éthel, C/E, entre Strathmore et Régina	513	-	-	82.00 $
Résidentiel	Rue Évelyn, C/O, près de de l'Église	518	-	-	82.00 $

ANNEXE 7
(article 114)
TARIFS DES STATIONNEMENTS SUR RUE SELON LES SECTEURS

1. Les tarifs suivants sont applicables jusqu'au 31 mars 2023 :

Ahuntsic–Cartierville			
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, de 9h à 18h**	**Jeudi et vendredi, de 9h à 21h**	**Dimanche**
ACV-C-1	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	-
	Lundi au samedi, *de 9h à 18h*		**Dimanche, *13h à 18h***
ACV-C-2	*2.25 $*/h		*2.25 $*/h

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
CDN-C-1	*3,25 $/h*	*3,25 $/h*	*3,25 $/h*
CDN-C-2	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*
CDN-C-3	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*
CDN-IS-1	*3.25 $/h*	*3,25 $/h*	*3,25 $/h*

Lachine	
# Secteur	**Lundi à dimanche, *de 9h à 21h***
LAC-C-1	*2.25 $/h*

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
MHM-C-1	*1.75 $*/h	*1.75 $*/h	-
MHM-C-2	*1.75 $*/h	*1.75 $*/h	-

Outremont			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche**
OUT-C-1	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	-
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
OUT-IS-1	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*	*2.75 $/h*

Plateau-Mont-Royal			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
PMR-C-1	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*
PMR-IS-1	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*

Rosemont–La Petite-Patrie			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
RPP-C-1	*1.75 $*/h	*1.75 $*/h	*1.75 $*/h
RPP-C-2	*1.75 $*/h	*1.75 $*/h	*1.75 $*/h
RPP-IS-1	*3,25 $/h*	*3,25 $/h*	*3,25 $/h*

Saint-Laurent			
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
SLA-C-1	*1.75 $*/h	*1.75 $*/h	*1.75 $*/h

Le Sud-Ouest			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
SOU-C-1	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*	-
SOU-C-2	*1.75 $*/h	*1.75 $*/h	*1,75 $/h, aux abords du Marché Atwater*
SOU-C-3	*1.75 $*/h	*1.75 $*/h	-
SOU-IS-1	*3.75 $/h*	*3.75 $/h*	-

Ville-Marie			
# Secteur	**Lundi au vendredi**	**Samedi**	**Dimanche**
	de 9h à 21h	***de 9h à 18h***	***de 13h à 18h***
VMA-A-1	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*
VMA-A-2	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*
VMA-C-2	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*
VMA-C-5	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*
VMA-S-1	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*
VMA-C-1	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*
VMA-C-3	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*
VMA-C-3	*1,75$/h pour les places situées au nord du boul. Maisonneuve Est et à l'est de la rue Saint-Hubert exclusivement ainsi qu'à l'est de l'avenue Papineau exclusivement.*		
VMA-C-4	*1,75$ /h*	*1,75$ /h*	*1,75$ /h*
VMA-C-4	*3,75$/h pour les places situées sur la rue Notre-Dame Est, à l'ouest de l'avenue Papineau.*		
VMA-IS-1	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*	*3,75$ /h*

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension			
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
VSM-C-1	*1.75 $*/h	*1.75 $*/h	-
VSM-C-2	*1.75 $*/h	*1.75 $*/h	-

Verdun			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi et dimanche, *de 9h à 18h***	
VER-C-1	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h	
VER-IS-1	*2.25 $*/h	*2.25 $*/h	
# Secteur	**Lundi à mercredi et samedi, *de 9h à 18h***	**Jeudi et vendredi, *de 9h à 21h***	**Dimanche**
VER-C-2	*2.25 $*/h	*2.25 $/h*	-

Anjou, LaSalle, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds–Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard			
# Secteur	**Lundi au vendredi, *de 9h à 21h***	**Samedi, *de 9h à 18h***	**Dimanche, de 13h à 18h**
ARR-C-1	*1,75$ /h*	*1,75$ /h*	*1,75$ /h*

2. Les tarifs suivants sont applicables à compter du 1er avril 2023 :

Ahuntsic–Cartierville													
	Plages horaires												
	Lundi au vendredi					**Samedi**					**Dimanche**		
# Secteur	***de 9h à 12h***	***de 12h à 15h***	***de 15h à 18h***	***de 18h à 21h***	***de 21h à 23h***	***de 9h à 12h***	***de 12h à 15h***	***de 15h à 18h***	***de 18h à 21h***	***de 21h à 23h***	***de 9h à 12h***	***de 12h à 15h***	***de 15h à 18h***
ACV-C-1	*3.00 $*				-	*3,00 $*			-	-	*3,00 $*		
ACV-C-2	*2.50 $*				-	*2,50 $*			-	-	*2,50 $*		

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce													
	Plages horaires												
	Lundi au vendredi					**Samedi**					**Dimanche**		
# Secteur	***de 9h à 12h***	***de 12h à 15h***	***de 15h à 18h***	***de 18h à 21h***	***de 21h à 23h***	***de 9h à 12h***	***de 12h à 15h***	***de 15h à 18h***	***de 18h à 21h***	***de 21h à 23h***	***de 9h à 12h***	***de 12h à 15h***	***de 15h à 18h***
CDN-C-1	*3.50 $*				-	*3,50 $*			-	-	*3,50 $*		
CDN-C-2	*3.00 $*				-	*3,00 $*			-	-	*3,00 $*		
CDN-C-3	*3.00 $*				-	*3,00 $*			-	-	*3,00 $*		
CDN-IS-1	*3.50 $*				-	*3,50 $*			-	-	*3,50 $*		

Lachine													
	Plages horaires												
	Lundi au vendredi					**Samedi**					**Dimanche**		
# Secteur	**de 9h à 12h**	**de 12h à 15h**	**de 15h à 18h**	**de 18h à 21h**	**de 21h à 23h**	**de 9h à 12h**	**de 12h à 15h**	**de 15h à 18h**	**de 18h à 21h**	**de 21h à 23h**	**de 9h à 12h**	**de 12h à 15h**	**de 15h à 18h**
LAC-C-1	*2.50 $*				-	*2,50 $*			-	-	*2,50 $*		

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve													
	Plages horaires												
	Lundi au vendredi					Samedi					Dimanche		
# Secteur	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*
MHM-C-1	*2.00 $*				-	*2,00 $*			-	-	*2,00 $*		
MHM-C-2	*2.00 $*				-	*2,00 $*			-	-	*2,00 $*		

Outremont													
	Plages horaires												
	Lundi au vendredi					Samedi					Dimanche		
# Secteur	de 9h à 12h	de 12h à 15h	de 15h à 18h	de 18h à 21h	de 21h à 23h	de 9h à 12h	de 12h à 15h	de 15h à 18h	de 18h à 21h	de 21h à 23h	de 9h à 12h	de 12h à 15h	de 15h à 18h
OUT-C-1	*3.00 $*				-	*3,00 $*			-	-	*3,00 $*		
OUT-IS-1	*3.00 $*				-	*3,00 $*			-	-	*3,00 $*		

Plateau-Mont-Royal													
	Plages horaires												
	Lundi au vendredi					Samedi					Dimanche		
# Secteur	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*
PMR-C-1	*4.00 $*				-	*4,00 $*			-	-	*4,00 $*		
PMR-IS-1	*4.00 $*				-	*4,00 $*			-	-	*4,00 $*		

Rosemont–La Petite-Patrie													
	Plages horaires												
	Lundi au vendredi					Samedi					Dimanche		
# Secteur	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*
RPP-C-1	*2.00 $*				-	*2,00 $*			-	-	*2,00 $*		
RPP-C-2	*2.00 $*				-	*2,00 $*			-	-	*2,00 $*		
RPP-IS-1	*3.50 $*				-	*3,50 $*			-	-	*3,50 $*		

Saint-Laurent													
	Plages horaires												
	Lundi au vendredi					Samedi					Dimanche		
# Secteur	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*
SLA-C-1	*2.00 $*				-	*2,00 $*			-	-	*2,00 $*		

Le Sud-Ouest													
	Plages horaires												
	Lundi au vendredi					Samedi					Dimanche		
# Secteur	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*
SOU-C-1	*4.00 $*				-	*4,00 $*			-	-	*4,00 $*		
SOU-C-2	*2.00 $*				-	*2,00 $*			-	-	*2,00 $*		
SOU-C-3	*2.00 $*				-	*2,00 $*			-	-	*2,00 $*		
SOU-IS-1	*4.00 $*				-	*4,00 $*			-	-	*4,00 $*		

Ville-Marie													
	Plages horaires												
	Lundi au vendredi					Samedi					Dimanche		
# Secteur	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*
VMA-A-1	*4.00 $*	*5.00*	4.00			4.00					4.00		
VMA-A-2	*4.00 $*	*5.00*	4.00			4.00					4.00		
VMA-C-2	*4.00 $*	*5.00*	4.00			4.00					4.00		
VMA-C-5	*4.00 $*	*5.00*	4.00			4.00					4.00		
VMA-S-1	*4.00 $*	*5.00*	4.00			4.00					4.00		
# Secteur	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*
VMA-C-1	*4.00 $*				-	*4,00 $*			-	-	*4,00 $*		
VMA-C-3	*4.00 $*				-	*4,00 $*			-	-	*4,00 $*		
VMA-C-4	*2.00 $*				-	*2,00 $*			-	-	*2,00 $*		
VMA-IS-1	*4.00 $*				-	*4,00 $*			-	-	*4,00 $*		

Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension													
	Plages horaires												
	Lundi au vendredi					Samedi					Dimanche		
# Secteur	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*
VSM-C-1	*2.00 $*				-	*2,00 $*			-	-	*2,00 $*		
VSM-C-2	*2.00 $*				-	*2,00 $*			-	-	*2,00 $*		

Verdun													
	Plages horaires												
	Lundi au vendredi					Samedi					Dimanche		
# Secteur	de 9h à 12h	de 12h à 15h	de 15h à 18h	de 18h à 21h	de 21h à 23h	de 9h à 12h	de 12h à 15h	de 15h à 18h	de 18h à 21h	de 21h à 23h	de 9h à 12h	de 12h à 15h	de 15h à 18h
VER-C-1	*2.50 $*				-	*2,50 $*			-	-	*2,50 $*		
VER-C-2	*2.50 $*				-	*2,50 $*			-	-	*2,50 $*		
VER-IS-1	*2.50 $*				-	*2,50 $*			-	-	*2,50 $*		

Anjou, LaSalle, L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds—Roxboro, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard													
	Plages horaires												
	Lundi au vendredi					Samedi					Dimanche		
# Secteur	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*	*de 18h à 21h*	*de 21h à 23h*	*de 9h à 12h*	*de 12h à 15h*	*de 15h à 18h*
ARR-C-1	2.00 $				-	*2,00 $*			-	-	*2,00 $*		

ANNEXE 8 (articles 114 et 115)

RÉSEAU DE STATIONNEMENT TARIFÉ SUR RUE - TARIFICATION DES SECTEURS - 2023

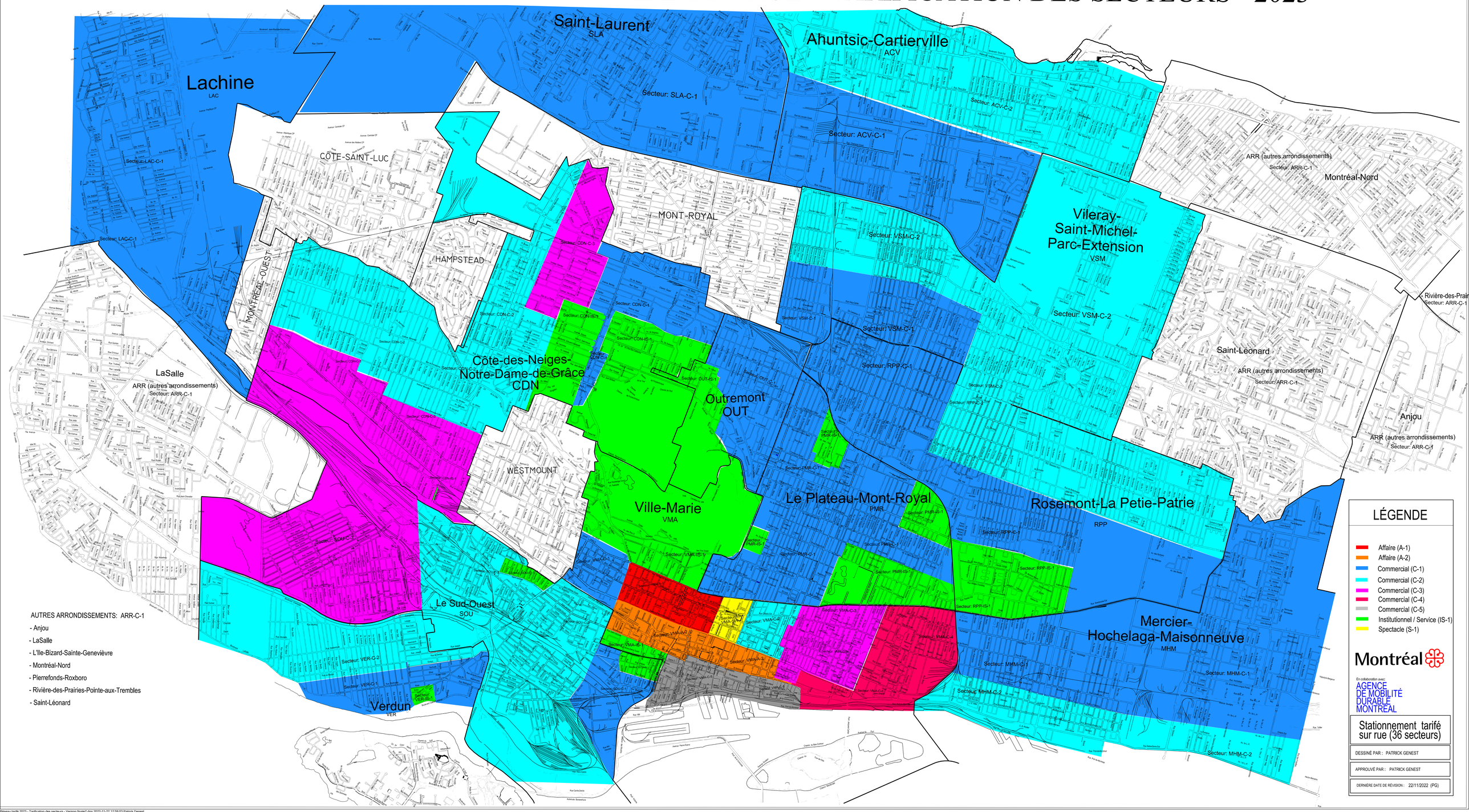

Réseau tarifé 2023 - Tarification des secteurs - Version finale2.dgn 2022-11-22 12:59:03 Patrick Genest

VILLE DE MONTRÉAL

Grille d'analyse de la tarification budgétaire

Faits saillants

Pour l'année 2023

Conseil municipal

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS LOCAUX DE MONTRÉAL

Montréal

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS $	ÉCARTS %
CHAPITRE III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
SECTION I ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DE LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES				
SOUS-SECTION 1 ÉQUIPEMENTS				
14. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :				
2° terrain multisports synthétique (terrain complet) :				
b) taux réduit				
i. compétition ou entraînement sanctionné	79,00 $	105,00 $	26,00 $	32,91%
iii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	98,00 $	113,00 $	15,00 $	15,31%
3° terrain multisports synthétique (demi-terrain) :				
b) taux réduit				
i. compétition ou entraînement sanctionné	58,00 $	77,00 $	19,00 $	32,76%
4° piste d'athlétisme et terrain de soccer naturel :				
a) taux de base				
iii. stade extérieur (comprenant la piste d'athlétisme et le terrain naturel)	so	900,00 $	so	so
b) taux réduit				
i. compétition ou entraînement sanctionné	83,00 $	110,00 $	27,00 $	32,53%
5° terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :				
f) six (6) terrains pour une ligue organisée ou un tournoi, sans égard de la détention de la carte Accès Montréal, il sera perçu, l'heure				
i. période de jeu du lundi au vendredi après 17 h	so	108,00 $	so	so
ii. période de jeu du lundi au vendredi avant 17 h	so	66,00 $	so	so
iii. période de jeu le samedi ou le dimanche	so	108,00 $	so	so

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2022	Du 1er sept. au 31 déc. 2022	Jusqu'au 31 août 2023	Du 1er sept. au 31 déc. 2023	Écart $	Écart %
17. Pour l'usage des locaux et des installations aux arénas de la Division de la gestion des installations sportives, il sera perçu, l'heure :						
~~1° patinoire avec surface glacée :~~						
~~d) période de relâche lors d'une compétition sanctionnée~~	~~40,00 $~~	~~41,00 $~~			~~-41,00 $~~	~~-100,00%~~
~~e) période d'entraînement d'athlètes liée à une compétition~~	~~40,00 $~~	~~41,00 $~~			~~-41,00 $~~	~~-100,00%~~
2° patinoire, sans surface glacée :						
a) taux de base ii. Aréna Maurice-Richard	so	so	1 171,00 $	1 171,00 $	so	so
18. Pour la réservation d'espaces de stationnement des installations de la Division de la gestion des installations sportives**,** il sera perçu :						
3° pour l'émission d'un permis annuel de sationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives :	50,00 $	50,00 $	50,00 $	55,00 $	5,00 $	10,00%
4° pour l'émission d'un permis saisonnier de sationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives, valide jusqu'au 30 juin ou valide du 1er juillet au 31 décembre, par période :	30,00 $	30,00 $	30,00 $	35,00 $	5,00 $	16,67%
5° pour la location d'un espace de stationnement pour une automobile, par jour :	23,00 $	23,00 $	23,00 $	25,00 $	2,00 $	8,70%

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2022	Du 1er sept. au 31 déc. 2022	Jusqu'au 31 août 2023	Du 1er sept. au 31 déc. 2023	Écart $	Écart %
20. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :						
1° terrain de soccer extérieur à 5 ou 7 joueurs, l'heure :						
b) taux réduit						
i. compétition ou entraînement sanctionné	57,00 $	58,00 $	58,00 $	75,00 $	17,00 $	29,31%
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes						
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	57,00 $	58,00 $	58,00 $	75,00 $	17,00 $	29,31%
2° terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :						
b) taux réduit						
i. compétition ou entraînement sanctionné	78,00 $	80,00 $	80,00 $	100,00 $	20,00 $	25,00%

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2022	Du 1er sept. au 31 déc. 2022	Jusqu'au 31 août 2023	Du 1er sept. au 31 déc. 2023	Écart $	Écart %
22. Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée, d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu:						
1° droit d'entrée au TAZ, par personne :						
b) enfant de 5 à 17 ans et étudiant sur présentation de la carte étudiante						
v. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète, détenteur carte accès Montréal	so	so	15,00 $	15,50 $	so	so
c) personne de 18 ans et plus						
v. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète, détenteur carte accès Montréal	so	so	16,00 $	16,50 $	so	so
2° laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme :						
d) laissez-passer d'été, valide du 1er juillet au 31 août	100,00 $	100,00 $	100,00 $	110,00 $	10,00 $	10,00%
e) carte donnant droit à 2 entrées achetée du 1er décembre 2023 au 30 décembre 2023	so	22,00 $	22,00 $	24,00 $	2,00 $	9,09%
3° inscription aux cours de skateboard, BMX ou trottinette, par personne :						
c) forfait de 12 cours de groupe d'une durée de 1 heure	so	so	260,00 $	260,00 $	so	so
f) cours parent-enfant, l'heure AVEC location d'équipements complète	so	so	60,00 $	60,00 $	so	so
g) forfait découverte (3 heures / 3 sports) AVEC location d'équipements complète	so	so	160,00 $	160,00 $	so	so
h) forfait perfectionnement 5h	so	so	210,00 $	210,00 $	so	so
i) forfait perfectionnement 10h	so	so	375,00 $	375,00 $	so	so
7° location de base pour un événement, comprenant l'électricité de base et l'accès aux salles de bain durant les heures régulières d'ouverture, par jour :						
a) Skatepark						
i. du lundi au jeudi	6 000,00 $	6 500,00 $	6 500,00 $	7 000,00 $	500,00 $	7,69%
ii. vendredi, samedi ou dimanche	8 000,00 $	8 500,00 $	8 500,00 $	9 000,00 $	500,00 $	5,88%
b) Roulodôme						
i. du lundi au jeudi	6 000,00 $	6 500,00 $	6 500,00 $	7 000,00 $	500,00 $	7,69%
ii. vendredi, samedi ou dimanche	8 000,00 $	8 500,00 $	8 500,00 $	9 000,00 $	500,00 $	5,88%

DESCRIPTIONS	Jusqu'au 31 août 2022	Du 1er sept. au 31 déc. 2022	Jusqu'au 31 août 2023	Du 1er sept. au 31 déc. 2023	Écart $	Écart %
27. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :						
4° inscription et droit d'entrée à une activité libre pratiquée à l'intérieur telle que le soccer, le ping-pong et le badminton :						
a) résident de la Ville de Montréal						
i. par séance						
1. personne moins de 17 ans	6,00 $	6,00 $	6,00 $	7,00 $	1,00 $	16,67%
2. personne de 17 ans à 59 ans	12,00 $	12,00 $	12,00 $	13,00 $	1,00 $	8,33%
3. personne de 60 ans et plus	8,00 $	8,00 $	8,00 $	9,00 $	1,00 $	12,50%
4. prestataire de la Sécurité du revenu	8,00 $	8,00 $	8,00 $	9,00 $	1,00 $	12,50%
b) non-résident de la Ville de Montréal						
i. par séance						
1. personne moins de 17 ans	8,00 $	8,00 $	8,00 $	9,00 $	1,00 $	12,50%
2. personne de 17 ans à 59 ans	17,00 $	17,00 $	17,00 $	18,00 $	1,00 $	5,88%
3. personne de 60 ans et plus	12,00 $	12,00 $	12,00 $	13,00 $	1,00 $	8,33%
4. prestataire de la Sécurité du revenu	12,00 $	12,00 $	12,00 $	13,00 $	1,00 $	8,33%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS $	ÉCARTS %
~~**SECTION II**~~				
~~PARCS JARRY, LA FONTAINE ET MAISONNEUVE~~				
~~**36.** Pour la pratique récréative, dans un parc visé par la présente section, d'un sport collectif tel que le soccer, la balle-molle, le baseball ou tout autre sport d'équipe, il sera perçu :~~				
~~1° sans assistance payante :~~				
~~a) permis saisonnier pour une équipe appartenant à une ligue comportant quatre équipes et plus~~				
~~i. équipe de la Ville de Montréal~~	~~223,00 $~~		~~-223,00 $~~	~~-100,00%~~
~~ii. équipe de l'extérieur de Montréal~~	~~447,00 $~~		~~-447,00 $~~	~~-100,00%~~
~~iii. équipe mineure d'un partenaire reconnu par la Ville de Montréal pour du sport mineur montréalais~~	~~0,00 $~~		~~0,00 $~~	
~~b) permis de location de terrain naturel ou à surface mixte par un organisme autre qu'un organisme de régie relevant d'une association ou d'une fédération sportive, l'heure~~				
~~i. équipe de la Ville de Montréal~~	~~35,00 $~~		~~-35,00 $~~	~~-100,00%~~
~~ii. équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~69,00 $~~		~~-69,00 $~~	~~-100,00%~~
~~iii. institution scolaire privée de Montréal~~	~~35,00 $~~		~~-35,00 $~~	~~-100,00%~~
~~iv. compétition de niveau provincial, national ou international~~	~~66,00 $~~		~~-66,00 $~~	~~-100,00%~~
~~c) permis de location de terrain naturel pour un organisme relevant d'une association ou d'une fédération sportive~~	~~0,00 $~~		~~0,00 $~~	
~~d) permis pour les jeux de bocce et de pétanque et pour les pique-niques~~	~~0,00 $~~		~~0,00 $~~	
~~2° avec assistance payante :~~				
~~a) par partie~~	~~500,00 $~~		~~-500,00 $~~	~~-100,00%~~
~~b) pour une activité organisée par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville de Montréal~~	~~0,00 $~~		~~0,00 $~~	
~~c) frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a), l'heure~~				
~~i. Parc Lafontaine~~	~~25,00 $~~		~~-25,00 $~~	~~-100,00%~~
~~ii. Parc Jarry~~	~~31,00 $~~		~~-31,00 $~~	~~-100,00%~~
~~Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.~~				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS $	ÉCARTS %
37. ~~Pour la location d'un terrain de soccer synthétique dans un parc visé par la présente section, par un organisme autre qu'un organisme de régie reconnu ou une équipe autre qu'une équipe de sport mineur de l'extérieur de la Ville de Montréal, il sera perçu, l'heure :~~				
~~1° terrain synthétique complet :~~				
~~a) équipe de la Ville de Montréal~~	~~111,00 $~~		~~-111,00 $~~	~~-100,00%~~
~~b) équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~222,00 $~~		~~-222,00 $~~	~~-100,00%~~
~~c) institution scolaire privée de Montréal~~	~~111,00 $~~		~~-111,00 $~~	~~-100,00%~~
~~d) compétition de niveau provincial, national ou international~~	~~223,00 $~~		~~-223,00 $~~	~~-100,00%~~
~~2° demi-terrain synthétique :~~				
~~a) équipe de la Ville de Montréal~~	~~84,00 $~~		~~-84,00 $~~	~~-100,00%~~
~~b) équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal~~	~~167,00 $~~		~~-167,00 $~~	~~-100,00%~~
~~c) institution scolaire privée de Montréal~~	~~84,00 $~~		~~-84,00 $~~	~~-100,00%~~
~~d) compétition de niveau provincial, national ou international~~	~~165,00 $~~		~~-165,00 $~~	~~-100,00%~~
~~3° frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu aux paragraphes 1° et 2°, l'heure :~~				
~~a) au parc La Fontaine~~	~~25,00 $~~		~~-25,00 $~~	~~-100,00%~~
~~b) au parc Jarry~~	~~31,00 $~~		~~-31,00 $~~	~~-100,00%~~
~~Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.~~				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS $	ÉCARTS %
~~**38.** Pour la location des installations aquatiques extérieures du parc Jarry, il sera perçu, l'heure :~~				
~~1° pataugeoire extérieure, incluant un (1) surveillant-sauveteur, pour institution scolaire située sur le territoire de la Ville de Montréal et organisme partenaire reconnu par la Ville :~~	~~43,00 $~~		~~-43,00 $~~	~~-100,00%~~
~~2° piscine extérieure, incluant un (1) surveillant-sauveteur :~~				
~~a) institution scolaire située sur le territoire de la Ville de Montréal et organisme partenaire reconnu par la Ville~~	~~86,00 $~~		~~-86,00 $~~	~~-100,00%~~
~~b) événement sportif organisé par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville~~				
~~i. événement sportif local~~	~~0,00 $~~		~~0,00 $~~	
~~ii. événement sportif régional visant exclusivement des groupes ou des organismes situés sur le territoire de la Ville de Montréal~~	~~0,00 $~~		~~0,00 $~~	
~~iii. événement sportif régional~~	~~46,00 $~~		~~-46,00 $~~	~~-100,00%~~
~~iv. événement sportif provincial~~	~~66,00 $~~		~~-66,00 $~~	~~-100,00%~~
~~v. événement sportif national~~	~~86,00 $~~		~~-86,00 $~~	~~-100,00%~~
~~vi. événement sportif international~~	~~106,00 $~~		~~-106,00 $~~	~~-100,00%~~
~~c) événement sportif organisé par un organisme non reconnu par la Ville~~				
~~i. événement sportif local~~	~~52,00 $~~		~~-52,00 $~~	~~-100,00%~~
~~ii. événement sportif régional~~	~~92,00 $~~		~~-92,00 $~~	~~-100,00%~~
~~iii. événement sportif provincial~~	~~132,00 $~~		~~-132,00 $~~	~~-100,00%~~
~~iv. événement sportif national~~	~~172,00 $~~		~~-172,00 $~~	~~-100,00%~~
~~v. événement sportif international~~	~~212,00 $~~		~~-212,00 $~~	~~-100,00%~~

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS $	ÉCARTS %
~~**39.** Pour un permis saisonnier de location d'un terrain de volley-ball de plage au parc Jarry donnant accès au terrain 90 minutes par semaine pour un maximum de 18 semaines, il sera perçu :~~				
~~**40.** Pour la location d'un terrain de tennis extérieur au parc La Fontaine, il sera perçu, l'heure :~~				
~~1° résident de la ville de Montréal :~~				
~~a) enfant de 17 ans et moins~~	~~5,00 $~~		~~-5,00 $~~	~~-100,00%~~
~~b) personne âgée de 18 ans à 54 ans~~	~~10,50 $~~		~~-10,50 $~~	~~-100,00%~~
~~c) personne âgée de 55 ans et plus~~	~~6,25 $~~		~~-6,25 $~~	~~-100,00%~~
~~2° non-résident de la ville Montréal :~~	~~13,50 $~~		~~-13,50 $~~	~~-100,00%~~
~~3° carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location :~~	~~52,50 $~~		~~-52,50 $~~	~~-100,00%~~
~~Pour toute location effectuée en vertu du sous-paragraphe a) du paragraphe 1° du présent article, si les joueurs sont de groupes d'âge différents, la tarification applicable est celle attribuable à la personne appartenant au groupe d'âge qui comporte le prix le moins élevé.~~				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS $	ÉCARTS %
41. ~~Pour la location d'un terrain de volley-ball de plage au parc La Fontaine, il sera perçu :~~				
~~1° l'heure :~~				
~~a) du lundi au vendredi avant 15 h :~~	~~0,00 $~~		~~0,00 $~~	
~~b) du lundi au vendredi à compter de 15 h :~~	~~21,00 $~~		~~-21,00 $~~	~~-100,00%~~
~~c) le samedi et le dimanche avant 13 h :~~	~~21,00 $~~		~~-21,00 $~~	~~-100,00%~~
~~d) le samedi et le dimanche à compter de 13 h :~~	~~0,00 $~~		~~0,00 $~~	
~~2° pour un bloc de deux heures par semaine durant 8 semaines~~	~~235,00 $~~		~~-235,00 $~~	~~-100,00%~~
42. ~~Pour la location d'une salle d'appoint au chalet du parc Maisonneuve lors de tournages, il sera perçu :~~				
~~1° l'heure :~~	~~39,00 $~~		~~-39,00 $~~	~~-100,00%~~
~~2° bloc de 4 heures :~~	~~92,00 $~~		~~-92,00 $~~	~~-100,00%~~
~~3° bloc de 8 heures :~~	~~169,00 $~~		~~-169,00 $~~	~~-100,00%~~

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS $	ÉCARTS %
~~**43.** Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous :~~				
~~1° sur semaine :~~				
~~a) détenteur de la carte Accès Montréal~~				
~~i. départ jusqu'à 15 h~~	~~16,75 $~~		~~-16,75 $~~	~~-100,00%~~
~~ii. départ après 15 h~~	~~14,25 $~~		~~-14,25 $~~	~~-100,00%~~
~~iii. personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 15 h~~	~~14,25 $~~		~~-14,25 $~~	~~-100,00%~~
~~iv. personne âgée de 55 ans et plus, départ après 15 h~~	~~11,75 $~~		~~-11,75 $~~	~~-100,00%~~
~~b) non-détenteur de la carte Accès Montréal quelle que soit l'heure du départ~~	~~24,50 $~~		~~-24,50 $~~	~~-100,00%~~
~~2° fin de semaine et jour férié :~~				
~~a) détenteur de la carte Accès Montréal~~				
~~i. départ jusqu'à 15 h~~	~~17,75 $~~		~~-17,75 $~~	~~-100,00%~~
~~ii. départ après 15 h~~	~~15,25 $~~		~~-15,25 $~~	~~-100,00%~~
~~iii. personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 15 h~~	~~15,25 $~~		~~-15,25 $~~	~~-100,00%~~
~~iv. personne âgée de 55 ans et plus, départ après 15 h~~	~~12,75 $~~		~~-12,75 $~~	~~-100,00%~~
~~b) non-détenteur de la carte Accès Montréal~~	~~24,50 $~~		~~-24,50 $~~	~~-100,00%~~
~~3° enfant de 17 ans et moins, en tout temps :~~	~~5,00 $~~		~~-5,00 $~~	~~-100,00%~~
~~4° programme « Premiers Élans CN » :~~				
~~a) cours~~	~~0,00 $~~		~~0,00 $~~	
~~b) pratique~~	~~5,00 $~~		~~-5,00 $~~	~~-100,00%~~
~~5° carnet rabais donnant droit à 6 parties :~~				
~~a) adulte, 18 ans et plus~~	~~91,50 $~~		~~-91,50 $~~	~~-100,00%~~
~~b) personne âgée de 55 ans et plus~~	~~74,50 $~~		~~-74,50 $~~	~~-100,00%~~
~~6° groupe de 3 quatuors et plus, par quatuor :~~	~~91,50 $~~		~~-91,50 $~~	~~-100,00%~~
~~Pour un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes ayant un handicap, une réduction de 35 % s'applique sur les tarifs fixés aux articles 37, 40 et au sous-paragraphe b) du paragraphe 2° de l'article 38.~~				
~~Lors d'un événement spécial ou d'une activité promotionnelle gérés par la Ville, les tarifs prévus à la présente section ne s'appliquent pas.~~				
~~Les tarifs prévus à la présente section ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes ayant un handicap pour lesquelles ce soutien est nécessaire.~~				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SECTION III ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE				
SOUS-SECTION 3 PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE				
36. Pour le Passeport Espace pour la vie permettant l'accès illimité à toutes les institutions de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :				
4° 45 jours avant la fin de l'Abonnement, le détenteur se verra offrir un tarif préférentiel de 10% applicable sur 7 jours pour renouveler son passeport				
a) passeport solo	so	74,50 $	so	so
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	so	130,50 $	so	so
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans	so	27,75 $	so	so
5° Tarif promotionnel du 1er au 9 avril				
a) passeport solo	so	74,50 $	so	so
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	so	130,50 $	so	so
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de moins de 5 à 17 ans	so	27,75 $	so	so

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SOUS-SECTION 5				
PRISE DE PHOTO, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DU JARDIN BOTANIQUE, DU BIODÔME, DU PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN ET DE L'INSECTARIUM				
43. Pour les activités suivantes, il sera perçu :				
1° prise de photos à des fins commerciales, par institution :				
a) pour une durée de 4 heures ou moins :				
i. 1 à 5 personnes	510,00 $	560,00 $	50,00 $	9,80%
ii. 6 à 15 personnes	715,00 $	780,00 $	65,00 $	9,09%
b) pour une durée de plus de 4 heures sans dépasser 9 heures :				
i. 1 à 5 personnes	920,00 $	1 010,00 $	90,00 $	9,78%
ii. 6 à 15 personnes	1 225,00 $	1 350,00 $	125,00 $	10,20%
c) pour chaque heure supplémentaire	205,00 $	225,00 $	20,00 $	9,76%
2° en sus du droit d'entrée, l'accès aux serres du Jardin botanique pour une séance de photographie amateur ou professionnelle à des fins personnelles telles qu'un mariage, une graduation ou une fête familiale, pour un maximum de 10 personnes par événement :	105,00 $	115,00 $	10,00 $	9,52%
3° tournage commercial ou cinématographique :				
a) par institution, l'heure, minimum 2 heures :				
i. moins de 10 personnes	205,00 $	225,00 $	20,00 $	9,76%
ii. 10 à 30 personnes	310,00 $	345,00 $	35,00 $	11,29%
iii. plus de 30 personnes	510,00 $	590,00 $	80,00 $	15,69%
b) pour chaque journée de préparation ou remise en place, par jour	1 020,00 $	1 175,00 $	155,00 $	15,20%
6° inscription à une visite de nuit, incluant collation et petit déjeuner, par personne :				
a) au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan	51,00 $	75,00 $	24,00 $	47,06%
b) au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan avec une visite d'une autre institution de l'Espace pour la vie				
i. adulte	62,50 $	87,00 $	24,50 $	39,20%
ii. enfant	57,00 $	81,25 $	24,25 $	42,54%
9° fêtes d'enfants :				
a) 10 enfants et 2 adultes accompagnateurs	250,00 $	275,00 $	25,00 $	10,00%

DESCRIPTIONS	TARIFS 2022	TARIFS 2023	ÉCARTS $	ÉCARTS %
SOUS- SECTION 6 STATIONNEMENTS, BOUTIQUES ET LOCATION D'INSTALLATIONS				
47. Pour l'accès aux terrains de stationnement du Jardin botanique et de l'Insectatrium (terrains 237 et 238), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :				
2° stationnement d'un véhicule automobile, par mois :				
a) tarif de base	46,00 $	60,00 $	14,00 $	30,43%
48. Pour l'accès au Stationnement du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan (terrain 206), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :				
2° stationnement d'un véhicule automobile, par mois :				
a) tarif de base	46,00 $	60,00 $	14,00 $	30,43%
3° stationnement d'un véhicule automobile, par année :	505,00 $	656,50 $	151,50 $	30,00%
51. Aucun droit d'entrée n'est exigé au Jardin botanique, au Biodôme, au Planétarium Rio Tinto Alcan et à l'Insectarium, pour les personnes suivantes :				
10° détenteurs du laissez-passer numérique "Spécialiste Montréal" de Tourisme Montréal				
11° membres de Canoo accompagnés d'un maximum de 4 enfants âgés de 5 à 17 ans, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle				

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1229135001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) qui relève de la compétence du conseil municipal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML et CA - 1229135001 - Règlement sur les tarifs Ville 2023 - 20221125.doc

1229135001 - Règlement sur les tarifs Ville 2023 Annexe 8 - 20221125.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-25

Nicolas DUFRESNE
Avocat, chef de division
Tél : 438-873-6396
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.06

2022/11/29
13:00

(3)

Dossier # : 1223843026

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2023)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2023).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-11-28 14:28

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1223843026**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2023)

CONTENU

CONTEXTE

En 2023, une nouvelle tarification volumétrique sera déployée auprès des immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire de la Ville, marquant le début de l'écofiscalité pour le financement des services de l'eau à Montréal.
Cette tarification est imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau, et le taux augmente selon la consommation d'eau non résidentielle de l'immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. o.

DESCRIPTION

À partir de 2023, les immeubles non résidentiels participeront au financement de la gestion de l'eau par le biais d'une tarification volumétrique dont le taux augmente en fonction de l'utilisation de l'eau dans les immeubles.
Le tableau suivant présente les taux pour 2023.

Consommation	Tarifs / m^3
N'excédant par 1 000 m^3	- $
Plus de 1 000 m^3 et sans excéder 10 000 m^3	0,10 $
Plus de 10 000 m^3 et sans excéder 100 000 m^3	0,20 $
Plus de 100 000 m^3	0,60 $

Dans le cas d'immeubles non résidentiels mixtes, c'est-à-dire dont une partie d'immeuble qui est résidentielle, une consommation de 225 mètres cubes d'eau est allouée pour chaque logement.
Autrement dit, pour établir la consommation d'eau non résidentielle de l'immeuble, 225 mètres cubes pour chaque logement sont soustraits de la consommation totale de l'immeuble.

Pour le cas des immeubles détenus en copropriété divise, des modalités sont prévues pour le partage de la tarification entre les copropriétaires non résidentiels.

JUSTIFICATION

Cette mesure écofiscale permettra d'inciter des comportements respectueux de l'environnement tout en permettant un financement des services municipaux relatifs à la gestion de l'eau reposant sur la consommation d'eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de 15,3 M$ sont prévus pour l'exercice 2023.

MONTRÉAL 2030

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

D'ici la fin de l'année, une communication sera transmise aux propriétaires d'immeubles non résidentiels pour les informer de leur consommation d'eau selon les dernières lectures de leurs compteurs d'eau, pour les aider à prévoir les montants qui pourraient leur être facturés.
Cette "facturation à blanc" se veut informative et sera transmise aux propriétaires d'immeubles ayant un compteur fonctionnel et qui n'ont pas encore fait l'objet de tarifications dans le passé par le biais des tarifications ayant cours dans les anciennes municipalités existant avant les fusions de 2002.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-22

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2022-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2022-11-28

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION DE L'EAU FOURNIE AUX IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS (EXERCICE FINANCIER 2023)

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.1 à 244.10;

Vu le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004);

À l'assemblée du _____, le conseil municipal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« bâtiment » : construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses, à l'exclusion d'une dépendance;

« Directeur » : le directeur du service de l'eau ou son représentant autorisé;

« immeuble non résidentiel » : un immeuble faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels au sens de l'article 244.31 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« logement » : Une maison, un appartement, un ensemble de pièces ou une seule pièce où toute personne peut tenir feu et lieu, qui comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun, des installations sanitaires, ainsi qu'une cuisine ou une installation pour cuisiner. Ces installations disposent de l'eau courante et sont fonctionnelles, même de façon temporaire. Un logement peut être séparé d'un autre logement par une porte ou par une ouverture comportant un cadrage pouvant recevoir une porte. À défaut d'une telle ouverture, l'accès entre les deux logements n'est pas direct et se fait par un couloir, une pièce non finie ou une cage d'escalier cloisonnée;

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« propriétaire » : la ou les personnes au nom desquelles est inscrite, en vertu de la Loi, une unité d'évaluation;

« Règlement RCG 07-031 » : le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031);

« Ville » : la Ville de Montréal.

CHAPITRE II
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2. Le présent règlement vise à imposer et à prélever un tarif pour la fourniture de l'eau potable dans les immeubles non résidentiels et à prévoir des règles relatives à l'installation de compteurs d'eau dans certains de ces immeubles.

3. Le présent règlement s'applique au propriétaire d'un immeuble non résidentiel muni, en date du 1er septembre 2022, d'un compteur d'eau conforme à la réglementation applicable et au propriétaire d'un immeuble non résidentiel compris dans un bâtiment détenu en copropriété divise muni, en date du 1er septembre 2022, d'un tel compteur.

4. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2023 de la Ville.

CHAPITRE III
EXCLUSIONS

5. Le présent règlement ne s'applique pas :

1° au propriétaire d'un immeuble non résidentiel visé à l'article 204 de la Loi qui est occupé en totalité ou en partie par une personne autre que celles mentionnées à cet article ni à la personne au nom de laquelle une unité d'évaluation a été créée en vertu de l'article 208 de la Loi;

2° au propriétaire d'un immeuble non résidentiel qui comporte une partie visée à l'article 203 de la Loi et une partie visée à l'article 204 de la Loi.

CHAPITRE IV
TARIFICATION

6. Il est imposé et il sera prélevé de tout propriétaire d'un immeuble non résidentiel imposable muni d'un compteur d'eau une tarification de l'eau, selon les taux suivants :

1° sur la portion de la consommation d'eau annuelle de plus de 1 000 mètres cubes mais qui n'excède pas 10 000 mètres cubes :	0,10 $ / m^3

2° sur la portion de la consommation d'eau annuelle de plus de 10 000 mètres cubes mais qui n'excède pas 100 000 mètres cubes : 0,20 $ / m^3

3° sur la portion de la consommation d'eau annuelle de plus de 100 000 mètres cubes : 0,60 $ / m^3

Dans le cas d'un bâtiment détenu en copropriété divise muni d'un compteur d'eau, la tarification de l'eau prévue au présent article est calculée en fonction de la consommation d'eau annuelle de ce bâtiment et est répartie entre les copropriétaires divis de la façon suivante :

1º dans le cas d'un bâtiment dont toutes les parties privatives sont des immeubles non résidentiels, la tarification est répartie entre les copropriétaires divis en proportion de la quote-part respective de chacun selon la déclaration de copropriété;

2º dans le cas d'un bâtiment comportant des parties privatives qui sont des immeubles non résidentiels et des parties privatives qui sont des logements, la tarification est répartie entre les copropriétaires divis des immeubles non résidentiels en effectuant consécutivement les opérations suivantes pour chacun d'eux :

a) multiplier la tarification de l'eau par la quote-part du propriétaire exprimée en pourcentages selon la déclaration de copropriété;

b) diviser le produit qui résulte de la multiplication prévue au sous-paragraphe a) par la somme, exprimée en pourcentage, des quotes-parts de tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels compris dans le bâtiment.

Les copropriétaires visés à l'alinéa précédent peuvent toutefois décider d'un partage différent de la tarification, exprimé en pourcentages, au moyen d'une entente écrite signée par chacun d'entre eux et qui doit être transmise au Service des finances de la Ville au plus tard le 1er septembre 2023. Le partage prévu à l'entente sera appliqué par la Ville à compter de l'année suivant sa réception. La Ville cesse d'appliquer cette entente l'année suivant la réception, par le Service des finances, d'un avis écrit à cet effet de la part d'au moins l'un des propriétaires des immeubles visés. La règle de répartition prévue à l'alinéa précédent est alors appliquée.

La consommation d'eau annuelle d'un immeuble non résidentiel ainsi que la consommation d'eau annuelle d'un bâtiment détenu en copropriété divise sont établies en fonction des règles prévues au chapitre VI du présent règlement.

7. Dans le cas où un compteur est imprécis, défectueux ou ne peut autrement être lu, s'il est impossible d'établir la consommation moyenne conformément à l'article 13, il est imposé et il sera prélevé du propriétaire de l'immeuble non résidentiel imposable visé une compensation dont le montant s'obtient en multipliant la valeur imposable de cet immeuble telle qu'inscrite au rôle d'évaluation foncière en date du 31 décembre 2023 par la différence

entre le taux de la taxe spéciale relative au service de l'eau prévu au sous-paragraphe b) du paragraphe 2º du premier alinéa de l'article 8 du Règlement sur les taxes (exercice financier 2023) *(insérer le numéro du règlement)* et celui prévu au sous-paragraphe a) de ce paragraphe.

CHAPITRE V
PRISE DES MESURES DE CONSOMMATION

8. Les compteurs sont lus au moins deux fois durant l'exercice financier.

CHAPITRE VI
RÈGLES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONSOMMATION D'EAU ANNUELLE

9. La consommation d'eau annuelle relative à un logement est établie à 225 m^3 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

10. La consommation d'eau annuelle relative à un compteur lié à un immeuble non résidentiel ou à un bâtiment détenu en copropriété divise est égale à la consommation d'eau, exprimée en mètres cubes, mesurée par ce compteur pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, sous réserve du deuxième alinéa.

Lorsqu'une lecture de compteur est effectuée avant le 31 décembre 2023, à la date A pour les fins de l'équation ci-après, et que la lecture suivante est effectuée durant l'exercice financier 2024, à la date B pour les fins de l'équation ci-après, la consommation d'eau relative à un compteur lié à un immeuble non résidentiel ou à un bâtiment détenu en copropriété divise pour la période comprise entre la date A et le 31 décembre 2023 est égale au résultat, exprimé en mètres cubes, de l'équation ci-après :

$$\frac{\text{(Consommation lue à la date B – consommation lue à la date A)}}{\text{nombre de jours entre les dates A et B}} \times \text{nombre de jours entre la date A et le 31 décembre 2023}$$

11. La consommation d'eau annuelle d'un immeuble non résidentiel est établie selon les règles suivantes :

1° dans le cas d'un immeuble utilisé en totalité à des fins non résidentielles, la consommation est égale à la somme des consommations d'eau annuelles relatives à tous les compteurs liés à cet immeuble non résidentiel établies en vertu de l'article 10;

2° dans le cas d'un immeuble utilisé en partie à des fins non résidentielles, la consommation est égale au résultat que l'on obtient en soustrayant de la somme obtenue au paragraphe 1°, la somme des consommations d'eau annuelles relatives à tous les logements, prévues à l'article 9. Si le résultat obtenu est négatif, la consommation est réputée être égale à zéro;

3° dans le cas d'un immeuble utilisé en partie à des fins non résidentielles pour lequel le ou les compteurs mesurent uniquement la consommation d'eau attribuable aux parties non résidentielles de l'immeuble, la consommation est égale à la somme des consommations d'eau annuelles relatives à tous ces compteurs établies en vertu de l'article 10;

4° dans le cas où un immeuble non résidentiel devient un immeuble mentionné à l'article 5 au cours de l'exercice financier 2023, la consommation correspond à la consommation calculée du 1er janvier 2023 jusqu'à la date de l'événement;

5° dans le cas où un immeuble non résidentiel cesse d'être un immeuble mentionné à l'article 5 au cours de l'exercice financier 2023, la consommation correspond à la consommation calculée de la date de l'événement jusqu'au 31 décembre 2023.

La consommation d'eau annuelle d'un bâtiment détenu en copropriété divise est établie en fonction des règles prévues aux paragraphes 1º à 3º du premier alinéa, avec les adaptations nécessaires.

12. Dans le cas où l'eau fournie et mesurée par compteur est employée pour éteindre un incendie dans un immeuble non résidentiel ou dans un bâtiment détenu en copropriété divise, une réduction de la consommation d'eau annuelle est accordée pour la quantité d'eau ainsi employée, basée sur la moyenne de la consommation quotidienne d'eau dans cet immeuble ou ce bâtiment pour l'exercice financier précédent ou, si celle-ci n'est pas disponible, pour l'exercice financier en cours. Le Directeur doit toutefois être avisé, par écrit, dans un délai de 30 jours de la survenance de l'incendie.

13. Si, à la suite d'une enquête prévue à l'article 14 ou d'une demande de vérification prévue à l'article 16, le Directeur constate qu'un compteur est imprécis, défectueux ou ne peut autrement être lu, la consommation d'eau annuelle est établie, selon les données disponibles, sur la base de la consommation moyenne antérieure ou ultérieure à la défectuosité du compteur, ou sur celle des deux à la fois.

CHAPITRE VII
ENQUÊTES

14. Le Directeur peut, aux fins de l'imposition du tarif, inspecter tout immeuble non résidentiel entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié.

15. Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès à un immeuble au Directeur agissant en vertu de l'article 14, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

CHAPITRE VIII
DEMANDE DE VÉRIFICATION

16. Un propriétaire qui considère que son compteur est imprécis peut obtenir sa vérification en présentant une demande au Directeur, accompagnée du dépôt du montant fixé par le règlement annuel sur les tarifs.

Si la vérification démontre que le compteur est imprécis, ce dépôt est remis au propriétaire et la consommation d'eau annuelle est ajustée conformément à l'article 13. Si la vérification démontre que le compteur est fonctionnel, la dépense engagée pour la vérification est imputée sur le dépôt et tout solde dû est facturé au propriétaire. Est réputé fonctionnel le compteur dont la précision de lecture est conforme aux paramètres énoncés à l'annexe A du Règlement RCG 07-031.

CHAPITRE IX
REMPLACEMENT DE COMPTEUR

17. Si, à la suite d'une enquête prévue à l'article 14 ou d'une demande de vérification prévue à l'article 16, le Directeur estime qu'il est nécessaire de remplacer un compteur, l'enlèvement et l'installation d'un nouveau compteur se fait comme suit :

1° pour un immeuble non résidentiel visé au Règlement RCG 07-031, selon les dispositions prévues à ce règlement;

2° pour un immeuble faisant partie des classes 1A à 4 identifiées à l'article 244.32 de la Loi, selon les articles 19 et 20 du présent règlement.

CHAPITRE X
OBTENTION D'UN COMPTEUR

18. Le propriétaire d'un immeuble non résidentiel faisant partie des classes 1A à 4 identifiées à l'article 244.32 de la Loi ou un propriétaire visé au troisième alinéa de l'article 2.1 du Règlement RCG 07-031, peut obtenir un compteur d'eau en présentant une demande au Directeur à cet effet au moyen du formulaire fourni par la Ville.

L'installation du compteur est aux frais du propriétaire. À cette fin, il sera perçu un montant équivalent aux tarifs applicables fixés à la grille tarifaire relative à l'installation de l'équipement prévue à la Section II de l'annexe A du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005).

Aux fins de l'installation d'un compteur, le propriétaire doit respecter les dispositions du Règlement RCG 07-031 relatives à la préparation de l'endroit désigné par le Directeur pour recevoir le compteur d'eau.

19. Les articles 10 à 12, 15 à 18, 21, 22 et 29 du Règlement RCG 07-031 s'appliquent à la suite de l'installation d'un compteur d'eau demandé en vertu de l'article 18, compte tenu des adaptations nécessaires.

20. Le compteur d'eau et ses accessoires installés à la suite d'une demande présentée en vertu de l'article 18 sont la propriété de la Ville. Le propriétaire de l'immeuble non résidentiel où ils sont installés en a la garde.

La Ville procède, à ses frais :

1° à l'entretien de ce compteur;

2° au remplacement de ce compteur dans le cas d'une usure normale ou de la désuétude de celui-ci.

CHAPITRE XI
TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ, DATES D'EXIGIBILITÉ ET AUTRES MODALITÉS DE PAIEMENT

21. Au cours de l'exercice financier 2024, la Ville transmet au propriétaire d'un immeuble non résidentiel imposable muni d'un compteur d'eau ou au propriétaire d'un immeuble non résidentiel imposable compris dans un bâtiment détenu en copropriété divise muni d'un compteur d'eau le compte relatif à la tarification de l'eau prévue par le présent règlement.

22. Le mode de paiement de la tarification de l'eau prévue par le présent règlement est le suivant :

1° si le montant dû est inférieur à 300 $: en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

2° si le montant dû est de 300 $ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsqu'un jour mentionné au premier alinéa survient un samedi ou un jour férié, le versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable qui le suit.

23. Le taux d'intérêt et la pénalité tels que prévus au Règlement sur les taxes (exercice financier 2023) *(insérer le numéro du règlement)* s'appliquent à la perception de la tarification de l'eau prévue par le présent règlement.

CHAPITRE XII
DISPOSITIONS DIVERSES

24. La tarification de l'eau prévue au présent règlement est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

25. Le présent règlement a préséance sur tout règlement d'une municipalité visée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), portant sur le même objet.

GDD 1223843026

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1223843026

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier de 2023)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML & AGT - 1223843026 - Tarification de l'eau 2023.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-27

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division par interim
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 44.01

2022/11/29
13:00

(1)

Dossier # : 1217400001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changements, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria / Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire

Il est recommandé :
D'adopter, avec changements, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria,

D'adopter, sans changements, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-10-10 22:13

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général par intérim
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217400001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec changements, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria / Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire

CONTENU

CONTEXTE

Contexte
Le présent sommaire vise à présenter les modifications apportées au projet de Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria en vue de sa présentation en 2ème lecture au Conseil municipal.

Consultation publique de l'OCPM

Une consultation publique menée par l'office de consultation publique de Montréal s'est tenue du 8 septembre au 22 novembre 2021. Les diverses activités menées (questionnaire en ligne, séance d'information, séance de questions/réponses, visites guidées et dépôt ou présentation des mémoires) ont généré 938 participations. Dans son rapport publié le 10 mai 2022, l'OCPM a recommandé l'adoption des projets de règlement, avec certaines modifications. Les 31 recommandations que compte le rapport portent sur les thèmes suivants :

- réconciliation avec les peuples autochtones
- propriété et gouvernance
- usages
- cadre bâti
- paysage et espaces extérieurs
- mobilité et accessibilité
- gestion de l'eau
- phasage

Selon l'analyse de la Ville de Montréal, 12 recommandations visent des modifications à la réglementation, 17 recommandations visent des objets non-réglementaires, et 2 recommandations visent l'adoption des projets de règlement. Un suivi détaillé des recommandations de l'OCPM est présenté dans un tableau annexé au présent sommaire

addenda.

Entente de principe

Une entente de principe entre la Ville, la SQI et l'Université McGill sera présentée pour approbation au Conseil municipal en concomitance avec l'adoption en troisième lecture du Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et l'adoption en deuxième lecture du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire. L'entente contribuera à répondre aux recommandations de l'OCPM concernant les objets non réglementaires.

Modifications au projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Afin de répondre aux recommandations et aux mémoires déposés, les modifications suivantes ont été apportées au projet de Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria:

- Article 7: ajout des usages "agriculture végétale extérieure" et "centre équestre". L'ajout de l'agriculture urbaine a été demandé à maintes reprises lors de la consultation publique, et les usages en lien avec l'histoire du lieu ont également été demandés, d'où l'ajout du centre équestre, en lien avec l'ancienne écurie du Ravenscrag.
- Article 9:
    - ajout de l'usage conditionnel "Bâtiment abritant un nombre illimité de logements" accompagné de la condition suivante: " L'usage résidentiel « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » doit être exercé au bénéfice d'un usage « université » exercé sur le territoire. ". L'objectif est de permettre des résidences universitaires.
    - suppression de la condition de ne pas exercer l'usage résidentiel au rez-de-chaussée. L'objectif est d'assurer la viabilité des projets résidentiels.
- Article 12:
    - Supprimer le paragraphe 1. Puisque des laboratoires universitaires occuperont certains bâtiments, des matières dangereuses vont être utilisées mais dans des conditions de laboratoire. Plusieurs participants sont venus appuyer l'implantation de pavillons universitaires et notamment la création de nouveaux laboratoires.
    - Remplacer le paragraphe 2 par: aucune vibration, aucun bruit et aucune émission d'odeur, de poussière, de vapeur ou de gaz ne doivent être perceptibles hors des limites du sous-secteur;". Les bruits ou vapeurs peuvent être perceptibles à l'extérieur d'un bâtiment (ventilation par exemple), mais ne devraient pas avoir d'impact sur le reste du site, donc en dehors du sous-secteur.
- Article 20: ajout d'un article " Lors de la modification du volume du bâtiment F à l'intérieur de l'aire d'implantation, la partie de bâtiment visée à l'article 14 et située sur la façade nord de ce bâtiment doit être démolie.". L'objectif est d'assurer, en lien avec la recommandation de l'OCPM, que si un agrandissement est fait à l'arrière du pavillon des Femmes, il permette de supprimer un agrandissement réalisé pour introduire des cages d'escaliers sur la façade nord à l'extrémité est du bâtiment.
- Article 30: suppression de l'article 29 " Les aires de stationnement extérieures doivent être recouvertes d'une surface perméable. " et ajout de "les aires de stationnement extérieures" dans l'article 30, ainsi que de la précision, à la fin du paragraphe 2: "si la surface peut se drainer vers une ou des bandes végétalisées". Les critères de l'attestation Stationnement écoresponsable n'accordent pas

spécifiquement de points pour un revêtement de sol perméable mais insistent sur les pratiques de gestion optimale de l'eau pluviale et sur les revêtements dont l'indice de réflectance solaire est égal ou supérieur à 29. La Ville choisit donc d'ouvrir les possibilités afin d'atteindre les objectifs d'aménagement écoresponsable.

- Article 32: remplacer le paragraphe 2 par "dans le cas de l'installation d'un équipement mécanique sur un toit ou une façade d'un bâtiment, un devis indiquant le niveau sonore généré et démontrant qu'aucun bruit n'est perceptible hors des limites du sous-secteur; ". Ajustement en lien avec la modification de l'article 12.
- Article 38: modifier le critère o) en précisant que l'emplacement du site destiné à accueillir la neige usée doit "doit favoriser un écoulement de sa fonte ailleurs que dans un milieu naturel ". En lien avec la recommandation 29 de l'OCPM, afin de rendre compatible la gestion de la neige des stationnements et voies de circulation, et la protection des milieux naturels.
- Articles 39, 40, 41 et 42: Déplacements des critères selon les nouveaux sous-secteurs créés. Ajustement technique lié à la création de deux nouveaux sous-secteurs (1.d et 1.e). Aucun retrait ou ajout de critères.
- Annexe A: Ajustement des tracés afin de :

  - reprendre les délimitations réelles du secteur dédié au campus de McGill (secteur 2);

  - identifier la portion de terrain qui pourra être cédée à la Ville comme parc (sous-secteur 1.e);

  - créer des sous-secteurs distincts pour les pavillons R et F (sous-secteurs 1.b et 1.d);

- Annexe B: Correction technique: retrait d'une passerelle reliant les bâtiments M et A car elle appartient au bâtiment M (des années 1950), qui peut être démoli, et non au bâtiment A. La passerelle en question n'apparait d'ailleurs pas dans l'annexe N, il y avait donc une incohérence entre les annexes.
- Annexe C: Correction technique: Ajout de la passerelle reliant les bâtiments M et A car elle appartient au bâtiment M (des années 1950), qui peut être démoli, et non au bâtiment A. EN lien avec la modification de l'annexe B, et en cohérence avec le projet présenté (annexe N). Ajout de la cage d'escalier sur la façade nord du pavillon F, en lien avec l'article 20.
- Annexe D: Correction technique: Retrait d'un pilastre identifié en orange (devant l'entrée principale des bâtiments A, E, L), en adéquation avec le projet tel que présenté dans le plan de l'annexe M
- Annexe E: Modification de l'implantation de l'agrandissement du pavillon F. En lien avec l'article 20.
- Annexe G: Modification de l'implantation de l'agrandissement du pavillon F. En lien avec l'article 20.

Considérant que les modifications apportées reflètent les préoccupations relayées lors de la consultation publique, la Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité recommande l'adoption du règlement tel que modifié.

Règlement pour une métropole mixte

Le Plan d'urbanisme prévoit que des exigences additionnelles en matière de logement abordable s'appliqueront progressivement dans certains secteurs, en lien avec les nouvelles possibilités de densification résidentielle qu'il offrira.

Conformément à cette orientation et dans la continuité des balises formulées dans le

dossier décisionnel 1207252001, une modification du Règlement pour une métropole mixte (20-041) sera recommandée au conseil municipal concurremment à l'adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme dont il est question dans le présent dossier décisionnel.

Cette modification du Règlement 20-041 visera l'ajout d'une zone de logement abordable 2 à l'endroit où la modification au Plan d'urbanisme permet un changement d'affectation du sol autorisant une composante résidentielle. La modification du Règlement pour une métropole mixte fera l'objet d'une décision distincte du conseil municipal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec conditions

---

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charlotte HORNY
Conseillère en aménagement

Tél : 514.872.3844
Télécop. : 000-0000

ANNEXE A
TERRITOIRE D'APPLICATION

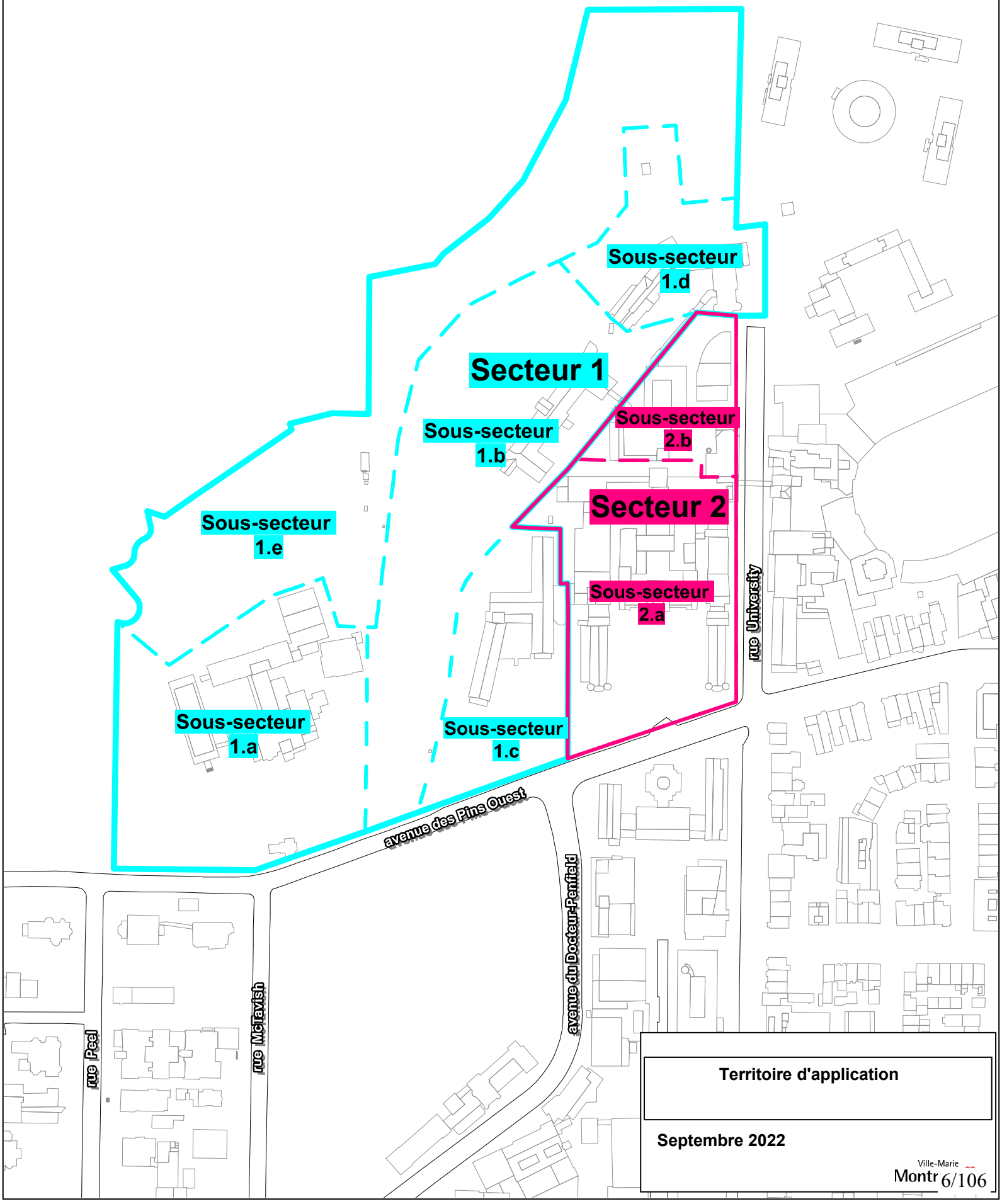

ANNEXE B
CONSERVATION ET MISE EN VALEUR

BÂTIMENTS OU PARTIES DE BÂTIMENT À CONSERVER ET À METTRE EN VALEUR

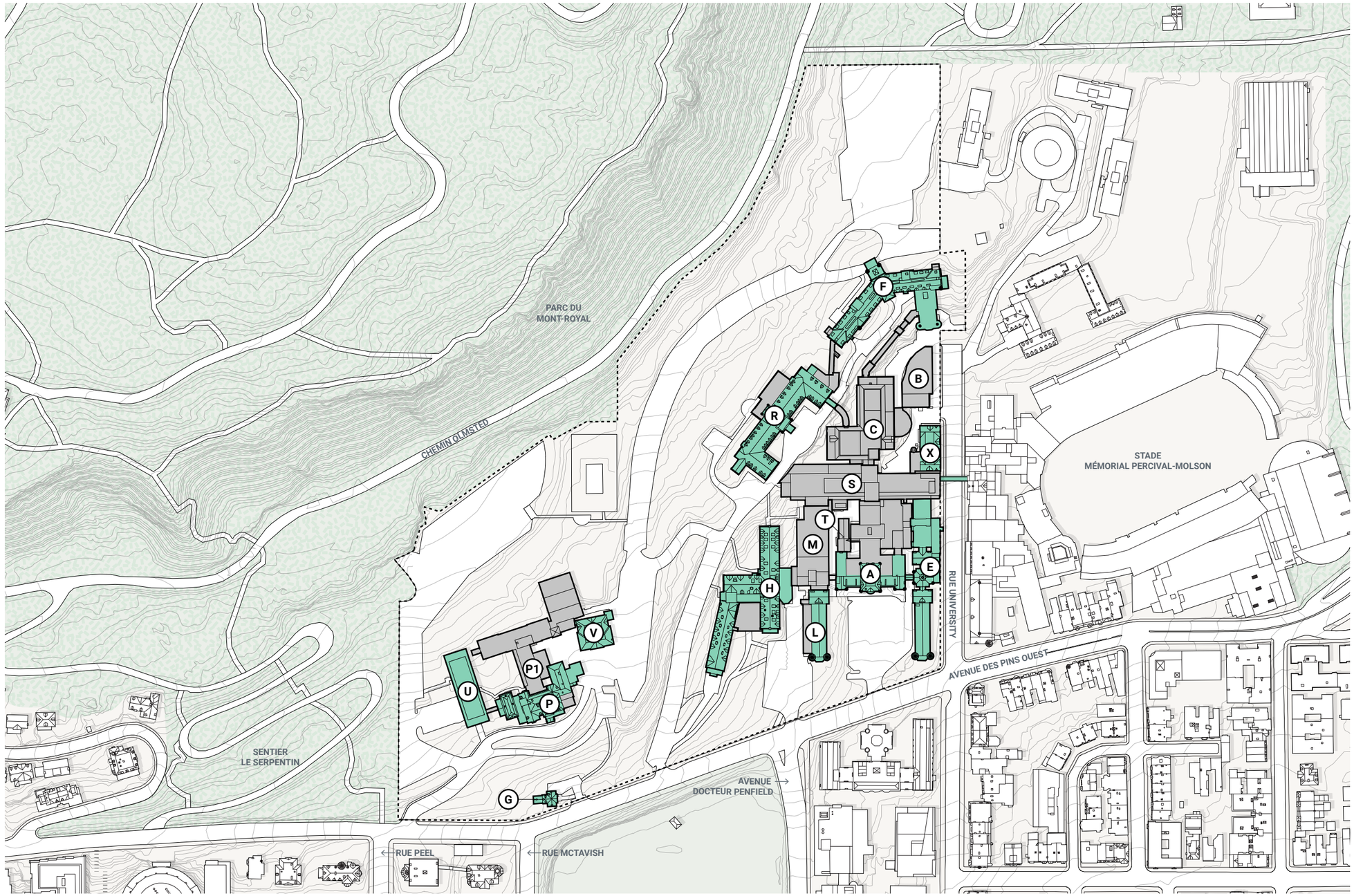

préparé par : Stantec
source : Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial, Société québécoise d'infrastructures (SQI)
Septembre 2022

ANNEXE C
DÉCONSTRUCTION

BÂTIMENT OU PARTIE DE BÂTIMENT POUVANT ÊTRE DÉMOLI

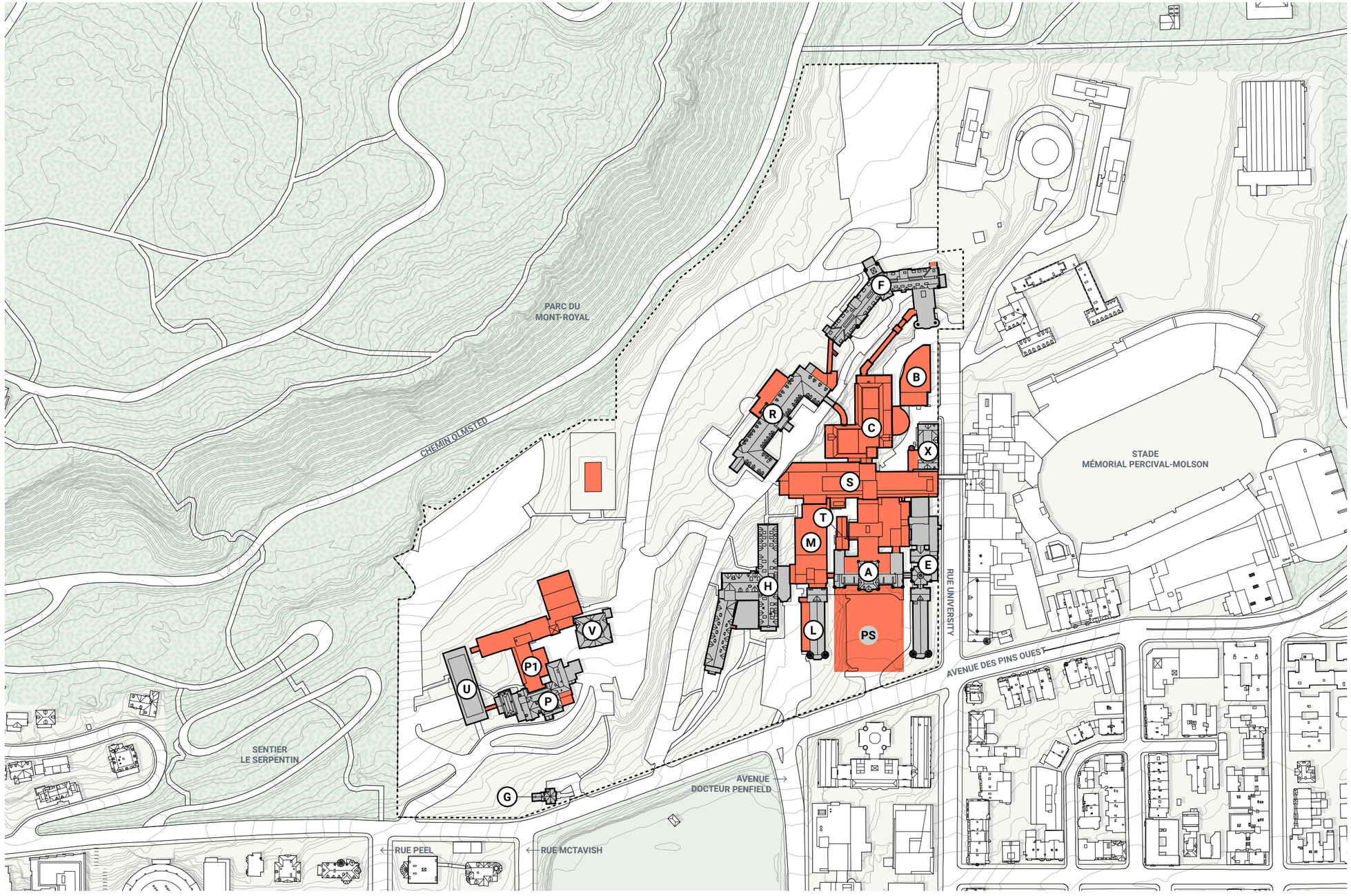

préparé par : Stantec
source : Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial, Société québécoise d'infrastructures (SQI)
Septembre 2022

ANNEXE D
CONSERVATION DES MURS D'ENCEINTE

- PILASTRE EN PIERRE
- CLÔTURE EN FONTE AVEC PILASTRE EN PIERRE
- MUR D'ENCEINTE EN MOELLON
- MUR D'ENCEINTE EN PIERRE TAILLÉE
- PORTION DE MUR ÉFFONDRÉE

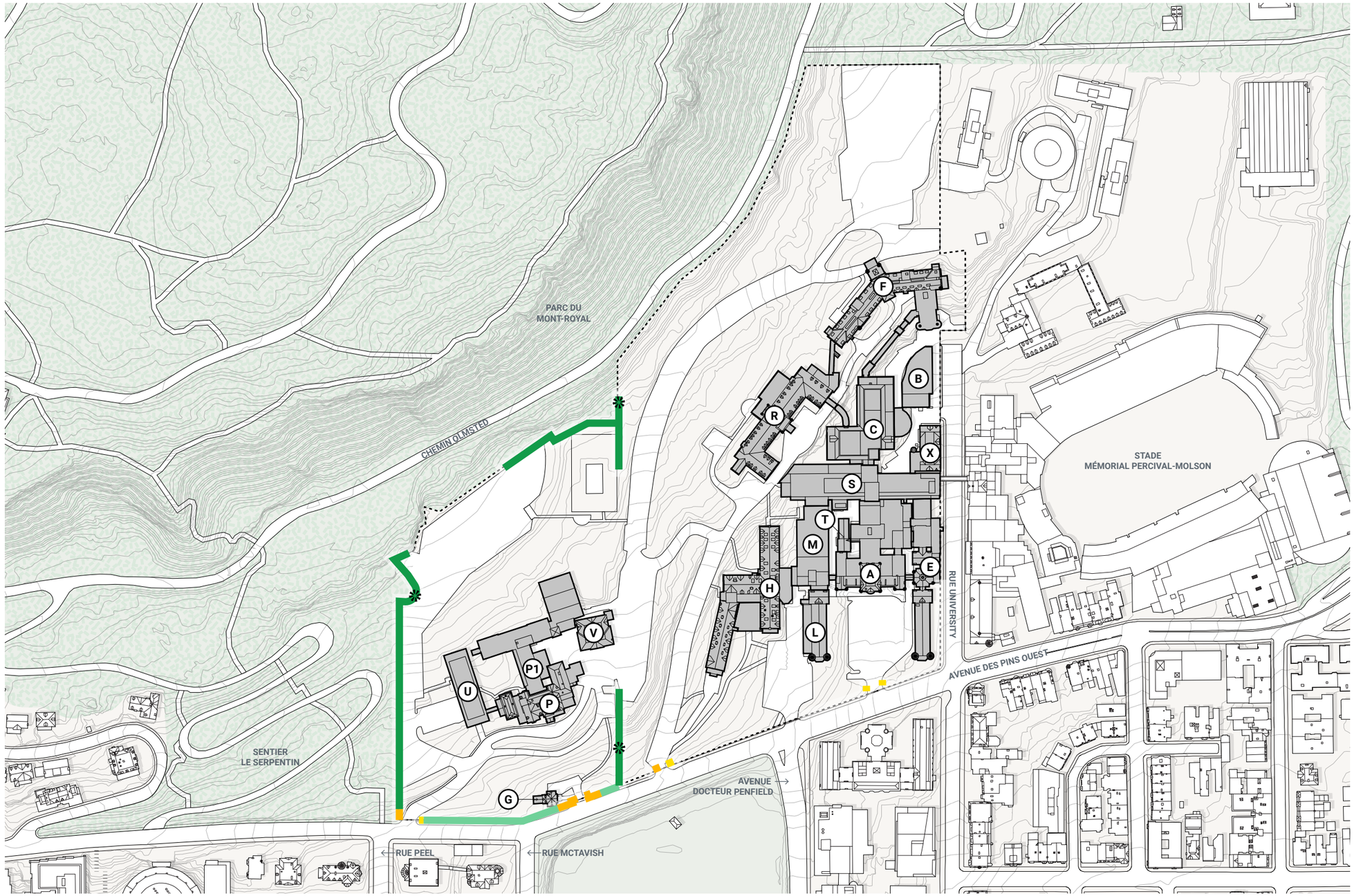

préparé par : Stantec
source : Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial, Société québécoise d'infrastructures (SQI)
Septembre 2022

ANNEXE E
REDÉVELOPPEMENT

AIRE D'IMPLANTATION POUR AGRANDISSEMENT OU NOUVELLE CONSTRUCTION

AIRE D'IMPLANTATION POUR UNE TRANSFORMATION UNIQUEMENT AU SOUS-SOL

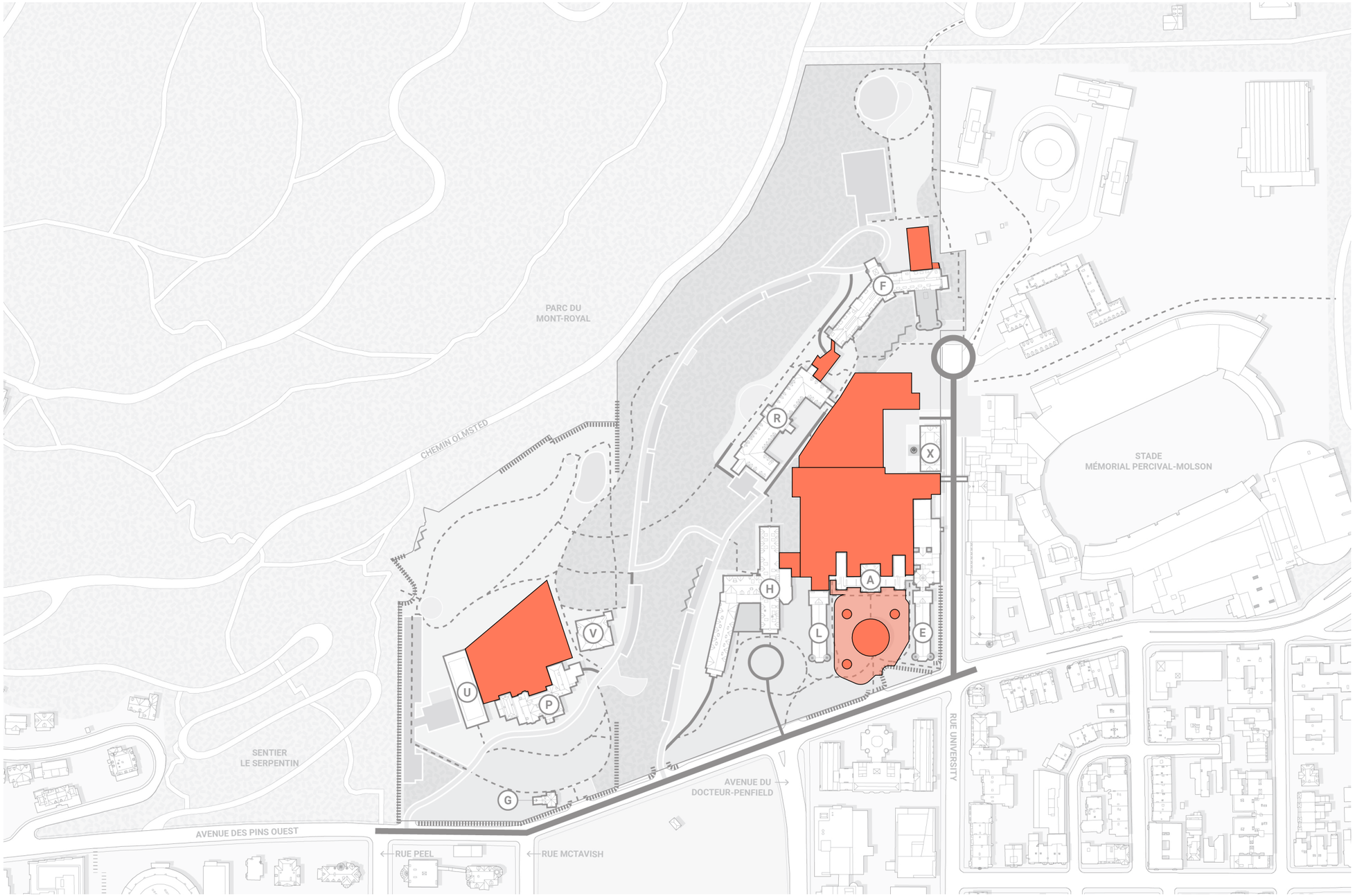

préparé par : Stantec
source : Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial, Société québécoise d'infrastructures (SQI)
Septembre 2022

ANNEXE F
HAUTEUR ALTIMÉTRIQUE MAXIMALE D'UN BÂTIMENT

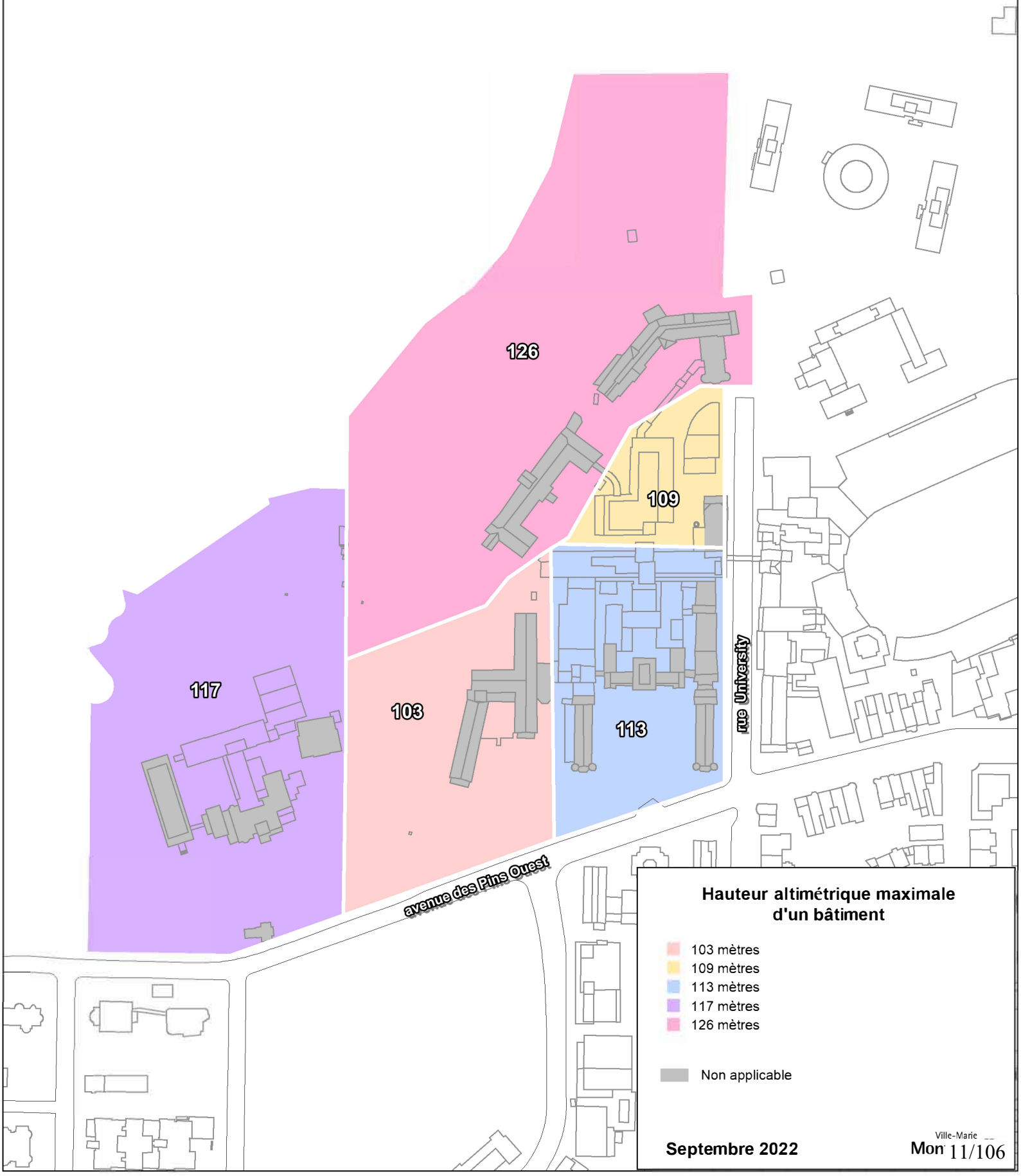

ANNEXE G
CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

- ZONE POTENTIELLE DE REQUALIFICATION
- ZONE POTENTIELLE DE RÉHABILITATION
- ESPACE AMÉNAGÉ / PLACETTE
- PARVIS
- ESPACE VERT / JARDIN
- MILIEU BOISÉ
- OUVRAGE DE RÉTENTION
- MUR D'ENCEINTE
- AIRE DE STATIONNEMENT
- CHEMIN PRIVÉ (VOIE PARTAGÉE)
- SENTIER PIÉTON
- SERVICE ET PIÉTON
- VOIE PUBLIQUE
- XX NOMBRE MAXIMAL DE CASES DE STATIONNEMENT PAR AIRE DE STATIONNEMENT

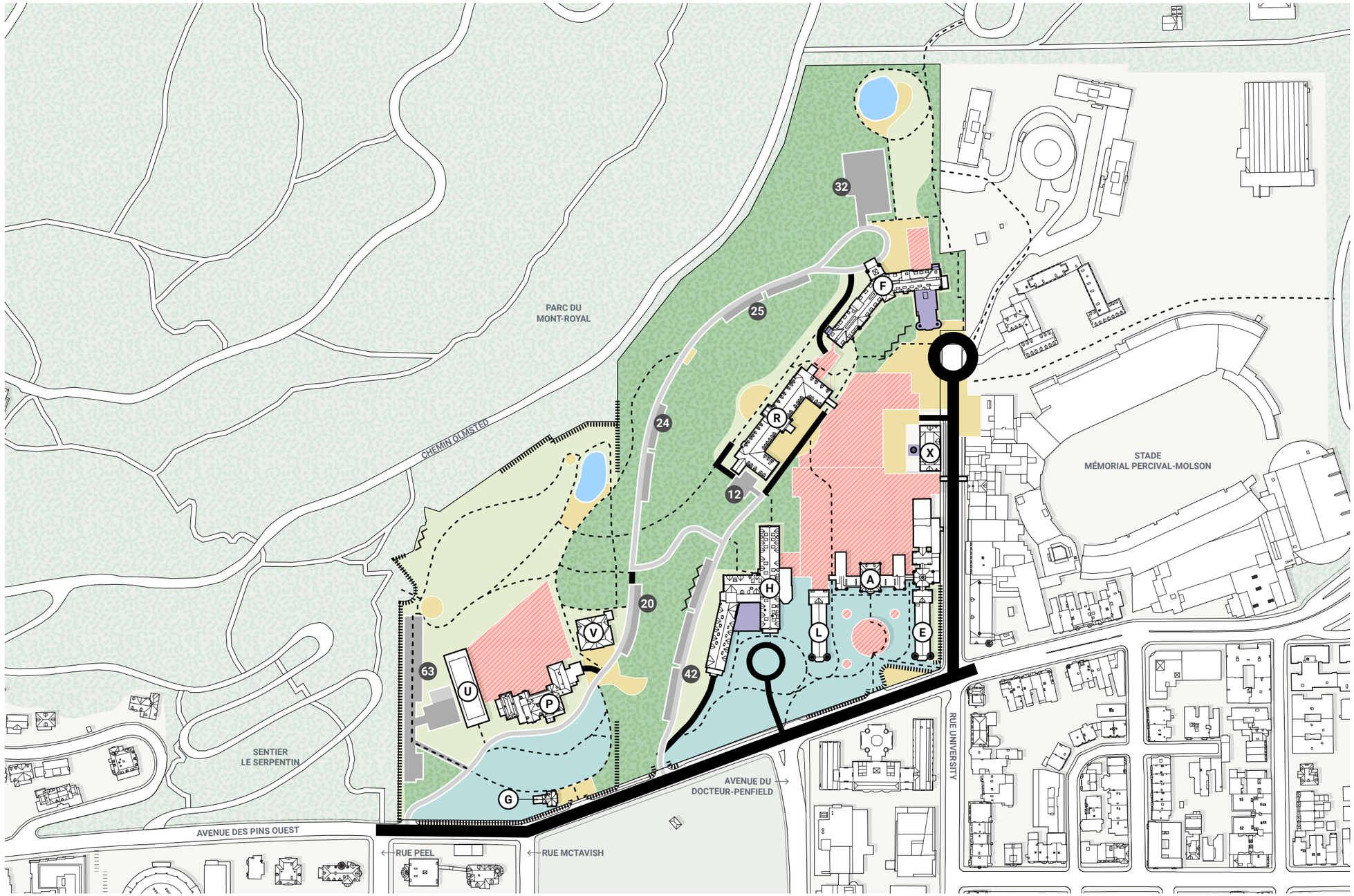

préparé par : Stantec
source : Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial, Société québécoise d'infrastructures (SQI)
Septembre 2022

ANNEXE H
TRANSPORT VÉHICULAIRE ET STATIONNEMENT

- VOIE D'ACCÈS
- AIRE DE STATIONNEMENT
- (XX) NOMBRE MAXIMAL D'UNITÉ DE STATIONNEMENT PAR AIRE DE STATIONNEMENT
- CIRCULATION RESTREINTE : URGENCE, LIVRAISON ET DE SERVICE

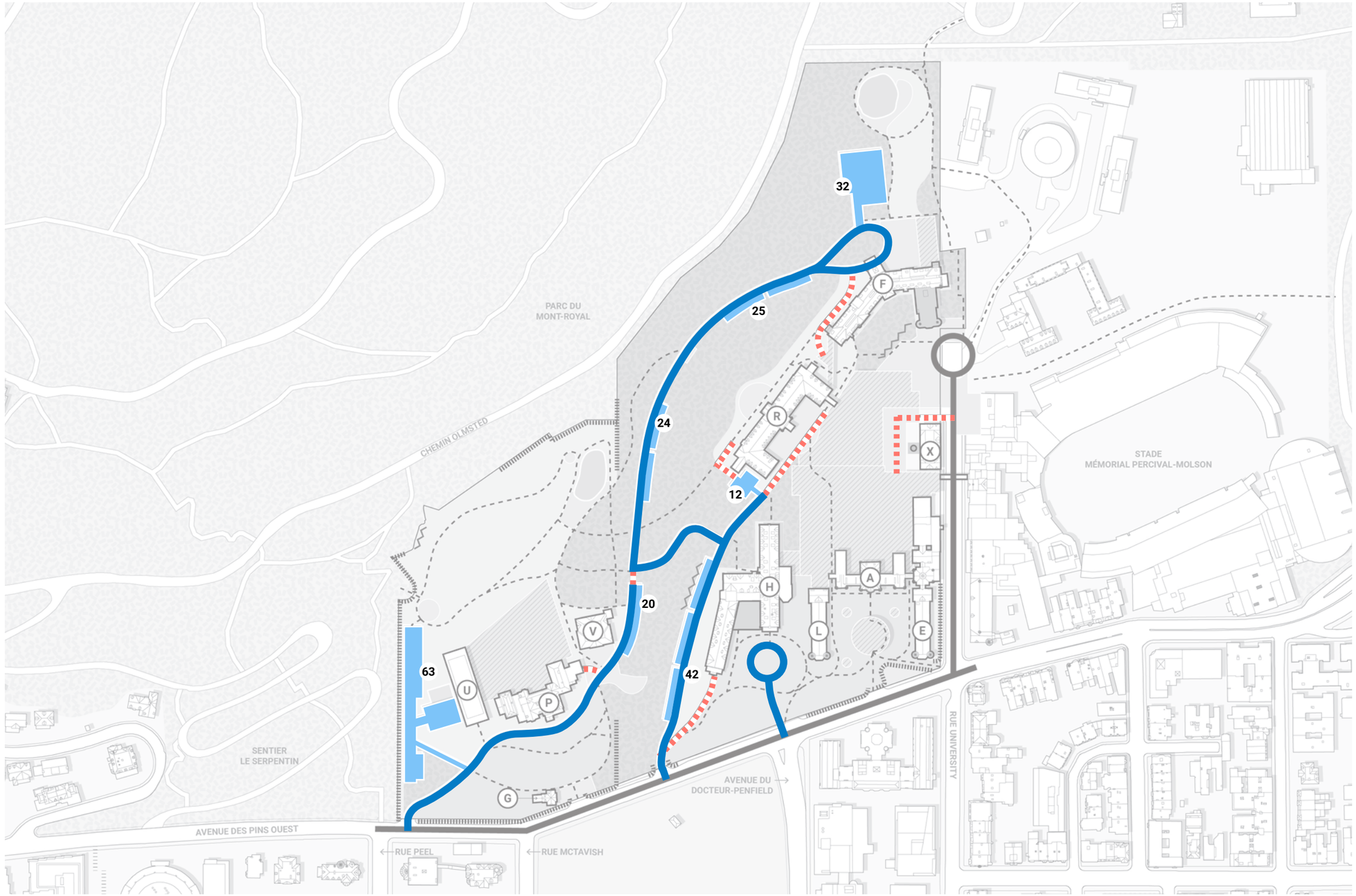

préparé par : Stantec
source : Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial, Société québécoise d'infrastructures (SQI)
Septembre 2022

ANNEXE I
VUES D'INTÉRÊT

VUES D'INTÉRÊT SPÉCIFIQUES

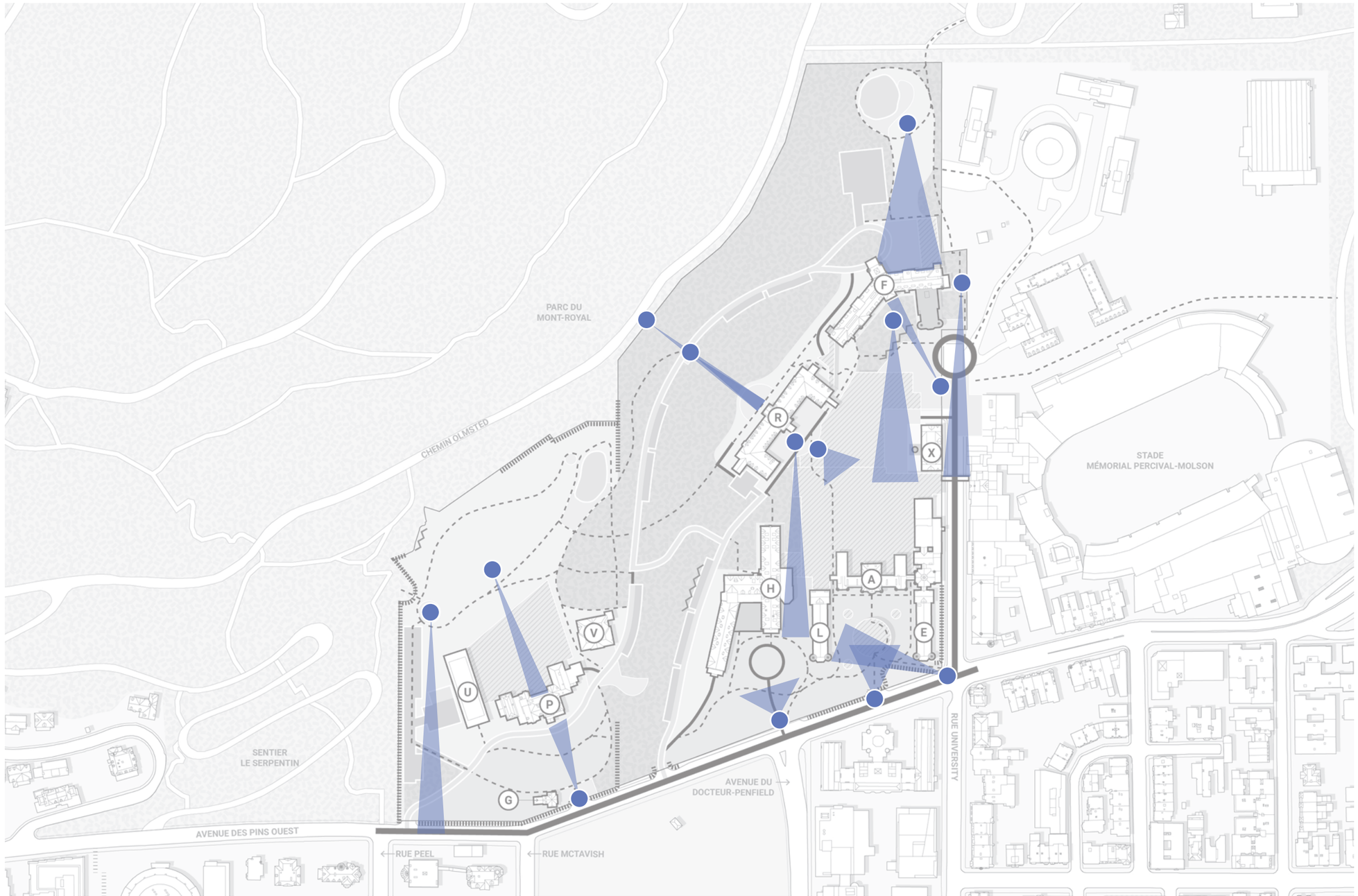

préparé par : Stantec
source : Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial, Société québécoise d'infrastructures (SQI)
Septembre 2022

ANNEXE J
ZONES DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

1 : 3000

SITE À L'ÉTUDE

ZONE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE PRÉHISTORIQUE

ZONE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE

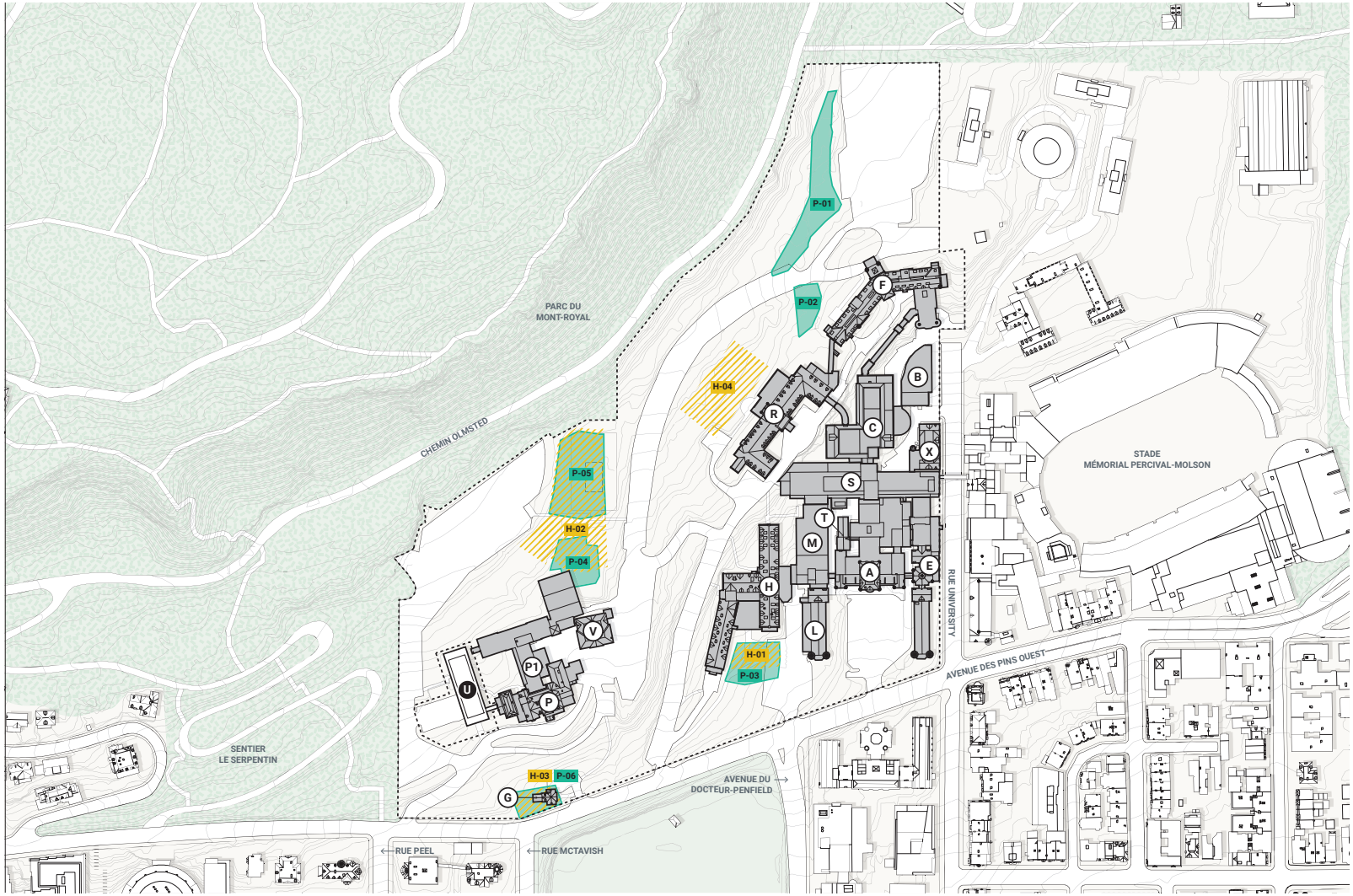

préparé par : Stantec
source : Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial, Société québécoise d'infrastructures (SQI)
Septembre 2022

ANNEXE K
INTERFACES, SEUILS ET ACCÈS

- ENTRÉE PRINCIPALE DE BÂTIMENT
- ENTRÉE SECONDAIRE DE BÂTIMENT
- ACCÈS AU QUAI DE CHARGEMENT
- ENTRÉE PIÉTONNE DU SITE
- ENTRÉE PIÉTONNE ET VÉHICULAIRE DU SITE

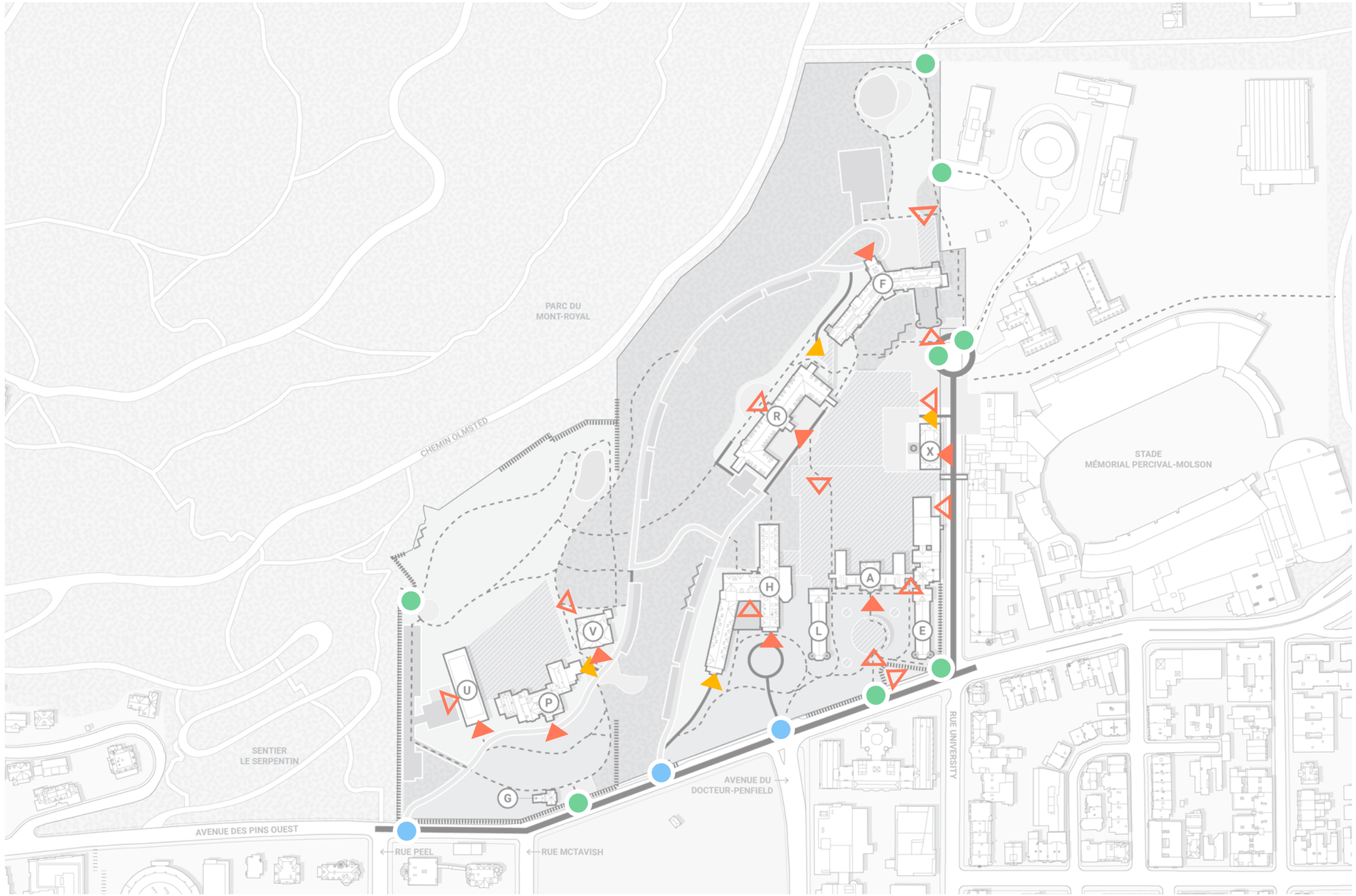

préparé par : Stantec
source : Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial, Société québécoise d'infrastructures (SQI)
Septembre 2022

ANNEXE L
TRANSPORT ACTIF

- CHEMIN PRIVÉ (VOIE PARTAGÉE)
- SENTIER PIÉTON
- ESCALIERS EXTÉRIEURS
- PASSAGE À TRAVERS LES BÂTIMENTS

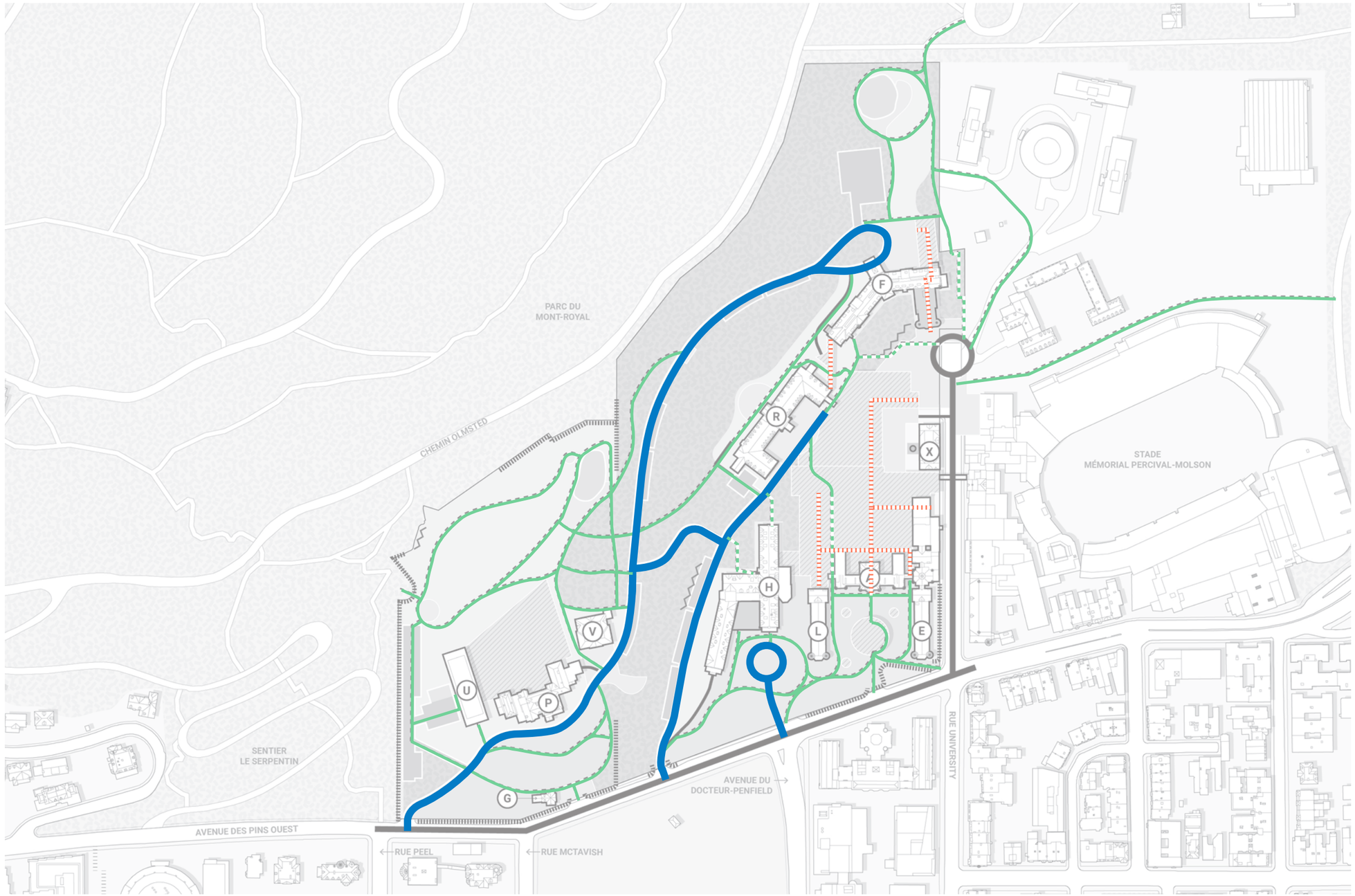

préparé par : Stantec
source : Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial, Société québécoise d'infrastructures (SQI)
Septembre 2022

ANNEXE M

PLAN DES TOITS - SOUS-SECTEUR 2.A

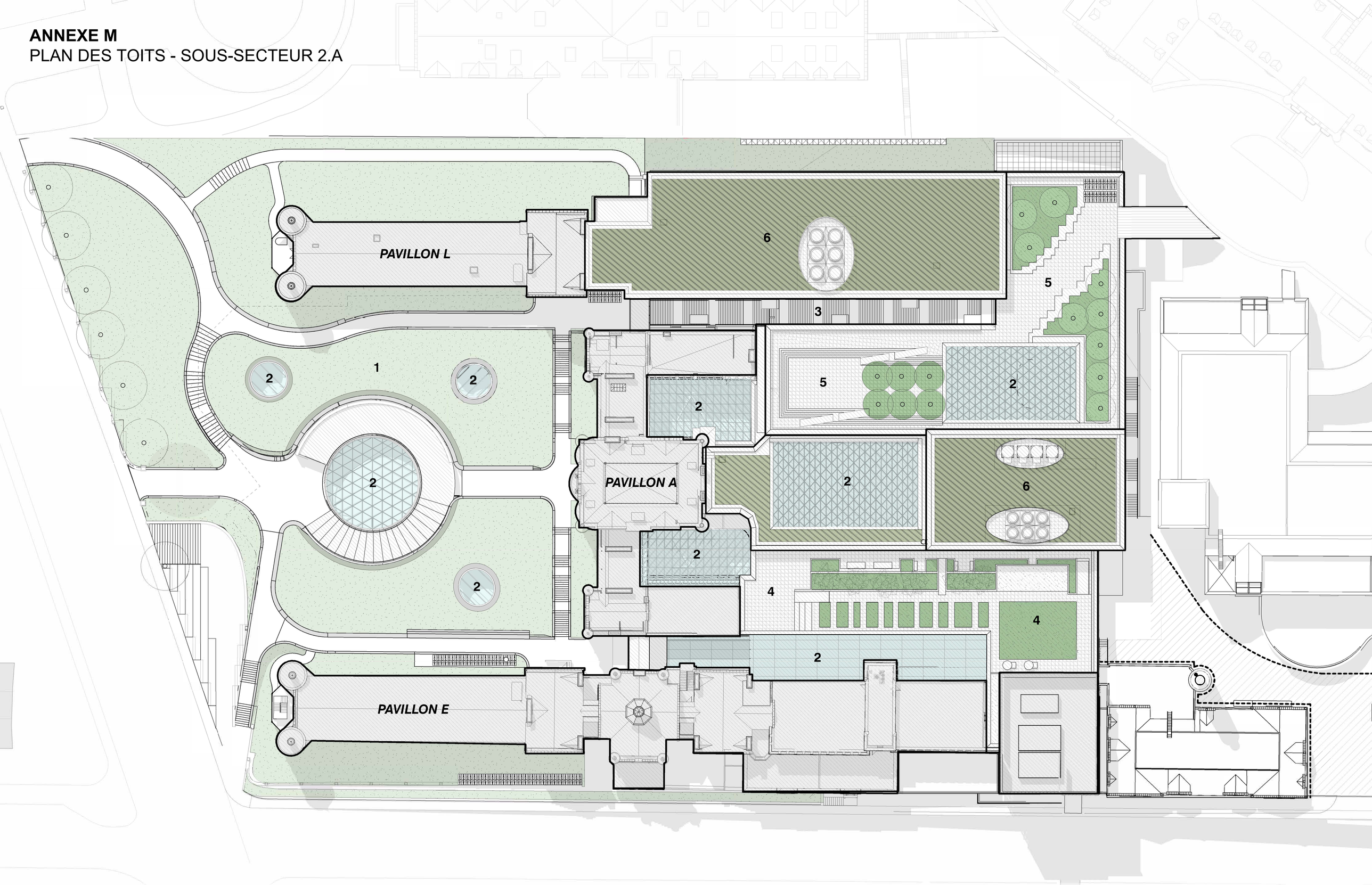

préparé par : Diamond Schmitt / Lemay Michaud architectes source : Le projet du Nouveau Vic, Université McGill
Septembre 2022

1 Parvis
2 Puits de lumière
3 Grand escalier
4 Jardins de toit - niveau 7
5 Jardins de toit - niveau 9
6 Toit végétalisé

ANNEXE N
ÉLÉVATION SUD

préparé par : Diamond Schmitt / Lemay Michaud architectes
source : Le projet du Nouveau Vic, Université McGill
Septembre 2022

ÉLÉVATION EST

préparé par : Diamond Schmitt / Lemay Michaud architectes source : Le projet du Nouveau Vic, Université McGill
Septembre 2022

COUPE TRANSVERSALE À TRAVERS L'ESCALIER EXTÉRIEUR

préparé par : Diamond Schmitt / Lemay Michaud architectes
source : Le projet du Nouveau Vic, Université McGill
Septembre 2022

No	Recommandations de l'OCPM	Action	Analyse de la Ville
Général			
1	La commission recommande l'adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et son document complémentaire, sous réserve des changements demandés dans ce rapport.	Poursuite adoption règlement sans modification	/
2	La commission recommande l'adoption du Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'Hôpital Royal Victoria, sous réserve des changements demandés dans ce rapport.	Poursuite adoption règlement modifié	/
Réconciliation avec les peuples autochtones			
3	La commission recommande à la Ville de s'assurer auprès des partenaires, et en concertation avec les représentants des groupes concernés : - que les sépultures potentielles ou précoloniales se trouvant sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria soient traitées avec la déférence qui s'impose; - que cette démarche soit rendue publique.	Processus indépendant	Cet objet ne peut pas être traité dans le cadre de la réglementation d'urbanisme.
4	La commission recommande que la Ville, avec la collaboration des partenaires, veille à ce que les principes et axes stratégiques pertinents de la Stratégie de réconciliation 2020-2025 s'appliquent à la requalification de l'ensemble du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria.	Processus indépendant	Cet objet ne peut pas être traité dans le cadre de la réglementation d'urbanisme.

Propriété et gouvernance			
5	La commission recommande à la Ville de veiller à ce que la SQI s'assure que la portion de site occupée par le projet du Nouveau Vic soit attribuée à l'Université McGill par emphytéose ou une autre modalité juridique permettant de maintenir à long terme l'intégrité et la propriété publique du sol.	Objet non réglementaire - Entente	Le mode de tenure ne peut pas être traité dans le cadre de la réglementation d'urbanisme, mais devrait être abordé dans l'Entente de principe.
6	La commission recommande à la Ville de s'assurer que la SQI : - mettre en place des mesures qui intègrent les représentants de la société civile concernés à la gouvernance du projet de requalification de l'ancien Hôpital Royal Victoria; - mettre en œuvre une stratégie de communication destinée aux parties prenantes externes.	Objet non réglementaire - Entente	Les stratégies de communication et de gouvernance ne peuvent pas être traitées dans le cadre de la réglementation d'urbanisme. Des engagements en lien avec les communications et la concertation pourront être inclus dans l'Entente de principe.
7	La commission recommande que la Ville rende publique l'entente de développement.	Objet non réglementaire - Entente	L'Entente de principe sera rendue publique au moment de son approbation par le Conseil municipal, en concomitance avec l'adoption des règlements visant le redéveloppement du site de l'hôpital Royal Victoria.
Usages			
8	La commission recommande que la Ville balise plus étroitement les usages autorisés dans la partie du site identifiée comme secteur d'activités diversifiées, afin de les subordonner à la nature du site et à son statut patrimonial, de même qu'aux vocations qui y sont privilégiées.	Objet réglementaire - ajustement	L'approche de la Ville est d'inclure le plus d'usages possibles dans l'article 89 pour occuper les bâtiments puisque d'une part, la restauration du bâti et l'aménagement des espaces extérieurs sont encadrés par l'article 89 donc les usages doivent s'insérer dans ce milieu sans impact sur celui-ci, et d'autre part, exclure certains usages peut être arbitraire et si un usage non prévu faisait l'objet d'une demande, une modification de l'article 89, et donc une consultation publique de la l'OCPM serait nécessaire. Une approche alternative a été mentionnée dans des mémoires, soit autoriser certains usages jugés potentiellement moins compatibles avec le site (par exemple,

			les usages industriels et la plupart des usages commerciaux) en usages conditionnels. Toutefois, cela n'apporterait pas un meilleur encadrement que ce que l'article 89, la réglementation d'urbanisme d'arrondissement et la Loi sur le patrimoine culturel exigeront déjà en matière de protection du cadre bâti. Deux usages sont ajoutés: agriculture végétale extérieure et centre équestre. L'ajout de l'agriculture urbaine a été demandé à maintes reprises lors de la consultation publique, et les usages en lien avec l'histoire du lieu ont également été demandés, d'où l'ajout du centre équestre, en lien avec l'ancienne écurie du Ravenscrag. Il est à noter que les centres équestres sont autorisés dans les parcs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.
9	La commission recommande que des dispositions réglementaires permettent d'accueillir des fonctions distinctes et complémentaires au sein d'un même bâtiment.	Objet réglementaire - déjà inclus au règlement	La réglementation d'urbanisme permet déjà qu'un bâtiment puisse accueillir plusieurs usages différents. L'une des restrictions de la réglementation d'arrondissement est qu'un logement ne peut pas être situé au même niveau ou à l'étage inférieur d'un usage commercial. Puisque l'usage résidentiel est limité sur ce site, cette restriction ne semble pas être un enjeu. De plus, l'article 89 vient préciser qu'un usage "est autorisé à tous les étages d'un bâtiment sans limite de superficie" (art.11).
10	La commission recommande que la Ville s'assure de maintenir temporairement une offre d'hébergement d'appoint destiné à des personnes vulnérables jusqu'à ce que les refuges du centre-ville satisfassent à la demande.	Objet non réglementaire	Les refuges seront autorisés sur le site et la Ville appuiera tout organisme souhaitant opérer un refuge sur ce site. Toutefois, l'état de vétusté et d'insalubrité des bâtiments vacants du site fait qu'une occupation par des personnes est peu souhaitable. D'après l'expérience d'opération d'un refuge durant la pandémie, les investissements nécessaires pour une mise à niveau rendent peu viable l'opération d'un refuge temporaire dans ces bâtiments.
11	La commission recommande que la Ville s'assure que soient prévus des espaces et des emplacements à même la requalification de l'ancien Hôpital Royal Victoria pour y accueillir des projets et des	Objet non réglementaire -	Cet objet ne peut pas être traité dans le cadre de la réglementation d'urbanisme, mais devrait être abordé dans l'Entente de principe. Par ailleurs, les usages autorisés dans l'article 89 permettent l'implantation de

	activités en lien avec l'histoire et la nouvelle vocation du site.	Entente	projets de commémoration ou d'interprétation (musée, etc.).
12	La commission recommande que la Ville permette des usages transitoires de bâtiments sur le site du Royal Victoria, tant que leurs usages définitifs n'auront pas été arrêtés.	Objet réglementaire - déjà inclus au règlement - Entente	L'OCPM mentionne que "c'est la Ville qui autorise les usages transitoires par le biais de dérogations." (p.107). Ce n'est pas exact car, si un usage est autorisé dans un secteur, il l'est autant pour une courte durée qu'une longue durée. L'objectif de l'article 89 est d'élargir les usages possibles de plein droit sur le site, que ce soit pour des usages transitoires ou pérennes, de courte ou longue durée. Le principal obstacle à l'occupation des bâtiments à court terme demeure leur état de vétusté, ainsi que leur conformité au Code national du bâtiment. Enfin, l'occupation à court terme des bâtiments devrait être abordée dans l'Entente de principe.
Cadre bâti			
13	La commission recommande que la Ville veille à ce que soient adoptées en tout temps les pratiques de mise en valeur du patrimoine les plus rigoureuses pour la réhabilitation du site et qui contribueront à l'inscription du site du Mont-Royal comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO.	Objet réglementaire - déjà inclus au règlement	Le processus de planification concertée, incluant notamment la division du patrimoine de la Ville de Montréal et le ministère de la Culture qui sont chargés de faire respecter les orientations du plan de conservation du site patrimonial.
14	La commission recommande que la Ville s'assure de la restauration du matériau d'origine sur les toitures pour l'ensemble du site.	Objet réglementaire - déjà inclus au règlement	Toutes les interventions touchant l'apparence extérieure de Ravenscrag doivent faire l'objet d'une autorisation, soit par la ou le ministre, soit par la Ville. Dans un cas comme dans l'autre, l'intervention doit, notamment, respecter les orientations du plan de conservation établi par la ou le ministre, ne doivent pas porter atteinte aux valeurs patrimoniales et ne doivent pas avoir un impact négatif sur les caractéristiques architecturales ou d'aménagement paysager de l'immeuble. Ainsi, lors d'un remplacement de toiture, le matériau d'origine sera exigé.
15	La commission recommande que la Ville s'assure que l'extérieur de la villa Ravenscrag soit restauré conformément à son apparence	Objet réglementaire	Toutes les interventions touchant l'apparence extérieure de Ravenscrag doivent faire l'objet d'une autorisation, soit par la ou le ministre, soit par la Ville. Dans un

	d'origine.	- déjà inclus au règlement	cas comme dans l'autre, l'intervention doit, notamment, respecter les orientations du plan de conservation établi par la ou le ministre, ne doivent pas porter atteinte aux valeurs patrimoniales et ne doivent pas avoir un impact négatif sur les caractéristiques architecturales ou d'aménagement paysager de l'immeuble. Un retour aux composantes d'origine est alors exigé.
16	La commission recommande que la Ville s'assure que la démolition des pavillons modernes s'effectue suivant les meilleures pratiques en matière de déconstruction de bâtiments et de recyclage des matériaux.	Objet réglementaire - déjà inclus au règlement	L'article 89 exige le dépôt d'une stratégie de déconstruction, de revalorisation ou de réutilisation des matériaux lors d'une démolition de bâtiment ou partie de bâtiment (art.35). L'un des critères d'évaluation des projets vise à ce que "les matériaux issus de la déconstruction, notamment la pierre, le bois et l'acier, doivent tendre à être réutilisés pour les nouveaux bâtiments" (art.37).
17	La commission recommande que la Ville n'autorise pas l'ajout d'une aile nord au pavillon des Femmes au regard des impacts sur les vues et sur l'accessibilité publique du site. Elle invite à élaborer d'autres scénarios permettant l'implantation des services prévus dans cette nouvelle aile.	Objet réglementaire - Modification du règlement	L'emplacement de la nouvelle aile du pavillon des Femmes a fait l'objet d'une modification et son implantation a été revue à la baisse. En effet, l'aile a été décalée vers l'ouest afin d'offrir plus de dégagement au passage public qui reliera la rue University au parc du Mont-Royal. De plus, son empreinte au sol a été réduite, passant de 500 m² à 373 m², afin de ne pas créer un effet d'enfermement dans l'espace vert situé à l'arrière. Concernant les vues, il n'y a aucun impact depuis la ville puisque l'agrandissement se situe à l'arrière du pavillon des Femmes, du stade Percival-Molson et des résidences étudiantes de McGill. Depuis la montagne, le site du Royal Victoria en général est peu visible. De plus, les points de vue sont situés plus hauts que les bâtiments et ceux-ci n'ont donc pas d'impact. La hauteur maximale autorisée fixée pour cet agrandissement est équivalente à l'avancée centrale abritant le portique d'entrée du pavillon des Femmes (façade nord), soit sous le niveau de toiture du pavillon.
18	La commission recommande que la Ville voie à l'harmonisation des objectifs de développement durable pour l'aménagement de l'ensemble du site conformément à ceux du Plan climat et aux plus hauts standards.	Objet réglementaire - déjà inclus au	L'article 89 fixe un certain nombre d'exigences qui vont au-delà des normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur et qui s'inspire des meilleures pratiques telles que: tout projet de démolition doit inclure la réhabilitation des bâtiments adjacents, l'épaisseur minimale de substrat pour un toit végétalisé est fixée à 150

		règlement	mm, ou 400 mm pour le toit d'un sous-sol, l'aménagement des aires de stationnement extérieures (revêtement perméable ou à faible réflectance solaire, canopée minimale), une stratégie de réutilisation des matériaux lors d'une démolition.
Paysage / espaces extérieurs			
19	La commission recommande à la Ville que les boisés et les espaces naturalisés au nord du site lui soient cédés pour les intégrer dans le périmètre du parc du Mont-Royal et assurer une meilleure fluidité entre ville et montagne.	Objet non réglementaire - Entente	La cession de la partie nord du site ne peut pas être traitée dans le cadre de la réglementation d'urbanisme, mais devrait être abordée dans l'Entente de principe. Par ailleurs, l'article 89 exige que ces espaces soient végétalisés.
20	La commission recommande à la Ville : - de multiplier les vues à protéger, notamment les plus éloignées et en conditions nocturnes; - de faire adopter un plan lumière pour le site.	Objet réglementaire - déjà inclus au règlement	<u>Vues à protéger</u> L'article 89 introduit 13 vues d'intérêt à l'intérieur du site, pour lesquelles une étude d'impact devra être produite à chaque demande de permis. De plus, le territoire se situe à l'intérieur de vues protégées identifiées dans la réglementation d'urbanisme et devront à ce titre être documentées. Par ailleurs, les paramètres définis dans l'article 89 pour encadrer la construction des nouveaux bâtiments visent à minimiser l'impact de ces constructions sur le paysage (hauteurs limitées à l'existant, implantation à l'arrière des bâtiments existants, etc.). <u>Éclairage</u> L'article 89 interdit tout dispositif d'éclairage dans les milieux boisés ou vers ceux-ci, et exige qu'à chaque demande de permis, une description de la stratégie d'éclairage du site et des bâtiments soit déposée. Les critères d'évaluation des projets d'aménagements extérieurs visent notamment un type d'éclairage unifié à l'échelle du site et compatible avec ce qui est implanté dans le parc du Mont-Royal et un éclairage sobre et discret (art.38). De plus, le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, qui est aussi applicable pour ce site, a également des critères et des normes sur l'éclairage

			visant à limiter la diffusion de la lumière vers le ciel (art.110), fixer une tonalité maximale (art. 130.4), limiter l'éclairage sur un bâtiment à la mise en valeur de celui-ci (art.130.5). Ces paramètres émanent du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal.
21	La commission recommande à la Ville de porter une attention particulière : - à l'aménagement des toitures du site, du fait que ces dernières sont visibles à partir de la montagne; - à l'aménagement des cours arrière des bâtiments du site.	Objet réglementaire - déjà inclus au règlement	Un plan d'aménagement des toits sera déposé, comme c'est le cas pour toute nouvelle construction. De plus, l'article 89 prévoit déjà un critère d'aménagement privilégiant une toiture végétalisée pour un toit d'un nouveau bâtiment, laquelle doit s'inscrire dans un langage paysager cohérent avec l'aménagement paysager du reste du site. De plus, il n'y aura pas de distinction entre cour arrière et avant, puisque l'article 89 exige un plan d'aménagement paysager pour tous les espaces extérieurs (art.33).
Mobilité et accessibilité			
22	La commission recommande à la Ville de veiller à ce que : - soit réalisée une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) pour assurer une accessibilité universelle du site, en y associant des organismes experts; - soit étudiée la possibilité d'aménager des rampes d'accès destinées en priorité aux déplacements actifs, en complément aux escaliers prévus sur le site; - soit assuré un accès universel aux jardins prévus sur les toits du projet du Nouveau Vic.	Objet non réglementaire - Entente	La démarche ADS+ ne peut pas être traitée dans le cadre de la réglementation d'urbanisme, mais devrait être abordée dans l'Entente de principe. Par ailleurs, l'article 89 comprend un critère visant à intégrer à l'aménagement des espaces extérieurs, dans la mesure du possible et en respectant la topographie naturelle du site, des parcours universellement accessibles (art.38). L'accessibilité universelle des bâtiments est exigée par la Loi sur le bâtiment.
23	La commission recommande à la Ville de s'assurer que l'accès piétonnier prévu entre le serpentin Peel du parc du Mont-Royal et le site du Royal Victoria, via le monument McTavish, soit aménagé de façon à le rendre sécuritaire et à mettre en valeur ce monument.	Objet non réglementaire - Entente	L'aménagement et l'entretien des abords du monument McTavish, situé dans le parc du Mont-Royal, ainsi que des abords de l'accès entre le parc et le site du Royal Victoria, sur le site du Royal Victoria, devraient être abordés dans l'Entente de principe.

24	La commission recommande à la Ville de s'assurer de la hiérarchisation des circulations entre automobilistes, cyclistes et piétons sur les chemins partagés du site.	Objet non réglementaire - Entente	La sécurité des piétons et des cyclistes devrait être abordée dans l'Entente de principe.
25	La commission recommande à la Ville, en concertation avec les partenaires, de développer une stratégie facilitant la pratique des sports d'hiver sur le site.	Objet non réglementaire - Entente	La gestion écologique de la neige et ainsi la pratique des sports d'hiver sur le site du Royal Victoria devrait être abordée dans l'Entente de principe.
26	La commission recommande à la Ville de modifier les voies de circulation sur les avenues des Pins et du Docteur-Penfield en aménageant des voies piétonnes élargies, conviviales et verdoyantes, de même que des pistes cyclables en site propre incluant les intersections, de manière à ralentir la circulation des véhicules.	Objet non réglementaire - Entente	La Ville assurera le réaménagement de l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et la rue Peel, ainsi que de la rue University au nord de l'avenue Des Pins, en faveur des mobilités actives et collectives. L'échéancier visé tiendra compte des périodes de chantier sur le site du Royal Victoria. Le réaménagement de l'avenue des Pins et de la rue University devrait être abordé dans l'Entente de principe.
27	La commission recommande à la Ville d'étudier la possibilité de créer un corridor culturel des grandes institutions sur l'entièreté de l'avenue des Pins.	Objet non réglementaire	La Ville pourra prolonger le parcours d'interprétation historique de l'avenue des Pins (prévue avec la phase 1 du réaménagement de l'avenue, entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc) jusqu'à la rue Peel.
Gestion de l'eau			
28	La commission recommande à la Ville de voir : - à la mise en oeuvre d'une stratégie de gestion intégrée de l'eau et de la neige sur le site qui tient compte des caractéristiques naturelles du site et du potentiel de rétention des eaux au-delà des limites de celui-ci;	Objet réglementaire - déjà inclus dans la	Un plan directeur de gestion des eaux pluviales est en cours d'élaboration afin de répondre aux exigences du règlement municipal 20-030 sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts publics et sur la gestion des eaux pluviales.

	- à l'intégration de concepts architecturaux permettant une gestion écologique de la neige aux bâtiments qui seront construits, agrandis ou réhabilités	règlementation	
29	La commission recommande à la Ville d'intégrer au règlement des dispositions en vue de la gestion de la neige usée, nommément l'interdiction de sites de dépôt à proximité des milieux naturels, des boisés et des fossés naturels de drainage.	Objet réglementaire - Modification du règlement	L'article 89 exige l'identification des emplacements envisagés pour l'entreposage de la neige (art.33) et précise que l'emplacement d'un site destiné à accueillir la neige usée doit permettre la protection et la mise en valeur des milieux naturels, des composantes bâties et des vues d'intérêt (art.38). De plus, le critère o) de l'article 38 a été modifié pour intégrer un ajout: o) l'emplacement d'un site destiné à accueillir la neige usée **doit favoriser un écoulement de sa fonte ailleurs que dans un milieu naturel**, permettre la protection et la mise en valeur des milieux naturels ainsi que des composantes bâties et des vues d'intérêt spécifiques identifiées sur le plan de l'annexe I;
Phasage			
30	La commission recommande à la Ville de s'assurer que les meilleurs efforts seront déployés pour que : - la planification des travaux de réhabilitation du site favorise une occupation plus rapide du site et autorise un accès public au site en tout temps; - le réaménagement de l'avenue des Pins soit devancé.	Objet non réglementaire - Entente	Les aménagements temporaires des espaces extérieurs durant la période de chantier devraient être abordés dans l'Entente de principe. L'échéancier du réaménagement de l'avenue Des Pins doit tenir compte des périodes de chantier sur le site du Royal Victoria et des étapes de conception d'un projet.
31	La commission recommande à la Ville qu'elle s'assure auprès de ses partenaires de la mise en place d'une stratégie de communication destinée aux citoyens afin de les informer sur l'état de la circulation sur le site et de rendre compte de l'avancement des réalisations prévues dans le Plan directeur.	Objet non réglementaire - Entente	La communication sur l'état d'avancement des travaux devrait être abordée dans l'Entente de principe.

No	Autres prises de position de l'OCPM	enjeu/ impact	Analyse de la Ville
p. 105	Dans l'éventualité où l'aménagement de **résidences étudiantes**, notamment abordables, serait envisagé dans l'un des bâtiments du site, il serait important d'apporter les modifications nécessaires aux usages autorisés afin d'autoriser l'implantation et la viabilité de logements étudiants abordables.	Modification du règlement + Entente	Plusieurs participants à la consultation ont indiqué que l'usage "maison de chambre" ne couvrait pas tous les types de résidences étudiantes, puisqu'un certain nombre de projets récents de résidences étudiantes sont constituées d'appartements complets, avec un bail à l'année. Afin d'autoriser les résidences étudiantes sans ouvrir à d'autres types de logements, le règlement autorise le résidentiel (usage "nombre illimité de logements") en usage conditionnel avec la condition de bénéfice à un usage "université".
p. 106	Tout en reconnaissant le contexte de crise importante, la commission ne croit pas que le site de l'ancien hôpital Royal Victoria fournisse les meilleures conditions pour l'aménagement de **logements abordables**. Trois raisons motivent cette opinion : son emplacement, son caractère public, la rentabilité financière requise pour les occupations.		

Préparé par :
Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - Arrondissement de Ville-Marie
En collaboration avec :
Service de la stratégie immobilière
Bureau du Mont-Royal - Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des sports
Direction de l'urbanisme / Direction de la mobilité - Service de l'urbanisme et de la mobilité
Commissaire aux personnes en situation d'itinérance - Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Service de l'eau

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1217400001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Objet :	Adopter, avec changements, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria / Adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La présente intervention porte sur les modifications apportées après la consultation publique qui nous ont été soumises et incluses au règlement ci-joint.

FICHIERS JOINTS

2022-09-21 - art 89 - règlement révisé (Post-consultation).docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, Droit public et législation

Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-09-27

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division

Tél : 514-893-0302
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION, LA CONSTRUCTION, LA TRANSFORMATION ET L'OCCUPATION DE BÂTIMENTS AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS SUR LE SITE DE L'HÔPITAL ROYAL VICTORIA

Vu le paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C.11-4);

À l'assemblée du _____ 2021, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire délimité sur le plan de l'annexe A intitulé « Territoire d'application ».

2. Le territoire d'application est divisé en secteurs et en sous-secteurs. Toute référence à un secteur ou à un sous-secteur dans le présent règlement correspond à l'un des secteurs ou des sous-secteurs identifiés sur le plan de l'annexe A.

De plus, toute référence à un bâtiment ou à une partie de bâtiment identifié par une lettre dans le présent règlement correspond au bâtiment ou à la partie de bâtiment identifié par cette lettre sur le plan de l'annexe B intitulé « Conservation et mise en valeur ».

CHAPITRE II
DÉFINITIONS

3. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« Hauteur altimétrique » : la hauteur d'un bâtiment calculée en mètres à l'aide d'un système de référence altimétrique qui prend le niveau moyen de la mer comme surface de référence;

« Réhabilitation » : l'ensemble des actions qui visent à assurer la pérennité d'un immeuble en l'adaptant, le cas échéant, à une nouvelle utilisation, au moyen de réparations, de modifications ou d'ajouts compatibles avec ses valeurs patrimoniales.

CHAPITRE III
AUTORISATIONS

4. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments ainsi que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs sont autorisés aux conditions prévues au présent règlement.

5. Aux fins prévues à l'article 4, il est notamment permis de déroger :

1° aux articles 10, 49, 51, 52.1, 134, 381 (7), 585, 594, 609, 610, 626 et 712.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

2° à l'article 11.1 (1°) du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre 0-1) afin de permettre plus d'un bâtiment sur un même terrain.

6. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

CHAPITRE IV
CONDITIONS

SECTION I
USAGES

7. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), les usages suivants sont autorisés dans le secteur 1 et le sous-secteur 2.b :

1° les usages commerciaux suivants :

- accessoires et appareils électroniques et informatiques;
- accessoires personnels;
- agriculture végétale extérieure;
- antiquités;
- articles de bureau;
- articles de sport et de loisirs;
- atelier d'artiste et d'artisan;
- bureau;
- centre d'activités physiques;

- clinique médicale;
- débit de boissons alcooliques;
- épicerie;
- école d'enseignement spécialisé;
- établissement de jeux récréatifs;
- fleuriste;
- galerie d'art;
- institution financière;
- laboratoire dont la quantité utilisée de matières dangereuses ne dépasse pas les seuils prescrits par le Règlement sur la prévention des incendies de Montréal (12-005);
- librairie;
- matériel scientifique et professionnel;
- meubles, accessoires et appareils domestiques;
- pharmacie;
- quincaillerie;
- restaurant, traiteur;
- salle de billard;
- salle Internet;
- salon funéraire;
- salle de danse;
- salle de réception;
- salle de réunion;
- salle de spectacle;
- salle d'exposition;
- services personnels et domestiques;
- soins personnels;
- studio de production;
- vêtements, chaussures;
- vins, spiritueux;

2° les usages industriels suivants :

- bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie;
- électriques et électroniques (assemblage et réparation d'appareils et de produits);
- électriques et électroniques, petits appareils;
- imprimerie;
- instruments de musique;
- instruments scientifiques et professionnels;
- jouets et jeux;
- les industries liées aux médias ou aux télécommunications;
- miroirs (fabrication avec produits finis);

- petits objets et articles (fabrication avec produits finis tels que papier, bois, carton, caoutchouc, plastique, verre);
- produits alimentaires pour consommation humaine;
- rembourrage;
- solutions photographiques (fabrication par mélange à froid sans émanation nuisible);
- textile, cuir sans vernissage, fourrure (fabrication de produits) et vêtements;
- vidéo et audio (enregistrement, montage et duplication);

3° les usages équipements collectifs et institutionnels suivants :

- activité communautaire ou socioculturelle;
- aréna;
- bibliothèque;
- caserne;
- centre de congrès et d'exposition;
- centre de protection de l'enfance et de la jeunesse;
- centre de réadaptation;
- centre de recherche;
- centre de services de santé et de services sociaux;
- centre d'hébergement et de soins de longue durée;
- centre équestre;
- centre hospitalier;
- collège d'enseignement général et professionnel;
- école primaire et préscolaire;
- école secondaire;
- établissement cultuel, tels lieu de culte et couvent;
- garderie;
- institution gouvernementale;
- jardin communautaire;
- maison de la culture;
- musée;
- parc;
- piscine;
- poste de police;
- poste de pompiers;
- université.

8. L'usage « hôtel » est interdit.

9. Un usage résidentiel est interdit.

Malgré le premier alinéa, les usages résidentiels suivants peuvent être autorisés en suivant la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) :

- maison de chambre;
- bâtiment abritant un nombre illimité de logements.

L'usage résidentiel « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » doit être exercé au bénéfice d'un usage « université » exercé sur le territoire.

10. Une piscine est autorisée uniquement à titre d'usage principal.

11. Un usage est autorisé à tous les étages d'un bâtiment sans limite de superficie.

12. L'exercice d'un usage doit respecter les exigences suivantes :

1° aucune vibration, aucun bruit et aucune émission d'odeur, de poussière, de vapeur ou de gaz ne doivent être perceptibles hors des limites du sous-secteur;

2° aucune lumière éblouissante ne doit être visible hors de l'établissement;

3° toutes les opérations, y compris l'entreposage, doivent être réalisées à l'intérieur d'un bâtiment.

SECTION II
CONSERVATION DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES

13. Les bâtiments et les parties de bâtiments identifiés en vert sur le plan de l'annexe B ne doivent pas être démolis.

Les composantes de l'enveloppe extérieure des bâtiments et des parties de bâtiments visés au premier alinéa doivent être réhabilitées.

Les travaux de réhabilitation visés au deuxième alinéa doivent débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du troisième alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent nulles et sans effet.

14. Sous réserve de l'article 15, la démolition des bâtiments et des parties de bâtiments identifiés en orange sur le plan de l'annexe C intitulé « Déconstruction » est autorisée.

15. Lors de la démolition d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment dans un sous-secteur, les composantes de l'enveloppe extérieure des bâtiments et des parties de bâtiments visés à l'article 13 et situés dans ce même sous-secteur doivent être réhabilitées.

16. La passerelle située au-dessus de la rue University doit être conservée.

17. Les murs d'enceinte, les clôtures et les pilastres identifiés sur le plan de l'annexe D intitulé « Conservation des murs d'enceinte » doivent être conservés.

SECTION III
HAUTEUR, IMPLANTATION, VOLUMÉTRIE ET ACCÈS AUX BÂTIMENTS

18. La modification du volume des bâtiments et des parties de bâtiments identifiés en vert sur le plan de l'annexe B est interdite.

Malgré le premier alinéa, la modification du volume d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est autorisée pour :

1° la construction ou l'agrandissement d'une cheminée, d'un évent, d'un parapet ou d'une terrasse;

2° le retrait, la construction ou l'agrandissement d'une cage d'escalier, d'une cage d'ascenseur, d'un équipement mécanique, d'un écran ou d'un appentis abritant un équipement mécanique.

19. La construction d'un bâtiment ou la modification du volume d'un bâtiment doit être réalisée à l'intérieur d'une aire d'implantation identifiée sur le plan de l'annexe E intitulé « Redéveloppement ».

Le premier alinéa ne s'applique pas à la modification de volume d'un bâtiment ou d'une partie de celui-ci visée au deuxième alinéa de l'article 18 ni à la construction d'une dépendance.

20. Lors de la modification du volume du bâtiment F à l'intérieur de l'aire d'implantation, la partie de bâtiment visée à l'article 14 et située sur la façade nord de ce bâtiment doit être démolie.

21. La hauteur altimétrique d'un bâtiment, incluant les constructions hors toit, doit être conforme à la hauteur altimétrique maximale prévue sur le plan de l'annexe F intitulé « Hauteur altimétrique maximale d'un bâtiment ».

22. Le taux d'implantation se calcule par le rapport entre la superficie totale d'implantation de tous les bâtiments dans un secteur et la superficie du secteur dans lequel le bâtiment est construit.

Malgré le premier alinéa, la superficie d'implantation d'une dépendance relative à l'usage « piscine » de la famille équipements collectifs et institutionnels n'est pas comptabilisée dans le calcul du taux d'implantation.

23. Le taux d'implantation maximal dans le secteur 1 est de 13 %, et de 60 % dans le secteur 2.

24. Une passerelle reliant deux bâtiments situés ou non sur le même terrain est autorisée.

SECTION IV
AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

25. Un équipement d'éclairage du site ne doit pas être installé à l'intérieur des milieux boisés identifiés sur le plan de l'annexe G intitulé « Concept d'aménagement » et l'éclairage qu'il produit ne doit pas être dirigé vers ces boisés.

26. Un toit végétalisé doit avoir une épaisseur minimale de substrat de croissance de 150 mm.

Malgré le premier alinéa, dans le sous-secteur 2.a, le toit végétalisé d'un sous-sol doit avoir une épaisseur minimale de substrat de croissance de 400 mm.

SECTION V
STATIONNEMENT ET VOIES D'ACCÈS

27. Le nombre d'unités de stationnement pour véhicules automobiles doit être conforme au nombre maximal d'unités de stationnement par aire de stationnement indiqué sur le plan de l'annexe H intitulé « Transport véhiculaire et stationnement ».

28. Une unité de stationnement peut être aménagée à l'extérieur d'un bâtiment à la condition d'être située sur un emplacement identifié comme « aire de stationnement » sur le plan de l'annexe H.

29. L'accès à une aire de stationnement intérieure doit se faire par la rue University.

30. Les aires de stationnement extérieures et les voies d'accès extérieures menant aux quais de chargement et aux aires de stationnement doivent être recouvertes de l'un ou de la combinaison des matériaux suivants :

1° une surface perméable;

2° du béton coulé en place, du pavé de béton de couleur grise ou tout autre matériau inerte dont l'indice de réflectance solaire est d'au moins 29, attesté par les spécifications du fabricant ou par l'avis d'un expert, si la surface peut se drainer vers une ou des bandes végétalisées.

31. Un minimum de 50 % de la surface des unités de stationnement d'une aire de stationnement extérieure doit être couvert par l'ombrage de la canopée d'arbres.

La couverture d'ombrage visée au premier alinéa est calculée selon la projection verticale sur le sol du houppier des arbres ayant atteint leur canopée à maturité.

SECTION VI
DEMANDE DE PERMIS

32. Une demande de permis relative à la construction ou à la transformation d'un bâtiment doit être accompagnée des documents suivants, en plus des documents exigés par la réglementation d'urbanisme :

1° un devis décrivant les mesures prévues pour protéger les arbres et la végétation durant les travaux;

2° dans le cas de l'installation d'un équipement mécanique sur un toit ou une façade d'un bâtiment, un devis indiquant le niveau sonore généré et démontrant qu'aucun bruit n'est perceptible hors des limites du sous-secteur;

3° dans le cas d'une démolition des parties de bâtiment M ou S :
   a) un devis technique décrivant les mesures de protection, prises au moment de la démolition jusqu'à la fin de la période de travaux, pour la passerelle reliant la partie de bâtiment S au bâtiment situé à l'est de la rue University, ainsi que pour le bâtiment X.

33. Une demande de permis ou de certificat relative à des travaux d'aménagement des espaces extérieurs doit être accompagnée des documents suivants, en plus des documents exigés par la réglementation d'urbanisme :

1° un plan d'aménagement des espaces extérieurs pour le sous-secteur visé par la demande de permis ou de certificat, incluant :
   a) une illustration des aires de stationnement pour automobiles et pour vélos ainsi que des voies d'accès;
   b) une illustration des zones de travaux ainsi que les informations relatives aux différentes phases des travaux et leur échéancier;
   c) une illustration des équipements mécaniques sur socle, le cas échéant;
   d) un plan concept illustrant la prise en compte de la gestion de l'eau dans l'architecture de paysage;
   e) une indication des emplacements envisagés pour l'implantation d'un équipement tel qu'un puits de géothermie, un bassin de rétention et tout autre équipement nécessitant une excavation;
   f) une indication des emplacements envisagés pour l'entreposage de la neige;
   g) un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des végétaux qui seront plantés;
   h) une description du mobilier urbain;
   i) une description de la stratégie d'éclairage du site et des bâtiments;

j) une description des travaux relatifs aux murs d'enceinte, clôtures et pilastres.

SECTION VII
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

34. Préalablement à la délivrance d'un permis ou d'un certificat, les travaux de démolition, de construction ou de transformation d'un bâtiment, incluant les travaux de réhabilitation, ainsi que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs visés par le présent règlement doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

35. Aux fins de l'approbation visée à l'article 34, la demande doit être accompagnée des informations et des documents suivants, en plus de ceux exigés par la réglementation d'urbanisme :

1° un devis technique décrivant les mesures de conservation des caractéristiques architecturales d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment visé par les travaux et identifié en vert sur le plan de l'annexe B;

2° une étude d'impact sur les vues d'intérêt spécifiques identifiées sur le plan de l'annexe I intitulé « Vues d'intérêt »;

3° dans une zone de potentiel archéologique identifiée sur le plan de l'annexe J intitulé « Zones de potentiel archéologique », lorsque des travaux d'excavation sont prévus, une description de la stratégie d'intervention archéologique sur le terrain.

La stratégie d'intervention archéologique visée au premier alinéa doit être préparée par un expert dans le domaine et être rédigée sous forme de devis présentant la démarche archéologique applicable au terrain. Cette démarche doit minimalement comprendre :

a) la réalisation d'une intervention archéologique sous forme d'inventaire archéologique, de fouille archéologique ou de supervision archéologique, de manière manuelle, mécanique ou les deux;
b) des mesures de mitigation visant la protection, la conservation in situ ou la mise en valeur des vestiges archéologiques, le cas échéant, en fonction du projet;

4° dans le cas d'une démolition d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment, une stratégie de déconstruction, de revalorisation ou de réutilisation des matériaux;

5° dans le cas d'une démolition des parties de bâtiment M ou S, un devis technique décrivant les mesures de conservation des caractéristiques architecturales des parties de bâtiment A, E et L;

6° dans le cas d'une demande visant la démolition de la partie de bâtiment P1, un devis technique décrivant les mesures de conservation des caractéristiques architecturales des bâtiments ou des parties du bâtiment P, V et G;

7° dans le cas d'une demande visant la démolition des bâtiments ou parties de bâtiment B ou C, un devis technique décrivant les mesures de conservation des caractéristiques architecturales du bâtiment X.

36. En plus des objectifs et des critères prévus au chapitre III du titre VIII intitulé « Critères applicables » et au chapitre VIII du titre II intitulé « Unités de paysage et immeubles d'intérêt » du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), les travaux visés à l'article 34 doivent être approuvés conformément aux objectifs et aux critères prévus à la présente section.

37. Les objectifs et les critères applicables aux travaux de démolition, de construction ou de transformation d'un bâtiment, incluant les travaux de réhabilitation, sont les suivants :

1° objectifs :

a) maintenir et mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales dominantes du cadre bâti;
b) maintenir le caractère identitaire exceptionnel du site à travers les agrandissements de bâtiments et les nouvelles constructions;
c) subordonner les nouvelles constructions aux bâtiments et aux parties de bâtiments identifiés en vert sur le plan de l'annexe B;
d) offrir des vues depuis le site vers la ville et, à l'intérieur du site, depuis les espaces extérieurs vers les éléments bâtis et paysagers d'intérêt;
e) maximiser l'économie d'énergie dans les nouvelles constructions et favoriser la gestion de l'eau en surface;
f) contribuer à la consolidation du réseau de mobilités actives depuis les entrées du site jusqu'à celles des bâtiments et du parc du Mont-Royal ainsi qu'entre les bâtiments;
g) contribuer à la diminution des îlots de chaleur;

2° critères :

a) la conservation des caractéristiques architecturales de l'ensemble d'un bâtiment doit être favorisée lors d'une intervention sur celui-ci;
b) l'implantation et la volumétrie d'un bâtiment doivent tendre à maintenir ou à mettre en valeur les vues d'intérêt spécifiques identifiées sur le plan de l'annexe I;
c) l'implantation et la volumétrie d'un bâtiment doivent renforcer le mode d'implantation pavillonnaire et s'inscrire en harmonie avec la topographie du site;
d) l'implantation, la volumétrie et le traitement architectural d'un bâtiment doivent contribuer à la mise en valeur des bâtiments identifiés en vert sur le plan de l'annexe B, incluant leurs caractéristiques architecturales telles que la silhouette découpée des toits;
e) une expression architecturale propre doit être favorisée pour un nouveau bâtiment tout en respectant et en mettant en valeur les caractéristiques architecturales des bâtiments existants;

f) l'utilisation de matériaux contribuant à la composition architecturale de l'ensemble ainsi qu'à la composition paysagère du flanc sud du mont Royal est privilégiée pour un nouveau bâtiment;
g) les équipements mécaniques doivent être intégrés à la volumétrie du bâtiment et les matériaux de revêtement de ceux-ci doivent assurer leur intégration architecturale et paysagère;
h) une façade d'un bâtiment doit être traitée avec le même soin qu'une façade principale, notamment quant au choix des matériaux, au décor et à la proportion d'ouvertures;
i) l'implantation d'un bâtiment ainsi que la proportion et la nature de ses ouvertures doivent prendre en considération l'ensoleillement et la ventilation naturelle;
j) les matériaux issus de la déconstruction, notamment la pierre, le bois et l'acier, doivent tendre à être réutilisés pour les nouveaux bâtiments;
k) un bâtiment doit tendre à offrir un accès sur plus d'une façade;
l) une toiture végétalisée est privilégiée pour un toit d'un nouveau bâtiment, lequel doit s'inscrire dans un langage paysager cohérent avec l'aménagement paysager du reste du site.

38. Les objectifs et les critères relatifs à l'aménagement des espaces extérieurs sont les suivants :

1° objectifs :

a) protéger et accroître la végétation et les espaces naturels;
b) soutenir la mise en scène du cadre bâti par l'aménagement paysager;
c) contribuer à mettre en valeur les qualités paysagères et patrimoniales du site, son caractère accessible, ouvert et accueillant;
d) préserver et mettre en valeur la morphologie du cadre bâti en interrelation avec la topographie dans le panorama du flanc sud du mont Royal;
e) favoriser les aménagements qui contribuent à la gestion des eaux de ruissellement en surface et qui intègrent des méthodes passives;
f) rendre les accès au parc du Mont-Royal pratiques, sécuritaires et conviviaux;
g) valoriser les divers affleurements rocheux et les parois de roches propres à la géologie du mont Royal;
h) offrir des vues depuis le site vers la ville et, à l'intérieur du site, depuis les espaces extérieurs vers les éléments bâtis et paysagers d'intérêt;
i) révéler et mettre en valeur les traces archéologiques;
j) atténuer la présence des véhicules automobiles sur le site;
k) mettre en valeur les parvis en cour avant le long de l'avenue des Pins;

2° critères:

a) l'aménagement des espaces extérieurs doit traduire leur caractère public et permettre leur libre accès;

b) l’aménagement des espaces extérieurs doit contribuer à l’unité du site par le traitement des accès aux bâtiments, le traitement des différents types d’espaces, le choix du mobilier urbain et le type d’éclairage, tout en assurant une compatibilité avec le parc du Mont-Royal;
c) l’aménagement des espaces extérieurs doit tendre à maintenir ou à mettre en valeur les vues d’intérêt spécifiques identifiées sur le plan de l’annexe I;
d) l’aménagement des espaces extérieurs doit être planifié en fonction de la topographie naturelle du site et prévoir des espaces de détente offrant des vues d’intérêt sur le reste du site, sur le mont Royal et sur la ville;
e) l’aménagement des espaces extérieurs doit tendre à intégrer, dans la mesure du possible et en respectant la topographie naturelle du site, des parcours universellement accessibles;
f) l’aménagement des parvis doit maximiser le couvert végétal et contribuer à la mise en scène des bâtiments depuis l’avenue des Pins;
g) les nouvelles zones de plantations doivent tendre à inclure les trois strates végétales (arbres, arbustes et herbacées);
h) l’aménagement des espaces extérieurs situés aux abords des zones naturelles doit contribuer à assurer leur préservation;
i) l’aménagement des espaces extérieurs doit privilégier l'irrigation passive et l'infiltration de l’eau de pluie dans les couches superficielles des espaces végétalisés;
j) l'emplacement des voies d’accès et des aires de stationnement doit tendre à être conforme à celui illustré sur le plan de l’annexe H;
k) la nature des aménagements des espaces extérieurs doit tendre à être conforme à la nature de ceux identifiés sur le plan de l’annexe G;
l) l’emplacement des entrées des bâtiments, des accès aux quais de chargement et des entrées piétonnes et véhiculaires doit tendre à être conforme à celui illustré sur le plan de l’annexe K intitulé « Interfaces, seuils et accès »;
m) l’emplacement des sentiers piétons et des escaliers extérieurs doit tendre à être conforme à celui illustré sur le plan de l’annexe L intitulé « Transport actif »;
n) les espaces extérieurs, incluant les toits, doivent être aménagés de manière à minimiser les rejets d’eaux pluviales aux égouts municipaux et à maximiser le verdissement du site;
o) l’emplacement d’un site destiné à accueillir la neige usée doit favoriser un écoulement de sa fonte ailleurs que dans un milieu naturel et permettre la protection et la mise en valeur des composantes bâties, des vues d’intérêt spécifiques identifiées sur le plan de l’annexe I et des milieux naturels;
p) l’emplacement d’un équipement tel qu’un puits de géothermie et un bassin de rétention qui n’est pas situé sous un bâtiment doit favoriser la préservation et le déploiement à maturité des végétaux;
q) l’aménagement des espaces extérieurs, incluant les toits accessibles, doit être conçu de manière à faciliter les trajets piétonniers à travers le site et à favoriser des tracés sinueux, en lien avec la topographie;
r) les espaces extérieurs doivent être aménagés de façon à favoriser leur utilisation tout au long de l’année;

s) l'éclairage du site doit être sobre et discret;
t) l'aménagement des espaces extérieurs doit préserver et mettre en valeur les chemins d'accès d'origine;
u) l'emplacement et l'aménagement d'un équipement mécanique sur socle doivent favoriser son intégration dans le paysage;
v) le cas échéant, les ressources archéologiques doivent être prises en compte dans la conception d'un projet de manière à assurer leur intégrité, leur protection et leur mise en valeur.

39. Afin d'atteindre les objectifs prévus aux articles 37 et 38, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux travaux réalisés dans le sous-secteur 1.a, en plus de ceux prévus à ces articles :

1° lors d'une intervention sur un bâtiment, les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments ou des parties de bâtiments P, V et G doivent tendre à être préservées et mises en valeur, notamment le style, les volumes de hauteurs variables de la partie de bâtiment P tels que la tour au toit plat, les toitures de formes et de revêtements divers, le rythme, les proportions et la forme des ouvertures d'origine, les éléments ornementaux ainsi que la pierre comme matériau de revêtement dominant;

2° la modification du volume d'un bâtiment doit tendre à favoriser et mettre en valeur l'implantation pavillonnaire des bâtiments;

3° l'aménagement des espaces extérieurs à l'avant d'un bâtiment doit tendre à préserver et mettre en valeur le promontoire, son couvert végétal ainsi que les chemins sinueux depuis les portails d'entrée d'origine.

40. Afin d'atteindre les objectifs prévus aux articles 37 et 38, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux travaux réalisés dans le sous-secteur 1.b, en plus de ceux prévus à ces articles :

1° lors d'une intervention sur le bâtiment R, les caractéristiques architecturales d'intérêt de celui-ci doivent tendre à être préservées et mises en valeur, notamment la composition architecturale symétrique, le style château, le portique, les balcons, la tour, les tourelles, les toitures travaillées ainsi que les matériaux, notamment le parement de pierre de Montréal et son appareillage de type « scottish bond »;

2° l'architecture d'une construction accueillant des quais de chargement et reliant les bâtiments R et F doit tendre à atténuer sa visibilité, minimiser son impact sur le caractère pavillonnaire de ces bâtiments et s'harmoniser au milieu naturel;

3° l'aménagement paysager du parvis du bâtiment R doit favoriser une continuité avec l'aménagement des toits-terrasses des bâtiments du secteur 2, le cas échéant.

41. Afin d'atteindre les objectifs prévus aux articles 37 et 38, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux travaux réalisés dans le sous-secteur 1.c, en plus de ceux prévus à ces articles :

1° lors d'une intervention sur le bâtiment H, les caractéristiques architecturales d'intérêt de celui-ci doivent tendre à être préservées et mises en valeur, notamment le style château, le caractère résidentiel, les lucarnes, les toitures travaillées ainsi que la composition symétrique des façades de l'extrémité des ailes;

2° l'aménagement des espaces extérieurs doit mettre en valeur l'interface du bâtiment H avec la falaise, le boisé et le talus qui l'entourent;

3° l'aménagement paysager du parvis du bâtiment H doit être cohérent avec l'aménagement du parvis dans le sous-secteur 2.a et favoriser un cheminement piétonnier depuis l'entrée située dans l'axe de l'avenue du Docteur-Penfield vers le secteur 2.

42. Afin d'atteindre les objectifs prévus aux articles 37 et 38, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux travaux réalisés dans le sous-secteur 1.d, en plus de ceux prévus à ces articles :

1° lors d'une intervention sur le bâtiment F, les caractéristiques architecturales d'intérêt de celui-ci doivent tendre à être préservées et mises en valeur, notamment le style château, la tour prédominante, les tourelles, les toitures travaillées, le traitement différencié des deux ailes de la façade sud notamment par le fenêtrage asymétrique, l'emploi de pignons, de tourelles, de lucarnes et de formes arrondies pour l'entrée de la rue University ainsi que le volume en saillie intégrant le portique de l'entrée de la façade nord;

2° l'horloge Birks doit tendre à être réinstallée à son emplacement initial sur le bâtiment F;

3° un agrandissement de la façade nord du bâtiment F doit tendre à s'inscrire comme une nouvelle aile et à assurer la convivialité du passage piétonnier dans l'axe de la rue University.

43. Afin d'atteindre les objectifs prévus aux articles 37 et 38, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux travaux réalisés dans le sous-secteur 1.e, en plus de ceux prévus à ces articles :

1° l'aménagement des espaces extérieurs à l'arrière des bâtiments ou des parties de bâtiments P, P1 et V doit tendre à rappeler la présence des anciens jardins de la Villa Ravenscrag et à créer une zone de lisière assurant une transition avec le boisé;

2° l'aménagement d'un espace extérieur situé à l'arrière du bâtiment F doit tendre à créer un espace de détente et une zone de lisière assurant une transition avec le boisé.

44. Afin d'atteindre les objectifs prévus aux articles 37 et 38, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux travaux réalisés dans le sous-secteur 2.a, en plus de ceux prévus à ces articles :

1° lors d'une intervention sur un bâtiment, les caractéristiques architecturales d'intérêt des parties de bâtiments A, E et L doivent tendre à être préservées et mises en valeur, notamment l'architecture inspirée du style baronial, les pignons dentelés, les tourelles, les vérandas, les toits à forte pente, le parement de pierre ainsi que le morcellement des ailes et de la partie centrale qui sont reliées par des passerelles;

2° l'aménagement du parvis et des toits doit tendre à être conforme à celui illustré sur le plan de l'annexe M intitulé « Plan des toits – sous-secteur 2.a »;

3° la volumétrie d'un bâtiment doit tendre à être conforme à celle illustrée sur les plans de l'annexe N intitulés « Élévation sud », « Élévation est » et « Coupe transversale à travers l'escalier extérieur »;

4° un nouveau volume doit s'intégrer harmonieusement aux parties de bâtiments A, E et L en respectant leur prédominance, leur volumétrie en escalier et en assurant la lisibilité de la silhouette des toits, des tourelles et des pignons;

5° le caractère pavillonnaire des parties de bâtiment A, E et L doit être apparent depuis l'entrée du parvis de l'avenue des Pins;

6° la porte d'entrée de la partie de bâtiment A doit préférablement être visible depuis l'entrée du parvis de l'avenue des Pins, fonctionnelle et mise en valeur;

7° l'aménagement du parvis doit s'inspirer de la composition symétrique des parties de bâtiment et de leur implantation adaptée à la topographie du terrain ainsi que de son aménagement d'origine;

8° une connexion directe entre le parvis des parties de bâtiment A, E et L et le parvis du bâtiment R doit être favorisée, par exemple par l'aménagement de toits-terrasses, de passerelles ou d'escaliers;

9° l'échelle, l'implantation et la matérialité d'un nouveau volume bordant la rue University doivent assurer une cohérence d'ensemble avec le côté est de cette rue;

10° l'aménagement paysager du parvis des parties de bâtiment A, E et L doit être cohérent avec celui du parvis du bâtiment H;

11° l'aménagement de cheminements piétonniers accessibles menant aux voies publiques et au secteur 1 est favorisé.

45. Afin d'atteindre les objectifs prévus aux articles 37 et 38, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux travaux réalisés dans le sous-secteur 2.b, en plus de ceux prévus à ces articles :

1° lors d'une intervention sur le bâtiment X, les caractéristiques architecturales d'intérêt de celui-ci doivent tendre à être préservées et mises en valeur, notamment la composition architecturale pittoresque, les pignons dentelés ainsi que le parement de pierre;

2° une connexion directe entre la rue University et le parvis des bâtiments R et F doit être favorisée, par exemple par l'aménagement de toits-terrasses, de passerelles ou d'escaliers;

3° l'aménagement d'un espace extérieur attenant à la rue University doit établir une transition entre le caractère urbain de cette rue et le caractère naturel et pittoresque du reste du site, notamment par la mise en valeur de l'entrée basse du bâtiment F, du bâtiment X, de la vue sur le bâtiment F et de la paroi rocheuse ainsi que par le choix des essences d'arbres et de végétaux;

4° l'accessibilité des bâtiments depuis la rue University doit être favorisée.

46. Lorsque le conseil d'arrondissement exige une garantie monétaire visant à assurer le respect des caractéristiques architecturales conformément aux plans approuvés, cette garantie monétaire doit consister en une lettre de garantie dont la valeur doit être égale à 10 % de la valeur déclarée des travaux.

La garantie monétaire visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux soient complétés.

CHAPITRE V
DISPOSITION PÉNALE

47. Quiconque occupe ou utilise un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, érige ou permet l'érection, démolit ou permet la démolition, transforme ou permet la transformation d'une construction en contravention de l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

a) pour une première infraction, d'une amende de 5 00 $ à 1 000 $;
b) pour toute récidive, d'une amende de 1 000 $ à 2 000 $;

2° s'il s'agit d'une personne morale :

a) pour une première infraction, d'une amende de 1 000 $ à 2 000 $;
b) pour toute récidive, d'une amende de 2 000 $ à 4 000 $.

ANNEXE A
PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

ANNEXE B
PLAN INTITULÉ « CONSERVATION ET MISE EN VALEUR »

ANNEXE C
PLAN INTITULÉ « DÉCONSTRUCTION »

ANNEXE D
PLAN INTITULÉ « CONSERVATION DES MURS D'ENCEINTE »

ANNEXE E
PLAN INTITULÉ « REDÉVELOPPEMENT »

ANNEXE F
PLAN INTITULÉ « HAUTEUR ALTIMÉTRIQUE MAXIMALE D'UN BÂTIMENT »

ANNEXE G
PLAN INTITULÉ « CONCEPT D'AMÉNAGEMENT »

ANNEXE H
PLAN INTITULÉ « TRANSPORT VÉHICULAIRE ET STATIONNEMENT »

ANNEXE I
PLAN INTITULÉ « VUES D'INTÉRÊT »

ANNEXE J
PLAN INTITULÉ « ZONES DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE »

ANNEXE K

PLAN INTITULÉ « INTERFACES, SEUILS ET ACCÈS »

ANNEXE L
PLAN INTITULÉ « TRANSPORT ACTIF »

ANNEXE M
PLAN INTITULÉ « PLAN DES TOITS – SOUS-SECTEUR 2.A »

ANNEXE N
PLANS INTITULÉS « ÉLÉVATION SUD », « ÉLÉVATION EST » ET « COUPE TRANSVERSALE À TRAVERS L'ESCALIER EXTÉRIEUR »

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2021, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 2021 et entre en vigueur à cette date.

GDD : 1217400001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 44.01

2022/11/29
13:00

(1)

Dossier # : 1217400001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire

De demander au conseil municipal :
D'adopter, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire; De mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique prévues par la législation.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-05-31 12:07

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 14 juin 2021 Séance tenue le 15 juin 2021	Résolution: CM21 0800

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital Royal Victoria »

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital Royal Victoria », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPOTION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital Royal Victoria »;

2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire;

3- de soumettre les dossiers à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne les assemblées publiques de consultation prévues conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1217400001
/cb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Assistant-greffier de la Ville

Règlement P-21-032
Règlement P-04-047-223

Signée électroniquement le 18 juin 2021

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217400001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire

CONTENU

CONTEXTE

Une démarche de planification concertée a été amorcée en janvier 2019 et a associé la Société québécoise d'infrastructures (SQI), l'Université McGill, le Ministère de la culture et des communications (MCC) et la Ville de Montréal (services centraux et arrondissement de Ville-Marie) pour déterminer le cadre de requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria. En effet, en juin 2018, le gouvernement du Québec autorisait l'Université McGill à agrandir son campus sur une partie du site du Royal Victoria. Par la suite, la SQI a été mandatée par le gouvernement afin d'établir un Plan directeur pour le redéveloppement de l'ensemble du site, ainsi qu'un programme immobilier pour l'occupation des quatre pavillons qui ne sont pas inclus dans le projet de l'Université McGill (Ravenscrag, Hersey, Ross et des Femmes).
La démarche a permis le suivi de l'élaboration du Plan directeur, incluant le projet de l'Université McGill, et a mené à la rédaction des présents projets de règlement : l'un en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal et l'autre modifiant le Plan d'urbanisme et son document complémentaire. La démarche a également pour objectif la signature d'une entente de développement tripartite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

Le site
Les premiers pavillons de l'Hôpital Royal Victoria (A, E, L) ont été construits en 1893. Les pavillons Ross et des Femmes (R et F) ont été ajoutés en 1916 et 1926. Puis une nouvelle vague de construction a eu lieu après la Seconde Guerre mondiale (pavillons M et S dans les années 1950, puis C en 1993), avec une architecture contemporaine et en rupture avec l'ensemble d'expression *baronial* écossaise.

Le site comprend aussi l'ancienne propriété de Hugh Allan, la villa Ravenscrag (pavillons P, P1, V, G, U) construite en 1863, puis léguée en 1940 à l'Hôpital Royal Victoria, qui a

transformé l'édifice en institut de santé mentale, l'Institut Allan Memorial. Des ajouts ont été faits dans les années 1950 et l'Université McGill a construit le pavillon Ludmer (U) en 1963. La piscine W.H. Morgan a été construite en 1961 à l'emplacement de l'ancien potager de la résidence de Ravenscrag, grâce à un don de M. et Mme Morgan destiné à cette installation récréative pour le personnel de l'hôpital Royal Victoria. Ouverte au public en 1973, elle le demeurera jusqu'à sa fermeture pour désuétude en 2013.

Le Centre universitaire de santé McGill (CUSM), actuel propriétaire des lieux, a déménagé l'hôpital Royal Victoria au site Glenn en avril 2015. La majorité des bâtiments sont vacants. Certaines activités liées à l'Hôpital occupent toujours quelques locaux, et certains pavillons sont occupés ponctuellement (refuge pour demandeurs d'asile, refuge pour personnes en situation d'itinérance/clinique covid, tournage de films). L'institut de santé mentale Allan Memorial demeurera sur le site au moins jusqu'en 2025.

Le site comprend 1 200 cases de stationnement, incluant un stationnement souterrain, situé sous le parvis principal des édifices d'origine (A, E, L) avec entrée par l'avenue Des Pins.

Deux énoncés d'intérêt patrimonial ont été réalisés, l'un pour la partie est (site de l'hôpital avant 1940) en 2013, puis l'autre pour la partie ouest (site du Ravenscrag) en 2019.

Le projet

La SQI a élaboré un Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial. Le Plan directeur comprend le projet de l'Université McGill: le Nouveau Vic. Le projet Nouveau Vic étant la première phase du réaménagement du site, celui-ci propose un niveau de planification plus détaillé.

Voici les grandes lignes du projet:

- Le Plan directeur de la SQI vise à permettre la requalification du site du Royal Victoria à des fins mixtes et à des fins de pavillon universitaires (Université McGill), incluant la démolition de plusieurs bâtiments pour des reconstructions répondant aux besoins éventuels de futurs occupants. La SQI mise sur une réhabilitation du site, autour des thématiques de la santé, du savoir et du bien-être. L'occupation précise des pavillons pris en charge par la SQI (pavillons H, R, F, P-P1), soit 55 555 m² de superficie de plancher, n'est pas encore déterminée.
- Le projet comprend la conservation des bâtiments d'origine et de tous les bâtiments construits avant la Seconde Guerre mondiale.
- Le secteur des pavillons A, E, L, M et S sera pris en charge par l'Université McGill, pour y aménager un campus dédié au développement durable et aux politiques publiques, ce qui représente environ 50 000 m² de plancher. Les pavillons d'origine (A, E, L) seront réhabilités tandis que les pavillons M et S seront démolis. Une nouvelle construction est proposée, moins haute et permettant une relation visuelle et physique avec le parvis du Pavillon Ross (R) par des escaliers depuis le parvis principal et des terrasses accessibles sur les toits du nouveau pavillon.
- Le parvis principal des pavillons d'origine sera remodelé afin d'intégrer une partie du programme de l'université dans l'excavation du stationnement souterrain existant. Ceci inclut la construction d'un édifice circulaire en verre donnant accès au sous-sol et de puits de lumière. De plus, une entrée sera creusée au coin des rues University et Des Pins pour permettre un accès de plain-pied depuis l'intersection Des Pins / University au nouveau pavillon, via les espaces souterrains.
- La SQI propose plusieurs aires de requalification, impliquant démolition et nouvelles constructions en harmonie avec le bâti environnant, le paysage et les vues d'intérêt:
    - Pavillons B et C: la démolition de ces pavillons permettra d'aménager une place publique au bout de la rue University et construire un nouveau bâtiment qui prolongera le belvédère du parvis du Pavillon R et des toitures du nouveau bâtiment du Nouveau Vic;
    - Pavillon P1: la démolition permettra de dégager le bâtiment des écuries, de

dégager la vue vers la tour du Ravenscrag depuis l'arrière du site, et de construire un bâtiment ou un agrandissement adapté aux besoins potentiels du futur occupant;
    - Pavillons M et S : la démolition est justifiée par les difficultés de reconversion pour les besoins de l'université. Ils seront remplacés par une nouvelle construction moins haute et dont la volumétrie sera dictée par les pavillons environnants (A, E, L), soit une composition en escaliers.
    - Pavillon F : un agrandissement potentiel est proposé, avec l'ajout d'une aile à l'arrière du bâtiment. Cet agrandissement pourra accueillir des salles plus vastes et libres de colonnes que ce que le pavillon offre actuellement et accueillir les salles mécaniques.

- Les espaces extérieurs majoritairement occupés par des stationnements seront réaménagés en jardins, tandis que les boisés existants seront préservés. Des emplacements sont prévus pour accueillir les 220 cases de stationnement réparties sur le site afin de desservir chacun des pavillons.
- Le Plan directeur compte favoriser l'appropriation et l'ouverture des espaces extérieurs au grand public pour en faire un lieu de destination.
- Les espaces verts (boisés et anthropiques) passent de 42% du site aujourd'hui, à 69 % dans le projet, grâce au verdissement des anciens stationnements. Deux ouvrages de rétention de surface (étangs) prennent place sur les plateaux à l'arrière du site.
- Des trajets piétonniers sont créés à l'intérieur du site entre les niveaux topographiques (escaliers depuis le parvis principal et au bout de la rue University vers le parvis du pavillon Ross) de même que vers le parc du Mont-Royal : nouvelles entrées à proximité du monument McTavish à l'ouest, et dans l'axe de la rue University.
- Des critères d'aménagements ont été élaborés par secteurs afin d'orienter les interventions futures.
- Le *Plan d'action* énumère les études additionnelles qui seront complétées dans les phases de planification subséquentes. De plus, ce chapitre du Plan directeur mentionne les cibles en matière de développement durable, efficacité énergétique et adaptation aux changements climatiques.

Les balises d'aménagements

Afin d'orienter la SQI et l'Université McGill, des balises d'aménagement ont été élaborées par les services administratifs de la Ville de Montréal en juin 2019 pour orienter la requalification du site. Des balises spécifiques portent sur différentes thématiques : mode de tenure; usage; paysage; patrimoines bâti, naturel et immatériel; gestion des eaux, archéologique, circulations et accessibilité. Les balises générales sont les suivantes:

1. Ouvrir le site pour en faire un lieu de destination, de passage et de promenade intégré autant au centre-ville qu'au mont Royal.
2. Contribuer à la composition d'ensemble de ce paysage emblématique du flanc sud du mont Royal et de Montréal.
3. Subordonner toute intervention à l'objectif de mise en valeur de l'ensemble construit avant la Seconde Guerre mondiale - édifices d'origine (A,E, L), pavillons Ross Memorial (R), des Femmes (F), Hersey (H) et la Chaufferie (X).
4. Révéler et consolider l'inscription du bâti dans la topographie du site.
5. Assurer l'intégrité des édifices construits avant la seconde guerre mondiale à court, moyen et long termes, par leur occupation et leur entretien.
6. Consolider la place des espaces naturels et leur connexion avec le parc du Mont-Royal.
7. Respecter la « capacité limite » de la montagne à accueillir de nouvelles constructions et activités.
8. Assurer une cohérence d'ensemble dans l'évolution du site au-delà de la présente démarche de Plan directeur.

Le cadre réglementaire

La planification concertée

Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal exige que tout site identifié comme Grand équipement institutionnel procède à une planification concertée visant à déterminer des balises d'aménagement; un encadrement réglementaire du développement immobilier; l'amélioration des accès et des circulations; et les interventions sur le domaine public (chapitre 2.4, action 10.1). Il s'agit également d'une exigence du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal pour les grands ensembles institutionnels du mont Royal.

Par ailleurs, le site étant inclus dans le Site patrimonial du Mont-Royal, tout permis requiert une autorisation du Ministère de la Culture et des Communications.

Le règlement m odifiant le Plan d'urbanisme

- *Affectation du sol:* Actuellement, le site visé est couvert par l'affectation « Grand équipement institutionnel ». Il est proposé de donner l'affectation « Secteur d'activités diversifiées » pour la portion du site qui n'est pas reprise par l'Université McGill. Cette affectation est une « aire à dominante économique qui peut accueillir, sous certaines conditions, l'intégration d'un usage résidentiel à proximité du réseau de transport collectif ». Les conditions pour autoriser un usage résidentiel sont alors établies dans la réglementation d'urbanisme (en l'occurrence, dans le règlement spécifique). A noter qu'au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, le site de l'Hôpital Royal Victoria est couvert par l'affectation « centre-ville d'agglomération », soit une aire mixte qui regroupe les grandes fonctions métropolitaines incluant l'habitation, le bureau, le commerce, l'industrie légère et les équipements culturels ou institutionnels.
- *Dispositions du Document complémentaire visant le Site patrimonial du mont Royal* : quatre cartes sont modifiées, soit les limites de hauteur, les taux d'implantation, les propriétés visées et les milieux naturels et espaces verts protégés. En effet, les grands équipements institutionnels présents dans le site du mont Royal qui n'avaient pas fait l'objet de planification concertée, comme le site de l'hôpital Royal Victoria, sont actuellement identifiés comme « propriétés institutionnelles visées ». Les paramètres réglementaires (hauteur, implantation) sont fixés à l'existant (en 2009) pour ces propriétés tant qu'une planification concertée n'a pas établi les nouveaux paramètres. Les paramètres ainsi proposés visent à permettre et à encadrer les transformations du cadre bâti prévues dans le Plan directeur, ainsi qu'à protéger les boisés et les parvis végétalisés.

Le règlement spécifique (en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal)

L'autorisation du projet requiert également l'adoption d'un règlement particulier, conformément à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (C-11.4), qui autorise des dérogations à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, ainsi que la démolition de bâtiments et parties de bâtiments, et impose une série de conditions (normes et critères).

Tous les bâtiments identifiés sur l'annexe B devront être conservés et réhabilités. La démolition des pavillons visés par une requalification dans le Plan directeur est autorisée selon plusieurs conditions liées aux projets de remplacement. De plus, toute demande pour l'approbation d'un PIIA relatif à la démolition de ces pavillons devra être accompagnée d'un devis technique pour la conservation des caractéristiques architecturales des bâtiments adjacents.

Ainsi, les nouvelles constructions devront notamment être situées dans une aire d'implantation précise, ne pas dépasser une hauteur déterminée qui est égale ou inférieure à celles des bâtiments conservés auxquels ils sont adjacents, et mettre en valeur ou maintenir des vues d'intérêt identifiées à l'intérieur du site. Une série de critères d'intégration spécifiques à chacun des emplacements sont énoncés, visant à mettre en valeur le paysage naturel et bâti, assurer la perméabilité piétonne du site ou encore protéger les milieux boisés et assurer une gestion de l'eau de pluie en surface.

L'emplacement et le nombre de cases de stationnement sont précisés, ainsi que leur revêtement et la canopée les recouvrant. Le revêtement des voies d'accès est aussi précisé. Le plan des toits verts prévus dans le projet de l'Université McGill est inclus dans le projet de règlement et l'épaisseur de substrat est également fixée pour les toitures végétalisées, sur les toits et sur le parvis principal. Un plan d'aménagement paysager détaillé en phases devra être déposé pour le sous-secteur visé lors d'une demande de permis pour un aménagement extérieur.

Au niveau des usages, une mixité de fonctions sera autorisée dans la portion hors de l'université McGill. En effet, les usages intégrés au règlement reprennent en majeure partie ceux de la catégorie d'usage mixte "M.7" du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie actuellement en vigueur. L'usage hôtel ainsi que les usages résidentiels sont interdits, les conditions pour accueillir ces usages sur ce site n'étant pas rassemblées. Toutefois, l'usage maison de chambres, usage qui peut notamment permettre des résidences étudiantes, pourra être autorisé en suivant la procédure des usages conditionnels.

Le règlement prévoit enfin la possibilité de reconstruire une piscine sur le site à titre d'usage principal.

JUSTIFICATION

Analyse

Parmi les grands ensembles institutionnels du mont Royal, l'hôpital Royal Victoria est le deuxième site à changer de vocation, après l'ancien séminaire de philosophie, en 2009, qui a pris une vocation résidentielle. Il est donc le premier à amorcer un redéveloppement à vocation non résidentielle, tout comme la Cité des hospitalières, plus à l'est sur l'avenue des Pins, qui est un projet de la Ville de Montréal.

L'approche réglementaire pour enchâsser le Plan directeur vise à assurer la pérennité des bâtiments par leur réhabilitation, leur occupation et de nouvelles constructions adaptées aux besoins contemporains, tout en garantissant la création d'espaces verts et la protection des milieux boisés, ainsi qu'une vision d'ensemble de l'aménagement et de l'évolution du site. Le fait d'avoir un règlement commun à l'ensemble du site assurera le maintien d'une vision d'ensemble au fil de la requalification et une cohérence dans les aménagements, et ce, même si les occupants des bâtiments sont divers.

Le Plan directeur vise la réhabilitation d'un site patrimonial majeur de Montréal, en partie vacant et en déficit d'entretien important. Il repose sur la consolidation de l'Université McGill au centre-ville, dans la continuité de son campus, et mise sur des lieux d'emplois et des résidences étudiantes pour le reste du site. Le cadre réglementaire proposé offre un large spectre d'usages, en se basant sur les usages autorisés au centre-ville. L'utilisation à des fins d'activités et d'emplois permet une fréquentation du site large et évite une privatisation qui pourrait être perçue avec un usage résidentiel. La possibilité de l'usage maison de chambre, par usage conditionnel, pourra notamment permettre d'aménager des résidences étudiantes, ce qui demeure du logement collectif et de courte ou moyenne durée.

Les démolitions visent des bâtiments ou parties de bâtiment ayant un moindre intérêt patrimonial mais devront être remplacées par un projet de qualité, respectant des normes de

hauteur et d'implantation ainsi que des critères d'intégration architecturale et paysagère édictés dans l'objectif de les subordonner aux bâtiments conservés. Une stratégie de déconstruction sera également demandée, avec l'objectif de tendre à réutiliser les matériaux comme la pierre dans les nouvelles constructions. Ainsi, l'approche est que tout projet incluant une démolition devra contribuer à la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et naturel.

L'accessibilité du parc du Mont-Royal depuis le centre-ville est renforcée par l'aménagement de deux entrées aujourd'hui informelles (monument McTavish) ou incomplètes (axe University). La protection des boisés et la bonification des espaces verts sur le site, avec l'aménagement de sentiers piétonniers reliant notamment ces entrées à l'avenue des Pins, contribueront également à une continuité végétale et à ouvrir le mont Royal vers le centre-ville. Il est à noter que le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal identifie l'accès piétonnier entre la rue University et le parc du Mont-Royal comme point d'entrée à réaliser (sections 2.2.1 et 3.3). Une servitude de passage en faveur de la Ville dans cet axe est en vigueur depuis 1991.

Les espaces verts peuvent être créés grâce à une réduction majeure du nombre de cases de stationnement (de 1200 actuellement à 220). L'emplacement des pavillons à travers le site et parfois éloignés de la voie publique, de même que la topographie du site et de ses abords justifient la présence d'aires de stationnement à proximité de chacun des pavillons. Toutefois leur emplacement a été choisi afin d'avoir le moins d'impact possible sur le paysage et sur les cheminements piétonniers. Les exigences liées aux matériaux de revêtement et à la canopée des aires de stationnement et des voies d'accès rencontrent les standards les plus récents en matière de stationnement écologique.

Avis des comités

Comité mixte (Conseil du patrimoine et Comité Jacques-Viger)

Le Plan directeur préliminaire a été présenté au Comité mixte le 12 juin 2020, puis le Plan directeur révisé ainsi que les projets de règlements ont été présentés au Comité le 13 avril 2021. A la suite de cette deuxième séance, le comité mixte a émis un avis favorable avec 19 recommandations. Plusieurs recommandations portent sur le fait d'assurer l'accès public aux espaces verts et aux bâtiments de l'université et favoriser l'appropriation citoyenne.

Une recommandation vise une modification au Plan directeur et aux projets de règlement:

- Réévaluer la liste des bâtiments à conserver de façon à préserver tous ceux, y compris les plus modestes, qui contribuent à la valeur patrimoniale et à la mémoire historique du lieu; appliquer le principe de subordination des démolitions à la conservation du patrimoine.

Plusieurs recommandations visent l'explication des dispositions ou leur justification, notamment:

- Poursuivre la réflexion entourant les hauteurs maximales autorisées au projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme; documenter davantage les limites de hauteur proposées; justifier en quoi elles mettent en valeur les bâtiments patrimoniaux.
- Documenter et justifier le taux d'implantation de 15 % inscrit au projet de modification du plan d'urbanisme pour les secteurs qui ne sont pas destinés aux nouveaux pavillons de l'Université McGill.
- Justifier la nécessité de la nouvelle aile au pavillon F située dans la « zone potentielle de requalification » et en documenter l'impact.

Plusieurs recommandations visent des ajouts à faire aux projets de règlement et au Plan

directeur, notamment:

- Inclure au projet de règlement en vertu de l'article 89 des balises sur le programme de démolition, en y incluant les moyens envisagés pour le recyclage des matériaux; assurer l'intégration de ces balises au Plan directeur et dans le futur Plan de conservation.
- Réaliser un inventaire exhaustif des éléments d'intérêt patrimonial situés à l'intérieur des constructions existantes pour l'ensemble du site; ajouter au projet de règlement des dispositions relatives à leur protection.

Plusieurs recommandations visent des ajouts pour le Plan d'action du Plan directeur:

- Inclure au futur Plan de conservation un programme visant à préserver le patrimoine matériel et immatériel, témoigner de l'histoire du site et commémorer les personnages et les événements qui y sont associés.
- Réaliser les études additionnelles prévues au Plan directeur le plus en amont possible afin que leurs résultats puissent alimenter la version finale de ce plan.

Un tableau indiquant les réponses de la Ville à chacune des recommandations est joint au présent dossier.

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Ville-Marie

Le CCU a émis un avis préliminaire favorable avec recommandations, puis un avis favorable avec conditions lors des présentations aux séances du 2 juin 2020, puis du 15 avril 2021. Les membres ont formulé un commentaire à l'effet de garantir un accès public aux espaces extérieurs en tout temps. Les conditions sont les suivantes:

- Assurer une cohérence à l'échelle du site et en continuité avec le parc du Mont-Royal pour le mobilier et l'éclairage.
- S'assurer que les travaux de conservation ou d'entretien des bâtiments débutent le plus tôt possible.
- Revoir et préciser les intentions et le plan d'intervention pour les murs d'enceinte.
- Assurer la protection et la conservation de la Chaufferie (X) dès les premières phases.
- Assurer un aménagement temporaire des stationnements qui ne sont pas visés par des travaux dès la première phase du projet.
- Ajouter une vue protégée depuis le parvis du pavillon des Femmes vers le sud.
- S'assurer que l'accès ouest du site, près de l'intersection de la rue Peel, soit sécuritaire pour les piétons.

La plupart des conditions du CCU ont été intégrées au cadre réglementaire.

Il est à noter qu'en parallèle, une entente de développement est présentement en discussion entre les parties pour prévoir leurs engagements quant à différents objets, tel que le réaménagement du domaine public aux abords du site, l'accès public au site, ou encore, l'abordabilité du logement étudiant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

réhabilitation de bâtiments patrimoniaux;

- création d'espaces verts accessibles en bordure du parc du Mont-Royal;
- diminution de la présence de l'automobile sur le site;
- contribution à la gestion écologique des eaux pluviales;
- orientation vers la réutilisation de matériaux issus de la déconstruction;

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2021 : adoption des projets de règlement au conseil municipal et mandat donné à l'OCPM de tenir une consultation publique par le conseil municipal (article 89 et Plan);

- Été 2021- hiver 2022 : consultation publique à l'OCPM;
- Hiver 2022 : dépôt du rapport de l'OCPM;
- Printemps 2022 : adoption du second projet de règlement (article 89), avec ou sans changement par le conseil municipal;
- Printemps 2022: possibilité pour les personnes habiles à voter de déposer une demande d'approbation référendaire (article 89);
- Printemps 2022: adoption des règlements (article 89 et Plan) par le conseil municipal;
- Printemps 2022 : tenue du registre et poursuite du processus référendaire si des demandes valides ont été déposées (article 89);
- Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité des règlements au Schéma d'aménagement et de développement;
- Entrée en vigueur des règlements à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma)
Un examen de conformité au Schéma est requis pour la modification au Plan d'urbanisme (RCG 15-073, art. 2, paragraphe 3), et pour le règlement spécifique (RCG 15-073, art. 2, paragraphe 2).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Sonia VIBERT, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Isabelle GIRARD, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Caroline LÉPINE, 31 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-05-27
Charlotte HORNY conseillère en aménagement - cheffe d'équipe interim	Louis ROUTHIER chef de division - urbanisme
Tél : 514 872-3844 **Télécop. :**	**Tél :** 438-351-3263 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Stéphanie TURCOTTE Directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité	Marc LABELLE Directeur d'arrondissement délégué
Tél : 514 868-4546 **Approuvé le :** 2021-05-31	**Tél :** 514 872-2698 **Approuvé le :** 2021-05-31

Montréal

AVIS PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)
Suite à leur assemblée du 12 juin 2020

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Plan directeur préliminaire du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial

AC20-VM-04

Localisation :	687 à 1025, avenue des Pins Ouest
Reconnaissance municipale :	Grande propriété à caractère institutionnel Secteur d'intérêt archéologique à statut Écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal Paysages emblématiques et identitaires du Mont Royal et ses trois sommets Vues d'intérêt vers et depuis le Mont Royal et ses trois sommets
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial du Mont-Royal
Reconnaissance fédérale	Lieu historique national du Canada – Pavillon Hersey Plusieurs personnages historiques nationaux associés au site
Demandeur :	Arrondissement de Ville-Marie

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après le comité mixte) émettent un avis préliminaire à la demande de l'Arrondissement de Ville-Marie.

Pour les grands équipements institutionnels du mont Royal, le Plan d'urbanisme rend obligatoire la réalisation d'une planification concertée d'où la préparation d'un Plan directeur préliminaire du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial. Ce plan a été réalisé par la Société québécoise des infrastructures (SQI) dans le cadre d'une planification avec l'Université McGill, la Ville de Montréal (Arrondissement de Ville-Marie et plusieurs services) et le ministère de la Culture et des Communications. À terme, la mise en œuvre du Plan directeur nécessitera la modification du Plan d'urbanisme à l'égard des usages et des densités. La nature des modifications reste à déterminer.

Le Plan directeur préliminaire fait l'objet d'un avis du comité mixte, car la demande vise une intervention à l'intérieur du site patrimonial du Mont-Royal et de l'écoterritoire Les Sommets et les flancs du mont Royal.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

Implanté sur le flanc sud du mont Royal, le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial, qui représente une superficie d'environ 13 ha, est accessible à partir de l'avenue des Pins Ouest et la rue University. Son développement a débuté il y a plus de 150 ans par la construction des premiers bâtiments de la Villa Ravenscrag de Sir Hugh Allan en 1863, lesquels seront légués en 1940 à l'Hôpital Royal Victoria pour en faire le premier institut de

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et
Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

santé mentale en Amérique du Nord (Allan Memorial). La vocation institutionnelle de santé a, par ailleurs, débuté dès 1893 par l'érection des premiers édifices de l'Hôpital Royal Victoria.

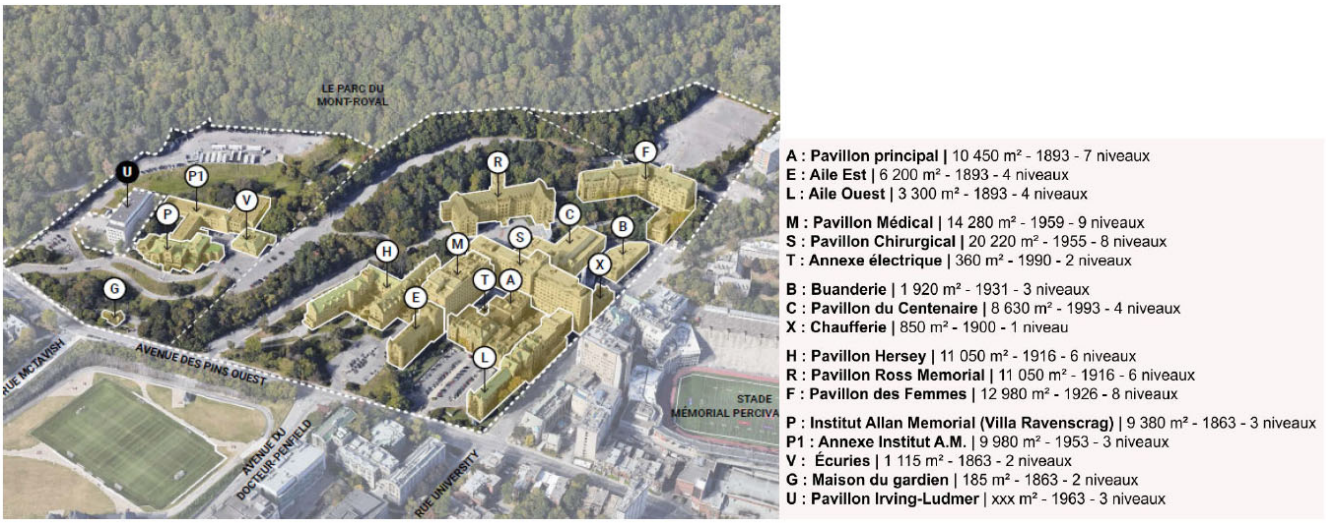

Source : Ville de Montréal, 2020.

Formant un site exceptionnel, les deux ensembles immobiliers ont fait l'objet de plusieurs études considérant, entre autres, leur valeur patrimoniale, la localisation à l'intérieur du site patrimonial du Mont-Royal ainsi que leurs composantes paysagères. Tel que mentionné à l'énoncé d'intérêt patrimonial, « L'histoire du Royal Victoria témoigne de manière éloquente des modes d'édification de la ville par la société bourgeoise de l'époque, dont les protagonistes sont de richissimes hommes d'affaires profitant d'importants réseaux d'influence politiques et financiers qu'ils mobilisent et mettent à contribution dans la réalisation de grands projets, dont ceux qui visent le bien-être de la collectivité. En tant que projet commémoratif, le Royal Victoria témoigne fortement de l'influence qu'a exercée l'époque victorienne dans l'histoire de la société montréalaise. »

Quant à l'Institut, l'énoncé le qualifie comme étant l'un des ensembles les plus remarquables de Montréal « en raison de la qualité exceptionnelle de la conception architecturale du plan intérieur de la somptueuse villa à l'italienne, des écuries, de la maison du gardien et du mur d'enceinte ».

Identifié à titre de bâtiments hospitaliers excédentaires, l'Hôpital Royal Victoria a quitté le site en 2015 et la majorité des bâtiments sont aujourd'hui vacants. Certaines activités liées à l'hôpital occupent cependant toujours les locaux et certains pavillons sont occupés ponctuellement (refuge pour demandeurs d'asile, refuge pour itinérants, tournage de films). Quant à l'Institut, il devrait occuper une partie du site de la Villa Ravenscrag jusqu'en 2025.

CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET

La SQI a pour mandat d'établir un Plan directeur pour le redéveloppement de l'ensemble du site. Ce plan directeur prévoit à la fois le projet d'agrandissement du campus de l'Université McGill à même une partie du site de l'Hôpital Royal Victoria ainsi qu'un programme immobilier pour l'occupation des pavillons qui ne sont pas inclus dans ce projet. Afin d'orienter la SQI et l'Université McGill, la Ville de Montréal a énoncé des balises d'aménagement en 2019 pour la

requalification du site. Ces balises portent notamment sur le mode de tenure, l'usage, le paysage, le patrimoine bâti, naturel et immatériel, la gestion des eaux, l'archéologie, les circulations et l'accessibilité.

Élaboré à partir de huit principes directeurs, le Plan directeur mise sur une réhabilitation du site autour des thématiques de la santé, du savoir et du bien-être. Il compte favoriser l'appropriation et l'ouverture des espaces extérieurs au grand public pour en faire un lieu de destination.

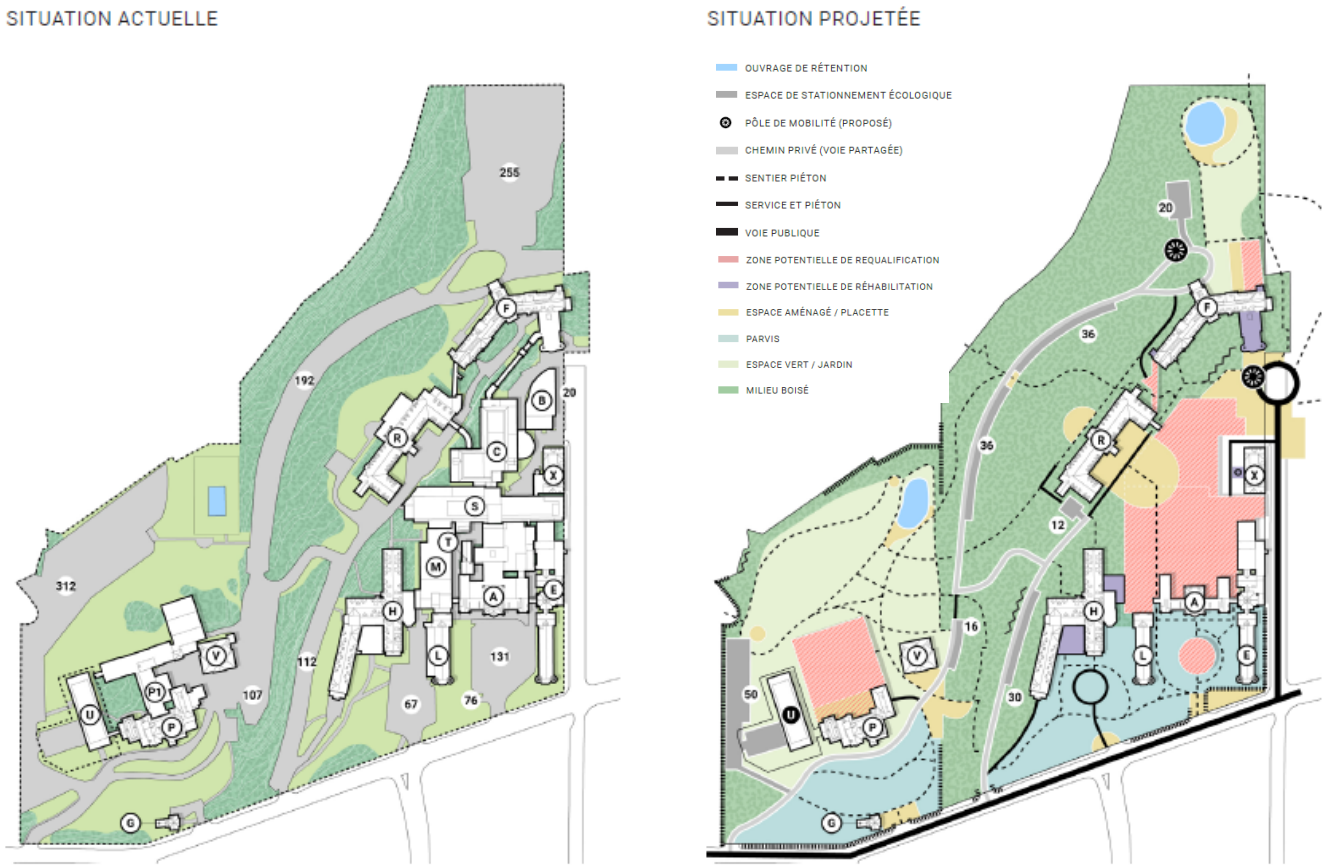

Source : Société québécoise des infrastructures (SQI), Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial, version préliminaire, mai 2020.

Pour ce faire, la majeure partie des bâtiments construits avant la Seconde Guerre mondiale seront réhabilités et les bâtiments d'après-guerre seront visés par des interventions pouvant aller de la requalification à la démolition. À cela s'ajouteront de nouvelles constructions faisant passer le taux d'implantation de 20% à 21%. Les espaces verts (boisés et anthropiques) passeront de 42% à 69% avec le verdissement des anciens stationnements. Le nombre de stationnements sera réduit de 1200 unités à 200 unités, réparties en six espaces visant à desservir les pavillons de la SQI. Deux ouvrages de biorétention de type étangs seront aménagés sur les plateaux (anciens stationnements de surface). Des trajets piétonniers seront créés à l'intérieur du site entre les niveaux topographiques (escaliers depuis le parvis principal et au bout de la rue University vers le pavillon Ross) et entre le site et le parc du Mont-Royal. De nouvelles entrées piétonnières vers le monument McTavish à l'ouest, à l'arrière du pavillon Ross et dans l'axe de la rue University, seront également prévues.

ENJEUX ET ANALYSE DE LA DEMANDE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) ont tenu une rencontre le 12 juin 2020 où étaient présents les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie et du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal. Étaient également présents des représentants de la SQI, de l'Université McGill et de leurs consultants respectifs. Les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie ont présenté les obligations découlant du Plan d'urbanisme, le processus de démarche de planification concertée et les outils de mise en œuvre qui seront nécessaires. Par la suite, la SQI a présenté le Plan directeur préliminaire et l'Université McGill a présenté son projet d'occupation.

D'emblée, le comité mixte tient à saluer la qualité des documents présentés et des études réalisées à ce jour. Un site exceptionnel comme celui de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial commande d'ailleurs la réalisation d'études et d'analyses particulières afin de soumettre une proposition de requalification à la hauteur de son importance. Le comité mixte formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations qui ont pour objectif d'orienter la poursuite de la concertation entre l'ensemble des parties prenantes.

La nécessité d'un Plan directeur développé pour le site

Le comité mixte est d'avis qu'un plan directeur doit d'abord et avant tout permettre de conserver et de mettre en valeur l'intérêt du site en lui-même de par la qualité exceptionnelle de ses paysages et de ses ensembles construits (Royal Victoria et Allan Memorial). Le travail réalisé à ce jour est encourageant, mais il reste beaucoup à faire afin de le rendre cohérent et contributif à sa requalification.

Tel qu'indiqué dans le Plan directeur, celui-ci « constitue un document stratégique qui encadrera, par le biais d'une vision cohérente, structurante et concertée, la requalification du site ». Or, le comité mixte est d'avis que la version préliminaire soumise semble être conditionnée par les besoins et la proposition de l'Université McGill relayant parfois au second plan les principes et les intentions d'aménagement qui y sont énoncés.

La présentation du projet de l'Université McGill à cette étape s'est révélée, aux yeux du comité, comme un essai sur la mise en application du Plan directeur qui n'a pas été concluant, notamment par son absence d'arrimage au Plan directeur et de relation avec les autres parties du site. Le traitement accordé à l'architecture de paysage par la SQI et par l'Université McGill en est un exemple. Alors que les documents de la SQI schématisent le principe de la descente végétale vers le site de l'Hôpital Royal Victoria, ceux de l'Université rendent explicitent la continuité des parterres gazonnés du front urbain. De plus, ni l'un ni l'autre des deux documents ne parlent de l'interstice entre ces deux approches et de leur mise en cohérence. Le comité mixte pense que le plan directeur de la SQI devrait guider l'ensemble de ces considérations qui seraient par la suite mises en application dans les projets particuliers, qu'ils soient ceux de l'Université McGill ou des autres partenaires de projet éventuels.

Le comité invite la SQI à développer un Plan directeur traitant de l'ensemble des enjeux de manière cohérente, tout en mettant de l'avant des principes et des intentions d'aménagement qui guideront les futurs occupants du site, et non l'inverse.

Le recours à un Plan directeur cohérent et précis

Le Plan directeur est porté par l'énoncé de huit grands principes et de plusieurs intentions d'aménagement qui, en théorie, devraient permettre la mise en valeur et la requalification du site de manière audacieuse et innovante, à l'image de la qualité de ses ensembles dans un contexte paysager et écologique exceptionnel.

De l'avis du comité, les principes et les intentions formulés sont *a priori* pertinents, mais les interventions proposées par la suite sont parfois en contradiction avec ceux-ci. À titre d'exemple, malgré l'intérêt patrimonial reconnu de certaines composantes, la démolition d'une partie du bâtiment A est proposée et un ajout pouvant substantiellement modifier la lecture du bâtiment F est envisagé; malgré la démolition de plusieurs bâtiments, on propose une augmentation de la superficie construite globale; malgré la remise en valeur des cours intérieures, celles-ci se déploient sous la forme d'atrium de faible largeur à l'intérieur d'espaces fermés; malgré la volonté de limiter la présence de la voiture, les espaces de stationnement sont répartis sur l'ensemble du site et les voies véhiculaires pour s'y rendre entrecoupent les nouveaux espaces verts.

Le comité invite la SQI à s'assurer que les futures interventions soient cohérentes avec les principes et les intentions d'aménagement; à inclure une transcription plus fine et plus précise de ceux-ci dans le Plan directeur ainsi qu'à préciser les paramètres de développement qui encadreront les projets à venir.

L'importance de la valeur sociale du site, de ses vocations et de la propriété publique

L'ensemble de l'Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial est un témoin éloquent et un haut lieu de l'occupation des abords du mont Royal en lien avec une vocation sociale et de santé.

Bien que le Plan directeur mise sur une réhabilitation du site autour des thématiques de la santé, du savoir et du bien-être, le comité est préoccupé par la disparition de la composante sociale du site et craint une appropriation par des fonctions privées et commerciales, voire une appropriation exclusive par une clientèle universitaire. Le comité considère qu'indépendamment des futurs occupants du site, celui-ci doit impérativement demeurer de propriété publique et que la vocation sociale du site devrait être énoncée comme l'une des composantes essentielles.

Le comité invite la SQI à aborder la dimension sociale à même le Plan directeur, notamment afin de favoriser une appropriation inclusive des abords de la montagne. Il recommande également que des orientations plus précises soient développées afin de préciser les vocations qui pourront se déployer sur le site. Conséquemment, la proposition d'aménagement des espaces extérieurs pourrait être révisée afin de répondre aux vocations retenues. Quant au mode de tenure, le comité invite les parties à s'engager dès maintenant dans le maintien du caractère public de l'ensemble.

Une réflexion nécessaire sur l'intégration du site dans un ensemble urbain et institutionnel plus vaste

Le comité tient à souligner la décision audacieuse du rétablissement de la grande perspective visuelle vers le mont Royal. Cependant, le Plan directeur soumis présente une vision plutôt introvertie du site sur lui-même alors qu'il se trouve inclus dans un ensemble urbain et institutionnel plus vaste. Bien qu'il soit mentionné que le plan s'inscrit dans l'axe de requalification des grandes institutions du mont Royal, il n'aborde pas pour autant les liens entre ces institutions ou les liens entre les réseaux piétonnier, viaire, bâti et paysager environnants. De plus, à aucun moment, il évoque ce qui se passe de l'autre côté de la rue University et de l'avenue des Pins, notamment en ce qui a trait à une

réflexion globale en matière de déplacements actifs ou véhiculaires. Cette réflexion sur les pourtours du site aurait certainement contribué à une meilleure appréciation des études réalisées pour le site.

Le comité invite la SQI à réfléchir sur l'intégration du site dans un ensemble urbain et institutionnel plus vaste et à y apporter des solutions d'aménagement et de connectivité dans le respect de ses composantes.

La nécessité d'imposer un principe de subordination des démolitions à la conservation du patrimoine

Le Plan directeur propose d'entrée de jeu une série de démolitions afin de répondre aux besoins fonctionnels des futurs occupants. De plus, le Plan identifie des zones de requalification qui pourront mener à d'autres démolitions, sans pour autant en présenter les motifs sous-jacents, outre certains dégagements pour des espaces techniques et des espaces publics, lesquels ne semblent pas toujours justifiés.

Qui plus est, la démolition de certains bâtiments fait place à la construction de nouveaux immeubles tout en augmentant le taux d'occupation du site, alors que la volonté de retrouver une implantation pavillonnaire sur le site et un meilleur dialogue avec le paysage a été exprimée.

Mais surtout, de l'avis du comité, la proposition contredit les principes de conservation du patrimoine énoncés au Plan directeur et semble plutôt être conditionnée par la recherche de fonctionnalité pour les futurs occupants. La proposition actuelle laisse ainsi une carte blanche aux démolitions au gré des besoins.

Le comité invite la SQI à concrétiser le principe de subordination des démolitions à la conservation du patrimoine dans le cadre du Plan directeur. La SQI pourrait s'inspirer du manuel de conservation des lieux patrimoniaux du Canada où des normes et lignes directrices sont énoncées[1].

Le comité invite également l'Arrondissement à définir des paramètres de densité adaptés à la valeur patrimoniale et au contexte paysager exceptionnel du site.

Enfin, le comité interpelle l'Université McGill à une réévaluation de ses besoins en considérant le possible déménagement de l'Hôpital neurologique de Montréal avant d'assujettir à la démolition des bâtiments dont l'intérêt patrimonial est reconnu et des bâtiments plus modestes qui contribuent au caractère du paysage urbain, telle la buanderie de 1931 qui témoigne de la vie et du fonctionnement quotidien de l'ancien hôpital.

Une proposition à bonifier afin d'inclure les principes de développement durable

La mise en valeur et la requalification de ce site exceptionnel commandent des interventions innovantes et audacieuses en matière de développement durable, principe qui est d'ailleurs mis de l'avant dans le Plan directeur. Pour l'heure, les interventions proposées au niveau environnemental sont plutôt timides et minimalistes : bassins de rétention, verdissement, desserte en transport en commun.

La performance environnementale du site devrait se traduire dans plusieurs interventions innovantes, particulièrement en ce qui concerne la gestion écologique des eaux en tenant compte du contexte montagneux, l'efficacité énergétique, le recyclage des matériaux et la réutilisation des bâtiments, la mobilité active, etc.

[1] https://www.historicplaces.ca/fr/pages/standards-normes.aspx

La localisation des bassins de rétention des eaux au point haut apparait insuffisante pour répondre à l'ensemble de la gestion des eaux sur l'ensemble du site.

Les démolitions proposées et la réduction des surfaces de stationnement devraient permettre de retrouver une plus grande perméabilité au niveau du sol, favorisant l'infiltration des eaux pluviales, la plantation de végétaux en pleine terre et un écosystème structurant autour des pavillons et aux abords de la montagne. La solution proposée semble plutôt aller vers un taux d'occupation de sol maximal à l'horizontale, recouvert de toitures végétalisées. Bien que le comité salue l'effort d'intégration de toitures végétalisées en terrasses successives au niveau visuel, le geste demeure questionnable au niveau architectural, paysagé et environnemental. Afin de bonifier l'environnement naturel du site, le comité est d'avis que devrait être étudiée une solution avec un taux d'occupation de sol plus faible. Cela permettrait de bonifier les aménagements en pleine terre pour une meilleure croissance des arbres au profit de la qualité de vie pour les usagers ainsi que de meilleurs principes de développement durable.

Le comité invite la SQI à inclure les résultats d'études et d'analyses plus détaillés en matière d'hydrologie urbaine, de rapport de foresterie urbaine, de recyclage des matériaux, d'efficacité énergétique et toute autre étude permettant d'intégrer des propositions concrètes en matière de développement durable.

Des accès au site et des axes de mobilité à réviser

De l'avis du comité, l'emplacement et le déploiement des accès, des sentiers et des voies de circulation sur le site souffrent d'une réflexion non achevée et d'un manque de connectivité pour assurer une mobilité efficace sur le site et à son pourtour. De plus, la topographie du site sollicite une proposition adaptée et réaliste. Le comité invite la SQI à s'attaquer de front la question de la pente afin d'offrir des options de mobilité innovantes qui permettront un accès durable à l'ensemble du site pour tous et en toute saison, d'autant plus que la desserte en transport en commun est déficiente.

Les présentations effectuées durant la rencontre ont démontré avec éloquence la fluidité des circulations extérieures permises par la configuration initiale des anciens pavillons de l'hôpital. Au contraire, la proposition d'aménagement semble limiter ces circulations extérieures sur le site à quelques corridors spécifiques en rendant opaque le cœur de l'ensemble. De plus, le comité observe que certaines des propositions (sentiers, axes) entrent en conflit avec des aspects fonctionnels du site, telles les livraisons, remettant en question leur pertinence au niveau de leur localisation et de leur sécurité.

Le comité se questionne également sur les entrées au site proposées par rapport aux composantes extérieures, particulièrement le chemin Olmsted qui a été conçu pour dévoiler des écosystèmes à travers la montagne. Le comité se questionne sur la période de référence paysagère retenue et l'arrimage avec le milieu naturel du mont Royal.

Également, bien que le comité salue la diminution substantielle de cases de stationnement sur site, de 1 200 à 200 cases, il se questionne que la nécessité même de maintenir un nombre important de cases sur le site. Leur maintien devrait être analysé davantage en prenant en compte la possibilité de partage d'espaces avec d'autres aires de stationnement situés à proximité, dont celles situées près des résidences Douglas.

Enfin, le comité questionne l'aménagement d'un nouvel accès à l'intersection de l'avenue des Pins et University, lequel crée un changement majeur dans la morphologie du site sans pour autant contribuer à la mise en valeur des bâtiments et lequel rivalise avec l'aménagement de la cour d'honneur.

Le comité invite la SQI à réviser la proposition des accès au site et du déploiement des axes de mobilité active.

AVIS PRÉLIMINAIRE ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte salue le travail réalisé à ce jour et est confiant que les parties prenantes au Plan directeur du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial sauront poursuivre leurs travaux afin de répondre aux enjeux soulevés dans le présent avis préliminaire. Plus précisément, le comité formule les recommandations suivantes :

01 Développer un Plan directeur qui prend en compte l'ensemble des enjeux en présence, propose des interventions qui soient cohérentes avec les principes et les intentions d'aménagement qui guideront les futurs occupants du site, et qui inclut une transcription plus fine et précise de ceux-ci.
02 Inclure la dimension sociale à même le Plan directeur et orienter, de manière plus précise, les usages qui pourront se déployer sur le site.
03 Obtenir un engagement formel des parties dans le maintien du caractère public du site.
04 Poursuivre la réflexion sur l'intégration du site dans un ensemble urbain et institutionnel plus vaste et apporter des solutions d'aménagement et de connectivité qui tiennent compte de cet ensemble, et ce, dans le respect de ses composantes.
05 Concrétiser le principe de subordination des démolitions à la conservation du patrimoine dans le cadre du Plan directeur et y introduire des balises sans égard à la programmation souhaitée, en considérant la réhabilitation des bâtiments qui témoignent de l'histoire du lieu.
06 Définir et justifier des paramètres de densité adaptés à la valeur patrimoniale et au contexte paysager exceptionnel du site.
07 Intégrer des propositions concrètes en matière de développement durable soutenues, notamment, par des études plus détaillées en matière d'hydrologie urbaine, de foresterie urbaine, de recyclage des matériaux, d'efficacité énergétique.
08 Réviser la proposition des accès au site et le déploiement des axes de mobilité active.

Veuillez s'il vous plaît vous référer au fichier « Annexe – suivi des recommandations » qui accompagne le présent avis.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal

ORIGINAL SIGNÉ

Peter Jacobs

Le 8 juillet 2020

Le président du Comité Jacques-Viger

ORIGINAL SIGNÉ

Patrick Marmen

Le 8 juillet 2020

Montréal

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER[1]
Réunis en comité mixte le 13 avril 2021

Site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial

AC21-VM-01

Localisation :	Site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial 687 à 1025, avenue des Pins Ouest Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Situé dans le site patrimonial cité du Mont-Royal (LPC[2]) Grande propriété à caractère institutionnel (Plan d'urbanisme) Situé dans un secteur d'intérêt archéologique (grand ensemble à statut) (Plan d'urbanisme) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal (Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels)
Reconnaissance provinciale :	Situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal (LPC)
Reconnaissance fédérale :	Lieu historique national du Canada – Pavillon Hersey Plusieurs personnages historiques nationaux associés au site

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) émettent un avis à la demande de l'Arrondissement de Ville-Marie, conformément au paragraphe 1 de l'article 12.1 du règlement du CPM (02-136) et aux paragraphes 1 et 2 de l'article 11 du règlement du CJV (12-022). Le projet de règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal concerne le paragraphe 5 de cet article.

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION

Le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial s'étend sur le flanc sud du mont Royal, à l'angle de l'avenue des Pins Ouest et de la rue University. Il occupe une superficie d'environ 13 ha. Son développement a débuté en 1863 avec la construction des premiers bâtiments de la Villa Ravenscrag de Sir Hugh Allan, qui seront légués en 1940 à l'Hôpital Royal Victoria pour en faire le premier institut de santé mentale en Amérique du Nord, l'Institut Allan Memorial. La vocation institutionnelle en santé avait par ailleurs débuté dès 1893 par l'érection des premiers édifices de l'Hôpital Royal Victoria.

[1] Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger sont les instances consultatives de la Ville de Montréal en matière de patrimoine et d'urbanisme (règlements 02-136 et 12-022).
[2] Loi sur le patrimoine culturel

Conseil du patrimoine de Montréal / Comité Jacques-Viger
Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bureau 6a-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm
ville.montreal.qc.ca/cjv

Ce site exceptionnel et les deux ensembles immobiliers qui l'occupent ont fait l'objet de plusieurs études considérant, entre autres, leur valeur patrimoniale, leur localisation à l'intérieur du site patrimonial du Mont-Royal ainsi que leurs composantes paysagères. Tel que mentionné à l'énoncé de l'intérêt patrimonial[3], « L'histoire du Royal Victoria témoigne de manière éloquente des modes d'édification de la ville par la société bourgeoise de l'époque, dont les protagonistes sont de richissimes hommes d'affaires profitant d'importants réseaux d'influence politiques et financiers qu'ils mobilisent et mettent à contribution dans la réalisation de grands projets, dont ceux qui visent le bien-être de la collectivité. En tant que projet commémoratif, le Royal Victoria témoigne fortement de l'influence qu'a exercée l'époque victorienne dans l'histoire de la société montréalaise. »

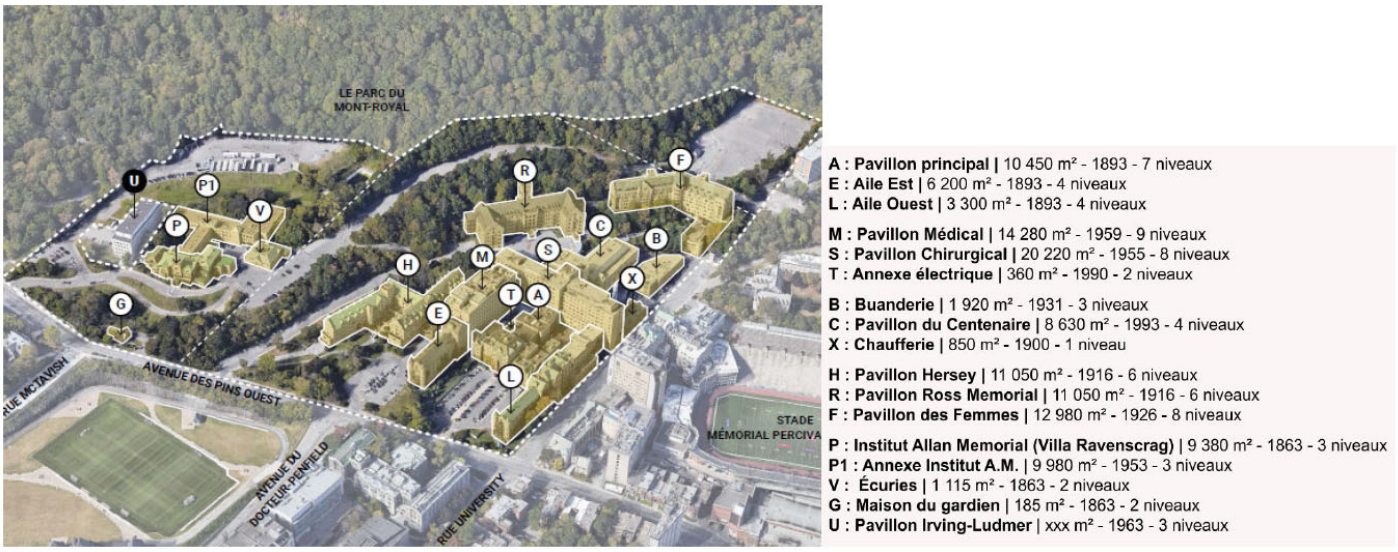

Site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial (Source : Ville de Montréal, 2020)

Quant à l'Institut Allan Memorial, l'énoncé de l'intérêt patrimonial[4] le décrit comme l'un des ensembles les plus remarquables de Montréal « en raison de la qualité exceptionnelle de la conception architecturale du plan intérieur de la somptueuse villa à l'italienne, des écuries, de la maison du gardien et du mur d'enceinte ».

L'Hôpital Royal Victoria a quitté le site en 2015 pour devenir partie intégrante du Centre hospitalier universitaire McGill (CUSM) au croisement de la rue Saint-Jacques et du boulevard Décarie. Identifiés comme bâtiments hospitaliers excédentaires, la majorité des pavillons sont aujourd'hui vacants. Quelques activités liées à l'hôpital occupent toujours des locaux, alors que certains pavillons sont utilisés ponctuellement à diverses fins : refuge pour demandeurs d'asile, refuge pour itinérants, tournage cinématographique. Quant à l'Institut Allan Memorial, il devrait occuper une partie du site de la Villa Ravenscrag jusqu'en 2025.[5]

[3] Ville de Montréal, Division du patrimoine, *Énoncé de l'intérêt patrimonial : Site de l'hôpital Royal Victoria (arrondissement de Ville-Marie),* 35 pages, 7 mai 2013
[4] Ville de Montréal, Division du patrimoine, *Énoncé de l'intérêt patrimonial : Site de l'Institut Allan Memorial (ancienne villa Ravenscrag), 687-1033, avenue des Pins Ouest (arrondissement de Ville-Marie)*, 16 pages, 29 août 2019
[5] Document transmis par l'Arrondissement à la séance précédente du comité mixte, tenue le 12 juin 2020 (mis à jour le 3 juin 2020).

Rappelons qu'une autre importante institution, l'Institut neurologique de Montréal (INM), occupe le côté est de la rue University vis-à-vis l'ancien Hôpital Royal Victoria. Relié à celui-ci par une passerelle aérienne, l'INM fait également partie du CUSM. Ni les bâtiments de l'INM ni les terrains qu'il occupe ne sont visés par la demande à l'étude.

CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV), ci-après le comité mixte, ont tenu une rencontre le 13 avril 2021 où étaient présents des représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie, du Service de l'urbanisme et de la mobilité ainsi que du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal. Étaient également présents des représentants de la Société québécoise des infrastructures (SQI), de l'Université McGill et de leurs consultants respectifs. Auparavant, le comité mixte a été consulté à la demande de l'Arrondissement de Ville-Marie afin de se prononcer sur le *Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial (version préliminaire)*, donnant lieu à un avis préliminaire (AC20-VM-04) daté du 8 juillet 2020.

Cette fois, le comité mixte est appelé à se prononcer sur le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme ainsi que sur le projet de règlement en vertu du paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal visant le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial. La demande de modification du plan d'urbanisme concerne l'affectation du sol et divers paramètres du document complémentaire encadrant le site patrimonial du Mont-Royal : limites de hauteur, taux d'implantation, propriétés visées, et milieux naturels et espaces verts protégés. Quant au projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte, il prescrit de nouvelles dispositions règlementaires visant notamment (1) les usages permis, (2) les bâtiments ou parties de bâtiment à conserver et ceux dont la démolition est autorisée, (3) le stationnement et les circulations, (4) les critères d'aménagement, d'architecture et de design et (5) la documentation devant accompagner une demande de permis de construction ou de transformation.

DESCRIPTION DU PROJET

À titre de mandataire du gouvernement en matière immobilière, la SQI détient les titres de propriété des établissements hospitaliers publics. À la suite du déménagement de l'Hôpital Royal Victoria et en prévision de la fin des activités hospitalières de l'Institut Allan Memorial à Ravenscrag, la SQI a entrepris d'élaborer un plan directeur pour le redéveloppement de l'ensemble du site. Les deux composantes fondamentales du projet de redéveloppement sont l'agrandissement de l'Université McGill sur une partie du site et des pavillons de l'Hôpital Royal Victoria, ainsi qu'un programme immobilier visant les autres pavillons (Allan Memorial ou Ravenscrag, Hersey, Ross Memorial et Pavillon des Femmes) et les terrains disponibles.

Le Plan directeur est élaboré dans le cadre d'une planification concertée entre la SQI, l'Université McGill, la Ville de Montréal (Arrondissement de Ville-Marie et services centraux) et le ministère de la Culture et des Communications. La démarche de planification concertée est notamment assujettie à l'approche et aux mesures relatives aux grands

ensembles institutionnels dans le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal[6]. La plus récente version du Plan directeur, datée du 18 mars 2021 et intitulée *Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial – version préliminaire,* fait partie de la documentation déposée à l'appui de la demande à l'étude.

Élaboré à partir de huit principes directeurs, le Plan directeur mise sur une réhabilitation du site autour des thématiques de la santé, du savoir et du bien-être[7]. Il compte favoriser l'appropriation et l'ouverture des espaces extérieurs au grand public pour en faire un lieu de destination en lien avec le parc du Mont-Royal. Pour ce faire, la majorité des bâtiments construits avant la Seconde Guerre mondiale sera réhabilitée. Les bâtiments plus récents feraient plutôt l'objet d'interventions pouvant aller de la requalification à la démolition[8]. À cela s'ajouteront de nouvelles constructions, le verdissement d'anciens stationnements, de nouvelles entrées et de nouveaux parcours piétonniers et des ouvrages de biorétention des eaux de surface.

Depuis l'avis du comité mixte du 8 juillet 2020 (AC20-VM-04), le Plan directeur tel que déposé à la présente séance a été modifié notamment comme suit : (1) un nouveau chapitre intitulé « Plan d'action » a été ajouté au Plan directeur, (2) les propositions relatives aux nouvelles constructions de l'Université McGill visent à assurer la prédominance des édifices d'origine, (3) l'aire d'implantation autour de la villa Ravenscrag a été modifiée pour assurer une meilleure intégration au paysage et (4) une nouvelle répartition des cases de stationnement est proposée en vue d'abaisser la pression sur les milieux forestiers.

Enfin, les projets de règlement indispensables à la mise en œuvre du Plan directeur ont aussi été présentés à la séance du 13 avril 2021. L'un vise la modification du plan d'urbanisme. L'autre assurerait l'encadrement règlementaire du redéveloppement du site et serait adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville. Il convient d'ajouter qu'un troisième élément d'encadrement important s'ajoutera aux règlements, en l'occurrence une entente de développement qui consignera les obligations respectives de la Ville, la SQI et l'Université McGill. Cette entente reste à venir.

ANALYSE DES ENJEUX

Le comité mixte souligne la qualité de la présentation et des documents à l'appui de la demande. Toutefois, d'entrée de jeu, il tient à préciser que l'avis qu'il émet au terme de son analyse ne porte que sur les deux projets de règlement qui sont l'objet de cette demande. À l'égard du document intitulé *Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial – version préliminaire,* daté du 18 mars 2021, le comité mixte formule des commentaires et suggestions susceptibles de baliser la suite du processus de planification.

De même, considérant que la mise en œuvre du projet d'ensemble se fera par phases et qu'elle s'étendra sur une longue période, cet avis ne couvre pas les projets de construction ou de transformation ni les projets d'aménagement

[6] Ville de Montréal, *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*, Montréal, 2009, p.35
[7] Afin d'orienter la SQI et l'Université McGill, la Ville de Montréal a énoncé des balises d'aménagement en 2019 pour la requalification du site. Ces balises portent notamment sur le mode de tenure, l'usage, le paysage, le patrimoine bâti, naturel et immatériel, la gestion des eaux, l'archéologie, les circulations et l'accessibilité.
[8] Document transmis par l'Arrondissement à la séance précédente du comité mixte, tenue le 12 juin 2020 (mis à jour le 3 juin 2020).

paysager qui découleront de ce Plan directeur. Le comité mixte s'attend toutefois à ce que ces projets lui soient soumis pour avis en temps opportun.

Approche générale

Le site à l'étude est entièrement compris dans le site à double statut patrimonial (site déclaré et site cité) du mont Royal. Pour cette raison, le comité mixte est *a priori* d'avis que les exigences inhérentes à ce double statut méritent d'avoir préséance perpétuelle sur toute autre considération. Il souligne que par son étendue, sa visibilité et son patrimoine bâti, le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial est une composante essentielle de l'un des fondements identitaires de Montréal, soit la relation entre le fleuve et la montagne.

Le comité mixte rappelle à cet égard que la montagne est assujettie à la notion de « capacité limite »[9], ce qui implique que tout projet doit être subordonné aux éléments de valorisation du mont Royal. Cela veut dire, notamment, que les hauteurs de construction et les taux d'implantation autorisés doivent refléter fidèlement les caractéristiques du bâti existant.

Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme

Le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme est constitué d'une modification de la carte « L'affectation du sol » pour le territoire de l'Arrondissement de Ville-Marie et de modifications à quatre cartes du document complémentaire relatives au site patrimonial du Mont-Royal. Dans les lignes suivantes, le comité mixte commente les dispositions relatives à la hauteur, au taux d'implantation et aux milieux naturels et espaces verts protégés.

Hauteur autorisée

Le comité mixte souscrit à l'idée que le redéveloppement du site de l'Hôpital Royal Victoria doit être l'occasion de mettre en valeur les bâtiments ayant une valeur patrimoniale reconnue. De même, la hauteur maximale des nouveaux bâtiments, incluant les constructions hors toit, doit respecter les hauteurs des bâtiments à conserver.

Le comité constate toutefois que dans le secteur devant recevoir les nouveaux pavillons de l'Université McGill, la hauteur maximale proposée, soit 113 mètres, s'aligne sur les composantes les plus élevées plutôt que sur la hauteur générale des toitures des bâtiments à conserver. Comme il s'agit du seul exemple présenté lors de la rencontre, le comité suppose qu'il en est ainsi dans les autres secteurs. Or, le comité doute qu'un tel alignement sur les éléments les plus élevés soit de nature à mettre en valeur la silhouette des bâtiments patrimoniaux même en appliquant les critères énoncés dans le projet de règlement en vertu de l'article 89. Il est d'avis que les limites de hauteur à inscrire au règlement modifiant le plan d'urbanisme doivent être documentées davantage et établies de façon à mettre réellement en valeur les bâtiments patrimoniaux.

Le comité juge également important que tous les participants aient accès, lors des consultations publiques, à une documentation adéquate pour juger de l'impact des nouveaux bâtiments prévus dont, par exemple, un ensemble de

[9] Ville de Montréal, *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*, Montréal, 2009, p.35

coupes détaillées illustrant les bâtiments à conserver et montrant les hauteurs maximales proposées à la grandeur du site.

Taux d'implantation

Le comité mixte retient de la présentation que, dans le secteur devant accueillir les nouveaux pavillons de l'Université McGill, le taux d'implantation passerait de 61 % à 60 %. Pour ce qui est du taux de 15 % visant les autres secteurs, aucune information n'a été présentée. Le comité en déduit que l'intention est de consacrer le taux d'implantation actuel. Il souhaite tout de même que ce taux soit documenté et justifié, en précisant notamment comment le taux d'implantation a été calculé.

Coulée verte

Le comité mixte accueille favorablement l'idée d'ajouter au projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme un espace vert entre les complexes de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial, à titre de « milieux naturels et espaces verts protégés » (annexe E). Cette coulée verte renforcera, selon le comité, la continuité visuelle et végétale du mont Royal vers la ville qui s'étend à ses pieds. Dans cet esprit, le comité mixte recommande que cet espace soit accessible au public et qu'il agisse comme connexion piétonne entre l'avenue des Pins et le parc du Mont-Royal. Outre sa désignation au plan d'urbanisme, cette coulée verte devrait être protégée par des servitudes perpétuelles.

Le projet de règlement en vertu de l'article 89

Patrimoine et démolition

Le comité mixte accueille favorablement les dispositions du projet de règlement en vertu de l'article 89. Il entretient toutefois des préoccupations quant aux démolitions envisagées. D'abord, il s'interroge sur le choix des bâtiments susceptible de démolition. Notant que les six pavillons (B, C, S, T, M et P1) inclus à la « zone potentielle de déconstruction » (annexe B, plan 25 du règlement) sont jugés « non-contributifs à la valeur patrimoniale », le comité remet en question cette qualification et souhaiterait des justifications plus approfondies ou une référence plus probante à la méthodologie d'attribution de l'intérêt patrimonial. Le comité juge que certains bâtiments tels les bâtiments modernes du pavillon médical (pavillon M, construit en 1959) et le pavillon chirurgical (pavillon S, 1955) pourraient être conservés, considérant leur intérêt patrimonial.

Des bâtiments plus modestes comme l'ancienne buanderie construite 1931 (pavillon B) auraient aussi mérité une reconsidération. En effet, selon l'étude patrimoniale réalisée par A. Adams, D. Theodore et D. Toromanoff (2012), « la buanderie témoigne de la contribution des membres du personnel non médical, dont bon nombre habitaient à

l'hôpital »[10]. Selon le comité mixte, ce bâtiment, évocateur de la vie et du fonctionnement quotidien de l'ancien hôpital mérite d'être conservé.

Conséquemment, le comité mixte appelle les parties prenantes à réévaluer la liste des bâtiments à conserver de façon à préserver tous ceux, y compris les plus modestes, qui contribuent à la valeur patrimoniale et à la mémoire historique du lieu. Plus généralement, le comité recommande d'appliquer le principe de subordination des démolitions à la conservation du patrimoine. Et dans une optique de développement durable, le comité appuie le principe selon lequel il est préférable de conserver un bâtiment plutôt que de le démolir.

Recyclage des matériaux

Quelle que soit l'ampleur de l'opération, la démolition ou, préférablement, la déconstruction totale ou partielle de bâtiments générera une grande quantité de matériaux. De l'avis du comité, la gestion de la déconstruction et le recyclage des matériaux doivent faire l'objet d'une planification soutenue. Le comité note avec satisfaction que le projet de règlement exige qu'une stratégie de déconstruction, de revalorisation ou de recyclage des matériaux accompagne la demande de permis de construction ou de transformation visant la démolition totale ou partielle de bâtiments (article 41, premier alinéa, paragraphe 9).

Toutefois, considérant l'envergure du projet, le comité mixte suggère que le règlement intègre aussi des balises visant le programme de démolition et les moyens prévus pour le recyclage des matériaux. Le projet se doit d'être une référence en matière d'innovation et de développement durable, en misant entre autres sur la carboneutralité. Les balises du programme de déconstruction devraient aussi être incluses au Plan directeur ainsi que dans le futur Plan de conservation qui sera réalisé en coordination avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC)[11].

Protection des intérieurs et commémoration

Dans le dossier à l'étude, la perspective patrimoniale ne se limite pas à des bâtiments. Elle concerne un site auquel plusieurs statuts patrimoniaux ont été accordés. Ainsi, à l'égard des bâtiments visés par les dispositions sur la conservation des constructions existantes, le comité mixte déplore que le règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville traite exclusivement des composantes de l'enveloppe extérieure (article 16).

Dans le Plan directeur, on peut lire que « (...) le complexe hospitalier témoigne de l'évolution des courants de pensée par son cadre bâti, ses intérieurs, toujours intègres pour certains, et son organisation générale. Aujourd'hui, il constitue un héritage patrimonial majeur, qui a su faire rayonner Montréal à travers les époques. »[12] C'est pourquoi le comité recommande d'inclure au règlement des dispositions relatives à la protection des éléments d'intérêt patrimonial situés à l'intérieur des bâtiments. Il note également que Plan directeur renferme un début d'inventaire des espaces intérieurs de

[10] ADAMS, Annmarie, THEODORE, David et TOROMANOFF, Don, *L'hôpital Royal Victoria de Montréal – Une histoire aux multiples strates*, étude produite pour la Ville de Montréal, 2012, p.100
[11] *Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial - version préliminaire* (version révisée datée du 18 mars 2021), « Plan d'action », p.153
[12] *Ibid,* p.12

certains pavillons. Il suggère de poursuivre cette démarche par la réalisation d'un inventaire exhaustif des intérieurs pour l'ensemble des pavillons de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial.

Enfin, le comité mixte suggère qu'un programme soit institué pour préserver le patrimoine matériel et immatériel, témoigner de l'histoire du site et commémorer les personnages et les événements qui y sont associés.

Nouvelle aile au pavillon F

Le plan 26, dans l'annexe C du projet de règlement, montre une nouvelle aile au pavillon F dans une zone dite « zone potentielle de requalification ». Par ailleurs, le plan 28 dans l'annexe G identifie diverses vues d'intérêt dont l'une, dite « vue spécifique », touche directement le pavillon F. Le comité s'interroge sur l'impact que l'éventuelle nouvelle aile aurait sur la protection des vues d'intérêt ainsi que sur les intentions de mise en valeur extérieure du bâtiment F. Il se questionne également sur l'impact qu'elle aurait sur la lisibilité de l'accès au parc du Mont-Royal à partir de la rue University.

Le comité mixte se questionne également sur la création d'un espace aménagé ou *placette* dans l'angle intérieur du pavillon F existant et de l'éventuelle nouvelle aile (plan 24 dans l'annexe E). Il note l'intention de doter le pavillon F d'un espace semi-public qui lui soit propre, mais considère que cela introduit un élément étranger au caractère intrinsèque du site. Pour toutes ces raisons, le comité souhaite que la nécessité d'une nouvelle aile au pavillon F soit justifiée et que son impact soit documenté.

Espace triangulaire entre le pavillon A et le pavillon R

Dans le plan 26 de l'annexe C, une zone potentielle de requalification s'inscrit en triangle entre l'arrière du pavillon A et le pavillon R. Cet espace est actuellement occupé par les pavillons S, B et C. Il s'inscrit dans le nouveau « secteur d'activités diversifiées » illustré dans l'annexe A du projet de règlement de modification du plan d'urbanisme. Le comité mixte s'interroge sur les usages envisagés à cet endroit. Il privilégie plutôt des espaces ouverts, dans le but de protéger les vues d'intérêt ainsi que les trajets piétonniers entre la rue University et le parc du Mont-Royal.

Le comité note aussi que le projet de règlement en vertu de l'article 89 prévoit des usages résidentiels (article 8) ainsi que des « usages spécifiques » (article 10). Le comité s'interroge sur les usages dits spécifiques. À des fins de compréhension, le comité mixte recommande de définir, dans le Plan directeur, l'ensemble des différents usages prévus sur le site, incluant les usages spécifiques.

Accès public

Le comité salue la proposition de maintenir l'accès public au site de l'ancien hôpital. Il note que la plupart des modalités d'accès seront précisées dans l'entente de développement à intervenir entre les parties, notamment en ce qui a trait à l'établissement de nouvelles servitudes.

Le comité est toutefois d'avis que le projet de règlement adopté en vertu de l'article 89 doit être exemplaire et innovant. Conséquemment, il suggère d'inclure dès maintenant au règlement des critères d'aménagement favorisant

l'accès au site et son appropriation par les citoyens. Ces critères devraient privilégier, entre autres, des aménagements favorisant la circulation des usagers et des visiteurs, des parcours et des espaces verts ouverts au public en tout temps, ainsi que des circulations dans le campus universitaire qui soient accessibles au public durant les heures d'ouverture.

Autres considérations

Plan directeur d'aménagement [13]

La réhabilitation d'un vaste complexe de bâtiments de valeur patrimoniale et la requalification d'un site comme celui de l'Hôpital Royal Victoria posent un défi de taille. Le comité mixte en est conscient et il apprécie les études préparatoires réalisées jusqu'à ce jour, il note toutefois qu'un grand nombre d'entre elles restent à venir. Il recommande qu'elles soient entreprises dès que possible afin que leurs résultats puissent alimenter la version finale du Plan directeur.

Accès et circulation

Le site génèrera progressivement un fort achalandage. Par conséquent, cela entraînera plusieurs défis autant pour les accès au site que pour la circulation piétonnière et celle des véhicules motorisés. Le comité mixte recommande de poursuivre la réflexion déjà amorcée en tenant compte des interfaces du site avec les rues en périphérie (rue University, avenue des Pins) ainsi que du transport actif et du service d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM).

Aménagement paysager, toits-terrasses et gestion des eaux pluviales

Le comité mixte apprécie la proposition d'agrandir les espaces verts par le verdissement de certains espaces de stationnement. Il suggère également d'ajouter des végétaux à divers endroits tels que le parvis du Nouveau Vic afin de créer davantage de zones de fraîcheur et d'ombre. Il suggère aussi que le muret en panneaux de béton proposé le long de l'avenue des Pins soit construit avec des éléments plus légers, ou remplacé par un aménagement paysager.

Le comité voit aussi d'un bon œil la proposition d'aménager des toits-terrasses. Compte tenu du coût et des défis fonctionnels de telles installations, il suggère que le Plan directeur précise les moyens envisagés pour concrétiser les projets de toits-terrasses. Quant à la gestion des eaux pluviales, le comité mixte suggère de développer des propositions dans le Plan directeur d'aménagement, montrant notamment les bassins de rétention.

Volumétrie et matérialité

Le comité mixte se préoccupe de l'arrimage entre les nouveaux bâtiments du Nouveau Vic et les bâtiments existants, notamment quant à la volumétrie et à la matérialité. Il suggère d'illustrer au moyen de plans, de coupes et

[13] Document intitulé : *Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial – version préliminaire* (version révisée datée du 18 mars 2021), déposé pour la séance du comité mixte le 13 avril 2021.

d'axonométries la relation entre les nouveaux pavillons et les constructions existantes. Il recommande aussi que les cônes de vision à partir d'une multitude d'angles de vue soient illustrés, notamment à partir des voies publiques ainsi que depuis et vers le parc du Mont-Royal.

Programme immobilier de la SQI

Le comité mixte s'interroge sur les modes de tenure envisagés à moyen et long terme, notamment pour les pavillons qui ne sont pas inclus au projet de l'Université McGill. À cette fin, il suggère que la SQI réalise une évaluation des options relatives aux modes de tenure et de gestion des propriétés.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger (ci-après le comité mixte) émettent un avis favorable sur le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et sur le projet de règlement en vertu de l'article 89 visant le site l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial, selon les documents qui lui ont été présentés.

Le comité mixte réitère que cet avis ne vise que les deux projets de règlement. Il ne porte pas sur le *Plan directeur d'aménagement du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial – version préliminaire*. Il ne porte pas non plus sur les propositions relatives à la construction ou la transformation de bâtiments ou encore à l'aménagement paysager contenues dans le Plan directeur d'aménagement. Le comité mixte s'attend toutefois à ce que les projets découlant du Plan directeur lui soient soumis pour avis, en temps opportun.

Le comité mixte émet les recommandations suivantes sur le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et sur le projet de règlement en vertu de l'article 89 :

Hauteur et taux d'implantation (projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme)

01. Poursuivre la réflexion entourant les hauteurs maximales autorisées au projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme; documenter davantage les limites de hauteur proposées; justifier en quoi elles mettent en valeur les bâtiments patrimoniaux;

02. Documenter et justifier le taux d'implantation de 15 % inscrit au projet de modification du plan d'urbanisme pour les secteurs qui ne sont pas destinés aux nouveaux pavillons de l'Université McGill.

Patrimoine et démolition (projet de règlement en vertu de l'article 89)

03. Inclure au projet de règlement en vertu de l'article 89 des balises sur le programme de démolition, en y incluant les moyens envisagés pour le recyclage des matériaux; assurer l'intégration de ces balises au Plan directeur et dans le futur Plan de conservation;

---

04. Réaliser un inventaire exhaustif des éléments d'intérêt patrimonial situés à l'intérieur des constructions existantes pour l'ensemble du site; ajouter au projet de règlement des dispositions relatives à leur protection;

05. Inclure au futur Plan de conservation un programme visant à préserver le patrimoine matériel et immatériel, témoigner de l'histoire du site et commémorer les personnages et les événements qui y sont associés;

06. Réévaluer la liste des bâtiments à conserver de façon à préserver tous ceux, y compris les plus modestes, qui contribuent à la valeur patrimoniale et à la mémoire historique du lieu; appliquer le principe de subordination des démolitions à la conservation du patrimoine.

Zone potentielle de requalification (projet de règlement en vertu de l'article 89)

07. Justifier la nécessité de la nouvelle aile au pavillon F située dans la « zone potentielle de requalification » et en documenter l'impact;

08. Dans l'espace triangulaire comprenant les pavillons S, B et C et prévu comme « zone potentielle de requalification », privilégier des espaces ouverts dans le but de protéger les vues d'intérêt ainsi que les trajets piétonniers entre la rue University et le parc du Mont-Royal;

09. Dans le Plan directeur, énoncer explicitement l'ensemble des usages prévus sur le site en identifiant notamment les types d'usages spécifiques envisagés.

Coulée verte et accès public (projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et projet de règlement en vertu de l'article 89)

10. Rendre accessible au public l'espace vert protégé situé entre l'ancien Hôpital Royal Victoria et l'Institut Allan Memorial et en faire une connexion piétonne entre l'avenue des Pins et le parc du Mont-Royal;

11. Prévoir au projet de règlement en vertu de l'article 89 des critères d'aménagement favorisant l'accès au site et son appropriation par les citoyens;

12. Préconiser des parcours et des espaces verts ouverts au public en tout temps, ainsi que des circulations dans le campus universitaire accessibles au public durant les heures d'ouverture.

Le comité mixte soumet également les suggestions suivantes sur le Plan directeur et l'aménagement du site, les consultations publiques et les modes de tenure et de gestion des propriétés :

13. Réaliser les études additionnelles prévues au Plan directeur le plus en amont possible afin que leurs résultats puissent alimenter la version finale de ce plan;

14. Poursuivre la réflexion sur les accès ainsi que sur la circulation piétonne et celle des véhicules en tenant compte des interfaces du site avec les rues en périphérie (rue University, avenue des Pins) ainsi que du transport actif et du service d'autobus de la STM;

15. Créer des espaces de fraîcheur; considérer l'ajout de végétaux à divers endroits tels que le parvis du Nouveau Vic; revoir l'aménagement du muret le long de l'avenue des Pins en vue d'en assurer l'insertion harmonieuse parmi les bâtiments existants;

16. Préciser dans le Plan directeur les moyens envisagés pour concrétiser les projets de toits-terrasses; détailler les mesures liées à la gestion des eaux pluviales;

17. Démontrer graphiquement la relation entre l'ensemble des nouveaux pavillons et les constructions existantes par le biais de plans, de coupes et d'axonométries;

18. En vue des futures consultations publiques, produire des documents visuels et techniques complets et conviviaux afin de bien informer le public;

19. Réaliser une évaluation des options relatives aux modes de tenure et de gestion des propriétés.

Note adressée au demandeur :

Veuillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

Le président du Comité Jacques-Viger,	Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,
Original signé	***Original signé***
Jean Paré	Peter Jacobs
Le 21 mai 2021	Le 21 mai 2021

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

ANNEXE

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Site de l'ancien Hôpital Royal Victoria
et de l'Institut Allan Memorial

AC21-VM-01 (AVIS)

Fiche adressée au demandeur de l'avis

Note : Ce tableau a pour but d'informer le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après le comité mixte), et le conseil municipal (ou le conseil d'arrondissement), des mesures entreprises par le demandeur suite aux recommandations du présent avis.

Veuillez remplir le tableau ici-bas et l'inclure au dossier qui sera transmis au conseil municipal (ou au conseil d'arrondissement). Veuillez également le transmettre par courriel à la permanence du comité mixte.

Veuillez aussi noter que ce tableau demeure un outil de travail afin de favoriser les échanges et de faciliter la compréhension de l'évolution du projet.

	Recommandations (thèmes) *	**Suivi effectué** *(texte à inclure, si applicable)*
01	Poursuivre la réflexion entourant les hauteurs maximales autorisées au projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme; documenter davantage les limites de hauteur proposées; justifier en quoi elles mettent en valeur les bâtiments patrimoniaux.	L'approche générale pour fixer les hauteurs maximales est la subordination des nouvelles constructions aux bâtiments qui devront être conservés. Étant donnée la topographie, il a été décidé de regarder les hauteurs altimétriques. Pour chacun des sous-secteurs, la hauteur altimétrique maximale se fonde donc sur l'existant, comme le montre l'image annexée à la suite du tableau. De plus, des vues d'intérêt vers les bâtiments patrimoniaux ou à partir de leur parvis devront être documentées pour chaque nouvelle construction avec l'objectif de les mettre en valeur (voir annexe I du projet de règlement). De même, des critères spécifiques pour chaque sous-secteur (articles 39 à 43) encadrent les nouvelles constructions pour qu'elles s'harmonisent avec les bâtiments patrimoniaux. Pour le sous-secteur 2.a, soit le projet de l'Université McGill, des élévations projetées des nouvelles constructions sont également intégrées aux annexes du règlement et les demandes de permis analysées devront tendre à s'y conformer. Ainsi, un bâtiment qui atteindrait la hauteur maximale en tous points ne respecterait pas les critères d'intégration et pourrait être refusée. Toutefois, permettre une telle hauteur maximale offre une plus grande palette de possibilités dans les jeux de volumes ou encore de dégager de l'espace au sol.

02	Documenter et justifier le taux d'implantation de 15 % inscrit au projet de modification du plan d'urbanisme pour les secteurs qui ne sont pas destinés aux nouveaux pavillons de l'Université McGill.	Le taux d'implantation proposé pour le secteur 1 était de 15 %. Actuellement, ce secteur a un taux d'implantation d'environ 11,7%. Le projet de la SQI, qui inclut des démolitions et des nouvelles constructions dans ce secteur, atteindrait un taux d'implantation approximatif de 11 ,8 %. Dès lors, en vue de demeurer proche de l'existant, de respecter la capacité limite de la montagne tout en permettant le projet de la SQI, le taux d'implantation maximal est modifié pour 13 %. Sauf exception, il est à noter que les projets d'agrandissement ne pourront se faire à l'extérieur des aires d'implantation prévues à cet effet (voir annexe E du projet de règlement)
03	Inclure au projet de règlement en vertu de l'article 89 des balises sur le programme de démolition, en y incluant les moyens envisagés pour le recyclage des matériaux; assurer l'intégration de ces balises au Plan directeur et dans le futur Plan de conservation.	Le règlement spécifique exige, dans le cas d'une démolition d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment, une stratégie de déconstruction, de revalorisation ou de réutilisation des matériaux (art.35, 4°). De plus, un critère a été ajouté, visant à ce que les matériaux issus de la déconstruction, notamment la pierre, le bois et l'acier, tendent à être réutilisés pour les nouveaux bâtiments. Les pouvoirs en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme limitent les exigences qui peuvent être incluses dans la réglementation.
04	Réaliser un inventaire exhaustif des éléments d'intérêt patrimonial situés à l'intérieur des constructions existantes pour l'ensemble du site; ajouter au projet de règlement des dispositions relatives à leur protection.	Considérant l'importance accordée au patrimoine, bien que les lois en vigueur ne confèrent pas de pouvoirs à la municipalité pour régir les éléments intérieurs, la Ville sensibilise sur ce volet. De plus, le Plan de conservation que la SQI entame, en collaboration avec le Ministère de la culture et des communications et la Ville de Montréal incluera, entre autres, les intérieurs des bâtiments.
05	Inclure au futur Plan de conservation un programme visant à préserver le patrimoine matériel et immatériel, témoigner de l'histoire du site et commémorer les personnages et les événements qui y sont associés.	La démarche d'élaboration d'un Plan de conservation est entamée, conjointement avec la division du patrimoine de la Ville de Montréal et le Ministère de la culture et des communications. Il comprendra un chapitre sur le patrimoine matériel et immatériel.

06	Réévaluer la liste des bâtiments à conserver de façon à préserver tous ceux, y compris les plus modestes, qui contribuent à la valeur patrimoniale et à la mémoire historique du lieu; appliquer le principe de subordination des démolitions à la conservation du patrimoine.	Les démolitions autorisées dans le projet de règlement en vertu de l'article 89 ont été analysées durant la démarche de planification concertée. Pour évaluer ces demandes, ont été pris en compte: les besoins ou les obstacles exprimés par les demandeurs, l'intérêt patrimonial tel qu'inclus dans les énoncés d'intérêt patrimonial produits en 2013 et 2019, les bonifications à l'ensemble du site offertes par le projet de remplacement. Il faut préciser que toute demande de démolition doit être accompagnée d'une demande de permis pour un projet de remplacement, qui sera soumis aux normes et aux critères du règlement. La SQI et l'université McGill ont identifié des bâtiments qui étaient plus difficiles à reconvertir (bâtiments M, S et C) à d'autres fins qu'hospitalières. Pour la buanderie, l'objectif est de créer une place publique permettant de dégager l'entrée du pavillon des Femmes, de créer un escalier menant au parvis supérieur de ce même pavillon et d'ouvrir la vue. Quant à l'agrandissement de la villa Ravenscrag (bâtiment P1), le projet de remplacement à la suite d'une démolition devra dégager la vue depuis les jardins à l'arrière du site vers la villa et dégager le bâtiment des écuries. En somme, l'approche est que tout projet incluant une démolition devra contribuer à la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et naturel.
07	Justifier la nécessité de la nouvelle aile au pavillon F située dans la « zone potentielle de requalification » et en documenter l'impact.	La SQI souhaite disposer de la possibilité de construire une nouvelle aile correspondant à des besoins en locaux distincts de ce que comprend le pavillon des Femmes, soit des salles libres de colonnes, et pouvant intégrer les salles mécaniques. Une vue d'intérêt depuis l'arrière du site vers la façade arrière du bâtiment des Femmes (annexe I) devra être documentée, incluant la nouvelle aile, avec l'objectif d'être bonifiée. L'aire d'implantation prévue pour cette aile longe la servitude d'accès public de la Ville dans l'axe de la rue University et sa hauteur est limitée à la hauteur de l'aile existante, qui abrite le portique d'entrée destiné aux autos. De plus, un critère a été ajouté, visant à assurer la mise en valeur de la façade nord du pavillon des Femmes et à assurer la convivialité du passage piétonnier dans l'axe de la rue University.
08	Dans l'espace triangulaire comprenant les pavillons S, B et C et prévu comme « zone potentielle de requalification », privilégier des espaces ouverts dans le but de protéger les vues d'intérêt ainsi que les trajets piétonniers entre la rue University et le parc du Mont-Royal.	Le projet de remplacement en cas de démolition de la buanderie ou du pavillon du Centenaire devra tout d'abord respecter l'aire d'implantation maximale illustrée à l'annexe E du projet de règlement en vertu de l'article 89. Cette aire prévoit de dégager la Chaufferie, l'entrée basse du pavillon des Femmes ainsi que la paroi rocheuse sous le parvis du pavillon des Femmes. Une vue d'intérêt depuis le haut de la rue University vers le pavillon des Femmes (annexe I) devra être documentée, avec l'objectif d'être bonifiée. L'objectif est également de créer un lien piétonnier (escalier) reliant la rue University au parvis des pavillons Ross et des Femmes (annexe L et critère à l'article 38.2º).

09	Dans le Plan directeur, énoncer explicitement l'ensemble des usages prévus sur le site en identifiant notamment les types d'usages spécifiques envisagés.	Les usages autorisés ont été ajoutés dans le projet de règlement en vertu de l'article 89 (art.7). L'approche est d'autoriser une grande variété d'activités, en reprenant les usages autorisés au centre-ville ou dans le Vieux-Montréal, en excluant les usages résidentiels (hormis "maison de chambre" via la procédure des usages conditionnels) et l'usage "hôtel".
10	Rendre accessible au public l'espace vert protégé situé entre l'ancien Hôpital Royal Victoria et l'Institut Allan Memorial et en faire une connexion piétonne entre l'avenue des Pins et le parc du Mont-Royal.	Le Plan directeur prévoit que l'ensemble des espaces extérieurs seront accessibles au public. Toutefois, cela ne peut être garanti par la voie réglementaire et fera l'objet de discussions pour le contenu de l'entente de développement à venir entre la Ville, la SQI et l'Université McGill. Pour ce qui est de cet espace vert protégé, il s'agit d'un boisé étroit situé entre des voies de circulation. Étant abrupt et étroit, il apparaît préférable de le conserver tel quel et de limiter les nouveaux sentiers ou escaliers. Toutefois, un objectif a été ajouté visant à consolider du réseau de mobilités actives depuis les entrées du site jusqu'aux entrées des bâtiments et du parc du Mont-Royal. L'annexe L illustre également ces circulations piétonnes.
11	Prévoir au projet de règlement en vertu de l'article 89 des critères d'aménagement favorisant l'accès au site et son appropriation par les citoyens.	Les outils permettant de garantir l'accès public au site seront évalués et intégrés à l'entente de développement et ne peuvent pas être intégrés à la réglementation d'urbanisme. Dans le projet de règlement en vertu de l'article 89, des critères pour l'aménagement des espaces extérieurs ont été ajoutés dans le sens de permettre un libre accès, de traduire le caractère public et de faciliter les trajets piétonniers à travers le site.
12	Préconiser des parcours et des espaces verts ouverts au public en tout temps, ainsi que des circulations dans le campus universitaire accessibles au public durant les heures d'ouverture.	Les outils permettant de garantir l'accès public au site seront évalués et intégrés à l'entente de développement et ne peuvent pas être intégrés à la réglementation d'urbanisme. L'annexe L, qui est reliée à un critère, illustre les trajets piétonniers à travers le site, incluant les escaliers extérieurs menant aux toits-terrasse du Nouveau Vic.
13	Réaliser les études additionnelles prévues au Plan directeur le plus en amont possible afin que leurs résultats puissent alimenter la version finale de ce plan.	Le projet de règlement en vertu de l'article 89 exige un certain nombre de documents à déposer au moment des demandes de permis, qui nécessiteront que des études préalables aient été faites (plan d'aménagement paysager incluant notamment la gestion de l'eau, stratégie d'intervention archéologique, devis technique décrivant les mesures de conservation des caractéristiques architecturales).
14	Poursuivre la réflexion sur les accès ainsi que sur la circulation piétonne et celle des véhicules en tenant compte des interfaces du site avec les rues en périphérie (rue University, avenue des Pins) ainsi que du transport actif et du service d'autobus de la STM.	Le réaménagement de l'avenue des Pins et de la rue University fera l'objet de discussions lors de l'élaboration de l'entente de développement. Par ailleurs, la STM est partie prenante de l'étude de mobilité pour les abords du site entamée par la Ville en 2020.

15	Créer des espaces de fraîcheur; considérer l'ajout de végétaux à divers endroits tels que le parvis du Nouveau Vic; revoir l'aménagement du muret le long de l'avenue des Pins en vue d'en assurer l'insertion harmonieuse parmi les bâtiments existants.	Le projet de règlement fixe le nombre et l'emplacement des aires de stationnement autorisées : 220 cases (comparativement à 1200 cases aujourd'hui). Un ajout a été fait pour exiger un revêtement perméable pour ces aires de stationnement. De plus, la nature des espaces (jardins, boisés) devra tendre à respecter la proposition du plan directeur tel que repris à l'annexe G et sur le plan des toits incluant le parvis du Nouveau Vic (annexe M). L'exigence d'une épaisseur de substrat de 400 mm a été ajoutée pour le toit du sous-sol constituant le parvis du Nouveau Vic afin de favoriser l'absorption de l'eau et la plantation de végétaux.
16	Préciser dans le Plan directeur les moyens envisagés pour concrétiser les projets de toits-terrasses; détailler les mesures liées à la gestion des eaux pluviales.	Le plan des toits tel que proposé pour le Nouveau Vic est repris en annexe M et un critère énonce que le projet devra tendre à s'y conformer.
17	Démontrer graphiquement la relation entre l'ensemble des nouveaux pavillons et les constructions existantes par le biais de plans, de coupes et d'axonométries.	Ces précisions graphiques seront exigées pour l'évaluation d'une demande de permis visant une nouvelle construction.
18	En vue des futures consultations publiques, produire des documents visuels et techniques complets et conviviaux afin de bien informer le public.	De son côté, la Ville illustrera au mieux les différentes dispositions des projets de règlement et l'approche qui les sous-tend.
19	Réaliser une évaluation des options relatives aux modes de tenure et de gestion des propriétés.	Cette évaluation sera réalisée dans le cadre de l'élaboration de l'entente de développement.

** Vous référer aux recommandations intégrales à la section « Avis et recommandations du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger » de l'avis.*

Annexe réponse à la recommandation 1:

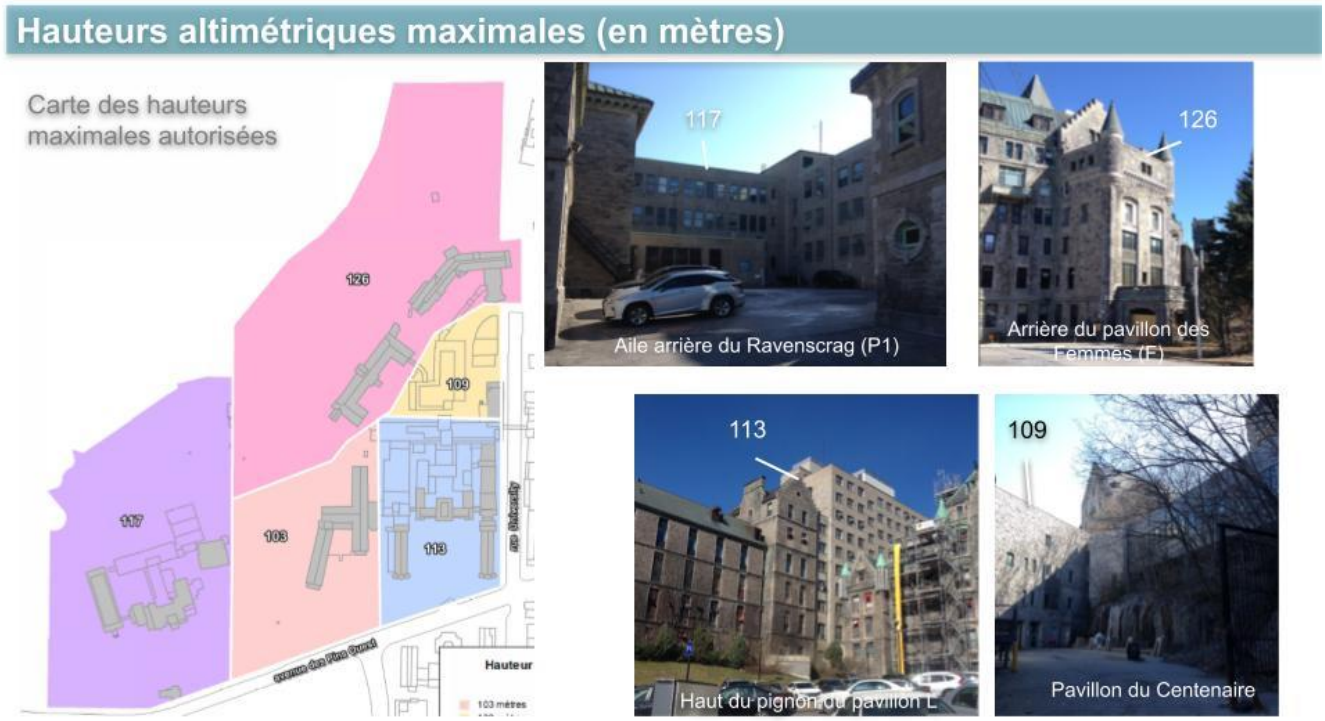

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

2 juin 2020
9h00

Séance en vidéoconférence

Sont présents

Mme Sophie Mauzerolle, présidente
M. Richard Ryan, vice-président

Mme Maggie Cabana, membre
Mme Maria Karteris, membre
M. Antonin Labossière, membre
Mme Véronica Lalli, membre
Mme Marie-Michèle Lambert, membre
M. Réjean Martineau, membre

M. Jean-François Morin, chef de la division de l'urbanisme
M. Billy Chérubin, agent de recherche et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme
M. Jean-Philippe Gagnon, agent de recherche et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme

Présentent leur dossier

Mme Stéphanie Turcotte, chef de la division des permis et inspections
Mme Charlotte Horny, conseillère en aménagement

1. Ouverture de la séance
Le quorum de cinq membres étant atteint, madame Sophie Mauzerolle, présidente du comité consultatif d'urbanisme, déclare la séance ouverte à 9h01.

2. Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est accepté.

3. Dépôt des documents
Aucun dépôt de documents

4. Étude des dossiers d'urbanisme et formulation des recommandations

4.1 Article 89
Aucun dossier

4.2 Projet particulier
Aucun dossier

4.3 Modifications réglementaires
Aucun dossier

4.4 Dérogation mineure
Aucun dossier

4.5 Usage conditionnel
Aucun dossier

4.6 Titre VIII – Révision de projet
Aucun dossier

4.7 Surhauteur
Aucun dossier

4.8 Avis préliminaire

4.8.1	s. o.	687-835, avenue des Pins Ouest – Hôpital Royal Victoria	Favorable avec conditions

4.9 Autres dossiers
Aucun dossier

5. Prochaine rencontre
La prochaine séance du sous-comité aura lieu le 9 juin 2020 et celle du comité consultatif d'urbanisme le 11 juin 2020.

6. Varia

7. Levée de l'assemblée
L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 11h02.

25-06-2020 Billy Chérubin 2020.06.14 15:54:26 -04'00'

Sophie Mauzerolle	date	Billy Chérubin	date
Présidente		Secrétaire	

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
2 juin 2020
s. o.
4.8.1

Objet : **AVIS PRÉLIMINAIRE**

Endroit : 687-835, avenue des Pins Ouest – Hôpital Royal Victoria

Responsables : Charlotte Horny et Stéphanie Turcotte

Description : La demande vise à présenter la version préliminaire du Plan directeur de la SQI pour le redéveloppement de l'ensemble du site de l'Hôpital Royal Victoria incluant le projet de nouveau pavillon de l'Univeristé McGill. À cet effet, en juin 2018, le gouvernement du Québec a autorisé l'Université McGill à agrandir son campus sur une partie du site du Royal Victoria. Une démarche de planification concertée a été mise sur pied en janvier 2019 et associe la SQI, l'Université McGill, le Ministère de la culture et la Ville (services centraux et arrondissement Ville-Marie). Elle assurera le suivi de l'élaboration du Plan directeur.

Le site
Les premiers pavillons de l'Hôpital Royal Victoria (A, E, L) ont été construits en 1893. Les pavillons Ross et des Femmes (R et F) ont été ajoutés en 1916 et 1926. Puis une seconde vague de construction a eu lieu après la Seconde guerre mondiale (M. S, puis C), avec une architecture contemporaine et en rupture avec l'ensemble d'expression baronnial écossaise. Le site comprend aussi l'ancienne propriété de Hugh Allan, le Ravenscrag (pavillons P, P1, V, G, U) construit en 1863, puis légué en 1940 à l'Hôpital Royal Victoria, qui a transformé l'édifice en institut de santé mentale, Allan Memorial. Des ajouts ont été faits dans les années 1950 et l'université McGill a construit un pavillon (U - Ludmer) en 1963.

L'Hôpital Royal Victoria (CUSM) a quitté le site en avril 2015. La majorité des bâtiments sont vacants. Certaines activités liées à l'Hôpital occupent toujours des locaux, et certains pavillons sont occupés ponctuellement (refuge pour demandeurs d'asile, refuge pour itinérants, tournage de films). L'institut de santé mentale Allan Memorial (Ravenscrag) occupe le site au moins jusqu'en 2025. Le site comprend 1 200 cases de stationnement, incluant un stationnement souterrain, situé sous le parvis principal des édifices d'origine (A, E, L) avec entrée par l'avenue des Pins.

Afin d'orienter la SQI et l'Université McGill, des balises d'aménagement ont été élaborées par la Ville de Montréal pour la requalification du site, abordant différentes thématiques (mode de tenure; usage; paysage; patrimoines bâti, naturel et immatériel; gestion des eaux, archéologique, circulations et accessibilité).

Le Plan directeur
La SQI mise sur une réhabilitation du site, autour des thématiques de la santé,

du savoir et du bien-être.

Le secteur des pavillons A, E, L, M et S sera cédée à l'Université McGill, pour un campus dédié au développement durable et aux politiques publiques, ce qui représente environ 50 000 m² de plancher. Les pavillons d'origine (A, E, L) seront réhabilités tandis que les pavillons M et S seront démolis. Une nouvelle construction est proposée, moins haute, et permettant une relation visuelle et physique avec le parvis du Pavillon Ross (R) par des escaliers depuis le parvis principal et des terrasses accessibles sur les toits du nouveau pavillon.

Le parvis principal des pavillons d'origine serait remodelé afin d'intégrer une partie du programme de l'université dans l'excavation du stationnement souterrain. Ceci implique la construction d'un édifice circulaire en verre donnant accès au sous-sol. De plus, une entrée serait creusée au coin des rues University et des Pins pour permettre un accès de plain-pied au nouveau pavillon via les espaces souterrains.

La SQI propose plusieurs aires de requalification, impliquant une potentielle démolition et de nouvelles constructions en harmonie avec le bâti environnant, le paysage et les vues (qui fixent les hauteurs maximales et l'implantation):

- Pavillons B et C: la démolition de ces pavillons permettra d'aménager une place publique au bout de la rue University et construire un nouveau bâtiment qui prolongera le belvédère du parvis du Pavillon R;
- Pavillon P1: la démolition vise à dégager le pavillon des écuries et permettre une nouvelle construction adaptée aux besoins potentiels d'un futur occupant;
- Pavillons M et S : la démolition est justifiée par les difficultés de reconversion des bâtiments pour les besoins de l'université et une nouvelle construction moins haute est prévue;
- Pavillon F : un agrandissement potentiel est proposé, avec l'ajout d'une aile à l'arrière du bâtiment.

Le secteur des pavillons B et C fait l'objet d'une demande de réserve foncière par l'Université McGill, qui pourrait y agrandir son campus à plus long terme.

L'occupation des pavillons pris en charge par la SQI (pavillons H, R, F, P, P1), soit 55 555 m² de superficie de plancher, n'est pas encore déterminée. La SQI, qui voudrait demeurer propriétaire, vise toutefois des activités qui s'inscriraient en synergie avec les nouveaux pavillons de McGill et s'accorderaient avec la typologie des bâtiments: lieux de travail partagés, incubateurs d'entreprises, résidences pour étudiants et chercheurs, laboratoires, services hôteliers liés au domaine de la santé, du savoir et du bien-être. Des activités complémentaires, comme des commerces ou services d'appoint (café, soins personnels, etc.) seraient également envisagés sur le site.

Le nombre de stationnements est réduit de 1200 unités actuellement à 200 unités, à terme. Ces unités seront réparties en six espaces visant à desservir les pavillons de la SQI.

Le Plan directeur compte favoriser l'appropriation et l'ouverture des espaces extérieurs au grand public pour en faire un lieu de destination.

Les espaces verts (boisés et anthropiques) passent de 42% du site aujourd'hui, à 69 % dans le projet, avec le verdissement des anciens stationnements. L'ancienne piscine n'est pas reconstruite. Deux ouvrages de rétention de surface (étangs) prennent place sur les plateaux (actuels stationnements de surface).

Les bâtiments construits avant la Seconde guerre mondiale seront réhabilités.

Des trajets piétonniers sont créés à l'intérieur du site entre les niveaux topographiques (escaliers depuis le parvis principal et au bout de la rue University vers le pavillon Ross) et entre le site et le parc du Mont-Royal : nouvelles entrées vers le monument McTavish à l'ouest, à l'arrière du pavillon Ross et dans l'axe de la rue University.

Des critères d'aménagements ont été élaborés pour 6 secteurs du site afin d'orienter les interventions futures.

Élément particulier : L'Hôpital Royal Victoria se situe dans le site patrimonial du Mont-Royal.

Remarque importante : Aucune

Considérant que : Le projet de requalification vise une réduction majeure des aires de stationnement et une présence accrue des espaces verts, permettant ainsi de mettre en valeur l'intérêt paysager du site et son emplacement sur le mont Royal.

Considérant que : La proposition prévoit de permettre l'accès au public aux espaces extérieurs.

Considérant que : La vocation institutionnelle est poursuivie sur une partie du site par le projet de pavillon de l'université McGill et le gouvernement prévoit demeurer propriété du reste du site.

Considérant que : Les démolitions de pavillons proposées dans les secteurs de requalification devraient avoir pour objectif de redonner ces espaces à la montagne.

Considérant que : Les bâtiments présentant un intérêt patrimonial historique et architectural sont préservés et visés par une reconversion.

Considérant que : Plusieurs bâtiments construits après la Deuxième guerre mondiale présentent une architecture contemporaine en rupture avec l'organisation du site et le paysage, en obstruant des vues notamment.

Considérant que : Le projet propose trois entrées au parc du Mont-Royal, bonifiant ainsi l'accessibilité du parc depuis le centre-ville.

Considérant que : La présence automobile à l'arrière du site (arrière des pavillons Ross et des Femmes) devrait être limitée le plus possible, en vue d'éviter les conflits avec les piétons et cyclistes et de limiter les parcours automobiles sur le site, et en particulier au cœur de la section boisée, en bordure de la servitude de conservation et à proximité du chemin Olmsted.

Considérant que : Le pavillon circulaire proposé devant le pavillon A est un élément architectural intéressant, mais devrait assurer un dégagement visuel du pavillon et de son entrée principale depuis l'avenue des Pins.

Considérant que : L'entrée prévue au coin University / des Pins transformerait de façon majeure l'interface avec le domaine public, incluant le déplacement du muret d'enceinte d'origine, en créant une entrée principale en sous-sol, de biais, ce qui va à l'encontre de la composition d'ensemble du complexe d'origine (pavillons A, E, L).

Considérant que : La rue University, au nord de l'avenue des Pins, pourra être revalorisée par son prolongement dans un accès au parc du Mont-Royal, mais devrait aussi accueillir une entrée principale du nouveau pavillon de l'université McGill.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS PRÉLIMINAIRE FAVORABLE à l'égard de cette demande et donne les orientations suivantes :

- **Préciser la stratégie de conservation des pavillons.**
- **Privilégier le principe de démolition dans une optique de bonification des espaces verts et de réduction de la densité de construction :**
  - **par exemple les pavillons B, C et X pourraient être absorbés pour accueillir le programme du nouveau pavillon de l'université McGill;**
  - **la requalification du secteur à l'arrière de la Villa Ravenscrag (P1) devrait d'abord privilégier une intervention minimale sur l'existant (transformations du bâti, ou démolition de l'aile Est par exemple) ou, si besoin, proposer une nouvelle construction avec une empreinte bâtie réduite par rapport à l'existant;**
  - **la pertinence de l'aile proposée à l'arrière du pavillon des Femmes (F) devrait être démontrée et l'agrandissement, être limité au maintien de l'intégrité du bâtiment;**
  - **la pertinence de la démolition du pavillon du Centenaire (C) devrait être démontrée.**
- **Assurer une meilleure intégration du volume circulaire sur le parvis principal du pavillon de McGill et un dégagement visuel de l'entrée du pavillon principal (A).**
- **Revoir l'emplacement de l'entrée proposée au coin de l'avenue des Pins et de la rue University, afin d'affirmer l'entrée principale et de prestige de l'avenue des Pins et offrir une seconde entrée affirmant l'importance et la qualité de la rue University.**
- **Limiter la circulation véhiculaire à l'arrière des pavillons Ross (R) et des Femmes (F):**
  - **Réduire l'empreinte de l'accès véhiculaire au minimum, pour un usage contrôlé ou simplement pour des situations d'urgences, permettant ainsi de reboiser certaines sections;**
  - **Reconsidérer l'emplacement des aires de stationnement le long de l'allée véhiculaire, face à l'entrée proposée du parc du Mont-Royal, et favoriser des emplacements situés plus proches des entrées du site, par exemple à l'ouest du pavillon Hersey (H), ou encore des espaces intérieurs ou souterrains situés dans les nouvelles constructions de l'université McGill et accessibles depuis la rue University.**
- **Dans le Plan d'action, proposer une stratégie d'occupation ainsi qu'une stratégie d'entretien et de rénovation des pavillons à court et long termes, de même qu'un phasage des aménagements extérieurs, en favorisant des interventions de mise en valeur (temporaires ou permanents) dès la première phase, en vue d'une appropriation collective dès le début du projet..**

Par ailleurs, les membres du comité suggèrent au demandeur d'inclure la réutilisation de certains matériaux des bâtiments à démolir dans sa stratégie d'intervention, dans une optique écoresponsable.

De plus, le comité souhaite que l'accès public aux espaces extérieurs soit garanti, et que la notion de sécurité pour les piétons, dans l'ensemble des espaces de circulation véhiculaire ainsi que dans les sentiers, soit incluse dans la proposition.

Le comité formule également un commentaire à l'effet que l'Université McGill évalue la possibilité de disposer d'une navette dans l'axe de la rue University.

25-06-2020 Billy Chérubin 2020.06.14 15:57:45 -04'00'

Sophie Mauzerolle
Présidente

Billy Chérubin
Secrétaire

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
15 avril 2021
s. o.
4.1.1

Objet : **ARTICLE 89 ET MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME**

Endroit : 687-835, avenue des Pins

Responsable : Charlotte Horny

Description : La demande vise à permettre la requalification du site du Royal Victoria à des fins mixtes (occupants non identifiés) et à des fins de pavillons universitaires (Université McGill), incluant la démolition de plusieurs bâtiments pour ériger de nouvelles constructions répondant aux besoins des futurs occupants.

Le projet comprend la conservation des bâtiments d'origine et de tous les bâtiments construits avant la Seconde Guerre mondiale. L'Université McGill prévoit de nouvelles constructions à l'arrière des bâtiments d'origine intégrant un lien piétonnier public reliant le parvis principal au parvis du pavillon Ross, via des escaliers extérieurs et les terrasses sur le toit des nouveaux pavillons.

Le projet prévoit également le réaménagement des espaces extérieurs en jardins et la protection des boisés existants. Des emplacements sont prévus pour accueillir les 220 cases de stationnement réparties sur le site afin de desservir chacun des pavillons.

Modifications au Plan directeur depuis l'avis préliminaire
Tout d'abord, un nouveau chapitre intitulé Plan d'action a été ajouté au Plan directeur préparé par la SQI. Ce chapitre présente le phasage des interventions sur les pavillons et sur les espaces extérieurs, et énumère les études additionnelles qui seront complétées dans les phases de planification subséquentes. De plus, sont mentionnées les cibles en matière de développement durable, efficacité énergétique et adaptation aux changements climatiques.

Concernant le paysage et le patrimoine bâti, l'Université McGill a modifié l'intégration des constructions sur le parvis principal ainsi que la volumétrie des nouveaux agrandissements situés à l'arrière des édifices d'origine (A, E, L) afin d'assurer la prédominance de ces derniers. La SQI a modifié l'aire d'implantation d'un potentiel projet de remplacement à l'arrière de la villa Ravenscrag afin de mieux s'intégrer au paysage et à la topographie.

La répartition des cases de stationnement a été ajustée afin d'abaisser la pression sur les milieux forestiers et le mur d'enceinte du Ravenscrag et en vue de limiter les déplacements à travers le site.

Les projets de règlements
Les projets de règlements visent à enchâsser le Plan directeur et le projet de McGill dans la réglementation d'urbanisme. Ainsi, plusieurs cartes du Plan d'urbanisme seront modifiées. L'article 89 vient autoriser des dérogations ainsi que des démolitions, et imposer une série de conditions (normes et critères).

Ainsi, les nouvelles constructions devront respecter la hauteur maximale des bâtiments existants auxquels ils sont adjacents, un taux d'implantation maximal et une aire d'implantation précise, des vues identifiées à l'intérieur du site et une série de critères d'intégration spécifiques à chacun des emplacements, visant à mettre en valeur le paysage naturel et bâti et à assurer la perméabilité piétonne du site. Une garantie bancaire sera exigée pour tout projet entrepris par un acteur autre qu'institutionnel.

Toute demande de certificat de démolition devra être accompagnée d'un devis technique pour la conservation des bâtiments adjacents. Concernant les démolitions hors du secteur de l'Université McGill, elles ne pourront être autorisées qu'avec les plans du projet de remplacement soumis pour approbation.

L'emplacement et le nombre de cases de stationnement (220) sont précisés ainsi que leur revêtement et la canopée les recouvrant. Les plans des toits verts prévus dans le projet de l'Université McGill sont inclus et l'épaisseur de substrat est également fixée. Un plan d'aménagement paysager détaillé en phases devra être déposé lors d'une demande de permis.

Au niveau des usages, une mixité de fonctions sera autorisée dans la portion hors McGill. Toutefois les usages résidentiels sont interdits, hormis l'usage maison de chambres (usage qui comprend notamment les résidences étudiantes), ainsi que l'usage hôtel.

Élément particulier : Le site est inclus dans le Site patrimonial du Mont-Royal et requiert donc des autorisations du Ministère de la Culture et des Communications.

Remarque importante : À la séance spéciale du 2 juin 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis préliminaire favorable et a donné plusieurs orientations.

Considérant que : Le projet vise la réhabilitation d'un site patrimonial majeur de Montréal, en partie vacant et en déficit d'entretien.

Considérant que : La planification et la gestion du site sont prises en charge par le gouvernement du Québec via la Société québécoise d'infrastructure et l'Université McGill.

Considérant que : Le projet vise la consolidation de l'Université McGill au centre-ville.

Considérant que : L'ouverture du mont Royal sur le centre-ville est renforcée par la bonification des espaces verts sur le site et par l'amélioration des accès au parc du Mont-Royal.

Considérant que : Le projet permet la protection des boisés.

Considérant que : La réhabilitation permettra une nouvelle offre de locaux, distincte de l'offre du centre-ville.

Considérant que : Le projet mise sur une réduction majeure du nombre de cases de stationnement (de 1200 à 200) et de la superficie de surfaces minérales.

Considérant que : Les démolitions visent des agrandissements ayant un moindre intérêt patrimonial et que les constructions de remplacement devront être mieux intégrées à l'ensemble et subordonnées à l'existant.

Considérant que : La superficie du site, l'emplacement des pavillons et la topographie justifient la présence d'aires de stationnement à proximité de chacun des pavillons.

Considérant que : L'approche réglementaire de la Ville est de mettre en place un cadre permettant d'assurer la pérennité des bâtiments par leur réhabilitation, leur occupation, ainsi que de nouveaux agrandissements adaptés aux besoins, tout en garantissant le verdissement du site et une vision d'ensemble de l'aménagement et de l'évolution du site.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :

- **Assurer une cohérence à l'échelle du site et en continuité avec le parc du Mont-Royal pour le mobilier et l'éclairage.**
- **S'assurer que les travaux de conservation ou d'entretien des bâtiments débutent le plus tôt possible.**
- **Revoir et préciser les intentions et le plan d'intervention pour les murs d'enceinte.**
- **Assurer la protection et la conservation de la Chaufferie (X) dès les premières phases.**
- **Assurer un aménagement temporaire des stationnements qui ne sont pas visés par des travaux dès la première phase du projet.**
- **Ajouter une vue protégée depuis le parvis du pavillon des Femmes vers le sud.**
- **S'assurer que l'accès ouest du site, près de l'intersection de la rue Peel, soit sécuritaire pour les piétons.**

Par ailleurs, les membres du comité réitèrent l'importance de garantir un accès public aux espaces extérieurs en tout temps.

Il est à noter que M. Karl Dorais-Kinkaid, ayant déclaré un intérêt personnel, a quitté la séance vidéo et donc ne s'est pas prononcé pendant les délibérations et le vote.

Sophie Mauzerolle
Présidente

Billy Chérubin
Secrétaire

LES CONVENTIONS SONT DISPONIBLES DANS LE SYSTÈME GDD

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1217400001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS

2021-05-26-Modif PU.docx

2021-05-26_Modif PU_annexes.pdf

2021-05-31 - art 89 - règlement.docx

2021-05-28_Annexes art 89.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, Droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-31

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514-872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
04-047-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du..... 2021, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est modifiée tel qu'il est illustré sur l'extrait de cette carte jointe en annexe A au présent règlement.

2. L'annexe H intitulée « Les limites de hauteurs » de la partie III de ce plan d'urbanisme est modifiée tel qu'il est illustré sur l'extrait de cette carte joint en annexe B au présent règlement.

3. L'annexe I intitulée « Les taux d'implantation » de la partie III de ce plan d'urbanisme est modifiée tel qu'il est illustré sur l'extrait de cette carte joint en annexe C au présent règlement.

4. L'annexe J intitulée « Les propriétés visées » de la partie III de ce plan d'urbanisme est modifiée tel qu'il est illustré sur l'extrait de cette carte joint en annexe D au présent règlement.

5. L'annexe K intitulée « Les milieux naturels et espaces verts protégés » de la partie III de ce plan d'urbanisme est modifiée tel qu'il est illustré sur l'extrait de cette carte joint en annexe E au présent règlement.

ANNEXE A
EXTRAIT DE LA CARTE 3.1.1 INTITULÉE « L'AFFECTATION DU SOL »

ANNEXE B
EXTRAIT DE L'ANNEXE H INTITULÉE « LES LIMITES DE HAUTEUR »

ANNEXE C
EXTRAIT DE L'ANNEXE I INTITULÉE « LES TAUX D'IMPLANTATION »

ANNEXE D
EXTRAIT DE L'ANNEXE J INTITULÉE « LES PROPRIÉTÉS VISÉES »

ANNEXE E
EXTRAIT DE L'ANNEXE K INTITULÉE « LES MILIEUX NATURELS ET ESPACES VERTS PROTÉGÉS »

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal XX le XX 20XX, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 20XX et entre en vigueur à cette date.

GDD : 1217400001

ANNEXE A
EXTRAIT DE LA CARTE 3.1.1 INTITULÉE « L'AFFECTATION DU SOL »

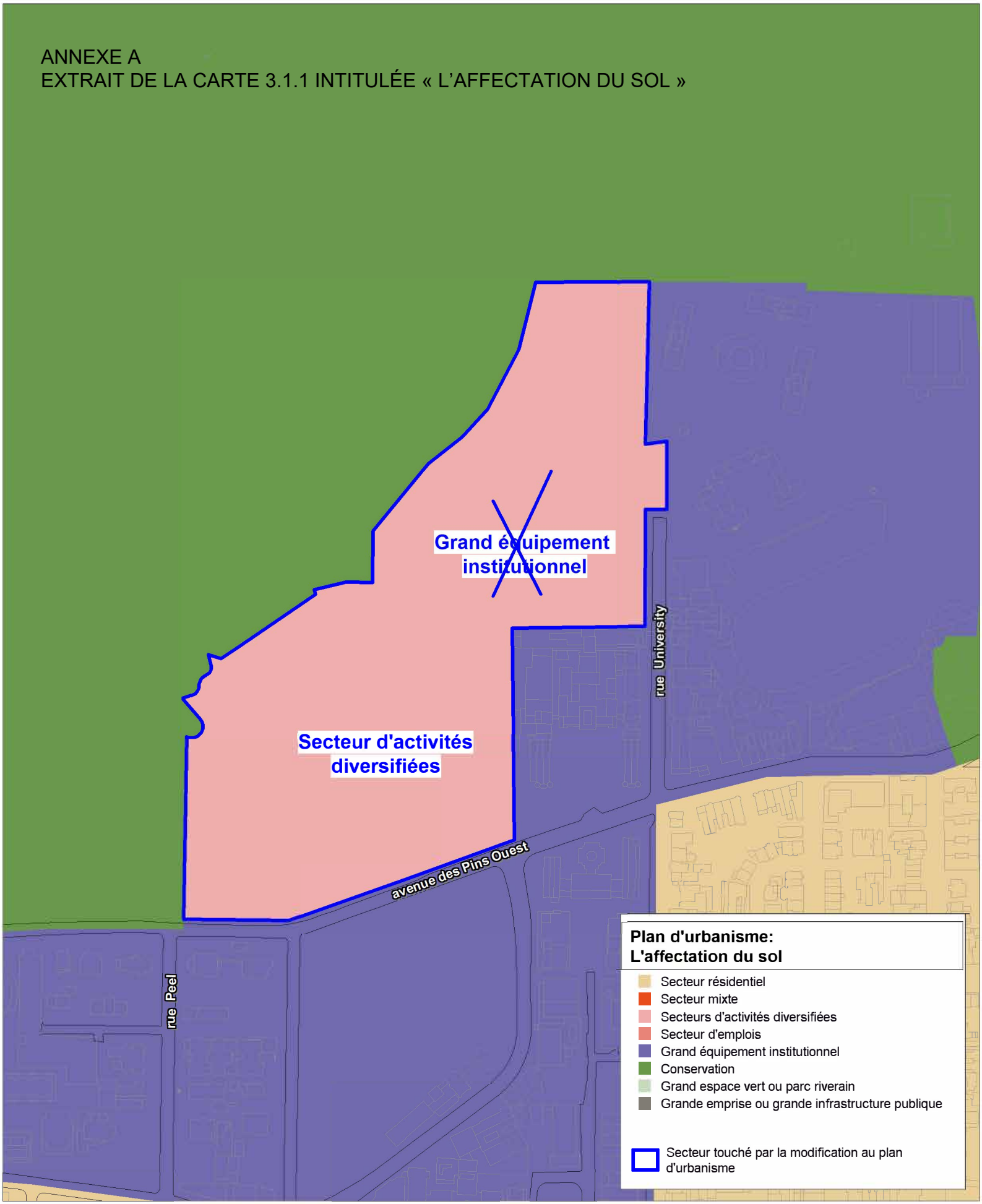

ANNEXE B
EXTRAIT DE L'ANNEXE H INTITULÉE « LES LIMITES DE HAUTEUR »

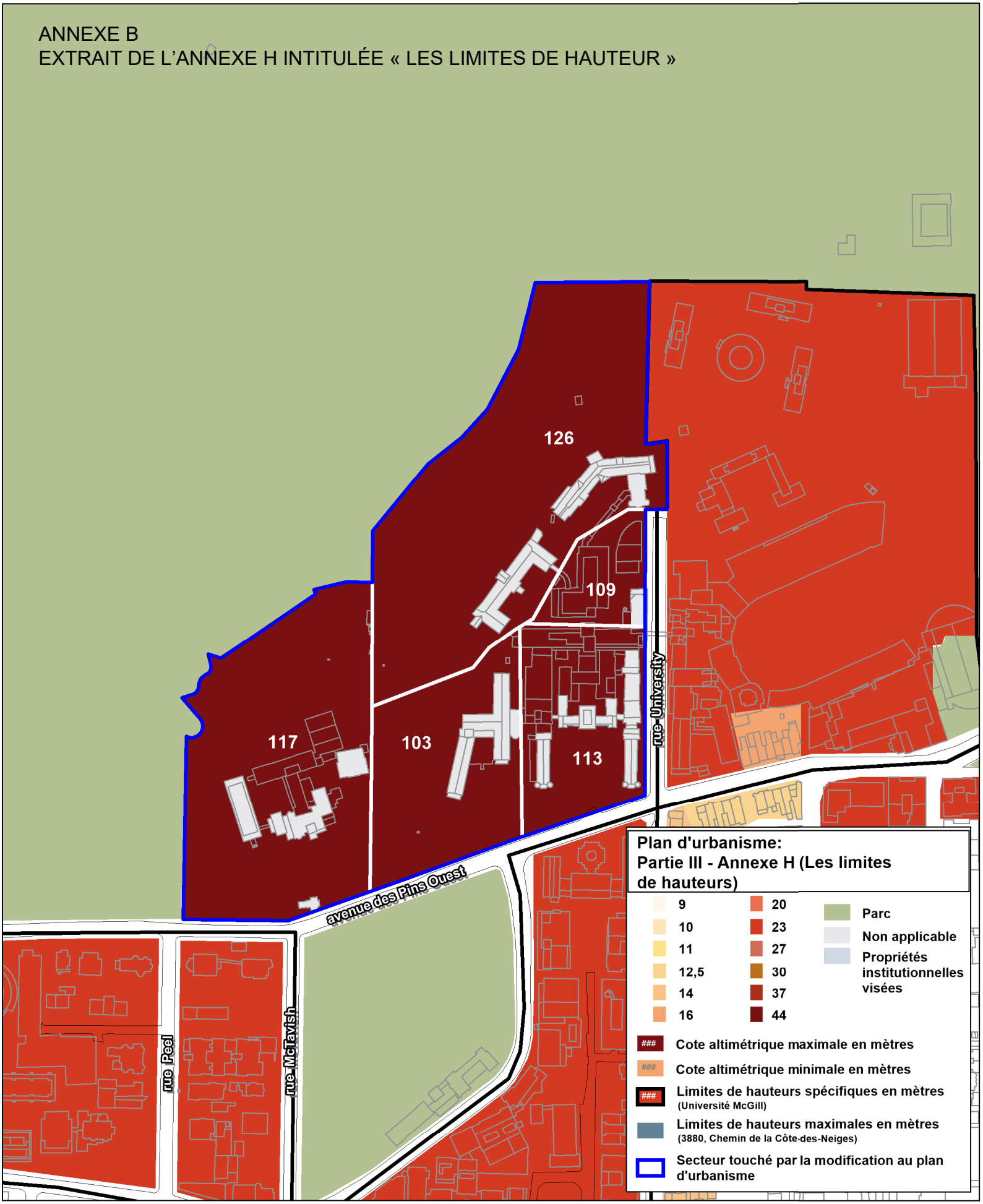

ANNEXE C
EXTRAIT DE L'ANNEXE I INTITULÉE « LES TAUX D'IMPLANTATION »

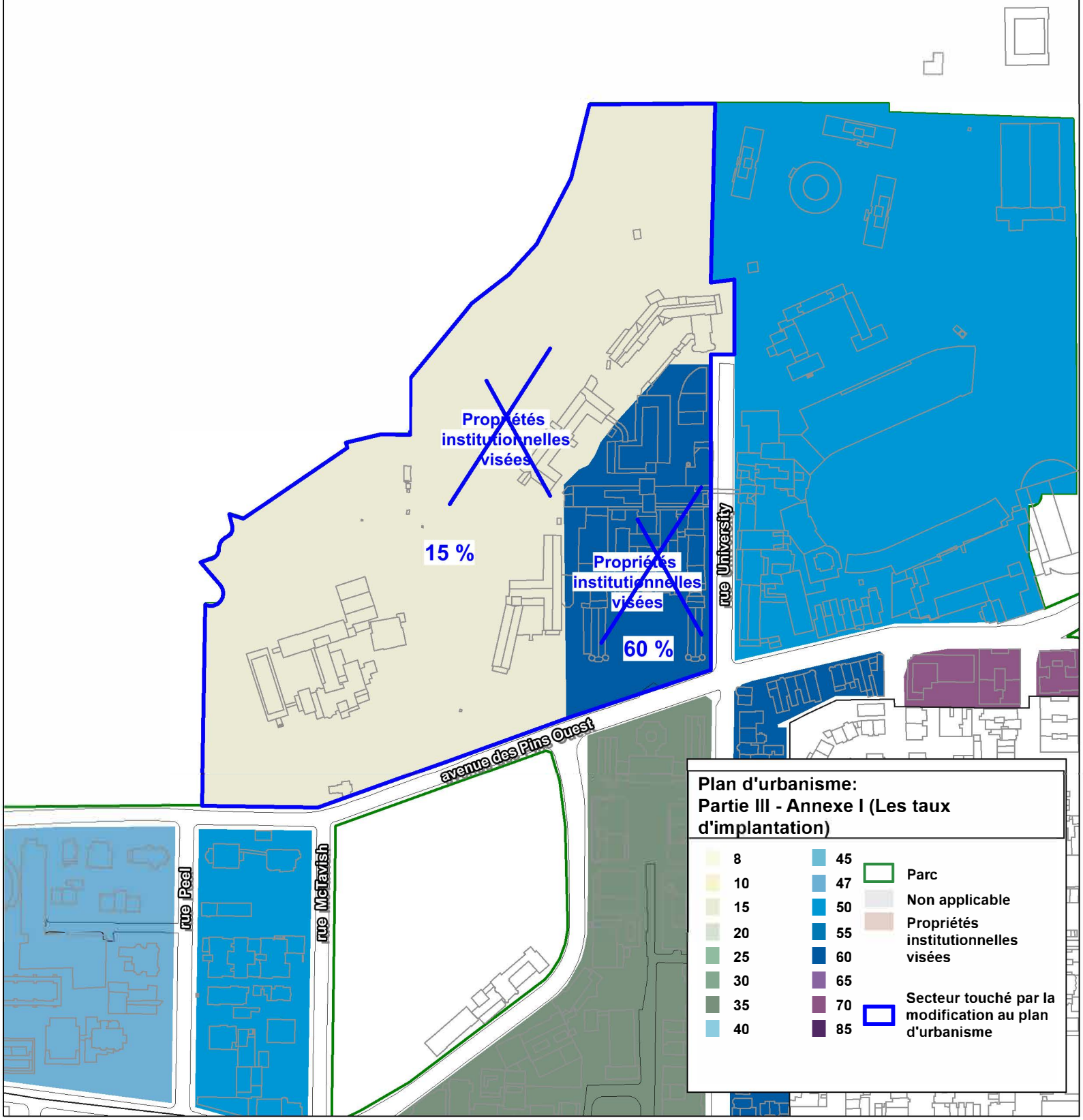

ANNEXE D
EXTRAIT DE L'ANNEXE J INTITULÉE « LES PROPRIÉTÉS VISÉES »

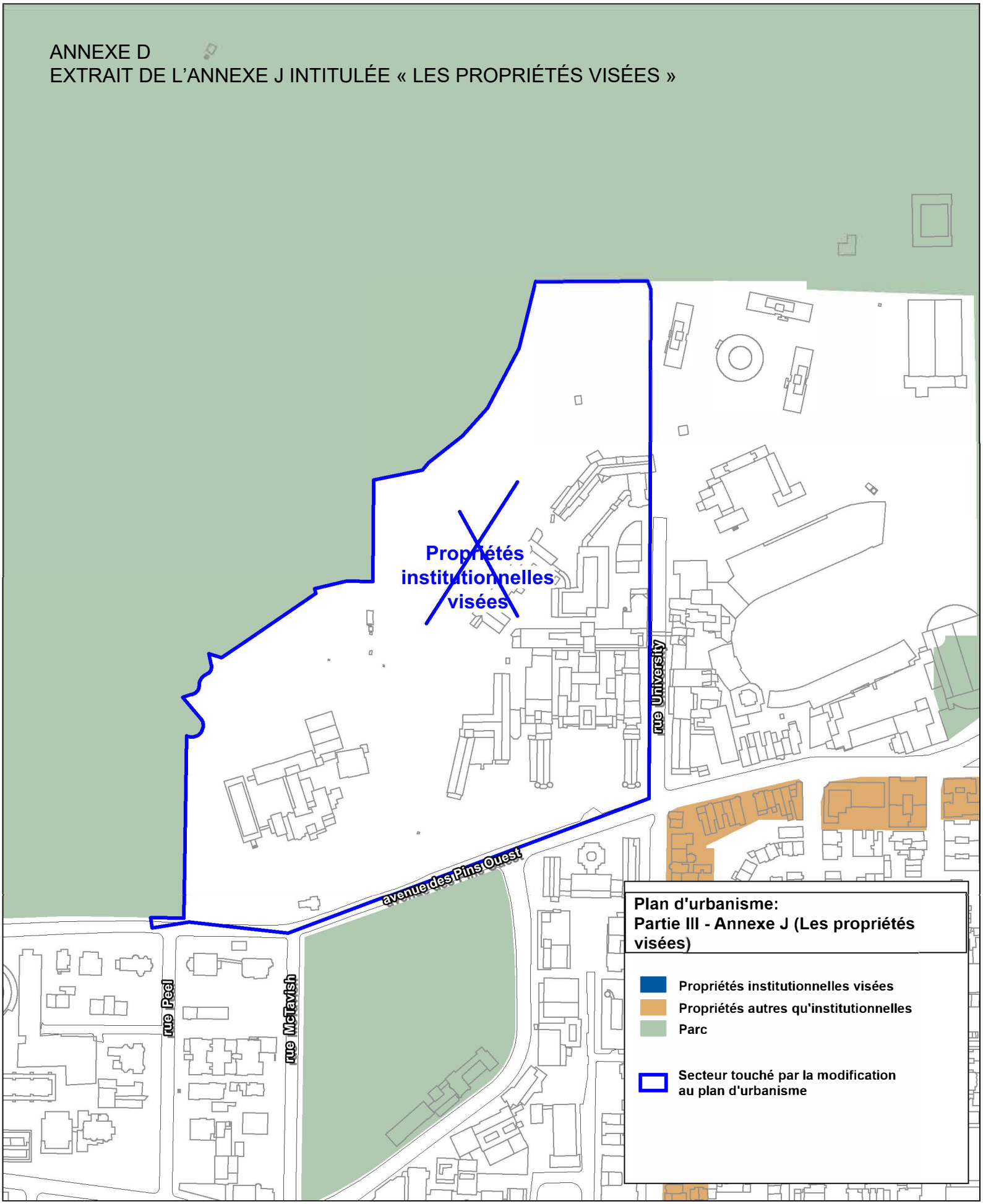

ANNEXE E
EXTRAIT DE L'ANNEXE K INTITULÉE « LES MILIEUX NATURELS ET ESPACES VERTS PROTÉGÉS »

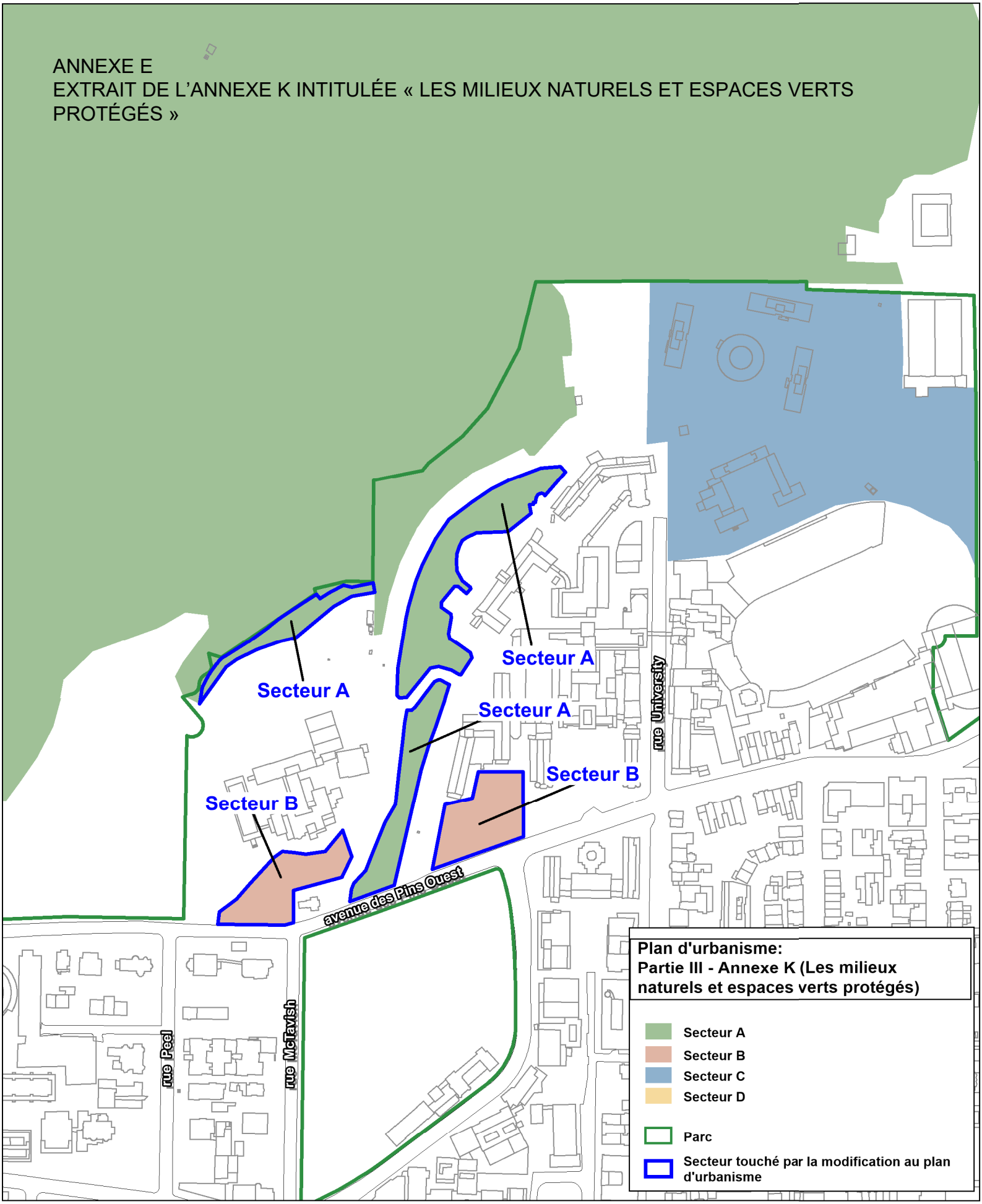

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.01

2022/11/29
17:30

(1)

Dossier # : 1227520003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction attraction et acquisition de talents , Division recherche de talents et dotation - cadres
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la recommandation de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination de Fady Dagher à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de sept (7) ans.

Il est recommandé de :

1. prendre connaissance de la recommandation de la Commission de la sécurité publique du 24 novembre 2022.
2. approuver la recommandation de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination de Fady Dagher à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de sept (7) ans.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-11-24 17:51

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général par intérim
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1227520003**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction attraction et acquisition de talents , Division recherche de talents et dotation - cadres
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la recommandation de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination de Fady Dagher à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de sept (7) ans.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de directrice ou directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est devenu vacant à la suite du départ annoncé de son titulaire en avril dernier. Un intérim est assuré depuis son départ et un affichage interne et externe a été effectué du 12 octobre au 4 novembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le candidat retenu est monsieur Fady Dagher.
Il a été rencontré en entrevue de sélection par un comité composé de madame Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif, monsieur Aref Salem, chef de l'opposition officielle, monsieur Beny Masella, maire de Montréal-Ouest, monsieur Martin Prud'homme, directeur général adjoint Sécurité urbaine et conformité, monsieur Alain Dufort, directeur général par intérim et madame Julie Meunier, cheffe de division, dotation des cadres.

L'entrevue de sélection visait à identifier la personne la plus apte à occuper la fonction et à apprécier l'adéquation entre le profil des candidatures, le contexte et les enjeux du poste de directrice ou directeur du SPVM. Elle permettait plus spécifiquement d'évaluer :

1. Le parcours de carrière et la motivation des candidates et candidats à occuper la fonction de directrice ou directeur;

2. La connaissance des principaux enjeux du Service de police et des préoccupations de la population montréalaise;

3. La maîtrise des compétences de gestion.

Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires pour les gestionnaires (EMBA) de l'Université McGill – HEC à Montréal, monsieur Dagher possède plus de trente années d'expérience en sécurité publique, dont 25 ans au SPVM. En 2017, il est devenu directeur du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) où il a amorcé un changement de culture pour instaurer un modèle de police de concertation et a été l'instigateur du Programme de développement professionnel - Immersion qui a reçu 2 prix.

Auparavant, il a débuté sa carrière au SPVM à titre de patrouilleur et a occupé les postes de commandant, inspecteur, inspecteur-chef et assistant-directeur.

À travers ses différentes fonctions, M. Dagher a toujours prôné une culture de partenariat avec les diverses parties prenantes de la communauté afin de lutter contre la criminalité, mais également en matière de prévention, ce qui lui a valu la reconnaissance ONU-Habitat. Dans ses mandats, il a notamment joué un rôle primordial dans la prise en charge de services d'ordre majeurs tels que la crise étudiante et Occupons Montréal, a géré des dossiers d'envergure en santé mentale, a travaillé un protocole d'entente avec les communautés autochtones de Montréal, s'est vu confier le dossier du profilage racial et social pour lequel il a reçu une citation d'excellence et a travaillé sur l'élaboration de la vision du SPVM en matière de prévention contre la radicalisation menant à la violence où il a mis en place un Centre de prévention.

Dans son rôle de directeur au SPAL, il a complètement revu le modèle policier; en y apportant une nouvelle approche préventionniste et humaine auprès des différentes communautés. Il est également reconnu dans le milieu policier comme étant un gestionnaire avant-gardiste.

La Commission de la sécurité publique de la Ville de Montréal s'est réunie le 24 novembre 2022 et a entériné la recommandation du comité de sélection.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le salaire, les conditions et avantages de monsieur Fady Dagher seront déterminés ultérieurement en respect des paramètres des politiques en vigueur.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MEUNIER
C/D Recherche de talents et dotation

Tél : 438 993-9369
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-11-24

Simon LEFRANÇOIS
Directeur - Attraction et acquisition de talents

Tél : 514 209-0023
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie GRÉGOIRE
directeur(-trice)-remuneration globale et systemes info rh
Tél :
Approuvé le : 2022-11-24

Commissions permanentes
Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3000
https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes
commissions@montreal.ca

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Recommandation

En vertu de l'article 108 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), la nomination du directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) relève de la responsabilité que le gouvernement du Québec exerce sur recommandation du ministre de la Sécurité publique, lequel a préalablement consulté le Conseil et la Commission de la sécurité publique de l'agglomération de Montréal.

La Commission de la sécurité publique s'est réunie, le 24 novembre 2022. Au terme de cette séance, et conformément à l'article susmentionné de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la Commission de la sécurité publique recommande au ministre de la Sécurité publique de :

RECOMMANDER au gouvernement du Québec la nomination de M. Fady Dagher à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité, le 24 novembre 2022.

Daphney Colin
Présidente
Commission de la sécurité publique

FADY DAGHER

Cadre expérimenté en gestion de services publics

Langue : Français - Anglais - Arabe

| PROFIL

Libanais d'origine, né en Côte-d'Ivoire, Fady Dagher, qui parle couramment trois langues, a entrepris sa carrière policière au début des années 90. Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires pour les gestionnaires (EMBA) de l'Université McGill – HEC à Montréal, cet officier cumule au-delà de 30 années d'expérience en sécurité publique. Il a été patrouilleur, enquêteur et superviseur, avant de devenir gestionnaire. Reconnu pour son approche avant-gardiste, il se démarque par sa capacité à tisser des liens avec divers groupes ou communautés ainsi que par son goût pour l'innovation qui l'ont d'ailleurs permis d'obtenir des prix et à élaborer la première politique au Canada en matière de profilage racial et social.

En 2017, il devient Directeur du SPAL après 25 ans de service au SPVM où il termina en tant qu'assistant-directeur. Au cours de ses multiples affectations, monsieur Dagher a eu sous sa responsabilité plusieurs centaines d'employés répartis dans les services d'ordre chargés des manifestations, la division des communications, la section de la recherche et celle des relations avec la communauté. Ainsi, il représente le parfait équilibre entre répression et prévention.

La philosophie qu'il a amenée au SPAL se résume en trois termes : l'Humain, l'Intelligence et l'Efficience. Il est aussi l'instigateur du projet Immersion médiatisé par le Journal La Presse et primé par l'UMQ et l'ACCP. Son souhait est qu'au travers d'un changement de culture, il instaure un modèle de Police

| EXPÉRIENCE EN GESTION

DIRECTEUR AU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

2017 - Présent

Depuis le 6 février 2017, Fady Dagher est directeur du Service de police de l'agglomération de Longueuil qui compte environ 1000 employés toutes catégories confondues. Il travaille principalement à l'implantation d'un changement de culture qui commence à partir du recrutement des candidats, se poursuit par la formation et l'intégration pour se concrétiser par une évaluation annuelle adaptée à la réalité contemporaine. C'est ainsi qu'il a été l'instigateur du Programme de développement professionnel-Immersion, qui est considéré comme une première mondiale, puisqu'il permet à des cohortes de 30 policiers volontaires de faire un stage de cinq semaines, sans armes et sans uniformes, au sein de familles et d'organismes travaillant avec les populations marginalisées. Ce projet a notamment été primé par l'UMQ (le Prix Joseph-Beaubien) et par l'ACCP (le prix ACCP/Motorola Solutions en sécurité et mieux-être des collectivités).

ASSISTANT-DIRECTEUR AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

2013-2017

D'abord à titre de chef du développement des processus d'innovation et des pratiques opérationnelles et ensuite à titre de responsable du service de la performance et du développement stratégique, Fady Dagher a géré des dossiers comme celui du profilage racial et social pour lequel il a reçu une citation d'excellence. Il a travaillé sur un protocole d'entente avec les communautés autochtones de Montréal, sur la structure de gestion policière contre le terrorisme et sur l'élaboration de la vision du SPVM en matière de prévention contre la radicalisation menant à la violence, dont la mise en place du Centre de prévention.

INSPECTEUR ET INSPECTEUR-CHEF AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

2010-2013

Dans le cadre de ses fonctions, Fady Dagher a été responsable de la Division des relations avec la communauté, de la recherche et des communications corporatives, des orientations stratégiques et de la prise en charge des services d'ordre majeurs tels que la crise étudiante ou Occupons Montréal. Il s'est également occupé des dossiers sociaux courants comme celui de la santé mentale.

COMMANDANT AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

2005-2010

Enraciner la police de quartier dans la communauté et promouvoir une culture de

de concertation.

partenariat en matière de prévention et de lutte contre la criminalité entre le service de police et les autres parties prenantes de la communauté faisaient partie de ses mandats. Ses efforts ont valu au SPVM la reconnaissance ONU-Habitat, un programme des Nations Unies œuvrant à un meilleur avenir urbain.

| RÉCOMPENSES

2006 :

- **« PRIX CLEAC »**
  Récipiendaire du prix Honneur et Mérite pour son travail exceptionnel auprès des jeunes de Montréal

2013 :

- **« GLOBAL AND MAIL »**
  Nommé la personnalité de l'année pour le profil carrière
- **« CITATION D'EXCELLENCE POUR LA PRÉVENTION DU PROFILAGE »**
  Mention reçue pour son travail et pour la création de la première politique en prévention contre le profilage racial et social

2020 :

- **« PRIX SACR »**
  En reconnaissance de sa lutte efficace contre le profilage racial et social ainsi que son approche communautaire du travail policier dans le but d'instaurer un modèle de police de concertation
- **« PRIX CAMF – LEADER ENGAGÉ »**
  Récompensé pour son leadership et son engagement au sein de la société, ainsi que pour sa vision et son approche humaine sur la concertation
- **« MÉDAILLE DE LA PAIX YMCA - CATÉGORIE COUP DE CŒUR »**
  Nommé Lauréat par les YMCA du Québec pour ses actions concrètes afin d'établir un monde plus juste et plus pacifique

2021 :

- **« AMBASSADEUR DU MOIS DU MENTORAT »**Sélectionné par Mentorat Québec pour représenter les valeurs de soutien et de partage du mentorat.

| ÉTUDES ET FORMATION

UNIVERSITÉ MCGILL – HEC
2012

Détenteur d'une maîtrise bilingue en administration des affaires pour gestionnaires (Executive Master Business Administration)

- **ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC**
  1992

  Diplômé en techniques policières et président de sa promotion

| ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET CARITATIVES

- **Police Executive Leadership Institute de la MCCA**

  Diplôme de l'Institut de leadership des cadres de police de l'Association des chefs des grandes villes (Major Cities Chiefs Association)

- **Leadership in Counter Terrorism Association (LincT)**

  Diplôme du programme de formation multilatéral en leadership en matière de lutte contre le terrorisme

- **Five eyes (5 Eyes)**

  Membre de l'alliance des services de renseignement regroupant l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis

- **Collège Canada**

  Membre du conseil d'administration

- **Centraide du Grand Montréal**

  Membre du conseil d'administration